RÉPERTOIRE

DES

CONNAISSANCES USUELLES.

PARIS, IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,
RUE DE VAUGIRARD, 36.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Celui qui voit tout abrège tout.
MONTESQUIEU.

TOME XLIV.





PARIS.

BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 55.

MDCCCXXXVIII.

DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

P

PICARD (JEAN), l'un des plus célèbres astronomes du XVIe siècle, naquit à la Flèche le 21 juillet 1620. On ignore entièrement comment il passa les premières années de sa vie. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il parvint à l'état ecclésiastique et au prieuré de Rillé en Anjou, et qu'à l'âge de 25 ans il observait déjà une éclipse de soleil avec Gassendi ; ce fut lui qui le remplaça dans la chaire d'astronomie du collége de France. L'astronomie pratique, qui devait conduire plus tard à la connaissance du véritable système du monde, était encore dans l'enfance avant les travaux de l'abbé Picard. Les hommes à systèmes, ces architectes d'idées trouvées par la force de l'imagination, ou par des inductions incertaines, avaient bien émis sur le mécanisme des cieux toutes les opinions émissibles ; mais les méthodes et la pratique de l'observation, ce travail de manœuvre, seul capable de conduire à la connaissance certaine de la vérité, avaient toujours été dédaignées. Sans doute on les trouvait moins propres à attirer l'attention du vulgaire et à conduire à une réputation colossale. Honneur au véritable ami de la science qui s'attacha à la servir réellement ! Comme tout se réduit presque en astronomie pratique à la détermination de l'inclinaison de certaines lignes, afin d'arriver ensuite à celle de leur longueur par les formules de la trigonométrie, Picard imagina l'application des lunettes aux quarts de cercle et aux secteurs pour la mesure des angles, et par cette invention il donna à ces instruments une précision, une rigueur de détermination proportionnelle à la puissance que possèdent les lunettes de diminuer les difficultés d'observation relatives à la trop grande distance des objets célestes ; et non seulement il fit cette importante application, mais il la perfectionna encore, en imaginant et en mettant en pratique tous les moyens de vérification propres à en classer les résultats parmi les vérités rigoureusement démontrées. Le micromètre, cet autre instrument non moins précieux pour la détermination du volume des astres, est encore une autre de ses inventions principales, mais qu'il fit en société avec Auzout. Ce fut avec ces découvertes toutes nouvelles, et qui ont changé la face de l'astronomie en tout ce qui concerne l'observation, que Picard donna la première mesure de la terre sur la-

quelle on pût compter, et qui permit à Newton de s'assurer que la lune est bien réellement soumise à la pesanteur terrestre, comme tous les corps dont nous pouvons observer la chute à la surface du globe. Non seulement Picard consacrait tout son temps et toutes ses facultés à la science objet de son culte, mais il ne craignait pas même de produire et de mettre en lumière les talents capables d'éclipser le sien. Ce fut lui qui forma Roemer, jeune mathématicien de la plus grande espérance. Ce fut encore lui qui proposa à Colbert d'attirer à Paris le célèbre Cassini, qui avait déjà une réputation établie. Le savant Italien sut tellement captiver l'attention du ministre et des autres protecteurs de la science, ou plutôt des dispensateurs des faveurs du pouvoir, que Picard en fut négligé. Celui-ci vit son heureux rival déclaré directeur de l'Observatoire royal, dont il avait eu la première idée; il l'y vit installé, et deux ans après on ne lui accorda à lui-même qu'un logement secondaire, où il se trouvait forcément réduit à une espèce d'inaction. Tous les secours, tous les encouragements, étaient prodigués à des choses moins utiles, mais plus brillantes que ses conceptions. Voilà jusqu'où l'astronome français se laissa entraîner par son dévouement désintéressé pour la science. Il en mourut presque martyr. Il passa languissant les dernières années de sa vie, par suite d'une chute qu'il avait faite dans une observation difficile. Ce fut le 12 juillet 1682 qu'il finit sa carrière à l'humble demeure qu'on lui avait accordée à l'Observatoire, en laissant des services qui lui vaudront pour toujours la reconnaissance de ses successeurs.

F. PASSOT.

PICARDIE. Cette portion du royaume de France comprenait la Picardie et l'Artois. La *Picardie* proprement dite était bornée au nord par l'océan ou le Pas-de-Calais, l'Artois et le Cambrésis, qui la bornait aussi au levant avec la Champagne; elle avait l'Ile-de-France et une partie de la Normandie au midi, et la Manche ou l'océan la bornait au couchant. Son étendue du sud-est au nord-ouest était d'environ 45 lieues communes de France, et de 40 du midi au nord; mais dans sa partie septentrionale, sa plus grande largeur, du levant au couchant, n'était que de 8 à 10 lieues. — Ce pays fut habité anciennement par les *Ambiani*, les *Veromandui* et les *Morini*, peuples de la Belgique : il n'est connu sous le nom de *Picardie* que depuis le XIIIᵉ siècle. On ne sait pas bien l'origine de ce nom, mais parmi les diverses opinions sur son étymologie, la plus vraisemblable est celle qui la fait dériver des *piques* dont les milices ou les communes du pays se servaient avec beaucoup d'adresse. Il est une des premières conquêtes des Francs dans les Gaules, et quand les grands vassaux du royaume eurent usurpé les droits régaliens à la fin du IXᵉ ou au commencement du Xᵉ siècle, les comtes d'Amiens, de Boulogne, de Ponthieu et de Vermandois en partagèrent presque tout le domaine. — La *Picardie*, généralement parlant, est un pays plat et uni. Ses principales rivières sont la *Somme*, l'*Oise*, l'*Authie* et la *Canche*. Le terroir y est fertile en blé, en fruits, en pâturages; mais il ne produit pas de vin, à cause de la froideur du climat. — Le bois est rare dans l'Amiénois, et les pauvres n'y brûlent que des tourbes. — Les Picards sont francs, sincères et laborieux, plus par nécessité que par tempérament, mais ils sont prompts, brusques et entêtés. Plusieurs se sont distingués dans les lettres. — Le principal commerce de la Picardie était celui du blé, à cause de la fertilité du pays, qui peut en fournir à l'étranger. Il y croît beaucoup de lin. Le pays produit beaucoup de beurre. On y trouve aussi plusieurs verreries, et aussi la belle manufacture de glaces de Saint-Gobin. Les côtes fournissent beaucoup de poisson. — Le gouvernement de la Picardie était jadis partagé en trois lieutenances générales, savoir, deux pour la Picardie propre, qui étaient celles de la Picardie et du Santerre; la troisième était celle d'Artois. Chaque lieutenance générale était subdivisée en deux lieutenances

de roi, et contenait plusieurs gouvernements particuliers. Outre cela, le Boulonais formait un gouvernement particulier, dont le gouverneur se prétendait indépendant du gouverneur de Picardie : il avait un lieutenant-général qui lui était subordonné. Quant à la justice, la Picardie, qui se réglssait suivant différentes coutumes, était du ressort du parlement de Paris : elle contenait deux sénéchaussées, six bailliages, vingt prévôtés et un grand nombre de justices seigneuriales. Tous les villages avaient des seigneurs, qui possédaient le droit de haute, moyenne et basse justice. Il y avait cinq siéges d'amirauté, quatre maitrises des eaux et forêts, et une prévauté générale. — La Picardie dépendait pour le spirituel des diocèses d'Amiens, de Boulogne, de Laon, de Noyon et de Beanvais. On y comptait environ 520,000 hab., et on la divisait en Haute, Moyenne et Basse-Picardie. — La haute renfermait le *Vermandois* et la *Thiérache* : nous consacrerons un article particulier au Vermandois. Quant à la Thiérache, ses principales villes étaient la Fère, qui en était la capitale, Guise et Marle. La *Picardie Moyenne* se composait du *Santerre* et de l'*Amiénois*. Le Santerre avait environ vingt lieues de long du midi au nord, et dix dans sa plus grande largeur du levant au couchant. La Somme le traversait dans sa partie septentrionale. Son nom n'est pas ancien et n'est connu que depnis Philippe II. Guillaume Le Breton est le plus ancien auteur que nous connaissions qui en ait fait mention au XIIIe siècle, sous le nom de *Santeriensis Pagus* : on l'appela ensuite *Sancterra* ou *Sangius Tersus*, d'où sont formés les noms français de *sainc-terre*, de *sangters* et de *santois*. — Ce pays était borné au nord par l'Artois, au levant par le Vermandois, au midi par le gouvernement de l'Ile-de-France, et au couchant par l'Amiénois. Il est gras et fertile, surtout en blé. Il fut cédé en 1435 par le roi Charles VII à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et ses descendants mâles. Il devait revenir à la France en 1447 par la mort du duc Charles-le-Hardi, qui ne laissa qu'une fille : aussi l'empereur Charles V le rendit-il à François Ier par les traités de Cambrai et de Crépi. Il dépendait pour le spirituel des diocèses d'Amiens, de Beauvais et de Noyon, et était partagé en trois bailliages, savoir, Péronne, capitale de tout le Santerre; Mailli, Montdidier et Royel. Quant à l'Amiénois, voyez AMIENS. — La *Basse-Picardie* se composait du *Ponthieu* et du *Boulonais* (v. PONTHIEU et BOULOGNE). A. S—R.

PICCINNI (NICOLO), naquit en 1728 à Bari, capitale de la petite province de ce nom, dans le royaume de Naples. Son père, qui était musicien, le destinait à l'état ecclésiastique. Il lui fit faire ses études, et, de crainte de l'en détourner, il ne voulut pas lui enseigner la musique : on voit rarement réussir ces sortes de précautions. Le jeune Piccinni, que son génie dominait malgré lui, ne voyait jamais un instrument, et surtout un clavecin, sans tressaillir. Il s'exerçait en cachette à jouer les airs des opéras qu'il avait entendus, et qu'il retenait avec une facilité surprenante. Son père l'ayant conduit un jour chez l'évêque de Bari, Nicolo, se croyant seul, s'amusait sur le clavecin du prélat. Celui-ci l'entendit de l'appartement voisin; il vint à lui en l'applaudissant, et lui fit répéter plusieurs airs. La justesse et la précision du chant et de l'accompagnement le surprirent, et il engagea le père à mettre son fils au conservatoire de *Santo-Onofrio*, que le fameux Leo dirigeait alors. — Il y entra au mois de mai 1742, et fut mis d'abord entre les mains d'un maître subalterne, dont il ne put supporter long-temps les leçons dictées par une routine aveugle. Les objections qu'il lui fit sur sa manière d'enseigner lui attirèrent de sa part quelques vivacités. Choqué de cette injustice, Piccinni résolut, pour s'y soustraire, de travailler seul et d'après lui-même. Il se mit à composer, sans règles et sans autre guide que son génie, des psaumes, des oratorios, des airs d'opéra, ce qui fit naître l'envie ou l'admiration chez tous ses camarades. Il osa enfin composer une

messe entière. Un des maîtres du conservatoire qui l'avait vne en parla à Leo. Celni-ci désira l'entendre : Piccinni fit exécuter lui-même son ouvrage et reçut des éloges unanimes. Après l'avoir grondé snr ce qu'il abusait du don de créer, qu'il possédait à un degré si éminent, Leo prit en amitié le jenne élève et lni donna d'excellentes leçons. — Ce grand homme monrut subitement quelques mois après. Heureusement ponr son illustre disciple, il fut remplacé par le célèbre Durante, l'un des plus savants compositeurs qu'ait eus l'Italie. Durante eut bientôt distingué Piccinni : il eut pour lui une affection particulière, et se plut à lui montrer tous les secrets de son art. « Les autres sont mes écoliers, disait-il, celui-ci est mon fils. » Enfin, après douze ans d'étude, Piccinni sortit, en 1754, du conservatoire avec un grand talent, et plein d'nn feu, d'une fougue d'imagination, qni étaient impatients de se répandre. Le prince de Vintimille favorisa ses débuts à Naples, où Logroscino lui opposait nne rivalité redoutable. Le jeune compositeur y donna successivement trois opéras bouffons; et *Zenobia*, cet opéra sérieux, et *Alessandro nell' Indie*, représenté à Rome en 1758, le placèrent an rang des plus grands maîtres. En 1760 parut sa fameuse *Cecchina*, qui excita une admiration portée jusqu'au fanatisme par l'Italie entière. — Cet opéra et huit autres, parmi lesquels on distingue *l'Olimpiade* et *i Viaggiatori*, répandirent dans toute l'Europe le nom de leur auteur. La *Cecchina*, traduite en français par Cailhava, fnt représentée avec un grand succès à Paris en 1771, sons le titre de *la Bonne fille*.—D'après les ordres de la reine de France, le marquis de Carracioli appela Piccinni à Paris : il y arriva en décembre 1776. L'*Iphigénie en Aulide* de Gluck avait signalé le commencement d'nne révolution musicale, *Orphée et Alceste* venait de l'affermir. L'opéra français, machine lourde et soporifique, semblait vouloir s'animer : les sublimes efforts des grands maîtres de ce temps lui promettaient de hautes destinées. Hélas! après quelques essais glorieux, le génie a été de nouveau terrassé par la routine, qui ramène pen à peu la torpenr et les convulsions glacées de notre ancienne psalmodie. — Marmontel, qui tient le premier rang parmi nos arrangeurs, retoucha le *Roland* de Quinault, et s'empressa de l'offrir à Piccinni ponr le mettre en musique. On avait répandn que Glnck travaillait aussi à nne pièce qni portait le même titre. « Tant mieux, dit l'abbé Arnaud, nous aurons un *Orlando* et un *Orlandino*. » Ce mot fnt la déclaration de cette guerre des glnckistes et des piccinnistes, si célèbre dans les fastes de notre musique. *Roland* fut applaudi en 1778; l'ouvrage était faible, mais *Atys* montra le talent et le génie dn compositeur napolitain. Quoiqu'elle renferme des morceaux très remarquables, *Iphigénie en Tauride* ne put se soutenir à côté de celle de Gluck. *Didon* est le chef-d'œnvre de Piccinni, et l'un des plns beanx ornements de notre scène lyrique. *Diane et Endymion* fut représenté en 1784, *Pénélope* en 1785, et c'est par *Adèle de Ponthieu* que l'on ouvrit la salle d'opéra, bâtie près de la porte Saint-Martin. Ces trois ouvrages ne restèrent point au répertoire : le dernier n'a pas même été publié. *Le Dormeur éveillé*, *le Faux lord*, opéras comiques dn même auteur, avaient paru en 1783.—Piccinni quitta la France en 1791, pour retourner à Naples, où il écrivit plusieurs partitions. Ce grand artiste eut la maladresse de manifester des opinions qui déplurent à son roi, et dès ce moment il fnt abandonné, et réduit à un état d'indigence qu'il était bien loin de mériter. Il revint à Paris en 1798. Après un an de sollicitations, le gouvernement français créa pour lui une 6e place d'inspecteur du conservatoire, et lui accorda des secours au moment où il succombait sous le poids de sa longue infortune : il mourut le 7 mai 1800, âgé de 72 ans. Le conservatoire de Paris honora sa mémoire par nne cérémonie funèbre, où M. Lesueur lut un éloge de l'auteur de *Didon*. Je me souviens d'y avoir porté une bran-

che de cyprès, comme élève de cet établissement, et surtout d'y avoir entendu exécuter admirablement le chœur du sommeil d'*Atys* par Mlle Chevalier (Mme Branchu), Garat, Richer et Chéron : ce chœur, qui avait été parodié sur des paroles qui se rapportaient parfaitement au deuil des admirateurs de Piccinni, ajouta encore à l'expression tendre et mélancolique du chœur d'*Atys*. Piccinni fut enterré dans le cimetière de Passy. Sa tombe n'y est distinguée que par un marbre noir portant cette inscription :

ICI REPOSE
NICOLAS PICCINNI,
MAITRE DE CHAPELLE NAPOLITAIN,
CÉLÈBRE EN ITALIE, EN FRANCE,
EN EUROPE,
CHER AUX ARTS ET A L'AMITIÉ,
NÉ A BARI, DANS L'ÉTAT DE NAPLES, EN 1728,
MORT A PASSY LE 17 FLORÉAL AN VIII.

—Une mélodie noble, pure et gracieuse, pleine d'expression et de force dramatique sans exagération ; des formes élégantes et grandioses, une harmonie ménagée avec art, une manière franche dans la conduite et la conclusion de la phrase musicale, des tours heureux pour concilier adroitement les agréments du chant avec la déclamation théâtrale, telles sont les principales qualités que l'on admire dans les partitions de Piccinni. Ce maître nous a laissé des modèles dans toutes les parties dont un opéra se compose : j'en excepterai pourtant l'ouverture. Le rôle de *Didon* est une des plus belles conceptions de l'esprit humain dans ce genre : tous les sentiments s'y trouvent exprimés avec autant de force que de vérité ; le récitatif même est plein de charme et d'intérêt. CASTIL-BLAZE.

PICCOLOMINI. Cette famille est une des plus anciennes et des plus illustres d'Italie. Originaire de Rome, elle s'établit à Sienne. L'un de ses membres les plus célèbres, Æneas-Sylvius-Bartolomeo Piccolomini, fut élu pape sous le nom de Pie II (*v.*) en 1458.—PICCOLOMINI (Alexandre), archevêque de Patras, né à Sienne en 1508, de la mêm famille, embrassa l'état ecclésiastique acquit de grandes connaissances dans les langues hébraïque, grecque et latine, dans la théologie, la jurisprudence, la médecine, la philosophie et les mathématiques, publia grand nombre d'ouvrages pieux pour les dames, des pièces dramatiques, quelques traductions ou paraphrases d'Aristote, de Xénophon, etc., et mourut en 1578. — Son parent, PICCOLOMINI (François), né à Sienne en 1520, professa la logique dans cette ville, la philosophie à Macerata, à Pérouse, à Padoue, publia plusieurs ouvrages sur ces spécialités, et mourut dans sa patrie en 1604. — PICCOLOMINI (Alfonse), duc de Montemariano, de la même famille que les précédents, naquit dans le XVIe siècle. Il était propriétaire de fiefs considérables dans les états du pape. Doué d'un caractère violent et impétueux, qu'une mauvaise éducation avait encore plus développé, il donna tête baissée dans cet esprit militaire italien d'alors, qui ne se fondait ni sur l'amour de la patrie ni sur le point d'honneur, qui poussait chefs et soldats à se louer au plus offrant, et portait les seigneurs à stipendier des soldats licenciés et des spadassins pour les employer à des vengeances personnelles. La bande de Piccolomini fut la plus nombreuse de toutes. Excommunié et dépouillé de ses biens par Grégoire XIII, il recrute encore tous les brigands de la Toscane, de la Romagne, de la Marche, du patrimoine de Saint-Pierre, répand la désolation dans les provinces papales, et force le saint-père à mettre toutes ses forces sur pied. Battu, Piccolomini se réfugie dans les états de François de Médicis, grand-duc de Toscane, et recommence ses ravages en 1581. Grégoire, attaqué à l'improviste, cherche à gagner du temps, entre en négociations, rend ses biens à Piccolomini, et accorde une amnistie à tous ses partisans. Mais à peine le pape a-t-il réuni ses troupes qu'il tombe sur son ennemi. Piccolomini bat le saint-père, le force à tenir ses engagements, passe en France, l'an 1582, y prend du service, et y séjourne huit ans. La mort de François de Médicis le ra-

mène en Italie : il y réunit une nouvelle bande, et se met à ravager le territoire de Pistoie. Chassé par les milices de Toscane, il se cache d'abord, puis, pendant le conclave où l'on élit Grégoire XIV, il tombe comme une bombe sous les murs de Rome à la tête d'une nouvelle troupe de bandits. Défait de nouveau par les soldats du grand-duc, il est pendu comme un brigand vulgaire, l'an 1591.

Albert Deville.

Piccolomini (Octave), de la même famille que les précédents, un des généraux les plus distingués des armées impériales pendant la guerre de 30 ans, fut élevé, par sa valeur et ses qualités guerrières, au rang de prince de l'empire. Il était né en 1599, et entra fort jeune au service militaire. Après avoir servi à Milan dans les troupes espagnoles, il fut admis par le grand-duc de Florence en qualité de capitaine dans un des régiments envoyés au secours de Ferdinand II contre les rebelles de Bohême. A la bataille de Lutzen (1632), il commandait le régiment de cavalerie que Gustave-Adolphe attaqua en personne, et sous les coups duquel il succomba. En 1634, il fut nommé général en chef des troupes qui stationnaient dans le pays d'Ob-der-Ens par Wallenstein, qui s'était révolté contre l'empereur : il eut ordre d'occuper les défilés de Salzbourg, afin d'empêcher tout secours venant d'Italie et de pénétrer en Allemagne. Il devait en outre destituer tous les colonels qui refuseraient d'obéir au duc de Friedland. Mais Piccolomini resta fidèle à ses serments. Lui et plusieurs autres généraux avertirent l'empereur des projets ambitieux de leur chef : Piccolomini lui-même se rendit secrètement à Vienne, où il reçut, ainsi que les généraux Gallas, Altringer et Maradas, l'ordre de livrer Wallenstein mort ou vivant. Wallenstein fut tué par un Écossais, et Piccolomini se vit récompensé par le don de plusieurs terres appartenant à son ancien général. Après la bataille de Nordlingen (7 septembre 1634), la puissance des Suédois se trouvait bien affaiblie. Piccolomini, ayant réuni ses troupes à celles d'Isolani, s'avança jusqu'à Mayence. En 1635, il fut envoyé au secours des Espagnols contre les Français, et délivra les Pays-Bas. Il s'empara de Hoexter en 1640, fit le colonel Schlange prisonnier en 1641 à Neubourg, et secourut la ville de Freybourg, assiégée depuis plusieurs mois par les Suédois. Tant de succès firent que le roi d'Espagne, Philippe IV, l'invita à prendre du service dans ses armées, et lui remit l'ordre de la Toison-d'Or en récompense de ses services. Mais lorsque les Suédois, victorieux en 1648, avancèrent jusqu'aux murs de Prague, l'empereur le rappela et le nomma général en chef de ses armées. La paix de Westphalie devait mettre un terme à son activité belliqueuse; il fut envoyé en qualité de commissaire au congrès de Nuremberg (1649) pour faire exécuter les stipulations du traité de Munster. En récompense de ses longs services, il fut nommé prince de l'empire, et le roi d'Espagne lui fit présent du château d'Amalfi, qui avait appartenu à sa famille. Il mourut à Vienne en 1656. Ses grandes qualités n'ont pas fait oublier les cruautés dont il se souilla dans plus d'une occasion. Il ne laissa pas de postérité. Les descendants de son frère prirent possession de ses biens, et résidèrent dans sa seigneurie de Nachod en Bohême.

C. L.

PICHEGRU. Le caractère de ce général est d'autant plus remarquable que, militaire distingué, il détestait la guerre comme le plus horrible des fléaux; et lui devait pourtant tout son lustre; qu'élevé par la révolution, sans laquelle il n'eût rien été, mais dont les excès l'indignèrent, il l'avait également en haine, et qu'il s'immola aux intérêts de la monarchie, quoique intimement convaincu de la profonde ingratitude des rois. — Il faut avoir personnellement connu cet excellent homme pour savoir à quel point son ame était pure, ses opinions consciencieuses, son dévoûment désintéressé. — Né à Arbois en 1761, il avait fait ses études chez les minimes. Il devint

maître de mathématiques à l'école militaire de Brienne, dirigée par des religieux de cet ordre, et là, donna à Bonaparte ses premières leçons dans la science qu'il professait. Il avait quitté ce collége pour s'engager dans l'artillerie, et allait être officier quand la révolution éclata. Il voulut alors joindre les émigrés rassemblés à Coblentz; mais il n'y fut pas reçu. Rejeté ainsi dans un ordre de choses qu'il n'approuvait point, il est par acclamation nommé commandant d'un bataillon de volontaires du département du Gard, le discipline, le conduit à l'armée du Rhin, parvient rapidement au grade de général de division, et ose accepter, à la fin de 1793, le commandement en chef de cette armée, qui vient de voir trois de ceux qui l'ont commandée porter successivement leur tête sur l'échafaud, Custine, Beauharnais et de Broglie. Pour rendre courage et confiance à des troupes battues et désorganisées, il substitue aux imprudentes et ruineuses opérations militaires précédentes une guerre de parti, de tirailleurs; fatigue par des mouvements rapides et continuels un ennemi contre lequel il n'eût pu lutter corps à corps, le déconcerte, et lui fait éprouver des pertes journalières. Hoche, aussi fanfaron que lui-même était modeste, s'attribue tout l'honneur des succès ainsi obtenus, et Pichegru, qui fut son chef et son guide, est placé sous les ordres de ce général intrigant et médiocre. Il n'en sert pas moins avec zèle, manifeste de nouveau ses utiles talents, qui sont enfin appréciés, et se voit à la tête de l'armée du Nord, qu'il trouve aussi désorganisée et découragée que l'avait été avant lui l'armée du Rhin. C'était l'immanquable effet du système de Carnot, qui avait constamment ordonné des attaques sur le centre des Autrichiens, couvert par la forêt de Mormale, que défendaient des abatis et des retranchements formidables. Il obtint difficilement de faire changer ce système, reçut carte blanche, tourna l'ennemi par sa droite, le battit, le 8 mai 1794, entre Menin et Courtrai, le 10 juin à Rousselaer, le 13 à Hooglide. Toute la West-Flandre est envahie, le Wahal passé sur la glace, et, le 19 janvier 1795, il entre à Amsterdam, où, le 20, il fait prendre la flotte hollandaise, enchaînée par la gelée, en l'envoyant sommer par un escadron de hussards. Cette rapide et glorieuse campagne, si honorable pour le militaire, le fut également pour l'homme de conscience et d'honneur, car il osa ne pas faire exécuter le décret de mort contre les Anglais, et, après avoir empêché le pillage, il refusa les présents que les Hollandais reconnaissants lui offrirent. En passant de cette armée victorieuse à celle du Rhin, il réprima, le 12 germ. (1er avril 1795), une insurrection dirigée contre la convention, qui, pourtant, lui inspirait le plus profond mépris. Ce qu'il voyait alors réveilla dans son cœur des sentiments monarchiques qui n'y avaient que sommeillé. Les malheurs dont on échappait à peine, refoulant les esprits vers un temps où ces maux étaient inconnus, jamais la grande majorité des Français ne s'était montrée plus disposée qu'à cette époque à désirer le retour des princes qui les avaient gouvernés; c'est ce qu'il faut avoir vu soi-même pour se le persuader aujourd'hui. Pichegru embrassa donc une cause qui lui semblait être celle de tous, et voilà ce qui explique la facilité avec laquelle il accueillit les propositions qui lui furent faites au nom du prince de Condé. Il crut utile et exécutable une opération qui eût probablement réussi alors, si le prince avait eu autant de courage de tête que d'intrépidité; si les Autrichiens, qui, au début de la guerre, s'étaient opposés à laisser les émigrés occuper Landau, qu'on était prêt à leur livrer, n'eussent pas préféré, dans l'espoir de s'agrandir, la continuation de la guerre à une prompte restauration; si les Anglais n'avaient pas eu encore à spéculer sur la durée des hostilités. Mais laissons sur ce sujet parler le général lui-même: « Je ne ferai rien d'incomplet, disait-il dans une de ses lettres. Je ne veux pas être le troisième tome de Lafayette et de Dumouriez; mes moyens

sont grands, tant à l'armée qu'à Paris. Je sais qu'il faut en finir; je sais que la France ne peut rester en république, et qu'il lui faut un roi, mais qu'il ne faut commencer ce changement que quand on sera sûr de l'opérer. Il faut, en faisant crier *vive le roi* au soldat français, lui donner du vin et un écu dans la main. Il faut que rien ne lui manque en ce premier moment. Il faut solder mon armée jusqu'à la troisième ou quatrième marche sur le territoire français. » Il voulait que les Autrichiens bordassent ce territoire, mais le respectassent, et ils demandaient des places de sûreté, qu'il refusa de leur livrer; il voulait que le prince de Condé vînt franchement se jeter dans ses bras avec les siens, et le prince ne l'osa pas sans l'aveu des Anglais, qui soldaient son corps, qui le surveillaient, et sans l'aveu aussi de leurs alliés. Mongaillard, l'un des agents de cette intrigue, la dénonça au directoire; mais Pichegru était regardé alors comme une puissance : on se contenta donc de lui ôter son commandement, et de lui offrir l'ambassade de Suède, qu'il refusa. Nommé, en 1797, au corps législatif, il y devint le chef d'une opposition, dirigea mal cette majorité de ses collègues qui cherchait à rétablir la monarchie, espérant obtenir par des décrets ce qui ne pouvait réussir que par un coup d'état. Le comte de Rochecotte lui proposa d'enlever le directoire à la tête des chouans qu'il avait introduits dans Paris; de lui livrer les pentarques et de disparaître, pour laisser à Pichegru l'honneur du succès, et, entre ses mains, le sort de ses ennemis. Le général s'y refusa, et Rochecotte lui dit : « Eh bien! je vous proteste que vous êtes perdu; Augereau est à votre porte; en un temps de galop, il sera sur vous, et vous enlèvera. Quant à moi, je me retire, très peiné de n'avoir pu vous sauver, comme je le désirais. » Les événements du 18 et du 19 fructidor (4 et 5 sept., huitième anniversaire du massacre des prisons) justifièrent cette prophétie. — Pichegru, déporté à la Guianne, dont il n'échappa qu'à travers mille dangers, accueilli à Londres avec la plus haute estime, devient chef et directeur d'une entreprise en faveur des Bourbons, se rend à Paris en 1804, et est livré à prix d'or par un nommé Leblanc, qui alors fut ignominieusement chassé de la Bourse, et qui ne reçut pas même tout le salaire dû à sa perfidie. Pichegru se préparait à une défense hostile, et fut trouvé mort dans son cachot. Comment cela eut-il lieu? je l'ignore; mais le récit de son suicide vrai ou prétendu fut, dans la même matinée, affiché de deux manières différentes; son corps, exposé dans l'une des salles du Palais-de-Justice, était voilé presque en entier, et des sentinelles empêchaient d'en approcher : choses que je rapporte ici comme témoin oculaire. Sa mort, si subite, parut donc très énigmatique. Au reste, Napoléon, dont, à cet égard, l'opinion est peu suspecte, disait à Sainte-Hélène, au docteur O'Meara, qu'il considérait Pichegru comme *le plus grand général qu'ait eu la république*. Cte A. d'Allonville.

PICPUS. François d'Assise, dans son incessant besoin de répandre au dehors le feu de charité qui le consumait, ne se borna point à venir en aide aux hommes forts de vocation, capables de se lier par des vœux solennels à la pratique de vertus contre lesquelles se révolte la nature matérielle. Après avoir institué le premier ordre des frères mineurs, appelés *cordeliers*, et le second, dit les *religieuses de Ste-Claire*, il voulut encore fonder un *tiers-ordre*. Cette association, sous une règle qui lui était propre, admettait les personnes séculières des deux sexes, engagées ou non dans les liens du mariage, et sans autre obligation que celle de pratiquer, sous la direction d'un supérieur, les maximes du christianisme et quelques observances religieuses compatibles avec la condition de chacun des associés. Elle reçut sa première organisation de saint François lui-même en 1221, et fut approuvée ou confirmée par plusieurs papes, notamment par Nicolas IV, qui la confirma dans l'année 1289. On aurait peine à croire combien cette institution fut féconde : des grands, des

évêques, des personnes de toutes les classes, s'empressèrent de l'embrasser. Nous y distinguons saint Louis roi de France, Blanche de Castille sa mère, saint Lazare de Marseille, saint Yves de Bretagne, saint Roch de Montpellier, et beaucoup d'autres de moindre illustration. Bientôt les plus ardents affiliés au tiers-ordre, aspirant après *ces grâces plus parfaites* que signale l'apôtre saint Paul, désirèrent quitter tout-à-fait le monde, et, sous l'habit monacal, professer le triple vœu monastique *de pauvreté, d'obédience et de chasteté*. Ils en obtinrent facilement l'autorisation; et dès lors le tiers-ordre prit place parmi les réguliers. Mais, après une existence prospère de deux siècles environ, cette institution allait s'éteindre entièrement : ses couvents étaient démolis ou tombés en ruines; ses religieux, en petit nombre, erraient dispersés, vivant sans règle, et ne se distinguant plus par l'habit de la communauté. Vincent Mussart, né à Paris en 1570, entreprit avec son frère François, et quelques autres personnes zélées, de redonner pleine vie au tiers-ordre, tant séculier que régulier. Il choisit pour son premier établissement, en 1597, Franconville-sous-Bois, dans le diocèse de Beauvais. La seconde fondation, faite à Paris en 1601, eut pour auteur une dame d'illustre naissance, Jeanne de Sault, veuve de René de Rochechouart, comte de Mortemart. Ce nouvel établissement fut, dans la même année, approuvé par mandement de Henri de Gondi, évêque de Paris, et définitivement autorisé par lettres-patentes du roi Henri IV. A l'extrémité du faubourg Saint-Antoine était un petit village nommé *Picpus* : c'est là, dans une maison qu'avaient occupée tour à tour les capucins et les novices jésuites, qu'on installa les frères du tiers-ordre. A Paris, on les appela, du nom de leur asile, *picpus*; mais partout ailleurs, on leur conserva le titre sous lequel ils avaient été d'abord institués, de *pénitents du tiers-ordre*, si ce n'est dans quelques provinces, où on les surnomma *tiercelins*. Ces religieux virent, par la suite, leur nombre s'augmenter dans des proportions assez grandes : avant la révolution, l'on comptait en France 61 couvents de cet office pour l'un ou l'autre sexe. — En 1603, le pape Clément VIII donna un bref pour l'union des pénitents du tiers-ordre aux autres frères mineurs. Par suite de cet acte pontifical, le premier chapitre de l'ordre se tint à Franconville, le 13 mai 1604. Le père Vincent Mussart y fut élu provincial. Le père Ponce de Clérici, qui présidait en qualité de commissaire du général, prescrivit pour grand sceau de l'ordre l'image de saint François à genoux devant un crucifix qu'il embrasse; pour petit sceau, l'effigie de saint Louis roi de France, l'un et l'autre parsemés de fleurs de lis. Le grand sceau fut confié à la garde des picpus de Paris; le petit resta dans le couvent de Franconville. — Quant à l'habillement, les nouveaux moines durent se revêtir d'une robe de drap gris, surmontée d'un large capuchon et ceinte d'un cordon de cuir, et marcher nu-pieds avec des socques de bois; enfin, il leur fut ordonné de réciter couramment leurs offices, sans psalmodie notée. Plus tard, afin de terminer un différend qui s'était élevé entre les minimes et les picpus, à raison du costume, le pape Paul V, en confirmant sur tout le reste les prescriptions du chapitre de Franconville, enjoignit aux picpus de substituer une ceinture de corde ou de crin à celle de cuir qu'ils avaient portée jusqu'à ce moment. — Dans la première année de son règne, le 13 mars 1611, Louis XIII, armé, suivant l'étiquette royale, d'une truelle et d'un marteau d'argent, se rendit aux Picpus pour poser la première pierre de leur nouvelle église. Ce monument, qui, comme tant d'autres, a disparu dans la tourmente révolutionnaire, possédait trois pièces de sculpture, œuvres du célèbre Germain Pilon, et pieuses offrandes de trois gentilshommes français : la première était un *Ecce homo*, la seconde un *Christ* plus haut que nature, et la troisième une *Notre-Dame de pitié*. Les picpus avaient à Belleville une

petite succursale sous l'invocation de *Notre-Dame de miséricorde*.

E. Lavigne.

PICTES (*Picti*), peuples de l'île d'Albion. Lorsque les Romains entrèrent dans cette île, ils y trouvèrent dans la partie septentrionale un peuple sauvage, semblable à ceux que l'on a trouvés dans la partie septentrionale de l'Amérique; ils avaient le corps nu et peint : de là la dénomination de *Picti*. — Ces peuples se jetèrent dans la suite sur les parties méridionales, qui étaient mal défendues par les Romains. Mais les habitants appelèrent à leur secours les Angles et les Saxons, qui les aidèrent à repousser les Pictes. C'est alors que les Angles et les Saxons s'emparèrent de cette partie de la Bretagne, et vinrent, malgré les Bretons, s'établir dans cette île. A. S—r.

PIE, de l'ordre des passereaux, genre corbeau, est un oiseau d'un beau plumage, de quinze à dix-huit pouces de longueur de la pointe du bec à l'extrémité de la queue; elle se trouve dans les cinq parties du monde. La pie est moins grosse que les corneilles; son bec fort, légèrement aplati sur les côtés, offre la mandibule supérieure plus arquée que l'inférieure; son plumage, noir sur la tête, la gorge, le cou, le haut de la poitrine, la partie antérieure du dos et le dessus de la queue, donne de beaux reflets qui varient du vert doré au violet; les grandes plumes de ses épaules, celles du bas de la poitrine, du ventre et des côtés du corps sont blanches. Elle a le caractère défiant et inquiet, l'odorat fin, deux qualités qui lui sont fort utiles pour vivre, comme elle le fait, autour des habitations; on remarque en elle, comme dans tous les oiseaux du genre corbeau, une disposition singulièrement active à prendre et à cacher même des objets qui lui sont inutiles, comme des jouets, le dé, les ciseaux de la ménagère et des pièces de monnaie. La pie s'apprivoise facilement, elle apprend à dire quelques mots; elle amuse les enfants et les vieilles femmes à la campagne par sa vivacité et son babillage devenu proverbial (*jaser comme une pie*). On la nourrit de pain, de viande, de fruits et de fromage blanc écrémé, qu'elle aime beaucoup, et que de son nom on appelle *fromage à la pie*. A l'état sauvage, elle présente la même variété de goûts dans son régime alimentaire : elle mange des grains, des fruits, des insectes et des oisillons, et même, au grand dépit de la fermière, elle se permet souvent le petit poulet qu'elle peut saisir éloigné de sa mère. — La pie ne quitte guère le pays qui l'a vue naître; elle y vit par couple ou par famille de quatre ou cinq; elle construit au printemps, sur un arbre élevé, un nid grossier de branchages; la femelle y dépose cinq ou six œufs d'un vert bleuâtre taché de brun. — Les chasseurs l'attirent en imitant avec une feuille de lierre le cri de l'effraie : aux premiers appels, geais et pies se rendent en hâte au lieu d'où partent les cris. Sa curiosité loquace est souvent une indication pour la remise des lièvres : si elle a vu un lièvre au gîte dans quelque coin d'un bois, elle y fait tapage, appelle ses compagnes, et cause souvent la mort de l'innocent quadrupède par son indiscrétion : aux affûts du printemps, les pies m'ont plus d'une fois signalé de cette manière le passage du gibier. — Le mot *pie* sert encore à désigner la couleur de quelques animaux : on nomme *pigeon-pie* un pigeon de petite espèce blanc et noir, ou bien chamois et blanc, dont la bigarrure se rapproche assez de celle de la pie; *cheval-pie*, celui dont la robe blanche est parsemée de grandes taches noires, baies ou alzanes. — On dit par plaisanterie d'un homme qui croit avoir fait quelque bonne affaire : *Il croit avoir trouvé la pie au nid*. P. Gaubert.

Pie-grièche, de l'ordre des passereaux, genre dentirostres. La famille des *pies-grièches*, répandue sur presque tout le globe, compte de nombreuses espèces; elles ont toutes le bec conique ou comprimé, plus ou moins crochu au bout. — Les *pies-grièches* proprement dites ont le bec triangulaire à la base, comprimé par les côtés (*Cuvier*). Elles sont douées

de plusieurs qualités qui donnent de l'intérêt à leur histoire : elles ont pour leurs petits l'affection la plus vive ; elles ne se bornent pas, comme la plupart des oiseaux, à les soigner pendant le premier âge, elles les dirigent encore quand ils sont adultes. La famille reste en communauté pendant toute l'année, vit et chasse de concert jusqu'au temps de l'accouplement, où elle se sépare en couples pour former de nouvelles familles. Les pies-grièches de la plus grande taille, à peine grosses comme les grives, et les autres plus petites, montrent le plus grand courage : elles n'hésitent pas, malgré la délicatesse de leur structure, à se défendre contre les pies, les corbeaux et les oiseaux de proie ; si même quelqu'un d'eux vient autour du lieu où le couple a établi son nid, le mâle et la femelle se précipitent avec fureur sur l'ennemi commun, et presque toujours l'obligent à fuir. « Rien dans la nature, dit Buffon, ne peint mieux la puissance et les droits du courage que de voir ce petit oiseau, qui n'est guère plus gros qu'une alouette, voler de pair avec les éperviers, les faucons et tous les autres tyrans de l'air, sans les redouter, et chasser dans leur domaine, sans craindre d'en être puni. » Cette énergie et leur appétit bien décidé pour la chair a déterminé quelques naturalistes à les ranger parmi les oiseaux de proie : « elles doivent être mises au rang des oiseaux de proie, dit le grand naturaliste poète, même des plus fiers et des plus sanguinaires. » — Les pies-grièches de notre pays sont au nombre de quatre : 1° la *pie-grièche commune* (P. grise), cendrée dessus, blanche dessous, noire sur les ailes, et la queue avec quelques bandes blanches, à l'œil entouré d'une bande de plumes noires ; 2° la *pie-grièche petite* (P. d'Italie), que quelques-uns considèrent comme une variété de la précédente, forme, selon Cuvier, une espèce bien distincte : elle a le ventre roussâtre ; les bandes noires des yeux réunies en un large bandeau sur le front ; elle imite aisément le chant des autres oiseaux ; 3° la *pie-grièche rousse* a le dessus de la tête roux-vif, le dos noir, le ventre et le croupion blancs ; 4° l'*écorcheur*, plus petit que les trois autres, a le dos et les ailes fauves. Les trois dernières espèces ne restent pas en France pendant l'hiver, il est probable qu'elles émigrent dans les pays chauds ; du moins on les retrouve au Sénégal. On dit d'une femme d'humeur aigre et querelleuse : *cette femme est une pie-grièche*. P. G.

Pie-mère, membrane mince, celluleuse, cellulo-fibreuse dans quelques points, qui revêt immédiatement le cerveau et la moelle rachidienne ; située au-dessous de la dure-mère et de l'arachnoïde, elle tapisse l'encéphale extérieurement et pénètre dans son intérieur, ce qui la fait diviser en *pie-mère interne* et et *pie-mère externe*. — La pie-mère externe suit le cerveau dans tous les plis que déterminent ses circonvolutions ; elle affecte exactement sa forme, quelques points exceptés (elle passe d'un corps restiforme à l'autre au *calamus scriptorius*). — Sa face externe présente de petites granulations agglomérées, connues sous le nom de *glandes de Pacchioni*, et considérées par quelques anatomistes comme des produits morbides, dus à la congestion du sang vers l'encéphale ; elles se trouvent ordinairement sur la partie de la membrane qui correspond au sinus longitudinal supérieur. — La pie-mère interne, plus mince et d'une texture plus délicate que l'externe, contracte avec les parties qu'elle tapisse une adhérence plus intime ; ses principaux prolongements dans l'intérieur du cerveau sont la *toile choroïdienne* et les *plexus choroïdes*. On comprend bien d'ailleurs que cette division de la pie-mère en interne et en externe est purement artificielle, qu'elles ne sont point isolées l'une de l'autre ; ainsi, la pie-mère qui tapisse la partie supérieure du cervelet et de la protubérance cérébrale s'unit à celle qui forme la toile choroïdienne par la large fente transversale qui, de l'extérieur, communique avec le ventricule moyen (*v.* Cerveau, Encéphale). P. Gaubert.

PIE (Papes). Ils sont au nombre de huit. On n'est point d'accord sur le rang que le premier doit occuper dans la chronologie. Saint Jérome et quelques autres le placent après Anicet. Hégésippe, saint Irenée et Eusèbe le mettent avant ; cette opinion a prévalu, et Pie Ier est considéré comme le onzième pontife de Rome. Il succéda, l'an 158, à Hygin, sous le règne des Antonins. C'était un Italien d'Aquilée. Son père s'appelait Rufin, et le visionnaire Hermas a passé pour son frère. On ne sait rien de sa vie. On doute même de la qualité de martyr, que Baronius lui attribue. Quant aux lettres et décrets que le père Pagi met sur son compte, la critique la plus orthodoxe en a fait justice. Le pontificat de saint Pie dura dix ans, suivant l'opinion commune, qui le fait mourir l'an 167.

Pie II en est séparé par un intervalle de treize siècles. C'était le fameux Æneas-Sylvius-Piccolomini, né, en 1405, à Cossignano, en Toscane, de parents nobles, mais exilés. En sortant des écoles de Sienne, il fut amené au concile de Bâle, en 1431, par le cardinal Caponnica, et nommé secrétaire du concile. Il en soutint les droits et les intérêts contre le pape Eugène IV. Il y exerça successivement les fonctions de référendaire, d'abréviateur, de chancelier, d'agent général ; fut envoyé comme négociateur en Allemagne, en Savoie et dans le pays des Grisons, et publia divers écrits, en vers et en prose, qui lui valurent une réputation européenne. Le pape Félix V voulut l'avoir pour secrétaire. L'empereur Frédéric III lui donna le même titre, en 1442, le fit son conseiller et lui confia plusieurs ambassades à Rome, à Milan, à Naples et dans d'autres capitales. La faveur de ce prince le fit changer de parti. Il reconnut, en 1445, ce même pape Eugène IV, qu'il avait tant combattu, et reçut l'évêché de Trieste pour récompense. Nicolas V, successeur d'Eugène, le transféra au siége de Sienne, et Calixte III lui donna le chapeau de cardinal. Ses nombreux ouvrages firent trouver naturelle et méritée cette élévation subite. Enfin, à la mort de Calixte, en 1458, malgré la brigue du cardinal de Rouen, Æneas Sylvius fut élu par un conclave de vingt-un cardinaux, prit le nom de Pie II, et fut le 219e évêque de Rome. Son premier soin fut de reprendre comme pape le projet de croisade qu'il avait soutenu comme écrivain et négociateur, contre les Turcs et contre Mahomet II, qui venait de s'emparer de Constantinople. Il s'appliqua dans ce but à calmer les troubles de l'Italie, en reconnaissant Ferdinand pour roi de Naples, et s'achemina vers Mantoue pour ouvrir un concile, où il avait appelé les députés de toutes les puissances chrétiennes. Son éloquence échoua contre leurs intérêts. Les envoyés de Charles VII de France, blessés de l'exclusion de René d'Anjou, dont il avait méconnu les droits à la couronne de Naples, lui imposèrent pour condition première la déposition de Ferdinand. Cet éclat souleva des mécontentements dans tout le royaume de Sicile, et une grande partie de la noblesse se jeta dans le parti français, mais le fameux Scanderberg, appelé par le pape en Italie, gagna sur eux la bataille du mont Ségian, et raffermit la domination des Aragonais. La cour de France fut encore blessée par un décret de Pie II, qui condamnait les appels aux conciles comme impies et attentatoires aux priviléges du saint-siége. — Non content d'avoir chassé les Français d'Italie par les armes temporelles de l'Albanais, il menaça Charles VII de ses armes spirituelles s'il ne voulait point casser la pragmatique. Le roi de France fit protester en plein parlement contre ces prétentions par le procureur-général Jean Dauvet, et fit appel au futur concile, malgré la bulle qui le lui interdisait. Mais la mort de ce roi ne tarda pas à changer la face des affaires. Louis XI, à la sollicitation de La Balue, abolit la pragmatique. — Pie II était déjà rentré à Rome pour apaiser les troubles sérieux qu'y excitait la faction d'un nommé Tiburce. Le supplice de cette espèce de tribun avait mis un ter-

me à ces désordres. C'est alors qu'il reçut les ambassadeurs des souverains de Perse, de Trébisonde, d'Arménie et autres princes chrétiens de l'Orient. Mais les armées de ces princes ne suffisaient pas pour reconquérir Constantinople ; et, l'Allemagne leur ayant refusé son concours, ainsi que la France et l'Angleterre, ce projet de croisade échoua comme les autres. Ne pouvant combattre Mahomet II, il essaya de le gagner à l'église, et lui écrivit cette fameuse lettre, la 396e de son recueil, qui a été le sujet de tant de commentaires et de controverses. Il n'est pas prouvé cependant que cette lettre soit jamais parvenue à son adresse. Celle de Louis XI au pape est plus certaine. Pie II l'avait trompé relativement au royaume de Naples, mais le roi avait encore été moins sincère à l'égard de la pragmatique. Il s'ensuivit une correspondance fort aigre, fort violente. Les deux puissances se menacèrent, et Louis XI rendit trois édits foudroyants, et qui ne plurent pas à la cour de Rome. Il eût fallu qu'en même temps Louis XI eût soutenu de ses armes le fils de René d'Anjou, qui tenait encore le château d'Altamura. Mais la mort de ce prince termina cette guerre de Naples, et celle de Pie II mit un terme à ses projets et à ses voyages. Ce pontife, miné depuis long-temps par la goutte, mourut à Ancône, le 14 août 1464, à l'âge de 59 ans, après un pontificat de six années. Le cardinal de Pavie et l'historien Platine ont fait son panégyrique. On trouvera également dans le tome 12 de la *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, de Dupin, la notice qu'il donne des nombreux écrits de ce pape. Philelphe, l'un de ses maîtres, a loué la beauté, la vivacité, les grâces de son esprit, et Floridus Sabinus le peint comme un orateur véhément et un poète distingué.

Pie III, pontife juste et pieux, occupa trop peu de temps la chaire de St. Pierre. Fils de Nanne Todeschini et neveu de Pie II par sa mère Lesdamie Picolomini, il portait aussi le titre de cardinal de Sienne ; le conclave de 1503 le choisit pour succéder à Alexandre VI, dans l'espoir qu'il réformerait les mœurs du clergé de Rome. Il convoqua à cet effet un concile général, mais, dès le sixième jour de son élection, il fut atteint d'une maladie mortelle, qui, vingt jours après, le conduisit au tombeau. Sa mort, arrivée le 18 octobre, fut attribuée au poison, et quelques historiens en ont accusé le tyran de Sienne Pandolphe Petrucci. Pie III fut le 225e de la nomenclature des papes.

Pie IV en fut le 233e. Il fut élu le 15 octobre 1559, à la place de Paul IV. Il était, dit-on, de la famille de Médicis, mais des historiens plus sûrs appellent son père Bernard Medichino. Quoi qu'il en soit, son frère aîné fut le célèbre marquis de Marignan, titre qui fut porté successivement par deux de ses cadets ; et sa sœur Marguerite fut la mère de Charles Borromée. Il se nommait Jean Ange Medichino, et il avait été fait cardinal par le pape Paul III. Mais son exaltation lui valut la faveur du grand-duc de Toscane, qui eut la complaisance de le reconnaître pour son parent. Le nouveau pape l'en remercia en donnant le chapeau de cardinal à Ferdinand de Médicis, son fils, et n'oublia dans cette promotion ni ses neveux ni ses cousins, au nombre desquels se trouva ce même Charles Borromée, qui fut canonisé après sa mort. Comme chef de l'église, il croit devoir s'élever dans un bref contre Catherine de Médicis, qui avait convoqué en France un concile national et offert aux calvinistes le pardon de leurs offenses. Il s'indigna de cette espèce d'amnistie, et excita cette reine à la guerre contre Genève. Il écrivit en même temps au cardinal de Tournon pour l'engager à empêcher à tout prix la tenue de ce concile national ; et, voyant l'inutilité de ses efforts, il prit la résolution de rouvrir le concile général de Trente, qui, assemblé en 1542 par le pape Paul III, suspendu et rouvert plusieurs fois depuis cette époque, avait été interrompu de nouveau par Jules III. Paul IV avait résisté aux sollicitations

de l'empereur Ferdinand, qui ne cessait d'en provoquer la continuation. Le concile de Trente fut donc réinstallé le 18 janvier 1562, après une interruption de dix années (*v.* CONCILE DE TRENTE). Mais l'audace des protestants, le caractère indépendant des théologiens français, l'opposition des évêques d'Espagne furent pour le pape une suite d'embarras et de chagrins qui ne finirent qu'avec le concile même. Pie IV n'atteignit ce but qu'en attirant à Rome le cardinal de Lorraine. L'influence de ce cardinal ne réussit point cependant à faire approuver par nos parlements les décrets du concile. Mais l'établissement des jésuites fut son ouvrage et le consola d'un premier échec. En même temps fut terminée à Rome la longue dispute sur la préséance entre les ambassadeurs de France et d'Espagne, dispute qui avait occupé les pères du concile, et que termina le pape à l'honneur des Français. Pie IV eut alors à déjouer et à punir une conspiration tramée contre sa vie par les frères Accolti et autres libertins de la ville de Rome. La mort des conjurés rétablit l'ordre dans cette capitale, et le pape n'eut plus d'autre occupation que l'embellissement de la ville de Rome. La mort le surprit au milieu de ces travaux. Il expira dans les bras de son neveu Borromée, à l'âge de 66 ans, et vers la fin de la sixième année de son pontificat, le 9 décembre 1565. On assure que l'institution des séminaires date de son pontificat.

PIE V fut son successeur immédiat et le 234e pontife de Rome. Né le 17 janvier 1504, d'une famille pauvre, que ses flatteurs essayèrent plus tard de rattacher à l'illustre maison des Consilieri de Bologne, Michel Ghisleri entra, à l'âge de 14 ans, dans l'ordre de Saint-Dominique, et s'y distingua par la pureté de ses mœurs et la rapidité de ses progrès. Il devint commissaire général de l'inquisition, qu'il appelait le tribunal de la justice de Dieu. Son zèle ardent fut récompensé par le chapeau de cardinal, en 1566, sous le pontificat de Paul IV, et il prit le titre de cardinal Alexandrin en mémoire de ce qu'il était né près d'Alexandrie; dans le village de Bosco. Pourvu successivement des évêchés de Sutri et de Mondovi, il parvint enfin à la tiare le 7 janvier 1566. Ses réglements de police et de discipline réformèrent les mœurs de son siècle; il relégua les filles publiques dans un quartier de sa capitale, obligea les évêques à la résidence, bannit le luxe de leurs palais, força les cardinaux à donner l'exemple de la continence et de la piété, interdit le trafic des indulgences. Les empereurs d'Allemagne sollicitaient depuis longtemps le mariage des prêtres, et, comme ils désespéraient de l'obtenir du saint-siége, Maximilien venait d'assembler à cet effet une diète à Augsbourg. Pie V n'était pas homme à souffrir cet empiétement sur les droits du saint-siége. Il chargea le cardinal Commendon d'excommunier l'empereur et la diète s'ils passaient outre; mais l'affaire fut renvoyée à une diète nouvelle; et le légat fut assez prudent pour ne pas causer un nouveau schisme en Allemagne. La révolte des Pays-Bas contre Philippe II lui donna une autre occasion d'intervenir dans les querelles des rois et des peuples. Les historiens protestants mettent sur le compte de ce pontife toutes les conspirations papistes qui troublèrent le règne d'Élisabeth. Sa ligue contre les Turcs n'eut pas de succès, malgré la célèbre bataille de Lépante. Il ne put jamais y attirer ni les rois de Pologne et de France ni l'empereur d'Allemagne. Philippe II lui-même refusa les secours qu'il avait d'abord promis: et le pape fut obligé de recourir au roi de Perse Tecmèses, à Mutahar, prince d'Arabie, et au roi d'Éthiopie, Memnas. Pie V n'eut pas le temps de recevoir leurs réponses. Une fièvre lente, causée, dit-on, par les austérités de la vie monastique, minait depuis longtemps son existence. Elle finit le 1er mai 1572, après un pontificat de 6 ans et 3 mois. Le bas peuple ne dissimula point la joie que lui fit éprouver la mort d'un maître aussi sévère; aussi ennemi de la li-

cence, aussi terrible dans sa colère. Une qualité précieuse était mêlée à ses défauts, c'était une franchise à toute épreuve, et avec laquelle il disait tous ses sentiments sans en dissimuler aucun.

PIE VI, 259e pontife, se nommait Jean-Ange Braschi. Il était né à Césène le 27 décembre 1717, d'une famille noble, mais pauvre. Admis à la familiarité de Benoît XIV comme secrétaire, il reçut de Clément XIII la charge d'auditeur et celle de trésorier de la chambre apostolique, et fut fait cardinal par Clément XIV, malgré sa sympathie pour les jésuites, que ce pape venait de frapper. Il lui succéda enfin le 15 février 1775, grâce à l'amitié du cardinal de Bernis, dont le parti triompha dans le conclave. Ses premiers actes répondirent aux espérances du peuple, qui vénérait la pureté de ses mœurs, son zèle pour la religion et ses talents pour l'administration de l'église. Il supprima les émoluments du préfet de l'*annone* pour le punir d'avoir causé une disette dans Rome par sa négligence. Une vieille femme qui avait soigné son enfance fut appelée et recueillie dans son palais; et un conseil d'hommes distingués fut chargé par lui de l'éclairer sur les besoins du peuple et sur les moyens de gouvernement les plus propres à faire bénir son règne. Le saint-siége était soumis alors à de rudes épreuves : les souverains catholiques semblaient se liguer pour affaiblir sa double autorité. La cour de Naples, dirigée par Tanucci, avait subitement supprimé 78 monastères en Sicile, et forcé le pape d'accorder l'institution canonique au nouvel archevêque de Naples, qu'elle prétendait avoir le droit de nommer sans la participation du saint-siége. Mais le pape ayant refusé le cardinalat sollicité pour ce même archevêque, le roi menaça de s'emparer du duché de Bénévent, et mêla des protestations injurieuses à la présentation de la haquenée (en 1777) qu'il devait à chaque avénement de pape, comme preuve de vasselage envers le saint-siége. Pie VI résista avec sa modération ordinaire; les cours de France et d'Espagne se mêlèrent de cette querelle; mais la cérémonie fut supprimée, et, par l'entremise du cardinal de Bernis, le suzerain et le vassal consentirent à convertir cet hommage en cadeau pécuniaire. L'empereur Joseph II méditait de son côté des réformes importantes, et, les négociations du saint-siége ayant échoué contre ses résolutions, Pie VI ne voulut s'en rapporter qu'à lui-même. Les papes avaient souvent voyagé dans le moyen âge, avec toute la dignité des chefs de l'église. Pie VI n'allait à Vienne qu'en suppliant. Il y reçut des honneurs extraordinaires; l'accueil de Joseph II fut respectueux et magnifique; mais il ne céda point aux vœux du pontife. Il persista, dans son projet de suppression des congrégations et des ordres monastiques en Autriche, et le pape se résigna à cette victoire d'un siècle dont il ne connaissait que trop la puissance. Plus tard, en 1790, si la vanité eût pu entrer dans une ame aussi pieuse, il aurait joui de voir ce même empereur forcé de lui demander le secours des armes spirituelles du saint-siége pour réduire les peuples rebelles de la Belgique. Le frère de Joseph II, le grand-duc Léopold, essaya d'autres réformes en Toscane, mais son avénement au trône impérial modifia ses idées philosophiques, et Pie VI espéra de meilleurs jours, que la fortune ne lui réservait point. Pendant cette première période de son pontificat, il avait entrepris d'utiles travaux, comme l'agrandissement du port d'Ancône, la construction de son phare, l'érection d'un arc de triomphe, l'embellissement de plusieurs églises, et l'assainissement des marais Pontins. Il s'occupait en outre d'accroître et d'enrichir le musée, que, d'après ses conseils, avait fondé Clément XIV. Ce musée fut visité de son temps par les voyageurs les plus illustres, notamment par Gustave III de Suède et par le comte du Nord, qui fut depuis le tsar Paul Ier. Mais ces travaux furent interrompus par la révolution, dont les contre-coups se firent sentir aux extrémités de l'Europe. La suppression des ordres reli-

gieux des dîmes, des annates et des biens ecclésiastiques par l'assemblée constituante, et plus tard la constitution civile du clergé, qui livrait au peuple l'élection des évêques, furent pour le saint-siége une série de malheurs et d'affronts que Pie VI essaya vainement d'arrêter. Son bref doctrinal est un chef-d'œuvre de modération. Mais la cour de Rome était sans force contre l'esprit réformateur de ces temps, et Pie VI ne put offrir qu'un asile aux prêtres qui furent bientôt forcés de s'exiler des terres de France. Cette cour fut dès ce moment au nombre des plus opposées à la révolution française, et la populace de Rome manifesta sa haine par le massacre de Basseville, envoyé de la nouvelle république. La vengeance fut différée, mais n'en fut pas moins terrible. Dès que la haute Italie fut soumise à nos armes, Pie VI, dont les états n'étaient plus couverts par les bandes autrichiennes, fut sommé d'annuler, de désavouer tous les brefs qu'il avait lancés contre la France nouvelle, et Bonaparte eut ordre de menacer en même temps le patrimoine de Saint-Pierre en s'emparant de la ville de Bologne. Le pape refusa la rétractation qu'on exigeait de lui; mais plus tard, par la médiation du chevalier Azara, ambassadeur d'Espagne, ses plénipotentiaires signèrent, le 19 février 1797, à Tolentino, le traité qui le dépouillait des deux légations de Bologne et de Ferrare, du comtat Venaissin, et qui lui imposait une contribution de trente millions de francs. Le pape désavoua dans ce traité le meurtre de Basseville; mais, dix mois après, un nouvel assassinat, celui du général Duphot, attira sur Rome tous les malheurs d'une invasion. Le 29 janvier 1798, Berthier et l'armée française campèrent sous les murs de cette capitale, et le 15 février, le peuple lui-même en ouvrit les portes. Un gouvernement révolutionnaire fut substitué à celui du pontife. Pie VI fut dépouillé de ses bijoux, de ses meubles, de sa riche bibliothèque, et reçut, le 19 février, l'ordre de quitter ses états. Le commissaire Haller n'eut égard ni à l'état maladif ni aux prières du pontife. Une voiture le transporta rapidement à Sienne, dont un tremblement de terre le chassa trois mois après. La Chartreuse de Florence fut sa seconde retraite; il y reçut les hommages du roi et de la reine de Sardaigne, qui lui offrirent un asile dans leur ville de Cagliari, où ils étaient forcés de se réfugier eux-mêmes. Il se refusa à leurs instances, et crut qu'il pouvait finir ses jours en Toscane. Mais l'approche des armées de Russie et d'Autriche réveilla les craintes du directoire de France, et, malgré les infirmités dont il était accablé, le pape fut encore obligé d'abandonner cette retraite. On lui fit franchir les Alpes le 27 avril 1799, et, de station en station, il arriva le 14 juillet à Valence, où se terminèrent ses voyages et sa vie. Pie VI y mourut le 29 août à l'âge de 81 ans, après un pontificat de 24 ans, 6 mois et 14 jours. C'était le plus long qu'on eût vu depuis saint Pierre. Son corps fut d'abord inhumé dans le cimetière commun, et, chose étonnante! ce fut un protestant qui lui érigea un premier tombeau. Le concordat de Napoléon lui en donna un autre. Ses restes furent transportés dans la basilique de Saint-Pierre, et son mausolée, ouvrage d'un sculpteur français, élève de Canova, fut décoré de cette inscription :

SANCTA PII SEXTI REDEUNT PRÆCORDIA GALLIS,
ROMA TENET CORPUS, NOMEN UBIQUE SONAT.

PIE VII, fut le successeur immédiat de Pie VI, dont il était parent. Né comme lui à Césène, le 14 août 1742, du comte Scipion Chiaramonti et de Jeanne Ghini, le jeune Grégoire-Barnabé s'était destiné de bonne heure à la vie monastique, et le 20 août 1758 il prit à Parme l'habit de saint Benoît. Pie VI lui conféra le titre d'abbé, qui lui donnait le droit de porter la mitre, et qui lui valut un grand nombre d'ennemis. Son oncle le protégea contre la calomnie, et lui donna successivement les évêchés de Tivoli et d'Imola, que suivit, en 1785, le

chapeau de cardinal. Sa modération, sa charité et son courage à soutenir les prérogatives de l'église lui attirèrent enfin la vénération du peuple, comme il avait gagné l'affection du pontife. C'est à Imola que vinrent l'atteindre la révolution et les armées de France. Les malheurs de Pie VI poussaient les peuples à la révolte; et c'est pour calmer des séditions inutiles que Barnabé Chiaramonti publia cette homélie fameuse qu'on lui a tant depuis reprochée. Il y prêchait l'obéissance aux puissances terrestres, et n'excluait pas même le gouvernement démocratique qui venait de succéder à celui du pape. Les amis de l'évêque d'Imola ont prétendu plus tard que la dernière moitié de cette homélie n'était pas sortie de sa plume. Le conclave ouvert à Venise le 1er déc. 1799 se prolongea jusqu'au 14 mars 1800; et, grâce à l'éloquence du prélat Consalvi, le cardinal Chiaramonti porta ce jour-là même le nom de Pie VII. Le nouveau pape fut sacré à Venise, dans l'église Saint-Georges, et prit deux mois après la route de Rome, qu'occupaient alors les troupes napolitaines, sous la protection des bannières de l'Autriche. Mais la bataille de Marengo avait déjà changé le sort de l'Italie, et Pie VII s'empressa de répondre aux ouvertures pacifiques du premier consul, par l'envoi de l'archevêque Spina, le même qui avait reçu le dernier soupir du dernier pape. A l'instant même furent jetées les bases du concordat qui devait rendre la paix à l'église de France; et malgré les intrigues du chevalier Acton, ministre du roi de Naples, le cardinal Consalvi vint terminer cette grande affaire dans le palais même du consul. Quelques personnes en jetèrent les hauts cris; une épigramme du temps disait: *Pio VI per conservar la fede, perde la sede; Pio VII per conservar la sede, perde la fede.* On le remplit de soupçons et d'alarmes sur les dispositions de la France, et quelques protestations d'émigrés ajoutèrent à ses afflictions. Mais le succès du concordat et la restitution de Bénévent et de Ponte-Corvo par les ordres du consul lui inspirèrent quelque confiance; les alarmistes avaient cependant raison. Les exigences de Bonaparte furent sans fin; il obtint à force d'importunités un concordat pour la république italienne. La création de cinq cardinaux français coûta moins au S.-P.: c'était la conséquence du rétablissement de l'église. Mais le consul prétendait avoir le droit de faire seul les articles organiques des deux concordats; et cette prétention était toujours combattue par le saint-siége. Bonaparte ne pouvait cependant rompre avec lui; il aspirait à l'empire, et voulait renouveler à Paris le sacre de Pépin. La négociation fut longue, elle fut appuyée par le cadeau de deux bricks. Le nouvel empereur écrivit deux fois de sa propre main au pontife; et, après avoir pris l'avis de ses cardinaux, Pie VII vint sacrer Napoléon sous les voûtes de Notre-Dame, qu'il érigea bientôt après en basilique. Le peuple de Paris et de la France entière rendit un digne hommage aux vertus du pontife, que Napoléon essaya de retenir et de fixer dans sa capitale. Paris s'entretint de ce projet, et l'alarme en fut donnée à Rome: « J'ai tout prévu, répondit le pape, j'ai signé une abdication conditionnelle; le cardinal Pignatelli en est dépositaire à Palerme, et si l'on me retient de force, Napoléon n'aura dans ses mains qu'un misérable moine. » Ses craintes furent vaines; il retourna dans la capitale du monde chrétien, mais ce ne fut pas pour long-temps. Napoléon commença ses attaques en 1805, par l'occupation d'Ancône, sous le prétexte que les Anglais et les Turcs pourraient s'en emparer, et qu'il était devenu le protecteur du saint-siége. Bientôt le cardinal Fesch, oncle et ambassadeur de Napoléon, exigea le renvoi des Anglais, Russes, Suédois et Sardes, qui se trouvaient dans les états du pontife; Napoléon lui-même alla jusqu'à dire qu'il était empereur de Rome. Le refus et les observations de Pie VII irritèrent le nouveau César; il rappela son oncle, de peur que

sa qualité de cardinal ne le fît fléchir, et le remplaça par M. Alquier. Il exigea la démission du cardinal Consalvi, et, tout en réclamant la reconnaissance de Joseph-Napoléon comme roi de Naples, il dépouille le saint-siége des principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo, dont il investit le prince de Talleyrand et le général Bernadotte. Le langage et l'attitude de Pie VII furent depuis cette époque des modèles de fermeté; mais sa résistance aux caprices de Napoléon irrita la colère de cet inflexible conquérant. Le général Miollis occupa la ville de Rome, le 2 février 1808, malgré les protestations du pontife, qui se renferma dans le palais de Monte-Cavallo, en déclarant qu'il n'en sortirait plus tant que sa capitale serait au pouvoir des étrangers. Il protesta en même temps contre l'usurpation des provinces d'Urbin, d'Ancône, de Macerata, que Napoléon venait d'annexer, par un décret, à son royaume d'Italie. Quelques mois après, le 17 mai 1809, un autre décret daté de Vienne réunit tous les états pontificaux à l'empire français, et le 10 juin le pavillon tricolore remplaça, sur le château Saint-Ange, la bannière de saint Pierre. Pie VII répondit à cet acte spoliateur par une bulle d'excommunication : elle n'arrêta point le général Miollis dans son zèle; il fit enlever le pape par le général Radet, dans la nuit du 4 juillet. Pie VII fut conduit à la Chartreuse de Florence, à Alexandrie, à Grenoble, à Avignon et enfin à Savone. Treize cardinaux furent appelés en même temps à Paris; mais comme ils refusèrent tous d'assister au second mariage de Napoléon, il signa l'ordre de leur exil, et leur fixa des résidences séparées. Bientôt il fait interdire à Pie VII de communiquer avec les évêques de l'empire, et le menace d'une déposition. Il assemble un concile à Paris, lui envoie cinq cardinaux à Savone pour lui arracher une adhésion aux actes de ce concile, et ne veut pas accepter le bref qui contient cet acte de condescendance. Avant de partir pour la fatale campagne de Moscou, il ordonna enfin la translation du saint-père à Fontainebleau, où il le retrouva après sa désastreuse expédition. Là, vaincu par l'obsession de certains cardinaux qui brûlaient de revoir l'Italie, et par l'opiniâtreté de Napoléon, Pie VII signa le 25 janvier 1813 un nouveau concordat, qui le dépouillait d'une partie de son autorité spirituelle. Mais les cardinaux Consalvi et Pacca lui ayant été rendus, lui conseillèrent une rétractation immédiate; et le 24 mars, Napoléon la reçut au moment de repartir pour la Saxe. Des ordres terribles furent le châtiment de ce désaveu; la vue du pape fut interdite aux évêques et aux cardinaux; Pie VII fut traité comme un prisonnier d'état jusqu'au moment où, vaincu, refoulé au cœur de l'empire, Napoléon crut qu'il était de sa politique de se relâcher de sa sévérité envers un vieillard revêtu d'un aussi vénérable caractère. Le 23 janvier 1814, un ordre imprévu rendit le pape aux vœux de l'Italie. Son voyage lent et pénible fut cependant une espèce de triomphe, et le 24 mai il rentrait dans sa capitale, pendant que son persécuteur arrivait à l'île d'Elbe. Mais la nouvelle de l'évasion de l'empereur et de sa marche sur Paris vint jeter l'alarme dans le palais pontifical, et l'approche de Murat, qui s'annonçait comme son allié vers la haute Italie, força Pie VII à quitter encore un fois sa ville et son peuple. Ce nouvel exil ne fut pas long : arrivé à Gênes vers le mois d'avril 1815, il en repartit le mois suivant pour revenir à Rome, qu'avaient délivrée la défaite et la fuite du roi Joachim. Pie VII n'en avait point fini avec la France : le concordat de 1801 ne pouvait convenir à la restauration de Louis XVIII. Elle triompha de la résistance du vieux pontife, et lui arracha le concordat de 1817, qui rétablissait celui de François I[er], et créait de nouveaux diocèses. Cette création fut repoussée par les chambres françaises, et la transaction ne satisfit ni les anciens ni les nouveaux prélats : elle fut taxée par la *petite église*

d'erreur mutuelle ; les dernières années de Pie VII en furent troublées. Il les employa cependant à remettre de l'ordre dans les églises d'Allemagne et d'Italie. Il eut la satisfaction de rentrer dans ses deux principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo, et reçut successivement les visites de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse. On remarqua qu'il fut obligé de se faire soutenir pour saluer Frédéric. Les infirmités avaient en effet usé ses forces, et dans la soirée du 6 juillet 1823, une chute terrible lui fracassa le col du fémur : cet accident causa sa mort. Il expira le 20 août, à l'âge de 81 ans, après un pontificat de 23 ans 5 mois et 6 jours. Au milieu de tant de traverses, Rome lui avait dû des embellissements que la domination française avait achevés ou augmentés. Le cardinal Consalvi le suivit de près au tombeau, et ordonna par son testament que ses propres bijoux fussent vendus pour ériger un monument à son auguste bienfaiteur. Le sculpteur Thorwaldsen a exécuté cette dernière volonté du cardinal, et a placé sur le cénotaphe les statues de la Modération et de la Force, véritables qualités de ce malheureux pontife.

Pie VIII, 262e pape, se nommait le cardinal Castiglione; il succéda le 31 mars 1829 à Léon XII, et ordonna la célébration d'un jubilé universel pour remercier Dieu de son avénement. Il sévit contre les carbonari et autres sociétés secrètes. On loue ses brefs pour l'embellissement de Rome, pour l'exhumation des monuments antiques, placés entre les monts Palatin et Capitolin; pour la restauration de l'ancien Forum et le déblaiement de la voie Sacrée. Ce pape ne régna que vingt mois, et mourut le 30 novembre 1830.

Viennet, de l'académie française.

PIED (du latin *pes*). On appelle *pied* l'extrémité inférieure du membre abdominal qui supporte le corps dans la station et la progression. Le pied est en général plus grand chez l'homme que chez la femme, de même qu'il est le plus souvent en proportion avec la stature des individus ; il y a cependant de nombreuses exceptions à cette règle : l'on voit assez fréquemment des personnes d'une haute stature avoir de très petits pieds, et *vice versâ*. Le pied s'articule avec la jambe à angle droit, et reçoit d'elle le poids du corps dans la station verticale, à peu près vers le tiers postérieur de sa face dorsale. La face supérieure ou dorsale du pied est plus ou moins convexe, dans ses deux tiers postérieurs; sa face inférieure ou plantaire est concave d'avant en arrière, dans l'espace compris entre le talon et les articulations métatarso-phalangiennes. Les deux faces du pied sont séparées par deux bords, l'interne et l'externe ; le premier est plus long que le second. Ils sont tous les deux un peu concaves dans leurs deux tiers postérieurs, et légèrement convexes dans leur tiers antérieur. L'extrémité antérieure du pied est formée par les orteils, qui sont rangés sur une ligne oblique de dedans en dehors ; l'extrémité postérieure, ou talon, est arrondie, formée par la grosse tubérosité du calcanéum, c'est sur elle et les articulations métatarso-phalangiennes qu'a principalement lieu le point d'appui dans la station et la progression. Le pied est composé d'un grand nombre de parties constituantes, tels que les os, les ligaments, les muscles, les vaisseaux et les nerfs, etc. Ce sont les os du pied qui en déterminent principalement la forme ; ils sont divisés en trois régions, le tarse, le métatarse et les phalanges. Le tarse, composé de sept os, est placé postérieurement aux deux autres régions; il est plus large en avant qu'en arrière, et divisé en deux rangées, dont la première est composée de l'astragale et du calcanéum, la seconde du scaphoïde, du cuboïde et des trois cunéiformes. C'est sur la face supérieure de l'astragale qu'est placée la jambe, et que tombe par conséquent le poids du corps. Le métatarse, situé entre le tarse et les phalanges, est composé de cinq os longs, parallèlement placés les uns à côté des autres ; mais qui offrent des différences sous le rapport de leur longueur

et de leur volume. Les orteils forment la troisième région du pied, et sont composés chacun de trois phalanges à l'exception du gros orteil, qui n'en a que deux. Les phalanges sont divisées en métatarsiennes, moyennes et unguinales; elles sont beaucoup moins longues que celles de la main, surtout les moyennes, qui sont presque carrées. Voici la disposition des vingt-six os qui entrent dans la composition du pied. Ces os sont liés entre eux à peu près comme ceux de la main, c'est pour cela que nous ne parlons pas de leurs ligaments, etc., etc. Tous les os du pied présentent une mobilité plus ou moins grande, résultat de leur multiplicité. Disons maintenant un mot des puissances motrices de cet organe de la progression. Ces puissances sont les muscles; les uns le meuvent en totalité et les autres en partie. Les premiers appartiennent à la jambe, les seconds au pied seulement; ils le portent dans l'extension, dans la flexion, dans l'adduction et l'abduction, etc. Indépendamment des os, des ligaments et des muscles, il entre encore beaucoup d'autres parties dans la composition du pied : ce sont des artères, des veines, des nerfs, des vaisseaux lymphatiques, des tissus cellulaire, graisseux, etc. Cet organe présente assez souvent des vices de conformation qu'on désigne sous le nom de *pied-bot*, de *pied-plat*, etc.

Pieds-bots. On désigne sous le nom de *pied-bot* une difformité qui ne permet au sujet, lorsqu'il est debout, de toucher le sol qu'avec l'extrémité phalangienne, le bord externe ou le bord interne du pied, et même quelquefois avec le dos du pied ou le talon seulement : en admettant toutefois que l'affection n'est pas la suite d'une autre difformité, comme de la déviation des genoux en dedans, de la courbure des jambes dans ce sens ou en dehors. Les auteurs ont établi trois variétés de pieds-bots, basées sur l'observation des diverses directions du pied, suivant que la pointe de celui-ci est déviée en bas, en dedans ou en dehors. Ces espèces ou variétés ont été nommées *pes equinus* (pied-équin, pied-de-cheval), lorsque le malade ne peut toucher le sol qu'en appuyant sur les orteils et les articulations métatarso-phalangiennes; *varus* (pied en dedans), quand c'est le bord externe du pied ou une partie de sa face dorsale qui sert de point d'appui; enfin, *valgus* (pied en dehors), lorsque le pied pose seulement sur une partie de son bord interne. Ces trois dénominations, *pes equinus, varus, valgus*, ont le mérite de la brièveté, mais, pour être comprises de tout le monde, elles ont besoin d'une courte explication. Afin d'éviter les répétitions et surtout l'obscurité, nous adopterons pour désignation générale le terme *déviation*; nous appellerons conséquemment le *pes equinus*, déviation du pied en bas; le *varus*, déviation du pied en dedans, et le *valgus*, déviation du pied en dehors. — A ces trois variétés de déviation du pied, nous en ajouterons deux autres qui nous semblent tout-à-fait distinctes : nous appellerons la première *déviation du pied en dessous*, c'est celle où l'avant-pied est situé sous l'axe de la jambe, sous le talon, et où la face dorsale du cuboïde et des cunéiformes sert de point d'appui pendant la station et la progression; nous désignerons la seconde sous le nom de *déviation du pied en haut*, c'est celle dans laquelle la face dorsale du pied est appliquée contre la partie antérieure, interne ou externe de la jambe, le talon étant dirigé en bas. — Les différentes déviations du pied peuvent exister au moment de la naissance, ou se développer accidentellement, soit pendant l'enfance, soit vers l'adolescence, ou même plus tard. Dans le premier cas, la difformité est nommée *congénitale* ou *native*; dans le second cas, elle reçoit le nom d'*accidentelle* ou de *consécutive*.—Nous avons vu à nos consultations d'hôpital et dans notre pratique particulière, depuis 1823, un très grand nombre de sujets atteints de pieds-bots à tous les degrés possibles de la difformité; mais les cas que nous avons observés le plus fréquemment sont les déviations natives en de-

dans, et après celles-ci les déviations accidentelles en bas et en dedans, affectant simultanément le même membre, on, en d'autres termes, les pieds mixtes, *équins et en dedans*. Les déviations des pieds en dehors sont très rares comparativement aux deux autres variétés, et les déviations en dessous et en haut encore plus rares que celles-ci. — S'il nous était permis de nous en rapporter à une expérience déjà longue, nous pourrions avancer qu'environ un tiers des déviations des pieds en dedans sont déjà très développées au moment de la naissance, les deux autres tiers ne présentant à cette époque qu'une déviation du pied en bas et un peu en dedans, difformité que les parents des jeunes enfants regardent ordinairement comme peu grave; mais lorsque les enfants commencent à marcher, cette légère difformité devient plus manifeste et se transforme promptement en une véritable déviation en dedans. Si les petits malades ont le bonheur d'être issus de parents riches ou aisés, s'ils ont pu être soumis à un traitement bien conçu, bien dirigé, le membre ne fût-il pas redressé complètement, la difformité change de nature, le pied est ramené sous l'axe de la jambe, mais il reste dévié en bas si la brièveté des muscles du mollet ne permet point un alongement suffisant pour le redressement total du pied. —On observe rarement, au moment de la naissance, des déviations simples du pied en bas; c'est chez les enfants qui ont porté des machines qu'on les rencontre le plus fréquemment. Nous n'avons vu cette difformité que huit ou neuf fois chez des enfants nouveau-nés : deux de ces cas présentaient la difformité sur les deux pieds à la fois, et chez tous ces enfants, il y avait un peu de contracture musculaire dans tout le côté du corps atteint de pied-bot; quant à ceux qui présentaient la difformité sur les deux pieds, leurs membres étaient beaucoup plus raides qu'à l'ordinaire, tandis que la déviation consécutive du pied en bas est très commune, nous affirmerions presque que telle est l'origine des neuf dixièmes des pieds-bots consécutifs, et peut-être de presque toutes les déviations natives des pieds, puisque les deux tiers des enfants nouveau-nés pieds-bots offrent leur difformité à l'état mixte, en bas et en dedans.

Causes. La cause efficiente des pieds-bots natifs ou consécutifs est toujours la même, l'inégalité dans les forces musculaires antagonistes. Dans les pieds-bots accidentels ou consécutifs, on voit pour ainsi dire la difformité se développer sous l'influence du raccourcissement de certains muscles et du relâchement de leurs antagonistes. Mais ce défaut d'antagonisme est alors secondaire dans les dix-neuf vingtièmes des cas, aux paralysies qui surviennent après des convulsions. Nous pensons que la cause première de presque tous les pieds-bots, qu'ils soient natifs ou consécutifs, dépend des convulsions suivies de paralysies partielles plus ou moins développées. Les enfants, dans le sein de leur mère, peuvent éprouver des lésions de l'appareil cérébro-spinal et des convulsions. Nous avons vu plusieurs fois des enfants naître hémiplégiques, etc. La persistance d'une mauvaise position dans le sein de la mère peut aussi être la cause du pied-bot natif, etc. Les pieds-bots consécutifs à la naissance, indépendamment des convulsions et des paralysies, peuvent naître sous l'influence de plusieurs autres causes : une position vicieuse pour éviter la douleur d'une blessure dans la jambe, une chaussure trop courte ou trop dure, peut aussi développer des pieds-bots; car alors quelques muscles ont leurs points d'insertion rapprochés, tandis que quelques autres sont éloignés.

Traitement. De tout temps, on a cherché à guérir les pieds-bots; mais les moyens dont on se servait étaient si défectueux qu'à peine deux sur cent arrivaient à être modifiés par les bandages, les massages et les attelles que l'on employait. Sur la fin du dernier siècle, Venel inventa une machine à l'aide de laquelle il parvint à guérir un assez grand nombre

de ces difformités. C'est la machine de Venel, modifiée de toutes les manières par les orthopédistes qui se sont succédé depuis lui, qui sert encore aujourd'hui, et qui obtient quelquefois des résultats heureux lorsque les pieds-bots sont peu difformes; mais quand certains muscles sont très raccourcis, elle échoue constamment. Il n'en est pas de même de la section du tendon d'Achille. Celle-ci réussit toujours à guérir les pieds-bots les plus difformes, souvent en quelques jours, jamais en plus de deux mois, même chez les sujets de plus de 40 ans. — La section du tendon d'Achille pour guérir les pieds-bots équins a été pratiquée pour la première fois en Saxe en 1782, sous les yeux et d'après le conseil de Thilennius. Ce médecin n'a pas eu occasion de la conseiller une seconde fois. En 1809, un chirurgien de Marbourg, Michaëlis, a repris cette idée, mais à demi; il a traité plusieurs pieds-bots en incisant une partie du tendon d'Achille seulement, et en distendant, en alongeant ce qu'il n'avait pas coupé. En 1812, Sartorius a pratiqué une fois la section du tendon d'Achille pour guérir un pied-équin. Delpech, en 1816, a aussi guéri un pied-bot équin très difforme par la section du tendon d'Achille; et c'est à ce célèbre chirurgien que nous devons les idées les plus saines sur les causes des pieds-bots, et les raisons les plus solides pour engager à pratiquer la section du tendon d'Achille dans les cas de pieds-bots équins. En 1831, un chirurgien de Hanôvre, Stromeyer, pénétré de l'exactitude des idées de Delpech sur les causes des pieds-bots, et encouragé par le résultat de l'opération du chirurgien de Montpellier, se détermina à pratiquer la section du tendon d'Achille pour guérir les pieds-bots. Cependant, malgré les heureux résultats obtenus par les chirurgiens que nous venons de mentionner, cette opération n'avait pas trouvé de crédit en France, où la plupart des chirurgiens la regardaient comme une tentative téméraire. Cependant, enhardi par les succès de mes devanciers, et surtout par nos expériences sur les animaux vivants, nous nous décidâmes à pratiquer cette opération le 23 octobre 1835, sur un malade que nous avait adressé M. le professeur Sanson, et nous eûmes la satisfaction de voir notre malade promptement débarrassé d'un énorme pied-bot équin qui avait résisté à l'emploi de machines énergiques portées pendant plus de dix ans, sans aucun résultat avantageux. Un tel résultat dut nous encourager : nous répétâmes ce moyen curatif; nous l'étendîmes à tous les genres de pieds-bots, et les succès que nous avons obtenus, et qui s'élèvent aujourd'hui a plus de 150, ont popularisé cette opération. — La description de notre procédé opératoire serait trop longue, nous nous contenterons de dire que la petite plaie que nous faisons pour introduire notre instrument à la partie antérieure des tendons n'est pas plus grande que celle de la saignée du bras, et qu'elle n'est pas douloureuse : les jeunes enfants ne quittent pas le sein pendant qu'on les opère. Après la section, il faut appliquer une machine extensive : c'est dans l'application de la mécanique que réside toute la difficulté, car il faut obtenir l'alongement de la substance intermédiaire dans l'espace de 15 à 20 jours. Dr VINCENT DUVAL.

PIED, par analogie avec la place qu'il occupe chez l'homme et chez les animaux, et avec les fonctions qu'il y remplit, désigne en général la partie inférieure de la plupart des corps dont il supporte la masse, comme le *pied* d'un meuble, le *pied* d'un mur, le *pied* d'un arbre, d'une échelle, d'une montagne, etc. On l'applique également au talus, à la pente qu'on donne à des ouvrages de maçonnerie ou à d'autres corps pour les appuyer plus solidement; ce rempart n'a guère de *pied;* donner du *pied* à cette échelle, pour dire en éloigner la partie inférieure du mur. *Pied* se dit quelquefois pour le corps entier, dont il n'est qu'une partie; acheter deux cents *pieds* d'arbres, pour deux cents arbres; un *pied* d'œillet, etc. Le *pied-cormier*, en termes d'eaux et forêts, est un arbre qu'on

laisse en guise de marque à l'extrémité d'un arpentage, d'un héritage; on le dit aussi des longues pièces de bois qui font encoignure des pans de charpente. — Le mot *pied* servait anciennement, et il sert encore aujourd'hui, à désigner une mesure linéaire, qui a beaucoup varié suivant les pays et les époques; on l'appelle aussi chez nous *pied-de-roi*, parce que, suivant quelques-uns, ce fut la longueur du pied de Charlemagne qui servit primitivement à en fixer l'étendue, ce qui est difficile à croire. Il faut pour faire un mètre 3 pieds 0 pouces 11 lignes 296/1000 de ligne (du pied ordinaire, c'est-à-dire de 12 pouces). Cette mesure, n'ayant pas d'étalon mathématiquement déterminé, ne pouvait être bien exacte nulle part. Le système métrique finira par la faire complètement abandonner. Le *pied carré* est un carré parfait dont les côtés ont un pied : un pied carré est toute surface dont la valeur est égale à celle du pied carré. Le cube est un solide dont les six faces font des carrés d'un pied de côté. — *Pied*, en poésie métrique, se dit des différentes parties ou divisions des vers, lesquelles se composent de syllabes de différentes valeurs, suivant la nature du vers : en grec et en latin, le vers hexamètre est de six *pieds*, dont les quatre premiers sont indifféremment des spondées ou des dactyles; le cinquième est un dactyle et le sixième un spondée. Dans nos vers français, qui ne sont point métriques, nous nommons *pied* la réunion de deux syllabes. — Suivant qu'on a cru reconnaître dans les feuilles ou dans les fleurs de certaines plantes de l'analogie avec le pied de quelque animal, on leur a donné le nom de ce dernier, précédé du mot *pied*, comme dans les plantes appelées *pied-de-lion, pied-de-veau, pied-de-chat, pied-d'alouette*, etc. — On nomme *pied-de-chèvre* une sorte de pince ou levier dont une des extrémités a la forme d'un pied de chèvre. — *Pied droit*, en termes d'architecture, est la partie du jambage d'une porte ou d'une fenêtre, qui comprend le chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinson. — *Pied*, dans l'art culinaire et dans celui de la charcuterie, se joint à un grand nombre de dénominations particulières qui indiquent de quelle manière ces pieds ont été préparés pour le service de la table. — Si le nombre des locutions familières, figurées et proverbiales auxquelles un mot peut donner lieu est en raison de l'usage de ce mot ou de la chose qu'il sert à désigner, il ne faut pas s'étonner si le mot *pied*, comme celui de *main*, est un de ceux qui ont fourni le plus de ces locutions : il y en a un grand nombre qui passent tous les jours de mode. Nous allons citer quelques-unes de celles qui sont encore le plus fréquemment employées : lâcher *pied* ou lâcher le *pied*, c'est reculer, s'enfuir; attendre, recevoir de *pied* ferme, c'est recevoir bravement le choc de l'ennemi; trouver chaussure à son *pied*, c'est trouver une chose qui convient, et quelquefois au contraire rencontrer quelqu'un qui nous résiste avec succès, qui se défend bien; avoir bon *pied*, bon œil, c'est se bien porter, être actif, vigilant; ne pas se moucher du *pied*, c'est être fin, difficile à surprendre; avoir le *pied* marin, c'est, au sens propre, se bien tenir sur un vaisseau malgré le tangage et le roulis; et au sens figuré, c'est garder son sang-froid dans les circonstances difficiles; mettre quelqu'un au *pied* du mur, c'est le mettre hors d'état de répondre; tirer *pied* ou aile d'une affaire, c'est en tirer quelque avantage, de quelque façon qu'elle tourne; se tirer une grande épine du *pied*, c'est surmonter une grande difficulté; ne savoir sur quel *pied* danser, c'est être ruiné, ne savoir quel parti prendre; faire le *pied* de grue, c'est demeurer longtemps à la même place; avoir un *pied* de nez, c'est être trompé dans ses espérances : que de solliciteurs et de courtisans se retirent journellement avec un pied de nez! avoir un *pied* à l'étrier, c'est entrer avantageusement dans une carrière; tenir à quelqu'un le *pied* sur la gorge, c'est le contraindre à faire une chose; on dit d'un vieillard ou d'un homme très malade qu'il a un *pied* dans la fosse; de

quelqu'un qui a de grands sujets de tristesse, qu'il sèche sur *pied*, qu'il voudrait être à cent *pieds* sous terre; d'un vagabond, que c'est un *va-nu-pieds;* d'un homme qui ne mérite aucune considération que c'est un *pied-plat;* les valets de *pied* sont les gens de livrée du roi ou des grands qui vont à pied dans les cérémonies; couper l'herbe sous le *pied*, c'est supplanter quelqu'un; au *pied* de la lettre veut dire, selon le sens littéral, le sens propre des paroles; avoir d'une chose cent *pieds* par-dessus la tête; c'est en être tout-à-fait dégoûté, etc., etc. J. HUMBERT.

PIÉDESTAL. C'est un mot employé dans le langage technique des architectes et des sculpteurs, pour désigner un corps solide de matières qui supporte une colonne, un buste, un vase, ou tout autre objet d'art et d'ornement; il a, dans plusieurs circonstances, la même signification que le mot *stylobate*, qui est d'origine antique, et s'applique d'une manière exclusive aux travaux d'architecture appelés aussi *soubassements*. Le terme dont nous faisons usage est emprunté à l'italien : de *piedestallo* ou *piedistilo*, nous avons fait *piédestal*, qui se prend dans une acception très large; c'est, dans tous les cas, la base d'un ordre architectural, ou un support qu'on donne à des candelabres, à des figures d'animaux, à des cadrans solaires, à des tombeaux ou cénotaphes, etc. Sa partie inférieure, ornée de quelques moulures, se nomme *socle;* le corps carré ou rond qui porte sur le socle se nomme *dé*, et le couronnement du dé, qui est enrichi de moulures saillantes, se nomme *corniche*. La forme et les proportions des piédestaux varient; ils admettent des détails décoratifs plus ou moins riches, selon la destination qu'on veut leur donner. Ils sont fabriqués en pierre, en marbre, en bronze, en fonte, en maçonnerie, en plâtre ou en bois, selon la pesanteur, le caractère ou la valeur des choses qu'ils doivent supporter et mettre en regard. Quant à leur forme, elle se modifie comme leur nature matérielle, et par les mêmes raisons. Il y en a qui sont carrés, circulaires, ovales ou triangulaires : l'emploi qu'on en fait est si fréquent, sujet d'ailleurs à tant de caprices, qu'ils ne sont soumis en apparence à aucune proportion régulière. Le goût, la pratique, la recherche de certains effets, peuvent seuls, dans ce cas, guider les artistes et déterminer leur choix. Il n'en est pas de même à l'égard des piédestaux ou stylobates qui forment la partie la plus basse des ordres de colonnes ou de pilastres : ceux-là se composent de détails bien distincts, ne s'écartent jamais de certaines dimensions qui leur sont prescrites, et que nous ferons connaître plus tard. Revenons aux piédestaux en général : le plus souvent, on ne leur donne en hauteur que le double de leur épaisseur; mais cependant, cet usage n'a rien de fixe, puisqu'on y déroge, dans plus d'une circonstance, par exemple, toutes les fois que l'exigent la grandeur, les attitudes des statues, des groupes pour lesquels ils sont dressés. On prend aussi en considération le point de vue et la distance qui leur sont le plus avantageux; enfin, il faut dire que les piédestaux concourent seulement comme accessoires à assurer les effets qu'on veut obtenir d'un ensemble. S'agit-il d'une œuvre finie dans ses moindres détails, dont on aime à étudier les contours suaves et délicats, par exemple, de la Madeleine de Canova, de l'Ariane de Danecker, de la bacchante de M. Pradier, ou de quelques ouvrages de M. Bosio? Il faudra nécessairement les rapprocher de l'œil du spectateur pour qu'il puisse en saisir le galbe harmonieux. Une figure assise comportera un piédestal plus élevé qu'une figure représentée debout; mais une statue couchée, comme celle que M. Préault a exécutée pour le tombeau d'Armand-Carrel, ne devra s'élever qu'à quelques pouces du sol. Si un buste ou tout autre objet d'art sculpté en ronde bosse est destiné à décorer une niche, il faudra combiner la hauteur, la largeur de la figure avec celles de la niche qui doit la contenir, de façon que ses lignes principales ne soient pas gênées ou arrêtées, et

que la lumière les fasse ressortir. Dans la plupart de nos jardins publics, aux Tuileries, au Luxembourg, à Versailles, où les produits de la statuaire sont prodigués sans trop de goût et d'accord, les piédestaux ont une élévation motivée par l'espace qui les environne : ils figurent plutôt selon l'ensemble de la décoration des jardins que par rapport aux statues, aux groupes et aux vases dont ils sont surmontés. On comprend qu'employés de la sorte, en plein air, ils prennent une importance qu'ils n'auraient pas s'ils étaient placés dans l'intérieur d'un palais. Ceux du pont de la Concorde étaient très grands, parce qu'ils portaient des héros de forme colossale, destinés à être vus dans l'éloignement. Les statues équestres dont la masse est imposante en comportent de pareils : nous citerons entre autres celui qui soutenait le Louis XV de Bouchardon, celui du Louis XIV de la place des Victoires : ce dernier piédestal, de l'ordre le plus riche, était orné de bas-reliefs; des esclaves étaient enchaînés à ses quatre angles. On voit encore au musée de la sculpture française ces figures qui furent coulées en bronze par les Keller. Toutefois, ces piédestaux étaient d'une grandeur démesurée. Les statues, qui n'étaient pas traitées d'un style très large, ne pouvant être vues que de loin, ne produisaient qu'un médiocre effet, et tout le mérite de leur exécution était perdu. — Une figure colossale, dont les détails sont heurtés, dont les contours seront finis par l'éloignement, d'après les lois de la perspective, devra poser sur un piédestal qui réponde à ses dimensions : tel est celui du saint Charles Borromée. Citerons-nous celui de la statue équestre de Pierre-le-Grand, par Falconnet : c'est un énorme rocher, une montagne. On le voit par les exemples que nous venons de donner : les piédestaux sont traités d'une façon assez indépendante. Ils empruntent des formes au caprice, à la mode de chaque époque; parfois, ils se rapprochent du cippe antique, ou adoptent des ornements en rocaille : on en a fait avec des ressauts, avec des angles arrondis ou chantournés. Hâtons-nous de dire pourtant que la forme quadrangulaire nous paraît la plus convenable pour un piédestal de statue, qui, le plus souvent, doit être simple, et présenter un aspect solide et sévère; des profils purs et déliés enrichiront la dureté, la sécheresse naturelle des angles, et des décorations, telles que des moulures de bon goût, encadrant des bas-reliefs, couvriront ses quatre surfaces.

Piédestal de colonne. Ainsi considéré sous un autre point de vue et comme détail architectonique, il fait partie d'un ordre, et lui emprunte son nom. Ce n'est pas qu'il ait toujours été employé comme partie essentielle de la colonne, les monuments de Pestum, d'Agrigente et de Selinum, n'offrent dans leur ordonnance rien qui réponde à ce genre de base. Leurs fûts de marbre alignés semblent sortir de terre comme des troncs d'arbres. Les piédestaux se sont donc introduits peu à peu par l'usage dans l'art de construire, et peut-être ne faut-il voir en cela que la nécessité pour les architectes de donner une certaine hauteur à des colonnes d'un seul bloc, dont le jet se trouvait trop court; puis, dans plusieurs cas, ils ornent et enrichissent un style qui manque de force et de relief : par exemple, les colonnes adossées à des façades, à des frontispices, ou engagées dans les pieds droits d'un arcade, les pilastres du genre plaqué qui portent sur un soubassement ou un appui continu, ne sauraient se passer de leur secours, et leur empruntent des saillies agréables et d'élégants profils; ils sont aussi placés fort convenablement sous les colonnes qui ornent les arcs de triomphe. Ces sortes de monuments, qui ne sont, à proprement parler, que des portiques de grande dimension dans l'art romain, admettaient des accessoires à effet et de nombreux détails décoratifs. Ainsi, les dés des piédestaux étaient toujours couverts de sculptures, comme on peut voir dans l'arc de triomphe d'Orange. En France, on a appliqué un genre plus sévère à ces constructions monumentales;

les arcs Saint-Denys et Saint-Martin ne sont pas d'élégants portiques accompagnés de colonnes, et les grands pieds droits de l'arc triomphal de la barrière de l'Étoile sont nus et massifs. Dans les édifices romains en général, dans les théâtres, les cirques, les palais, où se montre un usage fréquent des ordres superposés, des colonnes plaquées et des portiques en étages, les piédestaux sont d'un bon effet. En réglant leurs proportions, on convint que chaque ordre aurait un piédestal qui lui serait propre; ses profils devaient répondre à la forme de la colonne qu'il suppporterait. Chez les modernes, on a suivi la même théorie. Comme il y a cinq ordres, le toscan, le dorique, l'ionique, le corinthien et le composite, il y a cinq genres de piédestaux en architecture. On est convenu encore de donner différents noms aux piédestaux, selon leur destination et les formes qui dominent dans leur ensemble.—Le *piédestal composé*, d'une forme très indépendante, est indifféremment en carré long, en ovale, à pans coupés ou arrondis; celui qu'on appelle *continu* porte une rangée de colonnes sans faire saillie ni retraite : tel est le piédestal qui supporte l'ordre des petits pavillons du palais des Tuileries du côté du jardin.—Les *piédestaux doubles* portent deux colonnes accouplées : tels sont ceux du portail de l'église Saint-Gervais. Les *carrés* ont une largeur égale à leur hauteur; comme ceux du style corinthien de l'arc des Lions à Vérone. Les *triangulaires* ont la forme d'un trépied; leurs angles sont quelquefois à pans coupés : on en voit un de la sorte sous la colonne funéraire de François II. Ces piédestaux s'emploient le plus souvent comme supports de groupes, de candelabres, de guéridons, etc.—Le *piédestal en adoucissement* est caractérisé par son dé, qui a la forme d'une gorge ou d'une scotie; celui *en balustre* a son dé contourné en forme de balustre; celui *en talus* comporte un dé avec des faces inclinées : tels sont les piédestaux qu'on voit dans l'escalier du Capitole à Rome. — Le *piédestal flanqué* présente des encoignures contournées ou ornées de pilastres attiques, de consoles, de figures; celui de la statue équestre de Louis XV était dans ce genre un modèle; celui qu'on appelle *orné* a des moulures taillées d'ornements; ses tables sont fouillées ou saillantes sur ses faces, et enrichies de bas-reliefs, armoiries, chiffres, etc.—Enfin, le *piédestal irrégulier* présente des faces qui ne sont pas d'équerre ou parallèles, des angles qui ne sont pas droits. — Le mot *piédestal* se prend quelquefois au figuré : ainsi, on dit d'un homme qu'il s'est fait un *piédestal* de son talent, d'une découverte, d'une industrie, d'un vice ou d'une vertu. D'après cette simple donnée, M. J. Janin publia, dans la *Revue de Paris*, une nouvelle intitulée *le Piédestal*, qu'il a plus tard fondue dans le second volume de son beau roman qui a pour titre *le Chemin de traverse*. A. Fillioux.

Piédouche. On se sert de ce mot en sculpture pour désigner un piédestal de très petite dimension, qu'on place sous de petits objets, tels que des figures, des vases, etc. Le plus ordinairement, il sert de support à des bustes; la forme qu'on lui donne chez les modernes est celle d'un grand cavet, avec des moulures en haut et en bas. Il y a des piédouches circulaires ou carrés, avec de petits ressauts : ils sont ornés de moulures. Du reste, les proportions de ces sortes de bases ne sont déterminées que par la grandeur du buste ou de l'objet d'art qu'elles doivent supporter. Un petit cartel destiné à recevoir une inscription accompagne toujours une de leurs faces. X.

PIÉMONT. Les états de la maison de Savoie se composent de six parties distinctes, le duché de Savoie, le duché d'Aoste, le Piémont, le comté de Nice, le duché de Gênes et l'île de Sardaigne. Le Piémont, qui comprend le Montferrat, le Milanais savoyard et les autres provinces subalpines, en est la partie principale. Quoique réunis sous la même domination, ces pays, si différents par la position, le langage, les mœurs, et par conséquent les besoins, n'ont pas tou-

jours été régis par la même loi : venus à des époques différentes se ranger sous le sceptre paternel des princes de la maison de Savoie, ils avaient gardé leurs usages particuliers. A l'exemple des Romains, qui laissaient aux peuples conquis leurs dieux, leurs usages et leurs lois, les princes de Savoie laissèrent aux provinces acquises une foule de priviléges qu'elles regardaient comme nécessaires à leur bonheur. A mesure que les mœurs ont pris une pente uniforme, les lois sont devenues plus générales; et les états de terre ferme de la maison de Savoie viennent enfin de recevoir une législation nouvelle, qui les soumet au même régime administratif et judiciaire.

Piémont physique.

Le Piémont, comme l'indique le mot, est situé au pied des montagnes. Il est borné au midi par les Apennins, à l'ouest par les Alpes-Maritimes, qui s'étendent depuis la Méditerranée jusqu'au mont Viso, par les Alpes-Cottiennes, qui occupent l'espace qui est entre le mont Viso et le mont Cenis, par les Alpes-Grecques, qui vont du mont Cenis jusqu'au col du Bonhomme, au nord par les Alpes-Pennines, qui vont de ce col au mont Rose, et par la partie des Alpes-Helvétiques qui s'étend du mont Rose au St.-Plomb; à l'est, il est borné par le Tessin, qui le sépare de la Lombardie, et par le duché de Parme. On voit que le Piémont est protégé de trois côtés par les montagnes les plus élevées de l'Europe. Cette seule considération suffit pour expliquer l'esprit qui a prévalu depuis près de trois siècles dans les alliances politiques des princes de Savoie. Placés entre deux grandes puissances rivales, et souvent en guerre, ils ont dû, pour l'intérêt de leurs peuples, s'unir de préférence à celle avec laquelle ils avaient un contact plus immédiat, et dont ils n'étaient séparés par aucun rempart. — Le Piémont, placé entre le 44e et le 47e degré de latitude, joint à la douceur du climat l'avantage d'être arrosé par d'innombrables courants qui le rafraîchissent et le fertilisent. Le Pô, que les Grecs ont appelé l'*Éridan*, et que Virgile appelle le *roi des fleuves*, occupe le centre de la vallée; il reçoit en Piémont le Tessin, la Sesia, la Doire-Baltée, la Doire-Ripaira, l'Arco, la Stura, le Tanaro et la Bormida. Les lacs du Piémont sont : le lac Majeur, le lac Orta et celui de Margozzo à l'ouest du lac Majeur; le lac de Viverone près d'Ivrée, le petit lac de Barengo près de Caluso, et celui d'Avigliano. Avant d'arriver aux divisions et aux institutions sociales qui dépendent des hommes, commençons par jeter un coup d'œil rapide sur tout ce qui tient au sol et à ses produits.

Conformation du sol. Les principales montagnes du Piémont sont les Alpes-Pennines, les Alpes-Grecques, les Alpes-Cottiennes, les Alpes-Maritimes et les Apennins du septentrion. Le mont Blanc paraît être le centre d'où partent les deux grandes chaînes Rhétienne et Apennine, qui appartiennent à un système unique. Les cimes les plus élevées sont le mont Blanc, le mont Viso et le mont Rose. La crête de ces deux chaînes s'abaisse vers tous les points qui correspondent aux vallées latérales, et forment ainsi des cols qui ont de tout temps servi de passage aux voyageurs. Les principaux cols sont le St.-Plomb, le Grand et le Petit-Saint-Bernard, le mont Cenis, le mont Genèvre et le col de Tende. — L'aspect des Alpes du côté de l'Italie ne ressemble point à celui du côté opposé. En France, en Suisse et en Savoie, la chaîne Alpine centrale est devancée par plusieurs chaînes secondaires qui semblent subordonnées à la chaîne principale, soit pour la hauteur, qui est toujours moindre, soit pour la direction, qui se rapproche plus ou moins d'une parallèle, de sorte qu'un plan incliné qui partirait du sommet des Alpes, et qui atteindrait les plaines de la Bourgogne, toucherait au sommet de presque toutes les montagnes intermédiaires. Au contraire, du côté de l'Italie, on passe rapidement de la chaîne centrale dans les plaines du Piémont et de la Lombardie; de sorte que, pour le spectateur qui est placé vers le centre

du riche bassin du Pô, sur la coupole de la Superga, ou sur le sommet du dôme de Milan, les Alpes apparaissent dans leur immense circuit comme une muraille élevée à l'entour d'un magnifique jardin. — Le Piémont cependant n'a pas cet aspect triste et monotone des grandes plaines : on trouve de distance en distance des mouvements de terrain, des collines ombragées qui satisfont le regard.

Minéralogie et *Géologie*. Comme tous les pays situés aux pieds des grandes montagnes, le Piémont possède plusieurs sources d'eaux minérales et thermales. Les principales sont : Aqui, sur les rives de la Bormida : leur température s'élève jusqu'à 60 degrés ; tout près de là, sur la rive opposée de la rivière, on trouve encore sept fontaines d'eaux thermales : les boues que l'on puise au fond du bassin de la source principale ont une grande réputation, et semblent la mériter par les cures qu'elles opèrent, ainsi que les eaux salées de Strevi, les eaux acidules et ferrugineuses de Grognardo, les eaux sulfureuses de Monastero, et enfin les eaux thermales de Vinadio et de Valdieri. — Les substances qui forment la masse principale du bassin du Pô tiennent plus généralement de la nature des terrains primitifs. Les torrents et les rivières descendant immédiatement de la chaîne centrale transportent dans les plaines les granits, les porphyres, les serpentines, les quartz, les schistes, la diorite, le gueiss, la dolomie, les roches micacées, feldspathiques et talqueuses, les grès et le calcaire compacte. La collection des roches du cabinet de minéralogie de Turin, une des plus belles et des plus complètes de l'Europe, est en grande partie sortie des pavés de la ville, et par conséquent du lit des torrents et des rivières environnantes. Au premier coup d'œil, on voit que les silicates dominent tous les autres genres. Ainsi, de même que les terres du bassin du Rhône sont dominées par le calcaire, de même les terres du bassin du Pô le sont par la silice. Il serait difficile de généraliser un système sur la formation des Alpes du Piémont. Tout ce que les savants géologistes ont écrit sur ce sujet est plus ingénieux que digne de foi. Les faits généraux, analogues et constants, sur lesquels doivent s'appuyer les théories rationnelles, sont trop rares pour donner lieu à des inductions sûres. En parcourant les vallées, les cols, les ravins et les cimes rocailleuses, ce qui frappe davantage, c'est la variété des substances, l'incohérence des mélanges, le désordre des assises, la rapidité ou la lenteur des passages entre les éléments, la direction horizontale, inclinée, verticale, torturée, des couches terreuses ou cristallines. L'observateur qui cherche des analogies pour les grouper et en former des systèmes est à chaque instant déconcerté et forcé d'avouer que l'esprit humain ne peut pas toujours embrasser l'action de la nature. Voici quels sont les faits qui m'ont paru les plus généraux : 1° les cimes les plus élevées, celles qui se terminent en aiguilles, sont généralement en roches cristallines, granit, porphyre, protogine, micaschiste, etc. 2° Les masses qui viennent ensuite, ordinairement terminées par un plateau, sont du calcaire jurassique. 3° Entre ces deux grandes divisions, on trouve partout un mélange des éléments qui les constituent, ce qui a fait donner à la division intermédiaire le nom de *roche* ou de *montagnes de transition*. Là, on passe sans règle sûre des granitoïdes aux schistes talqueux, quartzeux, micacés, calcaires, argileux, et souvent aussi à des glomérates, à des brèches de diverse nature. 4° Ce qu'il y a de plus remarquable dans la géologie des Alpes du Piémont, c'est une grande masse de serpentine, que dans un certain système on appelle *couche*, et que dans un autre on appellerait *coulée* ou *filon*. Elle se montre dans la vallée de la Grande-Doire, qui conduit au Petit-Saint-Bernard ; dans celle qui aboutit au mont Rose, en suivant la Sesia, et dans celle de Suse, où cette roche, qui le dispute au vert antique, s'exploite sous le nom de *vert de Suse*. 5° Toutes les roches stratifiées sont inclinées à di-

vers degrés, et l'inclinaison varie pour la direction dans toutes les localités. 6° Les collines qui sont dans la plaine, et qui se rattachent plus spécialement à la chaîne Apennine, appartiennent aux étages supérieurs du terrain crétacé : de ce genre est la colline de Turin, au-dessus de laquelle se trouve la Superga; d'autres, plus petites, ne sont que des dépôts d'alluvions anciennes. 7° On trouve sur les roches du Piémont le cristal de roche, le grenat, l'améthyste et la topaze. Quelques rivières roulent des paillettes d'or; l'on trouve aussi ce métal dans les schistes de la vallée de Macagnaga. Il y a plus de vingt espèces de marbres, environ deux cents espèces de coquillages fossiles, des ossements d'élans, de mastodontes de rhinocéros, et des parties considérables de l'*autuhra-cotherium*, qui a été trouvé dans les mines de lignites de Cadibona, près de Savone. On exploite en Piémont du lignite compacte, qui rentre dans l'espèce que l'on appelle *piciforme*.

Produits agricoles. Le Piémont a toujours passé pour un des pays les plus fertiles. Ce fut sur ses collines que les Gaulois cueillirent les premiers raisins. Outre les rivières qui l'arrosent, la main de l'homme a multiplié ce bienfait de la nature, en construisant de nombreux canaux, qui portent partout la vie et la fertilité. Le système d'irrigation, conçu et exécuté avec une sagesse admirable, est la source de la richesse de toute l'Italie du nord. Il a donné lieu en Piémont à une législation particulière, qui un jour servira de modèle aux autres nations du midi de l'Europe, quand elles seront forcées de chercher dans les produits de l'agriculture les éléments de la fortune qu'elles cherchent maintenant dans l'industrie. Dans la plupart des vallées du Piémont, on s'empare des eaux qui descendent des glaciers, et par des travaux admirables, pratiqués sur le flanc des montagnes, on les conduit à de grandes distances, en les distribuant sur toutes les terres cultivées. Quand ces eaux sont trop froides, ou d'une nature malfaisante, on les retient dans d'immenses réservoirs; on les laisse long-temps à l'action du soleil, on y mêle des engrais avant de les répandre sur le sol. Il y a long-temps que l'Italie est en possession de ce moyen. Pendant que le reste de l'Europe gémissait dans la barbarie, elle brillait seule par ses arts, son industrie et son agriculture. C'est en 1179 que fut commencé le *Naviglio-Grande*, qui arrose une portion du Milanais, et qui a coûté 78 ans de travail. — Par le moyen de l'irrigation, le Piémont produit cette grande quantité de riz qu'il exporte à l'étranger; il en fournit à la France, à la Suisse et à l'Allemagne plus de quatre cent mille quintaux, qui équivalent à une somme de 12 millions. Il produit encore le maïs, qui est un objet de grande consommation dans le pays, et les fourrages qui lui procurent le moyen d'élever des bestiaux que l'on vend à l'étranger. Les prairies ordinaires donnent quatre récoltes, dont la dernière sert de pâturage aux troupeaux. Il est une autre espèce de prairie appelée *marcite*, que l'on fauche jusqu'à neuf fois dans l'année. Les fromages sont aussi un objet considérable de commerce. Les céréales, le froment, le seigle, l'orge, entrent dans la culture du Piémont; mais le produit le plus riche et le plus précieux pour le pays est sans contredit la soie. Outre la partie qu'il convertit en étoffes unies, ou propres à faire des tentures et des ornements d'églises, en bas, gaze, velours, etc., il en exporte pour une somme de quarante millions. Cinq huitièmes de cette somme sortent de la France, et le reste vient de la Suisse, d'Allemagne et d'Angleterre. C'est au duc Emmanuel-Philibert que le Piémont est redevable de cette source abondante de prospérité: ce prince, conquérant de ses états, aussi bon administrateur pendant la paix qu'il avait été général habile pendant la guerre, encouragea la culture du mûrier, attira dans ses états des agriculteurs étrangers, les y fixa par des privilèges, et dans peu d'années son pays, qui avait été dévasté par le fléau de la guerre, devint plus riche qu'il ne l'était auparavant. Le Piémont produit en quantité tous les fruits

qui croissent dans les climats tempérés de l'Europe, et une espèce de truffes blanches fort estimées des gourmands. Ses vins sont plus remarquables par l'abondance que par la qualité; cependant on fait cas de ceux de Nebieul, d'Asti, de Nice et de Chambaves.

Industrie. Le Piémont, fier de posséder dans la richesse de son sol et dans la perfection de son agriculture une source inépuisable de richesses qui ne peut jamais lui manquer, aurait grand tort de faire sortir des champs une population essentiellement agricole pour l'inféoder à des métiers qui l'abrutiraient en la transformant en machines. Il faut laisser cette ressource aux peuples à qui la nature en a refusé d'autres. L'Italie, qui est le pays des hautes pensées, doit abandonner ces soins mécaniques que les Romains réservaient aux esclaves. — En faisant des vœux pour que l'Italie reste toujours étrangère au mouvement industriel qui domine les idées de notre siècle j'ai peu d'espérance de les voir accomplis. Déjà la fièvre manufacturière a passé les monts et fait tous les jours des progrès nouveaux. Le Piémont fabrique le drap, le velours, les étoffes de soie, les gants, la gaze, les rubans, les tissus de coton, la verrerie, les cristaux, les voitures, le papier, le fer, les liqueurs et une foule d'objets en laine, chanvre et lin. Puisse du moins ce pays ne jamais prétendre à porter ses produits industriels au-delà de sa consommation !

Piémont politique.

Le Piémont, qui compte deux millions et demi de population, a été, par un édit de 1818, distribué en quatre *divisions* ou *gouvernements*, qui se subdivisent eux-mêmes en *provinces* et les provinces en *mandements*. Le tableau suivant mettra sous les yeux du lecteur la division gouvernementale du Piémont.

Tableau de la division gouvernementale du Piémont.

Divisions.	Provinces et capitales.		Nombre de mandements.	Nombre de communes.	Populations.
1. Turin....	1 de Turin.	Turin.	29	138	740,000
	2 d'Ivrée.	Ivrée.	15	113	
	3 de Bielle.	Bielle.	10	78	
	4 de Pignerol.	Pignerol.	15	68	
	5 de Suse.	Suse.	8	60	
2. Coni.....	1 de Coni.	Coni.	19	61	510,000
	2 de Mondovi.	Mondovi.	18	74	
	3 de Saluces.	Saluces.	14	70	
	4 d'Albe.	Albe.	12	77	
3. Alesandrie.	1 d'Alexandrie.	Alexandrie.	11	38	550,000
	2 d'Asti.	Asti.	13	89	
	3 de Casal.	Casal.	15	77	
	4 d'Aqui.	Aqui.	14	73	
	5 de Voghère.	Voghère.	12	77	
	6 de Tortone.	Tortone.	8	60	
4. Novare ..	1 de Novare.	Novare.	14	93	470,000
	2 de Verceil.	Verceil.	13	73	
	3 de Lumeline.	Mortara.	14	70	
	4 de Palanza.	Palanza.	7	98	
	5 d'Ossola.	Domodossola.	4	64	
	6 de Valsesia.	Varallo.	3	50	
	21		268	1591	2,270,000

Le Piémont dans sa plus grande longueur, des sources du Tanaro au St.-Plomb, a 55 lieues géographiques, et 45 dans sa plus grande largeur, depuis le mont Cénis jusqu'au frontières du duché de Parme. La surface est d'environ 1,300 lieues carrées, et la population de 1,747 habitants par lieue carrée.

Législation. Le Piémont est une monarchie conseillée. La première loi de l'état est l'hérédité du trône par ordre de primogéniture des mâles. Le roi règne, gouverne et donne la loi qui a été faite par le roi, ses ministres et le conseil d'état, dont il consulte les lumières. La loi n'oblige que quand, signée par le roi, contresignée par le garde-des-sceaux, visée par deux chefs de départements et par le contrôleur général, elle a été de plus entérinée par les différents sénats et par la chambre royale des comptes, et enfin promulguée dans toutes les provinces avec les formes voulues. Tous ceux qui signent ou enregistrent la loi ont droit de *remontrances* sur les inconvénients ou les imperfections qu'elle peut contenir. C'est surtout dans cette forme de gouvernement que le but de la loi est le bonheur du peuple. Si l'on demande quelles sont les garanties données à ce peuple, on peut répondre qu'elles sont les meilleures qu'il soit possible d'attendre des institutions sociales : en voici une démonstration toute mathématique. Si l'on soumet le problème social au calcul des probabilités, afin de découvrir quelle est la forme de gouvernement la plus propre à donner le bonheur au peuple, à moins d'être assez crédule pour admettre des théories *à priori*, on en est réduit à consulter l'expérience et les monuments historiques, et à conclure en faveur de celle qui a fait le plus pour le bien de l'humanité. Or, la paternelle administration des princes de Savoie a pour elle l'indispensable témoignage des siècles. Il y a un grand fait qui a excité l'admiration de tous les historiens, et que les théoristes ne détruiront jamais. Ce gouvernement compte huit siècles d'existence, qui sont huit siècles d'agrandissement et de progrès constants. S'il y a eu pour la prospérité des intermittences, la cause en fut toujours ou presque toujours en dehors de la main qui tenait les rênes de l'état. Ferrand a dit que pas une dynastie n'avait produit une suite aussi constante de grands princes : il y a dans ce témoignage d'un étranger un fait dont la vérification est à la portée de tout le monde. Les Savoisiens n'ont pas une seule page à déchirer dans l'histoire de leurs princes. A quelle autre forme de gouvernement pourraient-ils demander, encore huit siècles d'existence et de progrès ?.... — Jusqu'en 1837, le Piémont avait été régi par la loi romaine, les constitutions royales et les coutumes propres de chaque province. Le besoin d'une législation fixe et uniforme se faisait généralement sentir, surtout depuis l'occupation des Français, qui avaient imposé leur code à tous les peuples qu'ils avaient enlacés dans l'empire. Dès son avénement au trône, le roi Charles-Albert avait chargé une commission et ensuite le conseil d'état de travailler à former un corps de lois. Ce prince infatigable assistait aux séances, discutait avec son conseil et apportait le tribut de ses lumières au perfectionnement de l'œuvre qui sera l'une des plus importantes de son règne. Le meilleur moyen de faire connaître l'esprit de cette nouvelle législation est peut-être de citer le préambule qui a été écrit de la main du roi peu de jours avant la publication du code. Le voici : « Une des pensées qui ont le plus vivement occupé notre sollicitude, dès l'époque où nous sommes monté sur le trône de nos ancêtres, a été de faire jouir nos bien-aimés sujets des avantages d'une législation uniforme, fixe, complète et basée sur les doctrines de notre sainte religion catholique, et sur les maximes fondamentales de la monarchie. Pour atteindre ce but, nous avons fait réunir en un seul corps nos anciennes lois, dont la sagesse a été reconnue; mais qui, éparses dans divers actes législatifs, n'étaient point en vigueur dans toutes les parties de nos états. Après avoir apporté, dans une dis-

cussion d'un intérêt si élevé la plus grande maturité de réflexion, l'on a modifié quelques dispositions de ces mêmes lois, et l'on en a introduit de nouvelles. Maintenant que le code civil, précédé d'un titre préliminaire qui se rattache à l'ensemble de la législation, est achevé, et qu'ainsi une des parties les plus importantes des travaux que nous avons ordonnés est en état de recevoir notre sanction, nous voulons, dans l'intérêt des peuples que la divine Providence a confiés à notre amour et à notre autorité paternelle, ne pas différer de lui donner force de loi, etc. » — Le nouveau code civil du royaume sarde s'est conformé à la plupart des idées régnantes. Pour en donner une idée, je vais citer quelques-unes des dispositions qui ont rapport aux questions les plus importantes. — La religion catholique, apostolique et romaine est la seule religion de l'état. — Les cours suprêmes veilleront au maintien du plus parfait accord entre l'église et l'état. — Les autres cultes qui existent dans l'état sont tolérés, comme ils l'ont été par le passé. — La loi n'a point d'effet rétroactif. — Tout sujet jouit des droits civils. — Il n'est pas permis, en appliquant la loi, de lui attribuer un autre sens que celui qui résulte de la signification propre des termes. — Les enfants sont sous la puissance paternelle jusqu'à leur émancipation. — Le père jouit des biens *adventifs* de ses enfants jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 30 ans et de 25 s'ils sont mariés avec le consentement du père. — Tous les enfants légitimes sans distinction de sexe succèdent au père mort *ab intestat*. — Dans la successson *ab intestat*, les mâles succèdent par portions égales dans l'hoirie de leurs ascendants; mais les filles sont réduites à la légitime. — Les filles n'héritent de leurs frères germains ou consanguins que pour un tiers de la part virile. — Le père peut disposer par testament des deux tiers de sa fortune s'il n'a qu'un ou deux enfants et de la moitié s'il en a d'avantage. — On permet la substitution dite *vulgaire*, mais on prohibe la *fidei-commissaire*... Enfin, le code civil consacre la spécialité et la publicité des hypothèques et veut que toute hypothèque et privilége soient inscrits. — Il y a deux degrés de juridiction dans l'organisation judiciaire du Piémont. On appelle au sénat de la sentence du juge-mage, et à celui-ci de la sentence du juge de mandement. Il y a aussi plusieurs degrés de compétence. Le juge de mandement ne peut connaître que des causes dont la valeur n'excède pas trois cents francs; il juge sans appel tout ce qui est au-dessous de cent francs. Le tribunal de judicature-mage connaît de toutes les causes, et juge sans appel celles dont la valeur n'excède pas 1,200 fr. Le sénat juge sans appel; mais la partie condamnée peut demander au souverain la *révision* de sa cause. Le roi alors consulte le conseil d'état, et, d'après son avis et celui du grand-chancelier, ordonne ou refuse la révision. Il n'y a pas de cour de cassation dans l'ordre judiciaire des états sardes, et en y réfléchissant bien, on conçoit qu'il ne peut y avoir de tribunal de cette espèce dans un pays ou le roi fait la loi; parce que l'esprit de cette loi ne peut être définitivement déterminé que par celui qui l'a faite. Si donc les différentes cours de justice venaient à rendre des arrêts contradictoires, on à donner à la loi un sens multiple, le ministère public, qui doit être le gardien de la loi, pourrait en référer au législateur, qui, par des dispositions ajoutées à la loi, en déterminerait le véritable sens. Dans une constitution qui n'admet pas de corps politique, une cour de cassation étant par sa nature au-dessus de la loi aurait une tendance dangereuse à le devenir, surtout quand la royauté, seul pouvoir politique, serait dans un de ces passages de faiblesse et de langueur qui résultent tantôt du caractère particulier du souverain, tantôt des minorités, tantôt des embarras survenus par les guerres. — Pour donner une idée complète de la forme gouvernementale du Piémont, je joins ici deux tableaux. Quoique les circonscriptions ne soient pas toujours les mêmes pour la police, pour la justice et l'administration, les différences sont assez rares, je n'en tiendrai pas compte.

DISTRIBUTION DES TRAVAUX EN CINQ MINISTÈRES.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	AFFAIRES INTÉRIEURES.	AFFAIRES DE JUSTICE.	GUERRE ET MARINE.	FINANCES.
Légations. Consulat. Postes royales.	Territoire. État civil. Établissements de charité. Administr. provinciale. Université. Lettres. Ponts-et-chaussées. Bois et forêts. Police, etc.	Affaires ecclésiastiques. Affaires de justice. Affaires de grâce.	Les levées. L'armée. Les carabiniers royaux. Topographie. Génie militaire. Marine.	Statistique. Impôts. Domaines. Pensions. Douanes et gabelles. Dette publique. Budget-balance.

TABLEAU DU MÉCANISME GOUVERNEMENTAL.

	DANS CHAQUE DIVISION OU CHAQUE ÉTAT.	DANS CHAQUE PROVINCE.	DANS CHAQUE MANDEMENT.	DANS CHAQUE COMMUNE.
Pour le militaire et la police.	Un gouverneur. Un général et état-major. Un commandant de carabiniers royaux.	Un commandant. Un officier de carabiniers. Un ingénieur militaire et un commissaire aux levées.	Une brigade de carabiniers.	Un syndic.
Pour la justice.	Un sénat de deux ou trois chambres. Un avoc.-gén. Un avocat des pauvres. Un procureur des pauvres.	Un tribunal de judicature-mage d'une des deux chambres. Un avocat fiscal.	Un juge de mandement, et un lieutenant-juge.	Un syndic.
Pour l'administration et les finances.	Un intendant-général. Un trésorier.	Un intendant. Un trésorier. Un ingénieur civil.	Un percepteur des impôts. Un insinuateur ou conservateur des actes publics et privés.	Un syndic, un conseil ordinaire et un conseil double pour les grandes dépenses.

Piémont religieux.

La religion catholique est la religion de l'état, et le souverain s'honore du titre de *protecteur de l'église*. Tout porte à croire que la religion chrétienne fut établie dans les provinces que l'on comprend aujourd'hui sous le nom de Piémont dès les premières années de notre ère ; mais là, comme ailleurs, elle se cachait pour éviter les persécutions. A peine Constantin eut-il permis d'arborer la croix, qui lui avait donné la victoire, que l'on vit apparaître saint Victor, premier évêque de Turin. Cet évêché, d'abord suffragant de l'archevêché de Milan, comprenait la plupart des provinces subalpines. Sixte IV le détacha de cette métropole et le fit dépendre immédiatement de l'église de Rome. En 1515, Léon X l'érigea en métropole et lui donna deux évêchés pour suffragants ; il en a maintenant dix. On compte en Piémont deux archevêchés et seize évêchés. Il y a dans la ville de Turin un assez grand nombre de Juifs, qui habitent dans un même quartier, auquel on donne le nom de *Juiverie*. Autrefois, ils étaient confinés dans un local assez étroit ; maintenant, ceux qui ont de l'opulence obtiennent la permission de se loger dans les autres parties de la capitale, sans cependant avoir le droit d'acquérir. Au pied du mont Viso, dans les hautes vallées du diocèse de Pignerol, on trouve une population assez nombreuse qui a un culte à part : c'est la secte des vaudois. Le traité d'union que les protestants ont conclu avec les vaudois, les efforts qu'ils ont faits pour établir avec ces anciens sectaires une espèce de filiation capable de rassurer leurs consciences sur la perpétuité de la foi, ont donné une grande importance à l'origine de ces religionnaires. Dans le milieu du XIIe siècle, un riche habitant de Lyon, nommé Valdo, frappé de la beauté des conseils évangéliques, résolut d'en suivre la perfection. Il vend ses biens, en jette le prix aux pauvres, et, se transformant en apôtre, se met à prêcher la pauvreté et la perfection. Il fait de nombreux adeptes, qui parcourent les villes et les campagnes pour y prêcher les doctrines de leur maître. Ils interprètent les Écritures, condamnent l'église, et blâment le relâchement de ses mœurs, qui lui permettent de posséder de la fortune, tandis qu'elle n'en possédait pas dans les premiers temps. L'église censure, excommunie ces usurpateurs ; on ne s'en tient pas là. Pour obéir aux idées et aux habitudes de ces temps, on leur fait la guerre, et pour se soustraire à la poursuite de leurs ennemis, ils se retirent dans des vallées presque inhabitées des Alpes, où les princes de Savoie leur permettent de s'établir. Aucun fait n'est plus clairement établi par les monuments de l'histoire contemporaine ; mais les schismatiques du XVIe siècle, sentant le besoin de se rattacher à quelque chose de plus ancien que Luther, afin de pouvoir répondre au fameux argument que l'on adressait à leur doctrine : *Nova, ergo falsa*, s'abouchèrent avec les vaudois, et, par un de ces traités qui décèlent toute la misère et la honte de l'esprit humain, qui veut se soustraire à l'empire de l'éternelle vérité, ils combinèrent, rangèrent, ordonnèrent les articles de leur foi, de manière à pouvoir dire : « Notre symbole est le symbole des vaudois. » Remonter jusqu'au XIIe siècle, ce n'était pas assez pour rassurer ceux qui, trouvant dans l'Évangile la promesse formelle de la perpétuité de la foi, ne pouvaient voir que l'erreur dans les innovations dogmatiques. L'esprit de système ne recule pas. On fit pour les vaudois comme on avait fait pour l'Angleterre. On travestit l'histoire. Banage, Musto, Léger, Peyran, et d'autres encore, se sont mis à l'œuvre pour prouver que les vaudois remontaient aux apôtres, ou tout près de là. Si l'on veut voir jusqu'à quel point ces écrivains ont porté l'impudeur et l'effronterie du mensonge, il faut lire dans les *Recherches historiques sur la véritable origine des vaudois* les témoignages des auteurs contemporains et les rapprocher ensuite des parodies que les écrivains protestants en ont faites.

Piémont intellectuel.

Le continuateur de Malte-Brun, qui a parlé du Piémont avec une ignorance, ou peut-être avec une mauvaise foi révoltante, a cependant laissé couler de sa plume la phrase suivante : « Les princes de la maison de Savoie se sont toujours distingués par la réunion de toutes les vertus privées. C'est à leurs lumières que les sciences et les arts doivent les encouragements qu'ils ont reçus jusque dans ces derniers temps, et que l'instruction publique est arrivée au degré d'avancement qui la distingue (*Géographie universelle*, Maltebrun, vol. III, pag. 290). » Les états du roi de Sardaigne sont, avec la Bavière, les seuls où l'enseignement secondaire soit entièrement gratuit, et, on peut le dire, répandu avec profusion. La direction de l'enseignement public est confiée à un corps composé de cinq membres qui portent le nom de *magistrats de la réforme des études*. Dans chaque état ou gouvernement, il y a un *conseil de réforme* composé de trois membres qui réfère au *magistrat*; dans chaque province, il y a un *réformateur* qui réfère au *conseil*, et enfin, dans chaque ville, il y a un *délégué* qui réfère au *réformateur*. C'est de ce corps administratif que dépend tout ce qui a rapport à l'université, la direction des études, la nomination des professeurs, les concours et l'admission aux grades dans les quatre facultés. L'université de Turin, érigée en 1405, par le comte Louis de Savoie, possède toutes les chaires qu'exige l'état actuel des sciences; elle a même ces chaires de luxe qui sont tout au plus utiles à donner une existence honorable à des talents distingués. Cette université, qui a successivement acquis de la fortune et des priviléges de la part des empereurs, des papes et des princes de Savoie, était d'abord composée de quatre colléges ou corps de professeurs pour les facultés de théologie, de jurisprudence, de médecine et de philosophie, qui comprenait les belles lettres et les mathématiques. Par la suite, on y a ajouté une école de chimie, trois chaires de mathématiques, des écoles de zoologie, de minéralogie, de géologie, d'architecture, de dessin, peinture et sculpture, et enfin une école vétérinaire. En tout, cent-treize professeurs et cent vingt-neuf répétiteurs. Il y a dans le magnifique palais de l'université une belle collection de sculptures en marbres, un musée des antiques, où l'on voit la fameuse *table Isiaque*, une bibliothèque riche en manuscrits, un beau cabinet de physique et un cabinet d'anatomie, etc. Le musée de Turin est un ensemble de collections des plus belles et des plus complètes en ce genre. Nous en renvoyons l'énumération à l'article TURIN. — Cet article serait incomplet si je ne faisais connaître les moyens d'instruction que l'on trouve dans le Piémont. Le tableau suivant les mettra sous les yeux du lecteur. On se rappelle que les différentes circonscriptions relatives à l'enseignement public portent le nom de *réforme*. Le Piémont est divisé en vingt-six réformes.

INSTRUCTION SECONDAIRE. — *Tableau des colléges du Piémont en* 1833.

RÉFORME DE	ÉCOLES DE DROIT.	ÉCOLE DE MÉDECINE.	COLLÉGES DE 1re CLASSE.	COLLÉGES DE 2e CLASSE.	ÉCOLES ECCLÉSIASTIQ.	TOTAL.
Turin	1	1	11	10	4	27
Aqui	1	»	3	3	1	8
Alba	1	»	2	3	1	7
Alexandrie	1	»	2	4	2	9
Asti	1	»	3	6	1	11
Bene	»	»	1	»	»	1
Total	5	1	22	26	9	63

Suite du tableau des colléges en Piémont en 1833.

RÉFORME DE	ÉCOLES DE DROIT.	ÉCOLES DE MÉDECINE.	COLLÉGES DE 1re CLASSE.	COLLÉGES DE 2e CLASSE.	ÉCOLES ECCLÉSIASTIQ.	TOTAL.
Report......	5	1	22	26	9	63
Biele...........	1	»	1	2	2	6
Bra...............	»	»	2	1	»	3
Casal.............	1	»	2	»	1	4
Coni..............	1	»	4	6	1	12
Domodossola......	1	»	1	»	»	2
Fossano...........	»	»	1	»	1	2
Ivrée.............	1	»	4	7	1	13
Mondovi..........	1	1	5	2	7	16
Mortara...........	»	»	1	3	»	4
Novara	1	»	3	4	6	14
Oneglia..........	1	»	3	»	»	4
Palanza	»	»	2	1	»	3
Pignerol.........	1	»	3	12	3	19
Saluces...........	1	»	4	8	2	15
Tortone...........	1	»	2	1	»	4
Varallo............	1	»	1	1	1	4
Verceil............	1	1	3	6	1	12
Vigevano..........	1	»	1	1	1	4
Voghère..........	1	»	1	1	»	3
Total.	20	3	66	82	36	207

On aurait droit d'être étonné de trouver nn si grand nombre d'écoles de droit dans un petit état, si je ne m'empressais d'avertir que dans les écoles de provinces on ne peut faire que les deux premières années, et que l'on ne peut être gradé qu'à l'université de Turin. L'académie royale des sciences de Turin est un des corps savants les plus distingués et les plus laborieux de l'Europe. Ses volumineuses publications sont un reproche adressé à beaucoup de sociétés savantes, qui ne vivent qu'à l'ombre d'un ancien nom. Avec des hommes aussi connus dans les sciences que les Saluce, les Plana, les Rossi, les Peyran, les de Maistre, de la Marmora, et tant d'autres, une académie ne peut manquer d'être florissante. Outre l'académie royale, il y a encore à Turin une société agraire, une chambre de commerce et d'agriculture, une académie philharmonique, une académie royale des beaux-arts, et une académie militaire, pour l'instruction des jeunes gens destinés à l'armée. Les villes des provinces ne sont pas non plus étrangères au mouvement intellectuel qui caractérise la capitale : on trouve des sociétés littéraires ou scientifiques à Fossano, Alba et Alexandrie. La cour des princes de Savoie fut toujours un asile pour les hommes de mérite, et leurs encouragements ne restèrent pas sans succès. Le Piémont a fourni un riche contingent à la liste des grands hommes de l'Italie. Le P. Gersen, auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, Christophe Colomb, natif de Montferrat, Louis et Augustin de La Chiesa, l'avocat Bertola, le comte Castelmonte, Guarini, l'abbé de Caluso, le père Beccaria, les deux Cassini, Juvarra, les deux Alfieri, Lagrange, Denina, Botta, et tant d'autres, qui se sont distingués dans les armes, la diplomatie et les beaux-arts, font honneur aux lettres et à leur patrie. Le mouvement intellectuel n'a presque pas subi d'intermittence dans la péninsule italique; c'est de là que sont parties les étincelles qui ont éclairé le reste de l'Europe et les institutions qui ont le plus contribué à la police. Cependant, depuis la restaura-

tion, ce mouvement semble s'être prodigieusement accéléré dans les états sardes. Tout y respire le progrès des idées: les chaires d'enseignement public s'y multiplient, les académies travaillent, les collections scientifiques et artistiques s'enrichissent; des commissions sont données à des savants pour rechercher dans de lointains voyages ce qui peut intéresser les sciences naturelles et agricoles, pour fouiller dans les ruines nombreuses que recouvre le sol italien, et enfin, pour réunir les documents isolés ou perdus qui pourraient jeter plus de lumière dans l'histoire nationale. Des concours sont établis dans toutes les divisions pour réunir les documents statistiques propres à faire connaître l'état et la physionomie du pays; d'autres ont pour but d'encourager l'industrie, le commerce et l'agriculture. Le souverain lui-même, entouré de tout ce que la magistrature et la jurisprudence possèdent de plus distingué, travaille au perfectionnement de la législation. Quoique l'enseignement primaire ne soit pas négligé en Piémont, il est bien loin d'avoir atteint le degré de perfection auquel il est parvenu en Lombardie. Il y a à la vérité des écoles pour le peuple dans la plupart des communes; mais les méthodes d'enseignement simultané n'étant pas assez répandues, les succès de l'instruction primaire sont lents. Cependant, le Piémont fournit à la Savoie, à la Suisse et à la France une foule d'ouvriers instruits et intelligents, surtout dans l'art de peindre et de badigeonner les bâtiments. Les frères de la doctrine chrétienne, admis depuis quelques années en Piémont, y multiplient leurs écoles et remplissent peu à peu un vide qui se faisait sentir sur tous les points.

Piémont historique.

Il ne faut pas remonter bien au-delà de notre ère pour tomber dans des conjectures relativement à l'histoire du Piémont. D'après Strabon (livre IV, chap. 6), une partie de ce pays était occupée par les *Salassi*, qui habitaient les bords de la Doire, d'où ils tiraient de la poussière d'or; l'autre partie était au pouvoir des *Taurini*, comme les premiers d'origine celtique: les uns et les autres eurent de fréquents démêlés avec les Romains. Quand les soldats de Decius Brutus s'enfuyaient de Modène, les audacieux *Salassi* leur imposèrent une drachme par tête, et quand Messala vint camper dans leur voisinage, ils lui firent payer le bois nécessaire à chauffer son armée. Ils pillèrent le trésor impérial, attaquèrent les légions romaines en faisant rouler des rochers sur leurs têtes; et, par leurs révoltes continuelles, firent comprendre aux Romains qu'il était plus facile de les envahir que de les soumettre. Comme avec le peuple-roi il fallait plier ou cesser d'être, les *Salassi* furent détruits. Auguste en fit vendre 40,000 comme esclaves, en fit entrer un grand nombre dans la garde prétorienne, et appela des Romains pour repeupler le pays. Les autres parties du Piémont, également occupées par des peuplades inconnues, auxquelles on est convenu d'attribuer une origine celtique, et si vaguement désignées sous les noms de *Taurini*, *Statielli*, *Vageni* ou *Bageni*, furent, de toute l'Italie, les derniers à se soumettre à la puissance de Rome. Ils furent incorporés dans l'empire, et firent partie de la province qui portait le nom de *Gaule cisalpine*. — Quand, au milieu du ve siècle, le colosse qui tenait le monde dans ses mains de fer vint à tomber, pour ne plus se relever, les rivages du Pô, trop déshabitués de la liberté pour se rendre indépendants, passèrent sous le joug de tous les Barbares qui se succédèrent dans le nord de l'Italie. Les Hérules y vinrent, conduits par Odoacre; après eux, Théodoric y régna avec les Ostrogoths; Narsès reconquit l'Italie pour les empereurs d'Orient, qui, à leur tour, furent dépouillés par Alboin et ses Lombards. Dans ces siècles, si fertiles en conquérants, la France eut les siens. Charlemagne, avec sa puissante épée, traça les limites de l'empire d'Occident, et y comprit tout le bassin du Pô. Mais ces agglomérations artificielles, auxquelles la nature n'a point pris part, ne sauraient être durables.

L'empire de Cyrus ne compte pas deux siècles de vie; celui de Cambise est à peine tracé dans l'histoire; celui d'Alexandre est écrasé par la chute de son fondateur; celui de Rome, qui a mis sept siècles à se former, et qui par conséquent semble avoir suivi les lois d'accroissement tracées par la nature, n'a eu qu'un siècle de force et trois siècles d'agonie. Un seul siècle renferme la naissance et la mort de l'empire de Charlemagne, et, de notre âge, le guerrier audacieux qui a tenté de le reconstruire est mort sur un rocher, d'où il a pu entendre le croulement de l'édifice qu'il avait cru fonder pour l'avenir. Quand l'orgueil de l'homme a bâti des monuments dans lesquels il se contemple, Dieu souffle dessus, ils tombent, et le fracas de leur chute épouvante leurs misérables fondateurs. — Après Charlemagne, c'est l'anarchie, puis les empereurs d'Allemagne, qui règnent tour à tour sur les rives du Pô. — Vers la fin du xe siècle, tous les grands liens d'unité ayant été brisés par une complication de causes difficiles à rendre, on vit s'établir sur tous les points de l'Europe de petits centres d'unité, à peu près comme après le cahos les éléments confondus se cherchent pour s'unir et reformer des corps. Dans chaque province, dans chaque bourg, dans chaque vallée, autour de chaque monticule, au confluent de deux rivières, près d'un pont, il se trouve un homme qui prend de l'ascendant sur ceux qui l'entonrent; il les réunit, les protège, les défend dans le péril; et, dans l'absence de l'autorité légitime, qui a péri ou qui a perdu le sentiment de la souveraineté, il s'empare du pouvoir souverain par des concessions équivoques, quelquefois par la force, d'autres fois par l'habitude, souvent par la fraude, et plus souvent encore par la puissance des bienfaits. Ces petites sphères d'unité, soit qu'elles fussent indépendantes dans leur mouvement, soit qu'elles fussent rattachées à un plus grand système par un lien de suzeraineté, formaient dans leur ensemble le système féodal, qui s'étendait sur toute l'Europe. A cette époque, le Piémont était possédé par les marquis de Suze, d'Ivrée, de Montferrat et de Saluces. Vers la fin du xie siècle, Odon ou Othon, quatrième fils d'Humbert *aux blanches mains*, et quatrième comte de Maurienne, épousa Adélaïde, héritière du marquisat de Suze, qui passa dès lors dans la maison de Savoie. Ce ne fut qu'environ trois siècles plus tard que le Piémont devint le séjour habituel des princes auxquels il était échu. Au commencement du xiiie siècle, le prince Thomas conçut le projet de créer deux capitales pour ses états, une pour chaque côté des monts. Chambéry fut fondé, et l'on commença à construire les palais de Turin. Cependant, quoique les princes de Savoie eussent deux villes pour capitales, ils n'avaient pas de séjour fixe, et se trouvaient partout où leur présence était nécessaire. On les voit successivement en Maurienne, en Piémont, à Chambéry, à Montmélian, à Genève, en Chablais, en Bugey et dans la Bresse. A mesure que le territoire des princes de Savoie s'étendit au-delà des Alpes, leur présence y devint plus fréquente, et, vers la fin du xve siècle, leur cour fut décidément fixée à Turin. Philippe II, huitième duc de Savoie, parvenu au trône en 1496, est le premier qui ait vu résider à Turin les ministres des puissances étrangères. — De toutes les périodes historiques du Piémont, celle qui continue a été la plus longue et la plus constamment prospère. Depuis que ce pays a été placé sous la puissance de la maison de Savoie, il n'a pas cessé de marcher vers la richesse, la force et la civilisation. C'est un spectacle peut-être unique dans l'histoire de voir une famille, confinée d'abord dans le coin d'une vallée étroite et stérile, se lancer dans le progrès, gagner chaque jour un château, une ville, une province, et, après huit siècles de justice, de prudence, de sagesse et de valeur, posséder enfin un des beaux royaumes de l'Europe. La reconnaissance des empereurs fut la première source de la puissance des com-

tes de Savoie, qui en reçurent successivement, et à différentes époques, la Maurienne, la Savoie propre, le Chablais, le Bas-Valais et le Bugey. — Ils acquirent à prix d'argent, comme cela se pratiquait dans le moyen âge, la ville de Chambéry, le comté de Genève, le château de Chillon et un grand nombre de fiefs. Ils obtinrent par les alliances Suze, Turin, Pignerol, la Bresse, Asti et le Montferrat. — Leur amour pour la justice, leur valeur héréditaire, leur bonté paternelle pour tous les peuples soumis à leur autorité, ont aussi beaucoup contribué à l'étendre. Plusieurs villes se sont démises en leur faveur d'une liberté qui était souvent une source de malheur pour elles. C'est par le libre choix des habitants que les princes de Savoie ont obtenu la Tarantaise, le comté de Nice, la vallée de Barcelonnette, Bielle, Coni, Savigliano, Mondovi, Fossano, etc. C'est par des échanges qu'ils ont acquis le Faucigni et le marquisat de Saluces. Enfin, par les traités qui ont réglé la politique générale et l'équilibre des puissances européennes, ils ont obtenu la Sardaigne, une partie du Montferrat et le duché de Gênes. C'est une chose bien digne de remarque que des princes aussi belliqueux n'aient pas dans leurs états une toise de terrain qui soit dû à ce qu'on est convenu d'appeler le droit de conquête.

Tableau des souverains du Piémont depuis Odon.

	NOMS DES SOUVERAINS.	AVÉNEMENT A LA COURONNE.	ANNÉES DE RÈGNE.
Quinze comtes.	Odon.	1050	10
	Amédée II.	1060	16
	Humbert II, *le Renforcé.*	1080	9
	Amédée III, *le Croisé.*	1103	46
	Humbert III, *le Saint.*	1149	38
	Thomas.	1188	45
	Amédée IV.	1230	20
	Boniface *le Roland.*	1253	10
	Pierre *le Charlemagne.*	1263	5
	Philippe Ier.	1268	17
	Amédée V, *le Grand.*	1285	38
	Édouard *le Libéral.*	1323	6
	Aymon *le Pacifique.*	1329	14
	Amédée VI, *le Vert.*	1344	39
	Amédée VII, *le Roux.*	1383	8
Quatorze ducs.	Amédée VIII, *le Pacifique.*	1391	58
	Louis.	1440	25
	Amédée IX, *le Bienheureux.*	1445	7
	Philibert Ier, *le Chasseur.*	1472	10
	Charles Ier, *le Guerrier.*	1482	7
	Charles II.	1490	6
	Philippe II, *Sans-Terre.*	1496	1
	Philibert II, *le Beau.*	1497	7
	Charles III, *le Bon.*	1504	49
	Emmanuel-Philibert, *Tête de fer.*	1553	27
	Charles-Emmanuel Ier, *le Grand.*	1580	50
	Victor-Amédée Ier.	1630	7
	François-Hyacinthe.	1637	1
	Charles-Emmanuel II.	1638	36
Sept rois.	Victor-Amédée II.	1684	43
	Charles-Emmanuel III.	1730	44
	Victor-Amédée III.	1773	23
	Charles-Emmanuel IV.	1796	6
	Victor-Emmanuel.	1802	19
	Charles-Félix.	1821	10
	Charles-Albert.	1831	*sit diù.*

Comme on peut le voir dans le tableau précédent, il y a trois époques marquées dans la dynastie de la maison de Savoie; il y a eu progression dans les dignités comme dans la puissance. Chacune de ces époques a un caractère dominant qui la distingue. Le premier âge est un âge d'héroïsme, le second un âge organisateur, et le troisième un âge de civilisation. Les comtes ont été des guerriers intrépides; les ducs ont constitué, ordonné la société, et les rois l'ont embellie. Chez les premiers, la vertu qui domine est la valeur; chez les seconds, c'est la prudence, et chez les derniers c'est la bonté : ce sont des conquérants, des législateurs et des pères de famille. — Dans le principe, il est probable que l'autorité des comtes de Savoie en Maurienne n'était que déléguée; plus tard, ils ont été vicaires de l'empire, et enfin souverains indépendants. S'il était possible de leur adresser un reproche, ce serait de s'être, trop souvent peut-être, laissé entraîner par cette humeur guerrière qui les poussait partout où l'on avait tiré l'épée. Il serait difficile, pendant le XIIIe, le XIVe et le XVe siècle, de citer une bataille où l'on ne vit pas figurer avec honneur le nom et l'épée de quelque prince de Savoie. On est étonné de les voir, avec des états si resserrés, exercer une influence aussi considérable sur les destinées de l'Europe. En les plaçant dans ces gorges de montagnes que les Romains appelaient *le passage de la guerre*, la nature semblait les avoir créés belliqueux. Quand ils n'ont point d'ennemis personnels à combattre, ils vont prendre part aux querelles des autres; ils sont comme les redresseurs de tous les torts. — Pendant que la France eut à repousser les prétentions de l'Angleterre, elle ne porta pas ses vues ambitieuses sur les états de Savoie; elle regarda toujours les princes de cette maison comme ses alliés les plus fidèles, et souvent elle s'aida de leur bras. Thomas combat les albigeois pour Philippe-Auguste; Amédée V et son fils Édouard se distinguent à côté de Philippe le-Bel dans la journée de Mons-en-Puelle. Le même Édouard vole au secours de Philippe-de-Valois et contribue à le sauver dans la sanglante affaire de Montcassel. Aimon conduit une armée en Flandre pour aider le même prince à repousser les Anglais. Amédée-le-Vert vole au secours de Charles VI avec 700 lances de purs Savoisiens. Amédée VIII se bat à Rosebec pour la même cause. Le comte de Bresse accompagne Charles VIII dans la conquête du royaume de Naples, et toujours les services des princes de Savoie sont accompagnés du plus grand désintéressement. — Le Piémont a quelquefois été occupé par les étrangers; mais toujours il est revenu à son principe de nationalité en rentrant sous la domination de ses princes. Quand la légitimité était un principe vulgaire, incontesté et admis dans les maximes populaires, aussi bien que dans le droit public universel, on visait rarement à la destruction des races souveraines. Si l'on conspirait, c'était contre un ministre ou contre un abus; si l'on faisait la guerre, c'était pour une vengeance ou pour une province; on y tuait des hommes, et rarement avait-on le désir d'y tuer des nations. Ainsi, quand la France, l'Allemagne et l'Espagne ont militairement occupé le Piémont, c'est la force des principes plutôt que celle des hommes qui l'ont ramené dans la voie providentielle. — S'il est vrai, comme on l'a dit, que chaque peuple ne connaît que ses héros, le Piémont doit être fier d'en compter un si grand nombre parmi ses souverains. Le comte Thomas, Boniface-le-Roland, Pierre-le-Charlemagne, Amédée-le-Grand, le comte Vert, Charles-le-Guerrier, Emmanuel-Philibert, et plusieurs autres, peuvent rivaliser avec ceux que la gloire a couronnés chez toutes les nations. On peut juger de l'audace aventureuse de ces guerriers savoisiens par la vie de l'un d'entre eux. — Amédée VI, dit le comte Vert, est souverain à 6 ans, heureux guerrier à 13, habile administrateur à 20, législateur à 30, philosophe, joûteur, conquérant, négociateur, héros toute sa vie. Il est un de ces hom-

mes que l'on admire, et en l'admirant on l'aime, car il est spirituel, éloquent, bon, généreux, désintéressé, religieux et plein d'humanité. Protecteur de tous les princes malheureux, pacificateur de tous les différends, médiateur de toutes les alliances, on le voit partout où la justice demande un soutien. L'histoire de ce prince est celle de son siècle. Avec de faibles moyens, il ne craint pas d'entreprendre ce que refusent de faire l'Allemagne, l'Angleterre, la France, la Hongrie et l'Espagne : l'empereur d'Orient, J.-Paléologue, revenant de Hongrie, traverse la Bulgarie, avec laquelle il est en paix ; Stratimire, crale de Bulgarie, par une indigne trahison, le fait arrêter et le retient prisonnier; le comte Vert, qui vient d'arriver à Constantinople tout couvert des lauriers cueillis sur les remparts de Gallipoli, apprend avec horreur cette perfidie et court la venger. Prendre d'assaut Mésembrie, s'emparer de toutes les villes qui bordent la mer Noire, forcer Varna, la capitale, d'ouvrir ses portes, en retirer l'empereur d'Orient et le replacer sur son trône, ce ne fut qu'un grand épisode dans la vie du comte Vert. Après avoir battu les Turcs, il revient à la hâte battre les ducs de Milan, et, après avoir, par une prudence étonnante, pacifié le nord de l'Italie, il va mourir dans le royaume de Naples, où il combattait pour Louis d'Anjou, frère du roi de France. — Il y a toujours eu entre les souverains et les sujets un échange d'affection et de dévouement qui ne s'est jamais démenti. Le comte Philippe Ier fit publier dans tous ses états que ceux qui se croiraient lésés par son administration eussent à lui faire parvenir leurs réclamations, *afin que justice leur fût sans délai rendue.* — On disait au comte Vert de fuir son camp, que la peste ravageait : « Jamais, répondit-il, je ne fuirai un danger qui menace mes soldats. » — Charles-Emmanuel Ier disait : « Donner et pardonner sont le vrai caractère d'un souverain, et je me sens heureux quand je puis faire l'un et l'autre. » — Amédée VIII, le Salomon de son siècle, fit publier dans tous ses états que les villes et communes qui s'étaient données à lui pouvaient, si elles le désiraient, reprendre leur liberté, ou se choisir d'autres protecteurs : toutes voulurent rester soumises. — Charles-Emmanuel II, surnommé *le Magnifique, l'Adrien du Piémont*, sentant sa fin s'approcher, voulut qu'on ouvrît les portes de son palais pour laisser entrer le peuple, qu'il aimait, et dont il était l'idole, afin, disent les historiens, que ce peuple le vît mourir comme il l'avait vu vivre. — Victor-Amédée II, voyant son palais de Rivoli livré aux flammes par les troupes de Catinat, s'écrie : « Je voudrais voir tous mes palais en cendres et toutes les chaumières de mes sujets épargnées. » C'est encore lui qui disait à l'ambassadeur de Louis XIV : « Je frapperai du pied le sol de mon pays, et il en sortira des légions. » — Quand le trop fameux économiste Law vint proposer son système financier à Victor-Amédée II, ce prince lui répondit : « Je ne suis pas assez injuste pour m'enrichir aux dépens de mes sujets. » Quand Charles-Emmanuel III, si magnifique dans les travaux qu'il fit achever pour embellir sa capitale, et pourtant si économe des deniers de l'état, eut payé toutes les dettes que la guerre avait fait contracter, on l'entendit s'écrier : « Voici le plus beau jour de ma vie, je viens de supprimer le dernier impôt extraordinaire. » — Les princes de Savoie ont de tout temps été renommés par la stricte économie qu'ils ont mise dans l'emploi de la fortune publique. Ils ne payaient souvent que par la considération le dévouement de leurs plus fidèles serviteurs. Ils n'auraient pas souffert que ceux à qui ils confiaient les emplois publics en sortissent avec ces fortunes scandaleuses que es ministres constitutionnels de nos jours prélèvent en si peu de temps sur la sueur des peuples. Il n'était pas rare de voir des hommes mourir pauvres après avoir passé vingt ans dans un ministère. Voici comment ils traitaient les concussionnaires. Guillaume Bolomier, habile avocat, avait plu au duc Amédée

VIII. Il devint chancelier de Savoie et premier ministre d'état. Sa rapide fortune excita les rumeurs publiques; au lieu de soutenir son favori, le prince envoie des commissaires pour examiner son administration; le ministre ne peut justifier la possession de ses trésors; il est, aux yeux d'un peuple immense, précipité dans le lac de Genève avec une pierre attachée au cou..... L'abbé Rendu.

Villes libres du Piémont.

L'organisation intérieure des républiques italiennes du moyen âge n'avait pas été, jusqu'à ces derniers temps, suffisamment éclaircie. Malgré les nombreuses collections de documents, malgré les histoires publiées par des savants du premier ordre, on peut dire que leur constitution était à peu près ignorée avant la publication des statuts de la société de Saint-Georges de Quiers. Les archives de cette ancienne ville libre, en nous conservant ce précieux recueil, nous ont démontré ce qu'auparavant on ne pouvait que soupçonner, savoir que, dans presque toutes ces républiques, il y avait une société populaire, telle que la société de Saint-Georges, qui représentait l'élément démocratique, une société des barons ou nobles, qui représentait l'élément aristocratique; que ces deux sociétés avaient leur capitaine, leurs recteurs, leur trésorier, leur secrétaire; une caisse formée des cotisations de leurs membres, et toujours bien garnie; des soldats pour faire la guerre, un drapeau pour se rallier, des sicaires pour se venger. — Au-dessus de ces deux sociétés se débattait un fantôme de gouvernement, qui rarement échappait à la prépondérance de l'une d'elles, et qui, une fois asservi, cessait de gouverner, et devenait un instrument d'oppression et de vengeance. — Tous les efforts des deux sociétés tendaient constamment à se saisir du pouvoir. A cette fin, on se réunissait pour se concerter sur la manière d'agir et de parler. Lorsque le grand et le petit conseil se recrutaient de nouveaux membres, on cherchait, par tous les moyens possibles, à gagner des voix. Une ligne de conduite était tracée à chacun des membres, et malheur à qui s'en écartait le moins du monde! Toute la société se mouvait, parlait, agissait comme un seul homme. Aucune d'elles ne parvenait à acquérir assez de prépondérance pour pouvoir donner pleine carrière aux passions haineuses qui l'agitaient en revêtant de formes gouvermentales l'oppression de la faction contraire. Mais l'état n'en était pas plus tranquille. Le gouvernement n'était pas assez fort pour comprimer ces formidables associations, toujours turbulentes, toujours séditieuses, sans lesquelles il ne pouvait ni vendre, ni acquérir, ni faire la paix ni la guerre, ni recevoir de nouveaux citoyens. Un noble avait-il reçu ou cru recevoir quelque affront, avait-il porté un coup à son offenseur, la société des nobles se réunissait pour le protéger, soit contre la loi qui punissait un individu qui s'était fait justice de lui-même, soit contre la société du peuple, dont on redoutait la vengeance. — La société du peuple, de son côté, au lieu de demander aux magistrats la punition du coupable, s'assemblait pour examiner le cas. Si l'offense était légère, la société, en autorisant la vengeance, en limitait l'extension à la simple effusion du sang. Si l'offense était grave, on laissait à la personne offensée le soin de la vengeance; on promettait de payer toutes les amendes, et de la soustraire aux peines qu'elle pourrait encourir; on soldait des hommes d'armes pour la garder jour et nuit; on lui envoyait des arbalètes pour qu'elle pût se défendre dans sa maison; si sa maison n'était pas tenable, on la logeait dans une maison fortifiée. Si l'offense était d'une telle nature qu'elle parût dirigée contre la société elle-même, alors on arrêtait que la société en armes se rendrait, précédée de son gonfalon, à la maison du provocateur, et qu'elle n'en partirait qu'après son entière démolition. On inscrivait le nom du provocateur sur les registres de la société, avec recommandation aux successeurs de ne négliger aucune occasion pour en tirer ven-

geance, avec défense aux notaires et aux jurisconsultes de la société de recevoir leurs contrats ou de plaider pour eux; aux médecins de les soigner, aux artisans de travailler pour ces hommes frappés de réprobation. Cet état violent, cet état de guerre civile en permanence, devait finir par amener, ou la dictature d'un soldat heureux, ou la conquête étrangère. — Dans les républiques piémontaises, aucun citoyen ne parvint à établir dans sa patrie une domination héréditaire. Il n'y a pas même d'exemple qu'on l'ait tenté. Mais plusieurs fois, lorsqu'une société craignait de succomber sous la puissance de sa rivale, elle invoquait l'appui d'un prince étranger. C'est ainsi que la liberté succomba dans la plupart de nos villes, si toutefois la justice nous permet de décorer de ce beau nom un gouvernement flottant entre deux partis, déconsidéré par le sentiment de son impuissance, agité par les écarts d'une licence effrénée, un gouvernement nominal ruiné par la force de deux gouvernements réels qui grandissaient à ses côtés, et dans lesquels il était souvent englouti. Telle est en peu de mots l'histoire des villes libres du Piémont, dont nous allons encore indiquer succinctement l'origine. — Des écrivains recommandables ont émis l'opinion que sous les rois barbares de l'Italie le régime municipal romain a tout-à-fait disparu. J'avoue que plus j'ai réfléchi sur cette opinion, moins j'ai été disposé à l'adopter. Comment supposer qu'à la fin du XI[e] siècle tant de peuples divers se soient tout d'un coup avisés de reconstruire l'ancien édifice municipal, et d'en faire la base de leur indépendance, si depuis 500 ans il avait cessé d'exister? Comment supposer une tradition si vivace dans des siècles d'ignorance et de barbarie? Selon le système que je combats, il est vrai de dire que ce fait demeure inexplicable. Dans mon opinion, le municipe romain aurait subi sous les rois barbares de grandes modifications; il aurait beaucoup perdu de son importance politique; mais il aurait continué à représenter l'universalité des citoyens, il aurait en outre gagné sous le rapport de l'influence religieuse, puisqu'il est certain que les rois ariens laissaient aux vaincus le libre exercice de leur religion et le choix des évêques. — De là, il en résulta une union plus intime entre le peuple et son élu; qui devint en quelque sorte le chef du municipe. Je n'affirmerai pas que le décurionat fût héréditaire comme au temps des Romains. Je me contente d'observer qu'en admettant qu'il le fût, il devient plus facile d'expliquer comment, dans presque toutes les républiques du moyen âge, on voit dès les premiers temps de leur organisation des consuls patriciens et des consuls plébéiens (*majores* et *minores*), des familles dans lesquelles le consulat ou quelque autre grande charge municipale était héréditaire. — Sous les rois francs, les évêques acquirent une importance politique qui, en quelques endroits, altéra les rapports bienveillants qui avaient toujours régné entre l'évêque et la ville où il résidait. Au commencement du IX[e] siècle, Amolon, évêque de Turin, fut expulsé de la ville par les habitants, et ne put y rentrer qu'après trois ans d'exil. Alors, pour se venger, il livra par surprise la ville à ses gens d'armes, et détruisit les tours dont les murs étaient flanqués. Ce fait, qui nous est attesté par le moine de la Novalaise, est d'une haute importance. Il prouve que le peuple avait une existence politique, une organisation à lui, et que les tours qui couronnaient ses remparts étaient élevées dans l'intérêt de sa propre défense, plutôt que dans celle d'un maître commun; car, dans ce cas, la vengeance de l'évêque aurait complètement manqué son but. Mais ce fait nous prouve aussi combien s'était affaiblie l'autorité des comtes. Dès que l'ambition de plusieurs de ces lieutenants impériaux se fut frayé la route à une entière indépendance, et quelquefois au trône, les souverains d'Italie comprirent la nécessité de leur donner de formidables compétiteurs dans la personne des évêques. L'évêque obtint d'abord des exemptions de l'autorité co-

mitale pour la ville où il résidait et pour un territoire environnant plus ou moins large, qu'on appela *corpi santi* (corps saints). Il parvint ensuite à avoir pour lui-même les droits de comte sur ses domaines et sur les serfs qui y étaient attachés. Enfin, dans quelques endroits, comme à Turin, à Asti, à Verceil, à Ivrée, à Novare, il jouit des droits de comte sur la ville même où il résidait. L'abbé de Saint-Colomban de Bobbio avait obtenu depuis long-temps le même privilége. Le motif qui portait les souverains d'Italie à favoriser la puissance temporelle des évêques et de quelques autres prélats les détermina à ne pas s'opposer à la réorganisation des cités et à l'extension des droits municipaux.— C'est moins par des priviléges directs que par une longue et ouverte tolérance des empereurs que cette grande œuvre se consomma. Les progrès en furent lents, peu sensibles d'abord, mais continuels. On marchait toujours. Des symptômes de cette marche des peuples vers une ère nouvelle se laissaient apercevoir de temps à autre, mais on n'en faisait pas grand cas. Dès que le temps fut venu, dès que les dissensions du sacerdoce et de l'empire eurent affaibli les deux pouvoirs, les communes renouvelées surgirent de tous côtes comme par enchantement, fondées, non pas sur des chartes de liberté, qui ne furent octroyées que long-temps après, mais sur les bonnes coutumes dont elles s'étaient mises anciennement en possession.— La nouvelle coutume eut d'abord pour chef des consuls, deux, quatre, six, quelquefois même davantage, qui étaient en même temps juges et chefs de l'administration. Ce n'est qu'à la fin du XIIe siècle qu'on appela à la tête de la commune un gentilhomme étranger qu'on changeait tous les ans, ou même de six en six mois, et qu'on nommait *podesta*. — Pour se fortifier, pour donner une existence solide à la commune, on admit dans les conseils, outre les familles patriciennes ou décurionales, d'un côté le bas peuple, de l'autre tous les seigneurs des petits fiefs environnants, qui avaient à se plaindre des grands vavasseurs. Plus tard, lorsque la commune eut acquis assez de forces pour devenir envahissante, elle força les barons voisins et même de grands barons à prendre sa bourgeoisie, à lui jurer foi et hommage, à acquérir dans la ville une maison dont la valeur devait répondre de la fidèle observance des engagements contractés. C'est ainsi que le marquis de Montferrat et les marquis de Savone devinrent citoyens d'Asti, les comtes de Biandra, citoyens de Quiers, de Novare et de Verceil; les comtes de Saint-Martin et de Valperga, citoyens d'Ivrée et de Verceil; le marquis de Montferrat, les marquis de Romagnan, les seigneurs de Bénasque et de Vinovo, citoyens de Turin. Quelquefois, c'était à l'occasion d'une alliance que des seigneurs, des princes, s'inscrivaient parmi les bourgeois de la ville avec laquelle ils s'alliaient. C'est ainsi qu'André, dauphin de Viennois, devint, en 1228, citoyen de Turin. — Les communes avaient encore un autre moyen de s'agrandir par la construction des villes franches. On entourait de fossés et de murailles un petit espace de terrain, on y construisait une bastie, une petite forteresse en bois ou une espèce de plate-forme palissadée, et on accordait la bourgeoisie et plusieurs priviléges à ceux qui allaient s'y établir. On choisissait de préférence un emplacement voisin des frontières. C'était comme un poste avancé, comme une colonie militaire qu'on établissait aux portes de l'état. Le temps de la plus grande prospérité des communes est la fin du XIIe siècle. A cette époque, elles avaient défié les efforts de Fréderic-Barberousse, et brisé sa puissance, au point qu'il vint à reconnaître leur existence légale, malgré qu'il en eût. Mais aussi des germes de divisions ne tardèrent pas à se manifester au sein de ces républiques: cette admirable ligue lombarde se désorganisa; les communes commencèrent par s'entre-détruire, et, peu après, elles plongèrent dans leur propre sein les armes qui avaient brillé d'un si vif éclat lorsqu'elles étaient dirigées contre les oppresseurs. Ce fut

alors que chaque ville fut divisée en deux et même en plusieurs factions; que la société populaire se dressa contre la société des nobles; que le démon de la discorde et de la guerre civile prépara la ruine de la liberté. — Nous allons donner une courte notice, ou plutôt une simple indication des principales villes libres du Piémont.

Turin, chef du comté de ce nom et résidence des marquis d'Italie, était en 1093 sous l'obéissance d'Adélaïde, fille et héritière d'Ulric-Mainfroy II, marquis d'Italie. Après la mort de cette grande princesse, Humbert II de Savoie ne put se mettre en possession de cette partie de l'héritage de sa grand'mère, qui fut occupée par Conrad, roi d'Italie, son cousin. Mais il paraît que cette ville ne tarda pas long-temps à s'organiser en commune indépendante de fait, comme toutes les autres, sous la dépendance nominale de l'empire. Occupée un moment par Amédée III, comte de Savoie, en 1137, elle recouvra son indépendance. En 1155, Barberousse investit l'évêque Charles des droits de comte sur la ville et sur un rayon environnant. Au commencement du siècle suivant, Thomas Ier, comte de Savoie, y acquit de nouveaux droits, qu'Amédée IV son fils transmit en 1235 à Thomas II de Savoie, comte de Flandre, son frère. On sait la révolte des Turinais en 1287, et la captivité de ce prince. Mais cette indépendance, conquise d'une manière si peu louable, fut de peu de durée : Pierre, comte de Savoie, s'en empara de nouveau. Elle obéit aux princes de Savoie de la ligne d'Achaïe depuis 1294 jusqu'à 1418. Turin rentra alors sous le sceptre des comtes de Savoie, que l'empereur Sigismond venait de créer ducs. Sur la fin du même siècle, Charles-le-Guerrier y ayant fixé sa résidence, elle devint la capitale de la monarchie de Savoie (v. TURIN).

Asti. Le commerce, qui fut le véritable père de la liberté d'Italie au moyen âge, favorisa de bonne heure le développement de la ville d'Asti. Ses évêques, dont l'autorité s'étendait sur plusieurs châteaux des Langhes, et sur la meilleure partie du Piémont méridional, joignirent, comme tant d'autres prélats, l'autorité temporelle à la spirituelle. A la fin du XIe siècle, la république d'Asti était déjà constituée. En 1098, Humbert II, comte de Savoie et marquis d'Italie, en reconnaissait l'indépendance, en se confédérant avec elle contre Boniface du Wast, marquis de Savone, leur ennemi commun.—Asti fut livré aux flammes en 1155 par l'empereur Barberousse. Son sein fut déchiré dans le siècle suivant par les factions ennemies des Isnardi de Castello, chefs des patriciens, et des Solari, chefs du parti du peuple. Ces factions principales se subdivisèrent ensuite en partis, qui prenaient le nom de la famille la plus influente qui avait déterminé le schisme et qui en dirigeait les conseils. C'est ainsi que se multiplièrent les éléments de discorde et que la paix publique s'évanouit. Après maintes vicissitudes, la faction populaire rendit la ville en 1314 à Robert d'Anjou, roi de Naples; elle passa ensuite sous la domination des Visconti, des ducs d'Orléans, et parvint finalement, par donation de l'empereur Charles V, à la maison de Savoie en 1528. — Les Astésans exerçaient en France, en Angleterre, en Flandre, la profession de banquiers, de changeurs et de prêteurs sur gages : ils acquirent par ce moyen de grandes richesses. Leur ville fut sans contestation dans les anciens temps la plus considérable du Piémont.

Quiers. Dans le XIe siècle, la ville de Quiers était soumise à l'évêque de Turin, qui fit part des droits seigneuriaux aux comtes de Biandra, hauts barons dont la puissance tint souvent en échec celle de la commune de Novare, leur voisine. Néanmoins, dès les premières années du XIIe siècle, Quiers avait ses consuls, faisait des statuts, et possédait une enceinte fortifiée par de grosses tours. Détruite en 1155 par Barberousse, elle se releva bientôt, et travailla sans relâche à s'affranchir de toute sujétion : elle n'y réussit complètement qu'en 1238. Mais,

peu de temps après, les troubles commencèrent à agiter le sein de la patrie. Les hospices ou *alberghi* des nobles, dont les Balbes étaient les chefs, étaient en guerre à peu près permanente avec la société de Saint-Georges, ou du peuple. Néanmoins, la commune continua à agrandir son territoire, qui s'étendait à une vingtaine de milles environ du nord au sud. — En 1339, les guelfes, qui avaient chassé les gibelins, rendirent la ville au roi Robert d'Anjou. Après sa mort, la ville de Quiers se soumit volontairement à Amédée VI, comte de Savoie, dit *le comte Vert*, et à Jacques de Savoie, prince d'Achaïe, son cousin : ce fut en 1347. — Les habitants de Quiers firent aussi de grandes fortunes dans la banque.

Albe. L'histoire de cette ville n'est pas très connue. Albe obtint de Barberousse les droits régaliens en 1183; en 1215, elle était alliée avec les marquis de Saluces; en 1239, cette ville était gibeline, et guerroyait contre Gênes; en 1264, elle avait changé de drapeau et obéissait à Charles d'Anjou, comte de Provence, roi de Naples; en 1314, Henri VII, empereur, l'inféoda au marquis de Saluces, qui la garda peu de temps; en 1348, Luchino Visconti s'en empara; ensuite, elle tomba sous la domination des marquis de Montferrat, qui en gardèrent la possession jusqu'en 1631. A cette époque, Albe, avec 73 villages du Montferrat, fut adjugée par le traité de Quérasque à Victor-Amédée I[er], duc de Savoie.

Novare. Cette ville était déjà libre en 1110, puisqu'à cette époque, ayant fermé ses portes à l'empereur Henri V, ce prince la prit d'assaut et l'incendia. Novare ne tarda pas à renaître de ses cendres, et en 1116, elle fit sa paix avec l'empereur, qui laissa subsister les tours qu'elle avait construites pour sa défense. Cette ville joue dès lors un grand rôle dans l'histoire de Lombardie. Mécontente des Milanais, à cause de la protection qu'ils avaient accordée au comte de Biandra, elle embrasse le parti de l'empereur Frédéric; mais elle ne tarde pas à le quitter pour figurer dans la ligue des villes lombardes avec Verceil, Asti, Albe et Turin. — En 1168, les Novarais détruisirent Biandra, et firent un statut pour en défendre à perpétuité la reconstruction. Vers la moitié du siècle suivant, les factions des *sanguigni* et des *rotondi* ensanglantèrent la ville, qui fut long-temps en proie à toutes les horreurs de la guerre civile. En 1263, quatorze citoyens de la famille Tornielli, qui appartenait au parti des *rotondi*, furent traîtreusement mis à mort par les *sanguigni* : ces excès amenèrent la perte de l'indépendance. Novare se soumit d'abord à Martin de la Tour, chef du peuple de Milan; ensuite, lorsque la fortune des Visconti y prévalut, elle fit d'inutiles efforts pour échapper à leur domination. En 1734, Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, s'empara de Novare. Par le traité de Vienne de l'année suivante, le Novarais cessa de faire partie du duché de Milan, et fut réuni à la monarchie de Savoie.

Verceil. Les évêques de Verceil, comtes de Verceil et de Santhia, jouent un grand rôle dans l'histoire d'Italie au X[e] et au XI[e] siècle. Les nombreux priviléges dont les successeurs de saint Eusèbe furent gratifiés par les empereurs furent un acheminement à l'indépendance de la ville, qui dans ses beaux temps poussa assez loin ses conquêtes, et soumit les comtes de Saint-Martin et de Valperga, les comtes de Biandra, et les villes de Casal et de Trin. Verceil ne fut pas exempte du fléau des guerres civiles : les Avogadri (guelfes), les Bicchieri et Tizzoni (gibelins) se firent long-temps une guerre cruelle. La société de Saint-Étienne fut, je crois, la première, mais ne fut pas la seule, qui se forma au sein de la république. Vers le milieu du XIII[e] siècle, la ville était divisée en plusieurs factions. Les chefs de la commune, en recevant en 1256 l'hommage des comtes de Masin, leur faisaient promettre de demeurer tout-à-fait étrangers aux sociétés de Verceil, et de donner aide et secours à la commune contre leurs propres concitoyens. — Verceil tomba peu après sous la domina-

tion des Visconti, qui la cédèrent en 1427 à Amédée VIII, duc de Savoie.

Alexandrie. La ville d'Alexandrie fut le monument que la ligue lombarde érigea en 1168 au confluent du Tanaro et de la Bormida, en mémoire des succès qu'elle venait d'obtenir contre l'empereur Barberousse. Cette noble ville, née libre, était à peine construite quand, assiégée par Barberousse, elle sut, par des prodiges de valeur, repousser tous les efforts de l'ennemi; mais la rage des factions ne tarda pas à détruire le bonheur dont elle jouissait. Alexandrie est peut-être la première ville au sein de laquelle ces divisions aient éclaté. Le chroniqueur Ventura raconte que de son temps il y avait eu sept expulsions d'une faction par l'autre. — Vers la fin du XIIe siècle, Alexandrie obéissait à Guillaume, marquis de Montferrat, prince ambitieux, guerrier intrépide, ennemi des Astésans et de Matthieu Visconti, seigneur de Milan. Séduite par les offres de Visconti et par l'or des Astésans, la ville se souleva, fit prisonnier ce malheureux prince, qui, n'écoutant que sa bravoure, était accouru sans escorte suffisante pour apaiser la révolte, et l'enferma dans une cage de bois, où il mourut misérablement dix-huit mois après.—En 1339, Alexandrie devint tributaire des Visconti, et plus tard elle fit partie du duché de Milan, dont l'empereur Charles VI la détacha en 1708 pour l'incorporer au Piémont en faveur de Victor-Amédée II, duc de Savoie.

Coni. Vers la moitié du XIIIe siècle, plusieurs habitants des marquisats de Saluces et de Busca, vexés par leurs seigneurs, se portèrent en foule sur l'angle formé par le confluent du Gesso et de la Stura, et s'y fortifièrent sous la protection de l'abbé de Saint-Dalmas de Pedona et des Astésans. La population de Coni ne tarda pas à s'accroître d'un grand nombre de réfugiés de Forfice, Villasco, Brusa-Porcello et Quaranta; et en 1230, après la destruction de Pedona par les Milanais, les habitants de ce gros bourg trouvèrent un abri dans ses murs. Coni ne put néanmoins conserver long-temps son indépendance: Mainfroi III, marquis de Saluces, s'en empara. Cette malheureuse ville éprouva ensuite de telles vicissitudes qu'en moins de 170 ans elle changea quinze fois de maître. La maison d'Anjou, qui avait occupé à différentes époques la vallée de Stura, Mondovi, Albe, Savigliano, Quérasque et d'autres villes, en eut long-temps la seigneurie; mais en 1382, les habitants envoyèrent une ambassade à Rivoli, où se trouvait alors Amédée VI, comte de Savoie, pour le prier d'agréer leur reddition spontanée.

Mondovi. Dans l'ancien comté de Bredulo, près de Vico, s'élève un petit monticule, sur lequel le marquis Tête del Vasto avait fondé en 1080 une église collégiale.—Dans le partage que les petits-fils de Tête firent des immenses possessions de leur père Boniface, en 1142, ce territoire était échu à Guillaume, marquis de Busca. Après la destruction d'Asti par Barberousse, ce lieu, fortifié par la nature, fut jugé propre à la construction d'une nouvelle ville. Les habitants des villages de Vico, Lupazanlo, Vasco et Carassone en firent l'acquisition et s'y logèrent. En 1168, Mondovi excitait déjà la jalousie de ses voisins. Les luttes ne tardèrent pas à s'engager: elle en triompha. En 1290, elle acheta de Conrad, évêque d'Asti, son entière indépendance. Elle obéit ensuite aux rois de Naples de la maison d'Anjou; et, après maintes vicissitudes, Amédée de Savoie, prince d'Achaïe, invité par les Biglioni, les Faussoni, les Ferrari, les Vaschi et d'autres guelfes, ses adhérents, s'en empara au préjudice du marquis de Montferrat en 1396. — Il y eut en Piémont d'autres villes libres: nous citerons Ivrée, dont l'évêque possédait la plus grande partie du Canavais, et qui se donna en 1313 à Philippe de Savoie, prince d'Achaïe; Testone, qui fut détruite en 1228 par les Astésans et les bourgeois de Quiers, et dont la ruine donna naissance à la ville de Montcalier; Savigliano, Casal, Acqui, Pignerol et Rivoli, qui eurent aussi quelques années d'indépendance.—Deux mots sur une espèce de ré-

publique fédérative qui florissait au milieu des Alpes maritimes, et sur une autre république qui s'élevait tout près des cantons suisses, dans la vallée arrosée par la Sesia, qui lui donna son nom.

Vallée de Maira. Dans une petite vallée du marquisat de Saluces, où coule le torrent Maira, il y avait une république composée de treize communes, dont les députés se réunissaient chaque année pour s'occuper de leurs intérêts. Après avoir vécu quelque temps dans l'indépendance, ils acceptèrent le protectorat plutôt que la domination des marquis de Saluces. — Voici les noms de ces communes : Oneglia, Saint-Michel, Marmora, Canosio, Celle, Stroppo, Elva, Alma, Albareto, Ussol, Prazzo, Pagliero et Lottulo.—La vallée de Maira eut aussi son code de lois, qui fut imprimé en 1610, et qui est devenu très rare. Nous en citerons deux prescriptions assez curieuses. Par l'une, les blasphémateurs sont punis d'une amende de 10 livres, et,à défaut de paiement, il est ordonné que les délinquants seront jetés du haut du pont dans la Maira tout habillés, pourvu toutefois que ce ne soit pas dans le temps des grandes eaux, afin qu'ils ne risquent pas de se noyer. Une autre loi contient la définition des ribauds : « Le ribaud, y est-il dit, est celui qui joue publiquement aux dés ses vêtements de corps ou ses souliers.

Valsesia. Cette vallée, où le génie des beaux-arts paraît avoir fixé sa demeure, a eu aussi ses temps de liberté. — Après avoir été soumis aux évêques de Verceil, les Valsésiens étaient, au temps de la ligue lombarde, confédérés avec la commune de Verceil. Après la paix de Constance, ils jouirent des droits municipaux, firent des lois, et vécurent sous des *podestats*, défendant péniblement leur indépendance, soit contre les comtes de Biandra, maîtres de quelques châteaux dans leur vallée, et dont ils ne réussirent pas toujours à réprimer les envahissements, soit contre les Novarais, qui tentèrent inutilement de les asservir. — Au commencement du XIVe siècle, Fra Dulcino, fameux hérésiarque, qui soutenait sa doctrine par les armes, se fortifia avec ses sectaires sur les montagnes de Rassa, mais il en fut expulsé par les Valsésiens. — Peu après, ces peuples se soumirent à Azzo-Visconti, vicaire impérial de Lombardie; ensuite et définitivement à Galeazzo-Visconti.—Le pont Saint-Quirico sépare la vallée de Sesia du Novarais. Cette vallée était anciennement divisée en deux curies : Varallo était le chef-lieu de la curie supérieure, Borgosesia de l'inférieure. La Valsesis fut réunie à la monarchie de Savoie par cession de l'empereur Joseph à Victor-Amédée II, en 1708. Chev Louis Cibrario.

Tableau du progrès social.

Au milieu du XIIIe siècle, le prince Boniface interdit les combats judiciaires, qui, comme les duels de nos jours, n'étaient propres qu'à ajouter l'injustice à l'injustice. Les états-généraux, convoqués par le souverain toutes les fois que la chose était nécessaire, remontent, comme ceux de France, aux premières années du XIVe siècle. — La loi salique, réclamée pour la première fois en 1091 par le comte Amédée II, s'établit peu à peu malgré les oppositions de quelques intérêts particuliers. — Le droit de primogéniture, fondé par Amédée VII vers le milieu du XIVe siècle, est dès lors invariablement suivi. — Le droit romain, enseigné dans les universités d'Italie dès le XIIe siècle, apporta des modifications journalières au droit lombard et coutumier qui régissait le Piémont. Dès le XIIe siècle, la monnaie des princes de Savoie apparaît avec les insignes de l'empire. Des médailles qui portent le nom d'*Amedeus, comes Sab.*, montrent pour la première fois l'aigle à deux têtes, qui, sous Amédée III, est remplacé par la croix blanche. Dès le XIIe siècle, le Piémont profite de la célèbre université de Pavie pour former sa jeunesse aux lettres, et plus tard il a une université à Turin. C'est le comte Vert qui, en 1365, sollicite de l'empereur l'établissement de l'université de Genève. En 1607, les aca-

démies établies sur différents points de la Péninsule passent les Alpes. L'académie florimontane, établie dans la petite ville d'Annecy en 1607, et qui comptait au nombre de ses membres saint François de Sales, le président Favre et le baron de Vaugelas, a devancé de 30 ans la naissance de l'académie française. En 1325, Édouard-le-Libéral prépare l'abolition des amendes pécuniaires avec lesquelles on rachetait la plupart des crimes. Peu d'années après, le comte Aimond rend les juges responsables de leurs sentences; il établit un grand-chancelier et, dans certaines villes, des tribunaux permanents. Ce fut ce prince, et ensuite Amédée VI, qui firent revivre les assises générales, qui ressemblaient assez aux plaids de Charlemagne. En 1351, le comte Vert, tenant ces assises dans la vallée d'Aoste, y cita le troisième jour tous les vassaux du pays pour répondre aux plaintes qui pourraient être portées contre eux pour abus d'autorité. — La peinture à l'huile, inventée en 1410, est connue et encouragée dans la cour des ducs de Savoie dès l'an 1430. Alors, ces princes, qui aiment les lettres et qui les encouragent, rassemblent autour d'eux tous ceux qui les cultivent avec succès; leur palais devient le rendez-vous des muses. « J'aurais trop à dire, dit Cardela, si j'entreprenais d'exposer tout ce que firent les ducs de Savoie pour les sciences et les arts » (*Storia delle lettere ital.*). Vers le milieu du XVIe siècle, les états de Piémont semblent prendre un aspect tout nouveau. Charles-Emmanuel-le-Grand élève des palais, bâtit des forteresses, trace des grandes routes, forme des bibliothèques, élève des sanctuaires et établit la conscription, qui, plus tard, a servi de modèle à la France. Les opérations du cadastre sont commencées et achevées avant la fin du XVIIe siècle, et le commencement du XVIIIe siècle voit disparaître peu à peu les dernières traces des mœurs féodales. Dès le XIVe siècle, Amédée VIII avait affranchi les *main-mortables* de toute redevance, dans tous ses domaines particuliers; en 1762, une loi paraît pour favoriser le rachat des redevances et droits de main-morte; mais les habitudes, qui impriment aux hommes des besoins que l'on ne comprend pas, rendirent inutiles les intentions du législateur; les main-mortables voulurent rester main-mortables. Ce ne fut qu'en 1771 que la loi rendit les affranchissements obligatoires. Si la France eût suivi cet exemple, il est possible qu'elle eût évité bien des maux. — Les lois, comme nous l'avons déjà vu, ne sont point restées en arrière; en 1720, le code victorien paraît pour être complété peu d'années après. Victor-Amédée II crée un tribunal de commerce, appelle des fabricants étrangers pour les draps, la soie et d'autres industries, établit l'égale répartition des impôts, fonde un système financier qui déconcerte la fraude, et fait l'admiration de l'Europe entière. La France alors envoie en Piémont M. Horvoin, receveur-général des finances, pour y étudier les opérations du cadastre et le système économique du pays. A la même époque, le chancelier du grand Frédéric, chargé d'examiner et de comparer les codes des différents états de l'Europe, trouve que celui du roi de Sardaigne est supérieur à tous les autres. La chambre des comptes, magistrature instituée pour régler et surveiller les dépenses, est une institution aussi ancienne que la maison de Savoie. A travers ce mouvement des institutions, il en est une qui disparaît, et dont je ne puis me dispenser de dire un mot. Les états-généraux ont été rassemblés pour la dernière fois en 1522, et vingt ans plus tard définitivement abolis. Était-ce un pas rétrograde, je ne le pense pas. Il fut un temps où la monarchie n'était pas encore parfaitement constituée, où les lois que nous regardons maintenant comme fondamentales n'avaient pas encore jeté dans les mœurs des racines assez profondes pour être abandonnées à leur propre force; alors il y avait pour les maintenir et les interpréter un corps politique dans l'état; les états-généraux étaient eux-mêmes la loi qui commandait à défaut de toute loi. Ainsi, la loi salique, invo-

quée pour la première fois par Amédée II en 1091, reste près de deux siècles à s'établir, puisqu'à la mort du comte Boniface, en 1263, ses sœurs réclament encore le droit de lui succéder. La loi de succession par ordre de primogéniture, telle qu'elle fut réglée en 1026 dans la diète de Roncaglia, fut souvent violée, et, vers la fin du XIIIe siècle, il ne paraît pas qu'on la regardât comme absolument obligatoire, puisque le comte Philippe de Savoie, le plus juste et le plus vertueux des hommes, instituait pour héritier de ses états Amédée V, au préjudice de Thomas III, l'aîné de ses neveux. « Ce n'est, dit le marquis de Costa (*Histoire de Savoie*), que depuis le testament d'Amédée VI, en 1383, et plus encore depuis le contrat de mariage d'Amédée IX, que l'ordre de *primogéniture de mâle en mâle, jusqu'à l'infini*, a été une loi irréfragable de la monarchie. » Enfin, la loi de l'inaliénabilité des domaines de la couronne, qui était l'un des principes fondamentaux de la législation lombarde et de la constitution féodale, avait perdu de sa force en traversant le Xe et le XIe siècle : ce n'est qu'en 1445, sous le duc Louis, qu'elle a passé des coutumes dans les lois écrites. On sent combien, dans ces circonstances difficiles, les peuples auraient été à la merci de l'ambition s'ils n'avaient rencontré dans la perpétuité des corps politiques les garanties d'existence qu'ils ne trouvaient pas dans les lois. Les grands vassaux de la couronne, et ensuite les états-généraux, ont plusieurs fois sauvé l'état en réglant la succession ou en donnant des conseils utiles. La loi de primogéniture ne les arrêta cependant pas toujours. Après la mort de Boniface-le-Roland, le trône revenait à l'aîné des enfants de Thomas III, mais ce n'était qu'un enfant, et l'état avait besoin d'un homme; les états-généraux appelèrent Pierre-le-Charlemagne, en disant *que le salut du peuple était la suprême loi*. Au milieu du XVIe siècle, les lois fondamentales, les lois politiques, n'éprouvant plus aucune contestation, Emmanuel-Philibert, que l'on pourrait appeler le Louis XIV de la Savoie, abolit les états-généraux.

L'abbé Rendu.

PIERRES (minéralogie [*petræ*, *lapides* des Latins, *petros* des Grecs]), nom donné à une classe de minéraux composés le plus souvent de silice, d'alumine et de chaux, contenant quelquefois de la magnésie, de la potasse, de la lithine, des oxydes de fer, de chrôme, etc., et quelquefois aussi des acides des substances combustibles, etc. Les pierres sont en général dures, sans éclat métallique, plus pesantes que l'eau, mais d'une pesanteur spécifique moins considérable que la plupart des métaux. Elles ont été classées par Haüy d'après la forme de leur molécule primitive, et par Brongniart, au contraire, en pierres dures, onctueuses et argiloïdes. Les principaux usages de ces corps, extraits ordinairement de carrières *ad hoc*, sont le pavage des voies et la construction des édifices. Ce qu'on nomme *cailloux* est un genre de pierre très dure, d'un volume très variable, d'une forme plus ou moins ronde, et se rencontrant le plus ordinairement au bord de la mer, dans le lit des torrents, des rivières. On nomme *pierres sèches* celles qui sont posées l'une sur l'autre, sans être liées par aucune espèce de ciment : la plupart des petits murs de clôture de certaines campagnes sont de pierre sèche. Un ouvrage à *pierre perdue* est celui qu'on élève dans l'eau, en y jetant de gros quartiers de pierre, comme dans les fondations de la plupart des digues. On nomme *pierres d'attente* les pierres qu'on laisse en saillie sur le côté d'un mur quand on veut y joindre, avec le temps, quelque autre bâtiment, pour que les pierres en soient mieux liées entre elles : on le dit aussi au figuré d'une chose qui n'est que commencée, et qu'on se propose de continuer. Une *pierre d'évier* est celle qui est taillée pour servir à l'écoulement des eaux d'une cour, d'une cuisine ; la *pierre à laver* est celle dont le dessus est légèrement creusé pour servir à laver la vaisselle ou d'autres corps; la *pierre d'autel* est celle sur laquelle le

prêtre consacré, et qui a été auparavant elle-même consacrée par un évêque. On broie les couleurs sur une pierre d'un grain très fin et très serré, qu'on nomme *pierre à broyer*. On appelle *pierres levées* d'énormes blocs de pierre brute, placés debout sur leur plus petite face : quelques provinces, telles que la Bretagne, en offrent beaucoup ; on suppose qu'elles ont autrefois servi au culte des Druides. Les bornes placées le long des grands chemins pour indiquer la distance se nomment *pierres milliaires*. — Les pierres se divisent en *calcaires*, *gypseuses*, *vitrescibles* ou *vitrifiables*, suivant que, par l'action du feu, elles se réduisent en chaux, en plâtre ou en verre. La *pierre lithographique* est celle sur laquelle on écrit ou l'on dessine ce qu'on veut lithographier; la *pierre meulière*, ou de *meulière*, ou de *meule*, est celle qui sert à faire des meules de moulin ou des moellons de construction. On nomme *pierre de touche* une sorte de pierre noire très dure, dont on se sert pour éprouver l'or. Cette locution s'emploie figurément de ce qui sert à faire connaître la nature et la qualité d'une chose : ainsi, l'ivresse est la pierre de touche des caractères, le malheur la pierre de touche de l'amitié. La *pierre à aiguiser* est celle dont on se sert pour rendre les instruments de fer ou d'acier plus aigus ou plus tranchants : on lui donne ordinairement une forme ronde, et on la fait tourner sur son centre pour en augmenter l'action ; la *pierre à rasoir* a le même usage, et est ordinairement de même nature que la pierre à repasser; la *pierre à fusil* est celle qu'on met au chien d'un arme à feu, ou dont on se sert avec un briquet pour allumer de l'amadou ; la *pierre ponce*, qui sert à gratter, à polir et à plusieurs autres usages, est une pierre spongieuse, blanchâtre, vitrifiée par le feu des volcans, et tellement légère qu'elle nage sur l'eau. On nomme *pierre à brunir* un caillou taillé en coude, servant à polir l'or; la *pierre d'aimant* (*v.*) est celle qui attire le fer. On a appelé *pierre jade* une pierre dure et verdâtre des Indes orientales. La *pierre de bezoard* est une concrétion pierreuse qu'on trouve dans le corps de quelques animaux, et à laquelle on attribuait autrefois beaucoup de propriétés ; la *pierre noire* est une sorte de crayon noir employé par les menuisiers et les maçons, et servant aussi à dessiner ; la *pierre à détacher* est une composition particulière, servant à enlever les taches des habits ; la *pierre de mine* est celle qu'on détache de la mine, qu'on bat, qu'on lave, et dont on tire le métal ; la *pierre infernale* (nitrate d'argent fondu) est une préparation chimique en forme de petit cylindre noirâtre, et servant à la cautérisation des chairs ; la *pierre philosophale* est la prétendue transmutation des métaux en or.—*Pierre* se dit aussi d'une sorte de gravier qu'on trouve dans quelques fruits, ainsi que des concrétions pierreuses ou calculeuses qui se forment dans la vessie, dans les reins, dans le foie, et dans quelques autres parties du corps de l'homme et des animaux (*v.* LITHOTRITIE). — *Pierre* s'emploie figurément dans ces phrases : *une pierre de scandale*, pour ce qui cause du scandale : l'étymologie de cette locution est très ancienne; on l'employait au sens propre en parlant d'une pierre qui était au Capitole, et sur laquelle on faisait cession ; une *pierre d'achoppement* pour une occasion de faillir, un obstacle au succès d'une affaire. J.-C. est nommé la *pierre fondamentale* ou la *pierre angulaire* de l'église. Au propre, la pierre angulaire est celle qui se met à l'angle, à l'encoignure d'un bâtiment. On dit qu'*il gèle à pierre fendre* quand il gèle très fort. *Pierre* s'emploie proverbialement dans ces phrases : *Jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un*, c'est faire devant lui des railleries, des reproches à mots converts pour qu'il se les applique ; *faire d'une pierre deux coups*, c'est faire deux choses par un seul moyen, profiter de la même occasion pour faire deux affaires. *Jeter la pierre à quelqu'un*, c'est l'accuser, le soupçonner, se déchaîner contre lui. *Pierre qui roule n'amasse pas de mousse*, veut dire que celui qui

ne se fixe à rien est toujours pauvre.
Z. Z.

Pierres précieuses, pierreries, etc. La qualification de *pierres précieuses* n'est strictement applicable qu'à quelques *gemmes*, toujours assez rares et de grand prix dans les sujets un peu volumineux et exempts d'imperfection ; à proprement parler, l'épithète n'est même due qu'au genre *télésie* d'Haüy (pierre parfaite, selon l'étymologie grecque), et qui comprend le *rubis*, le *saphir* et la *topaze* (*v.*). La matière colorante du rubis et de la topaze paraît uniquement due à la présence du chrôme à divers degrés d'oxydation. Quant au bleu du saphir, il est encore resté à peu près inconnu, et peut être cette nuance si belle, et quelquefois si vive et si pure, n'est-elle due qu'à une agrégation moléculaire toute particulière des éléments incolores du saphir. Nous avons de nombreux exemples de phénomènes tout-à-fait analogues. Quant aux substances pondérables vraiment appréciables dans les trois espèces du genre *télésie*, elles offrent une presque identité dans les proportions : c'est l'alumine qui y prédomine. Nous devons dire en passant que la qualification d'*oriental* donnée aux rubis, aux saphirs et à la topaze, n'indique pas du tout le gisement originaire de ces gemmes, mais seulement leur excellence relative, et par comparaison avec des sujets moins précieux ; en sorte qu'une pierre dite *orientale* peut bien quelquefois provenir de contrées tout opposées à l'orient du monde. — Si nous bornons au genre *télésie* la liste des pierres précieuses proprement dites, il est loin d'en être ainsi de ce qu'on qualifie généralement sous le nom de *pierreries* : ici, nous voyons figurer, suivant que les sujets sont plus ou moins volumineux et parfaits, les émeraudes vraies et fausses, les grenats, les améthystes, les faux rubis, les opales, etc., et même les agates et les sardoines, etc., etc. — Cet article ne sera pas une revue de toutes les pierreries qui se trouvent dans le commerce de la joaillerie ; la liste en serait fort longue, et nous tomberions d'ailleurs dans l'inconvénient de répéter fastidieusement tous les articles particuliers que nous consacrons dans ce *Dictionnaire* à la nomenclature des pierreries. Nous aimons mieux envisager et récapituler brièvement l'opinion des hommes et les caprices de la mode et du luxe sur la valeur de la joaillerie en général. Chez les modernes, l'importance des pierreries, leur abondance, l'opinion qu'on y attache (le diamant excepté peut-être), n'approchent pas de ce que nous ont fait connaître les écrivains de l'antiquité. En admettant les récits de Pline, surtout, comme vrais, nous avons d'abord à nous demander si, de nos jours, les gisements sont épuisés, et ce qu'est devenue cette énorme masse de pierreries qu'il nous dit avoir existé de son temps ? La destruction en est généralement attribuée à l'invasion des Barbares : il faut bien, à défaut d'une explication plus certaine, nous contenter de cette raison. — Pline raconte que Scaurus, gendre de Sylla, est le premier, à Rome, qui eût possédé un écrin remarquable, qui, probablement, lui provenait de la riche succession de son beau-père. On ne connut à Rome que ce seul écrin, jusqu'à l'époque où Pompée, triomphant de Mithridate, plaça au Capitole celui qui avait appartenu à ce roi vaincu, le plus riche et le plus somptueux de tous les princes soumis par les armes des Romains. Varron, qui a ajouté beaucoup aux détails donnés par Pline, nous dit que cet écrin de Mithridate était infiniment plus somptueux que celui de Scaurus. Indépendamment des rubis, des topazes, des diamants, des émeraudes, des opales, des onyx, et de tant d'autres pierres précieuses d'un éclat et d'une valeur extraordinaire, on y voyait, d'ailleurs, une multitude d'anneaux, de bagues, de cachets, de chaînes d'or d'un travail exquis. — Mais, combien d'autres merveilles encore éblouirent tous les yeux lors du triomphe de Pompée! un échiquier garni de toutes ses pièces, entièrement composées de pierres précieuses incrustées dans l'or ; trente-trois cou-

ronnes en perles; la fameuse vigne d'or d'Aristobule, estimée, par l'historien Josephe, cinq cents talents (2,400,000 fr.); le trône et le sceptre de Mithridate; son char éclatant d'or et de pierreries, qui avait appartenu à Darius; le manteau brodé en or et en pierreries qui passait pour avoir été celui d'Alexandre: Pompée s'en revêtit. Venaient ensuite les armes de Mithridate, qui surpassaient en richesse et en éclat tout ce que l'imagination pourrait rêver. Son diadème, et le fourreau de son épée, étaient de vraies mines de gemmes précieuses; mais, ces objets ne parurent pas au triomphe de Pompée; on les avait volés: ce fourreau avait coûté 400 talents (1,920,000 fr.). — César, à l'exemple de Pompée, consacra à *Venus Genitrix* six écrins, qu'il plaça dans le temple de cette déesse; Marcellus, fils d'Octavie, en plaça un aussi dans le petit temple d'Apollon, sur le mont Aventin. — Le même César fit présent à Servilie, mère de M. Junius Brutus, d'une perle qu'il avait, lors de son premier consulat (59 ans avant Jésus-Christ), achetée six millions de sesterces (1,200,000 fr.). C'est mal à propos que, dans son curieux ouvrage intitulé *le palais de Scaurus*, M. Le Mazois a substitué au nom de *Servilie* celui de *Lollia*. — Il n'est personne qui n'ait entendu parler de la prodigalité de Cléopâtre dans ses orgies avec Antoine, lorsqu'il aborda en Égypte. Dans le premier repas que cette reine lui offrit, elle lui fit présent non seulement du riche ameublement qui décorait le *triclinium*, mais elle y ajouta tout le service de table, c.-à-d. qu'elle le pria d'accepter toute la vaisselle qui était d'or, et tous les vases également en or qui avaient paru à table, tous enrichis de pierreries magnifiques. C'est dans ce premier repas qu'on prétend encore que la voluptueuse Cléopâtre offrit à son *paramour* cette superbe *chrysolite* dont les anciens ont tant vanté la rareté et la valeur. Tout cela s'était passé lors du premier repas donné à Antoine. Le second repas, qui succéda, à deux jours d'intervalle, n'est pas resté moins célèbre dans les annales de l'antiquité; il fut principalement remarquable par un autre genre de prodigalité encore plus extravagante : Cléopâtre fit apporter une perle estimée 125,000 fr., la fit dissoudre dans sa coupe remplie de vin, et l'avala d'un trait, en fixant sur Antoine ses enivrants regards. — Le luxe de *Lollia Paulina*, devenue depuis la femme de Caligula, est bien digne d'être cité. «J'ai vu (dit Pline), non pas dans une cérémonie publique, où d'ordinaire on étale tout le faste de l'opulence, mais dans un souper de fiançailles très ordinaire, j'ai vu Lollia Paulina toute couverte d'émeraudes et de perles, que le mélange des couleurs rendait encore plus éclatantes. Sa tête, ses cheveux, sa gorge, ses oreilles, son cou, ses bras, ses doigts en étaient surchargés. L'état, qu'elle affectait d'en montrer elle-même, se montait à quarante millions de sesterces (8,000,000 de fr.), *quæ summa quadraginties colligebat*. Et ces richesses, elle ne les tenait pas de la prodigalité de l'empereur, mais de son propre aïeul, Marcus Lollius : c'était la dépouille des provinces. » — A son tour, Néron offrit à Jupiter-Capitolin les prémices de sa barbe dans un vase d'or entouré de perles du plus grand prix. Lorsqu'il assistait aux jeux du Cirque, pour ménager sa vue, il se servait, en guise de lorgnon, d'une superbe émeraude con-concave non gravée; car les anciens respectaient trop cette pierre pour l'entourer par la gravure. — Si l'on en croit Lampride, Héliogabale faisait mettre à sa chaussure des pierres précieuses d'une valeur inestimable, et tous les jours il en changeait, ne pouvant soutenir la vue de celles qui une fois lui avaient servi. — Déjà long-temps avant Héliogabale, le luxe et la mollesse avaient fait de déplorables progrès chez le peuple roi. On n'y mettait plus de bornes à l'usage des innombrables pierres précieuses travaillées par les plus habiles artistes pour la parure des deux sexes. Les grands en décoraient leurs vêtements pour en relever toute la magnificence. Les fem-

mes en surchargeaient leur coiffure ; les bracelets, les agrafes, les ceintures, éblouissaient les regards, et souvent même la bordure des robes offrait un galon de gemmes précieuses.—Nous ne trouvons rien qui approche de ce luxe et de cette profusion dans les temps modernes. Il faut pourtant rappeler ici le cadeau fait en Russie par le prince Potemkin à ses nièces les princesses Braniski, Galitzin, et à la comtesse Samolinow : il leur donna, pour paraître avec éclat dans une grande solennité publique, une garniture de robe composée de quinze archines (trois quarts d'aune de France) en fil de diamant. — *Des camées*. Cette sorte de bijoux mérite moins le nom de *pierre précieuse* par la rareté et la valeur de la matière que par le travail de l'artiste. Les anciens lapidaires s'exerçaient principalement, pour les camées, sur une pierre d'ailleurs assez commune, mais qui se prêtait davantage au génie de l'artiste, pour arriver quelquefois à un résultat aussi surprenant que curieux. Cette pierre est une variété de *sardoine* (*v.*) : c'est la *sardonyx* ou *agate-onyx*. Les couches alternatives de différentes couleurs dont elle est composée, étant savamment enlevées, selon le sujet que l'on a à traiter, forment des camées plus ou moins riches, à raison du nombre de ces couches. — Pline (liv. XXXVII) rapporte, d'après Démostrate, que ce fut Scipion-l'Africain qui, le premier, porta une sardoine à Rome, et que bientôt cette pierre fut fort estimée des Romains. On la tirait de différents endroits, mais principalement de l'Arabie et des Indes. — On possède encore de nos jours plusieurs camées qui datent du temps des empereurs romains, et qu'un heureux hasard a sauvé de la main des Barbares : l'un de ceux que les connaisseurs mettent au premier rang, et que le célèbre Visconti estime comme le plus beau qui nous reste, a appartenu au baron de Drée ; et, lors de la vente de son précieux cabinet, il fut payé 7,171 fr. Ce morceau a 16 lignes de hauteur : il représente le buste de *Faustine*, femme d'Antonin-le-Pieux. L'habile artiste a ménagé ce buste avec un rare talent dans les cinq couches qu'offre la pierre. — La collection des camées de la Bibliothèque du roi, à Paris, est très remarquable (*v.* CAMÉE). — *Des pierres artificielles*. L'art des pierres artificielles, qui paraît, il y a quelques siècles, avoir jeté un certain éclat, s'était presque anéanti ; ce n'est que depuis une quarantaine d'années qu'il a de nouveau commencé à renaître ; et, au moment où nous parlons, c'est vraiment un bel art, auquel nous sommes redevables de véritables merveilles. Les nouveaux oxydes métalliques dont nous nous sommes récemment enrichis (principalement les oxydes de chrôme) ont sans doute beaucoup contribué au succès de la joaillerie fausse. Rien de si pur, rien de si éclatant que les topazes, les améthystes, les rubis, les émeraudes, les saphirs, etc., etc., que l'on peut se procurer aujourd'hui à très bas prix; ils surpassent de beaucoup en éclat, et surtout en volume, les véritables gemmes, qu'il est bien rare de trouver exemptes de défauts; mais, il est une condition qui doit s'éloigner d'autant plus, peut-être, qu'on obtiendra toutes les autres : c'est celle de la *dureté* dont jouissent les pierres véritables : on n'a pas non plus obtenu de pierres fausses qui réfractent doublement la lumière. — Quant aux tentatives si nombreuses, et annoncées avec tant d'assurance, pour faire cristalliser le carbone à l'état de diamant, les résultats ont été trop mauvais, et souvent trop ridicules, pour que nous en parlions ici. — Tout nouvellement, un chimiste a entretenu très longuement l'académie des sciences de ses travaux, entrepris dans le but de fondre ensemble les éléments de la télésie pour obtenir des saphirs, des topazes orientales et des rubis : nous ne pouvons encore rien dire du résultat de ce travail. Ce chimiste forme des pierres très dures ; mais auront-elles les nuances, l'éclat, la pureté des gemmes? nous verrons.

PETOUZE père.

PIERRE (Saint), surnommé le *prince des apôtres*, appelé d'abord Simon, na-

quit dans une cabane de pêcheurs à Bethsaïde, sur les bords du lac de Génésareth, ou mer de Galilée. Suivant les deux premiers évangélistes, saint Matthieu et saint Marc, il était, avec son frère André, occupé à jeter ses filets dans le lac quand Jésus les rencontra et leur dit : « Suivez-moi, je vous ferai pêcheurs d'hommes. » Ils quittèrent leurs filets et le suivirent par toute la Galilée, comme ses deux premiers disciples. La belle-mère de Simon et d'André était mourante. Jésus entra dans sa cabane, et la guérit par l'imposition des mains. Saint Matthieu donne d'abord à Simon le nom de Pierre; saint Marc lui fait imposer ce nom par Jésus quand il eut complété le nombre de ses douze apôtres. Saint Luc, le troisième des évangélistes, donne aussi de prime-abord au premier des disciples le nom de Simon-Pierre; mais il raconte autrement son entrevue avec le fils de l'homme. Jésus, qui avait déjà guéri la belle-mère de Simon, était entré, dit-il, dans la barque de ce pêcheur pour échapper à la multitude qui le suivait. Il lui commanda de jeter ses filets dans le lac, et Simon, qui n'avait rien pris de la journée, fit une pêche si abondante qu'il fut obligé d'appeler ses voisins pour l'aider à remonter ses filets. Il reconnut alors le Seigneur, et le suivit pour pêcher des hommes. Saint Jean, le quatrième et dernier des évangélistes, reporte cette pêche miraculeuse après la résurrection de Jésus, et dans sa première apparition aux yeux de ses apôtres. Mais il ne faut pas oublier que saint Jean n'a écrit son Évangile que 63 ans après la Passion, en l'an 96 de l'ère chrétienne. Il était cependant au nombre des douze apôtres, et son récit mérite la même créance que ceux de ses devanciers. Il introduit autrement saint Pierre sur la scène. C'est André, son frère, qui l'amène vers le Messie, et Jésus lui dit : « Tu es Simon, fils de Jean, et tu t'appelleras Céphas, c'est-à-dire Pierre. » C'était, a dit un annotateur, pour le distinguer de Simon-le-Cananéen, et le onzième des apôtres. Saint Matthieu ne dit plus rien de Pierre jusqu'au jour où Jésus lui commande de venir à lui en marchant sur les eaux. L'apôtre, dit-il, avait peur d'enfoncer, mais le Seigneur lui tendit la main en lui disant : « Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté? » Saint Luc ne parle point de ce double miracle; saint Marc et saint Jean ne l'attribuent qu'à Jésus, et ne font pas marcher saint Pierre sur les eaux. Tous le regardent cependant comme le plus assidu des compagnons du divin maître. Il assista à toutes les guérisons miraculeuses opérées par Jésus, et fut le premier à le reconnaître pour le Christ, fils du Dieu vivant. C'est alors que Jésus lui dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle; je te donnerai les clés du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera aussi lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. » Saint Matthieu est le seul des quatre évangelistes qui rapporte ces paroles, mais il est le plus ancien de tous, et les événements devaient être plus présents à sa mémoire, puisqu'il écrivait 6 ans après la Passion. Jésus annonça, immédiatement après, son voyage à Jérusalem; il prédit ses tortures, sa mort, sa résurrection, et saint Pierre ayant voulu le détourner de son dessein, Jésus le repoussa en lui disant : « Retire-toi, Satan, tu m'es à scandale, car tu n'as de goût qu'aux choses de la terre. » Pierre ne continua pas moins à le suivre, et, peu de jours après, il fut, avec Jacques et Jean, témoin de la transfiguration de Jésus sur une haute montagne, que la tradition a désignée depuis comme le mont Thabor. Pierre, que ce miracle aurait dû rassurer, puisqu'il confirmait à ses yeux la divinité et les paroles du maître, fit une nouvelle tentative pour le retenir. « Restons-ici, disait-il, élevons-y trois tentes, une pour vous, une autre pour Moïse, et la troisième pour Élie. » C'est Pierre qui paya le tribut demandé à Jésus dans Capharnaum, et qui le paya avec une pièce de quatre drachmes, trouvée dans la

bouche d'un poisson que le Messie lui avait dit de pêcher. Peu de temps après, ayant entendu son maître dire qu'il serait difficile au riche d'entrer dans le ciel, Pierre lui demanda quelle serait leur récompense, à eux, qui avaient tout quitté pour le suivre, et Jésus leur promit douze trônes, du haut desquels ils jugeraient les douze tribus d'Israel. Cependant, Jésus fit son entrée dans Jérusalem, et, en célébrant la Pâque avec ses disciples, il leur prédit que l'un d'eux le trahirait. Pierre s'en indigna et voulut protester de son dévouement jusqu'à la mort. Jésus lui répondit : « Avant que le coq ait chanté, vous m'aurez renié trois fois vous-même. » Il accompagna son maître dans le jardin des Olives, et Jésus, qui lui avait recommandé de prier comme lui, le reprit trois fois de s'être endormi. En rentrant en ville, ils rencontrèrent une foule armée qui venait s'emparer de Jésus sous la conduite du traître Judas. Il y eut là un domestique du grand-prêtre, un soldat appelé Malchus, qui eut une oreille abattue d'un coup de glaive. Les trois premiers évangélistes attribuent cette action à un inconnu. Saint Jean affirme seul que saint Pierre frappa ce coup d'épée. Saint Matthieu et saint Marc racontent au contraire que les onze disciples fidèles s'enfuirent tous et abandonnèrent leur maître au lieu de le défendre. Ils ajoutent seulement que Pierre le suivit de loin, et qu'il s'assit auprès d'un feu que les soldats venaient d'allumer dans la cour du grand-prêtre. C'est là qu'interrogé par une servante et par deux hommes, il répondit trois fois qu'il ne connaissait pas le Galiléen. Le coq alors chanta, et Jésus lui jeta un regard de pitié qui lui fit verser des larmes amères. Saint Marc ajoute qu'à la troisième fois, saint Pierre affirma son reniement par des serments exécrables. Suivant saint Luc, Pierre courut au sépulcre pour bien s'assurer que le corps du Sauveur n'y était plus, car il regardait comme une rêverie ce que les saintes femmes lui avaient rapporté. Les trois premiers évangélistes ne disent plus rien qui soit exclusivement applicable à saint Pierre. Saint Jean seul raconte qu'à sa troisième apparition, Jésus lui demanda trois fois : « Simon, fils de Jean, m'aimez-vous plus que les autres ? — Oui, Seigneur, répondit l'apôtre, vous savez que je vous aime.—Paissez mes agneaux, répliqua le Christ. » Voilà les textes dans toute leur simplicité, rien de plus, rien de moins. Le reste de la vie de saint Pierre est consigné dans les *Actes des apôtres*, rédigés et publiés par l'évangéliste saint Luc, disciple de saint Paul. Après la résurrection du Fils de l'homme, Pierre assembla les apôtres et leurs disciples, au nombre de 120, dans une maison de Jérusalem, et, sur sa proposition, le sort désigna Mathias pour remplacer Judas-Iscariote, et compléter le nombre des douze. Au moment où le Saint-Esprit descendit sur eux et leur communiqua le don des langues, le peuple juif, les entendant parler de diverses manières, se moqua d'eux, en disant qu'ils étaient ivres. Pierre repoussa cette injure, prêcha la divinité de son maître, et 3,000 Israélites se convertirent à sa voix. La guérison d'un estropié prêta une nouvelle force à ses prédications; mis en prison avec saint Jean, il en convertit 5,000 autres, et força les juges à lui rendre la liberté. Ces premiers des fidèles convinrent de mettre leurs biens en commun, ou plutôt de vendre leurs biens pour s'en distribuer la valeur. Mais Ananias et sa femme Saphira ayant retenu une portion de ce qu'ils avaient touché de leur patrimoine, saint Pierre les reprit avec tant de violence qu'ils tombèrent morts à ses pieds. La puissance de l'apôtre en devint si grande que le peuple apportait les malades sur son passage pour que son ombre les guérît en passant sur eux. Emprisonné de nouveau avec ses compagnons, il fut délivré par l'ange du Seigneur; et, repris une seconde fois par Caïphe de ce qu'il continuait à prêcher, il répondit qu'il fallait obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Saint Pierre n'était plus cet homme faible et timide qui avait voulu retenir

son maître hors de Jérusalem, et qui l'avait rénié trois fois. Le Saint-Esprit lui avait communiqué toute l'énergie d'un apôtre. Battu de verges par les chefs de la synagogue, chassé du temple et de la ville, il se rendit à Samarie pour aider saint Philippe à combattre Simon-le-Magicien et à confondre ses impostures. Il visita bientôt après les villes de Galilée et de Judée, guérit à Lidda le paralytique Énée, ressuscita Dorcas ou Tabithe dans Joppé. C'est là que, dans une extase, il vit descendre du ciel une nappe couverte d'animaux, et, comme il hésitait à en manger parce qu'ils étaient impurs, une voix lui dit : « N'appelle pas ainsi ce que Dieu a purifié. » Il comprit que Dieu lui enjoignait par-là d'admettre les Gentils dans l'église, et il commença par le centenier Corneille, qu'il alla trouver à Césarée, et qu'il convertit avec ceux qui l'accompagnaient. Blâmé par les fidèles de Jérusalem, il se justifia par le récit et l'explication de sa vision, et fut approuvé par tous. Le roi Hérode, fatigué des prédications de l'apôtre, résolut en vain de le faire périr ; l'ange vint encore le délivrer la veille du jour assigné pour son supplice. Il se retira dans la maison de Marie, mère de Jean, où les disciples furent surpris de le voir reparaître, et les quitta le lendemain pour se réfugier dans un lieu que saint Luc ne nomme point. Mais il ne sortit pas de Jérusalem, car, long-temps après, saint Paul et saint Barnabé y étant venus pour consulter les apôtres sur la circoncision, à laquelle le faux apôtre Cérinthe voulait assujettir les chrétiens, saint Pierre trancha la question en disant qu'il ne fallait pas leur imposer un joug que les Juifs eux-mêmes n'avaient pu porter, et annonça, pour la première fois, avoir été choisi par Dieu entre tous pour faire entendre et croire aux Gentils la parole de l'Evangile : c'est là ce que le père Pagi a appelé depuis le premier concile de Jérusalem, et il l'a fait présider par saint Pierre. Les *Actes des apôtres* ne disent plus rien de lui. Saint Luc les consacre dès ce moment à raconter les voyages, les prédications et les miracles de saint Paul. Cet apôtre ne parle de saint Pierre que dans sa première épître aux Corinthiens, où il rappelle que Jésus s'était montré d'abord à Céphas, et dans son épître aux Galates, où il raconte que lui, Paul, était allé le voir à Jérusalem. Il y dit encore que, l'ayant trouvé à Antioche mangeant avec les Gentils, et forçant ceux-ci de judaïser, il l'avait fortement repris de son hérésie, et lui avait tracé sa juridiction en le réduisant à la mission de prêcher les Juifs. Ainsi, c'est seulement dans les épîtres de saint Paul qu'est indiqué le voyage de saint Pierre à Antioche. Les derniers de ces documents contemporains sont deux épîtres de saint Pierre lui-même qui date la première de Babylone, où il se trouve avec Marc l'évangéliste, qu'il appelle son fils. C'est là tout ce que les livres saints en rapportent. Philon et Josèphe, historiens juifs de cette époque, n'en parlent point. Saint Papias, évêque d'Hiéraple en Phrygie, raconte le premier les deux voyages de saint Pierre à Rome, et la fondation du siége apostolique. Malheureusement ses écrits sont perdus, mais leur mérite, bien que contesté par Eusèbe de Césarée, est solennellement reconnu par saint Jérôme. Hégésippe et Jules-l'Africain parlent aussi du voyage de Rome. Eusèbe le fixe au règne de Claude, et Lactance, son contemporain, affirme que saint Pierre y vint sous Néron pour y être crucifié. De ces notions respectables, auxquelles il faut joindre les assertions non moins recommandables de saint Jean-Chrysostôme, de saint Jérôme et autres, s'est formée l'histoire des dernières années du prince des apôtres. L'an 36 ou 37 de l'ère chrétienne, il établit l'église d'Antioche, et occupa ce siége sept ans suivant les uns, plus long-temps selon les autres. Il alla pour la première fois à Rome l'an 42 ou 43, et y fonda le saint-siége sous l'empire de Tibère. Chassé de cette capitale l'an 48 avec tous les Juifs, il y revint à la fin du règne de Claude ou au commencement de celui de Néron. C'est alors qu'il y retrouva ce même Si-

mon-le-Magicien, qu'il avait confondu en Samarie. Suivant Philastrius, historien des hérésies, saint Pierre disputa contre lui devant Néron, et le magicien fut frappé de mort par un ange. Suivant Théodoret et autres, Simon défia l'apôtre de faire plus de miracles que lui, et il s'éleva dans les airs aux yeux de saint Pierre et de saint Paul. Leurs prières firent fuir les démons qui soutenaient l'imposteur; il tomba à terre, se cassa les jambes, et Néron le vengea dans le sang des deux apôtres. Saint Pierre fut condamné à être mis en croix, et demanda instamment à y être attaché par les pieds, pour que sa mort fût différente de celle de Jésus. Ce supplice est resté fixé à l'an 65. La durée de son pontificat est de 25 ans suivant les uns, de 22 suivant les autres, et il en est qui placent vers l'an 62 un dernier voyage qu'il aurait fait à Jérusalem, pour donner un successeur à l'apôtre saint Jacques-le-Mineur. VIENNET, de l'académie française.

PIERRE DE COURTENAI, comte d'Auxerre, petit-fils de Louis-le-Gros, roi de France, par Pierre de France, son père, mari d'Isabelle de Courtenai, fut élu par les barons de Constantinople au refus d'André, roi de Hongrie, pour succéder à l'empereur Henri, frère de Baudoin de Flandre. Il reçut à Auxerre la nouvelle de son élection, se mit en route avec Yolande, sa seconde femme, et vint à Rome, où il fut couronné par le pape Honorius III, le 9 avril 1217. Pierre s'embarqua à Brindes sur les vaisseaux de la république de Venise, assiégea, mais inutilement, Durazzo, que Venise revendiquait sur Théodore-Ange-Comnène, qui s'en était rendu maître; et, s'avançant ensuite par terre vers Constantinople, il fut arrêté au milieu d'un repas, par ce même Théodore, contre la foi d'un traité qu'ils avaient conclu. Cet homme perfide, qu'il ne faut pas confondre avec Théodore-Lascaris, qui régnait alors à Nicée, passa au fil de l'épée, peu d'heures après, la petite armée de Pierre, et au bout de deux ans fit mourir Pierre lui-même en prison. Yolande, qui était arrivée par mer à Constantinople, gouverna sagement l'empire durant la captivité de son mari, et mourut en 1220. Cette princesse, sœur des empereurs Baudouin et Henri, eut de son mari Philippe, comte de Namur, Robert, qui fut empereur de Constantinople, Yolande, reine de Hongrie, Marie, femme de l'empereur grec Théodore-Lascaris, etc. A. S. R.

PIERRE-ALEXIOVICHE Ier, dignement et généralement appelé *Pierre-le-Grand*, puisqu'il fut en même temps le génie civilisateur de la Russie, et l'un des grands hommes les plus étonnants des temps modernes, naquit le 11 juin 1672. Il était le plus jeune des fils du tsar Alexis-Michaeloviche, et par conséquent le petit-fils de l'illustre chef de la dynastie des Romanof, de cette dynastie appelée à l'honneur d'étendre et de régénérer le grand empire fondé, dès le IXe siècle, par le conquérant Rourik, conducteur de Barbares, et Barbare lui-même. Les premières années de Pierre furent entourées de périls. A la mort de Fœdor, fils aîné d'Alexis (1682), les grands de l'empire, déterminés dans leur choix par l'imbécille incapacité d'Ivan, second fils de ce prince, donnèrent la couronne à Pierre Ier, jeune enfant de 10 ans, issu d'un autre lit. A la nouvelle de cette élection, l'ambitieuse princesse Sophie, sœur aînée du nouveau tsar, mais du même lit qu'Ivan, voulant faire rendre à cet Ivan un sceptre qu'elle espérait tenir, poussa à la sédition la turbulente milice des strélitz. Les jours de Pierre furent menacés; sa mère, Natalie Nariskine, ne put le préserver des fureurs des révoltés qu'en l'emportant dans ses bras pendant soixante verstes. Mais les strélitz suivaient ses traces; ils se précipitèrent, après elle, dans le couvent de la Trinité de Moscou; et l'un d'eux, ayant saisi le jeune prince au pied de l'autel même, allait de son glaive trancher cette tête, qui portait en elle le germe de la gloire des Russes, lorsque parurent tout à coup des libérateurs qui mirent sa vie

en sûreté. Cependant Sophie et son favori Galitzin, forts de l'appui des strélitz, dangereux alliés, qu'ils gorgeaient des dépouilles des boyards qui avaient élu Pierre, s'étaient emparés de l'autorité souveraine. Dès 1684, ils menèrent à l'autel l'imbécille Ivan, pour que la naissance d'un héritier du trône en éloignât son frère à jamais, et prolongeât indéfiniment leur régence. En même temps, on ne négligeait rien, conformément à leurs ordres, pour étouffer le génie naissant du jeune souverain légitime. On put bien parvenir à altérer sa santé, à corrompre ses mœurs, mais il n'était au pouvoir de personne de lui ôter son grand caractère, qu'il ne tenait que de la Providence, qui l'avait produit sans doute comme un puissant instrument de ses mystérieux desseins. Aussi, quoique relégué dans un village, quoique abandonné à de sales et grossiers amusements, Pierre, se devinant lui-même, commença dès lors à préparer son avenir. D'abord, son éloignement du trône le faisait échapper à cette atmosphère de mollesse et de flatterie qui empoisonne les cours. Entouré d'étrangers habiles, il profitait de leurs conseils et de leurs leçons. Au souvenir des bourreaux de sa famille, à la haine profonde qu'ils lui inspiraient, il sentait fortement qu'il avait à reconquérir sa place sur un trône, et qu'il devait tendre à ce but de tous ses efforts. Un aventurier genevois, Lefort, ayant fait briller à ses yeux l'éclat des sciences, des arts de l'Europe, et surtout de l'art militaire, ce fut pour ainsi dire l'effet instantané d'une étincelle sur une mine. Soudain, toutes ses pensées se tournèrent vers la science de la guerre; et ses hautes facultés se développèrent rapidement. Cinquante jeunes Russes avaient été placés près de lui comme ses compagnons de débauche, comme ses *divertisseurs*; ainsi qu'on les appelait; il en fit ses compagnons d'armes et de travaux. Le bourg où il était relégué devint une école militaire européenne; une compagnie fut formée des cinquante jeunes Russes, et placée sous le commandement d'officiers étrangers dont Pierre avait reconnu la supériorité. Il voulut en faire partie lui-même, passer par tous les grades, remplir les plus pénibles devoirs; il fut ainsi successivement tambour, soldat, enfin officier, et ce n'était point pour la forme, comme on pourrait le croire. Il montait sa garde comme les autres, et lui-même, dans une brouette faite de ses mains, il charriait la terre des retranchements qu'il avait creusés. Dans le même temps, pendant les intervalles du service, il donnait l'exemple de l'étude, et s'attachait particulièrement à la langue allemande et aux mathématiques, se reposant des fatigues du corps par celles de l'esprit, et se formant ainsi de bonne heure à la vie des héros. Ces travaux l'amenaient insensiblement à prendre en horreur l'ignorance et la barbarie moscovite, et à goûter le prix de la civilisation, dont il projetait dès lors de doter sa sauvage patrie. La régente Sophie et ses strélitz regardaient en riant ces jeux guerriers; ils n'apercevaient point dans cette compagnie, dite *d'agrément*, le noyau de ces corps réguliers qui bientôt devaient punir l'usurpation et la révolte. Pierre grandissait, et son génie avec lui; déjà il a dix-sept ans, et le sentiment de sa force a doublé l'énergie naturelle de son ame. Il ose résister ouvertement aux volontés despotiques de son indigne sœur, qui arme secrètement six cents strélitz pour l'assassiner. Mais Pierre, averti à temps, s'est réfugié dans le couvent de la Trinité; il fait un appel à la fidélité de ses sujets; de nombreux partisans accourent; le pouvoir de l'ambitieuse régente est brisé, et Pierre Ier ceint son front de la couronne de ses pères, couronne qui allait lui devoir tant de lustre. C'était en 1689 que se consommait cet événement, si grand dans les annales russes, juste un siècle avant la première éruption de notre célèbre révolution.—Ici commence véritablement une nouvelle ère pour l'empire des tsars. Mais avant d'entamer le récit sommaire des faits merveilleux qui vont suivre, arrêtons-nous un moment devant le grand homme qui les a produits, et faisons con-

naître en même temps sa personne et son caractère. Quelquefois le portrait physique et moral d'un homme extraordinaire suffit déjà presque pour donner la mesure des choses qu'il pourra faire. Pierre-le-Grand était d'une taille haute, tel que l'imagination aime à se représenter les héros. La force colossale de son corps était en harmonie parfaite avec celle de son esprit; ajoutez à cela un tempérament vigoureux, de longue main aguerri à toutes les fatigues; une activité physique et intellectuelle qui s'appliquait à tout, une conception à la fois vive et forte, une persévérance opiniâtre, une rectitude de jugement peu commune, une justesse d'esprit qui se démentait rarement, en un mot, ce bon sens qu'on pourrait appeler un sixième sens, et qui seul peut donner à toutes les forces de l'ame et du corps une utile, et par conséquent véritablement grande direction. Mais le trait le plus caractéristique de la physionomie morale de Pierre-le-Grand, ce qui était en lui le foyer, l'ame et le mobile de toutes ses autres qualités, ce fut son amour immense pour sa patrie. Son vaste cœur renfermait en lui seul une ambition de nation tout entière; une de ces grandes et nobles ambitions sans personnalité, gloire de vingt millions d'hommes! Voilà donc tout ce que Pierre-le-Grand put mettre au service de son pays. Jusqu'à vingt ans, il ne fit guère que continuer son éducation, moyen indispensable pour atteindre son but. L'étude de quelques langues de l'Europe, celle de l'art militaire, l'organisation et l'instruction d'une armée de vingt mille hommes, d'après les principes de cet art, occupèrent presque exclusivement cette partie de sa première jeunesse. Des exercices meurtriers, de petites guerres sanglantes, étaient ses passe-temps, barbares sans doute, mais non pas inutiles pour l'accomplissement de ses projets. En même temps, les Cosaques russes poussaient leurs conquêtes en Sibérie, jusqu'aux frontières de la Chine; et ces luttes entre les deux empires durèrent jusqu'à ce que le traité de 1692 marquât la frontière qui doit leur être commune. C'est alors que la vue d'une petite chaloupe hollandaise, délaissée et oubliée au milieu d'autres ruines, vint lui révéler le véritable moyen de civilisation de son empire. D'autres attribuent cette inspiration grandiose à l'aspect des deux premiers navires marchands qu'avait fait construire le tsar Alexis, son père. Quoiqu'il en soit, dès ce moment, Pierre, dont la première enfance, effrayée par le bruit soudain d'une forte cascade, avait pris pour l'eau une horreur longtemps invincible, se passionna pour cet élément; en conséquence, il s'attacha à l'art de la navigation aussi fortement qu'à celui de la guerre : une rivière, un lac, la mer Blanche, seule mer russe d'alors, furent successivement le théâtre de ses nouvelles études et de ses travaux. Des constructeurs hollandais qu'il avait appelés à Moscou furent chargés de construire quelques petits bâtiments; bientôt on vit quatre frégates, défendues chacune par quatre canons, voguer sur le lac de Pereslav. Pierre les faisait combattre les unes contre les autres; lui-même passa deux étés consécutifs à bord d'un vaisseau anglais et d'un bâtiment hollandais qui faisaient le voyage d'Archangel. Le tsar Ivan étant mort en 1696, Pierre, devenu seul maître de l'empire, commença son nouveau règne en faisant la même année le siége d'Asoph. Il avait à lutter contre les Turcs, les Turcs alors si redoutés dans les combats. Le héros futur n'était âgé que de 23 ans, et déjà, dans ce siége, se montrait la grande pensée de sa vie entière. Il voulait civiliser ses peuples par la science de la guerre de terre et de mer. Douze bâtiments de guerre construits par ses ordres sur la Voronèje, et descendus sur le Don, assurèrent le succès de la conquête d'Asoph, qui fut prise après deux ans de siége. Dès lors il méditait de faire un voyage dans les principales contrées de l'Europe pour s'instruire des lois, des mœurs et des arts chez les divers peuples. Ce fut en 1697 qu'il commença ses courses, presque à l'instar de ces philo-

sophes de l'antiquité qui allaient chercher la science chez les nations les plus renommées par leur sagesse; il visita d'abord cette Livonie, qu'il observa dans Riga au péril de sa liberté, et projeta dès ce moment la conquête de cette importante province maritime. En passant, il s'acquit l'amitié de la Prusse; et, après avoir parcouru l'Allemagne, pénétrant dans la Hollande, il se rendit à Saardam, village voisin d'Amsterdam, et fameux par ses chantiers de construction et ses magasins. Ce fut là, que sous un déguisement, il se mêla aux ouvriers, et que, prenant leurs instructions, imitant leurs exemples, il devint un des plus habiles constructeurs de bâtiments et un des meilleurs pilotes. Enrôlé parmi les charpentiers de la compagnie des Indes, il n'y était connu que sous le nom de Baas-Peter, c'est-à-dire maître Pierre. L'illustre voyageur quitta la Hollande, en 1698, pour passer en Angleterre, d'où il emmena à sa suite un grand nombre de constructeurs et d'ouvriers habiles, ainsi que des ingénieurs propres à terminer un canal commencé en Russie, lequel devait, par le moyen des écluses, établir une communication avantageuse entre le Don et le Volga. Enfin, il partit de Londres et se rendit à Vienne, se proposant de prendre ensuite la direction de l'Italie; mais la nouvelle d'une révolte dans ses états le força tout à coup de renoncer à continuer son voyage. Il y avait dix-sept mois qu'il avait quitté la Russie; et pendant tout ce temps si utilement mis à profit, l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, l'Autriche, virent un jeune Barbare de ving-cinq ans, quittant un trône absolu pour aller, le compas, la hache ou le scalpel à la main, dans leurs manufactures, leurs ateliers, leurs hôpitaux, étudier pratiquement les sciences que seul, au milieu de ses peuples, il avait jugées indispensables à leur prospérité, à leur gloire, à leur indépendance. Dans le même temps, Pierre avait fait élever ou poussé hors de la Moscovie, et vers les lumières européennes, quatre cents jeunes Russes. — De retour dans sa patrie, le premier devoir du tsar, son premier soin, fut de s'occuper du motif qui l'y avait rappelé si précipitamment. C'était encore sa perfide sœur, la princesse Sophie, qui, du fond d'un cloître, avait suscité la sédition. Le tsar y mit fin à force de tortures et de supplices; plusieurs têtes tombèrent sous ses propres coups; ses vengeances furent terribles et font frissonner d'horreur. Il y avait sans doute justice à anéantir, comme il le fit, la puissance dangereuse des strélitz; il y avait sévérité à les décimer ou à les envoyer en Sibérie; un crime qui tend à porter le trouble dans un empire mérite un châtiment; mais, Pierre, à son retour des pays civilisés, torturant, déchirant lui-même de ses mains deux mille de ces misérables janissaires, ne retombait-il pas dans toute la férocité de ces mœurs sauvages qu'il voulait réformer? — Pierre songea immédiatement à profiter de cette victoire de l'ordre contre le désordre. Il acheva donc l'institution de sa nouvelle armée, qu'il habilla à l'allemande; puis, assuré du pouvoir par la terreur et par la discipline, il donna toute son attention au grand œuvre de la réforme sociale dans son vaste empire. Ces grands changements commencèrent par l'extérieur; à l'antique vêtement asiatique, d'ailleurs peu propre à l'art de la guerre moderne et à la pratique de plusieurs autres arts, fut substitué l'habit européen. Successivement, les titres, les mets, toutes les habitudes sociales, subirent une révolution. Les robes tatares et les barbes gothiques furent frappées d'un impôt. On vit aussi les femmes appelées à prendre la place qu'elles doivent occuper dans la société. Ce fut alors que Pierre confia à une administration régulière la perception des revenus de l'état, qui, auparavant, n'était qu'un trafic infâme de la fortune publique. Un autre ancien usage fixait à la saison des fruits le commencement de l'année, comme représentant le commencement de l'univers; il fut ordonné que le premier jour de l'an daterait de janvier, de la renaissance, ou du retour du soleil.

La plupart des usages soumis à la réforme se rattachaient à la religion. Les prêtres prirent leur défense. Le tsar les attaqua par le ridicule ; puis il les imposa comme ses autres sujets, défendit les vœux religieux avant l'âge de cinquante ans, et laissa vacant le siége patriarcal, dignité qu'il devait abolir vingt ans plus tard, en concentrant dans ses puissantes mains l'autorité spirituelle et temporelle, en se posant, aux yeux de ses peuples, comme le chef suprême de la religion de l'état. La caste des prêtres ne fut pas la seule que mécontentèrent les innovations de Pierre. Il y eut aussi des plaintes, des murmures de la part de la noblesse moscovite; mais là se bornait toute la résistance. L'exemple terrible des strélitz avait suffi pour imposer, et tenir en bride les esprits les plus factieux. Tout pliait servilement sous les ordres du maître. Le grand homme, en réformant son pays, voulait d'une volonté inflexible que cette réforme pût lui survivre. Comme ce n'était que militairement qu'il pouvait se faire obéir, il avait transformé en soldats, vêtus et disciplinés à l'européenne, les enfants de boyards et de prêtres, ou domestiques nobles, dont les grands marchaient entourés. Jusqu'en 1709, la plupart des officiers de son armée étaient encore ou étrangers, ou de noblesse inférieure, ou de la classe du peuple; le reste de la noblesse s'était tenue à l'écart. Mais Pierre poursuivit leur inertie jusque dans le sein de leur famille. Ses ordonnances portaient que tout noble, depuis l'âge de dix jusqu'à trente ans, qui chercherait à se soustraire à une inscription, dite *volontaire*, verrait ses biens confisqués au profit de son dénonciateur. En 1713, il arracha violemment à leurs mœurs barbares tous ces réfractaires qu'il voulait enrôler dans la civilisation. Les uns furent placés dans des écoles militaires de sa création ; d'autres furent envoyés chez les nations civilisées. On a reproché avec raison à Pierre-le-Grand d'avoir prétendu transformer par des voyages des hommes déjà faits et tout formés d'ignorance, de paresse et de barbarie. « La plupart, a dit Manstein, dans ses *Mémoires*, n'y recueillirent que des vices. » Ce fut ce qui attira au réformateur cette leçon de Dolgorouki, qu'il appelait son sage. Ce sénateur lui déclarant obstinément et sans s'expliquer que ces voyages de la jeunesse russe seraient inutiles, ne répondit à l'impatiente et vive dénégation du despote qu'en pliant silencieusement l'oukase, en passant fortement l'ongle sur ce pli, et en demandant à l'autocrate d'essayer si, avec toute sa puissance, il pourrait désormais en effacer la trace. Pierre avait un bon sens trop supérieur pour ne pas comprendre toute la force de cet argument ; mais il n'en persista pas moins à vouloir que tous ses nobles fussent forcés de servir comme volontaires, et à leurs frais, dans ses armées de terre et de mer, et qu'ils n'obtinssent le grade et les appointements d'officiers, et dans toutes les réunions, les égards, les distinctions de toute espèce exclusivement affectés à ce rang, qu'après l'avoir acquis par des services distingués. Cette obligation générale de service, et ce classement dans l'état et dans la société, mettaient toute la noblesse dans sa puissante main. Ce despotisme était en Russie le seul moyen de gouvernement connu. Il dut donc en faire usage au profit de l'utilité publique, sa seule pensée. Il n'y avait d'ailleurs pas tant de tyrannie à vouloir stimuler la noblesse, à la forcer d'être utile. Et puis, le grand homme qui, avant de régner, s'était fait soldat lui-même, était-il donc si déraisonnable quand il voulut que tout soldat qui se distinguerait pût, suivant le grade qu'il obtiendrait, acquérir une noblesse viagère ou transmissible? Observons aussi que Pierre-le-Grand, ayant classé en même temps tous les emplois civils, par assimilation aux emplois militaires, il devait en résulter un immense avantage : ce corps de la noblesse, sans cesse ainsi régénéré, cette *légion d'honneur*, se recrutant journellement des hommes de toutes les classes jugés les plus propres à tous les genres de services publics,

promettait de devenir un jour la véritable élite de la nation. Cependant Pierre ne s'était pas borné à ces soins d'organisation et de discipline. Il sentait la nécessité du commerce pour civiliser un peuple barbare; mais la mer lui était fermée; il comprenait aussi que la guerre seule pouvait lui ouvrir cette unique voie de richesse et de perfectionnement. Toutefois, il ne s'y précipita point, il attendit que son armée fût prête. Ce ne fut donc qu'en 1700 qu'il déclara la guerre à Charles XII, roi de Suède, dans le but d'arracher à ce jeune roi des provinces en contact immédiat avec la Russie, séparées de la Suède, et mécontentes, c'est-à-dire l'Ingrie et la Carélie. Suivons un instant ces deux illustres rivaux sur les champs de bataille. Les commencements de cette guerre ne furent pas heureux pour le héros moscovite; mais ses défaites ne le découragèrent point. « Je sais bien, disait-il, que les Suédois nous battront long-temps; mais enfin nous apprendrons à les battre. Évitons avec eux les actions générales, et nous les affaiblirons par de petits combats. » A Narva, les meilleures troupes russes, au nombre de trente-deux mille hommes, furent attaquées, prises, désarmées, détruites, par huit mille Suédois. Mais, peu à peu, les revers sont remplacés par des succès. Charles XII abuse des faveurs de la fortune, Pierre profite de toutes ses disgrâces. Ce dernier prend presque à la fois Derpt et Narva : c'est lui qui dirige les travaux du génie et de l'artillerie. Au sac de Narva, il perce plusieurs de ses propres soldats de son épée pour arracher cette ville à leur emportement. Mais lui-même ne peut contenir le sien. Il se jette sur le comte de Horn, commandant de la ville, et le frappe au visage, en s'écriant : « C'est toi, toi seul, qui es cause de tant de malheurs! Ne devais-tu pas te rendre étant sans espoir de secours? » Puis, jetant son épée sur une table : « Vois ce sang, ajoute-t-il, il n'est pas suédois, il est russe; cette épée a sauvé les malheureux habitants de cette ville que ton entêtement avait sacrifiés. » Bientôt la victoire complète de Pultawa (8 juillet 1709) vint couronner les travaux du guerrier législateur. Il vit fuir devant lui le roi de Suède, dont l'armée était en grande partie prisonnière de guerre. Ce fut alors que le vainqueur, s'adressant à ses soldats, s'écria du milieu de ce champ de gloire : « Je vous salue, enfants les plus chéris de mon cœur! O vous, que j'ai formés à la sueur de mon front, enfants de la patrie, et qui lui êtes aussi indispensables que l'ame au corps qui l'anime. » Pierre-le-Grand se crut digne alors de monter au grade de lieutenant-général. Il fit manger à sa table impériale les généraux suédois prisonniers; et un jour qu'il venait de porter la santé de ses maîtres dans l'art de la guerre, le comte Rinebild, l'un des plus illustres d'entre ses prisonniers, lui demanda qui étaient ceux qu'il honorait d'un si beau titre : « Vous, répondit-il, messieurs les généraux. — Votre majesté est donc bien ingrate, répliqua le comte, d'avoir tant maltraité ses maîtres? » Pierre fit aussitôt remettre à chacun d'eux une épée, et les traita toujours avec distinction et bonté. Près de trois mille officiers suédois dispersés dans les domaines de son empire furent en quelque sorte de nouveaux ouvriers pour l'exécution de ses projets civilisateurs. Les lauriers de Pultawa produisirent encore d'autres fruits : la conquête de la Livonie et de l'Ingrie, celle de la Finlande et d'une partie de la Poméranie suédoise vinrent agrandir ses possessions d'une manière avantageuse à ses desseins. Pierre profita de ces circonstances pour mettre la dernière main à l'une de ses plus gigantesques entreprises. Alexandre avait laissé son empreinte dans Alexandrie; Pierre voulait marquer de la sienne les murs naissants de Pétersbourg. Cette ville, dont il avait jeté les fondements en 1703, allait devenir la capitale de son empire, et, plus tard, le centre et l'entrepôt de l'un des plus grands commerce du monde (*v.* Moscou et Pétersbourg). Cependant, un revers inattendu passa bientôt sur sa gloire

comme un nuage. Les Turcs rompirent la trève qu'ils avaient faite avec le tsar. Celui-ci eut le malheur de se laisser renfermer, en 1711, par leur armée, sur les bords de la rivière du Pruth, dans un poste où il était perdu sans ressource. Au milieu de la consternation générale de son armée, la tsarine Catherine, son ancienne prisonnière de Marienbourg, qu'il avait faite impératrice, et qui avait voulu le suivre dans les camps, osa seule imaginer un expédient; elle envoya négocier avec le grand-visir Baltagi-Méhémet, qui se laissa gagner par des propositions de paix avantageuses qu'on lui offrait. La prudente habileté de Pierre acheva le reste. Ainsi, par les soins de Catherine, la destinée de l'empire russe, tout entière dans son chef et dans son armée, se trouva préservée d'un péril imminent. En mémoire de cet événement, Pierre-le-Grand, pénétré de reconnaissance, voulut que la tsarine instituât l'ordre de Sainte-Catherine, dans lequel il n'entrerait que des femmes. Alors, la nouvelle paix qu'il venait de conquérir, lui permit de faire un second voyage au milieu des nations européennes. Copenhague, les côtes du Danemarck et de la Suède, Hambourg, le Hanôvre, Wolfenbuttel, furent successivement le sujet de ses observations; puis il revit la Hollande, où cette fois il parut avec toute la dignité de son rang suprême. La France le vit et l'admira en 1717; et tout le monde connaît le cri de son enthousiasme sauvage sur le tombeau de Richelieu: « Grand homme! je t'eusse donné la moitié de mes états pour apprendre à gouverner l'autre! » Mais il n'était pas venu en France uniquement pour visiter les curiosités de la nature et de l'art. Sa haute pensée politique avait conçu un projet de traité également favorable aux intérêts de la France et de la Russie. En conséquence, il proposa au duc d'Orléans, régent, la médiation entre la Suède et la Russie, et de plus une alliance offensive entre ces couronnes et celle d'Espagne; mais ce traité, qui établissait la France arbitre de l'Europe, ne fut point accepté par un ministère trop vile pour être jaloux de la gloire de sa patrie. Le tsar revint dans ses états avec la triste nécessité d'exercer encore sa justice barbare. Son fils, l'héritier de son trône, le prince Alexis, avait profité de son absence pour fomenter une révolte contre ses projets de civilisation. Pierre est inflexible: il livre son fils à des juges qui le condamnent à la mort. Et quoiqu'on ait dit et répété que le jeune prince avait été frappé d'une apoplexie foudroyante le lendemain même de l'arrêt, il paraît plus certain que le tsar, poussant son féroce patriotisme jusqu'au parricide, osa, tout en larmes cependant, empoisonner lui-même l'infortuné, qui implorait encore son pardon (*v.* Alexis). En 1721, Pierre conclut à Nystadt une paix avantageuse avec la Suède. Ce traité, fruit de 21 ans de fatigues, donnait à l'empire russe la Livonie, l'Esthonie, l'Ingrie, une partie de la Carélie, de la Finlande, et plusieurs îles, en lui laissant une flotte, une armée, une réputation formidable. En reconnaissance de ces services, le sénat russe lui conféra le surnom de *Grand*, sanctionné par la postérité, le beau nom de *père de la patrie* et le titre d'*empereur*. L'année d'après (1722), il reprit les armes pour la dernière fois. Ce fut moins une guerre qu'une marche militaire contre des sujets révoltés du châh de Perse, les Tatars-Lesghis, qui avaient massacré des négociants russes. Pierre, tout en punissant cet outrage, assura et étendit le commerce de son empire en Asie, acquit trois provinces maritimes, et néanmoins sut éviter une rupture avec la Turquie, jalouse de cet agrandissement. Le prince Cantémir le félicitant de cette conquête en reçut cette réponse remarquable: « Vous vous méprenez sur les véritables intérêts de la Russie: elle n'a que trop de terres, c'est de l'eau seule qu'elle doit chercher. » Pierre-le-Grand touchait au terme de sa glorieuse carrière. Sa vie n'avait été qu'un long et violent excès de travail, entremêlé d'autres excès. Dès 1722, il avait ressenti et dissimulé la première atteinte

d'une maladie cruelle, la dysurie. Plusieurs crises terribles se succédèrent : la vigoureuse organisation du tsar en triompha; mais le 5 novembre 1724, un acte courageux d'humanité fit éclater son mal avec plus d'énergie. Il abordait dans le port de Lachta en Finlande, voulant visiter quelques-uns de ses établissements dans cette contrée, car ses souffrances n'avaient pu ralentir un seul instant son incroyable activité. Il venait de prendre terre; le temps était obscur, l'air âpre et froid, la mer agitée. Pierre, jetant les yeux sur le hâvre, aperçoit une chaloupe échouée sur un bas-fond et toute chargée de soldats et de matelots. Voyant que l'effroi a troublé ces malheureux, il se rapproche du rivage, il leur crie les manœuvres nécessaires pour les sauver, mais sa voix est étouffée par la fureur des vagues et par les clameurs des naufragés éperdus. Ceux qu'il envoie à leur secours, craignant pour leur propre vie, font d'infructueux efforts. Alors, oubliant tout ce qu'il court de danger, il se décide tout à coup, s'embarque lui-même, et, ne pouvant atteindre l'écueil avec son esquif, il se jette dans la mer, gagne la chaloupe engravée, et sauve ces malheureux, qu'il ramène au rivage, où il leur fait prodiguer tous les soins que réclame leur état. Dès ce moment, comme nous l'avons dit, sa maladie reparut avec un caractère plus alarmant et des souffrances plus aiguës. Pourtant, son ame, plus forte que tant de poignantes douleurs, veillait toujours, veilla jusqu'au dernier moment sur son empire. Le 17 janvier 1725, jour de la bénédiction de l'eau, bravant l'excès de son mal, bravant la rigueur de la température, il voulut, pour la dernière fois, donner à ses peuples l'exemple de la piété. Dès le lendemain, sa situation empira : tous les efforts de la science furent employés, mais sans succès. Pendant dix jours, en proie à d'horribles tortures et à de terribles moyens qu'on employa pour le soulager, et qui, dit-on, l'achevèrent, il remplit le palais des cris que lui arrachaient ses souffrances; et, s'indignant par intervalles de cette faiblesse involontaire, il s'écriait « qu'on voyait bien en lui que l'homme n'était qu'un misérable animal! » Enfin, le 28 janvier, il mourut, après quarante-trois ans de règne, et cinquante-deux ans d'une vie dont la Russie vit encore, laissant la couronne à Catherine, qu'il avait couronnée lui-même en 1724, et qui l'en avait récompensé par l'adultère. — Nous n'avons point à énumérer ici toutes les institutions du règne de Pierre-le-Grand : le nombre en est immense. De 1714 à 1717, il avait publié 92 ordonnances ou réglements, 36 oukases ou réglements nouveaux en 1718, 27 en 1719, la plupart intéressant directement ses établissements. De cette même époque datent le conseil des mines, l'uniformité des poids et mesures, l'institution d'écoles d'arithmétique dans toutes les villes de l'empire, celle de maisons d'orphelins, d'enfants trouvés, d'ateliers de travail pour l'indigence, de manufactures de tapisseries, de soieries, de toiles, d'autres de draps pour l'habillement des troupes; la fondation de la ville de Ladoga, le canal du même nom, qu'il commença de ses propres mains; celui de Kronstadt, le plan de celui qui réunit aujourd'hui la Baltique à la Caspienne, etc., etc. Telle est l'esquisse rapide de la vie de Pierre-le-Grand. Nous avons eu à signaler de grandes et de mauvaises actions : ces dernières sont en quelque sorte éclipsées par l'éclat des autres. Les vices, la férocité du héros, peuvent être rejetés sur le compte des mœurs barbares de son époque et de sa patrie; ses hautes facultés, ses travaux prodigieux, voilà ce qui lui appartient en propre, ce qui lui méritera l'admiration universelle de tous les siècles et la reconnaissance de la Russie. —Parmi les ouvrages à consulter pour les détails de son règne, nous indiquerons l'*Histoire de Russie*, par Lévesque; les *Mémoires* de Perry, le *Siècle de Pierre-le-Grand*, par Kamensky; le journal de ce prince, par Jornandès; la *Vie de Lefort*, par Basseville; l'*Histoire de Russie*, de Leclerc; les *Mémoires* de Manstein, ceux de Catherine Ire, par un officier té-

moin de ce qu'il écrit; ceux du résident allemand près de Pierre-le-Grand; la *Vie de Munich*; l'ouvrage de Voltaire sur la Russie, et l'*Histoire de Russie et de Pierre-le-Grand*, par M. Ph. de Ségur, ouvrage auquel nous avons emprunté une grande partie des faits, détails et réflexions qui composent cet article.

Pierre II, empereur de Russie, était fils de l'infortuné Alexis-Petrovitche, que le tsar Pierre-le-Grand, son père, priva de la couronne et de la vie, ainsi qu'on l'a vu dans l'article précédent. Déclaré grand-duc en 1726, le jeune Pierre monta sur le trône en 1727, à la mort de l'impératrice Catherine, femme de son aïeul. Pierre II était alors âgé de treize ans. Il mourut de la petite vérole en 1738. La disgrâce du célèbre Menzikoff, premier ministre, fut l'événement le plus remarquable de ce règne éphémère.

Pierre III, empereur de Russie, né en 1728, avait reçu le jour de Charles-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp et d'Anne-Petrovna, fille aînée de Pierre-le-Grand. L'Impératrice Élisabeth sa tante, après lui avoir fait embrasser la religion grecque, le déclara grand-duc de Russie, le 18 novembre 1742. Il se nommait auparavant Charles-Pierre-Ulric. Il y avait à peine vingt-quatre heures que ce prince venait d'être désigné pour succéder à l'impératrice Élisabeth, que trois ambassadeurs suédois arrivèrent à Saint-Pétersbourg, lui apportant la nouvelle que le sénat de Stockholm l'avait élu roi. Pierre remercia les envoyés, et leur désigna comme digne de la couronne de Suède son oncle Adolphe-Frédéric de Holstein, dont l'élection eut lieu en effet. Le grand-duc Pierre, après la mort d'Élisabeth, fut proclamé empereur de Russie le 5 janvier 1762 (25 décembre 1761, vieux style). On n'eut qu'à se féliciter des commencements de son règne. Sa justice, sa patience, sa clémence, qui se manifesta par le rappel de dix-sept mille exilés, firent bénir son nom. La noblesse russe put voyager librement hors de l'empire, liberté qu'elle n'avait point auparavant. Ce qui lui concilia aussi les suffrages de l'aristocratie, ce fut l'abolition de la chancellerie privée, tribunal cruel et tyrannique, devant lequel étaient traduits ceux que l'on voulait faire condamner comme coupables de haute-trahison. Malgré ces prémices d'un heureux augure, la faveur nationale ne tarda pas à abandonner Pierre III. Il était animé des meilleures intentions et désirait sincèrement le bonheur de ses sujets; mais la faiblesse de son caractère, jointe à la manie des améliorations, lui fit hasarder des réformes prématurées, qui indisposèrent les esprits et provoquèrent des murmures dans tous les ordres de l'état. Entre autres choses, il se proposait de toucher à la religion des Russes, et d'y faire des changements qui l'auraient rapprochée de la communion protestante: il l'avait même déclaré positivement à l'archevêque de Novogorod. Pour faire une semblable tentative, il eût fallu l'ascendant et le bras de fer de Pierre-le-Grand. Ce n'est pas sans péril qu'on entreprend de violenter les croyances et de heurter les préjugés des peuples. Le jeune empereur en fit la cruelle expérience: une révolte éclata contre lui. Sa déchéance ayant été prononcée, le 6 juillet 1762, l'impératrice sa femme fut reconnue souveraine sous le nom de Catherine II. Pierre III mourut sept jours après dans la prison où on l'avait jeté (*v.* Catherine II). Champagnac.

PIERRE-SANCHE ou don Pèdre Ier, fut proclamé roi de Navarre et d'Aragon aussitôt après la mort de Sanche, son père. Don Pèdre mourut le 28 septembre, après avoir perdu, quelque temps avant, son fils, qu'il avait eu d'Ygnès ou d'Agnès, que quelques historiens ont confondu avec Agnès, fille de Guillaume de Poitou. Don Pèdre avait aboli l'humiliante cérémonie des serments que les rois d'Aragon étaient obligés de prêter tête nue aux pieds du grand-justicier, qui, pendant qu'il les prononçait, leur tenait une épée nue appliquée sur la poitrine. Il eût été mieux à don Pèdre d'abolir la charge de grand-justicier, dont les prérogatives étaient telles qu'il pou-

vait rejeter les édits du roi, le citer lui-même devant les états-généraux, et le faire déposer s'il touchait aux priviléges de la nation.

Pierre II, fils aîné d'Alfonse II, fut, en 1196, proclamé à Daranca roi d'Aragon et de Catalogne. En 1204, il épousa Marie, fille et héritière de Guillaume, comte de Montpellier. Le 11 novembre, il alla à Rome, et y fut couronné par le pape Innocent II, auquel il engagea lui et ses successeurs à payer chaque année 250 doubles. En 1212, il gagna une bataille sur les mahométans, à laquelle il se trouva. En 1213, il passa en France pour secourir le comte de Toulouse, et périt, le 12 septembre, devant Muret, dont il faisait le siége. La reine Marie, qui était à Rome, afin de plaider sa cause contre le roi, qui voulait faire casser son mariage, y mourut au mois d'avril de la même année selon Vaissette, ou 1219 selon Ferreras. Son corps fut inhumé dans le monastère de Sixèna en Aragon. Il laissa de son épouse un fils qui lui succéda.

Pierre III ou don Pèdre III, fils de Jayme Ier et d'Yolande, fut couronné solennellement, avec son épouse, dans la cathédrale de Saragosse, le 27 novembre 1276. L'an 1281, don Pèdre, qui avait épousé, en 1262, Constance, fille de Mainfroi, roi de Sicile, se chargea de la noire conspiration des *vêpres siciliennes* (*v.*). En 1282, il passa en Sicile, après le massacre des Français, et fut reconnu roi par tous les Siciliens, qui, craignant le ressentiment du roi Charles, se jetèrent entre les bras du roi d'Aragon. Le 18 novembre, il est déclaré publiquement excommunié à Rome par le pape Martin IV, qui renouvela l'excommunication l'année suivante. En 1284, Roger de Lauria, amirante d'Aragon, défait la flotte française, et prend Charles, prince de Salerne. Le pape fait prêcher une croisade contre don Pèdre, le déclare déchu de la couronne, et donne l'investiture du royaume d'Aragon à Charles de Valois. — En 1285, Philippe-le-Hardi, roi de France, entre, à la tête de 10 mille hommes, en Catalogne par le Roussillon, où Jacques, roi de Majorque, frère du roi d'Aragon, lui avait livré passage. Les Français prennent plusieurs places; mais leur flotte est battue par Roger de Lauria, qui se rend maître de Roses, où ils avaient tous leurs magasins de vivres. La disette et les maladies les forcent à se retirer. Philippe meurt à Perpignan, le 6 octobre 1285. Don Pèdre le suit au tombeau le 10 novembre de la même année, après avoir reçu à Ville-Franche de Penadas, où il était tombé malade, l'absolution des censures, sans néanmoins renoncer au royaume de Sicile, qu'il transmit par son testament à don Jayme, son second fils, laissant la couronne d'Aragon à Alfonse, son aîné. Don Pèdre eut encore de la reine, son épouse, une princesse, célèbre par sa sainteté, nommée Élisabeth, mariée, en 1282, à Denys, roi de Portugal. La reine Constance mourut à Barcelone en 1300. Pierre IV, dit *le Cérémonieux*, était fils d'Alfonse IV et de Thérèse, sa première femme. Proclamé roi après la mort d'Alfonse, son couronnement fut différé jusqu'au jour de la Pentecôte. Dès qu'il fut sur le trône, il se saisit des places que son père avait données à la reine Éléonore et aux enfants qu'il avait eus de cette princesse, se fondant sur le serment qu'avait fait Alfonse de ne rien démembrer de ses états. La guerre civile s'éleva à cette occasion, mais fut terminée, en 1338, par la médiation du pape. L'an 1339, don Pèdre reçoit l'hommage du roi de Majorque, et va rendre le sien au pape à Avignon pour la Sardaigne. L'entrée solennelle que fit don Pèdre dans Avignon fut sur le point d'être ensanglantée. L'écuyer de don Jayme, roi de Majorque, ayant donné, par manière d'insulte, un coup de fouet au cheval sur lequel était monté le roi, ce prince mit l'épée à la main, prêt à se venger, et l'on eut bien de la peine à retenir l'effet de sa colère : aussi conserva-t-il toujours un vif ressentiment contre le roi de Majorque. L'an 1343, don Pèdre enleva à ce prince les îles de Majorque, de Minorque et d'Iviça. L'an

1344, don Pèdre réunit ces îles à la couronne, et acheva de dépouiller le roi de Majorque, en lui enlevant ses domaines situés au-delà des Pyrénées. Don Jayme fit, l'an 1349, une tentative pour recouvrer ses états, et y périt le 25 octobre, laissant un fils nommé Jayme, qui fut fait prisonnier. L'an 1350, don Pèdre rendit, le 17 décembre, à Perpignan, une ordonnance par laquelle il défend de compter désormais les années par l'ère de César, et veut qu'on se serve de l'époque de la naissance de Jésus-Christ. La même année, il fait alliance avec les Pisans contre les Génois, et, la suivante, il renouvelle celles qu'il avait faites avec la France, Venise et la Navarre. L'an 1352, les Génois remportèrent une victoire sur les flottes combinées d'Aragon et de Venise. L'an 1353, les Aragonais, joints aux Vénitiens, battirent à leur tour les Génois sur mer. Le roi passa en Sardaigne l'an 1354, et soumit les places de cette île, qui s'étaient révoltées. L'an 1356, don Pèdre entre en guerre avec la Castille. Cette guerre, sans être civile, en eut toutes les horreurs. D'un côté, l'on vit les deux frères utérins du roi d'Aragon, don Ferdinand et don Jean, qui, depuis long-temps, s'étaient retirés par mécontentement en Castille, commander les troupes Castillanes; de l'autre, Henri de *Transtamare*, frère du roi de Castille, combattait dans l'armée aragonaise. L'an 1358, les états de Valence adoptent, pour le calcul des années, l'époque de l'ère vulgaire de la naissance ou de l'incarnation de Jésus-Christ. L'an 1359, victoire des Aragonais sur les Castillans. L'an 1362, le roi de Castille, ligué avec le roi de Navarre, fait plusieurs conquêtes en Aragon. L'an 1368, le roi d'Aragon se met en possession de quelques places de la Castille, après la mort de don Pèdre-le-Cruel. L'an 1372, l'infant don Jean, fils de don Pèdre et duc de Gironde ou Gironne, titre qui depuis fut affecté aux fils aînés des rois d'Aragon, épouse, le 6 juin, Jeanne, dite aussi Marthe, fille de Jean, comte d'Armagnac, et Martin, second fils du même roi, épouse Marie Lopez de Lune. L'an 1387, don Pèdre meurt, le 5 janvier, dans la soixante-huitième année de son âge, et dans la cinquante-unième de son règne. Les Espagnols le regardent comme le Tibère de leur nation. Il avait épousé, le 21 juillet 1338, Marie, fille de Philippe d'Évreux, roi de Navarre, morte en 1346; l'an 1347, Éléonore, fille d'Alfonse IV, roi de Portugal, morte l'an 1348; l'an 1374, Éléonore, fille de Pierre II, roi de Sicile, décédée l'an 1374; Marthe, suivant Zurita, qui ne marque point son origine, morte l'an 1378, et enfin Sibylle de Fortia, qui survécut à son époux.

Pierre IV ou don Pèdre-le-Cruel, naquit à Burgos, le 30 août 1334, fut proclamé roi à Séville, aussitôt que l'on y eut appris la mort de son père. Son règne, qui n'est qu'une longue suite de cruautés, lui a valu le surnom de *Cruel*. L'an 1351, il fit mourir, à la sollicitation de sa mère, Éléonore de Gusman, maîtresse de son père. L'an 1353, le 3 juin, il épousa Blanche, fille de Pierre, duc de Bourbon, princesse la plus accomplie de son siècle, et la quitte aussitôt après l'avoir épousée, la fait enfermer et la retient en prison. L'an 1354, il fait mourir le grand-maître de l'ordre de Calatrava, et fait élire à sa place le frère de Marie Padilla, sa concubine. Il épouse publiquement cette année Jeanne Fernandez de Castro, et l'abandonne: il eut d'elle l'infant don Jean. L'an 1358, il fait massacrer en sa présence don Frédéric, son frère, et traite de même don Jean, son cousin, fils d'Alfonse IV, roi d'Aragon; Éléonore, reine douairière d'Aragon, mère de ce jeune prince, est arrêtée, et mise à mort l'année suivante par ses ordres. L'an 1361, il fait mourir Blanche de Bourbon, qu'il retenait en prison depuis huit ans. L'an 1362, don Pèdre égorge de sa propre main le roi de Grenade, qui était venu pour lui rendre hommage, sur la foi d'un sauf-conduit. Tant de cruautés occasionnent des mécontentements, des murmures, et enfin une révolte: elle éclate l'an 1366,

et don Pèdre est chassé de ses états par Henri, comte de Transtamare, son frère naturel, avec le secours des troupes françaises, conduites par Bertrand Duguesclin. L'an 1367, don Pèdre est rétabli par le prince de Galles, qui gagne, le 3 avril, la bataille de Najera ou de Navarette, dans laquelle Henri est battu, et Bertrand Duguesclin fait prisonnier. L'an 1368, Henri rentre en Castille, prend plusieurs places, assiège Tolède, défait don Pèdre le 14 mars, l'oblige de se jeter dans Montiel, d'où, ayant voulu s'échapper à la faveur de la nuit, il est arrêté et conduit à Duguesclin. Henri, son frère, survint, et le tua, le 23 du même mois. Les historiens varient beaucoup sur les circonstances de cette mort, que Sponde, après Mariana, place le 23 mars. Le père Daniel met la bataille de Montiel le 15 août, et prétend que Mariana s'est trompé; mais il se trompe lui-même, et tous les modernes ensemble sont dans l'erreur sur l'année de cet événement, qu'ils placent en 1369.

AUG. SAVAGNER.

PIERRE Ier, roi de Portugal, *le Justicier, le Sévère*, succéda à son père, Alfonse IV, *le Fier, le Brave*. Né à Coïmbre en 1320, il monta sur le trône en 1357. Une tragique aventure, dont les théâtres de tous les peuples se sont avidement emparés, est le chaînon qui lie ces deux règnes. Écoutons Camoens :

O caso triste e digno da memoria,
Que do sepulchro os homens desenterra,
Aconteceo da misera e mesquinha,
Que, despois de ser morte, foi rainha.

« Alors arriva l'événement triste et mémorable, capable de faire sortir les morts du tombeau, la catastrophe de cette infortunée qui fut reine après son trépas. » —A 19 ans, Pierre, prince royal, avait épousé Constance de Castilla-Villena. Auprès d'elle était Inès de Castro, dont Pierre devint éperdûment amoureux : Constance en mourut de douleur; un hymen secret unit les deux amants, et de cet hymen naquirent trois fils et une fille. Les conseillers du vieux roi, craignant l'élévation de la famille d'Inès, le déterminèrent à ordonner sa mort. Gonzalès, Pacheco et Coello pénétrèrent dans son appartement, tandis que Pierre était à la chasse, et l'un deux lui plongea un poignard dans le sein. Aussitôt ils passèrent en pays étrangers. — La vengeance de Pierre fut terrible. Secondé par les frères d'Inès, il livre aux flammes et au pillage les châteaux de ses trois lâches meurtriers. Une guerre civile éclate entre le père et le fils. Vaincu par les larmes de sa mère et par l'aspect de la patrie en deuil, Pierre se réconcilie avec Alfonse, et lui promet au lit de mort d'abjurer son ressentiment. — Mais bientôt, porté au trône par la mort de son père, il fait la guerre au roi d'Aragon, de concert avec le roi de Castille, guerre impolitique, entreprise uniquement pour obtenir ces trois têtes d'assassins. Un échange de victimes ne pouvait être l'objet d'une négociation difficile avec Pierre-le-Cruel. Le Castillan livra Gonzalès et Coello. Pacheco, averti par un mendiant, eut le temps de fuir. Les détails du supplice de ces deux hommes font frémir. Un échafaud fut dressé en face du palais, et le prince savoura tous les apprêts de l'exécution. Des tortures inusitées furent découvertes et délibérées entre le monarque et le bourreau. Il y eut des cœurs vivants arrachés; l'homme royal, dans l'ivresse de son odieuse vengeance, frappait au visage les victimes palpitantes encore sur les chevalets. Les corps furent ensuite brûlés, les cendres jetées au vent. — Une scène d'un genre différent, mais toujours terrible, forma le second acte de cette tragédie. Inès fut arrachée au tombeau où depuis cinq ans ses débris se décomposaient. Ce cadavre infect, cette pourriture sans nom, parée d'un diadême, reçut les hommages des grands du royaume, forcés de ployer les genoux devant un squelette et de coller leurs lèvres sur les os froids et décharnés d'une main. Enfin, une pompe funèbre magnifique accompagna ce cadavre *fait reine* depuis Coïmbre jusqu'à Alcobaça, monastère dans lequel deux tombeaux en marbre blanc avaient été érigés par or-

dre du monarque. — Et pourtant, malgré toutes ces horreurs, le règne de Pierre mérita et obtint les regrets du peuple. Les malheurs et l'amour de ce prince avaient apparemment épuisé cette ardeur impétueuse qui aurait pu prendre de si funestes directions, et il lui resta assez de calme pour être juste. Mais sa justice prenait des formes bizarres, et il portait comme emblème favori un sceptre entouré d'un fouet. Il prohibait le luxe, et défendait sous peine de mort de vendre ou d'acheter à crédit. Il répétait souvent cette maxime : « Un roi qui laisse passer un seul jour sans faire du bien ne mérite pas le nom de roi. » Pendant les six ans qu'il occupa le trône, les impôts furent diminués; le commerce, les pêcheries fleurirent, les améliorations sociales de Denys I[er], d'Alfonse IV, non seulement continuèrent, mais s'accrurent ; et Camoens, ce flatteur des bons rois, ce fléau des tyrans, put dire un jour :

Este castigador foi rigoroso
De latrocinios, mortes e adulterios,
Fazer nos maos cruezas, fero e iroso,
Eran os seus mais certos refrigerios,
As cidades guardando, justiçoso,
De todos os soberbos vituperios.
Mais ladroes castigando à morte deo
Que o vagabundo Alcides ou Theseo.

« Celui-là fut un rude punisseur de vols, de meurtres et d'adultères. Rigoureux, terrible, faire du mal aux méchants, était sa plus douce jouissance. Garantissant par sa justice les cités de tous les excès qui les mettent en péril, il fit périr plus de brigands qu'Alcide ou que Thésée. » — Pierre I[er] mourut le 18 janvier 1367, à l'âge de 48 ans. Son histoire, écrite par Fernand Lopez, a été publiée avec des additions par José Pereire-Bayam, prêtre de Lisbonne, sous le titre de : *Chronica del rey dom Pedro, I deste nome, cognominado o Justiceiro* (Lisbonne, 1735, in-8°). E. M.

PIERRE II, roi de Portugal, troisième fils de Jean IV, né en 1648, seconda les projets de la reine Marie de Savoie-Nemours, et contribua, par une machination pleine de scandales et de turpitudes, à faire déclarer son frère Alfonse incapable de régner. On soutenait que le mariage de la reine n'était pas consommé. Devenu régent du royaume, Pierre, qui déjà était l'amant de sa belle-sœur, fit annuler par l'absolution pontificale cette union adultère et incestueuse. Son avénement au pouvoir fut toutefois un événement utile au Portugal, qui se vit délivré d'un prince en démence et pourvu d'un souverain qui n'était pas sans talents politiques, ni sans bonnes intentions. Pierre II monta sur le trône à la mort de son frère, arrivée en 1683. Sous son règne, un ministre éclairé, le comte d'Ericeira, surnommé le *Colbert Portugais*, retarda le progrès du monopole industriel et commercial de l'Angleterre, en réveillant l'activité de la nation. Il établit des manufactures, réorganisa les finances et restaura le crédit public. Mais, après cet homme habile, l'Angleterre étant parvenue à faire entrer le Portugal dans la grande alliance contre la France, ce malheureux pays retomba dans sa première langueur. A partir de là, et durant un demi-siècle, l'industrie, l'agriculture, le commerce et la navigation furent paralysés. La seule exploitation qui témoignât encore d'un reste de vie industrielle fut celle des vignes, qu'on avait plantées avec profusion le long des rives du Douro. Les Anglais emportaient ces vins à bas prix, et donnaient en échange des draps fabriqués chez eux avec des laines du Portugal. Le traité de 1703, qui stipulait une alliance offensive et défensive, et dont le but réel était un traité de commerce, ouvrit une libre carrière à la cupidité envahissante des Anglais. Délivrés de toutes les lois prohibitives qui jusque là protégeaient le Portugal, ils l'inondèrent des produits variés de leurs fabriques. Dès lors, les négociants anglais usurpèrent le droit d'expédier toutes les semaines pour leur patrie un paquebot affranchi des visites de la douane; le Portugal fut l'humble tributaire de la Grande-Bretagne. L'énergie nationale, qui avait produit la révolution de 1640 et soutenu la guerre de l'indépendance contre l'Espagne, avait entièrement disparu. — Dans l'intervalle du

traité de 1668 à celui de Méthuen, ainsi appelé du nom de l'ambassadeur anglais qui l'avait conclu, les colonies françaises, anglaises et hollandaises commencèrent à entrer en concurrence avec le Brésil pour les articles coloniaux, dont il avait eu jusqu'alors le monopole. Les Juifs, que la sagesse de Jean IV avait tolérés, et dont les trésors avaient aidé ce prince à défendre sa couronne, persécutés de nouveau par Pierre II, émigrèrent en France, en Angleterre, en Hollande, et versèrent leurs immenses capitaux dans les compagnies commerciales de ces trois nations. Les mines d'or du Brésil ne servaient qu'à préserver le Portugal d'une affreuse pauvreté, en couvrant l'excédant énorme des exportations sur les importations, et le paquebot dont nous avons parlé emportait hebdomadairement les lingots et l'argent monnayé. — Désormais attaché à la politique de l'Angleterre, le Portugal, humble satellite, adopta, dans la guerre de la succession, le parti autrichien. La flotte anglo-hollandaise, qui portait l'archiduc Charles, suivi de 8,000 Anglais, mouilla dans le Tage en 1704, et ce fut par les frontières du Portugal que ce prince pénétra en Espagne. Cette alliance fut fatale à Pierre II, qui, voyant ses provinces ravagées par les bandes castillanes, en conçut un si amer déplaisir que sa raison même en fut affectée. Il craignit, en outre, lorsque l'armée anglaise abandonna la Péninsule, de se voir seul exposé au ressentiment de l'Espagne; mais la reine Anne le fit comprendre dans les traités. Ce fut encore à l'intervention de l'Angleterre que le Portugal dut la part qui plus tard lui fut faite à Utrecht, je veux parler de la conservation de toute la partie de l'Amérique comprise entre l'Amazone et l'Oyapock, à laquelle la France aspirait, et de l'abandon fait par l'Espagne de la colonie *del Sacramento* sur le Rio-de-la-Plata, centre du commerce de l'Europe avec le Paraguay, le Pérou et le Chili. — Pierre II, malgré ses erreurs politiques, n'aurait pas eu besoin pour obtenir quelqu'estime de régner entre l'extravagant Alfonse et le stupide et cruel Jean V. Il occupa le trône dix-sept ans, de 1683 à 1706, époque où il mourut à l'âge de 58 ans (*v. la Relation de la cour de Portugal sous Pierre II*, traduite de l'anglais, Amsterdam, 1702, 2 vol.); et *la Vie de Marie de Savoie-Nemours*, par le père d'Orléans (Paris, 1696). EUG. DE MONGLAVE.

PIERRE I et PIERRE II de Bretagne (*v.* BRETAGNE).

PIERRE, douzième comte de Savoie, surnommé le *Petit-Charlemagne*, septième fils de Thomas Ier, ne semblait pas appelé à régner dans un pays où l'on avait admis l'ordre de primogéniture. Destiné dès son bas âge à l'état ecclésiastique, il était chanoine de Valence en Dauphiné et prévôt de la cathédrale d'Aoste quand, sur le point de recevoir les ordres sacrés, il sentit percer, à travers l'habit religieux, cette humeur guerrière qui est pour ainsi dire le fond du caractère des princes de Savoie. Rentré dans le monde, il commence par conquérir le comté de Romont, dont il porte le titre. Vaillant, spirituel, actif, plein de justice et de fermeté, il gagne l'affection et la confiance de tout le monde. En Suisse et en Savoie, les villes libres, les évêques, les abbayes, se mettent sous sa protection; en Angleterre, on lui prodigue des titres, des honneurs, de la fortune et du pouvoir; en France, on admet deux fois sa médiation pour conclure des traités avec l'Angleterre; à Berne, on lui donne le titre de *père*, de *second fondateur de la ville;* en Savoie, quand le trône vient à vaquer par la mort de son neveu, Boniface-le-Roland, les états-généraux déclarent que le prince *Pierre de Savoie* est le *seul appui de l'état;* et, comme ils le veulent à l'exclusion d'un descendant de la branche aînée, ils ajoutent que le *salut public est la suprême loi.* Comme ce prince recevait de l'empereur Richard l'investiture des duchés de Chablais et d'Aoste, et le titre de vicaire-général de l'empire, le chancelier qui rédigeait le diplome lui demanda ses titres, il répondit, en portant la main sur son épée: « Les voici. » La ville de Turin s'était

révoltée contre son prédécesseur, et, après l'avoir fait prisonnier, l'avait laissé mourir dans la captivité la plus dure et la plus insultante ; le comte Pierre lève une armée, passe les Alpes, assiège Turin, et, en peu de temps, la force de se rendre à discrétion. Vainqueur, il ne se venge que par la clémence. Le palais de ce prince, comme celui de Béatrix de Provence sa sœur, était ouvert aux poètes et aux savants, qui préludaient au retour des beaux siècles de la littérature. Les qualités brillantes de Pierre, la rapidité de ses expéditions, la multitude de ses voyages, l'étendue de son génie, la beauté de son caractère, l'éclat de sa valeur, lui ont fait donner le nom de *Petit-Charlemagne*. — Après avoir, pendant un règne de cinq ans, pacifié, agrandi et réglé ses états, il mourut au château de Chillon en 1268. L'abbé Rendu.

PIERRE (Jean-Baptiste-Marie), né à Paris en 1714, fut un de ces peintres qui, se faisant les courtisans des grands seigneurs, arrivent aux honneurs sans avoir rien produit de remarquable. Pierre parut à l'époque de la décadence de la peinture ; élève de Charles Natoire, il n'avait pas assez de moyens ni assez d'énergie pour la relever de sa chute ; il se laissa conduire par la routine académique et ne fut qu'un peintre d'un talent fort ordinaire. François Boucher, son condisciple, à son retour de Rome, montra un talent gracieux, distingué et au-dessus du sien; mais cet artiste, d'un génie facile, ayant envisagé d'un œil philosophique la frivolité de la cour de Louis XV, après avoir produit de bons ouvrages, abandonna tout à coup le style et le faire solide de Carle Marate, se fit novateur, et introduisit un certain libertinage dans la composition des sujets que son imagination lui suggérait, dans le coloris et dans la manière de les exécuter; il fut généralement imité. Cette nouveauté plut à la cour, aux financiers, et Boucher devint le corrupteur de l'art et du bon goût. Louis XV, en 1765, le nomma son premier peintre à la place de Carle Vanloo, qui venait de mourir. Pierre resta ce qu'il était, le fidèle imitateur de son maître, avec lequel il peignit la chapelle des Enfants-Trouvés, parvis Notre-Dame, où sont représentés la *Naissance de Jésus-Christ*, l'*Adoration des mages* et celle des *Bergers*. Ayant composé, dans un nouveau salon au Palais-Royal l'*Apothéose de Psyché*, le duc d'Orléans le nomma son premier peintre. Après la mort de François Boucher, qui arriva en 1770, le roi le choisit à son tour pour son premier peintre et le décora de l'ordre de Saint-Michel avec le titre d'écuyer. — A son retour de Rome, Pierre consacra son pinceau à la décoration des églises; il imita la manière large et facile de Natoire, et, quoiqu'il fût un homme d'esprit, ses compositions n'offrent rien de remarquable; son coloris est gris, monotone, et ne produit aucun effet. Ses ouvrages les plus connus sont *Saint Pierre guérissant le boiteux* et la *Mort d'Hérode*, deux tableaux qu'on voit à St-Germain-des-Prés. A St-Sulpice était un *Saint François en oraison dans le désert*; un semblable tableau se voyait à Versailles dans l'église St-Louis. Il y avait une assez bonne composition de ce peintre à Paris, dans l'église St-Thomas-du-Louvre; c'était le *Martyre de saint Thomas de Cantorbéry*. Pierre peignit ensuite la coupole de la chapelle de la Vierge dans l'église St Roch. Elle se compose de cinq groupes. Le premier figure la *Vierge environnée et soutenue par des anges*; le second, les *Apôtres*, les *Saints martyrs*, *Saint Pierre*, *Saint Paul*, *Saint André*, et un groupe de femmes de la Judée, qui présentent à la Vierge leurs *enfants massacrés par Hérode*; dans le fond, sur la même ligne, les figures d'*Esther* et de *Mardochée*, et, dans l'intervalle de ce groupe, en suivant, *Adam et Ève*. Le troisième groupe est composé des *Patriarches*, des *Prophètes* et terminé par les *Mages*. Dans le quatrième est un *Concert d'anges*, et, dans le cinquième, les femmes fortes de l'Ancien-Testament, telles que *Judith*, *Débora*, etc. Le peintre a ajouté à la corniche des figures imitant le stuc

qui représentent des *Vertus*. J'ai détaillé les sujets de cette coupole parce qu'elle fit grand bruit à Paris lorsque Pierre la découvrit au public. — Après ce grand ouvrage, notre artiste, voyant que son talent ne brillait plus auprès de celui de Vien, de Doyen, ses confrères, et même de celui de quelques-uns des jeunes gens de retour de Rome, comme Ménageot, Vincent et Regnault, il abandonna sa palette et ses pinceaux pour se livrer entièrement à l'administration de l'académie; il était riche, et n'avait plus besoin de peindre. Son premier acte fut de supprimer l'académie St-Luc, que Charles V avait instituée, et qui fut confirmée par Charles VI. Cette académie, tous les ans, avait une exposition publique des ouvrages de ses membres. Les artistes les plus habiles en sortirent pour passer à celle que Louis XIV fonda à la sollicitation de Colbert et de Charles Le Brun (*v.* Le Brun). Simon Vouët, Eustache Le Sueur, Laurent de La Hyre, Pierre Le Pautre, sculpteur fameux, auteur des deux groupes en marbre, *Énée* et *Pœtus*, qui sont aux Tuileries, étaient membres de cette première académie. — Après la suppression de l'académie de St-Luc, les peintres en dehors de l'académie royale exposaient tous les ans leurs ouvrages à la place Dauphine, le jour de la petite Fête-Dieu. Avant le passage da la procession, le commissaire du quartier visitait l'exposition pour voir s'il n'y avait rien contre les mœurs : elle avait lieu depuis le matin jusqu'au coucher du soleil; on y a vu souvent de bons ouvrages. Cette exposition libre a fini avec la révolution. — Ce fut à la sollicitation du premier peintre que M. le comte d'Angevilliers obtint de Louis XVI qu'il serait établi à Paris une école de douze jeunes artistes, enseignée et entretenue aux frais de la liste civile. En talents remarquables, cette école a produit Gauffier, Gérard, le jeune Tarraval, Protin, etc. Il obtint également du directeur des bâtiments de la couronne qu'il fût fait tous les deux ans, par les professeurs de l'académie, six tableaux d'histoire, pour être exécutés en tapisserie à la manufacture royale des Gobelins; et aussi six statues en marbre des hommes qui avaient illustré la France à des époques différentes. — Pierre était un homme altier et vain; il s'opposa à l'admission à l'académie de Mme Le Brun-Vigée; il avait honte sans doute de siéger à côté d'une femme qui avait plus de talent que lui; mais, comme cette dame avait pour elle Joseph Vernet, Doyen, Robert, plusieurs autres académiciens, et que la reine désirait qu'elle obtînt son admission, elle fut reçue (*v.* Le Brun-Vigée [Mme]). — Pierre mourut à Paris, le 14 juin 1789, à l'âge de 75 ans; il eut pour successeur à la place de premier peintre du roi Joseph-Marie Vien, auquel nous sommes redevables de la restauration de l'art de peindre (*v.* Vien). Ch^er^ Alexandre Lenoir.

PIERRE-L'ERMITE, le pieux cénobite dont la voix puissante retentit au sein de la chrétienté et la précipita sur l'Orient, était né dans le diocèse d'Amiens vers le milieu du XIe siècle. Les premières années de sa vie sont inconnues; on sait seulement que, jeune encore, il combattait vaillamment en Flandre sous le glorieux gonfanon des comtes de Bourgogne. A cette époque, un saint enthousiasme animait les populations chrétiennes, qui ne rêvaient qu'un pélerinage aux saints lieux; l'univers, pour les fidèles, se résumait dans la Palestine, la Palestine dans Jérusalem, et Jérusalem dans le sépulcre du Christ; on voulait aller *conquerre* la grande tombe du Sauveur, au pouvoir des Sarrasins. Pierre-l'Ermite venait de perdre sa femme, noble damoiselle de Picardie, et les tristesses du veuvage le poussèrent à prendre le froc afin de se consacrer à Dieu. Il partit pour Jérusalem en compagnie de plusieurs pélerins, et, dans ses fréquentes entrevues avec le patriarche Siméon, il se lamentait sur les misères des chrétiens et les cruautés inouïes qu'exerçaient sur eux les infidèles. Bientôt il quitte la cité sainte et se rend à Rome auprès du saint père : Urbain II l'accueille avec distinction; il apprend avec douleur

la triste condition des fidèles d'Orient, et, gémissant sur leur infortune, il supplie l'ermite Pierre de parcourir l'Europe, d'exciter les nobles hommes à saisir leur bonne épée pour la délivrance du tombeau de Jésus-Christ. — Ici commence pour le pieux ermite cette existence de fatigues et de dévouement qui ne finit qu'à la prise de Jérusalem par Godefroi de Bouillon et les croisés. Pierre traverse l'Italie, franchit les Alpes, arrive en France, puis en Angleterre, puis en Allemagne; partout il annonce une prochaine croisade pour arracher Jérusalem au pouvoir des musulmans. Le cénobite est reçu comme un envoyé de Dieu; à sa voix, les populations s'agitent et saisissent déjà les armes contre les ennemis du Christ. Urbain II était alors à Clermont, où il proclamait la croisade en présence d'une nombreuse chevalerie, et de ces prélats belliqueux que conduisaient l'évêque d'Orange et Adhémard de Monteil, le courageux évêque du Puy. Une première troupe de fidèles fut guidée par l'ermite Pierre et un gentilhomme bourguignon du nom de *Gauthier-sans-Aver*, pauvre cadet de race, dépouillé de son patrimoine par ses aînés, et qui allait en Palestine chercher la fortune, la gloire et les honneurs; le sort de cette première expédition fut déplorable; de cent mille hommes qu'elle comptait au départ, s'il faut en croire les chroniqueurs, trois mille à peine survécurent et se réfugièrent dans le château de Civitot, où ils auraient péri sans l'arrivée de nouveaux croisés sous les ordres de Godefroi. — Après l'entrée des chrétiens dans Jérusalem, il n'est plus question de Pierre-l'Ermite; sa mission est accomplie, le tombeau du Christ est délivré, les fidèles ont eu la victoire : c'était là l'objet de ses vœux et de ses efforts. Aussi, avec quelle ardeur ne retourne-t-il pas dans sa province de Picardie! Il vient revoir les lieux de son enfance, et fonde à Huy un monastère; il y meurt le 7 juillet 1115, entouré des religieux que sa réputation de sainteté avait attirés auprès de lui, mais dans une obscurité profonde, qui ne semblait pas devoir être le partage de l'apôtre zélé des croisades, immenses entreprises, si fécondes en grands résultats. A. Mazuy.

PIERRE-LE-VÉNÉRABLE. C'est un noble et beau spectacle que celui de ces religieux, enfants du peuple, qui, au moyen âge, s'élevèrent aux premiers honneurs et traitèrent d'égal à égal avec les barons et les rois; le supérieur d'un monastère était une puissance dans l'église et dans l'état : et quelle ne fut pas la renommée de Pierre-le-Vénérable, célèbre réformateur de Cluny! Un abbé de Cluny était un personnage important; il entretenait des relations avec tous les princes chrétiens, les papes l'admettaient dans le sacré collége avec le rang de cardinal. Pierre-le-Vénérable naquit à la fin du XIe siècle, en 1092 ou 1094; il avait 28 ans lorsqu'il fut élu abbé de Cluny; la licence s'était introduite au sein du chapitre, et le nouvel abbé imposa une réforme sévère au couvent; il voulut rétablir la primitive pureté des mœurs et le respect de la hiérarchie. En moins de trois ans, sa pensée était réalisée, et Pierre-le-Vénérable put quitter l'abbaye pour aller visiter les succursales de l'ordre. Pendant son absence, Pons, abbé démissionnaire de Cluny, manifesta le désir de rentrer dans ses droits; il sema la division parmi les moines, et la vieille abbaye fut en proie à de tristes profanations. — Pons, mandé à Rome par le pape Honorius, mourut dans la capitale de la chrétienté, et Pierre-le-Vénérable reprit avec ardeur le gouvernement du monastère; son église était en ruines, ses propriétés dévastées par les seigneurs du voisinage; Pierre fit rebâtir l'abbaye, et sa fermeté fléchit la rapacité des barons. — Alors un schisme éclatait : deux papes se disputaient la tiare; Pierre-le-Vénérable défendit la cause d'Innocent II contre Anaclet, et il fut secondé par saint Bernard, dont les éloquents discours et la pieuse renommée exerçaient une influence si décisive. Innocent II, salué pape par toute la population en France, vint visiter l'abbaye de Cluny. Après son

départ, Pierre-le-Vénérable tint un chapitre général de l'ordre : on y remarquait 200 prieurs et plus de 1,200 religieux de différentes nations. — En 1134, Pierre partit pour l'Italie; il assista au concile de Pise tenu par Innocent II, où fut condamné Anaclet; puis il revient dans son abbaye, s'en éloigne encore pour parcourir l'Espagne, l'Italie, et retourne ensuite à Cluny. De nouvelles entraves ne lui laissèrent aucun repos; son infatigable activité fut prise pour de l'intrigue, et saint Bernard lui-même n'a pas reculé devant cette accusation. — Pierre-le-Vénérable avait souvent désiré quitter la vie le jour de la mort du Sauveur; il expira en effet le 25 décembre 1156, et fut enterré sous le maître-autel de l'église de Cluny. On conserve de Pierre-le-Vénérable près de 200 épîtres adressées à divers personnages éminents : elles sont loin d'égaler en grâce, en éloquence, les sermons de saint Bernard, qui vivait à cette même époque. L'activité, la douceur sont les traits saillants du caractère de l'abbé de Cluny. Jamais l'église ne l'a canonisé dans les formes, mais le titre de *vénérable*, ajouté à son nom, dit assez le respect qu'il inspirait à ses contemporains, et l'histoire a sanctionné cette pieuse désignation. A. Mazuy.

PIERRE (Saint-) et Miquelon, petites îles ou îlots, situés dans l'archipel de Terre-Neuve ou de St-Laurent, dans l'Amérique septentrionale, et appartenant depuis 1816 à la France (*v.* Miquelon).

PIERRIER (artillerie), espèce de mortier, mais moins fort en métal que le mortier qui est destiné au tir des bombes. Son calibre est de 0 met. 4060 (15 pouces), sa chambre est en cône tronqué renversé. On s'en sert pour la défense des places, dans la proportion d'un vingt-unième du nombre des bouches à feu utilisées. Le pierrier est destiné à lancer des pierres sur l'ennemi, quand on n'en est éloigné que de 200 mètres environ. Pour le charger, on le dresse verticalement sur son affût; on verse la poudre dans la chambre; on met le papier de la gargousse par dessus, et on le presse légèrement avec le refouloir. On place sur cette charge de poudre un plateau de bois, espèce de disque de 0,4015 (14 pouces 10 lig.) de diamètre, et de 0,045t (1 pied 8 lig.) d'épaisseur, et dont les bords sont arrondies en quart de cercle; et sur ce plateau un panier d'osier qu'on remplit de pierres, environ un pied cube et demie de pierre pesant de 40 à 50 kil. Quand on n'a point de panier, on charge le mortier d'une couche de terre et d'une couche de pierres alternativement jusqu'à la bouche.

Pierriers (marine), petit canon de bronze du calibre d'une livre de balles, monté sur une tige de fer mobile ou pivot, et que l'on introduit dans le chandelier fixé sur la muraille extérieure du navire pour en faciliter le pointage dans toutes les directions. On en garnit les passavants des navires de guerre de toutes les dimensions, et même quelquefois les hunes des vaisseaux, frégates et corvettes. Lorsqu'une embarcation est détachée d'un navire pour une expédition présentant quelqu'intérêt, on arme souvent son avant d'un pierrier destiné à tirer à mitrailles ou à balles sur l'ennemi. Les pierriers doivent avoir une platine adaptée comme aux caronades.

Martial-Merlin.

PIERROT, nom vulgaire du moineau franc, oiseau du genre fringille, de l'ordre des sylvains et de la famille des granivores (*v.* Moineau).

PIERROT. C'est un des personnages habituels de la *parade* (*v.*); Paillasse en est le niais à prétention et à jeux de mots; Pierrot en est le niais ingénu et sans ambition; son costume quasi-enfantin, et, comme on dirait à l'Opéra-Comique, d'*une entière blancheur*, indique la simplicité de son ame...., et de son esprit. Quelquefois cependant, Pierrot devient dans la parade un être moins candide; il est le valet du beau Léandre, dont il sert les amours avec *mamzelle Zirzabelle;* lui-même est amoureux de la suivante Colombine, et l'amour

Qui change en gens d'esprit les bêtes,
Et rend bêtes les gens d'esprit,

produit sur lui, autant du moins que sa nature le comporte, le premier de ces effets. Aussi Pierrot n'a-t-il pas toujours été un acteur inamovible des tréteaux en plein vent, il a fait quelques excursions heureuses dans le monde dramatique. Plus d'une fois, il monta sur le théâtre de la foire et même sur celui de l'ancienne comédie italienne. Plusieurs parodies y furent intitulées de son nom, et *Pierrot-Romulus*, entre autres, travestit, dans le temps, une des tragédies de Lamothe-Houdart. — Mais le plus beau triomphe théâtrale de Pierrot, c'est de ponvoir, grâce à l'ingénieuse musique de Grétry, nous égayer encore tons les jours à l'Opéra-Comique, dans le *Tableau parlant;* de nous entendre encore, après plus de 60 ans, répéter avec lui :

Le bonheur de Pierrot
Est dans sa Colombine,
Colombine, en Pierrot,
Trouve un bon lot, etc.

La veste longue de Pierrot, dont l'extrémité figure assez bien par derrière la queue de l'oiseau qui, dans le langage vulgaire, porte aussi ce nom, servit autrefois de modèle à une sorte de camisole blanche que les dames adoptèrent en négligé. Ce pierrot féminin est depuis long-temps relégué dans les modes de nos aïeules; mais le costume du pierrot masculin est encore très en faveur dans les bals populaires. Nos grisettes surtout en raffolent, et en cela, elles entendent très bien leurs intérêts, car ce vêtement léger, y compris le chapeau malignement placé sur l'oreille, qui l'accompagne, fait de ces demoiselles des *pierrettes* très piquantes. OURRY.

PIÉTÉ (mythologie). Divinité qui présidait elle-même au culte qu'on lui rendait, à la tendresse des parents pour leurs enfants, aux soins respectueux des enfants envers leurs parents, et à l'affection pieuse des hommes pour leurs semblables. Elle était honorée surtont chez les Athéniens, et communément représentée sous la figure d'une femme assise, couverte d'un grand voile, tenant une corne d'abondance dans la main droite, et posant la gauche sur la tête d'un enfant. Un temple lui fut consacré à Rome par Acilius-Glabrion, en l'honneur d'une jeune femme nommée Terentia, qui, pénétrant dans la prison où son père était condamné à mourir de faim, le nourrit de son lait et lui sauva la vie. Cette divinité était aussi quelquefois représentée par une femme dont la tête était surmontée d'une flamme, et dont le bras droit est appuyé sur un autel antique entouré de festons : c'est ainsi qne nous la voyons figurée sur un grand nombre d'anciennes médailles. — La *piété* est un sentiment religieux, une disposition du cœur à l'égard de l'accomplissement de nos devoirs envers Dieu. Beaucoup d'hommes, dans tous les temps, ont cherché à persuader aux autres et à se persuader à eux mêmes que cette vertu consiste principalement dans les actes extérieurs du culte, mais le Christ a condamné d'une manière formelle cette interprétation facile dans ses reproches aux Pharisiens, qui se croyaient saints parce qu'ils affectaient tous les dehors de la dévotion et de la sainteté. La piété est une disposition tout intérieure dans laquelle sont à la fois compris respect, reconnaissance, adoration pour la divinité, et qui se manifeste au dehors par des œuvres de repentance et de charité, ainsi que par l'accomplissement des devoirs et des pratiques extérieurs du culte : c'est d'elle enfin que saint Paul a dit, dans sa première épître à Timothée : *qu'elle a les promesses de la vie présente et de la vie à venir.* L'Évangile a donné la plus haute et la plus belle définition de cette vertu, et l'a mise à la portée de l'intelligence de tous les hommes; cependant, avant le christianisme, plusieurs philosophes célèbres, s'élevant au-dessus des superstitions de leur âge et de leur pays, avaient eu comme une révélation intime et secrète de ce qui caractérise la vraie piété : Socrate, Platon, Aristote et plusieurs autres l'ont honorablement définie, et Cicéron a dit d'elle, dans son *Traité sur la nature des dieux* (liv. II, chap. 28) : *Cultus autem deorum est optimus, idemque castissimus atque sanc-*

tissimus, plenissimusque pietatis, ut eos semper purâ, integrâ, incorruptâ, et voce et mente veneremur. (Le meilleur culte que nous puissions rendre aux dieux, le plus chaste, le plus saint et le plus rempli d'une vraie piété, est de les adorer toujours d'une bouche et d'un cœur pur, sincère et incorruptible.)

Piété conjugale. Affection profonde et sacrée, dévouement touchant des époux l'un pour l'autre. L'un des plus célèbres exemples de cette vertu, dans l'antiquité, est celui d'Éponine, qui s'ensevelit 7 années dans un souterrain où son époux Sabinus, l'un des chefs rebelles de la Gaule, s'était caché pour se soustraire à la vengeance de Vespasien, et qui refusa de lui survivre. — Lady Russel, dans les temps modernes, offrit aussi en Angleterre un touchant exemple de piété conjugale, par l'espèce de culte qu'elle voua vingt ans à la mémoire de son mari, exécuté pour crime de rébellion.

Piété filiale. Sentiment d'amour et de profonde vénération des enfants pour leurs parents. Deux frères, Cléobis et Biton, ont donné, dans l'ancienne Grèce, un exemple célèbre de cette vertu en s'attelant eux-mêmes au char de leur mère dans une fête solennelle, et de nos jours, dans les temps les plus sombres de notre révolution, mademoiselle de Sombreuil, buvant un verre de sang humain pour sauver son père, a égalé les plus sublimes dévouements inspirés par la piété filiale dans tous les siècles.

Piété pour les morts. Tous les peuples et presque toutes les religions ont considéré la mémoire des morts comme sacrée et digne des hommages des vivants. Ce culte a très souvent été mêlé de graves abus, et est toujours et partout répréhensible lorsqu'il dégénère en adoration, et lorsqu'on rapporte à la dépouille mortelle de la créature l'hommage qui n'est dû qu'à son ame et à sa nature spirituelle. Cependant, malgré les dangers mêmes qui en sont quelquefois inséparables, l'usage d'honorer les morts sur leurs tombeaux est une des plus touchantes coutumes, et prend sa source dans les sentiments qui honorent le plus l'humanité. La mémoire des morts était en grande vénération chez les Romains et chez les Grecs, et l'église catholique leur a consacré un jour solennel dans l'année. Tout le monde connaît les vers que cet usage religieux et presque général chez les nations civilisées a inspiré à Delille.

Émile de Bonnechose.

PIÉTÉ (Mont-de-), maison de prêt sur nantissement (*v.* Mont-de-piété).

PIÈTERS. Quatre peintres de ce nom ont vécu dans le xvie et le xviie siècle. — Pièters (Gérard), né à Amsterdam vers 1580, étudia d'abord dans l'atelier de J. Lenards, habile peintre sur verre. Il fit de si rapides progrès que l'honnête artiste lui conseilla de prendre des leçons d'un autre maître. Le jeune homme suivit ce conseil, au moins désintéressé, et ne tarda pas à devenir le meilleur élève de Cornelius Cornelissens. Après avoir pendant deux ans fréquenté son école, il le quitta pour se rendre à Harlem, où il étudia plusieurs années les chefs-d'œuvre que possédait cette ville : il passait déjà dans le pays pour le plus fort à dessiner le nu. Cependant, un irrésistible penchant l'attirait vers l'Italie, cette terre classique des beaux-arts; et, après un court séjour à Anvers, il partit pour Rome, où les merveilles de l'école italienne le tinrent long-temps éloigné de sa patrie. Enfin, le mal du pays vainquit son enthousiasme d'artiste : il revint en Hollande, et se fixa dans la ville d'Amsterdam. — On ignore l'époque de sa mort. Il peignit avec succès le portrait en petit des *familles* et des *assemblées* ou *conversations*. Au mérite de la composition, il réunissait la finesse et la correction du dessin : sa couleur était harmonieuse et sa touche délicate, mais un peu maniérée. Les succès qu'il obtint dans ce genre lui furent, pour ainsi dire, funestes. Il eut de si nombreuses demandes qu'il ne put se livrer à la peinture historique en grand. Parmi ses élèves, on cite Pierre Lastman, et Govarts excellents paysa-

gistes que la mort frappa trop tôt et pour sa gloire et pour l'honneur de l'école flamande. — PIÉTERS (Bonaventure), le meilleur peintre de marine de son temps, naquit à Anvers, en 1614. Il se plaisait à représenter la mer avec ses bourrasques, ses tempêtes, ses terreurs; et sa manière était si dramatique, si vraie, qu'on ne saurait voir sans effroi ses ouragans en pleine mer. Les figures de ses marines sont exécutées avec esprit, les accessoires finement rendus; tout y est d'un fini remarquable. Bien qu'il soit mort jeune, il a laissé un grand nombre de tableaux assez répandus en Flandre. Le cabinet du duc Charles de Lorraine, à Bruxelles, en possédait trois des plus estimés: l'un représentait l'esplanade du château d'Anvers, enrichie de nombreuses figures, et les deux autres des marines. Il fut enlevé à la peinture et à la poésie, qu'il cultiva aussi avec quelque succès, le 25 juillet 1652, à l'âge de trente-huit ans à peine. Il fut enterré près d'Anvers, dans le village d'Hobèke. — PIÉTERS (Jean), frère du précédent, comme lui, né à Anvers, en 1625, cultiva le même genre de peinture, et ses ouvrages, pleins de chaleur, d'animation et d'intelligence, le placent au même rang que ceux de Bonaventure. On ne sait aucun détail sur sa vie, on ne connaît même pas la date de sa mort. — PIÉTERS (son prénom n'est pas bien connu), peintre d'histoire, né, comme les deux précédents, à Anvers (1648), obtint des succès si précoces à l'école de Pierre Eykens qu'il se rendit en Angleterre, dans l'espoir de tirer un brillant parti de son talent. Mais ses tableaux d'histoire restèrent confondus dans la foule, et, pour ne pas mourir de faim, il se vit réduit presqu'à la domesticité. Kneller, qui connaissait quelques ouvrages du jeune artiste, voulut exploiter sa position, et le prit à ses gages pour faire les draperies de ses figures. Piéters se distingua par la supériorité du dessin et du coloris dans ce travail ingrat, auquel, malheureusement, il dut vouer ses plus belles années; enfin, découragé par l'avarice du cupide Kneller, il prit le parti de se remettre au genre historique; mais, malgré le talent dont il fit preuve, quelques amateurs ne rougirent pas de profiter de son indigence pour lui acheter à bas prix d'excellentes productions. Cependant, la fortune allait lui tendre les bras : plusieurs peintres, voyant que Piéters ne travaillait plus pour Kneller, leur rival, vinrent lui demander le secours de son pinceau; et ces offres se multiplièrent tellement que le pauvre Piéters put élever ses prétentions à la hauteur de son talent, et se rendre indispensable à ceux dont il embellissait et faisait connaître les tableaux : dès lors, il dut renoncer à l'étude du genre historique. A cette époque, il exécuta plusieurs copies de Rubens; et parvint à reproduire la touche et le coloris de ce grand peintre de manière à mettre en défaut l'œil le mieux exercé. Peu délicat sur les moyens de s'enrichir, il eut l'art de les vendre pour des originaux, ainsi que des croquis faits d'après des estampes du même maître. Sachant tout le prix que les Anglais attachaient aux ouvrages des écoles flamande et hollandaise, il faisait chaque année deux ou trois tournées en Hollande et en Flandre. — Il s'était fait courtier de peintures. — Là, courant les ventes et les enchères, on le voyait marchander et acheter à vil prix des tableaux qu'il allait ensuite revendre fort cher en Angleterre. Il nous reste peu de ses compositions historiques; mais la pureté de son dessin, la franchise et la facilité de sa manière, sa ressemblance avec la touche libre et la couleur magique de Rubens, tout porte à croire qu'il serait devenu un des plus grands maîtres de son époque, si la nécessité d'abord, et ensuite une avarice insatiable, ne l'eussent fait renoncer au genre historique. DUMASTIN-TAILLEFERT.

PIÉTISTES, sobriquet donné ironiquement à quelques jeunes docteurs de Leipzig, qui, depuis 1689, avaient ouvert des cours pour l'exposé de doctrines ascétiques sur le Nouveau-Testament (*collegia philobiblica* ou *collegia pietatis*). Ils vivaient du reste dans une retraite sé-

vère et dans la pratique rigoureuse des devoirs de la religion. On peut considérer comme leur chef le professeur Spener, le Fénelon allemand, qui, déjà en 1670, avait ouvert des cours publics sur la Bible et les dogmes du christianisme, à la discussion desquels il admettait même les laïcs. Il s'était attaché à démontrer la nécessité d'une réforme dans l'église et dans la théologie luthérienne. Cette opinion, du reste, était partagée par tous les bons esprits. La théologie luthérienne, à la suite des longs efforts qu'on avait faits pour déterminer la marche de l'enseignement pendant les controverses violentes de la première moitié du XVIe siècle, avait été réduite à un rigoureux dogmatisme, et était devenu véritablement inintelligible pour le vulgaire. Dans les sermons, dans les écrits adressés au peuple, on ne trouvait que des exhortations à revenir à une doctrine pure, et des accusations d'hérésie dirigées contre ceux qui professaient des opinions contraires. On négligeait entièrement l'histoire de l'église et la morale. Les clercs faisaient tous leurs efforts pour accroître leur pouvoir et leur influence. Leur unique but paraissait être de fonder une prépondérance cléricale dans le sein d'une église qui cependant s'élevait contre le papisme. Spener combattit toutes ces erreurs dans ses *Souhaits pieux* (Pommen Wunschen, 1675), dans ses *Écrits sur l'état ecclésiastique* (Das geistliche priesterthum, 1677), et sur la *Connaissance de Dieu* (1680), et émit des principes tout-à-fait opposés à ceux de la théologie dominante. Il demanda le rétablissement d'un véritable christianisme pratique, et déclara que les bons théologiens seuls étaient dignes de devenir prédicateurs; que la sainte écriture valait mieux que les livres symboliques; qu'il devait être permis aux laïcs d'étudier les livres saints; qu'il valait mieux une religion pratique que théorique. Ces doctrines furent accueillies avec une faveur générale, et les efforts de Spener à Francfort, où il tint des conférences depuis 1682, et à Dresde, où il fut depuis 1686 prédicateur de la cour, contribuèrent grandement à l'instruction du peuple. Il est vrai que plusieurs de ses disciples montrèrent un orgueil religieux et un esprit de séparatisme qui menaçaient l'église de grands désordres. Il en résulta une lutte acharnée avec les partisans des anciens abus. La faculté de théologie de Leipzig força les jeunes docteurs, élèves de Spener, à fermer leurs cours, et lorsque ce dernier partit, en 1691, pour Berlin, afin d'y remplir les fonctions de pasteur et de premier conseiller du consistoire, ses partisans déclarés durent aussi quitter Leipzig. Les assemblées du *collége de piété* furent défendues. Franck, le plus violent de ces jeunes docteurs, se vit obligé de quitter à la hâte Erfurth, et Spener fut attaqué avec violence par les théologiens saxons. Dans cette situation fâcheuse, les piétistes, par la médiation du philosophe Thomassius, qui les avait déjà défendus à Leipzig, trouvèrent un asile à l'université de Halle. Franck y fut nommé professeur de théologie. Ce qui caractérise le piétisme, c'est ce principe pratique, qu'il convient mieux à un chrétien d'être pieux que savant. La morale sévère des piétistes prohibait presque tous les plaisirs de la jeunesse, la danse, le jeu, la musique; c'était à leurs yeux comme autant d'instruments de corruption. Ils croyaient qu'on pouvait revenir d'un seul coup à une vie sainte par le secours de la grâce. Ils attachaient un haut prix aux pratiques religieuses auxquels ils se livraient en commun dans des maisons particulières. La conduite peu réfléchie de leurs partisans, qui menaçait de tourner au schisme, occasionna quelques troubles dans certaines localités. Du reste, les piétistes n'ont jamais formé une secte particulière, bien que leurs adversaires les aient toujours considérés comme des hérétiques fort dangereux. Les gouvernements protestants, au commencement du XVIIIe siècle, promulguèrent plusieurs ordonnances pour défendre leurs réunions particulières. Si, par ces mesures, des controverses trop brû-

lantes furent étouffées, les principes de Spener ne se perdirent pas; ils furent recueillis par Budæus, Deyling, Rambach et Mosheim. D'un autre côté, la philosophie de Wolff et les écrits de Baumgarten et de Sembler à Halle mirent fin aux aberrations des piétistes. Ce fut ainsi qu'en France, où les mêmes idées avaient donné naissance au jansénisme et au quiétisme, on vit ces doctrines céder la place à l'esprit de scepticisme et de critique, caractère distinctif de la philosophie durant la seconde moitié du XVIIIe siècle. — Aujourd'hui cependant la secte des hernhutes et des méthodistes rappelle en Allemagne, par ses institutions et ses doctrines, le piétisme, source véritable des associations pieuses de Lavater et de Jung. C'était dans le Wurtemberg surtout que le piétisme avait jeté de profondes racines. L'un des principaux membres de cette congrégation, le pasteur Wurster à Guglingen, a cherché, dans ses *Considérations générales* (Heilbronn, 1822), à repousser les accusations auxquelles elle était en butte. C. L.

PIETRO DE CORTONE, peintre et sculpteur, fut l'un des plus célèbres artistes du XVIIe siècle. Il naquit à Cortone dans la Toscane en 1596, et finit ses jours à Rome en 1669. Son nom de famille était Pierre Berrettini; mais il signa ses ouvrages du surnom qui lui avait été donné à cause du lieu de sa naissance. Quelques biographes le placent parmi les maîtres de l'école florentine, parce qu'il commença ses études à Florence sous Baccio-Carpi. Toutefois, ses ouvrages ne laissent aucun doute sur ses sympathies pour l'école romaine. Il était fort jeune et n'avait pas encore manié le pinceau lorsqu'il vint à Rome, où il fut élève du peintre Andrea Commodi. Pendant qu'il eut à vaincre les difficultés élémentaires de son art, il ne montra que des dispositions médiocres; sa manière de dessiner était timide et incorrecte. Ses condisciples, peu charitables, le voyant travailler péniblement et sans succès, l'appelaient *tête d'âne*. Mais dès qu'il eut l'audace de s'attaquer à la couleur et de s'abandonner à la verve fougueuse de son imagination, de mauvais copiste qu'il était il devint grand peintre. Son talent se révéla ainsi tout à coup. En vain il avait étudié d'après les plus belles figures antiques, d'après les ouvrages de Raphael, de Michel-Ange et de Polydore de Caravage, il ne devait jamais se distinguer par la pureté de son dessin, mais la nature avait mis en lui ces qualités brillantes qui s'appliquent si bien à la peinture de décoration; il savait grouper avec une adresse remarquable de grandes masses de personnages, et son coloris puissant, son entente des effets de la lumière, charmaient les yeux. L'ensemble de ses ouvrages séduit d'abord, et on ne pense pas à les analyser. Ses débuts heureux, dans une carrière que ses amis lui croyaient à jamais fermée, étonnèrent les amateurs les plus consciencieux et les plus habiles maîtres d'alors. Les premières compositions importantes qu'il peignit dans le palais de Sacchetti, l'*Enlèvement des Sabines* et une bataille, lui acquirent une renommée qui ne fit que grandir à mesure qu'il s'enhardit dans sa manière. Le pape Urbain VIII le chargea de peindre une chapelle dans l'église Sainte-Bibiane, où travaillait, en même temps que notre jeune artiste, un peintre nommé Ciampelli, qui passait pour être assez fort dans la pratique de son art: ce dernier, voyant arriver un jeune homme à peine connu, qu'il jugeait bien présomptueux de ce qu'il osait mettre ses ouvrages en regard de ceux d'un Ciampelli, lui fit un accueil railleur et peu encourageant. Il ne daigna pas regarder la besogne que faisait un apprenti; mais son orgueil reçut un rude échec, car il fut complètement vaincu dans une lutte dont l'issue ne lui semblait pas douteuse. Le succès de Pietro de Cortone en cette circonstance décisive le fit choisir pour décorer le plafond de la grande salle du palais Barberini; il n'attendait qu'une pareille faveur pour déployer la magique puissance de son talent. Ce plafond est encore re-

gardé comme une des merveilles de Rome, qui, en fait d'art, possède tant de richesses. C'est surtout dans cet ouvrage qu'on retrouve les belles qualités de la peinture de Berettini. Selon son habitude, il a eu recours en cette occasion aux grandes machines; une ordonnance vaste et ingénieuse remplit l'espace sans l'encombrer; l'accord général de la composition et de la couleur est des plus harmonieux et des mieux entendus; la lumière et l'ombre sont distribués par larges masses; le ciel est d'une pureté, d'une légèreté qui font illusion. Les ornements en grisaille qui encadrent les divers compartiments dont se compose l'ensemble de l'œuvre imitent la sculpture, et rendent avec bonheur l'apparence ferme et solide des reliefs. En face d'une pareille peinture, qui a l'air d'avoir été faite en un jour, les jeunes artistes s'enthousiasment; mais ils ne tardent pas à apprendre, si peu qu'ils pratiquent en son genre, qu'il est dangereux d'imiter Pietro de Cortone. En effet, ils voient d'abord le dessin, qui a été le but constant de leurs études, sacrifié au mouvement, à la chaleur soudaine. Berettini pouvait à la rigueur se passer de science; la pureté des lignes se perdait dans ses larges masses; mais qui oserait se flatter d'acquérir cette fierté d'exécution qu'il tenait de la nature? — Pietro de Cortone, après son long séjour à Rome, voulut voyager. Il alla en Lombardie, habita quelque temps Venise, puis revint à Florence, où le grand-duc Ferdinand II l'employa à peindre les plafonds du palais Pitti. Ce prince, qui allait souvent voir travailler Cortone, regardait un jour avec attention un bel enfant que ce dernier avait représenté tout en larmes. Le peintre, d'un coup de pinceau, mit un gracieux sourire sur les lèvres de l'enfant, puis, avec une autre touche, lui rendit l'expression de douleur qui se peignait d'abord sur son visage. « Prince, vous voyez, dit Cortone, comme les enfants passent en une minute du sourire aux larmes. » Cortone était fort bien vu à la cour du grand-duc; mais des calomnies, des haines jalouses, lui firent perdre son crédit, et il quitta Florence, laissant ses plafonds inachevés. Sûr d'être bien accueilli à Rome, où il avait beaucoup d'amis, il revint dans cette ville; on lui offrit tout de suite des travaux en peinture, en architecture, et il se mit à exécuter de ces grandes pages allégoriques pleines de cette *vaghezza* qui était si fort du goût des Romains. Quand la goutte dont il était tourmenté ne lui permettait pas de monter sur les échafandages, il peignait chez lui des tableaux de chevalet. Il fit présent de quelques-unes de ces toiles au pape Alexandre VII, qui, en récompense de ses bons offices, le créa chevalier de l'Éperon-d'Or. Cortone mourut peu de temps après avoir reçu cet insigne honneur, à l'âge de 72 ans. —Cet excellent artiste, qui se distingua, comme nous l'avons dit, dans l'architecture, fit construire à Rome plusieurs édifices sur ses dessins: ce ne sont pas des chefs-d'œuvre de bon goût, ils sont conçus dans ce style capricieux qui, plus tard, fut chargé par Borromini. Le talent de Cortone, en peinture, brillait surtout dans les grandes machines ou dans les tableaux d'une vaste ordonnance; sa nature vive et bouillante ne s'accommodait pas des petits sujets qui demandent une exécution fine et précieuse. Il a peint beaucoup à fresque; c'était, selon les expressions italiennes, un *frescante*, un *fulmine di penello*; il n'aimait pas à retoucher. Comme Rubens, il faisait ses tableaux au premier coup, exécutait avec résolution, et expédiait le dessin. Son coloris, qui a de la fraîcheur et de l'éclat, est cependant faible dans les carnations. Il pensait noblement, et il y a beaucoup de grâce dans les airs de tête de ses femmes, les fonds de paysages qu'on trouve dans ses tableaux sont traités d'une touche libre et légère; mais ses draperies volantes manquent de style. M. Cochin regarde Cortone comme l'un des plus grands peintres de l'Italie. Raphael-Mengs, qui voit mieux les choses, prétend que la manière lâchée de cet artiste fut d'un mauvais exemple, contribua à corrompre le goût, et fit négli-

ger le dessin. Notre musée du Louvre possède plusieurs ouvrages de Cortone; ce sont : *la Réconciliation de Jacob et Esaü*, *la Nativité de la Vierge*, *Sainte-Martine*, deux sujets représentant cette sainte avec la Vierge et l'enfant Jésus; enfin, le plus grand et plus remarquable de ces tableaux représente Romulus et Remus dans la cabane de Laurentia. Bloemart a gravé, d'après les peintures du palais Pitti, Vulcain dans sa forge, et Minerve présidant à la culture des orangers. Pietro de Cortone laissa après lui deux élèves qui se rendirent célèbres; le spirituel Romanelli, qui vint mourir en France, et Ciro-Ferri, qui acheva les peintures que son maître avait commencées dans le palais Pitti à Florence.

A. Fillioux.

PIGALLE (Jean-Baptiste), que Voltaire qualifie du beau titre de *Phidias français*, n'était pourtant qu'un sculpteur d'un talent ordinaire; il naquit à Paris en 1714, d'un maître menuisier des bâtiments de la couronne. Dès l'âge de 7 ans, son père, qui voulait faire un artiste de son fils, lui mit le crayon à la main; mais celui-ci ne montra jamais aucune disposition pour le dessin; il préférait modeler; la nature lui avait refusé l'adresse et l'aisance nécessaire pour produire, il ne pouvait rien finir sans un travail opiniâtre: c'était à grand'peine qu'il surmontait les premières difficultés; et cependant, sous la direction de Robert le Lorrain, élève du fameux Girardon, le jeune Pigalle, à force d'étude et de labeur, parvint à se mettre en état d'être reçu dans l'atelier de Le Moine, premier sculpteur du roi; bientôt après, il gagna le grand prix de sculpture, et partit pour Rome: il avait 20 ans. A son retour, il s'arrêta à Lyon, où il modela quelques portraits qui le firent connaître avantageusement, et augmentèrent ses ressources; il eut encore l'occasion de modeler *trois évangélistes*, en bas-relief, pour les chartreux de cette ville. Ces ouvrages l'occupèrent près de deux ans, et furent suivis d'une statue de *Mercure* attachant ses talonnières, qu'il termina avant d'arriver à Paris; cette figure n'arriva en cette ville que quatre mois après l'artiste. L'ayant montrée à son maître, Le Moine, en la voyant, lui dit: « Mon ami, je voudrais l'avoir faite. » En effet, cette statue, d'une composition simple, bien entendue, suivant les règles voulues de la sculpture, est son chef-d'œuvre. Elle offre aussi des beautés de détail, et une imitation vraie de la nature, qui font plaisir à voir. Pigalle, encouragé par l'éloge flatteur de Le Moine, présenta cette figure à l'académie et y fut agrégé. Il fit ensuite une *Vénus*, dont Louis XV fit présent au roi de Prusse, Frédéric, en y joignant la statue en marbre du Mercure, que le roi lui fit exécuter de grandeur naturelle. On en voit le modèle en plomb, dans l'un des *rosarium* du jardin du Luxembourg. — Ces deux statues furent reçues avec transport à la cour de Berlin. Pigalle crut qu'il devait se rendre à Berlin, pour jouir de l'impression que ses ouvrages avaient produite. A son arrivée, il se présenta au palais royal, et demanda à parler au monarque: « Vous direz à sa majesté, dit-il au valet-de-chambre, que c'est l'auteur du *Mercure* qui désire lui parler. » Frédéric, se méprenant, crut que c'était l'auteur du *Mercure de France*, qui avait critiqué amèrement sa poésie, et il fit dire à Pigalle qu'il lui donnait 24 heures pour sortir de ses états. Piqué d'une réception à laquelle il ne s'attendait guères, notre sculpteur partit pour Dresde, après avoir fait un tour à Postdam, où ses deux statues étaient placées. Pigalle regretta toujours de n'avoir pu modeler la figure de Frédéric-le-Grand. Il disait: « Les deux plus belles têtes que j'aie jamais vues dans ma vie sont celles de Louis XV et de Frédéric: la première pour la noblesse des formes, la seconde pour la finesse spirituelle de la physionomie. » — Ses autres ouvrages, exécutés à Paris, sont le tombeau du *maréchal de Saxe*, qui lui fut commandé par le roi, en 1756, pour le temple Saint-Thomas, destiné aux luthériens de Strasbourg. La composition trop étendue de ce monument, très re-

marquable sans doute, mais plus convenable à la peinture qu'à la sculpture, est due à Charles-Nicolas Cochin, dessinateur du cabinet du roi et homme de lettres, secrétaire de l'académie. Il a représenté le maréchal près de descendre dans le tombeau ouvert à ses pieds; la France le retient pour l'en empêcher; la valeur du héros de Fontenoi est désignée par la figure d'Hercule. Ce programme avait été donné à Cochin par Pigalle, qui, en voyant à Saint-Denys le mausolée de Turenne, le trouva mesquin et peu digne d'un aussi grand homme. Le tombeau du maréchal de Saxe fut mis en place par Pigalle lui-même, en 1776. Il fit ensuite la statue pédestre de Louis XV, formant un groupe allégorique avec les figures qui l'accompagnent : ce groupe fut exécuté en bronze, en 1765, pour la ville de Reims. Le roi, ayant vu cet ouvrage, dont il fut satisfait, chargea M. le dauphin d'offrir à l'auteur le cordon de Saint-Michel : celui-ci refusa cette faveur, sur ce que Bouchardon et Le Moine, qu'il regardait comme ses patrons et au-dessus de son mérite, ne l'avaient pas encore. À la mort de Bouchardon, auquel il fut donné, Le Moine préféra une pension à cette marque de distinction, et alors Pigalle l'accepta. — Immédiatement après, ayant le désir de faire la statue de Voltaire, il alla à Ferney voir le grand homme, qu'il trouva extrêmement affaibli et affaissé par l'âge : au lieu de faire une statue d'un style noble et élevé ; il eut la fantaisie de le représenter nu, et fit un corps décharné, ressemblant à un squelette. À la vérité, les sculpteurs grecs, sous le règne de Néron, ont représenté Sénèque nu et amaigri par l'âge, mais à travers les rides de son corps, on voit encore le vertueux philosophe de Cordoue. Voyez la statue de Sénèque dans son bain; elle est au musée du Louvre. Quelques amis de Pigalle lui représentèrent que des draperies heureusement jetées sur ce corps décharné en déroberaient ce qu'il a de hideux, et ne permettraient aux yeux que de s'arrêter sur une tête tant de fois couronnée. Il n'écouta aucun avis, pas même ceux que lui donna le satirique Fréron; il préféra une anatomie dégoûtante aux formes idéales qu'il convenait d'employer. Un homme d'esprit fit en la voyant cette épigramme :

Pigalle au naturel représente Voltaire ;
Le squelette à la fois offre l'homme et l'auteur.
L'œil qui le voit sans parure étrangère,
Est effrayé de sa maigreur.

D'autres ont laissé à Fréron le soin de la draper. Cette statue est placée aujourd'hui à la biliothèque de l'institut, à qui elle a été donnée par M. d'Hornoy, ancien conseiller au parlement de Paris, petit-neveu de Voltaire; elle faisait l'ornement de son château d'Hornoy, en Picardie, d'où je l'ai fait enlever pour la transporter à Paris. Houdon, condisciple et collègue de Pigalle à l'académie, à fait un chef-d'œuvre dans la statue de Voltaire, qu'il a sculptée en marbre pour les comédiens français. On est surpris que le gouvernement n'en ait pas fait faire une répétition par cet artiste célèbre, et exécuter celle de J.-J. Rousseau : ces deux statues manquent à celles des grands hommes que Louis XVI fit sculpter pour orner les galeries du Louvre. Un autre monument funéraire, composé et sculpté par Pigalle, d'après les dessins de Cochin, comme celui du maréchal de Saxe, est celui du maréchal comte d'Harcourt, qui est dans une des chapelles de l'église Notre-Dame à Paris. Ce mausolée pittoresque, dont l'exécution a été le résultat d'un rêve de Mme la maréchale, mérite d'être expliqué. Du fond d'un sarcophage qu'un squelette ouvre, on voit paraître Henri-Claude comte d'Harcourt, mort en 1769 à l'âge de 62 ans, qui se lève, en se débarrassant de son linceul, pour parler à sa femme, qui est figurée dans la plus grande douleur au bas du cercueil : l'hymen, debout, placé derrière elle, est représenté pleurant et éteignant le flambeau de la vie. Ce monument ponctuellement exécuté sur le récit de Mme d'Harcourt, ne fut mis en place qu'en 1776, sept ans après la mort du maréchal. On assure que la maréchale

6.

n'aimait pas son mari, ce qui donna occasion à Grimm, quand il vint à Paris, de faire le quatrain suivant après avoir vu le tombeau.

Ci-gît un vieil atrabilaire;
Après l'avoir fait enterrer,
Sa veuve n'ayant rien à faire
Se prit un jour à le pleurer.

Je ne passerai pas non plus sous silence la figure d'un squelette agissant, et dans l'action d'un homme vivant, invention ridicule, trop souvent employée par les artistes modernes. « Les hommes craignent la mort comme les enfants craignent les ténèbres, a dit Bacon. » Les anciens ne l'ont jamais personnifiée; car s'il était permis de représenter la mort par un squelette, comme font encore les peintres et les sculpteurs, pourquoi ne représenterait-on pas la vie par une personne vivante dans le plus riche embonpoint. Slodtz a fait la même faute au tombeau de Gergy, curé de Saint-Sulpice, où il est érigé. Un amour renversant son flambeau allumé; une rose sur un tombeau avec le mot *somno*, qui se traduit par *sommeil éternel* : c'étaient là les symboles par lesquels les anciens aimaient à désigner la mort. Je le répète, Pigalle, peu inventif, n'avait jamais manié que l'ébauchoir, et ne savait pas dessiner; aussi, comme je l'ai dit, avait-il recours à Cochin, son ami, pour la composition des monuments qu'il devait sculpter. Ce dernier lui faisait des dessins soignés et finis des sujets qu'il voulait rendre, et Pigalle les traduisait en marbre avec une servitude telle qu'en voyant ses productions, on croit voir de la sculpture de Cochin. Voyez le tombeau du maréchal de Saxe, et le groupe de Louis XV, pour la ville de Reims : tous deux sont gravés; voyez aussi le tombeau d'Harcourt, qui est à Notre-Dame. Pigalle, considéré comme professeur, a singulièrement contribué à la décadence de la sculpture; en effet, un style aussi mesquin dans les draperies, et une manière de faire aussi pauvre que la sienne, ne pouvaient avoir de succès que sous un règne frivole. Bouchardon, en mourant le chargea de modeler les quatre vertus du piédestal de la statue équestre de Louis XV, élevée à Paris sur la place de ce nom. Une des plus jolies choses qu'il ait produites est *un petit enfant qui tient une cage* : c'est un modèle de grâce et de vérité; et aussi, *une jeune fille qui retire une épine de son pied* : c'est son dernier ouvrage. Cette statue était passée dans le commerce; j'en ai fait l'acquisition pour l'impératrice Josephine, qui l'a fait placer dans ses jardins de la Malmaison. On doit à cet artiste les bustes de Diderot, de l'abbé Raynal, de Maloët, de Peronnet, et de l'abbé Gougenot, son ami. —Pigalle enfin, était un homme distingué dans ses manières; il avait l'ame grande, noble et généreuse; il ne voyait jamais un malheureux sans en être attendri; et il a souvent vidé sa bourse pour secourir les infortunés. Étant à Lyon, il aperçut dans une promenade un homme dont les yeux étaient noyés de larmes : c'était un pauvre père de famille qui allait être mis en prison, parce qu'il devait dix louis. Pigalle n'en avait que douze, et n'en paya pas moins la dette de ce pauvre homme. Il mourut à Paris, à l'âge de 71 ans, en 1785, étant recteur et chancelier de l'académie. Ses élèves les plus distingués sont Mouchy, son neveu et son beau-frère, Moëtte, Le Brun, Bocquet et Dupré, qui a fait une partie des figures de l'hôtel des Monnaies.

Le ch. Alexandre Lenoir.

PIGANIOL DE LA FORCE (Jean-Aimar), né en Auvergne, savant historiographe, souvent cité dans l'histoire statistique et monumentale de Paris et des anciennes provinces de France. Il consacra tous les jours de sa longue et laborieuse carrière à l'étude de la géographie et de l'ancienne organisation civile, militaire et judiciaire : c'est sur les lieux mêmes qu'il a recueilli les nombreux et importants documents qui ont servi de matériaux à ses ouvrages. Il a donné une attention toute particulière aux établissements civils et religieux. Ses principaux ouvrages sont : 1° une *Description historique et géographique de la France*, 15 volumes in-12, 1753. Chaque province

forme une histoire particulière, et comprend une notice générale sur son origine, depuis les temps les plus reculés, son étendue, sa population, ses productions agricoles et industrielles; l'indication de ses rivières, de ses montagnes; son gouvernement ecclésiastique, civil et militaire; il décrit successivement les monuments de chaque ville, l'établissement des abbayes, des couvens, des églises cathédrales et paroissiales; ses diverses magistratures, ses gouverneurs. Mais on y chercherait vainement des renseignements sur les institutions municipales et sur la législation : cette partie, la plus importante de notre histoire, a été négligée par les monographes des temps anciens. Cette négligence ne sera pas reprochée à notre âge : c'est aujourd'hui l'objet principal des investigations de nos savants. L'ouvrage de Piganiol de La Force sur les anciennes provinces est en général consciencieusement écrit; et son utilité ne peut être contestée; mais de nouvelles recherches ont révélé et réparé de notables inexactitudes. 2° *Description de Paris*, (10 vol. in-12). L'auteur a suivi le plan de Germain Brice, mais sur une échelle plus large. Il a donné un abrégé du même ouvrage en 2 vol. in 12. 3° *Description du château et parc de Versailles, de Marly*, etc. (2 vol. in-12). Cette description est purement topographique. Les *Mémoires sur les maisons royales* publiés depuis par Poncet de La Grave valent beaucoup mieux, et la partie historique y est traitée avec autant d'érudition que de clarté. 4° *Voyage de France* (2 vol. in-12). Ce n'est qu'un itinéraire assez exact, mais restreint à l'indication sommaire des lieux. — Piganiol a été l'un des collaborateurs de l'abbé Nadal au *Journal de Trévoux*. Il mourut à Paris en 1753, âgé de 80 ans.

Dufey (de l'Yonne).

PIGAULT-LEBRUN, romancier ingénieux, mais dont les trop nombreuses productions ont souvent mérité de plus graves reproches, naquit à Calais en 1753. Il était fils d'un des principaux magistrats de cette ville, et sa famille comptait parmi ses aïeux cet Eustache de St-Pierre, dont le dévouement sublime sauva ses concitoyens de la colère d'un vainqueur irrité. — La jeunesse de Pigault fut très orageuse et féconde en aventures galantes et autres, par suite desquelles son père usa à son égard d'une sévérité tant soit peu romaine. A la demande de ce père, qui déjà l'avait fait mettre deux fois sous les verroux, une nouvelle lettre de cachet allait être lancée contre lui, quand les événements de 89 vinrent le soustraire à la rigueur paternelle. La révolution, avant laquelle Pigault-Lebrun avait déjà exercé plus d'un état, le trouvait comédien. Médiocre dans cet art, il fut néanmoins admis à cette fraction du Théâtre-Français dit *Théâtre de la république*; mais il renonça bientôt, et avec raison, à jouer les ouvrages dramatiques des autres pour en composer lui-même avec plus de succès. Son drame de *Charles et Caroline*, où il avait mis sur la scène les incidents de son premier mariage, fut sa première pièce, mais non sa meilleure, malgré la vogue qu'elle obtint. — Lorsque la guerre fut déclarée en 92, Pigault, qui, malgré ses 39 ans, n'avait pas une ardeur patriotique moins vive que ses autres affections, s'engagea comme soldat, et parvint rapidement au grade d'adjudant-général. Toutefois, il s'aperçut bientôt que la vocation littéraire était plutôt la sienne : il donna sa démission, et revint dans la capitale pour y suivre cette carrière. — Ce fut d'abord au théâtre qu'il consacra ses nouveaux essais, parmi lesquels on remarqua deux petites pièces qui firent fureur (*les Dragons et les bénédictines*, et *les Dragons en cantonnement*), et qui n'avaient guère d'autre défaut que d'être trop empreintes de l'esprit du temps. Ce fut en 1795 que l'auteur dramatique devint romancier : il débuta par *l'Enfant du carnaval*. Cette production d'une si folle gaîté dans sa première partie, et dont la seconde stigmatisait si énergiquement des turpitudes et des crimes encore tout récents, ce roman, qui n'a pas eu moins de 17 éditions, en révélant le talent narra-

tif de Pigault-Lebrun, montrait aussi déjà tout ce qu'il y aurait à blâmer dans ses compositions. Près de la verve, de l'originalité, se trouvaient aussi le cynisme et le mauvais goût; mais l'écrivain avait bien jugé son époque, celle des saturnales du directoire succédant au sombre régime de la *terreur;* il savait qu'il y réussirait encore plus par les défauts de son livre que par son mérite, et il aurait pu s'appliquer l'épigraphe de *la Nouvelle Héloïse*, avec cette variante : « J'ai vu les mœurs de mon temps, et j'ai publié ces... gravelures. » Cette conviction dut le frapper bien plus encore en voyant ses deux romans subséquents, ses deux meilleurs ouvrages, *les Barons de Felsheim* et *Angélique et Jeanneton*, accueillis d'abord avec moins de faveur par un public qui depuis leur a rendu justice, tandis qu'il se pâmait de rire aux grivoises aventures de *Mon oncle Thomas*, aux lubriques et irréligieuses bouffonneries de *la Folie espagnole*. Le temps a remis tout à sa place, et les deux romans que j'ai cités plus haut sont regardés aujourd'hui, avec *Monsieur Botte*, où il a également respecté la décence, comme ses titres littéraires les plus remarquables en ce genre. — Il serait assez inutile d'y ajouter la longue liste d'autres romans déjà oubliés de la génération qui les a vus naître, et que prodigua pendant une trentaine d'années l'excessive fécondité de Pigault. Je voudrais n'avoir point à comprendre parmi ses écrits cette mauvaise compilation des sarcasmes de l'école voltairienne, qu'il fit paraître sous le titre du *Citateur*. Elle fut d'abord saisie par la police impériale; mais, mécontent à cette époque du pape et du clergé, Napoléon fit délivrer à l'œuvre indévote un laissez-passer de tolérance, comme peu après il fut permis au roman de *Jérôme*, où la religion n'était guère moins raillée, de paraître avec quelques suppressions. L'écrivain néanmoins ne fut pas entièrement amnistié dans l'esprit de l'empereur, et lorsqu'un autre Jérôme, le roi de Westphalie, voulut nommer Pigault-Lebrun son bibliothécaire, Napoléon raya ce nom de sa main.—Une autre sorte de productions fit plus d'honneur au romancier que ces deux dernières. Son théâtre, quoique aussi trop volumineux, contient un certain nombre de pièces, telles que *l'Orpheline*, *le Pessimiste*, etc., qui eurent des succès mérités. *L'Amour et la raison*, et *les Rivaux d'eux-mêmes*, conservés avec justice au répertoire de la Comédie-Française, sont peut-être les deux plus jolis *marivaudages* qui aient été faits depuis Marivaux. *Le Major Palmer*, *le Petit matelot*, lui valurent aussi à l'Opéra-Comique des triomphes, auxquels du reste il attachait peu de prix, car c'est de ce théâtre qu'il disait un jour, avec une fort maligne irrévérence : « Savez-vous ce qu'il faut pour réussir là? un grand air au *ténor*, un autre à la chanteuse en vogue, puis un *duo* entre eux, et des imbécilles pour applaudir le tout. » Changerait-il d'avis aujourd'hui?—Pigault avait épousé en secondes noces la sœur de l'excellent comique Michot. Il occupait un emploi dans les douanes. Lorsqu'il prit sa retraite, il se retira à Valence près de son gendre, M. Victor Augier, avocat du barreau de Lyon. Malgré son âge avancé, il n'avait point encore déposé sa plume, et ce fut là qu'il commença son *Histoire de France*. Eu dépit de son épigraphe : *La vérité, rien que la vérité*, elle n'est pas sans quelques traces de ses préventions habituelles; mais du moins elle a le mérite de rendre moins ennuyeux que chez nos autres historiens les faits et gestes assez obscurs de nos rois de la première race. Il n'osa du reste, craignant les poursuites judiciaires de la restauration, conduire sa narration plus loin que le règne de Louis XIII. Il fit paraître enfin dans ses dernières années quelques brochures en faveur du magnétisme, pour les merveilles duquel il avait une foi robuste, lui qui croyait à si peu de chose. — Revenu à Paris, Pigault-Lebrun alla habiter une petite maison dont il avait fait l'acquisition à la Celle, près Saint-Cloud. C'est là que l'auteur de *l'Enfant du carnaval*, se reposant de ses nombreux

travaux et des agitations de sa vie, fit une fin patriarcale, entouré de sa fille et de ses petits-enfants. Il y mourut le 24 juillet 1835, âgé de plus de 82 ans.—Le libraire Barba, enrichi par la vente des romans de Pigault, s'était engagé spontanément à lui payer une pension annuelle de 1,200 francs : c'est un trait de reconnaissance qui mérite d'être recueilli. Ce libraire publia il y a quelques années les *œuvres complètes de Pigault-Lebrun*, en vingt volumes *in-octavo* : ce n'est point avec un tel bagage que l'auteur ira à la postérité, et j'ai dit dans cette notice quelles sont les productions qui pourront conserver sa mémoire.

OURRY.

PIGEON. Tous les naturalistes ne classent pas de la même manière les individus appartenant à cette famille, l'une des plus considérables de l'histoire naturelle. Voici comme trois hommes d'une science profonde, Cuvier, Buffon et Temminck, ont établi sa généalogie d'une manière certaine. C'est d'après leur nomenclature que ces oiseaux sont disposés dans la galerie d'histoire naturelle du Jardin-du-Roi. On y trouve environ trois cents individus, mâles ou femelles, compris sous un genre unique, divisé en trois sous-genres : les *colombes*, les *colombars* et les *galli-gallines* ; le *ramier* et le *biset* sont en tête de cette collection comme chefs de la plupart des races.—Cuvier a observé que le pigeon tenait à la fois des passereaux et des gallinacés : aussi en fait-il une section mixte à la suite du genre des gallinacés. Temminck, au contraire, y apercevant des caractères plus sensibles, en forme un ordre à part entre les gallinacés et les chélidons. Buffon ne le sépare pas non plus des gallinacés.—Le mot *pigeon* vient du latin *pipio*. Borel remarque qu'on écrivait autrefois *pipion*, d'où l'on a fait depuis *pigeon*.—Les Latins se servaient des mots *columbus* et *columba* pour désigner un pigeon mâle, un pigeon femelle ; et par les mots *palumbus*, *palumba*, *palumbulus*, avec ou sans l'épithète d'*agrestis*, etc., ils indiquaient les espèces. Au reste, l'espèce *colombe* (*v.*) est si distincte de l'espèce *pigeon* qu'elles ne s'accouplent jamais ensemble dans l'état sauvage. Les Grecs employaient un substantif différent pour chaque espèce de pigeons : ils appelaient *phassa* ou *phatta* le ramier, *phaps* le petit ramier, *péléios* ou *pélos* le biset, etc., etc.—Voici du reste les principaux caractères du genre *pigeon* : un bec voûté, mince, faible, plus ou moins alongé ; deux mandibules à peu près égales, la supérieure légèrement recourbée du bout, et surchargée à sa base d'une peau molle ; les tarses généralement peu élevés, terminés par une main faible, délicate, munie de quatre doigts séparés à leur naissance, placés de niveau, trois devant, un derrière, presque égaux, et armés d'ongles légèrement recourbés et peu piquants ; la queue munie de douze pennes presque égales, et coupées par le bout ; les ailes garnies de dix remiges, dont la seconde ou la troisième est la plus longue.—Le pigeon vit par couples au fond des bois, sur les arbres, dans le creux des rochers, dans des demeures préparées par l'homme. Il se nourrit de graines, de semences, de salpêtre, de sel gemme, d'insectes, rarement de fruits ou de baies ; macère ces aliments dans le gésier avant de les laisser pénétrer dans l'estomac ; boit d'un seul trait, en plongeant le bec dans le liquide ; roucoule, ne fait ordinairement que deux œufs par couvée, réitère cette ponte plusieurs fois l'année, ne divorce pas enfin une fois accouplé. Dans l'état sauvage, le pigeon a la taille d'une perdrix, le plumage cendré, bleu-ardoise, nuancé de vert pourpre sur la poitrine, et de rouge doré sur les côtés du cou ; les ailes marquées de deux bandes transversales noires, le dos blanc, la queue rayée de noir à l'extrémité, la pupille de l'œil foncée comme tous les oiseaux rameurs, et la cornée et les tarses d'un beau rouge corail. Dans l'état domestique au contraire, cet oiseau revêt diverses livrées : c'est tantôt un plumage bigarré, tantôt une robe unie, blanc d'albâtre satiné, bleu légèrement pourpré, ou noir velouté. Quant à la grosseur, l'homme en a ob-

tenu des variétés innombrables, doubles, triples et même quadruples de l'espèce primitive. Buffon pense que toutes ces variétés se réduisent à cinq, le pigeon domestique, le pigeon romain, le biset, le pigeon de roche et le pigeon sauvage. Il les regarde comme autant d'espèces primitives, qu'il distribue en onze races pures : le *pigeon grosse gorge*, qui a la propriété d'enfler son jabot d'un volume d'air considérable ; le *pigeon mondain*, le plus fécond de tous, et qui donne jusqu'à dix couvées par an ; le *pigeon-paon*, qui fait la roue comme son homonyme ; le *pigeon-cravate* ou à *gorge frisée* ; le *pigeon-coquille*, dont les plumes, à rebours derrière la nuque, se dessinent en forme de van ou de coquille ; le *pigeon-hirondelle* aux ailes noires, blanc perlé sur le corps, le *pigeon carme*, à la taille ramassée, avec son frère le *pigeon glou-glou*, dont le roucoulement imite le bruit du tambour ; le *pigeon heurté*, à la nuance brusque ; le *pigeon suisse*, le *culbutant* ou *pantomime*, rameur par excellence ; et le *tournant* ou *batteur*. — La plupart des naturalistes regardent comme des races secondaires, se liant à celles qui précèdent, le pigeon de Norwége, celui de Crète ou de Barbarie, le pigeon frisé, le cavalier d'Albin et le messager, au corps alongé, au vol rapide. — Toutes ces espèces ou variétés de pigeons sont communes à l'Europe ; quelques races seules sont particulières à certaines contrées de cette partie du monde. L'Afrique, l'Asie et l'Amérique ont aussi leurs espèces propres assez nombreuses. Le pigeon dans l'état sauvage ne s'accommode pas, comme dans l'état domestique, de toutes sortes de températures. En général, il préfère les pays chauds aux pays froids, et il s'expose même à passer les mers, quand les hivers sont trop rigoureux dans le midi de l'Europe. On les voit alors quitter par troupes les forêts, et gagner les rivages de l'océan et de la Méditerranée, attendant pour partir un vent favorable et une belle nuit, afin d'éviter l'oiseau de proie. Néanmoins, l'Europe est leur pays de prédilection : ils y reviennent avec le printemps, et bientôt les bois, les rochers, les édifices, répètent leurs roucoulements. Ils bâtissent ordinairement leur nid sans art, avec de petites branches entrelacées, qu'ils enduisent légèrement de boue, et qu'ils tapissent de mousse et d'herbes sèches. La femelle y dépose deux œufs d'un gris-blanc clair olivâtre, qu'elle couve alternativement avec le mâle pendant dix-huit ou dix-neuf jours. Les petits naissent velus, charnus et peu délicats. La mère les alimente les deux premiers jours avec une substance laiteuse ou séreuse, sécrétée pendant l'incubation dans la poche de son jabot, et à laquelle elle mêle les deux jours suivants quelques semences ou graines fortement macérées. Plus tard, le père et la mère nourrissent ensemble leur petite famille des aliments qu'ils ont amassés dans leur jabot. Au bout de 25 à trente jours, les petits quittent le nid, mais ils ne cessent de tourmenter leur père et leur mère, pour leur arracher la becquée, que lorsque ceux-ci, jugeant qu'ils peuvent se nourrir seuls, les repoussent à coups d'ailes et à coups de bec. Le pigeon sauvage fait ordinairement deux ou trois couvées au plus par an ; les jeunes produisent l'année suivante. Il n'en est pas de même du pigeon fuyard ou de colombier, qui fait au contraire de quatre à sept couvées par an, et dont les petits élèvent le plus souvent de nouvelles familles dans l'année même. Mais le plus fécond de tous les pigeons est celui de volière, surtout le pigeon mondain, qui fait de dix à douze pontes par an, lorsqu'il est bien nourri. — Quoiqu'il existe de notables différences dans les mœurs des diverses variétés des pigeons, il est un point sur lequel toutes se ressemblent : je veux parler de cet esprit d'ordre, d'harmonie, d'association, qui caractérise cette race d'oiseaux par-dessus toutes les autres. Dans quelques espèces, des individus se rendent si familiers qu'ils se posent sur les animaux au milieu desquels ils vivent, et sur la tête des personnes qui leur jettent habituellement à manger. Ceux-là sont généralement hargneux

et querelleurs : ils se battent jusqu'à s'arracher les plumes, jusqu'à faire couler le sang : il faut souvent pour chaque couple une double habitation. Il est toutefois un penchant commun à toutes les espèces : c'est l'amour, la fidélité, le dévouement du mâle pour sa femelle : ce sentiment date souvent du berceau. Les petits d'une même couvée naissent presque toujours d'un sexe différent et s'unissent dans la suite pour former de nouvelles familles. Le même attachement les anime pour leurs petits, qu'ils défendent, au péril de leur vie contre les animaux malfaisants. Durant les hivers rigoureux, il n'est pas rare de trouver des mères mortes de froid dans le nid où elles couvaient. — Les anciens peuples du monde ne connaissaient que le pigeon sauvage, élevé par quelques nations au rang de divinité. Plus tard, chez les Romains et les Grecs, à qui l'on est redevable des premières variétés, ces oiseaux, qu'on prenait en grande quantité dans les forêts, étaient gardés captifs dans des cages ou des volières, où on les excitait à la reproduction par une nourriture échauffante. Formés insensiblement à l'état de domesticité, les pigeons sont devenus pour tous les peuples une branche considérable de commerce, et aujourd'hui, il n'est pas de village, de hameau, de chaumière en France où on n'en élève pour en tirer profit. Toutefois, sous le règne de la féodalité, il n'y avait dans beaucoup de provinces que les seigneurs qui eussent ce droit. On ne connait dans le commerce que les pigeons sauvages, les pigeons de colombier, les pigeons de volière, et les pigeons de fantaisie ou de curiosité. Les premiers sont peu estimés pour la table : ils sont le plus souvent maigres et durs ; mais les pigeons de colombier, et surtout ceux de volière, connus sous le nom de *pigeons cauchois*, jouissent d'une excellente réputation auprès des gastronomes. Le moment choisi pour en orner une table confortable est celui où ils vont prendre leur volée; c'est aussi l'époque où on les retire du nid pour les porter au marché. Les restaurateurs, à Paris, les préparent de mille façons, en compote, à la crapaudine, cuits avec de la mie de pain dans une feuille de papier beurrée sur le gril, rôtis bardés de lard, ou enveloppés dans des feuilles de vigne beurrées ; en salmis, cuits dans leur jus avec du citron, ou aux petits pois. — Nos campagnards les élèvent dans des *colombiers* (*v.*), des pigeonniers, des volières ou des manoques, espèces de petites cages construites en planches ou en argile, percées d'une porte, munies d'un petit support, et qu'on place ordinairement sur l'entablement des bâtiments de la ferme ou de l'habitation. Les soins qu'exige cette éducation sont nombreux : il faut, sous peine de voir déserter ou dépérir la colonie, la tenir la plus propre possible, éviter tout bruit qui pourrait l'effrayer, en écarter tous les animaux qu'elle redoute, s'abstenir de visites trop fréquentes, surtout pendant le temps de la ponte et de l'incubation; la nourrir plus abondamment lorsque les champs sont à nu, purger le colombier du mauvais air, remplacer chaque année un certain nombre de vieilles souches par de plus jeunes, supprimer enfin tous les pigeons mâles et femelles âgés de huit ans, parce qu'ils deviennent stériles après cet âge. L'expérience a prouvé qu'au moyen d'une économie bien entendue, on pouvait obtenir net par an, toutes dépenses payées, dix à douze sous de chaque paire de pigeons fuyards ou de colombier, et trois francs au moins de chaque paire de pigeons de volière. Quant aux pigeons de fantaisie, le prix en est très variable : il dépend de la richesse des localités et de la concurrence des amateurs. Toutefois, on recherche beaucoup en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en France, les pigeons messagers, dont on se sert, à cause de leur vol prompt et rapide, soit pour s'exercer au tir, soit pour porter des nouvelles. Un de ces oiseaux est cité pour avoir franchi l'espace qui sépare Babylone d'Alep en quarante-huit heures, espace qu'un bon marcheur ne parcourrait pas en un mois ; et un autre pour avoir

fait le trajet de Bury-Saint-Edmond à Londres, qui en est éloigné de 72 milles, en moins de quatre heures.—Le catholicisme représente le Saint-Esprit sous la figure d'un pigeon ou d'une colombe. Cet oiseau passe pour aimer la musique et les sensations douces et mélancoliques. Il est chez tous les peuples l'emblème de la douceur, de l'innocence, de la fidélité. Il a fourni à La Fontaine le sujet de la fable *les Deux Pigeons*, qui est son chef-d'œuvre. — On nomme *aile de pigeon* une certaine disposition de cheveux qui figure une aile, de chaque côté de la tête. La couleur *gorge de pigeon* est une couleur changeante, suivant qu'elle est exposée à la lumière, comme la gorge des pigeons. *Pigeon* s'applique enfin figurément et familièrement à un homme qu'on attire par adresse pour le duper; c'est dans ce sens qu'on dit, un bon *pigeon* à plumer. J. S.-A.

PIGEONNIER. La féodalité avait établi une profonde distinction entre un *pigeonnier* et un *colombier*, quoiqu'au fond ces deux modestes monuments fussent également destinés à loger des pigeons : l'un était l'apanage du vilain, l'autre du seigneur; aussi étaient-ils construits d'une manière différente. Pour avoir le droit de posséder un pigeonnier, il fallait être propriétaire au moins de trente-six arpents de terre en pleine culture; et il n'y avait que les seigneurs hauts justiciers qui pussent faire construire des colombiers dans leurs domaines, encore ce droit leur était-il personnel, et ne pouvaient-ils sous aucun prétexte le concéder à aucun de leurs vassaux. Le pigeonnier était une espèce de lanterne ronde ou carrée, de huit à dix pieds de hauteur sur une base de quatre à six pieds au plus, construite en bois ou en argile, avec une toiture en planches, en chaume, en tuile ou en ardoise, fixée sur un pilier ou une solive de quinze ou vingt pieds d'élévation au milieu des basses-cours : il pouvait contenir de soixante à cent-vingts boulins. Le colombier au contraire, plus vaste et moins champêtre, avait l'aspect de ces tourelles rondes ou carrées dont étaient flanqués autrefois les châteaux suzerains; il dominait tous les bâtiments du voisinage, et, à la différence du pigeonnier, il était toujours construit en pierres, et garni de paniers, de trous ou de boulins depuis le rez-de-chaussée jusqu'en haut. On a vu en Artois de ces colombiers qui contenaient de 1,500 à 2,000 paires de pigeons. Aujourd'hui, les mots *pigeonnier* et *colombier* sont synonymes. J. St.-Amour.

PIGNEROL. Au milieu du XIe siècle, la comtesse Adélaïde, héritière du marquis de Suze et femme du prince Odon, comte de Savoie, fonda un abbaye au pied des Alpes cottiennes, sur les bords d'une petite rivière que l'on appelle Cluson ou Chiuson. Cette abbaye, qui porta le nom de Pignerol ou Pinarolo, était entourée de bois et de plaines habités par des bergers. Les forêts se défrichèrent; un village se forma à la porte du couvent, et peu à peu le village devint une ville qui fit partie des états des princes de Savoie. Vers le milieu du XIIe siècle, le comte Thomas fit entourer la ville de remparts, fit bâtir une forteresse sur la hauteur et un château près de l'église principale. C'est à dater de cette époque que la ville de Pignerol a été d'une certaine importance dans les annales historiques du Piémont. Vers l'an 1244, le comte Amédée IV donna pour apanage à son frère Thomas II le marquisat de Suze, le comté de Turin et la seigneurie de Pignerol, c'est-à-dire tout ce qui provenait de la dot d'Adélaïde. Thomas prit le titre de comte de Piémont, et choisit Pignerol pour son séjour ordinaire. La branche des comtes de Piémont régna 176 ans, et donna six princes, qui se distinguèrent par leurs talents et leurs exploits : les quatre derniers portèrent le nom de princes d'Achaïe. C'est au dernier des comtes de Piémont, à Louis d'Achaïe, que l'on doit la fondation de l'université de Turin, en 1405. En 1632, la ville de Pignerol fut cédée à la France, de même que la vallée de Pérouse, qui communique avec le Dauphiné. Cette importante acquisition lui donnait une

prépondérance marquée sur l'Italie; la France augmenta les fortifications, et rendit la forteresse imprenable; mais, obligée de la rendre au duc de Savoie, en 1696, elle ne le fit qu'après l'avoir fait démanteler. Placée à l'embouchure des hautes vallées des Alpes, à l'endroit où finit la plaine et où commence la montagne, sur un sol d'une grande fertilité, Pignerol est une ville agréable sans être belle, située à huit lieues sud-ouest de Turin; elle possède un évêché, un tribunal de judicature-mage, un intendant, un collége royal, un séminaire, des écoles primaires et plusieurs communautés religieuses. L'abbé Rendu.

PIGNORATIF (du latin *pignus*, *pignoris*, gage). Le contrat *pignoratif* est en effet un contrat de gage ou de nantissement; mais cette locution a pris en droit une signification toute particulière. Elle sert à désigner exclusivement une sorte de contrat qui était en usage chez les Romains, et qui s'est naturalisé dans les provinces de la France que régissait le droit écrit. On nommait spécialement contrat *pignoratif* l'acte qui avait pour objet de cacher la mise en gage d'un immeuble sous la forme d'une vente. L'intention réelle des parties contractantes était de garantir le remboursement d'un prêt d'argent au moyen d'une sûreté immobilière. Pour y parvenir, la loi offrait plusieurs moyens, d'abord l'*hypothèque*, qui donne au créancier le droit de suite sur l'immeuble dont le prix est affecté au paiement; en second lieu, le nantissement formel ou *antichrèse*, qui donne au créancier la faculté de percevoir les fruits ou revenus de l'immeuble, à la charge par lui d'en faire l'imputation sur la dette. Le contrat *pignoratif* différait essentiellement de l'*hypothèque* ou de l'*antichrèse* en ce qu'il transportait, au moment même, la propriété de l'immeuble du débiteur au créancier, sauf résiliation; mais, comme cette vente n'était que fictive, le vendeur restait nécessairement en possession de la chose, qui en réalité n'avait pas cessé de lui appartenir. Les clauses du contrat étaient donc déterminées de telle sorte que les droits du créancier et du débiteur fussent réciproquement garantis autant qu'il était possible. Le titre de vente donné à l'acte assurait pleinement la créance, car le créancier, devenu propriétaire, pouvait, par voie d'exécution, opérer l'éviction instantanée du débiteur s'il ne remplissait pas exactement les clauses du contrat. La condition du débiteur n'était plus, malgré toutes les sûretés qu'il pouvait prendre, qu'une condition précaire. Ces sûretés consistaient: 1° dans la relocation qui lui était faite de l'immeuble par le même acte, pour une somme équivalant aux intérêts qu'il avait à payer à son créancier; et 2° dans la stipulation d'un délai pendant lequel il lui était permis d'opérer le rachat de l'immeuble en remboursant le capital prêté. —Tout, dans un pareil contrat, était donc fictif; ce que l'on présentait comme prix de l'immeuble, c'était une somme prêtée, qui n'avait pas la moindre relation avec la valeur réelle du gage; aussi ces sortes de ventes, lorsqu'il s'agissait d'en discuter le mérite, rentraient-elles toujours dans la classe des ventes faites à vil prix. La clause de relocation couvrait, aux yeux du débiteur lui-même, ce que le contrat avait de plus odieux pour lui; car, restant administrateur et ayant terme pour se libérer, il ne considérait pas le contrat comme capable de lui enlever la propriété; c'était une sûreté de plus qu'avait exigée le prêteur, au désir duquel il n'avait fait aucune difficulté de se rendre. Les assurances mêmes ne manquaient pas pour faire espérer au débiteur une prorogation de terme, mais le jour même de l'échéance ne s'était pas plutôt accompli que le créancier, devenu propriétaire à vil prix de l'immeuble, opérait la dépossession du locataire ou fermier. Alors, le malheureux débiteur était réduit à plaider contre la loi que lui-même avait souscrite, et il fallait décider si l'acte renfermait une vente sérieuse ou bien s'il n'avait été formé que pour déguiser un simple prêt d'argent. Les caractères distinctifs auxquels on re-

connaissait surtout le contrat pignoratif étaient au nombre de trois : 1° la relocation, qui est la principale marque d'impignoration ; 2° la vilité du prix ; 3° *consuetudo fœnerandi*, c'est-à-dire lorsque l'acquéreur est connu pour un prêteur d'argent. — Sous l'ancien droit, ces sortes de contrats, lorsqu'ils étaient faits sans fraude, devaient recevoir leur pleine et entière exécution dans les pays de droit écrit, et même dans certains pays de coutume qui s'en expliquaient formellement. Aujourd'hui, bien que ces actes soient encore en usage dans le midi de la France, ils doivent être regardés comme étant proscrits de la manière la plus expresse par la législation nouvelle, qui ne les autorise en aucune manière. On ne peut pas donner le nom de *vente* à un acte qui ne remplit pas les conditions sans lesquelles il ne peut y avoir transport de propriété, et toutes les fois que les tribunaux seront convaincus qu'un acte qui a l'apparence d'une vente n'est en réalité qu'un contrat pignoratif, ils ne devront pas hésiter à en prononcer l'annulation; mais la fraude peut ici se déguiser avec tant d'adresse que le recours au pouvoir discrétionnaire, qui appartient aux tribunaux en matière d'interprétation de contrats, devient souvent illusoire par la faute même des parties. La relocation au vendeur est en effet une clause licite dans un acte de vente; il est permis de stipuler le pacte de rachat, et si une vente a été faite à vil prix, une action particulière est accordée au vendeur pour obtenir soit la résiliation du contrat, soit un supplément de prix, en sorte qu'il est bien difficile de préciser où s'arrête la *vente à réméré*, qui est permise, où commence le *contrat pignoratif*, qui doit être proscrit. C'est à la sagesse du juge d'y pourvoir.

TEULET.

PILASTRE. Ce terme, dont nous faisons usage en architecture pour désigner un corps élevé sur une base carrée, est d'origine moderne et italienne; il est dérivé de *pila*, qui veut dire *pile*, et précisément cet ensemble solide de matériaux réunis pour soutenir une arcade ou le faîte d'un édifice. Chez les Latins, le mot *antæ* s'appliquait à ces piliers ou jambages placés aux deux côtés d'un portique, et aussi aux colonnes carrées qui font les coins d'un édifice. Le pilastre n'est, à proprement parler, qu'une colonne quadrangulaire. Ces montants font en effet l'office des colonnes, et, de plus, ils leurs empruntent quelques-unes de leurs proportions, leurs piédestaux, leurs chapiteaux; comme elles, ils se rapportent aux cinq ordres d'architecture dont ils prennent les noms, les ornements et les détails accessoires. Il y a des pilastres isolés au pourtour extérieur d'un édifice, et distribués de manière à former un péristile; mais, le plus souvent, ils ne s'emploient qu'adossés à une façade ou engagés dans un mur à une plus ou moins grande épaisseur; leur surface apparente est toujours plane, et leur ordonnance est moins saillante que celle des colonnes, qui sont comme eux engagées dans l'épaisseur d'une muraille. Les constructions d'une haute antiquité, les monuments grecs, n'offrent que peu d'exemples de l'emploi des pilastres; on en voit pourtant dans le petit temple de Trévi ou Spolette, et on en a trouvé qui sont isolés dans l'intérieur du temple de Jupiter-Olympien, à Agrigente. Toutefois, il est probable que les *antæ* ne devaient figurer que dans les édifices d'une destination vulgaire et profane, dans les palais ou les habitations particulières des gens riches. Une pensée symbolique s'attachait à la forme de la colonne, et on ne la prodiguait pas indifféremment; mais on ne peut s'en tenir qu'à des suppositions, car il ne nous est presque rien parvenu de l'architecture civile des Grecs; nous ne connaissons que leurs monuments religieux, et on n'y voit guère de colonnes carrées. Dans tous les cas, on est assez fondé à croire, si les troncs d'arbres sont pour quelque chose dans l'invention de la colonne, que la fantaisie, la recherche des choses nouvelles durent inspirer aux architectes l'idée d'équarrir quelques fûts ronds et cylindriques,

et, dès lors, on eut des pilastres. — Si, à une époque, on n'usa qu'avec une certaine discrétion de ces sortes de colonnes carrées et plaquées, on les trouve prodiguées dans les constructions romaines, où elles accompagnent assez bien les cintres, et se prêtent à ces ornements nombreux de petite sculpture que n'admettait pas l'art grec. Le portique du Panthéon, les arcs triomphaux de Septime-Sévère et de Constantin, le frontispice de Néron, les termes de Dioclétien, sont décorés de pilastres qui, travaillés dans les murs, en sortent, les uns d'un tiers, les autres d'un quart de leur largeur. En général, ils ont plus ou moins de saillie, selon l'ordre d'architecture auquel ils appartiennent, selon les effets qu'ils sont destinés à produire; comme accessoires ou détails importants dans un ensemble monumental; enfin, selon le caractère de l'entablement qu'ils doivent supporter. Leurs fûts sont enrichis parfois de cannelures, de bossages, de refends, d'arabesques, etc., et surmontés de chapiteaux qui ont la même hauteur que ceux des colonnes; toutefois, ils en diffèrent par leur largeur: ainsi, il faut remarquer que, dans l'ordonnance corinthienne des thermes de Dioclétien et du frontispice de Néron, les chapiteaux ont douze feuilles d'acanthe au lieu de huit. — Les pilastres, à cause de leur forme lourde, massive et carrée, ne se détachent pas avantageusement sur une façade quand ils occupent toute sa hauteur. Ceux qu'on voit au nouveau palais du Louvre, du côté de l'eau, bien qu'ils ne prennent naissance qu'au-dessus de la première rangée de fenêtres, sont d'un effet peu satisfaisant; par cela même qu'ils font corps avec les murs de l'édifice, ils en dégagent peu la masse, et ne donnent pas ces profils déliés, élégants, qu'offrent les colonnades sous tous leurs aspects. Ils ne conviennent en aucune façon aux monuments qui ont de vastes alentours, ou qui sont placés sur une hauteur; enfin, ils n'appartiennent pas au grand style architectural. — Il est pourtant des cas où on trouve quelque avantage à les employer; par exemple, ils ne sont pas déplacés dans un intérieur de petite dimension; ils occuperont beaucoup moins d'espace que les colonnes, et produiront un certain effet décoratif, simple et sévère, préférable, sans doute, à de grands murs tristes et dénués de tout ornement. A portée du regard, leur saillie, leurs détails, leurs chapiteaux, composent un ensemble assez riche; mais, voyez-les d'un peu loin, ils se confondent avec les murs sur lesquels ils sont plaqués. — Dans l'architecture civile, où l'on ménage le terrain, dans une habitation particulière, une ordonnance prostyle, ou péristile, paraîtrait peu convenable. Les pilastres remplacent très souvent les colonnes, et figurent assez bien dans les petits palais bâtis par Bramante, Palladio, Serlio. C'est surtout à l'époque de la renaissance qu'on les trouve utilisés avec un rare bonheur, et traités dans toutes les proportions; les architectes les introduisirent même dans les motifs les plus riches et les plus variés; voyez les petits pilastres, dont les fûts ornés d'arabesques se détachent avec tant d'élégance et de grâce, sur le frontispice du palais de Gaillon; ceux de la façade de l'hôtel-de-ville, de la maison de François Ier, du château de Blois, etc., etc. — On est convenu de donner autant de largeur aux pilastres en haut qu'en bas. Il y a pourtant de célèbres architectes qui les diminuent par le haut, comme on diminue les colonnes; principalement lorsqu'ils les placent immédiatement derrière des colonnes. Jacques Debrosses, l'architecte du Luxembourg, dans son portail de l'église St-Gervais, et Hardouin-Mansard, au grand hôtel de l'église St.-Germain-des-Champs, ont non seulement diminué les pilastres par le haut; mais ils leur ont, de plus, donné du renflement, et le même contour qu'à une colonne. On peut quelquefois s'autoriser de ces exemples; mais, il nous semble que cette méthode ne doit être suivie que lorsque les pilastres sont proches des colonnes, et placés derrière elles;

dans tout autre cas, on doit les élever à plomb, de bas en haut. Quand ils accompagnent les pieds-droits d'une grande porte, comme dans les élégants hôtels du XVIIIe siècle, ils se passent de chapiteaux; des consoles riches prenant naissance à leur faîte, et destinées à soutenir un balcon, leur en tiennent lieu. En outre des pilastres qui correspondent aux cinq ordres, dorique, ionique, corinthien, toscan et composite, il y en a une foule d'autres qui, suivant leurs formes, leurs ornements, reçoivent différentes dénominations, dont voici les principales : le *pilastre attique* est plus court qu'aucun de ceux des cinq ordres; le *pilastre bandé* ou *rustique* est celui qui, sur son fût, a des refends ou des bossages : tels sont ceux du palais du Luxembourg et du Louvre des Valois; le *pilastre cannelé* a son fût décoré de cannelures; celui qu'on appelle *cintré* a son plan curviligne; le *pilastre en terme* est celui qui est plus étroit à sa base qu'à son sommet; enfin, les *pilastres accouplés* sont distribués deux à deux, et se touchent presque par leur base et leurs chapiteaux. A. FILLIOUX.

PILATE (PONCE [en latin *Pontius Pilatus*]), ne doit sa célébrité historique, et pour ainsi dire proverbiale, qu'à l'insigne lâcheté qu'il montra, comme magistrat, lorsque les Juifs lui demandèrent la mort de Jésus. On ne sait rien de positif sur la famille et la patrie de Pilate; on conjecture seulement qu'il était Romain. Quoi qu'il en soit, il fut nommé préteur de la Judée en remplacement de Gratus, l'an 26 ou 27 de J.-C. Il administra cette province dix ans sous Tibère. Ce fut pendant ce temps que la populace juive, ameutée sourdement par les princes des prêtres et les pharisiens, traîna Jésus à son tribunal, demandant, avec menaces et vociférations, qu'il fût condamné et mis à mort, comme ayant blasphémé et excité la nation à se soulever. Pilate, après avoir entendu l'accusation et les témoignages produits contre Jésus, ne put prononcer sa condamnation, car il le trouvait innocent; mais il le renvoya à Hérode, roi de Galilée, qui se trouvait en ce moment à Jérusalem. Pilate voulait sincèrement sauver Jésus, et il espérait que la solennité de la Pâque lui en fournirait l'occasion. Cependant, Hérode renvoya l'accusé devant Pilate. Alors, celui-ci, pressé de nouveau par les ennemis de Jésus, et croyant calmer la fureur de la foule par quelque satisfaction, livra le captif à ses gardes, avec ordre de le flageller cruellement. Mais ce supplice ne suffisait point; pour apaiser la rage de ces forcenés, il leur fallait la mort du juste : de toute part éclataient les cris : qu'on le crucifie! qu'on le crucifie! Cependant, Pilate, convaincu de l'innocence de la victime qu'on lui demandait, cherchait à se dispenser de prononcer l'arrêt de mort. Mais lorsqu'il vit que les Juifs, loin de se rendre à ses raisons, le menaçaient lui-même de la colère de César, il fit conduire Jésus hors du prétoire, et prit place dans son tribunal, au lieu appelé en grec *lithostrotos*, et en hébreu *gabbatha*. Puis, voyant qu'il ne gagnait rien sur les esprits, et que le tumulte augmentait de plus en plus, il se fit apporter de l'eau, suivant le récit de l'évangéliste saint Matthieu, et, se lavant les mains devant le peuple, il s'écria : « Je suis innocent du sang de ce juste; c'est vous qui en répondrez. » Alors on entendit ces paroles : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants! » Et Pilate abandonna Jésus à la rage de ses bourreaux, qui le crucifièrent. Pilate, en punition sans doute de cette monstrueuse violation de la Justice, fut lui-même en butte aux machinations de ceux à qui il avait immolé son devoir et son honneur. Ayant disposé de l'argent du trésor sacré pour faire travailler à un aqueduc, il vit le peuple se soulever contre lui, et fut obligé de recourir à la force pour étouffer la sédition. Plus tard, il exerça des cruautés contre les habitants de Samarie. Les plaintes de ces malheureux étant parvenues à Tibère, cet empereur priva Pilate de son gouvernement, l'an 36 de J.-C., et l'envoya en exil, près de Vienne en Dauphiné, où, selon Eusèbe, il

se tua de désespoir deux ans après : fin bien digne d'un homme qui, par crainte de la disgrâce, avait été capable de trahir les lois sacrées de la justice.—Assurément, la mort du Rédempteur du monde était, dès le commencement des temps, arrêtée dans les décrets de Dieu; elle avait été prédite par les prophètes : cette grande immolation était inévitable. Mais ici ce n'est plus l'aveugle fatalité du paganisme qui pousse au plus grand des crimes, et qui peut les excuser. Pilate jouissait de son libre arbitre. Comme préteur, il pouvait, comme juge, il devait prendre sous sa protection, au péril même de sa vie, un innocent faussement accusé. Il est vrai que tant que sa conscience fut maîtresse de lui, il sut résister aux persuasions des pontifes, aux cris d'un peuple mutiné. Mais sa conscience capitula devant son ambition tremblante: au seul nom de César, dont il craint de perdre la faveur, quoi qu'il reconnaisse l'innocence, quoi qu'il soit toujours prêt à l'absoudre, il ne laisse pas néanmoins de la condamner. Il faudrait bien des sophismes pour pallier la lâcheté de Pilate. Jusqu'à la fin des siècles, la sentence qu'il prononça contre Jésus pèsera sur sa mémoire; jusqu'à la fin des siècles, Pilate sera le type de ces magistrats pusillanimes qui, pour ne pas déplaire au despotisme, quel qu'il soit, auraient la lâcheté de prononcer des condamnations que réprouverait leur conscience. Ils auront beau s'*en laver les mains*, le sang innocent sacrifié laissera toujours une souillure que rien ne saurait effacer, et qui sera pour eux la marque de l'infamie. C'est en faisant allusion à l'action de Pilate qu'on dit, dans le langage familier, *je m'en lave les mains*, pour déclarer qu'on n'est pas responsable de ce qui peut arriver. — On regarde comme pièces apocryphes, non seulement le *Trésor admirable de la sentence* de Ponce Pilate contre J.-C., laquelle sentence fut trouvée écrite, dit-on, sur parchemin en lettres hébraïques dans la ville d'Aquila, mais encore une *lettre* de Pilate *à Tibère*, dans laquelle ce préteur de la Judée rend compte des miracles et de la résurrection de J.-C. Quoique Tertullien cite cette lettre dans son *Apologie* pour les chrétiens, on a lieu de croire qu'elle n'est qu'une pieuse imposture.

Champagnac.

PILATRE DE ROZIER. Le XVIIIe siècle ne fut pas seulement, comme on l'a nommé, le siècle *philosophique*, il fut aussi *pratique et industriel*: témoin toutes ces inventions, toutes ces découvertes, amenées par la science sans doute, mais qui ont fait faire à la science elle-même tant et de si grands progrès. Vers le même temps à peu près, où Franklin inventait le paratonnère, Chappe et Linguet *ressuscitaient* parmi nous le télégraphe, et Montgolfier retrouvait, avec le génie de Dédale, la fabuleuse témérité d'Icare. Ainsi, l'un conjure la foudre, l'autre donne à la parole des ailes presque aussi rapides que celles de la pensée, un autre enfin, navigateur intrépide dans le vaste océan des airs, fraye à la science des voies inconnues :

Regnumque affectat Olympi :

c'était l'audace précédant le génie.—Au nombre de ces hardis savants, précurseurs des Saussure, des Klaproth et de nos grandes renommées contemporaines, un surtout se distingua, et par son audace et par l'incroyable exaltation de son amour pour la science. — Pilâtre de Rozier (Jean-François), né à Metz le 30 mars 1756, se destina d'abord à la chirurgie, mais cette profession lui inspira tant de répugnance que le jeune élève passa bientôt, des amphithéâtres de l'hôpital, dans le laboratoire d'un apothicaire, où il apprit les premiers éléments de la chimie, de la botanique et de la minéralogie. Revenu dans sa famille après trois ans d'apprentissage, il ne tarda pas à déserter la maison paternelle pour se soustraire à la contrainte insupportable dans laquelle son père le retenait; il s'en alla, de compagnie avec un ami, chercher de plus vives lumières, et tenter la fortune à Paris. Employé d'abord comme manipulateur dans une pharmacie, Pi-

lâtre sut se concilier l'affection d'un médecin ; dont la protection le mit à même d'acquérir des connaissances plus positives. Le jeune adepte suivit les cours publics, et fit marcher, de concert avec l'étude des mathématiques et de la physique, celle de l'histoire naturelle ; sans négliger la chimie, qui prenait alors véritablement le caractère d'une science. La mort de son protecteur n'abattit pas son courage : les découvertes de Franklin avaient fait sensation, et les expériences d'électricité étaient à la mode ; Pilâtre profita de l'enthousiasme du moment pour se faire connaître, et ouvrit au Marais un cours public, où il expliqua ce merveilleux secret de la nature. Ses études persévérantes amenèrent des résultats de jour en jour plus significatifs. L'académie des sciences accueillit avec indulgence quelques observations qu'il avait osé lui soumettre, et, peu de temps après, M. Sage, un des professeurs dont il avait écouté les leçons, lui fit donner une chaire de chimie à Reims. Il n'y resta pas long-temps, et revint bientôt occuper à Paris la charge d'intendant des cabinets d'histoire naturelle et de physique de *Monsieur* (plus tard Louis XVIII). Alors, il conçut l'idée d'offrir aux savants un vaste laboratoire pourvu de toutes les machines propres à essayer leurs découvertes ; il donna un nouvel essor à la chimie et à la physique, en montrant l'usage des machines, leur utilité et leurs diverses applications au moyen d'une foule d'expériences. Aucune ne l'effrayait, et l'on dit qu'un jour, s'étant rempli la bouche de gaz, il mit le feu à l'extrémité de ses lèvres : ce qui lui fit sauter les deux joues. Il était dans toute l'exaltation de cette fièvre scientifique quand la découverte des aérostats, par les frères Montgolfier, vint révéler au monde étonné la possibilité de voyager dans les airs. — Pilâtre et un gentilhomme languedocien, le marquis d'Arlandes, voulurent s'associer à la gloire de Montgolfier ; ils voulurent être les premiers navigateurs aériens que l'on eût encore vus depuis la chute de l'imprudent et trop malheureux Icare. Quelques jours seulement après la première ascension tentée au Champ-de-Mars, le 25 août 1783, les feuilles publiques annoncèrent que les deux courageux amis des sciences tenteraient eux-mêmes, non pas seulement une courte ascension, mais un voyage dans les airs. Tout le monde repoussa cette idée comme impraticable : les aéronautes n'en persistèrent pas moins dans leur projet, et, le 21 octobre suivant, ils partirent des jardins de la Muette, traversèrent la Seine, et, après un trajet de 4 à 5,000 toises, descendirent paisiblement de l'autre côté de Paris, vis-à-vis le moulin de Croollebarbe, près de la route de Fontainebleau. L'année suivante, au mois de janvier, il se rendit à Lyon, d'où il s'éleva avec Montgolfier lui-même. Après quoi ; il fit à Versailles, en présence de la famille royale de France, du comte de Haga (le roi de Suède), du prince Henri de Prusse et de toute la cour, plusieurs ascensions couronnées du plus brillant succès. Son esprit entreprenant ne s'arrêta pas à ce qu'il ne regardait que comme un essai : il forma le projet plus hardi de passer de France en Angleterre par la voie des airs. Malheureusement, dans la construction de son aérostat, pour lequel le gouvernement avait mis à sa disposition une somme de 40 mille francs, il eut l'imprudence de combiner le procédé de Montgolfier avec celui nouvellement imaginé par M. Charles, bien que celui-ci eût annoncé que c'était mettre un réchaud sur un baril de poudre. Pendant que Pilâtre suivait les préparatifs de son périlleux voyage, un autre aéronaute, Blanchard, l'inventeur du parachute, le prévint : il s'élança de Douvres, et s'abaissa sur les côtes de France, dans les environs de Calais. Devancé, mais non pas vaincu, Pilâtre fit aussitôt publier son projet, depuis longtemps conçu, de s'élever de Boulogne-sur-Mer pour passer en Angleterre. Il se rendit donc à Boulogne, et, le 15 juin 1785, vers sept heures du matin, il partit avec le physicien Romain. Ils étaient

à peine parvenus à une hauteur de 2 à 300 toises quand le ballon s'enflamma, et, au bout d'une demi heure, les deux malheureux voyageurs furent précipités à terre. Ils allèrent tomber non loin du village de Vimille, tout près de l'endroit où était descendu Blanchard en revenant d'Angleterre; Pilâtre était sans vie; son compagnon expira au bout de quelques minutes. On lui fit l'épitaphe suivante, qui mérite d'être citée :

Ci-gît qui périt dans les airs,
Et par sa mort, si peu commune,
Mérite aux yeux de l'univers
D'avoir son tombeau dans la lune.

Néanmoins, l'auteur de ces vers peu charitables aurait dû se rappeler, que la France entière déplora la catastrophe de ce physicien, mort à l'âge de 28 ans et demi seulement, victime d'un zèle trop ardent pour la science. C'est à lui qu'on doit un appareil propre à garantir des effets du méphitisme : cette importante invention lui valut des encouragements du lieutenant-général de police Lenoir. Chimiste distingué, aéronaute intrépide, il obtint à juste titre des récompenses pécuniaires, et fit partie de plusieurs académies savantes; enfin, il justifia les regrets universels qu'inspira sa fin tragique. — M. Rœderer a publié l'éloge de Pilâtre de Rozier; Lenoir, professeur d'anglais, son éloge funèbre (1785, in-8º), et Tournon de la Chapelle la vie et les mémoires du même physicien (Paris, 1786, in-12º). — Ce dernier ouvrage est suivi de quelques notices de Pilâtre lui-même sur divers sujets de physique, sur la composition de la couleur connue sous le nom de *prune-monsieur*, sur quelques expériences d'électricité, sur les divers gaz, et enfin sur le moyen de prévenir les accidents occasionnés par l'air méphytique, avec quatre planches gravées sur bois. On peut voir encore quelques mémoires de lui dans le *Journal de Physique*. DUMARTIN-TAILLEFERT.

PILES (ROGER DE), artiste et littérateur. Ce fut un de ces hommes qui n'excellent en rien, mais dont l'existence pourtant n'est pas inutile à leurs successeurs. Les tableaux qu'il a laissés, exécutés à la manière de Rubens, dont il était l'ardent admirateur, n'excitent ni éloge ni critique. Né à Cluni, en 1635, il fit ses études à la Sorbonne, et devint, en 1662, l'instituteur du fils du président Amelot. Il suivit son élève dans plusieurs ambassades, notamment à Rome, où il se livra à son goût pour les arts. Plus tard, lorsque le jeune Amelot fut appelé à Venise, de Piles devint son secrétaire. En 1692, il fut envoyé par le ministère français à La Haie, pour acquérir, disait-on, des tableaux, mais les Hollandais ne tardèrent pas à découvrir que ce n'était pas là le véritable but de sa mission, et qu'il était venu pour s'entendre avec les amis de la France. Il fut en conséquence jeté en prison, et ce fut sous les verroux, pour charmer les heures de la captivité, qu'il entreprit son *Abrégé de la vie des peintres*. A son retour en France, il obtint une pension et le titre de membre de l'académie de peinture. Parmi les toiles dues à son pinceau, on cite le portrait de madame Dacier et celui de Boileau. De Piles mourut à Paris en 1709, âgé de 74 ans. Ses principales publications sont : des *Conversations sur la connaissance de la peinture*, des *Dissertations sur les ouvrages des plus fameux peintres*, *avec la vie de Rubens*; les *Premiers éléments de la peinture pratique*, un *Cours de peinture par principes*, des *Dialogues sur le coloris*, et son *Abrégé de la vie des peintres*. De tous ces ouvrages, le plus remarquable est le dernier. Nous y avons lu plusieurs pages intéressantes sur l'origine de la peinture, sur les peintres grecs, sur l'école vénitienne, sur le goût des nations. C'est un petit volume qui ne renferme pas des données bien neuves, des appréciations bien profondes, mais dans lequel se trouvent rassemblés, coordonnés, des matériaux qu'on ne rencontre ailleurs qu'épars et disséminés. On sera encore plus disposé à regarder Roger comme un homme utile, quand on se rappellera qu'il vivait en 1635, à une époque ou peu d'hommes en France étaient capables de juger les arts, et un

moins grand nombre encore capables d'écrire sur cette matière. V. Darroux.

PILET (*anas acuta*, Linn.), oiseau du genre *canard* (*v.*), excellent gibier, qui, des contrées septentrionales des deux continents, arrive en troupes au mois de novembre sur les rivages de la Picardie, d'où il se répand dans l'intérieur des terres, puis, quand les froids ont cessé, regagne la mer, pour se rendre dans le Nord, où il fait sa ponte et élève ses petits. Il a le dessus du corps et les flancs cendrés, rayés finement de noir, le dessous blanc, la tête tannée. Le mâle, long de vingt-quatre pouces, a la queue terminée par deux pennes très longues; la femelle est plus petite, à queue simplement conique. D.—L.

PILIER. C'est, en architecture, tout corps isolé et massif, de forme simple et sans ornements, qui s'élève pour servir de support dans l'ensemble d'un édifice, à une charge quelconque de charpente ou de maçonnerie. Les arcades, les voûtes en plein cintre, en ogive ou surbaissées; les plafonds, les combles des galeries et des grandes salles; quelquefois aussi les toits de certaines constructions d'une destination vulgaire, des halles, des auvents, par exemple, sont soutenus par des piliers. Il faut croire qu'à une époque reculée, avant que l'art, le sentiment de la rectitude et du beau fussent venus inspirer aux hommes l'idée d'embellir les formes premières, de modifier, de varier les œuvres de la nature et de l'instinct animal, ils se contentèrent d'employer dans leurs constructions élevées pour un simple but d'utilité de grossiers supports en bois ou en pierre. Plus tard, les masses informes de leur maçonnerie se dégagèrent d'une partie de leur pesanteur et furent soutenues par d'élégantes colonnes bien espacées, enrichies d'ornements; par des piliers ou pilastres équarris avec soin, disposés dans un ordre harmonieux et symétrique. — Le pilier doit donc être considéré dans l'histoire de l'art comme une forme primitive du support isolé, dont on se servit long-temps avant l'invention de la colonne, dans l'enfance de l'architecture, alors même qu'elle n'avait encore pris aucun caractère symbolique. Les architectes n'emploient jamais les piliers que dans un style qui doit se passer d'ornement, et qui exige une rigoureuse simplicité. On les met le moins possible en apparence; ils ne sont qu'une chose utile, et par conséquent on ne s'est pas inquiété de leur donner des proportions régulières; leur figure varie selon le goût et le caprice de ceux qui en font usage : ainsi, on voit des piliers qui sont indifféremment ronds, quadrangulaires, polygones, diminués par le haut, sans aucun soubassement ou posant sur un dé, enrichis de moulures ou à peine dégrossis. Leur diamètre dépend de leur longueur ou du poids qui leur est imposé. On les bâtit le plus souvent à plomb. Cependant, l'architecte Scamozzi leur a toujours donné une certaine diminution sensible à mesure qu'il s'élèvent, comme cela se pratique pour les colonnes. — Il y a néanmoins des piliers qui, par leur nature, exigent quelques ornements; nous voulons parler des pieds droits qui accompagnent et forment les portiques en arcades : à cause de leur importance, il convient qu'ils soient décorés de sculptures en relief ou de pilastres d'un style riche et de moulures saillantes; des jambages nus seraient disgracieux. Voyez le bon effet que produisent ceux des portes Saint-Denys et Saint-Martin, ceux de l'arc de Gaillon, etc. Si les pieds droits dans certaines circonstances n'ont pas besoin de paraître élégants et déliés, il faut du moins qu'ils soient traités dans un style pur, sévère et bien approprié à l'ensemble du monument qu'ils supportent : tels sont ceux de la barrière de l'Étoile, qui pourtant paraissent lourds, et sont d'une nudité choquante. — Si on veut donner des proportions aux piliers et les relever par quelques ornements empruntés aux différents ordres, il faut avant tout que leur diamètre soit subordonné à la masse qu'on leur impose; qu'ils ne soient ni trop minces ni trop épais; on pourra décorer leur faîte de consoles, de petites corniches; leur base

d'un socle et leurs fûts de cannelures torses ou droites, selon leur forme ronde ou quadrangulaire. Dans l'architecture gothique, où la fantaisie domine, où il n'y a pas de proportions raisonnées, on voit des piliers grêles qu'on appelle du nom de *colonnettes* soutenir des masses qui semblent trop pesantes pour elles, et d'énormes massifs de maçonnerie, véritables piliers formés d'un faisceau de petites colonnes trop minces pour leur hauteur, qui supportent des voûtes élancées en ogive. Les formes de ces piliers sont si variées qu'on ne peut en donner aucune définition : on peut dire seulement que ceux de l'époque romane sont lourds et moins élevés que ceux de la période ogivale, et qu'ils sont quelquefois disposés dans un certain ordre, selon les règles et le nombre d'une symbolique religieuse. De même, l'on doit appeler du nom de *piliers* les supports isolés des édifices arabes, des vastes monuments de l'Inde et de l'Égypte. Ici, nous les voyons élancés; là ce sont des masses épaisses, d'un énorme diamètre, qui affectent des formes basses, lourdes et écrasées. Certes, le goût et la beauté ne sont pour rien dans des constructions de cette nature. On y trouve seulement la pensée religieuse revêtue d'un caractère sombre et mystérieux. — Dans la pratique de l'architecture, les piliers prennent différents noms que nous allons énumérer. — *Les piliers de carrière* qu'on peut comparer aux supports dont on fit usage dans les constructions de forme primitive, sont à peine dégrossis : ce sont des masses de pierre qu'on laisse d'espace en espace dans une carrière pour en soutenir le ciel. — *Le pilier buttant* est un corps de maçonnerie élevé pour soutenir la poussée d'un arc ou d'une voûte : tels sont ceux qu'on voit dans la plupart de nos églises. — *Le pilier de dôme* est un des quatre corps de maçonnerie isolés, servant à porter la tour d'un dôme : tels sont ceux de l'église des Invalides et du Panthéon. — *Le pilier buttant en console* est une sorte de pilastre attique dont la partie inférieure se termine en enroulement dans la forme d'une console renversée. — Le mot *pilier* se prend au figuré : ainsi, l'on dit *pilier de cabaret*, *pilier d'estaminet*, d'un homme qui fréquente assidument ces lieux de mauvaise compagnie.

A. Fillioux.

PILLAGE. Nous devons, disent les savants, ce mot au latin; mais il n'est pas assez vieux dans notre langue pour que cette opinion soit soutenable; c'est de l'italien *pigliare* (prendre) qu'il est sorti; c'est pendant les expéditions d'Italie, dans le xve et le xvie siècle, qu'il a pris naissance. Les illétrés qui s'y battaient l'y francisaient en l'estropiant, de même que les écrivains à la suite de l'armée y mettaient en vogue le mot *sac* (*dare il sacco*, *mettere a sacco*); car dans l'incursion de Charles VIII, la chevalerie, où la conscription noble, comme disait Paul-Jove, les Suisses, les Gascons, les lansquenets, ne se firent faute de sacs et de pillages, ou de *sacs à pillage* : telle est la vraie racine du mot *sac*. *Piller*, *pillage*, ne se sont pas pris d'abord en mauvaise part, parce qu'en italien, prendre, ce n'est pas piller; de même, avant le xve siècle, *gaignage*, *gagnage*, *gain*, qu'on ne peut aujourd'hui traduire que par *pillage*, ou *bénéfice à main armée*, n'avaient pas une acception odieuse, parce que vivre de la guerre et de ce qu'on y prenait était chose reçue. Quant au substantif *pillard*, créé plus tard, et lorsque des mœurs différentes commençaient à prévaloir, il a toujours comporté une idée de vol avec violence. Au temps où la milice romaine était florissante, le pillage n'y était regardé comme punissable que quand l'intérêt public en était compromis, ou que la permission, disons même l'ordre de butiner, n'avait pas été donné. Le signal qui autorisait le dépouillement des habitants consistait dans l'exhibition de la haste sanglante (*hasta cruentata*); le pourpre de cette lance de saccage n'avait pas été arboré à l'attaque de Reggium, et la légion qui, avant l'ordre ou sans ordre, se permit le pillage, fut mise à mort par décret, avec défense aux Ro-

mains de pleurer les 4,000 hommes immolés par les licteurs. Des historiens romains ont mentionné avec admiration ce prétendu pommier couvert de fruits et respecté tout une nuit au milieu d'un camp romain ; mais nous craignons que cette histoire ne soit un conte, comme tant d'autres citations des vieux annalistes. M. de Barante, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*, donne une idée des méthodes de pillage pratiquées au moyen âge ; celui de la ville de Luxembourg, en 1443, mérite d'être mentionné ici. Notre écrivain témoigne, par la forme de son récit, que c'était chose toute simple, tout usuelle. « Le pillage, dit-il froidement, appartenant de droit à l'armée (le mot *usage* eût mieux convenu que le mot *droit*), on régla qu'il serait partagé également. » Un ban annonça aux habitants qu'on allait régulièrement procéder à la spoliation de leurs habitations; le héraut d'armes leur enjoignit d'avoir, en conséquence, à vider de suite les lieux, pour la plus grande facilité de l'opération. « Le seigneur de Crévant, au grand divertissement de ses compagnons, fit l'office de crieur; il ne revint pas grand chose de ce beau pillage : la part de chacun fut de 7 francs et demi. On demeura persuadé que les butiniers avaient bien fait leurs affaires. Les butiniers de Luxembourg devinrent fameux.» Ainsi furent pillés les pillards. Telle était la perversité des temps chevaleresques, que l'engouement aveugle de plus d'un écrivain moderne se plait encore à préconiser. Quelquefois, le pillage se rachetait. Louis XI s'étant rendu maître du Quesnoi, exigea 900 écus comptants qu'il fit distribuer à ses archers pour les dédommager de n'avoir pas pillé; cet usage du rachat s'est conservé d'une manière bien singulière entre peuples catholiques. Les grands-maîtres de l'artillerie de France se sont habitués à s'emparer des cloches des villes prises, pour s'indemniser, disaient-ils, de la détérioration de leur matériel, comme si les habitants des villes foudroyées devaient être responsables des canons hors de service ; mais ces cloches se rachetaient, et l'argent qui en provenait devenait ce que devient de l'argent de pillage : l'arbitraire le répartissait ou s'en emparait. Un ordre donné par Napoléon, à la suite du siége de Dantzig, légitima cette vieille mode du rachat des cloches, et le fit tourner au profit de ses artilleurs. Si nous revenons sur nos pas pour reprendre la marche des temps, Henri IV, par l'ordonnance du 3 novembre 1590, ne permit pas que le pillage des villes françaises emportées d'assaut durât plus de 24 heures, et ce qui s'y dérobait n'était pas le bénéfice du seul soldat ; Sully avait eu pour sa part deux ou trois mille écus du pillage du faubourg Saint-Germain. De là à la poule au pot il y avait encore loin. Les historiens sont d'accord que l'armée de Gustave-Adolphe est la seule qui soit restée pure de pillage. Quant aux autres armées modernes, il n'en est pas qui aient droit de se faire accusatrice des autres. Depuis le temps où les châteaux de la noblesse se nommaient *recepts* (receptacula), c.-à-d. entrepôts de pillage, jusqu'à la guerre d'Amérique, le pillage était regardé, sinon comme le véhicule de la profession des armes, du moins comme le prix de l'assaut, l'encouragement des troupes légères, et la punition qu'un ministre ou un général d'armée étaient libres d'infliger aux populations dont ils étaient mécontents; on en retrouve les preuves dans le Palatinat, deux fois mis à sac, et dans les horreurs des dragonnades au sein de la France. On en retrouve les preuves dans ce discours de Marie-Thérèse, qui, injustement attaquée, dit à ses Hongrois, ses tolpaches, ses croates : « A défaut d'argent, je vous donne tout ce que vous prendrez ; » ils répondirent : *Moriamur pro rege nostro*, et les troupes légères sauvèrent la maison impériale. En 1791 parurent les premières dispositions légales qui criminalisèrent le pillage, et c'est surtout au milieu des horreurs de 1793 que furent fulminées ces ordonnances qui faisaient fusiller un soldat s'il prenait un œuf ou une poule. Nous avons vu mettre à exé-

cution ces dispositions draconiennes; nous sommes loin cependant d'insinuer que cette rigoureuse législation n'ait pas été pour le simple soldat un vain épouvantail; le pillage est resté et demeurera un fléau incurable, un accessoire forcé de la guerre; seulement, depuis la guerre de 1756, bien plus que jadis, quantité de Français de haut grade sont restés irréprochables, et le mot *pillard* a recélé une pensée de lâcheté, une flétrissure. — Le mot *pillage*, mais cela viendra, ne renferme pas encore une acception aussi honteuse. On le retrouve, si nous osons le dire, innocenté dans les *Mémoires de Sainte-Hélène*, t. 4. L'empereur, y est-il dit, déclarait que « Pavie était la seule place qu'il eût livrée au pillage; il l'avait promis pour 24 heures, mais au bout de trois heures il le fit cesser. » Napoléon oubliait apparemment le Jaffa de Bonaparte, comme nous voudrions oublier Mascara et Tlemecen. G[al] Bardin.

PILLNITZ, château royal de Saxe, sur la rive droite de l'Elbe, à deux lieues au sud de Dresde. La cour y établit sa résidence pendant l'été. Un pont volant lie les deux rives. La contrée est d'un aspect enchanteur. Sur la rive droite de l'Elbe, à Loschwitz, au point où cessent les montagnes, couvertes de vignobles et de hameaux champêtres, le voyageur arrive aux ruines imposantes du château de Rothenfels : de ce point, sa vue s'étend, à gauche, sur des montagnes couvertes de vignobles, à droite, sur le cours majestueux de l'Elbe, puis vers les plaines qui entourent Dresde, et qu'accidentent des hameaux et de riantes collines plantées d'arbres fruitiers. A Klein et à Grosshosterwitz, il faut visiter les établissements et la villa du feu comte de Marcolini. Dans la plaine se dessine le village de Pillnitz. Une avenue de châtaigniers et de hêtres conduit au château. Ce vieux manoir de Pillnitz a eu différents possesseurs. En 1683, Jean-Georges IV l'acheta de Henri de Bunau et le donna à sa maîtresse, la comtesse de Rochlitz (Mlle de Neidschutz); après sa mort, il fit retour au domaine de la couronne. Frédéric-Auguste I[er] (roi de Pologne sous le nom d'Aguste II) en fit hommage l'an 1705 à la comtesse de Cosel. Plus tard, il devint la résidence d'été du maréchal Rutowski. Ensuite, Auguste II l'habita et y fit construire deux palais, disposés et ornés avec beaucoup de goût et de luxe. De nouveaux embellissements y furent faits en 1788. Quatre pavillons isolés forment les ailes d'un grand bâtiment carré, qu'entourent à l'ouest les jardins royaux, à l'est les anciens édifices. Entre les pavillons du midi se trouve le palais d'Eau, entre ceux du nord le palais des Montagnes. Ces pavillons, dont le quatrième ne fut terminé qu'en 1801, n'ont pas une grande élévation : ils sont couverts en cuivre, à la mode chinoise, et décorés de colonnes d'ordre toscan. La famille royale occupe le nouveau palais. L'ancien château, où se trouvait le temple de Vénus, et où l'on voyait les portraits des plus belles femmes des temps anciens, fut détruit par un incendie, et remplacé par un édifice beaucoup plus beau, construit sur les dessins de l'architecte Schuricht. On y remarque une vaste salle à manger, décorée de somptueuses fresques de Vogel, représentant des allégories de la Peinture, de la Sculpture, de l'Architecture, de la Musique, de la Philosophie, de la Poésie, de la Grâce et de l'Amour. Le jardin, au nord, derrière le palais des Montagnes, est dessiné avec goût et simplicité. Ses principaux ornements sont une île plantée de peupliers, une vestale en marbre de Carrare, sculptée par Trippel; une ménagerie, une volière et deux pavillons. L'un de ces derniers contient un cabinet de botanique et une collection de papillons peints; on y trouve aussi une orangerie et quatre serres.—Les environs de Pillnitz sont embellis par de nouveaux établissements. Derrière le village se déroule une vallée que traverse la route romantique de Frédéric, qui conduit au Borsberg, à 1,161 pieds au-dessus du niveau de la mer. A l'entrée de la vallée, on voit une glacière dans le goût gothique. De là, un sentier mène, à travers les bois, à Schloss-

berg, où on admire les ruines d'un château construit en 1788. On arrive ensuite à un pont, caché par l'épaisseur du bois, et qui traverse un précipice au fond duquel roule un torrent. Au sommet du Borsberg est situé l'Ermitage, grotte creusée dans un rocher artificiel. De là, la vue s'étend sur la vallée de Meissen jusqu'à Kœnigstein, et s'arrête aux montagnes de Meissen, de Bohême et d'Erzgebirge.—Ce fut à Pillnitz que se réunit un congrès célèbre de princes, qui, du 25 au 27 août 1793, discuta les affaires de la Pologne. L'empereur Léopold II, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, le comte d'Artois, l'archiduc François, le prince royal de Prusse, le prince de Nassau, l'ex-ministre Calonne et le marquis de Bouillé assistèrent à ce congrès. On s'y occupa aussi de la direction que prenait la révolution française, et des mesures à adopter pour la combattre. On ne se proposait cependant encore aucune alliance offensive contre la France : on convint néanmoins de repousser toute agression de la part des révolutionnaires. L'alliance défensive, déjà conclue à Vienne le 25 juillet, et ratifiée entre l'Autriche et la Prusse le 7 février 1792 à Berlin, y fut rappelée et devint l'objet des délibérations de l'assemblée. Les frères du roi de France reçurent de la part de l'Autriche et de la Prusse (27 août) la déclaration que ces deux puissances regardaient la situation actuelle du roi de France comme digne d'exciter l'intérêt de tous les souverains de l'Europe; qu'elles espéraient qu'aucun d'eux ne se refuserait à agir avec toutes ses forces pour rétablir le roi de France dans la plénitude de ses droits. Elles stipulaient cependant que ce dernier devrait donner à ses sujets une constitution répondant à la fois aux droits de la couronne et aux besoins du peuple, et que dans ce cas la Prusse et l'Autriche étaient prêtes à agir avec toute l'énergie nécessaire pour atteindre ce but. On prétend en outre que six articles secrets furent consentis et signés (*v.* Schœll, *Histoire des traités de paix*, vol. IV, pag. 189). C. L.

PILON (Germain), sculpteur et architecte, fut un de ces génies heureux qui parurent dans le XVI[e] siècle pour la gloire de la France. Les biographes ne sont pas d'accord sur le lieu et l'époque de sa naissance : les uns le font naître dans la commune de Loué, au Mans; d'autres à Paris. Son père, qui se nommait aussi Germain, se fit remarquer comme sculpteur par de nombreux ouvrages dont il enrichit le Mans. Il habitait Solesme, la patrie de sa femme, où il s'était retiré. Le couvent de Solesme, près de Sablé, est célèbre par des statues admirables, appelées vulgairement les *Saints de Solesme*, que l'on attribue à ce sculpteur. Il donna à son fils les premiers principes de son art, et l'envoya à Paris pour s'y perfectionner. La plupart des chefs-d'œuvre de ce grand artiste ont été réunis par mes soins au musée des monuments français, où ils ont été conservés jusqu'en 1816. Le musée contenait vingt-deux bas-reliefs et douze statues de ce sculpteur, tant en marbre qu'en bronze et en bois. Les morceaux les plus remarquables qu'il a sculptés à Paris, sont : un *Saint François recevant les stigmates*, une *Mère de douleur*, une *Résurrection*, le tombeau du chancelier Birague, les *Grâces* et le tombeau du roi Henri II, qui sont tous des pièces d'une grande expression. Le mausolée de Birague, placé originairement dans l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, ayant souffert plusieurs déplacements, a été restauré avec soin et luxe au musée de la rue des Petits-Augustins. Les *Grâces*, en un seul groupe de marbre, retirées, en 1792, de l'église des Célestins, où on établit une caserne, furent transportées au même musée, d'où elles sortirent, en 1816, pour être placées au Louvre, dans la galerie Française. Ce groupe, d'une beauté et d'une élégance peu ordinaire, était couronné d'une urne en bronze qui contenait les cœurs de Henri II, de Charles IX et de Catherine de Médicis. Dans ce morceau précieux, Germain Pilon a représenté, sous les traits des compagnes assidues de Vénus, la reine Catherine de Médicis, la duchesse

d'Étampes et Mme de Villeroy, qui passaient toutes trois pour les plus belles femmes de la cour. Médicis est reconnaissable à la fraise qui borde le collet de son vêtement. On admire dans la sculpture de Germain Pilon un charme, un moelleux, qui le distinguent des autres artistes de son temps. Cependant, je dois le dire, imitateur du style de Primatice, intendant des bâtiments de la couronne, avec lequel il était lié, il montra souvent dans les draperies un genre chiffonné qui n'est point admissible dans la sculpture. En cela, il diffère de la sévérité et de la correction de Jean Goujon, son contemporain. Ce n'est pas tout, après la mort de Henri II, Catherine de Médicis fit construire, par son architecte Philibert de Lorme, une chapelle spacieuse et magnifique sur un terrain attenant à l'église Saint-Denys, pour y déposer le corps du roi son époux. Cette chapelle était véritablement un temple digne de la majesté royale et de la munificence de la reine, que son amour pour les sciences et son goût pour les arts rendirent justement célèbre. La beauté et l'élévation extérieur de ce temple funèbre le disputaient à la noblesse de la décoration intérieure. Les plus beaux marbres d'Italie furent employés à la construction de cet édifice, dont la forme générale était circulaire, et composé selon le goût du temps, c'est-à-dire de deux ordres d'architecture l'un sur l'autre. Vingt colonnes, autant de pilastres et de niches propres à recevoir des statues, composaient l'ensemble de chaque ordre. Une coupole formant dôme terminait l'ensemble extérieur du monument. Son intérieur, d'ordre corinthien, avait aussi deux étages ornés de 80 colonnes. Une mosaïque, faite de morceaux de jaspe, de porphyre, de serpentine et d'autres matières précieuses, servait de pavé. C'est dans le milieu de cette chapelle funéraire, et au-dessous du dôme, que fut placé le magnifique mausolée de Henri II, que la reine fit sculpter par Germain Pilon. Cette chapelle, connue sous la désignation de *Tombeau des Valois*, fut démolie sous la régence, et le mausolée transporté dans l'église. Félibien en donne la description et la gravure dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*. La Chapelle a été commencée sous le règne de Charles IX et achevée en 1571. Philibert de Lorme en avait donné les dessins et dirigé la construction; mais après sa mort, arrivée en 1570, Primatice, abbé de Saint-Martin, en eut la direction, ce qui a donné lieu à quelques auteurs de dire que le tombeau de Henri II avait été fait d'après les dessins de celui-ci. Ce qu'il y a de certain, c'est que les corps de Henri II et de François II, son fils, y furent déposés, le premier mars 1571. Dans l'intérieur du mausolée, on voit un support en marbre, formant socle, sur lequel sont représentés le roi et la reine étendus. Ils sont figurés l'un et l'autre nus et de grandeur naturelle, dans l'état d'un sommeil doux et paisible. Ici, rien n'est hideux, tout est beau; tout nous peint la mort du juste, celle du sage. Comme je l'ai dit plus haut, la reine Catherine de Médicis ordonna elle-même ce mausolée; elle en confia l'exécution à Germain Pilon, qu'elle avait affectionné; elle voulut être représentée nue, comme endormie, et couchée auprès du roi qu'elle avait tendrement aimé. Pilon s'est surpassé dans l'exécution de ces figures, qui sont deux chefs-d'œuvre. La statue de la reine surtout est d'une expression si gracieuse, si vraie, si parfaite, qu'en passant on craint de faire du bruit, et qu'on parle bas pour ne pas troubler son sommeil. Vous remarquerez cette jambe retirée sur elle-même; elle indique un malaise que les femmes nerveuses éprouvent souvent, et qu'on nomme *inquiétude*. Je fais cette observation parce que c'est un trait d'esprit de la part du sculpteur. Sur les quatre angles du socle principal, formant piédestaux, sont placées des statues en bronze de six pieds, représentant la *Force*, la *Prudence*, la *Justice* et la *Tempérance*. Dans les faces du même soubassement sont quatre bas-reliefs en marbre blanc, d'un style et d'un goût

parfait, figurant la *Foi*, l'*Espérance*, les *Bonnes-OEuvres* et la *Charité*; les piédestaux sont ornés de têtes fantastiques, sculptées en marbre rouge, dont les têtes supportent des paniers remplis de fleurs et de fruits. Les statues colossales en bronze du roi Henri II et de la reine Catherine de Médicis, vêtus en habits de cour et de cérémonie, à genoux devant un prie-dieu, placées au-dessus de la corniche, terminent le plus bel ouvrage de Germain Pilon. Ce monument, transporté, en 1793, au musée des monuments français, y a été conservé jusqu'en 1816, époque où il a été restitué à l'église St-Denys. Enfin, Germain Pilon avait sculpté en marbre le superbe mausolée de Guillaume Langey du Bellay, qu'on voyait dans la chapelle du Chevet-de-Saint-Julien, et pour lequel Jean du Bellay, cardinal et évêque du Mans, en 1546, qui était alors à Rome, avait envoyé le marbre nécessaire. Il y avait également dans l'église des Bernardins-de-Lépar, près du Mans, une statue de saint Bernard, sur le piédestal de laquelle notre sculpteur avait gravé son nom, particularité rare, car il n'était pas dans l'usage de signer ses ouvrages. En 1579, Germain Pilon exécuta, par ordre de Henri III, les trois mausolées de Maugiron, de Saint-Mégrin et de Quélus, dont il fit les frais. Ces mausolées, élevés, à Paris, dans l'église Saint-Paul, avec toute la magnificence royale, furent entièrement détruits à la suite d'une émeute populaire qui eut lieu environ dix ans après leur érection. Germain Pilon mourut, à Paris, dans un âge fort avancé, en 1590. C^er^ ALEXANDRE LENOIR.

PILORI (du lat. *pilorium* ou *spilorium*, suivant Ducange : les auteurs varient sur son étymologie). Les hauts justiciers avaient seuls le droit d'élever des piloris, mais dans la circonscription de leurs seigneuries seulement, jamais dans les villes et bourgs de la mouvance du roi. « Un carcan, des fourches patibulaires, dit le savant auteur des *Lois pénales*, sont regardés, en France, comme des signes d'un droit ou d'un pouvoir : on ressemble mal à l'autorité souveraine avec ces instruments de mort ou d'infamie. Laissons aux peuples barbares cet appareil de puissance et de férocité (Pastoret, *Lois pénales*, t. 1, p. 133). » Les piloris sont d'origine féodale ; ils se composaient d'un poteau dont la sommité était décorée de l'écusson du seigneur haut justicier. Au milieu étaient fixés des chaînes et un collier de fer (*v.* CARCAN). On distinguait plusieurs sortes de piloris : les uns étaient de gros pieux dressés dans les places publiques, et auxquels on attachait des colliers de fer pour mettre au cou des condamnés ; d'autres étaient faits en forme d'échelles, à la sommité de laquelle était une planche, percée au milieu, pour y passer le col du condamné. Il était debout, le col et les deux poignets retenus entre deux planches qui se rejoignaient. Cet appareil tournait sur un pivot que le bourreau faisait mouvoir pour que le patient fût offert successivement aux yeux du public dans tous les sens. Il arrêtait le mouvement de rotation d'intervalle en intervalle : tel était le pilori des halles, à Paris, avant le XIIIe siècle. Celui placé au carrefour des rues de Bussy, des Boucheries et du Four, au XIVe siècle, n'existe plus depuis long-temps. Il appartenait à l'abbaye St.-Germain-des-Prés : il a été gravé dans l'histoire de ce monastère par D. Bouillart. C'était une tour ronde, divisée en un rez-de-chaussée et un premier étage, percée de plusieurs croisées d'égales dimensions. — Le pilori des halles était une tourelle octogone, construite sur le même plan que celui de l'abbaye St.-Germain. Au milieu était une roue, ou cercle de fer, percée de trous, à travers lesquels on faisait passer la tête et les bras des banqueroutiers frauduleux, des concussionnaires, et autres condamnés à cette peine infamante. Ils étaient exposés trois jours de marché consécutif, et pendant deux heures chaque fois. Près de ce pilori s'élevait une haute croix de pierre, au pied de laquelle étaient conduits ceux qui avaient été admis à la cession de leurs

biens : c'était là que le bourreau les coiffait d'un flétrissant bonnet vert. Cette humiliante pénalité était de rigueur, et son omission invalidait ce qu'on appelait le bénéfice de cession. Cette manifestation infamante, qui atteignait la probité malheureuse et le débiteur de mauvaise foi, n'était déjà plus en usage au milieu du XVIII[e] siècle. La morale publique et l'autorité de l'opinion l'avaient fait supprimer. Le nouveau code a remplacé le pilori par l'exposition (*v.* Carcan). L'usage du pilori tournant sur pivot existe encore dans quelques villes d'Angleterre.

Dufey (de l'Yonne).

PILOTAGE (terme de marine). C'était autrefois la science du pilote : aujourd'hui, c'est une science étendue qui embrasse toutes les connaissances nécessaires pour conduire et diriger un navire. — Le *pilotage* consiste à savoir prendre la hauteur des astres au-dessus de l'horizon pour en conclure latitude, angles horaires, azimuts, etc.; à observer la variation, mesurer le sillage du bâtiment, estimer la dérive, corriger l'estime de la route et du chemin, observer les distances du soleil à la lune et aux étoiles, pour avoir la longitude; faire des relèvements, mesurer des angles, dessiner des vues de terre, sonder, etc. Comme on le voit, le *pilotage* est la science du navigateur (*v.* Hydrographie, Navigation). — Nous indiquerons au mot Sextant les divers procédés employés pour faire les principales observations que nous venons d'énoncer. — Sous l'ancien régime, le pilotage était spécialement exercé à bord des bâtiments du roi par un marin qui avait le titre de *maître pilote* ou *premier pilote*. C'est à ce marin, qui n'était pas de race nobiliaire, et qui, conséquemment, ne pouvait pas devenir officier, qu'était confié le soin de la navigation du vaisseau; aujourd'hui, les officiers-généraux, supérieurs et inférieurs, dans les escadres et sur les bâtiments isolés, participent au *pilotage* dans la sphère de leur grade et de leurs fonctions.

Pilote (terme de marine), celui qui exerce le pilotage. On distingue trois espèces de pilotes : le *pilote hauturier*, le *pilote côtier* et le *pilote lamaneur*. — Le premier, et le plus instruit, était, comme nous l'avons dit, chargé de la direction de la navigation en haute mer à bord des bâtiments du roi; il rendait seulement compte de son *point* (*v.*) pendant la traversée au capitaine de vaisseau. L'exactitude de la direction, la précision de la route, reposaient exclusivement sur lui. Le grade et le titre de *pilote hauturier* ont été supprimés en 1791, et ses fonctions, réparties sur tous les officiers de l'escadre, division ou bâtiment. — A la suite de l'émigration de 1791, qui se fit sentir surtout dans le cadre des officiers de vaisseau, la marine française trouva dans l'institution des *pilotes hauturiers* un grand nombre d'officiers qui, plus tard, fournirent en grande partie les amiraux et les officiers supérieurs de la marine impériale. Le chef de *timonnerie* (*v.*) a conservé à bord des bâtiments de l'état une partie des fonctions de l'ancien *pilote hauturier*. — Le *pilote côtier* est un maître ou patron naviguant pour le petit cabotage, et qui a une connaissance spéciale de certaines côtes et de certaines parties de mer. Il connaît les terres à leur aspect, les écueils, les sondes, les courants et les marées. Il en est embarqué un à bord des bâtiments de guerre, et, une fois hors des côtes, il est attaché au service de la timonnerie. — Le *pilote lamaneur* est reçu et commissionné après justification de connaissances spéciales pour entrer et sortir toute espèce de bâtiments des rades, baies, rivières, hâvres, etc., de la localité où il veut exercer. Il doit être aussi âgé de 24 ans, compter six ans de navigation, dont deux campagnes au service de l'état, et avoir subi un examen sur la manœuvre ainsi que sur la connaissance des marées. Il doit bien connaître aussi les amers et les écueils qui avoisinent les passes et les meilleurs mouillages des côtes environnantes. La garantie du *pilote lamaneur* prévient tous les reproches que pourraient faire au capitaine les assureurs dans le cas

où un bâtiment toucherait. La marque distinctive du *pilote lamaneur* est une petite ancre d'argent d'environ 2 pouces, portée à une boutonnière de l'habit ou de la veste. — Les nations du nord l'appellent quelquefois *locman*. — On donne, par extension, le nom de *pilotes* aux atlas qui contiennent des cartes et plans de côtes qu'accompagnent des instructions pour servir à diriger les navigateurs, tels que les ouvrages ayant pour titre : le *Pilote du Brésil*, le *Pilote de la Manche*, le *Pilote des côtes d'Afrique*, etc.

Pilote (histoire naturelle). C'est un petit poisson des mers méridionales qu'on aperçoit par le beau temps, nageant sous le nez du requin, et se tenant presque toujours à petite distance de lui.

Pilote-both (marine). Il ne faut pas le confondre avec le *both*, qui n'a qu'un mât : c'est une excellente embarcation de l'Amérique du nord.— Il tient, pour le gréement, de la goëlette et du houary, mais il est plus voilé. Les mâts du *pilote-both*, de brin de choix, sont très longs, flexibles et fort liants; ces dernières conditions sont celles de la goëlette légère.

Piloter (terme de marine). C'est, strictement parlant, conduire et diriger un bâtiment. Nous avons dit au mot Pilotage que piloter un navire en haute mer était le fait du pilote hauturier; aujourd'hui, c'est la science du navigateur. La conduite du bâtiment, sa direction le long d'une côte, dans un détroit, un golfe, une rade, un port, en évitant les bancs, les roches, etc., appartiennent aux pilotes côtiers et lamaneurs : c'est, en effet, ce que l'on appelle maintenant *piloter*. — Lorsqu'un navire, à la suite d'une longue traversée, arrive en vue d'une terre inconnue, ou qu'il ne doit pas approcher sans être *piloté*, il tire un coup de canon à poudre, ou fait un signal convenu avec un pavillon s'il n'a pas d'artillerie. Un pilote se rend immédiatement à bord.

Pilotin (terme de marine). A bord des bâtiments de guerre, les *novices* (*v.*) les plus instruits sont attachés au service de la timonnerie, qui consiste à veiller l'horloge, à aider à faire des signaux, à jeter le loch, à sonder, aux manœuvres de l'arrière, etc. Sur les bâtiments du commerce au long cours, les pilotins se composent de jeunes gens destinés à devenir officiers de la marine marchande.

Martial Merlin.

PILPAY ou PIDPAY, bramine et gymnosophiste indien, auteur de fables ingénieuses, dont quelques-unes ont été imitées par Lafontaine (*v.* Bidpai).

PILULE. On appelle de ce nom des compositions pharmaceutiques plus ou moins consistantes, ayant une forme arrondie et une pesanteur qui varie depuis un quart de grain jusqu'à dix-huit grains : quand ce poids est dépassé, on donne à la masse la figure d'une olive, afin d'en faciliter le passage dans l'œsophage, et elle prend ordinairement le nom de *bol*. Les infiniment petites *pilules* inventées par les homéopathes sont distinguées par le nom de *globules*. C'est, dit-on, la forme sphérique de ces préparations qui les a fait appeler du nom qui nous occupe, par corruption du mot latin *pila* (petite boule). En somme, les *pilules* et les *bols* sont dans l'arsenal pharmaceutique ce que le menu plomb et les balles sont dans les arsenaux de guerre. C'est une assimilation que nous ne répugnons pas trop à établir ici, parce que *bols*, *pilules*, voire *globules*, entraînent une idée de mort, quand on en use imprudemment, aussi bien que les dragées de Bellone. Les *pilules* ayant été inventées pour obvier au dégoût que la plupart des substances pharmaceutiques inspirent aux malades, il en résulte qu'elles fournissent les moyens d'administrer les remèdes les plus actifs en trompant le goût, sens qui est souvent une sauve-garde pour notre vie : aussi sont-elles une des principales ressources des charlatans. Le diable a dû sourire lors de cette invention, dont les effets ne sont point interrompus par des trêves ou des traités de paix. C'est en roulant les pilules, encore humides, dans des pou-

dres insipides ou douces, qu'on parvient à garantir le gosier de la saveur détestable des drogues. Telles sont les farines, les fécules, la poudre de réglisse, celle de lycopode, douée de la propriété de résister à l'action dissolvante de la salive. On a même imaginé de dorer et d'argenter les pilules, opération qui non seulement préserve le palais, mais qui flatte encore les yeux. Toutefois, l'emploi seul de ces armes est d'un secours utile pour l'exercice de l'art de guérir. Au surplus, la préparation de ces médicaments est du ressort de la pharmacie, comme les indications pour en faire usage sont du ressort de la médecine. Nous nous garderons bien d'esquisser ici un aperçu de ces connaissances, afin de ne pas favoriser la manie des personnes qui usent aveuglément des moyens médicaux, si souvent dangereux. Nous préférons consigner quelques réflexions sur les inconvénients des pilules les plus usitées. Celles qui produisent une action purgative sont aux yeux du vulgaire les meilleures, surtout celles qui provoquent de copieuses évacuations d'humeurs. L'aloès, le jalap, l'extrait de coloquinte, la gomme gutte, le jus d'ail, etc., en sont les bases principales. On y a recours pour se purger commodément et sans se déranger de ses affaires quand on ressent quelque malaise, ou même pour prévenir un mal à venir. Il en est qu'on emploie aussi pour exciter l'appétit : telles sont celles qu'on nomme d'*avant repas*, ou grains de vie, ou *pilules* gourmandes. Souvent on en fait usage pour remédier à la constipation : cette ressource est surtout commune en Angleterre, où les seringues sont des objets d'une honte ridicule. La fameuse *pilule bleue* fait partie obligée du bagage de nos voisins d'outre Manche. L'action de ces purgatifs, si faciles à conserver et à transporter, procure souvent les effets désirés ; mais ce bienfait n'est ni durable, ni général. L'usage de telles drogues devient un besoin d'habitude, et il finit assez fréquemment par aggraver les altérations de la santé auxquelles on voulait remédier. L'appétit, qu'on avait aiguisé par des *pilules* gourmandes, finit par se perdre ; la bouche devient amère, des nausées s'ensuivent, puis arrivent toutes les nuances de la gastro-entérite. La constipation, loin de cesser, augmente souvent, et à la longue on voit communément se manifester les accidents qui caractérisent l'hypochondrie; fréquemment encore les hémorrhoïdes, affection vraiment fâcheuse, sont le produit de l'usage habituel des *pilules* purgatives, et principalement de celles dont l'aloès fait partie intégrante. Beaucoup de personnes sensées peuvent constater autour d'elles les effets que nous signalons. Un purgatif énergique, administré en temps opportun, dans un état maladif, sera plus salutaire et aura moins d'inconvénients que ces faibles purgations réitérés chaque jour. En définitive, nous appelons la défiance et la réserve sur l'emploi d'armes qu'il ne faut pas plus confier à des mains ignorantes qu'on ne doit laisser un fusil entre les mains d'un enfant. Bien que saupoudrées, les *pilules* inspirent toujours à la majorité du public une certaine répugnance, qui fait qu'on ne subit pas agréablement cette médication ; de là vient que dans le langage figuré on désigne une action qui répugne par l'expression, *avaler une pilule*, comme, en faisant allusion à l'expédient de recouvrir les *pilules* d'or ou d'argent, afin de tromper le goût et séduire par la vue, on dit *dorer la pilule*, pour exprimer qu'on déguise par de belles paroles l'amertume d'un refus ou d'une disgrâce.

CHARBONNIER.

PIMENT. Ce nom a été donné à des fruits de plantes fort différentes. Assez généralement, c'est ainsi qu'on désigne les fruits d'une solanée (le *capsicum annuum*. Lin.), connue aussi sous le nom de *corail des jardins*, à cause de la vive couleur rouge des fruits à l'état de maturité. Il y a dans ces fruits une multitude de variétés ; variété de formes, variété de volume, de chaleur brûlante pour la bouche des personnes qui en assaisonnent leurs aliments. Le gros et long piment que l'on cultive dans les jar-

dins, en Europe, se confit ordinairement au sel et au vinaigre, comme les olives et les câpres. Dans les Antilles et autres contrées chaudes, il croît naturellement des piments beaucoup moins volumineux, qui sont d'une force extrême; une de ces variétés, connue sous le nom de *piment enragé*, et qui a à peu près la forme d'un clou de gérofle, n'est pas soutenable sur la langue; cependant, les grives et autres oiseaux en sont très friands, et s'en chargent le jabot : on l'appelle aussi, pour cette raison, *piment des oiseaux*. Les bois et forêts l'offrent en abondance. On ne se douterait guères que cette substance brûlante a été, d'après l'expérience des médecins anglais aux Antilles, reconnue comme spécifique dans l'angine gangréneuse; on l'emploie en gargarismes : cette efficacité médicale est sans doute due à un principe astringent très développé. — L'autre espèce de *piment* est le fruit d'une myrtacée (*myrtus pimenta*, Lin.), connue assez généralement aux Antilles, où elle croît en abondance, sous le nom impropre de *bois d'Inde*. Ce myrte magnifique constitue un arbre de moyenne grandeur, très rameux, à écorce fine couleur de cannelle, avec un épiderme transparent, qui se déchire sans peine; ses feuilles, très entières, sont grandes, épaisses, luisantes, très odorantes, et ressemblent beaucoup à celles de la laurette (*prunus cerasus*). L'arbre se couvre de nombreuses fleurs, assez semblables à celles du myrte des jardins; elles sont remplacées par des baies violettes dans leur maturité, succulentes, sucrées et très parfumées, mais qui échauffent beaucoup les personnes qui en mangent. Les ramiers, les grives, les merles, et d'autres oiseaux, qui en sont très avides, acquièrent par cette nourriture un fumet très délicat, et s'engraissent beaucoup. Ce sont ces baies, cueillies avant leur maturité, desséchées au soleil ou à l'étuve, et pulvérisées, qui constituent la *toute-épice* des boutiques (*all spice* des Anglais). C'est l'objet d'une récolte assez lucrative aux Antilles, et principalement dans l'île de la Jamaïque. Le nom de *toute-épice* indique que ces baies participent à la fois de la saveur des quatre principales épices du commerce : la cannelle, le poivre, le gérofle et la muscade. Pelouze père.

PIN. Le mot *pin*, qui dérive de *pinos*, a pour racine grecque *pIδn*, qui signifie *gras*. C'est en effet le caractère particulier de ce bel arbre, qui fournit les matières grasses de résine et de goudron. On distingue plusieurs espèces de pins, dont les principales sont le *pin sylvestre* ou *d'Ecosse*, le *pin maritime*, le *pin laricio*, le *pin de lord Weymouth*, le *pin pignon* et le *pin de Jérusalem*. — Nous allons donner d'abord une idée des caractères génériques de ces arbres, qui ne diffèrent entre eux que sous de faibles rapports. — Nous ne pouvons mieux faire connaître la jeune pousse de l'année qu'en la comparant aux candelabres de nos salons. La branche du milieu en effet s'élève perpendiculairement, et domine cinq à six autres branches qui l'entourent avec assez de grâce et de régularité. Sa position verticale, comparée aux branches qui l'environnent, et qui sont un peu courbes, lui a fait donner la dénomination de *flèche*. De l'extrémité de cette flèche s'élève l'année suivante une pousse semblable à celle-ci; en sorte que l'arbre se trouve pour ainsi dire étagé; le nombre de ces étages indique l'âge de l'arbre avec la précision la plus rigoureuse : autant d'étages, autant d'années. Les bourgeons ne sortent en général que de l'extrémité des branches : aussi, le tronc lorsqu'elles ont été toutes coupées ne repousse-t-il jamais. Les feuilles si capricieuses dans leurs formes, dentelées dans l'orme, arrondies dans le tilleul, sont menues et effilées dans le pin, ce qui leur a fait donner le nom d'*aiguilles*. Elles sont réunies au nombre de deux à cinq, selon les espèces, dans une gaîne cylindrique. Elles ne tombent qu'au bout de plusieurs années, et comme chaque printemps en amène de nouvelles, il en résulte que cet arbre n'est jamais dépouillé, et qu'il n'a pour ainsi

dire pas d'hiver. Elles contribuent à la nonrriture de l'arbre dans une plus grande proportion que les racines elles-mêmes : cela nous explique comment le pin, qu'on ne peut guère cultiver avec quelque succès dans les jardins de Paris, où l'art n'épargne rien pour bonifier le terrain, mais où l'air est étouffé, croît cependant merveilleusement dans les plaines arides de la Champagne et des Landes, et jusque sur les plus hautes montagnes des Alpes et des Pyrénées. C'est peut-être aussi à cette propriété nutritive des feuilles que l'on doit attribuer le peu de développement des racines, comparativement au tronc et aux branches. Ces feuilles fertilisent la terre sur laquelle s'élève le pin : cela tient à leur substance et à leur forme : à leur substance, parce qu'elles contiennent beaucoup de résine, qui, comme l'on sait, est composée de 0,76 carbone, 0,13 oxygène et 0,11 hydrogène, et que, bien que la résine soit insoluble dans l'eau, divisée cependant dans un réseau fibreux, et souvent en contact avec des matières calcaires, elle se décompose et donne un excellent engrais ; à leur forme, parce que le vent, qui entraîne les feuilles larges et desséchées des autres arbres, n'a presque pas de prise sur celles-ci : elles tombent au pied de l'arbre qui les a produites, et ne roulent pas, comme les autres, emportées par des tourbillons. De la forme de ces feuilles, qui interceptent à peine les rayons du soleil et la circulation de l'air, il résulte encore un immense avantage, c'est que sur le même espace de terrain il peut s'élever quatre ou cinq fois plus de pins que d'arbres à feuilles larges, avantage qui se trouve encore doublé par une végétation active, qui leur fait atteindre très rapidement leur maturité.—Les fleurs que portent les pins sont en général jaunes et forment des faisceaux. Les fleurs mâles sont dépourvues de calice et de corolle, et composées seulement d'étamines disposées en forme d'écailles. Le pollen ou poussière fécondante qu'elles jettent est si abondant que souvent il a été pris par des habitants de la campagne pour une pluie de soufre. Les fleurs femelles ont seules un calice avec deux ovaires à la base interne. — Le fruit, généralement appelé *pomme*, reste trois années sur l'arbre. C'est un cône formé d'écailles superposées et épaissies au sommet, et qui contiennent à leur base deux graines, dont chacune est surmontée d'une membrane assez semblable à l'aile d'une abeille, et au moyen de laquelle elle vole souvent à des distances fort éloignées, et va parfois peupler les points les plus escarpés d'une montagne. — Ce sont les pins qui fournissent ces belles mâtures de vaisseaux, que nous allons souvent chercher dans le Nord ; aussi faut-il bien se garder de les confondre avec les sapins, avec lesquels ils ont assez de ressemblance, mais qui sont loin d'atteindre ces belles proportions, et de nous fournir une qualité de bois aussi supérieure. Outre les différences qui ne peuvent échapper à un œil exercé, nous en citerons d'essentielles. Le pin a constamment ses feuilles réunies de deux à cinq dans une gaîne particulière ; dans le sapin au contraire, chaque petite feuille est isolée. Les fleurs mâles des pins sont portées sur des chatons disposés en grappe, caractère qui ne se rencontre pas dans les fleurs du sapin.—On retrouve en France, dans nos jardins d'agrément, toutes les espèces de pins que nous avons désignées au commencement de cet article, mais on n'y cultive guère en forêt que le pin maritime et le pin sylvestre.—Le pin maritime est celui qui peuple les landes sablonneuses des environs de Bordeaux. Il fournit de la résine en abondance. C'est là un des principaux produits de cette espèce de pin ; et chose digne de remarque, c'est que l'extraction de cette résine ne nuit pas à la qualité du bois, et ne fait que le rendre plus léger. Les feuilles en sont assez longues et d'un vert plus tendre que dans les autres pins. Les pommes ont environ cinq à six pouces de longueur, proportion qu'elles n'atteignent jamais dans les autres espèces ; la graine répond à leur grosseur. L'écorce est gri-

sâtre et très épaisse : elle se gerce comme celle de l'orme. Ce pin réussit dans les terrains les plus arides, pourvu qu'il y puisse enfoncer sa racine pivotante et presque unique, et qu'au dégel il puisse n'être pas déchaussé. C'est le plus hâtif de tous les pins, puisque l'âge de sa maturité est fixé en général à quarante-cinq ans ; mais il est loin d'égaler pour la beauté du port le pin sylvestre, qui s'élève quelquefois jusqu'à quatre-vingts pieds et au delà, tandis que le pin maritime en atteint tout au plus soixante. La qualité du bois est aussi bien différente : elle est tout à l'avantage du pin sylvestre. — Les feuilles des pins sylvestres sont d'un vert assez prononcé ; elles n'ont qu'une longueur de deux pouces environ, et sont réunies constamment deux par deux dans la même gaine. Elles sont aplaties par les deux faces qui se regardent, de telle sorte qu'en les joignant elles forment en sortant de la gaîne un cylindre d'une ligne de diamètre. La pomme et la graine sont très petites, et à mesure que l'arbre grandit, l'écorce en devient roussâtre. — Les racines étant traçantes, la couche de terre végétale la plus mince suffit pour le faire prospérer; cette couche peut même être argileuse ou crayeuse : aussi peut-il utiliser les terrains les plus ingrats et les plus stériles, et là où périrait le pin maritime lui-même, faute d'y pouvoir enfoncer sa racine pivotante, il peut encore réussir merveilleusement. — L'accroissement de cet arbre est assez faible d'abord, mais après les dix premières années, il devient tellement rapide qu'il est quelquefois de deux à trois pieds par année. Ce pin varie beaucoup dans ses proportions : exposé au nord et dans un terrain humide, il peut s'élever jusqu'à quatre-vingt pieds et au delà, tandis qu'il n'atteindrait peut-être qu'une hauteur de trente pieds dans une exposition au midi et dans un terrain sec et aride. Aussi a-t-on soutenu que les variétés de pin de Riga, de pin d'Écosse, de pin de Haguenau et de pin de Genève, qu'on avait voulu apercevoir dans les pins sylvestres, ne tenaient qu'à la diversité des conditions dans lesquelles se sont trouvées certaines forêts. Dans tous les cas, les nuances qui divisent les pins sylvestres sont bien faibles, et dans le commerce on ne rencontre pas séparément les graines de chacune de ces variétés. — Le pin sylvestre a souvent à craindre la piqûre de 3 sortes d'insectes, du petit *scarabée noir*, qui à l'état de larve se niche dans la moelle des jeunes cimes, et coupe quelquefois toutes les pousses de l'année; de la chenille *pythiocampa*, velue, roussâtre, et longue de quinze lignes environ, qui mange quelquefois toutes les aiguilles de l'arbre, et le fait inévitablement périr; et enfin du *scolythus typographus* ou *imprimeur*, ainsi appelé à cause des caractères multipliés à l'infini qu'il trace sur l'aubier. Le meilleur remède contre ces insectes, ce sont les pies, qui leur font une guerre acharnée, et qu'il faut bien se garder de détruire. — C'est le pin sylvestre principalement qui est employé dans la construction des mâts de vaisseau. Pour cela, on l'écorce sur pied, ce qui donne à l'aubier la consistance du cœur du bois. La sève en effet ne pouvant alors circuler entre l'écorce et l'arbre, traverse l'aubier, et vient en resserrer les pores, jusqu'à ce que l'arbre périsse. Il fournit toutes les pièces nécessaires dans la charpente; et comme l'humidité a très peu d'action sur cet arbre, on peut le considérer comme un de nos meilleurs bois indigènes pour pilotis, corps de pompe, conduits d'eau et étais de mines. Il peut aussi être employé avec utilité dans la menuiserie : il n'a pour cet usage que le défaut de conserver une odeur de résine, qu'il ne garde cependant pas longtemps. Il brûle bien et fournit plus de chaleur qu'aucun autre bois, mais il se consume vite et pétille comme l'orme. Il fournit de la résine, mais en moindre quantité que le pin maritime; il est surtout propre à la production du goudron. — L'écorce est employée dans les tanneries. Dans les pays du Nord, elle remplace le liége pour soutenir les filets au-dessus de l'eau. En Laponie, on en fait encore de petites galettes qui se conser-

vent pendant un an. Pour cela, on a soin de la détacher de l'arbre au moment de la sève, de la laisser sécher à l'ombre, et de faire avec l'intérieur de l'écorce une farine que l'on délaie dans l'eau. En Suède, on la mêle avec la farine de seigle. —Tant de facilité pour la culture et tant d'avantages devaient faire rechercher le pin sylvestre pour les terrains ingrats dont on ne pouvait tirer aucun parti : c'est ce qui a eu lieu. En Champagne, dans des plaines arides où l'on n'apercevait jusque là aucun vestige de végétation, des essais de pins sylvestres furent tentés il y a une cinquantaine d'années : ils furent couronnés de succès. Dès lors, les plantations se multiplièrent, et aujourd'hui plusieurs milliers d'hectares, couverts d'une végétation vigoureuse, dénotent jusqu'à l'évidence que ce pays tout entier aura avant long-temps complètement changé d'aspect. Les terrains labourables eux-mêmes y gagneront, car un pays boisé attire les pluies fécondantes. De stérile qu'elle était, cette partie de la Champagne deviendra riche ; et aujourd'hui surtout, où une disette de bois se fait craindre pour un avenir plus ou moins éloigné, la France entière est intéressée au succès d'une telle entreprise. On doit s'en applaudir d'autant plus que le pin sylvestre disparaît peu à peu des montagnes de l'Auvergne, de la Bourgogne, du Lyonnais et des Vosges, ou du moins y diminue d'une manière sensible ; et pourtant, de quelle utilité immense est l'existence de ces pins au sommet de ces montagnes ! Les racines en effet facilitent l'infiltration des eaux dans le sein de la terre, auxquelles elles servent de conductrices. Ces eaux vont alimenter les ruisseaux, au lieu de descendre en torrents et de dévaster les vallées. Les rameaux étendus, qui, comme des parasols, abritent les neiges, les empêchent de fondre aux premiers rayons du printemps, préviennent par-là les inondations, et ménagent des ressources pour alimenter les fontaines pendant les chaleurs de l'été. Le pin sylvestre seul peut procurer de tels avantages, puisque seul il peut vivre dans des régions si élevées, et sur des montagnes dépouillées pour ainsi dire de toute couche de terre végétale. Espérons qu'il sera pris quelque mesure pour conserver des arbres si nécessaires sur ces hautes montagnes. VICTOR SÉGALAS.

PINACLE. C'était, dans l'architecture des anciens, un comble terminé en pointe, qu'on plaçait au haut des temples pour les distinguer des maisons des simples particuliers et des palais des hommes puissants et riches. Les combles de ces derniers édifices étaient plats ou en manière de plate-forme, comme les *villa* d'Italie. Le pinacle était donc dans le principe une forme consacrée, qui ne se voyait que sur les monuments religieux. Plus tard, de simples particuliers placèrent, comme marques de distinction, de pareils ornements au faîte de leurs maisons. Mais, à Rome et dans l'empire romain, tout le monde n'avait pas le droit de pinacle ; on n'obtenait cette faveur que par un décret du sénat. Cela rappelle en tout point les donjons et les colombiers de la féodalité. Jules-César jouissait de l'honneur du pinacle, que le sénat n'osa pas lui refuser. Le pinacle antique était décoré le plus souvent d'une figure de la Victoire, de la Renommée et d'ornements plus ou moins riches, selon le rang ou la qualité de ceux à qui ce privilége était accordé. Les maisons qui portaient sur leurs toits cette forme distinctive étaient regardées comme des temples.—Dans l'architecture du moyen âge, le sommet des toits coniques, des tours ou des pignons aigus, offre des amortissements ou des couronnements ouvragés en plomb, en fer ou en terre cuite. Quelquefois, c'est une petite base, sur laquelle s'élève une statue isolée, ou bien une petite pyramide ornée de feuillages. Ces détails d'architecture s'appellent des *pinacles*.—On appelait aussi de ce nom la galerie qui régnait autour du toit plat du temple de Jérusalem, et la tourelle bâtie au-dessus du vestibule du temple. C'est précisément l'endroit élevé où Satan transporta Jésus-Christ lorsqu'il le tenta. On dit au figuré *mettre un homme*

sur le pinacle, c.-à-d. le louer à outrance, en faire l'objet d'une exclusive admiration. On dit aussi *être sur le pinacle* (supra pinnaculum vel fastigium), en ce sens, qu'on est arrivé à une grande faveur, a une grande élévation de fortune.

A. Fillioux.

PINCE. Ce mot, qui s'applique à un grand nombre d'instruments et d'outils usités dans les arts et les métiers, vient, d'après Ducange, du vieux mot latin *pinca*, qui avait la même signification. On nomme aussi *pince* l'extrémité antérieure du pied des animaux ongulés, comme chez les sangliers, les cerfs, etc. On emploie ce mot, surtout au pluriel, pour désigner les dents antérieures et du milieu de la mâchoire de quelques animaux : les chevaux perdent ordinairement leurs *pinces* vers leur troisième ou quatrième année. Les *pinces* d'une écrevisse, d'un homard, sont cette partie de leurs grosses pattes avec laquelle ils pincent quand on veut les saisir. *Pince* se dit du devant d'un fer de cheval : on n'étampe jamais en *pince* les fers de derrière. Le même mot, ainsi que *pincettes*, désigne cette sorte de tenailles (formée de deux leviers, comme tous les outils et instruments de même genre) dont on se sert pour remuer les bûches dans une cheminée. Il y a en chirurgie quatre espèces principales de *pinces* ou *pincettes*: les *pinces à anneau*, servant au pansement; les *pinces à dissection*, avec lesquelles on saisit les parties qu'on veut disséquer ou couper; les *pinces de Museux*, servant pour la rescision des amygdales et autres tumeurs; les *pinces à polypes*, employées pour l'extraction de certains polypes. Le *forceps*, les *tenettes*, le *tire-balles*, etc., sont aussi de véritables pinces. *Pince*, en termes de fonderie, désigne le bord, l'extrémité inférieure de la cloche, où frappe le battant. *Pince* se dit aussi d'une barre de fer employée en forme de levier : celle qui est usitée en marine se termine en pointe par un bout, et par l'autre en pied de chèvre recourbé : quand on s'en sert par la pointe, elle agit comme levier de la première espèce; quand on l'emploie par le bout terminé en pied de chèvre, elle agit comme levier de la seconde espèce. On nomme encore *pince*, en marine, la partie la plus aiguë du devant d'un vaisseau, depuis le dessous du brion jusqu'à l'endroit où la levée de coltis commence à s'évaser, c.-à-d. jusqu'au haut de son fourcat. — *Pince* se dit parfois de l'acte de pincer, de saisir avec force : *cet outil n'a pas de pince, ne saisit pas bien. Avoir la pince forte* se dit de quelqu'un qui retient fortement, avec vigueur, ce qu'il a dans la main. *Craindre la pince* ou *en être menacé* veut dire, en langage populaire, craindre ou risquer d'être arrêté : c'est dans le même sens qu'on dit : *gare la pince*. La même locution, quoique bien peu usitée, s'emploie en parlant de choses inanimées, s'il s'agit d'objets qu'on puisse prendre ou piller, comme dans ces vers de Marot, d'une épître à François Ier :

> Car votre argent, très débonnaire prince,
> Sans point de faute est sujet à la *pince*.

A. B.

PINCEAU (du latin *penicillum*, dont la signification est la même). Pris dans le sens propre, c'est un outil dont se servent les peintres; mais, par une double métonymie, on donne le nom de *pinceau* à tous les instruments employés pour peindre, quoique l'usage de la brosse soit bien plus général que celui du pinceau; puis on caractérise par ce dernier mot la manière de peindre propre au peintre dont on parle. Pour les pinceaux, on se sert de poils très doux, comme ceux du petit-gris; les brosses sont faites de poils de pores. On fait aussi des brosses en poils de blaireau, mais on ne s'en sert que pour de certains usages. Pour laver, pour peindre en miniature, on emploie des pinceaux; les peintres à l'huile ne se servent que de brosses. — Lorsque ce dernier genre de peinture fut inventé, les premiers peintres qui l'employèrent firent tous leurs efforts pour ne pas laisser apercevoir le mécanisme du pinceau : ils étaient sous l'influence de l'effet produit par la détrempe

et par la fresque, où la nature de la couleur ne permet guère de retrouver la trace du pinceau ; peu à peu, les maîtres ont abandonné ce système ; il ont plus empâté leurs tableaux, et l'on a pu reconnaître l'art avec lequel ils mêlaient et fondaient leurs couleurs. C'est alors que l'on a dit le *pinceau* de l'Albane ou du Corrége ; on a même été plus loin, et l'on a dit pour caractériser, non la manière de peindre, mais les idées et les productions d'un peintre : un *pinceau* aimable, enjoué, gracieux, sombre, terrible, etc. — Donner le dernier coup de *pinceau*, c'est terminer un ouvrage. Ce serait faire le plus grand éloge possible d'un peintre que de dire qu'il a hérité des *pinceaux* de Raphael ; et je puis ajouter, comme fait historique, que Battoni, peintre romain des temps modernes, et qui a joui d'une certaine célébrité, légua à notre grand peintre David, dont il avait su deviner le génie, sa palette et ses pinceaux. F.-A. Coupin.

Dans une acception plus figurée, on emploie *pinceau* en parlant de la plume des écrivains, des poètes, des orateurs : il y a dans Bossuet, dans Corneille, d'admirables coups de *pinceau*. Donner à quelqu'un un vilain coup de *pinceau*, c'est dénigrer quelqu'un, le peindre en mal. X.

PINDARE. Prince des poètes lyriques, comme Homère est le coryphée des poètes épiques, vit le jour à Cynocéphale, bourg aux environs de Thèbes, en Béotie. Le ciel de cette contrée passait pour être peu favorable aux élans du génie ; la moqueuse Athènes appelait un homme d'un esprit lourd un Béotien. « La postérité saura, dit, dans la sixième olympiade, ce citoyen immortel d'un petit bourg obscur, si j'ai évité le proverbe ridicule *du pourceau béotien*. Paris, cité presque sœur, quant aux mœurs, de la cité de Minerve, traite de même les Champenois. On dirait que la fortune s'est plue à démentir par une création éclatante ces plaisanteries nationales devenues proverbes, car elle a donné à la Béotie Pindare, et à la Champagne Racine. Les biographes anciens et les critiques modernes les plus estimés fixent cette illustre naissance la première année de la soixante-cinquième olympiade, 520 ans avant l'ère chrétienne. Toutefois, quelques auteurs diffèrent de ces derniers d'un peu plus d'une olympiade ; à ce compte, Pindare était dans toute l'énergie de son talent et de son âge, vers sa quarantième année, lorsque les *cohues de Xercès* (expression de Napoléon) se ruèrent d'Asie sur la Grèce. Comment ce sublime chantre ne célébra-t-il pas de sa si forte voix, sur la grande lyre, la liberté grecque fièrement assise dans le golfe de Salamine, sur la flotte submergée du roi des rois ; et ces trois cents héros des Thermopyles, qui, couronnés de roses, s'en allèrent gaîment, comme ils le disaient, le long du chemin de Sparte au mont Œta, souper chez Pluton ? Si nous en croyons les anciens, Pindare, à la mamelle, fut bercé aux accords de la lyre, car ils le font fils ou de Scopelinus, ou d'un certain Pagonidas, tous deux musiciens. Les mêmes qui lui donnent Daïphante pour père prétendent que ce Daïphante portait aussi ces deux noms, ou que sa veuve Myrto, ou Myrtis, ou Clidicé, ait successivement épousé Scopelinus et Pagonidas. Ce poète eut un frère du nom d'Erotion ; mais comme dans le même sang il n'y a pas transfusion de génie, celui-ci resta obscur, tandis que depuis environ 2300 années, encore dans toute sa gloire, rayonne Pindare. Doué par le ciel de merveilleuses dispositions pour la poésie et la musique, il fut envoyé à l'école du célèbre Lasus, un des sept sages de la Grèce, qui amena à sa perfection le rhythme dithyrambique, et fut auteur de traités sur l'art musical qui ne nous sont point parvenus. Sous un tel maître, l'enthousiasme poétique du disciple ne tarda point à éclore ; imbu des leçons religieuses et graves de ce sage, l'héroïsme, la vertu et les dieux devinrent seuls le sujet de ses chants. Sa piété était si grande, si vraie et si connue, que la maison qu'il habitait, voisine d'un temple de Cybèle, passait pour le temple

même de la déesse. Là, en effet, secondé de sa femme Timoxène, de son fils Daïphante, et de ses deux filles, Protomaque et Polymétis, ou Eumétis, prêtre de la mère des dieux, il entretenait le feu sacré de la nature qu'elle symbolisait, et chantait sur sa lyre ses louanges immortelles. Ainsi, dans le temple de Jehovah, à Sion, David, devant l'arche sainte ou du haut de son palais, chantait sur la harpe ses pompeuses hymnes hébraïques. L'analogie entre ces deux grands poètes est frappante : même génie, même piété, même ministère. Platon trouvait dans Pindare quelque chose au-dessus de l'homme, et Platon avait banni les poètes de sa république, le chaste Homère lui-même. Un peu plus jeune que le sombre Eschyle, le Shakspeare grec ; un peu moins âgé que le tendre Simonide, auquel l'élégie légua ses larmes ; et plus vieux que Bacchylide, qu'il n'aimait point, Pindare était contemporain de ces trois illustrations. Horace, qui avait hérité de la lyre du poète thébain, et dont il fit entendre aux oreilles latines les premiers accords dans la ville éternelle, cette Rome, fille de l'Asie et de la Grèce, a seul puissance de juger ce géant de la poésie. « Un fleuve, dit-il, qui prend sa course du haut d'un mont, et qui, nourri des pluies d'orages, bouillonne sur ses rives célèbres, c'est Pindare, se précipitant immense de sa source profonde. » Puis, faisant la part de son propre génie, de sa veine, comme il l'appelle, et de celui du chantre olympien : « O Jule, continue-t-il, je ne suis qu'une abeille laborieuse d'Apulie, qui cueille un thym délicieux. Chétif que je suis, voltigeant autour des bois de Tibur, pleins de sources, je compose des vers à force de labeurs ; mais toi, cygne de Dircé, un vent puissant t'emporte dans les hautes régions des nues. » Le poète latin prédit le sort d'Icare, la mer pour tombeau, à qui osera imiter ce sublime lyrique ! En effet, ce chantre des dieux et des héros, saisissant dès la première *pythique* sa grande lyre d'or, la phorminx, l'interpelle avec des mots inconnus sur la terre : « Tu as la puissance d'éteindre, chantait-il, regardant ses cordes frémissantes, les traits aigus de la foudre, dont les feux sont inextinguibles. Dès qu'autour de sa tête au bec recourbé, tu épands les nues profondes de tes harmonies, le roi des oiseaux, l'aigle de Jupiter, laissant aller des deux côtés ses rapides ailes, sent ses paupières se fermer, et s'endort sur le sceptre du dieu. » Dans la sixième *olympique*, le poète, usant d'une métaphore d'une hardiesse sans exemple, et d'une beauté inexprimable, s'écrie : « Allons, Phintis, mon écuyer, attelle aussi les mules puissantes et légères de mon génie, afin que je suive, monté sur un char, dans leur pure carrière, ces hommes généreux : qu'elles aussi aient leur part des couronnes olympiques ! Mais déjà la porte des hymnes s'ouvre devant elles, et me voilà sur les bords de l'Eurotas ! » En effet, c'était par une porte improvisée, une brèche faite soudain dans les murs de la ville que rentrait le vainqueur, aux acclamations de ses concitoyens, aux sons des lyres et des flûtes. Tantôt, le cœur battu par l'impatience, dédaignant l'art du statuaire, faiseur d'hommes, qui les fixe immobiles sur une froide base, ce poète donne à sa muse ou des ailes d'oiseau, ou un navire avec ses avirons et une ancre contre les écueils. Tantôt c'est un flambeau parfumé qu'il lui met à la main, tantôt c'est une coupe pleine d'un enivrant nectar ; et lorsque, quittant la majestueuse phorminx, il prend la petite lyre, il met sur les lèvres de l'enchanteresse le doux suc des abeilles. Ce fut dans ces instants de molles inspirations que cette muse peignit la naissance du petit Iamos, quand Évadné, déposant sa ceinture teinte de pourpre et de safran, et son vase d'argent, mit au jour, sous des feuilles azurées, un enfant à l'ame divine. Elle le cacha parmi les joncs, dans un lieu fourré et écarté, où le corps délicat de son fils pût être humecté du parfum des violettes purpurines, et elle le nomma Iamos. Les premières de ces images si hardies et de ces métaphores si impé-

tueuses, avec çà et là des écarts insolites au vulgaire des poètes, sont ce qui constitue chez les modernes le style *pindarique*. Le dernier tableau, si frais et si doux, rentre dans le style pastoral, dans l'harmonieuse mollesse de Théocrite. Comblé d'honneurs et de richesses, largement rétribué par les vainqueurs, auxquels il vendait l'immortalité, et magnifiquement récompensé par le tyran Hiéron, à la cour duquel il vint passer quelque temps, et qu'il appelait, par une admirable expression, l'*OEil de la Sicile*, Pindare ne craint pas, dans une ode, la première *isthmique*, d'inviter les grands, les rois et les héros à récompenser les indigents favoris des muses. « Un sage poète, dit-il, usant d'une comparaison simple, familière et toute pastorale, sait ce qu'on doit à ses travaux renommés; il sait qu'une récompense réciproque est douce à tous les hommes, au berger, au laboureur, à l'oiseleur, et à celui qui sillonne la mer qui le nourrit; tous cherchent à écarter de leur estomac la faim cruelle.» Comme un digne fils d'Albion, amant des coursiers, Pindare les associe à la palme du vainqueur. Il immortalise les grâces de cet étalon du roi de Sicile, que ne piqua jamais l'aiguillon, et qui, triomphant au stade de Pise, tout fleuri des couronnes qu'on lui jetait, retourna recevoir d'Hiéron lui même le noble nom de *Phérénicus*, porte-victoire. Le poète n'oublia pas non plus ces généreux chevaux de Thèbes, blancs comme la neige et si beaux au quadrige. De quelles éclatantes couleurs le poète béotien ne pare-t-il pas aussi la philosophie et la morale; s'il parle en passant de la Nécessité, il lui donne des clous de diamant. Horace trouva cette image si magnifique et si vraie qu'il ne put résister à la ravir tout entière au chantre d'Olympie. Mais du milieu de ces groupes d'images, éblouissantes et incorruptibles fleurs, quel parfum de religion et de vertu, exhalé de leurs calices, se répand dans l'ame! Approchez, chétiens, et écoutez: « Ce n'est qu'au sein de l'avenir, dit le poète païen, que peuvent éclore la sagesse et la vérité; ne parlons des dieux qu'avec révérence, et, jusque dans nos erreurs, portons leur respect. Hommes d'unjour, qu'êtes-vous? ou plutôt que n'êtes-vous pas, ô hommes, songe d'une ombre? Seulement quand descend la splendeur du maître de la lumière, un rayonnant éclat vous environne, et devant vous s'entr'ouvre une délicieuse éternité; oui, le commencement et la fin des œuvres humaines n'auront de fortunées issues que par l'appui de la Divinité.» Il ne nous est resté de ce sublime poète que quatre livres d'odes: les *Olympiques*, les *Pythiques*, les *Néméennes* et les *Isthmiques*. Elles traitent exclusivement des jeux de la Grèce, des palmes qu'on y remportait et des vainqueurs. Oh! quels trésors tombés du génie de ce poète le temps nous a enviés! Pindare avait composé de magnifiques dithyrambes et des élégies pleines de larmes, au rapport d'Horace, et des élégies érotiques, si l'on en croit Athénée, qui nous en a transmis quelques vers. Il écrivit aussi des hymnes, des drames, et descendit même jusqu'à la prose. Quant aux reproches que l'on fait à Pindare d'être obscur, ou de se perdre dans les nues, ou d'abandonner ses héros et de se jeter sur l'éloge de quelques dieux, ils sont nuls. Pindare n'était point obscur pour ses contemporains; pour le suivre dans les nues, il faut avoir des ailes, et les vainqueurs et les dieux dont il mêlent les louanges forment dans ses odes comme un Panthéon intellectuel où se déploie aux yeux de l'érudit cette lignée de dieux, de demi-dieux et de héros dont la Grèce ne faisait qu'une même famille. S'il y a quelque chose d'obscur pour les modernes dans ce grand poète, c'est la quantité et la composition métriques de ses vers. La première *olympique* et la plupart des autres odes sont composées de strophes, d'antistrophes et d'épodes. La première strophe et les suivantes sont de dix-sept vers; les antistrophes sont semblables pour le nombre et la mesure des pieds; les épodes sont de treize vers. La seconde *olympique* a ses strophes et ses antistrophes formulées avec quatorze vers chacune, et l'épode

en compte huit. La dernière *néméenne* est divisée par stances de huit vers, et la neuvième par stances de douze. La quatorzième *olympique* est monostrophique, ou d'une seule strophe en deux sections. Quant aux mètres qui constituent ces odes, ils étaient, à ce qu'il paraît, subordonnés aux caprices ou aux inspirations du poète-musicien ; car le rhythme influait sur le mètre au point d'alonger au besoin des sons brefs, on de raccourcir des sons longs de leur nature. Quant au style de Pindare, il n'a qu'un défaut, si c'en est un, c'est de vous éblouir de l'abondance de ses images et du reflet de ses métaphores. Corinne, qui, plutôt encore par ses charmes, dit-on, que par ses vers, avait obtenu des juges jusqu'à cinq fois la palme lyrique sur Pindare, lui reproche de ne point semer ses images, mais de les jeter pêle-mêle comme d'un sac. Nous adoptons la comparaison et la spirituelle critique de la charmante muse antique. Pindare touchait à sa soixante-quatorzième année : un jour, qu'extrêmement faible, étant au théâtre, d'autres disent au gymnase, il reposait sur les genoux du jeune Théoxène, son disciple, qu'il aimait d'un paternel amour, il s'y endormit pour ne plus se réveiller, la quatre-vingt-troisième olympiade, avant Jésus-Christ 446 ans. Il mourut plein d'honneurs et de richesses; les Athéniens, qu'il avait loués, n'avaient point souffert qu'il payât l'amende que lui avait imposée la jalouse Thèbes sa patrie : la cité de Minerve l'avait acquitée pour lui. La pythie de Delphes, en considération de son génie et de sa piété, lui avait accordé une part dans les sacrifices d'Apollon ; Agrigente et Syracuse le traitèrent avec respect ; et, selon les ordres sévères d'Alexandre, l'épée macédonienne épargna dans Thèbes en cendre les descendants du poète, la torche incendiaire sa maison. Pausanias vit de son temps à Thèbes la statue de ce poète immortel. Nous possédons un buste de ce célèbre citoyen de Cynocéphale ; s'il n'est point idéal, la nature l'avait doué d'une figure magnifique. Il est représenté dans la force de l'âge ; son front pur et calme est empreint d'une douce sévérité ; ses lèvres tranquilles annoncent la sagesse, on en attend des paroles semblables à celles des dieux ; et son menton, accompagné d'une barbe longue, légèrement ondulée et soignée comme celle d'un riche pacha, révèle l'opulent ministre de Cybèle. Ce fut en 1513 que, pour la première fois, l'imprimerie multiplia les rayons de ce soleil de la poésie ; c'est la précieuse édition *Princeps*. DENNE-BARON.

PINDE (LE), chaine de montagnes entre l'Épire et la Thessalie, habitée par différents peuples, entr'autres, par les Athamanes, par les Aétiches et par les Perrhèbes. Ceux qui l'habitaient du côté de l'Épire étaient réputés Épirotes, et ceux qui l'habitaient du côté de la Thessalie étaient regardés comme Thessaliens. Tite-Live (liv. XXXII) nomme cette montagne *Lyncus ;* Chalcondyle et Sophien disent que son nom moderne est *Mezzovo*. Elle est célèbre chez les poètes anciens et modernes, comme consacrée à Apollon et aux Muses. Le Parnasse, dans la Phocide ; l'Hélicon, dans la Béotie, et le Pinde dans l'Épire et la Thessalie, sont pris indistinctement par les poètes pour le séjour des neuf sœurs, et ceux qui parviennent au sommet d'une de ces montagnes, sont assurés d'avoir une place au temple de Mémoire, comme favoris d'Apollon, et courtisans privilégiés des Muses. Mais le nombre de ces poètes heureux n'est pas aussi considérable qu'on pourrait le croire, d'après la foule de candidats qui depuis si long-temps assiègent les avenues de ces trois monts. Combien se sont arrêtés sur les versants du Parnasse, ou de l'Hélicon, ou du Pinde? Combien il en restera encore qui se verront arrêtés à moitié chemin et ne pourront atteindre au sommet? Apollon et les Muses n'admettant pas facilement à leur cour ceux qu'ils paraissent appeler ou inspirer. Il est prudent et sage d'y regarder à deux fois, avant de se rendre à leur invitation. C'est le cas de consulter son esprit et ses forces, et de se défier d'un sonrire provocateur; car il est triste

d'être éconduit après une course pénible, ou d'être précipité sans avoir pu arriver au haut de la montagne. — *Pinde* était aussi le nom d'une rivière de l'Épire ou de la Macédoine, qui roulait ses ondes par sauts et à travers les rochers.

DELBASE.

PINGOUIN (*Alca*). Cet oiseau appartient à cette singulière famille de *palmipèdes* sans ailes, ou n'offrant tout au plus que les rudiments de ces organes, et qui, par leur conformation exceptionnelle, paraissent presque aussi étrangers à la terre, sur laquelle ils n'avancent qu'avec peine, qu'aux régions de l'air, qu'ils ne peuvent fréquenter. — Comme on a déjà décrit à l'art. MANCHOT les traits généraux de leur organisation, et le genre de vie, les besoins, les habitudes qui en dérivent, il ne nous reste ici qu'à signaler les caractères principaux qui distinguent le genre *pingouin*. Tandis que les manchots fréquentent les mers du Sud, les *pingouins* appartiennent exclusivement aux mers du Nord. Il est constant, en effet, que les individus décrits dans plusieurs voyageurs sous le nom de *pingouins du Sud* sont de véritables manchots. Quoique la brièveté des ailes chez les premiers ne leur permette pas de se soutenir, cependant ces organes portent des plumes; chez les seconds, au contraire, ce sont d'informes moignons, qui semblent au premier coup d'œil revêtus d'écailles. Les *pingouins* ont le bec large et comprimé en lame de couteau, emplumé à sa base, courbé vers sa pointe. Leurs pieds sont courts, et retirés sous l'abdomen. On n'en connaît encore que deux espèces : le *pingouin commun* ou *macroptère* (*alca torda*), que nous voyons parfois en hiver sur nos côtes septentrionales. Il est de la taille du canard à peu près, noir dessus, blanc dessous. Le *grand pingouin*, ou *pingouin brachyptère* (*alca impennis*), est plus grand, de la même couleur.

SAUCEROTTE.

PINGRÉ (ALEXANDRE GUY-), astronome célèbre du XVIIIe siècle, naquit à Paris le 4 septembre 1711; élevé chez les génovéfains de Senlis, il devint de bonne heure professeur de théologie, et il aurait sans doute poursuivi tranquillement la carrière qu'il avait embrassée, si les persécutions auxquelles il fut en butte, dans les querelles du jansénisme, n'étaient venues modifier ses idées d'avenir. Lorsque Lecat voulut fonder à Rouen une académie des sciences, il eut besoin d'un astronome, et jeta les yeux sur Pingré, son ami; celui-ci avait trente-huit ans; il se livra avec un zèle infatigable à des études qui lui étaient encore étrangères, et bientôt ses *observations* lui acquirent une juste renommée. L'académie des sciences lui accorda, en 1753, le titre de correspondant, et peu de temps après celui d'associé libre; il devint bibliothécaire de Sainte-Geneviève, à Paris, chancelier de l'université, et on lui éleva un petit observatoire que l'on enrichit de plusieurs instruments. C'est alors qu'il composa un almanach nautique, l'*État du ciel*, pour 1754, et qu'il ajouta à l'*Art de vérifier les dates* le calcul des éclipses des dix siècles qui ont précédé l'ère chrétienne.—En 1760, Pingré partit pour les mers de l'Inde, et attendit à l'île Rodrigue le passage de Vénus sur le soleil : là, il fut contrarié par le mauvais temps; mais, plus heureux au Cap-Français, dans l'île Saint-Domingue, il put observer le passage de 1769. Les relations de trois voyages qu'il entreprit pour essayer les montres marines de Leroy et de Berthoud et les méthodes qui servent à déterminer les longitudes, ont été publiées en 1768, 1773 et 1778. Huit ans après, Pingré faisait paraître sa *Traduction de Manilius*, travail estimable, mais qui laisse encore beaucoup à désirer. En effet, le sens de l'auteur n'est pas toujours bien saisi, et un esprit de critique, poussé quelquefois trop loin, découvre dans certains passages des erreurs qui certainement n'existent pas; on peut également regretter que les notes philologiques ne soient pas plus étendues, et que dans la comparaison des manuscrits, les variantes, les changements de phrases ou de mots ne soient pas assez bien motivés; quoi qu'il en soit, nous devons savoir

gré au traducteur d'avoir transporté dans notre langue un poème intéressant, et qui passe à juste titre pour l'un des textes latins les plus difficiles. Pingré avait commencé de bonne heure une *Histoire de l'astronomie*, depuis Tycho-Brahé; il voulait rassembler les observations du 17e siècle, mais il ne put reprendre son travail, souvent interrompu, qu'en 1786, et il le termina en 1790, à l'âge de 80 ans. L'assemblée constituante avait ordonné l'impression de cet ouvrage, et 364 pages étaient déjà tirées; mais la dépréciation des assignats fit tout suspendre, et le livre n'a jamais paru. Pingré mourut en 1796. Nous ne parlerons pas des nombreux mémoires qu'il a insérés dans les recueils de l'académie; son principal titre de gloire est sa *Cométographie*. Il y expose les progrès des connaissances humaines sur le lieu et la nature des comètes; l'histoire de toutes celles dont on trouve quelque mention dans les écrits des historiens ou des philosophes, et ce que l'on sait de leur retour, des effets qu'elles peuvent produire sur les planètes, et de leur destination; enfin les phénomènes de leurs queues ou de leurs chevelures. La dernière partie roule sur la théorie de leurs mouvements. Pingré, dans son livre, ne fait aucune mention des Arabes; on ne savait pas encore les belles découvertes qu'ils avaient faites en astronomie, et les perfectionnements qu'ils avaient apportés aux méthodes géométriques; mais l'auteur de la *Cométographie* donne une idée assez juste des connaissances astronomiques des Chaldéens et des anciens Égyptiens, et l'on doit reconnaître que le savant bibliothécaire de Sainte-Geneviève mettait fréquemment à contribution les livres qui étaient chaque jour à sa portée; son ouvrage présente aussi le tableau très complet des théories imaginées et pratiquées au XVIIe siècle. Pingré, dit M. Delambre, a mérité la grande considération dont il a joui, par son zèle et ses qualités morales; jamais il ne refusa une mission pénible, comme le prouvent ses divers voyages, et l'intrépidité qu'il a montrée à se charger du travail ingrat de l'*État du ciel* pour le bien des navigateurs; si l'astronomie n'a fait entre ses mains aucun progrès bien remarquable, il restera du moins de ses nombreux travaux sa *Cométographie*, et les orbites des comètes qu'il a déterminées au nombre de 24.

SÉDILLOT.

PINNULE. On nomme ainsi, dans les instruments astronomiques, une sorte de conducteur des rayons visuels, ordinairement formé de deux petites plaques métalliques élevées perpendiculairement aux extrémités d'un autre corps, et percées de petits trous ou de petites fentes correspondantes pour le passage des rayons lumineux. Dans les sextants et les cercles, les pinnules sont de petites tiges assujetties à vis par le pied, et dont le haut forme une plaque ronde percée d'un trou, où se place l'œil de l'observateur. Ce système, comme on le voit, se rapproche beaucoup, au moins par ses usages, des appareils micrométriques. On les emploie même parfois simultanément, comme dans le compas de variation, qui sert à la mer à l'observation des azimuts et des amplitudes : les pinnules de cet instrument consistent en petites plaques de cuivre dont le pied entre à queue d'hirondelle dans une coulisse qui lui est préparée sur la boîte : l'une de ces pinnules est fendue par la moitié, et passe dans un curseur armé d'un verre colorié; l'autre est vide dans son milieu, et cet intervalle est divisé par un fil vertical répondant diamétralement à la fente de l'autre pinnule. L'observateur, l'œil placé au verre oculaire, tourne sa boussole, et la dirige de manière à ce que le fil de l'autre pinnule coupe l'astre par le milieu. B.

PINSON (*fringilla*), vulgairement *pinsar* ou *pinseur*. Cet oiseau, ainsi nommé de son habitude de pincer assez fortement la main qui le saisit, vient à la suite du moineau, dans l'ordre des passereaux, famille des conirostres. Il offre des ailes courtes comme celles de toutes les espèces de cette nombreuse tribu : un bec court, robuste, conique,

moins arqué que chez le moineau, plus long, plus fort que chez la linotte, dont il est voisin. C'est, parmi les espèces ordinairement désignées sous le nom générique de *gros-becs*, celle qui se fait le plus remarquer par la vivacité des couleurs chez le mâle, par son chant et par sa turbulente gaîté, qui a donné lieu à l'expression proverbiale : Gai comme un *pinson*. Quoique cet oiseau s'apprivoise moins que ceux des espèces congénères, et qu'il se façonne mal à la captivité, cependant on l'élève fréquemment dans des volières. Quand on le met en cage avec des serins ou des rossignols, il parvient quelquefois à imiter leur ramage, et même, parce que les pinsons aveugles passent pour des chanteurs infatigables, on a eu la cruauté de les priver de la vue afin de s'en servir avec plus de succès comme appeaux ou appelants dans la chasse aux pinsons sauvages, qu'on prend soit aux gluaux soit aux filets. — On mange leur chair avec plaisir quand ils sont gras. Les pinsons sont, comme toutes les espèces de cet ordre, des oiseaux de passage. Tous cependant ne nous quittent pas en automne, puisqu'on les voit s'approcher pendant l'hiver des lieux habités, pour y chercher une subsistance que leur refusent les champs. Mais si les froids sont trop intenses, ils succombent. Les insectes, les graines, forment leur nourriture habituelle. Ils nichent sur les arbres les plus touffus, et savent se servir de leur bec pour se faire respecter des autres oiseaux. Les mâles, fréquemment excités par la jalousie, se livrent des combats acharnés. — On compte trois espèces de pinsons, généralement répandues dans toute l'Europe : le *pinson ordinaire* (fringilla cœlebs), qui anime nos campagnes de ses chants joyeux, est un peu plus petit que le moineau, a le dos brun-marron, la poitrine d'une belle teinte vineuse chez le mâle, grisâtre chez la femelle, avec deux bandes blanches sur l'aile, et du blanc aux côtés de la queue. —Le *pinson de montagne* (pinson d'Ardennes de Buffon, *F. montifringilla*), qui niche ordinairement dans les forêts, est noir, maillé de fauve en dessus, entièrement fauve en dessous, avec le dessus de l'aile d'un beau jaune citron. — Le *pinson de neige* ou *niverolle* (F. nivalis), que l'on trouve dans les rochers des Alpes, a le dos brun, maillé d'une teinte plus claire chez le mâle, blanchâtre dessous ; sa tête est cendrée, et sa gorge noire. SAUCEROTTE.

PINSON ou PINÇON, en espagnol *Pinzon*. Martin-Alonzo Pinçon et son frère Vicente-Yañes figurent dans l'histoire des découvertes maritimes du XVe siècle parmi ces hardis navigateurs qui osèrent traverser le Grand-Océan pour reconnaître des terres jusqu'alors inconnues. Ils résidaient l'un et l'autre au port de Palos, lorsque Christophe Colomb se les associa dans son premier voyage. Martin-Alonzo commanda *la Pinta*, une des caravelles de la mémorable expédition, et Vicente-Yañes s'embarqua sur le même navire en qualité de pilote. Tous les deux, d'un caractère audacieux et difficile à manier, tentèrent à plusieurs reprises de se soustraire à l'obéissance qu'ils devaient à l'amiral, afin d'explorer les nouvelles contrées pour leur propre compte. Durant le voyage de 1492, Martin-Alonzo était toujours en avant avec *la Pinta*, et ce fut de sa caravelle que partit le premier cri de *terre!* Le 21 novembre il se sépare de l'amiral près des cayes de Moa, s'avance vers l'est pour reconnaître la côte-ferme d'Amérique, revient ensuite à Saint-Domingue dans l'espoir d'y trouver l'or qu'il cherchait avec tant d'avidité, et ne rallie l'amiral que le 6 janvier suivant au port de Monte-Christi. « Ce ne fut pas par force majeure qu'il me quitta, écrit Colomb, mais parce qu'il le voulut bien. (*Sin causa de mal tiempo, sino porque quiso*), et il ajoute : « Il m'en fit bien d'autres. » (*Otras muchas me tiene hecho*). Dans plusieurs autres passages du journal de navigation, où l'illustre Génois a consigné les événements du voyage (*v.* NAVARETTE, *Colecc. de los viages y descubrim.*), il se plaint des deux frères Pin-

çon, et manifeste surtout son mécontentement contre Martin-Alonzo. Pendant la tempête que les caravelles éprouvèrent à leur retour en Europe, le capitaine de *la Pinta* cessa de répondre aux signaux de l'amiral, et l'abandonna une autre fois pour continuer sa route. — L'or que les deux frères avaient amassé dans leur premier voyage fournit à Vicente-Yañes les moyens d'équiper à ses frais quatre bâtiments, avec lesquels il partit de Palos en 1499. Après avoir dépassé les îles du cap Vert, il fit route au sud-ouest, et découvrit la terre du Brésil par le 8e degré de latitude méridional jusqu'au cap Saint-Augustin, qu'il appela cap de la Consolation, et où il débarqua pour prendre possession du pays au nom de la couronne de Castille. Vicente-Yañes remonta ensuite la côte jusqu'à l'équateur, reconnut le grand fleuve de Marañon ou des Amazones, fit voile de là pour Saint-Domingue, traversa l'archipel des Lucayes, et retourna à Palos à la fin de septembre. Ainsi, c'est à ce hardi navigateur qu'appartient la gloire d'avoir le premier découvert le Brésil, car ce fut le 26 janvier 1500 qu'il y aborda, tandis que Cabral, auquel les historiens portugais ont voulu attribuer cette découverte, n'y toucha que le 24 avril de la même année. — Six ans après, Vicente-Yañes Pinçon, réuni à Juan Diaz de Solis, s'engage dans une nouvelle entreprise, et traverse une autre fois l'océan. Il se rend d'abord aux îles de los Guanajos, visite le golfe de Honduras, le golfe Dulce, les îles de Caria, une partie des côtes du Yucatan, et revient en Espagne. En 1508, Pinçon et Solis, munis des instructions du roi catholique pour faire des découvertes dans les mers du Sud, et trouver un passage qui conduisît dans l'océan indien, partent de San-Lucar avec deux caravelles. Parvenus à la hauteur des îles du cap Vert, ils se dirigent directement sur le cap St.-Augustin, et, poursuivant leur route au sud, atteignent le 40e degré de latitude méridionale, prennent possession, pour la couronne d'Espagne, de tous les pays qu'ils ont vus. — Tels sont les travaux qui placent Vicente-Yañes et son frère Martin-Alonzo parmi les navigateurs les plus célèbres de leur époque, et leur assignent assez de gloire sans qu'il soit besoin de leur en attribuer encore davantage sur de simples inductions tirées d'un rapport de nom. On a tout récemment élevé des doutes sur l'origine de ces deux intrépides marins. L'incendie des archives de l'Hôtel-de-Ville de Dieppe consuma en 1694 les documents qui constataient les découvertes géographiques faites par les Dieppois dès le XIVe siècle. Mais il résulte de diverses annotations et de quelques passages d'anciens historiens qu'un capitaine de ce port nommé Cousin, guidé par les conjectures de l'hydrographe Descaliers, qu'on considérait alors comme l'oracle de la science, entreprit de grands voyages, et découvrit en 1488 l'embouchure du fleuve des Amazones. Ce navigateur revint à Dieppe l'année suivante, après avoir relâché sur la côte du Congo et d'Ardra. Un certain Pinçon, qui commandait, dit-on, un des bâtiments de l'expédition de Cousin, fut mis en jugement à son retour, et expulsé de la marine de Dieppe pour avoir désobéi à son chef pendant le voyage et provoqué une insurrection. A la connaissance de ces faits, on s'est demandé aussitôt si ce Pinçon ne serait pas un des deux armateurs de Palos; si, après sa condamnation, l'exilé de Dieppe n'avait pas été s'établir en Espagne pour y chercher la protection que l'on y accordait alors à toutes les entreprises maritimes. L'identité de nom, la ressemblance de caractère, l'audace méditée de Martin-Alonzo, la direction prise par Vicente-Yañes, qui se dirige en 1499 précisément vers le même point de la côte d'Amérique que Cousin est dit avoir découvert lorsque Pinçon le Dieppois l'accompagnait, sont les inductions sur lesquelles on a cru se fonder pour reconnaître dans un des deux anciens compagnons de Colomb l'individu qui mérita la condamnation du conseil de Dieppe. — Ces doutes ont été émis par M. de la Roquette dans une savante note

de sa traduction de l'ouvrage de *Navarette*, et lui ont été suggérés par un *Mémoire sur les découvertes faites par les marins dieppois*, adressé en 1825 à la société des antiquaires de Normandie.

S. Berthelot.

PINTADE, PEINTADE (*meleagris numida*), de l'ordre des *gallinacés*, nommé *peintade*, *oiseau peint*, à cause des taches blanches, arrondies, semées sur le fond gris-bleuâtre de son plumage et placées avec assez de régularité pour qu'elles paraissent tracées par le pinceau d'un peintre. Le nom latin des peintades, *meleagris*, en grec *meleagrides*, vient de ce que les Grecs, dans leur mythologie, les supposaient le produit de la métamorphose des sœurs de Méléagre; les taches de leur plumage étaient des traces de larmes; enfin, le mot *numida* ajouté à leur nom est dû au nom de *poules de Numidie*, qu'elles avaient reçu des Romains. Les peintades ont la tête nue, comme les dindons, des barbillons charnus, prenant naissance de la mandibule supérieure; une crête calleuse au-dessus de la tête; leurs pieds sont sans éperons; leurs plumes croissent de longueur, du haut du cou à sa base; plus fournies au croupion, elles leur donnent une forme convexe et comme bombée; leur queue, courte et pendante, arrondit encore la ligne de leur corps. De la grosseur de la plus forte poule, la pintade a l'aspect de la perdrix; d'un naturel criard et querelleur, elle se rend tellement incommode dans les basses-cours que les cultivateurs renoncent à l'élever malgré la bonté de sa chair et l'abondance de ses pontes. « C'est, dit Buffon, un oiseau vif, inquiet et turbulent, qui n'aime point à se tenir en place, et qui sait se rendre maître dans la basse-cour: il se fait craindre des dindons mêmes, et, quoique beaucoup plus petit, il leur impose par sa pétulance. » La femelle couve de trois à quatre semaines, et, quoi qu'on ait pu dire, elle prend soin de sa famille et l'amène à bien toutes les fois qu'elle est dans des circonstances qui lui permettent de se maintenir en bonne santé, et qu'elle n'est pas importunée par des visites trop fréquentes autour du lieu de l'incubation; mais ses petits sont beaucoup plus difficiles à élever que les poulets dans nos climats tempérés; ils se nourrissent d'abord de menus grains et d'insectes; la viande hachée, crue ou cuite, les œufs de fourmi, un mélange de mie de pain, de persil et d'œufs durs, leur conviennent surtout; plus tard, ils s'arrangent du millet. — L'espèce que nous avons décrite est la plus répandue: c'est la *peintade commune*; cependant, on en élève une race dont la tête est surmontée d'une crête de plumes.

P. Gaubert.

PINTO-RIBEIRO (Jean), président de la chambre des comptes et garde des archives royales de Portugal, fut d'abord secrétaire du duc de Bragance. Le rôle qu'il joua dans la fameuse conspiration à laquelle son maître dut la couronne a rendu son nom à jamais célèbre. Les rois d'Espagne étaient maîtres du Portugal depuis 1580; mais la haine des Castillans, la soif de la vengeance, l'amour de la liberté, fermentaient dans tous les cœurs. Déjà, dès 1627, plusieurs nobles avaient voulu tenter un coup de main sur la flotte qui venait de rentrer dans le port de Lisbonne, de retour de l'Inde, et consacrer ces richesses à une révolution; malheureusement le descendant des rois du pays, le duc de Bragance, retiré à Villaviciosa, avait formellement refusé de s'associer à ces patriotiques hasards. Étranger aux sollicitudes de l'ambition, il se bornait à son métier d'homme riche, usant sa vie dans les voluptés, cultivant les arts; libéral, affable, aimé de la foule parce qu'il n'enviait point les miettes qui tombaient de sa table aux malheureux, dont le nombre était grand autour de lui. Quelques années plus tard, les mêmes conjurés firent auprès de lui de nouvelles tentatives; mais, comme la première fois, ils s'éloignèrent, étonnés qu'il existât un homme né sur les marches du trône auquel il fût impossible d'inoculer l'amour du pouvoir. Quand Philippe III vint à Lisbonne, le duc de Bragance se présenta pour faire

sa cour comme les autres; mais il s'enfuit étourdi des acclamations que le peuple faisait entendre sur son passage. Enfin, en 1637, plusieurs villes, exténnées de misère, s'étant soulevées, le descendant des rois de Portugal fut sondé encore une fois. Il ne répondit à ces provocations que par des protestations de fidélité à la duchesse de Mantoue, viceroine de la Lusitanie. Ce fut ce qui sauva la conspiration. Plus tôt, elle eût été prématurée et n'eût servi qu'à faire tomber des têtes. Les longues hésitations du duc la firent coïncider avec le soulèvement de la Catalogne, les dispositions hostiles de la France, peut-être aussi avec de mystérieuses instigations de cette dernière cour, car Richelieu n'était pas homme à laisser échapper une aussi bonne occasion. — L'Espagne cependant redoutait Bragance; et Philippe IV, voulant l'arracher à sa popularité, cherchait à l'attirer avec lui en Catalogne. Il eût été plus commode de le tuer, mais on ne l'osa pas; c'eût été donner le signal de l'insurrection. Le duc refusa toutes les offres de l'Espagne; vaincu par les conseils de sa femme, et par les exhortations surtout de Pinto, lui, jadis si faible, embrassa ses foyers domestiques, jurant qu'on ne l'en arracherait que revêtu du manteau royal ou enveloppé d'un linceul. C'est que ce n'était pas un homme ordinaire que ce Pinto : esprit actif, ingénieux, remuant, n'ayant d'autre atmosphère que ces périlleuses intrigues qui tuent les ames vulgaires; une de ces *causes secondes* enfin, dont les *causes premières* en politique ne peuvent se passer. Sans lui, la conspiration peut-être eût été ourdie, mais elle n'eût point éclaté, car sans lui elle n'eût point jeté de profondes racines dans les masses populaires. Dix ans il mania et travailla le complot avec une incroyable adresse; et, dans cette longue attente, pas un des conspirateurs ne manqua de fidélité et de prudence. Enfin, quand le noyau fut complet, pour légitimer et sanctifier cette patriotique action, il enrôla parmi tous ces nobles et ces plébéiens le vénérable archevêque de Lisbonne, Rodrigue da Cunha. — Il s'agissait maintenant d'agir, car la pénétration et la vigilance de la vice-reine n'étaient plus en défaut; elle expédiait nuit et jour des courriers en Espagne. Les conjurés vivaient en face de l'échafaud. Cent fois ils se crurent perdus. Le grand drame marchait à son dénouement avec toutes les péripéties d'une œuvre tragique. On choisit le samedi premier décembre 1640 pour frapper le grand coup; il fut bien convenu qu'on verserait peu de sang : une seule victime fut désignée, Vasconcellos, Portugais de naissance, ame damnée de la vice-reine, transfuge et tyran, exécré du peuple. — Le 27 novembre, il y eut une réunion de nuit chez un des conjurés, Jean da Costa, homme de courage et d'esprit, mais qui, pénétré des difficultés de l'entreprise, voulait en différer de beaucoup l'exécution. Ses paroles jetèrent le trouble parmi les conspirateurs : les plus hardis traitaient da Costa de lâche, et, les épées sur la poitrine, le forçaient à un nouveau serment sur l'Évangile; les moins décidés s'arrêtaient effrayés au bord de l'abîme. Enfin, après une délibération longue et orageuse, il fut résolu, au point du jour, qu'on aviserait le duc de Bragance d'un délai devenu nécessaire. — A ces mots, Pinto, indigné, désespéré, lui dépêche de son côté un courrier à Villaviciosa. Un autre y arrivait en même temps de Madrid, sommant le duc de partir, et lui apportant 40,000 ducats pour le voyage : « Ne partez pas, lui dit sa fière et courageuse femme! Poursuivez au contraire et hâtez vos coups! A Madrid, vous êtes un traître; à Lisbonne, vous serez roi. » Déjà Pinto, par ses discours, avait ranimé les conspirateurs. En homme de tête, il avait compris que le danger était plus grand en arrière qu'en avant. A sa voix, quarante généreux citoyens se décidèrent, dit un historien, à trancher avec leurs seules épées l'indigne nœud qui attachait le Portugal à la tyrannie de Castille. — Le jour convenu, tous les conjurés se confessèrent et communièrent,

puis ils ceignirent leurs épées, cachèrent leurs armes à feu dans leurs carosses et se rendirent au palais la sérénité sur le front. Le peuple, curieux et légèrement ému, attendait sur la place du Palais, et par petits pelotons dans les rues voisines. Un coup de pistolet, tiré dans l'intérieur de la demeure royale, fut le signal auquel tous s'élancèrent à la fois. La garde allemande fut brusquement attaquée par Michel d'Almeida aux cris de *Liberté! liberté! Vive le roi dom Jean IV!* Puis, ce vénérable vieillard, sa longue barbe blanche mouillée de larmes de joie : Aux armes, s'écria-t-il ! Aux armes, braves Portugais ! Bragance est votre roi. Rendez-lui la couronne et ressaisissez votre liberté ! » — Alors, un immense cri de vengeance s'éleva de ces flots de peuple. Dix mille hommes se dressèrent tout armés, altérés d'indépendance et de sang espagnol. Un autre groupe, précédé d'un prêtre portant épée et crucifix, renversait la garde castillane, comme la garde allemande avait été renversée. — Dans les appartements, Antonio de Tello, cherchait Vasconcellos pour le poignarder. Lui, caché dans une armoire, attendait son heure dernière. Un prévôt des gardes, un secrétaire, avaient été assassinés. Il ne restait là qu'une vieille esclave, qui, voyant le glaive levé sur sa tête, d'un doigt furtif, indique l'asile de la victime. Elle en est arrachée. Tello lui tire un coup de pistolet ; cent coups précipités l'achèvent; et son cadavre tout chaud est jeté au peuple, qui s'en amuse jusqu'au lendemain. — La duchesse de Mantoue croit encore qu'il ne s'agit que d'un tumulte passager, et promet de tout pardonner si l'on dépose les armes; mais déjà la révolution est finie ; et au palais de justice, les magistrats qui venaient de prononcer un arrêt au nom du roi Philippe, sans lever la séance, en prononcent un autre au nom de Jean IV. — Pinto mourut à Lisbonne en 1643, trois ans après l'heureuse conspiration dont il avait été l'ame. C'était, non seulement un homme d'activité et de cœur, mais un savant laborieux et modeste. Ses ouvrages ont été réunis et publiés à Coïmbre en 1729, 1 vol. in-fol. Ce sont des *Réponses aux manifestes du roi d'Espagne*, des *Discours sur l'administration*, etc. Il a laissé en manuscrit un *Recueil des lois du Portugal* et un *Commentaire sur les poésies lyriques de Camoëns*. On trouve une notice sur Pinto par le comte d'Ériceira dans les *Mémoires de Nicéron*. Pinto est aussi le héros d'une comédie historique de M. Népomucène Lemercier, de l'académie française, plusieurs fois imprimée. C'est le plus heureux essai de réforme dramatique tenté dans ce siècle. Composée sous le directoire, long-temps frappée de son *veto*, cette pièce fut montée par ordre de Bonaparte après le 18 brum.; mais elle ne plut pas long-temps au chef du pouvoir, et les congés multipliés ne tardèrent pas à la faire rentrer dans les cartons de la comédie française, d'où elle n'est sortie que depuis la révolution de juillet.

ALBERT DEVILLE.

PIOMBINO, principauté d'Italie, avec une ville fortifiée du même nom. La ville a une population de 4,000 habitants ; elle est située sur le territoire toscan de Sienne, près du canal de Piombino, qui la sépare de l'île d'Elbe. La superficie totale de la principauté est de dix milles carrés, sa population de 20,500 habitants, son revenu de 80,000 florins. C'était anciennement un fief impérial appartenant à la famille Appiani ; elle tomba plus tard au pouvoir des Ludovisi. Lorsque Philippe II, roi d'Espagne, donna à Cosme Ier l'investiture du duché de Florence et de Sienne, il n'y comprit pas le *Stato di Presidi*, dont Piombino faisait partie, et le réunit à la couronne de Naples. En 1801, le roi Ferdinand des Deux-Siciles céda à la France le Stato et Piombino, dont il n'était que seigneur suzerain, cette principauté appartenant à la maison de Buoncompagni, qui descendait d'un fils légitime du pape Grégoire XIII (Ugo Buoncompagni). Cette famille l'avait acquise par le mariage de Gregorio Buoncompagni, duc de Sora et Alcara, avec l'héritière de Piombino,

Hippolyte Ludovisi. Gregorio n'eut que des filles; l'aînée épousa son oncle Antonio. La branche actuelle descend de cette union. La France enleva cette principauté aux Buoncompagni, et Napoléon la conféra comme fief impérial à sa sœur Elisa Bacciochi (*v.*). Le congrès de Vienne rétablit les ehoses sur l'ancien pied, et rendit à la famille Buoncompagni-Ludovisi la prineipauté de Piombino, ainsi qu'une partie de l'île d'Elbe, toutefois sous la suzeraineté de la Toscane. Le grand-duc indemnisa le prince de Piombino de la perte de ses droits de suzeraineté. Le possesseur actuel, Louis-Marie Buoncompagni-Ludovisi, prinee de Piombino, duc de Sora et Alcara, né en 1767, n'a pas d'enfants. C. L.

PIONNIER. Plus d'un lecteur à qui l'on dirait qu'il y a un rapport intime entre le jeu des échecs et les pionniers en pourrait être surpris : l'assertion cependant est exacte. On a pu voir à l'article ECHECS que dans l'Inde, pays natal de ce jeu, le mot *pion* signifie *homme de pied*. Les Arabes et les Persans ont pris ce mot de la langue indienne; il s'est propagé dans les croisades, et il se retrouve dans le bas latin *pedones*, dans l'espagnol *peon*, dans l'italien *pedone*, dans le vieux français *pillon*, *pion*, *paonnier*, *piéton*. Avant d'employer le mot *pionnier*, les Français ont dit *fosseur*, *fossier*, *gastadour*, *picteur*, *terrailleur*, *trancheour*. Le mot *pionnier* commençait à être en usage dans le XIVe siècle, alors que le fantassin restait encore dans un discrédit fondé, alors que l'homme de pied, sauf quelques bandes d'aventuriers, n'était encore qu'un valet sans armes, un misérable fossoyeur : de là vient que l'expression a conservé, par la toute puissance des routines, une acception méprisante, qui depuis long-temps serait injuste à l'égard du soldat de pied. Aussi *pionnier*, qui était originairement synonyme de *soldat*, ne signifiait-il plus dans les derniers siècles que *mercenaire*, *non combattant* ou *terrassier*. Depuis la guerre de la révolution, des corps de pionniers se sont conduits avec valeur, et ont honoré la dénomination qu'ils portaient; mais l'influence fâcheuse d'un usage enraciné se fait sentir encore; nous disons influence fâcheuse, injuste, car personne ne disconviendra qu'il faut plus de bravoure pour recevoir la mort sans être en état ou en droit de la donner qu'il n'en faut pour se jeter à l'étourdi au milieu du fracas des armes. De même, un soldat du train est au moins aussi méritant qu'un soldat qui pointe le eanon, ou qui reçoit à eoups d'écouvillon un eavalier ennemi. Ce qui a pu contribuer à déeonsidérer le mot *pionnier*, employé dans le sens de *terrassier*, c'est qu'une des ravalantes punitions de la miliee romaine contraignait au travail du terrassier des soldats ou des troupes coupables. Depuis François Ier, les mots *fantassin* et *pionnier*, jusque là d'égale valeur, ont commeneé à se séparer, si l'on peut dire ainsi, l'un de l'autre : l'un est resté le travailleur de siége, l'ouvrier en fortifications, le fabricateur de routes et de ehaussées; l'autre est devenu le combattant à pied : son nom de *fantassin*, d'*homme de fanterie*, lui a été donné, à l'imitation de l'Espagne, par Machiavel et Brantôme. Le grand-maître des arbalétriers a eu dans le principe la haute main sur les fossiers, c.-à-d. sur les pionniers primitifs; plus tard, les pionniers ont dépendu du grand-maître de l'artillerie. Ce genre de troupes, et cela tient à la mésestime non méritée dans laquelle il restait, a toujours été trop peu nombreux, et quantité de désastres de guerre en ont résulté. Pour tâcher d'y remédier, en prenant un biais, la loi a créé des sapeurs, qui ne sont en réalité que des pionniers armés et des militaires revêtus d'attributions plus étendues, plus savantes. Depuis le XIXe siècle, il s'est vu en France des corps nègres organisés en pionniers; il a été ensuite formé, comme corps de discipline, des pionniers à peau blanche : ces circonstanees n'étaient pas de nature à relever la qualification de pionnier. — Il se voit dans l'armée russe des régiments dont l'institution est d'un incontestable utilité : ce sont des pionniers à

cheval. On peut prédire que si de grandes, de savantes guerres se renouvelaient, ce genre d'institution trouverait infailliblement des imitateurs. Au reste, les Russes n'ont fait en cela qu'adopter des usages français, qui avaient vigueur du temps de Louis XIV. Les fameux grenadiers à cheval de la maison militaire en étaient les pionniers à cheval, de même que les dragons français, armés de pelles et de haches, étaient les pionniers à cheval de la grosse cavalerie : nous nous rappelons avoir vu les restes de la légion de Saxe, alors nommée *dragons de Schomberg*, porter encore, avant leur émigration, une hache en guise de pistolet. L'art militaire tourne dans un cercle vicieux : ses progrès sont paralysés par la puissance du préjugé, la vanité impatriotique, la fureur du privilége. En mille circonstances, un pionnier dévoué est plus utile que le soldat le plus brave. Le bon soldat ne devenait dans les armées françaises qu'un pionnier à contre-cœur, on même un travailleur séditieux. Le bon, le laborieux pionnier y était avili, conspué: de là tant de siéges offensifs, dont le cheminement sans activité décimait une armée sans défense, et faisait le désespoir du général et de ses ingénieurs.

G[al] Bardin.

PIPE, mesure de choses liquides qui contient un muid, ou à peu près (*v.* Baril, Barique, Tonneau [*sesquimodius*]). On dit dans quelques provinces une *pipe* de chaux, une *pipe* de blé. On se servait particulièrement de cette mesure dans l'Anjou et le Poitou. La pipe, en Bretagne, était une mesure de corps arides qui contenait dix charges, et chaque charge quatre boisseaux (*v.*). Remplie de blé, elle devait peser 600 livres.—Brantôme, dans ses *Dames galantes* (édition de Leyde, 1699), conseille de pratiquer le refrain d'une chanson faite du temps du roi François I[er], et retouchée de la manière suivante :

Pour empêcher qu'une guenippe
N'aille du tout à l'abandon,
Il faut la mettre en une *pipe*.

—On appelait *pipage* ou *pipaige* un droit sur le vin. — *Pipe* est aussi un petit tuyau de terre cuite ou d'autre matière dont un des bouts est recourbé et terminé par une espèce de petit bassin ou de vase qu'on nomme *fourneau*, et dans lequel on met du tabac en feuille, ou quelque autre substance qu'on allume pour en aspirer la fumée. Ce mot, suivant le *Dictionnaire de Trévoux*, vient de *pipeau*, chalumeau à l'aide duquel on hume toute sorte de liqueurs, ou plutôt du latin *pipa*, qui signifiait un chalumeau servant à humer le sang de J.-C. dans la communion, comme on le voit dans le testament de saint Évrard, rapporté par Lemire : *In codice piarum donationum*, où ce chalumeau est appelé *pipa aurea*. A St.-Denys, on faisait autrefois communier également le diacre et le sous-diacre, le dimanche à la grand'messe, sous les deux espèces avec un chalumeau d'or. — La pipe joue un grand rôle en 1838, et tous les efforts du cigarre élégant et de bon ton ne semblent pas de voir encore de long-temps la détrôner. Sous le nom de *chibouke*, elle décore la ceinture de l'Arabe, dont elle est la compagne fidèle. Chez les Turcs, c'est un accompagnement obligé de tout luxe, de toute *voluptuosité*. L'Allemand dort avec la pipe à la bouche, et ne la quitte à peine que pour manger. La manie *pipière* est encore plus générale en Hollande. L'Anglais fait plus d'usage du cigarre ; l'Espagnol ne fume guère que le cigarette et le cigarre. En France, la petite pipe blanche fait la consolation de l'ouvrier, du pauvre, du soldat, du matelot ; les pipes élégantes sont réservées à la classe aisée, surtout dans les estaminets des villes. — Il serait peut-être moins difficile et moins long d'énumérer toutes les formes, toutes les matières qui n'ont pas encore été employées pour la confection des pipes à fumer que de faire connaître les innombrables variétés que le caprice a fait adopter. Pour ce qui est de la matière, les terres blanches ou naturellement colorées, la porcelaine, les métaux, l'ivoire, la corne, l'écaille, les bois précieux, l'agate, la cornaline, le

succin ou ambre jaune, le talc, contribuent dans diverses proportions à la fabrication des pipes et des tuyaux de conduite de la fumée de tabac. — La pipe la plus chère, même par comparaison avec celle en or, est celle d'ambre jaune d'un grand volume, exempte d'imperfections. On en a vu se vendre quelquefois au prix énorme de deux mille écus. Après l'ambre, la matière la plus riche est cette espèce de talc ridiculement qualifiée d'*écume de mer*, variété de la craie de Briançon, très voisine de la pierre ollaire : pour les pipes de luxe, c'est la matière le plus généralement employée. Au sortir du bloc, la pipe dite d'*écume de mer*, qui a pu être taillée avec beaucoup de facilité, conserve une certaine mollesse ; on la fait alors cuire à une chaleur très douce, et pendant longtemps, après l'avoir imbibée d'huile de sésame parfumée. Au sortir du four, la pipe a acquis une moyenne dureté, et c'est alors qu'on s'occupe de lui donner le beau poli qui distingue cette variété. Les connaisseurs *fumologues* attribuent de grandes qualités, probablement chimériques, à ce genre de pipes : ils prétendent que le tabac y est meilleur. — Quant aux pipes d'ambre jaune ou succin, il faut les doubler d'une substance incombustible; elles sont toujours sujettes au grand inconvénient d'éclater par l'impression subite du froid, après qu'on y a fumé : aussi les heureux possesseurs de ces riches pipes les tiennent-ils toujours entourées d'une espèce de turban plus ou moins élégant, afin de les garantir d'une subite transition de température. Sans contredit, les meilleures pipes sont les pipes de porcelaine. — On fait, en Turquie, avec des argiles colorées, des pipes qui, selon le travail, ont souvent une certaine valeur. Au retour de notre expédition d'Égypte, on a vu en France une grande quantité de pipes assez informes, et colorées en rouge sale, que leurs possesseurs disaient avoir été faites avec du limon du Nil, et dont ils vantaient l'excellence : tout cela a été imité en France. On y a fait récemment aussi des pipes d'une pâte terreuse, colorée à l'aide de manganèse mélangé avec le protoxyde de fer : ces pipes sont bonnes, exemptes de mauvais goût, et se vendent fort bon marché. — L'économiste a moins à s'occuper de toutes ces pipes de luxe que de l'étonnante consommation qui se fait en France des petites pipes blanches. Croirait-on que cette industrie *pipière* occupe plus de 6,000 individus ? Dans les seules villes de St.-Omer et d'Arras, dans le département du Pas-de-Calais, il y a en activité cinq grandes fabriques de pipes, dans lesquelles plus de 1,500 individus (principalement femmes et enfants) trouvent un travail assez lucratif; et on remarque cependant que le fabricant, en livrant ces pipes à la grosse, ne les vend pas plus de 3 centimes pièce. — Les Hollandais consomment une énorme quantité de pipes blanches. Dans leurs estaminets, on présente une pipe neuve à quiconque y vient faire la moindre consommation : aussi font-ils *blanchir*, en les repassant au feu, toutes les pipes qui ont une fois servi.

Du culotage des pipes. Il est impossible de clore cet article sans dire un mot de cet art sublime, qui a aujourd'hui de nombreux adeptes. Tout récemment, un individu questionné par le président d'un tribunal sur ses moyens d'existence déclara sérieusement qu'il était *culoteur de pipes* : cette réponse pouvait n'être pas aussi folle qu'elle le paraît au premier abord. En effet, il y a tel amateur de culotage toujours disposé à payer une assez forte somme à celui qui peut se soumettre à l'ennui de fumer pendant plusieurs mois à très petites gorgées dans la même pipe, en observant une foule de minuties sans lesquelles on ne parvient jamais à produire une belle culotte : ce sont ordinairement les pipes d'*écume de mer* qui sont dévolues à cette opération. Pendant toute la durée du *culotage*, il faut les tenir enveloppées d'une étoffe de laine; alors, la culotte offre cette belle et vive couleur brun-aurore, qui se dégrade à partir du fond de la pipe jusque vers la moitié du tube en remontant. — A pro-

pos de l'écume de mer, nous dirons qu'on en compose une artificiellement, mais ce ne sera que pour inviter à ne pas s'y laisser prendre. Cette fausse écume, qui consiste en une pâte terreuse liée avec de l'huile de lin rendue très siccative, et colorée par des oxydes métalliques, ne donne que des pipes qui infectent quand elles sont échauffées. A l'article Tabac de ce *Dictionnaire*, nous essaierons d'établir les excellences relatives et les inconvénients de la pipe et du cigarre; et, en qualité de professeur émérite, nous entrerons dans quelques détails de *fumologie*. Pelouze père.

PIPEAU, **PIPÉE**, Piperie et *Pipeur*. Tous ces mots, qui sont de la même famille, ont des significations différentes, qui viennent cependant d'une même origine; ils dérivent des mots latins *pipa* (chalumeau), *pipata* (cri que font entendre les oiseaux autour de la chouette) et du verbe grec *pippizein* (imiter la voix des oiseaux). De là, on a appelé *pipeau* la tige creuse ou tuyau à l'aide desquels on parvient à produire cette imitation. Et comme les oiseaux, dans le temps des amours surtout, sont toujours prêts à voler où le chant de leurs semblables les appelle, le pipeau s'est trouvé l'un des piéges les plus sûrs que l'on pût leur tendre.—Il y a des pipeaux de toutes les formes, mais, le plus ordinairement, ils se composent d'une tige creuse dans laquelle on fait une fente qui sert d'anche à l'instrument; de là sans doute ce mot s'est appliqué à toutes les tiges capables de rendre un son, et qui ont été dans la suite disposées de manière à constituer un véritable instrument de musique connu sous le nom de *flûte de Pan*. C'est l'assemblage de plusieurs tiges coupées dans leur longueur suivant des rapports harmoniques. L'art s'est emparé de cette idée pour en faire l'orgue des églises chrétiennes.—La flûte de Pan était déjà elle-même un grand perfectionnement, car, dans l'enfance de l'art, l'instrument ne se composait d'abord que d'une seule tige ou chalumeau, que l'on retrouve encore assez souvent dans les anciens bas-reliefs. Est venu ensuite le génie musical, qui a uni un second chalumeau au premier, puis un troisième, pour créer bientôt la flûte champêtre, qui était l'attribut spécial du dieu des campagnes, des vergers et des bois. La flûte de Pan, l'instrument des bergers, était l'accompagnement nécessaire de tous leurs plaisirs. Si une douce voix se faisait entendre dans les bois, le son des pipeaux venait s'y mêler, et lorsque des rondes légères étaient formées sur l'émail des prairies, c'était encore au son des pipeaux champêtres que dansaient et bergers et bergères. Mais cette poésie de la nature n'appartient qu'au ciel de la Grèce et de l'Italie; elle est pour nos climats brumeux une tradition presque imaginaire; nous ne connaissons de pipeaux champêtres que ceux que nos poètes veulent bien mettre dans leurs innocentes idylles. — Les pipeaux, qui sont un instrument de plaisir pour les hommes, sont pour les oiseaux un instrument de mort. Avec des pipeaux convenables, on prend toutes sortes d'oiseaux; le laurier, ajusté dans un pipeau, permet de contrefaire le cri des vanneaux, le poireau celui du rossignol; le pipeau le plus ordinaire et qui donne aussi la meilleure chasse est celui qui imite le cri de la chouette, cri lugubre, qu'il est assez facile de rendre. Les petits oiseaux accourent de toute part avec une telle animosité pour combattre leur ennemi qu'ils tombent sans précaution dans tous les piéges qui leur sont tendus: cela s'appelle faire la chasse aux *pipeaux* ou à la *pipée*. — On désigne également sous le nom de *pipeaux* de petites branches que l'on enduit de glu pour que les oiseaux y restent attachés. Le chasseur qui se charge de faire la chouette, après avoir choisi un endroit convenable, loin des grands arbres et à proximité de petits buissons, prépare une cabane de feuillage dans laquelle il devra se tenir caché pour ne pas épouvanter les oiseaux: c'est dans cette retraite, qui ne doit exciter aucun soupçon, qu'il se retire après avoir disposé ses pipeaux sur tous les buissons

et petits arbres d'alentour. Bientôt, au cri de la chouette, tous les oiseaux arriveront pour se prendre à la glu. Cette chasse à la pipée ou à la glu peut se faire aussi sans l'intervention du cri de la chouette, en plaçant les pipeaux enduits de glu sur les buissons que les oiseaux fréquentent de préférence, et sur les petites fontaines où ils vont boire dans les temps chauds. — Aller à la *pipée*, faire une *pipée*, c'est se livrer à cette sorte de chasse; *piper* des oiseaux, c'est les prendre à la pipée, en les attirant dans un piége par le cri de la chouette; de là, au figuré, ce mot a pris la signification de *tromper*, et bientôt, l'on a fini par *piper* les hommes comme on pipait les oiseaux. C'est surtout dans les jeux académiques que cette locution s'emploie; un joueur incessamment dominé par l'ardente soif du gain, qui lui ôte toute puissance de raisonnement, se laisse *piper* aussi facilement qu'un oiseau, et *plumer* plus facilement encore. On n'a pas toujours besoin pour cela de se servir de dés ou de cartes *pipés*, c'est-à-dire de dés préparés pour donner le point qui est nécessaire, ou de cartes qui portent des signes de reconnaissance. Le *pipeur* est celui qui sait forcer la fortune du jeu à lui être favorable en se servant de dés ou de cartes pipés, ou de tout autre ruse; il est justiciable des tribunaux correctionnels. — La *piperie*, c'est l'action de tromper au jeu et même de tromper en toute chose, car ce mot s'entend de toute sorte de tromperie et de fourberie. *Il n'y a que piperie dans le monde*, dit un ancien proverbe, que l'Académie répète à l'occasion de ce mot. Pnis elle ajoute immédiatement : *il est vieux*; c'est sans doute du proverbe qu'elle a voulu parler. La fourberie ou piperie est en effet aussi vieille que le monde, et durera sans doute autant que lui. Les mots passent, les choses restent. TEULET, a.

PIPI ou PIPPI (GIULIO), vulgairement appelé Jules-Romain, célèbre peintre (*v.* JULES-ROMAIN).

PIQUE. Ce mot, dont les acceptions sont variées, et qui a eu quantité de synonymes, est considéré ici dans le sens d'ancienne arme de main à l'usage de l'infanterie. On est convenu d'appeler *pique* la lance d'infanterie, et *lance* la pique des hommes de cheval. Cependant, il y a eu des lances innocentes ou de courtoisie, tandis que la pique a toujours été une arme sérieuse, meurtrière. La longueur de la lance n'a guère varié que du 8 à 12 pieds, celle de la pique, à partir de la sarisse grecque jusqu'au *pilum* romain, a varié de 20 à 4 pieds. La hampe de la pique a toujours été en bois plein; il y a eu des hampes de lance en bois creux. Le mot *lance* est aussi vieux que le latin; le mot *pique* n'est pratiqué que depuis le XVe siècle, quoique ce genre d'armes soit aussi vieux que l'existence de l'homme; d'un moyen de chasse ou de pêche il a fait nn moyen de guerre. Il y a eu des piques rétractiles, que le bras lançait, telle était la *zagaie orientale*; il y a eu des piques dont la main ne se dessaisissait pas, telle était celle des triaires; il y a eu des piques que les machines névrobalistiques et même la primitive artillerie projetaient à coups perdus. Mais les définitions, ou du moins les applications de dénominations sont restées vagues, parce que l'indifférence ou l'ignorance des traducteurs ont rendu par *pique* ce que les Latins ont appelés *contus*, *hasta*, *lancea*; on en pourrait conclure que ce que nous appelons, à tort, une *pique*, soit d'abord lancé avant d'être manié comme *haste*. On ne se persuade pas assez combien les quiproquo des traductions ont été une des entraves de la science des armes. On a dit que les héros d'Homère et de Virgile portaient à la guerre deux piques; c'est une erreur; on a confondu en ce cas *pique* et *javelot* ou *javeline*. Les phalangites grecs ont eu de tout temps une pique dont la longueur a varié proportionnellement au nombre des rangs. Dans les légions romaines, les *princes* et les *triaires* n'eurent d'abord que la demi-pique; plus tard, la pique devint l'arme des triaires. La pique et les autres genres de hastes, soit vulnérantes, soit pures (*hasta pura*),

ont été des armes d'honneur, que les Latins appelaient *honores*. Le moyen âge a appelé *bois* ou *long-bois*, *perche* ou *perchot*, l'instrument de guerre plus tard connu sous le nom de *pique*. *Faire halte*, ou *alte* (far alto legno), était synonyme de porter verticalement la pique, parce qu'en s'arrêtant, l'infanterie sous les armes dressait la pique. Dans le langage proverbial, il en est resté le dictum: *porter bien son bois*, c.-à-d. tenir l'arme haute comme une sentinelle en faction. Un os aiguisé, un silex tranchant, un fer, une lame de bronze, ont été suivant les pays la partie vulnérante de la pique. Le cornouiller, le frêne, les bois durs, étaient consacrés à la fabrication des hampes; mais, en Orient, il s'en faisait même en cuir d'hippopotame roulé sur lui-même. Les Flamands, les Picards, se sont rendus célèbres par l'emploi de la pique; on a prétendu même que le grand usage de cette arme avait donné à la Picardie le nom assez moderne qui lui est resté. Les Suisses, restaurateurs de l'infanterie, empruntèrent de ces contrées la pique, ou du moins en appliquèrent le maniement aux vieilles formes de la tactique grecque; les Espagnols d'abord, les Français, sous Charles VII, Louis XI, Charles VIII, prirent en cela les Suisses pour modèles. La gendarmerie, habituée jusque là à décider du sort des combats, commença dès lors à perdre cette importance que la découverte des armes à feu finit par lui ravir tout-à-fait; des corps entiers d'aventuriers, une partie des francs-archers, et des archers de la maison, prirent la pique. Une ordonnance de 1553 parle de piques sèches, comme on eût dit: *piques* données aux recrues, aux apprentis soldats, et n'entraînant pas une paie, comme le faisait la hallebarde. De là, dans certaines provinces, est restée cette locution: *société* ou *soirée sèche*, c.-à-d. réunion ou l'on ne boit ni ne mange. Les piques françaises, d'abord entremêlées d'arbalètes, ensuite d'arquebuses, diminuèrent sous le rapport du nombre et de la longueur, à mesure de la propagation des armes à feu et de la diminution du nombre des rangs à feu. Sous Henri IV, l'arme des piquiers s'était déjà sensiblement raccourcie. Les mousquets alors gagnèrent en quantité ce que perdirent les piques. Ils étaient, sous ce règne, à peu près en nombre égal à l'arme de main; au milieu du siècle, les piques étaient dans la proportion du tiers des mousquets. En 1703, il n'y avait ni piques ni mousquets, parce que le mousquet, en prenant une platine à silex, avait reçu le nom de *fusil*. En 1793, quelques bataillons armés de piques furent mis sur pied par le ministre Servan: ce genre de troupe eut peu de durée, parce que, de même que dans le siècle précédent, elle prit ou réussit à se faire donner des armes à feu, et fit ainsi cesser les railleries dont l'accablaient les bataillons à fusil. Avoir la *pique* traînante, comme on le faisait aux funérailles, c'était la porter le fer en arrière, et près de terre; avoir la *pique* basse, c'était la croiser en avant, comme quand on défilait à la revue ou qu'on chargeait l'ennemi; lever la *pique*, c'était cesser de combattre, se rendre, se déclarer vaincu après un choc dans lequel on avait le dessous; *faire long-bois*, c'était marcher à la débandade, en tenant horizontalement la pique, le fer en arrière, car, une troupe qui faisait route, en marchant correctement, ne devait pas espacer à plus d'une toise ses rangs, et, dans ce cas, la pique devait être diagonale.

Gal Bardin.

Pique, est aussi un terme du jeu de cartes, dans lequel il désigne une figure qui a la forme ou à peu près d'un fer de pique, d'où lui vient sans doute le nom qu'elle porte: *la dame de pique*, *le valet de pique*.— Le même mot sert aussi à désigner une brouillerie, une petite mésintelligence survenue entre des parents ou des amis: *avoir une pique contre quelqu'un*.—*Pique* s'employait aussi autrefois pour désigner la mesure de certaines choses que l'on comparait à une pique, comme dans cette phrase: *il y a une pique d'eau dans cet endroit de la rivière*: il est à peu près passé de mode dans ce

sens, ainsi que dans celui de quelques acceptions figurées, familières ou proverbiales. On dit cependant encore : *être à cent piques d'une chose*, pour dire très éloigné de la vérité. *Être à cinq cents piques au-dessus ou au-dessous de quelqu'un, au-dessus ou au-dessous d'une chose*, signifie qu'on est bien supérieur ou inférieur à quelqu'un, ou qu'on parle d'une chose qui vaut beaucoup moins ou beaucoup mieux qu'une autre chose à laquelle on la compare.

Pique-nique. On ne connaît pas l'origine de cette espèce de locution adverbiale, peu ancienne dans notre langue, et encore inconnue dans la plupart des provinces, il y a moins d'un siècle. Elle désigne un repas où chacun paie son écot. Z.

PIQUET. Militairement, ce terme a eu des acceptions très dissemblables. Il a appartenu à la fortification : *piqueter* un terrain, c'est y tracer, au moyen de piquets, ou de petits jalons, une indication de travaux à y exécuter ; il a appartenu au campement ; les tentes sont retenues par des piquets; de là cette locution : planter le piquet, pour signifier : s'établir sur un terrain ; il a signifié dans le service de garnison : agrégation d'hommes pour une escorte, pour une mesure d'ordre ; dans le service de campagne, il a signifié : service expectant ou commandement du service des hommes premiers à marcher ; il donne idée dans le langage de la cavalerie et du train des pieux ferrés et à anneaux auxquels s'attachent, en campagne, les chevaux ; enfin, dans les deux derniers siècles, il a retracé des coutumes tout-à-fait en désuétude, savoir : un genre de punition de cavaliers et de dragons, et une forme systématique de tactique d'infanterie ; ce n'est qu'à l'égard de ces deux acceptions, ou inconnues ou oubliées maintenant, qu'il y a lieu d'en traiter ici. Le *piquet*, infligé comme punition, était un pieu de cavalerie, un pieu ferré, qu'on plantait à peu de distance d'un arbre ou d'un mur. Un des poignets du patient était attaché et retenait son bras dans une position verticale et la main en l'air ; le pied du côté opposé au poignet posait à nu sur le bout supérieur du piquet, et l'homme était forcé de s'y tenir en équilibre à deux ou trois pieds de terre. Ce châtiment, aboli sous le ministère de Choiseul, présentait les plus graves inconvénients, parce que le militaire au piquet, en cherchant à changer de pied, risquait de se disloquer le bras, comme s'il eût subi l'estrapade ; aussi, depuis le milieu du siècle, n'attachait-on plus les poignets, et une sentinelle veillait à ce que, pendant deux heures, l'un ou l'autre pied appuyât sur le piquet. Une ordonnance de 1716 imposait le piquet en répression des fautes graves et dans les mêmes cas où les baguettes étaient infligées au fantassin ; mais les baguettes étaient infamantes et le piquet ne l'était pas. C'était une affaire de privilége, ou au moins d'exception, parce qu'on continuait à regarder l'homme de cheval comme d'une caste plus relevée que l'homme de pied.—Le *piquet*, considéré comme une combinaison tactique d'infanterie, a eu un peu plus d'un demi-siècle d'existence. C'était l'agglomération momentanée de certains hommes de toutes les compagnies d'un corps. Cet empelotonnement, en usage depuis que la totalité de l'infanterie n'était plus armée que de fusils, servait comme de pendant ou de contre-poids à la compagnie de grenadiers. Celle-ci tenait, mais non d'une manière jointive, la droite du bataillon ou du régiment; car il y avait des régiments d'un seul bataillon. Le piquet occupait également, et avec séparation, la gauche du corps. Ainsi, dans les marches de flanc, l'une de ces subdivisions était avant-garde, l'autre arrière-garde. En bataille, ces subdivisions étaient, au besoin, ou éparpillées en tirailleurs, ou réservées pour des coups de main. Gal Bardin.

Piquet. Ce mot, outre les nombreuses acceptions qu'on lui attribue comme terme de guerre, désigne aussi un des principaux jeux de cartes qui se jouent ordinairement entre deux personnes. Nous n'en donnerons pas ici les règles,

qui, pour être bien appliquées, ou plutôt pour être bien suivies dans les combinaisons également nombreuses, variées, et quelquefois si compliquées, auxquelles ce jeu peut donner lieu, demandent une capacité intellectuelle peu commune, et une contention d'esprit dont peu de personnes sont capables, et dont on ne se doute même presque pas ordinairement. On a vu dans l'article de M. le général Bardin que ce mot désignait autrefois (d'après un réglement royal du 4 juillet 1716, relatif à la discipline des troupes, art. 53) un genre de punition usité dans la cavalerie; on l'emploie encore aujourd'hui suivant une acception à peu près semblable dans quelques colléges ou pensionnats de jeunes gens; mais il exprime alors une punition bien mitigée, et qui consiste à interdire tout amusement ou exercice gymnastique à l'élève, qui se tient debout et à peu près immobile pendant un temps et dans un lieu fixé. On dit ainsi: faire une heure, deux heures de *piquet*. Être droit comme un *piquet*, veut dire se tenir droit, d'une manière raide et affectée; on dit aussi de quelqu'un qui se tient debout et immobile: qu'il est planté là comme un *piquet*. J. H.

PIQUETTE. Boisson acidule, obtenue par la fermentation, au moyen d'une certaine quantité d'eau jetée sur le marc du raisin, quand le vin est coulé. On fait, dans les pays de vignobles, de la piquette plus ou moins bonne, selon les procédés qu'on emploie. Aux environs de Bordeaux, on remplit des futailles de râpe fraîche, on les fonce et on les bouche hermétiquement. A mesure que le besoin de faire de la piquette se fait sentir, on ouvre les tonneaux, où l'on met la quantité d'eau nécessaire; quelques jours après, la piquette est bonne à boire. Dans d'autres localités, une cuve qui a coulé cent hectolitres de vin peut recevoir environ douze hectolitres d'eau, mise par deux hectolitres chaque deux jours, et produit environ dix hectolitres de bonne piquette, qui peut passer l'été en la traitant comme le vin, et en la plaçant dans un local convenable. — La piquette est la boisson du pauvre : elle est saine et peu chère. La loi organique d'avril 1806 (sur les boissons) n'en parle pas plus que celle de 1816; ce qui nous autorise à présumer que le législateur entendait lui conserver ses franchises. Les premières instructions de la régie, sous M. Français de Nantes, furent rédigées dans cet esprit; mais le fisc ne s'accommoda pas longtemps de ces intentions débonnaires, il exigea que les piquettes fussent soumises aux droits d'*entrée* et de *mouvement*. — A la vérité, si les raisons qu'il donna pour arriver à ses fins ne peuvent-être discutées comme moyens basés sur la justice, elles peuvent l'être comme moyens d'utilité. Sous le nom de *piquette*, beaucoup de vins entraient en fraude dans les villes; et, il faut en convenir, la ligne qui sépare un mauvais vin et une bonne piquette est difficile à déterminer. Mais qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est que l'impôt est mal assis? un droit qui ne peut échapper à la fraude que par l'arbitraire est jugé d'avance; il ne faudrait pas songer à l'établir. — La rigueur qui frappe maintenant la piquette ne peut se justifier que par une argutie, ou, pour mieux dire, par une substitution de mots. Cette boisson n'était ni imposable ni imposée; il a fallu, pour la soumettre à l'action du droit, lui donner un nom qui n'est pas le sien. C'est inutilement que vous déclarez vouloir faire enlever de chez vous de la piquette, l'employé écrira *vin*, en dépit du *Dictionnaire de l'Académie* et de la nature des choses, qui veulent conserver une différence entre le vin et l'eau. — Nous en sommes encore à timbrer, à imposer la charité, car la piquette se vend rarement, elle se donne : ainsi, c'est sur l'aumône qu'on perçoit le droit de la piquette.... pour le plus grand honneur de notre haute civilisation. J.-D. Gimet.

PIQUEUR (terme de vénerie), homme de cheval dont la fonction est de suivre et de diriger une meute de chiens. En termes de manége, c'est un domestique chargé de monter les chevaux pour les dresser, pour les exercer ou pour les mettre sur la montre. — *Piqueur* se dit

aussi d'un homme qui a soin de tenir le rôle des maçons, des tailleurs de pierre, des manœuvres ou d'autres ouvriers, de marquer quand ils sont absents et de surveiller leurs travaux. Ce mot s'applique également dans les chapitres à celui qui tient note des chanoines absents. *Piqueur*, en termes de cuisine et de rôtisserie, est celui qui larde les viandes. — Figurémant et familièrement, le parasite, l'écornifleur, est appelé *piqueur de table*, *piqueur d'assiette*. X.

PIQUIER. Soldat qu'on a aussi nommé *pique*, car un usage maintenant effacé caractérisait par le même terme et une arme portée et le porteur de l'arme. Un bacinet, un cabasset, étaient un militaire coiffé de fer; une armure de fer était un gens-d'arme; une lance et un lancier étaient même chose; servir dans les piques, c'était être piquier; ce que nous avons dit de la pique, considérée comme une arme matérielle, était un petit thème d'histoire universelle; ce qu'il y a à dire du piquier, ou de la pique, considéré comme arme personnelle, est un petit thème d'histoire militaire moderne française. Les piquiers, picaires, piquenaires, piequichins, étaient désignés, en latin barbare, par *picardus, picardi*, et le règne de Louis XI ou de son prédécesseur peut être regardé comme celui où une province de France, démembrement de la Belgique, a été généralement reconnue Picardie, et où un genre de troupe d'infanterie a été *pique*. Ce n'est pas que ce genre d'arme ne fût plus anciennement connu, comme le témoigne le célèbre *godendac* ou bonjour des Flamands, l'arme d'hast des terribles *pickeniers*, *pickenieven* de la Suisse allemande, et l'armement de quelques francs-archers; mais la France royale, c.-à-d. du domaine direct de la couronne, n'a eu des corps de piquiers que depuis que la gendarmerie, qui formait encore presque toute l'armée sous Charles VII, perdit de son crédit, et vit s'entremêler de piques à pied les lances à cheval. Avant le XVe siècle, l'idiome des Picards appelait *hokebos* les piquiers; les provinces qui ne parlaient pas l'idiome picard, et ne prononçaient pas le *ch* comme un *k*, les appelaient *hochebos*, c.-à-d. remue-bois, venus du verbe *hocher*, équivalant à *mouvoir*, et du substantif *bos* ou *bois*, synonyme de *pike*, ou de *pique*. L'infanterie étrangère de Charles VIII comportait à peu près un escopetier, ou tireur d'arme a feu par neuf ou dix piquiers. Sous Louis XII et François Ier, les corps alors nommés *bandes*, compagnies, lansquenets, fanterie, hommes de pied, avaient à peu près un arquebusier par deux ou trois piquiers; une hallebarde commandait l'escouade ou escadre; des rondeliers formaient, sur un rang, une muraille du côté de l'ennemi. Henri IV avait deux mousquetaires pour trois piquiers. On voit combien s'étaient rapidement propagées les armes à feu portatives. Ce mélange de trois genres d'armes, ce mélange de piques, de hallebardes, de pistolets, dans un même corps, dont les proportions numériques et la composition variaient sans cesse, s'opposait à ce qu'il pût s'établir des principes raisonnés d'organisation, et une tactique savante, parce que chaque maréchal de bataille décidait, à sa manière, de l'arrangement des hommes sur le terrain. Depuis l'an 1600, deux mousquetaires répondaient à un piquier. Les piquiers composaient, en ordre de bataille, un groupe central, qui, à mesure de la multiplication du feu, avait progressivement aminci sa profondeur. Ses rangs montaient dans le principe jusqu'au nombre de vingt, formant un carré plein, entouré d'archers ou d'arbalétriers ou de pistoliers. Cet encadrement devenait au besoin les escarmoucheurs ou l'infanterie légère du temps. Les rangs de piquiers n'étaient plus sous Henri IV que de dix ou douze, ayant la plupart du temps pour manches les tireurs d'armes à feu, ordonnés sur cinq ou six rangs. Les piquiers vétérans ou soldés (nous les appelons vétérans ou soldés pour les distinguer des piquiers à pique sèche sans corselet, sans denier de poche), ces piquiers vétérans ou

d'élite, avaient bourguignote, pot en tête, cuirasse légère, tandis que les tireurs d'armes à feu n'eurent jamais, excepté peut-être dans le commencement, qu'un costume de drap et le chapeau. La solde des piquiers était plus forte que celle des armes à feu, parce que leurs armes défensives, qui accompagnaient les piques d'élite étaient un accoutrement plus dispendieux, parce qu'il fallait des hommes plus mûrs, plus robustes, pour combattre avec une pique pesant jusqu'à vingt livres; enfin, parce qu'on trouvait moins de recrues disposées à se faire piquiers, qu'il ne s'en présentait pour mousquetaires. Ce dernier métier, étant plus propre au rôle de maraudeurs, alléchait davantage les aventuriers. Les primitifs dragons étaient des piquiers ou du moins contenaient des piquiers jusqu'à l'époque où ils furent tous pourvus d'armes à rouet. Au milieu du XVIIIe siècle, ils reçurent, ainsi que les grenadiers, des fusils à baïonnette. Cette mode prévalut sur la pique, qui disparut totalement à la fin du siècle, quand il fut confectionné des baïonnettes d'une forme plus savante. Les troupes de l'infanterie française ne conservèrent des anciennes armes d'hast que la hallebarde, qui fut, à son tour, abolie pendant ou peu après la guerre de 1750. G[al] BARDIN.

PIQURE (*Punctura*, de *pungere*,) se dit en général de toute solution de continuité faite par la pénétration d'un corps aigu ou piquant, dans un autre corps : c'est même dans ce sens qu'il est employé en médecine, quoique l'on ne doive cependant pas désigner sous le nom général de *piqûres* toutes les plaies faites par instrument piquant, c'est-à-dire, l'une des trois grandes classes de plaies (résultant de l'action d'instruments *piquants*, *tranchants* et *contondants*) admises dans la plupart des pathologies chirurgicales : c'est le goût qui doit servir à limiter ici l'acception du mot, d'après la gravité de la blessure à laquelle il se rapporte : ainsi, la plaie résultant d'un coup d'épée, de baïonnette, par exemple, et même d'un coup de lance, qui aura pénétré dans le bas-ventre ou dans la poitrine, quoi qu'elle soit, à proprement dire, le résultat d'une *piqûre*, ne saurait cependant devoir être qualifiée par ce dernier terme : il ne doit, en général, s'appliquer qu'aux plaies par instrument piquant peu importantes, et qui n'ont pas pénétré dans les grandes cavités, comme celles qui résultent d'un léger coup d'épée, de la piqûre d'une aiguille, d'un clou, d'une épine, d'une arête de poisson, d'un insecte à aiguillon, etc. Ce n'est pas que ce dernier genre de plaie soit toujours sans gravité, tant s'en faut, et l'on voit même assez souvent surgir à la suite des plus légères piqûres les accidents les plus graves, et dont la mort peut même être la suite : tels sont les panaris, que produisent assez fréquemment les plus faibles piqûres du bout des doigts; mais ici, les accidents dépendants de la lésion incomplète des nerfs, du déchirement des parties lésées, ne paraissent point être la suite, au moins aussi immédiate de la piqûre, que dans les plaies pénétrantes. C'est le goût seul, nous le répétons, qui doit dans ce cas, comme dans tant d'autres, servir de guide pour déterminer la véritable acception du mot dont nous parlons. Nous n'avons point en France d'insectes dont la piqûre soit assez dangereuse pour produire la mort. Les vipères mordent plutôt qu'elles ne piquent, quoique la plaie faite par ces animaux soit ordinairement rangée dans la classe des piqûres. On nomme *piqûre*, dans l'art vétérinaire, la blessure que font quelquefois à un cheval des maréchaux maladroits qui enfoncent, en ferrant, un clou jusqu'au vif. On appelle aussi *piqûres* ces légers trous ou sillons que font parfois les insectes dans du bois, des fruits, des étoffes, du papier, etc. C'est dans ce sens qu'on dit *piqûre de vers*, et c'est sans doute par allusion aux dégâts que cause quelquefois cette piqûre, qu'on dit familièrement d'une chose en bon état, *qu'elle n'est pas piquée des vers*. On nomme aussi *piqûres* des rangs de points-arrière, points faits symétriquement,

soit pour coudre ensemble deux ou plusieurs étoffes mises l'une sur l'autre, soit pour orner certaine parties des vêtements. On dit ainsi : *la piqûre d'une jupe, d'un collet d'habit, d'une couverture*, etc. *Piqûre* se dit aussi d'ornements faits sur du taffetas ou d'autres étoffes, piquées symétriquement avec de petits fers : *La piqûre de ce taffetas est fort belle*. Une des acceptions de ce mot s'est perdue dans la magistrature, avec l'institution qui y avait donné lieu : ainsi, *piqûre* signifiait autrefois à la chambre des comptes l'assistance ou l'acte de présence que faisaient les officiers civils à des processions ou à d'autres cérémonies religieuses ; ces sortes de *piqûres* servaient à ceux qui les gagnaient, à peu près comme des *bons points* servent encore aujourd'hui aux écoliers dans certains colléges, ou ils passent en compensation de quelques fautes. Ainsi, l'on disait parfois d'un auditeur : « Il a gagné tant de piqûres, et il peut durant tant de temps s'abstenir de ses fonctions sans rien perdre des émoluments de sa charge. » *Piqûre* se disait figurément aussi autrefois d'une offense, et il a également cessé d'être de mode dans ce cas, quoique le mot *piquant* s'emploie très bien encore dans des acceptions à peu près semblables : « Si la raillerie, a dit un auteur du dernier siècle, n'est pas un peu piquante, elle ne plaît pas ; mais je ne veux pas que les piqûres en soient profondes. » J. HUMBERT.

PIRANESI. La famille des Piranesi est sans contredit une de celles qui ont le plus grandement mérité la reconnaissance des artistes et des amateurs de l'art, non seulement par des travaux propres à leur faire connaître Rome antique et moderne, mais par leur bienfaisance, qui, en encourageant, en protégeant les dispositions artistiques de tel ou tel, qui sans elle n'aurait point eu de pain, enfanta des talents, sources d'aisance et de gloire pour ceux qui les cultivèrent, comme de véritables jouissances pour la société. — Celui qui commença la réputation européenne de cette famille fut Jean-Baptiste, né en 1707, dans cette brillante métropole dont le poète Gilbert a dit :

Veuve d'un peuple roi, mais reine encor du monde.

—Ceux qui en ont exploré ses ruines éparses et mutilées la retrouvent tout entière dans les œuvres de ce célèbre graveur ; elle y renaît avec une vérité de détail et de ton qu'on chercherait vainement ailleurs ; il la rend à l'œil et à la pensée par des restaurations savamment et habilement conçues et exécutées ; il la rend au souvenir de celui qui a erré parmi ses débris, au voyageur absent, à celui qui ne l'a connue qu'en lisant sa glorieuse histoire, et cela par les touches d'un burin aussi ferme que pittoresque : édifices, tombeaux, bas-reliefs, autels, trépieds, vases, candelabres, meubles même, y sont rendus avec un soin et un goût parfaits dans les seize volumes, format du plus grand atlas, qui renferment les travaux de Jean-Baptiste Piranesi ; et cette précieuse collection devait, comme cela eut lieu, être un titre immortel de renommée pour cet homme aussi instruit que laborieux, qui mourut en 1778, dans la ville dont il accrut le lustre en en exhumant les cendres.—Son fils François fut l'élève, l'émule et le successeur d'un père justement célèbre, auquel il ne se montra point inférieur par ses talents, son zèle et son caractère d'homme. Une collection déjà aussi riche que volumineuse s'accrut encore, grâce à ses judicieux et infatigables travaux. Un commerce d'estampes, auquel il associa son frère, et que son père avait commencé, s'étendit et prospéra par leurs soins et leur parfaite union. Gustave III, ami et protecteur des arts, visita l'atelier de Piranesi, lors de ses voyages en Italie, admira ses œuvres, prit une haute estime pour son caractère, et, voulant à la fois ajouter à sa considération et à sa fortune, il le nomma son consul général à Naples, faveur qui devint la source des infortunes de Piranesi. En effet, Gustave étant tombé sous les coups d'Ankarstrœm, le graveur consul ressentit les atteintes d'une sanglante catastrophe à laquelle il eût

dû être totalement étranger, et voici comment. Le baron d'Arnsfelt, ami du feu roi, et zélé serviteur du roi mineur, pouvait, par sa présence en Suède, contrarier les vues du régent, duc de Sudermanie, couronné plus tard sous le nom de Charles XIII. Il fallait l'arracher à ses nombreux amis, et l'éloigner du jeune prince : on commença donc par le nommer ambassadeur près du roi des Deux-Siciles; puis on supposa une conjuration tramée par lui, et dont l'objet eût été de soumettre sa patrie au gouvernement russe. Jugé par ses ennemis sur des documents controuvés, et condamné à mort par contumace, le cabinet de Stockholm demanda son extradition à celui de Naples, qui, ne voulant point l'accorder, mais n'osant la refuser, ferma les yeux sur la fuite de l'ambassadeur, secrètement averti de ses dangers; fuite préparée et favorisée par Piranesi. On apprend en Suède la généreuse conduite du consul, et, non content de le destituer, on exige officiellement qu'il soit livré. Le gouvernement napolitain, pour satisfaire le régent, sans se souiller d'un crime, laisse partir furtivement le ci-devant consul, et, lui sauvé, le fait condamner à être pendu, puis néglige ensuite de faire annuler cette injuste sentence. Piranesi, rentré à Rome, y continua ses travaux et son commerce de gravures. Il y demeura paisiblement avant et durant l'occupation de sa ville natale par les Français, et fut, par une république éphémère, employé conformément à ses talents. Mais, quand les napolitains et leurs alliés vinrent faire disparaître cette grotesque caricature de l'antique république reine, le gouvernement militaire qui y régna entre les deux époques de la mort de Pie VI et de l'exaltation de Pie VII voulut faire exécuter un arrêt qui ne fut qu'un acte de faiblesse, et n'était pas même exécutoire sans une procédure nouvelle, qui l'aurait nécessairement annulé. Le malheureux se cache, me fait prier de le visiter, et je le conduis, de nuit dans mon logement; par mes soins, ses planches sont sauvées et embarquées avec lui pour la France, à Cività-Vecchia. — Je ne donne ici tous ces détails que pour démentir formellement les erreurs contenues dans la *Biographie universelle* (tom. 34, p. 494, deuxième colonne), où on le fait ambassadeur de la république romaine en France, ce qu'il n'a jamais été; réfugié à Naples, où il se fût bien gardé de paraître; et sauvé, ainsi que sa fortune, par Napoléon, ce qui est également faux.—Piranesi, établi en France, y créa une manufacture de vases, à l'imitation des vases étrusques, nouveau genre d'industrie, utile au pays, dont il payait ainsi l'hospitalité; il y publia aussi les œuvres de son père et les siennes, dont il accrut la richesse par des explorations au musée et dans l'antique Lutèce, ce qui compose une masse de 1,733 planches, et il mourut le 27 janvier 1810, ne laissant à ses héritiers que son nom et le lustre dont lui et son père le couvrirent durant le cours de près d'un siècle. Cte A. d'Allonville.

PIRATE, celui qui court les mers sans être commissionné par un gouvernement, dans le seul but de s'enrichir, en attaquant et pillant tous les navires qu'il rencontre à quelque nation qu'ils appartiennent. C'est le brigand ou écumeur de mer; on le désigne aussi sous les noms de *forban*, *flibustier* ou *corsaire* (*v.*); mais à l'égard de ce dernier terme, il y a une distinction importante à faire, car il peut être pris en bonne part, et c'est même sa signification la plus habituelle.—Le *corsaire* est porteur d'une commission régulière, qui lui donne le droit de prendre un pavillon de guerre et de courir sus aux ennemis; seulement, il n'appartient pas à la marine militaire, n'est point assujetti à la rigoureuse observation de la discipline, et peut se diriger à son gré où il veut : ce sont les troupes irrégulières de l'armée navale. Les corsaires sont assujettis d'ailleurs à une législation complète, et notamment ils doivent tenir compte au gouvernement pour lequel ils sont armés, d'une part des prises dont ils se rendent maîtres. Les *pirates* ne connaissent ni loi,

ni pavillon, ni amis, ni ennemis; ils se retirent où ils peuvent, attaquent tout ce qu'ils rencontrent et ne partagent avec personne : ils sont le fléau du commerce maritime. Aussi, toutes les nations civilisées leur font la guerre la plus active, et il n'en reste plus aujourd'hui que dans quelques mers peu fréquentées ou sur les côtes des pays qui sont en proie à la guerre civile, parce qu'au milieu du désordre général ils arborent successivement le pavillon de tous les partis : c'est ainsi que l'archipel de la Méditerranée est depuis vingt ans infesté de pirates, que l'on ne pourra détruire tant que la Grèce restera livrée aux convulsions qui la tourmentent. Au reste, la Méditerranée a toujours été une mer malheureuse pour le commerce, car la piraterie y était depuis plusieurs siècles organisée d'une manière régulière, surtout dans la régence d'Alger. On pouvait même dire que ce n'était plus une piraterie, mais une guerre perpétuelle, et d'autant plus acharnée qu'elle avait pour excuse un schisme religieux : c'était la course du Turc sur le chrétien. La conquête d'Alger a mis un terme à ces entreprises, mais il reste à détruire maintenant les repaires des pirates albanais ou grecs.—La répression de la piraterie appartient à la législation pénale; le châtiment qui est réservé partout aux pirates est la peine de mort, que souvent on leur applique sans forme ni figure de procès; *sitôt pris, sitôt pendu*. En France, avant la révolution, la peine de mort était prononcée par l'ordonnance du 5 septembre 1718; mais il n'y a pas de disposition nouvelle qui concerne en particulier ce crime, que l'on peut faire rentrer aisément dans la catégorie des attentats contre les propriétés et les personnes, prévus par le code pénal, car il est fort douteux que l'ordonnance puisse être encore invoquée. Cependant, quelques réglements postérieurs à 1790, et notamment l'arrêté de gouvernement du 2 prairial an II sur les armements en course, mentionnent le crime de piraterie, mais sans assigner la peine qui doit être appliquée : il faut donc s'en référer aux règles ordinaires; la nature du crime est en effet suffisamment déterminée par les circonstances du fait.-Quant à la compétence, elle ne rentre pas dans les attributions spéciales des tribunaux militaires établis pour connaître des crimes commis par les marins, en sorte qu'elle doit appartenir régulièrement aux cours d'assises; mais lorsque les pirates sont pris en combattant, on conçoit qu'il n'y a point de procès à faire, parce que, s'étant mis en dehors du droit des gens, ils ne sont pas facilement reçus à composition; aussi leur accorde-t-on bien rarement quartier. Toutefois, la rigoureuse justice exigerait qu'ils fussent traités comme tous les autres prévenus de crime, qui ne doivent être mis à mort qu'après une procédure régulière faite devant juges compétents, et en vertu d'une sentence rendue, après vérification des faits, dans la forme de droit. TEULET, A.

PIRÉE (*Porto-Leone*), célèbre port d'Athènes, situé à l'embouchure du Céphise, et environ à trois milles (une lieue) de la ville, à laquelle il était réuni par deux murs de 60 pieds de haut, l'un bâti par Thémistocle, l'autre par Périclès. Les tours qu'on y avait élevées de distance en distance furent converties en maisons lorsque la population augmenta. Le Pirée était le port le plus vaste qu'eussent les Athéniens. La nature l'avait divisé en trois grands bassins, appelés *Cantharos*, *Aphrodisium* et *Zea*, qui pouvaient contenir 400 vaisseaux. Les murs qui le réunissaient à la ville furent démolis lorsque Lysandre mit fin à la guerre du Péloponèse par la conquête de l'Attique (*v.* ATHÈNES). X.

PIRITHOÜS, personnage à la fois historique et mythologique des temps qui précédèrent la guerre de Troie; roi des Lapithes, peuplade de la Thessalie. Pirithoüs, au dire des traditions poétiques, était fils d'*Ixion* et de la nymphe *Dia*; selon d'autres, fils d'Ixion et d'une nue, qui avait pris la ressemblance de Junon. Quelques-uns le font fils de Jupiter et de *Dia*. — La manière dont se forma l'in-

dissoluble amitié entre Pirithoüs et Thésée est racontée par Plutarque, et peut avoir de la réalité, parce qu'elle porte le caractère de ces temps primitifs et chevaleresques. Les exploits de Thésée avaient inspiré à Pirithoüs le désir de connaître ce héros; Pirithoüs ne trouva rien de mieux que d'aller attaquer le territoire de l'Attique, où régnait Thésée, moyen infaillible de le faire venir au-devant de lui. En effet, le roi de l'Attique arriva aux frontières avec sa petite armée. Une fois en présence l'un de l'autre, les deux héros, charmés réciproquement de leur bonne mine et de leur courage, ne songèrent plus à se battre. Pirithoüs s'avança vers son rival, lui tendit la main, et offrit de payer les dégâts commis sur son passage, ce dont Thésée le tint quitte généreusement; dès lors, la meilleure intelligence régna entre eux, et devint une constante amitié. — Le grand acte de la vie de Pirithoüs fut le massacre des centaures. Pirithoüs, épousant Hippodamie, d'autres disent Laodamie, invita au festin de ses noces les personnages considérables du voisinage, entre autres les chefs centaures. L'un de ces derniers, Eurytion, épris de Laodamie et échauffé par le vin, voulut l'enlever : Thésée vole à la défense de son ami; une rixe s'engage entre les Lapithes et les Centaures; l'avantage reste à Pirithoüs et à Thésée, et les Centaures sont expulsés de la Thessalie. L'aventure du festin peut être un incident réel dans cette lutte entre deux peuplades; la rivalité, les contestations relatives aux pâturages, durent être le fond de la querelle. — Parmi les exploits de Pirithoüs, on cite sa présence à la chasse du fameux sanglier de Calydon, l'enlèvement d'Hélène en compagnie avec Thésée et sa descente aux enfers. — Pirithoüs, devenu veuf, avait formé le projet d'épouser Proserpine, femme de Pluton, et se fit accompagner aux enfers par son inséparable Thésée. Arrivés dans le ténébreux séjour, Pluton, qui connaissait leurs coupables projets, les retint prisonniers; il condamna Pirithoüs au supplice d'Ixion, son père, au supplice de la roue. Selon d'autres, ils furent délivrés par Hercule. Plusieurs historiens grecs, tels que Plutarque, Diodore et Élien, cherchent à démêler un fondement historique dans cette descente de Pirithoüs aux enfers. Ils prétendent que la criminelle tentative de ce héros fut dirigée contre l'épouse d'un certain roi des Molosses, nommée Proserpine; que ce roi fit périr Pirithoüs, retint longtemps en captivité Thésée, et chercha à lui ravir l'Attique en indemnité. En général, les récits qui se rapportent aux personnages de cette époque sont multiples, contradictoires; s'ils offrent une riche pâture à l'imagination, ils laissent très peu de prise au jugement qui voudrait y saisir quelque chose de réel et d'historique. F. Gail.

PIROGUE. Il faut considérer la pirogue du sauvage, faite d'un seul tronc d'arbre, comme le premier rudiment des constructions navales, la plus simple expression de ces systèmes de machines, aujourd'hui si ingénieux et si compliqués, qui servent aux marins, sous le nom de *vaisseaux*, à franchir toutes les mers de notre globe. Les nègres des côtes d'Afrique et d'Amérique l'emploient fréquemment encore aujourd'hui, malgré le peu de stabilité de ces sortes d'embarcations, qui chavirent fréquemment. Les pirogues se conduisent à la pagaie, et vont aussi très bien à la voile, ne faisant que *peler* l'eau, sur laquelle elles glissent rapidement. Il y en a qui sont faites d'écorces cousues; d'autres sont recouvertes d'une peau d'animal, qui suffit seule quelquefois à la fabrication de la pirogue : on en voit, entre autres, de semblables dans la navigation intérieure de quelques fleuves du Brésil. Les pirogues les plus rapides sont celles de la Côte-d'Or : il faut, sur cette côte, pour qu'une pirogue soit admise au service d'un vaisseau, qu'elle l'atteigne sans voiles, quel qu'en soit le sillage; elle en fait trois fois le tour, et à chaque fois qu'elle passe devant le vaisseau, le patron donne un petit coup de maillet sur la gorgère. En fait de constructions navales indiquant

l'enfance de l'art, il faut, après la pirogue, citer la *jangada* brésilienne, nommée aussi *catimaron* par quelques marins. Cette embarcation, construite avec peut-être moins d'art encore que la pirogue, et suffisant cependant aux besoins pour lesquels on l'emploie sur les côtes de Pernambuco et du Maragnan, consiste simplement en quelques longues poutres unies ensemble en forme de radeau : les provisions et autres choses qu'on ne veut pas laisser mouiller se suspendent au mât. Quand cette embarcation chavire, ceux qui la conduisent, excellents nageurs pour l'ordinaire, ne se donnent pas même la peine de chercher à la retourner, ce qui serait, d'ailleurs, fort difficile, sinon impossible; ils dégagent seulement le mât de dessous l'eau, et le replantent de l'autre côté, puis ils continuent leur navigation, sans plus s'inquiéter de cet accident, à moins que ce ne soit pour les légères avaries qu'il a causées aux vivres ou à la cargaison. A. B.

PIRON (Alexis), né, le 9 juillet 1689, à Dijon, était fils d'Aimé Piron, apothicaire-poète. « Les Muses, suivant l'expression du temps, aimaient à parler quelquefois avec lui le langage de l'ancienne Rome, et se prêtaient même souvent au patois du pays qu'elles embellissaient de leurs charmes. » C'est-à-dire qu'Aimé Piron rivalisait avec Santeuil, qui l'honora de sa colère, et qu'il composa dans le dialecte bourguignon une infinité de petits poëmes, de chansons, de harangues et de pièces fugitives, dont la plupart ont été imprimées. Alexis Piron était donc à bonne école, et quand vint le moment de prendre un état et de choisir entre le droit et la médecine, il se fit avocat, bien résolu pourtant, à la première bonne cause qu'il perdrait, de renoncer à sa profession. Il avait vingt ans, et l'indiscrétion d'un ami, du jeune Jehannin, qui depuis fut conseiller au parlement de Dijon, livre ses vers à la publicité qui devait, la tradition aidant, faire de l'innocent Piron une espèce de Diogène français. Second secrétaire, aux gages de 200 livres par an, d'un financier homme de lettres, Piron fut bientôt en disgrâce, et revint à Dijon défendre le drapeau de sa ville natale contre les prétentions académiques de la ville de Beaune ; puis la faim lui commande le pèlerinage obligé de Paris, et Paris lui donne pour protecteur le chevalier de Belle-Isle, qui l'accouple à un soldat aux gardes françaises, dans un galetas à peine lambrissé, où dormait une foule de mémoires manuscrits, de projets de négociations qu'il s'agissait de mettre au net proprement. C'était dix années de besogne assurée au prix de quarante sous par jour. Mais déjà six mois s'étaient écoulés et Piron n'avait pas encore entendu parler de son salaire; il lui fallut recourir au chien favori du chevalier pour présenter une requête en vers, qu'on ne vit au collier de la bonne bête qu'au bout de huit jours, qui durent paraître bien longs au pauvre poète à jeun. Piron laisse passer devant lui le char de Law sans se cramponner à sa roue, et, rendu à lui-même, il se sentait assez embarrassé de sa personne, lorsqu'il voit entrer chez lui un homme tout effaré, qui lui dit : « Je suis Francisque, entrepreneur de l'Opéra-Comique : la police me défend de faire paraître plus d'un acteur parlant sur la scène ; MM. Lesage et Fuselier m'abandonnent; je suis ruiné, si vous ne venez à mon secours : vous êtes le seul homme qui puissiez me tirer d'affaires ; tenez, voilà cent écus, travaillez, et comptez que ces cent écus ne sont pas les seuls que vous recevrez. » Cent écus ! Deux jours après *Arlequin-Deucalion* était créé, et Francisque donnait à l'auteur cent autres écus. *Arlequin-Deucalion* contenait une critique ingénieuse et comique de toutes les nouveautés dramatiques et lyriques du jour. Le succès fut immense, et Piron consacra pour un temps ses travaux à l'Opéra-Comique. Rameau, son compatriote, y attacha plusieurs morceaux de sa composition. Il fallut toutes les sollicitations de ses amis, et surtout de Crébillon, pour déterminer Piron à risquer son talent comique sur la scène du Théâtre-Français. Son premier essai date de 1728, et

le titre de *Fils ingrat* fit place à celui de l'*Ecole des Pères*. Le public l'accueillit favorablement, mais l'auteur, dans sa préface, se montre juge plus sévère, et blâme le genre mi-comique mi-dramatique dans lequel son sujet l'avait entraîné. Destouches, dans le *Glorieux*, tira grand parti d'une des scènes principales, et M. Étienne, dans les *Deux gendres*, ne se fit pas faute d'habiles emprunts. En 1730, *Callisthène*, tragédie, n'eut qu'un médiocre succès. Elle fut retirée à la dixième représentation. Piron s'en vengea gaîment par une pièce charmante, intitulée la *Calotte du public*. *Gustave*, malgré les noms insolites au théâtre de Stockholm, de Danemarck, de Christiern, eut un succès soutenu. Quelque temps après, il hasarda, le même jour, sur le Théâtre-Français, l'*Amant mystérieux* et les *Courses de Tempé*. L'*Amant mystérieux* tombe à plat, et la pastorale des *Courses de Tempé* réussit, ce qui ne prouva guère en faveur du goût du public. « Le public, dit Piron à ses amis du *caveau*, m'a baisé sur une joue et m'a donné un bon soufflet sur l'autre. » Enfin, en 1738, parut la *Métromanie*. Ce ne fut pas sans peine. Cette admirable pièce fut d'abord rejetée par les comédiens, et il fallut un ordre du ministre pour la faire jouer. Après le brillant succès dont elle fut suivie, on ne daigna pas l'inscrire sur le répertoire, et, oubliée pendant dix ans, elle n'aurait peut-être jamais reparu sur le théâtre sans Granval, qui, lors de sa rentrée, en proposa la reprise à ses camarades. La province fut moins dédaigneuse que Paris, et la *Métromanie* fit recette partout. Comme on la jouait à Toulouse, à l'endroit de la scène ou Francolin dit à Baliveau :

Monsieur le capitoul, vous avez des vertiges!...
Mais apprenez de moi qu'un ouvrage d'éclat
Anoblit bien autant que le capitoulat;
Apprenez.......

Un capitoul nouvellement élu, qui n'avait connu sans doute de sa vie d'autres vers que ceux du vieux dicton toulousain :

Cil, de noblesse à grand titoul,
Qui de Tholose est capitoul,

prenant pour une insulte personnelle les vers adressés à Baliveau, se leva et voulut faire cesser la représentation. On ne put le calmer qu'en lui livrant le nom de l'auteur, qui, tranquille à Paris, ne se doutait pas que cinq ou six fusiliers le cherchassent à Toulouse pour le mettre en prison. Un ennemi plus à craindre était l'abbé Desfontaines, qui ne pardonnait pas à Piron son amitié pour Rousseau, le poète lyrique, qui expiait dans l'exil quelques vers de trop âpre satire. De là un feu roulant d'épigrammes qui ne cessa que sur la tombe du pauvre critique. Voltaire fut moins généreux. *Fernand Cortez*, tragédie jouée pour la première fois le 8 janvier 1744, ne méritait pas que Piron compromît sa réputation de modestie par ce mot aux comédiens, qui lui demandaient des retouches : « Parbleu! messieurs, tel autre travaille en marqueterie, mais moi je jette en bronze. » Aux chagrins de cette chute vinrent se joindre les peines domestiques : la femme de Piron se mourait, et avec elle s'en allaient 2000 livres de rente viagère. Le premier ami qui se présente est le maréchal de Saxe, qui fait accepter, non sans peine, cinquante louis au vieux poète ; puis arrive un contrat anonyme de 600 livres de rente viagère ; et Piron charge en vain le *Mercure* de découvrir le nom de son bienfaiteur. En 1750, la mort de l'abbé Terrasson laissa une place vacante à l'académie française. L'homme qui avait dit : « Ils sont quarante qui ont de l'esprit comme quatre, » se présente chez Nivelle de La Chaussée, et sollicite sa voix en laissant au bas de sa requête ces deux vers tirés de je ne sais quelle pièce de ce triste père du *comique larmoyant* :

En passant par ici, j'ai cru de mon devoir
De joindre le plaisir à l'honneur de vous voir.

Il ne fut pas plus respecteux avec les autres, et comme on s'inquiétait déjà de son discours de réception : « Il sera bien simple, dit-il; je me lèverai, j'ôterai mon chapeau ; puis, à haute et intelligible voix, je dirai : Messieurs, grand merci ; et monsieur le directeur, sans m'ôter

son chapeau, me répondra : Monsieur, il n'y a pas de quoi.» L'abbé de la Bletterie fut élu. Mais le bon plaisir du roi pouvait fermer la poste au janséniste, s'appelât-il même Louis Racine, et Piron avait encore quelque chance. Il se désista. Trois ans après, 1753, Languet, archevêque de Sens, laisse un fauteuil vacant, qui enfin va recevoir l'auteur de la *Métromanie*. L'évêque de Mirepoix, au nom de la morale, oppose le *veto* de Louis XV, et l'académie obtint de madame de Pompadour, comme fiche de consolation, une pension de mille livres. La compagnie députa à Piron MM. de Mairan, Mirabeau, l'abbé du Resnel et Duclos, pour féliciter Piron de cette faveur royale, et lui exprimer le regret de ne pas le compter au nombre de ses membres. L'académie de Dijon fit des avances à son illustre compatriote; il ne s'y crut pas en mauvaise compagnie avec Bouhier, Crébillon et Buffon; et il patienta avec ce seul titre jusqu'à 83 ans. Il mourut le 21 janvier 1773, sans avoir démenti un seul jour son inaltérable gaîté. Il avait commencé par sa fameuse *Ode à Priape* et finit par la traduction des psaumes de la pénitence. Son testament résumé trop bien sa vie pour ne pas le transcrire littéralement. « Je me recommande à la postérité. J'espère plus dans son indulgence que dans celle de mes contemporains. Comme j'ai toujours fui la vaine gloire, et que je crains qu'une main amie ou ennemie ne barbouille mon tombeau d'une plate ou méchante épitaphe, je veux qu'on y grave celle-ci :

Ci gît Piron, qui ne fut rien,
Pas même académicien.

Je laisse mes ouvrages en proie à tous les journalistes de quelque pays, profession, qualité et secte qu'ils soient, sauf l'hypothèque des satiriques, des critiques, des compilateurs, des plagiaires et des commentateurs. Le grand Corneille ne leur étant point échappé, il y aurait de l'indécence à moi, du ridicule même, de ne pas me laisser tourmenter, fouiller et saisir par ces baragers. Je laisse aux jeunes insensés qui auront la malheureuse démangaison de se signaler par des écrits licencieux et corrupteurs, je leur laisse, dis-je, mon exemple, ma punition et mon repentir sincère et public. Je laisse enfin mon cœur à l'immortelle académie française, et la supplie de vouloir bien recevoir ce petit diamant, assez précieux pour sa rareté, n'y ayant chez le Mogol même aucuns joyaux qui vaillent un cœur vraiment reconnaissant. »

E. Burette.

PISAN (Christine de). Encore le génie seul à se débattre contre les assauts les plus cuisants du malheur, et n'ayant, pour se protéger contre ses coups, qui tous vont au cœur, qu'une angélique et grêle enveloppe de femme ! — De nos jours, que l'on fait l'histoire de tout, que ne fait-on celle du génie ? Il y aurait là de grands enseignements pour nous, qui, jeunes encore, ouvrant notre ame à l'existence, heureux de la chimère que nous aimons à poursuivre, enivrés d'un espoir qui ne coûte pas de larmes, laissons notre ame, bercée par les songes, s'endormir sur la foi de notre génie naissant. Les yeux fixés sur ce que nous appelons notre étoile, vapeur enflammée, feu follet après lequel nous courons, nous ne nous apercevons pas que le souffle de notre bouche l'éloigne sans cesse, que les ronces du chemin nous déchirent les pieds, et que nous approchons du précipice. Vous, dont les regards veulent percer le ciel, regardez quelquefois à vos pieds, ou, si vos yeux cherchent toujours à s'élever, qu'ils démêlent au moins la nature de l'astre qui les magnétise. Ce souffle de gloire qui, comme la fumée, vous monte aux yeux, comme elle aussi vous fera pleurer. Malfilâtre ignoré n'est pas le seul que la faim ait conduit au tombeau. Gilbert, perclus de froid et de faim, n'a pas seul tremblé derrière une borne sur des dalles glacées. Il semble en vérité que c'est pour grandir le génie que la Providence lui a donné la misère en apanage. — Ses griffes aiguës, qui font au cœur des blessures empoisonnées semblaient pourtant devoir respecter la chaste fille de Thomas de Pisan. Née à

Venise, dans cette atmosphère de mystérieuses inspirations et de liberté, grandissant à l'éclat du nom de son père, conseiller de la république, elle l'avait suivi à la cour du roi de France. C'était en 1368; Christine avait cinq ans, et Thomas de Pisan, recommandé par sa vaste instruction, avait mérité une place au conseil de Charles V. Par sympathie, son génie reconnut celui de sa fille; et il cultiva précieusement ces étincelles d'un feu si pur. — Christine était belle, et elle grandissait en beauté comme en esprit. L'histoire ne dit pas les noms de tous les preux qui brûlèrent du désir de se dévouer à son servage; elle dit seulement qu'ils furent nombreux, et qu'un jeune damoisel de Picardie, de haute naissance et probité, obtint son cœur et sa main; il se nommait Étienne du Castel; son vaste savoir lui mérita la charge de notaire et de secrétaire du roi. Mais le souffle du malheur devait bientôt flétrir ces deux jeunes existences, qui s'épanouissaient si heureuses. — Charles V meurt, et on plonge avec lui la sagesse au tombeau. Thomas de Pisan, déchu de son crédit, meurt à son tour : son existence avait été brisée par le chagrin; mais Étienne du Castel était encore là pour servir d'appui à sa famille, et prendre sa part de la douleur de Christine. — Bientôt, atteint lui-même par une maladie contagieuse, il renfonce en vain ses souffrances au fond de son cœur, pour les dérober aux regards de sa bien-aimée : la mort arrive, il la sent, et veut voir encore Christine, mais ses yeux étaient devenus grands et fixes; sa langue, morte déjà, ne pouvait plus parler; son corps retomba, il était mort. — Un poète ancien a dit que l'homme fort verrait sans s'émouvoir l'univers s'écrouler autour de lui. Qu'importe l'univers? C'est sur ses chères affections brisées qu'il est beau de se dresser encore de toute la hauteur de son génie. Rassemblant autour d'elle les débris de sa famille, Christine se mit à chanter ses malheurs. Comme il fallait que la pensée fût forte pour percer l'enveloppe de ce vieux langage! Et pourtant sa réputation s'étendit tellement que le favori du roi d'Angleterre, le comte de Salisbury, tint à honneur de protéger la veuve dans son fils. Le malheur est doué d'une faculté attractive, il traîne toujours après lui son cortége de malheurs. Cette dernière lueur de secours s'éteignit pour Christine : Henri de Lancastre détrôna Richard, et fit décapiter Salisbury. — Alors la fille de Pisan, renonçant aux offres avantageuses du duc de Milan et de l'usurpateur anglais, aidée d'une pension tardive que lui accorda le roi de France, en 1411; se mit à écrire pour soulager sa mère âgée, son fils sans emploi, et de pauvres parents. Bien lui en prit, car elle nous a légué plus de 15 volumes qui sont autant de monuments littéraires. — On ignore quand mourut cette belle et noble femme, aussi célèbre par ses malheurs que par ses pures et suaves inspirations.

THÉODORE LE MOINE.

PISCINE (Archéologie). C'était une sorte de petit étang artificiel, de réservoir, de vivier, où l'on nourrissait du poisson. Ce mot, employé ordinairement dans l'*Écriture-Sainte* avec l'adjectif *probatique*, et quelquefois seul, désigne toujours alors un réservoir d'eau qui était proche du parvis du temple à Jérusalem, et où on lavait les animaux destinés aux sacrifices. Un ange y descendait une fois tous les ans pour en troubler l'eau, et la guérison de tout malade (de quelque affection qu'il fût atteint) qu'on y plongeait alors était infaillible. C'est dans cette piscine que se fit le miracle du *paralytique* (*v.*) de l'*Écriture*. *Piscine* désigne encore dans les sacristies le lieu où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases sacrés, les linges servant à l'autel et autres choses semblables. On nommait autrefois *piscine*, dans quelques monastères, la fontaine du réfectoire où les religieux se lavaient les mains, soit avant, soit après le repas. On peut appeler aussi du même nom en Turquie les fontaines voisines des mosquées, et où les Turcs font leurs ablutions avant la prière.

Z. Z.

PISE, célèbre ville du Péloponèse, ancienne capitale de l'Élide. Elle fut fondée par Pisus, petit-fils d'Éole. A Pise régnait OEnomaüs, qui tua les amants de sa fille, et qui fut vaincu à son tour par Pélops. Dans les environs de cette ville se célébraient de quatre en quatre ans les jeux *Olympiques* (*v.*). On appelait *pisæus annus* l'année où ils avaient lieu, et *pisææ ramus olivæ*, le laurier qui était le prix de la victoire. Les habitants d'Elis, auxquels les Piséans disputaient le privilége de présider à la célébration de ces fêtes, leur déclarèrent la guerre, et détruisirent leur ville. Du temps de Pausanias, il n'en restait aucun vestige. Aussi est-on peu d'accord sur l'emplacement qu'elle a occupé. Les uns la confondent avec Olympie, les autres la supposent vis-à-vis du terrain que Pise occupa depuis, sans doute sur la rive gauche de l'Alphée; d'autres enfin à 2 lieues à l'est d'Olympie, au pied du mont Olympe, presque sur la frontière de l'Arcadie. Strabon même nie entièrement l'existence de cette ville. Le territoire de Pise s'appelait *Olympien* du nom de *Jupiter Olympien*, à qui il était consacré. Les chevaux de Pise étaient très estimés. X.

PISE, une des plus belles et des plus anciennes villes d'Italie, dans le grand-duché de Toscane. Elle est située au milieu d'une plaine pittoresque, à environ 24 milles italiens de l'embouchure de l'Arno. L'air y est assez salubre, et d'une douceur printanière pendant presque toute l'année. Au XIIIe siècle, Pise comptait 150,000 habitants; aujourd'hui, elle en renferme à peine 20,000. Là, comme dans presque toutes les villes d'Italie, règnent la solitude et le silence. L'Arno partage la ville en deux parties presque égales, réunies par trois ponts. Ses deux grands quais sont ornés de maisons construites dans un goût exquis, et dont cependant l'aspect martial rappelle les temps orageux des guerres civiles. Les rues sont généralement larges, droites et bien pavées; mais l'herbe y croît de toute part. On y compte près de 80 églises et convents, parmi lesquels on admire la cathédrale, édifice majestueux, construit dans le XIe siècle par des architectes grecs. Derrière la cathédrale se dessine la tour inclinée de la cloche, élevée dans le XIIe siècle par un Allemand nommé Wilhem. Elle est remarquable par la pente qu'elle offre à l'œil. Cette tour est ronde, presque entièrement en marbre; elle se compose de huit rangs de colonnes superposées d'une élévation totale de 168 pieds. On ne peut mettre en doute qu'elle n'ait été l'objet d'un affaissement, dont au reste on ne connaît pas la cause. Les savants ont suffisamment réfuté ceux qui prétendent qu'elle a été construite ainsi. Elle ne s'est conservée que parce que les pierres sont bien taillées, et que les matériaux sont très bien liés entre eux. En face de la cathédrale s'élève le *Battisterio*, ou l'église de saint Jean-Baptiste. Elle est ronde, ornée de belles colonnes. Elle a été construite par Dioti Salvi. Entre ces deux églises s'étend le *Campo-Santo*, l'un des monuments artistiques les plus curieux de l'Italie. C'est un ancien champ de repos, dont la terre a été apportée de Jérusalem, et dont les murs sont couverts de peintures à fresque, exécutées par les plus grands maîtres de l'école italienne. Celles de Benozzo-Gozzoli sont surtout admirées. (Voir le bel ouvrage de Carlo Lasanio, conservateur du Campo-Santo, intitulé *Pitture al fresco del Campo*, 1812). Le Campo-Santo renferme une grande collection d'antiquités étrusques et romaines, beaucoup d'urnes et de sarcophages. Parmi les autres églises, on cite la *Madonna della spina*, remarquable par son architecture gothique, et Saint-Étienne, construit dans le goût moderne, appartenant, ainsi qu'un palais du voisinage, à l'ordre de Saint-Étienne, qui y a sa résidence. Les curieux visitent aussi à Pise *la tour de la Famine*, où moururent misérablement Ugolino della Gherardesca et ses enfants, en 1288. Quelques critiques ont contesté la véracité de cette tradition populaire, et soutenu que la tour qui doit avoir été le théâtre de ce sinistre événement n'existe plus. La

famille Gherardesca était encore florissante en 1798.—L'université de Pise est ancienne et célèbre. De tont temps, elle a eu des professeurs d'un rare mérite. On citait dans les derniers siècles Vacca, Ciampi, Tantini et autres. L'observatoire et le jardin botanique sont parfaitement tenus. Il existe encore à Pise une *academia italiana*, un collége de physique et de médecine, des collections d'arts, et, dans le voisinage, un institut agricole, qui contient 200 chevaux et 1,800 vaches. — Les mœurs polies et les manières affables de la société font de Pisc nn séjour plein d'agrément pour les étrangers. A quatre milles environ au pied de la montagne de Santo-Giuliano sont 12 sources d'eaux thermales, chaudes et sulfureuses, qu'on a entourées de vasies bâtiments, où l'on a réuni tout ce qui est nécessaire aux nombreux visiteurs qui s'y rendent chaque année. La Chartreuse, sitnée à 7 milles, mérite aussi d'attirer l'attention des voyageurs. Le commerce et l'industrie sont de peu d'importance à Pise. On récolte cependant, dans les environs, une assez grande quantité d'huile, presque aussi estimée que celle de Lucques. Les champs et les montagnes sont bien cultivées. Les carrières de marbre des alentours de Pise passent pour les premières de l'Italie. Pise florissait au moyen âge comme républiqne, grâce à l'esprit vivace de la liberté et à l'activité commerciale de ses braves citoyens. Pendant la guerre contre les Sarrasins, les Pisans conquirent la Sardaigne, la Corse, les îles Baléares. Pise fut long-temps appelée la reine des mers. Rivale de Venise et de Gênes, elle fonda aussi des colonies dans le Levant, et envoya 40 vaisseaux au secours du roi de Jérusalem. Lors des querelles des guelfes et des gibelins, fidèle à ce dernier parti et à l'empereur, elle soutint une guerre sanglante contre Florence, alliée de Lncques, de Sienne et du pape. Elle succomba enfin, battue sur mer par les Génois, et victime des dissensions intestines allumées dans son sein par la rivalité de quelques familles puissantes. Ugolin jouit peu cependant du pouvoir qu'il avait usurpé; le courage avec lequel 11,000 Pisans préférèrent souffrir une dure captivité de 16 ans que de livrer à l'ennemi la forteresse qu'ils défendaient, releva un peu la renommée guerrière de Pise. Cette république parvint seule à chasser les guelfes. Mais, épuisée par cette longue lutte, elle se plaça sous la protection de Milan. Elle fut plus tard vendue au duc Galeazzo-Visconti, dont le successeur la vendit à Florence (1406). Pise ayant été décimée par la famine, ceux qui survivaient se virent contraints de céder à la force des armes, et la plus grande partie des bourgeois émigrèrent. Après une oppression de 28 ans, à l'approche du roi de France, Charles VIII, l'orgueil des Pisans se réveilla, et ils combattirent 15 ans pour leur indépendance. Simon Orlandi appela ses concitoyens aux armes, et le penple, sous la protection de Charles VIII, qui, à la suite d'une convention avec Florence, avait occupé Pise, se donna une constitution particulière. Alors éclata une guerre opiniâtre entre Pise et Florence. Les bourgeois de la première ville, avec l'assistance de la garnison française, conquirent leur ancien territoire, et remportèrent plusieurs avantages sur les mercenaires florentins. Leur courage mit obstacle à toutes les tentatives de ces derniers. Lorsque la garnison française qnitta Pise, les habitants prêtèrent serment de fidélité au roi de France. A dater de ce moment, Pise devint une place importante. Des princes et des républiques négocièrent, ou pour son indépendance ou contre elle. Enfin, abandonnés de tous, les Pisans jurèrent de s'ensevelir sous les ruines de leur ville plutôt que de se soumettre aux Florentins. Ces derniers s'étaient déjà emparés du territoire pisan. Le 31 juillet 1499, le siége fut commencé. Les préparatifs en furent poussés avec ardeur. On espérait se rendre maîtres de la ville en 14 jours. Les femmes travaillèrent jour et nuit aux fortifications, et, lorsque l'ennemi eut pris d'assaut un bastion, on les vit courir à leurs maris qui fuyaient en

leur criant qu'elles préféraient la mort à l'esclavage. La ville fut sauvée, et l'ennemi, après une perte considérable, leva le siége (4 septembre). Les Pisans firent sans retard de leur ville une forteresse formidable. Une armée française, envoyée par Louis XII, l'assiégea, mais sans succès. En 1504, les Florentins l'attaquèrent de nouveau : ils furent obligés de se retirer avec perte. Un troisième siége eut, en 1505, le même résultat, et ce ne fut que le 8 juin 1509 que la famine contraignit les braves défenseurs de Pise de se rendre aux Florentins. Une convention promit l'oubli du passé. Ainsi, Pise succomba après une héroïque résistance et une lutte de 15 ans. Depuis, elle ne reconquit pas sa liberté. Sur ses ruines, la Toscane éleva sa puissance. (*V. Geschichte der 15 Jahrigen Freiheit von Pisa von Freitschte*, Leipzig, 1814.) C. L.

PISISTRATE. Était d'Athènes, fils d'Hippocrate et contemporain de Solon. Ce législateur célèbre, après avoir donné des lois à sa patrie, reçut pour garantie de leur exécution le serment de ses concitoyens, et résolut de s'éloigner pour leur laisser le temps de prendre racine dans les mœurs. A son retour, il trouva tout en feu. Les factions sévissaient plus que jamais. Lycurgue était à la tête de celle qui se composait des habitants de la plaine. Mégaclès, fils d'Alcméon, dirigeait la faction de la côte, à laquelle se joignirent les artisans et les ouvriers; enfin, Pisistrate le plus habile et le plus entreprenant des chefs, tenait ceux de la montagne à sa disposition. Naturellement éloquent, doué de tous les avantages de la nature, il agitait facilement les passions populaires; surtout il se déclarait zélé défenseur de l'égalité des citoyens. Solon le devina sans peine; il essaya d'abord de le contenir dans le devoir par la douceur. Un jour, Pisistrate eut recours à un indigne stratagème : couvert de blessures qu'il s'était faites, il parut subitement dans la place publique, où il se fit traîner en char, accusant ses ennemis et le sénat même de l'avoir ainsi traité, et disant qu'il était la victime de son patriotisme, et convoqua sur-le-champ l'assemblée du peuple, et il fut résolu, contre l'avis de Solon, qu'on lui donnerait cinquante gardes pour sa sûreté personnelle. A dater de ce moment, le pouvoir fut entre ses mains; ses ennemis furent obligés de fuir. Solon ne craignait point sa colère et le blâmait hautement, reprochant aux Athéniens leur lâcheté. Comme on lui demandait où il prenait tant de courage, il répondit : « C'est ma vieillesse qui me l'inspire », seulement contraire à celle des vieillards ordinaires, qui tiennent beaucoup à la vie. Cependant, Pisistrate n'épargna rien pour le gagner, et Solon aima mieux tempérer son autorité que l'aigrir par la résistance. Il prit le parti d'adoucir les maux qu'il n'avait pu empêcher, mais il ne survécut pas plus de deux ans à la liberté. Pisistrate subit de nombreuses vicissitudes de fortune : chassé par Mégaclès et Lycurgue, il fut bientôt rappelé par le premier, qui lui donna sa fille en mariage; il se brouilla bientôt avec Mégaclès. Expulsé de nouveau, il subit un exil de onze ans. Ses artifices lui rendirent ensuite le pouvoir, et la modération l'y maintint. Il affecta une exacte soumission aux lois; il était fort libéral; ses vergers et ses jardins étaient ouverts à tous les citoyens. Ce fut lui, dit-on, qui le premier ouvrit une bibliothèque publique à Athènes. On lui attribue aussi la réunion et la disposition des poëmes d'Homère. Il les fit réciter publiquement dans les fêtes qu'on appelait *Panathénées*. Il mourut après trois ans d'usurpation, laissant le pouvoir à ses fils Hippias et Hipparque. Il ordonna qu'on nourrit aux dépens du public ceux qui avaient été estropiés à la guerre. On cite de lui plusieurs traits spirituels et d'à-propos : quelques ivrognes qui avaient insulté sa femme vinrent le lendemain solliciter leur pardon en tremblant : « Vous vous trompez, dit-il, ma femme ne sortit point hier. » DE GOLBERY.

PISON. La conspiration de Pison est un des événements les plus remarquables du règne de Néron; le tableau de cette

conspiration, que nous ont laissé les historiens, représente à merveille l'esprit du temps. La liberté fait quelques efforts pour se redresser, et retombe impuissante. Néron comprime dans sa main de fer le patriciat, pour en exprimer tout ce qui reste de sang chaud et généreux. On aperçoit bien encore un reflet de la grandeur romaine, une réminiscence des vertus antiques; mais, parmi tant de conspirateurs de haut rang : sénateurs, chevaliers, chefs prétoriens, il est peu de caractères qui ne portent quelques taches de la corruption générale. Tous ont subi sans peur, et avec une résignation sublime, la mort, lorsqu'elle est devenue une nécessité, mais tous ils feront des bassesses, les plus fiers même, pour ne pas être mis en présence de la mort. Un seul de ces caractères de Romains abâtardis brille d'un éclat pur, un seul mérite d'être cité comme un modèle complet d'énergie, de noblesse, de générosité, de constance, c'est celui d'Épicharis, femme affranchie, et courtisane. Et cependant, elle n'avait à venger, elle, ni honneur, ni droits, ni famille, ni patrie. Les esclaves avaient-ils une patrie? Mais l'humanité outragée, le sénat romain, objet de sa vénération, avili, excitaient son indignation; elle voulut arracher la pourpre impériale aux épaules du meurtrier d'Agrippine et d'Octavie. — Pour faire ressortir la belle figure de cette femme, douée d'un si grand courage, je parlerai des autres acteurs du drame et de la conjuration. — Pison en était le chef. D'une illustre famille, brave à la guerre, beau, riche, poli, libéral, il avait attiré sur lui les regards par des qualités spécieuses. C'était un de ces ambitieux sans force pour s'élancer jusqu'au but de leurs désirs, qui ont tout juste assez de courage pour laisser compromettre leur nom et profiter du succès de leur amis s'il y a lieu. — Presque tous les amis de Pison trempaient dans le complot, entre autres Natalis. — Les regrets et les souvenirs de la vieille république avaient entraîné Lateranus, consul désigné. — Lucain, sénateur et poète plein de vanité, haïssait mortellement l'empereur, qui, par jalousie de métier, étouffait sa renommée. — Quinctianus, déchiré par les vers de Néron, à cause de la dissolution de ses mœurs, brûlait de se venger de la satire impériale. — Rufus, préfet du prétoire, distingué autrefois par Agrippe, craignait, malgré une vie honorable et une célébrité militaire justement acquise, que les attaques et les calomnies réitérées de son collègue Aquilin ne fissent tourner contre lui le vent de la faveur. — Cependant, à part ces injures particulières, la masse des conjurés avait été mue par l'horreur qu'inspiraient les crimes du tyran. — Il fallait songer aux moyens d'exécution. Le tribun Subrius proposait d'égorger Néron à la face de Rome, au moment où il monterait sur la scène, ou bien la nuit, pendant qu'il se promènerait sans gardes dans les galeries du palais. Ce parti était le plus sûr, mais l'éclat du premier, bien plus digne d'une grande entreprise, séduisit le noble cœur du tribun. On n'adopta ni l'un ni l'autre; on fut arrêté par le désir de l'impunité, car, en se dévouant au bonheur commun, nul n'est fâché de jouir un peu du bien qu'il procure à sa patrie. — Ces espérances, ces craintes, ces délais, cette hésitation continuelle, ne convenaient pas à l'enthousiasme d'Épicharis. Dévouée jusque là aux plaisirs des patriciens, elle prit en pitié leur abjection, mais elle voulait avec ardeur les en relever, et ne s'accommodait point de leur lenteur. Sans cesse elle courait de l'un à l'autre. Sa beauté, la grâce répandue sur toute sa personne (grâce qui lui donna son nom επι-χαρις), lui ouvrait toutes les portes, et couvrait le motif de ses visites. Elle les excite et les stimule par de vifs reproches. Enfin, fatiguée de leur inaction, elle part pour la Campanie, dans le dessein de mettre seule fin à toutes ces tergiversations. L'empereur aimait à venir souvent se baigner et faire des promenades sur mer à Misène et à Pouzzol. C'est là qu'il faut le saisir. Épicharis arrive donc à Misène, au milieu des officiers de la flotte, séduit les principaux, et enfin s'attaque au chi-

fiarque Volusius Proculus. Leur liaison fut bientôt intime, et dans les épanchements que provoquait la belle affranchie, ce Proculus, qui avait été le ministre des volontés de Néron lors du meurtre de sa mère, se plaignait de l'ingratitude du prince, qui ne l'avait pas récompensé suivant l'importance de ses services. Épicharis aigrit encore ses ressentiments, et il ne cache pas que s'il en trouvait l'occasion il se vengerait. Son amie se met de moitié dans ses plaintes, énumère tous les crimes du prince, ajoute qu'il ne restait plus à Rome que l'ombre d'un sénat; mais qu'on allait mettre ordre à ce que l'oppresseur de la république reçût un prompt châtiment; que s'il voulait, lui, Proculus, prêter ses services et associer à l'entreprise les plus braves de ses soldats, il pouvait s'attendre à la plus haute fortune. Elle ne lui nomma aucun des conjurés, et Proculus, plus empressé qu'habile, courut les dénoncer à Néron. Mise en présence de son délateur, elle n'eut pas de peine à le confondre; il n'avait ni preuves ni témoins. Cependant, Néron, par un instinct de tyran, la fit retenir en prison, persuadé que ce qui n'était pas vrai évidemment pouvait n'être pas faux. — Cette arrestation donna l'éveil aux conjurés; dans la crainte d'une trahison, il fallait agir. On décida qu'on tuerait l'empereur à Baies dans la *villa* de Pison, où il venait prendre des bains et se livrer à la joie des festins, débarrassé du poids de sa grandeur. Pison ne le voulut pas; il alléguait les droits de l'hospitalité; il ne consentirait jamais à se souiller du sang d'un homme reçu sous son toit. En réalité, il craignait que le crime commis dans sa maison ne lui nuisît dans l'opinion publique, et que Silanus, étranger au complot, et dont il craignait la rivalité, ne l'emportât sur lui. Il redoutait encore plus que la république ne fût proclamée à Rome par le consul Vestinus, qui pouvait bien, après le meurtre de l'empereur, se croire naturellement maître du pouvoir par le droit de sa charge. Il ne voulait pas supporter l'odieux du meurtre, mais bien en profiter. Tout étant fini, il aurait souffert volontiers qu'on lui apportât la couronne impériale. Elle ne devait pas toucher son front. — L'exécution du complot fut définitivement fixée au jour de la célébration des jeux du Cirque. Néron, ordinairement enfermé dans son palais et dans ses jardins, paraissait ce jour-là en public pour prendre part aux jeux. Le tumulte des fêtes favoriserait l'accès auprès de sa personne. Lateranus, sous prétexte d'implorer sa libéralité, embrasserait ses genoux, et comme il était plein de cœur et d'une vigueur extraordinaire, il aurait renversé Néron, et tous les conjurés se seraient jetés sur lui pour le percer. — Mais, parmi les conjurés, il y avait un Scevinus, un sénateur qui jusque là avait traîné dans le luxe et la mollesse le sommeil de son existence. Il portait un poignard enlevé au temple du *Salut*, dans l'Étrurie, et le disait destiné à un grand sacrifice. La veille du grand jour, il s'entretint fort long-temps avec Natalis, puis ordonna à son affranchi Milichus d'aiguiser son poignard, accorda la liberté aux esclaves qu'il aimait le plus, et distribua de l'argent aux autres; fit préparer par Milichus du linge et des appareils pour les blessures. Étranges précautions! et pourtant cet homme si puéril et si faible mourut avec une grâce parfaite et une simplicité sublime. Milichus eut des soupçons, il calcula avec sa femme tout ce qu'ils avaient à gagner en trahissant leur maître; et alla droit au palais. Sur la déclaration d'un péril imminent qui menace l'empereur, les gardiens le mènent à l'affranchi Epaphrodite, et celui-ci à son maître; il montre le poignard qu'il a conservé. Scevinus, arrêté, explique sa conduite d'une manière plausible. Le poignard est un fer sacré qu'il tient de la religion de ses aïeux; il a distribué des dons à ses esclaves parce qu'il peut mourir ou perdre sa fortune, déjà dérangée. — Mais Milichus, sur l'avis de sa femme, ajoute que son maître est resté enfermé trois heures avec Natalis, et que tous deux sont amis de Pison. — Natalis et Scevinus, interrogés sépa-

tément sur leur colloque, firent des réponses contradictoires. Néron commença à soupçonner la vérité. On les mit aux fers : l'aspect menaçant des instruments de torture leur fit peur. Natalis, le premier, avoua le complot, et nomma Pison et Sénèque pour faire sa cour à Néron, qui, depuis long-temps, cherchait un prétexte pour se débarrasser de son ancien gouverneur. Scevinus, croyant tout découvert, avoua le complot, et désigna un grand nombre de ses complices. Lucain, Quinctianus, Sénécion, nièrent long-temps. Puis, pour racheter l'hésitation de leurs aveux, ils dénoncèrent, Quinctianus et Sénécion leurs meilleurs amis; et Lucain, l'auteur de la Pharsale, le chantre du stoïcisme et de la liberté, Lucain dénonça sa mère, et Néron dédaigna de la punir. — Il se rappelle alors *Épicharis*; il ne douta pas qu'il ne tirât d'elle d'amples renseignements, et que la douleur ne fît enfin parler cette femme si discrète. Il ordonne qu'on la tire de prison et qu'on l'applique à la torture. Les coups, le fer, le feu, la rage des bourreaux, qui s'efforcent de torturer d'autant plus cruellement leur victime qu'ils ne voulaient pas être vaincus par une femme, tout cela ne peut lui arracher une parole. Les barbares s'acharnèrent sur son corps un jour entier. Leurs forces furent plutôt lassées que sa constance. Le lendemain, afin de prendre leur revanche et de recommencer, ils furent obligés de la porter dans une litière; elle ne pouvait s'appuyer sur ses membres disloqués, la pauvre femme! Souffrant d'atroces douleurs, elle prit peur que, dans la crise qu'elle avait encore à subir, il ne lui échappât quelque aveu involontaire. Et, pour se réfugier dans la mort, elle détacha sa ceinture, en fit un nœud coulant, le fixa au haut de la litière, y passa la tête, et, pesant de tout le poids de son corps, elle eut peu de peine à se débarrasser du souffle de vie qui lui restait. Lorsque les bourreaux s'empressèrent avec soin pour ressaisir leur proie, ils n'eurent plus entre les mains qu'un cadavre à admirer. Avez-vous un plus beau dévouement que celui de cette femme, belle, jeune, appartenant à la race des esclaves, subissant des tortures un jour entier, et se tuant sans ostentation de ses propres mains, pour ne pas compromettre des hommes d'une autre caste qu'elle connaît à peine? Et ces hommes, ces fiers patriciens, qui avaient tant de mépris pour l'espèce servile, que faisaient-ils? Ils pâlissaient et tremblaient devant les instruments de torture, qui avaient fait craquer les os de cette femme, et, avant même que la douleur eût mordu leur chair, ils jetaient aux bourreaux ceux qu'ils chérissaient le plus. — La liste des conjurés dévoilés grossissait ainsi d'une manière effrayante : serrant autour de lui sa garde et ses fidèles Germains, aidé par Tigellin et Rufus, ses préfets du prétoire, il interrogeait, jugeait, condamnait, faisait exécuter. Rufus, dans ses interrogatoires, était le plus terrible pour ses complices. Il espérait qu'on ne le trahirait pas. Pas un seul des conjurés militaires n'avait encore été nommé. Le tribun Subrius, debout près de l'empereur, la main sur la garde de son épée, interrogea de l'œil Rufus, pour savoir s'il fallait percer Néron; Rufus, d'un geste négatif, fit rester dans le fourreau l'épée du tribun. — Lateranus, envoyé au supplice et tué par le tribun Statius, un des conjurés, souffrit la mort sans proférer une seule plainte. — Sénèque se drapa dans une mort philosophique. — L'indiscrétion de Scevinus rendit encore un service à Néron, qui pouvait à chaque instant être égorgé sur son tribunal par quelqu'un des officiers de sa garde qui l'environnaient. Scevinus, ne pouvant supporter l'impudence de Rufus, pressé par ses questions et ses menaces, lui dit en souriant : « Qui sait tout cela mieux que vous? » Ce mot foudroya Rufus : il ne sut ni parler ni se taire; il balbutia. Néron le fit saisir par un soldat d'une force extraordinaire et charger de chaînes. Il mourut comme un lâche, et consigna même ses basses lamentations dans son testament. Trahis par lui, les centurions et les tribuns périrent en sol-

dats. Subrius, après Épicharis, fut le plus digne d'éloges. Néron lui demanda pour quel motif il avait trahi son serment: « Par haine, répondit-il : tant que tu as mérité l'amour, tu n'as pas en de meilleur soldat que moi; j'ai commencé à te haïr quand tu es devenu meurtrier de ta femme et de ta mère, cocher, histrion et incendiaire. » — Pendant que tout cela se passait, que faisait Pison? Au moment de l'arrestation de Scevinus, on l'engagea à monter à la tribune, à se rendre au camp des prétoriens, à donner le signal de la révolte; s'il osait commencer, Rome se soulèverait tout entière. Pison se montra un instant en public, puis courut se renfermer chez lui pour se fortifier contre la mort, et se tua par lâcheté. Il fit Néron héritier d'une partie de ses biens et lui adressa les plus basses supplications en faveur de sa femme. C'est que l'esprit de famille, cet égoïsme déguisé qui tue l'esprit de société, avait déjà fait à Rome de grands progrès et étouffé de grandes vertus. G. Édouard Baré.

PISSASPHALTE, substance minérale bitumineuse, que l'on imite assez exactement, de poix et d'asphalte : ainsi, le nom qu'elle porte équivaut à une définition. Elle est ordinairement assez molle pour couler comme les matières d'une fusion pâteuse, plus légère que l'eau, noire, d'une odeur désagréable; mais, selon qu'elle contient plus ou moins de bitume solide, sa consistance varie ainsi que sa pesanteur spécifique. On a prétendu que cette matière est le ciment qui servit à la construction des terrasses et des jardins suspendus de l'antique Babylone : cette assertion a trouvé des contradicteurs, et, de part et d'autre, les mauvaises raisons n'ont pas manqué. Il est certain que le pissasphalte ne suffit pas seul pour lier des pierres entre elles et faire l'office d'un bon mortier; mais ignorait-on encore à cette époque l'art d'employer la chaux vive en l'associant à des matières propres à lui rendre promptement sa primitive solidité? Les Babyloniens connaissaient le chemin de la Judée; ils firent plus d'une fois aux Israélites de très fâcheuses visites, et la mer Morte offrait aux architectes de la fameuse cité plus de pissasphalte qu'ils ne pouvaient en employer durant une longue suite de siècles. — La France n'est pas non plus dépourvue de cette substance, quoiqu'elle n'en possède pas une abondance comparable à celle de la Palestine. Il est sans doute superflu de dire que le *puits de la poix*, près de Clermont (Puy-de-Dôme), est une des sources qui en fournit. En la mêlant à une résine ou à des graisses qui lui donnent le degré de mollesse convenable, elle sert aux charretiers pour graisser les roues de leurs voitures. On en tirerait aussi un corps éclairant qui ne serait pas inférieur à celui des huiles quant à l'éclat de la lumière; mais il ne serait peut-être pas exempt de mauvaise odeur. Quant au ciment des Babyloniens, Seyssel en procure tout au moins l'équivalent; il serait inutile de chercher à le recomposer avec du pissasphalte.

Ferry.

PISTACHE, PISTACHIER. Le pistachier est un grand et bel arbre de la famille des térébinthacées. Il croît naturellement dans les pays chauds, et principalement dans l'archipel grec. Une variété ou sous-espèce donne par exsudation la térébenthine dite de Chio. — Les fruits du pistachier servent beaucoup dans la fabrication des dragées ou pralines. Mais la plupart des pistaches recouvertes de sucre que l'on trouve chez les confiseurs sont des semences extraites des fruits coniques d'une espèce de pin.

Pelouze père.

PISTIL (*pistillum*), organe femelle de la fructification dans les plantes. Il occupe le plus souvent le centre de la fleur, et se compose de l'ovaire, qui contient les rudiments des semences; du style, qui est un filet surmontant, et du stigmate, qui est le sommet de ce filet (*v.* Botanique).

PISTOLE, monnaie d'or frappée en Espagne et dans quelques villes d'Italie, ordinairement de la valeur de 11 vieilles livres de France, du poids et du titre de nos anciens louis. Dans les guerres

de 1628, elle a valu chez nous jusqu'à 14 livres. Aujourd'hui, elle ne signifie plus familièrement que la valeur de 10 francs en quelque monnaie que ce soit. Ainsi, un sac de 100 pistoles est un sac de 1,000 francs. Au figuré, être cousu de *pistoles*, c'est être fort riche. Un rogneur de *pistoles* était jadis un faux monnayeur, un homme qui altérait la monnaie. On appelait *pistole volante* une pistole qu'on supposait toujours revenir à celui qui l'employait. On disait alors : Cet homme fait tant de dépense qu'il semble avoir la *pistole volante*. Dans le langage des prisons, la *pistole* exprime les douceurs de *literie*, d'ameublement, de confort, qu'obtiennent à prix d'argent les détenus les plus aisés. Car l'égalité n'existe pas plus en prison qu'ailleurs. — *Pistole* signifiait aussi autrefois une courte et légère arquebuse qu'on tirait d'une main. — Ce mot vient de Pistoie, ville d'Italie, où, suivant Fauchet, on a commencé à faire usage de cette arme. On y a fabriqué aussi de petits poignards qui, pour la même raison, on a nommés, dit Henri-Étienne, *pistoyers*, *pistoliers* (v. PISTOLET). Depuis, les écus d'Espagne et d'Italie, ayant été réduits à une forme moindre que ceux de France, ont été aussi appelés *pistolets*, *demi-pistolets*. Borel dérive ce mot de *fistula*, à cause du conduit creux du pistolet, assez semblable à celui d'une flûte. X.

PISTOLET. Ce n'est point aux anciens écrivains militaires qu'il faudrait demander ce que c'est qu'un *pistolet*, ni d'où vient le mot : nous ne connaissons pas d'écrit qui en ait traité d'une manière satisfaisante, et qui ait expliqué clairement l'origine de cette arme ; ce reproche peut s'adresser même au document historique émané du ministère de la guerre de France, le 19 juin 1806. Il n'y a de renseignements qui paraissent authentiques que dans le *Traité de la conformité du langage*, qu'on doit au savant Henry-Estienne ; voici ce qu'on y trouve : « A Pistoie (Pistoia en Italie) se souloit (on avait coutume de) faire de petits poignards, lesquels estant, par nouveauté, apportés en France, furent appelés *pistoyers*, *pistoliers*, *pistolets*. Quelque temps après, estant venu l'invention de petites arquebuzes, on leur transporta le nom de ces petits poignards. » Quoique l'assertion soit si formellement exprimée, quoiqu'elle sorte d'une plume presque contemporaine des primitifs pistolets, nous attendrons pour y donner une entière créance que de plus sûrs éclaircissements y concordent. Avant de se servir du mot *pistolet*, on s'est servi des termes *pistolle*, *pistole*. C'est de ces expressions qu'était provenu *pistolétier*, ou soldat d'un genre de troupe à cheval armé du *pistole*. Les argoulets avaient le pistole : était-ce une dague que ces troupes apportaient d'Italie? était-ce une arme à feu? on s'est arrêté à cette dernière supposition, parce que le casque ou cabosset des argoulets était, dit-on, échancré à droite, pour permettre le placement de la crosse du pistolet contre la joue droite du tireur. Mais il y a à objecter à cette remarque que le pistole primitif était un pétrinal à crosse droite, dont la plaque de couche s'appuyait contre la poitrine, non contre la joue. Concluons-en que le mot *pistolet* vient de l'italien : dans cette langue, on appelait *pistolese* une arme blanche, et *pistola*, *pistoletta*, une petite arme à feu. Le jargon des soldats français a fait masculins, on ne sait pourquoi, ces derniers mots. Tout cela semble avoir peu de rapport avec la ville de Pistoia, dont parle Henry-Estienne. Des gravures de Gheyn, exécutées vers l'an 1600, montrent des cavaliers portant à l'arçon le pistole, espèce de mousqueton, outre les pistolets à canon un peu plus long que celui des pistolets d'arçon actuels. De même qu'en italien *pistola* a eu pour diminutif *pistoletta*, nous supposons que le *pistolle* ou *pistole*, apporté d'Italie par la cavalerie légère que la France y recrutait, a eu en français pour diminutif le *pistolet*, mot que les Allemands ont emprunté à notre langue, et qui, au milieu du XVI[e] siècle, fit oublier le mot *pistole*. Cette supposition est confirmée dans l'*Écho*

britannique, n° 12, qui appelle *demi-haque* (demi-arquebuse) le pistolet du XVIe siècle. La notice ministérielle de 1806 sur les armes prétend les pistolets inventés en 1545 : ce dire est inexact, puisque les argoulets, déjà au service de France sous Louis XI, avaient le pistolet; on sait en outre qu'il y avait eu 1544 à la bataille de Cérisoles des corps français d'infanterie combattant à coups de pistole. Tout cela prouve ce qu'en fait d'armes anciennes, et à peine anciennes de cinq siècles, les Français, et même leurs ministres de la guerre, sont loin d'être éclairés : les Anglais sont moins ignorants, et les Prussiens commencent à s'occuper de ce genre d'étude : un capitaine du ministère de Prusse, M. Moritz-Meyer, s'est livré sur ce sujet à de profondes recherches. On sait un peu mieux l'histoire du pistolet depuis le commencement du XVIIIe siècle. En 1726, dit M. Moritz-Meyer, le pistolet servait encore à lancer des traits à feu. » « Dès 1570, dit Montluc, le pistolet à rouet de la cavalerie légère avait commencé à prévaloir sur la lance; mais ce fut surtout à la bataille d'Ivry que cette préférence se manifesta. » En 1610, la grosse cavalerie reçut généralement les pistolets. Le réglement du 25 août 1767 détermina l'espèce, les mesures, le poids de la paire de pistolets de cavalerie. Il était à silex et recevait des cartouches de fusil. Les mineurs, les mamelouks, les porte-aigle, ont eu des pistolets de ceinture; la marine s'est servie de pistolets d'abordage; une décision de 1833 donnait les pistolets à percussion aux officiers de cavalerie et d'état-major; et les cabinets d'armes anciennes nous montrent des faulx d'armes, des sabres, des fouets, des masses d'armes, et même des bréviaires, qui ont été à pistolet. Gal B.

PISTOLÉTIER, soldat d'un genre de troupes du XVe et du XVIe siècle, qui était armé d'un pistole. Le mot *pistolier* a été à la fois synonyme et de *pistolétier* et de *pistolet*, car un des usages fort anciens de la langue a consisté à donner un même nom à une arme et à un homme armé : c'est ainsi qu'une *lance* était un *lancier*, et qu'une *armure* était un guerrier cuirassé. Les argoulets, les carabins, les reîtres, les chevaucheurs, étaient des *pistolétiers*. L'ordonnance du 9 février 1547 donnait le pistolet aux archers du ban et de l'arrière-ban. Charles-Quint avait en 1554 deux mille pistolétiers à la bataille de Renty. Il y avait à la bataille de Saint-Quentin en 1557 des pistoliers allemands. Cette désignation a été aussi celle des pandours. La manière de combattre des pistolétiers avait donné naissance au substantif *pistolétade*, combat de pistolétiers, et au verbe *pistoler*, tuer à coups de pistolet. Les arquebusiers à cheval différaient peu des pistolétiers, et commencèrent à s'appeler également *fusiliers*, quand l'arme à feu dont ils se servaient cessa d'être à rouet et fut organisée à fusil, c.-à-d. à pierre. Gal BARDIN.

PISTOLET DE VOLTA. C'est une sorte de pistolet ou plutôt d'appareil de métal qui, au moyen de la combinaison chimique des matériaux qu'on y renferme, produit une détonnation semblable à celle d'une arme à feu ordinaire, avec développement d'une force élastique qui chasse au loin le bouchon dont on a fermé l'appareil. Les matériaux qui produisent ce phénomène sont ordinairement deux parties d'air atmosphérique et une partie de gaz hydrogène qu'on enflamme au moyen de l'étincelle électrique, ce qui produit de l'eau, qui se réduit immédiatement en vapeur. Il y a ainsi, comme on le voit, entre le fusil à vent et le pistolet de Volta cette différence que l'action de l'un est le résultat d'une force purement mécanique, puisqu'elle dépend de la force expansible de l'air plus ou moins comprimé dans un espace donné, tandis que celle de l'autre dépend d'une opération chimique, encore que cette dernière ait pour résultat de produire de la vapeur, dont la force élastique agit à peu près à l'instar de celle de l'air comprimé. Z. Z.

PISTON. On nomme *piston* un cylindre de bois, de fer ou de cuivre, ordinairement garni de cuir et entrant à

frottement dans le corps d'une pompe pour servir, soit à élever l'eau, soit à raréfier ou comprimer l'air contenu dans un tube. Un *piston*, dans les arts mécaniques, est donc un corps cylindrique qui remplit exactement la capacité du tuyau dit *corps de pompe*, où l'on peut toutefois le mouvoir librement en *va-et-vient*, à l'aide d'une tige qui est attachée à son centre et vient saillir au haut de la pompe. Il ne doit pas se rencontrer le moindre passage entre le contour du piston et la paroi du tuyau, autrement le piston ne remplirait plus son but, qui est de s'opposer au passage de l'air. On nomme *course du piston* l'espace déterminé qu'il parcourt alternativement lorsqu'on le fait monter et descendre. Dans les pompes les plus ordinaires, le cylindre ou piston fait en bois s'appelle *sabot*, *heuse*; il est percé d'un trou selon son axe; et sa base supérieure est surmontée d'un anse en fer. Le sabot, qui doit glisser contre la paroi du tuyau sans laisser aucune issue à l'air, est enveloppé ordinairement d'un cuir épais qu'on a soin de graisser, afin que le piston joue plus librement. Lorsque le corps de pompe est en bois, on le revêt intérieurement d'une lame de tôle, ou de fer battu, roulée en cylindre, dans lequel le mouvement du piston s'opère. Pour les corps de pompe faits avec plus de soin, et qui sont parfaitement alésés, on emploie de préférence des pistons métalliques. Le piston de la pompe dite *aspirante* est muni d'une soupape qui s'ouvre de bas en haut et livre passage à l'eau lorsqu'il descend et qu'il plonge dans ce liquide. Si l'on soulève ensuite le piston, l'eau, fermant la soupape, peut être transportée par le piston à telle hauteur qu'on veut; il est rare, toutefois, qu'elle soit au-dessus de dix mètres du niveau. La résistance qu'éprouve le piston dans cette occasion équivaut au poids d'une colonne d'eau qui aurait sa face cylindrique pour base, et pour hauteur celle de l'eau comprimée dans le corps de pompe. Dans les pompes foulantes, et dans celles qu'on appelle *foulantes et aspirantes*, les pistons fonctionnent de même. Le piston de la machine pneumatique est formé d'un grand nombre de rondelles fortement réunies. Au milieu est un trou dans lequel une tige métallique bien rodée peut se tenir à frottement. Cette tige est terminée vers le bas par un cône qui forme l'ouverture du tube de communication avec le récipient lorsque le piston s'abaisse, mais qui le laisse libre quand on relève le piston; c'est au moyen de deux de ces pistons qu'on parvient à former un vide capable de faire mourir des animaux, flétrir des fruits, etc. Le piston de la machine à compression est entièrement massif; il glisse à frottement dans le corps de pompe, muni de deux soupapes. Lorsque le piston s'abaisse, tout l'air qui se trouve au-dessous étant comprimé, force la soupape inférieure à s'ouvrir, et s'introduit dans le récipient destiné à le recevoir; puis, lorsque le piston est soulevé, il se fait un vide dans le corps de pompe, l'air s'y précipite par la soupape supérieure, qu'il ouvre en vertu de sa force élastique. — De nos jours, on a fait servir le système des pistons à enrichir l'art de la musique, et à doter nos concerts d'un nouvel instrument nommé *cornet à piston*. Les trois pistons dont le cornet est ordinairement muni servent au gré de l'artiste habile à rompre ou à prolonger les ondulations du son. Quant au fusil connu sous le nom de *fusil à piston*, il n'a rien de commun avec le piston que le nom. L'intérieur du fusil à piston, autrement dit à *percussion*, est le même que celui du fusil à pierre; mais à l'extérieur, on n'y voit plus ni bassinet ni pierre, etc.; le chien n'est qu'un petit marteau de forme conique et creux; ce chien ou marteau, s'abattant sur une capsule garnie de poudre fulminante qui remplit exactement le creux du chien, comprime l'amorce et l'enflamme.

E. Pascallet.

PITHOU (Pierre) naquit à Troyes le premier novembre 1539. Son père, membre du barreau de la ville de Troyes, était à la fois l'un des plus célèbres avo-



cats et des plus profonds jurisconsultes de son temps; il avait contribué puissamment à cette résurrection de l'antiquité littéraire et artistique que l'on a nommée la *renaissance*. Pierre Pithou, l'aîné des enfants de son second mariage, fut, dit-on, entouré par ses parents d'une prédilection particulière, qu'il faut attribuer à la précocité de son intelligence, à la vivacité de son esprit, jointes à une santé débile et sans cesse menacée; l'éducation de cet enfant chéri, objet d'alarmes continuelles et des plus belles espérances, devait répondre aux vastes connaissances et à l'amour passionné de son père pour les belles lettres. En effet, le jeune Pithou eut de bonne heure des maîtres distingués, aussi à l'âge où la plupart des enfants savent à peine lire, il possédait déjà les premiers éléments du latin, du grec et même de l'hébreu. Il commença ses humanités à Troyes, et vint les achever à Paris, où il vit les principaux partisans de la réforme, auxquels son père, calviniste lui-même, l'avait spécialement recommandé. Admis au collége de Boncourt, alors le plus célèbre de l'université, il étudia sous la direction de Pierre Galland et du savant Turnèbe, qui devint l'ami de son élève et lui donna les plus précieux encouragements. Pithou fit des progrès si marqués qu'il devint la providence de ses condisciples et la gloire du collége dans tous les concours publics. Ses humanités terminées, il revint à Troyes et se détermina à suivre la carrière du barreau. C'est dans cette intention qu'il se rendit à Bourges, où professait le célèbre Cujas; et, en peu de temps, il devint l'égal de cette foule de magistrats et de jurisconsultes éclairés qui sortaient chaque jour de l'école de ce maître. Parmi les jeunes gens distingués qui suivaient avec ardeur ses leçons, Pithou remarqua le jeune Loysel de Beauvais, et ne tarda pas à se lier avec lui d'une étroite amitié. La circonstance qui donna lieu à cette union mérite d'être rapportée. Une discussion s'était élevée, dans la boutique d'un libraire, entre quelques étudiants en droit sur le sens d'une loi romaine; Pithou, qui traversait alors la rue, s'approche et demande à prendre connaissance du texte, objet de la discussion. Après quelques minutes d'examen, il rapporte les avis des docteurs, les compare, les pèse, les juge, leur joint ensuite les opinions qui viennent d'être énoncées, et traite sur-le-champ toute la matière avec une facilité d'élocution, une clarté de raisonnement, une sûreté de logique telles que son commentaire est unanimement adopté. M. Loysel, qui l'avait écouté avec une espèce d'admiration, lui demanda son amitié et lui offrit la sienne. Ce succès et plus encore les thèses que Pithou soutenait publiquement avec son maître lui valurent une haute considération dont l'école tout entière lui donna la preuve, en se levant un jour spontanément pour le venger des outrages d'un étudiant. Cujas partageait les sentiments de ses disciples pour Pithou, et l'annonça de bonheur au monde savant comme *une lumière qui devait l'éclairer*. — En 1559, notre jeune jurisconsulte quitta les bancs de l'école, après avoir fait ses adieux à son maître dans une conférence remarquable, où il réduisit à quarante axiomes les parties les plus ardues de la science du droit. Il avait déjà écrit pour son usage particulier un recueil en sept livres de règles générales sur l'analogie des mots obscurs, et l'interprétation des locutions les moins usitées de la législation romaine et des décrétales. — Vers la même époque, il joignait à l'étude du droit celle des monuments littéraires de l'antiquité, qu'il trouvait en abondance dans la bibliothèque de son père, l'une des plus considérables et des plus précieuses qui fût alors en France. C'est sans doute dans cette bibliothèque, toute pleine de trésors enfouis et rassemblés à grands frais, qu'il découvrit le livre de Licinius Rufinus sur le parallèle des lois de Rome et de Moïse. Il en fit hommage à Cujas, qui, dans une préface au public, parlait ainsi de Pithou : « Ses découvertes, ses travaux, ses leçons, ses avis, sont pour nous une source intarissable de lumiè-

res et de connaissances. » — Pithou était âgé de 21 ans quand il se présenta, en 1560, au barreau du parlement de Paris. Il suivit les audiences avec assiduité, discutant les arrêts, se formant aux usages de la compagnie dont il devait être l'honneur, apprenant la procédure, et se livrant à un travail approfondi sur le droit français. Lois, ordonnances anciennes et nouvelles, registres du parlement, coutumes, chartes, dépôts de la chambre des comptes, rien n'échappait à son investigation; et, grâce à une mémoire toute puissante, il classait avec ordre ces innombrables matériaux et s'en assimilait la plus pure substance. Pithou, jaloux de consacrer ses premières veilles à la ville de Troyes, sa patrie, écrivit pour elle, l'année même de son entrée au barreau, un excellent *Commentaire sur la coutume de Champagne*, recueil aussi précieux pour l'histoire que pour la jurisprudence. Ce ne fut qu'après un stage de quatre ans au parlement de Paris qu'il consentit, et seulement sur les vives sollicitations de ses amis, à plaider sa première cause, qui devait être aussi sa dernière : il la gagna. Les biographes se sont évertués à trouver le véritable motif qui détermina Pithou à renoncer à la plaidoirie. Les uns ont parlé de son excessive timidité et de la crainte qu'il avait de compromettre, par une omission ou par une insuffisance de talent, de graves intérêts. D'autres, et peut-être ces derniers ont-ils eu raison, ont écrit que Pithou se dégoûta du barreau par la nécessité où il se serait trouvé de sacrifier au mauvais goût qui y régnait alors, et d'immoler souvent sa conscience à des plaideurs exigeants. Il se scandalisait en effet de cette incroyable facilité avec laquelle les avocats, même du premier ordre, acceptaient et plaidaient les causes les plus opposées, transigeant ainsi chaque jour avec la conscience, et finissant même par se tromper sur les véritables notions du juste et de l'injuste. — Si le parlement perdait au silence de Pithou, ses clients trouvaient dans son cabinet des lumières qui éclairaient souvent les juges eux-mêmes. Ses consultations, rarement infirmées par les tribunaux, étaient des décisions qui ne laissaient rien à désirer, parce que chaque question l'amenait à un travail général et complet sur la matière. — Au milieu des nombreuses occupations que lui imposait la plus brillante clientelle de Paris, notre jeune avocat trouvait encore quelques moments pour satisfaire à son amour pour les lettres. Le premier ouvrage qu'il publia parut sous le titre de *Mélanges rassemblés à mes heures perdues*. Ces mélanges, divisés en deux livres, contiennent quarante dissertations sur différentes matières de jurisprudence, de littérature, de critique et d'histoire. Cet ouvrage fut admiré comme l'essai d'un maître qui aurait consacré toute sa vie à l'étude de l'antiquité savante. Cujas l'en félicita publiquement dans la préface de son édition du *code Théodosien* en 1566. Quelque temps après, Pithou fit une autre découverte importante, qu'il communiqua, comme la première, à son ancien maître; nous voulons parler du *code des Visigoths*, qui fut si utile au célèbre professeur de Bourges pour son *Commentaire sur les fiefs*. — Une vie si remplie et si dévouée à la science allait bientôt être troublée et semée de chagrins. A cette époque, le parlement de Paris avait donné le signal des persécutions religieuses. Pithou, élevé par son père au sein de la réforme, résolut de lutter le plus long-temps possible contre l'intolérance et le mauvais vouloir des catholiques, et de continuer ses travaux; mais la gravité des désordres que provoquèrent les sanguinaires édits de 1567 l'obligea de se séparer de ses chers livres et de quitter Paris, où il ne revint qu'en 1570. Il avait passé les quatre années de son exil à Troyes, employant la plus grande partie de ses loisirs à des délassements poétiques dans lesquels il puisait de douces consolations. Exclu du barreau de sa ville natale par la faction catholique qui l'occupait exclusivement, il se vit appeler par le duc de Bouillon à rédiger les coutumes de Sédan. Cette

commission, qui était un hommage flatteur à ses hautes connaissances, l'occupa pendant six mois environ. L'œuvre législative de Pithou, adoptée avec empressement par la ville et le bailliage de Sédan, les a régis jusqu'à la révolution. En 1568, la violence toujours croissante des troubles religieux l'obligea de quitter la ville de Troyes pour se réfugier à Bâle, où il réunit tous les éléments d'une histoire latine de l'Allemagne depuis Frédéric Ier. Le célèbre imprimeur Perna ayant consenti à se charger de cette vaste entreprise, Pithou fit mettre sous presse et corrigea lui-même la *Vie de Frédéric Ier*, écrite en latin par Othon de Fressingue, écrivain contemporain, et fit succéder à cette importante publication une excellente édition de l'*Histoire de Paul Diacre*, d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'érudit Basile Amerbach. Dans la préface de cette édition, il démontre tous les avantages qui résultent de l'étude des originaux, pour écrire l'histoire, et connaître les coutumes et les lois des peuples qui ont successivement paru en Europe. — Les édits de 1570 rendirent Pithou au barreau de Paris, à ses livres, à ses amis. La même année, il imprima et dédia à Cujas quarante deux novelles des empereurs Théodose-le-Jeune, Valentinien, Majorien et Anthemius. Ces novelles avaient été tirées de la bibliothèque de leur père par Nicole et Jean Pithou, et offertes par eux à leur frère, pour lequel ils professèrent toujours la plus vive admiration. Pierre Pithou nourrissait depuis long-temps le projet d'écrire l'histoire de la ville de Troyes, dont il avait réuni dans différents recueils les plus importants matériaux; il exécuta la partie la plus difficile de ce projet en publiant, en 1572, le premier livre des *Mémoires des comtes héréditaires de Champagne et de Brie*. Ces mémoires, où chacun des sujets abordés par l'auteur est traité avec cet esprit de haute et lumineuse critique dont on n'avait aucune idée avant lui, furent traduits en latin, et admirés en Allemagne autant qu'en France. On ne sait ce qui empêcha Pithou de continuer un édifice dont les assises étaient si larges et si solides, car on ne peut regarder comme une suite aux *Mémoires* la *Généalogie des comtes de Champagne et de Brie*, qui n'est qu'une espèce de canevas du plan conçu par l'historien. Presque en même temps, il fit paraître une partie de ses recherches sur l'histoire ecclésiastique de sa patrie, avec le titre de *Bref recueil des évêques de Troyes*, que l'on joignit plus tard à son commentaire sur la coutume de la même ville. Tels étaient les travaux qui occupaient l'esprit et la plume inépuisable de Pierre Pithou, quand, dans la nuit du 24 août 1572, éclata le massacre de la Saint-Barthélemi. Il demeurait alors dans la maison d'un catholique dont la femme appartenait à la religion réformée. Au bruit de la fusillade et des cris des premières victimes, une foule de calvinistes se précipitent dans cette maison pour y chercher un asile. Les égorgeurs y pénètrent avec eux et les massacrent. Pithou, que l'on avait désigné à la fureur des catholiques, dormait alors paisiblement dans une chambre voisine. Déjà les sicaires en prenaient le chemin, quand il se lève à demi-nu et se réfugie dans un grenier, d'où il gagne une maison voisine. Ses meubles et ses livres furent pillés, dispersés ou brûlés, et sans doute la perte de sa bibliothèque eût été irréparable, s'il n'eût retrouvé chez plusieurs de ses amis des doubles de différents ouvrages commencés, et entre autres du livre intitulé : *Sur la conférence des lois de Moïse avec les lois romaines*, qu'il acheva dans le cours de l'année 1578, et qu'il fit précéder d'une épître remarquable, dans laquelle il jette un coup d'œil triste et désolé sur les malheurs de sa patrie. Pithou avait l'intention de dédier ce livre à Loysel, mais celui-ci l'en détourna dans l'intérêt de son ami, et l'obligea à l'offrir à Christophe de Thou, alors premier président du parlement de Paris. — L'année suivante, Pithou abjura la religion réformée pour entrer dans le giron de l'église romaine. Cet acte, le plus

grave sans aucun doute de la vie de Pithou, n'est expliqué par aucun de ses biographes, et nous en avons vainement cherché les motifs. On comprend cependant de quelle importance serait une explication franche et loyale de cette abjuration, qui ne provoqua de la part des calvinistes aucun reproche, aucune récrimination; qui ne fut l'occasion d'aucune rupture entre Pithou et ses amis, placés presque tous dans les rangs de la réforme. A qui faire l'honneur d'une pareille conversion? Au curé de St-Paul de Paris, comme on l'a dit? nous ne le pensons pas, car si, à cette époque, la foi était égale de part et d'autre, on ne peut en dire autant des lumières, qui ne brillaient guère au sein du clergé catholique. Si Bossuet eût vécu de ce temps et eût été l'ami de Pithou, tout s'expliquerait; mais qu'un prêtre obscur, du nom de Simon Vigor, vienne se faire de cette conversion un titre auprès du pape pour obtenir l'archevêché de Narbonne, il nous est permis de faire de graves réserves sur la véracité d'un pareil témoignage. Est-ce la peur des persécutions qui détermina ce que Scaliger appelle *l'apostasie* de Pithou? Sa conduite pendant les fureurs de la ligue ne permet pas de le supposer. Est-ce le désir de servir ses amis et d'arrêter, par la haute influence de son nom, le zèle fanatique du parti victorieux? Est-ce une véritable conviction? est-ce l'espérance patriotique de faire suivre son exemple par les chefs de la réforme, et d'arrêter ainsi une guerre civile que la minorité du pays imposait à la majorité? Il est difficile d'adopter un avis, car les éclaircissements nous manquent; disons seulement qu'il est étrange que Pithou, qui avait pleuré sur ses frères et maudit la Saint-Barthélemi, ait abjuré, quelques mois après cette horrible tuerie, une religion qui ne comptait plus que des martyrs. Il est encore plus étrange qu'il n'ait rien écrit sur sa conversion, quand elle exposait sa conduite à de si cruelles interprétations, et surtout quand il voyait Nicole Pithou, son frère, s'exiler courageusement pour conserver sa foi religieuse dans toute sa pureté. Au reste, remarquons en passant que les Scaliger, les Casaubon et les Gillot publièrent que Pithou était toujours resté calviniste au fond du cœur, et que celui-ci ne fit rien pour les réfuter. — Quelque temps avant son abjuration, il avait fait un voyage en Angleterre à la suite du maréchal de Montmorenci, et séjourné deux mois à Londres. Le spectacle d'une nation unie, calme, heureuse, puissante au dehors, forte au dedans, le frappa vivement. Il admira surtout cette vigueur des lois, cette harmonie entre le peuple, les grands et la couronne, qui faisait alors de la Grande-Bretagne un modèle pour les autres nations européennes. Pouvait-il se défendre d'un douloureux parallèle avec la France, perdant alors par les mille plaies que lui faisait l'épée sanglante des partis sa gloire, sa prospérité, et presque son honneur! — De retour à Paris, Pithou reprit ses travaux avec toute l'ardeur que lui donnait l'espérance de ne plus en être détourné par les craintes et les alarmes. Il refusa même à cette époque la place de secrétaire que lui offrait Paul de Foix, nommé ambassadeur extraordinaire auprès des cours d'Italie et d'Allemagne. Jaloux toutefois de rendre à son pays, mais dans une sphère restreinte, et de manière à ne pas interrompre le cours de ses études, ces services pratiques qui convenaient si bien à la nature calme et méditative de son génie, il accepta des mains du duc d'Uzès le bailliage de Tonnerre, vacant par l'absence forcée de Nicole Pithou, son frère. Il y avait à peine deux ans qu'il exerçait les fonctions de sa paisible et modeste magistrature, lorsqu'il publia le *Recueil des ordonnances et réglements du comté de Tonnerre*, espèce de code d'une clarté et d'une précision admirables. — Pithou fit ensuite imprimer à Bâle, sur les manuscrits de sa bibliothèque, une traduction en latin des Novelles grecques de Justinien par le jurisconsulte Julien, et un recueil d'anciens traités relatifs à la géographie. Vers la fin de l'année 1576, il donna une nou-

velle édition des *Distiques de Caton*, auxquels il joignit quelques ouvrages de morale grecs et latins. Ces deux publications furent suivies de ce gracieux poème, sujet de tant de commentaires et de traductions, le *Pervigilium Veneris*, dont Pithou avait trouvé un manuscrit dans l'inépuisable bibliothèque de son père. Il l'enrichit de notes pleines de goût et d'une saine érudition. Dès ce moment, il prit rang parmi les plus célèbres humanistes, et surtout parmi les critiques les plus distingués de son temps; et l'on vit Juste-Lipse, qui ne le connaissait pas personnellement, lui adresser une série de lettres sur les anciens, et entretenir avec lui une correspondance littéraire fort active. — En 1579, Pithou épousa la fille de Jean Paluau, secrétaire du roi et conseiller à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Ce mariage fut heureux et fécond. « Il aima sa femme, dit-il, comme lui-même. Il chérissait ses enfants, mais sans aucune faiblesse qui pût nuire à leur éducation. » La nécessité de suffire aux dépenses d'une maison considérable l'obligea de rechercher une clientelle qu'il avait jusque là négligée. Mais, bien loin de donner aux affaires cette tournure litigieuse qui fait la fortune de l'avocat intéressé, il se montra toujours conciliateur et l'arbitre des plaideurs. Le mouvement et l'embarras des affaires ne l'empêchèrent pas d'imprimer une édition nouvelle des œuvres de Salvien, qu'il augmenta de commentaires puisés à des sources inconnues, mais précieuses. La préface dont il fit précéder cette nouvelle production est un morceau historique plein d'intérêt, dans lequel il s'efforce de prouver que l'établissement de la monarchie française est due en grande partie aux évêques. La même année, il donna au public les *Déclamations* de Quintilien père, l'aïeul de celui dont nous avons les *Institutions oratoires*. — Quelque soin que prît Pithou de se dérober toujours à l'éclat de la publicité, il accepta néanmoins, en 1580, une place de substitut, qui lui fut offerte par le procureur-général Jean de Guesles, son ami. A cette époque, ces places, encore sans émoluments, étaient le prix de la confiance et de l'estime des procureurs-généraux. Dès les premiers mois de son installation, Pithou se vit chargé de répondre au bref fulminant que le pape Grégoire XIII venait de lancer contre Henri III, au sujet de l'ordonnance de 1579, par laquelle le roi n'avait accueilli qu'une partie des dispositions du concile de Trente. La question était épineuse, et par elle-même et par la position d'Henri III vis-à-vis des Guises et de la ligue, qui déjà s'organisait partout en France. Pithou publia un mémoire qui déjà faisait pressentir la harangue du président d'Aubray, de la *Satyre Ménippée*. Dans ce mémoire, rédigé avec une rare habileté, il démasque les vues secrètes des ennemis du roi, le défend avec vigueur, et définit nettement la position de l'état vis-à-vis de l'église et de son représentant. Ce mémoire produisit à Rome la plus vive sensation, et recommanda son auteur à l'attention spéciale de la cour, qui le choisit pour remplir les fonctions de procureur-général auprès de la chambre souveraine, tirée du parlement de Paris, et destinée à rendre la justice en Guienne jusqu'au rétablissement de la paix dans cette province. Pithou, dans ces délicates fonctions, rendit des services tellement éminents que Loysel, son ami, ne craint pas de dire qu'il *gouverna toute la barque*. Après avoir résigné la magistrature suprême, il rentra modestement au barreau, et refusa même une charge rétribuée de substitut du procureur-général près le parlement de Paris. A cette époque de sa vie, sa réputation était européenne. Les ministres prenaient religieusement son avis dans les affaires de l'état; les intérêts les plus importants lui étaient confiés; les étrangers le consultaient sur l'interprétation de leurs propres lois; on vit même des souverains recourir à ses lumières. En 1587, Ferdinand, grand-duc de Toscane, le fit juge d'une prétention qu'il avait sur les biens d'une maison princière d'Italie. Pithou rédui-

sit de moitié cette prétention, et termina sa consultation par ces paroles mémorables : « La cause du fisc n'est jamais plus douteuse que sous un bon prince ; la plus grande victoire à laquelle il puisse prétendre, la plus solide gloire à laquelle il puisse aspirer, c'est de se laisser désarmer, dans sa propre cause, par l'équité et par l'humanité. » Ajoutons que la rote de Florence rendit son jugement conformément aux conclusions du célèbre jurisconsulte français ; et que ce jugement fut confirmé par le grand-duc. — Pithou confondait dans le même amour l'étude des lois et des belles-lettres. Sur les pressantes sollicitations d'Auguste de Thou, président du parlement de Paris, oncle de l'historien du même nom, il donna une nouvelle édition de Juvénal et de Perse, sur des manuscrits qui avaient fait partie des dépouilles de la ville de Bude, quand elle fut prise d'assaut par Mathias-Corvin. Dans la préface de son *Salvien*, Pithou s'était presque engagé, vis-à-vis du public et de ses amis, à rassembler en un corps d'ouvrage les Pères de l'église. Il mit la première main à cet immense travail en publiant les *traités* d'un grand nombre d'anciens docteurs. Mêlant le sacré et le profane avec une facilité que quelques contemporains ont eu tort de traiter sévèrement, il imprima un Pétrone *complet*, d'après un manuscrit de sa bibliothèque. Ce commerce assidu avec les maîtres de la poésie latine devait nécessairement l'initier au génie de la langue de Rome : il en donna une preuve éclatante dans l'épître en vers qu'il adressa à Auguste de Thou, en 1587. Cette épître n'est pas seulement une œuvre littéraire distinguée, et digne d'être comparée aux meilleures productions latines de Politien, elle donne encore une haute idée du patriotisme éclairé de son auteur. — En 1588, Pithou livra à l'impression, 1° une collection des capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire ; 2° le recueil des historiens de la seconde race, divisé en deux volumes, qui renferment des chroniques, des annales, des chartes, et autres pièces inconnues depuis 708 jusque en 990 : ces diverses collections ont été fondues depuis dans celles de Duchêne et de dom Bouquet. — Nous sommes arrivés à l'époque critique de la vie de Pithou ; et nous allons voir le savant, l'érudit, le jurisconsulte éminent, monter sur la vaste scène des intérêts politiques, et y exercer cette suprématie à laquelle il nous a habitués. La ligue s'était rendue maîtresse de Paris, après avoir embrasé les principales villes du royaume. Pithou, retenu au sein de la faction par sa religion, ses livres et sa famille, suivit le palais, et fréquenta les audiences tant qu'y siégea le parlement institué par le roi ; mais, après le coup de tête de l'ancien maître d'armes, Bussy-Rabutin, il abandonna l'exercice de sa profession. Lié avec le savant Nicolas Lefèvre, depuis précepteur de Louis XIII, il s'occupa d'une histoire générale de l'église, considérée par rapport à notre histoire ecclésiastique et civile. De son étude approfondie des documents relatifs à la religion sortit un recueil intitulé : *Comes theologus*, où le christianisme est considéré comme la source des vertus les plus sublimes. Les autres ouvrages que Pithou produisit pendant les fureurs de la ligue, et dont nous renonçons à donner le catalogue, lui ont valu dans la Bibliothèque de Dupin une des premières places parmi les auteurs ecclésiastiques du XVI° siècle. Cette vie studieuse et féconde ne fut pas un seul instant troublée par les factieux, qui connaissaient cependant son attachement inébranlable au parti d'Henri IV, et l'aversion que lui inspiraient leurs excès. Mais les lumières et les vertus de Pithou dominaient l'esprit de parti; et d'ailleurs, les *seize* n'ignoraient pas que s'ils n'avaient aucun appui à espérer d'un pareil homme, ils n'avaient aucune trahison à en redouter. Lors de l'arrivée du cardinal Cajétan, envoyé par le pape aux états tenus par la ligue, l'un des théologiens les plus habiles de la suite de ce prélat alla trouver Pithou, et tenta son érudition en lui demandant l'interprétation d'une loi dont l'ambiguité faisait le désespoir des écoles

d'Italie. Pithou, dans une discussion improvisée, discuta le texte avec tant de supériorité et de profondeur que le légat ne put résister à son admiration, et offrit son amitié à celui que les factions ne pouvaient ni vaincre ni séduire. Son intimité avec les chefs de la ligue lui permit de travailler efficacement au rétablissement de la paix publique. Il ne ménagea les avertissements sévères ni à la cour de Rome, ni au lieutenant-général, ni, en certains cas, à Henri IV lui-même; partout il fit entendre la voix de la vérité; partout il poursuivit l'erreur et le mensonge; partout il porta la lumière de sa raison. Quand Henri IV eut déclaré son intention d'abjurer, Pithou entama avec Rome une négociation pour l'absolution du prince. Mais le Vatican, qui avait épousé les desseins secrets de la maison de Lorraine, eut garde de se laisser fléchir. Pithou, las de demander sans succès, se résout à imprimer son célèbre *Mémoire*, par lequel il établit que les évêques peuvent absoudre un roi converti, nonobstant les bulles du pape. Cette doctrine, soutenue avec cette puissance d'argumentation que l'on connaît à Pithou, fit trembler la cour de Rome sans amener encore aucun résultat. Mais, ce n'est pas là le service le plus signalé que Pithou ait rendu à la cause nationale. On sait que deux partis également puissants se disputaient la couronne au sein des états assemblés par la ligue, le parti espagnol, et celui du duc de Mayenne. Pithou entrevit dans l'élection d'un prince étranger une série de désastres et de calamités sans fin. Il se rend un jour au parlement, qui, depuis la mort tragique du président Brisson, gémissait secrètement des violences de la ligue, et, dans une chaleureuse improvisation, il supplie les conseillers de sauver l'état d'une ruine imminente, en proclamant la loi salique, loi constitutionnelle et fondamentale de la monarchie française. Son discours électrise les magistrats, qui protestent par un arrêt contre toute élection d'un prince étranger. Cet arrêt, ou plutôt ces remontrances, adressées au duc de Mayenne lui-même, portèrent un coup violent à la ligue. Pithou ne perdit pas un instant. Sentant le besoin de rallier le peuple, et de le dérober à l'influence des prédicateurs, il s'associe Gillot, Passerat, Rapin, et Florent Chrestien, et lance au milieu des partis cette *Satyre Ménippée*, qui, selon le président Hénault, « ne fut guère moins utile à Henri IV que le gain de la bataille d'Ivri. Pithou se personnifia tout entier dans l'admirable harangue de l'orateur du tiers-état, Pierre d'Aubrai. Quelle méthode dans ce discours! quel ordre! quel enchaînement! que d'aperçus tantôt profonds, tantôt ingénieux! quels cris d'éloquence dans certains passages! et, enfin, quel curieux morceau d'histoire que le récit des prétentions de la maison de Lorraine! Ouvrage de parti et de circonstance, la *Satyre Ménippée* a survécu aux commotions qui l'avaient enfantée, et a passé à la postérité avec le *Satyricon* de Pétrone, l'*Argénis* et l'*Euphormion* de Barclai, et les œuvres de Rabelais. Le P. Maimbourg en parle comme d'un ouvrage plein de *vie*; le P. Rapin, comme d'un chef-d'œuvre de *délicatesse*, de *finesse* et de *naturel*; Voltaire la compare à *Hudibras* et à *Don Quichotte*. — Après l'absolution d'Henri IV par l'archevêque de Bourges, Pithou donna les instructions et les formules nécessaires pour dresser l'acte qui assurait le trône à la maison de Bourbon. Il contribua, en outre, par ses remontrances, son zèle et ses sollicitations, à la réduction de Paris. Nommé de vive voix par le roi procureur-général au parlement de Paris, Pithou prêta serment sur-le-champ; et, se consacrant avec une ardeur juvénile à ses fonctions, il s'efforça d'effacer jusque aux moindres traces des guerres et des haines de parti, en enlevant lui-même des registres du parlement tout ce qu'ils renfermaient d'injurieux aux magistrats demeurés dans le parti du roi, et d'attentatoire aux droits de Henri III et de Henri IV. Fidèle à son culte pour les lettres, il fit ordonner que la collection de livres choisis rassemblée à grands frais

par Catherine de Médicis serait transportée à la Bibliothèque royale. Dès que le parlement se fut constitué, Pithou résigna ses fonctions, et reprit sa place au barreau. — Cependant, le pape refusait encore de reconnaître le roi, salué par la nation tout entière du titre de libérateur. Henri IV chargea Pithou de rechercher comment les rois de France avaient agi quand la cour de Rome les avait mis dans la nécessité de rompre avec elle : celui-ci répondit avec empressement à la confiance du monarque, et lui remit sur la question un *Mémoire* qui fut imprimé et répandu dans toute la France. Malgré la sagesse et la modération qui avaient présidé à la rédaction de ce *Mémoire*, Pithou y laissait entrevoir au pape la possibilité d'un schisme, et le conjurait au nom de la chrétienté de l'éviter. — Après l'attentat de Jean Châtel, Pithou, tolérant comme toutes les belles ames et tous les grands esprits, se déclara le protecteur de l'ordre des jésuites, que poursuivait avec une fureur aveugle la vindicte publique : il eut le bonheur d'éviter à plusieurs membres de cet ordre des poursuites criminelles dont le résultat ne pouvait être douteux. Le procès de Jean Châtel avait retardé la reconnaissance de Henri IV par le pape ; Pithou profita de ce délai pour publier son grand ouvrage des *Libertés de l'église gallicane*, dont Bossuet a fait un magnifique éloge dans l'assemblée de 1682. Les quatre propositions qui furent adoptées par cette assemblée sont presque littéralement tirées de cet ouvrage. — Pendant la première année de paix qui suivit l'avénement d'Henri IV, Pithou s'acquit un nouveau titre à la reconnaissance du monde savant, en lui révélant un des poètes les plus élégants du siècle d'Auguste ; nous voulons parler de Phèdre, dont les *Fables* parurent en 1596. Pithou ne survécut que deux mois à l'édition de ces fables. Quoique jouissant encore d'une parfaite santé, il avait, en se rendant à Troyes, fait ses derniers adieux à ses amis : « Je vais, leur disait-il, mourir dans mon terrier. » Le ciel semblait l'avertir qu'il avait assez fait pour ce monde, et que sa vie était complète. En effet, la fièvre le saisit à Nogent, et se compliqua bientôt des symptômes les plus alarmants. Ses dernières paroles furent une espèce de prophétie : « O mon roi, s'écria-t-il à plusieurs reprises, que tu es mal servi ! » Et, comme si tout devait être remarquable dans cette existence privilégiée, il expira le jour même qu'il avait désigné depuis quelque temps comme devant être celui de sa mort.

P.-F. Tissot, de l'académie française.

PITIÉ. Dieu a permis le mal sur la terre ; mais Dieu a mis la *pitié* dans nos cœurs, la *pitié*, mobile de nos plus tendres vertus ; peine qui, courageusement acceptée, nous rend plus contents de nous-mêmes. La *pitié* a donné à l'homme, à ce dernier né de la création, l'empire sur tant de races d'animaux, où les individus ne sont guère unis que par la loi du plaisir, et par de fragiles liens de famille, où la force reste perpétuellement farouche, où toute infirmité reste sans appui, excepté celle de l'enfance. C'est en partageant leurs maux que les hommes ont appris le secret d'unir leurs forces. — Puisque les animaux font entendre des plaintes auxquelles répondent quelquefois ceux de leur espèce, on ne peut leur refuser une *pitié* instinctive ; mais rien de plus fugitif en eux que ce sentiment. Presque tous vivent solitaires, et savent strictement se suffire. La Fontaine, qui sait si bien nous intéresser au naufrage de la fourmi, à la charité de la colombe, et qui s'étonne si naïvement que l'âne, cette bonne créature, ait pu un jour manquer de *pitié*, La Fontaine a fait de la loi de s'entr'aider une loi de nature. N'en déplaise à ce charmant fabuliste et à tous ceux qui, comme lui, savent nous émouvoir, nous enchanter, en transportant partout les affections humaines, la loi de s'entr'aider paraît être chez les animaux, ou rarement suivie, ou purement accidentelle, ou bornée à de faibles résultats : on ne la leur voit pratiquer avec un grand courage que dans la saison de leurs amours. — Les plus

fiers, les plus féroces quadrupèdes, savent quelquefois se réunir pour attaquer leur proie; mais dans leurs dangers ils se séparent. Le lion soutient seul son combat, et n'est ni secouru ni vengé par les lions qui l'entendent rugir de rage et de douleur. Ceux des animaux qui se défendent en troupe se défendent fort mal relativement à la puissance des armes dont ils sont doués par la nature. Quelques oiseaux, particulièrement les mésanges, et les insectes ailés, tels que les abeilles et les guêpes, savent seuls défendre leur commun asile avec une furie assez bien ordonnée. Supposez une ligue du même genre parmi des éléphants, des rhinocéros ou des tigres, et la race humaine disparaît. L'oiseau, dont le bec maçonne un nid avec tant d'adresse et de soin, et qui a donné tant de fois la pâture à ses petits, est laissé seul quand il languit, et n'est plus reconnu de personne dans une innombrable famille que lui-même ne reconnaît pas. L'instinct, qui conduit certains animaux, lorsqu'ils souffrent, vers une plante salutaire, est muet quand il faudrait l'aller chercher pour d'autres que pour eux. Je conviens qu'on trouve parmi quelquelques animaux, tels que le chien, le cheval, l'âne, le chameau, l'éléphant, des exemples d'une amitié fidèle, et que souvent on ne rompt pas cette habitude qu'on leur a fait contracter sans les voir tomber dans une langueur mortelle; mais cette affection ne les rend nullement inventifs en moyens de s'entr'aider, et les laisse indifférents pour toute leur espèce. Il est évident que la *pitié* chez les animaux est une impression mobile, bornée, inactive, une peine dont la nature les tient presque toujours affranchis, puisqu'on ne s'en sert point pour développer leur intelligence. — Qu'on ne vienne pas me dire que, faute d'observations assez exactes, assez répétées, nous manquons de faits pour constater les impressions de *pitié* que les animaux peuvent recevoir de leurs semblables. Est-il une seule espèce d'animaux chez laquelle on n'ait observé les soins, les procédés ingénieux, le courage indompté de l'amour maternel, et quelquefois de l'amour des pères? La *pitié* produit-elle parmi eux des phénomènes aussi manifestes? La chasse et la pêche ne nous auraient-elles pas fourni toutes les occasions de constater ces faits? J'ajoute ici une considération. La *pitié* chez les animaux n'est pas plus réfléchie que la cruauté des uns, que l'instinct timide des autres, que cet amour maternel qui disparaît sans laisser la moindre trace, le moindre souvenir. La *pitié* chez les hommes joint à l'impulsion, au sentiment, la vivacité, la profondeur de la réflexion; d'ailleurs, elle est souvent un triomphe sur des penchants contraires, une manifestation glorieuse de la liberté de notre ame.—Que de recherches n'a-t-on pas faites sur l'origine de la société? Est-ce là un problème bien difficile à résoudre pour le seul être qui soit demeuré fidèle, toute sa vie, aux sentiments de la famille? Veut-on faire un pas de plus pour arriver aux peuplades, aux tribus, aux nations, il n'est pas besoin de faire intervenir ici la force, la violence, l'oppression, avec le sombre Hobbes et ses modernes disciples. Qu'y a-t-il de plus ridicule que de construire comme eux la société avec des penchants anti-sociaux? Ces penchants, ils existent au milieu d'elle, et causent ces désordres plus ou moins funestes avec une perpétuité désespérante; mais il est impossible que les hommes se soient réunis à l'aide de ces sentiments de crainte, d'envie, de vengeance, de cruauté, qui les porteraient à se fuir ou à s'entr'égorger. Qu'un homme ému de pitié à l'aspect d'un autre homme, consumé par la faim, ou malade, ou blessé, ait monté sur un arbre pour lui apporter des fruits, qu'il lui ait prêté son bras pour le conduire vers une source, qu'il lui ait fait partager son lit de feuillage, sa caverne, son hamac, et voilà la société formée, voilà le premier contrat social, pacte d'amour, première intelligence des cœurs, qui a dû précéder de bien loin des conventions plus compliquées, moins directes. Joignez à ce principe d'union un au-

tre mobile correspondant, cette autre sympathie qui multiplie indéfiniment nos plaisirs par notre communication avec ceux de nos semblables, sympathie tellement inhérente à notre être qu'une solitude absolue est pour nous le plus insupportable des ennuis, des supplices; sympathie que l'invention ou le don du langage a rendue si active et si féconde, et qui, grâce à ce puissant secours, a réservé pour nous seuls, entre tous les habitants de la terre, le bonheur de la confiance, aliment de nos amitiés, charme de nos amours, plaisir des anges; sympathie qui, perfectionnée par le concours de tous les arts qu'elle même a créés, traverse tous les lieux, tous les âges, m'initie aux entretiens de Socrate et de Cicéron, et me les fait inscrire au nombre de mes bienfaiteurs, de mes amis. — Si la société n'eût été formée que par un accident, mille accidents contraires l'auraient détruite; que par une force aveugle, cette force aurait été employée aussi souvent à la dissoudre qu'à la recomposer. La société humaine existe sans lacune et sans interruption; et cependant le fond de notre cœur recèle plusieurs penchants contraires à son repos, à son bonheur, à son existence. Qu'en conclure? C'est qu'il y a dans nos sentiments sociaux, et surtout dans notre *pitié*, une force prédominante. La société crée elle-même une foule de maux divers. Elle nous a trouvés inégaux en force, en intelligence; elle augmente beaucoup la somme de ces inégalités, et les rend plus fâcheuses par de tristes comparaisons; mais la *pitié* ouvre un combat généreux et perpétuel en raison de leur nombre et de leur violence. — Dans le peu que je viens de dire, nous voyons déjà la reconnaissance se former: c'est une réponse immédiate que notre cœur fait aux signes de la *pitié* qu'on nous accorde, comme au soulagement que nous recevons. Nul effet physique ne peut nous offrir une réaction aussi prompte, aussi sûre. La reconnaissance et la *pitié* existent en nous comme des sentiments, avant d'y exister comme devoirs. C'est de la reconnaissance surtout que paraissent dériver les premières notions de justice. La reconnaissance est la chaîne d'or qui unit la terre au ciel. Les matérialistes vont répéter ici, d'après Lucrèce, que la crainte a fait les dieux. Je ne connais rien de si facile à réfuter que ce vieil adage de l'athéisme La crainte a fait quelques dieux sans doute, car toutes les passions humaines en ont fait; mais peut-on oublier que le culte primitif, le plus universellement répandu sur la terre, a été le culte du soleil? Les athées n'en conviennent-ils pas, eux qui vont chercher dans ce fait des arguments pour matérialiser le sentiment religieux? Mais n'est-il pas évident que le culte du soleil n'a pu émaner que de la reconnaissance, et que les hommes, séduits par une illusion qui naissait de leur propre cœur, ont voulu prêter une ame bienfaisante à l'astre qui était pour eux un principe universel de bienfaits?—La reconnaissance, pour se bien conserver, pour agir avec énergie et une délicatesse continue, unit tout le développement de nos facultés morales; mais il est impossible que le cœur ne l'éprouve pas au moment où le bienfait se fait sentir. — Je maintiens qu'une mère et qu'un père n'ont jamais pu contempler le sourire de leur enfant sans croire à la reconnaissance. C'est sans doute une impression très fugitive dans l'enfance; mais toutes les autres impressions n'y sont-elles pas extrêmement mobiles? La plus belle harmonie de la nature, c'est l'amour filial répondant à l'amour maternel. N'était-il pas juste que le plus héroïque des sentiments fût payé par le plus pur des plaisirs? Ah! qu'un père partage bien aussi le bonheur de ce tendre retour, et combien ne peut-il pas s'y créer de droits?...... Coulez, mes années! approche, vieillesse importune! Pourquoi te craindrais-je encore? Tout ce que le temps m'enlève, il le donne à mes enfants; ils croissent pendant mon déclin. Je jouirai de l'essor de leur jeunesse, comme je jouis maintenant des jeux de leur enfance! Mais, attentif à leur créer de saines et fortes ha-

bitudes, je ne sacrifierai pas leur bonheur à venir au plaisir de mériter par une molle indulgence quelques mots caressants de leur bouche enfantine. Il n'est pas bon de faire des surprises à la reconnaissance des enfants, de l'usurper par sa faiblesse. C'est un usage assez commun aux pères que de joindre aux soins journaliers de l'éducation quelque cahier d'instruction réservé pour un autre âge, et résultat de leur expérience. Mon cahier, le voici. Cet ouvrage m'a été cher et facile. J'ai parlé à mes enfants, j'ai parlé aussi aux élèves qu'une fonction publique m'avait donnés; ému par ce double sentiment, rappelé, par les sujets sérieux, et pourtant agréables, que je traitais, à des souvenirs qui souvent faisaient battre mon cœur, je n'ai su asservir ni fortifier mon esprit par une méthode sévère; mais le désordre ou la prolixité de mes paroles me sera peu reprochée, s'il y règne de l'épanchement. Point de limite à la pitié: elle fait revivre le passé le plus lointain, ressuscite des générations qui ne sont plus. *La postérité me plaindra*, ont dit souvent des héros, de grands citoyens et des sages, tombant sous les coups du crime ou opprimés par la tyrannie. Et voilà que la postérité au bout de trois mille ans répond à leur dernier espoir, et croit acquitter une dette personnelle, en plaignant des vertus si mal récompensées. La pitié s'étend jusqu'aux limites du globe, elle pénètre jusque dans ces lieux formidables destinés à des expiations et des prières pour les morts, qui nous sont dictées par le christianisme, nous élancent tendrement hors de notre sphère. La pitié trouble et déchire Las Casas dans son cloître, et lui présente les tortures des Américains, égorgés en troupeaux par les Espagnols. — J'entends bien qu'il n'est pas difficile d'expliquer ceci par les liaisons des idées; mais je ne puis rien voir de physique dans des idées qui sont liées entre elles par une foule de raisonnements. — Que notre pitié s'accroisse par les signes extérieurs qui nous sont donnés pour l'exprimer, par tous les avantages que nous possédons pour la satisfaire, rien de plus certain; mais ces signes, ces moyens, supposent un sentiment reçu, et ne le constituent pas. Sans doute, la *pitié* trouve en nous des organes qui la rendent aussi douce à nos semblables qu'à nous-mêmes. La *pitié* nous délivre de la sécheresse de l'égoïsme, et répand sur nos traits une tristesse qui les embellit; nos regards deviennent alors plus profonds, plus pénétrants, plus recueillis: ce n'est pas la curiosité, c'est l'intérêt qui les anime; le malheureux y voit comme dans un miroir ses souffrances répétées, y lit le soulagement qu'il espère recevoir, qu'il a reçus déjà. Nos larmes, qui coulent avec les siennes, semblent lui dire que son être s'est multiplié; notre voix s'adoucit, et semble ménager en lui des organes fatigués; elle varie ses inflexions, ses accents. La *pitié* a créé dans toutes les langues des expressions douces, harmonieuses, des diminutifs caressants, que l'amour maternel, que l'amitié, que l'amour même, empruntent dans leurs plus tendres épanchements. Nos bras s'ouvrent pour recevoir un inconnu qui souffre dans notre sein; notre main le flatte, le rassure, et, par la pression, lui fait sentir profondément tout ce qui se passe dans notre cœur. Tous nos membres frémissent de la lésion qu'il a reçue; nos organes répondent aux siens; notre âme répond à son âme; et si dans ses regrets, il a prononcé le nom de sa femme, de son ami, de sa mère, c'est comme si nous avions devant les yeux sa femme, son ami, sa mère, désespérés, et voilà des êtres absents et inconnus qui deviennent les objets de notre profonde sympathie. — Il nous semble que nos membres intacts éprouvent les mêmes douleurs que les membres fracturés de l'homme qui vient de faire une chute violente. Nous sommes exténués de la faim d'un pauvre voyageur. Nos nerfs tressaillent, se crispent sans lésion, sans commotion personnelle, et font, pour éviter ou pour modérer un coup qui ne peut nous atteindre, le même travail que ceux de

l'homme qui le craint ou vient d'en être frappé; émotions fugitives, mais répétées, qui feraient de l'homme le plus infortuné de tous les êtres, si Dieu n'avait attaché mille douceurs secrètes à la *pitié*. Le cœur éprouve alors des palpitations si vives, des émotions tellement alternatives de malaise et de soulagement, que cet organe semble dominer sur tout notre être; c'est pour cela qu'il est considéré comme le siége du sentiment. Tous nos gestes, toutes les attitudes de notre corps, expriment ou donnent le secours. Tantôt ce sont nos bras qui sont tendus avec vigueur pour soutenir un être défaillant; tantôt ils s'ouvrent mollement, puis se rejoignent pour le réchauffer dans notre sein, de notre haleine. Mais ces signes si multipliés, si éloquents, d'où émanent-ils? D'une sympathie aussi vaste que naturelle, qu'on ne peut expliquer que par l'admirable vers de Térence :

Homo sum, humani nihil à me alienum puto;

ou par ce beau vers de Voltaire, qui n'est point un raisonnement, mais qui vaut mieux que tous les raisonnements du monde :

Il suffit qu'il soit homme, et qu'il soit malheureux.

Ces signes d'une tendresse tout à la fois subite et profonde attestent un puissant effort de notre imagination, qui va se plonger dans un autre être, deviner tous ses besoins, se charger de tous ses maux; une noble activité de notre raison, qui calcule en un moment tout ce qui peut donner de la solidité et de la délicatesse au bienfait. — Parmi nous, le sexe fort a reçu le plus de puissance pour porter du secours, et c'est le sexe faible qui exprime la *pitié* avec le plus de charme, qui l'éprouve avec le plus de constance, et la signale avec le plus d'empressement. De l'union de l'homme et de la femme, de l'amour qu'ils s'inspirent, de ce continuel supplément dont ils se servent l'un à l'autre, naissent les plus heureux perfectionnements de la *pitié*. La sensibilité de la femme est plus promptement avertie, plus inquiète, plus troublée; celle de l'homme est plus calme, et se concilie mieux avec la raison et la justice; elle est plus collective, et peut créer de plus vastes moyens de soulagement. Comme il a plus souvent le désir et la force d'exposer ses jours pour l'être qui appelle sa *pitié*, c'est un bonheur qu'il puisse garder le sang-froid, le coup d'œil vif et sûr qui conviennent au courage. Mais, voyez comme la femme sait bien surmonter sa faiblesse, et vaincre tous les dégoûts que lui inspirent une constitution délicate, une imagination prompte à s'effaroucher : s'agit-il de visiter un malheureux dans un hôpital, dans un cachot, dans un réduit infect, l'homme y entre avec un sentiment de répugnance ou d'horreur qu'il sait mal dissimuler; la femme s'y précipite, et devient un être inspiré. Quand il a rempli la mission qui l'appelait dans ce triste lieu, l'homme se retire avec une vive impatience de revoir le jour, de respirer un air pur; la femme se retire lentement, revient sur ses pas; elle appuie plus doucement la tête affaissée de l'infortuné, cherche et trouve tout ce qui peut fortifier l'espérance dans son cœur, et se sent récompensée, se sent renaître, quand il a dit : *Je suis mieux*. Oh! que l'amour conjugal est sous une bonne garde, quand les soins de la *pitié* forment une des occupations fréquentes d'un bon ménage! On trace ensemble le matin le plan d'une journée active et courageuse. Quelquefois, on divise ces soins pour les multiplier, et c'est ensuite un plus grand bonheur que de les remplir ensemble. Le soir, chacun des époux oublie le bien qu'il a fait pour s'informer avec détail, avec délices, du bien que l'autre a rempli. Quand leurs prières montent ensemble au ciel, ils lui rendent tout bas les mêmes actions de grâce, et chacun d'eux se croit protégé devant Dieu par les vertus de ce qu'il aime. — La *pitié* s'allie bien intimement avec les pensées religieuses, et je ne conçois pas quelle fatigue on s'est imposée de nos jours, quelle triste satisfaction on a cherchée en voulant les disjoindre. Comme les bienfaits que nous versons nous rendent plus reconnaissants pour

ceux que nous avons reçus, c'est au sortir d'une bonne action que nous jetons sur l'univers un coup d'œil plus ravi, que nous en saisissons toutes les magnificences d'une pensée plus hardie et plus respectueuse. Les fleurs ont alors plus de parfum, l'air que nous respirons dilate mieux notre poitrine; notre sang rafraîchi suit un cours plus égal; tous les bruits lointains portent à notre oreille une harmonie plus ravissante. Ce sentiment agréable et complet de notre existence nous rappelle à son auteur. Nous atteignons Dieu par une double puissance qu'il ne faudrait jamais désunir, la raison jointe au sentiment. Nous pouvons alors résoudre les grands problèmes du monde moral avec une clarté supérieure à celle des démonstrations savantes, et avec des tressaillements de joie tels que n'en connut jamais Archimède dans ses plus sublimes découvertes. Nous savons qui nous a mis sur la terre, un être infini, plein d'une bonté infinie; nous savons quelle tâche il nous a imposée, le bien; quelle recompense il nous destine, une vie éternelle, dont nous partageons le bienfait avec ceux que nous avons secourus et chéris. Tout nous appelle à Dieu : nous sommes ses enfants, et la bienfaisance nous rend ses ministres. — Aussi voyons-nous que les religions les plus grossières, celles qui portent d'infâmes vestiges des passions humaines, et dans lesquelles l'homme a paru se transporter tout entier avec ses vices et ses vertus, avec ses plus bizarres espérances, avec ses plus lâches terreurs, ont toutes cherché à s'appuyer sur la bienfaisance; car toutes ont compris que, pour un culte, il faut une société, et qu'il n'est point de société si la pitié qui en forme les nœuds ne vient chaque jour les resserrer. Mais des religions insensées, en commandant la pitié, l'étouffaient dans les cœurs, lorsqu'elles montraient des dieux altérés de vengeance, lorsqu'elles répétaient des fables aussi absurdes qu'atroces, lorsqu'elles arrosaient les autels du sang des victimes, et, pour comble d'horreur, du sang des victimes humaines. La religion chrétienne, en rejetant les fables impures et les sacrifices de la superstition, a fait une solide alliance entre l'amour de Dieu et la bienveillance pour les hommes. Le nom de charité a retenti avec plus d'éclat, d'étendue et de charme; et la pitié, ennoblie dans son principe, développée dans tous ses effets, s'est fait de nobles scrupules; elle a craint d'être corrompue par le mélange de l'orgueil, de se démentir par des formes superbes, et s'est plue à imiter ce que l'amitié fraternelle a de plus vigilant, de plus tendre et de plus ouvert. Combien une telle loi n'a-t-elle pas aidé aux rapides conquêtes de l'Évangile? Pascal, pour rendre plus merveilleux à notre esprit le triomphe de la religion chrétienne, nous dit qu'elle est venue contrarier toutes les inclinations humaines. Rien n'est plus évident que cette proposition s'il s'agit du penchant qui nous porte aux voluptés, de notre orgueil et de toutes nos passions égoïstes ou haineuses. Mais en preservant la charité l'Évangile n'a point contrarié un des penchants de l'homme : il n'a fait que développer un germe créé par Dieu. La plupart des sages du paganisme se dirigeaient avec plus ou moins d'hésitation vers le perfectionnement de cette loi primitive. L'Évangile a commandé beaucoup plus, a commandé dans des termes plus simples, plus onctueux, plus populaires, a commandé avec un genre d'autorité inconnu parmi les hommes, et s'est fait obéir : car tout le cœur de l'homme plaidait pour une loi qui donnait plus d'activité, de grâce et de force au meilleur, au plus doux de ses penchants. Convenons cependant que, pendant plusieurs siècles, cette loi a fait plutôt la sainteté de quelques ames dignes de la comprendre dans toute sa beauté, assez fortes pour la pratiquer dans toute son étendue, qu'elle n'a fait le bonheur des nations. Les unes étaient avilies par des vices héréditaires, résultats de la servitude de l'univers sous les empereurs romains; les autres étaient perverties par le succès de leurs courses sanglantes, et ne savaient qu'ajouter les vices d'une constitution

dépravée à la barbarie de leurs forêts, à la cruauté de la victoire. Convenons encore que la charité chrétienne a été dénaturée dans ses effets, altérée dans sa source, tantôt par les emportements d'un zèle aveugle et sanguinaire, et plus souvent par les fureurs de l'ambition, qui voulait imiter les fureurs du zèle; mais il n'en faut pas moins regarder comme le fait le plus certain et le plus admirable de l'histoire que les nations chrétiennes sont arrivées progressivement, grâce à la loi de charité, à un régime social infiniment plus doux, infiniment mieux réglé que celui de ces temps anciens, de ces républiques anciennes, illustrées par tant de grands caractères, par de si prodigieux travaux du génie, et par des lois si hardiment et si fortement combinées. Le monde n'a vu ni une plus grande ni une plus heureuse révolution. C'est la religion chrétienne qui a dit à l'esprit philosophique, qui a dit aux sciences, de se diriger constamment vers des améliorations sociales. Quand l'esprit philosophique devrait continuer la funeste révolte où il est entré contre la religion chrétienne, elle le dirigerait encore à son insu dans le bien qu'il pourrait inventer, et le forcerait d'obéir à ses maximes, dans le temps où il outragerait ses dogmes. — Notre pitié peut être mêlée de fréquents et de subits retours sur nous-mêmes. L'expérience des maux soufferts, la crainte vague de ceux dont nous pourrions être atteints, donnent à ce sentiment plus d'énergie et plus d'activité; mais je nie que ces retours personnels fassent à eux seuls toute la pitié, et même qu'ils y soient nécessaires. En effet, nous plaignons diverses sortes de maux dont nous n'avons ni l'expérience ni le pressentiment. Naturellement, nous sommes peu portés à prévoir pour nous d'affreuses catastrophes. Enfin, notre pitié s'attache de prédilection aux malheurs de personnes fort élevées au-dessus de nous par leur rang, leur sagesse, leurs vertus; de celles même qui ont été souvent les objets de notre envie : on dirait que nous leur faisons une réparation tardive de nos sentiments jaloux. On a cité plusieurs personnes qui étaient mortes de douleur en apprenant l'assassinat de Henri IV. — Les soldats romains, condamnés à passer sous le joug aux fourches-caudines, oubliaient, nous dit Tite-Live, un malheur pour eux pire que la mort en voyant les épaules nues de leur consul; et ces chefs imprudents, que tout à l'heure ils parlaient de mettre en pièces, devenaient les objets de leur pitié généreuse. — La Rochefoucault a dit dans ses *Maximes* : « La *pitié* est souvent un sentiment de nos maux dans les maux d'autrui. » Nos moralistes, les hommes de bon sens, qui sont presque toujours des hommes de bon cœur, n'admettent nullement l'autorité de ce bel esprit morose, qui, pour donner l'éclat d'une certaine originalité à ses pensées, risqua si souvent de les rendre fausses, et qui, croyant peindre l'homme dans ses traits primitifs, peignit le courtisan dans tous les raffinements de son art. Toutefois, je conviens que cette maxime, avec la restriction du mot *souvent* qu'emploie l'auteur, offre un sens quelquefois vrai. Mais les matérialistes s'en sont emparés pour la rendre absolue, et, malgré toute la philanthropie dont ils décorent leur cruelle et grossière doctrine, leur adage favori est que la pitié est uniquement dans le sentiment de nos maux, réveillé par les maux d'autrui. Ainsi, à les en croire, c'est nous que nous plaindrions, et nous ne plaindrions jamais sincèrement un étranger : notre pitié ne serait qu'une illusion, ou plutôt qu'un froid mensonge. Les plus touchantes consolations que nous pourrions donner se traduiraient ainsi : « Je me plains à l'occasion des maux que vous souffrez de ceux qui peuvent m'advenir. » Un tel langage soulagerait-il beaucoup l'objet d'une telle compassion? Si l'on voulait parler un langage plus tendre, ferait-on facilement des dupes? qui croirait voir dans les autres une pitié que lui-même n'aurait jamais sentie? Que chacun de nous interroge sa conscience, et juge si les choses se passent ainsi dans son cœur à

l'aspect d'un être souffrant. Je n'hésiterais pas même à appeler ici en témoignage des hommes pervers, dans un moment où ils viendraient d'éprouver une surprise de la pitié. — Ce mot d'*amour de soi*, tant répété, et presque toujours dans des sens vagues et divers, par des hommes qui fondent tout notre être sur ce seul principe, aurait grand besoin d'être défini. Si l'on y fait entrer des idées d'orgueil, de vanité, je dirai que toutes ces impressions, quoiqu'elles contrarient et bornent nos affections sympathiques, les supposent pourtant. N'est-il pas évident que lorsque nous cherchons avidement l'estime et l'amour de nos semblables, nous nous sentons pour eux au fond du cœur quelque estime et quelque amour. Mais si l'on prend le mot d'*amour de soi* dans le sens purement matériel que lui donne Helvétius; si, comme lui, on n'y voit que l'instinct qui nous fait fuir la douleur physique et chercher le plaisir physique, je ne vois que contradiction et qu'absurdité à faire dériver la pitié d'un mobile qui la condamne et la repousse en effet. Dans l'hypothèse de la philosophie égoïste, qu'est-ce qui pourrait déterminer une pitié sèche et mensongère à aider, à défendre celui qui en serait l'objet? Pourquoi nous déranger? pourquoi prolonger une impression déjà trop pénible? pourquoi la rendre plus déchirante par une communication plus directe avec un être souffrant? Dira-t-on qu'un certain calcul d'intérêt personnel, qu'un espoir de secours réciproques nous engage à rendre notre pitié utile à celui qui l'inspire? Quoi! nous croirions à une reconnaissance vraie, nous qui n'éprouverions pas même une pitié sincère! Entendez-vous tous les raisonnements que cet amour de soi, qui serait un véritable égoïsme de nature, opposerait à la pitié? Reverrons-nous celui que nous secourons? la fortune nous le fera-t-elle rencontrer au moment juste où nous serons frappés de l'accident qui vient de l'atteindre à nos yeux? L'égoïsme, tel que nous le rencontrons aujourd'hui dans la société, est inventif en prétextes de ce genre; mais ce qui prouve qu'il déroge à une loi de nature, c'est qu'il est impossible à l'égoïste, dans sa sécheresse artificielle, dans son inhumanité calculée, de ne pas se déplaire à lui-même, de vivre sans une honte intérieur, sans un ennui permanent qui fane pour lui tous les plaisirs. — Mais, diront les partisans de la philosophie égoïste, cette action secourable nous vaudra l'estime, l'affection de ceux qui en seront les témoins. — Je réponds que, dans leur système, cette affection nous serait assez indifférente, puisque nous serions obligés de la supposer de même nature que notre pitié, c.-à-d. une chimère, une imposture. En effet, n'est-il pas évident qu'il ne peut y avoir quelque affection vraie entre deux ou plusieurs individus sans une participation vraie aux peines qu'ils éprouvent? Les hommes seraient bien froids à louer une pitié qu'ils n'éprouveraient pas; et surtout lorsqu'ils n'en seraient pas directement les objets. Cette hypothèse a d'ailleurs pour inconvénient de supprimer toute bonne action quand les témoins sont absents. Diront-ils que l'action secourable peut être provoquée par le désir de ménager un doux souvenir à notre conscience? Mais le mot de *conscience* ne devait nullement entrer dans le dictionnaire des hommes qui ramènent tout, vices et vertus, à la sensation physique, et nous font également esclaves des objets extérieurs et de notre tempérament. — Je saisis cette occasion de remarquer un autre phénomène moral, qui atteste en nous l'activité et la profondeur d'un sentiment que la raison ne cesse de perfectionner. Loin que notre pitié soit une réaction purement physique, souvent elle surpasse de beaucoup les douleurs de celui qui nous l'inspire; souvent elle est excitée, lorsqu'il n'exprime aucun genre de souffrance, et souvent même lorsqu'il se livre aux transports d'une joie inconsidérée. La maladie altère un faible enfant; il arrive même que, plus elle est grave, plus elle nous le montre insensible : rien ne peut se comparer aux angoisses de sa mère. La sécurité d'un

homme qui ne connaît pas encore un malheur dont il vient d'être frappé par la perte de l'un des siens, par la perte de sa fortune, les rêves de bonheur qu'il forme devant nous, nous causent une impression plus déchirante que ne le feraient les signes les plus violents de son désespoir. L'ami de bon sens plaint son ami chez qui la passion du jeu, ou celle d'un amour coupable, ou celle d'une ambition désordonnée, vient de s'allumer par un succès qui l'a rempli de délire. Le sage, et surtout le chrétien, s'affligent de la plupart des joies qui nous enivrent. Dans ces cas divers, dans une foule d'autres semblables, qui se présenteront facilement à l'esprit de chacun, nous demeurons oppressés d'une pitié dont la manifestation subite pourrait être imprudente, pourrait paraître injurieuse ou causer de la fureur; nous prenons le parti de souffrir seuls, de différer le sévère ou le fatal avertissement; nous étudions des ménagements divers, que la tendresse de notre cœur peut seule nous indiquer, et qui la rendent encore plus profonde, plus expansive. Ces ménagements ont-ils été inutiles, entraînés par la loi du devoir ou par un sentiment généreux, nous ne craignons plus de nous exposer à la colère, à la haine de celui que nous chérissons le plus. Je demande si telle serait la marche d'un sentiment où la scrupuleuse analyse ne pourrait reconnaître que de l'amour de soi. En bonne foi, la pitié fait-elle tous ces calculs? va-t-elle consulter des avantages presque toujours incertains, et qui paraîtraient trop chèrement achetés? — Eh! comment pourrait-elle alors s'élever jusqu'au courage, jusqu'au dévouement? Quelle frénésie bizarre, entièrement contraire à ce puissant et unique mobile de nos actions, de nos pensées, l'amour de nous-mêmes, le principe de la conservation de notre être, nous porterait à nous associer jamais au danger d'un inconnu, et quelquefois à détourner ses dangers sur nous-mêmes? Pourquoi un homme s'élancerait-il d'un rocher d'où il peut, avec sécurité, contempler la tempête, pour se jeter dans la mer et venir tendre la main, apporter des cordages, une planche, aux naufragés qui luttent contre les flots? Pourquoi, en oubliant ses forces qui s'épuisent, se jetterait-il encore cinq ou six fois à la nage pour porter du secours à ceux qu'un premier voyage n'a pu sauver? Pourquoi un autre sortirait-il du toit où, vers le soir, il s'égaie avec sa jeune famille pour accourir aux cris d'un voyageur qui se défend seul contre des brigands? Pourquoi viendrait-il couvrir de son corps un enfant poursuivi par une bête féroce? Pourquoi un homme descendrait-il, à l'aide d'une corde, porté sur un panier, sur un sceau, dans un abîme, une fosse, une mine, où la terre éboulée, où l'air infect, où le charbon brûlant, condamnent des malheureux à la plus horrible mort? Pourquoi un jeune homme, témoin d'un incendie, s'élancerait-il sur la poutre embrasée, marcherait-il sur la pente d'une corniche, reprendrait-il ce terrible chemin en portant dans ses bras une femme inconnue, un vieillard inconnu qui attendait la mort dans un grenier, et se voyait de tout côté investi par la flamme? Actions sublimes, et pourtant multipliées, dont les nombreux héros circulent autour de nous, après s'être hâtés de rentrer dans la foule! D'où vient qu'un proscrit, qu'il est défendu de recevoir, d'abriter, sous peine de partager son supplice, est reçu souvent dans une maison où respiraient la paix, la sécurité, où peut-être on se préparait à une fête pour le lendemain, où il faudra peut-être, pour le lendemain, se préparer à la mort? D'où vient que de timides jeunes filles, l'amour et la joie de leurs parents, lors même qu'aucune plainte n'arrive à leurs oreilles, lors même que tout semble se réunir pour leur voiler l'aspect des maux répandus sur la terre, s'associent, dans leurs pensées solitaires, aux souffrances de nombreux infirmes qui vivent ou meurent bien loin de leurs regards; qu'elles s'arrachent des bras d'une mère pour aller soigner des captifs, des pauvres dans un hospice; qu'elles consacrent leurs beaux ans à panser des bles-

res, à laver des ulcères, à faire cesser, par leur douceur, par leur empressement, les blasphèmes du désespoir ? D'où vient que l'extrême vieillesse, s'il leur est donné d'y atteindre, les trouve encore fidèles à ce poste héroïque ? Ah ! la pitié est pleine de nobles imprudences, que l'amour de soi, s'il était le seul mobile de nos actions, notre seul guide moral, repousserait avec épouvante ! Sans doute, dans les exemples que je viens de citer, la pitié peut être encore excitée par d'autres mobiles, tels que la religion, la justice, et même l'amour de la gloire : qu'importe ? puisque ces mobiles sont eux-mêmes un développement de nos facultés sympathiques et morales. — Qu'est-ce qu'une loi qu'on nous présente comme celle d'une nécessité absolue, et qui serait perpétuellement enfreinte ; une loi de conservation de notre être, qui nous laisserait gratuitement exposer notre vie ? Rendez-la flexible autant que vous pourrez, parlez-nous de ses métamorphoses, de ses déguisements ; je cesse de la reconnaître quand elle est contraire à elle-même ; je ne puis me résoudre à confondre l'obstacle avec la cause. C'est comme si on me disait que le mouvement d'impulsion par lequel je jette une balle en l'air est le même que la loi générale qui la ramène vers le centre de la terre. Puisque l'amour de soi ne suit pas en nous une ligne droite et bornée, comme chez les brutes, puisqu'il y épouve des déviations, il faut bien qu'il rencontre en nous quelque penchant qui le modifie. On nous dit qu'il se métamorphose : eh ! qu'en aurait-il besoin, si rien ne le contrariait ? Deux éléments chimiques se combinent et font un mélange ; mais a-t-on jamais dit qu'un seul élément se modifiât par sa seule puissance ? — Je m'élève contre une logique qui dénature le langage, en outrageant le cœur et la raison, et qui, par une méchante économie de mots, range ce qu'il y a de plus sublime et de plus bas dans une même classe, et dans une absurde et infâme unité. — L'amour de soi, disent les matérialistes, est modifié par nos besoins ; j'y consens de tout mon cœur ; mais il faut reconnaître que ces besoins naissent de nos penchants sympathiques. Eux seuls augmentent indéfiniment nos plaisirs ; eux seuls donnent une activité continuelle à nos passions. Mais les matérialistes aiment mieux faire de nous une machine à sensations et à calcul. Avec ces matériaux, ils construisent une société qui n'a ni base ni ciment ; ils nous font raisonner lorsque le sentiment seul nous transporte ; et, lorsque nous raisonnons, en effet, sur nos penchants, sur nos devoirs, sur des vérités abstraites, éternelles, ils viennent nous dire que tout cela n'est que de la sensation, que tout cela n'est qu'un rêve. — Les calculs de l'amour de soi, quelque étendus qu'on puisse les supposer, ne permettraient jamais à l'individu de s'offrir en sacrifice à la société, ne laisseraient plus qu'une faible prise aux séductions de la gloire, écarteraient, comme un souffle léger, l'enchantement de l'amour, n'auraient jamais permis à l'enthousiasme religieux de naître, nous tiendraient tous confinés dans l'étroite cellule d'un égoïsme impénétrable, ne permettraient aux hommes qu'une seule voie de communication, celle des échanges, des contrats et des traités sans garantie, et, nous énervant toujours après avoir rendu la société sans force et sans douceur, finiraient par la dissoudre. Mais il n'en est point ainsi. Nous ne pouvons nous améliorer, nous élever, ni goûter de jouissances profondes qu'en sortant de nous-mêmes, qu'en cédant à je ne sais quelle force qui nous fait contracter incessamment une chaîne sympathique avec nos semblables. Il nous est donné ce penchant, concurremment avec le mobile de l'amour de nous-mêmes. Il sert tout à la fois à le développer et à le réformer ; il n'est point par lui-même une vertu ; mais il aide à former les vertus les plus aimables et les plus élevées. Lacretelle, de l'académie française.

Pitié s'emploie dans quelques acceptions proverbiales : *Il vaut mieux faire envie que pitié*, dit-on depuis long-temps. *C'est grande pitié que de nous*, *c'es*

une étrange pitié que de nous, signifie que la condition humaine est sujette à de grandes misères. *C'est grande pitié que de voir comment la corruption envahit le siècle*, pour : c'est une chose très digne de pitié, etc.

Pitié s'emploie quelquefois dans un sens qui marque plutôt du mépris que de la compassion : *Il raisonne à faire pitié*, c'est-à-dire il raisonne de travers ; *il chante à faire pitié*, il chante fort mal ; *vos menaces me font pitié* ; je vous ménage, j'ai *pitié* de vous. *Regarder quelqu'un en pitié*, *avec des yeux de pitié*, c'est ne faire aucun cas de lui, le mépriser. *Regarder quelqu'un en pitié*, signifie aussi quelquefois éprouver pour quelqu'un des sentiments de compassion : Son créancier l'a regardé en *pitié*, et lui a accordé du temps. On dit dans le même sens *prendre en pitié* pour dire faire grâce. X.

PITT (William), premier comte de Chatham, l'un des hommes d'état les plus remarquables qu'ait produits l'Angleterre.

Pitt (William), célèbre ministre d'Angleterre, second fils du précédent, héritier des talents de son père et de sa haine contre les Français. (*V.* pour ces deux mots le Supplément de la lettre P.)

PITTACUS, un des sept sages de la Grèce, né à Mitylène, capitale de l'île de Lesbos, d'une famille ancienne et illustre. Jeune encore, il délivra ses concitoyens de la tyrannie de Méléagre. Nommé général des troupes de Lesbos dans la guerre contre les Athéniens, il offrit de se battre avec Phrynon, général de l'armée ennemie. Il employa dans ce combat la ruse et la force, et, après avoir enveloppé son adversaire dans un filet qu'il portait sous son bouclier, il le tua. Les Mityléniens, reconnaissants, l'appelèrent à la souveraineté de leur ville. Pittacus les gouverna 10 ans en philosophe et en père, et, après leur avoir donné des lois sages, il se démit du pouvoir. On lui offrit d'immenses terres ; il n'en voulut accepter que ce qu'en embrasserait le vol de son javelot. Il consacra les dernières années de sa vie à l'étude, et mourut à 82 ans selon les uns, à 100 suivant d'autres, vers 570 avant notre ère. On cite plusieurs de ses maximes. Une de ses lois punissait doublement les crimes commis dans l'ivresse. Diogène-Laërce nous a conservé les titres de ses ouvrages, qui consistaient en élégies, en un code de lois, en lettres et en préceptes de morale. E. G.

PITTORESQUE, ce qui fait ou peut faire de l'effet en peinture. Ce mot vient du mot italien *pittore* (peintre). On dit : un site *pittoresque*, un costume, une tête, une attitude *pittoresque*. — Dans un sens plus étendu, on désigne par cette épithète l'effet général d'un tableau, sous le rapport de l'arrangement de ses diverses parties, et l'on dit : un arrangement, une composition *pittoresque*. — Enfin, par une acception devenue aussi fréquente que la première, ce mot signifie ce qui peint à l'esprit, comme il a signifié, dans le principe, ce qui peint aux yeux. C'est dans ce sens qu'on dit : un style, une description, une expression, un vers *pittoresque*. — Depuis peu d'années, une nouvelle signification, née de l'usage d'orner certains livres d'un nombre considérable de figures, a été donnée à ce mot. La gravure à l'eau-forte, la lithographie, et surtout la gravure sur bois, ont été mises à contribution pour ces publications dites *pittoresques*. Jadis, on entendait par *Voyage pittoresque*, par *Guide pittoresque* du voyageur en France, en Allemagne, etc., un ouvrage écrit en vue de ce qui doit exciter l'attention du peintre sous le rapport des sites de la nature ou des œuvres de l'art. Aujourd'hui, on donne cette qualification à tout livre dont les pages sont entre-mêlées de figures gravées, placées à propos ou hors de propos, soit en regard du texte, soit dans le texte même. Cette mode, imitée de ce qui se pratiquait au xve et au xvie siècle, à l'aide de la gravure sur bois, ou xylographie, a été poussée à un degré d'exagération qu'on a peine à comprendre. Il ne peut entrer dans notre cadre de faire une critique sérieuse

de ces sortes d'ouvrages, encore moins de les faire connaître par leurs titres; mais on nous permettra quelques généralités à leur sujet, principalement sous le rapport de la manière dont ils sont conçus. On pourrait croire, par exemple, que, pour telle publication *pittoresque* qui jouit d'un succès de vogue, on fait graver, à mesure que l'explication ou l'intérêt du texte le demande, les monuments, les sites, les objets d'histoire naturelle dont il est successivement question dans ce texte : point du tout. On recueille par centaines des planches gravées pour d'autres destinations, ou même sans destinations positives, puis on bâtit un texte qui puisse donner lieu à en introduire deux ou trois par page; et, selon que les mots arrivent dans la suite du discours, vous voyez le Parthénon, un vaisseau à trois ponts, un cocotier, une caisse à momie ou un serpent à sonnettes, s'offrir à vos yeux brusquement, sans ordre et sans méthode, uniquement parce que ces mots se sont trouvés au bout de la plume du rédacteur chargé de mettre en œuvre les gravures préexistantes. Voilà ce qu'on appelle généralement une édition *pittoresque*, et le nombre en est devenu si grand que, par abréviation, on a tenté de faire de cet adjectif un substantif; on a dit, particulièrement dans le commerce, les *pittoresques* pour les *publications pittoresques* : tel libraire tient les *pittoresques*, etc. Espérons que cette dénomination tombera en désuétude, ainsi que les ouvrages bâtards qui y ont donné lieu. CHARLES FARCY.

PIVERT ou PIC-VERT (*picus viridis*), oiseau de l'ordre des grimpeurs et de la famille des *pics* (*v.*).

PIVOINE (en latin *pœonia*), de la polyandrie digynie, de la famille des renonculacées. Cette plante a les racines tubéreuses, charnues, recouvertes d'un épiderme rougeâtre, et blanches intérieurement; la tige haute de deux pieds environ, rameuse, garnie de feuilles alternes, pétiolées, plusieurs fois ternées, composées de folioles oblongues, elliptiques ou lancéolées; le calice persistant, à cinq divisions; la corolle d'un rouge éclatant, à cinq pétales; les fruits composés de capsules ovales et cotonneuses. Elle croît dans les bois et dans les montagnes du midi de la France. Sa racine est douée de propriétés énergiques qui la firent considérer autrefois comme un remède puissant. Le docteur Roques, dans sa *Phytographie médicale*, ouvrage plein de science et d'érudition, nous rappelle que l'usage de la pivoine remonte à la plus haute antiquité. Suivant les poètes, elle tire son nom du médecin Pæon, qui s'en servit pour guérir Pluton blessé par Hercule. — Après bien des discussions, des personnalités et des injures échangées (selon l'usage) à l'occasion des propriétés médicinales de la pivoine, les gens de l'art l'ont abandonnée avec raison aux jardiniers, qui en ont fait par la culture une fleur double à cinq ou six variétés et du plus bel effet. — 1° La *pivoine mâle* a les fleurs d'un beau rouge, de trois à quatre pouces de diamètre, et solitaires à l'extrémité des rameaux. Cultivée dans les jardins, elle s'arrange à peu près de tous les terrains et de toutes les expositions; elle ne redoute pas les gelées, et se contente d'une ou deux façons superficielles chaque année; seulement, comme elle épuise beaucoup la terre, il est bon de la changer de place tous les quatre ou cinq ans. — 2° La *pivoine femelle* est surtout celle qui se reproduit dans nos jardins; ses fleurs, doublées par la culture et variées dans toutes les nuances du rouge au blanc, atteignent quelquefois six pouces de diamètre. Sa culture d'ailleurs n'exige pas d'autres soins que celle de la précédente; elle se reproduit de semis ou par la séparation des tubercules des racines; mais on préfère ordinairement le dernier mode de reproduction, car le plant qui provient des semis ne fleurit que vers la quatrième ou cinquième année. — 3° La *pivoine à feuilles menues*, originaire de Sibérie, a les folioles linéaires et multifides; elle est un peu moins élevée que la précédente, avec des tiges droites et simples. Ses fleurs, solitaires, termina-

les et rouges, sont moins grandes que celles de la pivoine femelle. P. Gaubert.

PIVOT. En mécanique usuelle, c'est l'extrémité d'un arbre qui s'appuie sur un plan quelconque et qui tourne dans une douille ou crapaudine, etc. etc. Cette extrémité, dans la pratique, est ordinairement taillée en cône; cependant, cette forme n'est pas de rigueur. — Par analogie de forme et de position, on appelle *plante pivotante* celle dont la racine, assez communément fusiforme, pénètre perpendiculairement dans la terre.

Pelouze père.

Pivot désigne, par analogie, dans les conversions qu'un corps de troupe exécute, l'aile sur laquelle on tourne, ou le point autour duquel se fait la conversion. Dans les conversions qui s'exécutent en marchant, l'homme qui est au pivot fait le pas de six pouces. — Ce mot se dit figurément de ce qui sert d'appui, de soutien : Ce ministre est le *pivot* de l'administration de sa patrie. X.

PIZARRE (François), célèbre aventurier, qui ne savait pas lire, et qui fit don à sa patrie d'une vaste contrée dont les entrailles recèlent l'or. Né à Truxillo, dans l'Estremadure, en 1475, il était fils naturel d'un gentilhomme dont il prit le nom. Sa première occupation fut la garde des pourceaux de son père; et, bien certainement, il aurait végété et serait mort inconnu si un heureux événement n'eût chassé d'une étable le futur conquérant du Pérou. Un jour, il égare un des pourceaux confiés à ses soins; la peur le saisit, et il s'embarque pour l'Amérique. Là, il sert avec distinction sous Nunès de Balboa, le premier qui pénétra dans la mer du Sud; puis, il s'associe pour la découverte du Pérou avec Diego Almagro. Leur unique vaisseau part de Panama le 14 septembre 1524. — Cette expédition fut traversée par de nombreux obstacles. Pizarre, rappelé par son gouvernement, et abandonné de ses compagnons, préfère rester avec treize soldats dans une île déserte que de renoncer à son entreprise. Un vaisseau vient l'y chercher; il fait voile vers le Pérou, y aborde, recueille de l'or en abondance, et, de retour à Panama, n'excite que la cupidité de ses compatriotes. On lui refuse les moyens de poursuivre sa conquête; alors il passe en Europe, intéresse Charles-Quint, et en obtient le titre de gouverneur des contrées par lui découvertes ou à découvrir. — En 1531, accompagné de ses frères, il voguait avec trois vaisseaux vers ce rivage, qu'il n'avait fait qu'entrevoir. Le Pérou était, en ce moment, déchiré par la guerre civile. Deux frères, Huascar et Atahualpa, se disputaient le trône des incas. Pizarre s'empare de l'île de Puna, qui lui facilite l'entrée du pays. Usant en fin politique de cette première victoire, il traite les Américains avec douceur, malgré la vive résistance qu'ils lui ont opposée; et, la renommée exagérant la force, les exploits des Espagnols et le mérite de leurs chefs, l'inca Huascar lui envoie une ambassade pour lui demander sa protection contre son frère. Pizarre avait trop de pénétration pour laisser échapper les avantages que lui promettait cette guerre intestine : il ne balance pas à s'aventurer dans un pays inconnu avec 144 fantassins et 36 cavaliers. Mais bientôt arrivent des ambassadeurs d'Atahualpa qui lui apprennent la défaite de son allié. L'inca triomphant, intimidé par des oracles qui lui ont annoncé la venue de l'Orient d'hommes barbus, portant le tonnerre, et conduisant des animaux formidables, ne doute pas que les Espagnols ne soient ces demi-dieux. Les ambassadeurs de l'Inca déposent aux pieds de l'Européen des présents magnifiques, et le supplient, au nom de leur maître, de sortir de ses états; mais la retraite n'entrait pas dans les plans de Pizarre; loin de là, il précipite sa marche, et arrive à Caxamarca, où l'empereur est campé avec 40 mille hommes. Après quelques pourparlers, l'inca consent à le recevoir en qualité d'ambassadeur du roi d'Espagne; un moine qui accompagnait Pizarre somme le monarque péruvien, au nom du pape, d'embrasser le christianisme, et de faire hommage de sa cou-

ronne à l'empereur d'Orient : c'est ainsi qu'il appelait Charles-Quint. En même temps, il se mit à lui expliquer la religion chrétienne ; l'empereur lui en demanda des preuves ; aussitôt, le missionnaire présenta la Bible au prince, qui, n'entendant rien dans ce livre, le jeta avec dédain. Le moine, furieux, cria aux armes. Pizarre, ayant rassemblé ces soldats, fondit sur l'escorte de l'empereur et se saisit de sa personne, après avoir massacré ses gardes. Atahualpa, arraché de son trône d'or, chargé de chaînes, offrit pour prix de sa liberté une salle de son palais pleine d'or jusqu'à la hauteur de son bras élevé sur sa tête ; et aussitôt, les Américains apportèrent de quoi satisfaire à cette rançon de leur maître; mais le malheureux empereur n'en fut pas moins condamné à être brûlé vif, sous prétexte d'avoir comploté une révolte. Toute la grâce qu'on lui fit fut de l'étrangler avant de le jeter dans les flammes : encore fallut-il qu'il reçût le baptême du moine qui l'avait catéchisé. — En 1535, Pizarre jeta les fondements de la ville de Lima. Plusieurs fois, il eut à repousser les attaques des Péruviens qu'il opprimait, et jamais son énergie ne fut en défaut. Il ne devait succomber que sous les coups de ses compatriotes. De retour de la conquête du Chili, Almagro déclare la guerre à son ancien compagnon de fortune. Pizarre a le dessus et verse le sang de son ennemi. Mais c'est vainement qu'il cherche à s'assurer la faveur de Charles-Quint par l'envoi fréquent de riches trésors, le parti vaincu ne lui pardonne pas la mort de son chef. Il a l'imprudence d'irriter encore ces hommes par des injustices; le désespoir les pousse à la vengeance; en plein jour, ils forcent le palais de Pizarre, et le tuent à coups d'épée. Pizarre avait été créé marquis de las Charcas, et décoré de l'ordre de St.-Jacques. « Sobre, infatigable, courageux, dit un biographe de cet aventurier, il fut conquérant, et ne fut point dévastateur ; s'occupant, au contraire, sans relâche de bâtir des villes, de fonder des colonies, d'introduire au Pérou l'industrie et les manufactures d'Europe, ne montrant point cette ardente cupidité qui dévorait ses compatriotes, il ne se servit des richesses qu'il eut entre les mains que comme d'instruments utiles à ses desseins et à son ambition, et on le trouva pauvre à sa mort. » Deux passions, le jeu et les femmes, avaient trouvé cependant accès dans son cœur. Parmi ses maîtresses, on cite dona Angelina, sœur d'Atahualpa, cet inca qu'il avait immolé : il en eut un fils. — Un des frères de Pizarre, compagnon de ses exploits, héritier de ses projets ambitieux, se révolta contre l'autorité de Charles-Quint, fut défait, pris et condamné à mort comme rebelle. Un autre fut tué au siége de Cusco. Le dernier languit 23 ans au fond d'un cachot infect à Madrid. C'était une race d'aventuriers destinée aux grandes épreuves, et à laquelle une vie commune n'eût pu convenir.

Albert Deville.

PIZZICATO (musique), terme emprunté à l'italien, par lequel on indique aux instruments à corde que les notes ne doivent pas être exécutées par l'archet, mais avec les doigts. En général, on le fait suivre de l'expression *coll'arco*, qui indiqui la reprise avec l'archet. C. L.

PLACAGE. Sorte de recouvrement des ouvrages d'ébénisterie, fait avec des bois durs et précieux, débités en lames tellement minces, dit M. Francœur (*Éléments de technologie*), qu'il en faut appliquer jusqu'à dix, quinze et même vingt pour former l'épaisseur de deux centimètres et demie (un pouce). On distingue deux sortes de placage l'un se fait sur un bâti de menuiserie, en y appliquant des compartiments de bois précieux, d'ivoire, d'écaille, de métaux réduits en feuilles, etc., c'est le placage le plus commun (*v.* Ébéniste, Ébénisterie). L'autre exige beaucoup plus d'art : il représente au naturel des fruits, des fleurs, des oiseaux, tous autres ornements, etc., et est connu sous le nom de *marqueterie* (*v.*) — *Placage* se dit figurément des ouvrages d'esprit composés de morceaux pris çà et là, des parties d'ou-

vrages qui semblent avoir été faites à part et non d'après un dessein général. Ce poème n'est qu'un ouvrage de placage.

E. Pascallet.

PLACARD, nom que l'on donne, en architecture, à une décoration de porte d'appartement, en bois, en pierre ou en marbre, laquelle se compose d'un chambranle couronné d'une frise, d'un cavet et de sa corniche, portée quelquefois sur des consoles. Ce mot vient de *plaque*, *plaquer*.

Placard, écrit ou imprimé qu'on affiche dans les places, dans les carrefours. Anciennement, les édits à réglements qu'on voulait publier se mettaient en placards et non en cahiers; et l'on disait, en style de chancellerie, que des lettres étaient scellées en *placard*, lorsque le parchemin gardait toute son étendue. Aujourd'hui, après la *saisie-exécution*, la loi veut que la vente soit annoncée un jour auparavant par quatre *placards* au moins, affichés au lieu où sont les effets, à la porte de la mairie, au marché et à la porte de l'auditoire de la justice de paix. Après la saisie immobilière, elle exige que l'adjudication préparatoire soit indiquée par des affiches ou *placards*.

Placard se dit d'un écrit injurieux ou séditieux qu'on affiche ordinairement de nuit au coin des rues ou qu'on répand dans le peuple. A Rome, on en applique souvent sur *Marforio* (*v.*) et *Pasquino* (*v.*): c'est l'opposition du pays. En France, il y a des peines sévères contre quiconque *placarde* dans les rues, les places ou tous autres lieux publics, aucun écrit, soit à la main, soit imprimé, gravé ou lithographié, contenant injure ou sédition. — En termes d'imprimerie on appelle *épreuve en placard*, ou simplement *placard*, une épreuve imprimée d'un seul côté de la feuille, et sans que la composition ait été mise en pages.

E. G.

PLACE (du lat. *platea*, qui a le même sens, ou, suivant Ducange, de *placium*, terrain plat et uni, dans la basse latinité), lieu, endroit, espace qu'occupe ou que peut occuper une personne, une chose. Il faut laisser chaque chose à sa *place* et ne pas vouloir toujours s'emparer de la *place* d'honneur, sans quoi la *place* n'est pas tenable. « Celui, dit La Bruyère, qui prend la dernière *place* quand la première lui appartient, le fait par vanité : c'est afin qu'on l'y voie et qu'on s'empresse de l'en ôter. »

Place se dit figurément de la dignité, de la charge, de l'emploi qu'une personne occupe dans monde. *Place* importante, *place* de confiance, solliciter une *place*. Après une révolution, les ambitieux font la guerre aux *places*. Un homme en *place* est généralement un homme revêtu d'un emploi honorable. « Ceux qui occupent les premières *places* à la cour, dit Saint-Réal, ne sont pas toujours d'un mérite à ne point craindre ceux qui en ont extraordinairement. »

Place, dans les colléges, signifie le rang qu'un écolier obtient par sa composition.

Place, dans ses rapports avec l'architecture et les édifices, exprime plus d'une chose différente : 1° le lieu même, le terrain obligé ou choisi sur lequel on élève un bâtiment; 2° l'espace qu'on ménage à son aspect; 3° l'emplacement qu'on laisse vide ou qu'on pratique au milieu d'une ville pour le besoin ou pour l'agrément; 4° celui qui doit servir d'accompagnement à certains objets de décoration. —Selon la première des distinctions, *place* n'est qu'un synonyme vague d'*emplacement*. A cet égard, le choix d'une *place* contribue beaucoup à l'effet des édifices et des aspects d'une ville. Il doit être, pour chaque monument, déterminé par sa nature ou par sa destination. Il y a des monuments dont la place doit être au centre de la ville. C'était toujours celle du *forum* dans les villes antiques. Lorsque les villes s'agrandissent, elles deviennent comme des réunions de plusieurs villes; chaque ville, chaque quartier doit dès lors avoir sa place publique. — Rien ne contribue davantage à la magnificence des aspects d'une ville que la position élevée de certains monuments dont les masses pyramidales domi-

nent les autres constructions. Les anciens choisissaient toujours une semblable place pour un temple. Malheureusement, les villes modernes, formées par une agrégation inordonnée de maisons, de rues, de quartiers, nous montrent presque toujours leurs grands édifices manquant d'une place convenable. Si sur ce point comme sur tous les autres la basilique de Saint-Pierre de Rome ne laisse rien à désirer, il n'en est point ainsi de sa rivale, l'église de Saint-Paul, à Londres, qui n'a aucun côté un place qui permette d'en embrasser les aspects. Un autre inconvénient pour les édifices est d'être précédés de trop vastes emplacements. Un espace démesuré rapetisse à l'œil l'effet d'une belle architecture. Voyez Saint-Jean de Latran, à Rome, et l'hôtel des Invalides, de Paris. — Un des premiers besoins des villes est la salubrité, et rien n'y contribue davantage que les places publiques, qui donnent aux vents les moyens de renouveler l'air et aux habitants des lieux de réunion et de promenade. Aucune ville sur ce point n'a porté le luxe aussi loin que Londres. Ses nombreux *squares* avec leurs plantations font le désespoir de l'étranger. Rome moderne a hérité de l'ancienne de plusieurs places, parmi lesquelles on distingue la *Navone*, qui a succédé à un grand cirque, et qui sert tout à la fois de marché, de promenade, et où les eaux des belles fontaines qui la décorent procurent, dans les grandes chaleurs, le moyen de la convertir en un grand lac. Il est peu de villes qui n'aient une ou plusieurs places publiques, qui deviennent des marchés, ou des foires, des lieux de spectacles, de divertissement ou de promenades. N'oublions pas de citer une des plus belles, la place Saint-Marc, à Venise, dont l'étendue est de 180 toises, conquises sur la mer.

Place s'emploie quelquefois absolument pour signifier le lieu du change, de la banque, le lieu où les banquiers, les négociants, s'assemblent dans une ville pour traiter d'affaires. On dit, dans ce sens, négocier un effet sur *place*, avoir du crédit sur la *place*. *Place* se dit encore de tout le corps des négociants, des banquiers d'une ville : la *place* de Lyon est une des meilleures et des plus riches de France. A. D.

Place forte, Place de guerre (fortification [*v.* Citadelle, Forteresse, Fortification]). Les places de guerre sont de plusieurs espèces : les *places fortes* proprement dites, qui se divisent en trois classes, et les *citadelles*, *forts*, *châteaux* et *postes militaires* (*v.*). Une ordonnance royale du 31 mai 1819, insérée au *Bulletin des lois*, a classé ainsi toutes les places de la France, et a réglé la composition et l'organisation du personnel de leurs états-majors. — Les places de guerre, en raison de leur destination pour la protection des frontières, forment souvent une double et même une triple ceinture de défense : on dit, d'après cela, qu'une place de guerre est de première, de deuxième et de troisième ligne, suivant la position qu'elle occupe sur la frontière. Il ne faut donc pas confondre une place de première ligne avec une place de première classe. Une citadelle, un fort, peuvent être des places de première ligne, bien que n'appartenant qu'aux dernières classes des forteresses ; de même qu'une place de première classe peut n'être qu'une place de troisième ligne. Un arrêté des consuls, du 19 vendémiaire an XII, a considéré comme circonstance aggravante de la désertion l'absence de son poste dans une place de première ligne, et l'a frappée d'une augmentation de deux ans, de la peine du boulet ou des travaux publics, selon que cette peine s'appliquait à la désertion à l'étranger ou à l'intérieur. Quelques économistes, l'on conviendra que l'expression est ménagée, se sont plus à révoquer en doute la nécessité de conserver des places fortes en France. Dans la session législative de 1829, la commission de finances, sous le prétexte spécieux d'un prétendu nouveau système de guerre, mais dans le but avoué d'obtenir de mesquines et à la fois imprudentes économies, insinua la possibilité de réduire

nos cent trente-huit places fortes à *quelques grandes places d'armes sur nos frontières, pour servir de refuge et de point d'appui à nos armées, et contenir les opérations de l'ennemi.* Nous ne nous sentons pas le courage de discuter sérieusement cette opinion d'ignorance, de calcul et d'égoïsme. Le lieutenant-général du génie, Valazé, en avait fait victorieusement justice dans plusieurs écrits. Une ordonnance du roi, du premier mars 1768, encore en vigueur, a réglé toutes les parties du service dans les places et dans les quartiers. Un décret impérial, du 24 décembre 1811, a complété les dispositions du réglement qui précède. Ce dernier décret est remarquable par la responsabilité énergique qu'il fait peser sur la tête des commandants ou gouverneurs des places de guerre. L'article 3 surtout mérite d'être cité. « Il (le gouverneur ou commandant de la place) se rappellera que les lois militaires condamnent à la peine capitale tout gouverneur ou commandant qui livre sa place sans avoir forcé l'assiégeant de passer par les travaux lents et successifs des siéges, et *avant d'avoir repoussé au moins un assaut au corps de place sur des brèches praticables.* (Circulaire de Louis XIV, du 6 avril 1705.) » On voit, d'après cela, que si un gouverneur ou commandant est contraint de subir une capitulation, sur l'avis toutefois du conseil de défense, il ne peut le faire qu'après avoir repoussé un assaut au corps de place. Pour cela, dès le commencement du siége, il a dû construire et ménager, en arrière des bastions où des fronts d'attaque (art. 109), les réduits ou retranchements nécessaires pour se défendre encore et obtenir une capitulation honorable, lorsque la brèche a été enlevée par l'assiégeant. Bien que les forteresses soient divisées en places de plusieurs classes, et en citadelles, forts, etc., cependant, dans les réglements et dans les relations des siéges, le mot générique *place* s'applique à toutes les enceintes fortifiées. Ainsi, on dit, même d'un château fort et de tout ce qui est fortification permanente : le feu de la *place* s'est soutenu toute la nuit; on a lancé quelques bombes dans la *place*; la garnison de la *place* a effectué une sortie, etc., etc. Cette expression ne s'applique jamais aux fortifications passagères ou de campagne, telles que redoutes, lunettes, blokaus, fortins, etc. — Les propriétés des habitants de l'intérieur et des environs des places de guerre sont soumises à des servitudes qui leur sont imposées par la défense de l'état. Une ordonnance du premier août 1821 a déterminé le mode d'exécution de la loi du 17 juillet 1819 sur cette matière, et les conditions auxquelles sont assujetties la conservation ou l'érection des constructions dans le rayon militaire des places, citadelles, forts, châteaux et postes; les circonstances qui donnent lieu à indemnités en cas de démolition, et enfin la quotité de l'indemnité. M. M.

Place d'armes. Dans les villes de guerre ou de garnison, c'est le nom que l'on donne a un emplacement central où les troupes se réunissent les jours de grande parade, de revues, et en cas d'alerte ou d'alarme, pour y recevoir des ordres. Dans les places régulières, la place d'armes est carrée ou rectangulaire; son étendue est proportionnée à la force de la garnison. Les principaux édifices, tels que l'hôtel-de-ville, la maison du commandant militaire, la grande église, ont ordinairement leur entrée et leur façade sur la place d'armes. Les principales rues de la ville doivent aboutir à la place d'armes, et l'on doit aussi, de cette place, pouvoir conduire aisément et promptement les troupes au rempart. — En fortification, on appelle *places d'armes* des espaces de dimension déterminée par des règles fixes, et destinés, près des points d'action, à recevoir les troupes qui doivent soutenir l'attaque ou la défense de ces points. Ainsi, dans l'intérieur des places, il existe des places d'armes, près des bastions, où les soldats que l'on envoie de la grande place viennent relever ceux qui sont de garde ou qui combattent. — Les places d'armes du

chemin couvert sont situées aux angles de la contrescarpe, et destinées à recevoir les troupes d'infanterie qui doivent défendre les glacis et les abords du fossé, et au besoin faire des sorties sur l'ennemi. Ces places d'armes sont saillantes ou rentrantes, suivant l'angle lui-même du chemin couvert; elles sont palissadées et garnies de banquettes. On doit bien observer que l'angle que les faces des places d'armes font avec le chemin couvert ne doit jamais être aigu, mais droit ou un peu obtus; autrement, les soldats placés sur les banquettes seraient exposés à faire feu sur ceux qui seraient chargés de la défense des autres faces du chemin couvert. — Dans les travaux de siége, le maréchal de Vauban a mis en usage des places d'armes. Elles sont toujours occupées par des troupes disposées à soutenir celles qui travaillent aux approches de la place et à repousser les sorties de la garnison. Lors de la prise de Constantine, en 1837, par l'armée française, deux places d'armes, disposées des deux côtés de la batterie de brèche, avaient été occupées pendant la nuit du 12 au 13 octobre par les troupes destinées à escalader la brèche, qui avait été reconnue praticable. C'est de ces deux places d'armes que, au signal donné par le duc de Nemours, trois colonnes successives, commandées par l'intrépide Lamoricière, le brave et infortuné colonel Combes et le colonel Corbin, se précipitèrent à la brèche et pénétrèrent dans la place.

Martial-Merlin.

PLAFOND. C'est un corps de matériaux qui forme le ciel d'un appartement: ainsi, ce mot s'applique à la surface de dessous d'un plancher. Il y a des plafonds droits ou cintrés : ceux pour lesquels on adopte cette dernière forme, qui n'est usitée que dans les grands édifices, sont construits en brique ou en pierre; les autres sont lambrissés avec des lattes qu'on recouvre de plâtre ou de mortier en terre glaise, mélangé de bourre; on les peint ensuite en blanc d'impression, et on applique sur leur surface des ornements de sculpture, tels que des rosaces et des corniches. S'ils doivent être rehaussés de peintures, on leur donne autant que possible de la solidité, parce que les couleurs, pour ne pas s'altérer, exigent des fonds très sains. On les divise en compartiments qui sont encadrés par des moulures saillantes. Ces espaces, ménagés avec symétrie, s'appellent *caissons*, *tympans*, *voussures*, etc. On voit de ces différentes sortes de plafonds dans les grands hôtels, les palais, les résidences royales et dans quelques églises modernes. Il y en a de très riches à Versailles, à Fontainebleau, à Saint-Cloud, au château de Richelieu, etc., etc. — *Le plafond de pierre*, qui a l'avantage d'être le plus solide de tous, se rencontre fréquemment dans les édifices antiques: c'est le *laquear* des Romains. Dans quelques constructions égyptiennes, il est formé par de grandes dalles; mais en général, c'est la surface de dessous d'un plancher ou voûte, construit en pierres d'échantillon. Tels sont ceux des péristiles du Panthéon, de l'église Saint-Sulpice, du Palais-Royal, du porche de l'Assomption et ceux des deux galeries périptères de la façade du Louvre. — On appelle *plafond marouflé* celui sur la face duquel on a appliqué une toile pour y peindre quelque sujet d'histoire ou des ornements; nous citerons en ce genre les plafonds de la galerie de Versailles et ceux des galeries du musée Charles X au Louvre. — Le *plafond de corniche* est la surface de dessous du larmier d'une corniche, qui est unie ou ornée de sculptures. Dans le langage des artistes, on entend par peinture de plafonds non seulement celles des surfaces planes, mais encore celles qui ornent une voûte en cintre, en ogive ou en dôme. Les anciens ont décoré de peintures les plafonds de leurs monuments; mais, à juger d'après ce qu'on a découvert de leurs ouvrages en ce genre, ils ne peignaient sur le *laquear* que des arabesques, des figures chimériques ou des guirlandes de fleurs et de fruits. Les modernes ont traité d'une tout autre manière cette peinture monumentale. Les époques héroïques,

l'allégorie, les fastes de l'histoire, les apothéoses religieux, leur fournissent de beaux sujets pour le champ vaste d'une coupole : en effet, un artiste doit, surtout dans ces occasions, qui ne s'offrent qu'à de rares intervalles, développer des idées grandes et ingénieuses. Toute œuvre qui décore un édifice public prend une importance dont il faut bien se pénétrer ; elle aura de la durée et plus d'une génération jugera de son mérite. Un programme est d'ordinaire imposé aux peintres qui sont chargés de ces sortes de travaux ; c'est mal entendre les intérêts de l'art que de suivre une pareille méthode : il vaudrait mieux sans doute donner toute liberté à l'imagination des artistes, quand il s'agit surtout d'un genre aussi susceptible de choix, et qui prête plus que tous les autres à l'idéal. — Pour ce qui est de l'exécution et des effets à produire, le peintre devra donner à ses couleurs de l'éclat et de la vivacité, agrandir les espaces, multiplier les plans, faire un ciel lumineux ; de manière que l'esprit ne se préoccupe pas de la solidité de la voûte. Le mouvement des figures doit être harmonieux et se rattacher à l'action principale du sujet. Quant au dessin, il demande plus de noblesse que d'énergie dans un ensemble à grandes machines, où les masses passent avant les détails. — Quelques architectes, s'appuyant mal à propos de certains exemples fournis par les anciens, se récrient contre les grandes peintures employées comme décoration dans les monuments. Pour soutenir une pareille hérésie, il faut à coup sûr manquer de goût et de sens. Tout le monde conviendra que la peinture anime l'architecture, supplée à ses effets, repose agréablement la vue fatiguée de la monotonie des murailles blanches, remplit des espaces, des cadres vides, concourt enfin à expliquer, ce qui fort souvent n'est pas inutile, la destination, le caractère spécial d'un édifice public. S'agit-il d'un théâtre? au moyen de la peinture, on saura d'abord s'il est destiné à des représentations d'un genre lyrique, bouffe ou tragique. S'agit-il d'un hôtel-de-ville, d'une bourse, d'un palais de justice, des peintures d'un caractère local les feront mieux connaître que l'architecture, dont les types sont le plus souvent peu significatifs. — Un plafond bien entendu porte le mouvement et la vie dans toutes les parties d'un intérieur qui n'offrirait sans lui qu'un espace triste et solitaire ; la sculpture est d'un aspect froid, elle a plus de sévérité que d'éclat; la peinture qu'elle encadre lui donne du ressort et du relief, tandis qu'elle se détache mal sur des fonds gris et solides. — Les plus célèbres architectes, Brunelleschi, Bramante, Palladio, Serlio, Vignole, Michel-Ange, Philibert de Lorme, etc., etc., Lunghi, Borromini, Bernin, Bruant, Juvara, Mansard, Servandoni, ont ménagé, dans les voûtes et les plafonds des édifices qu'ils ont construits, des emplacements vastes, avantageux, bien éclairés, que couvraient ensuite de leurs compositions riches, ingénieuses, savantes, les Allegri, les Zuccaro, les Pellegrini, les Tibaldi, les Primatice, les Lanfranc, les Piètre de Cortone, etc., etc. Vouet, Philippe de Champagne, Ambroise Dubois, Romanelli, Perrier, Bourdon, Lebrun, Lesueur, Mignard, Jouvenet, Lafosse, Lemoine, et de nos jours, les Ingres, les Gros, les Ziégler, ont illustré de leurs peintures les murailles et les plafonds de nos palais, de nos châteaux, de nos églises. Que de beaux ouvrages à citer ! ce sont d'abord les peintures naïves des Ghirlandajo, des Pérugin ; puis les pendentifs de la chapelle Sixtine par Michel-Ange, les loges du Vatican par Raphael, notre apothéose d'Homère par Ingres, etc. Tous ces chefs-d'œuvre sont peints en plafonds ou sur des murs. — Faut-il parler de la coupole de Parme par le Corrége, des voûtes peintes des églises de Todi, de Jésus, des Saints-Apôtres; des fresques de la Chiesa-Nuova, des beaux plafonds des palais Caprarola, Barberini, Pitti; de ceux qui décorent le palais des Tuileries, les châteaux de Versailles, de Fontainebleau, de Saint-Cloud; les hôtels Crozat et Lambert; des coupoles qu'on voit dans les églises des

Invalides, de l'Assomption, de Saint-Sulpice, de Notre-Dame-de-Lorette, de la Madeleine, au Panthéon, au Val-de-Grâce, etc. Le caractère du dessin qui convient aux ouvrages de cette espèce doit être relatif aux dispositions de l'emplacement où ils doivent figurer; la distance d'ou les figures doivent être vues, les voussures sur lesquelles on les trace, exigent des ménagements particuliers qui concernent également la régularité des contours et la justesse des proportions. Une figure s'élève-t-elle sur la voussure du plafond, la partie inférieure, se raccourcissant aux yeux du spectateur par la ligne courbe sur laquelle les contours sont tracés, doit-être un peu exagérée dans sa longueur; au lieu que la partie supérieure, qui paraît s'alonger physiquement, doit être réduite à une forme un peu raccourcie. Cette altération à laquelle les objets sont soumis par la nature même du fond solide doit-être d'autant plus sensible qu'ils s'élèvent davantage vers le centre de la voûte; il fallait donc trouver un moyen de leur conserver leurs véritables proportions. En dessinant d'après nature, de la distance et du point de vue d'où l'ouvrage doit être regardé, on réussit du premier coup. Un carton exactement tracé sur un plan horizontal ne produirait que des figures incorrectes, s'il était placé sur une surperficie concave. Les personnages représentés dans une coupole étant vus de bas en haut, leurs contours doivent prendre une marche circulaire, en s'élevant au-dessus de l'œil pour former leur raccourci. On facilite cette illusion en ne montrant que le dessous des têtes, des pieds, etc. Ce serait agir contre l'ordre naturel que faire voir le dessus des objets, qui ne sont aperçus que d'un point de vue très bas. Cette affectation doit être néanmoins ménagée; car il faut que le spectateur puisse reposer ses regards sur quelques têtes expressives et belles. Les premiers maîtres, qui manquaient souvent la perspective, éludaient les difficultés; ils ne connaissaient pas les secrets de cet art, qui sait montrer des figures vues de bas en haut, et qui calcule les effets des hauteurs tendantes à des points de vue. En vain réussirait-on à donner aux peintures d'une coupole les teintes et la consistance convenables, si l'on négligeait les moyens de les faire *plafonner*. C'est ainsi qu'on nomme cette science du dessin, qui a l'avantage de représenter debout et sur des lignes perpendiculaires des personnages qui sont physiquement couchés sur un plan horizontal, ou quelquefois sur une courbe irrégulière. Les Grecs connaissaient la perspective, mais n'en faisaient qu'un usage discret; les Romains n'avaient pas hérité de toute la science des Grecs, et ils n'ont pas pratiqué les principes du raccourci dans leurs plafonds. Les figures étaient simplement placées sur un champ vertical. Raphael Sanzio n'osa pas aller plus loin que l'antique; il recherchait surtout des contours suaves et ne voulait pas les sacrifier aux règles de la perspective. Les voûtes des loges du Vatican sont peintes dans ce système. Cet exemple donné par Raphael Sanzio, a été suivi pas Raphael Mengs dans son plafond de la villa Albani: s'il a pris ce parti, ce n'est pas par ignorance de la perspective, il possédait à un haut degré toute la partie technique de son art; mais il a raisonné cette façon d'agir. M. le chevalier Azara, dans ses *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Mengs*, dit, qu'il ne voulait voir dans un plafond qu'un tableau attaché au dessous d'un plancher, et qu'il blâmait les artistes qui prodiguent des raccourcis désagréables, et nécessairement très nuisibles à la beauté des formes. Cependant, pour faire une concession raisonnable et digne de son bon goût à la méthode des modernes, qui veulent que le point de vue soit pris de bas en haut, il fit deux tableaux sur chacun desquels il n'y a qu'une seule figure représentée en raccourci. Les élèves de Sanzio furent plus audacieux que leur maître, ils adoptèrent toute la science de la perspective, et Jules Romain introduisit les raccourcis dans les peintures des plafonds. — Quand au-dessus d'une galerie qui sem-

ble étroite, règne une longue voûte, ou la divise par des ornements de sculpture. C'est dans ces divisions qu'Annibal Carrache, Cortone, Lebrun et même Nicolas Coypel, ont déployé toutes les ressources ingénieuses de leur goût et de leur talent. La peinture à fresque est celle qui convient le mieux aux plafonds, elle est lumineuse et durable, mais ce procédé tombe chez nous en désuétude; les ouvrages du Primatice, de Nicolo, de Mignard, de Romanelli, de la Fosse, par leur belle conservation, font pourtant connaître la supériorité incontestable de ce procédé. Voyez au contraire comme se sont détériorées les peintures à l'huile: Le Brun se désaccorde et pousse au noir; le plafond d'Hercule, par Lemoine, dans le palais de Versailles, est couvert de taches jaunes. A. Fillioux.

PLAGE. Le bord de l'eau, la grève, où cet espace assez généralement uni, couvert de sable ou de cailloux, à peu près horizontal et au niveau de l'eau, et qui s'étend depuis l'endroit où finit la lame jusqu'à celui où commence la végétation. La plage au bord de l'océan offre ainsi plus ou moins de surface suivant l'état des marées, le flux ou le reflux : elle ne varie guère sur les bords de la Méditerranée, où ce flot se fait à peine sentir. La mer dépose ordinairement sur la plage, quand elle se retire, une plus ou moins grande quantité d'herbes marines, et surtout de coquillages, qui font presque toute la fortune de quelques pauvres habitants du littoral. Un navire en perdition, par suite d'un gros temps qui le jette à la côte, est fort heureux quand il peut trouver une plage pour y échouer, car il y a alors sauvetage ordinaire de l'équipage, et souvent aussi d'une partie de la cargaison, quoique plus ou moins avariée, ce qui n'arrive guère sur les bords de la mer où il n'y a pas de plage, c.-à-d. où l'eau est sans cesse en contact avec des rochers plus ou moins hauts et escarpés. Le mot *estrade*, chez les habitants du littoral, est ordinairement employé pour *plage*. On dit : *battre l'estrade* pour dire parcourir la plage ou le sable du bord de la mer. Les Provençaux se servent dans ce cas du mot *estrad*, qui semble dérivé de l'anglais *strand*, lequel a la même signification. — *Plage*, en poésie, se dit de toute espèce de climats, de contrées ordinairement lointaines : *Quelles plages, si reculées qu'elles soient, cet homme n'a-t-il point parcourues*. Z.

PLAGIAIRE, auteur qui s'approprie les pensées et les ouvrages d'autrui ; *plagiat*, action du plagiaire, vol littéraire. Ces mots viennent originairement du latin *plaga*, et indiquaient la condamnation au fouet, *ad plagas*, de ceux qui avaient vendu des hommes libres pour des esclaves. Cela n'a rien de commun avec le plagiat des auteurs ; toutefois, Martial s'est servi une fois du mot *plagiarius* dans le même sens que nous l'employons en français. Qui n'a dans la mémoire ce vers des *Femmes Savantes* :

Allez, fripier d'écrits, impudent plagiaire !

« On pourrait appeler *plagiaire*, dit Voltaire, tous les *compilateurs* (v.), tous les faiseurs de dictionnaires qui ne font que répéter à tort et à travers les opinions, les erreurs, les impostures, les vérités déjà imprimées dans les dictionnaires précédents; mais ce sont des plagiaires de bonne foi, ils ne s'attribuent pas le mérite de l'invention.... Le véritable plagiat est de donner pour vôtres les ouvrages d'autrui, de coudre dans vos rapsodies de longs passages d'un bon livre avec quelques petits changements; mais le lecteur éclairé, voyant ce morceau de drap d'or sur un habit de bure, reconnaît bientôt le voleur maladroit (*Dictionnaire philosophique*). » — « Il se trouve des gens assez peu sensés pour soutenir qu'on ne doit jamais se prévaloir du travail des anciens auteurs, prétendant que nous devons produire de nous-mêmes des pensées qui égalent les leurs, en ajoutant que ceux qui se servent des productions des anciens resteraient muets si ces anciens n'avaient pas parlé. Cela serait juste, sans doute, si ceux qui respectent l'antiquité se prévalaient crûment de ce qu'elle nous a laissé, sans

y rien mettre du leur. Mais ceux qui ont du goût sauront donner des applications neuves aux pensées des anciens, et illustrer souvent le travail de ceux qui les ont devancés (*Pensées de La Mothe-Le-Vayer*). » Montesquieu est du même avis; c'est lui qui a dit dans ses pensées détachées : « *Plagiat* (avec très peu d'esprit on peut faire cette objection-là : il n'y a plus d'originaux, grâces aux petits génies. Il n'y a point de poëte qui n'ait tiré sa philosophie des anciens. Que deviendraient les *commentateurs* (v.) sans ce privilége ? Ils ne pourraient pas dire : Horace a dit ceci.... Ce passage se rapporte à tel autre de Théocrite, où il est dit.... Je m'engage de trouver dans Cardan les pensées de quelque auteur que ce soit le moins subtil. » Toutes les nations ont été plagiaires à l'égard les unes des autres. Eusèbe, dans la *Préparation Évangélique*, établit que les Grecs l'ont été à l'égard des Barbares, et il trouve dans ces larcins un argument en faveur de l'*Écriture-Sainte*. Les Romains ont été les plagiaires des Grecs; la littérature moderne n'est qu'un plagiat de la littérature ancienne. Combien resterait-il de vers à Virgile si on lui ôtait tous ceux qu'il a imités d'Homère? à Boileau, si on retranchait de ses œuvres tous ceux qu'il a traduits d'Horace, de Perse ou de Juvénal? Mais il a toujours été reçu dans la république des lettres qu'on pouvait emprunter aux anciens, et que même parmi les modernes il n'était pas défendu de le faire de nation à nation. Cependant, tout le monde n'est pas convenu de cette maxime. Scuderi, qui avait bien ses raisons pour se distinguer de Corneille, le sublime imitateur des tragiques espagnols, s'est vanté, dans la préface d'*Alaric*, de n'avoir rien pris dans les Italiens ni dans les Espagnols, ajoutant : « Que ce qui est estude chez les anciens est volerie dans les modernes. » La Mothe-le-Vayer est du même sentiment. « Prendre des anciens, et faire son profit de ce qu'ils ont écrit, c'est comme pirater au-delà de la ligne; mais voler ceux de son siècle, en s'appropriant leurs pensées et leurs productions, c'est tirer la laine au coin des rues, c'est ôter les manteaux sur le Pont-Neuf. » Il est assez difficile de distinguer le *plagiat* de la rencontre des pensées : cette rencontre est inévitable, et Voltaire l'a bien reconnu en disant : « On nous donne peu de pensées que l'on ne trouve dans Sénèque, dans Lucien, dans Montaigne, dans Bâcon, dans le *Spectateur Anglais* (*Conseils à un journaliste*). » On peut même dire que la plupart de leurs pensées étaient également empruntées. Il est fâcheux que le temps ne nous ait pas conservé le livre du sophiste grec Arétadès, sur la *Rencontre des Pensées*. Porphyre, cité par Eusèbe, nous apprend qu'on trouvait quelquefois dans les ouvrages de l'historien Éphore, jusqu'à trois mille lignes de suite copiées mot pour mot. Quand on lit, dans le texte, les *Vies de Plutarque*, il est impossible de ne pas reconnaître à la différence du style, d'une phrase à l'autre, qu'il empruntait de côté et d'autre sans citer ses auteurs; et en vérité, on ne peut faire un crime à l'historien de cette sorte de *plagiat*. Car l'histoire ne s'invente pas, à moins qu'on n'en fasse un roman comme Quinte-Curce chez les Romains, et chez nous, Varillas, qui n'a point manqué d'imitateurs. Ces larcins étaient si fréquents chez les Grecs que quelques auteurs se firent une occupation sérieuse de les remarquer. Aristophane le grammairien fit un recueil des choses que le comique Ménandre avait pillées. Un autre composa six livres intitulés : *Endroits de Ménandre qui ne sont point de lui*. Philostrate d'Alexandrie fit une critique semblable sur les tragédies de Sophocle. Les larcins de l'historien Théopompe furent rassemblés dans un livre intitulé les *Chasseurs*. Au reste, si l'on veut voir jusqu'à quel point s'étendait, chez les anciens la licence de s'emparer du bien d'autrui, en fait d'ouvrages d'esprit, il faut consulter le livre de Thomasius, *De Plagio litterario*. Duaren, professeur en droit civil à Bourges, au XVIe siècle, a également publié un *Traité des Pla-*

giaires, curieux, mais trop court pour un sujet si abondant. Nous avons de célèbres écrivains qu'on peut comparer à Michel-Ange, qui prenait dans les tableaux des autres grands maîtres, non-seulement le goût et l'esprit, mais les attitudes, les caractères de tête, les draperies, et souvent l'ordonnance entière. A la renaissance des lettres, les *plagiaires* se donnèrent beau jeu. Un grand nombre de savants publièrent comme leurs des ouvrages qu'ils n'avaient fait que traduire ou imiter de livres encore manuscrits. C'est ainsi que Léonard Aretin Bruni publia sous son nom une *Histoire des Goths*, qui lui fit beaucoup d'honneur, tant que l'on ignora qu'il n'avait fait que la traduire du grec de Procope. Ce trait, qui ne fut révélé qu'après sa mort, « attira sur sa mémoire une espèce d'infamie (Bayle). » Un auteur du XVII[e] siècle, Le Gallois, dans un *Traité des plus belles bibliothèques*, en parlant de ce fait, s'est servi du mot de *plagianisme*, qui n'a pas fait fortune. Bayle, le P. Castel et plusieurs auteurs ont employé le mot *plagiarisme*, qui n'est plus d'usage aujourd'hui. Ce qui souvent décelle le *plagiat*, malgré les déguisements dont le voleur entoure son larcin, ce sont les fautes qu'il emprunte à l'auteur, sans avoir assez de science pour les apercevoir, ni les corriger. « C'est le propre de ceux qui composent aux dépens de leur prochain : ils enlèvent les meubles de la maison et les balayures aussi ; ils prennent le grain, la paille, la balle, la poussière en même temps (Bayle). » On a comparé les *plagiaires* à la perdrix, en leur appliquant ce verset du prophète Jérémie (chap. XVII, v. 11) : « Celui qui acquiert des richesses, et non point selon le droit, est une perdrix qui couve ce qu'elle n'a point pondu. » Il y a cependant des *plagiaires* qui n'imitent pas en tout la perdrix : ils ne se donnent pas la peine de couver : ils prennent les pensées et les paroles d'autrui toutes formées, faisant à cet égard comme le geai de la fable :

Il est assez de geais à deux pieds comme lui
Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui,
Et que l'on nomme *plagiaires*. (La Fontaine.)

Tous les poëtes, tous les satiriques, ont peu ménagé les plagiaires, et cependant qui ne l'a pas été ? *Le Plagiaire* a été, en 1740, joué sur la scène française par Boissy ; puis la même année sur le Théâtre-Italien. Il n'est pas de livre d'anecdotes où l'on ne trouve quelque trait malin contre les *plagiaires*. Si quelque poëte accusé de plagiat s'est avisé de dire que les plus longs poëmes ne lui coûtaient rien, quelque plaisant ne manque pas de lui répondre : « Je le crois bien ; qui doute qu'on n'ait à bon marché ce qu'on vole à tout le monde ! » Un plagiat célèbre dans l'antiquité fut celui du poëte Bathylle, qui se déclara furtivement auteur du distique : *Nocte pluit totâ*, etc., composé par Virgile, impudent larcin dont l'auteur de l'*Énéide* se vengea par son immortel *Sic vos non vobis*, etc. Horace a également dénoncé à la postérité les plagiats de Celsus, en l'engageant à faire usage de ses propres richesses, et à ne pas se parer de celles que contenait la bibliothèque d'Auguste, de peur, ajoutait-il, que si les oiseaux venaient en foule lui reprendre leurs plumes, la corneille, dépouillée, ne devînt la risée commune. Parmi les modernes, le plagiaire le plus éhonté a été le P. Labbe, jésuite, qui défigurait des traités entiers pour se les approprier, et, afin de détourner le soupçon de ses emprunts, insultait aux savants dont il usurpait les productions. Un des plus fameux débats à propos de plagiat fut celui de Furetière avec l'académie française, qui accusait ce confrère d'avoir soustrait des articles discutés en commun pour en enrichir le *Dictionnaire* qu'il publia de son côté. Le succès de son livre, le peu d'importance des emprunts, donnèrent gain de cause à Furetière aux yeux du public ; mais il n'en fut pas moins expulsé de l'académie : l'esprit de corps n'est ni clément, ni généreux. De cette querelle, il reste des *factums* de Furetière aussi peu connus aujourd'hui qu'ils sont piquants. Il y expose, à propos du plagiat et des plagiaires, une théorie pleine de justesse,

« On n'a jamais vu, dit-il, de procès pour des revendications de mots et de proverbes. S'il y a eu des plaintes faites contre des auteurs plagiaires, ces différends n'ont été traités que dans les tribunaux fabuleux du Parnasse, où les auteurs n'ont combattu que la plume à la main. Encore n'ont-elles été formées que quand quelqu'un s'est voulu attribuer des secrets, des inventions, des machines, un grand nombre de pensées extraordinaires, des traités entiers, et autres choses de conséquence, qui appartenaient à d'autres, et on n'a point été à cet excès de ridicule de se plaindre d'un vol de paroles qui sont dans la bouche de tout le monde..... On ne doit pas accuser un auteur de larcin quand il ne dit que des choses triviales, qui tombent en l'esprit de tous ceux qui ont la plume à la main, ou qui ne se peuvent dire en deux façons. » Il est une sorte de plagiat assez commun parmi les érudits : lorsqu'ils travaillent sur quelque sujet déjà traité par un moderne, ils prennent chez celui-ci l'indication des sources, vérifient ces mêmes sources et allèguent les auteurs originaux, sans citer leur guide intermédiaire. Sans doute un auteur qui prend la peine de vérifier les passages que d'autres ont exploités, en devient le possesseur légitime ; il est en droit de ne citer que les auteurs originaux qu'il a consultés, et il serait injuste de le nommer *plagiaire* ; toutefois, la bonne foi et une juste reconnaissance demanderaient qu'il reconnût les obligations qu'il peut avoir à l'auteur qui lui a montré les sources. Cette délicatesse est assez rare parmi les savants ; et je ne connais guère que Bayle qui à cet égard ait joint l'exemple au précepte. Des plagiaires moins excusables sont ces auteurs dramatiques qui, prenant le plan et même des vers d'une ancienne pièce oubliée, font représenter leur tragédie ou comédie, sans prévenir le public de ce qu'ils doivent à quelqu'obscur devancier. Ce fut là, il y a quelque trente ans, le grand crime de l'auteur des *Deux Gendres*. Heureusement pour lui que la représentation, tant sollicitée par ses envieux, de la vieille comédie de *Conaxa*, prouva toute la supériorité du voleur sur le volé : car, en pareil cas, le public, juge souverain du talent, donne toujours gain de cause à l'auteur assez fort pour tuer ceux qu'il vole. Et tout récemment l'auteur de *Caligula* n'a-t-il pas rendu un grand service au conventionnel Laignelot, que personne ne soupçonnait d'avoir été poète, en exhumant de ses œuvres ignorées ce beau vers à propos de la mort :

Je suis, elle n'est point ; elle est, je ne suis plus.

Les hommes de génie ont tous eu la conscience d'être plagiaires. « Je trouve des perles dans le fumier d'Ennius, disait Virgile. — Je prends mon bien où je le trouve, disait Molière. » Et qui a fait plus d'emprunts à nos anciens poètes que Voltaire? Que serait Montaigne, sans ses plagiats ? Et Charron, sans ses emprunts, non-seulement aux anciens, mais à Bodin, mais à Montaigne lui-même ? Un moine, dom Cajot, a cru faire merveille en publiant, en 1765, un in-8° intitulé les *Plagiats de J.-J. Rousseau sur l'éducation*. Il y établissait la conformité de plusieurs endroits de l'auteur d'*Émile* avec d'autres passages de Sénèque, Aulu-Gelle, Montaigne, Crouzas, Locke, etc.; mais il fallait surtout indiquer à qui Rousseau avait volé son style, sa manière, son éloquence. Il est dans la chaire de vérité des plagiaires qui débitent comme leurs, des morceaux entiers tirés d'autres sermonnaires ; mais la manière dont ils ajustent leurs vols au contexte de leur sermon décèle le plagiat. Les prédicateurs de cette trempe n'ont pas la bonne foi de cet abbé de la Roquette, qui achetait des sermons tout faits, et dont on pouvait dire par conséquent :

Moi qui sais qu'il les achette,
Je soutiens qu'ils sont à lui.

Mettrons-nous au nombre des plagiaires ces opulents amateurs de littérature qui publient sous leurs noms des livres commandés à d'obscurs et complaisants gens de lettres ; ces députés qui font faire

leurs discours ; ces ministres qui font rédiger leurs exposés des motifs ; ces avocats qui ne lisent pas même les factums qu'ils signent, et qui cependant en tirent gloire et profit? Il ne faut pas confondre avec les plagiaires ceux qui, sans dérober le travail d'autrui, ont prêté leur nom à des auteurs qui voulaient se mettre à couvert de la responsabilité de leurs propres ouvrages. C'est ainsi qu'en ont usé en Italie plusieurs cardinaux pour publier des écrits licencieux ou satiriques, sans compromettre leur dignité ou se faire des ennemis. Bayle compare ces prête-noms à ces valets complaisants qui, pour épargner certaines disgrâces à leur patrons ecclésiastiques, prennent sur leur compte une paternité équivoque. De nos jours, de grandes entreprises littéraires ont donné lieu à des procès en contrefaçon et plagiat : par exemple, la *Biographie universelle* des frères Michaud s'est vue, à son apparition, en butte à un débat de ce genre de la part des éditeurs du *Dictionnaire historique;* et la nouvelle entreprise gagna son procès devant les juges comme devant le public. Ch. Du Rozoir.

PLAIDEUR, PLAIDOIRIE, PLAIDOYER. Il existe encore dans notre langue un vieux mot, tombé depuis long-temps en désuétude, qu'on peut à bon droit considérer comme la racine, comme le père de ceux-ci, qui, suivant la marche ordinaire de la nature humaine, ont survécu à leur auteur. Ce vieux mot, c'est *plaid*. Il signifiait autrefois, au singulier, ce que disait un avocat, les moyens qu'il faisait valoir pour la défense d'une cause, et n'était guère, sous ce rapport, d'usage que dans cette phrase devenue proverbiale : *peu de chose, peu de plaid;* ce qui pouvait, selon la circonstance, signifier, ou que la chose ne valait pas la peine qu'on plaidât, ou qu'il ne fallait pas de grands efforts ou de longues discussions pour éclaircir et vider une affaire de peu d'importance.—Au pluriel, *plaids*, dans la pratique, était devenu, par une espèce de métonymie, synonyme d'*audience*, et, dans les provinces surtout, ainsi que dans les justices inférieures, qui n'étaient pas peu nombreuses dans notre ancienne organisation judiciaire, on disait *tenir les plaids*, pour tenir l'audience, et *les plaids tenants*, pour dire à l'audience. — On avait même adopté à cet égard un proverbe peu juste, à en juger par les faits; on disait : *être sage au retour des plaids*, en supposant que la perte de quelque procès pouvait faire passer l'envie d'en soutenir d'autres, ou que l'exemple de ceux qui se livraient avec ardeur à toutes les tribulations de la chicane était de nature à préserver les auditeurs d'une pareille folie. Malheureusement, la sagesse de nos pères avait compté sans l'amour-propre et l'entêtement des hommes, sans l'existence des Normands : *et c'est compter deux fois que compter sans son hôte.* — *Plaid* me paraît donc avoir été la racine, la source de *plaideur*, *plaidoirie*, *plaidoyer*, et de beaucoup d'autres mots du même genre. — *Plaideur* se prend tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part : dans le premier cas, il se dit des gens qui ont quelque procès à soutenir, et qui, à cet effet, sont en instance devant les tribunaux. Leur sort est en général digne de pitié; car, outre l'inquiétude qui les assiège sur l'issue du procès, quand le litige est important, ils ont à surmonter tant d'obstacles, à vaincre tant de difficultés, à combattre tant de craintes, et, quelque bon droit qu'ils aient, tant à redouter de l'erreur inhérente à l'organisation humaine, et dont les magistrats ne sont pas plus exempts que les autres hommes, qu'on ne saurait trop avoir de commisération pour ceux que la nécessité et une défense bien légitime entraînent dans l'arène judiciaire. Parmi les nombreuses vertus dont devait autrefois faire provision un plaideur, il en était une bien indispensable, la patience. — L'auteur de cet article a pu, en 1826, et à l'occasion de la loi de l'indemnité, dans une demande en paiement d'honoraires formée par un ancien procureur au parlement de Paris, acquérir la certitude qu'une instance en liquidation et partage de la

succession d'une demoiselle Élisabeth Gilliers de Miséré, introduite en 1735, n'était pas encore finie en 1790, lors de la suppression des parlements. Tout le monde, au surplus, connaît la spirituelle explication donnée par un plaideur des quatre P. majuscules qui figuraient, comme signe de sa dignité, au-dessus de la porte du cabinet d'un premier président du parlement de Paris : *pauvres plaideurs, prenez patience.* — Notre nouvelle procédure, en simplifiant la marche des affaires, ainsi que les rouages du corps judiciaire, et à l'aide d'une surveillance et d'un contrôle plus actifs, a détruit pour jamais cette plaie dévorante : aujourd'hui, si tous les plaideurs ne sont pas assurés de gagner leurs procès, ils ont du moins la certitude d'en voir la fin. —En mauvaise part, *plaideur* est synonyme de *chicaneur*, et il sert à désigner les hommes dont toute la vie n'est qu'une longue lutte judiciaire; qui se nourrissent de procès, aiment par-dessus toute chose à plaider, et ne respirent à l'aise que dans une salle d'audience. Quelle que soit votre position, Dieu vous garde de ces gens-là! — C'est une race maudite, dont le voisinage donne la mort: avec elle, il n'est pas de repos possible, pas de contestation futile, pas d'espoir de transaction. Les plaideurs sont toujours d'infortunées victimes, qu'on a constamment dépouillées, et qu'on veut encore chaque jour opprimer. Leur passé, c'est un procès; leur présent, encore un procès; leur avenir, toujours un procès. Ils n'ont eu ; toute leur vie, affaire qu'à des fripons, et les magistrats ont toujours vendu leur conscience et leur justice aux intrigants qui étaient leurs adversaires. Avez-vous, par mégarde ou par imprudence, causé le plus léger dommage à l'un de ces maniaques? vite un procès; en vain vous offrirez cent fois la valeur de la réparation que vous devez, vous recevrez pour toute réponse un inflexible : *la justice prononcera*. Et si vos offres, régularisées judiciairement, sont accueillies par les magistrats (qui, par ce seul fait, condamnent aux dépens votre processif adversaire), vous savez, à coup sûr, ce que vaut la conscience d'un juge. Je vous le dis, en vérité, Dieu vous garde de ces gens-là! Ils ont une manière spéciale d'épeler et de lire couramment le code : ils l'interprètent toujours au gré de leurs passions ou de leurs intérêts. Quelle que soit la contestation, ils ont constamment à leur disposition au moins un article destiné à leur service particulier, et il n'est pas rare de les trouver aussi chauds et aussi bien pourvus de textes et de décisions dans les deux systèmes contraires, si leur génie chicanier les appelle à les soutenir successivement. —Besoigneux et affamés, après avoir consumé en procès tout leur patrimoine et celui de leur famille, ils se trouvent réduits à la fin de leurs jours à fatiguer la bienveillance et la commisération de leurs parents. A l'âge où le repos et le calme sont la plus douce jouissance, comme la première nécessité de l'homme, ils vivent encore de cette vie fébrile et convulsive qui fut l'élément chéri de toute leur existence. Ils ont lassé la patience, pourtant si robuste, de tous les hommes d'affaires, de tous les gens de palais qu'ils ont pu employer, et ils ne peuvent plus trouver de défenseurs qu'à l'aide d'une injonction : leur présence fatigue, ennuie, harrasse; ils s'en aperçoivent facilement à la manière dont on les reçoit, au ton de mauvaise humeur avec lequel on leur répond, à l'air distrait et préoccupé qu'on garde avec eux; et, néanmoins, malgré tant de dégoûts, tant de déboires, telle est leur rage de plaider que si, au sein de la plus profonde détresse, dix francs leur arrivent, ils ne les mettront pas à soulager un peu la misère de leurs familles, mais bien à formuler deux assignations.—Ce caractère est, au surplus, tracé de main de maître dans la charmante comédie de notre inimitable Racine, intitulée *les Plaideurs.* — Cette spirituelle peinture de mœurs, qui n'est, à vrai dire, qu'une imitation des *Guêpes* d'Aristophane, eut dans son temps un grand succès, car c'était un succès de fou-rire. Il est bon de

constater néanmoins qu'il n'eut pas lieu sans opposition. Représentée d'abord à Paris, la pièce réussit; mais quelques esprits ombrageux et inquiets semblaient craindre d'avoir ri hors des règles; car la question des règles était aussi vivace et aussi débattue à cette époque qu'elle l'est de nos jours; seulement, l'école romantique du XVII[e] siècle n'avait pas cru qu'il fût nécessaire de pousser la liberté jusqu'à la licence. Après quelques représentations à Paris, *les Plaideurs* furent joués sur le théâtre de la cour à Versailles; et là, il n'y eut aucune opposition: ceux-là mêmes qui, à Paris, avaient redouté de ne pas rire dans les règles, s'en donnèrent à cœur joie, car le grand roi riait le premier des étranges travers qui pouvaient s'emparer des juges, des huissiers, des avocats et des plaideurs; et d'habiles courtisans ne pouvaient manquer de suivre son exemple.

Ma foi, juge et plaideurs, il faudrait tout lier.

—Il y a ainsi quelques centaines de vers dans cette pièce qui sont devenus autant de proverbes. — Pour compléter cet article, nous aurions pu, si les bornes du recueil nous l'eussent permis, transcrire ici cette admirable scène du premier acte entre Chicaneau et la Comtesse (scène 7); tous les ridicules des plaideurs se trouvent là réunis et rassemblés comme en un tableau: c'est le portrait le plus fidèle, le plus comique et le plus spirituel qui ait été jamais tracé. Il faut lire et relire surtout le naïf et charmant récit de Chicaneau:

Voici le fait. Depuis quinze ou vingt ans en çà,
Au travers d'un mien pré, certain ânon passa, etc.,

et cette si bonne réplique de la Comtesse:

Il ne m'en restait plus que quatre ou cinq petits,
L'un contre mon mari, l'autre contre mon père, etc.

— L'existence du plaideur a nécessairement donné lieu à la *plaidoirie* et au *plaidoyer*. Ces deux mots, que l'on confond assez volontiers aujourd'hui dans le langage habituel, ont cependant au moins, dans le sens primitif, deux acceptions différentes. *Plaidoirie*, c'est l'art de plaider, de discuter une cause, et, par extension, l'exercice, la profession de plaider. Cette dernière signification était beaucoup plus employée autrefois que de nos jours. Les anciens barreaux étaient en effet presque tous divisés en avocats plaidants et en avocats consultants, et il n'était pas rare de voir chacune de ces deux portions du barreau se livrer exclusivement à la partie qu'elle avait spécialement embrassée: aussi, disait-on: *Il se livre à la plaidoirie*, par opposition à: *Il se livre à la consultation; il a quitté la plaidoirie, et ne fait plus que consulter.* — Aujourd'hui, ces divisions du barreau sont à peu près abolies par l'usage, et si l'on trouve encore quelques anciens avocats s'occupant exclusivement de consultations, du moins n'en rencontre-t-on plus qui se bornent exclusivement à la plaidoirie. — *Plaidoyer* se dit du discours, de la défense prononcée à l'audience par l'avocat pour développer et soutenir le système de son client. *Plaidoirie*, de nos jours, s'emploie également pour exprimer la même chose; et, pour être vrai, il faut reconnaître que *plaidoirie* est dans ce sens plus usité que *plaidoyer*. On entend en effet plus communément dire une *belle plaidoirie* qu'*un beau plaidoyer*; et tous les jours les feuilles de jurisprudence rendent compte de l'éloquente *plaidoirie* de maître....., sans que jamais on puisse rencontrer dans leurs colonnes le véritable mot *plaidoyer*.—Peut-être aussi est-il bon d'ajouter que les mœurs actuelles du barreau peuvent reprocher à cette dernière expression un air trop solennel, qui n'est plus en harmonie avec les usages reçus. Soit qu'il résulte ou semble résulter de sa prononciation quelque chose d'apprêté, soit que, par l'idée qu'on s'en est faite, une sorte de préjugé se soit établi à cet égard, soit enfin que, précisément par l'époque à laquelle elle a été créée, elle suppose toujours un discours écrit (autrefois les avocats ne plaidaient guère que de cette manière), on paraît aujourd'hui ne vouloir s'en servir que pour désigner les défenses écrites et lues à l'audience, et affecter principalement *plai-*

doirie à la signification de tout ce qui est improvisé. Or, comme, à l'inverse de ce qui se pratiquait anciennement, on improvise presque toujours, il en résulte que *plaidoyer* est, pour ainsi dire, tombé en désuétude, et a dû céder la place à *plaidoirie*. — Qu'il ait écrit ou qu'il improvise, l'avocat doit toujours observer les mêmes règles et garder la même mesure. L'ordre et la clarté doivent être les deux qualités premières auxquelles il doit s'attacher; toutes les fois qu'on sollicite l'attention des autres, il faut, avant tout, éviter de la fatiguer. Il ne faut pas, cependant, et dans l'espérance de mettre plus d'ordre dans le développement de ses moyens, établir beaucoup de divisions et de subdivisions, car l'esprit des juges, quelque attentifs qu'ils puissent être, finit par se perdre dans ce dédale de chapitres, de sections et de paragraphes : il faut toujours, autant que possible, réduire la cause à sa plus simple expression, sans nuire aux développements qui lui sont nécessaires et qu'elle peut comporter. — Une trop grande abondance de moyens est aussi un défaut; car, dans la multitude de discussions diverses qu'ils entraînent, l'esprit des magistrats finit par se lasser et se détendre, et souvent il ne distingue plus les bons des mauvais. L'illustre Cochin avait l'habitude de réduire toutes ses preuves à une seule, qui lui paraissait capitale, et autour de laquelle il rangeait, comme autant d'accessoires, celles qui lui paraissaient, en seconde ligne, avoir quelque importance. Cette méthode, à l'abri d'un si grand nom, peut être considérée comme un précepte en ce genre. — Il est encore un écueil qu'on n'évite pas assez dans certains barreaux, c'est celui de la répétition. Beaucoup d'avocats, quand ils ont trouvé un moyen qui leur paraît décisif, ne croient jamais y pouvoir trop revenir; ils le présentent, le représentent, le discutent et le discutent encore, comme s'il était précisément le contraire de ce qu'ils pensent, c.-à-d. difficile à saisir. A les entendre, on croirait qu'ils traitent la question devant des gens qui y sont entièrement étrangers, et à qui il faut, de toute nécessité, *mâcher la besogne*, si l'on veut bien me pardonner cette expression triviale. C'est là un grand défaut, car, outre que les magistrats, par leurs études et l'habitude de leurs fonctions, sont aptes, aussi bien que l'avocat, à saisir les raisons de décider une question de droit, on les circonstances explicatives d'un point de fait, on perd, en agissant de la sorte, un temps précieux, et l'intérêt des justiciables en souffre. — Enfin, il est bon aussi de ne jamais prendre que le ton qui convient à la cause qu'on défend, et de ne pas être pathétique et solennel à propos d'un mur mitoyen ou d'un fossé comblé. — Tout *plaidoyer* ou (pour me conformer aux usages reçus) toute *plaidoirie* qui, faite sous l'empire de ces règles générales bien sommairement tracées, contiendra l'exposé clair et lucide du point de fait, l'énonciation de la question ou des questions à juger, une division simple et facile et, selon que la cause la comportera, les raisons de décider chaque question développées avec logique, et en se fondant sur les textes, la doctrine et la jurisprudence; enfin, un résumé et une conclusion, me paraîtra toujours, sauf meilleur avis de juges plus compétents et plus éclairés, une plaidoirie complète (*v.* Improvisation). Guillemeteau.

PLAIE (mot dérivé du substantif latin *plaga*), a été défini par le plus grand nombre des auteurs, une *solution de continuité* faite aux parties du corps par une cause qui agit mécaniquement. Cette définition classique ne saurait cependant comprendre tous les genres de plaies, puisqu'il en est qui sont le résultat d'une action purement chimique : telles sont les brûlures, causées soit par le feu, soit par l'action concentrée de certains acides ou alcalis, et parfois même par le seul fluide électrique. D'autres auteurs, plus laconiques encore, ont défini la plaie une *solution de continuité des tissus vivants*; mais cette définition nous paraît tout aussi incomplète que la précédente, puisqu'elle est également

applicable à l'ulcère, qui est une érosion ou solution de continuité des tissus vivants, produite ou entretenue par un vice intérieur. En dernier lieu, quelques pathologistes ont cru trancher toute difficulté de définition en admettant qu'il n'y avait plaie qu'autant que la cause provenait de l'extérieur. Ils ont en cela commis une étrange erreur, car, entre autres causes internes, de violentes contractions musculaires peuvent donner lieu à des déchirures profondes, à des ruptures artérielles, etc.— D'après ce que nous venons de dire, nous serions par conséquent amené à définir la plaie une *solution de continuité des tissus vivants, qui n'est causée ni entretenue par un vice intérieur*. Les plaies offrant de nombreuses différences par rapport à la nature des agents vulnérants, ainsi que par rapport aux parties intéressées, on a établi deux principales divisions de ces lésions: l'une est fondée sur le mode d'action vulnérante qui produit la plaie, et l'autre est relative à la région du corps ou bien à l'organe lésé. C'est ainsi que les plaies ont été divisées en *plaies par instrument tranchant*, *plaies par instrument piquant*, et *plaies par instrument contondant*. On a placé parmi ces dernières les plaies par *armes à feu*, parce qu'elles sont toujours accompagnées de profondes contusions des parties. Relativement à la région qu'occupent les plaies, ou à l'organe qu'elles intéressent, on les distingue en *plaies de la tête*, *de la face*, *du cou*, *de la poitrine* et *des extrémités*. Lorsqu'on veut les désigner d'une manière plus spéciale, on indique l'organe blessé ou le système d'organe qui a été intéressé; on dit alors : *plaies des paupières*, *plaies du nez*, *plaies des lèvres*, *plaies de la langue*, *plaies du larynx*, *plaies des poumons*, *plaies du cœur*, *plaies du foie*, *plaies de l'estomac*, *plaies de la rate*, *plaies des intestins*, etc.; ou bien, si l'on veut seulement désigner le système d'organe lésé, on dit : *plaies artérielles*, *plaies articulaires*, *plaies des tendons*, *plaies des aponévroses*, etc. La gravité des accidents qui les accompagnent a fait distinguer aussi les plaies en *simples*, en *composées* et en *compliquées*. Les *premières*, consistant ordinairement en de simples incisions qui n'intéressent que la peau, sont susceptibles de cicatrisation immédiate, c'est-à-dire sans suppuration préalable. Les *secondes* comprennent dans leur étendue la lésion simultanée de plusieurs organes; les *troisièmes* sont celles qui donnent lieu à de graves complications, telles qu'une abondante hémorrhagie, le tétanos, la gangrène, etc. Les plaies dites *venimeuses* rentrent dans cette dernière catégorie. On désigne sous la dénomination de *plaies à lambeau* les sections dans lesquelles les tissus détachés en partie ne tiennent plus au reste du corps que par un pédicule plus ou moins large. Lorsque le lambeau est complètement détaché, on dit alors que la *plaie est avec perte de substance*. On a appelé aussi *plaies par arrachement* celles qui sont produites par une traction violente. Parfois, elles offrent beaucoup de gravité; nous citerons entre autres les plaies qui sont le résultat du passage rapide d'un boulet de canon ou d'un rouage de mécanique. Une circonstance digne de remarque, c'est que lors de l'arrachement partiel ou complet d'un membre, il n'y a pas ordinairement d'hémorrhagie, ce qui est dû à la rétraction et à la torsion qu'éprouvent les vaisseaux, immédiatement après l'arrachement des parties. Enfin, il est des *plaies mortelles*: telles sont celles qui atteignent profondément le cerveau, les plaies du cervelet, celles de la moelle alongée, les plaies du cœur, pour peu qu'elles soient profondes, etc.

Traitement. Les indications curatives des plaies sont relatives à leurs causes, aux organes blessés, ainsi qu'aux accidents qui peuvent se déclarer. Les plaies par simple incision n'offrent d'autre indication à remplir que la réunion immédiate, dite *par première intention*. Après les avoir lavées et débarrassées des corps étrangers qu'elles peuvent renfermer, on attend que le sang cesse de couler, et l'on procède aussitôt au rapprochement

des bords de l'incision, soit avec du taffetas d'Angleterre, si elle est superficielle, soit avec des bandelettes agglutinatives, si elle est profonde, soit enfin au moyen de quelques points de suture, comme dans les cas de division étendue du cuir chevelu, la section des lèvres, des oreilles, celle des parois du bas-ventre, etc. Parfois, il est possible de seconder l'emploi de ces divers moyens par l'application du *bandage unissant*, et par une position convenable qu'on donne au membre ou à la partie blessée, position qui doit avoir pour objet le plus grand rapprochement possible des bords de la plaie. On peut poser en principe général que trois jours étant à peu près la durée nécessaire pour obtenir la *réunion par première intention*, c.-à-d. la cicatrisation sans suppuration, il convient de n'enlever le premier appareil qu'après ce laps de temps: bien entendu que dans aucun cas il ne faudrait renouveler l'application des points de suture (*v.* SUTURE). On continue donc les autres moyens unissants jusqu'à parfaite consolidation de la cicatrice, en ayant bien soin de condamner la partie malade au repos le plus absolu, et en s'abstenant aussi de toute application d'onguent, de baume, de teinture, et surtout des remèdes de bonne femme, que le commérage ne manque jamais d'offrir en pareille circonstance. Le régime sévère et l'usage des boissons adoucissantes est également utile durant le traitement de toute espèce de plaie qui offre un peu de gravité. Lorsque la plaie a eu lieu par piqûre, et qu'elle est accompagnée de peu de douleur et d'un léger gonflement, les applications émollientes et résolutives suffisent; mais si elle est suivie de vives douleurs, d'inflammation, de tuméfaction, de fièvre, il faut alors joindre aux émollients l'application d'un nombre suffisant de sangsues autour de la piqûre, pratiquer s'il le faut une saignée, et recourir même au débridement, qui convertit la piqûre en une simple plaie par incision. En général, ces plaies ne se compliquent de graves accidents que lorsqu'elles ont été produites par un instrument dont la pointe était rude, irrégulière, ou bien lorsque des filets nerveux un peu considérables ont été incomplètement déchirés. Quant aux phénomènes de l'étranglement inflammatoire, ils se manifestent surtout lorsque la piqûre a intéressé des tissus musculaires renfermés dans de fortes gaînes aponévrotiques.—Dans une plaie *contuse*, les chairs ayant été froissées, meurtries, et en partie même désorganisées, il ne faut pas employer les moyens de *réunion immédiate*. On commence d'abord par des applications émollientes, qui calment la douleur et facilitent, en cas de besoin, la chute des eschares; on y joint ensuite l'emploi de quelques légers résolutifs, et lorsqu'on a obtenu un dégorgement des bords de la plaie, on tente alors, si cela est possible, de les rapprocher, pour obtenir une cicatrisation plus prompte et plus régulière que celle qu'aurait pu procurer la nature abandonnée à ses seuls efforts. On comprend aisément que dans de pareils cas la cicatrisation immédiate, ou *par première intention*, est impossible, parce que la suppuration est inévitable et ordinairement très abondante. Les plaies par *armes à feu* étant la plus haute expression des plaies contuses, et présentant constamment une eschare qui tapisse la surface de tout le trajet parcouru par le projectile, il faut, outre les moyens que nous venons d'indiquer, procéder, si cela est nécessaire, à l'extraction des corps étrangers, et débrider ensuite la plaie, lorsqu'on a lieu de craindre un étranglement inflammatoire de la partie blessée. Ce débridement plus ou moins profond, mais toujours très douloureux, a pour objet de simplifier autant que possible la nature compliquée de ces plaies en les rapprochant de celles causées par instrument tranchant. Toutefois, nous ferons observer que, dans ces derniers temps, on a fait un usage trop général, et même un abus du débridement pour les blessures de ce genre. Notre propre expérience nous a souvent démontré, surtout durant notre service chirurgical dans les

armées du vice-roi d'Égypte, que, loin d'accepter le débridement des plaies d'armes à feu comme principe général de thérapeutique, il faut au contraire le réserver pour certains cas exceptionnels. Cette déclaration de principes dût-elle froisser de hautes susceptibilités, nous n'en déclarerons pas moins que telle est notre intime conviction. Les malades et l'humanité ont tout à y gagner, et cela constate en outre un progrès de plus dans la science. Le traitement des plaies d'armes à feu repose par conséquent sur l'exécution des préceptes suivants : 1° extraire les corps étrangers que recèle la blessure, telle que la balle et les parties de vêtements qu'elle peut avoir entraînées avec elle; 2° prévenir l'étranglement inflammatoire des parties blessées lorsque de fortes lames aponévrotiques les enveloppent, et que cette complication d'étranglement inflammatoire est réellement imminente; 3° combattre par des antiphlogistiques généraux et locaux l'inflammation qui s'y établit, et panser ensuite la plaie avec beaucoup de ménagement. De simples cataplasmes émollients ou bien des plumasseaux de charpie enduits de cérat de Galien suffisent dans la plupart des cas. Quant aux autres accidents graves qui peuvent se présenter, tels que le tétanos, la gangrène, etc., on y remédie par des moyens spéciaux que nous ne pouvons mentionner ici. — Les plaies par *arrachement* se guérissent quelquefois assez rapidement et sans complication d'accidents graves. Ainsi, on a vu les doigts, la main entière, la jambe, le bras, l'omoplate même, être arrachés par une roue de mécanique sans que la mort en ait été le résultat, tandis que le même genre de lésion produit par un boulet ou par un biscaïen est souvent accompagné de commotion grave, de fractures irrégulières et de plusieurs autres accidents fréquemment mortels. Ces plaies ne réclament qu'un petit nombre de soins spéciaux. Si leur surface est par trop irrégulière, il convient de les régulariser en excisant quelques-unes des parties saillantes : tels sont entre autres des bouts de tendon, des lambeaux de peau inutiles, ainsi que des esquilles osseuses qui seraient dans le même cas. Après quoi, l'on procède au rapprochement des bords de la plaie, que l'on soumet au traitement ordinaire de celles qui suppurent pour arriver à la cicatrisation. C'est ce que l'on appelle en chirurgie *réunion par seconde intention*. — Les plaies *envenimées* causées par des armes empoisonnées doivent disparaître aujourd'hui du cadre des lésions chirurgicales, car il n'est plus de pays, à moins que ce ne soit chez quelques peuplades sauvages inconnues, où l'on ait encore recours à ce cruel moyen de destruction. S'il faut en croire quelques historiens, et même certains voyageurs du siècle dernier, ces armes empoisonnées consistaient dans des lances ou des flèches dont la pointe, plus ou moins rugueuse, aurait été trempée dans le suc de plantes vénéneuses. Quant aux balles mâchées, que de lâches ennemis ont voulu rendre irrégulières, afin de causer des plaies plus meurtrières, elles diffèrent peu, quant à leur résultat, des balles les plus polies, même lorsqu'elles seraient en or, comme celles que firent fondre quelques preux chevaliers pour avoir l'honneur de tuer François Ier ou Charles-Quint. — Les piqûres d'abeilles, de guêpes et de scorpions, sont souvent accompagnées de douleurs très vives, et parfois même d'accidents graves, soit à cause du venin qu'elles injectent au fond de la plaie, soit par le seul effet de l'aiguillon ou dard qui reste dans la blessure, surtout lorsque ce dernier a traversé un filet nerveux. Il faut avoir soin, lorsqu'on veut procéder à son extraction, de ne pas presser sur l'extrémité blanchâtre qui forme un renflement à sa base, parce qu'on exprimerait de cette vésicule un liquide âcre qui, pénétrant dans la piqûre, augmenterait encore sa vive douleur. Des fomentations huileuses, opiacées et thériacales, ou, plus simplement encore, l'application de compresses trempées dans ce même calmant, remédient avec beaucoup de succès à la douleur et au gonfle-

ment. On a aussi employé dans cette circonstance les lavages d'eau vinaigrée froide et fortement salée. Toutefois, les applications émollientes et anodines nous semblent préférables à toute application de liquide ou d'onguent irritant. Nous ne nous occuperons point dans cet article des morsures de la vipère ni de celles des animaux enragés, parce que le traitement de ces deux genres de plaies sera plus convenablement traité aux articles Vipère et Rage (v. Hydrophobie). Pour compléter enfin ce qui nous reste à dire d'important sur la thérapeutique des plaies, nous établirons en principe que l'hémorrhagie renfermée dans de justes bornes est plutôt avantageuse que nuisible à la guérison de ces blessures, et qu'il ne faut l'arrêter par les moyens appropriés qu'autant qu'elle serait trop abondante. C'est alors qu'on peut employer, selon l'occurrence, l'eau froide, les corps absorbants, comme l'amadou, les toiles d'araignées, certaines poudres siccatives et même astringentes; la compression directe sur le vaisseau ouvert ou sur le tronc artériel du membre, la ligature ou la torsion artérielle, etc. Si la plaie venait à se compliquer de tétanos, de gangrène, d'affection typhoïde, de pus de mauvaise nature; si elle était accompagnée de fracture, de lésion articulaire, etc., il faudrait alors recourir à l'emploi de moyens spéciaux. Le docteur Lasat.

On entend par les *plaies de Notre-Seigneur* ou les *cinq plaies* les blessures qui furent faites à Jésus-Christ le jour de sa passion; et par les *plaies d'Égypte* les fléaux dont Dieu punit l'endurcissement de Pharaon. Dans ce sens, frapper d'une *plaie*, de *plaies*, c'est accabler d'un ou de plusieurs fléaux. — Proverbialement, un homme qui ne demande que *plaies* et bosses est celui qui ne recherche que querelles, que procès, que malheurs dans l'espérance d'en profiter ou par pure malignité. Les *plaies* des arbres sont les ouvertures qui se font ou qui sont faites à l'écorce des arbres. — *Plaie* se dit quelquefois figurément des cicatrices : Bélisaire montrait ses *plaies* pour rappeler ses combats et sa gloire. — *Plaie* signifie encore figurément ce qui est très préjudiciable à un état, à une famille, à un homme : le désordre des finances est la *plaie* d'un empire; Waterloo fut pour la France une *plaie* qui saigna long-temps. Ne lui parlez point de la mort de son ami, cela rouvrirait sa *plaie*. Dans ce sens, mettre le doigt sur la *plaie*, c'est indiquer nettement ce qui met dans une situation fâcheuse un peuple, une famille, un individu. X.

PLAIN-CHANT. Nom qu'on donne dans l'église romaine au chant ecclésiastique, et dont l'étymologie vient du latin, *planus cantus*, chant uni. On peut considérer le *plain-chant*, tel qu'il existe encore, comme un précieux reste de l'ancienne musique grecque. Malheureusement, les modifications qu'y ont apportées les chrétiens en l'introduisant dans leurs églises, et l'appliquant aux psaumes, lui ont enlevé sa plus grande énergie. Telle qu'elle est encore, rien de plus noble, de plus élevé que cette musique majestueuse par laquelle l'homme transmet à l'Éternel ses supplications et ses louanges. Les temps les plus reculés ont eu leur musique religieuse. Les Hébreux ne chantaient-ils pas les sublimes cantiques de Moïse, de Debora, de David, de Judith, des prophètes? David ne se borna pas à écrire ses Psaumes, il établit des chœurs de chantres et de musiciens. Quant aux instruments à vent et à cordes dont on prétend que les Hébreux se servaient, nous n'avons rien de bien positif à cet égard. Nous savons seulement par les livres saints que Moïse fit faire des trompettes d'argent pour en sonner pendant les sacrifices. — A la naissance du christianisme, le chant fut admis dans l'office divin, et les solennités de l'église en reçurent un éclat et une pompe vraiment dignes de leur but. Saint Augustin dit que l'impression qu'il ressentit de l'audition de la musique religieuse fut immense : « Combien je versai de pleurs! dit-il; quelle violente émotion j'éprouvai, Seigneur, en entendant dans votre église chanter des hymnes et des canti-

ques à votre louange! En même temps que ces sons touchants frappaient mes oreilles, votre vérité coulait par eux dans mon cœur; elle excitait en moi les mouvements de la piété. » L'invention du *plain-chant* appartient à saint Athanase, qui en introduisit l'usage dans l'église d'Alexandrie. L'archevêque de Milan, Ambroise, y apporta des modifications et en formula les règles. Il voulut garantir le chant ecclésiastique de sa ruine. Le pape Grégoire, musicien habile, perfectionna encore le *plain-chant*, et lui donna la physionomie qu'il conserve à Rome et dans quelques églises de la chrétienté. Ce dernier genre est plus mélodieux; mais la mélodie est moins grave, moins sérieuse. Jean-Jacques Rousseau, dans son *Dictionnaire de musique*, déplore la funeste habitude que l'on a d'arranger le plain-chant à la moderne : « Il n'y a, dit-il, rien de plus ridicule, de plus plat que ces plains-chants accommodés à la moderne, *pretintaillés* des ornements de notre musique et modulés sur les cordes de nos modes, comme si on pouvait jamais marier notre système harmonique avec celui des modes anciens, qui est établi sur des principes tout différents. Loin qu'on doive porter notre musique dans le plain-chant, on devrait bien plutôt porter le plain-chant dans notre musique. » Nos compositeurs modernes font peu de musique sacrée : à part quelques compositions remarquables produites par quelques jeunes gens d'avenir, la musique sacrée d'aujourd'hui est nulle. — La musique a été de tout temps une pomme de discorde. — On se rappelle encore la fameuse dispute des piccinistes et des gluckistes. La substitution du chant grégorien au chant ambroisien donna aussi naissance à de graves contestations. L'église gallicane n'admit qu'avec beaucoup de peine le chant grégorien : elle prétendait qu'il avait une forme par trop mondaine. Un ouvrage imprimé à Francfort, en 1594, donne les détails d'une querelle suscitée à propos de l'ancien *plain-chant*. Nous pensons que ce passage est trop curieux pour ne pas mériter d'être rapporté ici : « Le très pieux roi Charles (Charlemagne) étant retourné célébrer la Pâque à Rome avec le seigneur apostolique, il survint durant les fêtes une querelle entre les chantres romains et les chantres français. Les Français prétendaient chanter mieux et plus agréablement que les Romains; les Romains se disaient plus savants dans le chant ecclésiastique, qu'ils avaient appris du pape saint Grégoire, accusant les Français de corrompre, écorcher et défigurer le vrai chant. La dispute ayant été portée devant le seigneur roi, les Français, qui se tenaient fort de son appui, insultaient aux chantres romains; les Romains, fiers de leur grand savoir, et comparant la doctrine de saint Grégoire à la rusticité des autres, les traitaient d'ignorants, de rustres, de sots et de grosses bêtes. Comme cette altercation ne finissait pas, le très pieux roi Charles dit à ses chantres : « Déclarez » nous quelle est l'eau la plus pure et la » meilleure, celle qu'on prend à la source » vive d'une fontaine, ou celle des rigoles qui n'en découlent que de bien loin. » Ils dirent tous que l'eau de la source était la plus pure. « Remontez donc, reprit le » roi, à la fontaine de saint Grégoire » dont vous avez corrompu le chant. » Ensuite, le seigneur roi demanda au pape Adrien des chantres pour corriger le chant français, et le pape lui donna deux chantres très savants, et instruits par saint Grégoire lui-même, Théodore et Benoit. Il lui donna en outre des antiphoniers de saint Grégoire, notés par lui-même en notes romaines. De retour en France, Charlemagne envoya l'un de ces chantres à Metz, et l'autre à Soissons, ordonnant à tous les maîtres de chant des villes de France, de leur donner à corriger les antiphoniers français et d'apprendre d'eux à chanter. Ainsi furent corrigés les antiphoniers français, que chacun avait altérés par des additions et retranchements à sa mode, et tous les chantres de France apprirent le chant romain, qu'ils appellent maintenant chant français; mais quant aux sons trem-

blants, flattés, battus, coupés dans le chant, les Français ne purent jamais bien les rendre, faisant plutôt des chevrottements que des roulements, à cause de la rudesse de leur gosier. Du reste, la principale école de chant demeura toujours à Metz, et autant le chant romain surpasse celui de Metz, autant le chant de Metz surpasse celui des autres écoles françaises. » On voit par cet extrait que Charlemagne était un grand admirateur du plain-chant. Le roi Robert aussi se livrait avec beaucoup d'ardeur à ce genre de composition. Il a laissé plusieurs répons et antiennes qu'on admire encore comme précieux morceaux de musique d'église. Le plain-chant ne se note que sur quatre lignes, et l'on ne se sert que de deux clés : la clé d'*ut* et celle de *fa*. Il n'existe qu'une seule transposition, un bémol et deux figures de notes, la longue, ou carrée, à laquelle on ajoute quelquefois une queue, et la brève, qui est faite en forme de losange. On compte dans le plain-chant huit tons réguliers : quatre sont appelés *authentiques*, et l'invention en est due, selon les uns, à saint Miroclet, évêque de Milan, et selon d'autres à saint Ambroise, qui, vers l'an 370, choisit ces quatre tons pour en composer le chant de l'église de Milan. Les quatre autres tons, dont on attribue l'invention à saint Grégoire ou à Gui d'Arezzo, s'appellent tons *plagaux*. Pour donner le ton du chœur il est urgent de savoir bien distinguer le ton *authentique* du ton *plagal* ; car si le chant est dans ce dernier ton, il faut prendre la finale à peu près dans le medium de la voix, tandis que si le chant est dans le ton *authentique*, il faut la prendre dans le bas. Si l'on manquait à ce soin, il arriverait, ou que les voix seraient forcées, ou qu'on ne les entendrait pas. — Pour plus de détails sur le plain-chant, consultez l'*Histoire de la Musique*, par Forkel. Les compositions sacrées d'Ambroise et de Prudentius ont été réunies par Rambach et Silbert dans leurs ouvrages sur les chants chrétiens. F. DAVAUX.

PLAINE. Ce mot, évidemment dérivé de *plan*, désigne une grande étendue de terrain sans montagnes ou collines, ni forêts et formant une surface à peu près horizontale. *La plaine de Saint-Denis*, *des Sablons*, *de Grenelle*, etc. Il y a cette différence entre les mots *plaine* et *plateau*, que, quoique ce dernier comprenne ordinairement dans son acception l'idée d'une plaine, il désigne en même temps que cette plaine est située au sommet d'un coteau, d'une colline, d'une montagne. *Plaine*, dans le sens général, désigne indistinctement les champs, les prairies ou les surfaces unies d'une nature quelconque, comme les *plaines de sable* qui forment la plupart des déserts de l'Afrique, *la plaine liquide* ou la mer : ce n'est pourtant qu'en poésie qu'on nomme ainsi l'océan, ou une mer quelconque, ou la surface d'un grand étang. Les poètes, par extension, nomment aussi *plaine* l'immensité de l'espace qui nous entoure, comme dans ces vers de Boileau :

> Apollon cependant plein d'un trouble funeste,
> Le voit rouler de loin sur la *plaine* céleste.

Plaine, en termes de blason, désigne la pointe de l'écu quand il est coupé en carré et qu'il en reste sous le carré une partie qui est d'autre couleur ou émail que l'écu. Ce mot, ou plutôt la chose qu'il représente, servait quelquefois à indiquer la bâtardise de celui dans les armes duquel on la remarquait. Z.

PLAINTE (du latin *planctus* [soupir, gémissement, lamentation]), témoignage de douleur, de regret, d'affliction. « Cette disgrâce, dit Mézerai, tira de sa bouche des *plaintes* plus conformes à son malheur que bienséantes à la grandeur de son courage. « Les plus justes sujets de *plainte* et les plus sensibles, dit St-Réal, sont ceux qui se disent le moins. » « La douleur, dit La Fontaine, est toujours moins forte que la *plainte*. X.

PLAINTE signifie aussi ce qu'on dit, ce qu'on écrit pour faire connaître le sujet qu'on a de se plaindre de quelqu'un. Il y a des *plaintes* fondées, mal fondées, exagérées. On écoute des *plaintes*, on ferme,

l'oreille à des *plaintes*, on étouffe des *plaintes*. Autrefois, les cahiers des états-généraux contenaient les *plaintes* et doléances des peuples qui en demandaient justice. On se plaignait surtout des vexations des traitants; mais, dans l'esprit du prince, les plus justes *plaintes* passaient d'ordinaire, dit un écrivain du temps, pour des mouvements de rébellion. X.

Plainte (en justice). « Toute personne qui se prétendra lésée par un crime ou délit pourra en rendre *plainte* et se constituer partie civile devant le juge d'instruction, soit du lieu du crime ou délit, soit du lieu de la résidence du prévenu, soit du lieu où il pourra être trouvé. » — C'est la disposition textuelle de l'article 63 du code d'instruction criminelle. Ainsi, la *plainte* est une déclaration par laquelle on défère à la justice quelqu'injure, dommage ou autre excès qu'on a souffert de la part d'un tiers. Cette déclaration doit être reçue par le juge d'instruction, ou par le procureur du roi, ou par un des officiers de police auxiliaires du procureur du roi; et, si la partie plaignante s'adresse à quelque agent subalterne, tel qu'un garde, celui-ci doit la renvoyer à l'officier de police judiciaire compétent, excepté dans le cas de flagrant délit, où, comme l'ordonne l'article 16, les gardes-forestiers ou champêtres doivent agir avec célérité. — Bien que l'article 63 attribue au plaignant le droit de se porter partie civile, et quoi qu'il y ait une grande analogie entre la *plainte* et la *demande* de réparation, il existe une différence essentielle entre ces deux espèces d'actions. On peut être plaignant sans être partie civile; mais on ne peut être partie civile sans être plaignant. Les plaignants, disent les auteurs, ne sont point réputés parties civiles s'ils ne le déclarent formellement, ou par la plainte, ou par acte subséquent, qui peut se faire en tout état de cause; et cette qualité de plaignant ne les assujettit pas au paiement des frais, tandis que la partie civile doit toujours, et dans tous les cas, être condamnée au remboursement des frais envers l'état, sauf son recours contre les condamnés. — Du reste, et alors même qu'ils auraient pris la qualité de partie civile, ils peuvent y renoncer, pourvu qu'ils en fassent la déclaration dans les vingt-quatre heures; mais une fois qu'ils ont donné leur désistement, il ne leur est plus permis de reprendre la poursuite et de se porter de nouveau partie civile. Néanmoins, tout en se désistant de la qualité de partie civile, le plaignant peut persister dans sa plainte, puisque l'une des qualités n'est pas la conséquence forcée de l'autre. Dans tous les cas, le plaignant qui, en matière correctionnelle, déclare qu'il veut se rendre partie civile est tenu de consigner entre les mains du receveur de l'enregistrement les sommes présumées nécessaires pour l'instruction de la procédure. — En matière criminelle, il n'en est pas de même; mais, lorsque l'affaire est jugée, l'exécutoire des frais peut être décerné contre lui, et il peut même être poursuivi pour le paiement par la voie de la contrainte par corps. — D'ailleurs, il est bien nécessaire que l'on sache que la partie civile est toujours tenue du remboursement des avances faites par le trésor public, lors même que l'accusé ou le prévenu aurait été déclaré convaincu du crime ou du délit qui aurait fait l'objet des poursuites, sauf le recours de la partie civile contre le condamné. — Nous avons dit tout-à-l'heure que les plaignants peuvent se porter parties civiles en tout état de cause; ils peuvent donc intervenir aux débats et demander acte de leur intervention et des conclusions qu'ils prennent en dommages-intérêts; mais cette faculté leur est interdite aussitôt que les débats ont été déclarés clos : il n'est pas naturel en effet, disent les criminalistes, que le témoin qui vient d'assurer par sa déclaration la condamnation de l'accusé puisse à l'instant se prévaloir de cette condamnation pour former contre lui une demande en dommages-intérêts. — Mais si le plaignant borne ses prétentions à se faire restituer les choses qui peuvent lui avoir été dérobées, il n'a pas besoin de se rendre

partie civile; il lui suffit de se présenter après le jugement et d'en demander la remise : elle ne lui sera pas refusée, s'il résulte de l'instruction et du jugement que les choses qu'il réclame lui ont réellement appartenu (*v.* Partie civile).

Dubard.

PLAISANCE (*Piacenza*), chef-lieu du duché de ce nom, siége d'un évêché et d'un tribunal de première instance, est située dans une grande et fertile plaine, près de la rive droite du Pô, qu'on y traverse sur un pont de bateaux permanent, un peu au-dessous de la Trebbia. Elle est entourée de remparts qui servent en partie de promenades et sont bordés de fossés. Il y a au sud-ouest une citadelle flanquée de cinq bastions, et dans laquelle l'Autriche entretient une garnison. On y entre par 4 portes. La petite rivière Rificeto en baigne les remparts au sud-est avant de se joindre au Pô. Presque toutes les rues sont irrégulières, sombres et étroites; la plus large, appelée *Stradona*, est bordée de jardins et de murs. Les maisons sont en briques. Plaisance possède trois places : sur celle du palais public (hôtel-de-ville) se dressent deux statues équestres en bronze d'Alexandre et de Ranuccio Farnèse; la place du Palais-Ducal n'a de remarquable que le grand édifice d'où elle a tiré son nom; sur la troisième est située la cathédrale, dont le style gothique est lourd et de mauvais goût. Le théâtre est petit, mais commode et d'un beau style. Il y a aussi une bibliothèque qui contient 30,000 volumes, un collége, un séminaire, 2 hospices d'orphelins, plusieurs filatures de soie et des fabriques d'étoffes de laine. Le commerce y est peu actif. Il s'y tient une grande foire en avril. Plaisance est la patrie de Grégoire X et du cardinal Albéroni. Elle compte 25,000 habitants. Les environs, autrefois si remarquables, et qui sans doute lui avaient fait donner son nom, n'offrent maintenant qu'une succession continuelle de champs cultivés, dont l'aspect n'est que monotone, mais où il règne un air toujours salubre. — C'est à peu de distance de Plaisance que, l'an 535 de Rome, Annibal remporta sur les Romains la célèbre victoire de la Trebbia. C. L.

PLAISANT. Les Espagnols, a-t-on dit, ont le génie de voir le ridicule des hommes bien mieux que nous; les Italiens l'expriment mieux. Cela peut être vrai du plaisant, mais non pas du comique. Tout ce qui est risible n'est pas ridicule; tout ce qui est comique n'est pas plaisant. Une maladresse est risible; une situation qui expose le vice au mépris est comique; un bon mot est plaisant. Boileau, qui ne reconnaissait de vrai comique que Molière, disait de Regnard qu'il n'était pas médiocrement *plaisant*, et il traitait de bouffonneries toutes les pièces qui ressemblaient à celles de Scarron. C'est la plus juste application des trois mots *comique*, *plaisant* et *bouffon*. — Le *comique* est le ridicule qui résulte de la faiblesse, de l'erreur, des travers de l'esprit ou des vices du caractère. — Le *plaisant* est l'effet de la surprise réjouissante que nous cause un contraste frappant, singulier, nouveau, aperçu entre deux objets, ou entre un objet et l'idée disparate qu'il a fait naître. C'est une rencontre imprévue qui, par des rapports inexplicables, excite en nous la douce convulsion du rire. — La *bouffonnerie* est une exagération du *comique* et du *plaisant*. L'*Avare* et le *Tartufe* sont deux personnages *comiques*; le *Crispin* du *Légataire* est un personnage *plaisant*; *Jodelet* est un personnage *bouffon*. — Ceux qui promettent toujours d'être *plaisants* ne le sont presque jamais, et bien des gens qui croient l'être ne sont que ridicules. En général, le plus sûr moyen d'empêcher un homme d'être plaisant, c'est de lui dire : il faut que vous le soyez! — L'ivresse n'est point un ridicule, et quelquefois néanmoins, rien de plus plaisant, parce qu'un ivrogne a toujours la prétention de raisonner juste, comme il a celle de marcher droit, et que sa déraison veut toujours être conséquente. Regnard excelle à peindre les ivrognes. — Louis XIV, faisant admirer Versailles à un ambassadeur, lui

disait : « Savez-vous qu'il n'y avait autrefois ici qu'un moulin à vent. » — « Sire, lui répond l'étranger, le moulin n'y est plus, mais le vent y est toujours. » Cette façon imprévue de rabattre l'orgueil du grand roi, qui s'applaudit d'avoir vaincu la nature, fait avec cet orgueil et les éloges qu'il attendait le contraste le plus plaisant. On rencontre encore ce contraste dans le mot de Diogène à Alexandre, qui lui demandait ce qu'il pouvait faire pour lui : « T'ôter de mon soleil » ; dans ce reproche d'un Spartiate à un ami qu'il surprenait avec sa femme, laquelle n'était ni jeune ni jolie : « Et pourtant vous n'y étiez point obligé ! » dans ce trait enfin de sang-froid et de bonté de Turenne : « Et quand c'eût été Georges, eût-il fallu frapper si fort ? » trait charmant, qu'on ne peut se rappeler sans rire et sans être attendri. R. R. R.

PLAISANTERIE, paroles qui divertissent, raillerie, badinage. *Plaisanter* ne signifie autre chose dans son acception originelle qu'exciter à la joie sans sujet arrêté. Ce ne sont pas ceux qui s'amusent d'une aventure risible qui plaisantent. Ce sont ceux qui, sur quelque chose de sérieux ou d'indifférent, réveillent la gaîté et la joie par quelque idée divertissante. — Dans des affaires sérieuses, ou dans un travail pénible, souvent une plaisanterie délicate, jetée à propos et en passant, ranime, dissipe l'ennui causé par une attention trop soutenue, et empêche de sentir la lassitude. Quelquefois on s'en sert comme d'un détour pour parvenir à certaines vues. Une plaisanterie placée à propos est le moyen le plus sûr de renverser les obstacles qu'un chicaneur ou un sophiste nous oppose ; elle rend si petite, et la personne qui nous combat, et la difficulté qu'on nous présente, qu'on n'y fait plus attention. Socrate et Cicéron l'ont souvent employée avec succès. Un léger badinage a souvent détruit des préjugés enracinés. Quand un vieillard parle d'amour à une jeune personne sans intérêt personnel, mais pour la divertir, il *plaisante*. S'il parlait sérieusement, il serait fou. Anacréon *plaisante* quand il se peint tourmenté par l'amour et qu'il appelle son cœur un nid peuplé d'amours. La différence qu'il y a entre le *ridicule* et le *plaisant* ne consiste pas essentiellement dans le fond de la chose, mais dans l'intention de celui de qui elle vient. Le véritable talent de plaisanter est rarement le partage des esprits légers, dont la gaîté fait le caractère dominant. Les meilleurs plaisants sont d'un caractère réfléchi. Le sobre Cicéron, propre aux affaires graves, pouvait avec raison se moquer de l'incapable Antoine, qui avait passé sa vie dans la débauche. « Il y a deux sortes de *plaisanterie*, dit le grand orateur dans ses *Devoirs de l'homme*, l'une ignoble, effrontée, méchante, obscène ; l'autre, élégante, polie, ingénieuse, agréable. Moins les moyens dont on se sert pour rendre une chose plaisante frappent les yeux, plus ils sont subtils ; moins les gens épais aperçoivent la plaisanterie, plus elle a de sel. Le sérieux des philosophes corrige moins qu'une plaisanterie fine et ingénieuse ; mais il faut éviter qu'elle se prolonge trop. Rien ne plaît moins qu'une plaisanterie continuelle. — Les anciens croyaient que ce que les Grecs appelaient *sel attique* et les Latins *urbanité* n'était autre chose que ce que la bonne compagnie et les gens de bon goût regardent comme la bonne *plaisanterie*. « Tout ce qui intéresse la réputation, dit La Bruyère, ne doit point passer pour *plaisanterie*. Il ne faut jamais en hasarder une, même la plus adoucie et la plus permise, qu'avec des gens polis ou qui ont de l'esprit. Il est difficile de se ménager dans l'emportement d'une plaisanterie à laquelle tout le monde applaudit. On a vu les amitiés les mieux cimentées s'altérer par d'innocentes plaisanteries. Dès qu'elles peuvent avoir du danger, le plus sûr est de s'en abstenir. » — Ce mot s'emploie dans de nombreuses acceptions : entendre bien la *plaisanterie*, entendre *plaisanterie*, c'est prendre bien les choses dites en plaisantant, ne point s'en offenser. Entendre bien la *plaisanterie*, c'est aussi savoir plaisanter finement sans

offenser. On dit dans le même sens, manier bien la *plaisanterie*. Ne pas entendre la *plaisanterie* signifie quelquefois être susceptible ou sévère. L'homme qui *ne plaisante pas*, avec qui il ne faut pas plaisanter, c'est l'homme exact, rigide, sévère, dur, susceptible. R. R. R.

PLAISIR, terme générique exprimant toute espèce de *jouissance*, de *bonheur*, de *contentement*, de *satisfaction*, d'*allégresse*, de *divertissement*, de *délectation*, de *volupté*, ou de *grâce* et de *faveur* que l'on peut éprouver, soit par le corps, soit par l'esprit, dans cette vie. C'est pourquoi l'on nous permettra une étude un peu approfondie ici de cette sorte de perception, la plus douce, et aussi la plus impérieuse pour tous les êtres sensibles. — « Délices des hommes et des dieux, ravissante mère des amours, toi qui fécondes le sein des mers et qui peuples la terre d'animaux bondissants de joie; toi dont l'aspect serein fait éclore les fleurs embaumées, et appelle l'heure génitale des reproductions; Vénus, dont les charmes attirent tous les êtres animés, viens accompagner mes chants, et les inspirer de tes immortelles douceurs parmi ces âges de discordes civiles qui déchiraient naguère le sein de notre patrie. » C'est à peu près en ces mots que Lucrèce débutait dans son beau poème *De la nature des choses*, pour expliquer la philosophie épicurienne, ou celle de la volupté.

§ I. *Considérations générales sur les plaisirs.*

Et, en effet, le plaisir comme la douleur sont les conditions inévitables d'existence de toutes les créatures vivifiées par un appareil nerveux, tels que les animaux, et peut-être, jusqu'à certaine limite, du règne végétal lui-même, si l'on veut considérer le mouvement des organes sexuels des plantes à l'époque de la génération, et la mobilité du feuillage des sensitives, etc.—La constitution humaine, la plus nerveuse parmi tous les êtres sensibles, est donc la plus emportée naturellement vers les jouissances; et dans l'ordre moral ou intellectuel, non moins que dans ses organes matériels, sa gloire est souvent de leur résister. Zénon et les philosophes du Portique faisaient consister le bonheur dans une parfaite *ataraxie* ou insensibilité, mais avec plus d'orgueil que de réalité. En vain Posidonius niait, devant Pompée, que la goutte qui le tourmentait fût un mal : il sentait du moins qu'elle était une douleur. Les hommes les plus fermes qui s'efforcent de ne lâcher aucun cri, de ne pas même sourciller au milieu des plus cruelles opérations, ou d'atroces souffrances, donnent sans doute des preuves de leur empire sur le corps; mais on a vu de ces guerriers intrépides tomber ensuite dans un spasme et un tétanos mortel. La nature, regorgeant de douleurs non évacuées, étouffe sous leur poids, de même qu'une passion devient plus envenimée et plus redoutable en se concentrant, que par son explosion au dehors. — Au contraire, les philosophes cyrénaïques ne reconnaissaient point d'autre félicité que le plaisir, ni de mal que la souffrance corporelle. Tel fut le sentiment d'Aristippe :

Omnis Aristippum decuit status, et color et res.
HORAT.

La volupté qu'Épicure faisait profession de suivre n'était que l'*indolence* (euthumia), c.-à-d. l'absence de la douleur ou l'état tranquille du bien-être. — Sans doute, nos corps ont besoin de sentir. Le défaut de perceptions, qu'on appelle l'*ennui*, est peut-être la pire de toutes les affections, car on s'expose volontairement aux hasards de la fortune (par les jeux), ou même de l'existence (dans plusieurs exercices périlleux), pour le fuir. A défaut de voluptés, ou même d'afflictions naturelles, on en cherche de factices, à quelque prix que ce soit. La satiété monotone des biens serait insupportable, et, l'habitude perpétuelle de jouir ôtant le charme des plaisirs, il ne reste que des maux à subir, ou des voluptés désordonnées à poursuivre. Les hommes très voluptueux deviennent d'ordinaire cruels; car, accoutumés à tant de délices, la moindre égratignure est pour eux

un tourment dont ils se vengent avec fureur. Pour quiconque est abreuvé d'une félicité non interrompue, un moindre bonheur est déjà une peine ; et puisque l'allégement des souffrances paraît déjà une jouissance aux infortunés sortant des cachots et des gènes, la cessation du bonheur commence le malheur. — Aussi les plaisirs deviennent-ils insipides, nécessairement, à quiconque en jouit sans relâche; ils augmentent même à l'excès la sensibilité pour la moindre douleur, tandis que l'habitude des souffrances rend celles-ci plus tolérables. Elle aiguise donc la pointe des voluptés, en sorte que le misérable n'est plus accessible qu'au bien, et le fortuné qu'à la peine. Ainsi, les conditions peuvent se compenser, et Zénon a pu dire : J'aime mieux être furieux que voluptueux. — Ce que nous appelons *bonheur* n'est pas même l'exemption de tous les maux; car ceux-ci sont un complément si nécessaire à la félicité que nous ne nous sentirions pas heureux si nous ne pouvions point être malheureux. Il faut éprouver de la faim pour avoir du plaisir à manger; et, d'ailleurs, des aliments toujours sucrés affadissent bientôt; les délices de l'amour se perdent par la satiété. Sardanapale était malheureux; il s'ôta toutes les voluptés à force d'en abuser, et ne pouvait être guéri que par le malheur. En vain ce roi d'Assyrie proposait des prix à quiconque inventerait de nouveaux raffinements, tous ses plaisirs se tournaient en peine par l'énervation et le blasement : *corruptio optimi pessima.* Tel que Tantale altéré au milieu des eaux, ou ce roi Midas, changeant en or tout ce qu'il touchait, il manquait des biens les plus essentiels à l'existence. — Les plaisirs physiques sont opposés à la réflexion, ou peu compatibles avec les facultés intellectuelles et morales. La volupté tout animale est la seule jouissance des bêtes ; comme elle se rapporte à l'organisme, elle a été nommée *la pâture de tous les maux* (voluptas esca malorum). Dans les pays où l'honneur est inconnu, et toute la gloire réservée au despotisme, les délectations sensuelles sont les seules auxquelles les individus puissent aspirer : voilà pourquoi les supplices y consistent uniquement en châtiments corporels. Il n'y a point d'infamie là où tout vit esclave. Sous les gouvernements absolus, la servitude avilit les ames, les rend insensibles à la honte, à l'estime d'elles-mêmes; l'intérêt personnel y domine les cœurs, par ce qu'il n'a aucun contre-poids moral; on y est trop attaché à la vie pour s'exposer à la mort quand le devoir l'ordonne : la crainte seule règne, comme l'a montré Montesquieu. De là naissent les misères infinies de la corruption morale, et la lâcheté des Asiatiques. Aussi les voluptés vicieuses ont été réprouvées de tout temps par les meilleurs législateurs. — Si ces plaisirs tout physiques ne peuvent pas être le but de la félicité humaine (quoiqu'ils suffisent aux brutes), et s'il en est de plus délectables dans notre moral, le vrai bonheur qui comble le genre humain, qui se suffit seul, et que personne ne peut nous enlever, est la satisfaction qu'on recueille à bien agir, à bien penser; c'est la vertu et le génie. Par-là, l'humanité s'élève à un contentement durable, et mérite tous nos respects, en quelque fortune qu'elle tombe. Cette félicité, appartenant aux grands hommes, n'abandonne pas Socrate mourant au milieu du supplice. Tout ce qui relève notre personne morale est la source d'immortelles félicités ; on se sent le cœur plus noble, l'esprit plus sublime que ceux qui nous surpassent par les biens du hasard ou de la fortune. La volupté interne est cette approbation de la conscience qui rehausse et illustre l'homme : sa propre estime lui reste alors que tout lui manque. Voyez ceux-là mêmes qui jouissent de toutes les délices de l'existence, ceux pour lesquels la fortune prévient tous les désirs : eh bien ! quoique comblés, ils ne se croient pas satisfaits s'ils ne peuvent se vanter d'aucune bonne qualité qui leur soit propre. Le banquier opulent sera jaloux d'Homère aveugle et mendiant ; au contraire, une belle action, une découverte glorieuse, une œuvre digne de

mémoire, mettent le sceau de la splendeur et de la félicité sur le front de l'homme de mérite, le vengent de son obscurité, de sa misère, par la plus noble satisfaction, celle qui appartient aux grandes ames. Plus les actes de la vertu et du génie sont parfaits, plus ils excitent une indicible joie. Archimède s'élance transporté et nu hors de son bain, après avoir découvert le problème de la couronne d'or d'Hiéron. La vive félicité, cherchée par tant de philosophes, ne consiste que dans cette *perfection de notre être intellectuel et moral*. L'ame humaine puisant son origine dans la grande source qui anime l'univers, tout ce qui nous rattache à son sublime auteur nous exalte, nous *apothéose* dans le bonheur suprême.

§ II. *De la nature des plaisirs ou de la volupté.*

Comme la plus vive ou la plus intense des voluptés corporelles est celle qui engendre un être animé, et comme la douleur la plus profonde, la plus terrible, est celle qui cause la mort, il s'ensuit que la première consiste dans le mouvement qui organise et rassemble, la seconde dans les actes qui divisent et détruisent. La Providence, en attachant la souffrance à côté de la jouissance, s'est servie de ces deux contre-poids pour mouvoir ou pour tenir en équilibre la nature des animaux. Mais la plante, n'ayant point comme eux cette unité ou tendance de toutes ses parties vers un centre commun, vers un cerveau, et pouvant être divisée sans périr, n'éprouve ni douleur ni plaisir. De même, cette tendance étant interrompue dans l'animal par le sommeil, la sensibilité cesse. La nature eût été cruelle envers les végétaux en leur donnant de la sensibilité avec tant d'occasion de souffrances, et si peu de moyens de s'y soustraire. Il fallait, au contraire, que les êtres animés pussent reconnaître par la douleur tout ce qui les détruit, et par le plaisir tout ce qui les fait vivre ; aussi ces sensations sont-elles toujours proportionnées à la faculté de se mouvoir. — Toute volupté consistant dans le mouvement qui produit ou conserve, ou rétablit l'union de la vie, et toute peine dans le contraire, avoir du plaisir est s'organiser, croître, jouir, s'unir à soi-même. La concorde, l'harmonie, la symétrie, plaisent; le contraire déplaît. Nous éprouvons de la douleur quand nos organes sont tiraillés, divisés, déchirés, ou lorsque le cercle de l'harmonie vitale est rompu. A l'égard du corps, la mort est le plus grand mal, et la vie le plus grand bien. En sortant de maladie, on se sent renaître avec volupté, parce qu'on reprend la santé, bien-être habituel dont nous ne savons gré à la nature qu'après l'avoir perdu. La jeunesse, qui s'accroît et se fortifie chaque jour, est un temps de plaisirs et de joies ; c'est l'âge de l'amour, tandis que la vieillesse et la décroissance, accompagnées de destruction partielle, sont toujours en souffrance. — Dès la naissance, tous les animaux recherchent le bien-être, la volupté, comme l'élément propre de leur vie. La nature est flattée par tout ce qui la soutient, comme manger, dormir, et par l'éloignement de tout ce qui la contrarie ou lui fait violence ; enfin, par tout ce qui amplifie et agrandit notre être physique et moral. Il est agréable d'être aimé, parce que notre existence semble en être doublée. Plus une fonction est nécessaire, plus la nature y attache d'attraits ; car la propagation, qui conserve l'espèce, devient un but plus sacré que la nutrition, qui conserve seulement l'individu. Le plaisir fait rentrer dans la nature, la douleur en fait sortir ; et, si des êtres quittent l'existence par le suicide, c'est pour se soustraire à de longues et cruelles misères. — L'on peut considérer le plaisir comme un mouvement parfait de vie qui appelle l'amour ; et la douleur, comme un acte destructeur qui cause la haine. Plus une volupté est ardente, plus elle accélère l'action vitale, et en use les ressorts : elle nous accable ou nous consume promptement. La douleur peut subsister plus longuement, en retardant les mouvements de l'organisme : la vive est courte, les faibles sont plus lentes. La joie et la volupté, parve

nues à une exaltation extrême, causent la mort en dilatant à l'excès le cœur et le cercle vital; elles le font crever en quelque sorte. La tristesse, la douleur, au contraire, resserrant avec excès la puissance vitale, l'étouffent au dedans. Autant la vie s'épanouit, se gonfle comme une sphère, dilate les organes par l'afflux du sang, de la chaleur animale, et court au-devant de la jouissance, autant elle se resserre, se concentre au dedans, fait pâlir et refroidir l'extérieur dans la souffrance. Le plaisir, étant naturel, agit moins sur nous, tandis que la douleur affecte plus vivement, parce qu'elle nous est plus opposée. Enfin, autant la beauté, la conformité, les sympathies, et tout ce qui tend à l'unité, à l'ordre, inspirent la volupté, autant la discorde, les disgrégations, les plaies, etc., font horreur à la nature. De là viennent encore l'agrément des consonnances musicales, et le déplaisir des dissonances. — Deux personnes qui s'embrassent, une mère qui caresse son fils, éprouvent un plaisir que ne produit pas tout autre objet. Un cadavre ne rend pas sentiment pour sentiment comme un être qui vit. Ce qui cause le plus de sympathie est cette communication douce au moral comme au physique. Cette chaleur vivifiante se gagne; elle émeut et ranime; elle appelle l'amour, cette flamme innée qu'un sexe aime à retrouver dans un autre, et qu'il exprime de tout son corps pour en recevoir à son tour. Aimer, c'est exhaler sa vie; elle jaillit dans les regards, elle s'avance sur les lèvres, elle embrase l'haleine; le cœur s'ouvre, les bras s'étendent pour attirer la personne aimée; le feu, sortant des entrailles, voudrait incorporer, confondre deux ames dans un seul être. Ainsi, tous les corps vivants se soutiennent de concert par cette transfusion universelle de l'élément vital. Tout est lié dans le monde par cette invisible chaîne; les êtres isolés languissent; réunis, ils reçoivent et ils rendent. Nul ne meurt sans que sa vie reflue dans la nature pour accroître les moyens d'existence de ses successeurs. L'on ne peut augmenter sa puissance vitale sans incorporer dans soi celle de plusieurs êtres, ni communiquer la sienne propre sans la diminuer.

§ III. *Des différentes sortes de plaisir, et de leur intensité; de leur siége, et de la sensualité.*

Il y a trois genres de voluptés et de douleurs : 1° celles qui n'intéressent que le corps; 2° les plaisirs moraux; 3° les intellectuels. Cependant, ceux de l'esprit se mêlent souvent à ceux du corps, et le moral affecte également le physique. Les plaisirs purs de l'ame consistent dans un repos, comme la contemplation, l'admiration, où dans la bonne conscience, cette satisfaction intérieure qui rehausse notre propre estime après une action vertueuse. Les plaisirs et les peines du cœur viennent des passions ou des affections morales, tandis que ceux du corps dépendent d'un ébranlement des organes. Les nerfs étant le siége propre de la sensation, la rupture de leurs fibrilles cause les douleurs les plus poignantes ou les plus aiguës. De plus, chaque tissu organique développe son genre de souffrance comme de volupté, puisqu'il sent à sa manière, surtout dans l'état d'inflammation. Toutes les parties tendues ou excitées sont très susceptibles d'ébranlements de douleur ou de plaisir, ce qui n'arrive point dans les organes trop mous ou trop durs. Ainsi, les chairs muqueuses des enfants au berceau et les fibres racornies des vieillards sont moins sensibles que dans un âge intermédiaire. Une égale cause de plaisir ou de douleur affecte inégalement divers individus, à cause de la tension ou de l'excitabilité diverse de leurs fibres. Autant la divulsion ou le démembrement des parties en sens contraire est douloureux, autant les étreintes, les rapprochements, les resserrements causent de jouissances. Tout organe rentrant dans son état naturel éprouve des vibrations et un frissonnement délectables. Les impressions trop fortes froissent ou déchirent; les effleurements et les ébranlements légers réjouissent ou plaisent : ainsi un mou balancement, un murmure agréable, le doux sommeil,

remettent l'équilibre et la symétrie dans les sens fatigués ; mais le travail est pénible, il use ou disperse inégalement les forces vitales.—Il y a des voluptés fades, mollasses, émoussées, qui résultent de la détente des fibres, et avoisinent le dégoût; il y a des plaisirs extérieurs piquants, vifs, excitants; il en est de chatouillants; d'autres sont âcres, mordants. Les jouissances intimes causent cet épanouissement qui fond de joie les entrailles, ou un contentement ravissant, universel, au lieu que les plaisirs externes sont partiels ou bornés à l'organe affecté. Les peines morales, se portant vers le cœur, font une impression universelle, comme les plaisirs les plus délicieux nous pénètrent jusqu'au centre. Pendant le repos de la nuit, ces affections assaillent encore plus vivement que dans le jour, parce qu'alors les sens ne les distraient nullement au dehors. En effet, le bonheur est ce sentiment interne qui remplit toute l'ame et la rassasie de satisfaction, au lieu que les jouissances externes ne chatouillent que les sens et dissipent vers la circonférence du corps cette félicité. — Qu'on se représente les Nomentanus et les Apicius, ces fameux voluptueux de l'ancienne Rome, mollement suspendus, dit Sénèque (*De vitâ beatâ*), dans des lits qui les balancent, la vue flattée par de brillants spectacles, l'oreille charmée d'une mélodie ravissante, le palais délecté de saveurs exquises, l'odorat embaumé de parfums enivrants, le tact charmé des plus séduisantes voluptés; mais toujours dans ce travail de jouissances, leur sensibilité s'épanchait sans cesse au dehors. En voulant savourer toutes choses, chaque volupté distrait des autres et ne profite complètement de rien. Ainsi, ces palmiers dont on épuise la sève sucrée ne portent plus de fruits. Les voluptés de l'amour et la débauche de table ruinèrent dans Marc-Antoine le caractère élevé dont la nature l'avait doté ; elles réduisirent ce maître du monde à périr misérablement, tant la sensualité est capable d'abrutir les plus forts génies ! — Quoique les sens soient les principaux instruments des plaisirs, tous ne dégradent point également les fonctions les plus nobles de l'intelligence. La vue et l'ouïe, par exemple, ayant beaucoup de relations avec l'organe de la pensée ou le cerveau, reçoivent seules des notions du beau, du sublime : aussi les beaux-arts sont de leur domaine; ils émeuvent le plus l'ame, et par eux se transmettent les passions. Le toucher et le goût sont, au contraire, tout sensuels ou physiques; ils n'ont rien qu'on puisse qualifier de beau; et leur abus plonge même dans les vices d'intempérance et d'incontinence. Plus un sens est inférieur, plus il procure de voluptés animales et individuelles; les sens supérieurs donnent, au contraire, des plaisirs moraux et universels. L'odorat, qui est intermédiaire, participe de ces deux genres ; il tient aux sens inférieurs par les odeurs des aliments, et par celles qui excitent à l'amour, mais il se rattache aux sens supérieurs par les odeurs suaves, comme l'encens dans les temples, qui exalte l'imagination et l'esprit. Ainsi l'œil, l'oreille, tiennent plus de l'intellect; le toucher et le goût des voluptés, du corps; et l'odorat est le lien des uns et des autres. — Plus on fait emploi des sens inférieurs, plus les supérieurs s'affaiblissent avec l'esprit. Ainsi, la débilitation d'un sens accroît la prépondérance de son antagoniste; et nous sommes entraînés par cet ascendant, soit qu'un fréquent usage y attire davantage l'élément sensitif, soit que l'inaction de l'autre diminue son aptitude. Ainsi, les enfants, ayant besoin de manger souvent, deviennent naturellement gourmands ; mais lorsque l'organe sexuel se développe à l'époque de la puberté, l'amour succède à la gourmandise, et le tact au goût, deux sens qui corrompent le plus la vigueur de la pensée. La vive sensibilité du palais diminue celle du cœur et décèle toujours des sentiments bas. Voir et ouïr peuvent seuls donner des voluptés honnêtes et louables. La peinture, la sculpture, l'architecture, la danse ou la pantomime flattent la vue; la musique, l'éloquence, la poésie et tous les rhythmes cadencés sont

du ressort de l'oreille. Ces deux sens, analogues entre eux, produits par les vibrations de la lumière et du son, peuvent être augmentés dans leur action à l'aide d'instruments, et s'étendre à de plus grandes distances ; au contraire, les sens plus humbles agissent par des surfaces, et sont des espèces de tacts plus ou moins délicats ou intimes sur des membranes muqueuses. — Nos cinq sens sont compris entre l'organe de la pensée et celui de la génération, qui représentent les deux pôles de l'homme ou du microcosme. Dieu, qui est la cime ou la perfection de l'ame, et la génération, ou la nature créatrice, qui est la perfection du corps, président à ces deux extrêmes ; et comme le cerveau est le foyer de l'esprit, l'organe sexuel est le foyer du sentiment le plus vif. Ces sept organes sont comme les sept cordes du diapason, ou de la lyre du corps humain ; leur accord compose la plus belle harmonie. Nos facultés sont d'autant plus parfaites que tous nos sens conservent entre eux une correspondance bien proportionnée. La sensation consomme notre principe de vie. Plus elle est forte, plus elle l'épuise avec rapidité, soit par le plaisir, soit par la douleur. De là viennent le blasement, les interruptions de la sensibilité, la lassitude, le sommeil. Sentir, c'est donc se détruire ; les êtres les plus sensibles sont très maladifs, et aussi les plus heureux et les plus malheureux de tous.

§ IV. *De la dépravation ou perversion des plaisirs, et des voluptés non naturelles.*

On comprend que l'organisme variant selon la constitution, l'âge, le sexe, les passions, les habitudes des individus, les jouissances des uns pourraient être des peines pour d'autres personnes ; les maladies, les climats offrent aussi leurs influences. Ainsi, ce qui plaît à un corps à l'état de santé est repoussé par le fiévreux, comme déplaisant ou nuisible. Il suit de là que certains individus mal organisés appètent des jouissances maladives ou qui, chez d'autres, exciteraient de la douleur. — Mais d'ailleurs, les points extrêmes et opposés de la faculté de sentir étant inséparables, ils se délogent réciproquement ; car souvent l'un commence où l'autre se termine. Les torturés, au sortir de la *question* la plus horrible, ressentent, dit-on, un bien-être inexprimable ; au contraire, après les jouissances les plus ravissantes, je ne sais quel secret déplaisir s'empare de l'ame, comme si le sentiment avait son flux et son reflux.

Medio de fonte leporum
Surgit amari aliquid quod in ipsis floribus angit.
LUCRET.

Pour obtenir même le plaisir le plus complet, il faut reculer de quelque pas vers la douleur, afin de prendre plus d'élan. Les gourmands aiguisent leurs jouissances par la faim. L'ennui, le malaise, rendent le contraste de l'amusement plus piquant. En amour, les voluptés assaisonnées de peines et chèrement achetées ne sont-elles pas bien autrement délicieuses que des plaisirs trop faciles ? S'il est vrai que nous ne sentions aucun bien sans l'opposition des maux, ceux-ci deviennent donc aussi une sorte de bienfait de la nature. Il y a plus : montrons que, poussés à l'extrême, les sensations inverses peuvent se convertir en leur contraire. Les jouissances, comme les souffrances absolues, universelles, dans l'individu, font perdre connaissance, accablent ou ne sont plus senties ; elles s'accompagnent également de gémissements et de plaintes ; la joie excessive pleure comme le chagrin ; le plaisir et la douleur se confondent dans la pitié ; de secrètes voluptés se glissent dans la mélancolie, et les amertumes de l'existence sont mélangées de quelques douceurs :

Est quædam flere voluptas.

L'on n'outrepasse donc jamais la borne des peines sans éprouver le contre-coup des plaisirs, comme si la nature aspirait à rétablir un équilibre de biens et de maux dans les êtres sensibles. Est-ce qu'après un suprême contentement, le bonheur épuisé ne laisse plus que la perspective des maux, ou d'insipides sensations, tandis qu'après de violentes peines, la situation devenue plus supportable réveille

l'espérance et le goût heureux des jouissances? — De plus, nos sens peuvent se dépraver ou recevoir des impressions insolites. On a vu, dans l'hypochondrie, des hommes d'un goût désordonné, appéter des excréments, sentir des odeurs, entendre des voix, etc., où nul autre n'éprouvait rien de semblable. Il y a des plaisirs, pour nous inexplicables, comme ceux de la cruauté, ou de la jouissance dans le mal, qui ne peuvent dépendre que d'une rétroversion de sensibilité. Il faut être modifié différemment pour aimer le crime que pour se plaire dans les actions vertueuses, car, après l'émotion de l'attentat, le cœur du criminel est souvent le premier à s'en punir. Loin de se pardonner, il se trahit pour l'ordinaire.

> Conscia mens ut cuique sua est, ita concipit intrà
> Pectora pro facto spemque metumque suo.
>
> Ovide, *Fast.*, liv. 1.

Cette secousse douloureuse des entrailles peut se propager dans les membres, causer des paroxysmes d'épilepsie; de là cette fiction des furies qui tourmentaient Oreste, et ne laissaient pas dormir en paix Tibère et Néron sur le trône. Ainsi, le châtiment s'acharne si naturellement sur le scélérat que le délire ni le sommeil ne le mettent point à l'abri de sa poursuite. Ce reflux de sensibilité qui succède aux attentats n'est-il pas comme la pitié qui suit la vengeance, ou l'émotion qui remplace une émotion contraire, par cet inévitable contre-poids moral qui s'établit dans l'ame non moins que dans le corps? — Ainsi, la douce conscience du bien, qui console le juste opprimé, et cette vengeance intérieure, qui va châtier le prince de transes nocturnes, à défaut de supplices, dans un rang qui assure l'impunité, annonce qu'il existe en nous des lois naturelles de bonheur et de malheur qu'on ne sent bien qu'après les avoir transgressées. Il est certain d'ailleurs que les actions atroces décellent une maladie de la sensibilité, et qu'il en résulte d'effroyables tourments d'esprit, au point qu'on ne peut plus rencontrer le bonheur dans la vie. C'est ainsi que des législateurs ont cru punir assez le parricide en le laissant impuni et livré au rongement du remords : car on cite en vain des criminels, tels que Lacenaire et autres fanfarons de scélératesse; les efforts de bravade qu'ils affectaient étaient encore la preuve qu'ils cherchaient vainement à s'étourdir. — Ce n'est donc que la santé de l'ame, comme celle du corps, qui peut donner des plaisirs purs et une vie heureuse, autant que le comportent les circonstances. Par la modération, l'ame acquiert plus de solidité et de *densité*, comme parle Bacon, pour empêcher nos facultés de s'évaporer dans les passions et de vains plaisirs. Le contentement intime n'accompagne pas moins la droiture du cœur que le bien-être ne résulte d'une plénitude de santé. Maître de lui-même, l'homme solide règle ses jouissances pour économiser son existence : alors, tout en lui s'équilibre, et correspond au-dedans comme au dehors.

J.-J. Virey.

Plaisir, se dit de certaine pâtisserie fragile, comme les *oublies*, se détruisant facilement.—On appelait autrefois *plaisirs du roi* toute l'étendue de pays qui était dans une capitainerie royale, où la chasse était réservée pour le roi. — Les *menus plaisirs* sont les petites dépenses qu'un jeune homme fait pour son divertissement : Il a tant pour ses *menus plaisirs*. — C'étaient autrefois certaines dépenses royales, réglées par une administration particulière, et ayant pour objet les cérémonies, fêtes et spectacles de la cour. Il y avait un intendant, un trésorier des *menus plaisirs*, ou simplement des *menus* (*v.*), et un hôtel appelé les *menus-plaisirs*, qui contenait les bureaux, les magasins, les ateliers de cette administration. — On appelle *faire plaisir*, accorder une faveur ou une grâce. *Car tel est notre bon plaisir*, formule de lettres de chancellerie par laquelle le roi marquait sa volonté dans les déclarations ou édits. *Conte fait à plaisir*, conte de pure invention, fait exprès pour divertir. *Se tourmenter à plaisir*, c'est-à-dire sans sujet, comme si l'on y trouvait du plaisir. On dit qu'*on*

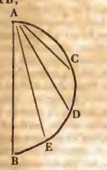
règne la contrainte il n'y a point de plaisir ; car la liberté, le repos, etc., causent du contentement, ainsi que le souvenir des maux passés. Les animaux même éprouvent du plaisir dans la supériorité, la victoire, les caresses, la société de leurs semblables quand elle ne leur apporte point de concurrence ; la colère et d'autres passions paraissent aussi agréables; on se complaît dans ses œuvres, et à faire ce qui est défendu, etc.

J.-J. V.

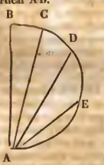
PLAN. Le plan est la plus simple des surfaces de la géométrie. On le définit généralement : *une surface avec laquelle une ligne droite peut coïncider, dans toute son étendue, suivant quelque position qu'on l'y place.* Cette définition a l'avantage de présenter immédiatement à l'esprit une idée assez rigoureuse du plan. — Beaucoup des objets auxquels donne naissance l'industrie en présentent à leur surface qui sont plus ou moins parfaits, et parmi lesquels on doit distinguer, comme approchant le plus de la rigueur géométrique, les faces des miroirs et des glaces dont nos appartements sont décorés. — Dans leurs relations entre eux, avec la ligne droite, la sphère et les autres solides de la géométrie, les plans donnent naissance à divers théorèmes dont plusieurs ont été déjà énoncés dans des articles précédents, ou qui devront l'être par la suite. Ainsi, à l'article des Sections coniques, on a parlé de ce que produit l'intersection, par un plan, du cône et du cylindre, et aux articles Méridien et Parallèle on a parlé non seulement de ses rapports avec la sphère, mais aussi de quelques-uns des faits auxquels il donne lieu dans ses relations avec lui-même et avec la ligne droite. D'après cela, nous n'avons guère à dire ici que ce que l'on doit entendre par l'angle d'une droite et d'un plan, et par l'angle de deux plans : ce qui nous donnera lieu d'énoncer rapidement quelques-uns des théorèmes auxquels ces définitions conduisent. — Quand une droite rencontre un plan, on peut, par le point où elle le perce, tirer dans le plan un nombre quelconque d'autres droites avec lesquelles la ligne incidente fera généralement des angles différents. — De tous ces angles, le plus petit possible est celui qu'on nomme l'*angle de la droite et du plan*. On obtient directement la ligne donnant le plus petit angle possible, en abaissant, d'un point quelconque de la ligne incidente, une perpendiculaire sur le plan, et joignant son pied au point d'intersection de la droite inclinée. Si la ligne incidente était telle qu'il y eût égalité parfaite entre tous les angles faits à la base, ces angles seraient tous droits, et la droite serait perpendiculaire au plan. — Quand deux plans se coupent, l'angle qu'ils font entre eux se mesure par celui de deux droites, partant d'un même point de l'intersection, et menées, dans chacun des plans, perpendiculairement à cette ligne : ces droites se trouvent toutes deux dans un troisième plan perpendiculaire à l'intersection des deux autres. — Dans la mécanique, on considère surtout les plans eu égard à la position qu'ils occupent relativement à la verticale. Un plan vertical est celui qui passe par une ligne de ce nom ; un plan *horizontal*, celui qui passe par deux lignes horizontales qui se coupent : il se trouve ainsi perpendiculaire à la verticale et au plan vertical. On nomme *plans inclinés* tous ceux qui occupent des positions intermédiaires entre les deux que nous venons de définir. — Le *plan incliné* est très souvent employé comme transformation de mouvement et tout le monde a vu élever, en le faisant glisser ou rouler sur des planches ou des poutres inclinées, un fardeau qui eût demandé trop de force pour être soulevé directement. Nous allons entrer dans quelques détails à ce sujet, et nous indiquerons la diminution que peut apporter l'emploi des plans inclinés dans la grandeur de la force à développer, pour le soulèvement des corps pesants. — Qu'on se figure un plan incliné, reposant par sa base sur un plan horizontal, et appuyé contre un plan vertical, parallèle à l'intersection des deux premiers.

Si l'on coupe cet assemblage de trois plans par un quatrième plan, qui soit vertical et perpendiculaire à l'intersection dont nous venons de parler, nous obtiendrons pour section un triangle rectangle, dans lequel le côté horizontal est ce qu'on nomme *la base*, le côté vertical *la hauteur*, et l'hypothénuse *la longueur* du plan incliné. Il va sans dire que l'angle de l'hypothénuse avec le côté horizontal mesure l'inclinaison du plan. — Cela posé, on démontre, par les lois de la statique, que, pour soutenir un corps pesant sur un plan incliné, il faut employer une force qui soit à celle nécessaire pour le soutenir verticalement dans le rapport de la hauteur du plan à sa longueur, si le lien par lequel on tire le corps est parallèle au plan incliné; et dans le rapport de la hauteur à la base, si le lien est horizontal. Dans la première position du lien, on gagne toujours quelque chose à la présence du plan incliné; dans la seconde, on y perd dès que la hauteur est plus grande que la base : ce qui arrive quand l'inclinaison dépasse un demi-angle droit. Il résulte de ce qui précède que si l'on adosse deux plans inclinés de même hauteur, mais de longueur différente, et que l'on place sur eux deux corps liés par un fil parallèle aux deux plans, et passant sur une poulie de renvoi fixée à leur sommet, il faudra, pour que ces corps se fassent équilibre, que leurs poids soient proportionnels à la longueur des plans, et que le plus lourd repose sur le plus court des deux plans inclinés. Ce que nous avons dit pour le cas où l'on soutient un corps serait également vrai pour le cas où l'on voudrait le faire mouvoir, si le plan incliné ne devait donner lieu à aucun frottement. Mais les relations sont autre que celles énoncées et deviennent plus compliquées lorsqu'on fait entrer cette force résistante dans les éléments de la question. Il ne faut pas croire, du reste, que le frottement puisse être un obstacle à l'emploi des plans inclinés dans la pratique. Il n'y a pas de transformation de mouvement, il n'y a pas de machine qui ne soit soumise à des résistances de ce genre, généralement même plus considérables que sur les plans inclinés, où l'on peut les atténuer beaucoup, en se servant de cylindres sur lesquels les fardeaux roulent au lieu de glisser. — Passons maintenant à une question plus intéressante, celle du mouvement des corps glissant sur les plans inclinés. On démontre facilement, en mécanique rationnelle, que les lois du mouvement sont absolument les mêmes, pour un corps qui tombe librement sous l'action de la gravité et pour un corps obéissant à cette action, mais forcé de se mouvoir le long d'un plan incliné; c.-à-d., que si l'on examine le mouvement de l'un et de l'autre, on verra que leurs vitesses croissent toutes deux en raison du temps de leur chute, et que les espaces parcourus par eux depuis leurs points de départ croissent en raison du carré du temps. On prouve, de plus, qu'en supposant le plan sans frottement, les espaces parcourus dans le même temps par le premier et le second corps seront dans le rapport de la longueur du plan incliné à sa hauteur. L'espace que parcourt un corps tombant verticalement est si considérable qu'il est fort difficile de pouvoir en observer le mouvement pendant plus de trois ou quatre secondes; mais les plans inclinés pouvant produire tel ralentissement de vitesse que l'on veut, sans rien changer aux lois du mouvement, offrent un moyen naturel et facile d'observer et de déterminer ces lois. C'est aussi de cette manière que Galilée s'y est pris, pour faire les expériences par lesquelles il a déterminé tous les faits relatifs à la chute des corps pesants qu'il a consignés dans son ouvrage, *De motu graviorum*. — De ce que nous avons dit plus haut, il résulte que, si l'on abandonne au sommet d'un plan incliné deux corps à l'action de la gravité, l'un librement, l'autre le long du plan, ils parcourront dans des temps bien différents, le premier la hauteur, le second la longueur du plan; mais, cet espace parcouru, ils posséderont tous deux la même vitesse. Il résulte

encore bien simplement de la loi donnée plus haut que, si l'on décrit un demi-cercle sur un diamètre vertical, tel que A B,



et que l'on imagine plusieurs plans inclinés passant par diverses cordes, telles que A C, A D, A E, un corps pesant partant du point A parcourra dans le même temps ces diverses cordes et le diamètre vertical A B.



Si l'on retourne la figure, il est encore vrai que des corps partis au même instant des points B, C, D, E arriveront aussi en même temps au point A, en suivant le diamètre ou les diverses cordes. — Telles sont à peu près toutes les conséquences simples que l'on peut déduire de la loi du mouvement sur les plans inclinés. L.-L. Vauthier.

Plan (en perspective et en peinture). C'est, à proprement parler, une figure planimétrique au moyen de laquelle, par de simples lignes, on retrace sur une échelle plus ou moins grande ce qui dans la nature est en relief et plus ou moins élevé. Un artiste doit avant tout faire le plan de son tableau, c'est-à-dire tracer à plat la disposition de tous les objets qui doivent entrer dans sa composition : ainsi, les figures, les groupes, les meubles ou accessoires qui doivent occuper le devant du tableau, ou bien les monuments qui en ornent le fond, doivent être indiqués avec précision. Ces dispositions prises, l'artiste lui-même ou un géomètre les mettent en perspective et indiquent par des procédés mathématiques la forme et la hauteur de chacun des objets, suivant la place qu'il occupe dans la nature ou dans la composition. Mais, quoique ce plan soit un morceau d'ensemble, on a l'habitude d'en parler comme s'il pouvait être divisé en plusieurs parties, et on dit : les premiers *plans* sont bien, ceux du fond ne sont pas assez lumineux; les figures du second *plan* sont trop courtes, celles du troisième ou du quatrième *plan* paraissent être dans la vapeur. Cette façon de parler est certainement vicieuse, mais elle est reçue, et on ne pourrait la remplacer que par des périphrases moins faciles à comprendre. La diminution des objets ou des figures en proportion de l'éloignement où ils se trouvent est un effet rigoureux de la perspective; mais si l'artiste veut qu'une figure du troisième plan domine sur celles du devant, il élève ce plan ainsi que l'a fait Le Sueur dans son tableau de saint Paul faisant brûler à Éphèse les livres des Gentils, et souvent dans le *Magnificat* et dans la *Résurrection* de Lazare. Dans ce dernier tableau, le groupe du Christ est sur un terrain élevé, et sa hauteur l'emporte sur les groupes des trois premiers plans. Dans les deux premiers tableaux, la figure de saint Paul et celle de la Vierge sont placées sur les marches du péristile. Par ce moyen, les figures, quoique d'une dimension inférieure à celle des premiers plans, acquièrent cependant la supériorité sur elles. Le mot *plan* étant ainsi employé en peinture pour signifier le plus ou moins d'enfoncement des différentes parties d'un tout, on l'a également adopté en parlant de la figure humaine : ainsi, on

dit que, dans un portrait, les *plans* sont bien sentis; que les *plans* du menton ont de la justesse, mais que les *plans* du nez manquent de caractère et sont trop arrondis. DUCHESNE aîné.*

Dans les décorations de théâtre, les divers *plans* sont marqués par les diverses séries de coulisses parallèles au rideau.

En perspective, on appelle généralement *plan géométral*, le plan horizontal passant par la base du tableau qui est nommée *ligne de terre*, et l'on donne le nom de *plan horizontal* à celui qui passe par l'œil de l'observateur.

Dans la théorie de la lumière, le mot *plan* est fréquemment employé. Ainsi, l'on nomme *plan de réflexion* le plan passant par le rayon incident et normal à la surface réfléchissante : ce plan contient le rayon réfléchi. Pour les substances transparentes que la lumière pénètre, on appelle *plan de réfraction* un plan parfaitement analogue à celui dont nous venons de donner la définition : ce plan contient le rayon réfracté. On se sert aussi de l'expression *plan de polarisation*, mais il convient de chercher dans l'article POLARISATION le sens de cette expression, qu'il serait trop long d'expliquer ici.

En géodésie, on appelle *plan* la représentation d'une partie limitée de la surface de la terre. Quand la portion de terrain que l'on veut représenter est assez considérable, la sphéricité de la terre oblige à employer des modes particuliers de représentation, et le *plan* prend alors le nom de *carte*. La formation d'un plan consiste à tracer sur un papier des figures semblables à celles qui existent ou que l'on conçoit exister sur le terrain. Il suffit donc pour cela de mesurer les côtés de ces figures et d'avoir des instruments propres à donner la grandeur de leurs angles. Ces divers instruments sont : l'alidade, la boussole, le graphomètre, etc., dont on trouvera la description aux articles qui les concernent spécialement.

En architecture, et dans tous les arts qui sont obligés d'employer le dessin pour exprimer leurs conceptions, on appelle *plan* la représentation, sur un plan horizontal, d'un objet qui y serait placé dans sa position naturelle. Quelquefois on suppose l'objet que l'on dessine coupé à une hauteur déterminée par un autre plan horizontal : c'est ainsi que sont représentés, dans les projets d'architecture, les divers étages d'un édifice. Quelquefois on étend, par figure, l'idée de *plan*, et on l'applique à l'ensemble du projet dont il n'est qu'une partie. C'est dans une acception de ce genre que l'on dit : un *plan* de conduite, et, en langage de stratégie, un *plan* de campagne.

Dans l'ancien langage des sciences mathématiques, on appelait *nombre plan* un nombre formé du produit de deux autres. Vingt, produit de 5 par 4, est un *nombre plan*. On appelait aussi *lieu plan* un lieu *géométrique* (*v.*) dont la recherche pouvait être faite au moyen de la ligne droite et du cercle. De cette désignation résultait, pour les problèmes conduisant à trouver des lieux géométriques de ce genre, le nom de *problème plan*.

L.-L. VAUTHIER.

PLANCHE. L'acception la plus ordinaire de ce mot est un terme de menuiserie par lequel on désigne un fragment scié d'un arbre, quelle que soit sa longueur, mais ordinairement de la largeur d'un pied, et d'un pouce d'épaisseur; car lorsque l'épaisseur est seulement de 6 lignes, c'est une *volige*, et à 2 pouces 1/2, un *madrier*. — Les peintres, autrefois, peignaient leurs tableaux sur bois; mais c'était sur un assemblage de plusieurs planches, qui recevaient le nom de *panneau*. — Les plus anciennes gravures ont été faites sur bois, et on a conservé le nom de *planche* à la tablette dessinée, travaillée, creusée, gravée, dont on tirait des épreuves sur toile ou sur papier. On ne sait pas à quelle époque cet art a commencé à être exercé, mais on a des planches en bois datées de 1423 et de 1445. — Lorsqu'en 1452 Maso Finiguerra eut découvert le moyen de tirer épreuve d'une plaque de métal gravée,

cet art prit un développement assez rapide, et, ainsi que nous l'avons déjà dit dans l'article GRAVURE (*v.*), plusieurs des termes du plus ancien de ces arts passèrent au nouveau; le graveur sur métal donna le nom de *planche* à la plaque de cuivre sur laquelle il avait gravé un dessin, et dont il tirait des épreuves d'une apparence à peu près semblable à celle qu'on tirait des planches gravées sur bois.

DUCHESNE aîné.

Le mot PLANCHE vient, suivant quelques étymologistes, du latin *planca*, et, suivant d'autres, du grec πλὰξ, *tabula*. — Les maréchaux nomment *planche* un fer de forme particulière qui s'adapte au pied des mulets. — En termes de jardinage, on nomme *planches*, et quelquefois *couches* ou *carreaux*, de petites surfaces de terrain ordinairement parallélogrammiques en lesquelles on divise un jardin, et qui servent à la culture de fleurs ou de légumes: une *planche de tulipes, d'œillets, de choux, de navets*, etc. Ce mot a fourni plusieurs locutions familières, figurées ou proverbiales: telles sont les suivantes: *sauver une planche du naufrage*, pour, sauver quelques débris de fortune dans une ruine plus ou moins complète; on dit de même que *c'est une planche dans un naufrage*, d'une dernière ressource qui reste dans un désastre; faire *planche*, c'est tenter le premier une chose difficile, dangereuse et qui sera imitée. En termes de natation, *faire la planche*, c'est se tenir sur le dos sans mouvements apparents; *monter sur les planches*, c'est être en scène, jouer la comédie sur un théâtre public, ou, au figuré, *se donner en spectacle*. Dans l'Écriture, on dit du sacrement de pénitence, que *c'est une seconde planche*, *la seconde planche après le naufrage*. — Le mot *planche* a en marine plusieurs acceptions: la *planche de canot* est celle qui sert à débarquer sur une grève: elle a par un bout une entaille garnie d'un erseau qu'on capelle par-dessus la tête de l'étrave, qui se loge dans l'entaille, ce qui la retient au canot; de petites tringles qui la traversent à 18 pouces les unes des autres empêchent de glisser en marchant; on nomme *planche de roulis* celle qui s'adapte quelquefois aux cadres (espèces de couchettes suspendues) pour empêcher qu'on ne tombe en dormant; la *planche de charge* est celle qu'on suspend sur le côté des vaisseaux marchands à l'appel du palan d'étai, pour empêcher que les objets qu'on embarque ou qu'on débarque ne frottent contre les flancs du vaisseau. On dit d'une voile carrée qu'elle fait *planche*, quand au plus près elle est bien tendue sans faire sac, sans rider ni grimacer; c'est le chef-d'œuvre ou plutôt l'écueil du voilier, car une voile ainsi orientée ne se voit jamais. On dit de même que la mer est unie comme une *planche*, quand elle n'a pas ou presque pas de houle. On appelle aussi *jour de planche*, en marine, le temps convenu pour charger et décharger les navires du commerce. — On nomme *planchéier*, l'acte de garnir une surface quelconque de planches. — *Plancher* désigne un assemblage horizontal de solives recouvert de planches, et séparant les étages d'une maison ou formant l'aire inférieure d'un rez-de-chaussée. *Plancher* est synonyme de *plafond*, comme dans cette phrase: *un lustre suspendu au plancher*. Suivant le nombre des étages et le degré de solidité qu'on veut donner à la maison, les planchers se construisent différemment, et ne sont que rarement composés de planches et de solives seulement, ce qui les rend très incommodes à cause du bruit que font, pour ceux qui habitent au-dessous, les locataires des étages supérieurs: tel est l'usage d'Angleterre, où l'on est obligé d'étendre des tapis pour amortir ce bruit. Le plus ordinairement, les planchers se font avec un massif de mortier ou de plâtre qu'on recouvre de briques ou de carreaux de terre cuite; tel est l'usage général de Paris, au moins pour les maisons ordinaires. On s'y sert aussi du bois, soit en planches, soit en compartiments de *parquet* ou de *marqueterie* (*v.*). A Naples, où les maisons ont beaucoup d'étages, les solives des planchers reçoivent une forte couche de

maçonnerie, qu'on revêt d'un enduit susceptible du plus beau poli. A Venise, cette maçonnerie se mêle d'éclats de marbre, qui donnent à tout l'ouvrage l'apparence du marbre. En Italie, les ornements de la plupart des planchers supérieurs ou plafonds résultent encore des compartiments formés par les solives, qu'on revêt en bois de menuiserie sculptée, peinte ou dorée. Chez nous, ces planchers ou plafonds se revêtent ordinairement en plâtre, qui s'attache aux lattes clouées sur les solives, d'où résultent des enduits d'un beau blanc très uni, et qui durent assez. — Le *plancher des vaches* est une locution figurée, ordinaire aux marins, pour désigner la terre. *Vous me feriez sauter au plancher*, dit-on a quelqu'un par qui l'on est poussé à bout, qui dit des choses absurdes. — *Planchette*, petite planche, instrument de géométrie qui sert au lever des plans et sur lequel on rapporte des figures d'après une petite échelle de proportion, ce qui permet d'en déterminer plus aisément les propriétés. J. Humbert.

PLANÈTE. Lorsqu'on observe le spectacle d'une nuit étoilée, si l'on porte attentivement les yeux sur tous les points du ciel, on s'aperçoit bientôt qu'il n'y a pas une immuabilité parfaite dans la position relative de tous les points lumineux dont est semée la sphère céleste. Quelques-uns d'entre eux, les plus brillants et les plus volumineux, dans le mouvement général du système autour de la terre, éprouvent des déplacements, par rapport aux constellations, dessinées, dans leur invariable forme, par les groupes des étoiles fixes. Si, frappé de ces mouvements particuliers, on suit avec attention, dans leurs apparitions nocturnes successives, les corps qui en sont doués, on remarquera que leurs déplacements par rapport aux étoiles fixes ne suivent pas une marche constante et régulière. Ces déplacements, assez considérables un certain jour, diminueront graduellement de grandeur, deviendront nuls après un temps plus ou moins long, puis, changeant de sens, iront en augmentant, pour diminuer ensuite, s'arrêter et reprendre leur marche primitive. Enfin, si, curieux d'avoir quelque notion sur la nature de ces corps lumineux, on emploie, pour les observer, les instruments dont se sert l'astronomie, on les verra, brillants dans une portion de leur surface et sombres dans l'autre, subir des phases plus ou moins complètes, semblables à celles que la lune nous offre sur une plus grande échelle, et l'on apercevra, circulant autour d'eux, d'autres corps plus ternes et plus petits qui les suivent dans leur marche à travers le ciel. — Eh bien! ces points lumineux de nos ciels nocturnes, que nous ne remarquerions pas sans une attention toute particulière, ce sont des mondes comme celui que nous habitons, ce sont les planètes, qui, suivies de leurs lunes, fidèles satellites, entourées de leurs anneaux rayonnants, circulent, comme nous, dans d'immenses orbites autour du radieux soleil, centre commun de chaleur et de vie. — Combien il a fallu d'efforts de génie, de persévérance et de pénibles labeurs à l'homme, pour embrasser par la pensée, dans son vaste ensemble, cet immense système, hors de toute proportion avec les espaces que son œil parcourt et que son pas mesure, pour calculer les mouvements de ces astres lointains, et déduire de là les immuables règles auxquelles obéissent harmoniquement toutes ces sphères voyageuses. Aussi, combien d'erreurs commises, combien de systèmes faux inventés et accrédités, avant que Kepler, soumettant à la rigoureuse exactitude de ses mesures la marche des planètes, découvrit ses lois célèbres, base de l'astronomie moderne, et qui, enveloppées par Newton dans sa puissante analyse, conduisirent à la connaissance des forces auxquelles obéissent les corps célestes dans leurs mouvements. — Les planètes sont au nombre de sept, en y comprenant la terre et n'en comptant pas quatre petites, invisibles à l'œil nu, et connues seulement des astronomes. Long-temps on n'en a compté que six; c'est le fameux astronome anglais Herschell qui a découvert la septième dans

le siècle dernier, et lui a donné le nom d'*Uranus* qu'elle porte concurremment avec le sien. — Avant de dire un mot des erreurs par lesquelles est passée l'astronomie, au sujet des planètes, nous allons établir les théories actuellement avancées et démontrées par elle. — Les planètes, qui sont des corps opaques doués d'un mouvement de rotation autour d'un axe passant par leur centre, et qui reste toujours parallèle à lui-même, se déplacent encore, par un mouvement de transport ou de translation, dans des orbites elliptiques très voisines de la forme circulaire, et dont le soleil occupe un des foyers. Ces orbites, où les planètes sont emportées d'orient en occident, sont toutes comprises dans des plans menés par le centre du soleil, et qui se coupent tous, suivant des lignes passant par ce point, en faisant l'un sur l'autre des angles assez faibles. Les lignes d'intersection de ces divers plans avec celui de l'orbite terrestre, nommé aussi *plan de l'écliptique*, ont reçu pour chacune des planètes le nom de *ligne des nœuds*, désignation qui se rapporte à l'une de leurs propriétés astronomiques que nous expliquerons plus loin. — Circulant comme la terre autour du soleil, et tournant autour d'un axe comme elle autour de ses pôles, les planètes ont, comme nous, des jours et des années. Comme nous aussi elles ont des saisons et présentent directement aux rayons du soleil diverses lignes de leur surface, suivant la position qu'elles occupent dans leurs orbites. Il y a donc une parité complète entre ces astres et la terre; il y a donc une sorte de concitoyenneté entre elles et nous. Pour compléter la ressemblance, quelques planètes ont, comme la terre, un ou plusieurs satellites, qui tournent autour d'elles, comme la lune autour de nous, et qui réfléchissent la lumière du soleil à leurs faces qui sont dans l'ombre. A la vue de toutes ces analogies, il est naturel de supposer qu'elles sont aussi couvertes d'habitants; et, sans qu'on puisse rien affirmer sur ce point, non plus que sur la structure dont pourraient être doués ces êtres inconnus, l'existence démontrée d'atmosphères gazeuses autour de quelques planètes pourrait faire penser que leurs conditions de vitalité ne sont pas différentes de celles propres aux êtres organisés qui peuplent notre globe. — Ainsi que nous l'avons déjà dit, les planètes principales sont au nombre de sept. Leurs diamètres propres et ceux de leurs orbites sont très différents. Quant à leurs grosseurs, nous n'en dirons rien ici; ces détails doivent être recherchés dans l'article particulier de chaque planète; mais, relativement à leurs distances au soleil, elles doivent être rangées dans l'ordre suivant. *Mercure* est celle qui a la plus petite orbite; puis viennent *Vénus*, la *Terre*, *Mars*, *Jupiter*, *Saturne*, et *Uranus* enfin, si loin du soleil et de nous qu'il avait long-temps tourné inaperçu dans son ellipse immense. La durée des révolutions complètes de chaque planète autour du soleil, ou ce qu'on nomme l'*année planétaire*, sans être proportionnelle à la distance au soleil, varie dans le même sens que cet élément. Ainsi, en rapportant la mesure des années planétaires au jour et à l'année terrestre, on trouve approximativement les nombres suivants : pour Mercure, 87 jours; pour Vénus, 224; pour Mars, 2 ans; pour Jupiter, 12; pour Saturne, 30, et pour Uranus un nombre d'années plus considérable encore. — Avec ce que nous venons de dire, on peut certainement se figurer sans peine l'ensemble des mouvements planétaires, et voir chacun de ces astres tracer dans l'espace, autour du soleil, sa courbe lumineuse. Rien de plus simple que cette conception. Mais, si l'on ramène son esprit vers la terre, si l'on se représente un observateur placé sur un point de ce globe, que les instincts de nos sens nous portent à regarder comme immobile, et qui, cependant, lui aussi, court dans l'immensité, tournant successivement tous les points de sa surface vers le ciel, qui semble tourner autour de lui; si l'on se figure tous les effets fictifs dont les mouvements de la terre doivent compliquer les mouvements réels des pla-

nètes; si l'on se les représente, tantôt apparaissant la nuit snr notre borizon, tantôt n'y apparaissant pas, se déplaçant, par rapport aux étoiles fixes semées dans les profondenrs du ciel, un jour dans un sens et le lendemain dans un autre; tantôt se rapprochant, tantôt s'éloignant du soleil, enchevêtrant lenrs marches les nues dans les autres; si l'on se figure tont cela, on concevra sans peine les profonds mystères que devaient présenter les monvements des planètes, et les difficultés inextricables dont leur explication devait paraître entourée. — Pour le faire mieux comprendre encore, nous allons décrire, avec quelqne détail, les apparences de ces mouvements, ce qui nons donnera lieu de définir diverses expressions employées dans la théorie des planètes. — Mercure et Vénus, se mouvant entre nous et le soleil, présentent dans leur marche des apparences bien différentes des planètes dont l'orbite enveloppe la terre. Aussi commencerons-nous par elles; et, comme nous allons examiner leurs déplacements par rapport au soleil et aux étoiles, nous rappellerons préalablement un fait astronomique dont le souvenir évitera bien des redites: c'est que le soleil ne marche pas avec les étoiles fixes, qu'il se déplace chaque jour, relativement à elles, par un mouvement d'occident en orient, que l'on distingue par l'épithète de *direct*, du *mouvement rétrograde*, qui a lieu d'orient en occident. — Cela posé, le soir, dans la lueur du crépuscule, on aperçoit quelquefois, aux bords de l'horizon, du côté de l'occident, un astre qui se couche bientôt à la suite du soleil. Supposons que le lendemain, à la même heure, cet astre soit un peu plus élevé sur l'horizon que la veille, et, par suite, un peu plus éloigné du soleil, alors, son déplacement continuera dans le même sens, et chaque jonr il s'écartera du soleil par un mouvement de sens direct, par rapport à lui et aux étoiles. Si l'on se sert de lunettes pour suivre la marche de l'astre pendant le jonr, on le verra se lever après le soleil, de même qu'il se couche après lui, et l'accompagner dans le ciel, tout en s'en écartant progressivement. Cet astre est la planète Mercure. Elle ira ainsi, jusqu'à une distance du soleil correspondante à un angle de 23 ou de 24°, en ralentissant de plus en plus son mouvement direct; alors elle ne se conchera et ne se lèvera qu'nne heure 35 minntes après le soleil. A cet instant, son mouvement direct par rapport aux étoiles étant devenu tout-à-fait égal à celui du soleil dans le même sens, son mouvement se trouve tout-à-fait nnl par rapport à lui; mais le ralentissement du mouvement direct sur les étoiles continuant, la planète rétrograde vers le soleil. Arrivée à 18° de l'astre, son mouvement par rapport aux étoiles s'annule un instant pour devenir aussi rétrograde, et elle se rapproche du soleil avec une vitesse accélérée. Bientôt elle l'atteint, le dépasse, et continue son mouvement rétrograde jusqu'à 18° de l'autre côté. Là, son mouvement rétrograde sur les étoiles s'annnle et devient direct, et elle continue à s'éloigner du soleil jusqn'à 23°, point où son mouvement direct sur les étoiles devenant plus grand que celui du soleil, elle marche vers lui ponr l'atteindre et recommencer, après l'avoir dépassé, la série de mouvements que nous venons de décrire. — Une révolution complète de ce genre se nomme une *révolution synodique*, et Mercure emploie de 120 à 130 jours pour l'effectuer. Quand on observe la planète avec une lunette, on la voit changer d'aspect, suivant sa position par rapport au soleil. — Au moment où nous avons supposé que nous commencions à suivre son mouvement, lorsqu'elle disparaît le soir à l'horizon, nn peu après le soleil, son disque est à peu près plein; mais, lorsqu'elle s'en éloigne, la partie lumineuse du disque diminue, pour n'être plus qu'un demi-cercle dont le diamètre est opposé au soleil, dans la plus grande digression de la planète, lorsqu'elle est à 23° du soleil. Pendant sa rétrogradation, son disque, toujours convexe vers le soleil, s'échancre de plus en plus. Enfin, on ne peut plus suivre la planète, noyée dans

la lumière du soleil; mais bientôt on l'aperçoit de l'autre côté, et son disque, toujours convexe vers le soleil, se remplit chaque jour, devient un demi-cercle à sa plus grande digression occidentale, et s'accroît de plus en plus jusqu'à ce qu'on perde de nouveau la planète dans les feux du soleil. — Des apparences que nous venons de décrire, on se trouve, avec un peu de réflexion, porté à conclure, ainsi que les astronomes l'ont fait, que l'astre qui y donne lieu n'est autre chose qu'un corps opaque circulant autour du soleil et éclairé par lui, passant entre le soleil et nous dans son mouvement rétrograde, passant au-delà dans son mouvement direct, et, par suite, marchant d'orient en occident. Toutes ces inductions se trouvent confirmées par la mesure du diamètre apparent de la planète, dont la grandeur s'accroît beaucoup, de l'opposition à la conjonction, du moment où la planète nous présente sa face éclairée à celui où elle nous montre sa face obscure. Il arrive même quelquefois, dans cette dernière position, que la planète passe sur le disque du soleil, qu'elle traverse en six heures environ, et où elle dessine un cercle noir. Ce dernier fait est très concluant. — Ce que nous venons de dire pour Mercure peut s'appliquer entièrement à la planète Vénus, qui, elle aussi, paraît sur l'horizon, tantôt après le coucher, tantôt avant le lever du soleil. L'amplitude de sa course est seulement plus grande que celle de Mercure. Ses plus grandes digressions sont de 45° de part et d'autre du soleil, et ses stations par rapport aux étoiles ont lieu à 38°. Il résulte de cette différence d'amplitude que Mercure, qui est toujours très voisin du soleil, n'est presque jamais visible sur l'horizon; tandis que Vénus, qui peut se lever ou se coucher à trois heures de distance du soleil, et dont la grosseur et l'éclat sont assez considérables, a toujours été très remarquée; c'est elle qui, changeant de rôle, était tantôt *vesper*, l'étoile du berger, et *lucifer*, l'étoile du matin. — Vénus se projette aussi quelquefois sur le disque du soleil; mais il faut, pour elle comme pour Mercure, que la terre se trouve à la conjonction dans la ligne des nœuds de la planète, c.-à-d., ainsi que nous l'avons dit plus haut, dans la ligne suivant laquelle l'orbite planétaire coupe l'écliptique ou orbite terrestre. Cet événement arrive pour Mercure une fois tous les 18 ans environ, et pour Vénus à peu près deux fois par siècle. — Examinons maintenant les mouvements apparents des planètes dont l'orbite enveloppe la terre, et qui, par suite, ne passent jamais entre elle et le soleil. — Prenons la planète Mars au moment où elle se lève un peu avant le soleil. Elle sera animée alors, par rapport à lui, d'un mouvement rétrograde, et, par rapport aux étoiles, d'un mouvement direct plus faible que celui du soleil dans le même sens. Le mouvement rétrograde de la planète s'accroît chaque jour par la diminution du mouvement direct qui devient nul à 138° du soleil, c.-à-d. lorsque Mars se lève neuf heures un quart environ avant lui. A partir de cette position, sa marche, par rapport aux étoiles, devient aussi rétrograde, et il s'éloigne de plus en plus rapidement du soleil jusqu'à son opposition, qui a lieu lorsqu'il est à 180° du soleil, et qu'il passe à minuit à la partie supérieure de notre *méridien* (*v.* ce mot), que le soleil traverse à midi. A partir de là, son mouvement, continuant dans le même sens, il se rapproche du soleil aussi vite qu'il s'en était éloigné; lorsqu'il n'en est plus qu'à 138° vers l'orient, son mouvement sur les étoiles redevient direct, et il atteint enfin le soleil, pour recommencer, à partir de la conjonction, la révolution synodique que nous venons de décrire, et qu'il accomplit en deux ans environ. — Les mouvements de Jupiter, de Saturne et d'Uranus présentent des apparences analogues. Il n'y a de différence que dans la position des points où leur mouvement change de sens par rapport aux étoiles, et dans la durée de leur révolution synodique, qui est d'autant plus longue qu'elles sont plus éloignées du soleil. — Mars présente des

traces sensibles de phases, mais il ne s'échancre jamais comme Vénus et Mercure. A la conjonction et à l'opposition, son disque est parfaitement circulaire, et ses altérations les plus considérables ont lieu lorsqu'il se lève six heures avant ou six heures après le soleil. Sa forme est alors ovale; mais le demi-contour circulaire est toujours tourné vers le soleil, comme nous l'avons dit pour Mercure et Vénus. Les trois autres planètes n'ont que des phases presque insensibles. — Toutes les apparences que nous venons de décrire en dernier lieu s'expliquent fort bien en admettant que ces planètes sont des corps opaques éclairés par le soleil, et qui circulent autour de lui dans des orbites qui embrassent la terre. — L'existence de ce dernier fait est évidente, puisque, à l'opposition, nous nous trouvons entre elles et le soleil. Les variations du diamètre apparent en offrent d'ailleurs une confirmation péremptoire. Ce diamètre est plus grand à l'opposition, lorsque les planètes passent à minuit au méridien, qu'à la conjonction, lorsqu'elles marchent avec le soleil. — Tels sont, en ne tenant pas compte de légères aberrations dont il serait trop long de parler ici, les mouvements des planètes et les explications que l'astronomie moderne en fournit. Les anciens, qui regardaient la terre comme immobile, devaient nécessairement trouver des difficultés beaucoup plus grandes à s'en rendre compte. Ils avaient été obligés d'imaginer pour cela des séries très compliquées de mouvements circulaires superposés les uns aux autres; d'inventer les *épicycles* et les *déférents* (*v.* ces deux mots); de regarder les planètes comme se mouvant sur des cercles, dont les centres se déplaçaient eux-mêmes sur d'autres cercles. Tout cela était fort embrouillé, supposait des faits évidemment faux et laissait beaucoup de mouvements apparents inexpliqués. Ce système fut, avec des modifications plus ou moins grandes, celui des Égyptiens, des philosophes grecs et des astronomes arabes, et fut même long-temps accrédité parmi les savants d'Europe. L'un d'eux, Tycho-Brahé, observateur des plus habiles, tout en n'admettant pas le mouvement de la terre, réduisit le système des anciens à une plus grande simplicité. Il ramena tous les mouvements planétaires à avoir le soleil pour centre, mais bien des choses restaient obscures encore, et c'est seulement lorsque Copernic, reprenant les idées de Pythagore, fit voir qu'il était plus rationnel de supposer la terre mobile autour du soleil que le soleil mobile autour d'elle; c'est seulement lorsque Kepler eut découvert les lois des mouvements planétaires que leurs bizarreries apparentes furent complètement expliquées. — Nous avons déjà parlé des lois de Kepler, qui ont conduit Newton à la découverte de l'attraction universelle, et qui lui ont permis de formuler la théorie des mouvements des corps célestes. Voici l'énoncé de ces lois dans leur forme scientifique : 1° les planètes se meuvent dans des plans passant par le centre du soleil, et les aires qu'y décrivent les rayons menés de leur centre à celui du soleil sont proportionnelles au temps; 2° les courbes dans lesquelles elles se meuvent sont des ellipses dont le centre du soleil occupe un foyer; 3° le carré des temps des révolutions des planètes est proportionnel au cube des grands axes de leurs orbites. — De la première de ces lois, on conclut que la force qui produit le mouvement de chaque planète est dirigée vers le centre du soleil; de la seconde, que cette force varie en raison inverse du carré de la distance de la planète au soleil, et de la troisième, que les mouvements des diverses planètes sont produits par une même force, dont l'intensité varie d'une planète à une autre, en raison inverse des carrés des distances de ces corps au soleil. Les mouvements des satellites autour des planètes étant assujettis aux mêmes conditions que les mouvements des planètes autour du soleil, on est conduit à considérer le mouvement des astres comme régi par une force d'attraction mutuelle existant entre toutes les substances matérielles, proportionnelle à la

masse des parties qui s'attirent, et en raison inverse du carré de leur distance. Cette hypothèse, développée par le calcul, donne les lois du système du monde. D'après cette loi d'attraction, on doit concevoir de combien d'irrégularités doivent être entachés les mouvements des planètes, qui, attirées par le soleil, s'attirent entre elles, tout en dirigeant, par leur puissance d'attraction, les mouvements de leurs satellites, qui les attirent à leur tour, et sont eux-mêmes attirés par le soleil, les autres planètes et leurs satellites. — Malgré cela, les déviations aux lois rigoureuses que nous avons énoncées ne sont jamais bien considérables, parce que la puissance attractive du soleil sur les planètes et des planètes sur leurs satellites l'emporte de beaucoup sur les autres forces qui sont en jeu dans le système.—Outre le mouvement de translation autour du soleil, dont nous nous sommes entretenus jusqu'ici, les planètes sont aussi douées, comme la terre, d'un mouvement de rotation sur elles-mêmes. Pour chacune d'elles, ce mouvement est de même sens que celui de la terre, c'est-à-dire qu'il a lieu d'occident en orient. Pour toutes, la durée d'une rotation complète ou d'un jour solaire n'est pas complètement déterminé encore, à cause du vague des données qui peuvent y conduire. On connait mieux la position des axes autour desquelles cette rotation s'effectue, et qui, pour chacune d'elles, sont diversement inclinés sur le plan de l'orbite. De cette inclinaison résulte pour leurs divers points, suivant la position qu'elles occupent dans leurs orbites, des différences plus ou moins tranchées d'exposition au soleil, ou des différences de saison plus ou moins grandes. — Nous aurions maintenant quelques mots à dire des diverses notions que l'astronomie a acquises sur la constitution des planètes, sur l'aspect de leurs surfaces, les atmosphères qui les entourent et les particularités que présentent leurs satellites. Mais ces indications de détail ont été déjà données dans les articles de ce recueil spécialement relatifs aux diverses planètes, ou seront données dans ceux de ces articles que leur ordre alphabétique place après celui-ci (v. Satellite, Conjonction, Opposition).—Les mouvements des planètes ont nécessairement dû frapper, dès l'origine, l'attention de ceux qui ont observé le ciel. Aussi l'histoire de leur science remonte-t-elle aux patriarches et aux bergers chaldéens. Les Grecs leur ont donné le nom qu'elles portent, et qui est dérivé du mot *planétès* (errant). Les principaux métaux leur étaient consacrés. Au Soleil, le roi des astres, était consacré l'or, le roi des métaux; à Saturne était voué le plomb, à Jupiter l'étain, à Mars le fer, à Vénus le cuivre, et à Mercure le métal qui porte son nom. L'argent était consacré à la lune sous le nom de Diane. Ces idées, conservées avec grand soin par l'alchimie, se trahissent encore, dans la chimie moderne, par le nom de quelques-uns des produits auxquels donnent lieu les opérations du laboratoire (v. Arbre de Saturne, Arbre de Diane).

Planétaire. Nous nous sommes trop souvent servi de ce mot dans l'article qui précède comme qualifiant ce qui se rapporte aux planètes pour que nous ayons besoin d'ajouter quelque chose à la définition qui en résulte. Nous dirons seulement quelques mots pour fixer de nouveau l'attention sur ce que l'on doit entendre par système planétaire. — Il y a deux parties bien distinctes dans les objets dont l'astronomie s'occupe, ce sont les étoiles et les planètes : les premières forment le *système stellaire*; les secondes, avec le soleil et la terre, forment le *système planétaire*.—Quelles que soient les hypothèses plus ou moins rationnelles que l'on ait pu faire au sujet des étoiles fixes, au sujet du rôle qu'elles jouent, de la fonction qu'elles remplissent dans l'univers, une seule chose encore est parfaitement certaine pour nous, c'est leur énorme éloignement de la terre et du soleil, éloignement qu'il nous est même impossible de mesurer exactement, et dont nous ne pouvons avoir qu'une limite inférieure. — Pour les planètes, au

contraire, non seulement nous savons à tout instant leur exacte position par rapport à nous, mais nous connaissons encore les lois de leur mouvement et les forces qui les régissent ; nous savons quels sont leurs figures et leurs mouvements propres et la nature de leur surface, et l'on peut affirmer que les observations de l'astronomie joindront chaque jour des faits nouveaux à ceux déjà connus, et nous apprendront enfin toutes les généralités qui se rapportent à leur constitution intime.— Telles ne peuvent pas être les prévisions pour le système stellaire ; aussi, quoique de récentes études aient appris bien des choses nouvelles sur les étoiles fixes, quoiqu'on ait observé des mouvements relatifs, dont quelques-unes sont douées, on doit regarder comme extrêmement probable que leur science restera toujours bornée à des hypothèses. — Dans le vague de ces notions, dans l'incertitude où nous sommes sur la distance qui nous sépare d'elles, sur leur nature, leurs mouvements et les forces qui les régissent, nous ne pouvons guère nous intéresser à ce qui les concerne, et l'astronomie seule s'en préoccupe. Il n'en est pas de même pour les planètes. Ce qui les regarde nous touche plus ou moins vivement ; nous sommes liés à elles par des intérêts communs ; régis par les mêmes lois, soumis aux mêmes forces, échauffés et éclairés par le même soleil ; un changement considérable ne pourrait pas se produire en lui ou en elle sans que nous en subissions immédiatement l'influence. Une planète ne pourrait pas être détruite à la suite de quelque perturbation, ne pourrait pas recevoir par exemple le choc d'une comète sans que le mouvement de la terre s'en trouvât plus ou moins gravement modifié. Le système planétaire est donc, au milieu de l'immense univers, comme une famille dont la terre est un membre, comme une famille dont le sort est lié au nôtre, et nous intéresse fortement ; comme une famille isolée dont nous ne connaissons pas les relations avec les autres familles de même genre qui peuplent probablement les profondeurs du ciel.

L.-L. V.

PLANIMÉTRIE. La planimétrie est l'art de mesurer les surfaces planes, ce qui comprend les opérations géométriques nécessaires pour en représenter la figure sur le papier et pour en évaluer la grandeur en unités de mesures déterminées. Les opérations nécessaires à la reproduction des figures planes tracées sur le sol ou déjà représentées sur un dessin consistent toujours, quel que soit le système employé, à partager, ou supposer partagée en triangles, la figure que l'on veut reproduire, et à tracer sur le papier des triangles semblables à ceux-là, en les disposant entre eux comme ils le sont sur la figure que l'on copie. Comme les moyens dont on fait usage pour mesurer les angles ou les côtés des triangles de la figure primitive peuvent donner lieu à des erreurs plus ou moins grandes, et que ces erreurs sont généralement dépendantes de la grandeur relative de ces éléments, on conçoit qu'il y ait dans le nombre infini de manières de partager une figure plane en triangles un système qui doive conduire à des erreurs moins grandes que toutes les autres. C'est surtout du choix de ce système que résulte la perfection des procédés de la planimétrie. Quant à l'art d'évaluer en unités de mesure déterminées la surface d'une figure plane, il consiste toujours à transformer, par la pensée, par des moyens graphiques, ou par le calcul, la figure que l'on mesure en un rectangle équivalent, dont il est facile ensuite d'évaluer la surface en unités superficielles ou d'opérer la quadrature. Le plus souvent, c'est au triangle que l'on ramène la figure, mais on sait par la géométrie que la surface d'un triangle est égale à celle d'un rectangle de même base et de hauteur moitié moindre ; d'où il suit que la transformation en triangle revient alors à ce que nous avons dit précédemment. Il faut distinguer la planimétrie, qui ne s'applique jamais qu'à la représentation d'une partie fort restreinte de la surface de la terre, de la géodésie,

qui comprend au contraire les grandes opérations géométriques nécessaires à la reproduction d'un terrain d'une grande étendue. — La *planimétrie* est souvent mise en opposition avec la *stéréotomie*, qui est l'art de mesurer les solides (*v*. Levée des plans, Géodésie, etc., etc.).

L.-L. V.

PLANISPHÈRE. On doit généralement entendre par ce mot toute projection d'une sphère sur un plan; mais on n'en fait guère usage que pour désigner les projections de la sphère céleste. Il arrive quelquefois pourtant qu'on l'emploie aussi pour le globe terrestre. La sphère céleste n'est, comme on sait, qu'une fiction. Quoique les étoiles fixes doivent être évidemment à des distances différentes de la terre, on imagine qu'elles sont toutes sur la surface d'une sphère d'immense rayon dont la terre est le centre. Cette sphère est la sphère céleste, et les positions qu'y occupent les étoiles sont celles des points suivant lesquels les rayons menés de la terre aux étoiles rencontrent sa surface. Une fois cette fiction admise, et la sphère céleste étant partagée par des méridiens et des parallèles correspondants à ceux de la terre, on conçoit facilement que l'on puisse projeter la sphère céleste sur un plan, comme on le fait pour notre globe. Les systèmes de projection sont à peu près les mêmes. On sait que, pour rendre visibles toutes les parties de la terre, on la suppose partagée en deux hémisphères que l'on projette l'un à côté de l'autre, ainsi que cela se voit sûr les mappemondes. Pour la terre, on opère généralement la section en deux hémisphères, par un plan méridien, parce que les parties situées vers les pôles, et qui se trouvent le plus déformées, sont d'une faible importance. Pour la sphère céleste, il n'en est pas de même: on veut quelquefois représenter surtout avec précision les constellations polaires, et l'on fait alors la section en deux hémisphères, par le plan de l'équateur, qui n'est autre chose que celui de la terre prolongé. Quels que soient, du reste, le partage en hémisphères et le système de projection employé, il arrive toujours qu'un grand nombre de constellations sont déformées, ce qui est un grave inconvénient, parce que c'est leur figure seule qui les distingue et les fait reconnaître. — Le planisphère étant la représentation de la sphère céleste, nous renvoyons à ce mot pour la description des formes et des positions des divers groupes d'étoiles fixes (*v*. Projection, Mappemonde, Sphère, etc., etc.). L.-L. Vauthier.

PLANT, PLANTATION. La plantation est, 1° l'action de planter; 2° c'est le terrain ensemencé ou couvert des plantes qu'on veut y faire croître. Sous ce dernier point de vue, il y a autant de plantations différentes que d'espèces de culture. On donne encore le nom de *plantation* en général à une colonie agricole ordinairement éloignée de la métropole. Les Anglais, plus fréquemment que les autres peuples, emploient ce mot dans cette acception (*v*. Planteur aux Antilles). — Le mot *plant* désigne ou l'individu planté, abstraction faite des autres individus qui l'entourent, ou la collection de ces individus: c'est dans ce dernier sens qu'on peut dire: un beau *plant* de choux, de carottes, etc., etc. Quelquefois le mot *semis* devient synonyme de *plant*. Pelouze père.

Plante. La plante constitue le règne végétal tout entier, car tout est *plante* dans ce règne, depuis le cèdre du Liban jusqu'à l'hysope, depuis le gigantesque *baobab* jusqu'au lichen pulvérulent, depuis le colossal *tectona grandi* jusqu'à l'usnée des cadavres.—Nous faisons cet article bien court, précisémen parce que la matière est vaste et semble inépuisable. Est-ce en quelques lignes que nous pourrions seulement effleurer les merveilles qu'offre la plante, les singularités de son organisation, si frappantes dans plusieurs espèces? Amoureuse valisnère, pudique sensitive, vous avez eu des chantres plus dignes! Nous ne pouvons qu'inviter ceux de nos lecteurs que ce doux sujet intéresse à lire *les Trois règnes* de Delile, le poème des

Amours des plantes de l'Anglais Darwin, et surtout les aménités académiques de l'immortel Von Linné, ce trésor de philosophie et de suaves émotions (*v.* aussi l'article Botanique de ce *Dictionnaire*). Pelouze père.

On appelle *jardin des plantes* dans les grandes villes les jardins publics où l'on cultive des végétaux pour l'étude de la botanique.—C'est une *jeune plante* qu'il faut cultiver avec soin, dit-on en parlant de l'éducation d'un enfant. — La *plante des pieds* est le dessous des pieds de l'homme, la partie qui pose à terre et sur laquelle le corps porte quand on est debout. En Turquie, on donne la bastonnade sur la plante des pieds (*v.* Bastonnade et Pied). X.

Planteur. Ce mot, sinonyme de ce que nous entendons par *cultivateur* en Europe, est d'origine tout anglaise : ce n'est que dans les îles d'Amérique soumises à la domination britannique qu'on le connaissait il y a une quarantaine d'années. Dans nos îles françaises, on appelait le planteur *habitant*, comme si tous les autres domiciliés n'habitaient pas, et la plantation était appelée *habitation*; mais partout chez les Anglais c'était *planteur* et *plantation*. — Nous voudrions en parlant des planteurs anglais n'avoir à remarquer rien de plus triste ni de plus odieux que cette différence dans les dénominations : malheureusement, le système anglais de la plantation coloniale (du moins dans les Antilles) rappelle de plus sanglantes images. C'est en effet à ce système barbare qu'a été due la démoralisation, l'altération de la douceur et de l'humanité française dans une classe trop nombreuse de nos compatriotes américains. Que cette assertion n'étonne pas, qu'on cesse d'être dupe des démonstrations britannico-philanthropiques. Je parle de *visu* et *auditu*. Ce système anglais, je vais l'exposer dans toute son horrible nudité, et le formuler par les termes sacramentels et invariables qui l'avaient réduit à un effrayant apophtègme : « Pour tirer le parti le plus avantageux d'un noir traité en Afrique, il ne faut pas avoir à le nourrir plus de trois ans ! » Pas un planteur anglais de la Barbade, de la Grenade, de Saint-Vincent, Saint-Christophe, Antigoa, etc., etc., qui ne vous répétât cette horreur épouvantable. Hélas ! elle n'a trouvé que trop d'écho dans nos colonies ! Hâtons-nous cependant, pour l'honneur de l'espèce humaine, de dire que l'infection n'a été ni subite ni générale. A côté d'une plantation *anglisée* (c'était le mot consacré), on trouvait encore de nombreux planteurs humains et bons ; en sorte qu'il est vrai de dire que, dans sa généralité, le système de l'esclavage des noirs aux colonies françaises révoltait beaucoup moins par la somme des traitements barbares que par quelques exemples diaboliques, et par l'arbitraire de la puissance sans contrôle qui en livrait la perpétration au gré de la colère, de la légèreté et du caprice. Combien de fois les anti philanthropes n'ont-ils pas répété que la condition des noirs esclaves aux Antilles était cent fois meilleure que celle des paysans français en Europe ! Cela est très vrai, sauf les nombreuses et hideuses exceptions ; mais quelle garantie avait-on que l'exception ne finît par devenir la règle générale ?—Les planteurs hollandais renchérissaient en général sur la cupidité et la barbarie anglaise.— Les Suédois et les Danois, avec un système de culture mieux entendu et plus productif que celui des Français, n'étaient pas plus inhumains ni plus cruels que ceux-ci. — Mais, qui le croirait ? c'était chez les Espagnols, chez les descendants des féroces compagnons de Pizarre, que l'on retrouvait parmi les planteurs le plus de figures humaines. Là, du moins dans les temps modernes, l'esclave noir devenait une espèce de compagnon intéressé au succès de la plantation, et en quelque sorte un membre de la famille du planteur. Nous ne pouvons qu'esquisser rapidement ces différents traits de la domination des Européens ou de leurs descendants sur la malheureuse race noire. Il faut quitter toutes ces tristes considérations ; et d'ailleurs, encore bien que le

système actuellement suivi dans les colonies soit bien loin d'avoir rétabli l'homme dans sa dignité, dans ses droits, tant de fois proclamés imprescriptibles; encore bien que le mot odieux d'*esclavage* résonne à l'oreille du philanthrope attristé, il y a un mieux sensible à signaler, un progrès vers la raison et les lois saintes de la nature, qui ne s'arrêtera plus sans doute. Il n'est plus permis à un créole ignorant, fantasque, quelquefois salement voluptueux, de faire passer dans un fourneau embrasé l'esclave dont il convoite la compagne; de faire couper l'une ou les deux oreilles à un délinquant, les deux jarrets au malheureux qui voudrait courir pour fuir la tyrannie. —Enfin, l'Algérie nous offre les moyens de substituer prochainement à l'accablement de la race noire le travail de mains libres, pour nous procurer ces denrées torridiennes devenues un impérieux besoin de notre luxe et de notre sensualité. Avec quelles délices tout ce qui porte un cœur d'homme ne doit-il pas envisager le moment où la production de ces denrées sera due à des hommes libres, appelés à en partager eux-mêmes la jouissance selon la mesure des sueurs versées pour les obtenir! — L'hyperbolique poésie de ce mot fameux: « Je crois voir chaque morceau de sucre teint du sang d'un homme, » a bien pu prêter au ridicule déversé par les beaux esprits de salon, et fournir de précieux quolibets aux élégantes Parisiennes, humant leur *moka*; mais au fond, ce mot était d'une affreuse vérité! Espérons que notre belle France trouvera bientôt assez de sucre dans sa betterave, assez de coton et d'indigo dans la conquête de ses braves enfants! — La topographie de nos îles à plantations coloniales est trop connue pour que nous ayons à nous en occuper ici (*v.* ANTILLES). Quant aux productions de ces climats, il a été parlé de chacune en son lieu (*v.* CAFÉ, CACAO, COTON, INDIGO, SUCRE, etc., etc.). Nous renverrons également aux articles COLONIE et CRÉOLE de ce *Dictionnaire* ce qu'il est nécessaire de savoir sur les usages particuliers et les mœurs des *planteurs américains*, mœurs si peu connues encore en Europe, malgré les fréquents et nombreux rapports qui existent depuis longues années entre l'Europe et les Antilles, mœurs, coutumes, qui offrent le plus étonnant assemblage de tout ce qu'il y a de noble, d'aimable, dans l'homme, et des turpidudes, des atrocités, fruits d'une éducation généralement mauvaise, sous l'influence des distinctions de castes. PELOUZE père.

PLANTAGENET, ou PLANTE-GENÊT, surnom de la maison d'Anjou, que Henri II apporta sur le trône d'Angleterre, où sa postérité masculine l'a conservé pendant quatre cents ans qu'elle a régné jusqu'à Henri VII. Voilà ce qu'on dit communément. Suivant les historiens, Henri II le tenait de son père Geoffroi V, fils de Foulques V, roi de Jérusalem, qui vivait dans le XIIe siècle, et qu'on appelait *le Bel* et *le Plante-Genêt*. Quelle est l'origine de cette singulière qualification? qui donc l'a portée le premier? pour quel motif? Skinner prétend qu'elle vint à la maison d'Anjou d'un prince de cette race qui, ayant tué son frère pour avoir ses états, prit la croix dans le dessein de faire pénitence de ce crime, alla à la Terre-Sainte, et chaque nuit, durant le voyage, se fustigea vigoureusement avec une bonne verge de genêt. Or, Geoffroi V entreprit bien le pélerinage de Jérusalem, mais il n'avait point tué son frère, et ce ne fut point par pénitence, mais pour secourir Amauri son frère qu'il partit. Quel est donc ce premier *Plantagenet?* serait-ce Foulques IV? Il dépossédа bien son frère aîné Geoffroi, dit *le Barbet*, et le fit même prisonnier, mais il ne le fit point mourir, et son fils Geoffroi V le délivra de prison, comme le raconte Bourdigne dans ses *Annales d'Anjou*. De plus, Foulques fit bien le voyage d'outre mer, mais Bourdigne dit « que ce fut parce que, considérant qu'il avoit été en tant de mortelles batailles, et à cause de la mort de plusieurs chrétiens et grande effusion de sang humain, il craignoit le jugement de Dieu et la damnation éternelle. » « Il fit encore un se-

cond voyage d'outre mer, mais pour remercier Dieu des grâces dont il l'avoit comblé, ajoute le même Bourdigne. »Il est vrai que quelques-uns racontent qu'il avait fait encore un voyage, mais Bourdigne ne parait pas le croire, du moins il se tait là-dessus, et nous ne savons point la cause de ce dernier départ : ce ne peut certainement pas être la mort de son frère, puisqu'il ne le fit point mourir. Enfin, ce Foulques n'est surnommé nulle part *Plante-Genêt*, et je ne crois pas qu'avant lui aucun comte d'Anjou ait passé la mer. Ainsi, ce qu'avance Skinner a toute l'apparence d'une fable. — Il est une autre opinion qu'on répète communément, et qui ne me parait pas mieux fondée, c'est que tous les princes de la maison d'Anjou, au moins depuis Geoffroi V, auraient porté le surnom de *Plante-Genêt*. Mais Bourdigne ne le donne qu'au troisième fils de ce Geoffroi : « Celui Geoffroi, dit-il, épousa Mathilde, fille du roi d'Angleterre, et veuve de l'empereur Henri, de laquelle Mathilde il engendra trois beaux fils, savoir, Henri, qui fut roi d'Angleterre et comte d'Anjou; Guillaume, surnommé *Longue-Épée*, et Geoffroi dit *Planta-Genêt*. » Henri en est cependant aussi décoré généralement, mais Bourdigne le refuse à son père le comte Geoffroi V, bien qu'il en soit qualifié dans la chronique du prieur de Vigeois. — Rien par conséquent de bien certain ni sur l'origine de cette qualification, ni sur le motif qui l'a fait donner plutôt à un prince qu'à un autre. A. D.

PLANTAIN (*plantago*), de la *tétrandrie monogynie*, de la famille des *plantaginées*, genre de plantes à fleurs hermaphrodites, à calice de quatre divisions, à corolle quadrifide avec le limbe réfléchi, pourvue de quatre étamines longues, d'un style; à fruit capsulaire, formé de deux ou quatre loges, ouvert transversalement. — Les principales espèces de plantain sont : 1° *le plantain à grandes feuilles* (P. major), dont les racines sont fibreuses et vivaces, les feuilles grandes, radicales, à sept nervures, rétrécies en pétiole et luisantes; les tiges anguleuses, un peu velues, hautes de 8 à 10 pouces, s'élèvent du milieu des feuilles, et sont terminées par des fleurs verdâtres disposées en un long épi. Le plantain pousse partout, sur les chemins, le long des haies, dans les jardins, etc.; il fleurit en été : sa graine plaît beaucoup aux chardonnerets et aux autres petits oiseaux ; ses feuilles sont mangées par les chèvres et les moutons : lorsqu'il envahit les prés, il y remplace des herbes plus utiles et plus productives; il doit donc en être extirpé. — Un livre tout entier, écrit par *Thémison*, chef de l'école médicale méthodique, pour célébrer les vertus du plantain dans le traitement des maladies, prouve de quel crédit il a joui auprès des médecins. — Chacun se plaisant à lui trouver quelque propriété nouvelle, il devint un remède universel, et conserva sa vogue jusqu'au temps où une analyse éclairée vint démontrer qu'il jouit d'un pouvoir faiblement astringent, et que c'est la seule qualité qui lui assigne un rang parmi les plantes officinales. — L'eau distillée de plantain, qui inspire encore aujourd'hui une si grande confiance contre les maux d'yeux, n'est pourtant pas en réalité plus efficace que l'eau fraiche de rivière ou de fontaine. — 2° *Le plantain moyen* (P. media), plus petit que le précédent, a les feuilles un peu velues, marquées de cinq nervures et appliquées sur la terre; son épi très court, ses fleurs blanches, le distinguent encore du *grand plantain*. Il croît dans les lieux secs. — 3° *Le plantain lancéolé* (P. lanceolata), a les feuilles longues de 6 à 8 pouces, droites, lancéolées, marquées de trois à cinq nervures, les hampes anguleuses, velues, longues d'un pied. On le cultive en Angleterre comme fourrage; la disposition droite de ses feuilles permet de le laisser pousser dans les prés, au milieu des autres plantes, dont il ne gêne point la croissance. — Le *plantain moyen* et le *lancéolé* ont les mêmes propriétés médicinales que la première espèce décrite. — 4° *Le plantain corne de cerf* (P. coronopus), croit dans le midi de l'Europe :

en plusieurs lieux, on le mange cuit ou en salade. — 5° *Le plantain maritime* (P. maritima), à racines vivaces, à feuilles demi-cylindriques, érigées, croît sur les bords de la mer, où les bestiaux le recherchent de préférence à tous les autres végétaux. P. Gaubert.

PLANTIGRADES. Ces animaux, qui forment la première tribu des *carnivores* (*v.*), ont tous cinq doigts à tous les pieds, et se reconnaissent au premier coup d'œil, en ce qu'ils appuient, comme les insectivores, la plante entière du pied sur la terre lorsqu'ils marchent ou qu'ils se tiennent debout. Cette disposition leur donne, en général, de la facilité pour se dresser sur leurs pieds de derrière. Ils participent à la lenteur, à la vie nocturne des insectivores; et la plupart de ceux des pays froids passent l'hiver en léthargie. Les genres appartenant à cette tribu sont : les *ours*, les *ratons*, les *pandas*, les *benturongs*, les *coatis*, les *kinkajous* ou *pottos*, les *blaireaux* et les *gloutons*. D—l.

PLANTON, sous-officier ou soldat de service auprès d'un officier général ou d'un officier supérieur, pour transmettre ses ordres et ses dépêches. Les lieutenants-généraux commandant les divisions actives ou territoriales, les maréchaux-de-camp commandant une brigade ou un département, les commandants de places et les membres du corps de l'intendance, ont des plantons de chacun des corps qui sont sous leurs ordres; les colonels, les majors et les quartier-maîtres, ont aussi des plantons pris dans leurs corps respectifs. — On en met quelquefois à la porte des casernes, pour en surveiller la police extérieure, et empêcher que personne n'y entre ou n'en sorte s'il n'en a la permission et le droit. — Les plantons des troupes à cheval prennent le nom d'*ordonnance* lorsqu'ils sont employés auprès des officiers généraux, ou qu'ils montent à cheval, pour porter des dépêches (*v.* Ordonnance). — Les plantons sont de service pendant 24 heures, et sont relevés en même temps que les gardes descendantes. — Quelques fonctionnaires, surtout dans les grandes villes, ont des plantons à poste fixe. Cet usage, quoique défendu par les réglements, est cependant toléré dans quelques localités. Sicard.

PLAQUÉ, application sur cuivre d'une lame d'or ou d'argent plus ou moins épaisse. Je pourrais presque certifier que le plaqué a été inventé en France vers l'an 1785. Les Anglais, suivant leur usage, s'en emparèrent immédiatement et le perfectionnèrent pendant le cours de la révolution de 93, époque de bouleversement, où cette industrie, comme toutes les autres, languit chez nous ignorée. A partir de 1810, le placage prit en France un développement rapide, et ses produits purent soutenir la comparaison avec la plus belle orfévrerie. — Dans toutes les branches de l'orfévrerie, il a fallu un titre, un type, un point de comparaison, libre de tout alliage; et l'on a choisi l'argent pour millième ou grain de fin. L'état de l'argent pur représente dans ce langage technique un mille millième. Or, le titre de notre orfévrerie la plus pure est 948 millièmes. C'est donc un 52 millième de cuivre qui s'allie à un lingot. — Le contraire a lieu dans le plaqué; le cuivre remplace l'argent; l'argent remplace le cuivre. Quand, dans une œuvre quelconque de plaqué, le cuivre représente 950 millièmes, et la feuille d'argent qui l'entoure, 50, cet état de choses prend la dénomination technique de *vingtième*. Pour confectionner du *dixième*, il faut que la feuille de cuivre pèse 900 millièmes et la feuille d'argent 100 millièmes. — Qu'on n'oublie pas de remarquer en passant que la solidité du plaqué consiste dans l'épaisseur du cuivre, puisque, l'argent étant mis en rapport avec cette épaisseur, il en résulte nécessairement le plus ou moins de durée de l'objet confectionné. — Voici maintenant, d'après M. Stéphane Flachat, quelle est en abrégé la fabrication de cette orfévrerie en doublé : « Le plaqueur prend une plaque de cuivre rouge pur, provenant généralement de la fabrique de MM. Ste-

phen et Oswald, pesant 10 kilog. et ayant à peu près deux centimètres d'épaisseur; il en gratte la surface qui doit recevoir l'argent, fait ensuite passer son cuivre sous le laminoir, afin d'en resserrer les pores et pour l'unir. On le gratte de nouveau pour en ôter les piqûres qui peuvent y rester et tout corps étranger; puis on prend un lingot d'argent, d'un poids calculé d'après le titre auquel on veut plaquer. Si le titre doit être du vingtième, le poids du cuivre étant de 10 kilog., celui d'argent sera 750 grammes; on le lamine de manière à lui donner une surface, non seulement égale à celle du cuivre, mais avec un excédant pour déborder la plaque, afin que les rebords de la feuille d'argent puissent être assez grands pour les reployer en dessous de la plaque de cuivre, sur laquelle on applique une couche de blanc à la gomme, afin que de ce côté l'argent n'adhère pas au cuivre. D'après ce travail, l'on voit qu'il a fallu employer 250 grammes en plus que la vingtième partie de la plaque de cuivre qui a servi à l'enveloppe, et que l'on fait tomber en donnant un coup de lime sur le bord, après que les deux plaques sont soudées. Ce moyen est pour plaquer d'un côté seulement. Lorsque l'on veut plaquer des deux côtés à la fois, l'on applique une feuille d'argent de chaque côté de la plaque avec un petit excédant pour déborder d'une quantité égale à l'épaisseur du cuivre, plus une ligne, pour accrocher les deux feuilles d'argent ensemble. — Avant d'envelopper le cuivre avec la feuille d'argent, on passe sur la surface une forte dissolution de nitrate d'argent, ce que les ouvriers appellent *amorcer;* puis on pose les deux plaques l'une sur l'autre, on rabat au maillet de bois les rebords de la plaque d'argent autour de celle de cuivre, on les fait chauffer jusqu'au rouge brun, et on les passe au laminoir. Dans cette opération, les deux métaux s'étendent également, et à quelque point qu'on les réduise, ils conservent les mêmes rapports d'épaisseur et le même titre. Si l'on a commencé au vingtième, le laminoir conserve la même proportion de vingtième.» — L'art d'argenter l'acier est plus nouveau. On peut, par ce moyen, avoir des mouchettes, des couteaux, qui réunissent à la beauté et aux avantages de l'argent la dureté de l'acier. Le procédé consiste à étamer d'abord l'acier, et à y coller par ce moyen une feuille d'argent pur. Cela se fait à chaud, mais sans pousser la chaleur au point de détruire la trempe. L'ouvrier connaît ce point en couvrant sa lame de résine. Du moment qu'elle prend feu, il retire sa lame et éteint la résine. L'étain ne paraît pas pur; on fait un mystère de l'alliage. Il y a quelque raison de croire qu'on se sert de bismuth ou de borax. L'application de la feuille d'argent se fait à chaud en employant l'épreuve de la résine. On chauffe ensuite avec la même précaution pour écouler, par la pression, tout l'étain qu'on peut expulser. Pour y parvenir, on fait glisser, en l'appuyant fortement, depuis le talon jusqu'à l'extrémité de la lame, un outil d'acier poli : l'étain pressé s'accumule et sort par l'extrémité de la lame. On répète cette opération jusqu'à ce qu'il ne sorte plus d'étain : on chauffe chaque fois au point de mettre en fusion l'étain mêlé de son fondant, sans détruire la trempe, ce qu'on connaît par l'épreuve de la résine. Lorsque la feuille d'argent est bien amalgamée, on la couvre d'étain et d'oxyde d'étain, qu'on enlève au moyen d'une lime douce. Une lame ainsi plaquée peut couper le fruit sans s'oxyder; et elle ne s'ébrèche pas aussi facilement que l'argent. On coupe du bois avec des couteaux de dessert qu'on prendrait pour des couteaux d'argent. — Revenons au plaqué d'argent : quelques réflexions sur ce sujet ne seront pas ici déplacées. Cette orfévrerie en doublé, dont l'apparition chez nous fut si favorablement accueillie, est depuis quelques années, il faut le dire, en défaveur; et cette défaveur ne fait que s'accroître, tandis que le plaqué d'Angleterre, non seulement conserve sa bonne réputation, mais encore la voit s'augmenter de toute la dépréciation qu'éprouve le nôtre. On en chercherait vainement la cause autre

part que dans la mauvaise voie où se sont jetés la plupart de nos fabricants, qui ont cru, comme au moyen âge, qu'il n'y avait point de succès pour le marchand en dehors de l'ignorance de l'acheteur. — En Angleterre, on exige du plaqué la représentation de l'orfévrerie pour la richesse, le travail, la durée. Comme il doit en tenir lieu, on exige qu'il en remplisse toutes les conditions. L'acheteur veut, sans paraître se passer d'argenterie, pouvoir se soustraire au droit de 35 p. 0/0, véritable impôt de luxe qui frappe l'argent. — En France, au contraire, où ce droit n'est que de 6 p. 0/0, le consommateur auquel on dit le prix du *vingtième* ou du *dixième*, déclare en général mieux aimer acheter de l'argent, lequel a toujours une valeur, que de prendre du plaqué, qui coûte plus que la façon de l'argent. Hors de là, il ne voit pas d'économie. — Des chiffres dessineront plus nettement ma pensée, et feront ressortir cette valeur éventuelle qui n'existe pas chez nous, et que l'Anglais supporte quand il achette de l'argent. Il y a mieux : avec cette valeur, le fabricant français peut fournir un service au *vingtième* et à bord d'argent, composé du même nombre de pièces :

Supposons un service d'une valeur intrinsèque de. . .	15,000 fr.
La façon sera au moins de.	5,000
Et l'impôt anglais de. . . .	5,250
Total . . .	25,250
Supposons maintenant, en France, une même valeur intrinsèque de	15,000
Une même façon de	5,000
Et le droit français seulement de	900
Total . . .	20,900

La différence entre ces deux sommes sera de 4,350 francs. Avec cette valeur éventuelle et les 5,000 fr. de façon, on laisse aux Anglais une latitude double pour avoir un titre supérieur et une fabrication plus soignée que chez nous, où le chiffre total, après l'échange de l'argent, ne sera que de 5,900 fr. —Cependant, malgré cette différence, nous pourrions lutter avantageusement contre les Anglais, parce qu'ils n'absorberaient pas les 10,100 fr., ; ils ne dépasseraient pas même, je suppose, 8,000, fr. et nous, nous irions tout au plus à 6,000 fr., nos moyens de fabrication étant beaucoup plus rapides que les leurs, et nos modèles l'emportant certainement sur ceux de nos rivaux. Il faudrait seulement, pour arriver à ce but, que, par une garantie du bureau des monnaies, le public se trouvât rassuré sur la valeur de ce qu'il achette, et qu'il emportât la certitude de ne pas être trompé. Le discrédit est arrivé aujourd'hui à ce point que, voyant le poinçon du dixième sur tous les titres, sur toutes les épaisseurs, il recule devant un achat, ou, s'il s'y décide, ce n'est qu'à un prix désastreux pour le fabricant. — Reprenons d'un peu plus haut le sujet qui nous occupe. Dans la crainte sans doute d'entraver le développement de cette industrie, les lois qui régissent la fabrication et le commerce des matières d'or et d'argent ont abandonné aux fabricants de plaqué le soin d'appliquer eux-mêmes le poinçon du titre à chaque produit qu'ils confectionnent ; et sous prétexte que la vérification de ce titre serait difficile, l'administration fait preuve d'une grande indulgence pour sa sincérité —Cette tolérance a causé les plus grands maux à l'industrie dont nous nous occupons. Beaucoup d'ouvriers ont formé de petits établissements presque sans capitaux. La concurrence a établi une baisse considérable dans les prix de vente. Alors le titre a été réduit dans les produits ordinaires à un minimum dérisoire ; et aujourd'hui, on vend sur la voie publique et dans certaines boutiques des flambeaux dont le titre n'est en réalité qu'au 120e et même au 150e, bien qu'ils portent le poinçon du dixième. — Et non seulement la quantité du métal fin a été réduite à une proportion aussi exiguë, mais on a même employé du laminé tellement mince que les produits n'ont plus d'autre consistance que celle du plâtre, ou plutôt celle des corps étran-

gers qui les soutiennent. —Les consommateurs, trompés sans pudeur sur le titre et sur la solidité, restent persuadés qu'il n'est point d'œuvre en plaqué susceptible d'une durée satisfaisante; et notre orfévrerie plaquée est repoussée des marchés étrangers, où celle des Anglais est admise, bien que nous ne manquions pas en France d'hommes distingués, capables de lutter avantageusement contre l'étranger, surtout pour l'élégance et le gracieux des formes.—Comme on le voit, dans cette spécialité, qui pouvait prendre une extension si grande, l'industrie française s'est suicidée. Il appartient encore à l'administration qui l'a laissée courir à sa perte de la rappeler à la vie et de lui rendre même la splendeur de ses jeunes années. Un habile fabricant, qui a obtenu une médaille de bronze à l'exposition de 1834, M. Hardelet, rue Notre-Dame-de-Nazareth, n° 29, a résolu de devenir le promoteur de cette résurrection vraiment nationale : il a proposé d'introduire des dispositions analogues aux suivantes dans un projet de loi sur la surveillance du titre et des droits de garantie des matières d'or et d'argent : « Art. 1er. Les fabricants d'orfévrerie en doublé d'or et d'argent auront la faculté de soumettre leurs produits à l'essai du bureau de garantie; mais ces produits n'y seront marqués des poinçons de l'état qu'autant qu'ils seront à l'un des trois titres : *dixième*, *vingtième*, *quarantième*. — 2. Les fabricants pourront employer l'or et l'argent dans telles proportions qu'ils jugeront convenable; mais leurs produits à des titres au-dessous du quarantième ne pourront porter aucune marque quelconque, pas même le poinçon du fabricant. — 3. Les objets en plaqué ne seront reçus à l'essai du bureau de garantie qu'autant qu'ils auront au moins les épaisseurs suivantes, faciles à reconnaître exactement au moyen des filières ou du compas d'épaisseur: les parties estampées, sept dixièmes de millimètre, les parties non estampées un demi-millimètre, cette mesure étant prise dans leur partie la moins épaisse. Néanmoins les pièces composant les flambeaux, les girandoles, etc., seront tolérées à l'épaisseur de quatre dixièmes de millimètre, attendu que ces articles sont ceux qu'on exporte le plus, et que l'exportation en est d'autant plus facile que l'épaisseur diminue. — 4. Ces ouvrages pourront être reçus à la marque, soit tout montés, soit par pièces détachées et ayant chacune la forme de leur destination; mais de manière à ce que chaque pièce fournisse matière à des essais et soit susceptible de recevoir une marque. Tous ces ouvrages, ou toutes leurs pièces détachées, seront présentés à la marque sans corps étrangers au doublé. — 5. Toutes les parties, sans exception, qui doivent former un même tout recevront au bureau de garantie l'empreinte d'un petit poinçon qui sera de forme différente pour les trois titres. — 6. Lorsque l'objet en fabrication sera assez avancé pour que les marques légales ne puissent être altérées en le terminant, le fabricant l'indiquera par l'application préalable de son poinçon de maître; et cet objet sera frappé immédiatement d'un poinçon de l'état indiquant son titre en chiffres. — 7. Si l'objet marqué des petits poinçons de garantie ne peut recevoir l'empreinte du poinçon de titre qu'après avoir été soumis à un nouveau travail, il sera rapporté au bureau, terminé et revêtu du poinçon de fabricant, pour être marqué du titre. Dans tous les cas, les droits seront acquittés au moment de la première présentation. — 8. Un poinçon particulier de garantie indiquera les ouvrages dont les bords et les ornements sont d'argent. — 9. Le poinçon du fabricant ne pourra être apposé que sur ses ouvrages soumis à la garantie. Il lui est interdit d'en appliquer aucun autre. —10. Les droits de garantie pour l'orfévrerie plaquée en or et en argent seront fixés pour le titre dixième, pour le titre vingtième, pour le titre quarantième. — 11. Tout fabricant ou marchand d'orfévrerie plaquée chez lequel il sera trouvé un ou plusieurs ouvrages montés et achevés, marqués de l'un des trois poinçons de ti-



tre, et dont quelques parties porteraient l'empreinte d'un poinçon de garantie à un titre inférieur, ou seraient au-dessous des épaisseurs requises, sera puni d'une amende de 16 fr. à 500 fr. La même peine sera infligée au fabricant ou marchand de plaqué qui possèdera des ouvrages achevés marqués d'un poinçon de titre, et dont une ou plusieurs parties seront dépourvues de poinçon de garantie. En cas de récidive, l'amende pourra être de 50 à 1000 fr. Dans tous les cas, les ouvrages en contravention seront confisqués. » — Il est vivement à désirer que les idées si sages de M. Hardelet soient admises par les chambres; cet habile fabricant aura rendu un véritable service à l'industrie dont il est un des plus fermes soutiens. Et ici, je ne pense pas que personne s'avise de crier au monopole, à l'arbitraire, à l'abdication d'un droit en faveur du pouvoir, car la mesure que propose M. Hardelet est toute facultative. Libre au fabricant qui a su inspirer assez de confiance au public de ne point profiter de l'appui de la direction des monnaies! Mais aussi, que celui qui ne se sent pas assez fort pour persuader le public de la vérité de ce qu'il avance puisse y avoir recours au besoin! M. Hardelet n'admet que trois titres. C'est prudemment agir, une subdivision plus étendue, sans offrir aucun avantage nouveau à la fabrication, aurait multiplié les difficultés, fait naître les embarras et rendu la mesure illusoire. Combinée dans des bornes convenables, l'influence de la mesure proposée ne peut manquer d'avoir un immense résultat, celui de nous faire partager avec l'Angleterre 30 millions de fabrication, tandis que maintenant la France arrive à grand peine à 6 millions. Cette influence ne peut manquer aussi de ranimer chez nous l'espoir de l'emporter sur nos rivaux par la supériorité de notre goût et la variété de nos modèles.

A. Fillioux.

PLASTIQUE. C'est, en termes de philosophie scolastique, ce qui a la puissance de former. On dit la vertu, le pouvoir, la force, les formes *plastiques* des animaux, des végétaux. — Dans les arts c'est celui de modeler toutes sortes de figures et d'ornements en plâtre, terre en stuc. On dit indifféremment la *plastique* ou l'*art plastique* (*v.* Modelage, Modèles). X.

PLASTRON. C'est le nom qu'on donne à une cuirasse qui ne couvre que le devant du corps, ou à la pièce de devant de la cuirasse que portent certains cavaliers à la guerre: on le dit aussi de la pièce de cuir rembourré et matelassé dont les maîtres d'armes se couvrent la poitrine pour recevoir les coups qu'on leur porte sur cette partie. On le dit encore d'un morceau de bois garni d'une petite pièce de fer percée de plusieurs trous à moitié de l'épaisseur, et que les ouvriers se mettent sur la poitrine pour y appliquer la tête ou la partie supérieure de leurs forets quand ils veulent s'en servir à pratiquer quelques trous. — *Plastron*, en termes d'architecture, désigne un ornement de sculpture en manière d'anse de panier, avec deux enroulements. — On appelle *plastronner* l'action de se couvrir d'un plastron. Ce dernier mot désigne aussi figurément un homme en butte aux sarcasmes ou aux importunités d'un autre, ou encore celui qui essuie des railleries ou des réprimandes pour le compte d'un autre: ainsi, les ministres sont souvent les plastrons de la royauté, en ce sens que l'irresponsabilité de celle-ci ne permet pas de lui reprocher directement les actes même réellement blâmables qui peuvent en émaner. — On nomme en marine *plastron nautique*, ou *nautile*, ou *scaphandre complet*, une sorte de tunique ou de vêtement propre à aller dans l'eau et d'un tissu imperméable à l'action de celle-ci. Z.

PLAT-ALLEMAND (appelé aussi *saxon* depuis le xvie siècle). C'est un dialecte très doux, qui fut autrefois parlé dans une grande partie de l'Allemagne, et qui est encore usité aujourd'hui chez le peuple des contrées septentrionales. Il diffère beaucoup du dialecte plus rude du haut allemand, qui domine dans le sud de cet empire. Il serait difficile de

dire lequel des deux est le plus ancien. Il est probable que dans les temps les plus reculés, après l'envahissement de l'Allemagne par les premières migrations asiatiques, il s'établit deux dialectes, l'un plus harmonieux, l'autre plus dur. Cette différence résulta de la circonstance que ces peuples errants se fixèrent, partie dans le nord du pays, partie le long du Danube. L'influence du climat, du sol et d'une autre manière de vivre, ne tarda pas à se faire sentir. Les montagnes âpres et sauvages du sud de l'Allemagne et l'activité guerrière déployée aux bords du Danube créèrent une langue plus rauque et plus accentuée, tandis que les plaines du nord empreignirent le langage de l'aménité des mœurs. Il ne pouvait y avoir de différence essentielle entre ces deux dialectes tant que ces peuples menèrent une vie errante, non plus que quand leur commerce nécessitait un mélange continuel. C'est pour cela que nous les voyons se confondre constamment dans l'ancienne langue. On ne peut fixer avec certitude l'époque de leur séparation. Ce qu'il y a de certain, c'est que les deux dialectes furent long-temps mêlés, et que long-temps après leur division ils régnèrent en commun, le plus dur dans le sud de l'Allemagne, en Autriche, en Bavière, en Franconie, dans la Souabe, sur le Haut-Rhin et dans une partie de la Haute-Saxe; le plus doux dans le nord de l'Allemagne, en Westphalie, sur les bords du Bas-Rhin et dans toute la Belgique. Ainsi, la ligne géographique, si l'on peut parler ainsi, qui sert de limite à ces deux langues, se tire depuis le Rhin, par la Hesse et Halberstadt, le long du Mein et de la Saale jusqu'à l'Elbe et la Havel.— La domination étendue du dialecte bas ou plat-allemand atteste le nombre de langues qui en dérivent. Les principales sont : 1° l'anglo-saxon (anglais); 2° la langue normande; 3° celle des Flamands et des Néerlandais; 4° l'irlandais; 5° le norwégien, le suédois, le danois; 6° le plat ou bas-saxon actuel. Le grand développement du haut-allemand résultait, d'un côté, du voisinage de l'Italie et de la France, avec lesquelles le sud de l'Allemagne était entré en relations intellectuelles; de l'autre, de la culture en Allemagne des lettres et des sciences, culture favorisée par les empereurs de la race de Souabe. Le langage bas-saxon, dans la dernière période du XIIe siècle, lors de l'établissement des colonies hollandaises en Belgique, s'éleva pour quelque temps à la hauteur de la langue des livres jusqu'au XVIe siècle, où le haut-allemand domina, grâce à la traduction des *Saintes-Écritures* par Luther, et chassa son rival, non seulement du domaine des livres, mais aussi des tribunaux, des églises, des écoles et de la haute société. Les livres continuèrent à être écrits en bas-allemand jusqu'au XVIIe siècle dans quelques endroits seulement, comme en Poméranie, dans le Mecklenbourg et en Westphalie. Nous en retrouvons encore des dialectes chez les peuples de différentes contrées de la Basse-Allemagne. Ce langage a eu, dans ces dernières années, beaucoup de partisans dévoués qui l'ont défendu contre le haut-allemand (*hoch-deutsch*). Leibnitz voulait s'en servir pour embellir et enrichir le *hoch-deutsch*, et J.-H. Voss tenta, par de délicieuses poésies, d'en généraliser l'emploi. Quand son antiquité ne le recommanderait pas à l'attention des savants, son harmonie, sa pureté, sa richesse, lui mériteraient l'étude des linguistes, à une époque où l'on a senti la nécessité de purifier et d'enrichir la langue allemande. On doit aussi savoir gré de leurs efforts aux auteurs des dictionnaires idiotiques, qui répandent la connaissance du bas-allemand. Ils ont d'autant plus de mérite que le temps approche où ce dialecte aura pris place parmi les langues mortes. C. L.

PLATA (Rio-de-la-), grande rivière de l'Amérique méridionale, formée par la réunion du Parana et de l'Uraguay, et dont l'embouchure a 60 lieues. Elle a donné son nom aux provinces unies du Rio-de-la-Plata (*v.* pour cette rivière et cette république fédérative

l'article Rio-de-la-Plata de ce Dictionnaire).

PLATANE (du lat. *platanus*), arbre de première grandeur, de la monœcie polyandrie, de la famille des amentacées, qui offre deux espèces principales : le *platane d'Orient* et le *platane d'Occident*. —Le *platane d'Orient*, originaire des bords de la mer Caspienne, se fait remarquer par sa grosseur et son élévation, par la beauté de son feuillage et la qualité de son bois, dont on fait des meubles d'une grande valeur. Sa tige est couverte d'une écorce mince d'un blanc grisâtre, qui chaque année se détache par plaques irrégulières; ses feuilles, alternes, longuement pétiolées, à cinq lobes aigus, luisantes, d'un très beau vert, ont jusqu'à six pouces de diamètre; ses fleurs portent les sexes séparés : elles sont disposées en boules, au nombre de trois ou quatre, sur des pédoncules axillaires; une seule, la dernière est mâle. Lorsque le platane est placé dans une terre profonde et fraîche, il pousse rapidement; les nombreux avantages qu'il présente à l'exploitation pour la charpente et la menuiserie le feront préférer à une foule d'autres arbres dont la croissance est moins rapide. Il est d'un effet admirable en avenues et en massifs; il donne un ombrage des plus épais et supporte la taille sans éprouver aucun dommage, ce qui permet de lui donner des formes variées.— Le *platane d'Occident* ou *de Virginie*, originaire de l'Amérique septentrionale, assez semblable au précédent, en diffère toutefois par les feuilles, qui sont plus grandes, avec trois divisions anguleuses et lobées, par une écorce plus blanche, se détachant en écailles plus larges; en outre, ses boules sont jaunâtres et de plus d'un pouce de diamètre, tandis que celles du platane d'Orient sont brunes et rarement d'un pouce. Ces deux espèces se reproduisent par semences, par boutures et par marcottes; le premier moyen est rarement employé à Paris et dans les environs, parce qu'ils manquent souvent, et qu'ils demandent deux années de plus pour fournir un plant convenable.

PLATANISTE, plaine ainsi nommée de la quantité de platanes qu'on y cultivait, et où les jeunes Spartiates faisaient leurs exercices gymnastiques; elle était bordée d'un côté par l'Eurotas, de l'autre par une petite rivière qui vient y mêler ses eaux, et, d'un troisième côté, par un canal qui sert de point de communication entre ces deux rivières. On se rendait au plataniste par deux ponts, sur l'un desquels était placée la statue d'Hercule ou de la force, qui dompte tout, et sur l'autre celle de Lycurgue ou de la loi, qui règle tout. P. Gaubert.

PLATÉE, en Béotie, célèbre par la bataille livrée sous ses murs, l'an 479 avant J.-C., et par la défaite de l'armée des Perses, que commandait Mardonius. Xercès ayant été vaincu à Salamine par l'habile politique de Thémistocle et par la bravoure des Grecs, s'était retiré en Thessalie, laissant la plus grande partie de ses forces, 300,000 hommes environ, sous les ordres de Mardonius. Son but était, par l'attitude imposante de cette armée, de rendre plus faciles et plus avantageuses les négociations entamées avec les Grecs. Ces négociations, favorablement accueillies d'abord par les Athéniens, ayant été rompues, Mardonius entra dans l'Attique et livra tout le pays au fer et aux flammes. Il n'atteignit cependant pas son but : chaque dévastation ne fit qu'accroître la haine des Grecs et leur désir de vengeance. Une armée de 100,000 hommes se dressa comme par enchantement à la voix d'Aristide et de Pausanias. Chaque soldat jura de ne jamais abandonner son chef et de préférer la liberté à la vie. L'armée grecque s'avança contre celle de Mardonius, qui avait pris position sous les murs de la petite ville de Platée. L'affaire eut lieu le 25 septembre 479; la perte des Grecs fut peu considérable. Mardonius resta sur le champ de bataille. C'est à peine si le dixième de son armée put échapper au carnage, et encore, de ceux qui survécurent, pas un homme ne parvint à rentrer dans sa patrie. Depuis lors, la Grèce se

vit délivrée des attaques des Perses, car le même jour, les débris de leur flotte échappés de Salamine étaient complètement détruits dans un nouveau combat livré près du promontoire de Mycale, sur les côtes de l'Asie-Mineure. Xantippe d'Athènes et Léotychide de Lacédémone commandaient la flotte grecque. Les habitants de Platée se distinguèrent sous les murs de leur ville comme ils s'étaient distingués à Marathon. Les rois de Perse changèrent alors de politique et ne cherchèrent plus à établir leur domination en Grèce qu'en excitant les républiques les unes contre les autres. Ils espéraient encore par-là empêcher les Grecs d'aller en Asie tirer vengeance des agressions de Darius et de Xercès. Cet événement, que redoutait la Perse, ne fut qu'ajourné : Alexandre vengea glorieusement les Grecs des insultes de la Perse.

C. L.

PLATINE (Barthélemi Sacchi, plus connu sous le nom de), né, en 1421, d'une famille plébéienne, au village de Piadena (en lat. *Platina*), entre Crémone et Mantoue, substitua an nom de sa famille celui du lieu de sa naissance. Il avait d'abord embrassé l'état militaire ; mais il abandonna bientôt cette profession pour se livrer à l'étude des sciences, et obtint dans sa nouvelle carrière des succès remarquables ; puis, espérant se faire un meilleur avenir à Rome, il partit pour la capitale du monde chrétien. Là, il fut accueilli avec la plus généreuse bienveillance par le cardinal Bessarion, qui lui donna un appartement dans son palais, et obtint pour lui, du pape Pie II, quelques modiques bénéfices et une charge d'abréviateur apostolique. C'était le corps le plus savant de la cour pontificale. Mais Paul II, successeur de Pie II, supprima les abréviateurs sans indemnité, sans même leurs rembourser les finances qu'ils avaient payées pour leurs charges. Ils se plaignirent : le pape les accusa du crime de lèse-majesté et d'hérésie; tous furent mis à la question; quelques-uns ne purent soutenir la violence des tortures, et se déclarèrent coupables. Platine subit ce douloureux supplice; il écrivit au pape une lettre énergique, le menaça d'un appel aux princes chrétiens pour indication d'un concile où ce pontife serait sommé de rendre compte de sa conduite, et fut mis en prison et chargé de fers. On ne lui rendit la liberté qu'après une longue détention. Platine dut sa délivrance au cardinal François de Gonzague; mais il lui fut défendu de sortir de Rome. Paul II l'accusa bientôt après d'avoir conspiré contre sa personne avec plusieurs hommes irreligieux qui appartenaient, ainsi que lui, à une société savante fondée par Pomponio-Leti. Les portes d'une prison se rouvrirent pour Platine ; mais il dut encore la vie et la liberté au cardinal de Mantoue, François de Gonzague; cependant aucun de ses emplois ne lui fut rendu. Il ne rentra même dans la jouissance de ses charges que sous le pontificat de Sixte IV, successeur de son implacable ennemi. Le nouveau pontife lui confia l'administration de la bibliothèque du Vatican. Un avenir de paix et de bonheur commença pour Platine. Placé au centre des arts et des sciences, il se livra tout entier à son goût pour les études historiques, et composa plusieurs ouvrages qui lui ont mérité une place distinguée parmi les historiens d'Italie. Il mourut en 1481, âgé de 60 ans. Ses principaux écrits sont : 1° *Histoire des papes*, depuis saint Pierre jusqu'à Sixte IV, auquel il la dédia, et par l'ordre duquel il l'avait entreprise. Platine a souvent sacrifié la vérité aux exigences de sa position; mais s'il a cru devoir ménager quelques pontifes, il a montré pour le plus grand nombre une inflexible impartialité. Son style manque de pureté et d'élégance. Cet ouvrage parut pour la première fois à Venise, en 1479. Il a été traduit du latin en français par Coulon, en 1651, in-4°. 2° *Dialogue sur le vrai et le faux bien*, ouvrage peu estimé, et d'une fatigante monotonie ; 3° *Dialogue sur la vraie noblesse du bon citoyen*; 4° *Panégyrique du cardinal Bessarion*; 5° un traité *De Pace Italiæ*

componendâ et de bello Turcis inferendo; 6° divers autres traités, où l'auteur se montre plus religieux qu'homme d'état; 7° *Histoire de Mantoue, et de la famille des Gonzagues*, en latin, publiée, en 1676, par Lambecius, in-4°; 8° *Vie de Nerio Capponi*, épisode historique que Muratori a inséré dans sa *Collection des écrivains d'Italie*; 9° un traité *Sur les moyens de conserver sa santé*, et sur la *science de la cuisine*. Cet ouvrage, traduit en français par Didier Cristol, a eu plusieurs éditions, dans le XVIe siècle, in-8° et in-fol. Toutes les œuvres de Platine sont écrites en latin et ont été imprimées à Cologne (1529 et 1574), et à Louvain en 1572, in-fol. DUREY (de l'Yonne).

PLATINE (chimie). Découverte dans le XVIe siècle, au milieu des lavages d'or de quelques parties de l'Amérique du sud, la mine de platine resta assez longtemps sans aucune importance; mais, retrouvée successivement dans diverses localités, elle a fini par attirer d'une manière particulière l'attention des savants, et a procuré aux arts de très grands avantages. — L'Amérique n'est pas la seule partie du monde dans laquelle on connaisse le platine : depuis quelques années, on en a trouvé des gisements abondants en Sibérie, dans les monts Ourals, et son extraction est devenue un objet d'une grande importance pour ce pays. — Le minerai de platine se rencontre sous la forme de grains, disséminés dans du sable qui renferme de l'or et du diamant; on le découvre quelquefois en *pépites* d'un assez gros volume. M. de Humboldt en a trouvé en Amérique une pépite pesant 500 gr., et de la grosseur d'un œuf de pigeon; dans l'Oural, on en a rencontré 56 plus pesantes et une de 1 kil. 75. Ce minerai renferme un très grand nombre de substances, que nous citerons pour donner une idée de sa complication. On y a trouvé cinq métaux nouveaux : le *platine*, le *palladium*, le *rhodium*, l'*iridium* et l'*osmium*; du fer chromé, de l'or, du fer titané, du fer oxydé, de la silice, et souvent encore quelques autres substances. L'*iridium* se trouve combiné à l'*osmium*, sous forme de grains que l'on peut séparer mécaniquement du reste du minerai, dont les variétés riches renferment de 75 à 87 0/0 de platine, et quelques centièmes de palladium et de rhodium. — Le platine, séparé en grande partie des métaux étrangers qui l'accompagnent, est employé pour la fabrication d'un grand nombre d'ustensiles et d'appareils destinés aux opérations chimiques des laboratoires ou des arts; mais s'il peut rendre de grands services sous ce rapport, son prix élevé empêche de le faire servir aussi généralement qu'on pourrait le désirer; d'ailleurs, ce métal, inattaquable par un très grand nombre de corps, se trouve cependant attaqué par un assez grand nombre encore pour ne pouvoir l'employer dans beaucoup de circonstances : ainsi, le plomb, l'arsénic, le soufre, le phosphore, l'oxyde de manganèse, la potasse, la soude, les cendres elles-mêmes, l'attaquent plus ou moins fortement. Comme la réparation des vases fabriqués par son moyen est toujours très coûteuse, cette condition défavorable en limite l'emploi : quand on aperçoit quelque déchirure ou une perforation, on ne peut y porter remède qu'au moyen d'une soudure à l'or; mais s'il accident est arrivé sur une trop grande étendue, il faut détruire le vase et redissoudre le platine comme si on traitait le minerai lui-même. Aussi ne doit-on pas être surpris d'après cela que des objets en platine perdent au moins 40 p. 0/0 de leur valeur quand ils sont hors de service. — Si le platine pouvait se souder sur lui-même comme le fer, il serait toujours possible, et le plus souvent même facile, de réparer les accidents qu'éprouveraient les ustensiles fabriqués par son moyen; malheureusement, une fois qu'il a été martelé ou laminé, il n'est plus susceptible d'adhérer avec lui-même, et l'or est le seul moyen à employer pour en réunir diverses parties. — Le platine est moins blanc que l'argent, susceptible de prendre un beau poli; on peut le réduire par le laminage en feuilles très minces; il peut également donner à la fi-

,ière des fils assez fins; il est plus mou que l'argent; sa ténacité est très grande: un fil de deux millim. de diamètre peut supporter sans se rompre 112 kil. 600; c'est par conséquent le métal le plus tenace après le fer. Le platine est de tous les corps connus le plus pesant: il varie entre 21 et 22 fois autant que l'eau. — A aucune des températures produites par nos fourneaux, le platine ne peut être fondu; mais, en le soumettant à l'action d'un jet d'oxygène et d'hydrogène, ou à la flamme d'une lampe d'alcool, dans laquelle on dirige un courant d'oxygène, il fond et même on le voit bouillir, et, dans le premier cas, il brûle en lançant des étincelles. Si on introduit quelques fragments de feuilles de platine dans une espace renfermant un mélange d'oxygène et d'hydrogène, et qu'on élève la température, les deux gaz, au lieu de détoner avec violence en brisant les vases qui les renferment, se combinent lentement pour produire de l'eau. Si on se servait au contraire de platine divisé sous forme d'éponge, que l'on obtient par la calcination du chlorure de platine et d'ammoniaque, au moment du contact, il se produirait une détonnation violente, sans qu'on eût la peine d'élever la température: cette éponge de platine jouit de la propriété de déterminer la combinaison de l'hydrogène et de l'oxygène à un tel degré qu'il suffit de diriger sur elle un jet d'hydrogène pour qu'elle rougisse immédiatement par l'action de l'oxygène de l'atmosphère, dans lequel elle est plongée, et détermine la combustion de l'hydrogène. On a fait servir cette curieuse propriété à la construction de briquets au moyen desquels on peut se procurer instantanément de la lumière. Un fragment d'éponge de platine reçoit le jet d'un courant de gaz hydrogène qui sort par un robinet que l'on peut tourner à volonté; à une certaine distance se trouve une petite bougie: au moment où, soit en tournant le robinet, soit en appuyant sur une bascule, le gaz s'élance dans l'atmosphère, il rencontre l'éponge de platine, qui rougit et enflamme le gaz, dont le jet vient frapper la mèche de la bougie, qu'il allume. L'hydrogène est produit par un morceau de zinc suspendu sous une petite cloche dans l'intérieur d'un vase qui renferme de l'acide sulfurique étendu d'eau; par le contact du zinc et de l'acide sulfurique, il se produit de l'hydrogène qui remplit la cloche et refoule le liquide au dehors, de sorte que le zinc n'a plus de contact avec l'acide, et cet état subsiste tant que l'on n'ouvre pas le robinet; lorsqu'on donne au contraire issue au gaz, le liquide remonte dans la cloche et détermine de nouveau un dégagement d'hydrogène, et cet effet se continue tant qu'il y a du zinc. — Aucun acide n'attaque le platine, excepté le mélange des acides nitrique et hydrochlorique, connu sous le nom d'*eau regale*, qui ne le dissout même que difficilement quand il a pris de la cohésion par le martelage. La dissolution est jaune, et présente comme caractère distinctif et très important de former avec les sels de potasse et d'ammoniaque un précipité jaune peu soluble, qui, calciné au rouge, donne du platine métallique pulvérulent, et mêlé avec un sel de potasse, quand le précipité a été obtenu avec cette base; en éponge et pur, quand on a employé un sel d'ammoniaque entièrement volatil. C'est par ce dernier moyen que l'on se procure le platine destiné à fournir des vases, ustensiles, ou bijoux, quels qu'ils soient. — Le minerai de platine est traité par l'eau régale, qui dissout le platine, du palladium, du rhodium, et un peu d'iridium; pour les besoins des arts, après avoir évaporé en consistance sirupeuse, on étend d'eau la liqueur, et on la précipite par une dissolution saturée à froid de sel ammoniac; le précipité jaune obtenu est chauffé au rouge peu intense, et fournit du platine en éponge, que l'on chauffe au rouge blanc dans un disque en fer, dans lequel on le comprime, et on le bat avec un marteau pour le réduire en une masse bien homogène; ou bien on forme avec de l'eau et le platine divisé une pâte que l'on comprime; on la laisse sécher, on la chauffe dans un creuset, et on la soumet



à l'action du marteau. — La description des procédés nécessaires pour séparer du platine les métaux qui l'accompagnent aurait peu d'intérêt pour nos lecteurs; nous nous bornerons à indiquer les caractères distinctifs de ces métaux, dont un seul, le palladium, pourrait avoir de l'intérêt pour les arts. — On est généralement dans l'erreur relativement à la valeur du platine, que l'on croit plus cher que l'or : le minerai vaut environ 416 à 240 fr. le kilog., et le platine travaillé à peu près 950 à 1,000 fr., c.-à-d. moins du 1/3 du prix de l'or. — On se sert du platine pour faire un grand nombre d'instruments de chimie, et particulièrement pour confectionner des vases destinés au travail de l'acide sulfurique, à l'affinage de l'argent aurifère; on en fait quelquefois des médailles, des bijoux, etc.—Le *palladium* est presque aussi infusible que le platine; il ne pèse que 11,5 autant que l'eau; sa couleur est un peu plus grise que celle du platine; il est très ductile et malléable, ne s'oxyde pas à l'air, à la température ordinaire; mais à une chaleur rouge, il s'altère légèrement; les acides sulfurique et hydrochlorique l'attaquent un peu; l'acide nitrique le dissout : on le distingue facilement du platine quand il est travaillé, parce que quelques gouttes de dissolution alcoolique d'iode y forment une tache noire en s'évaporant, ce qui n'arrive pas au platine.— Le *rhodium* présente à peu près la teinte du platine; il est absolument infusible; il pèse 11 fois plus que l'eau; dur et cassant, inattaquable par les acides, même par l'eau régale quand il est pur; mais combiné au platine, au bismuth, au plomb, au cuivre, il se dissout facilement dans le dernier acide. Ce métal donne des dissolutions d'un beau rouge. — Le *rhodium* est blanc d'argent, cassant, d'une densité de 18, 68, absolument infusible; insoluble directement dans tous les acides, il devient soluble quand on l'a fondu avec la potasse; il fournit des dissolutions pourpres, rouges, roses, vertes, bleues, d'où lui vient son nom.—Enfin, l'*osmium* a une teinte gris-bleuâtre; il pèse 10 fois autant que l'eau, est absolument fixe et infusible; il forme un oxyde assez volatil pour se distiller avec l'eau, et d'une odeur excessivement forte et pénible à respirer.

H. Gaultier de Claubry.

Platine : 1° ustensile de cuisine; grand rond de cuivre jaune, un peu convexe, monté sur des pieds de fer, et dont on se sert pour sécher et pour repasser le linge; 2° pièce à laquelle sont attachées toutes celles qui servent au ressort d'un arme à feu : la platine d'un fusil, d'un pistolet; 3° chacune des deux plaques qui servent à soutenir toutes les pièces du mouvement d'une montre ou d'une pendule; 4° en imprimerie, la partie de la presse qui foule sur le tympan; 5° en serrurerie, la plaque de fer attachée à une porte, au-devant de la serrure, plaque percée de manière à donner passage à la clé : verron à *platine*, *platine* de loquet. X.

PLATOFF ou **PLATOV** (**Le comte**), hetmann des Kosaks au service de l'empereur Alexandre, né vers 1765 dans la Russie méridionale, serait passé inconnu sur ce globe, comme tous les autres hetmanns ses égaux, si le ciel n'eût voulu qu'un hiver désastreux chassât les Français de Moscou, et amenât à Paris les Kosaks, heureux vainqueurs de géants qui ne se défendaient plus. Platov, qui avait embrassé fort jeune le métier des armes, était, à cette époque, parvenu par des actions d'éclat à ce grade d'hetmann, équivalent dans son pays à celui de général. Quand avait éclaté la guerre avec la France, durant les campagnes de 1806 et 1807, Platov avait plus d'une fois été repoussé par nos soldats. Après la paix de Tilsitt, il passa à l'armée de Moldavie, où il devait être plus heureux contre les Turks; et, en effet, il les battit en plusieurs rencontres, et prit d'assaut leur ville de Babad. En 1812, il fut un des généraux chargés de s'opposer à cette formidable invasion des Français qui menaçait la Russie. Vaincu plusieurs fois, et particulièrement près de Grodno, il se vit

obligé, avec les débris de l'armée russe, de se retirer précipitamment dans l'intérieur; mais la fortune changea avec les éléments. Platov, lancé précipitamment, avec mission de harceler la malheureuse armée française, ajouta aux désastres auxquels elle était en proie, et triompha presque toujours sans combattre. Il obtint encore de déplorables succès, en 1813, à Altenbourg, fit les campagnes de France de 1814 et 1815, et mourut en 1818 à Novotcherkask. Aucun chef n'exerçait une aussi énergique influence, et ne faisait peser un joug aussi lourd sur ces hordes de Kosaks; et pourtant, ils avaient pour sa personne autant d'amour que de terreur. C'est que, s'il savait au premier caprice leur casser inflexiblement la tête d'un coup de pistolet, il les laissait aussi habituellement se livrer sans contrainte à leur ardeur insatiable de pillage. Il a paru, en 1822, à St.-Pétersbourg, une *Vie de Platov* par Smirnof. ALBERT-DEVILLE.

PLATON, *école platonicienne*. Platon naquit à Athènes en 430, et y mourut en 348 avant J.-C. A l'âge de 20 ans, il s'attacha à Socrate jusqu'à la mort de celui-ci, en 400. Il fréquenta ensuite Cratyle, disciple d'Héraclite, et Hermogène, sectateur de Parménide. A 32 ans, il se rendit à Mégare pour entendre Euclide; de là, il passa à Cyrène pour étudier chez le mathématicien Théodore; puis en Italie, pour voir les sectateurs de Pythagore, Philolaüs et Eurytus; enfin, il visita les prêtres de l'Égypte. — C'est avec lui seulement que la philosophie parut sur la terre. Le premier, il apprit à la pensée à se connaître, et à fonder sur cette connaissance la connaissance de tout le reste. Ceux qui avant lui travaillaient à savoir considéraient les objets sans égard à ce qui les représente à la pensée dans la pensée elle-même, qu'ils étudiaient aussi de cette manière, ne songeant pas plus à examiner par quoi et comment elle peut se connaître que par quoi et comment elle peut connaître les autres choses. Aussi n'obtenaient-ils par-ci par-là que des notions vagues, confuses, et, s'il arrivait qu'elles fussent vraies, il leur était impossible de s'en assurer, faute du principe de la science. Socrate commença à s'enquérir de ce principe, ou à rechercher ce qui fait en nous que nous savons, et il trouva que ce sont les idées générales, que chacun porte en soi, lesquelles se rencontrent à découvert ou cachées, bien ou mal prises, dans toute notion, selon qu'elle est claire ou obscure, vraie ou fausse. En rentrant en lui-même pour les regarder avec attention, il vit, et quiconque fera ce retour d'une manière sérieuse, verra également que ces idées contiennent les raisons de tout ce qu'il nous est donné de comprendre, et sont elles-mêmes leur propre raison. De sorte qu'elles se connaissent elles-mêmes, et fournissent le moyen de connaître ce qui n'est point elles. Mais si les idées ont une source en nous, puisqu'elles constituent notre entendement, elles ont une source plus haute en Dieu, de qui elles constituent aussi l'entendement. Elles se divisent en deux ordres, dont un seul nous appartient, dont l'autre appartient à Dieu; et il faut les considérer à la fois dans ces deux ordres pour les embrasser avec toute leur étendue et leur réalité. Or, Socrate paraît s'être arrêté au premier, et ne les avoir envisagées que comme constitutives de notre entendement. Du moins, cela ressort de Xénophon, qui passe pour le rapporteur fidèle de ses entretiens, et Aristote autorise pareillement à le croire. Selon lui, « Socrate a le premier cherché ce qu'il y a d'*universel* dans les vertus, mais il ne séparait point cet universel. D'autres firent cette séparation, et l'étendirent de la morale à toute chose (*Métaph.*, liv. I, ch. V; et liv. 13; ch. IV). » Il s'agit de Platon, à qui il reproche d'avoir supposé que cet universel, que nous découvrons en considérant, soit la nature de notre esprit, soit celle des corps, a hors de notre esprit et des corps une existence à soi, indépendante. Platon n'a rien supposé de semblable, bien qu'on le lui ait souvent imputé, sans doute d'après Aristote. Mais, à part cette

absurdité, qui lui est si gratuitement prêtée, ces lignes constatent qu'il s'éloigne de Socrate en ce qu'il reconnaît l'universel ailleurs que dans notre esprit et dans les corps. Effectivement, il le reconnaît aussi dans Dieu. L'universel en Dieu, il le nomme *eidos auto katà auto*, ce qui signifie l'ensemble des idées prises en elles-mêmes, c.-à-d. les idées éternelles, absolues; l'universel dans notre esprit et dans les corps, animaux, végétaux, minéraux, il l'appelle *eidos* ou *idea*, employant toutefois plus particulièrement *eidos* pour l'esprit, et *idea* pour les corps. L'un ou l'autre, c'est l'ensemble des idées prises dans l'imitation de ce qu'elles sont en soi, c.-à-d. les idées engendrées, relatives (*v.* la première note de M. Cousin sur le *Ménon*, où il a indiqué la plupart des passages qui prouvent ces différentes significations). Cependant, *idea* est employé quelquefois pour *eidos auto katà auto*; alors, c'est le sens de la phrase qui le montre, comme à la fin du 6e livre de la *République*, où *idean tou agathou* veut manifestement dire l'idée du bien en soi. En créant les esprits, Dieu a produit l'image de lui-même, et les idées générales, qui constituent tout esprit créé, sont la copie des idées générales correspondantes qui constituent l'esprit créateur. En créant les corps, il a produit aussi une certaine image de lui-même, puisqu'il les a faits d'après ce qui en lui les lui représente éternellement (*v.* Pensés); et les propriétés générales qui se rencontrent dans les corps, et y forment ce qu'ils ont de fondamental, sont à leur manière une copie de ce qui leur répond en Dieu. — Ainsi, les idées qui subsistent dans lui comme raison souveraine ou incréée, en nous comme raison subalterne ou créée, subsistent dans les corps comme rapport animal, végétal, minéral. C'est pourquoi notre intelligence, quoiqu'elle ne voie et ne comprenne jamais que ce qui est en elle-même, voit et comprend ce qui est hors d'elle, au moyen d'elle-même, qui, pour soi, en est la représentation. L'extrême différence des deux copies, dont la première donne les esprits et la seconde les corps, c'est que l'une connaît et que l'autre ne connaît point. Quoique ces copies, ou les esprits et les corps, soient des êtres réels, qu'ils aient une substance propre, cependant, comme ils l'ont d'emprunt, comme ils ont été faits tout ce qu'ils sont, ils ne sauraient vivre et se conserver qu'autant qu'ils se trouvent unis à leur modèle, leur auteur, et enveloppés de son action souveraine. D'où il suit que nos idées dépendent immédiatement à l'intérieur des idées divines, et qu'elles doivent sans cesse s'élever à elles et leur rester unies, afin de se soutenir et être dans leur force. — Tel est le fond de l'enseignement de Platon, qui le répand dans ses ouvrages avec une intarissable profusion de faces, d'aperçus et de tours. Résumé dans le *Parménide*, qui a pour objet la nature des idées, dans le *Timée*, où est exposée l'origine de l'univers, il se montre à chaque instant ailleurs, mais seulement par quelqu'un de ses points, selon le besoin du sujet. Ainsi, vers le milieu du *Phédon*, il est dit et répété que l'ame porte en soi les notions essentielles, et que ce n'est que par soi qu'elle juge de ce que les choses sont en elles-mêmes; sur la fin du *Sophiste*, que les êtres physiques sont formés avec un art divin; par conséquent, ils ont en eux une empreinte de la Divinité; sur la fin du 6e livre de la *République*, que l'idée du bien, sous laquelle ici sont comprises toutes les idées générales, est Dieu, et que l'ame montre l'intelligence lorsqu'elle s'attache à lui, et que lorsqu'elle s'en détourne elle semble la perdre. C'est par ce fond que l'école platonicienne est celle du vrai, qu'elle se distingue, et de l'école écossaise, qui, admettant les idées en nous, nie qu'elles dépendent d'idées supérieures subsistant en Dieu, et de l'école malebranchiste, qui, n'admettant d'idées qu'en Dieu, nie qu'il y en ait en nous; et de l'école sensualiste, qui, n'admettant d'idées ni en nous ni en Dieu, prétend qu'elles sont formées, par abstraction, dans les impressions des sens (*v.* ces écoles); écoles

du faux, qui ruinent, ou sont invinciblement entraînées à ruiner les idées, anéantir le savoir et nous déposséder de la vérité.— Mais, puisque Platon s'éloigne de Socrate, d'où vient qu'il s'efface devant lui et ne parle que par sa bouche? C'est afin de lui rendre hommage et de se servir de son nom célèbre et de sa manière dramatique, et éminemment propre à populariser un enseignement. Il le peut d'autant mieux qu'il ne s'éloigne qu'en marchant sur la même ligne; que, pour apprendre à la pensée à se connaître complètement, il la pousse à se regarder, non seulement dans soi-même, mais dans Dieu, où se trouve la raison primitive de tout ce qu'elle est. Quoique Socrate se tût sur les idées divines, parce qu'il était plus occupé à répandre l'utile et pressante instruction qu'il possédait qu'à se la développer davantage, il ne s'ensuit nullement qu'il les rejetât, et, en faisant entendre le contraire, Aristote lui prête sa propre erreur. — Pour philosopher, il ne suffit pas d'admettre pleinement les idées, car la philosophie n'est pas une créance à des dogmes, une connaissance de préjugé, mais une connaissance de réflexion, et la raison même libre et régnante; il faut de plus les examiner avec soin, s'emparer de celles qui sont le principe de l'intelligence, comme les idées d'être et de non-être ou de néant, d'unité et de nombre, de substance et d'attribut, de cause et d'effet, de grand et de petit, de fort et de faible, de vrai et de faux, de bien et de mal, de juste et d'injuste, d'ordre et de désordre, et d'autres pareilles; les scruter, les tourmenter, afin d'en tirer la compréhension de ce qui peut être compris. Entrant dans chaque science sans être l'objet spécial d'aucune, elles forment celui d'une science universelle, commune, qui précède et domine les autres. Cette science mère, souveraine, Platon l'expose dans le 1er *Alcibiade*, et dans le *Charmide*, il l'appelle fort bien la science des sciences, étant la science de la pensée, qui produit et enferme toute science. Première et dernière raison du connaître, elle est son fondement à elle-même, ne naît que d'elle-même, ne s'explique que par elle-même. C'est la pensée se repliant sur soi et s'éclairant de sa propre lumière : de toutes les sciences la plus sublime à la fois et la plus simple, la plus difficile par les efforts qu'elle commande pour rentrer en soi à notre esprit toujours errant hors de lui, et cependant la plus usuelle par les notions qui la composent, qui se rencontrent incessamment dans la vie, et sans lesquelles nul ne peut s'entendre sur rien ni avec les autres ni avec soi-même. Nous rendre donc ces notions claires, distinctes, nettes, nous apprendre à juger les autres aux clartés pures et vives de celles-là, en retirant la pensée des sens qui l'obscurcissent et l'étouffent, ou des subtilités qui la faussent et la dépravent, la ramenant à elle-même et suscitant son énergie naturelle de savoir, voilà la philosophie, voilà Platon. En lui, l'esprit humain se reconnaît vraiment pour la première fois; et, à le regarder agir, on sent qu'il est sorti enfin du vague et de l'incertitude; qu'il a cessé d'être l'esclave de l'ignorance, le jouet du faux savoir; qu'il est posé dans la vérité et dans la lumière. Voyez-vous comme il porte au dehors l'ordre qu'il vient de découvrir en lui-même, distingue les créatures du créateur, jusque là plus ou moins confondus, soit qu'on absorbât les créatures en Dieu, comme l'école métaphysique d'*Élée (v.* ce mot), soit qu'on absorbât Dieu dans les créatures, comme l'école physique du même nom; met la cause première et les causes secondes à leur place respective, maintient leurs rapports naturels dans l'ensemble de l'univers et dans beaucoup de ses parties, sinon dans toutes! Voyez-vous comme il affronte avec confiance et confond avec facilité l'enseignement captieux et superbe des sophistes, qui depuis si longtemps exercent l'empire! avec quelle promptitude il leur enlève la jeunesse, qu'ils tiennent fascinée, et la fait descendre de la présomption d'une science mensongère à la juste défiance d'elle-

même! Tout change d'aspect : la pensée prend un autre cours, la raison secoue son antique engourdissement, s'élève et prévaut. Si elle ne saisit point encore la conduite de la vie dans ce qu'elle a réellement d'important, et laisse l'homme asservi aux cultes sensuels et aux sociétés despotiques, c'est qu'il ne lui est pas donné de restaurer seule l'homme dégradé. Mais elle proclame les vrais rapports qu'il a du côté de l'ame avec Dieu; et ces rapports intérieurs, directs, en vertu desquels il ne relève nécessairement que de l'éternelle raison, sont la base, où, vingt siècles plus tard, lorsqu'il aura été renouvelé par le christianisme, s'asseoira l'ordre des choses, qui le mettra en possession de lui-même et dans la jouissance de ses droits naturels. — Platon obtint de son siècle le surnom de *divin*, et la postérité le lui a conservé. Il faut le dire, aucun mortel ne le mérite mieux. Mais, d'ordinaire, on n'exalte par-là que la magnificence, la pompe et la mélodie de son langage, le charme délectable que respirent ses peintures du sentiment. Sans doute, même à cet égard il souffre peu de comparaison. Saint Augustin a-t-il, pour la beauté éternelle, *cette beauté toujours ancienne et toujours nouvelle* (*Conf.*, liv. 10, ch. 27), dont la contemplation et l'amour l'enivrent, a-t-il des traits plus admirables, plus enchanteurs, et surtout aussi fiers que Platon, lorsque, dans le *Banquet*, après avoir préparé les ames à en supporter l'éclat, il l'étale à leurs yeux vivants? Homère, ce créateur de l'Olympe, à qui les dieux doivent leur grandeur et Jupiter sa majesté, a-t-il, avec sa puissante audace du merveilleux, animé les cieux d'un spectacle pareil à celui que Platon y donne, lorsque, dans le *Phèdre*, il représente les légions innombrables des dieux et des génies, conduites par leur chef suprême, et montant, sur leurs chars ailés, au sommet du ciel; autour de ce sommet, où réside éternellement l'essence véritable de la justice, de la sagesse, de la beauté, de la science, faisant des évolutions majestueuses, et, après avoir contemplé toutes ces essences et s'en être abreuvées, se replongeant dans l'intérieur du ciel, rentrant dans leurs palais divins, épurées, fortifiées par cet aliment immortel de l'intelligence! Oui, Homère semble petit. Que des cieux Platon veuille transporter sur la terre cette scène, qu'il entreprenne de retracer les efforts des hommes pour s'élever à la région supérieure des essences: les images sont sous sa main pour donner un corps à ses pensées; notre ame lui apparait comme un atelage dont l'intelligence est le conducteur, l'amour des choses du ciel et l'amour des choses de la terre les deux coursiers. Si le coursier céleste l'emporte, le char s'envole à la source du vrai, du beau, du bien, où se désaltèrent les dieux. Mais l'ame n'en peut obtenir qu'un faible rejaillissement, que comme une vapeur, parce que la fougue du coursier de la terre agite la marche et la rend vacillante. Si celui-ci triomphe, le char descend, se brise à travers les écueils et s'engloutit dans les précipices. « L'ame alors se traîne dans ce tombeau qu'on appelle le *corps*, comme l'huître dans la prison qui l'enveloppe. » Ici, Platon peut défier Pascal et Bossuet, ces peintres terribles de la lutte acharnée que se livrent en nous la raison et les sens, et dans laquelle, se terrassant tour à tour, ils produisent nos grandeurs et nos misères, et leur effrayant contraste.—Mais l'énergie, l'opulence, l'enchantement du style, ne sont que la partie inférieure, j'oserai presque dire grossière de son génie. Voulez-vous le voir dans sa sublimité? suivez-le dans les rues, dans les ateliers, dans les places publiques, où, sous la personne de Socrate, il va avec son ton simple et badin, sa conversation naïve, ses propos familiers, instruire les ignorants, démasquer les faux sages, qui, s'emparant des connaissances acquises, les gâtent pour renverser les maximes du bon sens et de la morale, aveugler les esprits, corrompre les cœurs, gagner du crédit et de la fortune, et flétrir leur époque en lui imprimant le nom d'époque des sophistes. A l'entendre toujours parler de laboureurs, de vignerons,

de cuisiniers, de bucherons, de charpentiers, de tisserands, de marchands, de joueurs de lyre, de pilotes, on le prendrait pour un bon campagnard, un homme de ménage, de boutique, ou tout au plus pour un maître d'école, si on ne le voyait entouré continuellement des fils des premières familles, et dans les assemblées des rhéteurs et des sophistes, qui pâlissent à sa vue, et si en même temps ses entretiens n'étaient, dans leur abandon et leur simplicité, si accomplis, et ne décelaient une culture parfaite. Aussi, sous ce langage et ces objets communs, qu'il cache un sens profond, une sagesse relevée et un art admirable de les communiquer! il semble ne discourir qu'inspiré par les occasions et le hasard; ce qu'il dit paraît plutôt l'expansion ingénue de la nature que le fruit de l'étude. Cependant, on sent que cela est assis sur des principes si fermes, sur une méditation si étendue et si suivie, qu'il est impossible de méconnaître en lui un homme qui a sondé tous le recoins de la pensée, et qui sait où est le vrai et où est le faux, qui écoute ou provoque les objections avec l'assurance de ne voir surgir aucune vérité, aucune erreur nouvelle. Il affecte l'ignorance; et, en effet, il n'a pas le savoir mensonger qui est en vogue, il n'a pas non plus ce savoir empirique qui est fondé, mais qui ne réside que dans la mémoire. Le sien est d'intelligence : c'est pourquoi il semble toujours spontané. Avec cette maîtresse connaissance de soi, cette domination des idées premières, il entreprend hardiment d'éclairer les autres; il les travaille, il les presse par ses questions faites si à propos, par ses exemples si sensibles, si bien choisis, jusqu'à ce qu'ils aperçoivent ces idées là, et qu'à leur clarté pure ils voient disparaître les lueurs vagues dont ils étaient si fiers, ou les ténèbres de leur ignorance native. Ne lui croyez pas la prétention de leur enseigner quelque chose, il ne s'attribue, suivant son langage, que le talent des sages-femmes, celui d'aider les ames à enfanter, ou à trouver en elles-mêmes et y mettre au jour ce qu'il y cherche avec elles. Quelquefois, d'interrogation en interrogation, de réponse en réponse, il les conduit avec tant de subtilité et d'adresse, qu'il leur fait parcourir en tout sens la pensée, en les alléchant par l'espoir de découvrir ce que c'est que la sagesse, l'amitié, le courage, et finit par les laisser deçues et dans une incertitude inquiétante; de sorte que vous le prendriez lui-même pour un de ces sophistes dont les leçons ne sont que mécomptes, et dont il s'est déclaré l'implacable ennemi. Mais si on y regarde de près, on s'aperçoit qu'il a obtenu un résultat non moins important que s'il avait mis en lumière l'objet particulier de sa recherche; il a exercé les esprits avec lesquels il converse, il les a fait réfléchir, il leur a appris à voir d'un coup d'œil dans chaque principe la longue chaîne des conséquences qui en découlent, et à surprendre les liaisons de ces conséquences avec les conséquences d'autres principes. Et qu'il finisse ou qu'il ne finisse point par éclaircir le point dont il s'agit, il a rempli son objet, qui est de conduire à philosopher. — Voilà ce qui fait Platon grand, et justifie son titre de *divin;* car la grandeur réelle, qui nous rend semblables à Dieu, c'est de connaître et d'aimer la vérité, objet unique de la connaissance et de l'amour divins. Lorsque de la contemplation des idées, dans laquelle il puisait ardemment la science, il a laissé tomber, revêtus de couleurs splendides et de sons harmonieux, quelques-uns des transports qu'il devait souvent ressentir, les hommes captifs des sens ont été éblouis et se sont persuadé qu'il avait passé tout entier dans ces pages resplendissantes. O vous, qui avez lu Platon, et ne voyez en lui qu'une imagination prodigieuse et magique, et le traitez de beau rêveur, humiliez-vous devant une telle raison; obtenez-en, s'il est possible, une étincelle, qui suffira pour vous la faire reconnaître. Et vous, qui n'avez cherché en lui que l'éclat de ces pages, ou même qui ne vous le représentez que sur des ouï-dire trompeurs, lisez, méditez ses écrits,

à l'exemple du positif mais judicieux abbé Fleury, qui s'abusait comme vous, et il ne vous restera plus sans doute qu'à confesser votre erreur comme lui. « Platon, dit-il, passe pour un visionnaire, et pour un auteur dont les ouvrages ne peuvent servir, tout au plus, qu'à orner des harangues. Je le croyais tel moi-même avant que je l'eusse lu, et j'avoue que je fus bien étonné de le trouver au contraire très solide, approfondissant extrêmement les sujets qu'il traite, allant toujours à prouver quelque vérité ou à détruire quelque erreur, établissant ou insinuant dans tous ses ouvrages une morale merveilleuse, et fournissant une infinité de réflexions capables de désabuser les hommes les plus prévenus, et d'arrêter les plus emportés... Son esprit, outre les qualités qu'on lui accorde d'ordinaire, d'avoir eu l'imagination belle, l'invention, le tour délicat, l'élévation, la grandeur de génie, avait encore la solidité, le jugement, le bons sens, et il me paraît avoir plus excellé en ces dernières qualités. » (*Disc. sur Platon*). Étonnant pouvoir de la renommée. De la même main elle abaisse la supériorité qui éclaire le monde, et exhausse la médiocrité qui l'aveugle. Qui a fait à Platon la réputation d'esprit chimérique, à Aristote et à Bâcon celle de génies souverains? ceux-là précisément qui ne les ont point lus, ou qui n'ont su les comprendre. — Ces notions qui dans tous les temps sont le fond des conversations et des livres utiles, ces considérations qui les alimentent, remplissent les écrits de Platon. Elles n'appartiennent pas toutes à lui, la plupart remontent même au-delà de Socrate, et leur ont été transmises par leurs devanciers, mais mal exposées, incomplètes, sans lien, presque sans fruit. A eux la gloire de les avoir présentées avec une netteté qui les rend accessibles à tous, de les avoir développées, coordonnées, fécondées, et surtout de les avoir ramenées à leur source, je veux dire aux idées primitives, dont ils ont fait jaillir une infinité d'autres, et d'avoir composé de cet ensemble le riche et éternel héritage de la pensée, que se sont ensuite distribué les moralistes, les politiques, les théologiens, les littérateurs. — Là ont pris Aristote, Démosthène, Cicéron, Zénon, Sénèque, Épictète, Plutarque, Montaigne, Fénelon, Domat, Montesquieu, Rousseau, Bernardin-de-Saint-Pierre, saint Justin, Origène, saint Clément d'Alexandrie, saint Augustin, Bossuet. Chacun sans doute a agrandi sa part, et l'a en quelque sorte refaite par la méditation et par les matériaux d'une expérience qui manquait à Platon. Toutefois, ces notions, ces vues, ces réflexions n'ont rien en lui d'informe, rien qui sente le premier jet; elles s'y montrent dans des proportions admirables, et avec une variété de manières et de tons, qui, bien qu'elle soit abrégée, ne le cède guère à la variété qu'elles offrent dans cette multitude d'auteurs réunis. — La Harpe remarque que les lettres où Pascal immole les casuistes au ridicule ont été inspirées par les dialogues de Platon contre les sophistes. Et ce chef-d'œuvre de plaisanterie moderne, dont Voltaire dit que Molière n'a rien de plus comique, atteint-il son modèle? Je ne sais trop quelle *provinciale* soutiendrait le parallèle avec l'*Euthydème*, par exemple. Si quelques-unes peuvent rivaliser avec lui de finesse, d'à-propos, d'esprit et de bon sens exquis, aucune ne le pourrait sous le rapport de l'intérêt. Dans les *Provinciales*, la scène, enfermée dans le cabinet, n'est qu'une espèce de tête-à-tête où la raison cultivée aux prises avec la sottise ignorante, lui soutire tout ce qu'elle contient de ridicule. Dans les *Dialogues*, c'est un spectacle auquel assiste en quelque façon la Grèce lettrée. D'un côté sont les sophistes avec la longue suite de leurs partisans, qu'ils traînent de toutes les villes; de l'autre, c'est Socrate avec quelques jeunes gens spirituels et malins comme lui, et tout autour la foule des curieux qui les assiègent. Là, ce n'est qu'applaudissements enthousiastes à l'art merveilleux des sophistes, ici que rires moqueurs, tandis que Socrate, par ses ques-

tions adroites et par celles de ses disciples, les induit à débiter leurs extravagances avec une exubérante satisfaction d'eux-mêmes. Mais s'il lui arrive de les embarrasser et de leur fermer la bouche, aussitôt ceux qui riaient applaudissent, et ceux qui applaudissaient se livrent à un amer dépit. Il prend rarement ce dernier parti, persuadé qu'il est plus avantageux à sa cause de leur faire étaler leur risible doctrine que de les réduire au silence. Mais, quelle que soit la direction qu'il donne à ses attaques, rien de plus dramatique, de plus solennel, de plus intéressant que ces spectacles. Tant qu'il ne s'agit que de puérilités de logique, il se contente de combattre ses adversaires par le ridicule; si leurs sophismes compromettent les principes de la justice et de la vertu, alors, au mordant sarcasme, il joint l'indignation, et les accable d'une éloquence que Démosthène n'a point ensuite surpassée. Égale force de dialectique, égale impétuosité de mouvement, égale verve de colère; et il n'est pas une harangue de l'orateur, qui soulève plus de haine contre Philippe que la fin du *Gorgias* contre le vice et l'iniquité. Que Calliclès, chez qui la scène se passe, et qui ne croit qu'à l'or et à l'art de l'amasser en dominant la multitude, ait l'imprudence de lui dire, par pitié amicale, qu'avec ses belles maximes, il ne saurait comme lui se défendre devant des juges; il se lève plus grand que jamais, et présente la majesté de la vertu comme l'arme la plus puissante de l'éloquence. — Nous avons déjà indiqué que Platon dispute aisément de pompe et d'énergie avec quel poète et quel orateur que ce soit. Mais qui approche de Platon dans les *Lois* et la *République*? On dirait le langage d'êtres supérieures à l'humanité, qui daignent s'entretenir de ses intérêts avec un amour infini pour elle et une connaissance parfaite de sa nature et de son état. Il y règne je ne sais quel sentiment profond de notre dignité et de nos misères, quelle assurance et quel calme venant d'en haut, quelle auguste persuasion qu'on sent, qu'on goûte, qui ravissent, et qu'on ne peut rendre. C'est une composition d'une beauté unique, d'un attrait indéfinissable : il faut la contempler. Le *Télémaque*, si universellement vanté, d'une perfection si populaire, et où l'on voit l'influence des *Lois* et de la *République*, n'en est pourtant qu'un pâle reflet. Au reste, quelque ton, quelque genre que prenne Platon, il s'efface tellement dans sa parole qu'il fixe toute l'attention de celui qui l'écoute ou qui le lit sur l'objet dont il l'entretient. La langue n'est pour lui que le moyen d'exciter dans l'esprit des autres ce qui se passe dans le sien; et c'est là le secret comme le terme de la perfection du style. On lui reproche quelquefois d'insister trop sur certaines choses évidentes de soi, et de recourir presque toujours à des exemples vulgaires et aux mêmes; on oublie que ce qui, après deux ou trois mille ans de réflexion, saute aux yeux, ne le faisait point lorsque la philosophie naissait à peine, et que le meilleur moyen d'ouvrir l'intelligence aux objets difficiles, c'est de les rapprocher continuellement de ceux qui sont aisés à comprendre. Voudrait-on par hasard qu'il ressemblât à l'abstrait et énigmatique Aristote, si loin de pouvoir être entendu par ceux qui ignorent, qu'il ne l'est pas même par eux qui savent le plus? Qu'on y songe, et l'on sentira que, vu les temps, ce qui serait peut-être un défaut dans Descartes devient une qualité précieuse de plus dans Platon. Mais si personne n'a mieux écrit que lui, c'est que personne n'a mieux pensé. — Cela veut-il dire cependant que non seulement personne n'a eu des idées plus claires, plus nettes, mieux suivies, mais que personne n'en a eu de tout de plus justes, et ne s'est tenu plus ferme dans la vérité? Non, car si Platon a rencontré les principes, il a souvent dévié dans l'application. Il enseigne la création (*Timée*) aussi rigoureusement que Moïse. La matière qu'il a l'air de supposer préexistante et incréée, n'est point la matière proprement dite : savoir la terre, l'eau, l'air, le feu, enfin les éléments; il déclare en termes formels qu'ils ont été

faits. Alors, qu'est-ce que cette matière? C'est, selon lui, ce qui reçoit toutes les propriétés et n'en a aucune. C'est donc ce qui resterait si on ôtait aux corps bruts l'étendue, l'impénétrabilité, la pesanteur et les autres qualités; si l'on ôtait de plus aux plantes la faculté de se nourrir, aux animaux, avec la faculté de se nourrir, celle de sentir et de se mouvoir, et si l'on ôtait aux esprits la pensée. Or, il est clair qu'il ne resterait rien, attendu que c'est là ce qui les compose. Ainsi, la matière prise dans ce sens est l'absence des propriétés constitutives des choses, et cette absence est pour les choses la possibilité de recevoir ces propriétés, par conséquent la possibilité originelle de recevoir l'existence. En Dieu, qui renferme la plénitude de l'être, il n'y a pas lieu de considérer la matière par rapport à lui, mais seulement par rapport aux créatures, dont sa toute-puissance rend l'existence possible. Sous ce point de vue, la matière revient à l'idée générale de l'être, idée qui implique la possibilité de tous les êtres, et l'existence actuelle de l'être parfait. Platon fut conduit à envisager ainsi la matière par le besoin de réfuter l'école métaphysique d'Élée, qui n'admettait qu'un être, rejetant, et l'existence actuelle des autres, et leur possibilité. D'où il suit que la matière chez lui, loin d'infirmer la création complète, n'est destinée qu'à l'établir. Mais Platon n'attribue pas à Dieu cette création tout entière. Cependant pourquoi veut-il que là où se montre dans son infinité la puissance divine intervienne la coopération d'une créature? Après avoir créé le ciel et la terre et les esprits célestes, Dieu avait-il donc besoin de déléguer à ceux-ci la tâche de former le corps de l'homme, comme si sa puissance était lassée, ou que l'œuvre en fût indigne? Pourquoi veut-il que là où veille la Providence infinie vienne se placer une providence auxiliaire, et que des intelligences spéciales soient commises pour diriger la vie de chacun de nous (*Lois*, liv. x). Ce qui est pis encore (*Timée*), pourquoi veut-il qu'à l'homme s'arrête la création directe, et que la femme, les animaux, les oiseaux, les poissons, n'en soient que des dégénérations diverses, alors surtout qu'il voit chaque espèce ayant sa nature bonne dans la pensée de Dieu? Pourquoi de ce corps qu'il présente formé exprès pour l'ame, lui en fait-il ensuite un tombeau? Se peut-il que de pareilles inconséquences se rencontrent dans une pareille tête! Disons-le pourtant : les idées si lucides, si assurées de perfection souveraine que Platon avait conçues, se révoltaient du spectacle des désordres qui règnent dans l'homme, et il répugnait à voir sortir immédiatement des mains divines ce corps en rébellion permanente avec les principes éternels de l'ordre, et qu'attendait la dissolution. S'il était contraint de reconnaître qu'il avait été fait pour l'ame, il sentait aussi qu'il en est le fléau, et qu'elle y est clouée comme à son instrument de supplice. De là les contradictions de ce vaste et éminent esprit, qui embrasse les objets sous tous leurs rapports, qui se travaille à y découvrir l'harmonie, mais qui, par la nature même de la chose, reste dans l'impuissance tourmentante de tout concilier. Que n'a-t-il connu clairement la chute primitive (*v. Phédon*)? Elle lui eût expliqué ce mystère, sans elle inexpliquable, et épargné ces tourments et ces inconséquences. — Malgré ces erreurs et d'autres faciles à signaler, Platon a conquis le principe de la véritable connaissance ou de la philosophie, et en a fait les applications les plus belles et les mieux entendues. Ce principe, nous le répétons, ce sont les idées générales saisies d'une vue immédiate de l'esprit replié sur lui-même, et prises à la fois dans leur existence éternelle, qui est Dieu, et dans leur existence créée, qui est nous. Quelques vicissitudes que subisse ce principe, toutes les fois qu'il se relèvera, il ne sera jamais que le retour de la pensée à elle-même, pour y contempler ces idées sous ce double aspect. Et Descartes, qui se vante d'être l'auteur du seul moyen d'arriver à la vérité, ne se borne pas moins à rappeler l'esprit humain à soi-

même, comme Plotin et saint Augustin, qui s'avouent les disciples de Platon. La philosophie ne décline que parce que l'esprit, s'échappant à lui-même, perd cette compréhension plaine et vive des idées. Il ne les embrasse plus dans toute leur étendue, soit qu'elles le fuient du côté de Dieu, lui restant du côté de lui-même, soit qu'elles le fuient du côté de lui-même, lui restant du côté de Dieu, soit enfin qu'elles le fuient de l'un et l'autre côté, et qu'il ne lui reste que les images avec les abstractions qui en dérivent. De ces trois déclins de la connaissance véritable naissent les écoles écossaise, malebranchiste, sensualiste, ruines funestes de l'école platonicienne. Aussitôt qu'elles dominent, on ne comprend rien, ni entièrement, ni à fond ; ce ne sont qu'aperçus incomplets et superficiels; le lien des sciences se rompt, elles s'isolent ou se confondent. La morale et la politique, si essentiellement unies à la religion, l'école écossaise dira qu'elles en sont indépendantes; l'école malebranchiste, au contraire, les y absorbera et voudra régir l'homme avec la verge théocratique ; le sensualisme niera la religion, réduira la morale à l'intérêt, et jettera la société dans une anarchie brutale ou dans un abject despotisme. Ne cherchez plus ce génie qui enfante ou renouvelle les sciences ; le je ne sais quoi de divin, le *quid divinum*, est éteint ; l'esprit humain, comme déchu, ne semble vivre que dans la région subalterne de lui-même; il ne reste de mouvement progressif et de fécondité qu'à l'érudition et aux recherches d'expérience. Témoin Aristote, dont les ouvrages, même ceux où il est supérieur, comme la *Politique*, la *Morale* et le *Traité des animaux*, ne reposent que sur l'observation de faits ; témoin les alexandrins avant le nouveau platonisme ; témoin les écrivains du XVIIIe siècle. Ceux-ci ne passent guère pour briller par l'érudition ; néanmoins, l'*Esprit des Lois* et la *Grandeur et la Décadence des Romains*, l'*Émile*, le *Contrat Social* et le *Gouvernement de Pologne*, l'*Essai sur les Mœurs*, l'*Histoire naturelle*, ne portent non plus que sur l'observation de faits, et ces productions ne paraissent s'élever au-dessus de cette sphère que parce qu'elles sont animées de l'esprit nouveau et extraordinaire de leur siècle ; enfant tardif, mais vrai, du christianisme et de l'école platonicienne. Encore cet avancement et ces travaux ne seront-ils dus qu'à l'élan suscité par cette école, dont souvent on ne fera que poursuivre les découvertes dans les détails, développer les vues, en constater l'exactitude. Par exemple, les mathématiques, qui naquirent dans son sein, et que, dès les premiers temps, elle porta aussi loin qu'on pouvait l'espérer dans l'antiquité, qu'ont-elles acquis après jusqu'à Descartes? Tout ce qui s'est fait n'est-il pas la suite de l'état où elle les avait laissées? Depuis Descartes, inventeur de la géométrie analytique, et Leibnitz, inventeur du calcul différentiel, qu'y a-t-il qui ne coule des théories de ces deux chefs modernes de la même école? Quelquefois l'esprit continue d'embrasser les idées dans leur étendue, mais cesse de les comprendre vivement. Alors paraissent les subtilités, les formules, les préjugés sous lesquels la pensée, non moins incapable d'entendre les vérités découvertes que d'en découvrir de nouvelles, se traîne stérile dans une ignorance routinière. Telle est la scolastique du moyen-âge, où les partisans de Platon ne se distinguent point de ceux d'Aristote, de Zénon ou d'Épicure par les œuvres, mais par des opinions aveugles. Au reste, que la décadence provienne de ce que l'esprit n'a qu'une compréhension partielle des idées, ou qu'une compréhension faible, ce n'est toujours que parce qu'il s'est échappé à lui-même, et c'est à lui-même qu'il faut le ramener pour restaurer la vraie connaissance. Déplorons ces dépérissements ; mais qu'ils ne nous soient point à scandale et ne nous fassent point douter de la philosophie. Rien sans doute, rien n'est si naturel à l'esprit humain que d'être avec soi-même, puis qu'en cela consiste sa grandeur et sa perfection. Cependant, à cause de la corrup-

tion qui pèse sur lui dès l'origine, rien ne lui est pénible comme cette position. Il s'y trouve si contraint qu'il n'y tient qu'un instant, n'y revient qu'à de longs intervalles; mais cet instant suffit pour que la philosophie recouvre cette lumière vivifiante et cette force créatrice que donnent les idées générales par tous leurs côtés énergiquement saisies. Ces grandes rénovations se lient à celles du monde et entrent dans son cours. Le christianisme, abolissant le polythéisme et les cultes sensuels, pour leur substituer le culte spirituel d'un Dieu unique, provoqua la première en Plotin et Augustin; l'esprit humain, rattaché intérieurement à Dieu par le christianisme dans le moyen âge, a provoqué la seconde en Descartes; maintenant la société, qui se fonde sur les droits inhérents à notre nature, provoque la troisième. A son tour, la philosophie ravivée expliqua par Augustin ce qui dans le christianisme ressort de la raison, révéla au docteur par excellence de l'Eglise cette immensité de choses et de rapports sur Dieu et sur l'homme, et cette façon lumineuse et simple de les présenter, qui font de ses ouvrages une mine inépuisable d'instruction également ouverte aux ignorants et aux savants; par Descartes, elle a fait jaillir les sciences de l'esprit humain régénéré dans son union intime et religieuse avec l'esprit suprême, et les a lancées dans une carrière indéfinie; par son successeur, que l'avenir réserve, elle expliquera la société actuelle jusqu'ici un problème, accordera, en les ramenant à leur source première, le pouvoir et la liberté, qui l'agitent de leurs incessantes luttes, et y établira la paix avec l'ordre.—Sauf treize lettres, dont l'authenticité est contestée, quoiqu'à tort suivant nous, du moins à l'égard de plusieurs, Platon n'a écrit que sous la forme de dialogue. Il l'a choisie sans doute, comme celle qui permet le mieux à la pensée de se déployer avec naturel, candeur et liberté. Chacun de ces *Dialogues* a son objet particulier. C'est la philosophie, les idées, l'être, la nature humaine, l'ame, la science, la sagesse, la vertu, le devoir du citoyen, le beau, l'amour, l'amitié, le courage, la prière, l'oraison funèbre, la poésie, la dispute, le mensonge, la vraie instruction, la sainteté, la beauté, les sophistes, la rhétorique, la propriété des noms, l'amour du gain, le plaisir, la république, les lois, la politique, l'origine du monde, l'atlantique ou les antiquités, l'apologie de Socrate. Comme le mérite des dialogues réside dans la manière même dont ces objets y sont traités, et qu'on ne peut l'apprécier qu'en les lisant, nous ne placerons ici d'aucun l'analyse inutile. Il y en a plusieurs médiocres, et les critiques ont jugé qu'il n'étaient pas de Platon. Cela est possible; toutefois, ne serait-il pas permis de dire que ce sont de simples ébauches? Remarquons en passant que sa *République*, qu'on appelle imaginaire, à peu de choses près, subsistait vivante à Sparte. Cette domination absolue de l'état sur ses membres, et cette destruction de l'individu, qui en sont l'essence, la société ancienne les réclamait comme son seul fondement solide, à cause de l'extrême faiblesse de la raison dans la multitude, où elle ne pouvait servir de lien social, et où elle devait être remplacée par une autorité propriétaire universelle des personnes et des biens, et de laquelle chacun fût supposé tenir tout ce qu'il avait et tout ce qu'il était. Admirons Platon de l'avoir si bien compris. — M. Cousin publie de ses œuvres une traduction en douze volumes, dont onze ont déjà paru. C'est la première qui soit complète. S'il a mis à contribution les traductions partielles antérieures, il les a surpassées. En tête de la plupart des dialogues, se trouvent des arguments écrits avec beaucoup de soin, et où le sujet du dialogue est exposé avec clarté et précision. Mais il lui est arrivé quelquefois de fausser la doctrine de Platon: nous en avons fourni un exemple à l'article *Phédon*. MM. W. Duckett et Max. Béthune, fondateurs du *Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture*, donneront, dans la collection complète des classiques grecs, qu'ils publient avec MM.

Didot, une édition de Platon, in-8°, avec traduction latine en regard. Ce sera un service rendu à la France, qui ne possède que d'anciennes éditions in-folio peu commodes. BORDAS-DEMOULIN.

PLATONICIEN, PLATONIQUE. Le premier s'emploie pour désigner les personnes et les choses qui ont rapport à Platon, et l'ont dit : un philosophe *platonicien*, une idée *platonicienne*. Le second est réservé pour les choses, et n'est guères en usage que dans ces deux locutions, *amour platonique*, *année platonique*. L'amour platonique, c'est un amour dégagé des sens, un amour spirituel de deux personnes qui s'aiment dans la beauté éternelle. C'est une préparation, une image de la charité sous le christianisme. L'année platonique, c'est la révolution qui ramène tous les corps célestes dans le même état.

BORDAS-DEMOULIN.

PLATRE, PLATRIER, PLATREUR. Le *plâtrier* est le cuiseur et le marchand de plâtre; le *plâtreur* est l'ouvrier qui le gâche et l'emploie. Plus communément, à Paris du moins, le plâtreur est appelé *plafonneur*. — Le plâtre est le gypse ou sulfate de chaux impur, desséché, improprement dit *calciné*. Les plâtres varient beaucoup pour la force d'adhésion. Le sulfate de chaux, régulièrement cristallisé et presque pur, ne donne à la cuisson qu'un plâtre sans force, tandis que les plâtres de Montmartre et de Lagny, qui jouissent de beaucoup de force, et qui conservent de l'adhésion pendant un temps comparativement très long, proviennent d'un gypse en petits cristaux agrégés au moyen d'un ciment naturel de carbonate de chaux. Le plâtre dit *brûlé*, ou trop calciné, perd considérablement de sa qualité. Dans les fours à plâtre ordinaires, où, pour l'économie du temps et la facilité de la charge, on entasse le gypse en fragments assez volumineux, les morceaux sont très sujets à être brûlés à la superficie, tandis que le noyau n'a pas été suffisamment atteint par la chaleur. Quand on a besoin de se procurer un plâtre supérieur, le mieux est de réduire la pierre en fragments de la grosseur d'un œuf de poule, et d'exposer ces fragments dans un four de boulanger à la retraite du pain; ou mieux encore, par un procédé que nous n'avons pas vu mettre en pratique, mais qui nous a personnellement parfaitement réussi : c'est de pulvériser la pierre crue, et de placer cette poudre dans un chaudron sur le feu; la matière ne tarde pas à éprouver une véritable ébullition par le dégagement de l'eau de cristallisation du sulfate de chaux, qui se réduit en vapeur. On reconnaît que le plâtre est suffisamment cuit quand l'intumescence de la matière cesse, et qu'elle retombe tranquille dans le chaudron. — Chacun sait que les plâtres gardés long-temps après leur cuisson, et surtout après leur pulvérisation ou battage, perdent leur force : on dit alors que le plâtre est *éventé*. — Le sulfate de chaux, régulièrement cristallisé en grandes lames, prend le nom de *miroir d'âne*. Il donne un plâtre faible, mais ordinairement d'une grande blancheur, avec un grain très fin. Il convient pour les petites figurines. — L'usage immense du plâtre, surtout à Paris, est bien connu. *Ville de boue et de plâtre*, a-t-on dit quelque part, en parlant de la métropole de la civilisation; mais ces carrières de Montmartre, qui ont fait pendant tant de siècles l'orgueil de Lutèce, menacent enfin d'un prochain épuisement; heureusement qu'on découvre chaque jour de nouveaux gisements de gypse sur la rive droite de la Seine. A Lagny, sur la Seine, on trouve en abondance un gypse différemment cristallisé, à peu près semblable à celui d'Italie. On en fait des figurines, des cartels de pendules, des vases, etc. C'est un véritable albâtre gypseux, semi-transparent. C'est l'*alabastrite*. — Si le plâtre était exempt du défaut de la *poussée*, en termes de l'art, et s'il résistait mieux aux intempéries des saisons, ce serait une des plus précieuses substances extraites par l'homme du sein de la terre.

PELOUZE père.

Il y a une différence essentielle à éta-

blir entre le *plâtre* et le mortier. Le plâtre gâché augmente de volume en faisant corps, au lieu que le mortier diminue, surtout lorsqu'il n'a pas été massivé. Voilà pourquoi il y a des précautions à prendre lorsqu'on se sert de plâtre pour certains ouvrages, tels que les voûtes, les cheminées, qu'on adosse aux murs isolés, les plafonds, etc. — Les anciens firent peu d'usage du plâtre dans leurs constructions. Il paraît qu'ils ne s'en sont servis que pour les enduits intérieurs, encore ne l'employaient-ils pas pur. Vitruve en blâme l'usage, parce que le plâtre, faisant corps plus promptement que le mortier avec lequel on le mêle, l'enduit est sujet à gercer. Peut-être là où il était abondant l'employaient-ils comme nous, dans la construction des maisons ordinaires. Comme cette matière dure peu en comparaison du mortier, il peut se faire que ces enduits aient été détruits depuis long-temps. — On appelle *plâtras* des débris d'ouvrages de plâtre. — *Plâtrière* est un nom commun à la carrière d'où l'on tire la pierre à plâtre, et au lieu où on la cuit dans les fours. — Au figuré, *battre quelqu'un comme plâtre*, c'est le battre excessivement. Dire d'une femme qu'*elle a deux doigts de plâtre sur le visage*, c'est la représenter comme se fardant beaucoup.

Plâtre se dit aussi de tout ouvrage moulé en plâtre. Les plâtres de la frise sont les ornements qu'on y voit. Le plâtre d'une statue, d'un buste, est le modèle en plâtre de ce buste, de cette statue. Un plâtre antique est une figure, un bas-relief de plâtre moulé d'après l'antique. On a tous les plâtres de la colonne trajane. On désigne par premier plâtre d'une statue celui qui est sorti le premier du moule. Le plâtre d'une personne est le masque de plâtre avec lequel on a pris l'empreinte de son visage. On tire le plâtre d'un homme après sa mort, pour faire plus tard son portrait.

Plâtres, au pluriel, sont les légers ouvrages en plâtre d'un bâtiment, comme les enduits, ravalements, lambris, corniches, languettes de cheminées, plinthes, scellements, etc., ou des ouvrages de sculpture, moulés et coulés en plâtre dans des creux, comme frises, rosaces de plafond, coins de corniches, masques, festons, bas-reliefs, etc. X.

PLAUTE (Marcus-Accius), naquit à Sarsine, bourg de l'Ombrie, au commencement du vᵉ siècle de Rome, ou à la fin du ivᵉ. On avait fixé sa naissance à l'an 224 avant notre ère; mais sa mort, ayant la date de 184, puisque Cicéron la met au consulat de Porcius et de Claudius Pulcher, il s'ensuivrait que Plaute n'a vécu que quarante ans. Or, dans son *Traité de la vieillesse*, c. 14, Cicéron nomme Plaute parmi les vieillards restés maîtres de leur esprit. On ne sait rien de la jennesse de Plaute; on le voit tout d'un coup arriver à Rome à l'âge de chercher aventure et de se mettre en évidence, comme avaient fait avant lui le Campanien Nævius et le Gaulois Statius Cecilius. Plaute avait à la fois l'esprit des affaires et l'inspiration poétique; il devint chef d'une troupe de comédiens, qui prospéra par son administration et par ses ressources d'auteur. Il traitait avec les édiles pour la vente de ses pièces et l'engagement des acteurs, et concourait ardemment à ces grandes fêtes populaires qui couronnaient les triomphes des Marcellus et des Scipions. Ses succès matériels lui donnèrent un goût fâcheux de spéculations : il quitta le théâtre pour le négoce, et s'y ruina. Dans sa détresse, il fut réduit à se mettre au service d'un meunier, et tourna philosophiquement la meule sans perdre sa verve en désespoir inutile. Pour relever sa fortune, il sollicita de nouveau son génie, et composa, dit-on, trois comédies durant ce temps d'épreuve. Son talent lui rendit tout ce qu'il avait perdu, et sa renommée devint un des plus grands faits de l'époque. Rentré dans sa voie naturelle, Plaute ne s'avisa plus d'en sortir. Il écrivit un grand nombre de pièces, dont la plupart sont perdues. Parmi les 120 qu'on lui attribuait, Varron n'en donnait que 23 pour authentiques. A l'égard des autres, tantôt on était trompé par des ressem-

blances de nom, tantôt par le calcul des copistes, qui grossissaient les recueils dans l'unique vue du débit. La critique moderne n'en voit que 20 de parfaitement authentiques. — L'introduction de l'art dramatique à Rome n'avait précédé que de 20 ans l'apparition de Plaute. Pendant près de 120 ans, le peuple-roi s'était extasié devant des tréteaux où se jouaient d'ignobles parades appelées *saturæ*, mot qui signifie *mélange confus et capricieux*. Puis était venu Livius Andronicus, qui avait essayé l'imitation de la comédie grecque, imitation barbare et digne de ses juges. Vers le même temps, Nævius, entré dans la même voie, l'avait suivie un peu plus librement. Son public s'imaginait avoir une langue, et Nævius l'aidait à rire du patois des Osques, peuple perdu politiquement dans la société romaine, mais dont le patois avait survécu chez les Volsques et dans la Campanie. Cette prétention au bon goût, inséparable de la souveraineté collective aussi bien que de la souveraineté particulière, Plaute la reconnut, et la flatta plus d'une fois à son tour. C'est ainsi que, dans le *Truculentus*, il se moque de *conia*, pris pour *ciconia*, et dans le *Trinummus* de *tammodò*, employé pour *tantummodò*. Tout marchait vite à Rome; la civilisation, les lettres, les plaisirs raffinés, y suivaient le progrès de la conquête extérienre, et Plaute avait pu s'élever à la comédie véritable, c'est-à-dire à l'une des formes les plus accomplies de la pensée humaine, sans cesser d'être compris et fêté par la majorité du public. Erasme, Scaliger, Rapin, Muret et La Harpe, ont été trop sévères pour ce poète, qu'ils ont fait dur, grossier, maladroit, ignoble. Marmontel l'a justifié en peu de mots lumineux; Hoffmann l'a fait plus longuement : il a expliqué une grande partie de ses prétendus défauts par des nécessités de temps, de mœurs et de lieux. Plaute a le grand mérite d'exprimer la physionomie nationale et de parler réellement la langue nationale, deux titres littéraires qui sont inséparables. Aussi son théâtre se maintient-il au-delà des bornes connues de la popularité. Selon le témoignage d'Arnobe, ses pièces étaient encore courues sous Dioclétien. Faire rire un peuple est un privilége plus important qu'on ne pense, et Plaute eut cela de commun avec Molière, qu'il donna à la vie réelle de la couleur, du mouvement et de la variété, et resta par-là même plus présent au bon sens et à l'imagination des masses que les poètes voués à la peinture du merveilleux et de l'idéal. Les Latins, meilleurs juges de la loi de raison que les latinistes, avaient fait de Plaute un modèle d'élégance et de goût : ils le mettaient entre les mains de leurs filles, dont l'éducation leur tenait tant au cœur. Cicéron le lisait avec délices, et le citait comme un maître en fait de plaisanterie et d'urbanité. Stolon et Varron, après lui, disaient : « Si les Muses avaient à entretenir les hommes, elles le feraient dans le langage de Plaute. » Saint Jérôme le cicéronien ne se lassait point de feuilleter Plaute, et prenait surtout plaisir à expliquer ses comédies aux enfants, ce qui affaiblit ou anéantit l'accusation d'immoralité souvent portée contre le comique latin. Plaute florissait déjà à la fin de la deuxième guerre punique, qui avait retrempé la vivacité populaire, et rendu nécessaire le développement des divertissements publics. Appelé à satisfaire de tels juges, Plaute, mis au point de vue le plus naturel, et même, à tout prendre, le plus élevé, exempt des charges et des bénéfices des clients, que Térence eut à supporter plus tard, Plaute ne donna point à son génie de chaînes aristocratiques; il ne travailla pas pour l'élite des amateurs, il alla droit au peuple romain, qui, comme le peuple de tout pays, se composait dans l'ordre littéraire et philosophique de membres attachés à toutes les classes, à celle des patriciens aussi bien qu'à celle des artisans. Quand la comédie n'est plus nationale, ce n'est plus la comédie. Plaute n'oublia jamais cette vérité, et l'appliqua avec une vérité qui étonne tous les vrais juges de la société romaine. Le trait dominant de sa physionomie poétique est

l'énergie. Plaute saisit vivement les sujets, il accuse avec force les contours et les couleurs; et la familiarité, l'assurance, la témérité même de son style, empêche qu'on ne s'y arrête au point d'en être choqué. Tout au rebours de Térence, Plaute ne s'avisait point d'embellir le vice; il ne le rendait pas intéressant par la mélancolie, par les beaux sentiments, par les prestiges du savoir vivre. Plaute se moque véritablement, puissamment, constamment, de la volupté, de la prodigalité, de la paresse et de tous les travers que la raison de la foule aime à voir poursuivis, et que le très grand monde s'amuse à couvrir de beaux noms. En général, Plaute échappe aux finesses littéraires : il assied, pour ainsi dire, carrément son ouvrage. Inspiré par le gros bon sens de la foule, qui est le vrai bon sens, il tient beaucoup à être compris. Il prend donc ses types, ses incidents, ses locutions, dans le domaine commun. Il est contemporain, il est Romain, c'est-à-dire que tout en lui est nettement accusé. Quand on songe que Plaute imitait matériellement les Grecs, on s'étonne qu'il soit si dégagé d'ailleurs de leur influence. Il a beau mettre la scène dans des villes grecques, donner des noms grecs à ses personnages, et, sans nul doute, admirer intérieurement les poètes grecs, il garde toutes ses allures latines; il ne s'émeut que des événements de son pays, il ne vit que dans le goût de son rude auditoire. Quel que fût l'accord du poète et du public, le premier ne faisait pourtant pas de sacrifices : Plaute avait pris les Romains comme ils étaient; mais il leur faisait faire d'incontestables pas. S'il fouillait dans leurs mœurs, ce n'était pas pour les leur faire aimer; il frappait à droite et à gauche, sur les grands et sur les petits, sur les précepteurs et les élèves, sur les marchands et les soldats, entrant dans le détail de la vie publique et de la vie privée, et ne ménageant pas même le culte public, mêlé de choses si ridicules et si dégoûtantes. En fondant la comédie romaine, Plaute avait aussi fixé la langue, œuvre dont les bons esprits du temps reconnurent la portée. La société romaine, comme on le voit dans Plaute, offrait un mélange inouï d'éléments. Choses et hommes s'y trouvaient dans un pêle-mêle effrayant, que l'unité brillante de la minorité dominatrice faisait encore ressortir. Il y avait autant ou plus de patois que d'espèces de citoyens, et cette incohérence d'idiomes nuisait à leur fusion, rendue déjà si difficile par la diversité des mœurs. La société romaine tendait sans le savoir, mais tendait évidemment à une constitution plus uniforme, possible seulement par le progrès de l'élément populaire, le plus vaste de tous et le plus pénétrant. La langue de Plaute, langue populaire s'il en fut, servit ce vague mouvement de conciliation, et acquit une prépondérance dont personne alors ne s'expliqua tout le secret, et que l'aristocratie même honora sincèrement. Plaute exprima les pensées, les sentiments, les habitudes de la foule; il parla comme elle et mieux qu'elle ne le fait d'ordinaire, et lui fit garder le seul langage qu'il lui eût pris parmi tant d'autres. Ce n'est pas que Plaute soit en tout un modèle; la réaction qui s'opère de nos jours en sa faveur ne doit pas être aveugle. Plaute est souvent d'une loquacité fatigante; il tombe dans l'extravagance; il est d'une crudité qui passe le privilége de la langue latine. Mais ses fautes sont accessoires; elles n'ont point de racines dans ses pièces. Le sentiment de l'art était à naître chez le peuple romain. Les grands mêmes n'étaient guère plus avancés : ils étaient gens à écouter sans rire le consul qui, réglant avec des entrepreneurs le transport des chefs-d'œuvre de Corinthe, demandait d'eux, et obtenait la promesse d'en donner de pareils s'ils venaient à les casser. Des connaisseurs de cette force n'avaient rien d'alarmant pour Plaute. Du haut de la scène, il entretenait avec la même vivacité les sénateurs et la noblesse rangés sur le devant, que la bourgeoisie et la populace entassées derrière eux. Sulpicius Gallus, Marcellus, Scipion, cédaient eux-mêmes à l'entraînement général, et

ne désavouaient pas en lisant les pièces de Plaute le plaisir qu'ils avaient eu à la représentation. Plaute unissait deux qualités qui s'entre-aidaient, et prenait les hommes par deux côtés principaux : il était à la fois puissant et familier, élevait le public par la poésie, la raison, les formes naturelles et vives; mais, en même temps, il le rendait à lui-même, le mettait à son aise, et se livrait en quelque sorte à sa discrétion. Ces esprits grossiers ne pouvaient soutenir une fable soutenue, ni le développement d'une morale très logique. Il leur fallait des pauses, des interruptions puériles, et Plaute les servait en conséquence. Il est le premier à déranger son œuvre, il détruit tout à coup l'illusion, il ôte à l'acteur son masque et son rôle, et le voilà causant avec le public, débitant des calembourgs, riant de lui-même comme de tout le reste. Mais ces écarts mêmes perdent bientôt leur caractère fantasque. Dans cette position incidente, le poète fait de la philosophie en négligé; il serre de plus près son monde, et compense, par une sorte d'influence domestique, la suspension d'une juridiction officielle. Il y avait dans les mœurs romaines quelque chose d'ambitieux et de théâtral, qui bornait le domaine de la satire dramatique. On voulait bien des peintures fidèles, mais rachetées par l'infidélité des noms de lieux et de personnes. Dans cette république sentencieuse et gourmée, les fictions étaient convenues aussi puérilement, aussi sérieusement, qu'elles eussent pu l'être dans une monarchie constitutionnelle. En conséquence, Plaute pouvait rassembler son bagage, et l'envoyer sûrement à destination sous une fausse étiquette dont on n'était pas dupe. Tantôt, il feignait d'être à Thèbes sous le roi Créon, tantôt parmi les magistrats d'Athènes, ou dans le temple d'Esculape à Épidaure, et là il exécutait à son aise le peuple souverain. C'était toujours la même victime, mais ce n'était pas toujours le même supplice. Plaute n'est pas seulement railleur, il est encore éloquent et sévère. Quand il a peint les ridicules de l'amour, de l'avarice, de la morgue, de la lâcheté; quand il a dissipé le vain prestige de la dignité nationale, il lui arrive quelquefois d'élever le ton, et de risquer franchement les grands traits de morale. Observateur né des dispositions populaires, il n'a garde d'oublier que la foule veut être instruite, disciplinée, initiée aux plus nobles lois de l'ordre intellectuel. La Harpe méprise les hors-d'œuvre apparents de Plaute, et, dans ses allocutions inattendues aux spectateurs, des leçons d'honneur et de sagesse bien moins prévues encore. Mais ces parenthèses dramatiques sont, tout considéré, la partie la plus vivante, la plus explicite de l'œuvre du poète. C'est une espèce d'entr'acte plus vrai que la pièce même, où de part et d'autre on demeure tout-à-fait dans son naturel. Ces digressions, plus grossières que l'ouvrage, sont aussi plus ingénues, et les maximes qui s'y mêlent ou qui les terminent et les ramènent vers la pièce expriment, avec une fidélité particulière, la pensée de Plaute, pensée d'ordinaire droite et saine, qui atteint au besoin la hauteur du sentiment social. Plaute, qui a tant d'esprit, n'en met jamais dans ses avertissements : il les donne purement et simplement, comme il fait dans l'allocution finale de la pièce intitulée *les Bacchides* : « Nous ne vous aurions point donné ce spectacle, dit-il, si nous n'avions pas vu les choses se passer ainsi dans le monde. » A l'exemple des grands moralistes, Plaute est sobre de sentences; il a l'air de dire : *Regardez-vous bien, et passez-vous de moi.* Ce don de peindre, qui résume tous les doutes, Plaute le possède à un degré qui étonne profondément, surtout quand on compare son théâtre à celui de Térence. Térence est toujours pur, exact, mesuré; il reproduit les formes belles et froides du patriciat; aussi le plus beau génie de l'antiquité latine, César, l'homme complet dont il eut le désavantage d'être aimé, le mettait-il fort au-dessous de Plaute, de Plaute le fougueux, l'inégal, l'étourdissant; de Plaute, l'image vivante du peuple, l'image du tumulte, de la va-

riété, de la fantaisie, de la force native et durable. — Plaute, n'eût-il été qu'un poète médiocre, ses écrits auraient encore une grande valeur historique. « Ce sont, dit M. Naudet, dans son excellente notice, les mémoires des hommes ordinaires qui ne sont jamais nommées dans les annales, mais dont les habitudes forment la mesure commune du caractère national, tandis que les personnages illustres en sont les exceptions. Plaute a tout vu, aussi se garde-t-il de tout peindre; mais le choix de ses lignes, de ses couleurs, aide l'imagination à compléter les tableaux. Quelle que soit l'abondance de son pinceau, il évite la confusion avec un art dont on ne lui tient pas assez de compte. Après avoir parcouru ses œuvres, on relève aisément par la pensée les ruines vastes et diverses de la société romaine; l'image se détache à merveille sur ce sombre fond du passé, et, sans vain raffinement d'admiration, on place Plaute assez près de Molière, dont le théâtre, comme on en convient plus généralement, nous peindrait suffisamment son siècle et son pays, si nous avions le malheur ou le bonheur de perdre les innombrables documents dont il ne s'est point soucié. Plaute nous introduit dans le gynécée au fort des querelles de ménage; il nous fait asseoir à la table des courtisanes, nous jette dans ces hideuses orgies, dans ces abîmes de crapule, dont les gens distingués se faisaient gloire. Nous coudoyons ces esclaves, si gais et si misérables, dominant par le vice leurs dominateurs par la loi, et s'étourdissant à force de dépravation sur la menace générale, sanguinaire, inexorable, qui gronde sans cesse au-dessus de leurs corps inclinés. Avec Plaute, nous nous rendons à la promenade de Vénus-Cloacine, rendez-vous des galants émérites, des fils de familles corrompus par leurs pédagogues, des esclaves fanfarons affranchis par la baguette du préteur. Nous parcourons les rues du Vélabre, séjour de l'industrie, de l'agiotage, du vol, du luxe sans goût et de l'oisiveté bourgeoise et famélique. Le résumé historique des œuvres de Plaute les dépasserait de beaucoup en étendue. Entre autres priviléges, la poésie en a un que la prose et surtout la prose critique doit lui laisser sans partage, celui de dire beaucoup de choses avec un mot, avec quelque chose de moins qu'un mot, avec une secrète liaison de faits qui suppléent les plus longs discours. Par exemple, quelque atroce qu'ait été le génie politique de Rome, quelque digne qu'elle ait été de succéder aux crimes et aux infamies de Carthage, de la Grèce et de l'Asie, on aime à voir avec Plaute qu'elle avait encore du bon, et à pressentir en elle l'instinct qui la fera tressaillir un jour à ce vers de Térence :

Humani nihil à me alienum puto.

Dans la pièce des *Captifs*, on voit un esclave dévoué, un maître reconnaissant, deux hommes tout-à-fait hommes, choses possibles dans la société romaine, puisque son peintre le plus croyable le témoignait ainsi. Dans la *Mostellaria* et dans la *Cistellaria*, les courtisanes, ces grandes puissances du temps, sont ravalées avec une admirable énergie, et l'on voit, à la verve confiante de Plaute, qu'il se connaît des échos dans la majorité des spectateurs. Il faut surtout rendre hommage au *Rudens*, protestation simple et magnifique en faveur de la Providence, expression manifeste d'un sentiment général de foi que la licence et la férocité de la vie publique ne pouvaient étouffer. — A tous ces titres, Plaute a profondément excité l'attention des poètes dramatiques et des critiques sérieux et sans système. Molière lui a pris tout *Amphitryon*, presque tout *l'Avare*, et une foule de ces traits qu'il appelait son *bien*. Avec *les Ménechmes*, Régnard a fait *les Méprises*, Trissin *i Simillimi*. Le père Larrivez a tiré de la *Mostellaria* sa pièce des *Esprits*, et Rotrou son *Retour imprévu*. La *Casina* nous a donné *les Folies amoureuses*, une partie du *Mariage de Figaro* et *l'Elizia* de Machiavel. Du *Miles gloriosus*, Corneille a fait son *Matamore*, souche de cette vivace engeance des fanfarons, qui est à peine morte au-

jourd'hui sur notre scène. M. Andrieux avait trouvé son *Trésor* dans le *Trinummus*. Le registre de ces emprunts serait beaucoup trop long, surtout si nous savions tous ceux qui menacent Plaute, ou qui lui sont promis, quand l'étude des anciens, décidément remise en honneur, aura ramené les poètes comiques dans la grande voie qu'il a tracée, dans la voie des études pratiques et populaires. PHILARÈTE CHASLES.

PLÉBÉIEN, PLÉBISCITE. On nommait *plébéiens* chez les Romains cette classe du peuple qui n'appartenait ni à l'ordre des sénateurs ni à celui des chevaliers. Dans les derniers temps de la république, cette dénomination s'étendit à tous ceux qui n'étaient pas investis de fonctions publiques, à tous ceux qui vivaient de leurs revenus, généralement enfin à tous les citoyens dont la fortune ne s'élevait pas à 400,000 sesterces; cependant, dans un sens plus restreint, on donnait spécialement le nom de *plébéien* à la classe la plus pauvre, qui ne vivait que du produit des aumônes accordées par l'état et par leurs patrons. Il faut encore ici distinguer la *plebs rustica* de la *plebs urbana*. Dans cette dernière, on rangeait tous les artisans, les épiciers, les mendiants, etc, qui habitaient la ville. Sous la première dénomination, on comprenait tous les citoyens qui vivaient à la campagne, les agriculteurs, et c'était, il faut le reconnaître, la classe la plus considérée et la plus morale du peuple romain. (Pour ce qui concerne les querelles entre les plébéiens et les patriciens, *v.* l'article ROME.) — A l'époque la plus florissante de la république, après la mort de Sylla, on comptait environ 480,000 citoyens romains dont la moitié vivait à Rome et dans les environs, et qui, après les sénateurs et les chevaliers, formaient le tiers-état. C. L.

PLEIADES (astronomie). On donne le nom de *pléiades* à un groupe d'étoiles placées sur le cou du taureau : ce nom vient du mot *pléias* (pluralité), et non de *pléin* (naviguer), comme l'ont prétendu quelques érudits, qui avaient remarqué que c'était vers le temps du lever héliaque des Pléiades, c'est-à-dire au printemps, que l'on commençait les voyages de long cours. Les poètes disent que les Pléiades étaient filles d'Hesperis et d'Atlas; c'est pourquoi on les appelle aussi Hespérides et Atlantides. Les noms des sept principales étoiles des Pléiades sont : *Alcyone*, *Electra*, *Celæno*, *Taygeta*, *Maia*, *Mérope*, *Astérope*. On les aperçoit facilement à droite du *baudrier d'Orion*, en remontant un peu vers le nord. Z. Z.

PLÉIADES POÉTIQUES, réunion de sept poètes. L'origine de ces associations remonte à l'époque des Lagides, et au temps de la plus grande gloire de l'école d'Alexandrie : leur nom venait de celui qu'on avait donné aux sept filles d'Atlas, dont l'intelligence et le génie furent célèbres. Bien qu'on fasse cependant toujours mention des *sept Pléiades*, et que ce nombre ait déterminé celui des membres des *pléiades poétiques*, on n'aperçoit plus depuis long-temps, dit l'*Encyclopédie*, que *six* étoiles dans cette constellation. Il y a apparence qu'une d'elles a disparu très anciennement, car au temps d'Ovide, on n'en comptait que six; peut-être voulait-on exprimer l'absence de cette septième *pléiade* en racontant qu'*Electra*, l'une d'elles, avait éprouvé une si grande douleur en voyant la prise et la désolation de Troye qu'elle n'avait pu soutenir la danse de ses sœurs, et qu'elle avait été se cacher dans le cercle arctique. Quoi qu'il en soit, les *pléiades poétiques* ont toujours été composées de sept membres. L'instituteur de la première fut le roi Ptolémée-Philadelphe. Parmi les poètes grecs que sa libéralité attira en Égypte, il en distingua particulièrement sept, auxquels il accorda de grands honneurs, et qui composèrent la *pléiade*. Le plus célèbre fut, sans aucun doute, Callimaque, fils de Battus et de Mesatma, qui descendait, à ce que l'on croyait, d'un autre Battus, fondateur de Cyrène : Callimaque était né dans cette ville. Ses *Hymnes* contiennent de magnifiques éloges des bien-

faits qu'il reçut des rois d'Égypte. « Rien n'est plus saint que les rois, dit ce chef de la première *pléiade* ; aussi, toi-même, ô Jupiter, en as fait ton partage ; tu leur accordes à tous les richesses, mais avec inégalité : témoin mon roi, qui l'emporte de si loin sur les autres. Il accomplit le soir ses projets du matin, le soir les plus vastes, les moindres aussitôt qu'il les forme. » Les autres membres de la *pléiade* n'épargnèrent pas non plus les louanges, moyen assuré d'acquérir des richesses, alors que les princes sont sensibles à la flatterie. Cependant, bien qu'admis dans ce fameux musée où Philadelphe se plut à rassembler les plus illustres écrivains de son époque, il paraîtrait, d'après une de ses épigrammes, que Callimaque vécut dans la pauvreté. — Je ne chercherai pas à établir ici que l'académie fondée par Charlemagne fut une imitation de la *pléiade* d'Alexandrie. Cependant, il y a beaucoup de ressemblance entre les deux institutions. Alcuin, sous le nom de *Flaccus Albinus* ; Angilbert, sous celui d'*Homère* ; Adelard, que l'on surnomma *Augustin* ; Riculphe, devenu *Damétas* ; Paul Varnefrid, auquel Charlemagne donne les plus honorables épithètes, et Charlemagne lui-même, sous le nom de *David*, ont formé en quelque sorte cette *pléiade* ; mais nous en trouvons une bien distincte au XIVe, XVe, et XVIe siècles en France : c'est la *compagnie des sept mantenadors del gay saber* (mainteneurs du gai savoir), à Toulouse. En 1323, ils écrivirent une lettre ainsi conçue : « Aux honorables et aux preux seigneurs, amis et compagnons, auxquels est donné le savoir, d'où croît aux bons joie et plaisir, sens, valeur et courtoisie, *la très gaie compagnie des Sept-Troubadours de Toulouse*, salut, et, de plus, vie joyeuse... Nous *sept*, suivant le cours des troubadours qui ne sont plus, nous avons en notre pouvoir un lieu merveilleux et beau, où l'on apporte de nouveaux ouvrages la plupart des dimanches de l'année ; et, pour mieux avancer le savoir, qui est si précieux et si cher, nous vous annonçons que, toutes affaires et toutes occupations délaissées, nous nous trouverons là, s'il plaît à Dieu, le premier jour du mois de mai, et nous serons beaucoup plus gais si nous vous y voyons ce jour-là. Par droit jugement, à celui qui présentera le meilleur ouvrage, nous donnerons une violette d'or pour marque d'honneur, n'ayant aucun égard à la qualité de seigneur ou de petit compagnon, mais seulement à la beauté des vers..... Que le *dieu d'amors* (*amors* signifie ici poésie) vous assiste ! Ces lettres furent données au verger de ce lieu, au pied d'un laurier, au faubourg des Augustines de Tolose, le mardi, car nous ne l'avons pu faire plutôt, après la fête de Tous les Saints, l'an de l'incarnation de Jésus-Christ 1323. » On connaît les noms des membres de cette *pléiade*, à l'époque où elle écrivit cette lettre : c'étaient Bernard de Panassac, damoiseau ; Guillaume de Lobra, bourgeois ; Beringuier de St.-Plancat, Pierre de Mejanaserra, changeurs ; Guillaume de Gontaut, Pierre Camo, marchands ; et Bernard Oth, greffier de la cour du viguier de Toulouse. Les manuscrits conservés par l'académie des Jeux-Floraux donnent les épithètes de *sept savants et ingénieux seigneurs*, de *compagnie des sept trobadors de Tolose*, de *collége de rhétorique*, de *gai consistoire*, de *sept savants et discrets mainteneurs du gai savoir* à la *pléiade* tolosaine, connue d'ailleurs sous ce dernier nom dès le XIVe siècle, puisque Raimond Dalayrac, prêtre de l'Albigeois, qui obtint la violette d'or en 1325, appelle les troubadours de Toulouse, dans un remerciment qu'il leur adresse :

Nobles *pleyadors* de Tolosa
Que Dius vos don vida joyosa...

Au XVIe siècle, les poètes donnèrent souvent dans leurs vers les noms de *sainte* et de *savante pléiade* aux *mainteneurs de la gaie science* ; mais ceux-ci allaient bientôt voir briller une autre constellation poétique. Sept jeunes femmes, cultivant avec succès la poésie, et dont Du Verdier nous a conservé quelques ou-

vrages, Catherine Fontaine, Bernarde Deupie, Claude Ligoune, Françoise Marrie, Andiete Peschaira, Esclarmonde Spinete, et Johane Perle, formèrent la *nouvelle pléiade tolosaine*. François Ier étant venu à Toulouse en 1533, la *pléiade* voulut lui être présentée, et Johane Perle lui adressa alors en son nom et en celui de ses compagnes une ballade qui commençait ainsi :

Jà quand d'hiver les trop aspres gelées
Devers Scythie du loing se soul s'allées
Et que l'aronde aulx sommets de nos tours
Append le nid ou bruittent ses amours,
Alors Flora aulx pleynes et vallées,
Aulx monts très-hautz, aulx forêts des vallées,
Donne verdure et odorants atours;
Ainçois, sans le grand Dieu qui luy doint son secours,
Ne pourroit ryen. Aussi soulz les longues allées,
Emmy les pres, les champs, les vignes refeuillées,
L'oiseau chante et rediet et chantera toujours
L'amyable Phœbus qui nous rend les beaulx jours.

On sent bien que cet *amyable Phœbus* n'est autre que François Ier, et l'*envoy* qui termine la pièce le dit très explicitement. Sept ans plus tard, la *pléiade tolosaine* se mit à la tête d'une petite émeute littéraire. — Les membres de l'ancienne *pléiade*, les sept *mainteneurs du gai savoir*, avaient déterminé que les femmes ne pourraient jamais prétendre aux fleurs d'or qu'ils distribuaient, sauf dans des cas extrêmement rares. Clémence avait changé cette législation, mais cependant on tenait encore à l'ancienne coutume. Paule de Viguier, si célèbre sous le nom de la *Belle Paule*, avait remplacé dans la *pléiade* Françoise-Marrie, morte depuis peu. Voulant réclamer les droits que le testament de Clémence accordait aux dames, elle parut à la tête de ses compagnes devant les *mainteneurs*, le 3 mai 1540. Une requête fut présentée par elle. Il eût sans doute été trop impoli de renvoyer à un autre temps cette importante affaire. Les capitouls bailes, les mainteneurs, le chancelier et les *maîtres-ès-jeux* entrèrent dans le petit consistoire; on exhuma des archives le fameux testament de dame Clémence; on l'examina, et sur le rapport de Pierre de Trasabot, aussi *maître-ès-jeux*, le *collège de la gaie science* admit la *pléiade tolosai* et toutes les dames à l'insigne honneur d'aspirer aux prix! — Tout cela se passait avant qu'il fût question de la *pléiade française*. Ronsard a été le fondateur de cette institution. Elle fut composée de ce même Ronsard, de Daurat, de du Bellay, Remi Belleau, Baïf, Ponthus de Thiard et Jodelle, tous grands hommes pour ce temps-là, dit un auteur, mais si fortement infatués du grec qu'on en trouve presque autant que de français dans leurs ouvrages. Quoique ressemblant davantage à la création que l'on dut aux *Lagides*, on peut dire cependant que la *pléiade* parisienne fut le fruit d'une conception moins heureuse que celle qui avait créé les deux *pléiades* de Toulouse; et, sans parler de cette sorte de féerie qui ajoute tant de charmes à l'établissement des jeux poétiques de cette capitale de la langue d'oc, on peut remarquer qu'à Toulouse sept jeunes femmes, faisant des vers avec grâce, avec facilité, représentaient bien mieux les sept filles d'Atlas, divinisées et placées dans le ciel, que ne pouvaient le faire, à Paris, sept écrivains hérissés de termes emphatiques, boursouflés d'une érudition pédantesque, et se montrant au monde sous le nom de *pléiade poétique* : cela était au moins ridicule. Et si à l'époque où cette constellation brilla sur le Parnasse français, on eut, grâce au goût du temps, quelque respect pour elle, la postérité, qui ne juge le mérite des écrivains que d'après leurs œuvres, n'a pas conservé, il faut l'avouer, une très grande estime pour le fameux Daurat, le savant Ponthus de Thiard, et le tragique Jodelle. — Cette *pléiade* a cependant rendu de très grands services. Si elle a produit, si elle a fait naître beaucoup de méchants vers, heureusement oubliés aujourd'hui, elle a aussi offert dans Paris le premier exemple de l'association des gens de lettres, de la première académie; car il n'est pas sûr que celle où brillait Alcuin eût son siége dans cette ville, et Charles IX, lui-même, a senti plus tard tout le respect que méritent de semblables institutions. Ce prince assista plusieurs

fois aux séances de l'académie, qui s'assemblait à Saint-Victor, et l'on sait que par la considération qu'il avait pour les savants et les gens de lettres, non seulement il leur permettait alors de s'asseoir en sa présence, mais encore d'être couverts, sauf lorsqu'ils lui adressaient la parole. — On a essayé, pendant le XVIIe siècle, de faire une autre *pléïade* avec les poètes modernes qui faisaient de bons vers latins. Il était question, non pas de les réunir en une sorte de corps académique, mais d'en composer une auréole de gloire pour la France. On ne put cependant convenir ni des noms de ceux qui devaient la composer, ni des rangs qu'ils devaient occuper entre eux, ni du poète qui aurait obtenu la première place, et auquel on aurait donné le nom de la plus brillante des étoiles qui composent le groupe des Pléiades, *lucidissima Pleyadum*. Néanmoins, selon Baillet, ceux qui devaient composer cette *pléïade poëtique* étaient les pères Rapin, Commire, de La Rue, Santeuil, Ménage, du Perrier et Petit. Cette liste renferme *sept* noms; il paraît qu'alors on avait, comme dans les siècles précédents, oublié qu'il n'y avait que *six* pléiades apparentes, et que déjà du temps d'Ovide, comme je l'ai dit, si on parlait de sept étoiles sous le nom de *pléïades*, il fallait cependant en retrancher une :

Quæ septem dici, sex tamen esse solent.

Ch^er^ ALEXANDRE DU MÈGE.

PLÉNIPOTENTIAIRES, ministres accrédités auprès d'une puissance étrangère, et différant des ambassadeurs en ce que les premiers sont à poste fixe et que les seconds n'ont qu'une mission spéciale et temporaire. Il y a cependant des plénipotentiaires à résidence fixe comme les ambassadeurs, mais seulement auprès des cours du second ou du troisième ordre. Les résidents et les chargés d'affaires occupent le troisième rang dans la hiérarchie diplomatique (*v.* MINISTRES). X.

PLÉNITUDE. Il ne faut pas confondre ce mot avec *plein*, quoi qu'ils aient tous deux, au sens propre, la même signification, c'est-à-dire qu'ils désignent l'état d'un corps, d'un espace donné, entièrement rempli par un autre corps. Ce n'est guère en effet qu'en médecine que *plénitude* s'emploie au propre, où son acception ne figure qu'une partie, et même très restreinte, de celle du mot *plein*, qui est beaucoup plus générale et plus étendue, en ce sens, qu'elle s'applique à toute espèce de corps rempli par un autre. La *plénitude*, en médecine, est l'état de quelques parties, ou plutôt de vaisseaux engorgés et distendus par une surabondance de liquide : ainsi, la pléthore résulte de la trop grande plénitude des vaisseaux sanguins de la tête. Les browniens, dans le pitoyable abus qu'ils faisaient des mots et des choses, distinguaient des *plénitudes ad vires*, des *plénitudes ad vasa*, etc. Broussais a fauché toutes ces niaiseries avec tant d'autres, et l'on peut dire de lui que, s'il s'est trompé, il l'a tellement fait en homme de sens, d'esprit, et son système est si conforme à la marche simple et régulière de la nature, que ce serait une erreur (si c'en était une) avec tous les caractères de la vérité; on peut même dire, dans tous les cas, qu'il vaut toujours mieux courir le risque de s'égarer par hasard une fois avec lui, et comme lui, que de rencontrer juste, aussi par hasard, une fois sur cent, sur mille, avec ses adversaires. — *Plénitude* se dit figurément des choses, pour indiquer qu'elles sont entières, parfaites, au *maximum* où elles puissent atteindre : la *plénitude* des facultés, de la vie, de la puissance, de la grâce, etc. La *plénitude* du cœur désigne l'abondance des sentiments affectueux dont on est rempli, pénétré. Jésus-Christ vint au monde dans la *plénitude* des temps : cette locution de l'Écriture indique l'époque marquée pour l'accomplissement des prophéties qui avaient annoncé la naissance, la mort et la résurrection du rédempteur du monde. A. B.

PLÉONASME, figure de rhétorique par laquelle on emploie des expressions qui semblent surabondantes pour le sens, mais qui donnent au discours de la force

ou de la grâce (du grec *pléonasmos* [abondance], formé de *pléonazô* [j'abonde]). Le *pléonasme* est donc l'opposé de l'*ellipse*. Il ajoute, pour exprimer la passion, des mots que la grammaire rejetterait comme superflus, etc. Le *pléonasme* devient alors une beauté dans le langage : témoins ces vers, dans le *Tartufe* de Molière :

Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu,
Ce qui s'appelle vu.

Dans l'imprécation de Camille contre Rome :

Que le courroux du ciel, allumé par mes vœux,
Fasse pleuvoir sur elle un déluge de feux!
Puissé-je de *mes yeux* y voir tomber la foudre!

De mes yeux est évidemment de trop; mais la circonstance donne à ces mots beaucoup d'énergie ; rien ne peint mieux la passion. Mais quand cette surabondance de mots est inutile ; quand elle n'ajoute rien à l'étendue ou à l'énergie de la phrase, c'est un défaut ; ce n'est plus un *pléonasme*, c'est une *périssologie*, une abondance stérile et vicieuse qu'il faut supprimer, comme dans ces expressions : je vais *aller*, avoir mal à *sa* tête. Le *pléonasme* dont nous venons de parler ne regarde que la phrase. — Lanjuinais fait remarquer qu'il y a aussi *pléonasme* de mot, ou dans le mot, et il en cite plusieurs exemples tirés du sanscrit, entr'autre le mot *gôgôstha* (étable à vache), qui, renfermant *gô* deux fois, contient réellement le mot *vache* deux fois ; *gôstha* veut dire *station* ou *étable à vache;* mais ce mot, qui n'était d'abord usité que pour ces animaux auxquels seul il convient, fut dans la suite employé pour signifier station ou étable d'autres bestiaux ; alors, pour distinguer, on doubla le *gô*, et l'on eut un *pléonasme* (*v.* BATTOLOGIE). CHAMPAGNAC.

PLESSIS (Du [*v.* DUPLESSIS-MORNAY et RICHELIEU]).

PLÉTHORE, mot grec qui signifie seulement *réplétion*, quoique l'on ait voulu exprimer par cette dénomination la surabondance du sang ou des humeurs. Quelques auteurs ont cru devoir admettre des pléthores *bilieuses*, *laiteuses*, *salivaires*, *spermatiques*, pour désigner une secrétion trop abondante de bile ou de lait, de salive ou de sperme, donnant lieu, soit à leur accumulation dans le corps, soit à leur évacuation trop fréquente. D'autres, enfin, divisant la pléthore en *générale* et en *locale*, ont rapporté à cette dernière les congestions de chaque système d'organe : telle serait d'après eux la pléthore *pulmonaire*, *cérébrale*, *hépathique*, etc. Les anciens avaient fait des divisions plus singulières encore de la pléthore. Ils admettaient une *plethora ad molem* (*plethora ad vasa*), une *plethora ad volumen*, une *plethora ad spatium*, une *plethora ad vires* (*plethora spuria*), dénominations bizarres, qui exprimaient divers états morbides relatifs à la pléthore. — Le progrès des sciences médicales devait inévitablement faire justice d'un jargon aussi absurde, et nous amener à considérer la pléthore sous sa véritable acception : aussi ne doit-on aujourd'hui désigner sous le nom de *pléthore* que la trop grande abondance de la masse du sang ou de la lymphe, relativement à la capacité de leurs vaisseaux. Nous diviserons, par conséquent, la pléthore en *sanguine* et en *lymphatique* ; toutefois, nous ferons observer que, lorsqu'on se sert du mot seul de *pléthore*, on désigne alors l'abondance trop grande du sang. Il serait, par conséquent, plus rationnel de substituer au mot vague de *pléthore* celui plus explicite d'*hyperhémie*, qui signifie surabondance de sang. — La *pléthore sanguine* est-elle due à une trop grande quantité de sang relativement aux besoins de l'économie? ou bien ce dernier est-il seulement trop vitalisé, c.-à-d. trop riche en fibrine ? telle est la question à résoudre dans l'état actuel de la science. N'ayant point à reproduire ici les débats qui se sont élevés à ce sujet, nous nous bornerons à dire que l'examen attentif des faits et notre expérience personnelle nous ont amené à conclure que tout individu pléthorique possède non seulement une masse de sang trop abondante, mais encore très riche en fibrine : ce qui rend ce liquide éminemment vi-

talisé, d'une couleur rouge très vive, et facilement concrescible au contact de l'air. L'*âge adulte* et l'*âge viril*, étant la plus haute expression de la vie, sont plus sujets à la pléthore que l'enfance et la vieillesse. L'usage habituel d'aliments succulents et très nourrissants, le sommeil prolongé, le défaut d'exercice, la quiétude morale, les boissons stimulantes et nutritives, le séjour habituel dans un appartement d'une température chaude et égale, surtout dans les contrées du Nord, où la sueur est presque nulle; la suppression d'évacuations accoutumées, et principalement la suppression des hémorrhagies périodiques, telles que le flux menstruel, les hémorrhoïdes, les saignements du nez, l'oubli d'une saignée qu'on avait l'habitude de se faire pratiquer à certaines époques de l'année, et particulièrement au printemps, sont les causes les plus générales de la pléthore. Mais, une des causes les plus puissantes pour la production de la pléthore, c'est une grande énergie des forces digestive et pulmonaire, donnant, par conséquent, lieu à une abondante sanguification. La cause essentielle de la pléthore est donc dans la constitution de l'individu, puisque sans cette prédisposition on ne devient point pléthorique, quoique l'on soit soumis aux diverses influences qui produisent ordinairement cet état. Il est cependant une sorte de *pléthore accidentelle*, qui est déterminée par l'amputation d'un ou de plusieurs membres. On conçoit aisément que dans ce cas les forces digestives restant les mêmes, les poumons conservant aussi la même puissance de sanguification, et le cœur son énergie première, il doit en résulter pour l'économie animale, plus restreinte dans son étendue qu'elle ne l'était primitivement, une surabondance de sang et de vie qui doit amener la pléthore, et toutes ses fâcheuses conséquences. Les premiers indices de la pléthore sont fournis par l'appareil circulatoire : telle est la coloration rouge de la peau, et surtout de la figure; le gonflement des veines, la chaleur et l'intumescence de la peau, l'engourdissement général, un sentiment de lassitude douloureuse et d'oppression, des battements de cœur et à la tête par suite du plus léger exercice; viennent ensuite des vertiges, des pulsations artérielles aux tempes, des tintements d'oreilles, surtout lorsqu'on incline trop le corps, ou que l'on se couche la tête trop basse; le pouls est dur, plein et fréquent; les facultés morales éprouvent une sorte de torpeur; le sommeil, d'abord profond, finit par devenir agité; les yeux sont habituellement rouges, l'appétit diminue, la constipation survient, et si l'on ne porte pas un prompt remède à cet état de malaise, qui n'est point encore une maladie confirmée, les désordres les plus graves ne tardent point à se développer. Chez les uns, ce sont des congestions cérébrales qui arrivent quelquefois jusqu'à l'apoplexie; chez d'autres, ce sont des hémorrhagies nasales, pulmonaires, hémorrhoïdaires, utérines, etc. Parfois, le mal se traduit par une fièvre inflammatoire, une gastrite violente, une phrénésie, un accès de folie, ou tout autre maladie aiguë. — *Traitement de la pléthore sanguine.* Il doit toujours reposer sur deux points essentiels : le premier, qui consiste à remédier aux symptômes plus ou moins graves causés par la pléthore; le second, qui a pour objet de prévenir le retour de l'état pléthorique. — Pour remplir la première indication, on a recours à la saignée, aux sangsues appliquées à l'anus ou à tout autre partie du corps, suivant l'occurrence; viennent ensuite les évacuants purgatifs, les légers sudorifiques, et les diurétiques, qui, en provoquant des excrétions abondantes, diminuent et appauvrissent la masse du sang; bien entendu que l'abstinence ou tout au moins une diète sévère et rafraîchissante sont des conditions indispensables pour seconder l'emploi de ces moyens curateurs. Lorsque l'équilibre est rétabli, et que les fonctions organiques ont repris leur action régulière, il faut alors s'occuper à prévenir le retour de l'état pléthorique. Pour obtenir ce résultat, nous conseillerons,

en première ligne un régime alimentaire peu nutritif, tempérant, et aussi restreint que possible; un usage très modéré des boissons excitantes, un exercice actif et prolongé, un sommeil de courte durée, des distractions morales assez puissantes pour préoccuper vivement; s'il existe une prédisposition aux congestions cérébrales ou pulmonaires, l'application d'un fonticule au bras ou à la jambe, voire même de provoquer l'établissement d'un flux hémorrhoïdal par l'application réitérée d'un petit nombre de sangsues sur la marge de l'anus, et par l'administration de quelques pilules aloétiques. A plus forte raison faudrait-il mettre ces moyens en usage pour rappeler des hémorrhoïdes naturelles, ou un flux menstruel supprimé. En dernier lieu, et comme dernière ressource, on aurait recours à la saignée déplétive par la lancette, dans le cas où les autres moyens préventifs de la pléthore seraient insuffisants. — La *pléthore lymphatique*, d'après M. le professeur Sanson, est l'exagération du tempérament du même nom : on l'observe chez les enfants et les femmes. L'embonpoint, joint à la mollesse et à la flaccidité des chairs, la pâleur de la peau, la rondeur des formes, la grosseur des articulations, la lenteur et le peu d'énergie des mouvements musculaires, la tendance à l'inaction, enfin, l'apparition et la disparition fréquente de tumeurs indolentes au cou et aux aines, sont les signes auxquels on ne saurait méconnaître cet état. Il est ordinairement produit par l'abus des aliments farineux, aqueux, et le régime exclusivement végétal, joints à l'habitation dans les lieux sombres, humides et froids; mais une prédisposition est nécessaire pour le contracter. — *Traitement de la pléthore lymphatique*. On peut établir en principe général que les causes productrices de la *pléthore sanguine* constituent les meilleurs moyens de guérison de la *pléthore lymphatique*, et *vice versâ*. En effet, la réciprocité est telle, entre ces deux dispositions morbides, que l'une d'elles prédomine toujours en l'absence de l'autre. Il faut donc favoriser le plus possible l'*hématose* et la nutrition, en plaçant le malade dans des conditions opposées à celles qui ont provoqué ou déterminé sa *pléthore lymphatique* : ainsi, l'on doit conseiller, comme base de traitement, les bonnes viandes rôties, aromatisées et accompagnées d'un jus succulent; un vin généreux, du chocolat, du café, de l'eau ferrugineuse, en boisson et en bain; des frictions sèches et aromatiques, des vêtements de laine appliqués immédiatement sur la peau, un exercice en plein air et au soleil, des voyages dans les pays chauds, l'équitation au trot ou au galop, et, s'il est possible, quelques vives émotions d'amour, de gloire ou d'ambition. Dr. L. Labat.

PLEURÉSIE (en latin, *pleuritis*), inflammation de la plèvre. La plèvre est une membrane très mince, qui, d'une part, revêt la surface interne des deux cavités latérales du thorax, et, de l'autre, enveloppe les deux poumons contenus dans ces cavités. Il existe donc une plèvre gauche et une plèvre droite. Cette membrane est diaphane, lisse et humectée d'une sérosité qui adoucit le frottement réciproque des poumons et des côtes pendant les mouvements de la respiration. — L'inflammation de la plèvre constitue une maladie grave qu'on reconnaît aux caractères suivants : vive douleur dans un des côtés de la poitrine, siégeant ordinairement sous le sein, variant, néanmoins, de siége et d'étendue, augmentant par les divers mouvements imprimés au thorax. Difficulté de respirer occasionnée tant par cette douleur qui *coupe* la respiration que par un épanchement de sérosité plus ou moins abondant qui comprime le poumon. Toux sèche, courte, entrecoupée par la douleur qu'elle réveille. Si l'on frappe avec le bout des doigts sur une des côtes qui correspondent au liquide épanché, la poitrine, au lieu de résonner comme à l'ordinaire, ne rend qu'un son mat. Si l'on applique l'oreille sur le même point, on n'entend plus le murmure particulier de la respiration, mais bien un bruit

analogue à celui qui résulterait de l'action de souffler dans un tuyau de plume (souffle bronchique), ou bien l'on n'entend rien; et si, dans cette position, on fait parler le malade, l'oreille perçoit une voix particulière (ægophonie), analogue au bêlement du chevreau, au son du jouet d'enfant appelé mirliton, ou bien encore au bredouillement du personnage comique nommé *polichinelle*. Si l'on mesure la poitrine à une certaine période de la maladie, la demi-circonférence du côté malade offre plus d'ampleur que du côté opposé. La plupart de ces phénomènes sont dus à la présence d'un liquide dans la cavité de la plèvre, liquide qui lui-même est le produit de l'inflammation. Dans le début, le malade éprouve du frisson, bientôt suivi de fièvre plus ou moins forte, soif, etc., qui l'obligent à garder le lit, jusqu'à ce que l'art ou la nature aient procuré la guérison, ou du moins l'amendement des symptômes. — La pleurésie présente des variétés suivant qu'elle est *aiguë* ou *chronique*, *manifeste* ou *latente*, c.-à-d. ne se révélant que par des phénomènes obscurs, suivant qu'elle occupe un seul ou les deux côtés de la poitrine (*simple* ou *double*), qu'elle est *circonscrite* ou *diffuse*, *périphérique* ou *interlobaire*; qu'elle produit de la *sérosité*, du *pus*, du *sang*; qu'elle est *isolée* ou *compliquée* de *pneumonie*, de *tubercules*, de *péricardite*, etc. Il y a des pleurésies *sèches* ou sans épanchement. On conçoit que, d'après toutes ces particularités, les symptômes doivent offrir des modifications très variées dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer ici. — Ce que nos lecteurs ont le plus intérêt de connaître, et ce qu'ils savent déjà, c'est que, de toutes les causes qui peuvent engendrer cette maladie, la plus commune et la plus active est le froid, soit appliqué à la surface du corps actuellement en sueur ou simplement échauffé, soit ingéré avec l'air ambiant ou des boissons trop fraîches, alors que la chaleur est excitée par un exercice violent, le séjour dans un lieu trop échauffé, etc. Que de jeunes existences moissonnées pour avoir cédé au besoin de réfrigération occasionné par les exercices du corps, la danse en particulier! que de fois la mort s'est offerte sous la forme d'une glace savoureuse ou d'une agréable fraîcheur tombant, par une croisée entrouverte, sur des épaules nues, humides et brûlantes! — A part cette cause extérieure de la pleurésie, il en est de plus mécaniques, telles que les coups, les plaies pénétrantes du thorax; ou de plus intimes, telles que les inflammations répercutées ou propagées, les tubercules pulmonaires, etc. — La pleurésie est une affection qui, à l'état aigu, demande à être combattue avec vigueur et discernement, double condition qui rend indispensable la prompte intervention d'un homme de l'art. Tout ce que nous pouvons dire en thèse générale, et sans rien préjuger sur les exigences de chaque cas en particulier, c'est qu'il faut le plus souvent commencer par l'emploi des saignées générales et locales proportionnées aux conditions de la maladie, puis aux vésicatoires sur le point affecté, aux médicaments qui provoquent les selles, les urines ou les sueurs; puis, lorsque, par le fait de la négligence du malade, de l'impéritie du médecin ou de l'intensité de la maladie, l'épanchement n'est plus susceptible d'être résorbé, il faut procéder à son évacuation directe au moyen de l'opération appelée *paracentèse* ou ponction du thorax, et qui consiste à ouvrir une issue au liquide au moyen du bistouri ou du troquart, dernière ressource de l'art, qui, le plus souvent, ne fait que retarder la catastrophe, lorsque pourtant elle ne la hâte pas, et à laquelle, néanmoins, quelques malades ont dû leur guérison, rares succès qui suffisent pour légitimer un moyen extrême. — Les anciens, et encore aujourd'hui les gens du monde, donnent le nom de *fausse pleurésie* à des affections très diverses et généralement obscures, dont quelques symptômes simulent ceux de la pleurésie. Telles sont le catarrhe aigu, la phthysie, accompagnée de points douloureux dans la

poitrine, et surtout le rhumatisme du thorax ou pleurodynie, qui s'accompagne de douleurs plus ou moins vives pendant l'inspiration, la toux, etc., avec mouvement fébrile quelquefois; ces signes se rencontrent en effet dans la pleurésie; mais avec les moyens de diagnostic fournis aujourd'hui par la percussion, l'auscultation, la mensuration, etc., il est rare qu'on puisse commettre de semblables erreurs. Prof. Forget.

PLEURS (*v.* Larmes), gouttes d'humeur limpide qui sortent de l'œil par l'effet d'une impression vive, soit physique, soit morale. Par exagération, être tout en *pleurs*, être noyé de *pleurs*, fondre en *pleurs*, c'est pleurer abondamment. On appelle *pleurs de la vigne* l'eau qui s'en échappe quand elle a été taillée. Enfin, pour dire poétiquement la *rosée*, on disait autrefois *les pleurs de l'Aurore*. X.

PLEYEL (Ignace), né en Autriche en 1757, reçut des leçons de composition de Joseph Haydn, à Vienne; il quitta ce maître, en 1786, pour aller faire un voyage en Italie. Il y fut accueilli partout de la manière la plus flatteuse, et vint ensuite à Paris, où de grands succès l'attendaient. Après un séjour de peu de durée, il s'éloigna de cette capitale pour aller à Strasbourg prendre la direction de la chapelle de la cathédrale. C'est là que ce maître a composé ses premiers quatuors pour deux violons, viole et violoncelle, et quelques recueils de sonates pour le piano. Ces ouvrages, dans lesquels on remarquait une mélodie facile, une harmonie que tout le monde comprenait aisément, et dont l'exécution ne demandait pas l'habileté nécessaire pour rendre les œuvres de Haydn, eurent une vogue prodigieuse. Pleyel devint sur-le-champ l'auteur favori des amateurs qui jouaient du violon, et des pianistes. Il produisit beaucoup, il écrivit même des symphonies qui n'étaient pas sans mérite. Tout cela est maintenant oublié; Pleyel n'a pu survivre à l'époque, aux musiciens pour lesquels il a composé. Ses ouvrages sont *chantants*; je me sers de l'expression adoptée alors pour les caractériser; mais ce chant, cette mélodie, manquent souvent d'élévation, et l'harmonie en est stérile. Au lieu d'être dessinés et fortement intrigués comme ceux de Haydn et de Mozart, ses quatuors ne sont guères que des sonates dialoguées. Le nom de Pleyel n'en devint pas moins célèbre dans toute l'Europe. Ce compositeur, voyant les énormes bénéfices que les marchands obtenaient en vendant sa musique, se fit éditeur, et prit le parti de la publier lui-même. Il joignit plus tard à cette nouvelle industrie la fabrication des pianos. Ce double commerce lui réussit. Pleyel a laissé en mourant une belle fortune à ses deux fils, Camille et Gabriel, qui se livrent avec un rare succès à la fabrication des pianos (*v.* Piano). M. Camille Pleyel est de plus un pianiste d'un grand talent et un compositeur distingué. Castil-Blaze.

PLINE (Caius Plinius Secundus), dit l'*Ancien*, un des écrivains les plus féconds de Rome, auteur d'une *Histoire naturelle* en 37 livres, contemporain de Vespasien et de Titus, étouffé sur les bords du cratère du Vésuve, lorsqu'il observait une éruption de ce volcan.

Pline-le-Jeune (Caius Cæcilius Plinius Secundus), neveu et fils adoptif du précédent, disciple de Quintilien, consul sous Trajan, auteur du *Panégyrique* de ce prince et d'un recueil de lettres (*v.*, pour ces deux noms, le Supplément de la lettre P).

PLINTHE. On nomme ainsi, en architecture, une sorte de pièce plate et carrée formant en quelque sorte le support ou la semelle de l'ensemble qui s'élève dessus. L'on conçoit en effet que tout corps placé dans une position perpendiculaire doit avoir un empattement ou un autre corps qui le reçoive et en forme le pied : c'est la *plinthe*. Les monuments, les maisons, ont aussi des soubassements qui leur tiennent en quelque sorte lieu de plinthe; les colonnes ont des bases et des piédestaux, et ceux-ci ont des *plinthes*. On en distingue de plusieurs sortes: la *plinthe de figure* est celle qui consiste seulement en une base plate, ronde ou carrée, pour porter une statue;

la *plinthe ravalée*, comme on en remarque dans beaucoup de palais de Rome, notamment dans celui de Farnèse, est celle qui a une petite table refoulée, quelquefois avec des ornements, comme *postes*, *guillochis*, *entrelas*, etc.; celle dont le plan est circulaire, ainsi que le tore, se nomme *plinthe arrondie* : telle est celle que Vitruve donne au toscan; on s'en sert toutes les fois qu'il convient de supprimer les angles, parfois incommodes, d'un plateau quadrangulaire. Celle qu'on nomme enfin *plinthe de mur* consiste dans une moulure plate et haute, qui, dans les murs de face, indique la ligne des planchers, et sert à porter le larmier d'une souche de cheminée et l'égoût d'un chaperon de mur de clôture.—Ce mot vient du grec *plinthos*, qui signifie *brique*, soit parce qu'on plaçait peut-être autrefois sous les colonnes, quand on les faisait en bois, des briques ou des dalles de terre cuite, soit plutôt à cause d'une ressemblance de forme entre la plinthe et la brique. La plinthe se nommait autrefois *tailloir*, et nous l'appelons encore aujourd'hui *socle*, les Italiens *zoccolo* (semelle), par suite de la nature des fonctions qu'elle remplit en architecture. Z.

PLIQUE (médecine). Les cheveux, ainsi que l'ensemble des productions analogues, qu'on désigne sous la dénomination de *système pileux*, ont avec la vitalité des individus une corrélation qui se manifeste par différents rapports : ainsi, une chevelure épaisse et noire se rencontre avec la vigueur corporelle, tandis que des cheveux blonds et soyeux sont dans une condition contraire. Cette corrélation est surtout remarquable à l'époque de la puberté : on voit alors la coloration des cheveux acquérir une nuance plus foncée. On sait en outre combien les occupations mentales et les affections morales déterminent de changements notables dans la couleur des cheveux : il n'est pas rare de les voir blanchir en peu d'heures par l'effet d'une terreur subite ou d'un chagrin profond. Outre cette participation aux affections générales du corps, les cheveux éprouvent des altérations spéciales; leur organisation, comparable, sous quelques rapports, à celle des plantes bulbeuses, est exposée à diverses anomalies, dont on trouve l'indication au mot Cheveux. Une seule de ces affections doit nous occuper ici : c'est la *plique*, qui, dans ces derniers temps, a excité l'attention des médecins. On désigne par ce nom un entre-croisement inextricable de la chevelure, qui devient en totalité ou en partie semblable à la bourre que l'on rencontre fréquemment sur les chemins, et qui s'échappe des selles les plus communes. Quelquefois, les cheveux sont réunis, agglutinés, mêlés en mèches séparées plus ou moins longues. Selon quelques observateurs, leur masse grossit encore par l'afflux d'un liquide sanguinolent. En pareil cas, ces mèches justifient assez, par leur ressemblance avec les plis des serpents, la peinture poétique des têtes des Gorgones et des Furies. Cette dégénérescence du système pileux a été observée, non seulement sur des hommes, mais encore sur des individus des races chevaline et bovine. Comme l'affection que nous signalons se montre principalement et presque exclusivement en Pologne, elle fut désignée anciennement par le nom de *maladie sarmate*, *polonaise*, etc. On en a rencontré quelques cas dans diverses parties de l'ancienne Germanie, et même en France. La plique a été considérée par les uns comme une altération spéciale du système pileux et bornée à son étendue; d'autres, au contraire, l'ont rattachée à une altération générale ou constitutionnelle, comme les scrofules, par exemple. Les causes qui l'engendrent sont aussi très variées, selon le dire de plusieurs. De nombreuses contestations se sont élevées parmi les médecins au sujet de la plique : l'auteur les remplacera par le résultat de quelques observations qu'il a pu faire personnellement en Pologne durant la campagne de 1806. Ce ne fut pas sans difficulté qu'il put voir des exemples de cette affection : les individus qui en étaient affectés répugnaient, par une sorte de honte, à se découvrir la tête : ce

ne fut que par l'intervention officieuse des curés qu'il put y parvenir et acquérir les notions suivantes : la plique se rencontre assez communément sur la chevelure des paysans, qui, en général, est tenue plus ou moins courte. Ces cheveux sont gras, ne peuvent être effectivement mieux comparés qu'à la bourre, principalement sur les côtés de la tête, assez souvent sur le derrière, rarement sur le sommet; quelquefois les cheveux sont *pliqués* en totalité (ce verbe est admis dans le langage médical). Chez les paysannes polonais, qui conservent pour la plupart leurs cheveux dans toute leur croissance, il n'est pas rare d'en trouver des portions mêlées ou comme agglutinées, mais il est difficile de les isoler par mèches; l'ensemble de la chevelure est quelquefois mêlé dans toute sa longueur, ce qui néanmoins ne l'empêche pas de croître. Dans aucun cas l'observateur, qui toutefois n'exprime ici que le résultat de ses propres recherches, n'a pu découvrir des cheveux pliqués avec une augmentation de masse et un aspect sanguinolent. L'état de la chevelure dans la plique lui a paru révéler ostensiblement la cause de cette affection : comme on l'observe principalement sur les régions de la tête les plus comprimées par des bonnets de peau de mouton, que les paysans portent presque toute l'année jour et nuit, et qui servent de point d'appui durant le sommeil, il est facile de concevoir que cette pression doit produire à la longue un mélange de cheveux aussi inextricable. — Après de longues maladies, il n'est pas rare chez nous de voir les cheveux se mêler au point qu'on ne peut remédier à cet accident que par le secours des ciseaux. Si, dans ces cas, on abandonnait la chevelure avec l'incurie qui est propre aux Polonais, il est très présumable qu'il en résulterait une plique indigène, et tout aussi légitimement caractérisée que celle de la Pologne. L'opinion qu'on expose ici a été émise par plusieurs médecins ; elle paraît prévaloir d'ailleurs parmi les paysans polonais, car c'est plutôt pour prévenir le feutrage des cheveux qu'ils les tiennent très courts, surtout sur les parties latérales et postérieures de la tête, que pour continuer une coutume dictée, dit-on, par un pape pour relever Casimir Ier, un de leurs rois, des vœux qu'il avait faits en France comme moine de l'abbaye de Cluny. Toutefois, divers médecins font dériver la plique d'une affection de la racine des cheveux et des poils en général, et ils appuient leur opinion sur des faits qu'il serait injuste de dédaigner. On a en conséquence distingué une *plique fausse* et une *plique vraie*. Quoi qu'il en soit, les circonstances qui ont motivé cette distinction peuvent avoir été mal interprétées. Il n'y a rien d'extraordinaire à voir le système pileux radicalement affecté avant d'être pliqué chez des individus qui vivent dans la malpropreté la plus dégoûtante, qui sont couverts de vermine des pieds à la tête, et qui passent un long hiver dans une cabane fortement chauffée, où l'air mal sain ne serait pas respirable si le large poêle qui ordinairement sert de lit n'était pas chauffé en dehors ; on doit ajouter qu'ils se nourrissent en grande partie de porcs maigres et rongés, ainsi que leurs maîtres, par des parasites. Il n'est pas surprenant que la peau du crâne se gonfle et s'irrite aussi sous une chevelure feutrée, et que l'altération des bulbes capillaires s'ensuive. Alors, tantôt cette affection bulbeuse sera primitive, tantôt elle sera consécutive, et c'est ainsi qu'on pourra expliquer les effets par une même cause, et reconnaître que des états qui diffèrent en apparence sont réellement similaires. Dans de telles circonstances hygiéniques, il n'est pas non plus surprenant de rencontrer la plique avec des constitutions débiles et maladives. Quoi qu'il en soit, au surplus, les chirurgiens des régiments russes ne considèrent pas cette altération de la chevelure comme une maladie primitive et constitutionnelle : ils ne voient dans cet état anormal qu'un résultat de la malpropreté et de l'incurie. En conséquence, dès qu'un Polonais pliqué revêt l'habit martial, les ciseaux font promptement disparaître le feu-

tre dégoûtant qui nous occupe, et il n'est pas démontré que le moyen ait des inconvénients et qu'il faille respecter la plique comme une crise salutaire. On peut croire encore que cette affection cesserait d'être commune en Pologne si les paysans de ce malheureux pays étaient traités avec humanité, au lieu d'être dégradés et ravalés à l'état de la brute par une tyrannie révoltante. Les nobles polonais, qui ne forment que la moindre partie de la population, sont trop vus en France à travers le prisme trompeur de l'imagination pour y être bien appréciés; mais celui qui a pénétré dans leurs châteaux, et qui a été témoin du traitement qu'ils font subir à leurs esclaves, peut dire que si ces maîtres superbes, impitoyables, ont à se plaindre du tsar de Moscovie, ils ne subissent pas tout-à-fait injustement la loi du talion. CHASSONNIER.

PLOMB. Le plomb est peut-être de tous les métaux le plus anciennement connu. Les caractères fort saillants de ce métal, la facilité de sa réduction et ses propriétés physiques, qui le rendent si utile dans les arts, étaient bien propres à fixer l'attention des premiers hommes qui s'occupèrent de l'étude des minéraux. C'est probablement pour cela que les anciens l'avaient dédié à Saturne. Ce qui dut frapper davantage, est le poids considérable qu'il présente sous un faible volume; aussi sa densité, ou, comme on dit vulgairement, sa pesanteur, est-elle devenue proverbiale, bien qu'il ne soit pas cependant le plus pesant de tous les métaux. — La couleur du plomb est d'un blanc bleuâtre; son éclat, assez grand sur les surfaces fraîches, se ternit promptement à l'air, à cause de la rapidité de son oxydation. Il donne par le frottement une odeur qui lui est propre, et laisse sur les doigts ou sur le papier une teinte bleuâtre; son poids spécifique est de 11, 35; ce qui ne l'empêche pas d'être assez tendre pour se laisser entamer facilement, même par l'ongle, et de fournir ainsi un moyen de le distinguer sur-le-champ de l'étain devenu terne par suite d'une longue exposition à l'air. Deux cent soixante degrés de chaleur suffisent pour le liquéfier. Sa grande fusibilité fait qu'on l'emploie avec avantage pour souder les autres métaux. La soudure des plombiers est un alliage composé d'environ moitié de plomb et d'étain. Il se moule assez bien dans les creux qu'on lui prépare, dans les matrices de fer ou de cuivre. On est parvenu à obtenir des tuyaux de plomb non soudés de tous les diamètres; on en a même coulé des statues qui ont été dorées ensuite. Telle est celle qui surmonte la fontaine et la colonne triomphale de la place du Châtelet à Paris. Enfin, le plomb se fait encore remarquer par la facilité avec laquelle il s'étend sous le laminoir et se convertit aisément en feuilles très minces; mais on a reconnu qu'arrivé à un certain point, ses bords se crevassent. Les Chinois obvient à cet inconvénient en introduisant jusqu'à 4 p. 0/0 d'étain dans celui dont ils se servent pour doubler leurs boîtes à thé. Ils fabriquent, dit-on, les feuilles destinées à la confection de ces boîtes au moyen de deux tuiles larges et plates, doublées de papier fort, qu'ils placent l'une sur l'autre, et qu'ils entrouvrent par un coin pour y introduire le plomb fondu destiné à la feuille. Il pressent ensuite fortement avec le pied sur le métal en fusion, et, de cette manière, évitent les gerçures ordinaires produites par la compression à froid. — Nous venons de dire que le plomb s'oxyde rapidement à l'air; mais, comme beaucoup d'autres métaux, il est préservé d'une complète oxydation par la première et la plus mince couche d'oxyde qui puisse se former, parce que celle-ci remplit, à l'égard du reste de la masse, la fonction d'une enveloppe imperméable à l'air. Voilà pourquoi on trouve tant d'économie à l'emploi du plomb dans la converture des édifices. Les grandes feuilles destinées, soit à cet usage, soit à la confection des chaudières d'évaporation, se coulent au moyen d'un vase de fonte qui verse le métal dans toute la largeur de la table unie qui doit servir de moule à cette planche de plomb, que l'on passe et repasse ensuite sous des laminoirs pour

l'amener à l'épaisseur convenable. Le plomb est surtout un métal bien précieux pour la préparation de l'acide sulfurique, en vertu de la propriété dont il jouit de résister à l'action de ce puissant réactif. C'est dans des chambres et des chaudières de plomb que se font toutes les manipulations relatives à cette préparation. — Étant par son poids susceptible de recevoir beaucoup plus de mouvement que la plupart des autres corps, le plomb a dû être choisi de préférence pour servir de projectile dans les armes à feu. De là l'usage des balles et du plomb en grenailles. Le procédé par lequel on communique au plomb la propriété de se réduire en petits grains sphériques a été pendant long-temps un secret. On sait aujourd'hui qu'il acquiert cette propriété par l'addition d'une certaine quantité d'arsénic. On fait tomber dans l'eau les globules de plomb à mesure qu'ils se forment à la manière des gouttes d'eau pendant leur chute d'une grande hauteur. Les puits, les mines et les tours abandonnées, sont utilisés avec avantage pour une telle fabrication. La première usine de ce genre qui a été établie en France a été construite à Paris dans la tour Saint-Jacques-la-Boucherie. Les grenailles de plomb que l'on obtient par l'alliage de ce métal avec l'arsénic sont ordinairement de dimensions différentes; il faut les classer de grosseur, séparer ceux qui sont imparfaits; enfin, les ébarber et les lustrer. Pour les classer, on se sert de grands cribles ou tamis de tôle mince, dont les trous sont tous de même diamètre, et chaque tamis fournit les grains d'un même numéro. Ensuite, pour isoler ceux qui ne sont pas ronds ou qui présentent quelques défauts, on se sert d'une planche ayant des rebords sur deux de ses côtés seulement : on y place une poignée ou deux de plomb à tirer, on incline très légèrement la planche, et, en lui donnant un petit mouvement d'oscillation dans le sens horizontal, les grains ronds glissent dans une case destinée à les recevoir, tandis que ceux qui ont des défauts restent sur la planche et sont mis à part pour être refondus. Enfin, comme après ce triage il existe encore beaucoup de grains présentant de légères aspérités, on les enlève au moyen du rodoir, opération qui s'exécute en même temps que celle qui a pour but de donner au plomb de chasse un beau poli. On se sert pour cet usage du rodoir, petit tonneau octogonal, sur la paroi latérale duquel est pratiquée une porte pour faire entrer et sortir le plomb. Il est traversé d'un axe horizontal en fer, portant à ses extrémités des manivelles opposées tournant dans des boîtes en cuivre. On ajoute dans le rodoir une certaine quantité de plombagine en poudre, et l'on tourne jusqu'à ce que le plomb ait acquis le degré de poli et le lustre convenable pour être livré au commerce. — Si l'on peut à peine indiquer tous les usages du plomb à l'état métallique, il devient plus difficile encore de rappeler tous ceux de ses oxydes ou des sels qui l'ont pour base. Il suffira de nommer la litharge, le minium, le massicot, qui sont des oxydes de plomb diversement préparés, et dont les usages en peinture et dans l'art de fabriquer le verre-cristal, le flint-glass, sont si connus; la céruse, dont les applications sont si nombreuses, et que nous fabriquons maintenant avec autant de perfection qu'on l'a fait long-temps et presque exclusivement en Angleterre et surtout en Hollande; enfin, beaucoup d'autres sels à base de plomb, qui servent dans la teinture des étoffes et dans la médecine externe. De si nombreux emplois exigent annuellement une masse de plomb énorme; aussi les mines et les exploitations de ce métal sont-elles abondamment répandues dans plusieurs parties du monde. Il se trouve sous un assez grand nombre de combinaisons dans la nature. Quelques-unes d'entre elles seulement sont assez abondantes pour être exploitées comme mines de plomb. Le sulfure ou la galène est le véritable minerai du plomb des minéralogistes; il fournit à lui seul plus des 999 millièmes du plomb livré au commerce. Cette substance est très reconnaissable par son éclat vif, qui ne se ternit pas

comme celui du plomb. Elle est presque toujours à l'état cristallin, et présente alors une cassure dans laquelle on aperçoit distinctement trois sens de lames qui conduisent au cube. Il suffit, pour obtenir cette cassure, de lui faire subir une légère percussion. La couleur de la galène est le gris métallique du plomb, mais un peu plus clair; sa pesanteur spécifique est de 7, 58 cent., non malléable; elle se brise facilement ainsi qu'on vient de le dire; pure, elle est composée de 87 parties de plomb et 13 de soufre sur cent. Elle contient toujours une petite quantité d'argent. Dans la plupart des cas, cette quantité est assez notable pour être extraite du plomb. On regarde généralement que la galène contenant 3 onces au quintal de minerai peut supporter les frais que nécessite la séparation de l'argent. L'opération qu'on appelle *coupellation* ne donne point pour résidu le plomb pur d'un côté, l'argent de l'autre; le plomb en sort oxydé. C'est la litharge, qu'on vivifie ensuite en la faisant passer sur des charbons ardents. Aussi la majeure partie du plomb du commerce provient-elle ainsi de la coupellation; et dans les pays où le plomb n'a pas la même valeur que chez nous, à raison de la difficulté des transports et de l'infériorité de la civilisation, comme la Russie, on laisse les monceaux de litharge s'accumuler devant les ateliers jusqu'à la hauteur des maisons. — Les différents minerais de plomb se trouvent presque toujours réunis dans le même gîte; ils forment des filons et de petites veines dans les terrains de plus ancienne formation; mais c'est principalement dans les terrains de transition que sont exploités la plupart des filons qui contiennent ce métal. Les mines de la Saxe, de l'Angleterre et de la France sont dans cette position. Les terrains secondaires renferment aussi quelques mines de plomb. Cependant, on peut dire qu'elles y sont rares, proportionnellement à celles qui existent dans les terrains de transition; et de plus, elles paraissent contemporaines au terrain; du moins, elles n'y sont pas disposées à la manière des filons. Nous devons ajouter que telle est l'utilité de ces précieux minerais qu'on peut déjà tirer parti des plus pauvres qu'on trouve en découvrant une mine, en les vendant sous le nom d'*alquifoux*, pour vernir la poterie commune, comme cela se fait dans le département de l'Isère. Quant au traitement du minéral, on conçoit qu'il doit varier d'après la nature des substances associées au plomb.

F. PASSOT.

Il est souvent question dans l'histoire des *plombs de Venise*. C'était une toiture de plomb du palais de Saint-Marc, sous laquelle se trouvaient des prisons où les détenus souffraient horriblement de la chaleur. — La *mine de plomb* est une sorte de crayon qu'on nomme aussi *plombagine* (*v.*) Le *blanc de plomb*, un plomb oxydé par la vapeur du vinaigre, et qui produit une couleur blanche dont les peintres font usage. On appelle *colique de plomb* ou *des peintres*, une colique violente produite par l'action du plomb. Au figuré, *il lui faudrait un peu de plomb dans la tête*, se dit d'un homme qui a la tête légère, d'un étourdi. *Mettre du plomb dans la tête de quelqu'un*, c'est encore lui casser la tête d'un coup de fusil ou de pistolet. En termes d'imprimerie, *lire sur le plomb*, c'est lire un passage sur la composition même.

PLOMB, se dit aussi d'un petit sceau, d'une petite empreinte de plomb que, dans les manufactures, on attache aux étoffes pour en certifier la qualité ou l'aunage, et que, dans les douanes, on attache aux ballots, caisses, coffres, colis, etc., pour attester qu'ils ont payé les droits, et pour empêcher qu'ils ne soient ouverts avant d'être arrivés au lieu de leur destination. — Le *plombage* est l'action de plomber, de garnir de plomb, de marquer avec un plomb. *Plomber*, c'est mettre, attacher, appliquer du plomb à quelque chose, en quelque lieu: on *plombe* les filets pour qu'ils descendent au fond de l'eau. *Plomber* la vaisselle de terre, c'est la vernir avec du plomb. *Plomber* une dent, c'est remplir

de plomb en feuille une dent creuse afin de la conserver.

Plomb, désigne un morceau de plomb ou d'autre métal, suspendu à une ficelle, et dont les maçons, les charpentiers, etc. se servent pour élever leurs murs, leurs pans de bois perpendiculairement à l'horizon; c'est encore un morceau de plomb, qu'on appelle aussi *plomb de sonde*, fait en cône, enduit de suif à son extrémité, et attaché à une corde nommée *ligne*, avec lequel on sonde la mer, pour savoir combien il y a dans ce lieu de brasses d'eau, et de quelle qualité est le fond.

Plomb, se dit de ces cuvettes, ordinairement de plomb, qu'on établit aux différents étages d'une maison pour y jeter les eaux ménagères qui s'écoulent ensuite par des tuyaux de descente. C'est encore l'hydrogène sulfuré qui se dégage des fosses et des puits; et l'espèce d'asphyxie qui saisit quelquefois les ouvriers lorsqu'ils viennent à respirer ce gaz.

Plomber, en termes de terrassier et de jardinier, c'est presser, battre, fouler des terres pour les affermir, et afin qu'elles s'affaisent moins.

Plombé, s'emploie adjectivement, et signifie livide, couleur de plomb : cet homme a le teint *plombé*, le visage *plombé*. On emploie *plomb*, figurément, au sens moral; et il signifie situation fixe d'esprit ou de fortune; tenue, suite dans les idées ou dans les actions, assurance dans les manières : les jeunes gens ont de nos jours un *aplomb* et un sang-froid imperturbables. L'*aplomb*, en termes de peinture, c'est la pondération des figures. On dit dans un sens analogue, en termes d'équitation, les *aplombs* d'un cheval.

Plomberie. C'est l'art de fondre et de travailler le plomb. C'est aussi le lieu où on le coule et où on le travaille. Le *plombier* est l'ouvrier qui le fond, le façonne, le vend façonné, ou le met en œuvre dans les bâtiments, les fontaines, etc. Le *plombeur* est celui qui plombe les marchandises, les étoffes. E. Bailly.

PLOMBAGINE. Cette substance, désignée sous le nom de *graphite* par les minéralogistes, présente un aspect assez semblable à celui du plomb, mais elle n'a que cela de commun avec ce métal et avec les minerais qui le contiennent. C'est donc fort mal à propos qu'elle a reçu le nom vulgaire de *mine de plomb*, puisqu'elle n'en renferme pas même un atome. Le charbon et le fer sont ses véritables principes constituants. La plombagine est d'une couleur gris-sombre avec brillant métallique. La surface est lisse, comme grasse et onctueuse au toucher, sa cassure grenue. Elle se laisse tailler avec facilité, et possède la faculté de tracer sur le papier des traits déliés d'un gris de plomb, qui s'effacent par le frottement de la mie de pain ou de la gomme élastique. Tous les caractères semblent donc concourir au principal usage auquel on la destine, c.-à-d. à la fabrication des crayons. Mais il est vrai que toutes les plombagines ne sont point également propres à cette fabrication. La meilleure est si rare que l'on réserve la poudre qui résulte du sciage des masses pour en composer des crayons inférieurs, en la mêlant avec du soufre, de la gomme ou de la colle de poisson. Celle qui sert à fabriquer les meilleurs crayons se trouve en Angleterre, dans le Cumberland. On assure que, pour en maintenir le prix et la juste réputation, on a soin de rejeter dans le puits tous les morceaux de qualité inférieure, et de fermer la mine quand il en est sorti une certaine quantité, qui est toujours la même pour chaque année. La plombagine s'emploie encore à plusieurs autres usages. Mêlée en poudre fine avec de l'huile, on en fait un enduit pour recouvrir les ouvrages de fer ou de fonte, et les préserver de la rouille. On en forme, avec de la graisse, une espèce de pommade propre à adoucir le frottement dans les machines à rouages. On l'emploie, réduite en poussière, et pétrie avec de l'argile, à la fabrication de creusets réfractaires, utiles pour quelques expériences de chimie, et surtout aux fondeurs en cuivre, à cause de leur résistance aux alternatives de la chaleur et du froid. Enfin, on s'en sert encore, ainsi que nous

l'avons dit dans l'article précédent, pour vernir le plomb de chasse, et lui donner un aspect très brillant. F. Passot.

PLOMBIÈRES, petite ville du département des Vosges, à 5 lieues d'Épinal, à 105 lieues de Paris. C'est une bourgade de peu d'importance, qui doit sa célébrité à ses eaux thermales, et la plupart de ses monuments au roi Stanislas. Plombières renferme douze sources minérales, la plupart thermales, servant à alimenter 146 baignoires, renfermées dans 67 cabinets. Le *Bain des dames*, que le gouvernement vient d'acquérir au prix de trente mille francs; l'*Étuve de Bassompierre*, la *Source du Crucifix*, où se rendent les hydropotes; le *Trou des Capucins*, et la *Source de l'Enfer*, telles sont les principales fontaines de Plombières, dont la température diffère depuis 18 jusqu'à 52° R. Ces eaux ne sont pas très chargées de principes salins : c'est à peine si chaque pinte en renferme neuf grains, ce sont du carbonate et du sulfate de soude, du sel marin, du carbonate de chaux, de la silice, et une matière onctueuse qui donne à ces eaux une douceur parfaite. — Les vieilles gastrites, les maux nerveux, les rhumatismes et les affections de l'utérus, ce sont là les maladies que les eaux de Plombières excellent à calmer. Beaucoup de malades y ont recouvré la santé. Les douches ont d'excellents effets dans les cas de rhumatisme. Sans ses promenades, Plombières serait un triste séjour; mais on peut faire de charmantes parties à la Filerie, au moulin Joly, à la Feuillée, au Val-d'Ajol, à la fontaine Stanislas, au Saut-de-la-Cuve, cascade effrayante, près de laquelle un peintre connu par de bons ouvrages, M. Laurent, s'est bâti une petite maison champêtre. Les promenades Marie-Thérèse et Caroline sont aussi fort agréables. Joséphine est la seule des illustres visiteurs dont aucun lieu de Plombières n'ait gardé le nom, bien que plus d'une voix y bénisse sa mémoire. Isid. Bourdon.

PLONGEUR, homme accoutumé à rester assez long-temps plongé dans l'eau, à une certaine profondeur, pour y faire des recherches ou des opérations qui ne pourraient être exécutées autrement. Outre les habitudes nécessaires pour l'exercice de cette profession, et qui sont le résultat de l'apprentissage, il faut une organisation particulière qui supporte une suspension prolongée du besoin impérieux de respirer. En effet, quelques individus possèdent cette faculté sans en avoir aucune connaissance, parce qu'ils n'ont jamais été dans le cas de la mettre à l'épreuve. Il n'est pas sans exemple que des noyés aient été rappelés à la vie après une immersion de deux jours entiers, et plus de la moitié de ce temps passé sous l'eau fut certainement une lutte contre les obstacles qui empêchaient d'en sortir; sans ajouter foi à l'aventure de François de la Véga, qui passa, dit-on, cinq années dans le séjour des nymphes (de 1674 à 1679), et qui, durant tout ce temps, ne se nourrit que de poissons crus, ajoute gravement son historien, on ne peut douter de l'exactitude de quelques faits beaucoup moins surprenants, qui réduisent à peu de jours la durée de l'habitation dans l'eau. Les habitants des côtes ne sont pas sans doute mieux préparés que ceux de l'intérieur pour le métier de plongeur; mais ceux que la nature a rendus propres à cet emploi ne manquent point d'occasions de reconnaître leur aptitude, si, dès leur enfance, ils se familiarisent avec la mer. On ne manquera donc point de plongeurs tant que le fond des mers sera susceptible d'une exploitation profitable, à la profondeur d'un petit nombre de brasses : lorsqu'il ne s'agira que de la pêche du corail, des éponges, des perles, etc., l'art des machines pourra se dispenser de venir au secours de l'industrie; mais, pour descendre à des profondeurs plus considérables, ou dans des lieux où l'on manque de plongeurs exercés, s'il est question de retirer du fond de la mer les débris d'un naufrage, etc., il est très utile de pouvoir seconder les efforts du courage au moyen de quelque appareil : la cloche du plongeur s'acquitte de cet

emploi. La meilleure forme de cette enveloppe, sous laquelle on fait descendre l'opérateur, est celle d'un cône tronqué, dont la base est supprimée, fermé soigneusement par le haut, construit avec solidité, lesté par le bas, de sorte que son poids surpasse celui de son volume d'eau de mer; sa capacité doit être telle que l'opérateur y trouve assez d'air pour respirer durant son travail, si on n'est pas pourvu du moyen de renouveler cette provision; dans ce cas, si l'opération à faire exige un temps un peu long, on remonte plusieurs fois la cloche et l'ouvrier. Afin de renouveler la provision d'air, afin d'éviter ce ralentissement, on peut faire descendre successivement des futailles pleines d'air, fermées avec un bouchon que l'ouvrier puisse enlever facilement, après avoir amené sous sa cloche cette nouvelle provision. L'air s'échappe avec impétuosité; l'eau ne se presse pas moins de la remplacer, et la futaille, ainsi remplie, est rehissée au dehors pour y être vidée et ensuite redescendue. Cet expédient est peut-être le plus simple et en même temps le seul auquel on puisse recourir; et l'on ne doit pas perdre de vue que la vie d'un homme serait exposée si l'on ne prenait pas assez de précautions. Le seul inconvénient auquel la cloche du plongeur expose l'homme qu'elle renferme est la grande densité de l'air qu'il y respire; à la profondeur de trente mètres, ce fluide est presque réduit au tiers du volume qu'il aurait dans l'atmosphère. Il est indispensable que la descente soit très lente, surtout pour l'organe de l'ouïe, auquel il faut laisser le temps de se mettre en équilibre avec un gaz dont la compression va toujours croissant. Quelques essais donnent promptement la mesure du temps nécessaire pour que l'ouvrier ne souffre point pendant la descente à une profondeur connue. Mais une cloche de plongeur est un appareil assez dispendieux: outre les parties essentielles qui la constituent, il faut un mécanisme, des agrès et un bateau qui porte le tout, des bras pour les diverses manœuvres; les pêcheurs d'éponges et de corail dans la Méditerranée n'atteindront pas à cette opulence, et continueront leur métier comme ils l'ont fait jusqu'à présent.

PLOTIN, le philosophe le plus distingué de l'école néoplatonicienne, intelligence puissante, qui transporta au cœur de la société romaine les subtilités des philosophies brahmanique et persane, et qui, joignant l'exemple aux préceptes, vint montrer au sensualisme de la ville des Césars l'ascétisme et l'austérité des gymnosophistes. Si l'on pouvait admettre l'influence insaisissable des lieux sur l'organisme, la pente des idées de Plotin nous paraîtrait moins extraordinaire, car il vit le jour à Lykopolis sur les bords du Nil, sur ce sol des hautes conceptions intellectuelles, vers l'an 205 après J.-C. Ce ne fut qu'à 28 ans que Plotin eut conscience de sa vocation, et alors il entra dans l'école d'Ammonius Saccas, qu'il fréquenta plus de 11 ans. Là, il se trouva en contact avec des doctrines qui entraient dans sa manière d'envisager les choses extérieures, en sacrifiant continuellement le raisonnement aux vagues spéculations de l'esprit. « Le voilà, s'écria-t-il, après avoir entendu pour la première fois le philosophe alexandrin, le voilà, celui que je cherchais! » D'Égypte, il entreprit un voyage vers les régions de l'Orient, et tout porte à croire qu'il fut initié aux mystérieuses réunions des mages et des brahmes. Mais il paraît toutefois que son insatiable curiosité ne fut pas alors complètement satisfaite, car, à 39 ans, il s'engagea dans les armées romaines que Gordien menait en Asie, dans l'espoir de saisir à leur suite toute la profondeur des préceptes professés par les prêtres persans. L'expédition ayant échoué, Plotin eut beaucoup de peine à sauver sa vie, et ne revit Rome avec les débris de l'armée qu'un an après son départ. Là, il établit une école de philosophie, où en peu de temps on vit affluer un concours immense d'auditeurs et de disciples de tout rang, de tout âge, de tout sexe. On vit des dames romaines cultiver la philosophie sous sa direction,

et il eut des disciples jusque dans le sénat. Son costume, son silence mystérieux, ses jeûnes fréquents et austères, la nouveauté et la sublimité de ses dogmes, produisirent une sensation extraordinaire, et lui méritèrent à un haut degré la vénération des masses. Et cela fut poussé à un tel point qu'on le prenait pour arbitre dans les procès, et qu'au lit de mort, un grand nombre de personnages mettaient leurs biens et leurs enfants sous sa protection comme sous celle d'un ange tutélaire. L'empereur Gallien et l'impératrice Salonine eurent même le projet de lui faire reconstruire dans la Campanie, sur l'emplacement d'une cité ruinée, une ville où il réaliserait la république idéale de Platon. Mais on avait déjà tout fait pour le perdre, et on y réussit si bien dans cette occasion que l'idée fut abandonnée par ceux qui l'avaient conçue. La vieillesse ayant obligé Plotin à cesser ses leçons de philosophie, il se fit transporter en Campanie chez les héritiers d'un de ses amis, qui pourvurent à tous ses besoins jusqu'à sa mort, arrivée l'an 270 de J.-C.; il avait alors 66 ans. « Je fais, dit-il en expirant, un dernier effort pour ramener ce qu'il y a de divin en moi à ce qu'il y a de divin dans l'univers. » Les opinions de Plotin nous ont été conservées par Porphyre, le plus ardent de ses disciples et de ses admirateurs, pour lequel il composa 24 livres. Il en avait déjà réuni 21, qui, joints aux 9 qu'il écrivit depuis, composent la totalité de ses œuvres. Elles sont divisées en 6 sections appelées *Ennéades* (du grec *ennéa* [neuf]), parce que chacune contient neuf traités ou chapitres. En 1492, Marsile Ficin fit imprimer à Florence une traduction latine de Plotin avec des sommaires et des analyses sur chaque livre. Cette version, qui est rare et recherchée, fut réimprimée à Bâle en 1559, et plus tard en 1580 avec le texte grec. Creutzer a mis au jour un de ses ouvrages qui traite du beau, et Engelhart a publié ses œuvres complètes (Erlangen, 1820-23). Les œuvres de Plotin se font remarquer par une immense érudition, un génie élevé, une imagination vive et hardie, toute brillante d'idées sublimes et ingénieuses; mais elles sont presque toujours si abstraites que la lecture en est difficile et ennuyeuse, et que c'est probablement pour ce motif que la philosophie de cet homme éminent n'est pas aussi connue qu'elle mériterait de l'être. Peut-être y a-t-il à craindre aussi que ses dogmes ne nous soient pas parvenus dans toute leur pureté par l'intermédiaire de Porphyre, qui peut bien les avoir rédigées sous l'influence de ses propres idées. — La dernière parole de Plotin est l'expression la plus complète de sa philosophie. Rapprocher l'homme de l'esprit qui anime le monde, de ce qui émane de Zeus, le dieu des dieux; isoler l'ame du corps, l'élever jusqu'à la contemplation de la Divinité, voilà ce que le sage mourant recherchait par-dessus toute chose. Il était alors logique pour lui comme pour les gymnosophistes que le corps ne constituait qu'une enveloppe indigne de tout soin, de toute attention. Il soutenait même que les corps n'ont pas d'existence réelle et qu'ils ne sont qu'un produit éphémère et variable de l'ame. Ne nous étonnons donc pas de le voir rougir d'être logé dans cette prison fragile, refuser de jamais dire ni le jour, ni le mois, ni le lieu de sa naissance, et rejeter tout remède dans les maladies fréquentes que lui occasionnaient ses abstinences et son application. Il ne voulut jamais non plus permettre qu'on reproduisit son image, et répondit un jour à Amelius, son disciple, qui lui faisait une demande de ce genre : « N'est-ce pas assez de traîner partout avec nous cette enveloppe dans laquelle la nature nous a jetés, sans qu'il soit besoin encore d'en transmettre aux siècles futurs une copie, comme un spectacle digne de leur admiration. » Comme Platon, il admettait l'ame du monde, c.-à-d. une substance spirituelle, répandue dans toutes les parties de l'univers et communiquant à chacune la vie et le mouvement; mais il prétendait (et en cela il différait de Platon) que les facultés inférieures de l'ame, l'imagination, la

mémoire, les passions, ne venaient point de l'ame du monde, mais des corps.—Du reste, Plotin, par suite de ses idées, eut toujours des habitudes bizarres, et il n'y a pas lieu d'en être surpris. Ce qui étonnera davantage, c'est qu'avec cette supériorité d'intelligence, il ait payé aussi son tribut aux faiblesses de notre humanité, mais l'homme dominera toujours chez l'homme. Le profond philosophe était, comme tant de médiocrités, d'une présomption extrême. Amelius l'invitant à sacrifier aux dieux : « C'est à eux, répondit Plotin, de venir à moi et non pas à moi d'aller à eux. » Placez maintenant cette réponse, si elle est vraie, en regard de ce détachement des choses terrestres qui domine surtout dans ce beau caractère, et dites-nous combien il est passé sur ce misérable globe d'êtres intelligents qui aient pu se dire de véritables philosophes. O.

PLUIE. Lorsque les gouttelettes qui constituent les nuages s'agglomèrent au point de devenir assez pesantes pour tomber rapidement, elles constituent la pluie. Ce phénomène a lieu très fréquemment lorsqu'il existe des nuages, et on l'observe aussi, quoique rarement, lorsqu'il n'y en a pas. Il suffit pour sa production que la vapeur répandue dans l'air éprouve un abaissement de température assez subit. On appelle *pluie*, vulgairement, celle qui touche le sol, mais il arrive souvent qu'il pleut sans que les gouttes arrivent jusqu'à terre, et il est facile de remarquer ces sortes de pluies quand on se trouve élevé sur une montagne. On voit de longues stries qui descendent des nuages et disparaissent à des hauteurs différentes; c'est que là elles rencontrent des couches d'air suffisamment échauffées pour les réduire de nouveau en vapeurs, et ces vapeurs remontent pour former de nouveaux nuages. —La pluie a pour causes premières l'évaporation à la surface du sol, par la chaleur solaire, et la condensation de cette vapeur dans les hautes régions de l'atmosphère, par suite de la basse température qui y règne, puis, pour causes secondaires, toutes celles qui font varier ces deux premières, et qui sont aussi nombreuses que les accidents du sol et les différentes phases que présentent la vie des végétaux et des animaux, car tout se tient dans la nature, et chaque phénomène n'est que la conséquence de tous ceux qui lui sont contemporains. Il ne doit donc point paraître surprenant qu'en général les lieux situés sous la zone torride soient ceux qui reçoivent la plus grande quantité de pluie annuelle, et que cette quantité diminue ordinairement à mesure que l'on s'approche des pôles. La statistique météorologique nous fournit un autre fait, non moins général, mais plus difficile à comprendre d'abord. C'est que le nombre des jours pluvieux augmente à mesure que la quantité d'eau diminue. Ainsi, le nombre des jours pluvieux d'une année sera plus nombreux en Espagne qu'en Afrique, et plus nombreux encore en France qu'en Espagne. Cela provient, selon nous, de ce que l'on ne compte pour jours pluvieux que ceux où, le temps étant couvert, la pluie arrive jusqu'à la surface du sol; il est incontestable que les causes de changements de température et de perturbations atmosphériques diminuent à mesure qu'on s'avance de l'équateur aux pôles, c'est-à-dire de cette zone où il y a toujours un jour et une nuit en vingt-quatre heures, avec un *maximum* d'activité dans toutes les productions naturelles, à ces deux points du globe où il n'y a rigoureusement parlant qu'un jour et une nuit par année, avec une inertie générale en rapport avec la quantité de lumière et de chaleur reçue. D'où nous devons conclure que si l'on comprenait sous le nom de jours pluvieux tous ceux où il y a formation de pluie, que cette pluie arrive ou non jusqu'à la surface de la terre, on trouverait toujours le nombre de ces jours proportionnel à la quantité de pluie. Un autre fait non moins remarquable vient prouver que nous sommes bien dans la vérité, c'est que le nombre des jours pluvieux augmente dans tous les pays proportionnellement à

l'élévation du sol, c'est-à-dire qu'il est toujours plus grand sur les montagnes que dans les pays plats, quoique la somme totale d'eau tombée y soit réellement plus petite. La raison de tout ceci est facile à concevoir. L'air imprégné de vapeur est spécifiquement plus léger que l'air sec à la même température, il tend donc à s'élever jusque dans les plus hautes régions de l'atmosphère, mais il ne peut s'élever sans donner lieu à un courant correspondant d'air froid, descendant des plus hautes régions pour le remplacer à la surface de la terre. Eh bien! c'est principalement le mélange d'un air chaud saturé de vapeurs avec un air froid et sec qui détermine la formation de la pluie. C'est donc à la rencontre des deux courants en sens contraire que doit avoir lieu cette formation; et, comme ce point de rencontre est d'autant plus voisin du sommet des montagnes que celles-ci sont plus élevées, il n'y a donc rien de surprenant que les pluies soient plus fréquentes sur les montagnes que partout ailleurs. Les nuages y sont fixés par l'électricité, et les vents, en les agitant, ou plutôt en les comprimant, en expriment la pluie, comme la pression de la main le fait d'une éponge humide. — Il ne tombe pas seulement de l'atmosphère de la vapeur condensée ou de l'eau; les observations ont prouvé que d'autres substances de nature fort diverse peuvent aussi en tomber, quoique très rarement. Assurément, il n'y a jamais à la rigueur en des pluies de sang, de soufre, etc., mais des chutes de substances qui en présentaient les apparences. Nous avons énoncé à l'article Météorologie comment on peut concevoir l'existence de ces substances minérales dans les plus hautes régions de l'atmosphère. Nous y renvoyons pour éviter les répétitions. F. Passot.

Au figuré, parler de la *pluie* et du beau temps, c'est s'entretenir de choses indifférentes; faire la *pluie* et le beau temps, c'est disposer de tout, régler tout par son crédit, par son influence; après la *pluie* le beau temps, signifie souvent: après un temps fâcheux, il en vient un meilleur; la joie succède à la tristesse. Une *pluie* d'or s'entend de grandes libéralités, de grandes largesses. En termes d'artificier, une *pluie* de feu est la chute d'un grand nombre d'étincelles produites par une certaine composition de matières inflammables. X.

PLUMES, PLUMAGE. Ce n'est qu'aux habitants des airs qu'appartient ce léger vêtement, si bien approprié à leur destination, car, si quelques mammifères sont doués de la faculté de voler, ils ne le doivent qu'à un prolongement des téguments qui les recouvrent. Arrêtons nos regards un instant sur la structure de ces productions organiques, où tout est combiné avec la prévoyance la plus admirable pour préserver les plus frêles espèces des intempéries atmosphériques, tout en leur permettant d'en faire les plus puissants leviers contre la résistance du fluide aérien. Voyez ce tube creux, et cependant si fort; cette tige remplie de la substance la plus spongieuse et la plus légère, ces barbes terminées par des crochets que l'animal entrelace pour offrir une lame plus impénétrable à l'air! Tandis que les *rectrices*, ou ces plumes du croupion destinées à soutenir l'oiseau dans le vol, ont des deux côtés des barbes également épanouies, les *rémiges*, ou ces grandes plumes de l'aile destinées à porter le premier choc au fluide, ont les barbes externes beaucoup plus fortes et moins étendues que les internes. C'est à des glandes situées vers le croupion que les oiseaux (notamment les espèces aquatiques), empruntent cette matière graisseuse dont ils oignent leurs plumes pour les rendre impénétrables à l'air et à l'eau, imperméabilité que favorise d'ailleurs leur disposition étagée. Quelques parties du corps de l'oiseau en sont totalement dépourvues ou n'offrent qu'un simple duvet. Il est des plumes qui, garnissant en forme d'aigrette ou de huppe le cou ou le dessus de la tête, ne paraissent avoir d'autre destination que la parure de l'espèce, comme on le voit dans le paon. D'autres, flottant avec grâce près des tectrices de la

queue, et d'une structure plus délicate que les autres, deviennent pour l'homme des insignes du rang et des objets de mode (v. MARABOUT, AUTRUCHE, OISEAU DE PARADIS). Quel luxe de couleur, quelle richesse de reflets dans la robe de ces espèces qui peuplent la zone torride! D'après les observations d'Audebert, leurs couleurs changeantes paraissent dues à la décomposition des rayons lumineux qui s'interposent entre les barbules. Les *plumes* doivent leur production à une sécrétion analogue à celle des poils. Nous ne reviendrons pas sur le phénomène de la *mue*, dont nous avons parlé à l'art. OISEAUX, auquel nous renvoyons comme complément de celui-ci, ainsi qu'au mot DUVET. Quelques mots, pour terminer, sur le parti le plus précieux que l'industrie humaine ait tiré de la plume. Outre le *burin*, *le style*, à l'aide duquel ils écrivaient sur des tablettes enduites de cire, les anciens employaient aussi, quand ils voulaient tracer des caractères à l'encre ou avec une teinture quelconque, un petit roseau, *calamus*, qu'ils tiraient principalement de l'Égypte, et dont plusieurs peuples de l'Asie se servent encore aujourd'hui. C'est au VII[e] siècle que l'on entend parler pour la première fois des *plumes à écrire*, qui paraissent avoir été employées d'abord, concurremment avec le roseau, et ne finirent par prévaloir exclusivement qu'au X[e] siècle. — On se sert généralement des plumes d'oie pour écrire, des plumes de corbeau et de cygne pour dessiner. — Quant à l'usage des lits de plumes, il n'est pas nouveau, car nous voyons par plusieurs épigrammes de Martial (*lib.* 14), qu'ils étaient déjà en usage chez les Romains, qui les tiraient de l'Égypte (v. ÉDREDON, EIDER, CANARD, OIE.) SAUCEROTTE.

On appelle *plumes métalliques*, des espèces de plumes d'un métal assez dur pour résister et durer long-temps, et en même temps assez flexibles pour former les liaisons les plus fines. L'invention des plumes métalliques, dont l'usage est aujourd'hui fort répandu, est dû à un mécanicien fort ingénieux, nommé Arnoux. On y emploie le platine, l'argent, le laiton, l'acier, le fer, etc. L'art, comme on l'a dit plus haut, a su mettre en œuvre ces magnifiques dépouilles des oiseaux, et les faire servir à la parure, surtout chez les Orientaux. En France, elles ont été aussi très recherchées dans les temps des joûtes, tournois et carrousels, où l'on ne se piquait pas moins de magnificence que de galanterie et de bravoure. — Durant le XIV[e] et le XV[e] siècle, l'art de la *plumasserie*, qui consiste à teindre, blanchir et monter toute sorte de plumes d'oiseaux, fit encore de grands progrès en France. On donne le nom de *plumassier* tout à la fois, et au fabricant, à l'ouvrier qui prépare les plumes, et au marchand qui les débite; ces plumes, lorsqu'elles sont préparées, servent à la parure des hommes et des femmes, et à l'ornement de certains meubles, tels que dais et ciels de lits, etc... On en garnit des chapeaux, des robes, etc... L'ouvrier qui dispose les plumes en aigrettes s'appelle aussi *panachier*. — Toutes les plumes qui ont assez de consistance pour supporter les apprêts préalables sont employées. Plus elles ont d'éclat et de finesse, plus on les préfère; les plus estimées sont surtout celles d'autruche, de héron, de paon, de coq, d'oie, de vautour, de cygne, etc... Ce commerce est encore assez important. Les plumes d'autruche sont celles qui entrent le plus dans la composition des ornements dont nous avons parlé, et cela à cause de leur éclatante blancheur, de leur longueur, de la souplesse, de la beauté de leurs franges, et la facilité qu'elles ont d'être nettoyées et de prendre diverses teintures, sans opposer à leur action cette huile tenace dont semblent imprégnées presque toutes les autres plumes. Les plumes d'autruche nous viennent d'Alger, de Tunis, de Barbarie, d'Égypte, de Madagascar et du Sénégal, etc.... A Livourne et à Marseille, il s'en fait un grand commerce. — Celles qu'on nomme *façon d'Alger* sont très estimées; les plumes des mâles ont le plus de prix; elles sont plus larges, plus touf-

fues ; la soie en est plus fine, et les couleurs plus décidées. On estime aussi les plus noires, qu'ils portent sur le dos. — Dans les deux sexes, ce sont les plumes des ailes et de la queue qui sont les plus chères, celles des femelles se divisent en *blanches*, en *grises* et en *bailloques* ou couleurs mêlées, telles que le *gris*, le *petit-gris*, la *pointe-plate*. Toutes les plumes de basse qualité se frisent au couteau pour faire des manchons et des palatines. Les plumes d'autruche naturellement *noires* n'ont pas besoin de teinture; cependant, pour en augmenter le noir et le lustre, on les frotte d'une eau semblable à celle dont on se sert en *pelleterie* pour les fourrures noires ou brunes. On emploie une eau de savon pour celles que l'on veut conserver dans leur blanc naturel, et on les soufre ensuite afin d'en accroître l'éclat. Au reste, les plumes blanches sont aptes à recevoir presque toutes les couleurs. — On appelle *plumes brutes*, dans le commerce, celles qui n'ont reçu aucun apprêt, et *plumes en fagot*, celles qui sont encore en paquets; la *masse* est la quantité de 50 plumes; la *botte* en comprend 100. On ne vend ainsi en masse et en botte que les plumes blanches et fines. Autrefois, les plumassiers faisaient une grande consommation de ces dernières plumes pour les *panaches*, que les hommes de guerre portaient sur leurs casques, les courtisans sur leurs bonnets, les femmes sur leurs coiffures; ces bouquets de plumes se plaçaient au-dessus de l'oreille, relevés par des aigrettes de héron. — Le *paon*, outre les belles plumes de sa queue, fournit de très jolies aigrettes, que l'on fait avec la huppe qu'il a sur la tête, et qui est composée de tiges nuées, verdâtres, qui portent à leur sommet des espèces de fleurs de lis azurées. Le *héron-noir*, ou *héron fin*, fournit une plume très rare et d'un grand prix. — Les plumassiers confectionnent aussi ce que l'on nomme des *plumets*; or, un *plumet* en termes de plumasserie, n'est souvent autre chose qu'une simple plume d'autruche placée à plat et cousue sur les bords d'un chapeau. C'est aussi un bouquet de plumes que les militaires portent à leur chapeau, à leur schako, à leur casque. — Les premiers statuts des maîtres plumassiers de Paris et leurs lettres d'érection en corps de jurande ont été octroyés par Henri IV, au mois de juillet 1599; ils furent confirmés par Louis XIII, en 1612, et par Louis XIV en 1644. Enfin, en 1691 les charges de jurés de cette communauté furent érigées en titres d'office. La communauté des plumassiers n'avait que deux jurés, dont un était élu chaque année. L'apprentissage était de 6 ans, le compagnonnage de 4; chaque maître ne pouvait avoir qu'un apprenti. Les fils de maîtres et autres aspirants à la maîtrise qui épousaient des veuves ou filles de maîtres étaient dispensés du chef-d'œuvre. Les maîtres plumassiers étaient au nombre de 20 à 25; seuls ils avaient droit de faire les ouvrages de plumes, de quelque espèce d'oiseaux que ce fût, et de les enjoliver et enrichir d'or ou d'argent fin ou faux, etc., etc. — Au figuré, le mot *plume* a une multitude d'acceptions; *Se parer des plumes du paon*, c'est s'attribuer la gloire d'autrui; *jeter la plume au vent*, c'est agir en désespéré, s'abandonner aux événements. *La belle plume ne fait pas le bel oiseau*, c'est un proverbe synonyme de celui-ci; « L'habit ne fait pas le moine. » On dit, *Il y a laissé de ses plumes*, d'une personne qui n'a pas réussi dans une entreprise; on dit dans le même sens : *les associés ont eu de ses plumes*, *ils se sont partagé ses plumes*, etc. *Il a complètement perdu ses plumes*, signifie, il est tout-à-fait ruiné. Prendre la *plume*, mettre la *plume* à la main, poser la *plume*, etc., sont autant d'expressions figurées pour dire écrire, et cesser d'écrire, commencer une lettre et la terminer, etc... *Homme de plume*, s'entend le plus souvent comme synonyme d'homme de lettres; c'est aussi dans ce sens qu'on dit d'un bon écrivain, d'un auteur réputé, etc. : C'est une bonne *plume*, une *plume* brillante, féconde, etc.

E. PASCALLET.

PLUMITIF. On appelle ainsi, dans la langue du palais, la feuille d'audience sur laquelle on porte, aussitôt qu'ils sont rendus, les minutes des arrêts et des jugements; le greffier au *plumitif* est celui qui tient la plume aux audiences. L'ordonnance du mois d'avril 1667, titre XXVI, article 5, voulait que le juge qui avait présidé vît, à l'issue de l'audience ou le jour même, la rédaction du greffier; qu'il signât le plumitif et paraphât chaque sentence, jugement ou arrêt. Ces dispositions ont été reprises et développées par le décret impérial du 30 mars 1808, qui règle la police et la discipline des cours et tribunaux. En portant sur la feuille d'audience du jour les minutes de chaque arrêt ou jugement dès qu'ils sont rendus, le greffier doit faire, en marge, mention du nom des conseillers, juges et membres du ministère public qui y ont assisté. Le magistrat qui a présidé doit vérifier cette feuille à l'issue de l'audience ou dans les vingt-quatre heures, et signer chaque minute, ainsi que le greffier, et les mentions faites en marge. Si le président se trouve par accident dans l'impossibilité de signer la feuille, elle doit l'être dans les 24 heures suivantes par le plus ancien des juges qui ont assisté à l'audience; si le greffier ne peut signer, le président en fait mention en signant. Si les signatures prescrites n'ont pas été données dans les délais et par les personnes que nous venons d'indiquer, il en est référé à la première chambre de la cour royale, qui, sur les conclusions du procureur-général, peut autoriser à signer un des juges qui ont concouru au jugement. Les feuilles d'audience doivent être d'un format semblable et réunies par année en forme de registre. Toutes ces règles sont communes aux arrêts des cours et aux jugements des tribunaux de première instance.

CH. LEMONNIER.

PLURIEL. Les grammairiens ont donné cette dénomination au nombre qui marque la pluralité (du latin *pluralis*, sous entendu *numerus*). Le nombre *pluriel* marque de sa présence les noms, les verbes, les pronoms, les adjectifs. Un nom est au pluriel quand il est précédé ou qu'il peut être précédé de l'article *les*, qui lui-même est au pluriel. Ainsi, *les guerriers*, *les rois*, *les lois*, etc., sont des substantifs au pluriel. Toutes les fois qu'un nom n'est pas terminé par un *s* au singulier, on n'a qu'à ajouter cette lettre pour la mettre au pluriel : ex., *la mère*, *les mères*, *la fille*, *les filles*, etc. Il y a quelques exceptions que l'usage fait connaître. Quand le substantif est au pluriel, l'adjectif qui s'y rapporte prend le même nombre. Il y a des noms qui n'ont pas de pluriel, comme *os*, *faim*, *soif*, etc.; il y en a d'autres qui, au contraire, n'ont que le pluriel, comme *matines*, *vêpres*, *ténèbres*, *délices*, *gens*, etc. Un verbe est au pluriel quand ce qu'on affirme se rapporte à plusieurs personnes ou à plusieurs choses. Le pluriel, dans un verbe, est désigné par les noms ou les pronoms personnels qui le précèdent : ainsi, dans *nous dansons*, *les écoliers lisent*, *nous* et *les écoliers* font connaître que les verbes *lire* et *danser* sont au pluriel. Il y a telle langue, comme l'arabe, qui a des pluriels de petite et des pluriels de grande pluralité (*v.* la *Grammaire arabe* de Sacy). Il y a des langues où le singulier redoublé tient lieu du pluriel, lequel manque véritablement. — *Pluriel* s'emploie aussi adjectivement : un nombre *pluriel*, une terminaison *plurielle*.

CHAMPAGNAC.

PLUS ET MOINS. Ces deux mots, qui expriment, dans le langage vulgaire, le premier une idée d'accroissement, le second une idée de diminution, sont employés avec le même sens dans la langue algébrique, dont ils constituent deux des signes principaux, et de l'usage le plus fréquent. *Plus* est représenté par le signe $+$, et *moins* par le signe $-$. Le premier se place entre les quantités dont on veut indiquer l'addition, et le second sert à indiquer la soustraction : ainsi, relativement au signe $+$, les expressions $a+b$, $2+5+11$, représentent les additions à effectuer des quantités a et b, et des nombres 2, 5 et 11; relativement au signe $-$,

les expressions $a-b$, $11-5$, indiquent qu'il faut soustraire la quantité b de la quantité a, et le nombre 5 du nombre 11. Les expressions algébriques telles que a et b n'ont de sens que parce qu'elles sont supposées représenter des nombres; mais cependant, tant que les nombres restent sous cette forme générale, il est impossible d'effectuer sur eux les opérations indiquées par les signes $+$ et $-$: cela ne peut se faire que pour les nombres exprimés en chiffres, ou pour les quantités algébriques ayant la même valeur et représentées par les mêmes lettres. Ainsi, l'expression $2+5+11$, indiquant l'addition de ces trois nombres entre eux, revient au nombre 18, somme de 2, 5 et 11; l'expression $11-5$, indiquant la soustraction du nombre 5 du nombre 11, revient au nombre 6, résultat de cette opération arithmétique; l'expression $2a+5a$, indiquant l'addition de 2 fois la quantité a à 5 fois cette même quantité, revient à 7 fois a ou à $7a$; enfin, l'expression $7a-2a$, indiquant qu'il faut soustraire 2 fois la quantité a de 7 fois cette quantité, revient a $5a$. — Dans les expressions algébriques plus compliquées que celles dont nous venons de parler, le sens des signes $+$ et $-$ est toujours le même, et les simplifications qu'on peut y introduire sont basées sur les mêmes principes et peuvent s'expliquer aussi simplement que nous l'avons fait plus haut. Soit, par exemple l'expression,

$$+5a+3b-10+3a-b+7+8-a.$$

En considérant d'abord les lettres qu'elle contient, nous voyons, en premier lieu, qu'il s'y trouve 5 fois a, plus 3 fois a moins une fois a, ce qui revient, d'après ce que nous avons dit plus haut, à 7 fois a ou à $7a$; en second lieu, nous voyons qu'il s'y trouve 3 fois b, moins une fois b, ce qui revient à $2b$; quant aux nombres, nous voyons que nous devons ajouter 7 à 8, ce qui donne 15, puis retrancher 10, ce qui donne 5. Il vient donc enfin, en réunissant les résultats précédents, au lieu de l'expression écrite plus haut, l'expression simplifiée,

$$+7a+2b+5,$$

qui a tout-à-fait le même sens et la même valeur que l'autre, et qu'il est impossible de simplifier davantage, tant qu'on ne substitue pas à la place de a et de b les nombres que ces lettres représentent. — Allons maintenant un peu plus loin. Si, dans l'expression que nous avons prise pour exemple, au lieu d'avoir $+3b$ et $-b$, nous avions au contraire eu, je suppose, $-3b$ et $+b$, comment eussions-nous dû opérer la simplification en ce qui concerne la lettre b? D'après le sens des signes $+$ et $-$, $3b$ indiquant qu'il faut soustraire 3 fois b, et $+b$ qu'il faut ajouter une fois b, cela revient évidemment à soustraire 2 fois b ou à écrire $-2b$. Il en serait de même si, au lieu d'avoir $-10+8+7$, nous avions eu $+10-8-7$; au lieu d'écrire pour résultat $+5$, nous aurions dû écrire -5; d'où l'on voit que, dans la réunion de quantités algébriques semblables ou de nombres joints entre eux par les signes $+$ et $-$, il faut, tout en se conformant aux règles que nous avons indiquées plus haut, donner au résultat le signe qui affecte celles de ces quantités ou ceux de ces nombres qui entrent le plus de fois dans l'expression. — Maintenant que nous avons expliqué la valeur relative des signes $+$ et $-$, tâchons de faire comprendre le sens que l'on doit attacher à des quantités isolées, précédées de l'un ou de l'autre de ces signes. Il faut pour cela avoir dans l'esprit l'idée de quelque problème auquel se rapportent ces quantités. Supposons, par exemple, qu'on cherche la somme que l'on doit payer à un ouvrier qui, étant resté chez vous un certain nombre de jours, doit recevoir 2 francs, je suppose, par chaque jour de travail, et donner 1 franc par chaque jour d'inactivité. Si l'on trouve, en résolvant convenablement le problème, qu'il faut payer à l'ouvrier $+20$ francs, par exemple, ce résultat sera clair et n'exigera pas d'interprétation; mais, supposons qu'on trouve pour résultat qu'on doit à l'ouvrier -20 francs, qu'est-ce que cela pourra signifier? que peut-on entendre par devoir à quelqu'un *moins quelque chose?*

Eh bien! si l'on remonte, pour interpréter cette solution, aux données du problème, on trouvera infailliblement que ces conditions sont telles que la somme à payer à l'ouvrier pour ses journées de travail est inférieure de 20 francs à celle qu'il doit vous rendre pour ses jours d'inactivité; d'où il suit que la solution — 20 francs, obtenue dans ce cas, indique qu'au lieu de donner vous devez recevoir, ce qui est une action toute contraire. Ainsi, la solution — 20 francs n'indique rien d'impossible ni d'absurde : elle indique seulement que le problème n'a pas été convenablement posé. Ainsi, dans l'exemple que nous avons pris, au lieu de chercher la somme à payer à l'ouvrier, il eût fallu chercher celle qu'il devait : on fût alors arrivé pour résultat à + 20 francs. — C'est toujours d'une manière, sinon semblable, du moins analogue, que doivent s'interpréter les solutions de problèmes précédées du signe —, et l'on ne peut guère se faire une idée de quantités affectées de ce signe qu'en les regardant comme des résultats de certains problèmes dont on pourrait transformer l'énoncé de telle façon que la solution fût précédée du signe +, au lieu du signe —. Il faut bien se garder du reste de regarder ceci comme un jeu d'esprit dont l'algèbre pourrait se passer. Il n'en est rien, et la faculté qu'elle a de donner, dans certains cas, des résultats comme ceux dont nous venons de parler tient à la propriété de généralisation dont jouit la langue de cette science, et qui en est le caractère essentiel. — On appelle *positifs* les nombres précédés du signe +, et *négatifs* ceux qui sont précédés du signe —. Ces expressions sont assez impropres ; et n'ont de valeur bien définie que dans les sciences exactes (v. Positif). L.-L. Vauthier.

PLUSQUE-PARFAIT, terme de grammaire ; nom du dernier des temps passés du verbe. Ce temps se trouve deux fois dans la conjugaison, à l'indicatif et au subjonctif : à l'indicatif, le *plusque-parfait*, que des grammairiens appellent *prétérit relatif*, sert à représenter un événement comme ayant déjà été fait lorsqu'un autre événement est arrivé. Exemple : *J'avais terminé un ouvrage intéressant lorsque vous êtes arrivé.* Ainsi, le *plusque-parfait* marque doublement le passé ; mais la chose ou l'action exprimée par ce temps du verbe est celle qui fait le principal objet de la personne qui parle. Au subjonctif, le *plusque-parfait* a pour fonction de désigner une chose absolument passée et accomplie ; mais ce n'est qu'après un verbe à l'imparfait, au prétérit, au plusque-parfait de l'indicatif, ou à un des deux conditionnels, comme dans ces phrases : *Je ne* SAVAIS *pas que vous* EUSSIEZ *accompagné le roi ; vous n'avez pas cru qu'on vous* EÛT TENDU *un piége ; nous avions ignoré que cette dame vous eût accordé sa main ; vous* AURIEZ TROUVÉ *mal que nous* EUSSIONS CONTREVENU *à la consigne*, etc. Champagnac.

PLUTARQUE, l'un des plus beaux génies de l'antiquité, naquit, ainsi qu'Épaminondas et Pindare, dans une partie de la Grèce long-temps décriée pour la stupidité de ses habitants, en Béotie. Il vit le jour à Chéronée, petite ville qui a donné son nom à la bataille fameuse gagnée par Philippe contre les Athéniens. On fait remonter l'époque de sa naissance, dont on ignore la date précise, aux dernières années de l'empire de Claude. Plein d'un religieux respect pour ceux dont il descendait, il nous parle souvent de son père, dont le savoir et l'esprit nous sont attestés par les discours que le philosophe lui fait tenir dans ses *Propos de table*, de son bisaïeul Nicarque, contemporain de la bataille d'Actium, et qui amusait de ses récits l'enfance du futur historien ; de son grand-père Lamprias, qui aimait surtout à laisser briller à table sa riante imagination, et comparait l'effet du vin sur elle « à l'action du feu sur l'encens ; dont il détache et fait évaporer la partie la plus exquise. » Plutarque eut deux frères plus jeunes que lui, fort instruits l'un et l'autre, et qu'il aima tendrement. Suidas lui donne aussi des sœurs. Il reçut, au sein de sa famille, une éducation distinguée, qu'il alla per-

fectionner à Athènes, la capitale, même après sa ruine politique, du monde littéraire. Il y étudia sous le philosophe Ammonius d'Alexandrie, dont il écrivit la vie, aujourd'hui perdue, y approfondit les principes de toutes les sectes, s'attacha à celle de l'académie, et adopta les dogmes de Platon et de Pythagore. Décoré du titre de citoyen d'Athènes, il se vit inscrit comme tel dans la tribu Léontide; mais on ne saurait déterminer l'époque où lui fut accordé cet honneur, non plus que celle de son voyage à Alexandrie. De retour à Chéronée, il fut, avec un de ses concitoyens, député vers le proconsul de la province; ambassade qu'il accomplit seul, son collègue étant resté en chemin, mais dont il lui fit, dans sa relation, partager jusqu'au succès, d'après l'avis que lui donna son père de ne pas dire : « Je suis allé, j'ai parlé, » mais de toujours associer son collègue à son récit. On l'envoya ensuite à Rome, où le firent dès lors connaître sa pratique des affaires et sa vaste érudition, où devaient bientôt le rendre célèbre les conférences publiques qu'il y fit plus tard, dans sa langue, sur la philosophie, l'histoire et la littérature. Il y passa ainsi, non sans faire en Grèce plusieurs voyages, 40 années suivant les uns, 22 suivant les autres; et il ne put cependant, d'après son propre aveu, trouver le temps d'apprendre à fond la langue latine. D'illustres Romains assistaient à ses leçons, et lui prêtaient une attention que rien ne pouvait distraire. «Un jour, dit-il, que je déclamais à Rome, Arulenus Rusticus, que Domitien, envieux de sa gloire, fit mourir, était au nombre de mes auditeurs. Au milieu de la leçon, il entra un soldat qui lui remit une lettre de l'empereur (Vespasien). Je m'arrêtai, pour lui laisser le temps de la lire; mais il ne voulut pas l'ouvrir avant que j'eusse achevé mon discours et congédié l'auditoire. » Il ne fallait, pour expliquer la longueur de son séjour à Rome, que songer au succès de leçons si religieusement écoutées; et il n'était pas nécessaire d'avancer, sans preuves, que Trajan l'eut pour précepteur et Rome pour consul. Il revint enfin se fixer dans sa petite ville, « pour empêcher, disait-il plaisamment, qu'elle ne fût encore plus petite, » mais, de fait, pour attirer sur elle la faveur et les avantages qui venaient l'y chercher lui-même. On le vit de là, *régir en quelque sorte*, la Grèce et l'Illyrie, dont Trajan, si l'on en croit un écrivain, assujetit les magistrats à ne rien faire que de l'avis de Plutarque. Il s'y était marié, et le portrait qu'il a laissé de sa femme (Timoxène) nous la montre ornée de toutes les qualités qui pouvaient assurer leur bonheur. Rien, à en juger par un gracieux épisode de leur vie, ne dut en altérer la douceur. Plutarque avait, on ignore à quel sujet, des démêlés avec les parents de sa femme : celle-ci, dans la seule crainte que ces débats ne détruisissent l'harmonie qui régnait entre eux, le pressa de venir sur le mont Hélicon, assez éloigné de Chéronée, faire avec elle un sacrifice à l'Amour. Il consentit à ce voyage, et, en présence de quelques-uns de leurs amis, les deux époux sacrifièrent pieusement sur l'autel du dieu. Ils eurent quatre fils : deux moururent au berceau, et le troisième nous a laissé le catalogue des ouvrages de son père. Timoxène lui donna plus tard une fille, long-temps désirée, qu'ils eurent la douleur de perdre à l'âge de deux ans, et dont la bonté native se révélait déjà par des instincts charmants. « Elle voulait, dit Plutarque, dans la lettre touchante qu'il écrivit alors à sa femme pour la consoler, elle voulait toujours que sa nourrice donnât le sein aux enfants qu'elle aimait, et même aux jouets qui servaient à ses jeux ; appelant ainsi à sa table particulière, pour leur faire part de ce qu'elle avait de meilleur, toutes les choses qui lui donnaient du plaisir. » Plutarque exerça avec un grand zèle les fonctions que lui confia sa patrie ; celles d'archonte et de grand-prêtre d'Apollon ; il fut en outre attaché au sacerdoce du temple de Delphes. Mais l'importance de ces dignités ne l'empêchait pas de descendre parfois à des offi-

ces bien moins relevés, d'entrer dans les plus petits détails de la police administrative. « Je prête à rire aux étrangers qui viennent à Chéronée, nous dit-il lui-même, lorsqu'ils me voient occupé, en public, à mesurer de la tuile ou à charger de la chaux et des pierres; mais j'aime à le faire pour ma patrie. » C'est au milieu de ces soins pour elle que la mort dut le surprendre, mort aussi calme que sa vie fut belle, mais dont l'époque est ignorée. Il est des écrivains qui la reculent jusqu'au règne d'Antonin, ce qui lui donnerait 90 ans. Le nombre prodigieux de ses ouvrages, dont il nous reste à peine la moitié, fait d'ailleurs présumer qu'il poussa loin sa carrière. Montaigne, qui regrette que nous n'ayons pas de mémoires sur la vie de Plutarque, ajoute cependant une observation dont la vérité devait lui rendre ce regret moins vif, c'est que « ses écrits, à les bien savourer, le découvrent assez, et le font connaître jusque dans l'ame. » Quels mémoires pourraient valoir de tels écrits? Doit-on, après les avoir lus, croire une anecdote rapportée par Aulu-Gelle, qui la tenait du philosophe Taurus? « Un jour, dit-il, que Plutarque faisait battre de verges un de ses esclaves, celui-ci, au milieu de ses gémissements, s'avisa de faire à son maître les plus sérieuses réprimandes, lui reprocha de se parer faussement du titre de philosophe, et d'oublier un beau *Traité sur la douceur* qu'il avait composé.—« Comment, malheureux! lui répondit froidement Plutarque; à quoi juges-tu que je sois en colère? Mon visage est-il enflammé? Me vois-tu frémissant? M'échappe-t-il aucun mot dont je doive rougir? Or, ce sont là les signes de la colère. »Puis, se tournant vers l'exécuteur du châtiment : « Mon ami, lui dit-il, pendant que cet homme et moi nous discourons, continue ton office. »Cette raillerie eût été cruelle, et s'accorde peu avec l'inaltérable bonté que ses écrits révèlent en lui, et qu'il étendait même aux animaux, puisqu'il « n'aurait voulu pour rien au monde vendre un bœuf vieilli à son service. »—On ne sait à quelle cause attribuer le silence que les écrivains latins, contemporains de Plutarque, ont gardé sur ses ouvrages, qui ont tout embrassé, l'histoire, la métaphysique, la morale, la politique, la religion, la physique, la littérature. Ils n'ont pas tous, il est vrai, le même intérêt ni le même mérite, et plusieurs de ses traités portent des traces de déclamation qui accusent la profession de sophiste, à laquelle l'avait d'abord condamné le besoin de faire sa réputation. Mais, ces taches une fois reconnues, combien ne doit-on pas le louer d'avoir su échapper à la pernicieuse influence de son siècle, par le naturel et la vérité qui le distinguent. La critique cependant ne l'a pas épargné; mais elle lui a fait de singuliers reproches; par exemple, celui d'avoir, en comparant entre eux les grands hommes, « prévenu, au lieu de l'attendre, le jugement de la postérité. » On a aussi prétendu qu'il avait composé les *Vies parallèles*, son principal titre à la gloire, dans le seul but d'établir la supériorité des Grecs sur les Romains, tandis que cet ouvrage est, au contraire, un modèle d'impartialité. Eût-il pu craindre, en comparant, comme orateurs, Démosthène et Cicéron, de voir taxer de partialité la préférence qu'il eût donnée à l'Athénien? Il s'abstient pourtant de ce parallèle, par la raison qu'il est trop difficile, laissant ainsi penser que, dans son opinion, Cicéron est égal à Démosthène. On l'a dit crédule, parce que, n'excluant pas de ses récits ce qui peut faire connaître les croyances populaires de l'époque qu'il veut peindre, il a paru les partager, comme ce qu'il conte de Pyrrhus, qui d'un coup de son cimeterre il pourfendit un cavalier armé de pied en cap, et que les deux moitiés du corps tombèrent en se séparant; gigantesque exploit, dont il fallait rire avec Plutarque, au lieu de chercher, comme un de ses traducteurs, à l'expliquer dialectiquement. Au reproche de superstition, il a lui-même répondu d'avance par son *Traité contre la superstition*, qui est peut-être le plus rude coup que l'on ait porté au monstre.

On a pu relever dans ses ouvrages des inexactitudes, des oublis, des erreurs, des contradictions; mais c'était bien assez que l'on eût comme dressé le compte de ses fautes véritables sans qu'un écrivain de nos jours, en disant « qu'il ferait gagner à Pompée la bataille de Pharsale, si cela pouvait arrondir sa phrase, » en imaginât aussi contre lui d'hypothétiques. Il importe peu, au reste, qu'il ait oublié le nom d'une ville, raconté diversement le même fait, mal compris le sens d'un passage de Tite-Live, et donné deux maris seulement à une femme qui en eut trois. La peinture des mœurs passait avec raison dans son esprit avant la précision des détails, et il aima mieux, comme l'a dit Montaigne, qu'on eût à le vanter de son jugement que de son savoir. Il refit l'histoire, moins avec des livres, qui en avaient traité la partie grave et pompeuse, qu'à l'aide des traditions populaires, qui lui permirent d'en montrer le côté le plus attachant et le plus utile peut-être, en lui livrant nus pour ainsi dire les grands hommes qu'elle avait habillés. Plutarque y gagna tout le premier. « L'étude constante que je fais des hommes illustres, dit-il, me tient lieu d'un commerce habituel avec eux; je crois leur donner en quelque sorte l'hospitalité, et les fixer dans ma maison; et je deviens plus vertueux à cette école de vertu. » Son patriotisme le fit historien: voulant reconnaître un service important rendu par Lucullus à ses concitoyens, il écrivit la vie de ce Romain, et la compara à celle de Cimon, les deux premières qu'il eût composées. Mais ce même sentiment le rendit, il faut l'avouer, injuste envers Hérodote, dont il entreprit de réfuter l'ouvrage, parce que cet écrivain avait dit qu'à la bataille de Platée, les Béotiens, alors alliés avec Xercès, s'étaient battus contre les Grecs avec autant d'acharnement que les Barbares. Quoiqu'on ait dit que « son mérite est tout dans le style, et qu'il n'eut souci que de paraître habile écrivain, » c'est par où la critique aurait sur lui le plus de prise. La longueur de ses phrases rend souvent ses récits obscurs et sa narration traînante. Il n'a point cette pureté du langage attique qui fait le charme des productions du beau siècle de la Grèce. Ce n'est pas qu'il ne se fût nourri de la lecture des meilleurs modèles; il avait voué aux anciens un véritable culte, et il se défend, dans la vie de Nicias, de paraître lutter avec Thucydide, « ce qui, dit-il, serait d'un fou. » Mais il n'était pas né à Athènes, et il écrivait au milieu de la décadence. —Un grand mérite de Plutarque, c'est de toujours rapprocher ses idées de la pratique. Sa morale, quoique très austère, l'est beaucoup moins que celle des stoïciens, dont il était l'ennemi; il est moins raide et moins tendu que Sénèque: l'un nous guide et l'autre nous pousse, a di Montaigne. Plutarque est le philosophe ancien qui a le plus approché de la morale chrétienne. De là les vers célèbres d'un évêque grec, lequel priait Dieu, s'il consentait à retirer des enfers quelques infidèles, de lui accorder le salut de Platon et de Plutarque, qui avaient, sans les connaître, pratiqué ses lois divines. Plutarque plaît aux imaginations tendres et vives, ainsi qu'aux esprits les plus sérieux. Comme La Fontaine, il charme tous les âges. Jean-Jacques en fit, à neuf ans, « sa lecture favorite, » et Montaigne « les délices de toute sa vie. » —« Plutarque est le Montaigne de la Grèce; » dit Thomas, » et c'est les avoir dignement appréciés tous deux. Pourquoi faut-il que l'on ait appelé Lamothe-le-Vayer le Plutarque de la France! T. Baudement.

PLUTON, en grec *Adès* (l'invisible), dieu cosmogone, symbolisant les enfers, *Inferna* (les lieux bas) est frère de Posidôn (la mer) et de Zeus (le ciel), et tous trois sont fils de Chronos (le temps). Ce dernier, qui consume tout ce qu'il enfante, avait dévoré Pluton ainsi que ses autres frères, mais ce père sans pitié les rendit à l'existence, les rejetant à l'aide d'un breuvage que lui avait fait prendre Rhéa leur mère, c'est-à-dire la nature ou la puissance divine, qui fit sortir du sein du chaos, qui était de toute éternité, les éléments des choses. C'est l'emblème de

la création. Dès lors Pluton se dévoua tout entier à Jupiter, son frère, ainsi que le nommèrent les Latins; c'est l'indissoluble alliance du ciel et de la terre. Il secourut ce frère, et aida à son triomphe dans la guerre des Titans ou des fils de l'*argile*, comme signifie leur nom hellénique. Ce fut à cette époque que ce dieu reçut des Cyclopes un casque d'airain qui le rendait invisible, et Jupiter les foudres célestes. Cette lutte des Titans contre l'Olympe symbolise les convulsions terrestres, et la coordination primordiale du globe en une masse hétérogène, caverneuse et sombre, tandis que les feux légers et purs, symbolisés par les armes fulgurantes des Cyclopes, montèrent vers le ciel, allaot former les astres ou les grondants météores. — Au partage de l'univers entre les trois fils du temps, Adès eut pour empire les abîmes de la terre, et, comme les métaux et les pierreries sont cachés dans leur sein, les Latins trouvèrent convenable de l'appeler Pluton, du grec *Ploutos* (richesse). On donne même au teint de ce dieu la couleur jaunissante de l'or. Son palais était creusé dans le Tartare, la *profondeur des profondeurs*. La Faim, mauvaise conseillère, la Misère honteuse, les pâles Maladies, la Vieillesse, qui n'a plus de sang, gémissaient couchées le long de son noir vestibule; un chien à trois têtes gardait la porte de fer du palais. Roi taciturne des ombres vaines, n'ayant encore pour ministres que les Euménides et les Parques, car Minos, Eaque et Rhadamante n'étaient point encore descendus chez les morts, son air était si lugubre et si sévère que nulle vierge, nymphe ou déesse, ne voulait partager son trône et encore moins sa couche. Un jour, le dieu, brûlé d'amour, racontent les mythes, attela à son quadrige d'or ses quatre chevaux infatigables, Orphneus, Æthon, Nyctée et Alastor (l'Obscur, le Brûlant, le Nocturne et le Terrible), et, saisissant leurs rênes dorées, s'élança par un gouffre plutonien, les uns disent dans la fertile plaine d'Eleusis, d'autres dans les prés riants d'Enna, où il ravit, occupée à cueillir des fleurs, la jeune fille de Démêtêr, ou Cérès, Proserpine (*v.*), belle et blonde comme sa mère. Cette jeune nymphe aux cheveux de la couleur des épis mûrs, pressée sur le sein rembruni du dieu souterrain, symbolise le germe des blés caché dans le noir sillon et son alliance mystérieuse avec la chaleur terrestre, qui le développe. Toutefois, Thésée et Pirithoüs descendirent aux enfers dans le dessein d'enlever au dieu des mânes sa nouvelle épouse; le dieu, de sa fourche redoutable, à la fois son arme et son sceptre, tua ce dernier, puis chargea de lourdes chaînes l'audacieux roi des Athéniens, que délivra bientôt Hercule. Dans cette désastreuse expédition, des mythologues ne voient qu'un roi d'Épire, pays très bas par rapport à la Grèce orientale : ce prince, portant comme Pluton le nom d'Aïdonée *le ténébreux*, aurait châtié les deux illustres ravisseurs d'une si terrible manière. — Les Grecs, qui ont tiré de la vieille Mizraïm, de l'Égypte, tous leurs grands dieux cosmogones, en ont, en conséquence, tiré Pluton : c'est le grave Sérapis, le soleil d'hiver, coiffé du modius ou boisseau, emblème d'obscurité, car tout le monde connaît la belle image des Orientaux : « Mettre la lumière sous le boisseau. » A l'époque du règne des Ptolémées en Égypte, il y eut une telle confusion du Sérapis de Memphis et du Sérapis grec devenu le Sérapis-Pluton que plusieurs auteurs prétendirent que cette divinité était d'origine hellénique. Mais les ruines d'un temple d'une haute antiquité, consacré spécialement à Sérapis de Canope sur l'Aero-Corinthe, les démentent. Il était naturel que les Grecs fissent du soleil d'hiver, de cet astre presque absent, le dieu des pâles ombres. Aussi Pluton est-il quelquefois représenté avec les cheveux plats et horizontaux, comme les rayons lointains du disque solaire. Pluton était si haï que, bien qu'il fût au nombre des 12 grands dieux et l'un des huit qu'il fût permis de figurer en or, ou argent, ou ivoire, chez les Latins, il n'avait presque ni temples ni

autels. Les victimes, noires, non mutilées, mais stériles, qu'on lui immolait, la tête abaissée, les membres liés, étaient égorgées, avec de l'encens entre les deux cornes, au bord d'une fosse qui recevait leur sang, et du vin, dont les mânes se désaltéraient avec délices. Ces cérémonies, où régnait le plus morne silence, et qu'on célébrait la tête découverte par vénération ou plutôt par terreur du dieu, n'avaient lieu que dans les ténèbres; le manche du couteau dont on se servait pour éventrer les victimes était d'ébène, noir comme elles. Les cuisses de l'animal étaient seules dévouées au dieu infernal, le reste était réduit en cendres. Le peuple se serait donné de garde d'en manger, il aurait cru être frappé de mort ou de malédiction; les prêtres avaient le même scrupule, la même terreur. Jamais la musique d'un hymne ne fut consacrée à ce dieu, parce qu'il passait pour inexorable. Le cyprès à la sève lente, le seul arbre qui doit suivre son maître chez les morts, la triste et échevelée capillaire, qui aime l'humidité des tombeaux; le buis à l'aubier pâle, lui étaient consacrés. Dignes descendants de bandits, dignes nourrissons d'une louve farouche, les Romains, le *Latium* surtout, lui immolaient des hommes; ses prêtres y étaient appelés *cultrarii*, les porte-couteaux, ou mieux victimaires. Dans la suite, des taureaux et des brebis noirs avec des bandelettes de la même couleur remplacèrent ces horribles sacrifices; mais on vit dans la suite des citoyens, pour le salut public, se jeter tout armés, joyeux, le cœur palpitant de leur future renommée et de la beauté de leur action, dans des gouffres plutoniens (c'est ainsi qu'on nommait les abimes spontanément ouverts): témoins Curtius et les deux Decius. Les ingrats, les criminels, et, faut-il le dire à la honte du peuple-roi, les gladiateurs, étaient dévoués au dieu des morts: ces derniers en étaient si froidement pénétrés que leur formule de respect dans le Cirque envers les empereurs étaient ainsi conçue: « Celui qui doit mourir, à César, salut! » Le 20 juin, le 12 des kalendes de juillet, jour de sa triste fête, on fermait le temple des autres dieux, tous propices aux hommes: le sien seulement était ouvert. Ce jour néfaste était un jour de sang, car tout citoyen pouvait tuer un coupable; il y avait pour lui impunité. Les Latins furent prodigues de surnoms envers ce dieu terrible; ils lui donnèrent entre autres ceux de Summanus (le souverain des mânes) et de Vejovis (le Jupiter de malheur); ceux de Dis et d'Orcus étaient d'origine hellénique. Le culte de ce dieu avait été porté de Grèce dans le *Latium* et l'Etrurie par les Pélasges; il avait un temple sur la cime neigeuse du Soracte. En Grèce, les villes de Thèbes, de Sicyone, de Pylos et de Nisa, l'honoraient d'un culte particulier. A Rome seulement, le nombre pair était voué à ce dieu; on lui sacrifiait le 2 du mois, et le deuxième de l'année, celui de février, lui était consacré. Les victimes qu'on lui immolait devaient être aussi en nombre pair. On reconnaît là les deux hémisphères du globe dont l'Égyptien Sérapis-Pluton était l'emblème. Ainsi, les premiers éléments d'astronomie égyptienne se glissaient, à l'insu des Romains eux-mêmes, dans leurs rites du dieu des ombres. La Grèce et l'Italie ne furent point les seules nations qui sacrifièrent à Pluton; les Sarmates et les Suèves l'adoraient et la plupart l'appelaient le dieu noir. Les Gaulois nos ancêtres se vantaient de tirer leur origine de ce dieu terrible; ils le nommaient Teutatès, et lui bâtirent un temple sur le mont Lucotitius (aujourd'hui la montagne Saint-Jacques); ils y immolaient des victimes humaines. Sous la dynastie française, François Ier y dressa des estrapades et des bûchers pour y purifier les os des hérétiques; et, de nos jours, sur la même montagne, on jette à Thémis (la justice) des têtes humaines tranchées et leurs troncs sanglants pour la satisfaire. Les choses se modifient, mais les hommes ne changent point! On représente ordinairement Pluton assis sur un trône de soufre, ou de buis, ou de fer, et même d'or; quelquefois ayant la fille de Cérès à ses

côtés, et Cerbère à ses pieds. Sa chevelure est tombante, sa barbe épaisse, quelquefois partagée en deux, comme dieu terrestre et infernal; son air est sombre, et son teint cuivré; il tient pour sceptre une fourche ou bident, ou un bâton royal peu décoré, ou une épée nue, et parfois des clés, image biblique qui peint la puissance d'un dieu fort qui ouvre ou ferme à son gré les portes de l'enfer. Une triste couronne d'ébène ou d'adiante le fait aisément reconnaître. Les Étrusques le représentaient nu. D.-B.

PLUTUS, le dieu des richesses, comme l'indique son nom grec *Ploutos*, paraît identique avec le dieu des mânes, mais il ne l'est nullement. Dès sa naissance, ce dieu de l'argent fut bercé sur les genoux de la Paix, et naquit, selon Hésiode, de Cérès et de Jasion, dans l'île de Crète. Il devint boiteux et aveugle: boiteux, parce que les richesses dont il est le symbole arrivent lentement, et aveugle, parce qu'il les distribue fort mal, plutôt aux méchants qu'aux bons. Lucien lui donne des ailes, mais quand il s'agit dans son caprice de quitter ses favoris. Ce qu'il a de commun avec Pluton, c'est d'être, ainsi que lui, un dieu souterrain, mais habitant des mines à la surface du globe, où il garde et admire ses trésors: c'est le Mammon (*v.*) des Hébreux. On le représente vieux, et une bourse à la main. Telle est symbolisée la charité, mais sous les voiles d'une femme encore dans la beauté de son âge et avec une figure céleste. L'un a la bourse qui garde, et l'autre a la bourse qui répand. Le premier a la bourse qui damne, et la seconde la bourse qui sauve.

Denne-Baron.

PLUVIOSE. C'était le nom qu'on avait donné au cinquième mois de l'année de la république française. Ce mois, qui avait 30 jours comme les autres, commençait le 20 janvier et finissait le 18 février; mais, dans l'année qui suivait immédiatement l'année sextile, il commençait le 21 janvier et finissait le premier février. Un poète de l'époque a décrit ainsi ce mois républicain:

Alors le fluide élément,
En se mariant à la terre,
Féconde le germe naissant
Qui dans peu doit la rendre mère.
Fleuve, mer, fontaine et ruisseau,
De l'eau tout reçoit l'existence;
Pluviose est l'enfant nouveau
Et le père de l'Abondance.

X.

PLYMOUTH, place forte et maritime dans le Devonshire, entre les embouchures des petites rivières de Plyme et de Tamar. Elle se divise en Plymouth, Stone-House, et Dock, ou Plymouth-Dock. La véritable ville, Plymouth (avec Stone-House, 4536 maisons et 70,000 habitants) est ouverte et assez régulièrement bâtie. Dock est la nouvelle ville; la plus grande partie a été construite depuis 1760; elle l'emporte aujourd'hui sur Plymouth par l'élégance de ses maisons et la beauté de ses rues. Elle renferme 33,000 habitants, possède un hôpital maritime entretenu aux frais du gouvernement, et fait un commerce étendu. C'est à son *dock yard* (chantier de vaisseaux) et à ses arsenaux que Dock doit son accroissement et sa prospérité. Ce chantier, qui, avec celui de Portsmouth, est le plus beau de l'univers, est séparé de la ville par une haute muraille: il n'est point permis d'y entrer. Il est protégé, ainsi que la ville; par des fortifications importantes. Plymouth a deux ports, un à l'est, nommé Catwater, l'autre à l'ouest, appelé Hamouze. Ce dernier reçoit les vaisseaux de guerre qui ont besoin de réparations; les navires en partance pour l'est ont aussi l'habitude d'y mouiller pour pouvoir profiter du vent. Par la même raison, les vaisseaux qui vont faire voile vers l'ouest mouillent dans le Catwater. Des entrepôts avoisinent ces deux ports. En temps de guerre, Plymouth est le point de réunion; non seulement de la flotte de la Manche, mais aussi des convois et des vaisseaux capturés. Les navires qui entrent dans le détroit prennent généralement des pilotes à Portsmouth. Le rocher d'Edystone s'élève avec son phare à l'entrée de la grande baie. Un grand nombre de vaisseaux y avaient péri

avant sa construction, qui date de 1759 : c'est l'œuvre du célèbre Smeaton. Non loin de là, on rencontre le château de lord Edgecombe, sur la montagne du même nom. Le mole de Plymouth (*Plymouth break water*) fut construit de 1812 à 1820. L'Angleterre, dans ses guerres maritimes contre la France, obligée de bloquer les ports de cette puissance pour assurer son commerce maritime, avait senti l'absence, dans le canal, d'un bon port où les flottes pussent chercher un abri dans la tempête. L'entrée de celui de Falmouth est trop étroite et exige de grandes précautions pour entrer et pour sortir. La rade de Plymouth offrait plus d'espace, mais elle était ouverte. On préféra donc celle de Torbay, quoiqu'elle ne présentât pas beaucoup de sûreté contre les vents du nord-est et du sud-est. Enfin, quand l'arsenal de la marine à Plymouth parut propre à protéger les bâtiments, sur la proposition de MM. Widby et Rennie, un mole fut construit de 1700 yards (presqu'un mille anglais, ou 4200 pieds), lequel, réuni à deux autres, qui s'avancent comme deux bras, renferme un espace de trois milles anglais, et fait de Plymouth l'un des plus beaux et des plus grands ports de l'univers. Dans la baie de Bovesand, tout près de là, on voit une autre jetée où les vaisseaux touchent pour prendre de l'eau. C. L.

PNEUMATIQUE (du grec, *pneuma*, souffle, vent), science qui a pour objet les propriétés physiques de l'air, c.-à-d. sa matérialité, sa pesanteur, son élasticité, etc. Ce mot s'applique par extension à l'étude des propriétés analogues que possèdent les autres gaz permanents différents de l'air. On appelle dans ce sens *physique*, *chimie pneumatique*, la partie de la physique, de la chimie, qui traite de l'air et des différentes espèces de gaz; et *briquet pneumatique*, un petit cylindre de métal ou de verre dans lequel on allume de l'amadou en y comprimant l'air subitement. Nous avons décrit ailleurs la *machine pneumatique* (v.), avec laquelle on pompe l'air d'un récipient. On en doit l'invention à Otto de Guerike, bourgmestre de Magdebourg, qui en fit l'expérience à la diète de Ratisbonne en 1654. Gaspard Schott a le premier écrit sur ce sujet. La *machine pneumatique* a été perfectionnée depuis par Hook, Robert Boyle et Papin. E. G.

PNEUMATOLOGIE, mot formé de *pneuma* (esprit) et de *logos* (discours). La pneumatologie est la science des esprits. Les esprits sont les êtres intermédiaires entre la Divinité et les hommes : la pneumatologie est donc sœur de l'anthropologie et de la théologie ; c'est, dans tous les cas, une science aussi variable que l'une et l'autre; ou plutôt ce n'est pas une science, c'est tout au plus un ensemble d'opinions, de croyances et de traditions, soit philosophiques, soit populaires. C'est rarement à la philosophie proprement dite, à la philosophie dialectique, qu'appartient la pneumatologie : elle ne fleurit du moins que dans les temps primitifs de l'humanité ou dans l'âge d'or et aux époques de décadence des peuples. Elle s'éclipse des écoles dans les siècles d'examen et de critique : elle devient alors le partage du vulgaire et de quelques élus. C'est dans les temps primitifs de l'esprit humain, quand la philosophie, la religion et la poésie sont une seule et même chose, que prospère la pneumatologie, car alors le cœur de l'homme éprouve le besoin de peupler la terre, les airs et les cieux, d'êtres intermédiaires entre lui et la Divinité, et alors la raison ne vient pas demander compte à l'imagination, qui les crée, qui leur fait des destinées et des légendes, de la légitimité de ces créations. Dans l'antiquité, ce sont les peuples de l'Inde, de la Perse, de la Chaldée et de l'Égypte qui ont le plus brillé par leur pneumatologie. Dans les systèmes de l'Inde, la terre, les eaux, l'air et les cieux étaient tout peuplés de génies. La Perse fut plus sobre que l'Inde, la Chaldée que la Perse, l'Égypte que la Chaldée; mais partout le dualisme qui est dans la nature et dans l'homme se refléta dans ces libres créations. C'est peut-être la pneumatologie de

la Perse qui le présentait sous les formes les plus arrêtées. Là, les bons *génies*, distingués en trois grandes classes, les *amshaspands*, les *izeds* et les *ferouers*, formaient, sous les ordres de leur chef Ormuzd, une armée d'esprits purs, saints et célestes, combattant pour la cause et l'empire de la lumière contre l'armée des *dews* et de leur chef Ahriman, à qui obéissaient l'empire des ténèbres et les hommes qui en faisaient les œuvres. La pneumatologie de la Chaldée, qui a dû offrir de grandes analogies avec celle de la Perse, nous est peu connue : il ne nous en est pas resté de monument pareil au *Zend-Avesta*. Il nous en est parvenu toutefois quelques traditions par les théosophes de la Judée, et par les partisans de la kabbale, qui, sans nul doute, avaient fait de riches emprunts à la Chaldée comme à la Perse, soit pendant, soit après l'exil. Philon, qui affecte de rattacher sa doctrine à celle de la Grèce, et celle de la Grèce au code sacré des Juifs, mais qui se permet à ce sujet de grandes licences, fait voir à quel point les croyances de l'Orient dominaient de son temps celles de la Grèce et de la Judée. La Judée ne nous ayant pas laissé d'autres monuments que les livres de Philon (car les codes sacrés et les doctrines de la révélation sont en dehors de l'ordre de faits que nous parcourons ici), nous ne parlerons pas de sa pneumatologie. Quant à la Grèce, elle rattachait facilement les emprunts faits à l'Orient à ses anciennes traditions, où figuraient un grand nombre de génies intermédiaires entre les dieux et les hommes, les uns bons, les autres mauvais, les uns et les autres toujours prêts à servir d'instrument aux bienfaits et aux vengeances de l'olympe ou du tartare. Deux philosophes, Socrate et Platon, enrichirent la pneumatologie grecque d'une manière remarquable, l'un par l'hypothèse de son démon familier, l'autre par l'acception toute nouvelle qu'il donna au mot *démon*. Cependant, après eux la pneumatologie mourut dans les écoles : le scepticisme la tua. Le mysticisme la ressuscita. Maxime de Tyr, Plutarque et Apulée disposèrent les esprits à recevoir la démonologie de l'Orient; Ammonius Saccas, Plotin, Porphyre, Jamblique, Proclus et Marin leur en donnèrent une plus riche, et qu'ils prétendirent rendre plus utile. En effet, ces philosophes apprirent non seulement à classer les esprits en bons et en mauvais, en *agathodémons* et *kakodémons*, ils enseignèrent aussi l'art de s'en faire servir. Cependant, les gnostiques vinrent encore renchérir sur les nouveaux platoniciens et sur les kabbalistes, car ils révélèrent à leurs adeptes, sur la chaîne des êtres qui rattache l'homme au *Dieu inconnu*, une science plus positive, plus hardie, et en apparence plus régulière que tout autre. En effet, les gnostiques expliquèrent l'origine, la naissance, les mariages et les destinées dernières, sinon de tous les *éons*, du moins de ceux d'entre ces esprits qui jouaient à la création, à la chute, à l'expiation et au retour de l'homme dans le sein du plérôme, les rôles principaux. On peut voir cette pneumatologie si audacieuse dans notre *Histoire du gnosticisme*. Les soi-disant disciples de saint Jean, dont Norberg a publié le code, ont en quelque sorte rivalisé sous ce rapport avec les gnostiques, mais bientôt les créations ou les rêveries des uns et des autres s'évanouirent devant les doctrines du christianisme : elles disparurent du moins des écoles. La scolastique du moyen âge se garda bien de la rétablir; mais la pneumatologie vulgaire ne disparut pas du sein des peuples non chrétiens, ni au midi ni au nord. Les *houris* de Mahomet et les *walkiries* d'Odin se gravèrent profondément dans les traditions nationales, et des croyances analogues à celles des peuples scandinaves et mahométans se propagèrent, à titre de superstitions, même parmi les fidèles du moyen âge. Lorsqu'avec l'arrivée en Occident des réfugiés de Constantinople la philosophie grecque vint remplacer la scolastique latine, la pneumatologie savante, celle des platoniciens, reparut plus puissante que jamais. Marsile-Ficin, Pic de la Mirandole, Reuchlin, et

les nombreux disciples de ces savants mystiques repeuplèrent le monde de légions d'esprits. Parmi ces hardis *pneumatologues*, on distingue surtout les deux Van Helmont et Paracelse ou Bombast de Hohenheim, qui prirent dans les traditions populaires, ou qui ajoutèrent à ces traditions les quatre ordres d'esprits élémentaires, les *gnômes*, les *salamandres*, les *sylphes* et les *ondines*, c.-à-d. les génies de la terre, du feu, de l'air et de l'eau, qui, depuis plusieurs siècles, n'existaient plus qu'à l'opéra (*v.* le roman publié, sur la fin du XVIIe siècle, par l'abbé de Villars, sous ce titre, *le Comte de Gabalis, ou Entretiens sur les sciences secrètes*). Quand la philosophie moderne, grâce aux efforts de Pomponace et de la Ramée, de Bacon et de Descartes, eut enfin triomphé de tous les genres de mysticisme et de néoplatonisme, la pneumatologie s'anéantit de nouveau. Locke et Leibnitz ne la reconnurent pas; Wolf en forma une section de sa métaphysique : elle n'est plus aujourd'hui qu'un chapitre de la psychologie transcendante ou rationnelle. Quelques inductions sur les esprits supérieurs aux nôtres, voilà tout ce qui nous reste d'une science jadis si riche et si fameuse : à peine même si ces inductions méritent plus que le nom de conjectures. Hegel, il est vrai, vient de ressusciter une sorte de pneumatologie, mais ce qu'il donne sous ce nom n'est ni de la psychologie ni de la métaphysique : c'est une sorte de *pandémonisme*, qui correspond au panthéisme de ce philosophe. La pneumatologie ancienne est morte dans les écoles de philosophie, mais elle n'est pas morte partout : elle vit dans les traditions des poètes, dans celles du peuple, dans celles des mystiques. Si les sylphes, les gnômes, les salamandres et les ondines n'existent plus que dans les créations de l'art, des esprits intermédiaires entre Dieu et l'homme existent encore dans la foi du vulgaire et dans celle des théosophes : Van Helmont et Paracelse n'ont plus d'adeptes, mais Bœhme et Swedenborg en ont encore. En vain Kant s'est-il flatté, dans son ouvrage intitulé *Rêves d'un voyant éclaircis par les rêves de la métaphysique* (Riga, 1768), de renverser les visions du célèbre Suédois : ces visions ont encore des fidèles. Nous avons vu de nos jours St-Martin et Jung-Stilling, dont le dernier a publié une *Théorie de pneumatologie* (Nuremberg, 1808). Sur le terrain où cet écrivain a transporté sa théorie, elle est inattaquable : c'est le terrain de la révélation elle-même. Confondue avec l'angélologie et la démonologie du christianisme, la pneumatologie est une science nouvelle : nous ne la suivrons pas dans cet état de promiscuité, où il est si difficile de séparer la vérité de l'erreur, et où il n'appartient qu'à la critique religieuse d'établir la vraie ligne de démarcation. C'est la pneumatologie purement philosophique que nous avons eue en vue dans cet article ; c'est la seule qui ait pu varier et qui ait pu mourir ; sa mort au surplus ne préjuge rien. La philosophie ne nie pas les intelligences intermédiaires entre Dieu et l'homme. Elle ne pousse pas ses prétentions à ce degré de folie, car il y aurait folie à nier, par la seule raison qu'il y a impossibilité de connaître. Tout ce qu'affirme la philosophie, c'est qu'elle ignore, et, puisqu'elle ignore, elle ne saurait maintenir une science qui a cessé d'être légitime à ses yeux, qui même ne l'a jamais été pour elle. Ceux qui croiraient la question de l'existence des esprits définitivement jugée, parce que la pneumatologie a disparu de nos manuels de philosophie, seraient dans une étrange erreur : tout ce qui est jugé à cet égard, c'est l'incompétence de la philosophie sur cette question. La pneumatologie demeurera toujours, sinon une science, du moins un grand sujet d'inductions, de conjectures et de croyances. Il existe sur ce curieux chapitre de l'histoire de l'esprit humain plusieurs ouvrages remarquables, dont nous recommanderons les suivants : Hollmanni, *Institutiones pneumatologiæ et theologiæ naturalis* (Gœttingue, 1740, in-8°); Couenz, *Essai d'un nouveau système concernant les êtres spirituels* (Neufchâtel, 1742, 4 vol. in-8°); Engel-

ken, *Arguments rationnels sur la réalité et la nature des esprits* (Leipzig, 1714, in-8°); Herrichius, *Sylloge scriptorum de spiritibus puris et animabus humanis* (Leipzig, 1790, in-8°) ; Passavant (médecin à Francfort), *Sur la Clairvoyance* (Francfort, 1836, 1 vol. in-8°, 2e édition). On peut consulter aussi le journal publié par le docteur Justus Kœrner, et son ouvrage intitulé *la Visionnaire de Prevorst* (2 vol. in-8°).

MATTER.

PNEUMONIE (de *pneumôn*, poumon), ou, plus improprement, *péripneumonie*, désigne, dans le langage médical, cette maladie que l'on nomme vulgairement *fluxion de poitrine*. C'est l'inflammation du parenchyme, ou de la substance même des poumons, laquelle s'accompagne presque toujours, quand elle est de quelque étendue, d'un état inflammatoire des bronches et de la plèvre. — La pneumonie est une affection essentiellement aiguë, dont la marche rapide n'embrasse guère une durée de plus de 20 jours, dans les cas même où elle se prolonge le plus, tandis que, légère ou très intense, et rapidement mortelle, elle peut se terminer en moins d'une semaine. Quant à la pneumonie à l'état *chronique*, son existence est si rare, si contestable même dans l'esprit de beaucoup de médecins, qu'elle ne doit pas nous occuper ici. — La pneumonie, quand elle envahit les deux poumons, est excessivement grave. Par bonheur, c'est le cas le plus rare ; elle n'occupe même communément qu'une portion plus ou moins restreinte du poumon affecté. — Les causes essentielles ou premières de la pneumonie nous échappent, comme celles de toutes les maladies dont l'origine se cache dans les mystères les plus profonds de l'organisme, et nous sommes contraints de nous en tenir à l'étude des circonstances dans lesquelles cette affection prend le plus communément naissance. Ainsi, l'on a observé que la pneumonie régnait particulièrement à la fin de l'hiver et au printemps, qu'elle atteignait de préférence les adultes à tempérament sanguin (bien qu'aucun âge, aucun tempérament n'en soit à l'abri) ; que les individus exposés par leur profession aux intempéries de l'air y étaient particulièrement sujets : aussi la voit-on fréquemment se développer par suite de l'exposition à une température froide et humide, particulièrement si l'on était en sueur. Mais plus souvent, la maladie se déclare sans qu'on puisse en expliquer l'apparition autrement que par l'influence d'une prédisposition intime, dont la nature nous échappe. — La pneumonie débute souvent tout à coup, et sans symptômes précurseurs, par de la gêne et par de la fréquence dans la respiration, de la douleur dans un des côtés de la poitrine (si la plèvre est affectée), par de la toux, suivie de l'expectoration de crachats visqueux, teints de sang. On observe en même temps les phénomènes généraux d'une fièvre intense. A ces signes s'en joignent d'autres, qui résultent de l'application de l'oreille sur les parois de la poitrine, et du son qu'elles rendent par la percussion, pratiquée, soit avec les doigts, soit à l'aide d'instruments *ad hoc*. Mais la description de ces signes ne saurait être comprise que du praticien qui s'est exercé de longue main à leur étude, au lit des malades. — Si la pneumonie doit s'arrêter à la première période, on voit au bout de peu de jours les symptômes perdre peu à peu de leur intensité. Mais, si elle doit passer à la seconde, ces symptômes augmentent progressivement, et la maladie prend assez de gravité pour se terminer dans une proportion presque égale par la guérison et par la mort, à moins qu'un traitement énergique et bien dirigé ne parvienne à enrayer les progrès rapides du mal. Lorsque, parvenue au second degré, la maladie continue, au contraire, à marcher, la gêne croissante de la respiration, la décomposition des traits, l'extrême faiblesse, annoncent à l'œil le moins exercé une issue prochainement fatale. — Mais détournons les yeux de ce triste spectacle pour demander à l'art de guérir ce que nous pouvons attendre de ses ressources. Nous sommes

heureux de le dire, la pneumonie, quoiqu'on ait voulu, de nos jours, prouver le contraire par des chiffres, la pneumonie est une des affections dans lesquelles l'utilité d'un traitement prompt et énergique se fait le mieux sentir, l'une de celles où le praticien habile peut remporter le plus beau triomphe. — De larges saignées du bras, secondées par des applications de sangsues sur la poitrine, et par l'emploi des émollients à l'intérieur, constituent ordinairement le traitement de la première période. — Celui de la seconde réclame souvent l'emploi des vésicatoires. C'est surtout alors que les préparations antimoniales (l'émétique particulièrement à la dose de 5 à 6 grains dans une potion) se montrent d'une efficacité merveilleuse. J'en ai vu, pour ma part, des effets si admirables, dans des cas si graves, sur des individus tellement différents d'âge, de tempérament, etc., que je n'hésite pas aujourd'hui à regarder cette médication comme d'une utilité supérieure à celle des émissions sanguines elles-mêmes (non pas que je pense cependant qu'il faille négliger celles-ci). Mais plus de détails à cet égard seraient déplacés ici, et trouveront naturellement leur place dans un mémoire que je me propose de publier prochainement sur ce point si important de thérapeutique.

SAUCEROTTE.

PO, fleuve d'Italie. Un vaste bassin se déroule entouré d'une chaîne de montagnes, qui s'étend depuis la côte orientale de la mer Adriatique, près de Trieste, jusqu'aux confins de la Toscane, en parcourant dans son vaste circuit le Tyrol, l'Illyrie, la Suisse, la Savoie, le Dauphiné, la Provence et les états de Gênes. Cette immense couronne de rochers, que l'on appelle la chaîne des Alpes, et qui prend en Italie le nom d'*Apennins*, verse les eaux de ses pluies, de ses neiges et de ses glaces éternelles, dans une magnifique vallée sillonnée par mille courants, immense bassin entouré de remparts de granit, et que les hommes se sont partagé sous les noms de Piémont, Lombardie, Parme, Modène, etc. Vaste amphithéâtre, dont l'arène fut toujours couverte de combattants, où l'on vit accourir pêle-mêle ou tour à tour les peuples de l'Orient, ceux de l'Afrique, les Gaulois, les Barbares du Nord et ceux du Midi; où la terre est pétrie du sang de toutes les générations, où les peuples de l'Europe moderne, Français, Russes, Espagnols, Allemands, semblent s'être donné rendez-vous pour s'égorger. — Les torrents qui descendent du haut des montagnes, les sources qui s'échappent de leurs flancs, les mille ruisseaux qui coulent à leurs pieds, se réunissent dans la plaine, et sous les noms de Bormida, Tanaro, Stura, Dora, de Trebia, de Tessin, de Sesia, d'Adda, d'Oglio, etc., vont alimenter un fleuve qu'on appelle Pô (*Padus, Eridanus*). Fleuve majestueux, que l'on a placé dans le ciel ou que l'on a emprunté au ciel pour le placer sur la terre. Après avoir pris naissance au pied du mont Viso, dont les cimes n'ont jamais été foulées par le pied de l'homme, le Pô s'avance fièrement à peu près en ligne droite jusqu'à la mer Adriatique, en suivant presque constamment le 45e parallèle. Non, ce n'est pas sans raison que les anciens l'appelaient le roi des fleuves; les eaux dont il porte le tribut à la mer ont, avant d'y parvenir, prodigué la vie à six millions d'habitants; il traverse, il embellit, il vivifie le plus riche, le plus beau pays du monde, celui où l'on voit briller la civilisation et la pensée jusque sur le frontispice de la cabane du pauvre, celui qui est à juste titre appelé le *berceau des arts*, et que les ambitieux et les conquérants de tous les siècles ont convoité comme la toison d'or, comme le fruit du jardin des Hespérides: le Pô semble avoir eu dans les temps passés une impétuosité qui n'est plus la même. Virgile le dépeint ainsi :

Proluit insano contorquens vortice silvas
Fluviorum rex Eridanus, camposque per omnes.
Cum stabulis armenta trahit. (Géorgiq., liv. 1er.)

—Ce fleuve rencontre sur son cours Turin, ville d'ordre et de richesse, ville spontanée, qui naquit d'une seule idée, et que l'œil peut embrasser d'un seul jet; Plaisan-

sance, qui tire son nom de la beauté de ses alentours, et Crémone, qui donna le jour au poète Vida. La vallée du Pô est d'une fertilité que rien n'égale ; ses plaines se couvrent de mûriers, de riz, de blé, de vignes, de gras pâturages et de nombreux troupeaux. Il en était déjà ainsi dans l'antiquité, car Virgile dit encore :

Et gemina auratus taurino cornua vultu
Eridanus, quo non alius, per *pinguia culta*,
In mare purpureum violentior effluit amnis.
Georgic., liv. 4.)

L'abbé Rendu.

POCHADE, terme dont les peintres se servent pour caractériser une peinture faite vivement, sans recherches ni études. Il faut distinguer la *pochade* d'une esquisse et d'une ébauche. L'esquisse est, pour le peintre, une manière de traduire sa pensée, de lui donner une forme, de se rendre compte de l'effet qu'elle peut produire, telle qu'il l'a conçue. C'est le plan ou, pour mieux dire, l'idée première d'une tragédie, d'un poème, d'un monument. Ce premier jet de la pensée suffit déjà au peintre pour voir ce qu'il devra ajouter pour la développer, ou en retrancher comme inutile ; c'est aussi une manière de se rendre compte si les personnages concourent bien à l'action qu'il veut représenter, s'ils ont bien, comme effet, comme situation, la relation d'importance qu'ils doivent avoir entre eux. — Souvent, après cette première esquisse, le peintre renonce à sa conception. Si, au contraire, elle lui paraît heureuse, il aura bien des études à faire avant de transporter son sujet sur la toile où il doit être exécuté ; là, après avoir arrêté le trait, le contour de chaque figure, il prend ses pinceaux, et il ébauche, c.-à-d. qu'il couvre toute sa toile d'une manière à peu près égale, comme rapport et valeur de ton et d'effet, afin de se ménager les moyens de revenir sur son ébauche, et de pouvoir la pousser à la vigueur qu'il veut donner à son tableau. La pochade n'est rien de tout cela : c'est une petite débauche d'artiste, qui représente chaudement et rapidement un sujet qui lui a plu, une tête qui a un certain caractère, sans s'occuper ni de la correction du dessin ni de l'élégance de la touche ; enfin, c'est une saillie ou un *impromptu*. P.-A. Coupin.

PODAGRE, des mots grecs, *pous* (pied), et *agra* (capture [*capture des pieds*]), goutte qui attaque les pieds. On le dit généralement d'un homme goutteux, en quelque partie du corps qu'il ait la goutte : le pauvre homme est tout *podagre*. Il est familier. Clément d'Alexandrie prétend, dans son exhortation aux Gentils, qu'on donnait à Diane ce nom peu courtois. J. C.

PODESTAT (en italien *podestà*), magistrat, officier de justice et de police dans quelques villes de la péninsule italique. Les podestats qui ont figuré le plus dans l'histoire sont ceux de Gênes et de Venise. Leurs fonctions répondaient à celles de préteur à Rome. Il y avait appel de leurs sentences aux auditeurs nouveaux et à la quarantie civile nouvelle. Ce nom a été transporté plus tard dans quelques villes de Provence, particulièrement à Arles. Cette charge était ordinairement annale. E. M.

POELENBURG. Parmi les peintres hollandais formés à l'école de l'Italie, mais qui ne purent jamais perdre le laisser-aller de la terre natale, on distingue Cornélius Poelenburg, dont les productions, aussi recherchées à Rome qu'à Florence, furent l'un des ornements de la riche demeure de Rubens. C'est là le plus bel éloge de l'artiste. — Né à Utrecht en 1586, Poelenburg fit ses premières études sous les yeux de Bloemaert, dont il quitta bientôt l'atelier pour aller demander des inspirations aux campagnes de Rome, et la pureté du dessin aux œuvres de ses immortels artistes ; mais, quant à la correction, sa main trahit toujours sa volonté ; il ne put jamais rendre que la nature. Et, il faut avouer qu'on ne l'a jamais mieux comprise et mieux reproduite. Qu'on se représente de petites toiles largement massées, terminées et retouchées avec soin, où un clair-obscur magnifique fait ressortir des fonds vagues et délicieux, presque toujours ornés de fabriques emprun-

tées aux sites des bords du Tibre, peuplées de satyres, de nymphes et autres figures mythologiques; qu'à cela on joigne un coloris suave, harmonieux, une touche pétillante d'esprit et de finesse, et on aura une faible idée des productions de Poelenburg. Voilà tout ce que l'on trouve dans les huit tableaux que possède le musée du Louvre, et surtout dans les cinq paysages. Des trois autres, l'un est assez grand, et représente un ange qui annonce aux bergers la naissance du Christ; Abraham et Sara, plusieurs femmes nues, sujet que l'artiste affectionnait, et qu'il a toujours rendu avec autant de goût que de grâce, sont les sujets des deux derniers. Du reste, sa manière a certains rapports avec celle d'Elzhaimer, dont il suivit les leçons en dernier lieu. Malgré tout l'enchantement qu'il éprouvait au milieu de la nature du Midi, il revint au bout de quelques années dans sa patrie, et y jouit de l'estime générale. Son nom parvint aux oreilles de Charles Ier, qui le fit venir à Londres; mais l'ennui qu'il ressentit bientôt loin des sites de son pays le rappela à Utrecht. C'est là qu'il mourut dans un âge très avancé, en 1660. De même que presque tous les anciens artistes, celui-ci a gravé quelques-uns de ses tableaux; les épreuves en sont rares et très recherchées. O.

POÈME, ouvrage en vers. Il ne se dit proprement que de ceux qui ont une certaine étendue. Il y a des poèmes épiques, héroïques, héroï-comiques, dramatiques, lyriques, didactiques, historiques, philosophiques, bucoliques, cycliques, séculaires, burlesques, badins, etc. (*v.* ces différents mots dans ce dictionnaire, et l'article Poème *au Supplément de la lettre* P).

Poésie, art de composer des ouvrages en vers : la poésie est appelée le langage des dieux, c'est une peinture parlante que nos ancêtres nommaient la *gaie science*; elle se divise en lyrique, dramatique, épique, héroïque, didactique, élégiaque, érotique, pastorale, bucolique, satirique, et en morale, sainte, chrétienne ou sacrée, profane, noble, élevée, marotique, familière (*v.* Poésie *au Supplément de la lettre* P).

Poète, celui qui s'adonne à la poésie, qui fait des vers. — Le mot *poète* s'applique aussi aux femmes. — *Poétesse* est plus rare et plus élevé. — Jadis un *poète crotté* était un mauvais poète; aujourd'hui, les mauvais *poètes* vont souvent en tilbury et éclaboussent les autres. — *Poétereau* est un terme de dédain par lequel on salue familièrement un très mauvais poète (*v. au Supplément de la lettre* P).

Poétique, qui concerne la poésie, qui appartient à la poésie, qui est propre, particulier à la poésie : style, langage, expression, figure, caractère, tour, fiction, génie, feu, fureur, imagination, enthousiasme, tête *poétique*. On appelle *licences poétiques* certaines libertés que les poètes se donnent dans leurs vers contre les règles ordinaires de la langue ou de la versification, et qui ne seraient point admises dans la prose.

Poétique est aussi un traité de l'art de la poésie : les *quatre poétiques* sont celles d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Boileau. Celle d'Aristote est fort estimée; le commentaire de Dacier est peut-être le meilleur ouvrage de cet érudit. Nous avons encore des *poétiques* de Castelvetro, Vossius, Scaliger, La Ménardière, Hédelin. La première *poétique* française en date est celle de Thomas Sibilet, qui a donné les règles de tous les genres de poésies en usage du temps de Henri II.—Par extension, la *poétique* des beaux-arts, de la musique, etc., c'est l'exposition, l'explication de ce qu'il y a d'élevé, d'idéal dans les beaux-arts, dans la musique, etc. (*v. au Supplément de la lettre* P). A. D.

POIDS, *pesanteur* (*v.*), qualité de ce qui est pesant : le *poids* d'un fardeau, le *poids* de l'air, de l'eau, de l'or, etc.

En physique, le *poids* d'un corps est une mesure de la *masse* ou quantité de matière que renferme ce corps. Cette masse est une chose absolue, invariable, indépendante du temps et de l'espace, tandis que le poids varie avec la position du corps dans l'univers, et

l'époque à laquelle il s'y trouve. Par exemple, le même corps, transporté en divers points du globe, à des hauteurs différentes, relativement au niveau des mers, variera plus ou moins dans son poids, qui en définitive n'est que la force avec laquelle il se trouve attiré vers le centre de la terre. Newton a pu calculer les différents poids qu'acquerrait un même corps transporté successivement à la surface des planètes, de la lune et du soleil. Mais ces variations dans le poids d'un corps ne peuvent être accusées par le moyen d'une balance ordinaire, puisque l'attraction à laquelle le corps est soumis se fait également sentir sur les poids qui servent à l'équilibrer. On y arriverait à l'aide d'un peson à ressort. La force musculaire pourrait aussi servir à reconnaître ces différences : ainsi, un homme de notre globe, transporté sur Jupiter, serait écrasé sous son propre poids, considérablement augmenté par l'attraction puissante de cette planète ; tandis qu'au contraire il pourrait faire des bonds prodigieux à la surface de la lune, dont l'attraction est relativement très faible. — Le poids des corps est cependant une mesure exacte de leurs masses ou quantités de matière, puisqu'en un même lieu la pesanteur agit sur ces corps en raison directe de leurs masses ; c.-à-d. qu'en un même point de la surface du globe, par exemple, deux masses égales pèsent également, et que deux masses, l'une double de l'autre, ont des poids dans le rapport de 2 à 1. Ces mêmes corps, transportés simultanément en d'autres points du globe, et par la pensée à la surface de toute autre planète, auraient toujours des poids proportionnels à leurs masses. — La mesure des masses par les poids, à l'aide d'une balance, est aussi utile et même plus fréquente que la mesure de l'étendue, à une, ou deux, ou trois dimensions. Les poids et les mesures ont coexisté dans tous les systèmes imaginés, tant chez les anciens que chez les modernes ; et les peuples qui, comme les Américains, n'avaient pas l'usage des poids, étaient aussi dépourvus de mesures. Nous avons vu à l'article MESURE que le système le plus anciennement connu, et dont les traces ont subsisté jusqu'à ce jour, était basé sur la longueur du pied naturel, dont le cube donnait l'unité de volume ; et que ce volume rempli d'eau faisait l'unité de poids, sous le nom de *talent*. Le talent des anciens peuples de l'Asie et de l'Afrique, le talent de Moïse, était donc le poids d'un pied cube d'eau prise sans doute à la température ordinaire ; il valait 18 kilogr., et se subdivisait en 50 *mines*, chacune de 60 *sicles* ou de 120 *drachmes*. Tous les systèmes imaginés depuis ne sont que des imitations plus ou moins heureuses de ce système primitif. Dans le cours du moyen âge et des temps modernes, les talents sont devenus des *quintaux*, et les mines ont reçu le nom de *livres*, déjà employé par les Romains. Beaucoup de personnes s'imaginent que le système métrique se distingue de tous les autres, en ce que les poids sont liés aux capacités et aux longueurs ; mais c'est là une idée de tous les âges, obscurcie à la vérité par la confusion des systèmes féodaux. Il était en effet naturel de prendre pour unité de poids le poids d'un certain volume d'eau, et jamais on n'a eu recours à d'autres liquides. Plusieurs graines, telles que le blé, les pois, les fèves, etc., ont, à la vérité, servi à peser les corps légers ; mais ces petites unités se trouvaient liées par des rapports simples aux gros poids du commerce. — Dans le système métrique, l'unité de poids est le poids d'un centimètre cube d'eau pure dans le vide, au *maximum* de densité, qui arrive à 4 degrés du thermomètre centésimal : voilà les deux conditions qu'avaient négligées les anciens, et que les savants de nos jours ne pouvaient omettre ; car l'eau varie de densité ou de poids, sous le même volume, avec la température et la pression atmosphérique. Tout le monde sait qu'un corps placé dans l'air pèse moins que dans le vide de tout le poids de l'air qu'il déplace ; en sorte que cette perte est d'autant plus grande que l'air est plus

comprimé, et que le corps occupe plus de place pour la même quantité de matière. Dans les circonstances atmosphériques ordinaires, un kilogramme de platine perd 60 milligrammes en passant du vide dans l'air; un kilogramme de cuivre rouge s'allège de 138 milligrammes, et un kilogramme de cuivre jaune de 148 milligrammes. Tous ces poids, égaux dans le vide, ne le sont plus dans l'air, et c'est un inconvénient inévitable de la pratique. Bien plus, deux corps de nature diverse; l'un très dense et l'autre très léger, faisant équilibre au même poids sur la balance, ne pèseront plus également dans le vide, et cette différence de masse, que l'on peut négliger dans les relations ordinaires du commerce, serait une cause d'erreur sensible pour les opérations délicates de la physique. Ces recherches scientifiques paraissent avoir attiré la sollicitude des commissaires du système métrique plus que les besoins réels du commerce. Et, certes, ce ne sont point des marchands qui eussent érigé en unité de poids ce *gramme* si mince et si chétif. On a dû prendre une unité mille fois plus forte, le *kilogramme*; et retrancher la seconde moitié de ce mot pour abréger les écritures et le discours. Ceci est un inconvénient plus grave qu'on ne pense, et c'est une des causes qui ont fait repousser le système métrique par les autres nations. L'impulsion donnée par la France a rencontré d'autres obstacles qu'il est inutile d'énumérer ici. Mais, si les peuples étrangers n'ont point admis notre système métrique, la plupart ont fait une révision de leurs anciens systèmes, qu'ils ont généralisés. Ainsi, en Angleterre, un pouce cube d'eau pesé, avec des poids en cuivre dans l'air, à 62 degrés Farenheit, et à 30 pouces de pression barométrique, est de 252,458 grains, dont, 5,760 font la livre *troy*, et 7,000 la livre *avoir du poids*. Dans les états prussiens, la livre représente la 66me partie du poids du pied cube d'eau distillée dans l'air à 15 degrés Réaumur. En général, on n'a point altéré les anciens poids, mais on a cherché les rapports les plus simples qui existent entre eux et certains volumes d'eau. Il faut avouer que si notre système a un cachet trop scientifique, les systèmes définis chez nos voisins ne pèchent pas sous le rapport de la simplicité et de l'élégance. SAIGEY.

Au figuré, *avoir deux poids et deux mesures*, c'est juger différemment d'une même chose, selon les personnes, les circonstances, les intérêts. *Agir avec poids et mesure*, c'est agir avec sagesse et circonspection.

POIDS se dit encore des morceaux de cuivre, de plomb, de fer ou de pierre qu'on attache aux cordes d'une horloge, d'un tourne-broche, pour lui donner du mouvement.

POIDS, figurément, au sens moral, est tout ce qui fatigue, oppresse, chagrine, embarrasse. — *Porter le poids du jour, de la chaleur*, c'est endorer toute la peine, faire tout le travail pendant que les autres se livrent au repos ou au plaisir.

POIDS est encore synonyme d'importance, de considération, de mérite, de force, de solidité. On dit dans ce sens: des raisons, une autorité, un témoignage, un exemple, un homme de *poids*. X.

POIGNARD. Ce mot, dérivé du latin *pugio, pugionardus*, a eu, en roman et en français, une multitude de synonymes qui révèlent le grand et vieux usage du poignard, ainsi que les innombrables modifications que sa forme a éprouvées. On peut s'en faire une idée en rassemblant, en imagination, toutes les lames, depuis le couteau à gaîne, nommé *alicette*, ou *anchois* ou *bistouri*, jusqu'au *candjiar* oriental, jusqu'au *criss* malais. Le poignard a été abandonné depuis que le perfectionnement des armes à feu a rendu si rares les combats corps à corps; cependant l'escrime espagnole enseignait encore dans l'avant-dernier siècle le jeu du poignard; maintenant, il n'est plus en Europe qu'une arme de voyageur ou de sicaire. Les soldats romains, depuis leurs communications avec l'Asie, et surtout depuis l'érection de l'empire,

portèrent le poignard ; on le nommait *parazone*, parce qu'il s'attachait à la ceinture, *ad zonam*. La chevalerie, par une abréviation ou une antiphrase, appelait *miséricorde* et *merci* le poignard qui servait à égorger le vaincu. Au moyen âge, un couteau ou coutel que portaient les coutiliers ou valets qui servaient l'armée était une espèce de poignard tranchant, à l'aide duquel ils achevaient les blessés, quand la hache ou la masse ne suffisaient pas. Les archers aussi étaient pourvus d'une arme de ce genre. Siam, la Chine, la Cochinchine, ont excellé, depuis une antiquité mal connue, à fabriquer des lames empoisonnées, au moyen des sucs de plantes vénéneuses ou de la bave de reptiles malfaisants. Des poignards italiens, qu'on fabriquait à Venise, à Milan, à Pistoia, et qui sont d'un admirable travail, sont percés à jour de mille trous ; des antiquaires supposent, mais d'autres le nient, que ces cavités étaient destinées à recéler au besoin du poison. Celui dont on se servait était de l'arsénic amalgamé dans de la graisse. Au xve siècle, on portait des poignards dont la gaîne était attenante au fourreau de l'épée. Depuis le règne des Valois et le costume à l'espagnole, les Français élégants portèrent des poignards en habits de cour, à peu près comme les moines et les paysans portaient leur couteau de cuisine : ces poignards, élégamment engaînés, pendaient à droite ou au bas du buste, tantôt la pointe en bas, tantôt en l'air. Ils disparurent depuis le règne d'Henri IV. Des Vénitiennes portaient le stylet caché dans leur sein ; des dames, et même des paysannes espagnoles, le tenaient enfilé dans leur jarretière. Les poignards de Saragosse, comme le témoigne Rabelais, étaient célèbres. Depuis peu, le ministère français a donné, on ne sait pourquoi, à l'infanterie un sabre-poignard, qui n'est ni un poignard ni un sabre. On jugera, à l'user, si cette innovation justifiera la dépense des dix ou douze millions que le budget a eu à supporter : la première guerre en décidera. Gal Bardin.

Poignarder, c'est frapper, blesser, tuer avec un *poignard*. — Au figuré, c'est un coup de *poignard*, se dit de la surprise et de la douleur que cause un événement extrêment fâcheux, et en général de tout ce qui peut blesser ou offenser vivement quelqu'un. Avoir le *poignard* dans le cœur, dans le sein, c'est éprouver une douleur, un déplaisir extrême. On dit, dans un sens analogue, mettre, plonger, enfoncer le *poignard* dans le sein, dans le cœur. Tourner à quelqu'un le *poignard* dans le cœur, lui tourner le *poignard* dans la plaie, c'est s'appesantir sur quelque objet qui le blesse ou l'afflige vivement; mettre, tenir à quelqu'un le *poignard* sur la gorge, c'est vouloir le contraindre à faire quelque chose. — *Poignarder* s'emploie aussi figurément, et il signifie alors causer une extrême douleur, une extrême affliction : lui faire ce reproche, serait le *poignarder*. On dit, familièrement, d'un homme très curieux, très jaloux, très avare : La curiosité, la jalousie, l'avarice le *poignarde*. J. C.

POIL. A l'article Pelage, nous avons esquissé l'histoire naturelle du système pileux chez l'homme et chez les animaux. Nous considérerons ici le poil sous le point de vue d'utilité. La consommation des poils de diverses espèces d'animaux est immense en Europe et en Asie. Le poil ou laine des moutons est un des premiers objets de commerce qui existent. C'est l'aliment de toutes les manufactures de drap, et d'une grande partie de la chapellerie. Celle-ci met en œuvre plusieurs autres espèces de poils, tels que ceux de castor ou de bièvre, de chèvre, de chameau, de lapin, de lièvre, de chien, etc., etc. D'autres poils, tels que ceux de bœuf, de vache, de veau, de cheval, etc., servent encore pour des étoffes grossières.—Les déchets des poils et retontes des draps ont été, dans ces derniers temps, mis à profit pour le service de diverses manufactures. Chaptal a le premier conseillé de les saponifier par la combinaison avec l'alcali caustique en dissolution bouillante. Il en résulte

des liqueurs savonneuses extrêmement détersives et incrassantes, qui sont fort utiles et fort économiques.

Pelouze père.

Nous ne parlerons point des fils de la soie, de l'araignée, de la pinne marine, dont on a fait de belles étoffes, ni d'un grand nombre d'autres filaments tirés du règne animal, mais qui sont de peu d'utilité, n'ayant en général d'autre but que de satisfaire une indiscrète et vaine curiosité. Les *poils*, en botanique, sont des filets plus ou moins souples, ou raides, plus ou moins longs, plus ou moins serrés, qui naissent sur certaines parties des plantes, et qu'on regarde comme des tuyaux conducteurs des liqueurs renfermées dans les glandes. Ces filets sont carrés ou cylindriques, droits ou couchés, fourchus ou simples, subulés ou en hameçon, étoilés ou crochus, à double ou à triple crochet, etc. Ces diverses figures ont, suivant certains botanistes, des caractères assez tranchés pour pouvoir servir à classer ces plantes. — *Poil* est encore le nom d'une maladie assez ordinaire aux nourrices, et qui empêche le lait de sortir aisément. A. D.

POINÇON (du latin *pugiunculus*, *veruculum*). C'est un instrument de fer ou d'autre métal destiné à percer ou à graver quelque chose; on dit ainsi : un *poinçon* ou aiguille de graveur. On nomme aussi *poinçon* un instrument servant à marquer la vaisselle d'or et d'argent, Les orfèvres ont chacun le leur, et toutes les pièces qu'ils débitent sont marquées de trois poinçons : 1° celui de l'administration, qui est la quittance des droits de contrôle; 2° le *poinçon* de ville, qui assure le titre de la pièce ; 3° et enfin celui de l'orfèvre. C'est avec un morceau d'acier gravé en relief, et nommé aussi *poinçon*, qu'on frappe les coins qui servent à l'empreinte des monnaies et des médailles. On appelle également *poinçon*, en typographie, un morceau d'acier où sont gravées en relief les lettres qu'on imprime sur les matrices servant à la fonte des caractères d'imprimerie. Le *poinçon*, en termes de manége, était autrefois un manche armé d'une pointe de fer avec laquelle le cavalier piquait la croupe du cheval qu'il voulait faire sauter et ruer. Le même mot désigne aussi une sorte de tonneau ou de mesure de capacité contenant environ les deux tiers d'un muid. Les dames se paraient autrefois la tête d'un joyau nommé *poinçon* ou aiguille de tête : cette mode semble vouloir revenir chez nous. — L'arbre vertical sur lequel tourne une machine, la grue, par exemple, s'appelle également *poinçon*. Les maçons et tailleurs de pierre se servent du même mot pour désigner un outil de 24 à 30 pouces de longueur, qui leur sert à faire des trous. *Poinçon* se dit encore, en termes de charpenterie, de la pièce de bois debout, assemblée avec les arbalétriers ou les jambes de force, dans une forme de comble. C'est aussi, dans les vieilles églises qui ne sont pas voûtées, une pièce de bois à plomb, de la hauteur de la moitié du ceintre, qui, étant retenue avec des étriers et des boulons, sert à lier l'entrait avec le tirant. J. Humbert.

POINSINET DE SIVRY (Louis), né à Versailles, le 20 février 1733, mort à Paris, le 11 mars 1804. Fidèle aux exemples des grands maîtres qui ont fondé la littérature française, contemporain des auteurs distingués qui ont retardé la décadence du goût vers la fin du XVIIIe siècle, il sut, jeune encore, prendre place parmi eux, et se faire remarquer par l'élégance et la pureté de son style. A 19 ans, il débuta par les *Égléides*, recueil de poésies dédiées à Églé : cet ouvrage fut suivi d'une traduction en vers d'Anacréon, Sapho, Moschus, Bion, Tyrtée et autres poètes grecs, incontestablement la meilleure qui existe. En 1759, il donna au théâtre la tragédie de *Briséis*, dans laquelle, à l'aide d'une fiction heureuse, il a renfermé presque toute l'action de l'*Iliade*: il y a dans cette pièce des vers qui sont évidemment de l'école de Racine, et que ce grand poète n'eût pas désavoués. Il s'en trouve peut-être plus encore dans sa tragédie d'*Ajax*, jouée en 1762. Il fit imprimer, en 1789, une troisième tragé-

die, *Caton d'Utique*, que les circonstances empêchèrent de représenter : cette pièce est d'un style sévère et renferme de grandes beautés. Il a laissé de plus une traduction entière de Pline le naturaliste, accompagnée d'un texte raisonné et de commentaires ; une traduction en vers et en prose d'Aristophane et de Plaute, une édition latine d'Horace avec un commentaire, plusieurs comédies qui n'ont pas été jouées, telles qu'*Aglaé*, *le Valet intrigant*, etc. ; un traité de la politique privée, un traité des causes physiques et morales du rire ; des recherches sur les médailles et les hiéroglyphes des anciens, un ouvrage sur l'origine des sociétés, un petit roman intitulé le *Phasma* ; il a fourni en outre une multitude d'articles à la bibliothèque des romans et à différents journaux. — Sa tragédie de *Briséis* a été remise pour la troisième fois au théâtre de l'Odéon, le 17 novembre 1798 : elle y eut du succès et obtint douze représentations. A la première, le public ayant demandé l'auteur, quelqu'un au parterre répondit qu'il y avait plus de vingt ans qu'il était mort. Alors sort de la galerie une voix qui s'écrie : « Eh non ! messieurs, je ne suis pas mort. » C'était Poinsinet de Sivry lui-même, alors âgé de 65 ans, qui, pénétré de joie, ne put retenir cette exclamation. — Il ne faut pas confondre cet auteur avec Poinsinet, son parent, auteur de l'opéra d'*Ernelinde*, et de la jolie comédie du *Cercle*. O. O.

POINT D'HONNEUR. Ce qu'on regarde comme touchant l'honneur, comme intéressant l'honneur, comme règles et maximes d'où les hommes font dépendre l'honneur. La passion dominante des gentilshommes était autrefois le *point d'honneur*; les maréchaux de France en étaient juges souverains. Il existe un traité du *Point d'honneur*, par Courtin. Le *point d'honneur*, en termes de blason, se dit de la place qui dans un écu répond au milieu du chef et au-dessous. X.

POINTAGE (terme de marine). C'est l'opération de trouver sur la carte, au moyen du *quartier de réduction* (*v.* ce mot), le lieu de la mer où se trouve un bâtiment ; autrement, c'est pointer les routes parcourues dans les 24 heures, pour les réduire en une seule, déduire la latitude et la longitude estimées, et déterminer la route à suivre.

Pointage (terme d'artillerie). C'est l'action de diriger une pièce de canon, une bouche à feu quelconque vers un point déterminé ; on donne aussi le nom à la direction elle-même : ainsi, l'on dit qu'un *pointage* est vicieux lorsque les projectiles lancés n'atteignent pas le but; on dit, rectifier le *pointage*, ce qui s'applique, comme on le voit, à la direction elle même et non à l'action de diriger. Dans les batteries de siége où de place, les canonniers doivent se porter à l'épaulement au moment où le coup part, pour vérifier l'exactitude du tir et rectifier le *pointage* s'il y a lieu. — Le *pointage* ne consiste pas toujours à diriger la ligne de mire vers le but que l'on doit atteindre. Cette direction varie selon la distance à laquelle se trouve l'objet à frapper, soit en deçà, soit au-delà du *but en blanc* (*v.*); on se sert pour cela d'une *hausse*, ou petite échelle graduée, qui est fixée à la culasse pour les pièces de campagne, et qui est mobile et portative pour les pièces de gros calibre et les obusiers (*v.* Tir).

Pointer (terme de marine). C'est mettre le point d'intersection de la latitude et de la longitude reconnues, sur une carte réduite, pour indiquer dans quel lieu du monde on se trouve et connaître la route qui reste à faire pour se rendre à sa destination. Il est de rigueur de *pointer* la carte tous les jours, et chaque fois que l'on veut changer de route.

Pointer (terme d'artillerie). C'est l'art de diriger une pièce de manière que le projectile puisse donner à l'objet sur lequel on tire. Pour *pointer*, on dirige la pièce au moyen de la vis de pointage, de manière que l'œil du pointeur, les points les plus élevés de la plate-bande de culasse (ou de la hausse), du bourrelet de volée et l'objet à atteindre soient sur une

même ligne droite. A bord des bâtiments, *pointer à démâter*, c'est tirer sur les mâts d'un vaisseau ennemi pour les lui couper et le désemparer de ses manœuvres. *Pointer en plein bois*, c'est diriger les coups de manière que les boulets puissent donner dans le corps du vaisseau ennemi. *Pointer à l'horizon*, c'est raser avec de la mitraille le point du bâtiment que l'on combat. Enfin *pointer à couler bas*, c'est ajuster le canon de manière que tous les coups puissent donner à la ligne de flottaison et un peu au-dessous.

Pointeur (terme d'artillerie). On donnait autrefois ce nom à un officier ou à un chef de pièce, qui était chargé de pointer la pièce avant de la tirer; maintenant, ce sont les canonniers qui manœuvrent la pièce qui pointent. Celui d'entre eux qui a ce soin s'appelle le *canonnier de gauche*. Les officiers rectifient le pointage lorsqu'il y a lieu.

Martial Merlin.

POINTE-A-PITRE, ville de la Guadeloupe, sur le bord nord-est du petit Cul-de-sac, avec un beau port très sûr, mais dont l'entrée est difficile. L'îlot à Cochons, les forts St.-Louis et de Fleur-d'Épée, le protègent. Ses rues, quelquefois garnies de trottoirs et bordées de maisons en pierre, sont larges et tirées au cordeau. On y remarque les quais et la place de la Victoire. Cette ville, une des plus florissantes et la première des Antilles pour son commerce, est malheureusement insalubre et manque d'eau potable. Fondée seulement en 1763, elle porta long-temps le nom de ville du *Morne-Renfermé*. Un incendie la consuma presque entièrement en 1780. Elle est située aux 16° 15' de latit. nord, 63° 50' de longit. ouest, et elle compte 15,000 habitants. G. M.

POINTILLEUX, qui aime à pointiller, à reprendre; qui élève des difficultés sur les moindres choses, qui conteste sur de vaines formalités, qui demande des éclaircissements sur la moindre parole équivoque; qui est chicaneur, susceptible, exigeant dans le monde. Jamais, dit Fléchier, on ne fut si *pointilleux*, si délicat qu'aujourd'hui : on s'offense de tout, et l'on ne veut jamais être offensé impunément. Il y a des amis si *pointilleux* qu'il faut toujours être sur ses gardes avec eux, tant leur amitié est fragile. — *Pointiller*, c est, ou chicaner, faire de vaines objections, des difficultés sur des riens, ou piquer quelqu'un, lui dire des choses désobligeantes, le quereller sur un sujet qui n'en vaut pas la peine. Ménage a dit sensément : « Il faut s'attacher à la substance des choses sans *pointiller* sur des paroles et des syllabes. » — La *pointillerie* est donc une picoterie, une contestation sans fin sur des bagatelles. Un écrivain du dernier siècle a dit : « Toutes les petites *pointilleries* de grammaire ne font qu'affaiblir et dessécher les esprits. » Qu'aurait-il dit des graves discussions de nos jours? A. D.

POINTS CARDINAUX. On désigne ainsi dans l'astronomie et la géographie quatre points de l'horizon, le nord, le sud, l'est et l'ouest, aussi fixes, aussi invariables que la nature, lesquels sont comme les gonds (*cardines*) de l'édifice sidéral et terrestre, et auxquels on rapporte généralement tous les autres points (*v.* Cardinaux [Points]). E. G.

POIRE, fruit du poirier, de forme oblongue, ombiliqué au sommet, portant au centre cinq loges cartilagineuses, garnies de semences alongées, qui sont revêtues d'une pellicule brune à l'époque de la maturité. La poire qui provient des sujets cultivés est un de nos meilleurs fruits; plus de trois cents espèces ou variétés figurent dans nos jardins. La petitesse, la dureté et l'âpreté au goût que nous offre la poire sauvage, comparées au volume énorme, à la douceur et au moelleux de tant de beaux fruits, font sentir l'influence merveilleuse de la culture. La poire sauvage n'est pas mangeable, elle sert seulement à faire une piquette d'assez mauvaise qualité : on l'a nommée avec raison *poire d'angoisse*. Ensuite, on a dit familièrement au figuré, faire avaler des *poires d'angoisse* à quelqu'un, pour dire, lui donner un grand chagrin, lui causer quelque mor-

tification. — *Poire d'angoisse* est un instrument en forme de poire et à ressort que des voleurs mettent par force dans la bouche des personnes qu'ils dépouillent pour les empêcher de crier. — Le mot *poire* est encore employé en différents sens figurés : garder une *poire* pour la soif, c'est ménager, réserver quelque chose pour les besoins à venir. — Entre la *poire* et le fromage, c'est-à-dire sur la fin du dîner. — Une perle en *poire* est une perle de figure oblongue comme les poires, et plus grosse par en bas que par en haut.—*Poire* se dit aussi du contrepoids de la balance romaine, parce qu'il a la forme d'une poire. — Une *poire à poudre* est une sorte de petite bouteille de cuir bouilli ou de quelque autre matière, dans laquelle on met de la poudre de chasse.—Quant aux *poires* (fruit), ne pouvant énumérer ici toutes les espèces, nous nous bornerons à parler des plus estimées : l'*amiré joannet*, mûre la première, vers la fin de juin, est petite, alongée, jaune, à chair tendre, blanche, peu savoureuse ; le *petit muscat*, à fruits nombreux, en bouquets, a la peau d'un vert jaunâtre, la chair un peu jaune, agréable au goût, et légèrement musquée : elle mûrit au commencement de juillet ; le *muscat-robert*, mûre quinze jours plus tard, est un fruit presque rond, jaune-vert, à chair tendre et très sucrée ; le *muscat fleuri*, le *muscat-roye*, mûrissent plus tard ; le *hâtiveau*, petite, avec des marbrures d'un rouge vif, mûrit vers la mi-juillet ; le *rousselet hâtif*, le *rousselet de Reims*, le *rousselet d'été*, le *rousselet d'hiver*, sont quatre espèces de différentes saisons : la plus estimée de ces poires est le *rousselet de Reims* ; elle est excellente crue, séchée, en compotes ; on en fait des confitures sèches ou liquides très agréables. Les *poires de bon chrétien d'été*, *bon chrétien d'Espagne*, sont deux beaux fruits gros et savoureux, qui méritent tous les soins des amateurs ; le *bon chrétien d'hiver* est plus grosse que les précédentes, de quatre pouces de diamètre, à chair cassante, juteuse, sucrée et vineuse, mûre en janvier ou février, et placée au premier rang parmi les espèces cultivées. Les douze ou quinze espèces de bergamote sont de bons fruits, juteux et sucrés, mais pourtant inférieurs aux précédents. Les *beurrés gris*, *blanc*, d'*Angleterre*, *romain*, d'*hiver*, etc., sont encore des poires de choix. Le *beurré*, dit le savant auteur du traité des plantes usuelles, est la poire par excellence : belles formes, finesse de goût, suc abondant et parfumé, elle réunit tout ce qui distingue un fruit excellent.

Poiré, boisson fermentée, spiritueuse, faite avec les poires. Lorsque les fruits sont de bonne qualité et que l'opération est menée avec soin, le poiré, clair et limpide, est supérieur à beaucoup de vins blancs. Il contient une grande quantité d'alcool, qui peut être séparé et servir aux mêmes usages que l'alcool de vin. Les poires un peu âpres sont celles qui donnent le meilleur poiré : telles sont la poire sauvage, le certeau, le sucré vert, etc. Cette boisson, mise en bouteille, se conserve plusieurs années.

Poirier, de l'icosandrie monogynie, de la famille des rosacées ; bel arbre qui croît naturellement dans toutes les forêts de l'Europe, à tige grosse et droite, revêtue d'une écorce brune ; à feuilles ovales, lancéolées, aiguës, dentées, portées sur de longs pétioles ; à fleurs en corymbe, sur un pédoncule commun : leur calice est à cinq divisions ; leur corolle, composée de cinq pétales, entoure une vingtaine d'étamines, cinq styles terminés par des stigmates simples. — A l'état sauvage, le poirier prend la forme pyramidale, et s'élève jusqu'à 50 et 60 pieds ; ses rameaux sont terminés par des épines ; sa racine, pivotante, pénètre dans presque tous les terrains. Il ne porte de fruit que tous les deux ou trois ans, et alors il en est surchargé. Quoique ces petites poires sauvages soient fort du goût des vaches et des cochons, la culture de l'arbre qui les produit serait une mauvaise spéculation, car il est des espèces cultivées dont la croissance est plus rapide, le rapport annuel et les fruits plus

doux et plus juteux. — Le *poirier sauvage* a le bois d'un grain très fin et très beau, il est facile à travailler. Jeune, il sert à former les greffes les plus durables, pourtant, on reproche aux sujets greffés sur sauvageon de donner des fruits moins gros, moins doux, et plus longs à paraître que ceux des greffes sur *franc*. — Le *poirier cultivé* perd ses épines et se couvre de feuilles plus larges, mais aucune de ses nombreuses variétés ne se reproduit de semis; il se multiplie par *boutures*, par *marcottes*, par *greffe* sur *sauvageon*, sur *coignassier*, sur *épine*, sur *franc*. — La greffe sur coignassier, la plus employée de toutes, a l'avantage de se mettre plutôt à fruit, de donner des poires plus grosses et en plus grand nombre; l'arbre qui en résulte d'ailleurs est plus facile à diriger. — La greffe sur franc, qui convient mieux pour les grands arbres, produit des sujets plus robustes, mais dont les fruits sont sujets à différer de qualité dans la même variété selon la nature du pied (*franc* est le produit du semis des variétés cultivées). — Toutes les expositions, celle du nord exceptée, conviennent au poirier; il prospère dans une terre profonde, légère et un peu humide. Ces données toutefois veulent être modifiées selon la nature du sujet qui porte la greffe; ainsi le poirier greffé sur épine est moins délicat que le poirier greffé sur coignassier. — Nous donnerons au mot Taille les règles générales qui doivent diriger dans l'éducation des poiriers. P Gaubert.

POIREAU (*allium porrum*), de la famille des liliacées, diffère des autres espèces d'ail par le bulbe oblong et tuniqué, par sa tige unique, cylindrique, solide, par ses feuilles toutes radicales, engaînantes, creusées en gouttière, longues et glabres. Originaire d'Espagne, le poireau est bisannuel, à fleurs rougeâtres, disposées en tête au sommet de la tige, et renfermées dans une spathe bivalve. Il est cultivé dans toutes les parties tempérées de l'Europe : les pauvres le mangent cru avec le pain, et il sert dans tous les ménages pour donner du goût à la soupe. On sème le poireau dans les premiers jours du printemps, puis on repique le plant en l'espaçant de quelques pouces. L'habitude de supprimer la moitié des racines et d'écourter les feuilles est une double opération au moins inutile; car les sujets confiés à la terre dans leur entier poussent bien lorsque les racines sont convenablement étendues. Un sol substantiel, maintenu frais par de fréquents arrosages, est celui qui convient le mieux à cette plante. — Aux approches de l'hiver, on arrache les poireaux pour les enterrer dans un lieu abrité de la gelée, et là, couverts de paille ou de litière longue, on les conserve sains et frais malgré la rigueur de la saison. — Le poireau est doué de propriétés diurétiques qui peuvent être utilisées dans le régime alimentaire.

Poireau, nom donné improprement aux verrues et à plusieurs espèces d'excroissances (*v.* Verrue, Excroissance).

P. Gaubert.

POIRÉE, Petite poirée, nom donné à la *bette commune* (beta vulgaris [*v.* Bette]). — *Poirée à cardes* (*v.* Bette a larges feuilles) Ces articles ont été traités aux mots ci-dessus indiqués par notre collaborateur M. Tollard aîné.

P. G.

POIS (*pisum*), de la diadelphie décandrie, de la famille des légumineuses, présente un calice en cloche à cinq divisions, dont deux supérieures plus courtes; une corolle papilionacée, des étamines diadelphes, un style triangulaire, creusé en carène; une gousse oblongue, polysperme. — Le pois cultivé (*P. sativum*) a la tige faible, peu rameuse, haute de un à trois pieds, d'un vert glauque; des feuilles ailées à deux ou trois paires de folioles ovales et entières; les fleurs blanches, réunies deux ou trois ensemble sur un pédoncule axillaire; les racines annuelles, fibreuses et pivotantes. Le pois cultivé est originaire des parties méridionales de l'Europe; il diffère du pois des champs (*P. arvense*) par ses folioles plus grandes et non dentées, par ses pédoncules polyflores et ses fleurs blan-

ches. Celui-ci en effet porte sur chaque pédoncule une seule fleur de couleur purpurine. On croit généralement que le pois cultivé n'est qu'une variété de celui des champs; sa graine, fraîche, est un de nos meilleurs légumes; sa tige et ses feuilles un excellent fourrage. — La culture a produit un grand nombre de variétés: les unes ont la gousse parcheminée, non comestible, et les autres tendre et d'un goût agréable. — Les *pois à parchemin* sont *nains* ou *ramés* : les nains sont le *pois de Francfort*, le *pois baron*, le *petit pois de Blois*, le *pois nain*, *à bouquet*, le *pois michaux* (pois quarantain); ce dernier est de tous le plus fréquemment cultivé aux environs de Paris.—Toutes les variétés précédentes sont hâtives; elles demandent une terre légère et sablonneuse, peu de fumier, car cet engrais les pousse avec trop de vigueur en tige et en feuilles au détriment du fruit : ce qui leur convient surtout, ce sont les façons fréquentes, les terreaux bien consumés et les débris de végétaux. On sème les pois ou à la fin de novembre pour la primeur, ou au printemps: cette dernière époque est assurément de beaucoup préférable pour les personnes qui ne font point une spéculation de la culture des pois, car les soins, les dépenses, les attentions de chaque instant que réclament les semis d'hiver, ne leur font gagner qu'une quinzaine de jours sur ceux du printemps, et encore faut-il qu'ils réussissent. Trois binages et quelques mouillures, selon l'état de la terre, amènent à bien les pois semés après les froids. La seconde série de la première section (*pois à parchemin ramés*) se compose des *pois dominé*, *laurent*, *suisse* ou *grosse cosse hâtive*, *commun*, *sans pareil*, *marly*, *vert d'Angleterre*, etc. Toutes ces variétés, plus élevées que les précédentes, demandent le secours des rames. — Le *pois sans parchemin* ou *pois mange tout* s'élève jusqu'a sept ou huit pieds; les six variétés qu'on cultive le plus souvent sont, ou à fleurs blanches, ou à fleurs rouges. Les rames leur sont nécessaires comme aux précédents; ils sont, comme eux, moins difficiles sur la qualité de la terre; un fond franc et qui conserve la fraîcheur leur convient surtout. Leurs gousses, sans enveloppe parcheminée, se cuisent bien, et font une purée agréable.—C'est surtout en vert que les pois sont un excellent légume; pourtant, ils offrent encore une ressource précieuse lorsqu'ils sont desséchés, mais alors ils sont plus difficiles à digérer. Les petits pois verts se mangent au jus, au beurre frais, au sucre; plus avancés vers la maturité, ils font, avec le lard, un ragoût nourrissant et savoureux. — *Conservation des petits pois (1er procédé)*. Ecossez, jetez les grains dans l'eau bouillante, laissez-les de deux à quatre minutes; puis retirez-les, passez à l'eau froide, et faites-les sécher sur un linge blanc à l'ombre; enfin, renfermez-les dans des bouteilles pour l'usage. — (2e *procédé*). Les pois écossés, renfermez-les dans des bouteilles bouchées avec soin, ou dans des boîtes de fer blanc hermétiquement fermées; plongez ces vases dans l'eau bouillante pendant une heure : au bout de ce temps, retirez-les et essuyez l'extérieur avant de les serrer. — Le *pois crochu* et le *clamart* sont ceux qui se prêtent le mieux à la conservation. Les pois cultivés pour fourrage se sèment, se gouvernent et se récoltent comme les autres plantes à gousses.

Pois à cautère, corps globuleux, pisiformes, placés dans la plaie d'un cautère pour exciter la suppuration, et pour empêcher le rapprochement des lèvres de la plaie. On choisit pour faire les pois à cautère des substances végétales, dures et poreuses : ce sont ordinairement des pois secs ou de petites boules de racine d'iris de Florence bien polies. Celles-ci possèdent des propriétés excitantes qui doivent les faire préférer aux pois toutes les fois que le cautère pâlit, suppure peu ou présente sur ses bords un aspect blafard. Leur grosseur est proportionnée à la grandeur de l'exutoire. Les pharmaciens qui les préparent en ont de 24 grosseurs : ce sont ceux

de huit à quinze qui sont le plus employés. P. Gaubert.

POISON (*toxicum*, *venenum*, *virus*) nom donné à toute substance qui détruit la santé ou anéantit entièrement la vie lorsqu'elle est appliquée de quelque manière que ce soit et sur un corps vivant et à très petite dose. Les poisons sont tirés des trois règnes de la nature; aussi les a-t-on divisés long-temps en *poisons minéraux*, *végétaux* et *animaux*: ces derniers portent plus particulièrement les noms de *venins* ou de *virus*. Aujourd'hui, on range les poisons dans quatre classes: 1° *irritants*, âcres, corrosifs, acides: alcalis concentrés, mercure, arsénic, cuivre, antimoine, plomb, argent, cantharides, gomme gutte, coloquinte, ricin, etc.; 2° *narcotiques*, agissant sur le cerveau sans enflammer les organes qu'ils touchent: opium, acide prussique, laurier-cerise, laitue vireuse, etc.; 3° *narcotico-âcres* agissant sur le cerveau, et enflammant les parties sur lesquelles elles sont appliqués: ciguë, digitale pourprée, noix vomique, etc., etc.; 4° *septiques* (putréfiants), venins et virus. — On emploie en médecine les poisons les plus énergiques, et souvent avec grand succès; mais il faut les administrer à très petite dose, sans cela on donnerait lieu à l'*empoisonnement* (*v.*). M. O.

Poisons (Cour des). On appelait ainsi la chambre royale établie à l'arsenal par lettres-patentes du 7 avril 1679, et contresignées Colbert, pour connaître et juger les accusés prévenus de *poison*, maléfices, impiétés, sacriléges, profanation et fausse monnaie (*v.* Cour des Poisons).

Poison se dit figurément des maximes pernicieuses, des écrits et des discours qui corrompent le cœur ou l'esprit: Les productions licencieuses sont un *poison* mortel pour l'innocence; le *poison* de la flatterie corrompt les meilleurs rois.— Il se dit aussi des choses qui troublent la raison, agitent le cœur, nuisent au bonheur de la vie: L'amour et l'ennui sont de dangereux *poisons*. Boileau disait:

Il est d'autres erreurs dont l'aimable *poison*
D'un charme bien plus doux enivre la raison.

X.

POISSARDES, femmes qui vendent du poisson, et, par extension, toutes les marchandes de la halle, toutes les femmes aux manières hardies, aux expressions grossières. « Sous l'ancienne monarchie, les *poissardes*, dit Mercier, avaient le privilége d'être introduites jusque dans la galerie du château de Versailles et d'y complimenter le monarque à genoux On leur donnait ensuite à dîner au *grand-commun*, et c'était un des premiers officiers du chef de la maison du roi qui en faisait les honneurs. Le repas était splendide. » — Le *genre poissard*, littérature long-temps à la mode, créée par Vadé, se distinguait souvent par la naïveté des images, par l'énergie de l'expression; mais on s'y heurtait aussi trop souvent contre des termes grossiers, des images obscènes, des comparaisons viles. En définitive, c'était un langage à part, plus vrai que le burlesque, moins ignoble que l'argot, affectant une allure franche et dégagée, élidant les e muets à la fin et même au milieu des mots, alliant des pronoms de première personne au singulier avec des verbes au pluriel, bravant les liaisons vicieuses, et important sans retenue et sans pudeur dans la bonne société tout le vocabulaire des halles, des marchés et des ports. A. B.

POISSON (Siméon-Denis), membre de l'académie des sciences, pair de France, etc., est né à Pithiviers (Loiret) le 21 juin 1781. Appartenant à une modeste famille, il fut destiné à l'état de chirurgien, et, dans ce but, envoyé à Fontainebleau, auprès de l'un de ses oncles, chirurgien dans les hôpitaux militaires que possédait alors cette ville. On était en 1796; Fontainebleau avait une des écoles centrales que le directoire, nouvellement installé, venait de répandre pour perfectionner le système d'éducation publique. — L'oncle du jeune Poisson engageait cet enfant et ses élèves à s'instruire dans l'histoire naturelle

dont il regardait l'étude comme un excellent complément des connaissances utiles à la profession qu'ils voulaient embrasser. Un des élèves chirurgiens, le citoyen Vanaud (pour me servir de l'expression en usage alors), ami du jeune Poisson, se met à l'enquête d'un cours d'histoire naturelle, et, dans ce but, se dirige vers l'école centrale. Or, le professeur d'histoire naturelle n'était pas encore en fonctions et l'élève chirurgien se retirait lorsqu'il fut accosté par le citoyen Billy, professeur du cours de mathématiques à l'école centrale. C'était un homme modeste, rempli d'un zèle ardent, qui recrutait lui-même les auditeurs, et n'eut pas beaucoup de peine à convaincre l'élève chirurgien de l'importance des leçons de mathématiques. Vanaud assista sans désemparer à la leçon du citoyen Billy. La leçon terminée, le nouvel auditeur s'empresse d'aller raconter à son ami Poisson ce qu'il vient de voir et d'entendre, et l'engage à venir désormais suivre le cours de mathématiques. La proposition est acceptée. Vanaud donne à Poisson les questions proposées par le professeur pour la leçon suivante, et, chose remarquable, Poisson les résout tout seul, bien que son esprit s'arrête pour la première fois à ce genre de travail.—Ce fut pour cet enfant, alors grêle et délicat, la révélation d'un goût qui devait bientôt se changer en passion, et doter la France de l'une de ses plus grandes illustrations scientifiques.— Le professeur Billy ne tarda pas à distinguer l'élève que lui avait procuré un heureux hasard. Il eut le mérite éminent de développer une vocation bien décidée, et d'amener la famille du jeune Poisson à lui laisser suivre une carrière qui promettait de devenir brillante.—Poisson fut entouré d'attentions, de soins affectueux ; dans son zèle, il allait dès 4 heures du matin travailler chez le maître, qu'il eut bientôt dépassé en savoir. Mais celui-ci, loin d'en concevoir le moindre ombrage, en devint fier comme des succès d'un fils, et conserva à son élève, devenu son ami, une tendresse qui ne s'est jamais démentie jusqu'à sa mort, arrivée en 1831. Dès l'âge de 16 ans, Poisson avait acquis toutes les connaissances exigées pour entrer à l'école Polytechnique ; mais il ne vint se faire examiner à Paris qu'à l'âge de 17 ans. Son érudition était déjà fort grande et surpassait de beaucoup celle des autres concurrents. L'examinateur Labey ne prononça pas un seul mot durant tout le temps de l'interrogation, ou plutôt du triomphe de ce candidat, peu facile à dominer. Poisson entra à l'école Polytechnique le premier de la promotion de 1798, et ce fut dans cette école même qu'il se fit promptement remarquer par Lagrange et Laplace. — On raconte que lorsque Laplace vint à Paris, il se présenta chez D'Alembert, précédé de recommandations nombreuses, et qui semblaient très puissantes. Mais il ne fut pas même introduit. C'est alors qu'il adressa à D'Alembert une lettre fort remarquable sur les principes généraux de la mécanique. Cette lettre valut à Laplace, le même jour, tout ce que les recommandations n'avaient pu faire : il fut reçu, encouragé et puissamment secondé par l'illustre secrétaire perpétuel de l'académie des sciences. — Ce qui arriva à Laplace, M. Poisson l'a éprouvé à son tour de la part de ce grand géomètre. Les lettres de recommandation dont était amplement pourvu le jeune candidat arrivé de Fontainebleau furent mal accueillies par Laplace, qui se souvenait fort bien que le talent se révèle par des œuvres et non par les phrases sonores de la protection. — Les œuvres ne se firent pas attendre. Un jour, Laplace eut l'occasion d'interroger un élève de l'école Polytechnique sur un point de la mécanique céleste. L'élève exposa la question par une méthode élégante et toute neuve. Laplace demande au jeune homme s'il est l'auteur de la démonstration qu'il vient de présenter. « Non, répond-il, je la tiens de Poisson. » De ce moment date l'intérêt profond que Laplace témoigna constamment au géomètre qui devait lui succéder. — C'est dans une circonstance analogue que Lagrange distingua M.

Poisson. « Lagrange, dit M. Fourcy, l'historien de l'école Polytechnique, dans une de ses leçons consacrées au perfectionnement des sciences mathématiques, en expliquant sa théorie des fonctions, avait donné le développement général du binome de Newton. Un élève dont l'admission ne datait que de six semaines, et dont l'âge n'atteignait pas dix-huit ans, fit quelques changements à la méthode du maître; et, après les avoir discutés avec ses compagnons d'étude, rédigea une note qu'il envoya à Lagrange. L'illustre professeur lut cette note à la leçon suivante, l'expliqua, annonça qu'il en ferait usage, et en nomma l'auteur, qui était Poisson. » — Plus tard, cet élève devait inquiéter la gloire de Lagrange. — Le grand géomètre de Turin, lorsque M. Poisson se fut encore distingué davantage, lui prédit en quelque sorte son avenir sous une forme tant soit peu mathématique : « Je suis vieux, disait-il à M. Poisson, et souvent je ne dors pas la nuit; alors mon esprit se distrait à faire des rapprochements. Voyez vous-même : Huygens avait 13 ans de plus que Newton, D'Alembert avait 32 ans de plus que Laplace, j'ai 13 ans de plus que Laplace, et Laplace a 32 ans de plus que vous. » — La haute réputation acquise à l'école Polytechnique par l'élève Poisson le fit dispenser unanimement des examens subis à la fin de la deuxième année d'études pour l'admission dans les services publics : on le nomma répétiteur-adjoint du cours d'analyse professé par Garnier, et dont Fourier, alors en Égypte, était le professeur titulaire. Vers la fin de 1801, à la suite de la capitulation signée par le général Menou, Fourier revint en France, et reprit immédiatement son cours d'analyse à l'école Polytechnique. Le membre de l'institut d'Égypte ne fit dans cette école, déjà glorieuse, que cinq ou six leçons. Il fut nommé presque immédiatement, par le premier consul, préfet du département de l'Isère, et se rendit à son poste, tout en conservant son titre, mais non le traitement de professeur. Le conseil d'instruction de l'école Polytechnique confia le cours de Fourier au jeune Poisson, qui, dans le rang de simple élève, et avec le modique traitement de chef de brigade, faisait depuis plus de deux ans le service d'adjoint aux répétiteurs d'analyse. Après avoir professé trois ans comme suppléant, M. Poisson fut élevé, en 1805, au rang de professeur titulaire. A peine âgé de 25 ans, il s'était déjà acquis une réputation solide et juste; bientôt le jeune géomètre devint indispensable dans les services où il fallait beaucoup de science et un grand zèle. Le bureau des longitudes, créé par la révolution dans le sein de l'Observatoire, compta bientôt M. Poisson au nombre de ses membres adjoints; en 1812, l'institut de France appela ce géomètre à venir remplir le fauteuil laissé vacant, dans la section de physique générale, par l'illustre Malus, mort tout jeune, après avoir enrichi l'optique de ses précieuses découvertes sur la polarisation de la lumière; la faculté des sciences de Paris s'empressa d'accueillir M. Poisson comme professeur de mécanique. — Dans ce dernier poste, M. Poisson a rendu de grands services à l'enseignement des mathématiques. Les élèves de l'école normale sont en effet les auditeurs les plus assidus de ce cours et y puisent les idées générales les plus avancées et les plus fécondes. M. Poisson possède à un degré éminent les qualités du professeur; tous les jeunes gens qui ont eu l'avantage de suivre ses leçons en conservent souvenir et reconnaissance. Nulle part l'exposition des idées n'est plus nette, plus riche, ni plus consciencieusement abordée. — En 1815, M. Poisson a cessé de professer à l'école Polytechnique, où il occupa désormais et occupe encore aujourd'hui le difficile emploi d'examinateur permanent. — Depuis 1820, M. Poisson exerce les hautes fonctions de conseiller royal de l'université, par lesquelles il dirige l'enseignement des mathématiques dans toutes les facultés et dans tous les colléges de la France. — On remarquera sans doute ici que M. Poisson remplit dans l'université deux grands emplois. Certes,

il pourrait avec plein droit, imitant la plupart des conseillers de l'université, presque tous professeurs titulaires de chaires qu'ils ont illustrées, que leur nom illustre encore, dans les facultés de Paris, se faire remplacer par un professeur suppléant : de glorieux services permettent un juste repos. M. Poisson, néanmoins, persiste toujours à donner ses excellentes leçons à un auditoire qui retrouverait difficilement autant de science et un zèle aussi actif à répandre une solide instruction.—Aucun des honneurs qui attendent un savant du premier ordre n'a manqué à M. Poisson : il est membre de toutes les grandes compagnies savantes instituées dans le monde sous l'influence des lumières européennes. — Il est commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur ; enfin, tout récemment (fin de 1837), la sagesse royale a élevé notre illustre académicien à la dignité de pair de France. — Tel est l'exposé rapide des voies qui ont amené M. Poisson à la haute position qu'il occupe. Son érudition immense, et sans cesse enrichie par un travail infatigable, une heureuse mémoire, une sagacité qui s'appelle du génie, un habileté prodigieuse à manier l'analyse, une fécondité que l'on ne peut comparer qu'à celle d'Euler, font de notre grand géomètre l'arbitre généralement accepté des hautes questions d'astronomie, de mécanique, de physique et d'analyse qui se débattent au sein de nos sociétés savantes. — M. Poisson a commencé sa carrière à une époque où Laplace et Lagrange, ces deux gloires nationales, avaient presque achevé de mettre la dernière main à la mécanique céleste, et épuisé ainsi toutes les conséquences du principe de la gravitation universelle, trouvé par Newton. Les occasions de découvertes semblaient anéanties dans cette grande branche des sciences. Toutefois, nous verrons bientôt que M. Poisson a su lier son nom aux grands et immortels travaux qui ont porté l'astronomie à un degré inouï de perfection. Si, à compter de 1800, la mécanique céleste n'était plus à faire, on n'en saurait dire autant de la physique mathématique, de la mécanique rationnelle, de l'analyse; M. Poisson a publié sur ces diverses parties des connaissances humaines une ample série d'œuvres importantes. Il n'est pas de volume faisant partie de la collection des *Mémoires de l'institut*, du *Journal de l'école polytechnique*, de la *Connaissance des temps*, etc., qui ne contienne, depuis trente ans, des travaux de M. Poisson. J'indiquerai plus loin la série des grands ouvrages qu'il a publiés à part. — M. Poisson me semble caractérisé par le titre de *géomètre physicien*. On pourrait l'affirmer, n'eût-il publié que ses beaux mémoires de 1812 et de 1813 sur la distribution de l'électricité à la surface des corps, mémoires dont les résultats vérifiés par l'expérience sont devenus classiques. Mais là ne se bornent pas à beaucoup près, en physique, les œuvres de M. Poisson. Et, d'ailleurs, les mémoires que je viens d'indiquer n'ont pas le caractère spécial par lequel M. Poisson semble vouloir renouveler la physique mathématique tout entière. Ici, quelques mots d'explication deviennent indispensables : le plus souvent, dans les questions de physique traitées à l'aide de l'analyse, on considérait les molécules de la matière comme juxta-posés : on ne tenait pas compte explicitement des forces moléculaires attractives ou répulsives, qui agissent à chaque instant d'un point matériel à l'autre, et font varier leurs distances relatives.—Cependant, il faut dire que Laplace, dans son *Traité des phénomènes capillaires*, et d'autres géomètres, ont eu égard, autant qu'ils l'ont pu, à ces forces si difficiles à scruter. Mais, jusqu'à M. Poisson, les essais de cette nature ont été bornés : il semble, lui, s'être imposé de créer un traité complet de physique mathématique, en pénétrant dans la constitution intime des corps en tenant compte des distances réciproques des particules de la matière, des influences si compliquées qu'elles exercent les unes sur les autres, et de celles qu'elles éprouvent de la part des divers agents physiques, chaleur, lumière, électricité, magnétisme.

—On conçoit les difficultés nombreuses que s'est créées M. Poisson, en voulant pénétrer aussi avant dans les phénomènes de la nature et en expliquer les lois complètes; l'analyse mathématique a dû souvent lui refuser ses secours, et il a fallu que le physicien reculât les bornes de cette analyse, en fit grandir la puissance d'investigation pour vaincre les obstacles qui surgissaient à chaque pas : c'est là ce qui explique les grandes digressions de mathématiques pures que l'on trouve dans les ouvrages de physique de M. Poisson. — On comprend aussi par ce qui précède pourquoi ce géomètre semble vouloir reprendre une à une toutes les questions de physique qui ont été traitées jusqu'à lui. — Les bornes de cet article nous défendent d'entrer dans une analyse qui embrasserait les nombreux travaux de M. Poisson. Un volume serait insuffisant pour remplir ce but. Nous nous bornerons donc à quelques points les plus importants ou les plus curieux pour nos lecteurs. —C'est le mémoire présenté à l'institut le 20 juin 1808 qui plaça irrévocablement M. Poisson parmi les géomètres du premier ordre. Entrons ici dans quelques explications. L'action réciproque des planètes produit dans leurs mouvements des perturbations ou *inégalités* que l'on distingue en deux espèces : les unes sont périodiques, et leurs périodes ou durées dépendent de la configuration des planètes entre elles, de sorte qu'elles reprennent les mêmes valeurs toutes les fois que les planètes reviennent à la même position; les autres sont encore périodiques, mais leurs périodes sont incomparablement plus longues que celles des premières, et ne dépendent pas de la position relative des planètes. On nomme ces inégalités à longues périodes *inégalités séculaires*. Elles sont à la fois les plus difficiles et les plus importantes à déterminer. Ce sont elles qui font varier de siècle en siècle, et par degrés insensibles, la forme des orbites planétaires et leurs positions dans l'espace.—Lagrange annonça le premier, en 1776, que les grands axes des planètes et leurs moyens mouvements échappent à ces perturbations et restent invariables, ou, pour mieux dire, ne sont soumis qu'à des inégalités périodiques. Mais il ne put y parvenir qu'en se contentant d'une approximation que son génie avait en vain cherché à étendre. Ce principe joint à cet autre : que les inégalités séculaires des excentricités et des inclinaisons des orbites planétaires sur l'équateur sont toujours renfermées entre des limites fort étroites, assure la stabilité du système du monde. Les orbites planétaires resteront, dans tous les temps, à peu près circulaires, et peu inclinées les unes aux autres comme elles le sont maintenant. — On sent toute la grandeur d'une telle conclusion, mais on sent aussi qu'il importe de la fonder sur des bases inébranlables et non sur une simple approximation. Or, c'est ce qu'a fait M. Poisson, dans le mémoire présenté à l'institut en 1808, où il donna toute la rigueur désirable au théorème posé par Lagrange, en étendant les limites des approximations. —M. Poisson avait à peine 27 ans lorsqu'il achevait ce beau travail; il eut alors l'honneur insigne de stimuler le génie de Lagrange, qui semblait endormi et fatigué depuis un assez grand nombre d'années. Lagrange, électrisé par le travail de son ancien élève, qui réalisait si bien la prédiction que nous avons rapportée plus haut, se remit au travail avec ardeur; presque coup sur coup, il lut à l'institut trois mémoires sur la *Variation des constantes arbitraires*, comparables aux meilleures productions de ses rivaux et de lui-même. — La série des grands ouvrages publiés par M. Poisson, hors des *Mémoires de l'Institut* et du *Journal de l'école Polytechnique*, commence à une nouvelle théorie des *phénomènes capillaires*, qui date de 1831. On sait que Laplace, en 1806 et 1807, avait traité cette belle question; mais son remarquable travail ne laisse pas que d'être sujet à de fortes objections : cet illustre géomètre avait omis de tenir compte de l'état particulier des liquides à leurs extrémités, eu égard aux effets de la chaleur sur les forces moléculaires, et à la variation rapide de den-

sité que le liquide éprouve près de sa surface libre et de la paroi du tube. M. Poisson a fait entrer en ligne ces forces mystérieuses, et porté ainsi la rigueur dans la théorie de phénomènes très répandus et très actifs dans toute l'organisation des êtres animés, ainsi que dans la nature inorganique. En 1832, M. Poisson a doté les grandes écoles scientifiques de la seconde édition de sa *Mécanique*. La première édition avait été rédigée de 1809 à 1811, principalement à l'usage des élèves de l'école Polytechnique; elle était beaucoup plus restreinte que la seconde,où l'on puise tous les éléments nécessaires pour aborder les auteurs qui ont écrit ou qui écriront sur les phénomènes les plus compliqués de l'astronomie, sur la nouvelle physique mathématique, etc. Tout en continuant de lire des mémoires à l'institut, d'enrichir le *Journal de l'école Polytechnique*, M. Poisson a publié, en 1835, un *in-quarto* sur la théorie mathématique de la chaleur, auquel il a joint un supplément en 1837. Nous nous arrêterons quelques instants sur cet ouvrage, qui se présente avec l'attrait de la nouveauté et du grandiose : on sait que la chaleur augmente à mesure que l'on pénètre plus avant dans l'intérieur de la terre. Fourier et Laplace ont attribué cet accroissement de température des lieux profonds à la chaleur d'origine, en vertu de laquelle notre planète a été, comme tout semble l'attester, à une époque fort ancienne, à l'état de fusion. En vertu de cette chaleur initiale, le centre de la terre aurait encore, d'après Fourier et Laplace, une température qui surpasserait deux cent mille degrés. — M. Poisson fait à cette doctrine des objections qu'elle ne lui paraît pas résoudre, et en présente une nouvelle propre à ébranler la théorie universellement admise. M. Poisson attribue l'élévation de température des lieux profonds à l'inégalité de chaleur des régions de l'espace que la terre traverse, en s'y mouvant d'ensemble avec le soleil et tout le système planétaire. Pour bien comprendre ce qui précède et ce qui va suivre, il est nécessaire d'admettre que tout notre système planétaire est emporté d'un mouvement commun dans l'immensité de l'univers par l'attraction d'un centre puissant. Cette supposition paraît en effet très probable, et sir W. Herschell a déjà annoncé que nous nous dirigions vers une étoile de la constellation d'Hercule. — La chaleur émanée des étoiles échauffe inégalement les diverses portions de l'espace. Mais,à raison de l'étendue immense de l'enceinte stellaire où nous sommes placés, la variation de chaleur ne peut devenir sensible qu'à des intervalles et à des distances très considérables. Par suite, la terre, durant tout le temps de son mouvement annuel, infiniment peu étendu, comparativement au mouvement commun de tout le système planétaire, restera dans des régions de l'espace également échauffées; au contraire, la température des régions éloignées, que le soleil et les planètes parcourent dans leur mouvement commun, ne sera pas constamment la même; et la terre, comme chacune des autres planètes, éprouvera, à des intervalles énormes de temps et d'espace, des variations correspondantes de chaleur. Toutefois, à cause de la grandeur de sa masse, notre globe pourra très bien ne pas éprouver des effets de chaleur ou de froid jusqu'à son centre, ni même jusqu'à une grande fraction de son rayon, et en passant d'une région plus chaude, par exemple, à une autre plus froide, il ne perdra pas tout à coup, dans celle-ci, la chaleur qu'il aura prise dans la première. Semblable à un corps d'un volume considérable que l'on transporterait dans un milieu froid après l'avoir fait séjourner longuement dans un milieu à température élevée, la terre conservera jusqu'à une certaine profondeur, plus ou moins considérable, une température croissante à partir de la surface. Le contraire aura lieu lorsque la terre, par suite de son mouvement dans l'espace, passera d'une région plus froide dans une région à température plus élevée.—Quoi qu'il en soit de la réalité de

la théorie que nous venons d'effleurer, elle est empreinte de grandeur et de poésie; elle est conforme d'ailleurs au sentiment intime que nous avons de la vie considérée dans son sens le plus large. Ce phénomène si mystérieux se compose en effet d'une série d'actes, de mouvements ascendants et descendants, ou si l'on veut de naissances et de morts, indissolublement enchaînés.—Avec la théorie émise par M. Poisson, l'on peut concevoir, non seulement la terre, mais encore le système planétaire entier, dévoués à de grands cataclysmes successifs et lentement produits; toutes les planètes semblent avoir été et devoir être, à des intervalles presque infinis, mises à l'état de fusion, puis solidifiées et recouvertes à chaque révolution par des êtres nouveaux, que dans un élan d'optimisme on supposera plus heureux et meilleurs. — Dans sa *Théorie mathématique de la chaleur*, M. Poisson a été conduit à une idée neuve sur la constitution physique de l'athmosphère : ce savant a émis l'opinion qu'à une certaine limite dont la distance à la terre est beaucoup moindre que la distance à laquelle la force centrifuge détruirait la pesanteur, la force élastique de l'air doit être nulle, ou, en d'autres termes, que la dernière couche d'air est à l'état *liquide* suivant la définition physique de ce mot. Tout récemment (avril 1838), M. Biot a été conduit à la même conclusion par une voie différente. — On sait que l'illustre Fourier, dans sa *Théorie de la chaleur*, a fixé à 50 ou 60° au-dessous de zéro la température que le rayonnement stellaire, c'est-à-dire la chaleur émanée des étoiles seules, entretient dans les espaces où flotte notre système planétaire. M. Poisson trouve que cette température est supérieure au chiffre qu'a fixé Fourier, et il l'évalue moyennement à 13° environ au-dessous de zéro. — A la fin de 1837 M. Poisson a publié sur le calcul des probabilités un ouvrage d'un haut intérêt, non seulement par la lucidité qui règne dans l'exposé des principes de ce calcul, mais aussi, et surtout par l'application qu'il en a faite à la question des jugements : M. Poisson a signalé dans cet ouvrage de mathématiques et de haute statistique une loi remarquable, qu'il a nommée *la loi des grands nombres*, et qui semble s'appliquer à toutes choses (*voyez* PROBABILITÉS) : à l'époque actuelle, par exemple, le rapport entre le nombre des condamnés et celui des accusés criminels est constant dans chaque contrée de l'Europe. Mais il peut varier et varie en effet de l'une à l'autre, à raison de la différence des mœurs et des législations. — La loi des grands nombres n'est pas seulement importante par la statistique transcendante qu'elle a déjà commencé à créer relativement aux jugements, elle provoque encore des méditations philosophiques de plus d'un genre. Elle montre, par exemple, l'influence de l'état social sur les hommes. Elle prouve que, tout en conservant son libre arbitre, chacun de nous cependant ne sort pas d'un cercle d'actes moraux et matériels que semble tracer la civilisation, et qui s'élargit ou se retrécit avec elle.

AUGUSTE CHEVALIER.

POISSON (JEANNE-ANTOINETTE), marquise de Pompadour, fille d'un boucher des Invalides, et maîtresse de Louis XV (*v.* POMPADOUR).

POISSONS. Les Grecs distinguèrent les poissons par leurs principales habitudes, et Aristote, en plusieurs endroits de son ouvrage, fait la différence des espèces qu'il appelle *saxatiles*, parce qu'on les pêchait près des côtes bordées de rochers, de celles qu'il nomme *ruades*, et qui, vivant en troupes, ne se montraient qu'à certaines époques. Toutefois, il ne confondait pas ces dernières avec celles qui se réunissent en grandes bandes, et ne sont pas soumises aux migrations que l'instinct ou le besoin imposent à d'autres. Les saisons, observe l'illustre Cuvier, ne sont pas pour la migration et pour les époques de la propagation des régulateurs invariables; plusieurs poissons fraient en hiver; c'est vers l'automne que les harengs viennent du Nord

répandre sur nos côtes leurs œufs et leur laite; c'est dans le Nord que certaines espèces montrent la fécondité la plus étonnante, et nulle part ailleurs la mer ne nous offre rien d'approchant de ces myriades de morues et de harengs qui attirent chaque année des flottes entières de pêcheurs. — En général, les poissons de passage, qui descendent ou remontent une côte, ne s'y montrent point sur tous les points, ils semblent affectionner des parages déterminés, et préférer, pour se réunir, certaines eaux où ils stationnent à des époques fixes. Ils y arrivent, pour la plupart, en troupes si nombreuses et si serrées qu'ils forment des bancs immenses, et sont pour les pêcheurs d'une capture facile. — Les poissons voyageurs qui viennent enrichir certaines régions de notre littoral sont principalement le hareng, le maquereau, la sardine, l'anchois, le germon et le thon. Mais il est plusieurs parties de nos côtes qui ne sont pas visitées par les espèces sociales, et de là la nécessité d'aller les chercher dans d'autres parages. Parmi celles-ci, nous venons de citer la *morue* (*v.*) et le *hareng* (*v.*). — Le maquereau séjourne chaque été pendant un laps de temps assez long sur nos côtes, depuis Dunkerque jusquà Brest, et fournit une pêche dont le produit est estimé à 800,000 fr. par campagne. Quant à la sardine, d'après les annotations de MM. Audoin et Milne-Edwards, l'apparition périodique de ce poisson se fait remarquer depuis l'extrémité de la Bretagne jusque vers l'embouchure de la Loire. Toutefois, les sardines se montrent aussi au-delà de ces limites; on en pêche dans le voisinage de Morlaix et dans tout le golfe de Gascogne; mais c'est surtout dans les eaux de Groix, de Concarneaux et de Douarnenez que leur abondance est extrême. On en fait aussi des salaisons considérables dans le quartier maritime de Collioure. Les pêcheurs de Quimper et de Lorient, au nombre de plus de 4,000, s'occupent presque tous exclusivement de cette pêche pendant une grande partie de l'été et de l'automne, et l'on évalue à environ 2,000,000 les produits qu'elle donne entre Brest et le Croisic. Au sud de la Loire, vers les Sables d'Olonne et Saint-Jean-de-Luz, on pêche aussi la sardine, mais en plus petite quantité. Cette espèce n'est pas moins abondante dans la Méditerranée que dans l'océan; cependant, de fausses opinions ont été émises sans examen, et l'on a prétendu que les sardines ne fréquentaient pas ce bassin depuis long-temps. Quoique les anciens manuscrits fassent peu mention de ce poisson, aussi bien que de l'anchois, qui l'accompagne assez fréquemment, on sait que Gelmirez, archevêque de Compostelle, en avait déjà fixé le prix par un réglement publié en 1133; qu'on pêchait ces deux espèces en Sicile dans le commencement du XIIe siècle, et que les droits qu'elles acquittaient furent maintenus aux assises de Naples en 1176. En outre, les archives de la corporation des pêcheurs de Marseille viennent fournir des preuves de l'abondance de ces poissons sur la côte de Provence en 1298 et 1424, puisque sous la première de ces dates nous trouvons un privilége accordé au monastère de Lérins par Charles II, comte de Provence, pour pêcher l'anchois à la Rissole, et sous la seconde un acte qui fait mention des sardines salées. Aujourd'hui, la pêche de l'anchois est une branche de commerce très lucrative à Antibes, à Fréjus, en Corse et au port Mahon. Les sardines fréquentent aussi ces parages: c'est depuis avril jusqu'en octobre que ces poissons se montrent plus abondamment dans le golfe de Lyon et de Gênes, sur les côtes d'Espagne, de la Corse, de la Sardaigne et des îles Baléares. Les Marseillais les pêchent depuis un temps immémorial avec un filet qu'ils appellent *sardinaou;* elles pénètrent souvent en bandes serrées dans nos madragues, où l'on en prend jusqu'à 40 et 50 milliers dans une seule *levée*. A l'exemple des autres espèces voyageuses, l'instinct des migrations porte les sardines et les anchois à changer de lieux à des époques périodiques; et leur absence pendant quatre ou cinq mois de l'année a été le sujet de différentes interpréta-

tions. Où vont-elles alors? dans quels parages déposent-elles leur frai? et pourquoi celles que l'on pêche au commencement d'avril sont-elles toutes si petites? Ces questions sont autant de mystères presque inexplicables. — Le germon, poisson de la famille des thons, abonde dans le golfe de Gascogne, et sa présence dans cette mer a toujours lieu aussi aux mêmes époques. Les thons fréquentent principalement la Méditerranée, et s'engagent dans nos madragues en bataillons serrés à la poursuite des sardines et des anchois. Il n'est pas rare d'en prendre 4 ou 500 d'un seul coup de filet; et l'on peut voir dans les nouvelles galeries du Louvre une marine de Vernet où ce peintre célèbre a reproduit avec la plus exacte vérité le curieux spectacle de cette pêche. L'apparition des thons sur les côtes et dans le voisinage des îles de la Méditerranée a été constatée depuis des siècles. Dans l'Atlantique, il paraît que ces poissons s'aventurent jusque sur les confins de la zone torride, et la nouvelle pêcherie de thons établie par les Génois sur les côtes de Gomère, dans le canal qni sépare cette île de celle de Ténériffe, est en pleine prospérité. — Le phénomèoe des migrations des poissons a été observé dans presque toutes les régions du globe; chaque pays compte un certain nombre d'espèces qui ne se montrent sur les côtes qu'à des époques fixes et déterminées par des circonstances difficiles à expliquer, si ce n'est par la nécessité de se procurer une nourriture plus abondante, et la recherche des parages convenables à la conservation du frai. Dans les Antilles, pendant la durée de la saison pluvieuse, c.-à-d. depuis le premier de juin jusqu'à la fin de décembre, les côtes sont fréquentées par une multitude de poissons, tels que les *cailleux*, les *bonites*, les *coulirou*x, les *orphies*, les *quiaquias*, les *balaous*, dont les nombreuses tribus sont une véritable *manne* pour le pays, et les *pisquets*, qui entreot en affluence dans les rivières au point de les encombrer. Toutes ces différentes espèces se vendent alors à vil prix. Pendant la saison sèche, au contraire, c.-à-d. depuis janvier jusqu'en mai, elles s'éloignent des côtes, et l'on ne trouve plus alors que des cétacés et des requins, dont l'arrivée et la permanence pourraient peut-être expliquer en partie le départ des premiers. Parmi les tribus voyageuses, il ne faut pas omettre les *dauphins* et les *marsouins*, dont nous avons parlé ailleurs (*v.* ces mots). — Nous bornerons là ces renseignements sur les migrations, et nous parlerons des poissons comme ressources alimentaires. Les hommes recherchèrent de tout temps cette nourriture saine et délicate. Favorisées par le voisinage de la mer, les populations grecques, en s'adonnant à la pêche, s'attachèrent à distinguer les meilleures espèces. La mer Égée obtint la préférence à cause de ses poissons d'une qualité supérieure, la mer Tyrrhénienne rivalisa avec elle; mais l'Adriatique ne jouissait pas de la même réputation, parce que les espèces qui la fréquentaient offraieot moins de saveur. On préférait, en général, les aquatiles pour l'usage de la table avant la fraie qu'après avoir jeté leurs œufs. Le muge était plus estimé en automne que dans toute autre saison, et les poissons qui passaient pour avoir la chair d'une digestion facile, tels que le sargue, le canthare, le milanure, le pagel, et presque tous les saxatiles, avaient des titres de plus à la recommandation des gourmets. Le pagel était considéré comme une nourriture très échauffante, et cette vertu aphrodisiaque se communiquait, dit-on, au vin dans lequel on le faisait expirer. Les cuisiniers grecs savaient donner aux poissons diverses préparations dont il est parlé dans les anciens auteurs qui ont écrit sur la diététique; ils avaient plusieurs manières de les apprêter avec le sel, de les mariner avec de l'huile et des aromates, et le poisson en *escabeché* des Espagnols et des Italiens n'en est sans doute qu'une imitation. Malgré le peu de notions qui sont parvenues jusqu'à nous sur la cuisine grecque, nous savons pourtant qu'on préparait alors la chair de l'espadon avec de la moutarde, celle du



congre avec du sel et de l'origan, la dorade avec de l'huile, du vinaigre et des pruneaux. Galien fut le premier qui prescrivit de saler le thon, parce que, dans cet état, sa chair est moins compacte. Athénée nous a transmis quelques préceptes sur les assaisonnements, et Xénocrate, Eschyle et Sophocle ont parlé des sauces au poisson. On avait poussé si loin à Athènes la prédilection pour les productions de la mer que, par une loi de police, il était prescrit d'appeler sur le champ les acheteurs au bruit de cylindres d'airain pour que chacun pût se procurer du poisson frais, au moment où il était apporté au marché. On assure même que, pour obliger les marchands à le vendre plus vite, il leur était enjoint de rester debout. — Entraînés par l'amour du merveilleux, les anciens peuplèrent la mer d'êtres imaginaires, et changèrent ceux que la nature y avait créés. « Les germes répandus sur les ondes, disait Pline, sont mêlés ensemble et agités dans tous les sens par les vents et les flots, et de là résultent les monstres. » Des baleines de quatre arpents, *balænæ quatuor jugerum* (lib. XVIII, cap. 3), des scies de deux cents coudées, des anguilles du Gange de trente pieds de long, le naturaliste romain croyait à tout cela et à bien d'autres choses encore. Il avait admis sans examen les histoires qu'on débitait de son temps : la flotte d'Alexandre se formant en ordre de bataille pour enfoncer d'innombrables légions de thons qui semblaient vouloir arrêter sa marche, et il ajoute, comme s'il eût été témoin du fait « Ni les cris, ni le bruit, ni les coups, ne peuvent les épouvanter ; il faut les accabler pour les disperser (*non voce, non sonitu, non ictu, sed fragore terrentur, nec nisi ruinâ turbantur*). » Mais si Pline s'est trop fié à des versions mensongères, nous lui sommes redevables d'une foule de renseignements précieux. Il nous a fait connaître les poissons les plus estimés, et dans ce nombre figure le scare, que les gourmets de Rome préféraient à toutes les autres espèces. Après le scare, le foie de la lotte jouissait d'une grande réputation, mais le reste du corps n'était pas estimé. Le mulet, que nous autres modernes regardons comme un poisson commun, était réputé alors un des mets les plus délicats ; les meilleurs gastronomes se plaisaient à le voir expirer sur la table pour jouir de ses changements de couleurs ; les plus sensuels le faisaient mourir dans la saumure, et Apicius fut le premier qui inventa ce raffinement de luxe. La saumure usitée en pareil cas était composée avec du sang de scombre ou de maquereau : c'était le fameux *garum sociorum*, si vanté par les auteurs latins, et dont une compagnie de négociants avait le monopole : ainsi, le *garum sociorum* tenait lieu à cette époque du *fish sauce* des Anglais. Le gourmand Apicius proposa un prix pour celui qui inventerait une nouvelle saumure avec le foie de mulet, mais le nom du vainqueur est resté ignoré : *Id enim est facilius dixisse quàm quis vicerit.* Sous Caligula, le consul Asinius Celer paya un mulet 1500 francs. Nous avons parlé, dans notre article PÊCHE, des viviers où les Romains conservaient les poissons ; ajoutons que Lucullus, le plus fastueux des patriciens, fit couper une montagne dans les environs de Naples pour ouvrir un canal et faire remonter la mer et les poissons jusqu'au milieu de ses jardins. Pompée lui donna à ce sujet le surnom de *Xerxès en toge.* Chacun voulut se distinguer par ses extravagances ; l'amour des poissons fut poussé à son comble ; on se passionna pour les murènes. L'orateur Hortensius pleura la mort de celle qu'il avait nourrie de sa main, et la fille de Drusus orna les siennes avec des anneaux d'or. L'industrie excitée par le luxe opéra presque des prodiges : on apprivoisa les murènes ; on leur donna des noms propres, et on les vit même accourir à la voix du maître. — Jusqu'ici, nous n'avons envisagé les poissons que sous les rapports de leurs habitudes les plus frappantes, et des ressources alimentaires que l'homme retirait de cette classe d'animaux : terminons par quelques géné-

ralités sur les caractères et la nature des poissons, et donnons un extrait du tableau que notre immortel Cuvier en a tracé de main de maître. « La mer, dit-il, couvre plus des deux tiers de la surface du globe ; un grand nombre de fleuves et de rivières arrosent les îles et les continents ; des espaces considérables sont occupés par les lacs, les étangs ou les marais, et cet empire des eaux, qui surpasse si fort en étendue celui de la terre ne lui cède en rien quant au nombre et à la variété des êtres qui peuplent le liquide élément. C'est au sein des eaux que le règne animal nous montre les extrêmes de la grandeur et de la petitesse, depuis ces myriades de monades et d'autres espèces microscopiques, jusqu'à ces énormes baleines et ces cachalots, qui surpassent vingt fois les plus grands quadrupèdes terrestres. C'est là aussi que la nature s'est plue à varier les formes ; mais parmi ces innombrables créatures qui peuplent et vivifient le liquide élément, il n'en est point qui s'y fassent plus remarquer par leur nombre, leurs belles couleurs, leurs formes variées, et surtout par les avantages infinis que l'homme en retire, que celles qui appartiennent à la classe des poissons. Les poissons proprement dits présentent des caractères tranchés et invariables qu'on peut résumer en peu de mots. Ce sont des animaux aquatiques, vertébrés, à sang froid et respirant par des branchies. Cette définition, adoptée par les naturalistes modernes, ne peut être plus claire et plus précise. *Aquatiques* c'est-à-dire vivants dans un liquide plus pesant et plus résistant que l'air, leurs forces motrices ont dû être calculées et disposées pour la natation dans tous les sens : de là les formes de moindre résistance de leur corps, la plus grande force musculaire de leur queue et de leurs nageoires, la brièveté de leurs membres, leur expansibilité, les téguments lisses ou écailleux et non hérissés de poils ou de plumes. *Vertébrés*, c'est-à-dire qu'ils ont un squelette intérieur, le cerveau et la moelle épinière enveloppés dans la colonne vertébrale, les muscles en dehors des os, les organes des quatre premiers sens dans la cavité de la tête, etc. Ne respirant que par des branchies et par l'intermède de l'eau, c'est-à-dire ne profitant, pour rendre à leur sang les qualités artérielles, que de la petite quantité d'oxygène contenu dans l'air mêlé à l'eau, ainsi leur sang a dû rester froid. Quant à leurs sensations, les poissons sont, de tous les vertébrés, ceux qui donnent le moins de signes apparents de sensibilité ; leur cerveau est peu développé comparativement à celui des oiseaux et des quadrupèdes, et les organes extérieurs des sens ne sont pas de nature à lui imprimer des ébranlements puissants. N'ayant point l'air élastique à leur disposition, ils sont demeurés muets ou à peu près, et tous les sentiments que la voix réveille ou entretient ont dû leur demeurer étrangers ; leur yeux comme immobiles, leur face osseuse et fixe, leurs membres sans inflexions et se mouvant tout d'une pièce, ne laissent aucun jeu à leur physionomie, aucune expression à leurs émotions ; leur oreille, sans limaçon à l'intérieur, doit leur suffire à peine pour distinguer les sons les plus frappants : et qu'avaient-ils à faire du sens de l'ouïe, eux qui sont condamnés à vivre dans l'empire du silence, et autour duquel tout se tait. Leur vue même, dans les profondeurs où ils vivent, aurait peu d'exercice, si la plupart des espèces n'avaient, par la grandeur de leurs yeux, un moyen de suppléer à la faiblesse de la lumière. Mais dans celles-là mêmes l'œil change à peine de direction ; son iris ne se dilate ni ne se rétrécit, et sa pupille demeure la même à tous les degrés de la lumière. Aucune larme n'arrose cet œil, aucune paupière ne l'essuie ou ne le protège ; toujours fixe, cet organe n'a ni la vivacité ni l'expression qui le distinguent dans les classes supérieures. Ne pouvant se nourrir qu'en poursuivant à la nage une proie qui nage elle-même plus ou moins rapidement, n'ayant de moyen de la saisir que de l'engloutir, un sentiment délicat de saveur leur aurait été presque inutile ; aussi voit-on, par la nature et

la structure de leur langue, que cet organe est réduit à des fonctions très bornées. L'odorat ne peut-être non plus aussi continuellement en exercice chez les poissons que dans les animaux qui respirent l'air libre, et dont les narines reçoivent sans cesse les émanations environnantes. Enfin, leur tact, presque annulé à la surface de leur corps par les écailles, et dans leurs nageoires par le défaut de flexibilité des rayons, la été contraint de se réfugier au bout de leurs lèvres, qui même, dans quelques-uns, sont réduites à une dureté osseuse et insensible. Ainsi, les sens extérieurs des poissons leur donnent peu d'impressions vives et nettes; la nature qui les entoure ne doit les affecter que d'une manière confuse; leurs plaisirs sont peu variés; ils n'ont de souffrances à craindre du dehors que les douleurs produites par des blessures effectives. Leur besoin continuel, celui qui seul, hors la saison de l'amour, les agite et les entraîne, leur passion dominante, en un mot, doit être d'assouvir le sentiment intérieur de la faim; dévorer est presque tout ce qu'ils peuvent faire, quand ils ne se reproduisent pas: c'est uniquement vers ce but que semblent calculés toute leur structure, tous leurs organes de mouvement. Poursuivre une proie ou échapper à un destructeur font l'occupation de leur vie: c'est ce qui détermine le choix des différents séjours qu'ils habitent, le peu d'instincts et d'artifices particuliers que la nature a accordés à quelques-unes de leurs espèces et l'objet principal de cette variété de formes qu'elle leur a réparties: les filaments pêcheurs de la baudroie, le museau subitement lancé en avant du filou et du sublet, la commotion terrible que donnent la torpille et le gymnote, n'ont pas d'autre objet. Les variations de la température les affectent peu, non seulement parce qu'elles sont moins grandes dans l'élément qu'ils habitent que dans notre atmosphère, mais encore parce que, leur corps prenant la température environnante, le contraste du froid extérieur ou de la chaleur intérieure n'existe pas pour eux. Les amours des poissons sont froides comme eux, et ne supposent que des besoins individuels. A peine a-t-il été donné, dans quelques espèces, aux deux sexes de s'apparier et de jouir ensemble de la volupté; dans les autres, les mâles poursuivent le frai plutôt qu'ils ne cherchent leurs femelles; ils sont réduits à féconder des œufs dont ils ne connaissent point la mère, et dont ils ne verront pas les produits. Les plaisirs de la maternité sont également étrangers au plus grand nombre; quelques femelles seulement portent pendant quelque temps leurs œufs avec elles. A quelques exceptions près, les poissons n'ont point de nid à construire, point de petits à nourrir et à défendre; en un mot, jusque dans les derniers détails, leur économie tout entière contraste avec celle des oiseaux. Et, cependant, ces êtres, à qui il a été ménagé si peu de jouissances, ont été ornés par la nature de tous les genres de beautés: variété dans les formes, élégance dans les proportions, diversité et vivacité de couleurs, rien ne leur manque pour attirer l'attention de l'homme; et il semble que ce soit cette attention que la nature ait eu, en effet, le dessein d'exciter: l'éclat de tous les métaux, de toutes les pierres précieuses dont ils resplendissent, les couleurs de l'iris qui se brisent, se reflètent en bandes, en taches, en lignes ondulées, anguleuses et toujours régulières, symétriques, toujours de nuances admirablement assorties ou contrastées, pour qui avaient-ils reçu tous ces dons, eux qui ne peuvent au plus que s'entrevoir dans ces profondeurs, où la lumière a peine à pénétrer? et, quand ils se verraient, quel genre de plaisirs pourraient réveiller en eux de pareils rapports? » — Citons maintenant les auteurs qui se sont le plus distingués dans l'*ichthyologie*, cette partie de la zoologie qui traite de l'histoire des poissons. Aristote, 350 ans avant notre ère, écrivit sur les poissons, mais, malgré ses profondes connaissances et son génie observateur, son mode de classification jeta beaucoup de

confusion dans la détermination exacte des espèces : pendant plus de 1800 ans, les naturalistes qui traitèrent de cette classe d'animaux se bornèrent tous à copier Aristote ou à le commenter. Vers le milieu du XVIe siècle, Rondelet, Belon et Salvien, rectifièrent les descriptions imparfaites du naturaliste grec, et donnèrent des figures d'un certain nombre d'espèces bien déterminées. A la fin du XVIIe, Willoughby et Jean Ray étudièrent les poissons sous le rapport de leur organisation ; enfin, dans le cours du XVIIIe, Artedi et Linné complétèrent par de savantes méthodes l'œuvre de leurs devanciers. Depuis cette époque, la science ichthyologique a suivi les progrès des autres branches de l'histoire naturelle ; et, parmi ses plus recommandables adeptes, nous nommerons Commerson et Sonnerat, qui accompagnèrent en 1766 notre célèbre Bougainville dans son voyage autour du monde ; Forskal, auquel nous sommes redevables de la description de 121 espèces ou variétés de la mer Rouge ; Broussonet, dont les importants *Mémoires* se trouvent insérés dans les recueils de l'académie ; Bloch, de Berlin, auteur de l'*Histoire économique des poissons d'Allemagne et de celle des poissons étrangers* ; Vieq-d'Azyr et Monro, qui en étudièrent la structure ; Lacépède, un de nos maîtres en fait de science ; Risso et Rafinesque, qui ont fait connaître tant de belles espèces de la mer Méditerranée ; nommons surtout Buchanan pour ses descriptions des poissons du Gange, Geoffroi de St.-Hilaire pour ceux de l'Égypte, et tout ce qui a rapport à leur histoire et à leur organisation ; Oken, Mirbel et Blainville pour leurs travaux sur la classification et sur l'anatomie ; Valenciennes pour ses études spéciales ; et, à la tête de tous, La Morinière et Cuvier, le premier pour sa profonde érudition, son admirable concision de style et ses vastes connaissances ; le second pour sa perspicacité à embrasser dans son ensemble l'immense cadre de la création, et saisir les rapports de structure de tous les êtres de l'univers.

Poisson volant. On comprend sous ce nom des poissons de différentes espèces, mais plus spécialement celles du genre *exocœtus* (en grec *exokoitos* [qui sort de son lit, et c'est pour cela, sans doute, que Pline le naturaliste croyait qu'ils quittaient l'eau pour dormir). On connait trois espèces d'exocets : l'*E. exiliens* et l'*E. volitans*, qu'on trouve dans la Méditerranée et dans les mers des pays chauds, et l'*E. melagaster*, qui fréquente la mer des Antilles. En général, leur corps est quadrangulaire, avec des écailles bleuâtres sur le dos et sur la tête, argentées sous le ventre ; leurs mâchoires sont osseuses, sans dents, et garnie d'une membrane intérieure. Ils portent la queue fourchue, la pointe inférieure plus longue que la supérieure, les nageoires ventrales très développées, distantes l'une de l'autre : ce sont ces nageoires qui, déployées au sortir de l'eau, font l'office des ailes, et les soutiennent quelques instants dans les airs. Ce vol est produit par la rapide impulsion de la natation, et ressemble assez à celui des sauterelles : il leur serait impossible d'abandonner ainsi leur séjour habituel sans cet élan qui les seconde. Leur grandeur, dans les mers intertropicales, varie depuis deux ou trois pouces de long jusqu'à un pied environ, et leur vol ne s'étend guère plus loin qu'une petite portée de fusil ; ils rasent ordinairement la surface de l'eau en décrivant des courbes qui sembleraient indiquer la direction ordinaire de leur marche ; ils s'élèvent parfois jusqu'à plus de vingt pieds, et viennent s'abattre contre les voiles des navires ; les matelots s'en emparent et trouvent leur chair d'un assez bon goût : elle a quelque rapport avec celle du hareng. Quand ils retombent dans l'eau, ce n'est pas que leurs nageoires soient sèches, comme on l'a dit, mais parce qu'ils ont épuisé toutes leurs forces. Ce vol, qu'ils effectuent comme des perdreaux que l'on poursuit à la remise, est souvent répété, afin d'échapper aux dorades, aux marsouins ou aux autres poissons qui les chassent ; mais les malheu-

reux exocets trouvent dans les airs des ennemis plus redoutables encore : ce sont les frégates (*pelicanus aquilus*), qui les saisissent au vol.

S. Berthelot.

Le mot *poisson* a donné lieu à plusieurs acceptions figurées. Dire d'un homme : Il avalerait la mer et les *poissons*, c'est le signaler comme un ivrogne ou un gourmand. Être comme le *poisson* dans l'eau, c'est se trouver bien, être à son aise quelque part ; rester muet comme un *poisson*, c'est rester interdit ; n'être ni chair ni *poisson*, c'est n'avoir point de caractère, flotter entre les partis ; la sauce fait manger le *poisson*, signifie que les circonstances qui environnent une affaire font passer sur ses désagréments. — *Poisson d'avril*, attrape, piége innocent qu'on tend à quelqu'un le 1er avril (*v.*). — *Poisson*, petite mesure, la moitié d'un demi-setier, la huitième partie d'une pinte : ce mot, dans sa dernière acception, vient de *potio* (potion) ; et on a dit d'abord *posson*, *poçon*. X.

POISSONS (astron). Les poissons, qui forment le douzième signe du zodiaque, sont fort peu remarquables : l'un des poissons est placé le long du côté méridional du carré de Pégase ; l'autre entre la tête d'Andromède et la tête du bélier ; l'étoile α (*alpha*), au nœud du lien des poissons, qui est de la troisième grandeur, se trouve sur la ligne même du pied d'Andromède par la tête du bélier et sur la ligne menée des pieds des gémeaux par Aldebaran (l'œil du taureau) à 40° à l'occident de celui-ci. — On donne aussi le nom de *poisson* à une constellation de l'hémisphère austral qui renferme douze étoiles. La plus belle, qui est de première grandeur est appelée *bouche du poisson* (en arabe *fom al haut*) ; elle est indiquée par la ligne menée de l'aigle à la queue du capricorne et prolongée 20° au delà. Parmi les douze constellations méridionales ajoutées, il y a deux cents ans, aux catalogues anciens et gravées dans les cartes de Bayer, on trouve mentionné le *poisson volant*. Z. Z.

POITIERS (Diane de), maîtresse de Henri II (*v.* Diane de Poitiers).

POITOU. Cette province avait la Bretagne et l'Anjou au nord ; la Touraine, le Berri et la Marche au levant ; l'Angoumois, la Saintonge et l'Aunis au midi, et l'océan au couchant. Elle avait environ 60 lieues communes de France de longueur de l'est à l'ouest, et 28 à 30 du midi au nord. A l'époque de la conquête romaine, elle était habitée par les *Pictones* ou *Pictavi*, peuples de la Celtique, qui lui ont laissé leur nom ; depuis Auguste, elle fit partie de l'Aquitaine. Après avoir été soumise par César et comprise dans la seconde Aquitaine, elle resta sous la puissance des Romains jusqu'au milieu du ve siècle, où elle tomba au pouvoir des Wisigoths. Clovis la conquit sur ces peuples au commencement du vi^e^ siècle. Eudes, duc d'Aquitaine, et ses successeurs, la possédèrent depuis la fin du viie siècle jusqu'après le milieu du viiie, époque à laquelle Pépin la conquit sur Waifre, dernier duc d'Aquitaine de la race d'Eudes, et la réunit à ses possessions. Pépin et ses successeurs la firent gouverner par des comtes qui se rendirent héréditaires vers la fin du ixe siècle, et qui ne tardèrent pas à prendre le titre de ducs d'Aquitaine. Ce duché d'Aquitaine et le comté de Poitiers passèrent dans la maison des rois d'Angleterre au xiie siècle (*v.* Aquitaine). Le roi de France, Philippe-Auguste, confisqua le Poitou sur Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, au commencement du xiiie siècle, et ce pays fut définitivement cédé à la France par le traité de l'an 1259. Le roi saint Louis en avait alors déjà disposé en faveur d'Alfonse son frère, après la mort duquel il fut réuni à la couronne en 1271. Les Anglais le reprirent en 1356, et il leur fut cédé avec la Guienne en 1360 par le traité de Bretigni. Le roi Charles V le reconquit sur eux et le donna à Jean, duc de Berri, son frère, après la mort duquel Charles VI en disposa en faveur de Jean son fils, qui mourut jeune et sans enfants ; dès lors, le Poitou est toujours resté uni à la couronne. Quant

au spirituel, le diocèse de Poitiers, un des plus étendus de France, fut partagé en trois en 1317, savoir : de Poitiers, de Luçon et de Maillesais. Le gouvernement militaire du Poitou s'étendait sur ces trois diocèses; mais il ne comprenait pas celui de Poitiers en entier, car le gouvernement d'Anjou, de Saumur et de Touraine en possédaient une partie. Il était partagé en deux lieutenances-générales, celles du Haut et du Bas-Poitou, et plusieurs villes avaient leurs gouverneurs particuliers. Le Poitou était entièrement du ressort du parlement de Paris pour la justice, et il était partagé en cinq sénéchaussées royales, dont trois avaient des sénéchaux d'épée, et deux des sénéchaux de robe; et neuf autres siéges royaux sous un présidial, qui était celui de Poitiers, dont le ressort était un des plus étendus du royaume. Cette province formait à elle seule une généralité composée de neuf élections, où l'on comptait environ 600,000 habitants.—Le terrain du Poitou consiste en plaines, en bois et en pâturages; il n'y a que deux rivières navigables : la Vienne et la Sèvre-Niortaise. On y compte neuf à dix ports ou hâvres le long de la côte, qui a plus de 20 lieues d'étendue, mais il n'y en a aucun de considérable; et il ne peut entrer que des barques de 150 tonneaux dans celui des Sables-d'Olonne, qui est le principal. Les Poitevins passent pour civils et obligeants, mais pour grands railleurs. On dit qu'ils aiment plus la danse et le repos que la guerre et le commerce; leur principale richesse vient du débit qu'ils font de leurs bœufs, de leurs mules et de leurs droguets. Cette province, très fertile en blé, produit aussi du vin et nourrit beaucoup de bétail, particulièrement de grands mulets, qui se répandent par toute la France; le gibier y est excellent, et il y avait quelques manufactures. On la divisait en Haut et Bas-Poitou. Le *Haut-Poitou*, qui s'étendait vers le levant, était plus beau, plus sain et plus fertile que le *Bas-Poitou*, qui régnait au couchant, le long de a côte. Le Haut-Poitou avait pour villes, Poitiers, Châtellerault, Montmorillon, La Trimouille, Saint-Savin, Loudun, Richelieu, Mirebeau, Thouars, Lusignan, Rochechouart, Vivonne, Parthenai, etc. Les villes du Bas-Poitou étaient Niort, Saint-Maixent, Fontenai-le-Comte, Maillesais, Luçon, Beauvoir-sur-Mer, les Sables-d'Olonne, La Garnache, Mortagne, etc. Du Bas-Poitou dépendait l'île de Noirmoutiers. Le Poitou forme aujourd'hui, avec les Marches communes de Poitou et de Bretagne, trois départements : celui de la Vienne à l'est, celui des Deux-Sèvres au milieu, celui de la Vendée à l'ouest. A. S—a.

Poitiers, jadis capitale du Poitou, est bâti sur le penchant d'une colline, au confluent de la Boivre et du Clain. La plupart de ses rues sont excessivement escarpées et pénibles à parcourir, tant par la rapidité des pentes que par la mauvaise nature des pavés; toutes sont étroites, tortueuses, mal bâties; elles n'aboutissent qu'à des places sans majesté, sans ornement, sans régularité, sans étendue. La place d'armes et celle de la poste aux lettres ne méritent qu'une faible exception. Les maisons, comme dans toutes les anciennes villes, ne sont que des habitations accolées les unes aux autres, sans que la commodité, et encore moins le goût et l'art aient été consultés : on se croirait dans un grand village. Cependant, le parc de Blossac, qu'un intendant a baptisé de son nom, est une promenade qui parerait les plus belles villes. La cathédrale est le plus bel édifice de la ville, sans mériter néanmoins un rang distingué à côté de nos principaux monuments gothiques. On peut encore visiter l'église de Notre-Dame-la-Grande et celle de Sainte-Radegonde, où se voit encore le tombeau de cette pieuse reine des Francs. La petite église de Saint-Jean, attribuée aux Romains, est évidemment des siècles postérieurs. Aucun monument moderne n'arrête à Poitiers les regards du voyageur. Quelques édifices antiques ont décoré cette ville : elle n'en conserve aucun vestige; son palais Gallien n'est plus qu'un souvenir, son amphithéâtre qu'un

amas de décombres. On n'y trouve point les restes d'un arc de triomphe mentionné dans plusieurs géographies; ceux de l'aqueduc, qu'on voit à un quart de lieue vers le sud, sont très peu de chose. Le monument celtique appelé la *Pierre-Levée* est à pareille distance vers le nord: c'est une énorme table de pierre brute qui a environ 18 pieds dans sa plus grande largeur, et près de 3 pieds d'épaisseur; elle n'est aujourd'hui soutenue que par un seul pilier, aussi brut que la Pierre-Levée elle-même. Quatre autres piliers qui la soutenaient se sont écroulés, et celui qui subsiste penche beaucoup vers sa roine. Le transport de cette pierre est un tour de force attribué, par la tradition populaire, à sainte Radegonde, qui la porta sur sa tête et les piliers dans son tablier; par Bouchet, à Éléonore, fille de Guillaume X, qui la fit élever pour servir de limite à un champ de foire; par Rabelais, à Pantagruel, qui la prit dans une vigne et la porta en cet endroit pour amuser les étudiants ses camarades à grimper et à écrire leurs noms dessus; enfin, par les antiquaires, aux Gaulois. Le collége possède une bibliothèque peu remarquable; la grande salle du palais de justice rappelle un peu, par son vaste vaisseau, celle du palais de Rouen. Aucun commerce; deux foires par an, à la mi-carême et à la Saint-Luc; deux marchés par semaine, le mercredi et le samedi; trois tribunaux, celui du commerce, celui de première instance et la cour royale; une école de droit, et 23,128 habitants, au lieu de 80 à 100,000 qu'en pourrait contenir la ville, d'après l'enceinte de ses vieilles murailles, qui renferment beaucoup plus de jardins, de champs et de prairies que de maisons; voilà tout ce qui nous reste à dire de la capitale du Poitou, aujourd'hui chef-lieu du département de la Vienne. Elle paraît avoir été celui des *Pictavi* ou *Pictones*, sous le nom de *Limonum*, que lui attribue Danville d'après Ptolémée, et non sous celui d'*Augustoritum*, que lui attribuent Piganiol et autres, d'après Valois. Elle a été six fois assiégée et pillée, savoir: en 410 par les Vandales, en 454 par les Huns, en 730 par les Sarrasins, en 846 et 866 par les Normands, et en 1346 par les Anglais, sans compter les guerres de religion. Son territoire a été le théâtre de trois batailles mémorables: celle de 507 (bataille de Vouillé), où Clovis défit et tua, dit-on, Alaric II, roi des Wisigoths; celle de 732 (bataille de Tours, selon presque tous les historiens), où Charles-Martel anéantit la puissante armée de Sarrasins commandée par Abdérame, qui y perdit, selon les historiens du temps, de 3 à 400,000 hommes, nombre évidemment exagéré; et celle de 1356, où le roi Jean fut fait prisonnier. Cette ville a vu naître divers personnages célèbres: Exupérance, préfet des Gaules, tué dans une sédition à Arles en 424; saint Hilaire, le cardinal de la Ballue, Jean Bouchet, auteur de divers ouvrages dans le XVe siècle; Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers au XIIe siècle; la Quintinie, etc., etc. A. S—R.

POITRINE, *pectus* des anciens. C'est une grande cavité conoïde, légèrement aplatie en avant, qui occupe le milieu du tronc. Elle reçoit une grande quantité de vaisseaux sanguins et lymphatiques, de nerfs, en devant de la région dorsale de la colonne vertébrale. Elle est composée d'os, de cartilages, unis par des ligaments, et entourée de muscles nombreux. Destinée à recevoir les organes principaux de la respiration et de la circulation, la poitrine est formée en avant par le sternum, sur les flancs par les côtes, et en arrière par la région dorsale de la colonne vertébrale. La forme de la poitrine est celle d'un cône tronqué, dont la base est en bas. La circonférence supérieure, ou le sommet, est petite, ellipsoïde. La circonférence inférieure, ou la base, est très étendue, surtout transversalement. La cavité de la poitrine renferme, au milieu, le *cœur* (*v.*), et l'origine des gros vaisseaux, et sur ses parties latérales les deux *poumons* (*v.*).— Le terme *affection de poitrine*, employé vulgairement, est synonyme de *phthisie* (*v.*) *pulmonaire*,

de même que *poitrinaire* est vulgairement employé comme synonyme de *phthisique*. On dit dans ce sens une bonne *poitrine*, une mauvaise *poitrine*, une *poitrine* faible, délicate; avoir mal à la *poitrine*, une fluxion de *poitrine*, une imflammation, une oppression, une hydropisie de *poitrine*. Cet homme a une bonne *poitrine*, il a la voix forte. — *Poitrine* signifie, en parlant des animaux qu'on mange, une partie des côtes avec la chair adhérente : une *poitrine* de veau en ragoût, une *poitrine* de mouton sur le gril. J. C.

POIVRE (Pierre), voyageur, naturaliste et administrateur célèbre, naquit à Lyon le 23 août 1719. Il fixa de bonne heure, par son aptitude et ses heureuses inclinations, l'attention des missionnaires de St.-Joseph, et ce fut sous les auspices de cet ordre qu'il fit son cours de théologie. Après avoir consacré quatre ans à l'étude de l'histoire naturelle et des arts du dessin, il partit pour la Chine avec un petit nombre de ses confrères. Arrivé à Kanton, il remit au vice-roi une prétendue lettre de recommandation qu'un Chinois lui avait procurée à son passage dans l'Inde, mais qui n'était en réalité qu'une odieuse délation. Victime d'une méprise qu'il ne put expliquer, Poivre fut conduit en prison. En homme supérieur, il fit tourner cette première épreuve au profit de la mission qui lui était confiée, étudia la langue du pays pour se justifier, devint libre, recouvra les bonnes grâces du vice-roi, et, après un séjour de deux ans dans la Chine et la Cochinchine, riche d'une foule d'observations utiles, il se mit en devoir de repasser en France pour enrichir la science du tribut de ses découvertes. Cette traversée lui fut fatale; le vaisseau qu'il montait fut attaqué et pris par les Anglais au détroit de Banca; le jeune voyageur eut le poignet droit emporté dans l'action : « Ah! s'écria-t-il, je ne pourrai plus peindre! » ce fut sa seule exclamation. L'amputation du bras, pratiquée par un chirurgien anglais, détermina une forte hémorrhagie, qui le sauva des suites de cette opération. Poivre, que cet événement éloignait sans retour du ministère ecclésiastique, fut emmené prisonnier à Batavia, puis rendu à la liberté. Il visita Merguy, Pondichéri, Madras, la Martinique, et fit voile pour la France sur un bâtiment hollandais, qui fut pris par un corsaire à l'entrée de la Manche, et repris par les Anglais. Poivre fut conduit à Guernesey, et ne revit sa patrie qu'à la paix de 1748, après sept ans d'absence. Les notions précieuses qu'il rapportait, sa facilité à s'énoncer dans plusieurs langues orientales, fixèrent sur lui l'attention de la compagnie des Indes. Son séjour à Batavia l'avait pénétré de la possibilité d'enlever aux Hollandais le monopole de la culture des arbres à épiceries fines, jusqu'alors concentrée dans les seules Moluques. Il fit part à la compagnie de ce projet, et fut chargé de le mettre immédiatement à exécution. Poivre parvint à Manille à travers d'immenses difficultés, s'engagea au milieu d'un archipel semé d'écueils, bravant, pour ainsi dire, à chaque pas la mort qui, dans le code barbare des Bataves, menaçait sa témérité, et aborda enfin à Timor, dont le gouverneur lui livra un certain nombre de plants de muscadiers de Banca et de gérofliers d'Amboine, que Poivre transporta à l'île de France, où ils furent distribués immédiatement aux cultivateurs de la colonie. Cette importante et périlleuse conquête n'excita que l'indifférence et l'ingratitude de la compagnie qui l'avait provoquée, et pour laquelle elle devait être une source immense de bénéfices. Dégoûté des hommes, Poivre se retira dans une maison de campagne sur les bords de la Saône, appelée *La Freta*, et chercha à oublier dans les travaux de l'agriculture et l'étude de l'économie politique les mécomptes qui avaient accueilli ses efforts. Cette laborieuse retraite, bonorée des faveurs du gouvernement et du diplome de correspondant de l'académie des sciences, dura neuf ans. La dissolution de la compagnie des Indes avait livré à un désordre absolu l'administration des îles de

tent des Anglais et des Hollandais est de trois sortes : le *malabar*, le *jamby* et le *bilipatan*. Ce dernier est le moins estimé en Europe, à cause de sa petitesse, de son aridité et de son peu de mordant. — On appelle *pousses* ou *grabeaux de poivre* les fragments des grains brisés. On ne se douterait pas de l'art avec lequel ces *grabeaux* et poussiers de poivre sont reformés en grains à l'aide d'une matière agglutinative, et vendus comme poivre en grains. Nous avons vu pratiquer cette manipulation chez un épicier en gros de Paris, qui l'avait apprise en Hollande. — Il se trouve, dans le commerce de la droguerie, deux autres espèces de poivre provenant de plantes de la même famille, mais d'espèces différentes : ce sont les fruits des *piper medium* et *piper longum* (Lin.). Ce sont des spicules plus ou moins alongés, assez ressemblants aux châtons du saule. Les fruits ou grains de poivre garnissent ces épis. Ces deux poivres, beaucoup moins chauds que les fruits du *piper aromaticus*, ont un parfum particulier et plus diffusible. Ils ne sont guère employés, au surplus, que dans la pharmacie. Ils portent quelquefois, dans les boutiques, les noms de *poivre d'Éthiopie* et de *grains de zelim*. — Les fruits du *myrtus pimenta* (Lin.) ont aussi quelquefois reçu le nom de *poivre de la Jamaïque* (v. Piment). Enfin, on a appelé *poivre de Guinée* le fruit de certains *capsicum*, ou corail des jardins.

Pelouze père.

POIX. C'est une substance résineuse, demi-fluide, susceptible de se fondre très facilement, dont la couleur est variable, et dont l'origine peut être végétale ou minérale. Il y a donc, comme on le voit, plusieurs substances qui portent le nom de *poix*. La première et la plus importante est celle que l'on connait sous le nom de *poix blanche*, et que les pharmaciens emploient sous celui de *poix de Bourgogne*. — Elle a une couleur jaunâtre, une dureté moyenne, un aspect résineux, se ramollissant avec une extrême facilité par l'action de la chaleur; sa saveur est amère, et son odeur rappelle celle de la térébenthine. — Cette substance découle de divers arbres de la famille des conifères, particulièrement du pin maritime, du sapin, etc. Elle se solidifie sur le tronc de ces arbres; on l'y recueille en hiver, et on la conserve dans des tonneaux jusqu'à ce que la récolte soit terminée; à ce premier état, elle est très impure, renferme beaucoup de débris de végétaux, et porte le nom de *galipot* : ce n'est qu'après l'avoir fondue et filtrée à travers un lit de paille qu'elle prend celui de *poix de Bourgogne*. Comme on le voit, cette substance n'est autre que de la térébenthine qui s'est solidifiée à l'air en perdant son huile volatile. — La poix blanche est employée par les ciriers, qui en mêlent un peu dans les cierges communs ; dans les campagnes, on la fait brûler dans les églises au lieu d'encens. — Quoique d'un bas prix, cette substance est cependant falsifiée dans le commerce avec une fausse poix de Bourgogne, faite en fondant un mélange de poix noire, de colophane et de térébenthine, que l'on agite avec de l'eau pour lui donner une couleur jaunâtre. Mais l'eau qu'elle contient en grande quantité, et l'odeur désagréable de la poix noire, indiquent facilement la fraude. — Une deuxième variété de poix, c'est celle dont la couleur est noire, l'odeur forte et désagréable et la saveur amère ; on la connait sous le nom de *poix noire* ; sa cassure est brillante à froid, mais elle se ramollit facilement, et peut se malaxer entre les doigts, auxquels elle s'attache, lorsqu'on n'a pas le soin de les mouiller. — On l'obtient par la combustion dans un four haut et étroit, de toutes les matières qui proviennent, soit de la purification de la térébenthine ou du galipot, soit des éclats de bois provenant des entailles faites aux pins et aux sapins pour faciliter l'écoulement de la térébenthine. On met le feu à la partie supérieure du fourneau ; la résine ne tarde pas à fondre et à couler dans un tuyau qui la conduit dans une cuve contenant de l'eau. Le noir de fumée qui se produit abondamment dans cette opération la co-

lore en noir. Arrivé dans la cuve, ce produit se sépare en deux parties, l'une liquide, qui vient surnager, et que l'on nomme huile de poix; l'autre à demi solide, que l'on fait bouillir jusqu'à ce qu'elle devienne cassante : c'est alors la poix noire. Elle est usitée dans les arts pour enduire les cordages, les fils, les bois, et tous les corps qui craignent l'humidité. On en fait surtout usage en Angleterre, où on la rend élastique en y mêlant une solution de caoutchouc dans l'essence de térébenthine, et chauffant le tout pour rendre l'union plus parfaite. —La poix sert encore à donner de la ténacité aux fils qui servent à coudre les souliers. En médecine, elle a plusieurs usages externes; elle entre surtout dans la préparation de certains emplâtres. Autrefois, on l'employait dans les maladies de la tête, surtout contre la teigne; mais l'usage en a été abandonné pour recourir à des moyens plus efficaces et moins douloureux. — Ce que l'on connaît dans les arts sous le nom de *poix-résine* ou *résine jaune* n'est que le résidu de la distillation de la térébenthine, que l'on a brassé fortement avec de l'eau pour lui enlever sa transparence, et lui communiquer une couleur jaune-sale : c'est celle qu'emploient le ferblantier et l'étameur pour souder le fer-blanc, le cuivre, etc. — Nous avons encore à parler de ces productions naturelles fort remarquables, auxquelles les anciens minéralogistes ont donné le nom de *poix* à cause de leur grande analogie avec la substance dont nous venons de faire l'histoire. — La première est la poix minérale ou le vrai *pissasphalte naturel*, connue aussi sous le nom de *poix de montagne* (*v.* Pissasphalte). La deuxième est le bitume limoneux ou de Babylone, que les Latins nommaient *stercus diaboli mineralis*, et les Égyptiens *matha*. On le rencontre assez abondamment en Alsace, où on l'emploie même à graisser les essieux des voitures.—Les Babyloniens et les Égyptiens en recouvraient, les premiers les murailles de leurs villes, les seconds leurs pyramides. Les habitants de Samosate, assiégés par Lucullus, en jetaient du haut de leurs murailles sur les soldats romains après y avoir mis feu. On le retrouve dans les momies égyptiennes, qu'il a parfaitement conservées; il est encore employé à cet usage en Perse; enfin, les Péruviens s'en servaient pour embaumer leurs morts à l'époque de la découverte. En Angleterre, on s'en sert pour goudronner les barques et les vaisseaux, en le mêlant avec du goudron (*v.* Bitume).

Ch. Favrot.

POLARISATION. Nous allons dire ici quelques mots d'une propriété de la lumière dont la découverte est récente encore, mais que les travaux de quelques-uns des plus célèbres savants modernes, de La Place, Malus, Brewster, Biot, Arago et Fresnel, ont portée, avec une rapidité sans exemple, à un très haut degré de perfection, sous le point de vue expérimental et le point de vue théorique. Les phénomènes auxquels donne lieu cette propriété de la lumière, quoique nombreux et singuliers, ne sont pas du domaine vulgaire, et n'intéressent guère que les savants, auxquels ils fournissent des données nouvelles sur la constitution intime des corps, et des armes puissantes pour combattre, dans la lutte entre les deux théories de la lumière, celle de l'émission et celle des ondulations (*v.* Lumière). La lumière, à la rencontre d'un milieu différent de celui où elle se trouve, subit généralement dans sa marche deux modifications particulières, connues sous le nom de *réflexion* et de *réfraction* (*v.* ces deux mots). La première de ces modifications est soumise à des lois simples et uniformes, pour toute espèce de milieu, mais il n'en est pas de même de la seconde. La réfraction, qui, pour les milieux homogènes, tels que les gaz, les liquides et les corps solides transparents non cristallisés, comme le verre, la colle, la gomme, etc., s'opère d'après une loi unique et de la plus grande simplicité, devient un phénomène plus complexe lorsqu'on passe aux milieux cristallisés. Toutefois, pour ceux de ces milieux dans lesquels la forme primitive est

un polyèdre régulier, les lois de la réfraction simple subsistent encore (*v.* le mot Cristallisation); mais, lorsque la forme primitive est différente du polyèdre régulier ces lois changent et se compliquent. Au lieu d'un seul rayon réfracté, situé dans le plan normal à la surface passant par le rayon incident, ainsi que cela a lieu dans la réfraction simple, il se produit, au passage d'un rayon lumineux dans un milieu cristallisé de la seconde espèce, deux faisceaux réfractés différents. Lorsque la forme primitive est un polyèdre semi-régulier, l'un de ces faisceaux suit la loi ordinaire de la réfraction simple et l'autre une loi toute différente; lorsque la forme primitive est un polyèdre tout-à-fait irrégulier, les deux faisceaux suivent tous deux des lois nouvelles. Ces deux genres de cristaux sont tous deux nommés *bi-réfringents*, mais une différence caractéristique qu'ils présentent fait appeler les premiers *cristaux à un seul axe*, et les seconds *cristaux à deux axes*. Si l'on taille une face plane dans un cristal à un axe et qu'on y fasse tomber un rayon lumineux, l'un des rayons réfractés, le rayon ordinaire, suivra, comme nous l'avons dit, la loi de la réfraction simple, et se trouvera dans le plan normal à la face d'incidence, tandis que l'autre, le rayon extraordinaire, sera généralement à droite ou à gauche de ce plan. Mais si l'on fait tourner le rayon lumineux ou le cristal, il arrivera, pour une certaine position, que le rayon extraordinaire, sans coïncider avec le rayon ordinaire, se trouvera, comme lui, dans le plan normal à la surface contenant le rayon lumineux. Cette position du plan normal, qui jouit de certaines relations avec la disposition intérieure des molécules du cristal, est nommée sa *section principale*. Il est toujours facile d'ailleurs de retrouver cette section, d'après la définition que nous venons d'en donner. Cela posé, il doit paraître évident que, si l'on regarde un objet au moyen d'un cristal bi-réfringent à un seul axe, on en verra deux images, et que, si l'on interpose entre son œil et l'objet deux cristaux de ce genre, on devra voir quatre images. C'est en effet ce qui arrive en général. Mais, si l'on fait tourner l'un des deux cristaux en laissant l'autre fixe, on n'apercevra que deux images, dans les quatre positions rectangulaires, où les deux sections principales seront parallèles ou perpendiculaires entre elles. Pour le cas de parallélisme des deux sections principales, l'image ordinaire, à la sortie du premier cristal, ne donnera lieu qu'à une autre image ordinaire, et l'image extraordinaire qu'à une seconde image de même genre. Pour le cas de perpendicularité, au contraire, l'image ordinaire ne donnera lieu qu'à une image extraordinaire, et l'image extraordinaire qu'à une image ordinaire. Dans toutes les positions autres que celles-là, il y aura quatre images, dont l'éclat seulement sera différent. — De ce que nous venons de dire, il résulte évidemment que la lumière qui a traversé un cristal bi-réfringent a acquis des propriétés nouvelles, ou plutôt a subi des modifications qui la distinguent de la lumière naturelle. Ce n'est pas d'ailleurs seulement par sa réfraction à travers un cristal bi-réfringent que la lumière peut acquérir ces propriétés nouvelles; elles peuvent aussi résulter de sa réflexion simple, sur des corps polis, sous certaines incidences. Si l'on fait tomber, par exemple, un rayon lumineux, sur une plaque de verre poli dont on aura noirci la face inférieure sous un angle de 35° environ, la lumière réfléchie jouira des propriétés que possède le rayon ordinaire émergent d'un cristal à double réfraction; c'est-à-dire que si l'on reçoit perpendiculairement le faisceau réfléchi, sur un cristal de ce genre, il se divisera généralement en deux faisceaux d'inégale intensité, mais si l'on fait tourner le cristal, il n'y aura qu'une réfraction ordinaire et extraordinaire, suivant que sa section principale sera parallèle ou perpendiculaire au plan de réflexion. Ces modifications que subit la lumière dans les circonstances que nous venons d'examiner, et dans quelques autres que nous énoncerons

plus loin, ont reçu le nom de *polarisation*. Cette dénomination provient de ce que, dans le système de l'émission, on admet, pour expliquer ces phénomènes, que les molécules lumineuses ont deux *pôles* (*v* ce mot) qui, n'occupant pas de position déterminée, dans la marche ordinaire de la lumière, peuvent prendre une orientation particulière sous certaines influences; peuvent, par exemple, lorsque la lumière est réfléchie sous un angle de 35° sur le verre se placer de manière que la ligne qui les joint dans chaque molécule soit parallèle au plan de réflexion. C'est de cette hypothèse, qui n'a rien de réel, que sont nées diverses dénominations relatives à la lumière polarisée : ainsi, l'on appelle plan de *polarisation* le plan de réflexion suivant lequel la lumière a acquis ses propriétés nouvelles; on dit que la lumière est *polarisée* suivant ce plan, et l'on nomme angle de *polarisation* l'angle d'incidence pour lequel elle se polarise, et qui, de 35° pour le verre, est un peu différent pour les autres substances. Nous ne nous étendrons pas plus longtemps sur ces définitions, qui peuvent même paraître un peu techniques. Nous allons énoncer seulement quelques circonstances nouvelles dans lesquelles s'effectue la polarisation. Sous quelque angle qu'un rayon lumineux tombe à la surface d'une lame de verre, il y en a toujours une partie qui se réfracte. Lorsque l'angle d'incidence est celui de polarisation, une partie notable de la lumière réfractée se trouve aussi polarisée. Mais elle l'est inversement de la lumière polarisée par réflexion, et se trouve, par rapport à elle, comme le rayon extraordinaire par rapport au rayon ordinaire. Il résulte de cette polarisation par réfraction que, si l'on superpose plusieurs glaces ou lames de verre à faces parallèles, et si l'on fait tomber sur elles un rayon lumineux, sous l'angle de polarisation, une partie de la lumière non polarisée au passage de la première lame se polarisera au passage de la seconde; une nouvelle fraction se polarisera au passage de la troisième, et ainsi de suite, de sorte qu'avec un nombre suffisant de lames on pourra obtenir un rayon émergent entièrement polarisé.—Il ne faut pas croire du reste que la polarisation puisse avoir lieu seulement dans les circonstances précédentes. Il y a toujours, quel que soit l'angle d'incidence d'un rayon lumineux sur un corps transparent, une portion plus ou moins grande de sa lumière polarisée par réflexion et par réfraction. Seulement cette fraction est très faible pour d'autres angles que celui de polarisation, et ne peut guère être mise directement en évidence. Mais on peut prouver son existence par le moyen des lames de verre superposées dont nous avons parlé plus haut, et qui polarisent complètement le rayon qui en émerge, quel que soit l'angle sous lequel il y est tombé, pourvu qu'il y en ait un nombre assez considérable. Des phénomènes semblables à ceux fournis par des lames de verre s'observent dans certains cristaux formés de lames minces superposées et peu adhérentes entre elles, pourvu que l'épaisseur du cristal soit assez grande. La lumière en sort alors complètement polarisée. C'est ce qui arrive pour une foule de corps, et en particulier pour l'agate, la nacre de perle et la tourmaline, substance dont nous aurons occasion de parler à l'article Pôle. — Nous aurions maintenant à citer d'autres phénomènes extrêmement curieux, auxquels donne lieu la lumière polarisée; mais ces détails, qui ne peuvent être omis dans un cours de physique, sont trop spécialement scientifiques pour être ici à leur place.

Polarité. Sans entrer dans aucun détail au sujet de ce mot, dont il est fait usage dans la théorie du magnétisme, et dont nous parlerons à l'article Pôle, nous allons montrer la différence que l'on doit généralement faire entre lui et le mot *polarisation*. *Polarisation* désigne une modification particulière que peut subir la lumière ou que peuvent subir en général les deux autres agents physiques la chaleur et l'électricité; *polarité*

désigne la propriété dont jouit l'agent physique d'avoir subi cette modification. *Polarisation* désigne quelque chose d'actif, *polarité* quelque chose de passif.

L.-L. Vauthier.

POLDERS, nom que l'on donne en Flandre et en Hollande à des terres d'alluvion, entourées de digues et rendues susceptibles de culture. Les simples alluvions formées par le dépôt des parcelles de terre grasse entraînées par les eaux intérieures vers l'embouchure des fleuves s'appellent *schoren* ou *schooren*. Ces *schooren*, que la mer couvre et découvre deux fois par jour, produisent une herbe fine que paissent les moutons. Le flux de la mer y dépose deux fois le jour une couche de limon qui élève insensiblement le sol à la hauteur convenable, pour qu'il puisse être cultivé. Le temps nécessaire à cette espèce de création dépend de la force et de la direction des courants occasionnés par le flux et reflux. Il s'écoule souvent un siècle, dit l'illustre Cuvier, avant que les sables, rejetés par la mer, présentent assez de fixité pour retenir les dépôts de limon, et permettre la végétation de plantes spontanées; il faut ensuite un nouveau terme de trente ou quarante ans avant qu'un *schoore* parvienne au degré de maturité nécessaire pour l'entourer de digues, et le convertir avec avantage en terre labourable. Ce travail une fois effectué, on fait un léger labour, et on y jette la semence, sans avoir besoin d'employer du fumier, et pendant les premières années la récolte est trois ou quatre fois plus abondante que celle des meilleures terres. Les *polders* sont particulièrement propres à la culture de la garance. On y trouve une quantité prodigieuse de lapins. — Presque toutes ces conquêtes faites jadis par les Flamands sur la mer, sont aujourd'hui soumises à la Hollande. — La plus ancienne charte dans laquelle M. Warnkœnig ait rencontré le mot *polder* est de l'année 1218. L'empereur Henri de Constantinople y donna à l'abbaye de Saint-Pierre une possession près de Watervliet, qu'il appelle *Habekines-Polra*, et dont il détermine exactement les limites. Mais si le nom ne se découvre pas plus tôt, la chose est certainement plus ancienne, puisqu'une charte du comte Philippe d'Alsace, de l'année 1171 désigne les polders près d'Ostende comme des terres nouvelles que la mer a rejetées, et qu'il fait saisir et mettre en sa possession. Dans un diplome de 1150, on distingue déjà la terre de rejet (*werp-land*), de la terre de marais (*mor-land*). Le plus grand des *polders* de la Flandre hollandaise est celui de Namur, endigué par Jean, fils de Gui, comte de Flandre; il a une étendue de 1500 bonniers. Dans le voisinage du Sas-de-Gand, les polders ont été en partie endigués sous le gouvernement d'Albert et d'Isabelle. Les endiguements antérieurs furent principalement l'ouvrage du chevalier Jérôme Lauryns, trésorier de Philippe-le-Beau. En 1497, il obtint les polders du quartier ou *métier* d'Yzendyk, et acheta plusieurs autres contrées dans ces environs, qu'il affranchit également de la mer. En 1570, beaucoup de ces terres furent inondées de nouveau, et peu après endiguées une seconde fois. D'autres polders ont été formés aux environs de Biervliet, qui, du temps de Gramaye, était encore entièrement entouré d'eau, par suite de l'inondation de 1377. On peut avancer que toute la lisière de l'Escaut n'est composée que de polders endigués à différentes époques, mais principalement depuis le commencement du XVIe siècle.

De Reiffenberg.

POLE. Ce mot, qui vient du verbe grec *polein* (tourner), a dans les sciences des acceptions diverses, dont nous allons indiquer les principales. On sait que la terre possède deux mouvements propres qui lui sont communs avec les planètes. Le premier est un mouvement de translation qui l'emporte dans son orbite; le second un mouvement de rotation sur elle-même. Ce dernier mouvement s'effectue toujours autour d'un même diamètre, comme si la terre était traversée, dans cette direction, par un axe matériel. Les points où ce diamètre ren-

contre la surface de la terre en sont nommés les *pôles*.— Si l'axe de la terre ou la ligne qui joint ses pôles était perpendiculaire au plan de son orbite, et si cet axe restait parallèle à lui-même dans le mouvement de translation, les diverses positions de la terre dans l'écliptique ne produiraient pour elle que de légères variations de sa distance au soleil ; chacun des points de sa surface recevrait toujours le soleil de la même manière ; il n'y aurait pas de saison. Mais heureusement qu'il n'en est pas ainsi. La ligne des pôles est inclinée sur l'écliptique d'un angle de 23° 1/2, ce qui fait que, de part et d'autre de l'*équateur* (*v.* ce mot) jusqu'à une distance correspondante à cet angle, les points de la terre sont successivement frappés, dans une direction perpendiculaire, par les rayons du soleil ; il résulte aussi de là que les pôles, qui, dans la première hypothèse, auraient toujours eu tous deux le soleil à leur horizon, en jouissent chacun à leur tour pendant six mois de l'année, pour en être privés le reste du temps ; cela détermine enfin la succession régulière des saisons.—De même que la terre, toutes les planètes ont des pôles, dont l'axe est plus ou moins incliné sur le plan de leur orbite, et autour desquels elles effectuent invariablement la rotation qui leur donne le jour et la nuit. — Privés de lumière et de chaleur pendant six mois de l'année, ne voyant jamais le soleil qu'à une faible hauteur au-dessus de leur horizon, et ne recevant d'après cela ses rayons que très obliquement, les pôles doivent nécessairement avoir toujours une température extrêmement basse. Aussi l'accès en est-il fermé par d'immenses mers de glace, et n'est-ce qu'à une assez grande distance que l'on commence à apercevoir des traces de végétation et de vie. — Les deux pôles de la terre se distinguent par deux noms particuliers. Le pôle dont nous sommes le plus rapprochés se nomme *pôle arctique*, et, par opposition, l'autre se nomme *pôle antarctique*. On les appelle aussi quelquefois, le premier *pôle boréal*, et le second *pôle austral*, du nom des hémisphères, séparés par l'équateur, au centre desquels ils se trouvent. — La forme de la terre n'est pas une sphère parfaite. Elle est légèrement renflée vers l'équateur, ou aplatie vers les pôles. En examinant par la mécanique quelle doit être la forme finale d'une sphère qui, d'abord liquide, tourne autour d'un de ses diamètres, on trouve que la force centrifuge, naissant du mouvement de rotation, doit donner lieu à une figure du genre de celle que la terre présente. Ce fait peut être la source d'hypothèses cosmogoniques plus ou moins rationnelles d'ailleurs sur les états primitifs par lesquels a passé la terre. L'aplatissement vers les pôles, facile à prévoir par les lois de la mécanique, ainsi que nous venons de le dire, a longtemps été combattu. Il est même arrivé, par une erreur assez singulière, que des mesures prises à la surface de la terre, et qui confirmaient pleinement ce fait, ont long-temps été regardées comme en détruisant la réalité, et comme prouvant au contraire l'alongement du globe dans le sens des pôles. Mais l'erreur a été aperçue, et de nouvelles mesures plus exactes, prises depuis, ont permis d'assigner la valeur précise de l'aplatissement, qui est d'environ $\frac{1}{310}$ du rayon terrestre. — Aux pôles de la terre correspondent deux points remarquables de la sphère céleste, ceux autour desquels elle paraît effectuer chaque jour son mouvement de rotation. Ces deux points sont les *pôles du ciel* ; ce sont eux qui ont reçu les premiers le nom de pôles, et qui l'ont porté seuls tant qu'on a cru la terre immobile. Si l'on se figure la terre placée au centre d'une sphère immense, de la sphère céleste, son axe ira en percer la surface quelque part. Si l'on imagine maintenant que la terre se meuve, l'axe, sans cesser de rester parallèle à lui-même, ira rencontrer la sphère en des points différents, qui paraîtront d'autant plus rapprochés entre eux que son rayon sera plus grand, et qui sembleront enfin, pour un rayon tel que celui de la sphère céleste, se confondre en un seul. Ces deux

points du ciel correspondront aux pôles du globe, et il est évident, quand on regardera la terre comme immobile, que le ciel paraîtra circuler autour d'elle en tournant sur ces points. De là le nom de *pôles*, que les Grecs leur avaient donné. Il est facile de voir en outre que, si l'on a quelque signe particulier pour reconnaître dans le ciel la position des pôles, on peut, à cause de leur correspondance avec ceux de la terre, s'en servir pour trouver la latitude d'un lieu où l'on se trouve, ou la distance de ce point à l'équateur, laquelle est connue quand on sait sa distance au pôle (*v.* Latitude). — Sur la surface d'une sphère, tous les points peuvent être des pôles, mais, lorsque quelque cercle s'y trouve tracé, on nomme *pôles* les points de la surface rencontrés par le diamètre perpendiculaire au plan de ce cercle. D'après cette définition, tous les cercles dont les plans sont parallèles ont les deux mêmes pôles. La propriété principale de ces points, c'est qu'ils pourraient servir de centre pour décrire sur la surface de la sphère les cercles dont ils sont les pôles.—Nous allons passer maintenant à une acception du mot *pôle*, différente de celle que nous venons d'examiner, mais qui se rattache pourtant de loin à la même idée. — Lorsqu'on approche d'un *aimant naturel* (*v.* ce mot) ou d'une aiguille aimantée de la limaille de fer, elle s'y attache en se dirigeant plus particulièrement vers certains points qui paraissent être les centres de l'action magnétique ; ces points portent le nom de *pôles*. Tous les aimants naturels ou artificiels en ont au moins deux ; mais ils en manifestent souvent un plus grand nombre. La définition que nous venons d'en donner permet toujours de les reconnaître facilement. — Il n'y a dans la nature qu'un seul corps, un oxyde de fer, qui possède une aimantation naturelle, et il n'y a presque que le fer et l'acier à qui cette propriété puisse être communiquée artificiellement. Les moyens à employer pour cela sont assez variés ; ils consistent généralement à mettre en contact, d'après certaines règles déterminées, le fer que l'on veut aimanter avec un aimant naturel. Un choc assez violent, l'opération du laminage, le passage de l'électricité, l'exposition à l'action de la chaleur ou l'exposition dans une direction particulière, par rapport à l'axe de la terre, sont aussi des moyens de faire acquérir des pôles à un morceau de fer ou d'acier. De là résulte que presque tous les outils en fer dont on se sert dans les arts et presque tous les ustensiles des ménages, tels que les pelles, les pincettes, les ciseaux, sont des aimants artificiels. Il faut remarquer d'ailleurs une différence bien importante entre l'aimantation du fer et de l'acier, c'est que le premier perd toute trace de pôles, dès que cesse la cause qui a déterminé leur formation, tandis que l'acier les conserve pendant un certain temps. — Les aimants naturels et artificiels jouissent tous de la propriété, lorsqu'ils sont suspendus librement, de se placer dans une orientation particulière, par rapport au méridien du lieu où ils se trouvent. C'est à cette faculté qu'est due la construction de la boussole. Lorsqu'on a suspendu librement deux aimants à une assez grande distance l'un de l'autre, et qu'ils se sont tous deux placés dans leur position d'équilibre sous l'action des forces magnétiques du globe, si l'on rapproche l'un de l'autre les deux pôles tournés du même côté, il y aura répulsion entre eux, tandis qu'il y aura attraction entre deux des pôles primitivement tournés à l'opposé l'un de l'autre. Comme on doit supposer que les pôles des aimants tournés vers les mêmes points du globe jouissent des mêmes propriétés magnétiques, cela montre, ainsi qu'il arrive pour l'électricité, que les pôles de même espèce se repoussent, et ceux d'espèce contraire s'attirent. Ce phénomène, qui se reproduit constamment de la même manière, a donné lieu de regarder le globe terrestre comme un énorme aimant naturel dont les pôles sont situés aux points intérieurs vers lesquels une aiguille aimantée se dirige, et dont les propriétés magnétiques sont telles que le pôle situé

vers le nord est de même espèce que le pôle des aiguilles qui se tourne vers le sud et inversement. De cette supposition, qui peut n'avoir rien de réel, et que les faits nouveaux de l'électro-magnétisme doivent même faire regarder comme erronée, résultent diverses désignations relatives au magnétisme terrestre. Ainsi l'on appelle *méridien magnétique*, pour un point donné de la surface du globe, le plan vertical, qui passe, par la position que prend l'aiguille aimantée en ce point. Ce plan prolongé vient rencontrer le pôle magnétique, et nous renvoyons à l'article Boussole pour la connaissance de sa position par rapport aux méridiens terrestres; et des variations diurnes ou annuelles qu'il subit dans son orientation (*v.* Magnétisme, Magnétique). — Le fait général que nous avons signalé plus haut, de la répulsion des pôles de même espèce et de l'attraction des pôles d'espèce contraire, donne lieu à diverses conséquences. Lorsqu'un barreau de fer ou d'acier est mis dans le voisinage d'un aimant et attiré par lui, l'action de l'aimant est de déterminer, dans le barreau de fer ou d'acier, la formation de pôles, lesquels sont toujours disposés contrairement à ceux de l'aimant, c'est-à-dire que l'extrémité du barreau, en contact avec un des pôles de l'aimant, a acquis des propriétés magnétiques d'une espèce contraire aux siennes. C'est sur cette loi que sont fondées les divers procédés d'aimantation les plus usités. — Lorsqu'on brise en deux un barreau aimanté, il ne faut pas croire que l'on obtient deux morceaux ayant chacun les propriétés magnétiques dont ils jouissaient avant leur séparation. Ce fait ne se voit jamais, et les propriétés magnétiques ne peuvent jamais être développées que par leur opposition. Les deux morceaux du barreau brisé seront encore deux aimants; ils auront chacun deux pôles, dont l'action seulement sera moins énergique que celle des premiers. Ce que nous avons dit pour deux serait vrai pour un nombre quelconque de morceaux avec une diminution proportionnelle de l'intensité magnétique. — Nous avons dit plus haut qu'il n'y avait guère que le fer et l'acier susceptibles d'être attirés par les aimants naturels. Deux métaux, le nickel et le cobalt, jouissent encore de cette propriété, mais faiblement à la vérité. Il y a quelques autres substances qui jouissent aussi de la faculté d'acquérir, dans certaines circonstances particulières, des pôles analogues à ceux de l'aimant. Le corps de ce genre le plus curieux est la tourmaline, qui manifeste des pôles sous l'action d'une chaleur convenable. Lorsqu'on la laisse refroidir, il y a un moment où les pôles disparaissent pour reparaître, un instant après, dans une position inverse. Ces phénomènes ont du reste plus de relation avec ceux de l'électricité ordinaire qu'avec ceux du magnétisme.

Polaire. Ce mot, qui devrait qualifier généralement tout ce qui s'applique aux pôles, ne s'emploie guère que dans quelques acceptions que nous allons examiner. *Cercles polaires*. On appelle ainsi deux petits cercles de la terre parallèles à l'équateur, et situés vers les pôles, dont ils ne sont séparés que par une distance correspondante à un angle de 23° 1/0. Si l'on se souvient que c'est aussi de cette quantité angulaire que le soleil s'avance, tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre hémisphère, on concevra que ces cercles jouissent de la propriété d'avoir chacun, une fois par année, 24 heures de jour et 24 heures de nuit. Ces cercles sont distingués par le nom du pôle dont ils sont voisins. — *Étoile polaire*. On appelle ainsi une étoile très voisine du pôle de la sphère céleste, correspondant au pôle boréal (*v.* Pôle). Cette étoile doit évidemment, d'après cela, jouir de la propriété de rester fixe dans le ciel, et d'être comme un des pivots autour duquel paraît s'exécuter la rotation du système étoilé. Cette étoile est précieuse aux navigateurs pour s'orienter pendant la nuit; elle peut même parfois être utile aux voyageurs égarés, auxquels elle indique la direction du nord. Elle est facile à reconnaître. Lorsqu'on regarde le ciel du côté du nord,

on aperçoit facilement, quand l'air est pur, deux constellations de même forme, mais dont l'une est plus petite et formée d'étoiles plus faibles que l'autre. Les étoiles qui les dessinent sont groupées comme cela est indiqué ci-dessous, et leur position relative est aussi telle que nous l'avons représentée.

Étoile polaire

— Ces deux constellations sont nommées la *grande ourse* et la *petite ourse*. La première, que l'on appelle aussi le *chariot*, est formée de belles étoiles qui s'aperçoivent toujours facilement, quoique aucune ne soit de première grandeur. Quand on a bien reconnu cette constellation, il suffit de tirer par la pensée une ligne droite semblable à celle que nous avons tracée sur la figure par les deux dernières étoiles du quadrilatère, et l'on arrivera à l'étoile qui forme l'extrémité de la queue de la petite ourse, qui est l'étoile polaire, dont l'éclat est plus grand que celui des autres étoiles de la constellation dont elle fait partie. L'étoile polaire n'étant pas tout-à-fait au pôle n'est pas complètement immobile, et décrit un petit cercle chaque jour. Il résulte même d'un mouvement appelé *nutation de la terre* que sa distance au pôle varie avec le temps. L.-L. Vauthier.

POLÉMIQUE (de deux mots grecs, *polus*, beaucoup, et *maché*, combats, *beaucoup de combats*). La polémique, en effet, a représenté dès le moyen âge ces disputes, ces guerres de plumes et de papier noirci, aigres, âpres, mordantes, continuelles, que des théologiens, des philosophes, des littérateurs, se livraient, cuirassés d'arguments, d'*atqui* et d'*ergo*. Par exemple, les *Exercitations de Scaliger contre Cardan* sont un livre de polémique. — Aujourd'hui, la polémique a délaissé ce champ de bataille : elle s'est jetée, sa grande plume à la main, dans la lice des journaux politiques, sur *le premier Paris* principalement, où, nuit et jour, elle s'escrime d'estoc et de taille, aux applaudissements frénétiques d'une galerie toute composée de petits rentiers, de flâneurs de café, de clercs de notaire, de boutiquiers et d'étudiants. Dieu vous garde de son influence si vous tenez à rester éveillés ! A. D.

POLICE, du mot grec *polis*, qui veut dire *ville*, parce que, en effet, il n'y a point de réunion d'hommes possible s'ils ne consentent à se soumettre réciproquement à certaines règles adoptées en commun pour assurer la sécurité de tous. Ce qui constitue donc la *police générale* d'une ville ou d'un état, c'est l'ensemble de tous ces réglements établis dans un intérêt public, c'est l'organisation sociale tout entière, c'est, pour ainsi dire, la science *politique*, elle-même, mise en pratique. La *politique* n'est trop souvent qu'une science théorique; la *police* se traduit en faits positifs, elle se produit dans tous les actes de la vie sociale, elle embrasse à la fois l'état tout entier pris dans son ensemble, et chacune des parties qui le composent; sa mission est de protéger tous les intérêts, aussi bien les intérêts individuels que ceux qui sont collectifs; elle saisit l'homme à sa naissance pour ne l'abandonner qu'à sa mort; elle s'empare du territoire comme d'une chose qui lui est propre; pour elle, il n'y a point d'étrangers dans un pays : *les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire*. Ces applications sont tellement vastes que, pour présenter un tableau complet de cette organisation importante, qui est la base la plus solide de l'édifice social, nous nous voyons forcé de renvoyer au Supplément les articles généraux qui se rapportent aux diverses acceptions de ce terme, nous bornant ici à en présenter l'énumération rapide. — La *police générale*, qui, dans son acception la plus étendue, comprend l'organisation sociale tout entière, désigne plus spécialement cette branche de l'administration générale, qui a pour attribution exclusive de veil-

ler à la sûreté et à la salubrité publique, c'est l'*administration de la police*, ou *police de sûreté*. Parallèlement à cette vaste administration viennent se ranger la *police administrative*, la *police municipale*, la *police judiciaire*, la *police militaire*, la *police maritime*, la *police rurale*. — Se présentent ensuite diverses applications qui ne manquent pas d'importance, telles que la *police médicale*, la *police du roulage*, la *police sanitaire* et la *police vétérinaire*, qui en est une dérivation. Tous ces termes portent avec eux leur définition. — Dans l'organisation judiciaire, les *tribunaux de police* forment la première branche de la juridiction criminelle; ils se divisent en *tribunaux de police* proprement dits, ou de *simple police*, institués pour connaître des *contraventions*, c.-à-d. de légères infractions à la loi, qui sont punies d'une peine très légère, qui ne dépasse pas cinq jours de prison; et en *tribunaux de police correctionnelle*, qui étendent leur pouvoir de répression sur tous les faits que la loi a qualifiés *délits*, c.-à-d. des actes qui sont assez graves pour mériter jusqu'à cinq années de prison. — Dans un sens plus restreint, le mot *police* s'applique à l'ordre qui doit régner dans une réunion quelconque. C'est dans ce sens que l'on dit *police d'une assemblée*, *police d'audience*; il est de règle constante que, dans toute assemblée, la police appartient au président. — Dans la langue du droit, le mot *police* a aussi une tout autre signification, et même alors, il a une tout autre origine; il vient du mot latin *pollicitatio* (promesse), et se prend comme synonyme de *contrat*; c'est encore l'expression consacrée pour le contrat d'assurance, qui a conservé le nom de *police* (*v.* Assurance). — Le *Dictionnaire de l'académie* rappelle qu'en termes d'imprimerie *police* exprime l'évaluation de la quantité relative des lettres dont une fonte doit être composée, ou ces lettres mêmes. Et il donne pour exemples ces locutions: *faire la police d'un caractère*, *le poids d'une police de caractères*. Mais il est impossible de connaître quelle relation cette signification peut avoir avec les diverses acceptions régulières que nous venons de rappeler. — Le mot *police*, pris dans sa plus grande extension comme synonyme d'*organisation sociale* et de *civilisation*, a donné le verbe *policer*, c.-à-d. civiliser, adoucir les mœurs (*v.* le Supplément de la lettre P). Teulet.

Police d'armées. La police des armées n'a pas seulement pour objet de réprimer ou de punir. Elle veille aussi au maintien de l'ordre, à la sûreté individuelle, au bien-être des troupes. Cette police a encore pour but de garantir les habitants et leurs propriétés des atteintes des soldats enclins au pillage, au vol, à d'autres excès réprouvés par les lois du pays. Chez les Grecs, la police des armées était exercée par des magistrats nommés *ad hoc*, et qu'on renouvelait chaque année. Les fonctions de ces magistrats consistaient à faire respecter les lois militaires en vigueur, à assurer la subsistance des troupes et à veiller au maintien de la discipline. Chez les Romains, le police des camps et des armées était confiée aux *consuls*, aux *édiles*, aux *préteurs*, aux *tribuns militaires*, aux *centumvirs*, aux *décemvirs*, etc.; des *licteurs* et autres agents secondaires étaient chargés d'exécuter les ordres et les sentences consulaires. Sous les empereurs, les édiles furent remplacés par un corps de troupe de 1000 hommes, et les *préfectus vigilum* eurent la haute police des villes et des camps. Lorsque les armées romaines occupaient un pays, elles avaient le plus grand respect pour la religion, les mœurs et les usages des vaincus. C'est à cet esprit disciplinaire qu'elles durent leurs triomphes, et souvent la paisible possession de leurs conquêtes. Pendant toute la durée du gouvernement féodal en France, les troupes s'organisèrent sans méthode et sans ordre. L'institution des commissaires des guerres, en 1355, contribua à ramener dans les camps la police et la discipline qui en étaient bannis depuis la fin du règne de Charlemagne. Ces administrateurs fu-

rent chargés de veiller à l'exécution des ordonnances et des réglements militaires. On établit plus tard une police régulière dans les places de guerre, dans les villes de garnison et aux armées. Les prévôts furent chargés de la sûreté publique, de connaître des crimes et délits commis par les *gens de guerre* dans l'étendue de leur ressort; de faire arrêter les vagabonds, les déserteurs, les filles publiques, les traînards, etc., etc. Les archers et la maréchaussée (gendarmerie) les secondaient dans toutes les opérations relatives à leurs fonctions. Depuis la dernière ordonnance sur le service des troupes en campagne (3 mai 1832), la gendarmerie remplit aux armées les mêmes fonctions que dans l'intérieur: elle est chargée de la surveillance des délits, de la poursuite et de l'arrestation des coupables, de la police, du maintien de l'ordre, etc. Le commandant de la gendarmerie d'une armée prend le titre de *grand-prévôt*, le commandant de la gendarmerie d'une division celui de *prévôt*. Leurs attributions embrassent tout ce qui est relatif aux crimes et délits commis; ils protègent les habitants contre le pillage ou toute autre violence, surveillent l'exécution des réglements relatifs aux prohibitions de chasse et des jeux de hasard, et écartent de l'armée les femmes de mauvaise vie. Dans les marches, la gendarmerie suit les colonnes, arrête les pillards et fait rejoindre les traînards. — Les services administratifs, les corps de toute arme, les écoles militaires, les équipages, sont aussi soumis à des réglements particuliers de police. — La police des places de guerre est sous la responsabilité immédiate des commandants de place; la police intérieure des corps, sous la surveillance des colonels. Enfin, la police d'une brigade, d'une division, d'une armée, sont également placés sous la garde des généraux qui en ont le commandement.—Ce que nous avons dit de la police des armées en France s'applique également, avec plus ou moins de sévérité, ou avec des formes analogues, aux armées de tous les pays de l'Europe. Sicard.

Police (Salle de). On réserve dans les casernes occupées par les troupes deux ou trois chambres particulières du rez-de-chaussée, dans le but d'y enfermer les sous-officiers et les soldats punis pour des fautes ordinaires contre la discipline. Ces chambres prennent le nom de *salles de police* ou de *salles de discipline*. Elles sont soumises à la police particulière des corps et sont placées sous la surveillance du commandant de la *garde de police* (garde du quartier de la caserne), qui en a les clés. Les sous-officiers sont punis de la salle de police pour des fautes contre la discipline intérieure; les caporaux et les soldats encourent la même peine lorsqu'ils manquent aux appels du soir, et pour mauvais propos, pour désobéissance, querelle, ivresse, etc. Les salles de police des sous-officiers sont toujours séparées de celles des soldats. Les hommes auxquels cette punition est infligée ne sont dispensés d'aucun service militaire; ils assistent à toutes les classes d'instruction auxquelles ils sont attachés et reprennent leur punition au retour; ils reçoivent la nourriture ordinaire. Ils sont en outre exercés deux fois par jour, et pendant deux heures, au peloton dit de *punition*. Les soldats sont employés à toutes les corvées du quartier. Les salles de police n'ont pour tout ameublement qu'un lit de camp, garni de demi-fournitures de couchage, et quelques accessoires nécessaires aux besoins journaliers. — En route, les sous-officiers et les soldats punis de la salle de police marchent avec leur compagnie ou à la *garde de police*. Ils reprennent leur punition en arrivant au gîte. En campagne, les hommes punis sont placés au poste avancé de la *garde du camp* (garde de police). S.

Police (Bonnet de). On donne ce nom à la partie de l'habillement des troupes qui sert à couvrir la tête. Cette coiffure, espèce de négligé militaire, ne se porte qu'au corps-de-garde pendant la nuit : elle est portée, pendant le jour, par les

hommes de corvée, aux exercices des recrues, dans le quartier, le matin, aux écuries et dans les salles de discipline. L'ancien bonnet de police ne couvrait qu'une très petite partie de la tête et laissait à découvert les oreilles et le col ; il était d'une seule pièce de drap et se terminait en pain de sucre. On lui substitua le *pokalem*, autre bonnet de police garni d'un tour en cadis, dont les deux côtés, terminés en pointe, s'abattaient ou se redressaient à volonté. Le pokalem fut remplacé à son tour par un bonnet à queue avec des revers de la couleur tranchante de l'uniforme : ce dernier était orné de cordonnets et d'un gland. La forme et les couleurs tranchantes du bonnet de police ont beaucoup varié depuis la restauration jusqu'en 1836. On connaît la coupe adoptée depuis peu pour toutes les armes. Les pans des habits hors de service sont ordinairement employés à la confection des bonnets de police. Une grenade, un cor-de-chasse, des canons en sautoir, ou une étoile, leur servent d'ornement. La partie de la couleur tranchante, qui forme tantôt le haut, tantôt le bas de cette coiffure, est fournie par les magasins du corps. Lorsque les troupes prennent les armes, le bonnet de police s'attache au-dessous de la giberne au moyen de deux petites courroies.—Cette coiffure varie chez presque toutes les puissances militaires de l'Europe. Quelques-unes la remplacent par la casquette, d'autres la portent comme l'ancien bonnet de police français que nous avons décrit plus haut. SICARD.

POLICHINELLE. Ce grotesque personnage n'est chez nous, malgré toute sa renommée populaire, qu'une importation de l'étranger, et son nom même une traduction du mot italien *Pulcinello*. Naples est son pays originaire, Naples, plus fière du berceau de son *Pulcinello* que du tombeau de Virgile, et qui abandonnerait, pour assister à l'une de ses représentations, jusqu'à celle du fameux miracle annuel de saint Janvier. On connaît en effet l'anecdote de ce prédicateur napolitain qui, voyant l'église et son sermon déserts par un auditoire empressé de courir aux bouffonneries de Polichinelle, n'imagina rien de mieux que de s'écrier, en saisissant un crucifix, et le présentant au peuple : *Ecco il vero Pulcinello!* mot qui eût été impie chez nous, et qui n'était là qu'un moyen oratoire, qu'une sorte de pieux artifice pour retenir les chrétiens dans le temple.—*Polichinelle*, en venant s'établir chez nous, s'il n'y fut pas l'objet d'un engouement aussi exalté, n'y obtint pas du moins un succès moins durable, puisqu'il s'est prolongé jusqu'à nos jours, et nous survivra long-temps encore. Dès nos premières années, nous avons tous fait connaissance avec Polichinelle, que l'on a mis dans nos mains en forme de jouet. Les premières impressions de l'enfance, toujours vives et profondes, ne nous laisseront plus oublier sa double bosse, son chapeau en tricorne, ses jambes disloquées, et son costume multicolore, comme celui d'Arlequin. — Un peu plus tard, nous avons assisté, dans les bras ou sous la garde de notre *bonne*, à ces spectacles en plein vent donnés sur les tréteaux élevés devant une baraque renfermant quelques expositions de curiosités. Nous avons ri, avec toute la naïveté, tout l'abandon du jeune âge, des burlesques débats de ce *comique* de bas étage, tantôt avec le *chat* de son maître, tantôt avec le *commissaire*, toujours assommé par lui, pour dénouement obligé. Ce qui n'a pas moins excité notre hilarité, c'est le son de voix grêle et criard que se procure, à l'aide d'une *pratique* (petit morceau de bois mince et sonore placé dans la bouche), l'homme, caché aux regards du public, qui est chargé de parler pour Polichinelle, car le prédécesseur de *Mayeux* n'est autre chose qu'une marionnette.—Polichinelle ne borne pas là ses triomphes populaires, c'est aussi un acteur de première classe au théâtre enfantin des *Ombres-Chinoises*. — Jadis, et lorsque les grands enfants ne rougissaient pas de s'amuser ouvertement à des spectacles de marionnettes, il fut aussi le comique principal du *Théâtre de la Foire*. Fuzelier,

D'Orneval, etc., composèrent un assez grand nombre de pièces où figurait son nom, et *Polichinelle*, chez les forains, comme plus tard *Arlequin* au Vaudeville, devint le parodiste habituel des héros des tragédies et opéras nouveaux. — De nos jours, le malin bossu a compté encore un grand succès dramatique. Grâce au mime Mazurier, dont la *désinvolture*, la facilité à disloquer en quelque sorte tous ses membres, égalaient, surpassaient même ceux du Polichinelle mécanique, *Polichinelle-Vampire* fit courir tout Paris à la Porte-Saint-Martin. — Plus d'une fois aussi, ce burlesque personnage vint égayer nos théâtres de société, où des amateurs surent reproduire ses manières, son langage et son bizarre organe. Un auteur, plus connu dans le dernier siècle que dans le nôtre, et qui avait plus d'imagination que de style, le conteur Gueulette, se distingua surtout par cette imitation fidèle : elle devint l'occasion d'une aventure qui fut plus gaie pour ceux qui en furent témoins que pour lui. Un jour, la *pratique* dont il faisait usage pour changer le timbre de sa voix tomba dans sa gorge, et s'y arrêta de manière à intercepter presque entièrement la respiration. Tous ses efforts et les tentatives des assistants n'ayant pu déloger ce dangereux hôte, et Gueulette paraissant au moment d'étouffer, on courut chercher un chirurgien et un prêtre. Celui-ci arriva le premier, et, déjà assez scandalisé de trouver le malade en costume bouffon, son indignation fut au comble quand ce dernier lui adressa péniblement quelques paroles avec ce son de voix *polichinélique* produit nécessairement par le maudit instrument. Persuadé, malgré les explications qu'on cherchait à lui donner, que l'on voulait se moquer de lui et de son saint ministère, l'ecclésiastique se retira promptement en secouant la poussière de ses pieds contre cette maison satanique. Heureusement, le chirurgien arriva à son tour, et sauva le pauvre Gueulette de cette strangulation involontaire. — La popularité de *Polichinelle* a, depuis long-temps, fait aussi de sa physionomie, son allure et son costume grotesques, un des travestissements en faveur dans nos bals masqués, et pourtant n'est pas qui veut à la hauteur de ce personnage. Si, de tout temps, l'esprit a été reconnu comme le partage des bossus, combien n'en faut-il pas pour répondre à tout ce que doit promettre en ce genre la double bosse de cet enfant du sol napolitain ? — Le nom de *Polichinelle* s'applique aussi assez communément parmi nous, soit, par analogie, aux individus contrefaits, soit, métaphoriquement, à ces gens qui, de même qu'il n'y a rien de ferme, de bien ordonné dans ses mouvements, n'ont aucune fixité dans leur conduite ou dans leurs opinions, et sont, à son exemple, toujours prêts à plier ou à suivre la direction qu'on leur imprime. Sous ce dernier rapport, de combien de gens Polichinelle est le patron, ou le type, comme on dit plus volontiers aujourd'hui ! — On appelle *secret de Polichinelle* ce qui est public, ce que tout le monde sait. Oussy.

POLIGNAC (Les). Leur noble maison, tombée d'une très ancienne illustration dans une longue, profonde et complète obscurité, n'en ressortit, durant le XVIIe siècle que par l'éclat dont la revêtit Melchior, abbé, puis cardinal de Polignac, homme également distingué comme politique et comme littérateur. C'est donc, sous ce double rapport qu'il faut le considérer ici, en parcourant sa vie entière, pour y rattacher des faits qui honorent sa mémoire, ainsi que l'exposé d'utiles services rendus à l'état, justes titres à l'estime de ses contemporains et au souvenir de la postérité. — Né au Puy-en-Velay, le 11 octobre 1661, ses études, qu'il fit à Paris, furent des plus brillantes. Il venait de les terminer quand le cardinal de Bouillon l'emmena à Rome comme conclaviste, lors de l'élection du pape Alexandre VIII ; et les succès qu'il eut près du souverain pontife contribuèrent à pacifier les querelles occasionnées par la déclaration du clergé de France, de 1682, service très important alors. De retour en France, il réussit

autant près de Louis XIV qu'il l'avait fait dans la capitale du monde chrétien; et que, généralement, il réussissait dans la société éminemment distinguée de cette époque, et cela par un savoir sans pédantisme, un esprit sans prétention, des manières aussi nobles que polies; mais, tout en portant dans les salons l'amabilité la plus facile et la plus gracieuse, il ne s'en livrait pas moins, dans son cabinet, à de sérieuses et profondes études. — Envoyé en Pologne près de Jean Sobieski, il y obtint l'honorable suffrage de ce célèbre monarque; et à la mort de ce héros, parvint, grâce à son habileté et à son éloquence toute cicéronienne, dans la langue même de l'orateur romain, à faire élire, en 1696, le prince de Conti, que sa lenteur seule à arriver priva d'un trône qu'en son absence une faction opposée parvint à lui ravir. L'abbé, puni des fautes commises par celui qu'il servit avec autant de zèle que de talent, fut rappelé, s'enferma quatre ans dans son abbaye de Bon-Port, ne se vit renaître à la faveur qu'en 1702; et Louis XIV l'envoya à Rome, en 1706, pour y seconder, du crédit qu'il s'y était précédemment acquis, les négociations du cardinal de la Trémouille. Ce crédit s'y accrut encore de l'estime qu'il y inspira pour ses talents, son savoir, et surtout son caractère. — Chargé, en 1710, de traiter à Gertruidenberg avec des plénipotentiaires hollandais, qui mettaient dans leurs procédés, la hauteur la plus insultante: « On voit bien, leur dit il, que vous n'êtes pas accoutumés à vaincre. » Il conserva dans une position difficile sa dignité et celle de son gouvernement; et, plus tard, au congrès d'Utrecht, en répondant à des ministres bataves qui menaçaient de le chasser de leur pays: « Nous n'en sortirons pas, leur dit-il, nous traiterons de vous, chez vous, et sans vous. » Ayant obtenu la pourpre, par la nomination, conservée au prince anglais expulsé, et le traité qu'il venait de négocier confirmant l'exclusion de ce prince du trône britannique, il ne voulut pas y apposer sa signature, et ne se décora du chapeau qu'à Anvers, le 10 février 1713, après la rupture du congrès. — Rentré, après tant de services, non dans l'oubli, mais dans une complète nullité, à la mort de Louis XIV, il s'attacha à la société de la duchesse du Maine, en fit le charme, fut compromis dans cette intrigue, qu'on voulut faire passer pour une dangereuse conspiration. Néanmoins, tandis que plusieurs subirent la prison, ou se virent menacés du supplice, on se contenta de lui infliger un exil qui dura de 1718 à 1721. Ses talents, dont on sentit avoir besoin, le firent envoyer p ur la troisième fois à Rome, en 1724. Il y concourut à l'exaltation de Benoit XIII, près duquel il fut nommé ambassadeur de France, ainsi que près de son successeur, Clément XII; termina les différends suscités par la bulle *Unigenitus*, puis rentra dans sa patrie en 1730, chargé de bienfaits et d'honneurs à la cour et dans l'église. Les lettres lui avaient également payé un juste tribut, car, reçu à l'académie française en 1704, il l'avait été à celle des sciences en 1715, et à celle des inscriptions et belles-lettres en 1717. Glorieux trophées dont l'éclat était justifié par de vastes connaissances, son éloquence entraînante et pure dans la langue latine, et, surtout par ce que l'on connaissait alors de son *Anti-Lucrèce*, le chef-d'œuvre de la poésie latine moderne. Ce poème n'était pas encore conduit à la perfection qu'il pouvait lui faire atteindre, quand le cardinal mourut à Paris, le 20 novembre 1741. Mais le professeur Lebeau et l'abbé de Rothelin le terminèrent en conservant la couleur poétique de l'auteur. Il fut publié en 1745. Bougainville en a donné en 1750 une traduction assez estimable. Qu'y devient pourtant ce charme virgilien dont le cardinal sut parer son admirable poème? — Les Polignacs, tombés de nouveau dans l'obscurité, semblaient ne pas devoir en sortir, quand des circonstances fortuites les lancèrent dans la voie des plus hautes faveurs. Avant de les exposer, parlons du comte Jules, depuis duc de Polignac; de cet homme si bon, si loyal, si

désintéressé, que vinrent chercher des bienfaits qu'il obtint sans les désirer, et vit disparaître sans en éprouver un profond regret : philosophe pratique, toujours au-dessus de la bonne et de la mauvaise fortune, que des romanciers prétendus historiens n'eussent pas injurié s'ils l'avaient connu. Un trait honorable de sa vie fut de contribuer avec zèle, quoi qu'à son détriment, aux réformes, qui montèrent alors, en total, à quarante millions, lors de la séance royale du 19 novembre 1787, où l'état eût été préservé d'une révolution sans la gaucherie du ministère. Un autre, de ne point être venu en 1814 se placer sous cette pluie de faveurs dont tant d'autres furent inondés. C'est encore d'avoir désapprouvé à cette époque la direction politique de ses enfants. Cet excellent homme nous fut enlevé en 1817, au moment où nous nous flattions de le conserver encore long-temps; pleuré amèrement alors par ses nombreux amis, estimé de ceux qui, sans être de ce nombre, avaient été à même de le connaître. Il eut quatre frères, un chartreux défroqué et marié à sa servante, le plus stupide animal qui fut jamais; l'évêque de Meaux, le comte Héraclius et le comte Louis, établi en Russie, ainsi que deux sœurs, la comtesse Diane, et Betzi, mariée au gentilhomme de la chambre Sabakine. Il laissait trois fils, Armand, Jules, Melchior, et une fille, duchesse de Grammont. — L'épouse chérie du duc de Polignac, à laquelle il survécut, et qu'il regretta sincèrement, née Polastron, avait été élevée par sa respectable tante madame d'Andelau. Unie à 17 ans, en 1767, au comte Jules, dont la fortune était aussi médiocre que la sienne, elle avait passé les huit premières années de son mariage à la campagne, vouée aux devoirs doux et sacrés d'une épouse et d'une mère; mais la comtesse Diane, sœur aînée du comte, ayant été nommée dame d'honneur de madame Élisabeth, cette femme aussi laide et aussi méchante que sa belle-sœur était bonne et jolie, attira celle-ci à la cour; sa figure enchanteresse, que relevait encore une extrême modestie, fixa les regards de la reine; sa réputation sans tache lui inspira de l'estime, son esprit lui plut; son caractère, mieux connu, acheva de la subjuguer, et Marie-Antoinette se dit : *Voilà celle qui doit être mon amie.* Et ce choix si flatteur pour l'une ne pouvait que faire honneur à l'autre. La reine eut dès lors une société particulière, comme Marie Leczinska en avait eu une; mais cette société, réunie dans le salon de madame de Polignac, mieux choisie que celle de l'épouse de Louis XV, se composait de ce que la cour avait de plus distingué, n'était pas secrète, et pourtant on en médit comme si elle eût voilé de coupables mystères : calomnies répandues par l'orgueil blessé de ceux qui ne purent en faire partie, et qui, de proche en proche, égarèrent l'opinion. Les Polignac étaient peu riches : la maison de la comtesse Jules, devenue duchesse, étant celle de Marie-Antoinette, il fallut en couvrir la dépense; de là ces faveurs exagérées par l'envie, que pourtant madame de Polignac ne sollicita jamais, repoussa quelquefois, et n'accepta que comme des dons, rendus chers et sacrés, d'une amitié sincèrement partagée; aussi quelqu'un ayant dit à la duchesse que cette amitié pourrait lui être enlevée : « Non, répondit-elle, je connais trop bien le cœur de la reine pour le craindre; si pourtant ce malheur m'arrivait, mon ame, sans doute, en serait brisée, mais en perdant l'amie, je ne ferais rien pour ramener à moi la souveraine. » Il fallut une longue négociation pour lui faire accepter la place, si ambitionnée, de gouvernante des enfants de France : ce ne fut, de sa part, qu'un acte de dévouement à celle dont la tendresse était son plus précieux trésor. Des événements inattendus rompirent enfin, non des liens chaque jour plus resserrés, mais cette chaîne de jouissances douces et pures dont l'habitude a fait une impérieux besoin du cœur. La reine, tremblant pour son amie, contre laquelle une haine aussi féroce qu'injuste s'était élevée, la

force à fuir. Dès lors, madame de Polignac, frappée, plus encore que Marie-Antoinette, des traits journellement lancés contre cette auguste princesse, languit, s'affaiblit de jour en jour, et mourut de douleur à Vienne, le 9 décembre 1793, moins de deux mois après qu'elle eut appris la mort de celle dont pourtant on était parvenu à lui cacher l'odieux supplice. La duchesse n'a point laissé de mémoires, quoi qu'on en ait dit dans la *Biographie universelle* (t. 35, p. 193). Mais sa belle-sœur a fait imprimer une courte notice sur cette femme aussi cruellement injuriée qu'elle le mérita peu. Deux des trois fils de la duchesse de Polignac furent compromis dans une conjuration dont Pichegru était le chef, et Georges Cadoudal l'un des instruments les plus actifs. Leur procès fut remarquable par une lutte de dévouement fraternelle, dans laquelle chacun d'eux plaidait la cause de l'autre aux dépens de sa propre cause. « Mon frère est jeune et sans expérience, disait Armand de Polignac; c'est moi qui l'ai entraîné; s'il y a un coupable, c'est moi qui le suis, et il ne doit pas en être la victime. — Je suis seul, sans fortune, sans état, disait le comte Jules, et mon frère est marié. Ne livrez pas au désespoir son intéressante épouse; que je sois frappé et non pas lui. » Condamnés à une détention sévère d'abord, puis réduite à une réclusion dans une maison de santé, ils y devinrent la dupe du général Mallet, qui leur persuada que son dessein était de rétablir les Bourbons, quand ce brouillon ne tendait réellement qu'à la renaissance de la république, et ils s'échappèrent en janvier 1814, pour aller rejoindre à Vesoul, monsieur, comte d'Artois. — Le comte Armand devint duc par la mort de son père. Le comte Jules reçut du pape le titre de prince romain. Celui-ci, nommé ambassadeur à Vienne, ne put y pénétrer les vues profondes du prince de Metternich; envoyé à Londres, où sa loyauté le fit estimer, sa mince sagacité ne donna aucun ombrage au cabinet de Saint-James. Porté au ministère en 1829, dans des circonstances critiques, c'était un poids trop lourd pour ses faibles reins. Le prince de Polignac est un homme d'esprit, de cœur, de conscience, mais aveuglé par ce qui n'aveugle pas souvent ses semblables, une fidélité sans borne à celui qu'il espéra servir utilement, sans avoir une connaissance assez parfaite des hommes et des choses en France. Persévérant, parce qu'il est vertueux, il crut pouvoir faire en 1830 ce que Louis XVIII avait fait avec succès en 1816, dans un autre ordre d'idées, en s'appuyant sur l'article 14 de la charte. Dans cette périlleuse entreprise, dont il accepta la responsabilité par dévouement, il céda à une volonté sacrée pour lui; et, obligé de confier le commandement des troupes au maréchal investi de la confiance du roi, il ne put ni apprécier les forces de ses adversaires ni diriger les moyens de défense qui, bien employés, eussent été plus que suffisants pour empêcher la révolution de consommer la ruine de la branche aînée. La rancune des vaincus a poursuivi M. de Polignac de reproches, pour la plupart fort injustes et fort exagérés. Dans tous les cas, les royalistes seuls auraient eu le droit de lui faire son procès, si l'inviolabilité royale eût été respectée; mais, par l'une des plus monstrueuses erreurs de la haine des partis, ce furent les vainqueurs qui demandèrent sa tête.

Cte ARMAND D'ALLONVILLE.

POLITESSE. Des synonymistes ont établi entre la civilité, l'honnêteté et la *politesse* des distinctions plus ou moins délicates, plus ou moins ingénieuses. Il y a quelquefois de la sagacité, de l'esprit d'observation, souvent aussi de la subtilité dans ces diverses appréciations. A ce sujet on a mis trop généralement le fait à la place du droit; on a dit trop souvent ce que sont chez beaucoup de gens la politesse et la civilité, presque jamais ce qu'elles devraient être; en un mot, on a fait de la satire, mais non de la morale, de cette morale directe qui doit être la charte des devoirs de l'hom-

me né pour la société. Sans doute, un poète comique, ayant à peindre les vices du grand monde, a pu dire avec justesse :

> La fausseté préside aux conversations,
> Dirige les discours, règle les actions ;
> Et cette fausseté se nomme *politesse*.
> (PICARD, l'*Entrée dans le monde*).

Mais juger de la politesse par ces vers serait aussi absurde que de regarder le Tartufe comme le type de la dévotion. La politesse ainsi définie n'est que l'hypocrisie de la politesse, comme la dévotion du héros de Molière n'est que l'hypocrisie de la véritable dévotion. Voltaire donne une autre idée de la politesse dans ces vers charmants, si propres à en faire sentir le prix et à la faire aimer :

> La *politesse* est à l'esprit
> Ce que la grâce est au visage ;
> De la bonté du cœur elle est la douce image,
> Et c'est la bonté qu'on chérit.

Tel est le beau caractère que doit avoir la politesse. Envisagée sous ce point de vue, elle devrait être le principe et la base de toute éducation sociale. C'est surtout aux époques de révolution, alors qu'il y a confusion entre tous les rangs, ambition dans tous les esprits, alors que chacun prétend être l'égal de ses supérieurs et le supérieur de ses égaux, c'est alors, dis-je, qu'il convient au moraliste, témoin de ces désordres, de réclamer contre l'oubli que l'on fait de la politesse dans la plupart des écoles, grandes et petites, et d'essayer de la relever du rôle accessoire et parfois déplorable qu'on lui fait jouer dans le monde. Il est utile de rappeler que la politesse n'est ni un masque ni un déguisement dont on doive se parer dans certaines circonstances ; elle ne doit pas être considérée comme une comédie, sans quoi il faudrait se résoudre à ne voir s'élever que des générations de saltimbanques et de fripons. Elle est au contraire l'ame de la vie sociale ; et en vérité on ne s'en douterait guère au train dont vont les choses. Pénétrez dans les colléges, dans le plus grand nombre des institutions, même dans les classes primaires, vous serez étonné du zèle que les maîtres apportent à instruire leurs jeunes élèves ; vous serez frappé de l'appareil scientifique étalé à vos regards : langues anciennes et modernes, histoire, géographie, sciences physiques et mathématiques, arts libéraux ou arts d'agrément ; vous verrez que rien n'est omis, rien, que cette science, l'une des plus essentielles de ce monde, celle qui apprend à l'homme né pour la société à vivre dans cette société, pour cette société. Enfin, vous reconnaîtrez avec stupeur que, de nos jours, dans l'enseignement, tout est pour l'esprit, rien pour le cœur ; que si le domaine des talents et du savoir est en pleine culture, d'un autre côté, le champ des vertus publiques et privées est presque totalement en friche ; qu'en d'autres termes, l'instruction est en honneur partout, l'éducation nulle part, du moins comparativement. Certes, sans faire le prophète de malheur, sans abonder dans le sens de l'éloquent paradoxe de J.-J. Rousseau (car il ne faut point oublier l'adage : *est modus in rebus*), on ne peut disconvenir qu'une pareille tendance ne soit alarmante pour l'avenir. —Ceci me ramène à mon sujet. Quelle est l'importance de la politesse? Beaucoup de gens la font consister uniquement dans la connaissance et dans la pratique de certains usages, de certaines façons de parler et d'agir ; il ne veulent voir que la superficie ; allons au fond. Et d'abord, laissons là les distinctions qu'une investigation minutieuse a signalées entre la civilité, l'honnêteté et la politesse. A notre sentiment, toutes trois se tiennent par la main comme les trois grâces de l'antique mythologie, et ne forment ensemble qu'un seul groupe ravissant de perfection et d'harmonie. Par civilité, nous entendons la pratique de tous les égards, soit en actions, soit en paroles, que les hommes doivent à leurs semblables dans la société. Cette civilité, qui n'est pas un vain mot, est essentiellement utile aux hommes, en ce qu'elle resserre les liens de la famille, puis ceux de la société par des façons d'agir et de parler qui produisent l'estime, l'affection, la bonne intelligence, l'ordre et la paix

entre ceux qui les composent. Elle prend sa source dans les sentiments d'un bon cœur; c'est elle qui nous inspire du respect pour nos supérieurs, de la bienveillance pour nos égaux, de l'indulgence pour nos inférieurs. Bien plus, l'autorité de la religion vient lui prêter son assistance; car la véritable civilité, telle que nous la comprenons, n'est autre chose que cette charité toute fraternelle que nous recommande l'Évangile : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît; faites-leur ce que vous voudriez qu'on vous fît à vous-même. » Tel doit être le motif ou le point de départ de tout acte de civilité. Cela posé, nous dirons que la civilité, que Montesquieu regardait comme « une barrière que les hommes mettent entre eux pour s'empêcher de se corrompre, » embrasse l'honnêteté, qu'on ne saurait séparer de la bienséance, comme l'a dit Cicéron, et la politesse, qui est à l'égard des hommes ce qu'est le culte public par rapport à la Divinité. Il est facile de saisir les intimes rapports, je dirai plus, l'identité, l'unité de ces trois qualités; elles n'en forment en effet qu'une seule sous trois appellations différentes qui lui conviennent également; et nous allons faire voir que la politesse, comme elle devrait être entendue, renferme les deux autres. — On ne parle ordinairement que de la politesse des manières; mais n'y a-t-il pas aussi la politesse des mœurs? La première ne doit-elle pas être l'expression fidèle de la seconde? N'importe-il pas à la société que les manières polies des hommes ne soient que leurs sentiments mis en action? Et ne suit-il pas de là que le meilleur moyen de réformer, de polir son extérieur, est de commencer par réformer, polir en quelque façon l'intérieur même? Voilà donc la politesse des mœurs, c'est-à-dire l'éducation morale considérée comme fondement de la politesse des manières. Toutes deux doivent présider ensemble à l'éducation sociale. C'est leur réunion qui fait qu'on est en même temps honnête homme et homme honnête. Or, l'honnête homme est celui qui ne se permet rien de contraire aux lois de la vertu, et dont toutes les intentions sont pures, même lorsqu'il se trompe; l'homme honnête est celui qui observe les préceptes de la politesse. Mais ce dernier n'est qu'un jongleur s'il n'a pas la politesse des mœurs. L'honnête homme, sans la politesse des manières, ne cesse pas d'être estimable, mais il court risque d'être jugé défavorablement, d'après les apparences. « Avec de la vertu, de la capacité et une bonne conduite, dit La Bruyère, on peut être insupportable. Les manières, que l'on néglige comme de petites choses, sont souvent ce qui fait que les hommes décident de vous en bien ou en mal. » Il est donc du plus haut intérêt que cette double politesse, dont l'une doit être la conséquence de l'autre, occupe quelque peu l'attention des autorités chargées de veiller à l'éducation des générations naissantes. « Tout devoir, dit Cicéron, qui se rapporte au maintien de la société humaine, est préférable à celui qui n'a pour objet que la science et l'instruction. » Il serait honteux pour la France qu'elle perdît à la fin cette ancienne réputation d'exquise politesse qui l'avait placée à la tête de la civilisation européenne. Ne s'aperçoit-on donc pas du peu d'égards, pour ne pas dire du mépris, que montre la jeunesse actuelle pour toutes les hiérarchies? La supériorité même de l'âge, la vieillesse, si sacrée autrefois pour les républicains de Lacédémone, n'est plus respectée aujourd'hui. On ne sent partout qu'un égoïsme, une outrecuidance, une familiarité presque dédaigneuse, un laisser-aller sans façon, qui font insulte aux distinctions sociales si sagement établies en faveur des services rendus au pays, du mérite réel, des fonctions publiques, des cheveux blancs. Aujourd'hui, personne ne pourrait les démentir; il y aurait souvent lieu de citer des anecdotes semblables à celle-ci. Un jour, un importun, connu pour sa familiarité choquante, ayant dit à un grand personnage, en l'abordant, : « Bonjour, mon ami, comment te portes-tu? »

il n'en reçut que cette réponse justement humiliante : « Bonjour, mon ami, comment t'appelles-tu? » Si, de nos jours, tant d'individus se mettent dans le cas de mériter de semblables réponses on d'autres encore plus mortifiantes, ce n'est pas sur eux seuls que doit retomber le blâme. Ce sont-là les fruits amers de l'instruction qui n'est pas greffée sur une bonne éducation. La politesse des mœurs manque; avec elle, la politesse des manières; celle-ci se retrouve encore dans les antichambres du pouvoir; elle est à l'usage des ambitieux et des solliciteurs; mais ce n'est là que le semblant de la politesse, c'est l'hommage intéressé d'une vile et cupide bassesse. La véritable politesse ne regarde comme vraiment utile que ce qui est honnête; elle veut que nous subordonnions notre intérêt personnel à celui des autres, que nous soyons empressés à rendre à chacun ce que nous lui devons d'égards, que nous ayons de la bonté dans nos sentiments, de la sincérité, de la douceur, de la modestie dans nos formes. « La bienveillanco prodnit la bienveillance, disait Sophocle. » C'est par la bonté, par la délicatesse dans les procédés, que l'on gagne les cœurs, et la *délicatesse est la grâce de la bonté*. Voilà comme se manifeste l'heureuse politesse qui ferait le charme de la société, cette grande famille des hommes. Elle est une importante partie de la morale: elle confond ensemble l'honnêteté et la vertu, et la bonne grâce qu'elle procure est un reflet de la perfection réelle de l'ame (*v.* les mots Civilité, Honnêteté).

J.-B.-J. de Chantal.

POLITIQUE. Si l'on voulait rassembler toutes les idées que ce mot rappelle, coordonner toutes les notions dont ces idées sont les éléments, résumer ce qui compose les *sciences politiques*, il faudrait au moins un très gros volume pour les contenir. La difficulté d'une telle entreprise rebuterait peut-être l'écrivain le plus courageux; il sentirait la nécessité de commencer par la recherche de méthodes pour diriger le travail, analyser les faits et découvrir leurs causes, saisir les analogies très réelles qni rapprochent des objets disparates, et qui semblent s'exclure l'un l'autre. Il s'imposerait aussi l'obligation de surmonter la répugnance que lui ferait éprouver l'examen de faits affligeants; il saurait contraindre sa raison à prononcer fréquemment sur ces faits, comme un grand politique, au sujet de l'un de ses actes: « Ce fut un *crime*, et non pas une *faute*. » — Dans le sens étymologique, la *politique* serait l'*art social;* dans la réalité, c'est l'*art des gouvernants*. Les mêmes lumières peuvent éclairer l'un et l'autre, mais, pour que le premier atteigne son but, il a besoin de clartés plus vives, d'une instruction plus approfondie. Tout ce qu'il nous est possible de découvrir sur les êtres intelligents et sensibles contribue nécessairement aux progrès de l'art social, et lorsque la *science de l'homme* sera complétée, les applications en seront faites avec confiance et succès, pourvu que des intérêts mal compris n'y mettent point obstacle. Quant à la politique, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, ses maximes et ses procédés doivent varier suivant le but qu'elle se propose : si les intérêts généraux sont ce qui l'occupe, elle profitera de toutes les connaissances qui peuvent contribner au bien de l'humanité, et prendra soin d'accroître ce trésor si précieux; mais le plus souvent, ses vues ont moins de portée, et ses projets ne sont pas aussi généreux. Comme on voit les choses tout autrement de bas en haut qne de haut en bas, le savant précepteur de Paul Ier, empereur de Russie, ne persuada pas à son élève monté sur le trône qu'un *autocrate* était *au service de son empire*, et que cette *charge* impose des devoirs dont il n'est point permis de s'écarter. Si on veut bien se rendre compte des résultats inévitables de l'extrême inégalité entre les hommes, on sentira combien il est difficile de résister aux charmes de la puissance, et de s'en séparer volontairement lorsqu'on la possède avec sécurité : qu'on ne s'attende donc pas à ces prodiges de raison et de vertus. Cependant, le mieux

possible est certainement, pour l'humanité, l'état de moindre inégalité entre les hommes. S'il est une vérité mise hors de doute par tout le pouvoir du raisonnement et l'autorité de l'expérience de tous les siècles et de tous les lieux, c'est que la somme totale du bonheur augmente pour une nation à mesure qu'il y est distribué plus également entre tous les individus. Mais, pour être bien convaincu de ce résultat des lois de la nature, il ne suffit point de consulter les annales écrites, où l'on ne trouve rien qui révèle les infortunes obscures, les larmes répandues en secret, les misères qui ne connaissent pas même le soulagement de la plainte : le malheur qui se tait, les douleurs concentrées, peuvent offrir une apparence de calme, et l'observateur attentif sait la distinguer du repos de l'ame. Le gouvernant se dispense volontiers de ces observations, et, s'il est investi d'un grand pouvoir, s'il a besoin de coopérateurs, et s'il ne dédaigne point les conseils, il est bien rare qu'on lui fasse connaître l'état réel du peuple qui lui est soumis. La politique a donc presque toujours en vue des intérêts qui ne sont pas ceux des gouvernés; mais elle se plaît à faire croire quo toutes ses pensées, tous ses efforts, sont pour le bien public. Le grand Frédéric ne craignait point d'en convenir, et, pour donner à tous ses sujets une bonne opinion des maximes qui dirigeaient sa conduite, il composa l'*Anti-Machiavel*, ouvrage au-dessous du médiocre, où les vices du raisonnement ne sont ni déguisés ni rachetés par le mérite du style. Si on ne tenait compte aux chefs des nations que du bien qu'ils ont voulu et su faire, leur éloge serait très court; mais les historiens, et même l'opinion contemporaine leur attribuent, au moins en grande partie, ce que l'on a fait sans eux, et qu'ils n'ont pas empêché de faire, les résultats du progrès des connaissances et d'une meilleure direction des recherches. C'est ainsi que le médecin reçoit souvent l'expression d'une reconnaissance qui ne lui est pas due pour des guérisons dont la nature seule a fait tous les frais. — La politique est donc très distincte de l'état social, et il lui faut des procédés particuliers, appropriés au but qu'elle veut atteindre. Il serait à désirer sans doute que ce but fût toujours indiqué par une judicieuse philanthropie ; mais, dans tous les cas, on n'y parvient pas sans une habileté secondée par quelque instruction. On peut comparer avec justesse le talent et le savoir dont un chef de gouvernement ne peut se passer aux facultés de l'homme qui possède la *science des affaires* et fait prospérer les siennes. Si le peuple gouverné est dans un état stationnaire, ce qui suppose un caractère docile, une humeur paisible et peu de curiosité, les fonctions des gouvernants deviennent très faciles ; la politique n'est plus qu'un métier dont l'apprentissage exerce peu l'intelligence. La Chine est peut-être parvenue à cette période de son existence où il ne s'agit plus que de conserver ce qui est, d'entretenir le mouvement sans modifier ni sa direction ni sa vitesse. Mais les nations qui ressentent encore l'effervescence de la jeunesse ne se laissent point gouverner aussi commodément. En Europe, et dans toutes les parties du monde occupées par les races européennes, l'âge de la maturité des peuples est encore très éloigné ; tous veulent qu'on les traite en raison de leur état présent et de l'avenir qu'ils se promettent ; peut-être même l'immobilité asiatique, soumise de plus en plus aux fortes impulsions de l'Europe, y cédera-t-elle un jour, et fera perdre aux gouvernements stationnaires le seul point d'appui qu'ils auront conservé jusqu'alors. Ainsi, la prudence conseille à la politique de suivre la marche des peuples vers le perfectionnement social, et si l'effort n'est pas trop pénible, de s'y résoudre de bonne grâce, sans trop de résistance. Que peut-elle espérer d'une lutte désormais trop inégale entre les populations presque totales, dont les forces tendent continuellement à s'organiser, et une insignifiante minorité que les divisions intestines affaiblissent de plus en plus ? Lorsque les gouvernements seront

bien décidés à se dévouer aux intérêts généraux, la plénitude de leur puissance pour faire le bien ne rencontrera plus d'obstacles; on pourra s'étonner alors de la rapidité des progrès les plus désirables, des prodiges opérés par la seule manifestation d'une volonté véritablement nationale. Que la politique ne soit plus que l'art social, l'humanité pourra concevoir l'espérance de voir la fin de ses longues douleurs, et les pouvoirs qui ont pesé si long-temps sur elle deviendront une providence toujours bienfaisante et digne des bénédictions universelles. — Approchons-nous de cette ère de bonheur, où les peuples seront gouvernés pour eux-mêmes, et non plus exploités au profit de quelques maîtres! Point de réponse à cette question; nos prévisions ne peuvent aller si loin. — Quelle que soit la forme du mécanisme gouvernemental, c'est en le simplifiant qu'on le perfectionne; mais il importe surtout de lui appliquer une force motrice bien appropriée à sa nature. La politique n'a pas perdu l'habitude de consulter Montesquieu, sans tenir compte des changements survenus dans les choses dont on a conservé les noms; les royautés constitutionnelles, avec une représentation nationale, ne sont point des *monarchies* dont l'honneur est le mobile, et, lorsqu'on l'emploie hors de la seule place qui lui convienne, ce n'est pas en la prodiguant que l'on pourra lui rendre la force qu'il n'a plus. A mesure que l'instruction est plus répandue, et qu'elle embrasse plus d'objets, la raison publique se fortifie; quelques illusions sont dissipées; on s'accoutume à douter de ce qui n'est point assez clair. A moins que les gouvernants ne parviennent à changer cette disposition des esprits, ils seront contraints à s'y conformer, et une politique prudente leur conseillera sans doute d'éviter cette fâcheuse nécessité. — On n'a parlé jusqu'à présent que de la politique intérieure dont l'action s'arrête aux frontières de l'état : celle qui franchit ces limites et embrasse les relations extérieures porte le nom de *diplomatique* (*v.*). Les facultés et le savoir que celle-ci exige ont de remarquables analogies avec le talent caractéristique d'un général d'armée. Pour le diplomate, ainsi que pour le guerrier, un coup-d'œil sûr, une connaissance exacte des personnes et des lieux, le tact qui fait découvrir les résistances à éviter et ce qui cèdera sans de trop grands efforts, etc., sont des moyens de succès auxquels rien ne peut suppléer. Dans un état bien constitué, l'action du gouvernement devient régulière; tout est prévu, préparé; on n'improvise point; en diplomatie, comme dans la guerre, la victoire couronne presque toujours celui qui sait le mieux improviser. L'instruction et quelque temps d'apprentissage peuvent former des gouvernants qui s'acquittent très bien de leurs fonctions; dans les emplois diplomatiques, il faut une aptitude dont la nature est économe; les lumières ne suffisent point, non plus que les qualités morales les plus estimables. Rien ne dispense le diplomate d'être homme d'esprit; mais, avec la mesure d'intelligence à laquelle on donne communément ce nom, on ne ferait rien d'utile si elle n'était point sous la surveillance d'une raison forte et toujours attentive. On sait que l'*esprit* commet de temps en temps des sottises qui, en politique, sont des fautes graves, et quelquefois irréparables. C'est donc pour la diplomatie que les hommes supérieurs par leurs facultés intellectuelles et l'énergie du caractère doivent être réservés : on ne manquera jamais de *spécialités* propres aux diverses fonctions du gouvernement, au lieu que les hommes doués par la nature de tout ce qui constitue le diplomate sont rares, même dans les populations nombreuses. Ferry.

Politique. Ce mot est encore un de ceux qui ont une foule d'applications diverses; pris comme substantif, il désigne plus particulièrement l'art de gouverner. La *politique* est la réunion des règles ou maximes qui doivent diriger ceux auxquels le sort des nations est remis. C'est la politique qui décide de toutes les affaires de ce monde, c'est elle qui fixe les lignes de démarcation entre

les différents états, qui maintient les uns, anéantit les autres, et dispose des hommes comme il lui plaît, en changeant à son gré leur nationalité. Sa sanction est dans la force des armes, qui constitue le *droit de guerre*, ou *droit du plus fort* (*v.* ces mots). — Indépendamment de cette politique générale, qui étend son empire sur tous les peuples, et n'est autre chose que la consécration du droit de conquête, il y a pour chaque nation en particulier une politique spéciale qui constitue pour elle un droit particulier que l'on nomme son *droit politique*. Il se modifie, suivant les circonstances, par l'effet de mille accidents différents qui ont présidé à la réunion des hommes en corps de nation, et au développement des forces de chacune d'elles (*v.* Politique en général et Droit politique). — Sous un autre rapport, on peut considérer la *politique* comme une science assez vague qui sert à expliquer les révolutions qui se sont accomplies dans l'histoire; elle consiste alors dans la recherche des causes les plus probables qui ont dû déterminer tel ou tel événement; elle est alors purement théorique; mais, en réagissant sur le passé, elle peut toutefois donner de bons enseignements pour l'avenir. — Ce terme ne s'applique pas seulement à l'administration des empires, on l'emploie aussi dans une acception plus modeste pour la conduite des affaires touchant à la vie privée; mais il se prend alors presque toujours en mauvaise part. Celui qui met de la *politique* dans toutes ses actions, parce qu'il veut arriver à tout prix aux honneurs et à la fortune, est un homme adroit qui sait tout sacrifier à son intérêt personnel; il ne prend de la science *politique* que ce qu'elle a de mauvais, la fourberie et la ruse. — Pris comme adjectif, le mot *politique* désigne tout ce qui a rapport au gouvernement des états et à leurs relations réciproques; mais il sert plus particulièrement aussi à caractériser certaines locutions : ainsi, le *droit politique* est cette partie de la science du droit qui traite de la constitution d'un état, c.-à-d. des rapports des citoyens avec l'autorité publique (*v.* Droit politique). Les *droits politiques* ou *civiques*, ce sont les actes que la constitution attribue à chaque citoyen, lorsqu'elle leur permet de donner plus ou moins directement leurs suffrages pour la gestion du gouvernement (*v.* Civiques [Droits]). Le *domicile politique*, c'est le domicile que la loi permet à chaque citoyen d'élire, sous certaines conditions et après l'accomplissement de certaines formalités, pour l'exécution de ces actes. En règle générale, le *domicile politique* se confond avec le *domicile réel*, c'est par exception seulement qu'il est quelquefois permis de les diviser (*v.* Domicile et Demeure). — L'*économie politique* est une expression consacrée pour désigner cette science qui traite de la distribution et de l'exploitation des richesses, science à laquelle la secte des économistes s'est efforcée, dans le siècle dernier, de donner une direction nouvelle (*v.* Économie politique). — L'adjectif *politique*, qui sert à la fois à désigner l'homme livré aux études du droit public et à la pratique des affaires du gouvernement, aussi bien que l'homme adroit qui met toute science dans le succès, s'applique également pour dénommer certaines sectes qui, dans les troubles civils, se présentent comme médiateurs entre les opinions extrêmes. Lorsqu'au milieu des guerres de religion qui ont déchiré la France, les catholiques et les protestants, toujours en armes, étaient las de s'égorger, le parti des *politiques* se montra pour ménager une transaction qui conduisit bientôt aux massacres de la Saint-Barthélemi. Depuis lors, cette dénomination a toujours été donnée par une sorte de dérision à tous ces partis mixtes ou tiers-partis qui, depuis la ligue et la fronde jusqu'à nos jours, se sont montrés au milieu des troubles publics comme des médiateurs inutiles. — Nous avons aussi fait de ce mot l'adverbe *politiquement*, agir suivant les règles de la politique, c.-à-d. habilement; et le verbe *politiquer*, qui est d'un usage familier, et qui signifie *parler politique*,

c.-à-d. raisonner sur les affaires publiques. TEULET, a.

POLLEN (du latin *pollen* [poussière]), se dit en botanique de cette poussière très fine qui, avant la fécondation, est renfermée dans la partie de l'étamine des fleurs appelées *anthère*. Les grains de cette poussière, dont les formes sont excessivement variées, constituent autant d'utricules membraneuses, contenant le fluide fécondant des végétaux (*v.* BOTANIQUE.). H. C.

POLLION (CAIUS-ASINIUS-), homme d'état et homme de lettres, comme l'étaient à l'époque où il vécut la plupart des premiers personnages de Rome, fut l'ami de César, d'Antoine et d'Auguste. Dans la lutte entre César et Pompée, il suivit le parti du premier. Après la mort du dictateur, les républicains se flattaient de l'espoir qu'il servirait la liberté; mais, désespérant de cette sainte cause, il s'attacha à Antoine, à qui il rendit un service éclatant en se joignant à lui après sa défaite près de Modène. Il fut nommé, l'an 714 de Rome (40 de J.-C.), consul et chargé de surveiller dans la Gaule cisalpine la distribution des terres promises aux vainqueurs de Brutus et Cassius à Philippes. Ce fut pendant ce commandement qu'il connut Virgile, dont il devint le protecteur. Il vainquit les Parthiniens, peuple de la Dalmatie, et reçut les honneurs du triomphe. Dans la guerre de Pérouse, il se déclara contre Octave. Bientôt après, il négocia entre le jeune triumvir et Marc-Antoine le traité de Brindes. Ce fut alors que Virgile lui adressa sa quatrième églogue, à laquelle Pollion ne doit pas moins d'illustration qu'à son triomphe et à la gloire pacifique d'avoir réconcilié les triumvirs. En effet, qui n'a dans la mémoire ce vers de Virgile:

> Si canimus sylvas, sylvæ sint consule dignæ,

que Boileau a si heureusement imité:

> Et par quel art encore l'églogue, quelquefois,
> Rend dignes d'un consul les bergers et les bois.

Lorsque Octave et Marc-Antoine se brouillèrent sans retour, Asinius-Pollion ne suivit pas ce dernier, dont il désapprouvait la conduite; mais il crut que l'amitié qui l'avait lié à ce chef de parti ne lui permettait pas de se déclarer pour Octave, et il dit qu'il serait la proie du vainqueur. Auguste lui témoigna de l'affection jusqu'à la fin de ses jours. Cependant Pollion n'eut aucune part aux affaires publiques: il fallait au despote romain des hommes plus dévoués et moins indépendants. Pollion mourut à Tibur, à l'âge de 80 ans, vers la fin du règne d'Auguste. Les anciens ont cité Pollion comme un grand orateur, un grand poète, un excellent historien, un philosophe du premier ordre. Il avait composé en 17 livres l'histoire des guerres civiles, depuis le consulat de Metellus et le passage du Rubicon; il y rendait une éclatante justice à la mémoire de Cassius et de Brutus. Il travaillait à ce grand ouvrage lorsque Horace lui adressa la première ode du deuxième livre. Presque tous les interprètes ont vu dans cette pièce une exhortation directe à Pollion de laisser de côté toutes les autres occupations pour se livrer entièrement à celle-ci. Je préfère la manière dont M. Eusèbe Salverte a entendu cette ode dans sa curieuse dissertation intitulée *Horace et l'empereur Auguste*. « Selon l'ingénieux académicien, Horace resserre et reproduit en beaux vers les plus brillantes images des fragments que l'historien lui avait communiqués; et, à la faveur de cette précaution oratoire, il lui fait sentir délicatement tous les dangers de son entreprise, et il l'engage à retourner à la muse de la tragédie. Mécène (*v.*) eut le projet d'écrire l'histoire d'Auguste: loin de l'en dissuader, son ami le presse de remplir cette tâche (*liv.* II, *ode* 12); elle n'avait pas de danger pour lui. » Sénèque, en parlant avec éloge de l'histoire d'Asinius-Pollion, lui reproche d'avoir été injuste envers Cicéron. Velleius Paterculus dans son deuxième livre, après avoir parlé d'Hortensius, de Cicéron, de César et des génies les plus distingués du dernier siècle de la république romaine, ajoute: « Viennent ensuite comme leurs

élèves, Corvinus, Asinius-Pollion, Salluste, etc.» Les commentaires historiques de Pollion sont encore allégués par Appien (*Guerres civiles*, l. II); mais ce précieux ouvrage est perdu, à quelques fragments près, que citent les auteurs des siècles suivants. Il existe trois lettres de Pollion adressées à Cicéron dans le dixième livre des *Lettres familières* de ce grand orateur. Sénèque, dans sa centième lettre, parle des écrits philosophiques de ce consulaire, et les met immédiatement après ceux de Cicéron. Il composa aussi des tragédies. « Pollion, dit Horace, est appelé à chanter en vers tragiques les désastres des rois (*liv.* 1er, *sat.* 10) »; mais on ne connaît pas même les titres de ses pièces, et aucun fragment n'en est cité dans les anciens. Le plus grand service que Pollion ait rendu aux lettres, c'est d'avoir fondé à Rome la première bibliothèque publique; il y employa les dépouilles des ennemis qu'il avait vaincus. Cette circonstance de sa vie justifie pleinement le choix qu'un auteur moderne a fait du nom de Pollion pour composer sur Rome, au temps d'Auguste, un pastiche historique, qui offre l'imitation du *Voyage du jeune Anacharsis* (*Pollion ou la Cour d'Auguste*). Divers auteurs nous font connaître Asinius-Pollion comme un philosophe aimable, circonspect, modéré, qui cherchait avant tout son repos, et qui entendait la manière de se le procurer. « Je me souviens, dit Sénèque, qu'Asinius-Pollion, ce fameux orateur, ne s'occupait plus d'aucune affaire passé la dixième heure: dès lors, il ne lisait pas même ses lettres, de peur qu'elles ne fissent naître pour lui quelque nouveau soin; mais, durant ces deux heures, il se délassait de la fatigue de la journée (*De la Tranquillité de l'ame*, XV). Auguste avait écrit des vers satiriques contre Asinius-Pollion. On lui demandait pourquoi il n'y répondait pas: « C'est folie, répartit le sage Romain, de se piquer d'écrire contre qui peut proscrire (Macrobe [*Saturnal.*, liv. 1er, ch. 4]). » Il poussait si loin la circonspection qu'au rapport de Pline le jeune, ayant écrit des invectives contre Plancus, il attendit la mort de celui-ci pour les publier. « C'était, dit Montaigne à ce propos, faire la figue à un aveugle, et dire des pouilles à un sourd, et offenser un homme sans sentiment, plutôt que d'encourir le hasard de son ressentiment. » Aussi, Plancus lui-même adressa à Pollion cette raillerie: « Il n'appartient qu'aux spectres de lutter contre les morts (*cum mortuis, non nisi larvas luctari*). » Il ne faut pas confondre Asinius-Pollion avec Védius-Pollion, son contemporain, ce terrible gastronome, qui, pour manger de bon poisson, jetait ses esclaves aux *murènes* de ses viviers. Auguste, ami de cet autre Pollion, pensa être témoin de cette barbarie un jour qu'il dînait chez cet homme. Un esclave, échappé des mains qui allaient le précipiter dans les flots, se réfugia aux pieds de l'empereur; Auguste, révolté d'une telle barbarie, fit briser sous ses yeux tous les cristaux de Védius, et combler son vivier. « C'était, dit Sénèque, dans son *Traité de la colère* (ch. XL), corriger un ami en souverain, et bien user de la toute-puissance. » CH. DU ROZOIR.

POLLUX (myth.), fils de Jupiter et de Léda, frère de Castor (*v.* CASTOR.).

POLO (MARCO-), célèbre voyageur vénitien (*v.* MARCO-POLO).

POLOGNE, contrée célèbre depuis près de dix siècles par la longue série de malheurs qui l'ont éprouvée. Elle se déroulait jadis en un plateau le plus immense de l'Europe. Avant 1772, sa superficie était encore, en y comprenant la Lithuanie, de plus de 13,000 milles carrées, peuplés, du reste, seulement de onze millions et demi d'hommes, on de huit à neuf millions au plus d'après Busching. Toute cette population était répartie comme propriété foncière et territoriale entre cent mille petits seigneurs, plus ou moins puissants. Elle jouissait aussi peu des bienfaits d'une liberté que semblaient lui promettre les formes républicaines de son gouvernement que de la fertilité d'un sol qui restait pour la plus grande partie inculte. Les richesses de la Pologne consistaient en froment, sei-

gle, houblon, chanvre, miel et cire, chevaux excellents, immenses troupeaux, sel marin et sel gemme.—La Pologne est sillonnée en tout sens par des fleuves et des rivières, qui vont se perdre dans les eaux de la mer Noire on de la mer Baltique. Les plus remarquables sont la Vistule, le Dnieper, le Niemen, le Bng, la Warta, la Piliça et le Narew. Ses principanx lacs sont ceux d'Augustow et de Plock.—Le territoire de la Pologne n'étant pour ainsi dire qu'une vaste plaine, l'œil du voyagenr qui la parcourt se perd dans nne contemplation immense et monotone, et ce n'est qn'à partir de la Piliça qu'il rencontre quelqnes hauteurs. Là, quelques ondnlations signalent le pays dans la direction du snd-ouest jusqu'à la Vistule, et jusqu'à Wieprz, puis il devient gradnellement accidenté et montagneux. Le mont *Catherine*, snr le sommet duquel a été construit un couvent de dominicains, s'élève à 2,000 pieds, et celui de Lysa, que couronne le monastère de *Svientykrzyz*, de l'ordre de Saint-Benoît, n'a guère plus de 1,900 pieds de baut.—Les premiers habitants de cette contrée portèrent le nom de *Bastarnes*, de *Peuciniens*; celui de Polonais, qu'ils prirent plus tard, provient de la nature du sol : le mot *Pologne*, dans la langue du pays, signifie *plaine*. — Les Polonais sont braves, téméraires, amants passionnés de leur patrie, mais ils se laissent aisément diviser par les haines des factions, par les discordes intestines qui les ont plusieurs fois perdus en les livrant à des ennemis habiles à tirer parti de leur faiblesse, fruit de l'anarchie. Les femmes sont animées d'une noble ardeur, jolies, courageuses, et cependant soumises à leurs maris. Elles ont en général la taille svelte, le pied petit, la demarche élégante et gracieuse. — Le climat en Pologne est tempéré; pourtant, l'hiver, le froid y est aussi rigoureux qu'en Suède, pays situé à 10 degrés plus au nord. Le thermomètre de Réaumur y varie de 8 à 25°. La température y est malsaine, snrtout pour les étrangers, quoique les vents qui, dans ces plaines immenses, ne rencontrent aucun obstacle, y purifient souvent l'air. La maladie contagieuse qni y domine, et qu'on peut à ce titre appeler la maladie du pays, est la *plique* (*v.*).—Avant l'époque où le congrès de Vienne fit de la Pologne nn royaume constitntionnel, l'industrie manufacturière y était dans nn déplorable état de décadence. A l'exception de quelques grandes villes, telles que Posen, Bromberg et Varsovie, on ne rencontrait aucune fabrique. Le bâton du noble était l'unique instrument de l'économie nationale, et le Juif noyait dans des flots d'eau-de-vie toute étincelle d'activité industrielle. Le serf polonais avait coutume de dire qu'il ne possédait en propre qu'une seule chose, la boisson. La Pologne se présentait comme le pays des choses les plus étranges et les plus contradictoires. Le moindre des fléaux qui la désolait était le nombre immense de loups et d'animaux féroces qui peuplaient ses vastes forêts. Le peuple, issn d'une branche de la grande famille des Sarmates, qui habitait sur les bords dn Borysthène, était arrivé, par son contact avec les Goths et les Huns, et plus encore par sa lutte de deux siècles contre les Germains, et par ses propres dissensions intestines, à se former un caractère élastique, capable à la fois de céder et de résister, unissant la sonmission à la bravade, et l'esprit servile à tout l'orgueil d'une indomptable nationalité. — Dans le VIe siècle, les premières tribus slaves, chassant devant elles l'ancienne tribu des Finnois, remontèrent le long des rives dn Dnieper, descendirent la Vistule, et s'établirent dans cette contrée, où elles prirent le nom de *Lithuaniens*; ceux qui s'approchèrent davantage des bords de la mer Baltique s'appelèrent *Prussiens* et *Lettones*. Dans le VIIe siècle survint une autre peuplade slavone, qui est connne dans l'histoire sous le nom de *Lèches*. Dès l'année 960, tous ces Slaves s'étaient donné nne écriture, et avaient embrassé le christianisme. Au Xe siècle, on les nommait déjà Polonais, c.-à-d. slavons de la plaine. — Une des premières nécessités de la position de ce

peuple encore enfant fut de soutenir la guerre contre tous ses voisins. Le pays qu'il occupait sous le règne de Piast, souverain élu par la nation, était limité entre la Vistule et la Warta. En 840, le pays fut partagé en plusieurs petites principautés, gouvernées par les princes descendants de ce roi. D'un tel état de choses devaient nécessairement résulter de perpétuelles agressions de la part des peuples voisins, enhardis par l'accès facile que leur présentaient des frontières mal gardées. A l'intérieur, il n'existait d'autres liens entre les habitants qu'une fédération de tribus, une dynastie de princes et un nom commun. Cette unité apparente, qui consistait plutôt dans l'opinion et dans le sentiment populaire que dans la forme légale, exerça néanmoins une grande influence sur l'imagination des Polonais, et fit naître dans leur cœur un amour de la patrie plus d'une fois voisin de l'héroïsme. Cependant, la nation, comme il arrive, du reste, à toutes celles qui, privées d'ordre légal et de liberté, se laissent dominer par les impressions du moment, s'abandonnait trop de fois avec légèreté, avec entraînement, à toute extravagance politique qui excitait ses sympathies ; en sorte que, parmi le plus grand nombre des citoyens polonais, parmi les nobles, jamais un véritable esprit républicain ne put se développer avec sagesse et arriver à maturité. Sous ce rapport, on peut avec droit reprocher à la masse de cette nation d'avoir manqué de caractère et de fixité dans ses idées. Cependant, la Pologne a produit en abondance des hommes remarquables, qui eussent été la gloire et l'ornement d'une république quelconque. A toute l'ardeur d'un jeune enthousiasme s'unissaient la force de l'âge viril et la magnanimité qu'inspire l'amour de la liberté. Les annales de la Pologne nous ont conservé les noms immortels de Tarnowski, Zamoyski, Zolkiewski, Koniecpolski, sans parler des grands hommes d'état et des héros des temps modernes. D'autres, malheureusement, furent entraînés, durant les guerres intestines, à trahir la patrie, et à la livrer à l'étranger. C'est ainsi que la Pologne n'a pas cessé de lutter contre les vices de sa constitution jusqu'au moment où cette lutte s'est terminée par une ruine complète. Dans cette république dominait le principe de la communauté, et non celui de l'unité, bien que, sous le règne de Boleslas-Chrobri, en 1025, on lui eût donné déjà le nom de royaume. Et cependant, l'arbre de la liberté n'avait pas encore jeté de fortes racines dans le sol quand vint l'orage qui le renversa. On ne peut contester aujourd'hui que chaque fois que le droit d'élection dut être exercé, l'urne du scrutin ne fût le signal de l'anarchie. L'ordre légal et la liberté civique ne pouvaient sortir d'un tel état de choses, puisque toute la politique se résumait dans ces mots : *Le noble seul est citoyen*. Jamais cette souveraineté aristocratique, répartie sur un million de têtes, ne comprit clairement le but de ses institutions; les masses comprirent encore moins que ce but doit être, pour tout peuple sage, l'union intime de la liberté de chacun et de la force de tous. Les suites de cette double erreur sont connues : la nation perdit une à une toutes les garanties, qui seules pouvaient protéger son indépendance au dehors. On lui enleva successivement la Silésie, l'Oder, les rives de la Baltique, le Dnieper, et enfin les monts Krapaks. — Un état privé de ses frontières naturelles, dont les communications avec la mer sont coupées, et qui, dans l'intérieur, n'a pas su établir cette force puissante qui réside dans l'unité, est destiné tôt ou tard à devenir la proie de ses voisins. Les malheurs de la Pologne remontent à l'époque où les Piasts s'accoutumèrent à partager leur succession entre leurs enfants. Il est vrai qu'en 1138 Boleslas III confia à son fils aîné, en sa qualité de maître de Cracovie, une espèce de suzeraineté sur les princes, ses frères, et ses parents; mais cette mesure, loin de mener au but qu'il se proposait, ne fit que semer de nouveaux troubles sur la route de ses successeurs. — Le christianisme, introduit en Pologne vers la fin du x[e]

siècle, exerça d'abord peu d'influence sur les habitants, depuis deux siècles en lutte ouverte avec les Allemands, et animés contre ceux-ci d'une haine implacable. — Lorsque Conrad de Mazovie appela l'ordre teutonique pour l'aider à réduire les Prussiens, la soumission de ces derniers enleva aux Polonais toute la côte de la Baltique, depuis les bouches de l'Oder jusqu'au golfe de Finlande : c'était les dépouiller de leur commerce maritime et de leur ligne de défense au nord. Wladislas-Lokietek, qui se fit couronner roi de Cracovie en 1305, essaya, il est vrai, de centraliser ses états, en réunissant la Grande-Pologne du fleuve Warta à la Petite-Pologne de la Haute-Vistule ; mais il était trop tard. Les Allemands avaient déjà tourné la Pologne. A la suite de ces événements, Casimir, fils de Wladislas-Lokietek, surnommé *le Grand*, législateur et fondateur des institutions de cet empire, se vit forcé de renoncer formellement, dans le traité de paix de Kalisch, en 1343, à l'Oder et à la Basse-Vistule. Prince sage et éclairé, il n'en travailla pas moins à rétablir et à consolider l'ordre social. Il fortifia les villes, et les délivra de l'oppression de la noblesse ; mais, cédant à l'amour que lui avait inspiré une jeune Israélite, il favorisa beaucoup trop cette race étrangère, qui parvint à s'emparer, comme d'une espèce de monopole, de tous les métiers, du change de l'argent, et porta un coup de mort à la fortune nationale. Avec Casimir s'éteignit, en 1370, la branche directe des Piasts. A dater de cette époque, chaque fois qu'il s'agit d'une élection de successeur au trône, les nobles commencèrent à vendre leurs voix en échange de priviléges personnels qu'on leur accordait au détriment de l'état. La réunion de la Pologne à la Hongrie (sous le règne de Louis, 1370-82) fut très utile à l'affermissement de la monarchie. Une autre union beaucoup plus naturelle, et conséquemment plus durable, fut celle qui eut lieu en 1386 avec la Lithuanie, lorsque le grand-duc lithuanien Jagellon fut appelé par l'élection au trône de Pologne. Cependant, les différences marquées dans la langue et les mœurs ont toujours laissé subsister une ligne de démarcation assez profonde entre les deux peuples. La religion chrétienne, que les Lithuaniens embrassèrent, ne fut pas un lien politique suffisant pour opérer et cimenter la fusion. Cependant, cette réunion rend les deux nations plus fortes, et les met plus à même de résister à leurs ennemis communs, les chevaliers de l'ordre teutonique. La Pologne parut même sur le point de reconquérir ses frontières naturelles, lorsque l'Ordre, par le traité de Thorn, céda aux Polonais Culm et la Vistule jusqu'à Elbing, et fut obligé de reconnaître les droits de suzeraineté de la république sur tous les territoires qu'il occupait. La Livonie elle-même fut, en 1558, conquise par les Lithuaniens, et la Courlande devint, en 1561, un fief polonais. Ainsi, la Pologne, à partir du jour où la noblesse lithuanienne ne forma plus avec celle de la Grande et de la Petite-Pologne qu'une seule et unique diète, fut citée comme l'état le plus puissant de tout le nord. Mais, en même temps, la noblesse, par ses intrigues dans toutes les questions relatives à la succession du trône, questions dont elle s'empara souvent pour contester les droits héréditaires que s'attribuaient les Jagellons, obtint, pour prix de son assentiment, qu'elle serait seule, à l'exclusion de la bourgeoisie, appelée à représenter la nation. Les nobles étaient eux-mêmes représentés par des députés, sans le consentement desquels, à dater de 1505, rien d'important ne pouvait être adopté. Le roi n'avait pas le droit de nommer des archevêques, des évêques, des vaivodes, des châtelains et des ministres qui n'appartinssent pas à la noblesse indigène formant le premier état, le sénat de la diète. Déjà la Pologne avait senti le besoin d'une main ferme et puissante qui dirigeât tout le mouvement social. Smolensk, son boulevard sur les bords du Dnieper, avait été, en 1514, conquise par les Russes. A l'intérieur, une sau-

vage et aveugle fureur religieuse couvrait le pays de dévastations et de ruines. Cependant, les dissidents, c.-à-d. les protestants, les sociniens et les grecs, obtinrent, en 1563, à la diète de Wilna, de jouir des mêmes droits que les catholiques. Malheureusement, cette paix devait rester infructueuse. La dynastie des Jagellons s'éteignit en 1572, et toute force centrale disparut sans retour avec elle.—A dater de cette époque, la Pologne devient entièrement royaume électif, et conserve cette forme gouvernementale jusqu'à la promulgation de la constitution du 3 mai 1791. Ce fut Henri d'Anjou (depuis Henri III de France) qui jura le premier les *pacta conventa*, et la loi nationale des libertés et franchises de la noblesse. Depuis, les factions firent tous les efforts possibles pour rompre l'union entre les votants, et bientôt même des haines de familles appelèrent dans ce pays les armées étrangères. La faction des Zamoyski, en élevant au trône le prince de Suède Sigismond, dans l'espoir de réunir les deux couronnes, et de leur assurer à toutes deux plus de stabilité, fit éclore les germes d'une discorde fatale, quoique les priviléges de la noblesse confédérée et l'insurrection générale qui éclata (1607) pussent la faire regarder comme légitime. Là ne s'arrêtèrent pas les suites funestes de cette élection; elle donna naissance aux guerres sanglantes que la Pologne dut soutenir contre la Suède, et qui ne se terminèrent qu'à la paix d'Oliva, en 1660. La Suède enleva à la Pologne toute la Livonie; le grand-électeur de Brandebourg lui ravit la souveraineté de la Prusse. A l'intérieur, tous les ressorts de l'état se relâchèrent et se rompirent sous les efforts incessants de l'anarchie, lorsque, sous le règne de Jean-Casimir (1648-1669), le *liberum veto* fut sanctionné par une loi, et qu'ainsi, l'opposition d'un noble suffit pour annuler la décision adoptée par toute la diète. Il n'y avait plus qu'un pas à faire pour arriver à trahir l'état. Les partis favorisèrent la révolte des Cosaques, qui se soumirent, en 1654, à la Russie. Les suites de cet événement apparurent funestes : Smolensk, Kiew et presque toute l'Ukraine, furent cédées à la Russie en 1667, par un armistice de 13 ans, signé à Andrussof. A cette époque, le roi Jean-Casimir, dans un discours prononcé à la diète, prédit pourquoi, par qui et comment la Pologne serait un jour partagée. Le vaillant Sobieski confirma, en 1686, ces cessions de territoire en signant une paix éternelle; mais la Russie s'engagea à l'aider à conquérir la Moldavie et la Valachie. —Après sa mort, en 1686, la couronne parut appartenir de droit au plus offrant. Lorsque l'électeur de Saxe l'emporta sur le parti français en se réunissant au tsar Pierre Ier, la république, qui ne pouvait se défendre elle-même, regarda l'armée saxone comme dangereuse pour ses libertés. Le pays fut, par l'ambition du cardinal Radziejowski, entraîné à prendre part à la guerre du Nord, qui éleva la Russie au rang des premières puissances européennes. Le sort de la Pologne fut alors décidé. Les armes de la Suède effectuèrent, en 1704, ce que plus tard, en 1733 et 1795, réalisèrent les armes de la Russie. Elles disposèrent du trône de Pologne. Les nobles, par leur luxe et leur corruption, achevèrent l'anéantissement des forces nationales. Comme si l'on eût voulu porter les troubles intérieurs à leur comble, on restreignit, en 1717, les droits constitutionnels des dissidents, droits dont ils étaient en possession depuis près d'un siècle et demi. En 1733 et en 1736, on prononça leur exclusion des places de députés à la diète, des emplois judiciaires, et en général de toutes les fonctions publiques: on prétendait, par la position politique qu'on leur faisait, les assimiler aux Juifs. Pendant toute cette période, la Pologne, quant à son éducation morale et politique, agissait de telle sorte qu'elle semblait revenir aux temps barbares, où le droit du plus fort était le meilleur, où chacun prétendait se faire justice à soi-même. Le mécontentement, encore sourd, ne tarda pas à éclater, lorsque Cathe-

rine II, en 1764, appela au trône de Pologne son favori, le comte Poniatowski, trop faible pour abattre l'orgueil anarchique des grands, toujours indécis et partagé entre la crainte que lui inspirait la Russie et ses devoirs comme roi, qui lui enjoignaient de faire respecter l'indépendance et la dignité de la république : tantôt s'abaissant devant la puissance moscovite, tantôt cherchant à lui résister, ce prince ne tarda pas à perdre l'estime de tous. Bientôt la guerre éclate en Pologne; elle couvre ce malheureux pays de dévastations, et amène la chute de la monarchie. La Russie se déclare en faveur des dissidents ; une confédération générale est formée en Pologne; mais la diète se voit placée tout entière sous l'influence moscovite. D'un autre côté, à l'instigation et sous la protection de la France, la confédération de Bar arme, et la guerre éclate entre la Russie et la Pologne. Les troupes étrangères occupent et dévastent le pays; la conduite imprudente et désordonnée de quelques chefs polonais fait naître dans les trois puissances voisines un tel mépris pour eux et pour les droits du peuple que Catherine disait : « C'est un pays où il ne faut que se baisser un peu pour trouver quelque chose. » Tandis que ce malheureux pays était donc en proie à ces discordes intestines, à ces troubles anarchiques, les trois puissances du Nord jugèrent que le moment était opportun pour s'emparer des villes du comté de Zips, qu'en 1402 la Hongrie avait données en gage à la Pologne. Le ministre d'état autrichien Kaunitz s'ouvrit même au cabinet de St.-Pétersbourg, et lui laissa entrevoir le projet de partager la Pologne. Le cabinet prussien fut aisément gagné. Dohm nous a clairement exposé dans ses *Mémoires* (1 vol., p. 433) comment ce projet germa dans la tête de Kaunitz. Le ministre russe publia le 2 septembre 1772 la résolution adoptée par les trois puissances ; et la république sanctionna le traité de partage, qui fut exécuté le 18 septembre 1773. Par ce traité, la superficie totale de la Pologne, qui était de 13,000 milles carrés se vit réduite à 9,000. L'Autriche reçut pour sa part le comté de Zips, la moitié du Palatinat (la vaivodie) de Cracovie, une partie du palatinat de Sandomir, le palatinat tout entier de la Russie-Rouge, une grande partie de Belz, de Pocutie et de la Podolie, sous prétexte que ces provinces (1280 milles carrés), qui avaient jadis formé les royaumes de Gallicie et de Ludomir, avaient été réunies à la Hongrie. La Prusse occupa toute la Prusse polonaise, à l'exception de Dantzick et de Thorn; elle y joignit le district de Netz de la Grande-Pologne, qui, jadis, sous le nom de Pomerelle, avait appartenu à la Poméranie (en tout 681 milles carrés). Quant à la Russie, on lui adjugea la Livonie polonaise, la moitié du palatinat de Polotzk, les palatinats de Vitepsk et de Mscislaw, et une partie de celui de Minsk (1,950 milles carrées). — Ce fut seulement alors que les Polonais ouvrirent les yeux, reconnurent l'immensité des fautes commises, et virent la marche à suivre pour recouvrer tout ce que leurs dissensions leur avaient fait perdre. Voulant asseoir leur indépendance sur des bases solides, ils travaillèrent sous l'influence des promesses que leur avait faites Frédéric-Guillaume, de les aider à établir une nouvelle constitution. La royauté élective devait être abolie, et la représentation nationale se composer des députés des trois états. Tels furent les principes fondamentaux de cette loi constitutionnelle du 3 mai 1791, à laquelle Fox et même Burke donnèrent des éloges, et que la Prusse approuva pleinement. Mais la Russie la rejeta par sa déclaration du 18 mai 1791, et se déclara pour les Polonais mécontents, qui avaient formé à Targowitz une confédération, dans le but de combattre la constitution nouvelle déjà sanctionnée par la diète. La Prusse renonça au rôle qu'elle avait feint d'adopter, de protectrice de la république : Lucchesini, ministre de cette puissance, déclara, le 2 juin 1792, aux Polonais que la république avait agi imprudemment, et qu'elle

s'était donné une constitution sans le consentement et à l'insu du cabinet de Berlin, qui, du reste, n'avait jamais eu l'intention d'appuyer une semblable mesure. La Prusse consentit, comme on pouvait le prévoir, au second partage, qui donna à la Russie 4,553 milles carrés, et 3 millions d'habitants, c.-à-d. le reste des palatinats de Minsk et de Polotzk, la moitié du palatinat de Nowgorodek et de Brzesc, le territoire de l'Ukraine polonaise, la Podolie et la moitié de la Volhynie orientale. Le lot de la Prusse était de 1,060 milles carrés; ils embrassaient les palatinats de Posen, de Gnesen, de Kalisch, de Stieradz, de Lenczna, la moitié de celui de Rawa avec Dantzick et Thorn, la moitié du palatinat de Brzesc et le pays de Dobrzyn, ainsi que la citadelle de Czenstochowa: ces contrées étaient peuplées de 1.136.000 habitants. — Les baïonnettes russes contraignirent les membres de la diète, furieux d'une si odieuse violation du droit des gens, de consentir à ce nouveau démembrement de leur patrie; le reste de la Pologne passa tout entier sous la dépendance de la Russie. Ce fut alors que Kosciusko (*v.*) se mit à la tête de la confédération de Cracovie au mois de mars 1794. Dans cette lutte héroïque et sainte pour le salut de la patrie, Varsovie et Vilna furent délivrées du joug odieux de l'étranger. La journée de Raclaviee (4 avril 1794), et les 5 et 6 sept. de la même année, où Varsovie, assiégée par les Prussiens, fut secourue, sont les jours les plus glorieux de la vie de la Pologne comme nation. Mais il était trop tard. Sans forteresses, sans tactique militaire, sans alliés, presque sans armes, la nation, désespérée, cernée de tout côté par les Russes, les Autrichiens et les Prussiens, dut succomber après la journée de Maciciowiec (10 oct.) et après la perte de Praga (4 nov.). Sa chute était inévitable; rien ne pouvait la sauver, lors même que les Polonais eussent agi avec plus d'ensemble, et qu'ils eussent compté dans leurs rangs plusieurs hommes tels que Kosciusko. L'heure du salut était depuis longtemps passée. Le pays fut entièrement partagé au mois d'octobre 1795, entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. La première reçut 2,030 milles carrés et 1,200,000 hab.; la seconde, 997 milles carrés et un million d'hab.; la troisième 834 milles carrés avec une population égale à celle qui était cédée à la Prusse. Le dernier roi de Pologne vécut à Saint-Pétersbourg du produit d'une pension que lui payait le cabinet russe, et y mourut en 1798. Il ne restait plus aux Polonais qu'un sentiment d'orgueil national vivement blessé, une haine implacable contre les Russes et les Allemands, un vague espoir dans les secours de la France, et la consolation d'avoir éveillé dans l'Europe les sympathies de tous les cœurs généreux. — La Russie s'était accrue de 8,500 milles carrés et d'une population de 4,600,000 habit., la Prusse de 2,700 milles carrés et de 2,355,000 habit., et l'Autriche de 2,100 milles carrés, peuplés de 5 millions d'ames. La malheureuse Pologne, ainsi morcelée, ne devant qu'aux lois étrangères et aux institutions d'une police ombrageuse le maintien de l'ordre et de la tranquillité intérieure, dormit comme dans la tombe jusqu'au mois de novembre 1806. Ce fut alors que les victoires de Napoléon appelèrent en Pologne les héroïques légions polonaises qui avaient jusqu'alors combattu en Italie sous les drapeaux français; elles étaient commandées par Dombrowski. La paix de Tilsitt (le 9 juillet 1807) forma de la plus grande partie des provinces polonaises, ayant appartenu à la Prusse, le duché de Varsovie, qui reçut un prince allemand dans la personne du roi de Saxe, et où le code français fut promulgué, ainsi qu'une constitution française, abolissant la servitude. Dantzick devait former une république sous la protection de la Prusse et de la Pologne; mais elle resta une simple place d'armes de l'empire français. Les dotations accordées aux officiers de l'armée impériale réduisirent considérablement les revenus de l'état; le système continental leur porta un coup plus fatal encore, par l'inflexible sévérité avec la-

quelle l'exécution en fut assurée. La Pologne, ainsi placée au milieu des richesses de son sol, subissait en quelque sorte le supplice de Tantale. La conscription acheva de détruire la prospérité du pays et anéantit le fruit des efforts qu'avait fait le gouvernement prussien au prix de grands sacrifices pour ramener en Pologne la richesse et le bonheur matériel. Cependant, les fabriques de draps et de toile établies à Bromberg et à Posen se maintinrent. Le gouvernement du duché fit tout ce qu'il était possible de faire dans des circonstances aussi défavorables. La guerre qui éclata en 1809 entre la France et l'Autriche accrut les embarras du pays, mais donna à ses forces militaires un immense développement. L'armée polonaise commandée par Poniatowski et par des généraux français rivalisa avec les vieilles bandes de l'empire. Elle poussa sa marche jusqu'à Cracovie, et la paix de Vienne (14 oct. 1809) ajouta au duché de Varsovie, qui avant cela n'avait qu'une population de 2,200,000 hab. sur une superficie de 1,850 milles carrés, toute la Gallicie orientale, en sorte que son territoire fut de 2,800 milles carrés, et sa population de 3,780,000 ames. Le duché de Varsovie put alors mettre sur pied une armée bien exercée de 60,000 combattants, qui se distinguèrent surtout en Espagne. Au milieu de ces circonstances favorables, l'ancienne fierté nationale se réveilla. La nation ne forma plus qu'un seul vœu, celui de recouvrer ses anciennes frontières, d'avoir un roi et de voir le nom polonais hautement réhabilité. Napoléon profita de cet élan de l'opinion : il appuya sur ce sentiment ses projets d'attaque contre la Russie en 1812, et encouragea les patriotes en nommant cette guerre la *seconde guerre de Pologne*. Le 28 juin 1812, une confédération générale proclama solennellement à Varsovie le rétablissement de la Pologne : l'enthousiasme cependant ne fut pas unanime. Tous les efforts du duché, qui mit sur pied 80,000 hommes, furent rendus vains par la direction que donna Napoléon aux opérations de la campagne. Tormansoff intimidait les Lithuaniens, et l'empereur, au lieu d'avoir, comme il l'avait espéré, une masse compacte de Polonais pour combattre la Russie, pouvait à peine rassembler quelques bataillons de volontaires. Cependant, les forteresses de Modlin, de Thorn et de Zamose résistèrent vaillamment; mais là se trouvaient renfermées aussi des troupes françaises et allemandes. M. de Pradt, ambassadeur de France à Varsovie (*v.* l'*Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en* 1812, Paris, 1815), raconte avec beaucoup de détails toutes les souffrances de la Pologne pendant cette guerre de restauration, et comment Napoléon lui-même travailla contre la réussite de son plan. Les troupes polonaises accompagnèrent Napoléon dans sa retraite en France, laissant sur le champ de bataille de Leipzig leurs guerriers les plus braves, Poniatowski lui-même, l'honneur du nom polonais. Dans sa retraite de l'île d'Elbe, Napoléon voyait encore autour de lui quelques héroïques débris de ces vaillantes légions. — La Russie s'empara de l'administration du duché de Varsovie: Dantzig et son territoire rentrèrent sous la domination prussienne. Le congrès de Vienne, au mois de mai 1815, décida de la manière suivante du sort de la Pologne : « 1° La ville de Cracovie sera regardée, ainsi que son territoire, comme une république libre et indépendante, et devra être gouvernée d'après ses propres lois; 2° le district situé sur la rive droite de la Vistule et le cercle de Tarnopol, cédés par la paix de Vienne à la Russie, rentreront sous la domination autrichienne; 3° le cercle de Culm et de Michelau, la ville de Thorn et son territoire, le district de Posen, à l'exceeption d'une partie des cercles de Powitz et de Paysern, et une partie du cercle de Kalisch, jusqu'à Prosna, à l'exception de la ville et du cercle de ce nom (plus particulièrement déterminé par le traité qui, le 11 novembre 1817, régla les frontières entre la Russie et la Prusse), seront cédés au roi de Prusse, qui réunira Dantzig, Thorn, Culm et

Michelau à la Prusse occidentale, formera de tout le reste de ces acquisitions le grand-duché de Posen, et en nommera gouverneur le prince Alexandre Radziwill; 4° tout le reste des provinces polonaises sera livré à la Russie, sous le nom de *royaume de Pologne*.» — Ce royaume devait posséder une administration séparée et pouvait avoir le développement territorial que l'empereur de Russie jugerait convenable à ses intérêts. Ce prince prit le titre de *roi de Pologne*, et se fit prêter à Varsovie serment de fidélité. Quoique morcelé de tant de manières différentes, ce pays conservait pourtant son nom et sa langue, car les traités de Vienne assuraient solennellement à tous les Polonais devenus sujets d'une de ces trois puissances des institutions conservatrices de leur nationalité. — Les Polonais étaient au fond peu satisfaits de ces promesses; ils recevaient cependant beaucoup plus qu'ils ne devaient espérer, eu égard à leur position hostile, à leurs discordes intérieures et à leur étroite alliance pendant toute la guerre avec l'empire français. Mais ce que, suivant nous, la Pologne sauvait de plus important dans son naufrage après tant de douloureux sacrifices, après avoir répandu tant de flots de sang, c'était sa langue, dont le congrès de Vienne lui assurait l'usage légal. — La Pologne, en possession de cette nouvelle forme de gouvernement, jouit quinze ans d'une paix profonde, jusqu'à la révolution qui éclata le 29 novembre 1830. Comment, pendant cette période, la Pologne se constitua-t-elle intérieurement? comment fit-elle usage de son organisation? c'est là une question intéressante au plus haut point pour tous ceux qui ont suivi l'histoire de ces événements, car avec la constitution libérale donnée par Alexandre avait commencé une ère nouvelle pour la Pologne. Comme monument de son ancienne existence, elle eut encore sous les yeux la république de Cracovie, les glorieux souvenirs des temps passés, depuis les fondateurs de l'état jusqu'aux tombeaux des héros des temps modernes et du roi Jean Sobieski, de Kosciusko, dont Alexandre fit enlever en Suisse les nobles restes, pour leur donner une sépulture dans le sol de la patrie, et du prince Joseph Poniatowski. — Le royaume de Pologne, qui représentait à peu près un sixième du territoire de l'ancienne république, reçut une administration particulière, qui régla légalement la vie politique rajeunie de la nation polonaise, et la forma, par des institutions nationales, à l'intelligence de tous les rapports civils, sociaux et religieux. — L'empereur de Russie, comme roi de Pologne, était le chef de la diète. Un Polonais, Zajonczek, mort en 1826, fut désigné par lui pour le représenter à la tête de l'administration, en qualité de vice-roi, et le diplome lui en fut délivré le 19 avril 1818. A ses côtés se trouvait un commissaire du gouvernement russe. Le grand-duc Constantin avait le commandement en chef de l'armée nationale, forte de 30,000 hommes. La diète de Varsovie, par sa seule existence constitutionnelle, rendit une action nouvelle à la vie politique de la nation, dont elle tendit et fit jouer tous les ressorts. Ce fut alors qu'eut lieu un événement assez curieux. Praga, à la majorité de 103 voix contre 6, nomma en 1818 le grand-duc Constantin son député à la seconde chambre. Ce prince, pendant toute la durée de la session, s'abstint de l'exercice de ses fonctions de sénateur, parce que la constitution défendait à un Polonais de siéger simultanément dans les deux chambres. L'empereur ouvrit la session le 27 mars par un discours français, dans lequel il recommanda le développement légal de la constitution fondée par lui, tout en se mettant en garde contre les doctrines révolutionnaires et subversives du temps. Le ministre de l'intérieur et de la police, comte Mostowski, déposa sur le bureau un rapport, également en français, sur la marche de l'administration, ainsi que plusieurs projets de loi. Cependant, les travaux préparatoires du budget n'étaient pas encore terminés. L'empereur fit abandon à l'état de la totalité de la liste civile, manifestant le désir que ces

sommes fussent consacrées à l'embellissement de Varsovie, et à la fondation d'institutions de bienfaisance. Pendant le mois d'octobre 1819, Alexandre séjourna à Varsovie, et le 13 septembre 1820, il ouvrit la session de la seconde diète par une allocution dans laquelle il paraissait voir avec peine l'influence dangereuse que semblaient prendre de fausses théories politiques : ses craintes étaient fondées en partie sur les événements qui troublaient à cette époque le sud de l'Europe, en partie sur la manière dont l'opinion publique se prononçait en Pologne dans toutes les questions révolutionnaires. Les délibérations de la diète furent presqu'entièrement consacrées à l'examen et à la discussion d'un projet de code criminel, rédigé et adopté par le sénat. La seconde chambre le rejeta à la majorité de 120 voix contre 3. Le député de la ville de Varsovie, Krysinski, réclama vivement l'institution du jury ; ce fut en vain que le conseil lui objecta qu'une telle mesure était inopportune, puisque la nation ne renfermait pas un nombre de citoyens suffisamment instruits pour remplir les fonctions de jurés. Entre autres députés opposants, Mimoiewski reprocha au code projeté de ne contenir aucune disposition légale contre les délits de la presse, seul moyen, suivant lui, d'assurer cette liberté et de démontrer l'inutilité de la censure ; Falcz, député de Kalisch, trouva que le projet portait atteinte à la constitution, parce qu'il n'assurait pas la liberté individuelle et ne mettait pas les citoyens à l'abri d'un emprisonnement illégal. Cependant le budget fut voté presque sans opposition. L'empereur vint le 13 octobre clore la session. Dans son discours perçait un mécontentement bien prononcé de ce que les députés du peuple ne fissent pas un meilleur usage de leur indépendance ; cependant, il ordonna aux deux chambres de nommer des comités pour élaborer, de concert avec le conseil d'état, un code civil et criminel qui devait être soumis à la prochaine diète. Les pétitions présentées pour l'amélioration du système des poids et mesures, pour le maintien de la prohibition des denrées coloniales aussi long-temps que l'Angleterre ne retirerait pas son bill sur les céréales, pour la distinction à établir entre les lois et les ordonnances du gouvernement, pour l'amélioration de l'état politique et social des Juifs et pour d'autres objets qui intéressaient le bien-être à l'intérieur, furent accueillis par l'empereur avec beaucoup de bienveillance. Jusqu'alors, le budget n'avait pu encore être fixé ; toutefois, le gouvernement se montrait aussi économe que possible, et l'empereur réduisit à 1,510,000 florins les frais de la cour, qui s'élevaient à 2,324,700. En 1822, Alexandre ne séjourna que peu de jours à Varsovie ; il approuva les budgets provisoires de 1822 et 1823, et réduisit certains impôts d'un huitième ; le total de ces réductions s'éleva au chiffre de 2,868, 357 florins polonais. Après quoi l'empereur, par un décret du 18 décembre 1823, confia au prince gouverneur le droit de convoquer les assemblés générales et celles des communes, en lui laissant la faculté de choisir l'époque la plus opportune et de désigner l'emplacement qui lui paraîtrait le plus convenable. A cette époque, une tendance à l'opposition politique commença à se montrer ouvertement dans toutes les classes. La liberté de la presse, par suite des abus qui s'y étaient introduits, avait déjà, en mars 1819, été limitée par le rétablissement de la censure, à laquelle tous les écrits périodiques devaient être soumis. Une ordonnance du 16 juillet de la même année avait imposé la même obligation à toute sorte d'écrits, jusqu'à ce qu'une loi spéciale, votée pour la répression des délits de la presse, vînt mettre à exécution l'article 16 de la loi constitutionnelle. Des étudiants qui avaient cherché à établir entre eux des sociétés à Varsovie, à Cracovie, à Berlin, furent emprisonnés en 1819 ; mais comme la justice ne put trouver les indices de machinations dangereuses, ils furent remis en liberté en 1821. Ces accusés appartenaient aux familles les

plus nobles et les plus considérées du pays; on remarquait surtout parmi eux Fraccapski, le traducteur de Virgile. Toutes les réunions et associations secrètes furent sévèrement défendues par une ordonnance du gouverneur, du 6 décembre 1821. Tous ceux qui feraient partie d'une association secrète étrangère devaient être, pour ce seul fait, destitués de leurs emplois. L'empereur fit promulguer la bulle du pape du 24 juin 1822 contre les carbonari, et chargea la commission du culte du soin de la faire exécuter. La police se montrait d'autant plus sévère que l'empereur avait déclaré que les Polonais qui prendraient part à des machinations démagogiques s'exposeraient à perdre sans retour les bienfaits de la constitution qu'il leur avait accordée. D'après un décret du 9 avril 1822, il fut interdit à tout Polonais de visiter les universités étrangères sans une permission spéciale de l'empereur. Le grand-duc publia la même année une ordonnance qui défendait aux nobles de l'Ukraine et de la Podolie de voyager en pays étrangers sans sa permission. Ce fut par de tels moyens que le gouvernement russe réussit à maintenir la tranquillité publique. Avant la session de la troisième diète en 1825, l'empereur, par un article additionnel à la constitution, avait interdit la publicité des délibérations des deux chambres, en sorte qu'à l'avenir c'étaient seulement la première et la dernière séance qui se tenaient les portes ouvertes. Pendant la session du 13 mai au 13 juin, on modifia plusieurs lois criminelles; le nouveau code civil fut en partie voté, et on fonda pour les provinces un système de crédit. L'administration de la justice devint aussi l'objet de changements importants, à la suite de l'institution des tribunaux. Pour les affaires de l'église, on négociait depuis 1818 avec Rome pour obtenir un concordat. Indépendamment de l'archevêché de Varsovie, chacune des huit vaivodies polonaises devait avoir un évêché, un couvent de religieux et un de sœurs. Pour l'église évangélique un consistoire général protestant remplaça, le 2 juillet 1828, les deux consistoires qui existaient antérieurement. Il se composait de deux divisions, et avait deux présidents qui siégeaient alternativement chaque année. Les finances n'étaient pas dans une situation prospère; le manque d'argent, l'absence de débouchés, le bas prix des céréales, avaient occasionné à l'administration de graves embarras. Pour y remédier et parer d'abord au manque de numéraire, on décréta, en 1823, la création de billets de caisse, dont on mit en émission une somme de 16 millions (florins polonais). Ces billets ne portaient pas intérêt, et une caisse de liquidation fut établie à Varsovie. La ferme du monopole du tabac expira le 1er août 1822, et cette branche de revenus publics revint à l'état. En 1824, on institua une agence générale du commerce sous la surveillance du ministre des finances de Saint Pétersbourg; la chancellerie était à Varsovie. En 1821, les revenus de l'état montaient à 50 millions de florins polonais (environ 33 millions de francs), la dette nationale à 33,333,373 écus. La Prusse et l'Autriche consentirent à entrer pour leur part dans le paiement de cette dette, et on déclara même à la diète de 1825 qu'il n'existait aucun déficit annuel. Jusqu'alors, cependant, aucune loi de finances n'avait fixé les revenus et les dépenses de l'état. Le ministre de l'intérieur, comte Mostowski, le trésorier prince Lubecki et le ministre du culte, comte Grabowski, pendant la durée du régime constitutionnel en Pologne, se distinguèrent par leur zèle et leur intelligence des affaires. — Dans l'armée, on opéra de considérables économies en accordant des congés. Tout indigène, même Juif, est obligé en Pologne au service militaire, depuis l'âge de 20 ans jusqu'à 30. Cependant, la loi exemptait les jeunes gens qui se consacraient aux sciences, aux arts et aux manufactures. A Varsovie, on avait institué une académie militaire, à Kalisch une école militaire, à Konskie une manufacture d'armes. Trois

citadelles s'élevaient sur divers points du royaume : Zamosc était la plus forte; Modlin dominait le cours de la Vistule et du Bug; Czenstochowa (l'ancienne et la nouvelle) commandait toutes les routes qui de la Haute-Silésie se dirigent vers Posen et vers Varsovie, et par Kalisch vers Cracovie. Le bien-être intérieur était à cette époque augmenté par les faveurs concédées aux colons étrangers, cultivateurs, artisans ou fabricants, et par la protection que le gouvernement accordait aux exploitations minéralogiques, à l'école des mines et à l'école d'économie forestière. Des forges furent établies à Kieler et à Olmutz; le canal d'Augustowo fut achevé. Depuis le premier janvier 1823, le commerce entre la Russie et la Pologne était libre et dégagé de toute entrave. En 1829, on contracta, avec le banquier Frenkel de Varsovie, un emprunt de 42 millions de florins polonais, dont les fonds étaient destinés à l'amélioration des routes.—La protection et les faveurs accordées aux colons en Pologne y attirèrent un grand nombre de familles russes, qui, bien que retenues par les liens de la féodalité, quittèrent les terres de leurs seigneurs, et vinrent s'établir en Pologne. Leurs maîtres s'étant plaints de ces émigrations, et ayant demandé la restitution de leurs serfs fugitifs, l'empereur décida que tout étranger, en touchant le sol de la Pologne, avait droit à sa protection. Des manufactures qui s'établirent à cette époque, celles de draps furent les plus florissantes; elles prirent un tel développement que leurs produits suffirent à l'habillement de l'armée. L'instruction du peuple fut favorisée par la fondation de nombreuses écoles élémentaires. Dans chaque vaivodie, il y avait une école du palatinat. On avait fondé, dès 1818, une université à Varsovie. Des mesures furent adoptées contre les Juifs, dont le nombre formait un douzième de la population totale, pour les forcer à se livrer aux travaux de l'agriculture, à adopter des métiers, et surtout pour empêcher leur nombre de s'accroître à Varsovie. Ils furent obligés de quitter les grandes rues, et de se retirer dans les quartiers éloignés. Leur condition malheureuse à cette époque est dépeinte en traits fortement colorés dans les lettres des Juifs polonais Levi et Sers (*Tableau des mœurs*, par Jul. Niemcewicz).—La Pologne constitutionnelle était, avant la prise de Varsovie (1831), divisée en huit vaivodies : Mazovie avec Varsovie; Kalisch; Cracovie avec Miechow; Sandomir avec Radom; Lublin; la Podlachie avec Siedlec, Plock, et Augustowo avec Suwalki. Elle avait une superficie de 2,271 milles carrés, et une population de 3,854,000 habitants, répartis dans 482 villes, et 22,694 villages et hameaux. Ses principaux fleuves étaient le Niemen et le Bobr, dans la vaivodie d'Augustowo; la Narew, le Bug et la Vistule, dans la vaivodie de Plock; la Piliça, la Warta, le Wieprz, dans les vaivodies de Lublin, de Sandomir et de Kalisch. — La constitution octroyée à la Pologne le 27 novembre 1815, et abolie par l'empereur Nicolas, assurait au roi, comme chef de l'état, le pouvoir exécutif, dont l'exercice était confié au conseil d'état, composé d'un gouverneur et de cinq ministres. La diète devait être convoquée tous les deux ans, et sa session ne pouvait se prolonger au-delà de trente jours. Elle se composait : 1° de la chambre du sénat, dans laquelle siégeaient trente membres, dix évêques, dix vaivodes et dix châtelans; 2° de la chambre des députés, dans laquelle se trouvaient 77 nobles élus par les assemblées de la noblesse, et de 51 députés des villes et communes; tous les membres du conseil avaient droit d'y siéger. La diète examinait les projets de loi présentés par le conseil d'état. Toutes les confessions chrétiennes avaient des droits politiques et religieux égaux; la liberté de la presse était reconnue, et les fonctionnaires publics, les conseillers d'état et les ministres étaient responsables. L'armée polonaise comptait, comme nous l'avons dit, 30,000 hommes, dont 5,000 cavaliers. — L'empereur Nicolas fut couronné roi de Pologne avec l'im-

pératrice, son épouse, le 28 mai 1829. Depuis 1764, aucune cérémonie semblable n'avait eu lieu. De nouveaux costumes furent préparés, car, lors du dernier partage, les insignes de la royauté avaient été enlevés du trésor de Cracovie par les moines, et une prédiction portait même qu'ils ne seraient retrouvés que quand la Pologne serait réintégrée dans tous ses droits.

Ici trouve naturellement sa place l'insurrection polonaise de 1830. Et pourtant, son berceau remonte à une époque antérieure. Cinq ans après la réunion de la Pologne à la Russie avaient commencé à fermenter de sourds mécontentements, dont le germe oublié devait éclore sous l'influence du soleil de juillet, et enfanter une révolution. La Pologne voulait une constitution inconciliable avec l'autorité de ses maîtres. L'inviolabilité des ministres, l'ordre de tenir secrètes les délibérations de la diète, la dissolution des colléges électoraux, l'amovibilité des juges, la facilité des arrestations, la rapidité des jugements militaires, l'absence de garanties pour la liberté individuelle, tels étaient en partie les griefs des Polonais contre le système russe. L'opposition qui éleva la voix à la diète eut du retentissement dans les esprits, surtout parmi les jeunes gens, qui rêvèrent la restauration de l'ancienne Pologne. Le grand-duc Constantin précipita la péripétie de ce drame, qui devait étouffer les dernières espérances de ce malheureux pays, et l'inonder de sang. La conjuration qui avait éclaté à Saint-Pétersbourg en 1825 avait des ramifications en Pologne. On fit des enquêtes et des poursuites qui n'eurent d'autre résultat que d'augmenter l'exaspération. Des projets avaient bien été préparés dès le couronnement de l'empereur à Varsovie ; mais le succès de la campagne de Turquie et la contenance ferme de Nicolas en avaient fait ajourner l'exécution. Cependant, un ordre d'arrestation était lancé contre 48 jeunes officiers, dont le sort ne pouvait être douteux. A l'instigation du célèbre professeur Lelewel, ils choisirent le sous-lieutenant Pierre Wysocki pour les conduire à la délivrance de leur patrie (29 novembre 1830). Leur dessein était de s'emparer du grand-duc et de le poignarder ; mais il avait déjà quitté son château du Belvédère. Un combat acharné s'engagea entre les régiments de la garde russe et le peuple. Plusieurs détachements de la garnison polonaise, entre autres le 4e régiment, les sapeurs et l'artillerie, passèrent du côté des insurgés. Le combat était surtout énergique dans les environs de l'arsenal ; il ne finit que par la mort ou la mise hors de combat de plusieurs généraux polonais, l'évacuation de la ville par les troupes russes. La première proclamation lancée par le conseil d'administration fut loin de répondre à l'attente du parti démocratique. Mais il se rassura, en voyant à la tête de l'armée le général Chlopicki, et à celle de la garde nationale le comte Ostrowski. On avait appelé à la direction de la police Wingrzecki, homme estimé, Lelewel, chef du parti démocratique ; Vladislas Ostrowski et Gustave Malachowski, étaient membres du conseil administratif : les deux derniers appartenaient à l'opposition constitutionnelle. Le 2 décembre, on envoya au grand-duc une députation composée d'Adam Czartoryski, de Lubecki, de Lelewel et d'Ostrowski, pour lui demander de garantir le maintien de la constitution et la réunion de la Lithuanie à la Pologne. La députation s'en retourna sans avoir rien obtenu ; mais Constantin écrivit au conseil, le 3 décembre, qu'il s'éloignait des frontières avec ses 5,000 Russes, s'en rapportant à la magnanimité du peuple polonais. Il espérait que sa retraite, en diminuant l'irritation, favoriserait la possibilité d'une réconciliation entre les deux peuples. Sur ces entrefaites, le conseil d'administration fut dissous, et fit place à un gouvernement provisoire (4 décembre), composé de Czartoryski, Pac, Dombrowski, Vl. Ostrowski, Niemcewicz et Lelewel. Chlopicki fut élevé à la dignité de dictateur jusqu'à l'ouverture de la diète. Il se trouvait ainsi

à la tête des affaires et du gouvernement provisoire. En employant, de préférence, l'autorité militaire, on se flattait de préserver la Pologne des excès de l'anarchie. Chlopicki eût pu, en effet, avec un tel pouvoir et la confiance que la Pologne entière avait en lui, sauver sa patrie, s'il eût été à la hauteur des circonstances, et s'il eût agi avec une énergie proportionnée au danger. Mais, au lieu d'activer les préparatifs de la guerre, de mobiliser et d'armer la nation, de préparer l'enthousiasme pour une lutte inévitable, il temporisa et attendit des négociations, qu'il n'aurait dû appeler que par le triomphe des armes. Le ministre des finances, prince Lubecki, accompagné du député Jezierski, s'était rendu à Saint-Pétersbourg. Le grand-duc avait repassé les frontières sans être attaqué; les garnisons de Modlin et de Zamosk s'étaient réunies à lui. La diète s'assembla le 18 déc. Le dictateur ne sut pas profiter du premier élan pour tomber à l'improviste sur la Lithuanie, et propager la révolution. Ce ne fut que lorsque la réponse de l'empereur fut arrivée et qu'on vit bien qu'il n'y avait plus qu'à se soumettre ou à combattre que Chlopicki mit le comble à son inconcevable conduite en se démettant, le 18 janvier, de ses fonctions de dictateur et de général en chef. En vain le pressa-t-on de conserver au moins le commandement de l'armée; il s'y refusa à moins qu'on n'y joignît la dictature. Mais on rejeta cette prétention; et six semaines du temps le plus précieux furent ainsi perdues pour la défense de la Pologne. — Alors commence pour la révolution une nouvelle phase, celle de la fermeté et de l'énergie. Alors, les princes Czartoryski, le maréchal Ostrowski, le général Skrzynecki, méritèrent l'admiration de leurs compatriotes et de l'Europe. Le député Roman Soltyk proposa la déchéance de toute la famille Romanow, et sa proposition fut admise le 25 janvier. L'acte fut signé de tous les membres de l'assemblée nationale. Le prince Radziwill, plus connu par ses grandes possessions que par ses talents militaires, fut nommé généralissime. Le pouvoir exécutif fut confié à Vincent Niemojewski, Morawski, Barzykowski et Lelewel, sous la présidence du prince Czartoryski. — A peine la diète eut-elle relevé le peuple polonais du serment qui le liait à l'empereur Nicolas, en l'appelant aux armes, que les Russes envahirent le territoire sur cinq points différents. Le maréchal Diebitch, vainqueur des Turcs, commandait en chef et avait sous ses ordres les généraux Pahlen, Rosen, Witt, Geismar. Son armée comptait 120,000 combattants et traînait 400 canons. Les Polonais n'avaient à opposer à ces forces redoutables que 38,000 hommes; encore l'imprévoyance de Chlopicki les avait-elle laissés mal armés pour la plupart, et la discipline était-elle sans force sous l'incapacité de Radziwill. Ces troupes n'avaient pour elles que leur courage et leur haine pour l'ennemi. Dès les premiers engagements, les Russes s'aperçurent que la victoire ne serait pas facile, et le décret de la diète du 7 février, qui déclarait Varsovie en état de siége, leur apprit qu'une défense désespérée était un parti pris. Dwernicki se distingua contre Geismar, et Skrzynecki dans le combat de Dobre. Diebitch avait espéré de couper les communications de l'armée polonaise avec Varsovie; il échoua dans ce projet. L'armée se concentra sous les murs de Praga, entre Okuniew, Wawer, et l'île de Saxe. — Il y eut, le 17 et le 20 février, des combats sanglants; la bataille du 25 à Grochow fut surtout opiniâtre et le succès en resta long-temps indécis. La blessure de Chlopicki détermina la retraite des Polonais. Les Russes se convainquirent que la victoire leur serait plus vigoureusement disputée qu'ils ne s'y étaient attendus, malgré leur supériorité numérique. Loin d'être découragés par leur retraite, les Polonais étaient animés d'une nouvelle ardeur. Le prince Czartoryski et la diète ne désespéraient pas de la patrie. Le prince Radziwill déposa son commandement, et le jour suivant, le général Skrzynecki, le héros de Dobre et de Grochow, fut nommé géné-

ralissime. Pendant qu'il organisait à la hâte une armée, et que Krukowiecki fortifiait la capitale, Diebitch fit un mouvement rétrograde en laissant en arrière les corps de Rosen et de Geismar. — Le nouveau généralissime entra d'abord en pourparler avec Diebitch pour arrêter l'effusion du sang, mais les conditions de ce dernier n'offraient aucune garantie à la nation polonaise. On reprit donc les hostilités. Le 1er avril, Skrzynecki attaqua à l'improviste les corps de Geismer et de Rosen; son mouvement eut le plus heureux succès. Douze mille prisonniers et un grand nombre de canons furent le prix de divers combats. Mais ces avantages ne furent pas poursuivis avec assez de vigueur, de sorte que les résultats en furent au-dessous de ce qu'on attendait. Long-temps l'issue de la guerre parut douteuse, d'autant plus qu'on vit clairement que l'Angleterre et la France avaient déclaré qu'elles resteraient étrangères à la lutte. L'expédition de Dwernicki avait échoué : le seul moyen de continuer la guerre était donc de révolutionner la Lithuanie. On envoya, dans ce but, un corps d'armée sous les ordres du général Gielgud. Mais le généralissime ne put exécuter son plan d'écraser les gardes russes commandées par le grand-duc Michel; la bataille d'Ostrolenka fut livrée le 26 mai. Après cette affaire, Skrzynecki se retira sous les murs de Praga sans être inquiété par l'ennemi; mais les communications avec les troupes qu'il avait envoyées en Lithuanie furent coupées. Cependant, l'armée polonaise était tombée dans une lenteur et une indécision qui allait devenir funeste à la cause de l'indépendance. La confiance dans les chefs était ébranlée, malgré l'enthousiasme patriotique avec lequel la jeunesse se précipitait pour combler les vides creusés par cette sanglante journée. La division se glissa bientôt entre le généralissime et Krukowiecki; les démocrates commençaient à s'agiter, et le respectable vieillard Niemcewicz prédisait que ces discordes, plutôt que le fer des Russes, causeraient la ruine de la Pologne. La malheureuse expédition du général Jankowski contre le général russe Rudiger; les malheurs de la Lithuanie, où le général Gielgud était tué par un de ses officiers; l'arrestation de Jankowski au milieu du peuple, excitèrent des troubles qui s'apaisèrent difficilement. Le maréchal Diebitch, qui s'était vanté d'étouffer l'insurrection polonaise dans son berceau, venait de terminer sa carrière, et Paskewitch, le vainqueur des Persans, le remplaçait dans le commandement. De grands renforts envoyés de Saint Pétersbourg à l'armée russe débarquèrent à Dantzig; la Prusse, violant sa neutralité, favorisa de tous ses moyens le passage de la Vistule par les Russes que commandait Paskewitch (14-19 juillet). Ce passage n'était pas sans danger, car l'armée polonaise occupait l'autre rive, attendant avec impatience le moment de se mesurer encore avec les oppresseurs de son pays. En vain Prondzynski, le plus habile stratégiste polonais, prodiguait ses instances auprès de Skrzynecki pour le décider à attaquer; en vain d'autres généraux étaient d'avis de tout risquer pour empêcher le passage des Russes : Skrzynecki aima mieux se fier aux espérances diplomatiques que s'appuyer sur son armée. Cette malheureuse résolution affaiblit la confiance qu'on avait en lui, et conduisit de nouveau l'armée sous les murs de la capitale. Ainsi, Paskewitch aborda la rive gauche, quand Skrzynecki hésitait encore à tout risquer dans une bataille, malgré les ordres précis qu'il avait reçus. Cette désobéissance à la volonté de la diète lui valut sa destitution. Dembinski, devenu, par sa brillante retraite, l'homme du peuple et de l'armée, fut investi du commandement *par intérim*. Mais il était trop dévoué à Skrzynecki pour conserver long-temps cette dignité; enfin, les démocrates jetèrent les yeux sur le vieux Krukowiecki, qu'on regardait comme un ardent patriote. — Au milieu des dangers qui menaçaient la capitale, où l'on avait besoin de tant d'énergie contre l'ennemi, on était encore indécis sur le choix du gé-

néral en chef. A tous ces embarras vinrent se joindre des troubles intérieurs. Le peuple, excité par les clubistes, se porta vers le château où étaient enfermés plusieurs individus accusés de trahison. Trente-deux tombèrent massacrés et Krukowiecki fut proclamé dans la nuit gouverneur de la ville (16 août). Ainsi, le pouvoir et le sort de la Pologne, dans ses derniers moments, étaient livrés à un homme qui n'avait d'énergie qu'au service de son ambition. Il précipita la chute de la patrie plus vite que ne l'aurait fait l'extrême faiblesse de Skrzynecki. Cet intrigant agit de manière à être regardé comme le sauveur de ses concitoyens en cas de victoire, et à assurer son avenir en cas de désastre. Varsovie n'avait de vivres que pour sept jours; elle était bloquée de tous côtés par les forces supérieures des Russes. 20,000 hommes, sous les ordres de Ramorino, partirent pour s'emparer des convois et les jeter dans la place. Après avoir proposé aux Polonais (4 sept.) une capitulation qui fut rejetée, Paskewitch résolut de prendre la ville d'assaut (6 septembre). Elle était défendue par 73 redoutes dans un demi-cercle de deux lieues de diamètre. Le point le plus fortifié était le village de Wola, qui occupe le centre. 30,000 soldats couvraient ces retranchements : Uminski commandait la gauche et Dembinski la droite. Wola fut emporté après un combat meurtrier, où le général Sowinski trouva une mort glorieuse. Krukowiecki ne parut qu'après la prise de Wola. Le 7, l'attaque commença sur la seconde ligne, et, malgré l'avantage des Russes, tout n'était pas désespéré, si l'on eût pu tenir jusqu'à l'arrivée de Ramorino. Mais Krukowiecki avait déjà envoyé Prondzynski pour traiter, et avait désorganisé la défense. Il se sauva, après sa destitution, pour se soustraire à la vengeance des patriotes, et ne reparut que lorsque le général Berg, négociateur russe, déclara ne vouloir traiter qu'avec lui. D'après les conventions, l'armée évacua Varsovie, qui resta au vainqueur. Ce fut le résultat d'une trahison qui n'était pas méditée, trahison qui résultait des intrigues antérieures de Krukowiecki et du découragement de Prondzynski. Le premier fut repoussé par l'armée, le dernier préféra descendre dans les cachots de la Russie que de revenir au milieu de ses anciens camarades. Les Russes évaluèrent leurs pertes à 11,000 hommes. Le héros du 29 novembre, Pierre Wysocki, tomba blessé entre les mains des vainqueurs. L'armée polonaise, conduite par le général Malachowski, se retira à Modlin. Là, ce chef déposa son commandement, qui fut confié au général Rybinski, homme d'une faiblesse sans exemple. Les Russes entamèrent des négociations avec lui, mais seulement pour gagner du temps et réunir leurs forces. Le général Ramorino, pressé par l'ennemi, et ayant refusé d'obéir au général Malachowski, qui lui avait donné l'ordre de faire sa retraite sur Modlin, s'était retiré en Gallicie, où ses troupes furent désarmées (17 septembre). Le même sort attendait le principal corps d'armée, fort encore de 24,000 hommes, sur le territoire de la Prusse (5 octobre). Le courageux défenseur de Modlin, Leduchowski, fut forcé de livrer cette place aux Russes. Ainsi se termina l'insurrection polonaise, qui, au lieu de fonder l'indépendance nationale, a attiré sur ce malheureux peuple des désastres inouïs et incalculables. Les plus illustres familles exilées en France et en Angleterre, une génération de braves disséminée dans les solitudes de l'empire, voilà les suites d'une entreprise qui, conduite avec plus d'énergie, eût assuré la nationalité de la Pologne. Il est vrai que trente-trois membres, pris parmi les exilés, ont essayé de représenter cette nationalité fictive sur le sol étranger. Malheureusement, les rangs de ces braves s'éclaircissent, et un grand nombre de soldats, qui avaient survécu au désastre de leur patrie, ont trouvé la mort en Portugal, en Espagne, et dans les déserts de l'Afrique.

Les décorations polonaises sont : 1° l'ordre de l'Aigle-Blanc, fondé par le roi

Auguste de Saxe, le 2 novembre 1705, pendant la guerre contre Charles XII; 2° l'ordre de Saint-Stanislas (le patron de la Pologne), fondé par le roi Stanislas-Auguste à son avénement au trône, le 8 mai 1765: cet ordre fut divisé en quatre classes par Alexandre; 3° l'ordre du Mérite-Militaire, fondé par Stanislas-Auguste, en 1791: il est divisé en cinq classes.

Les ouvrages à consulter sur la Pologne sont: l'*Histoire de l'anarchie de Pologne et du démembrement de cette république*, par Rulhière (4 vol., Paris, 1807); *Lettres du baron de Viomesnil* (Paris, 1808), *Tableau de la Pologne ancienne et moderne*, par Malte-Brun; *Histoire de la nation polonaise*, par Ad. Naruszcewicz (8 vol., Varsovie, 1824); *Histoire de la Pologne*, par Al. de Bronikowski (4 vol., Dresde, 1827); *Mémoires sur la Pologne et les Polonais, depuis 1788 jusqu'en 1815*, par Michel Oginski (Paris, 1827, 4 vol.); *Histoire des légions polonaises en Italie sous le commandement du général Dombrowski*, par Léonord Chodzko (Paris, 1829); *Histoire de la Pologne avant et sous le roi Jean Sobieski*, par M. N. de Salvandy (3 vol., Paris, 1823). — Plusieurs ouvrages ont été aussi publiés récemment sur la révolution de 1830. Ils sont trop nombreux pour que nous puissions les citer ici.

Littérature polonaise.

Bien que le mariage de Miecislas avec la fille du roi de Bohême, Dombrowka, eût, en 965, été la principale cause de l'introduction du christianisme en Pologne, les luttes continuelles qui agitaient ce pays à l'intérieur et à l'extérieur firent avorter les résultats avantageux que cet événement eût pu avoir pour la civilisation des habitants. — Le *Chronicon slavo-sarmaticum* de Procosius qu'on prétend avoir été le premier évêque de Cracovie, n'est au fond qu'une compilation historique de sources peu authentiques, mais qui n'est pas cependant sans quelque valeur littéraire. La littérature polonaise ne commence à prendre une allure plus régulière qu'au XIIe siècle. Alors apparaissent les chroniques de Mart. Gallus, écrites en latin (1109); de Nicole Kadlubek (mort en 1223), et de Boguphalus (mort en 1255); la chronique des papes et des empereurs allemands de Mart. Strzembski (ou Polonus, mort en 1279), et l'ouvrage intitulé: *Res gestæ principum et regum Poloniæ*, par Vinc. Kadlubek (qui a été imprimé en 1824, ainsi qu'une nouvelle édition du *Chronicon Polonorum* de Dzierwan). — Un assez long intervalle s'écoule pendant lequel on ne trouve aucun ouvrage important jusqu'au règne de Casimir-le-Grand (1333-70), qui annonce à la Pologne un meilleur avenir. Ce prince ne se borna pas à construire des villes, il publia un code, convoqua le premier des diètes, favorisa l'agriculture et les métiers, et fonda, en 1347, l'université de Cracovie, qui, rétablie de nouveau en 1400, ne prit cependant de l'essor que dans le XVIe siècle. Toutes les institutions de Casimir ne portèrent que lentement leurs fruits, et les progrès scientifiques furent d'abord peu sensibles. En 1480, Jean Dlugosz, évêque de Lemberg, publia une histoire de Pologne. En 1488, la première imprimerie polonaise fut établie à Cracovie; l'époque était favorable. Sous le règne heureux des deux Sigismond (1507-72) se montre la véritable littérature polonaise, et, en peu de temps, elle arrive à un point de perfection extraordinaire. Durant le règne énergique d'Étienne Bathory (1576-86), l'activité littéraire se ralentit. Sous ses successeurs, le grand général Zamoyski exerce une grande influence par son exemple et ses libéralités; mais il est le dernier protecteur de la littérature nationale, qui, sans lui, eût entièrement succombé sous le règne du faible Sigismond. Si, à dater de cette époque, la littérature polonaise ne put se relever de son abaissement, il faut en rechercher la cause dans la situation malheureuse de ce pays, déchiré par des dissensions intestines, continuellement en guerre avec ses voisins, et dont la nationalité était à chaque instant menacée.

Sous le règne même des rois saxons, elle ne put reprendre son essor; ce ne fut que sous Stanislas-Poniatowski, lui-même très versé dans les lettres, que la littérature polonaise prit un si puissant développement que, même au milieu des orages politiques qui ballottèrent ce malheureux pays jusqu'au moment où ils achevèrent sa ruine totale, elle put, jusqu'en 1830, survivre au naufrage et braver partage, guerre et malheurs de toute espèce.—La littérature polonaise ne doit point être considérée dans ses rapports avec les progrès des sciences, bien que sous ce point de vue elle puisse encore s'enorgueillir de plusieurs ouvrages importants; mais elle mérite surtout l'intérêt de l'observateur par sa tendance toute nationale, portée à un degré tel qu'on en trouve peu d'exemples chez les autres peuples. Quoique l'histoire de la Pologne ne soit qu'une longue et affligeante suite de spoliations et d'usurpations odieuses commises par les puissances étrangères, à aucune époque la littérature ne manque de cet esprit caractéristique, indépendant et courageux d'un peuple en pleine voie de progrès. Du reste, elle côtoyait pas à pas la vie de la nation, et de là l'absence totale de philosophes et de mathématiciens, à l'exception pourtant des astronomes Copernic, Poczabut, Jean Sniadecki, et des physiciens Rogalinski et Jos. Silsinski. Mais, en revanche, il y a abondance d'historiens nationaux et de poètes qui consacrent leur lyre, tantôt à chanter les exploits des anciens Polonais, tantôt à peindre les sentiments mélancoliques, et à lancer les traits de la satire contre les vices de la nation. Le jésuite Ign. Nagurczewski traduisit l'*Iliade*, les *Églogues* de Virgile et d'autres ouvrages de l'antiquité. L'excellent critique Dmochowski reproduisit aussi l'*Iliade* dans un style plein de noblesse et d'élégance (Varsovie, 1800). Przybylski publia une version assez estimée de l'*Odyssée*. D'autres Polonais donnèrent des traductions des chefs-d'œuvre étrangers : Pierre Kochanowski, de la *Jérusalem délivrée;* Krasicki, Tymieniecki et Brodzinski, d'Ossian; Jean Kochanowski et plus tard Naruszcewicz, des œuvres d'Horace : ce dernier se fit surtout remarquer par son originalité; il traduisit aussi les œuvres de Tacite; Karpinski publia une version du poème des *Jardins* de Delille.—Comme historiens, il faut citer avant tout Stryikowski, le chroniqueur lithuanien qui se fait remarquer par le choix judicieux des sources où il a puisé; Stanislas Orzechowski, Mart. Cromer, Jean Demetz, Sulikowski, Stanislas Kobierzycki, qui a publié dans un latin vraiment classique l'*Histoire de Vladislas IV ;* le courageux Paul Piasecki, Vespasien Kochowski, fort estimé pour l'indépendance de son esprit, exempt de préjugés, et surtout le jésuite Naruszcewicz (*v.*), dont les travaux sont justement admirés pour la profondeur des recherches, une rare sagacité et l'animation des tableaux qu'ils renferment : ce dernier avait commencé l'histoire générale de la Pologne, que plusieurs membres de la société royale des sciences de Varsovie se chargèrent de continuer. Niemcewicz (*v.*), estimé à la fois comme homme d'état, guerrier et poète, a publié en 1815 des *Chants historiques* en 6 volumes. Cet ouvrage contient aussi une histoire abrégée de la Pologne, avec le récit de tous les événements auxquels ces chants font allusion. Cette importante publication eut au bout de six mois les honneurs d'une seconde édition. Le comte Potocki a rendu de grands services à l'histoire des beaux-arts en publiant son *Winkelmann Polonais* (Varsovie 1816); on a aussi de lui une rhétorique et un recueil de ses discours et harangues (Varsovie 1815, 5 vol.). Le comte Seb. Sierakowski a publié un magnifique ouvrage sur l'architecture; Batymowicz, célèbre par ses travaux de desséchement des marais de Pinsk, et par son projet d'établir des communications entre tous les fleuves navigables de la Pologne, a écrit un traité d'agriculture. Les ouvrages généalogiques et héraldiques de Barth, Paprocki, de Okolski et de Gaspard Niesiecki ne sont pas aussi appréciés

qu'ils le méritent.—Comme écrivains politiques et pédagogiques, on doit distinguer Stanislas Konarski et André Zamoyskil (1777), auteurs d'un projet de code législatif que la diète a assez imprudemment rejeté. Kluk, Ladowski et Jundzil, ont consacré leurs veilles à l'histoire de la nature. — Le plus ancien et le plus beau monument de la poésie polonaise est l'ouvrage de Jean Kochanowski (né en 1554, mort en 1584), ouvrage véritablement remarquable par la pureté et la noblesse du style, par un rhythme élégant et harmonieux, par des sentiments pleins de douceur et de charme. Ses productions se composent d'une collection de psaumes, d'un poëme sur le jeu d'échecs, de chants lyriques et élégiaques. Simon Symonowicz et Stanislas Grochowski sont encore cités comme des modèles, le premier dans l'idylle, le second dans la poésie lyrique; mais en revanche Vespasien Kochowski et J. Twardowski, poètes du XVII[e] siècle, n'ont pas toujours eu un goût bien pur; le dernier cependant se fait remarquer par une riche et ardente imagination. Parmi les poètes modernes, on cite honorablement Stanislas Trembecki, François Kniaznin, François Zablocki, Gaëtan Wengierski, Valer. Gorski, François Wenzyk, Dyrma Tomaseewski, Gaëtan Kozmian, Tymowski, Louis Osinski, Reklewski, Casimir Brodzinski, doué d'un génie ardent; Jean Kruszynski, estimé pour la pureté de son goût; Antoine Gorecki, habile dans l'épigramme, mais dont le style est incorrect; Alois Felinski, François Marawski et Jean Woronicz, poète national et pindarique. Les poésies lyriques et élégiaques de Franzisczek Karpinski se recommandent par une noblesse d'expressions peu commune, et par un sentiment profond et sympathique (Varsovie 1790, 2 v.). Le grand et infortuné roi Stanislas - Lesczynski était lui-même auteur de poésies fort goûtées. Mais un écrivain seul plane sur cette époque, c'est l'évêque primat Ignace Krasickl, mort en 1802, poète et prosateur classique, satirique mordant, et écrivain plein de génie; c'est encore à lui que l'on doit le poëme intitulé *Woyna-Cocimska* et une traduction d'Ossian. En l'année 1817, Dyrma Tomascewski publia un poëme historique en douze chants sous le titre de *Jagellonida* (histoire de la réunion de la Lithuanie et de la Pologne). On attendait en 1830 une épopée nationale *La Lechiade* de la plume habile de Paul Woronicz, archevêque et primat de Varsovie, auteur de la *Petite Émilie* (Cracovie 1818). — La littérature polonaise est riche en chants populaires (Sielanki polskie, (Varsovie 1778), en ouvrages dramatiques, parmi lesquels on remarque surtout ceux de Jos. Bielawski, de François Zablocki, Jos. Kossakowski, Niemcewicz, Drozdowski, Louis Dmuscewski, François Wenzyk, Felinski, Louis Osinski, Alb. Bogulawski, Ant. Hoffmann, et autres. Les œuvres dramatiques, imprimées depuis 1770 jusqu'en 1794, sont en grande partie contenues dans une collection en 56 vol., qui a paru à Varsovie, en 1818, sous le titre de *Theatr. polski*. Lachowski et Wyrwicz sont célèbres par leurs sermons, qui ont été reproduits en plusieurs langues. Parmi les orateurs modernes, se distinguent Jean Woronicz, Ad. Prazmowski, Xav. Szaniawski, Iakubowski, Alb. Szweykowski, etc. En général, les auteurs anciens de la Pologne, notamment ceux du temps de Sigismond - Auguste et d'Étienne Bathory, sont encore maintenant des modèles de style classique, quoique la langue ait subi, dans le XVIII[e] siècle, de grands changements. On considère encore comme écrivains classiques Jean Kochanowski, Skarga, Wuiek, Bialobrzeski, Gornicki, Stanislas Grochowski, Sébast. Petrycy, Jean Januszowski, Cyprien Bazylik, Mart. Blazowski, Martin Bielski, etc. Parmi les prosateurs des temps modernes, il faut nommer Ignace Krasicki, Jean Sniadecki, Naruszcewicz, Skrzetuski, Jodlowski, Czacki, Louis Osinski, Stanislas Potocki, Albertrandi, Karpinski, Dmochowski, Alb. Swcykowski, etc. — L'ouvrage qui a paru à Varsovie, en plusieurs

volumes, sous le titre de *Wybor pisarzow polskich*, renferme le choix des meilleurs auteurs polonais. La société royale des amis des sciences a rendu de grands services à la littérature polonaise, en publiant plusieurs journaux. En 1815, parurent trois nouvelles publications périodiques en langue polonaise, à Vilna, à Varsovie et à Lemberg. En 1818, il y en avait six. Nous devons ajouter qu'il existe en Pologne plusieurs traductions estimées de l'Écriture-Sainte. — La paix et la tranquillité qui suivirent 1815 eurent une grande influence sur le développement de la littérature polonaise. La noblesse, qui n'était jamais demeurée étrangère aux sciences, eut bientôt un rival dans le tiers-état, en sorte que l'un comptait, avant la révolution de 1830, en Pologne, 60 imprimeries et 20 librairies. Des écrits de toute nature et des journaux, sur lesquels la censure exerçait, il est vrai, une fâcheuse influence, donnèrent un nouvel essor à l'intelligence et renouèrent les liens rompus entre les membres du géant que les puissances du nord avaient disséminés. Varsovie, Wilna, Cracovie, Lemberg, Posen et même Breslau, étaient les points d'où jaillissaient les lumières. Des académies et des sociétés savantes donnaient une direction fixe aux travaux intellectuels. Des linguistes profonds travaillèrent aussi efficacement au développement et à la perfection de la langue polonaise, dont on a toujours considéré Przemysl, en Gallicie, comme le véritable foyer. On promit même à l'université de Vilna un prix de 500 roubles d'argent à celui qui présenterait la meilleure grammaire polonaise. L'étude des classiques, dont il existe d'excellentes traductions, sert efficacement aux progrès de la langue. Celle-ci, qui, par suite de l'influence étrangère, a fait beaucoup d'emprunts aux langues des autres peuples, tente chaque jour de nouveaux efforts pour s'en débarrasser. A l'époque de la révolution, Vilna se faisait remarquer par l'étude de la philologie, des sciences physiques et mathématiques et de la médecine, tandis qu'à Varsovie et dans le reste de la Pologne on accordait la préférence aux belles lettres. Les livres élémentaires publiés à Vilna par les soins de Jos. Zswadski sont très estimés. En terminant l'histoire de la littérature polonaise, n'oublions pas de jeter un coup d'œil sur ce qui a été fait dans ce pays pour découvrir et conserver les monuments historiques. La lice fut ouverte par la publication des meilleures éditions des sources historiques de la Pologne. Un volume de cette collection (la *Vie de Boleslas III*, *Chronique polonaise et bohême*) parut aux frais du prince Czartoryski (Varsovie, 1825). On sait que ce prince avait rassemblé dans sa résidence de Pulawy tout ce qu'il pouvait y avoir de curieux et de rare en monuments de l'histoire nationale. Sa bibliothèque et ses collections ont été transportées en Russie. — Linde, bibliothécaire de l'université de Varsovie, a publié en deux volumes la vie de l'évêque Vincent Kadlubek, l'ancien historien de la Pologne. Nous retrouvons, comme s'étant associés à ces honorables efforts, les noms vénérables de l'évêque Prazmovski, de Stanislas Czaszki, des professeurs Lelewel et Kownatzki. Le comte Trentschin Ossolinski a publié à Cracovie un abrégé de la littérature polonaise du professeur Munnich. — Dans les *Wiadomosci historyszno*, ou *Nouvelles Critiques historiques pour servir à l'histoire de la littérature polonaise* (Cracovie, 3 vol., 1822), Chlendowski et T. Szumskiego ont fait paraître *Krótni rys historyi i literatury Polkiey* (Varsovie, 1824). Surowiecki s'est distingué par ses écrits historiques et statistiques; Michaël Oginski, par ses mémoires en français sur la Pologne; et le comte Frédéric Skarbeck, professeur à Varsovie, par sa *Théorie des richesses sociales* (2 vol., 1828). — Par les soins de l'évêque Jean Woronicz, le palais épiscopal de Cracovie a été changé en un musée d'histoire de Pologne. Nous devons citer aussi l'ouvrage de luxe publié sous le titre de *Monumenta regum*

Poloniæ Cracoviensia, dont l'idée appartient à la sollicitude éclairée du comte Stanislas Potocki en 1821, et qui a été rédigé en trois langues par B. Prazmovski, par le comte Sierakowski et par Linde, sous les yeux de la commission du gouvernement de Cracovie. La nation polonaise a érigé dans cette dernière ville, à Kosciusko, un monument remarquable par son imposante grandeur : il est placé sur une colline, à la manière des Sarmates, à une hauteur de 20 toises. — La passion pour les collections a trouvé de nombreux amateurs en Pologne parmi les riches magnats; mais il faut attribuer la direction utile qu'elle a prise au comte Stanislas Potocki, qui, de 1803 à 1821, a été à la tête de l'instruction publique. Dans le palais Saxon, à Varsovie, on voyait la collection des gravures magnifiques recueillies par le roi Stanislas-Auguste Poniatowski, collection que le comte Potocki avait ouverte au public. La bibliothèque de l'université, qui, en grande partie, était redevable de ses richesses à Linde, et qui fut transportée à Saint-Pétersbourg à la suite des événements de 1831, possédait, depuis la suppression des couvents, près de 40,000 volumes. C'étaient, en grande partie, des ouvrages très rares. Elle était confiée à la garde du célèbre historien Lelewel, aujourd'hui errant et banni. La bibliothèque de Cracovie fut mise en ordre par Bandtke. Celle du comte Dzalinski est un trésor pour les bibliophiles ; elle renferme pour l'histoire moderne des documents rares et qu'aucune autre ne possède. Le cabinet du comte Rasczynski, qui a publié en 1824 une relation de ses voyages en Orient (1812 et 1813), renferme un grand nombre de curiosités. — Parmi les auteurs qui ont exercé quelqu'influence sur les masses avant la révolution de 1830, il faut nommer F. Karpinski, mort en 1820. C'était un écrivain vraiment national; on remarque surtout son *Sielanki;* nous citerons encore Trembecki, comme poète lyrique et didactique (*poezie*, Varsovie, 1819), et Stanislas Zachowitsch, estimé pour ses fables et ses nouvelles (Varsovie, 1826). — Le *Temple de la Sibylle*, par l'évêque Woronicz (1818), célébrait, en termes peut-être un peu trop pompeux, les monuments historiques que la mère du prince Czartoryski avait réunis à Pulawy ; les œuvres dramatiques du général Boguslawski, *Krakowiani i Gorali* (Varsovie, 1823), celles du comte F. Wezyk, tragédies historiques et patriotiques (Cracovie, 1823), et les comédies du comte Alex. Fredro (Vienne, 1826), méritent d'être citées. Le comte Fr. Skarbeck a publié des romans historiques estimés : *Le Staroste* (Varsovie, 2 v., 1827), *Tarlo* (Varsovie, 3 vol.). J.-U. Niemcewicz, dans son roman intitulé *Jan y Fenzyna* (Varsovie, 1827, 3 vol.), a réussi, souvent avec bonheur, à imiter la manière de Walter Scott. Cet écrivain est encore considéré comme un modèle pour l'éloquence. Le discours que, le 27 novemb. 1827, il prononça sur la tombe de son ami et de son frère d'armes Kosciusko, a été traduit dans plusieurs langues. — Jean Sniadecki a fait la gloire de l'observatoire de Wilna. Les principes de chimie d'Aud. Sniadecki ont reçu un grand développement dans l'ouvrage d'Alex. Chodkiewicz, en 6 vol. Telle était en abrégé la situation de la littérature et des sciences en Pologne lorsqu'éclata la révolution de 1830.

Langue polonaise. L'incertitude qui existe sur l'ancienne histoire de Pologne s'étend aussi sur l'origine et le développement de la langue. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elle est de source slavonne, comme le prouve son mécanisme grammatical; mais, par la suite des fréquentes incursions des peuples barbares, elle a emprunté tant de sons durs qu'elle a perdu presque tout point de ressemblance avec sa sœur orientale, la langue russe. Lors de l'introduction du christianisme en 965, la langue latine devint celle de l'état, et fut même plus tard adoptée par les rois, les reines et toute la cour. Mais, à partir du règne des Sigismond, au XVI[e] siècle, la langue du royaume reprit ses anciens

droits, et, vers le milieu du même siècle, elle devint celle des écrivains. Cependant, elle retomba dans l'oubli, au XVIIe siècle. Elle se releva pourtant sous le règne de Stanislas-Auguste, et parvint à un état si florissant que, ni les partages successifs, ni les malheurs qui accablèrent cet infortuné pays ne purent l'en faire déchoir. En 1801, se forma, sous la direction de l'évêque Albertrandi, une société ayant pour but la conservation de la pureté de la langue polonaise. Cette société publia, en 1802, le premier volume de ses *Mémoires*. Le polonais ne peut paraître dur et barbare qu'aux ignorants; il l'emporte sur tous les idiomes slavons par l'harmonie et la flexibilité; il se prête merveilleusement à la richesse des images, et se fait remarquer surtout par une concision vigoureuse. J.-S. Kaufuss nous a donné le tableau de l'esprit de la langue polonaise (Halle, 1804). Les grammaires les plus recommandables sont celle de Mrongrovius (Dantzick, 1827), de Vater (Halle, 1807), de Georges Bandtke (Breslau, 1824), et de Meozinski (Varsovie, 1822). Les meilleurs dictionnaires : celui de Bantke (Breslau, 1806), et le grand dictionnaire de Linde, 6 vol. in-4° (Varsovie, 1807-14). Ce dernier, pendant qu'il était recteur du lycée de Varsovie, a publié ce bel ouvrage, grâce à la libéralité du prince Adam Czartoryski et du comte Vincent Tyszkiewicz. C. L.

POLTRON, POLTRONNERIE, lâche, pusillanime, qui manque de courage. Il y a cette différence entre le lâche et le poltron, que le lâche recule, tandis que le poltron n'ose avancer: le premier ne se défend pas, il manque de valeur; le second n'attend point, il pèche par le courage. Il ne faut pas compter sur la résistance d'un lâche ni sur le secours d'un poltron. G.

POLYBE. Plusieurs personnages ont porté ce nom dans l'antiquité : 1° Polybe, né comme l'historien à Mégalopolis, mais plus ancien d'une génération, avait combattu avec Philopœmen contre Machanidas, roi de Sparte, à la journée désastreuse de Mantinée. — Polybe de Cos, disciple et gendre d'Hippocrate, florissait vers le milieu du Ve siècle avant J.-C. Il est l'auteur d'un traité intitulé : *De salubri diætâ libellus*, qui fait partie des œuvres d'Hippocrate. — Josèphe cite un autre Polybe, également originaire de Mégalopolis, qui écrivait une histoire des Juifs. Lucien appelle de ce nom un médecin ridicule, Dion-Cassius un affranchi d'Auguste, Sénèque et Suétone un affranchi de Claude; saint Ignace et saint Épiphane donnent aussi le nom de Polybe à plusieurs évêques de Florence et de Madrid, et, dans les catalogues des bibliothèques, on retrouve encore sous le même nom un grammairien. Polybe le célèbre historien naquit à Mégalopolis, en Arcadie, dans la 144e olympiade, c'est-à-dire vers l'an 205 avant l'ère chrétienne à peu près. Casaubon le fait naître en 204 ou 203, Vossius en 205, Suidas vers 225. Mais cette dernière opinion est évidemment fausse, et le savant M. Daunou établit d'une manière positive que Polybe ne peut être né avant l'an 210, ni après l'an 200 : ce qui restreint à dix années, tout au plus, l'incertitude des biographes. Les calculs de M. Daunou sont confirmés, à peu de chose près, par le savant philologue Schweighæser, qui, au lieu des années 210 et 200, propose d'autres limites qui n'en diffèrent pas beaucoup, 204 et 198. Polybe était fils de Lycortas, un des personnages les plus distingués de cette époque, et qui se montra le digne successeur d'Aratus et de Philopœmen, en défendant avec énergie les intérêts de la ligue achéenne. C'est par les leçons et les exemples de son père que Polybe fut formé de bonne heure aux fonctions publiques, et c'est à l'école de Philopœmen qu'il apprit l'art de la guerre; Plutarque ajoute qu'aux funérailles de ce grand homme (l'an 183 av. J.-C.), il porta l'urne qui renfermait ses cendres. — Doué d'heureuses dispositions naturelles, versé dans l'étude de la philosophie et de la littérature antique, initié à tous les secrets de la politique, et vivant sans cesse dans la société des hommes les

plus remarquables de la Grèce, il était appelé à fournir une brillante carrière. Dès l'année 181, il fut, avec Aratus et Lycortas, son père, député auprès de Ptolémée-Épiphane, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge prescrit par les lois.» (L'âge de 30 ans suffisait chez les Achéens pour prendre part aux affaires de l'état, et Polybe en avait à peine 24). Mais la mort de Ptolémée surprit l'ambassade au moment où elle se disposait à partir. Lors de la guerre survenue entre les Romains et Persée, roi de Macédoine, il vota d'abord la neutralité, ainsi que son père, mais ensuite, quand ses concitoyens eurent embrassé la cause de Rome (174), on le vit jouer un rôle important dans l'histoire de cette guerre, d'abord comme chef de la cavalerie achéenne, puis comme député auprès du consul Marcius. Plus tard (168), Eumène et Dionysodore étant venus en ambassade solennelle implorer l'appui des Achéens au nom d'Evergète, deuxième du nom, et de Philométor, Polybe fut d'avis d'accorder le secours demandé, et sa parole chaleureuse aurait triomphé de l'opposition de Callicrates, si ce dernier n'eût pris le parti de dissoudre l'assemblée au moment où elle allait, par un vote favorable aux deux rois d'Égypte, couronner l'éloquence de son adversaire. De 166 à 150, Polybe habita Rome; il y était venu à l'âge de 40 ans environ avec 1,000 de ses compatriotes, accusés, comme lui, par Callicrates, de s'être montrés peu dévoués aux intérêts des Romains pendant la guerre contre Persée. Tandis que ses compagnons d'infortune étaient dispersés dans les villes d'Italie, Polybe seul obtint la permission d'habiter Rome, faveur insigne qu'il dut à l'amitié de Fabius et de Publius-Æmilianus-Scipion. Ces deux jeunes fils de Paul-Émile s'attachèrent au banni d'Achaïc, trop heureux de prendre les leçons d'un homme aussi distingué, comme politique et comme militaire: ainsi commença cette liaison qui devait exercer une si grande influence sur la destinée de Polybe et d'Æmilianus-Scipion. — Précepteur par affection, par dévouement, Polybe sut développer l'esprit de Scipion, former son cœur à toutes les vertus, endurcir son corps aux fatigues de la guerre; en un mot, il prépara la gloire du futur destructeur de Carthage.—Scipion avait dans sa jeunesse contracté avec son maître une liaison si intime qu'il préférait ses entretiens à tous les plaisirs. Cependant l'injustice de la république contre Demetrius soulevait l'indignation de Polybe. En vain la mort d'Antiochus rendait la liberté à Demetrius son frère; en vain elle l'appelait au trône de Syrie, qui lui appartenait de droit: le sénat s'opposait à son départ, et voulait le garder éternellement en otage pour faire passer le sceptre de la Syrie dans les mains d'un jeune pupille qu'Antiochus avait nommé son successeur, et sous le nom duquel il comptait bien être roi lui-même et lui seul. Dans ces conjonctures délicates, Polybe oublia qu'il était captif, lui aussi, et sous la main de la république, pour ne songer qu'à soustraire Demetrius à une détention arbitraire. Il le décide à prendre un parti énergique, et lui facilite les moyens de s'évader. Il avait, par l'entremise d'un de ses amis, frété un vaisseau carthaginois à Ostie. « Au jour fixé pour le départ, Demetrius donnait un festin, au milieu duquel il reçut de Polybe un billet qui le pressait de saisir, sans aucun retard, une occasion qui ne reviendrait plus. Le prince, sous prétexte d'une incommodité, quitta la table, sortit de la maison, courut à Ostie, s'embarqua; et quatre jours se passèrent sans qu'on sût à Rome qu'il était parti.»—Il y avait déjà six ans que Polybe était gardé comme otage, lorsqu'en l'année 160 les Achéens envoyèrent des députés le redemander à la république romaine; mais ils échouèrent dans l'objet de leur ambassade, et cependant, chose étrange! lui, qu'on refusait de rendre aux vœux de ses concitoyens, il avait assez de crédit pour faire, trois ans plus tard (157), dispenser les Locriens de porter la guerre en Dalmatie. Il y avait environ 17 ans qu'il habitait Rome lorsque, cédant aux vives instances de Scipion, l'austère Caton se laissa fléchir en

faveur des Achéens, et, sur sa proposition, le sénat permit aux vieillards grecs d'*aller se faire ensevelir par les fossoyeurs d'Achaïe*; mais, hélas! cet acte de justice arrivait bien tard. La mort avait déjà moissonné la plupart des malheureux bannis, et trois cents d'entre eux seulement eurent la consolation de revoir leur patrie. Redevenu maître de sa liberté, Polybe en profita pour rassembler les matériaux du grand ouvrage historique dont il avait depuis long-temps conçu l'idée : il entreprit des voyages au-delà des Alpes, dans les Gaules, en Ibérie et sur l'océan Atlantique, dans le désir de corriger les fautes des descriptions publiées par les anciens, et d'offrir aux Grecs de plus sûres connaissances; il visita les Alpes pour étudier sur les lieux mêmes les moindres circonstances du passage d'Annibal en Italie, aussi « il en en parle avec plus d'assurance, c'est lui qui le dit, parce qu'il a interrogé et les témoins et le théâtre même des événements. » Il n'est pas bien certain qu'il ait profité alors du sénatus-consulte qui rendit la liberté aux otages achéens. Sans doute il ne voulait pas revoir sa patrie désolée et abattue; il prit du service sous Scipion, et, s'il revit l'Achaïe à cette époque, toujours est-il qu'il ne put y faire qu'un très court séjour, puisqu'en 147 et 146, nous le voyons assister avec Scipion à la prise et à la ruine de Carthage. Néanmoins, un témoignage irrécusable, celui d'Orose, affirme que, bien qu'éloigné de sa patrie, il savait ce qui s'y passait, et que la distance ne l'empêcha pas d'être utile à ses concitoyens. Mais ce fut en vain qu'il leur conseilla de ménager Rome; ils n'écoutèrent pas ses avis, et l'orage ne tarda pas à fondre sur leur tête. Il était en Afrique, comme nous le disions, quand la guerre éclata entre les Romains et la ligue achéenne. A cette nouvelle, Polybe quitta Scipion, accourut en Grèce, et se rendit en toute hâte au camp du consul Mummius pour conjurer le danger. Il n'était plus temps, il n'arriva que pour voir la ruine de Corinthe et l'infortune de la Grèce, dès lors réduite en province romaine. — Un ardent amour de la patrie le rendit encore utile à ses concitoyens. N'ayant pu les sauver, il sut du moins soulager bien des misères et fermer une partie de leurs plaies. Bientôt il eut l'occasion de défendre la mémoire d'Aratus et celle de Philopœmen, son ancien maître, accusés tous deux d'avoir été les ennemis de Rome. Animé par la reconnaissance et le patriotisme, il plaida avec tant de succès qu'il fut décidé qu'on ne toucherait pas aux statues de ces grands hommes. Quand les dix commissaires romains mirent à l'enchère les biens de Diœus et de ceux qui avaient été condamnés avec lui comme complices de sa rébellion, ils autorisèrent Polybe à prendre ce qui lui conviendrait, mais il refusa nettement leur offre, et engagea vivement les Achéens à ne pas se présenter comme acquéreurs: les plus gens de bien suivirent un si noble exemple, et l'opinion publique fit justice de ceux qui ne rougirent pas d'acheter à bas prix les dépouilles de citoyens morts pour la patrie, quoique victimes d'un zèle imprudent et malheureux. Ce désintéressement lui mérita la confiance des commissaires romains. Avant de quitter l'Achaïe, en 145, ils le chargèrent d'établir la nouvelle forme de gouvernement. Polybe s'acquitta de cette délicate mission à la satisfaction du sénat et des Achéens; il parcourut les villes conquises, réglant les différends, réparant les pertes, établissant avec douceur le nouveau régime politique, et méritant par son zèle éclairé les témoignages publics de tout le Péloponèse. La reconnaissance de ses concitoyens lui éleva plusieurs statues dans différentes villes de la Grèce et de l'Arcadie. — Vers l'an 145, une ou deux années après avoir terminé la rédaction de son grand ouvrage, il fit un voyage en Égypte, où régnait alors Ptolémée-Physcon. Ce qui se passait alors dans ce royaume, au dire de Strabon, était comme un prélude de cette administration tumultueuse qui devait, deux cents ans plus tard,

peser sur l'empire romain. Physcon est le type de ces empereurs abâtardis, prétendus maîtres du monde, qui faisaient trembler le peuple et tremblaient eux-mêmes devant leurs soldats. Autour de Physcon, qu'on pourrait presque appeler le Claudius égyptien, nous retrouvons aussi une garde de soldats mercenaires, nombreux et mutins, véritables tyrans de leur maître : c'est la milice prétorienne des Romains, les janissaires des Turcs. Aussi est-il bien probable que Polybe quitta bientôt l'Égypte et Alexandrie, dont le séjour ne devait pas être sans danger, à cause des séditions continuelles que Physcon devait y entretenir forcément, pour dominer le peuple par les soldats et les soldats par le peuple. L'an 134 (c.-à-d. l'an 620 de Rome), il accompagna son ami Scipion au siége de Numance : c'est du moins ce que donne à penser un ouvrage qu'il avait laissé sur l'histoire de cette guerre. Ce traité était uniquement consacré à cet événement, et distinct de son histoire générale. Il n'existe plus aujourd'hui, mais Cicéron en fait mention dans une lettre à L. Lucceius. Le grand orateur demande à son ami de détacher l'histoire de son consulat du corps des annales romaines, comme l'avaient fait avant lui plusieurs historiens grecs, Callisthène pour la guerre de Troie, Timée pour celle de Pyrrhus, et Polybe pour celle de Numance. Quelque temps après, Scipion, son ami, son bienfaiteur, mourut, et cette perte lui rendant le séjour de Rome insupportable, il retourna dans sa patrie. A dater de cette époque, on n'a guère que des données, au moins fort incertaines, sur les dernières années de sa vie ; on sait seulement qu'il mourut dans un âge très avancé, d'une chute de cheval, au dire de Lucien : il avait quatre-vingt deux ans. On peut fixer la date de sa mort, d'après le calcul qui nous a servi à préciser celle de sa naissance, à l'an 123 avant l'ère vulgaire. Polybe avait publié divers écrits historiques, qui sont entièrement perdus, à l'exception de son histoire générale (*Historia catholichè*), le plus important de tous ses ouvrages, auquel il travailla près de 20 ans, car il commença vraisemblablement à en rassembler les matériaux en l'année 166, époque où il vint à Rome en qualité d'otage. Scipion lui fit communiquer les registres connus sous le nom de *Libri censuales*, que l'on conservait dans le temple de Jupiter, au Capitole, et d'autres monuments historiques, probablement inédits jusqu'alors. Ensuite, il voyagea sur le théâtre même de toutes les guerres qu'il avait à décrire, et termina sa rédaction, comme nous l'avons dit plus haut, vers l'année 145. Les années 220 et 167 avant J.-C. sont les limites de l'espace qu'il parcourt, c'est-à-dire qu'il avait renfermé dans son ouvrage une période de cinquante-trois années, depuis le commencement de la seconde guerre punique (l'an de Rome 535) jusqu'à la défaite de Persée et la soumission de la Macédoine par les Romains, l'an de Rome 587. Le nombre des livres était de quarante. Trente-huit étaient destinés à rapporter en détail les événements de cette époque : ils étaient précédés de deux autres, qui leur servaient d'introduction, et dans lesquels Polybe parcourt rapidement ce qui s'est passé depuis la prise de Rome par les Gaulois, jusqu'à la première descente des Romains en Sicile; il expose avec un peu plus de détail les causes de la première guerre punique, et fait un précis de cette période, qui dura vingt-quatre ans à peu près, c'est-à-dire de 264 à 241 avant J.-C. — Dans le second livre, nous trouvons les guerres des Étoliens, des Illyriens, des Achéens ; les campagnes des Romains en Illyrie et contre les Gaulois ; les exploits d'Antigone, successeur de Demetrius sur le trône de Macédoine, et de Cléomène, roi de Sparte. Son histoire est générale, parce qu'il ne s'occupe pas seulement des faits relatifs aux Romains, mais qu'il embrasse aussi, par de continuels synchronismes, tout ce qui s'est passé à la même époque chez toutes les autres nations connues. Malheureusement, des quarante livres dont se composait l'ouvrage, le temps n'a épargné

que les cinq premiers ; des suivants, jusqu'au dix-septième, nous n'avons que des fragments, à la vérité assez considérables; mais rien des livres suivants, excepté ce qui s'en trouve dans deux maigres abrégés que l'empereur Constantin-Porphyrogénète fit faire de tout l'ouvrage au xe siècle, par un certain Théodose-le-Petit, l'un, intitulé *des Ambassades, ou Histoire des traités de paix*, et l'autre, intitulé *Des vertus et des vices*. Parmi les principaux débris de l'histoire de Polybe, sont les chapitres 17 à 40 du sixième livre, qui traitent de la milice romaine, et ont même été quelquefois publiés à part sous ce titre, notamment à Venise, en 1529. La partie qui nous manque embrassait les événements dont Polybe avait été lui-même témoin oculaire : perte irréparable pour l'histoire, car jamais historien n'apporta plus d'attention à s'assurer des faits ; perte irréparable ! disons-nous, quoique Tite-Live en ait fait un fréquent usage. — Outre son histoire générale, Polybe avait écrit quatre autres ouvrages, dont aucun n'est parvenu, même mutilé, jusqu'à nous. C'étaient une *Vie de Philopœmen*, qu'il cite lui-même (livre x de son histoire), et des *Commentaires sur la tactique*, qu'il cite également dans son livre ix. Nous ne parlerons pas de ses lettres, d'une entre autres sur la situation de la Laconie, adressée à Zénon de Rhodes (liv. xvi) : quel homme d'état, quel écrivain n'a pas ou de correspondance? Mais il ne paraît pas qu'on ait jamais réuni les épîtres de Polybe en un corps d'ouvrage : donc, on ne peut dire qu'elles ont été perdues. Probablement, la notice que Pausanias nous donne sur Philopœmen, dans son huitième livre, et surtout la biographie de ce grand capitaine, que nous devons à Plutarque, sont tirées des mémoires de Polybe, lesquels, à ce compte, ne seraient pas tout-à-fait perdus pour nous. Le troisième ouvrage était l'*Histoire de la guerre de Numance*, dont Cicéron parlait à L. Lucceius avec une si grande envie de voir cet historien suivre l'exemple de Polybe. Sans doute le voyage qu'il fit en Espagne, lors du second consulat de Scipion, lui en donna l'idée en lui en fournissant les matériaux : il n'en subsiste plus d'autre souvenir que la lettre de Cicéron. Enfin, le quatrième ouvrage perdu de Polybe faisait voir, dit Geminus (*Elem. astron.*, c. xiii), que les terres australes ne sont pas inhabitées. Certains commentateurs pensent que Geminus avait en vue simplement le trente-quatrième livre de l'histoire générale, tout consacré à la géographie ; cependant, il donne à l'ouvrage dont il parle ce titre bien significatif : *Peri tês peri ton isêmerinon oikêseôs* (des habitations autour de la ligne équinoxiale. La composition historique de Polybe se distingue de celle de tous les historiens qui l'ont précédé. Il sut donner à l'histoire un caractère entièrement inconnu avant lui : c'est lui qui créa l'histoire raisonnée ou pragmatique.— Non content de raconter les événements dans l'ordre où ils se sont passés, Polybe remonte aux causes qui les ont préparés et amenés ; il développe les circonstances qui en ont accompagné et modifié la marche, enfin, leurs résultats et leurs conséquences. N'est-ce pas là la vraie philosophie de l'histoire? Jamais l'histoire n'a été écrite par un homme d'un plus grand sens, d'une perspicacité plus profonde, d'un jugement plus sain et plus libre de tout préjugé. Peu d'écrivains ont réuni à un plus haut degré les connaissances militaires et politiques ; aucun n'a poussé plus loin l'impartialité et le respect pour la vérité. Le style de Polybe n'est pas sans taches. Le temps n'était plus où la langue attique était parlée dans toute sa pureté ; Polybe écrivit dans ce nouveau dialecte qui se forma après la mort d'Alexandre-le-Grand. Un long séjour hors de sa patrie, et quelquefois parmi des peuples barbares, l'habitude de parler latin et même le carthaginois, tout cela l'avait peut-être rendu un peu étranger à sa langue maternelle. Bien que sa diction soit toujours noble, il y mêle des termes étrangers, des latinismes (mais n'oublions pas qu'il avait passé 17 ans de sa vie à Rome sans re-

voir la Grèce). On y trouve des phrases puisées à l'école philosophique d'Alexandrie, et des passages empruntés à divers poètes. Il aime aussi un peu les digressions, mais celles qu'il se permet, on doit le dire, sont toujours instructives. — Beaucoup d'auteurs anciens, historiens ou autres, ont porté leur jugement sur Polybe. Tite-Live le copie souvent et presque mot pour mot. Denys d'Halicarnasse dit tout crûment que Polybe n'entend rien à l'art d'écrire, et que personne n'est capable de supporter d'un bout à l'autre la lecture de ses livres; mais il faut de l'indulgence pour un guerrier : il y a peu de Césars. D'ailleurs M. Brutus n'en jugeait pas ainsi : il en faisait des extraits, et s'en occupait encore la veille de la bataille de Philippes. Il est vrai que Longin, dans son *Traité du sublime*, et Quintilien, dans une longue nomenclature d'historiens Grecs, ne citent même pas le nom de Polybe; Photius n'en parle qu'incidemment et sans s'y arrêter; Lucien ne dit que ces mots dans son livre des longues vies : « Polybe, fils de Lycortas, Mégalopolitain, revenait de la campagne; il tomba de cheval, fut malade, et mourut à l'âge de 82 ans. » Mais Cicéron le proclame tout haut : *bonus auctor in primis;* Velleius Paterculus dit expressément que c'est un homme d'un esprit distingué; Pausanias a pour lui la plus grande estime, et Plutarque enfin le cite souvent et volontiers. — Hâtons-nous de le dire cependant, c'est aux modernes surtout qu'il appartenait, non pas de louer dignement Polybe (il a trouvé dans l'antiquité des admirateurs sincères), mais de nous le montrer comme un des plus grands écrivains de l'antiquité, comme le modèle des historiens. Voici comment l'éloquent historien de la Suisse le caractérise en peu de mots: « En lui, dit le célèbre Jean de Müller, on ne trouve ni l'art d'Hérodote, ni la force de Thucydide, ni la *concision* de Xénophon, qui dit tout en peu de mots. Polybe est un homme d'état plein de son objet, et qui, peu sensible à l'approbation des hommes de lettres, écrit pour les hommes d'état; la raison est son caractère distinctif. » — M. Daunou a tracé du célèbre historien un portrait frappant, chef d'œuvre d'érudition, de bon goût et de vérité. — Les cinq livres qui nous restent de l'histoire de Polybe ont été imprimés d'abord dans la traduction latine, plus élégante que fidèle, de Nic. Perotti (Rome, 1473, in-fol., par Conr. Sweynheim et Arnold Pannartz). Le style de la traduction latine est bien supérieur à celui du texte grec; mais en voici la raison : quand Tite-Live écrit d'après Polybe, Perotti copie l'historien latin, sans plus s'occuper de l'original. Sa version avait eu trois éditions avant l'année 1500. — Le texte grec n'avait pas encore été imprimé lorsque le fragment du sixième livre, qui traite de la milice romaine, parut chez Jean-Ant. de Sabio, à Venise (in-4°), avec la traduction latine de Jean Lascaris, l'an 1529. L'année suivante, 1530, Vincent Obsopæus d'Anspach fit imprimer à Haguenau (in-fol.) le texte des cinq premiers livres, avec la traduction de Perotti, mais sans le fragment du sixième livre, qui, sans doute, n'avait pas encore passé les Alpes. — Après cette première édition, Lazare Bayf fit connaître, dans son ouvrage intitulé : *De re navali veterum* (Paris, 1536, réimprimé à Bâle, 1537), un fragment de huit chapitres du seizième livre. — Le fragment du sixième livre, qui avait déjà paru en 1529, fut publié cette même année, 1537, par Jean Oporin. Ce n'était peut-être qu'une reproduction de l'édition de Venise. — Les cinq premiers livres et plusieurs débris des suivants, jusqu'au dix-septième, dont Bayf n'avait connu qu'un fragment, sont entrés dans l'édition de 1549, publiée par Jean Herwag à Bâle, avec la traduction latine de Perotti. On avait trouvé ces débris dans un manuscrit venu de Corfou, et Wolfgang Musculus les avait traduits; le texte grec était soigné par Arnold Paraxylus Arlenius. Cette édition remplit aussi une lacune qui existait au chapitre 19 du premier livre. — En 1582, Fulvio Orsini publia (Anvers, in-4°) un volume

intitulé : *Ex libris Polybii selecta de legationibus*, *et alia*. C'était tiré de la grande compilation faite par les ordres de Constantin-Porphyrogénète, et dont nous avons déjà parlé. Ce qu'Orsini en a publié appartient à la section intitulée : *Extraits des ambassades (Eklogai peri presbeiôn)* : c'était le vingt-septième de la collection. Il y avait ajouté quelques autres fragments et des notes sur l'édition de 1549 par Herwag. — Celle de Paris (in-fol., 1609), donnée par Isaac Casaubon, qui était bien supérieure à toutes les précédentes, est devenue la base de toutes celles qui ont suivi. Elle renfermait tous les fragments et extraits connus alors, avec une nouvelle traduction latine, moins élégante, mais beaucoup plus fidèle que celle de Perotti. Ce grand helléniste corrigea pour la première fois le texte, et s'occupa d'un commentaire sur Polybe; mais il mourut (1614) avant d'avoir été au-delà des vingt premiers chapitres du livre 1er. Cette partie imparfaite du travail de Casaubon fut publiée à Paris en 1617, in-8°. — Henri Valois est le premier qui ait puisé dans la seconde des deux sections conservées (la 50e du recueil) des extraits de Constantin-Porphyrogénète; elle est intitulée : *Des vertus et des vices*. Il y joignit d'autres fragments de Polybe, cités çà et là en divers anciens livres, une traduction et des notes. Il les fit imprimer à Paris (1634, in-4°) sous le titre de *Polybii, Diodori Siculi*, etc., etc., *excerpta ex collectaneis Constantini Aug. Porphyrogenetæ*. Ce livre, *Des vertus et des vices*, est aussi connu des érudits sous la dénomination de *Fragments de Peiresc*, parce que le seul manuscrit qui nous ait conservé ce recueil appartenait à ce grand Mécène des littérateurs de son temps, Nic.-Claude Fabre de Peiresc. — L'édition de Jacques Gronove (Amsterdam, 1670, 3 vol. in-8°) profita de toutes les découvertes antérieures. L'éditeur y joignit encore, outre ses propres notes, celles que Méric Casaubon avait recueillies dans les papiers de son père, celles d'Orsini sur les *Extraits des ambassades*; enfin le commentaire ébauché d'Isaac Casaubon, et plusieurs autres travaux de Henri Valois et de Paulmier de Grentemesnil. — Nous avons oublié de mentionner plusieurs traductions en langue vulgaire, une en italien par Domenichi, une en français par L. Maigret, et une en allemand par Xylander, qui s'étaient fort répandues depuis 1546 jusqu'en 1574. Il est inutile d'ajouter qu'elles étaient fort incomplètes, et que de nouvelles traductions les firent bientôt oublier : c'étaient celle de Du Ryer, publiée en France en 1655, et qui en était à sa quatrième édition en 1679; celle de La-Mothe-le-Vayer, à peu près vers la même époque, et celle de l'Anglais Sheers (2 vol. in-8°, Londres, 1699), avec une notice biographique et une appréciation très favorable par Dryden. — L'édition de J. Gronove a été réimprimée à Leipzig en 1763, augmentée d'une préface et d'un glossaire par le célèbre philologue J.-A. Ernesti, qui en corrigea les épreuves. — Le Polybe du chevalier Folard (Paris, 1727-1730, 6 vol. in-4°) a été réimprimé à Amsterdam en 1759 et en 1774, avec un VIIe tome. — La dernière grande édition de Polybe, et la meilleure de toutes, est due à M. Schweighæser de Strasbourg; elle a été publiée à Leipzig, de 1789 à 1793, en 9 vol. in-8° : le neuvième est un *Lexicon Polybianum*, ébauché par les deux Casaubon (Isaac et Méric), retouché par Ernesti, et considérablement augmenté par M. Schweighæser. Le texte est accompagné de la version de Casaubon, qu'on peut regarder comme une traduction nouvelle, à cause d'un grand nombre de corrections et de variantes. — On a rangé par ordre chronologique les extraits et fragments des 35 livres perdus; on y a joint une table historique et géographique qui contribue beaucoup à rendre cette édition très commode. — On a plusieurs fois parlé de nouveaux fragments de Polybe découverts, et les journaux ont annoncé, vers la fin de 1820, que le célèbre bibliothécaire Angelo Maï a trouvé dans un manuscrit *palimpseste* du Vatican

de nouveaux extraits de la collection faite au Xe siècle par Théodose-le-Petit : ils renferment, dit-on, plusieurs morceaux tirés des livres perdus de Polybe.—Enfin, l'édition de M. Geel doit, avec celle de M. Schweighæser, servir de base à la nouvelle édition de Polybe que vont publier MM. F. Didot, Béthune et Duckett, et qui est sous presse en ce moment (av. 1838). Il fera partie de la grande collection intitulée: *Bibliothèque des classiques grecs*, ouvrage vraiment monumental, accueilli par les érudits de tous les pays avec une faveur marquée, et dont l'idée première (qu'un modeste éloge nous soit permis) et l'honneur tout entier appartiennent aux honorables éditeurs du *Dictionnaire de la Conversation*, MM. Béthune et Duckett. ***.

POLYDORE-VIRGILE ou Vergile, né à Urbin en Italie vers 1470, embrassa l'état ecclésiastique, et professa les belles lettres à Bologne. Chargé par le pape Alexandre VI d'aller en Angleterre pour y recevoir le denier de saint Pierre, tribut qu'on payait alors au saint-siége, Henri VIII, charmé de son esprit, le retint près de lui, et le nomma, en 1507, à l'archidiaconé de Wels. Mais le climat d'Angleterre étant contraire à sa santé, il obtint la permission d'aller respirer un air plus chaud dans son pays natal, où il mourut, en 1555 au plus tard, après avoir publié plusieurs ouvrages en latin. Nous citerons 1° une *Histoire d'Angleterre*, qu'il dédia à Henri VIII, et qui va jusqu'à la fin du règne d'Henri VII (Bâle, 1534) : cet ouvrage est aussi curieux qu'intéressant; 2° un *Traité des prodiges, lib.* III (Amst., 1671, in-12), dont nous devons une traduction française à Belleforest (Paris, 1576, 1582, in-8°), et enfin des *Corrections sur Gildas*. Cet historien écrit avec une élégante pureté; il narre assez bien, mais il est quelquefois inexact, et souvent superficiel. Élevé sous une domination étrangère, on peut lui reprocher encore de n'avoir pas assez connu l'état des affaires d'Angleterre ni la police de ce royaume. X. X.

POLYGAMIE, terme dérivé de deux mots grecs *polus* [plusieurs], *gamos* [mariages]), et désignant la coutume de se marier avec plusieurs femmes : « *cas pendable* parmi nous, dit notre Molière, mais fort usité dans beaucoup de contrées. » La femme qui peut prendre beaucoup de maris, comme il arrive au Thibet et ailleurs, et comme le fait la reine des abeilles, exerce la *polyandrie*. On appelle, au contraire, *polygynie*, en botanique, la pluralité des parties femelles chez les plantes, comme on pourrait le dire également de l'espèce humaine, polygame, ou pour les divers animaux prenant plusieurs femelles, tels que les ruminants, les oiseaux gallinacés, etc. — Établissons donc les proportions relatives des sexes et leurs alliances dans les deux règnes organisés.

§ I. Chez les *végétaux*, la polygamie constitue la vingt-troisième classe du système sexuel établi par Linné. Elle comprend les plantes dont les organes sexuels ne sont point réunis dans une même fleur, et dont les fleurs sont tantôt, ou mâles, ou femelles, ou hermaphrodites, sur un, ou deux, ou trois individus de la même espèce. C'est pourquoi cette classe se subdivise en trois ordres : 1° la *monœcie* à fleurs mâles, placées en haut, et à fleurs femelles distinctes, sur un seul pied, comme dans le blé de Turquie (*zea*), l'ortie, le mûrier, le noyer, et d'autres arbres à chatons : chênes, noisettiers, buis, pins, et les cucurbitacées, etc.; 2° la *diœcie*, ayant des mâles sur un individu et des femelles sur un autre : tels sont les saules, le chanvre, le houblon, les épinards, la mercuriale, le genévrier, le pistachier, etc.; 3° la *triœcie*, chez les figuiers, les caroubiers, etc., dont les fleurs, étant polygames, présentent les trois sortes de fleurs sur trois individus. On comprend que la plupart de ces combinaisons arrivent d'ordinaire par l'avortement de l'un des sexes dans ces fleurs qui seraient hermaphrodites (ou pourvues de parties mâles et femelles) dans leur état normal. Aussi voit-on éclore quelque-

fois des fleurs ou mâles, ou femelles, ou hermaphrodites, sur des picds qui n'en portent pas d'habitude.—Parmi les fleurs composées ou *syngénèses* (appelées aussi *synanthérées*, à cause de l'union de leurs anthères), le calice commun qui les rassemble présente également des exemples de *syngénésie polygamie*. Ainsi, lorsque toutes les fleurs y sont hermaphrodites, il existe une *polygamie égale* (dans les artichauts, la chicorée, le pissenlit, la laitue, les chardons). Il y a *polygamie superflue* lorsque les fleurons du centre sont hermaphodites et ceux de la circonférence sont femelles (comme aux absinthes, armoises, pâquerettes, matricaires, chrysanthèmes, années, seneçons, asters, œillets d'Inde et *zinnia*, millefeuilles, etc.). La *polygamie frustranée* a lieu chez les fleurs composées à fleurons centraux hermaphrodites et à fleurs marginales stériles, par exemple, dans le soleil, le *coreopsis*. La *polygamie nécessaire* existe lorsque les fleurons marginaux sont les seuls fertiles, comme dans le souci, l'*othonna*, etc. Enfin, la *polygamie séparée* se présente lorsque les fleurs, quoique séparées dans un involucre commun, possèdent encore, chacune leur calice propre, tels que les *echinops*, les *stoebe*, l'*elephantopus*, etc. Des plantes ombellifères présentent quelques avortements analogues à ceux des syngénèses, ainsi que les plaintains, les *rumex*, les sumacs, les nerpruns. On rencontre des fleurs ou mâles ou femelles sur d'autres plantes hermaphrodites, les *silene*, les *cucubalus*, les valérianes, les lauriers, dans nos jardins comme à l'état sauvage. Ainsi, il y des hermaphrodites et des femelles chez les arroches, les pariétaires, etc. Toutes ces différences sont exposées avec soin dans la *Dissertation des noces des plantes* (*Sponsalia plantarum*) de Linné.

§ II. Dans le règne animal, la *polygamie* ou l'union vague est plus commune que la monogamie, même chez les singes, qui sont peut-être le type originel de l'homme à l'état de nature. La plupart des carnassiers et des rongeurs n'ont même aucune femelle attitrée, mais fécondent, au temps du rut, toutes celles dont ils peuvent jouir. On a dit cependant que le castor, l'éléphant, les rhinocéros et les hippopotames étaient monogames, mais les autres genres, soit de pachydermes (comme les cochons, les chevaux), soit de rongeurs, ne le sont nullement. Au contraire, beaucoup d'herbivores ruminants sont polygames: aussi, dans ces espèces, le nombre des femelles naît plus considérable, pour l'ordinaire, que celui des mâles, et, par une admirable prévoyance, la nature a rendu les premières chastes et les seconds très ardents. Les phoques étant polygames et même très jaloux, se font une sorte de sérail de leurs femelles, dont ils deviennent les gardiens et les tyrans. Parmi les oiseaux, le plus grand nombre est polygame, surtout chez les gallinacés, les palmipèdes, etc. Mais on trouve des exemples de monogamie dans la famille des colombes, des cigognes, des hirondelles, des pies, et peut-être de tous les oiseaux rapaces, aigles, faucons, etc., qui s'apparient au printemps. Cette monogamie ne subsiste pas toujours après la couvée, excepté chez les pigeons. En général, les races qui vivent en troupes sont polygames, tandis que les espèces solitaires *se marient*, ou sont monogames. D'autres, sans l'être, n'ont que des unions indéterminées, ou prennent, sans choix, ce qu'ils trouvent à leur portée; car, parmi les animaux, les individus utérins se mêlent entre eux, et les pères avec leurs descendants, sans aucune répugnance, quoiqu'on ait supposé, sans preuve, que le cheval refusait de couvrir sa mère. Les chiens, les chats, ne font aucune distinction à cet égard. Toutefois, chaque espèce préférant les individus de même âge, il s'ensuit que les accouplements entre les ascendants et les descendants sont moins communs qu'entre contemporains. Les reptiles n'ont aucune femelle assignée; toutes celles de leur espèce leur conviennent au temps du rut. Les poissons

ne s'accouplant pas, pour la plupart, ils ne sont ni monogames, ni polygames. Il y a des espèces chez lesquelles on n'a jamais trouvé que des femelles, comme les anguilles, les fistulaires, les lamproies, etc. Lorsque les femelles sont plus nombreuses que les mâles, parmi les insectes, elles harcellent ceux-ci, plus inertes, pour les exciter à les féconder : ainsi les mouches-asiles, et d'autres, font en quelque sorte violence à leurs mâles ; c'est le contraire dans les espèces où les femelles sont peu nombreuses ; en général, la provocation appartient au rôle masculin et au sexe surabondant. Parmi les républiques d'abeilles et d'autres hyménoptères, les mâles prédominent en nombre, mais les femelles ont besoin de plusieurs accouplements pour féconder l'énorme quantité d'œufs qu'elles déposent. Ainsi s'établit la polyandrie. — La nature a donc distribué à chaque sexe les qualités capables d'augmenter leur propagation dans la plus grande proportion possible. Chez les végétaux, le nombre des organes masculins est le plus considérable ; ils sont situés autour des organes femelles placés au centre de la fleur, comme étant plus robustes et destinés à leur défense. Chez les animaux, la proportion du sexe féminin prédomine plus souvent dans une foule de classes.

§ III. Dans l'espèce humaine, on appelle *polygame* l'homme qui prend plusieurs femmes en mariage, selon la coutume de tous les peuples mahométans, hindous et autres, quoiqu'il n'y ait parfois que bigamie : c'est plutôt une *polygynie*. — Il est une autre sorte de polygamie inverse, ou plutôt de *polyandrie*, dans laquelle une seule femme peut prendre plusieurs maris à la fois ; ce qui est contraire à la nature, car, évidemment, la volupté, alors, est plus consultée que l'intérêt de la propagation. En effet, un homme peut féconder plusieurs femmes, mais une femme avec plusieurs hommes n'engendre presque jamais d'enfants, comme on le remarque dans les prostituées. Cependant, cette coutume est adoptée au Thibet, au Boutan, et dans quelques castes malabares de l'Hindoustan, par des raisons particulières, comme nous le dirons. — Dans nos régions tempérées et les climats polaires, la nature n'accorde, pour l'ordinaire, qu'une seule femme à chaque homme : le nombre des individus de chaque sexe naît à peu près égal. Sous des cieux plus ardents, elle institue la polygamie, soit en créant plus de femmes que d'hommes, soit en hâtant la précoce floraison des premières, et en usant trop tôt les mâles. Le but de ces différences paraît manifeste, car les habitants des pays froids sont plus lents en amour, leurs femmes plus longtemps fécondes, et moins exposées aux avortements que dans le Midi. Dans les contrées brûlantes, l'amour s'éveille de bonne heure, s'enflamme avec violence, et s'use bientôt : toutes les floraisons y sont rapides. Il faut donc que les hommes prennent à la fois un plus grand nombre de femmes, puisqu'un seul homme en peut imprégner plusieurs en peu de temps, et épuise rapidement toutes ses facultés prolifiques. D'ailleurs, ces femmes si précoces, ou pubères à 10 ans, sont vieilles et stériles à 30 : il faut donc compenser ce défaut de durée de leur fécondité par leur grand nombre. Aussi les générations se succèdent plus rapidement sous les tropiques, et plus lentement sous les cieux froids du septentrion ; aussi les méridionaux sont déjà vieux dès le temps de leur jeunesse, et les septentrionaux encore jeunes dans l'âge de la caducité. — La grande ardeur des Méridionaux, toutefois, et la polygamie, paraissent moins favorables à la multiplication de l'espèce que le chaste amour et la monogamie sous nos cieux plus froids. Les premiers cherchent plutôt à assouvir leurs voluptés ; les seconds ne pensent qu'à satisfaire tranquillement un besoin : de là vient que les uns s'énervent, tandis que les autres n'outrepassent pas l'instinct. C'est encore pour cela que les premiers engendrent plus de filles, et ces derniers plus de garçons.

§ IV. La cause de la surabondance du nombre des femmes sous des cieux ar-

dents (et dans les grandes villes à mœurs corrompues), et celle des hommes dans les pays froids (et les villages à mœurs plus pures), dépend ainsi de deux sources principales : 1° de l'affaiblissement des hommes du Midi ou de leur énervation, et de leur vigueur dans les pays froids et les lieux chastes; 2° de l'usage de la polygamie et de la monogamie, qui s'entretiennent par leur cause même. Il est reconnu que les hommes robustes ou d'une constitution virile engendrent communément plus de garçons que de filles : l'être relativement le plus fort prédomine dans la reproduction. Sous la zone torride, les hommes sont efféminés par la chaleur, la précocité et la multiplicité de leurs jouissances, au contraire : donc, le sexe féminin obtiendra la prépondérance. Une autre cause concourt à la plus grande multiplication des femmes dans les climats chauds : c'est que la chaleur accroît l'amour chez elles, et énerve aisément les hommes. Aussi l'on a remarqué depuis long-temps que les femmes ayant le tempérament froid devenaient plus amoureuses pendant l'été, qui exalte leur sensibilité; tandis que la constitution plus sèche de la plupart des hommes jouit d'une plus grande énergie en hiver, époque qui énerve moins les facultés. Or, le plus amoureux des deux sexes, toutes conditions d'ailleurs égales, doit obtenir plus d'influence dans la propagation. Ainsi, les mâles étant vigoureux au nord comme en hiver, produisent plus d'individus de leur sexe; un effet semblable a lieu pour les femmes en été, et dans les contrées équatoriales. — Chez les animaux, de même la polygamie entretient la polygamie, comme on le remarque, soit dans les poules, soit parmi les brebis, chèvres, génisses, biches, etc.; un étalon fécondant plusieurs cavales s'affaiblit, tandis que la jument, qui ne possède, pour ainsi parler, qu'un tiers ou un quart du mâle, doit dominer dans la génération. En fournissant une plus forte part de son sexe, elle prévaut nécessairement, comme l'ont observé les médecins depuis Hippocrate jusqu'à nous. — Lorsque des peuples vivent sans guerre, sans émigrations, sans la marine et le commerce, ou d'autres arts qui enlèvent tant d'hommes, alors, la surabondance des mâles, commune parmi les monogames sous des cieux froids, s'accroît indéfiniment. S'il y a trop peu de femmes, la polyandrie s'établit, comme chez les habitants du Thibet, du Boutan, du royaume de Népaul, au centre de l'Asie, chez quelques tribus malabares, et des sauvages du nord de l'Amérique, tels que les Iroquois de la nation des Tsonnontouans. Les anciens Bretons, au rapport de César, se contentaient quelquefois d'une femme pour deux hommes, et les Naïres de Caléout n'ont souvent que quelques femmes qu'ils se partagent entre eux. — En effet, la justice distributive veut que, si plusieurs femmes sont le lot d'un seul homme dans les harems ou sérails hindous et musulmans, une femme sous des cieux plus froids devra obtenir plusieurs maris, puisque les mâles y surabondent. Mais, le maintien de l'ordre social et le droit de paternité s'opposent d'ordinaire à cet arrangement. Qui remplirait les devoirs de père, lorsque personne ne serait sûr de l'être réellement? Celle-là pourrait-elle être respectée dans la famille qui deviendrait tour à tour la possession de plusieurs, et ressemblerait ainsi à une prostituée à gages? — Nous avons montré, dans notre *Histoire naturelle du genre humain*, que la polygamie avait été en usage parmi tous les peuples de la terre, sans exception, à l'état sauvage. Pelloutier et d'autres auteurs l'ont prouvé à l'égard des Celtes ou Gaulois, nos ancêtres, ainsi que des peuples de la Germanie; ils ont prouvé en outre qu'elle existe encore de fait dans les trois quarts de la race humaine, bien qu'en réalité un grand nombre d'hommes vivent dans la monogamie. Les Athéniens ont été bigames, d'après leurs lois, et Socrate même avait deux femmes : ce qui est beaucoup pour un sage. Parmi tous les Barbares, dit Tacite, les Germains étaient monogames; encore leurs prin-

ces ou chefs prenaient-ils plusieurs femmes. C'est d'ailleurs l'état originel des premiers humains de s'emparer de plusieurs femelles, dit Aristote (*Politic.*), et Theophilus Alethæus (nom supposé de Pierius Valerianus), dans sa *Polygamia triumphatrix* (Londini, 1682, in-4°). La polygamie s'étend même jusque sous les glaces du pôle, chez les Esquimaux, les Kamtschadales, etc.

§ V. Au contraire, la *monogamie* ne s'étend guère au-delà des nations civilisées de l'Europe et de leurs colonies ou émanations dans les deux Indes, où le christianisme maintient cette loi. Une religion de chasteté et de modération met un obstacle à sa propagation dans les contrées chaudes d'Asie et d'Afrique, comme l'avouent naïvement ces peuples : ils ne peuvent se résoudre à quitter leurs femmes. Aussi le christianisme n'a pu prendre racine que sous des cieux froids, où les sexes sont moins fougueux dans leurs voluptés, tandis que l'islamisme, promettant son paradis avec ses *houris* voluptueuses, s'est facilement propagé dans les climats brûlants. La religion du dalaï-lama ou le schamanisme, au milieu des plus rigoureuses contrées de la Sibérie, ne s'oppose point à la polygamie, car les prêtres schamans des Samoïèdes et des Ostiaques, jusque sous le pôle arctique, prennent autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. — La monogamie est fondée sur l'égalité presque parfaite des sexes, la polygamie sur l'inégalité et l'esclavage des femmes. Il faut que le polygame possède seul tous les biens et toute l'autorité ; qu'il achette ses femmes, les renferme en un sérail, les nourrisse et obtienne sur elles des droits très étendus : tel a été l'esprit des codes civils et religieux de l'Asie : celui de Manou, le *Zend-Avesta* de Zoroastre, les cinq *King* de Confut-Zée parmi les Chinois, le *Koran* de Mohammed, etc. : la femme n'y est considérée que comme une propriété, un instrument de volupté. Ainsi, la plus douce, la plus belle moitié du genre humain, est immolée aux plaisirs de l'autre par l'abus de la puissance. — Nous devons à la monogamie une plus grande vigueur de courage et de liberté, car il y a moins de causes d'énervation. Nous lui devons les lois de la galanterie, puisque les femmes étant maîtresses de leurs faveurs, il faut que les hommes se fassent préférer et choisir par le beau sexe. Nous devons aussi à la monogamie l'usage du duel chez les peuples du nord. En effet, les Tatars, les Turcs, étant tous polygames, ne suivent point cette coutume cruelle du *point d'honneur*. Celui-ci, toutefois, est si puissant qu'aucune femme ne consentirait à donner sa main à un homme déshonoré ; et l'on sait combien la rivalité engendre de duels pour les femmes : celles-ci sont toutes comme madame de Sévigné, qui n'aimait rien tant que *les grands coups d'épée*. Il est dans le cœur de la femme, comme dans celui des femelles d'animaux, de préférer les mâles les plus belliqueux ou les plus vigoureux, soit qu'ils promettent plus de plaisirs, soit qu'ils deviennent pour un être délicat des défenseurs plus intrépides, et un secours plus assuré. Ainsi, quoique le duel ait l'honneur pour objet, cette sorte de considération imposée à autrui devient encore un titre en amour, afin d'obtenir la préférence sur ses rivaux. Les femmes, en effet, montrent toutes un penchant pour les militaires, comme Vénus pour le dieu Mars. — Il suit encore, des différences entre les monogames et les polygames, que beaucoup d'hommes n'étant point pourvus d'une femme dans les froides régions où domine le plus grand nombre de mâles, ceux-ci tiennent moins à la société, à la patrie, sont disposés aux migrations, aux voyages dans des colonies lointaines, à refluer, les armes à la main, comme le Tatar mongol, dans les contrées méridionales. Le polygame des régions tropicales, au contraire, chargé de plusieurs femmes et d'une nombreuse famille, dès son jeune âge, dans son harem, s'éloigne peu, car son énervation corporelle lui permet peu la volonté et le pouvoir de ces entreprises. Il se laissera

donc opprimer, parce qu'il adhère à trop d'intérêts. — Enfin, le despotisme qui s'introduit nécessairement dans la famille par la sujétion des femmes dans les sérails du polygame ne manque pas de s'établir dans le gouvernement civil des peuples soumis à cette coutume. Il faut que la puissance du prince et des lois prête force aux particuliers pour maintenir l'esclavage d'une moitié tout entière de l'espèce humaine. Les pays polygames sont donc des climats de servitude, tandis que le respect pour les femmes, et leur liberté, sont de puissantes garanties pour l'indépendance et la liberté civile. C'est encore par le même principe que les mœurs des monogames se conservent plus pures; car, en laissant à la femme cette confiance, cette faculté de se donner, elle sent le besoin de se faire respecter et considérer; tandis qu'une femme vendue, en Asie, au plus offrant, qu'elle ne connaît pas, et qu'elle ne peut aimer peut-être, ne se croit tenue à rien par celui qui l'achette pour son propre plaisir. Elle le trompera, si elle le peut, à la première occasion favorable: de là viennent la nécessité de la clôture et la jalousie. Puisque l'homme polygame ne cherche qu'à satisfaire sa volupté, la femme esclave ne peut point avoir d'autre morale. — Il suit de ces faits que la présence simultanée de plusieurs épouses est contraire au bonheur domestique, et entraîne le despotisme social. La succession de plusieurs femmes paraît, au contraire, la condition la plus favorable à la production d'un grand nombre d'individus: elle constitue la véritable polygamie naturelle. Enfin, la monogamie nous semble l'état le plus propre au grand développement de la civilisation, par l'égalité des sexes, l'émulation qui s'établit entre les individus. De plus, la conservation des mœurs et la vigueur du corps et de l'esprit qui en résulte sont encore des avantages que ne peut présenter la polygamie.

J.-J. Virey.

POLYGLOTTE (traduction exacte du grec *poluglôssos* : racines, *polus*, beaucoup, et *glossê* ou *glottê*, langue), indique, dans son acception la plus générale et la plus ancienne, un ouvrage qui est écrit et imprimé en plusieurs langues. Il y a plusieurs Bibles *polyglottes*; la première en date est la Bible impr. en 1515 à Alcala de Hénarès (Nouv.-Castille), sous les ordres du cardinal Ximénès, un des plus grands ministres qu'ait eus l'Espagne. Cette Bible, appelée indifféremment la Bible d'Alcala ou de *Complute*, renfermait le texte hébreu, la paraphrase chaldaïque, la version grecque des Septante, à laquelle on a joint une interprétation littérale en latin; enfin, l'ancienne édition latine. Le texte grec du Nouveau-Testament y est imprimé sans accents pour représenter plus exactement le texte original des apôtres, où ces accents n'étaient point marqués. La seconde Bible *polyglotte* ou Bible royale a été imprimée par Plantin à Anvers en 1572, par l'ordre de Philippe II, et sous la direction du savant Arias Montanus. Elle contient tout ce qui était déjà dans la Bible de *Complute*, avec d'importantes additions, et surtout des vocabulaires et notes grammaticales, qui rendent la Bible royale aussi précieuse qu'utile pour éclaircir les difficultés des différents textes. La troisième *polyglotte* est celle de Paris, imprimée en 1645, sous la direction de Le Jay. Elle contient, en fait de textes et d'interprétations, tout ce qui se trouve dans la Bible de Philippe II, et, de plus, une traduction arabe avec une interprétation latine; mais il y manque un apparat et des dictionnaires, qui sont dans la *polyglotte* de 1572. La quatrième *polyglotte* est celle d'Angleterre, imprimée à Londres en 1657: on la nomme aussi la *Bible de Walton*, du nom de son éditeur. Elle n'est pas si belle que celle de Le Jay, mais plus ample et plus commode. On y a mis la Vulgate, selon l'édition revue et corrigée par le pape Clément VIII (*v.*); ce qu'on ne trouve pas dans la polyglotte de Paris, où la Vulgate est telle qu'elle était dans la Bible d'Anvers avant la correction. La polyglotte d'Angleterre contient en outre une ver-

sion latine interlinéaire du texte hébreu. Le grec des Septante, qui est dans la polyglotte de Walton, n'est pas celui de la Bible d'Alcala, qu'on a conservé dans les éditions d'Anvers et de Paris, mais le texte grec de l'édition de Rome, auquel on a joint les diverses leçons d'un autre exemplaire grec fort ancien, appelé *alexandrin*, parce qu'il est venu d'Alexandrie. La version latine du grec des Septante est celle que Flaminius Nobilius a fait imprimer à Rome par l'ordre du pape Sixte V. On trouve de plus dans la polyglotte d'Angleterre quelques parties de la Bible en éthiopien et en persan; enfin, elle a l'avantage de contenir des *prolégomènes* sur le texte des originaux et sur les versions, avec un volume de diverses leçons de toutes ces différentes éditions; enfin, l'on y a joint un dictionnaire en sept langues, composé par Castel, en 2 volumes, ce qui fait un total de 8 vol. in-fol. Bayle, dans les *Nouvelles de la république des lettres*, parle plusieurs fois du projet d'une nouvelle Bible *polyglotte*, conçu par quelques érudits protestants, dans l'intérêt de leur communion. Ce plan fut imprimé à Utrecht en 1684, in-8°, sous ce titre : *Novorum Bibliorum polyglottorum synopsis*. Bayle présente à ce sujet des vues très judicieuses : il veut voir élaguer dans cette nouvelle polyglotte une foule d'inutilités qui se trouvent dans les précédentes, et désire en même temps qu'elle renferme des pièces importantes qu'on y cherche en vain; en un mot, qu'elle soit à la fois plus courte et plus complète. Ce projet ne fut point exécuté. On peut aussi mettre au nombre des *polyglottes* deux Pentateuques que les Juifs de Constantinople ont fait imprimer en quatre langues, mais en caractères hébreux. La première de ces éditions est de 1547, la seconde est de 1551. La Bible de Hutter, imprimée à Hambourg l'an 1599, en 12 langues, hébreu, chaldéen, grec, latin, allemand, saxon ou bohême, italien, espagnol, anglais, français, danois, polonais ou slavon, occupe aux yeux des protestants un rang distingué parmi les Bibles en plusieurs langues. En 1516, il parut à Gênes, par les soins d'Augustin Justiniani, évêque de Nébo, un Psautier en quatre langues, hébreu, grec, chaldéen, arabe, avec les interprétations latines et des gloses. On a encore la belle *polyglotte* de Vatable, en hébreu, grec et latin; celle de Volker, en hébreu, grec, latin et allemand; celle de Polken, imprimée en 1546, en hébreu, grec, éthiopien et latin. Jean Drakonitz donna, l'an 1565, les *Psaumes*, les *Proverbes de Salomon*, les prophètes *Michée et Joel*, en cinq langues, hébreu, chaldéen, grec, latin et allemand. Le premier modèle de toutes ces Bibles se trouve dans les *Hexaples* d'Origène, qui, le premier, avait placé sur six colonnes parallèles six textes différents de l'Ancien-Testament. Le P. Le Long, de l'oratoire, a fait un traité curieux sur les polyglottes. On voit que ce fut le zèle religieux qui inspira les premières publications polyglottes. Une singularité de ce genre, qui doit être remarquée, c'est l'impression de l'oraison Dominicale, en 90 langues, et en caractères propres à chacun de ces idiomes, qui fut faite en 1805 par M. Marcel, alors directeur de l'imprimerie impériale. C'était un hommage qu'il destinait à Pie VII, lorsque, pendant son séjour à Paris, ce vénérable pontife visita ce bel établissement. Cette publication in-4° est un chef-d'œuvre typographique. L'imprimerie royale est en effet la plus riche de toutes celles qui existent en caractères étrangers. La science n'est point demeurée en arrière de la piété pour mettre au jour des éditions polyglottes. En 1551, le frère Ambroise d'A Calepio, si connu en France sous le nom de *Calepin*, publia la première édition de son dictionnaire en sept langues, latine, hébraïque, grecque, française, italienne, allemande, espagnole et anglaise. Ce lexique, rempli de fautes, a été réimprimé en 1681 : il ne jouit plus d'aucune estime. En 1595, avait paru un *Dictionarium latino-lusitanicum ac japonicum*, tiré de celui de Calepin, pour les deux premiers de ces idiomes. En 1704,

sous le titre de *Dictionnaire en trois langues*, on a imprimé un lexique en langue slavone, grecque et latine. Dans ces dernières années, on a publié plusieurs dictionnaires *polyglottes* pour faciliter l'intelligence des langues modernes. On doit à Mme de Genlis un *Manuel du Voyageur*, d'abord en quatre, puis en six langues. Les traductions polyglottes d'auteurs anciens ne sont pas rares. L'Hésiode traduit en latin et en italien avec le texte grec occupe un rang parmi les livres de ce genre les plus estimés. En 1833, M. D'Altet de Lutange, a publié les odes d'Anacréon, traduites par lui en vers français, avec le texte en regard, et suivies de cinq traductions aussi en vers des mêmes odes, et par divers auteurs, en latin, italien, espagnol, anglais et allemand. Ce livre, imprimé grand in-8° et avec luxe, est orné du portrait de l'auteur. — Il me reste à parler d'une acception nouvelle du mot *polyglotte*: on l'applique ironiquement, si l'on en croit les dictionnaires, à celui qui affecte la connaissance de plusieurs langues: par exemple : Cet homme est un vrai *polyglotte*. J'ai peine à m'expliquer ce dédain des lexigraphes pour un mot si utile, et qui manque véritablement dans notre langue. CH. DU ROZOIR.

POLYGRAPHE, mot dérivé du grec, *polu* (beaucoup), et *graphéin* (écrire), ne se trouve pas dans nos anciens dictionnaires; il indique un auteur qui a écrit sur plusieurs matières : les *polygraphes* font une classe à part dans les bibliothèques. Les principaux *polygraphes* grecs sont Aristote, Platon, Xénophon, Plutarque, et surtout Lucien, que l'on a comparé à Voltaire. Il paraît que Théophraste, dont nous n'avons que les *caractères*, avait écrit sur toutes les branches connues de la science. Le roi des Hébreux, Salomon, qui avait tout vu et tout connu, depuis le cèdre jusqu'à l'hysope, l'auteur des *Proverbes* et du *Cantique des Cantiques*, ne peut-il pas être mis au nombre des *polygraphes*? Caton l'ancien, dont nous ne possédons que des fragments, le docte Varron, dont un ou deux traités nous sont seuls parvenus; enfin, Cicéron, dont les chefs-d'œuvre ont triomphé de l'injure du temps, furent aussi des *polygraphes*. Ce grand orateur était poète ; il fit un poème sur son consulat; il traduisit en vers latins les *Phénomènes* d'Aratus, comme il avait interprété dans sa prose admirable les traités philosophiques de Platon. Sénèque, qui a composé des consolations, des traités de morale, une satire contre l'empereur Claude, des lettres philosophiques ; qui enfin a écrit sur l'histoire naturelle, mérite bien aussi une place distinguée parmi les *polygraphes*, surtout s'il est, comme la chose paraît prouvée, l'auteur de la plupart des tragédies qu'on a attribuées à *Sénèque le tragique*. Lors de la décadence de la littérature romaine, il y eut des compilateurs qui avaient quelque affinité avec les polygraphes : tel fut Solin, surnommé *Polyhistor*. Plusieurs Pères de l'église, aussi savants qu'éloquents, sont d'éminents polygraphes. Après la chute de l'empire d'Occident, je trouve Ausone, Isidore de Séville, le vénérable Bède, Cassiodore, etc., qui réclament ce titre. Au moyen âge, Alcuin, le savant Gerbert, le moine Bacon, écrivirent sur toutes les sciences connues. Lors de la renaissance, la plupart des érudits se piquaient d'être des hommes universels. Aussi, à l'exemple de Pic de la Mirandole, eurent-ils la prétention d'écrire *de omni re scibili* (sur tout ce qu'il était possible de savoir). Aujourd'hui les limites des sciences diverses sont trop étendues pour qu'il soit permis à un polygraphe de donner une carrière si vaste et si facile à son érudition et à son imaginative. Les grands auteurs du siècle de Louis XIV ne cherchèrent point l'universalité du talent et de la science, ils s'attachèrent seulement à exceller dans une partie; et c'est à cette sage détermination que la France est redevable de tant de chefs-d'œuvre. Le XVIII siècle, époque d'érudition superficielle, a produit une foule de polygraphes. Après La Mothe et Fontenelle, dont on lit aujourd'hui si peu de chose,

nous pouvons citer Voltaire, Montesquieu, J.-J. Rousscan, Duclos, Diderot, D'Alembert, Thomas, Condillac, Mably, et plusieurs autres. Les trois premiers sont la gloire de ce siècle : quelques-unes des productions des autres préserveront à jamais leurs noms de l'oubli ; mais qui n'admire la fécondité et l'étendue du génie de Voltaire? Si l'on excepte ses comédies et ses traités scientifiques, il a été pour tout le reste l'émule, sinon l'égal des premiers génies dans chaque genre. Deux femmes de nos jours ont mérité d'être mises au rang des *polygraphes*, madame de Staël et madame de Genlis, qui pour la personne comme pour le talent fut si fort au dessous de sa rivale. Les divers genres dans lesquels a excellé M. de Châteaubriand lui mériteront sans doute l'honneur d'être rangé un jour sur les catalogues dans la série des *polygraphes*. Mais qu'a-t-il produit de mieux que son *Génie du Christianisme*, ce chef-d'œuvre qui marqua si glorieusement sa véritable vocation littéraire? A voir la manière audacieuse et facile avec laquelle de jeunes et brillants journalistes, à peine échappés des bancs de l'école, jugent les vivants et les morts, et décident de tous les genres de littérature et de science, qui ne prendrait ces aristarques à moustaches et en gants jaunes pour des *polygraphes* aussi doctes que les Scaliger, les Huet, les La Mothe-Le-Vayer? Mais cette érudition ne doit tromper personne; elle est toute d'emprunt; ce n'est que de la fausse monnaie, ayant cours parmi ce monde superficiel qui ne demande à ses journaux que des jugements, des préventions et des admirations toutes faites.

Polygraphie, dont on peut voir l'étymologie dans l'article qui précède, n'a rien de commun pour la signification avec le mot *polygraphe*. Ce mot, qui se trouve dans nos plus anciens lexiques, signifie l'art d'écrire de plusieurs manières secrètes, qui, pour être lues, supposent une clé ou la connaissance d'un chiffre convenu. *Polygraphie* signifie également l'art de déchiffrer l'écriture *polygraphique*. La *polygraphie* a précédé chez les modernes la *sténographie*, que le dictionnaire de Trévoux appelle la *stéganographie*. Trithème, Porta, Vigénère et le père Nicéron ont écrit de la *polygraphie* ou des chiffres. Les Grecs ne connaissaient point cette science; ils n'ont jamais su employer que la *scutale* lacédémonienne. On prenait 2 rouleaux ou cylindres de bois entièrement égaux, dont chacun restait en la possession de l'un des deux correspondants. Celui qui écrivait tortillait autour d'un de ces rouleaux une *scutale* (lanière) de parchemin fort étroite, et écrivait dessus ce qu'il avait à mander, puis il la détachait en l'envoyant à son correspondant, lequel, en l'appliquant sur le rouleau qu'il avait en sa possession, replaçait les mots et les lignes dans la même disposition qu'ils avaient été écrits et les lisait facilement. C'est au moyen de la *scutale*, qu'au temps de la guerre de Xercès, le Lacédémonien Pausanias, qui commandait l'armée des Grecs, entretenait à Sparte des intelligences hostiles à la liberté de la patrie. Le secret de sa *scutale*, livré aux éphores, découvrit ses criminels projets, qu'il expia par une mort cruelle. — Les Romains ne connurent pas davantage la *polygraphie*, ou écriture en chiffres; mais ils faisaient usage de *notes* (*v.*) sténographiques pour recueillir les discours de leurs orateurs. On appelle *polygraphe* une machine qui fait mouvoir à la fois plusieurs plumes à écrire. Les *polygraphes mécaniques*, invention anglaise, ont été importés à Paris, en 1805, par M. Rochette père. Au moyen de deux plumes adaptées à cette machine, on peut tracer simultanément deux minutes de ce qu'on écrit.

Ch. Du Rozoir.

POLYGONE (terme de géométrie [du grec *polus*, plusieurs, et *gônia*, angle]). C'est l'espace compris dans une figure composée d'un nombre quelconque de lignes ou côtés. Si les côtés sont égaux et les angles égaux, le polygone est appelé *régulier*. Lorsqu'un polygone régu-

lier est tracé dans un cercle de manière à ce que les sommets de tous les angles touchent à la circonférence, le *polygone* est *inscrit*. Le *polygone circonscrit* est celui dont tous les côtés sont tangents à la circonférence.

Polygone (génie, fortification), figure qui détermine la forme générale d'une place de guerre. Le *polygone extérieur* est formé de lignes unissant deux à deux les angles saillants des bastions. Le *polygone intérieur* est formé par les courtines de l'enceinte, prolongées jusqu'à ce qu'elles se rencontrent dans l'intérieur des bastions.

Polygone (artillerie), lieu où les artilleurs s'exercent, en temps de paix, au tracé et à la construction des batteries, au tir du canon, au jet des bombes et des obus, aux manœuvres de force, et en appliquant à ces divers exercices les principes de la théorie. Le polygone des écoles d'artillerie est le plus souvent de forme irrégulière ; il est entouré de haies ou de palissades, fermé de barrières et planté d'arbres dans tout son pourtour. Son étendue est fixée de manière à ce qu'elle puisse fournir au besoin une ligne de tir de 1,200 mètres dans le sens de la longueur, sur une largeur moyenne de 600 mètres. —Le *polygone* est pourvu du matériel et des bâtiments nécessaires à l'instruction des artilleurs, autant que les localités le permettent. Chaque année, à l'ouverture des travaux d'instruction, les batteries sont reconstruites, les fossés régularisés et la butte réparée : cette dernière est fouillée à la fin de la campagne, afin d'en retirer les projectiles qui ont pu s'y loger. —Les manœuvres de ponts, lorsqu'elles ne peuvent avoir lieu au *polygone*, s'exécutent sur quelques-uns des points les plus à portée de l'emplacement de l'école, dont les localités sont propres aux dispositions particulières qu'exigent ces manœuvres. — Les manœuvres d'ensemble et les travaux d'instruction s'exécutent selon les dispositions qui sont faites à ce sujet par le commandant de l'école.

Martial Merlin.

POLYMNIE, POLYMNEIE, ou POLHYMNIE, la muse des hymnes, et, par la suite, la muse de la rhétorique, l'art de bien dire, et de la pantomime, fut l'inventrice des rhythmes mélodieux de la poésie lyrique, ce qu'atteste la lyre ou barbyton, un de ses attributs. Fille de Mnémosyne, Plutarque tire le nom de cette divinité de *polu* (beaucoup) et de *mnéia* (mémoire), comme qui dirait la déesse des grands souvenirs. Muse bien-aimée d'Horace, le lyrique romain, il est plus naturel de dériver l'étymologie de ce nom de *polu* (beaucoup) et de *humnos* (hymne). Sur des monuments antiques, elle est représentée debout, la main droite élevée, enveloppée dans sa draperie et son menton reposant dessus ; c'est l'attitude de la méditation. Le fameux sarcophage du Capitole et les fresques d'Herculanum la figurent de même, dans les chœurs des Muses, ses sœurs. Parfois elle est représentée avec une simple couronne de fleurs dans ses cheveux modestement disposés ; les perles leur prêtent parfois leur candeur, et parfois aussi les pierreries leur éclat ; emblèmes des suaves ou pompeuses paroles qui sortent de ses lèvres. Elle est habillée d'un vêtement blanc sur lequel le laurier d'Apollon tombe en élégantes guirlandes ; le blanc est, comme l'on sait, la réunion de tous les rayons colorés de l'astre du jour ; les anciens qui l'ignoraient ne pouvaient rencontrer une couleur plus symbolique des riches et magnifiques nuances de la poésie. Elle tient aussi un sceptre de la main gauche, non celui de la royale Melpomène, du commandement, mais le sceptre qui soumet les esprits, et impose l'admiration à ceux qu'il subjugue. Chez les Latins, ses figures ou ses statues tenaient, ainsi que nous le voyons par ce qui nous en reste, un *volume*, ou rouleau, sur lequel étaient tracés ces illustres noms : Cicero, Demosthenes, et quelquefois le mot suadere (persuader). Cette muse empiétait alors sur la déesse Pithô (la Persuasion). Avec de tels attributs, Polymnie devait être la muse de la rhétorique ; quand elle avait un masque à ses pieds,

ainsi qu'elle est figurée dans un bas-relief antique, elle était la muse de la pantomime, ce que justifie un vers d'Ausone, dont le sens exact est : « Polymnie exprime tout de la main, et parle du geste. » DENNE-BARON.

POLYNÉSIE. La Polynésie, dans les limites que nous lui avons assignées dans notre ouvrage intitulé *Océanie*, renferme les îles Mariannes, celles de Péliou, Peli ou Palaos, des Matelotes, des Guèdes ou Saint-David ou Freewill, l'île Nevil, le grand archipel des Carolines, y compris les groupes de Ralik et de Radak, celui de Gilbert et Marshall, le Grand-Cocal et les autres îles de cette chaîne, et enfin toutes les îles de la mer du Sud ou du Grand Océan, depuis l'archipel d'Haouaï ou de Sandwich, au nord, jusqu'aux îles de *l'Evêque-et-son-Clerc*, au midi, et depuis l'île Tikopia, près de Vanikoro, à l'ouest, jusqu'à l'île Sala y Gomès, à l'est, en s'approchant de l'Amérique. De cette sorte la grande division de la Polynésie, telle que nous l'avons établie, aurait pour limites, au nord, la Micronésie et l'océan Boréal, au nord-ouest la Malaisie, au sud-ouest la Mélanésie, à l'est la côte occidentale de l'Amérique, et au sud l'océan Austral. Des quatre grandes divisions de l'Océanie, la *Polynésie* occupe le plus grand espace en mer, et, après la Micronésie, la plus petite superficie en terre. Ses îles innombrables couvrent l'immense étendue du Grand-Océan, ou mer du Sud. Ses terres sont généralement exiguës, si on en excepte les deux grandes îles qui composent la Nouvelle-Zeeland, les îles célèbres d'Haouaï et Oahou, de Pola, de Tonga-Tabou et de Noukahiva l'île curieuse de Vaïthou, et l'île plus célèbre et plus curieuse encore de Taïti, qui a mérité le titre de *Reine de l'océan Pacifique*.—Les nombreux archipels et attolons de la Polynésie, également placés entre les tropiques, depuis les Mariannes jusqu'à Vaïthou, éloignées de 2,000 lieues, et de Houaï à la Nouvelle-Zeeland, également éloignées de 2,000 lieues, se ressemblent, à peu de chose près, par leur climat, la nature de leur sol, leurs productions, leur aspect général, une même race d'hommes, une langue à peu près semblable, des mœurs, des traditions et une civilisation presque identiques. Quoique sous la zone torride, ces jolies petites îles, caressées jour et nuit par les brises rafraîchissantes de mer et de terre, partagent la température de l'océan sur lequel elles sont assises avec tant de grâce. Elles jouissent d'un printemps perpétuel, rarement troublé par les ouragans, les volcans et les tremblements de terre. Partout elles présentent les scènes les plus ravissantes. Lorsqu'on aperçoit du haut de la dunette d'un navire, à travers les vapeurs du soir, leurs rives entourées d'une ceinture de madrépores, on croit voir des émeraudes enchâssées dans le corail, balancées entre les vents et les ondes par une fée mystérieuse. La mer vient se briser en écume blanchâtre sur les récifs qui les protègent, et retombe comme des arceaux brillants de lumière, tandis que de jeunes femmes nagent et se jouent dans ses eaux, semblables aux nymphes de la Fable, et se suspendant aux arbrisseaux dont les branches sont inclinées vers le rivage, plongent, se relèvent et replongent, comme si elles n'avaient pas connu d'autre élément. Au milieu de ces amphithéâtres de verdure, de ces bosquets arrosés par des eaux fraîches et limpides, entendez le joyeux cultivateur soigner en chantant ses arbres nourriciers, sur ce sol qui produit dans chaque saison, et n'exige aucun soin pour produire. Le jour, il marche sur des herbes parfumées, la nuit, il est éclairé avec des résines odorantes. Sur cette terre généreuse, l'*aralia*, l'*ixora*, le *bauhinia* et l'*erithrina* déploient avec magnificence leurs brillantes couleurs, la grâce ou la singularité de leurs formes. Le bananier forme des bocages enchanteurs ; ses rameaux sont le symbole de la paix ; ils protègent les tombeaux, s'inclinent en signe d'hospitalité devant l'étranger pacifique, et ses fruits d'or peuvent suffire à la nourriture de l'homme. Le majestueux cocotier, que les Orientaux nomment le *Roi des palmiers*, réjouit partout la vue du Polynésien, soit qu'il s'élève hardi-

ment sur les rochers, soit qu'il ombrage les solitudes de sable ou les plages humides de la mer. Sa noix lui offre une tasse et du lait, du vin, du vinaigre, de l'huile et de l'alcool. L'igname, la patate douce, le *macrorhyzon*, deux espèces d'*arum* et l'*esculentum*, nourrissent la plus grande partie de ces insulaires. Ils emploient l'écorce du mûrier à papier, de l'*artocarpus* et d'autres arbres à fabriquer une étoffe légère et chaude, qu'ils teignent de diverses couleurs, et dont on forme des vêtements. Enfin, le précieux arbre à pain (*artocarpus*), à notre avis le premier des arbres, l'arbre à pain, modèle de grâce et de majesté, dont quatre plants peuvent nourrir un homme pendant une année, s'élève à cinquante pieds de hauteur, et donne son fruit nourrissant et farineux, dont le goût ressemble à la fois à celui du pain de froment et de l'artichaut. Ses feuilles servent de nappe, de serviettes, de seaux et de parapluies; elles ombragent la cabane du pauvre, le palais des rois et les temples des dieux : chez quelques-uns, avec un stylet en bois, on y inscrit les annales, les lois et le culte des nations. Sa sève laiteuse et glutineuse remplace la glu et le ciment; son écorce fournit la matière d'une étoffe légère. Du tissu filamenteux on tire de la bourre et de la filasse, dont on fait des nattes, des cordages, des câbles, des toiles à voile, et dont on calfeutre les pirogues; enfin, son tronc, converti en navire, transporte l'habitant d'Ouahou à Taïti, le naturel de Setoual à Gouahan, et celui de Tonga à la Nouvelle-Zeeland. Les grands quadrupèdes, les animaux féroces, les reptiles vénimeux, les insectes nuisibles, n'infestent pas ces beaux climats comme en Amérique, dans l'Inde, dans la Malaisie et dans les plus belles contrées du globe. On y trouve les poules, les pigeons, les cochons, le chien, une multitude d'excellents poissons et d'admirables coquillages, le chat, et quelques animaux utiles, transportés par des navigateurs amis des hommes. Telle est la profusion des excellents fruits qui y croissent sans culture et l'abondance des cochons, des poules et des poissons que les indigènes, bien différents des sauvages de l'Amérique et de plusieurs tribus de l'Afrique, et même de l'Asie centrale, n'y sont jamais embarrassés de pourvoir à leur subsistance. La guerre seule vient quelquefois troubler le repos et l'harmonie de ces admirables panoramas. — La plupart des Polynésiens, doux, simples, hospitaliers, gais et insouciants, ne semblent respirer que pour l'oisiveté. Nous, Européens orgueilleux, qui blâmons tout ce qui n'est pas nous, nous considérons cette oisiveté comme le vice qui engendre tous les autres. Mais si nous jouissions de leur doux climat, si nous avions comme eux la nourriture, le vêtement et le logement sans efforts, est-il bien sûr que l'amour du travail fût notre première vertu? et, sans sortir de notre Europe, les *Lazzaroni* ne font-ils pas consister le suprême bonheur dans le *dolce far niente*, la douce oisiveté ? Les Polynésiens chérissent leur mère et leurs amis, respectent les vieillards, et ont beaucoup de déférence pour leurs conseils, vertu qui manque aux Européens. La nature hâtive rapproche de bonne heure les deux sexes dans ces régions équatoriales et intertropicales, qui semblent être la patrie naturelle et privilégiée des hommes. L'amour, ou plutôt la volupté, est leur constante occupation. L'homme cherche à plaire aux femmes par son courage et son adresse : la femme emploie tous les charmes et la coquetterie dont la nature et l'art l'ont douée pour fixer son amant, et ils se voient l'un et l'autre reproduits, jeunes encore, dans une postérité nombreuse. Heureux peuples, à qui la nature fournit avec tant de générosité la santé, la joie et l'abondance de tout ce qu'il faut pour se nourrir, se vêtir et se loger, ces trois premiers besoins de l'homme, où le ciel, le sol, les productions, les habitants, tout forme une harmonie charmante, jusqu'à l'architecture, qui prend ici un caractère gracieux, inconnu dans le reste du monde.—Tant d'avantages, comparés aux besoins infinis et progressifs des peuples de l'Europe, aux peines, aux travaux, aux difficultés sans nombre qu'il

nous faut supporter pour pourvoir à ces besoins, ne rendent-ils pas les Polynésiens infiniment plus heureux que nous? Le fier Européen n'a-t-il pas souvent trouvé aussi le bonheur parmi eux? ne doit-il rien aux enfants de la Polynésie? La Providence semble avoir placé ces îles charmantes au milieu du Grand-Océan pour mettre leurs habitants à même d'exercer l'hospitalité envers les navigateurs qui les parcourent : elles leur offrent d'espace en espace des caravenseraïs commodes, où ils peuvent tout à la fois reprendre haleine, s'approvisionner et se distraire ; elles sont pour eux, au milieu des solitudes immenses de la mer Pacifique, comme ces oasis qui charment le voyageur fatigué au milieu des déserts de l'Egypte. Aussi, les premiers navigateurs furent-ils traités par eux comme des dieux ou des monarques. En échange de leur affection et de leurs dons, nous leur avons porté les vices et rarement les bienfaits de notre civilisation : ils doivent maudire aujourd'hui cette hospitalité sans bornes que nous accordèrent jadis leurs pères, moins prudents en cela que les Chinois. Ces peuples étaient autrefois très nombreux : ils ont été décimés par nos armes à feu, par les besoins factices et les maux réels, et les maladies honteuses, et tant de causes de division que nous avons semées parmi eux; aussi croient-ils aujourd'hui, en apercevant un navire européen, que tous les fléaux vont s'élancer de ses flancs et s'attacher à eux comme à une proie pour tourmenter leur existence.—Une langue première, divisée en divers dialectes, dont le tonga, le plus poli et le plus harmonieux de tous, est enrichi de ces formes grammaticales qui annoncent une civilisation assez avancée; des institutions et des cérémonies semblables ; une interdiction presque générale; souvent les mêmes lois et le même culte, se rencontrant dans ces terres, si éloignées les unes des autres, tout m'autorise à conclure que les habitants de toutes ces îles ont tiré leurs usages et leurs opinions d'une même source, et qu'on peut les regarder comme des tribus dispersées d'une même nation, qui se sont séparées à une époque où les idées politiques et religieuses de cette nation étaient déjà fixées.—Ces idées, ces mœurs et cette langue ont dû naître dans un état central, au sein d'un peuple puissant et navigateur. A mon avis, cet état central, ce foyer, c'est l'île Kalémantan ou Bornéo, et les Dayas-Bouguis sont ce peuple. Quelques hommes parmi ce peuple, naturellement navigateur, auront quitté leur antique patrie, auront porté le surcroît de leur population en suivant la mer qui est entre l'île Kalémantan (Bornéo) et Maïndanao, et par cette voie auront pénétré dans le grand archipel des Carolines, d'où ils se seront établis successivement dans d'autres îles, à mesure que les polypes et les volcans auront placé de nouvelles terres sur l'océan. Je fonde au reste mes preuves sur la comparaison suivante entre les Dayas et les Polynésiens, comparaison que je crois devoir fournir un témoignage d'un grand poids. Le teint blanc-jaunâtre, plus ou moins foncé, des Polynésiens et des Dayas de Kalémantan ; l'angle facial presque aussi ouvert que celui des Européens ; leur stature passablement haute, la physionomie régulière, le nez et le front élevés, les cheveux longs, raides et noirs, et l'usage de l'huile de coco pour les adoucir et les rendre luisants ; la beauté, la grâce, les manières souples et lascives de leurs femmes et surtout des danseuses ; les rapports, quoique altérés, de leurs langues ; l'habitude de l'agriculture, de la chasse et de la pêche ; l'habileté à construire leurs pirogues et à fabriquer leurs ustensiles ; leurs immenses cases, leurs croyances religieuses, les sacrifices humains, leurs coutumes et une sorte particulière de consécration ou *tabou ;* le régime féodal à peu près semblable à celui qui est en usage dans la Malaisie ; le salut de deux personnes en se frottant le nez l'un contre l'autre, tout indique la plus grande ressemblance entre les Dayas et les Polynésiens. La comparaison serait même plus exacte entre ceux-ci et les Touradjas et les Bonguis des Célèbes ;

mais les Touradjas et les Bouguis, chez lesquels les propriétés des grands et des prêtres sont réputées sacrées, ainsi que dans la Polynésie et parmi les Dayas, nous paraissent, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, appartenir à la race daya, de même que les Balinais, les peuples des îles de Nias, Nassau ou Poggy, les Ternatis, les Guiloliens et ceux d'une partie des Moluques, de l'archipel de Soulong, des îles Philippines et des îles Palaos. Ces trois derniers surtout, paraissent être originaires de Célèbes et de Kalémantan ou Bornéo; mais la ressemblance des Taïtiens, des nouveaux Zéelandais et surtout des Battas avec les Dayas, est remarquable. Nous ajouterons que leur langue forme en quelque sorte le milieu entre le malayou et le malekassou, qui en est le type le plus parfait, et que les Malais et les Javans des côtes de l'île Kalémantan ou Bornéo les reconnaissent comme les aborigènes, les *orang-benoa* du pays. (Nous avons pris pour point de comparaison la langue des Dayas-Marouts, qui habitent le nord de l'île Kalémantan, avec celles de Taïti, d'Haouaï et de la Nouvelle-Zélande et le malayou de Soumâdra). — Il est facile de voir que la différence des climats, les communications avec les îles placées dans les différentes divisions de l'Océanie, de nouvelles relations, de nouveaux besoins, des aliments quelquefois opposés, l'influence des peuples étrangers, et surtout le mélange des races noire et malaise avec celle des dayas, ont dû introduire des changements notables entre ceux-ci et les peuples polynésiens, et peuvent seuls expliquer toutes ces nuances qu'on rencontre parmi les habitants de cette partie du monde. Ainsi, le mélange des Lampouns, des Reyangs et des Chinois, à donné aux premiers les yeux obliques des seconds; ainsi la réunion des Nikobariens et des Andamènes a fait de ceux-là des mulâtres; ainsi, dans les îles de Louçon, de Soumâdra et dans l'archipel de Carolines, j'ai observé le mélange de toutes les races de l'Océanie. — Tous les Polynésiens ignorent l'usage de l'arc et des flèches comme instruments de guerre; tous font usage de la boisson enivrante du *kava*, et chez quelques-uns les lois de l'étiquette ont déjà acquis un assez grand développement. — Les peuples de Haouaï, de Taïti et de Tonga, sont de tous les habitants de la Polynésie ceux qui ont fait le plus de progrès vers la civilisation. Les Nouveaux-Zéelandais, réunis en peuplades peu considérables, et vivant sous un ciel plus âpre et sur un sol pauvre en ressources alimentaires, sont beaucoup moins avancés; mais leur population, plus grande que celle des autres états polynésiens, leur énergie, leur activité et leur aptitude pour les arts et métiers, font espérer que leur civilisation, plus tardive, fera un jour des progrès plus rapides. — Les peuples de la Polynésie ont acquis une industrie remarquable. Toutes les tribus policées de cette région fabriquent des étoffes fines avec l'écorce de l'aouté (*broussonetia papyrifera*) et des toiles plus grossières avec le liber de l'arbre à pain (*artocarpus incisa*). C'est avec un maillet quadrilatère et strié sur ses quatre faces qu'elles les façonnent en frappant sur les écorces ramollies et visquées avec un gluten. Toutes emploient les mêmes procédés de fabrication, ainsi que l'art de les enduire d'une sorte de caout-chouc pour les rendre imperméables à la pluie. De tels rapprochements doivent dériver des arts pratiqués jadis par la souche de ces peuples. Tous les Polynésiens préparent et font cuire leurs aliments dans des fours souterrains, à l'aide de pierres chaudes; ils se servent de feuilles de végétaux pour leurs besoins divers; ils convertissent le fruit à pain, la chair du coco, le taro en bouillie; tous boivent le kava ou l'ava, suc d'un poivrier qui les enivre et les délecte. — Les Haouaïens font les étoffes les plus remarquables avec l'écorce de mûrier. Les Néo-Zéelandais confectionnent de beaux manteaux avec leur fameux *phormium tenax*. Les Carolins sont les seuls Polynésiens qui fabriquent de vrais tissus. Les habitants de Rotouma font de très jolies nattes. Les habitants des

archipels de Tonga (des Amis), de Taïti (de la Société), et de l'île Rouroutou (Ohiteroa) dans le groupe de Toubouai, se distinguent aussi par leur industrie. — Les Polynésiens se distinguent par la construction et la manœuvre de leurs pirogues, qui volent sur les eaux, par le goût et les dispositions pour la sculpture qu'ils montrent dans les ornements de leurs embarcations, de leurs pagayes, de leurs tambours, et même, chez quelques tribus, dans ceux de leurs cabanes. — Les sculptures des Néo-Zeelandais, des Taïtiens, des Haouaïens, des naturels des Peliou et des autres îles Carolines, etc., sont des chefs-d'œuvre d'élégance. — Quant au commerce, il n'y a que les Haouaïens et les Carolins occidentaux qu'on puisse regarder comme des peuples commerçants. Le port d'Hanarourou dans l'archipel de Haouaï est déjà devenu le rendez-vous des bâtiments qui se rendent en Amérique, aux Philippines et à Kouant-Cheou (Canton). Depuis 1805, une flottille part de Setoual et d'Oulia et autres îles de l'archipel des Carolines, se rend à Lamourek, et va tous les ans à Agagna dans l'île de Gouhan (groupe des Mariannes), où elle commerce avec les Espagnols de cette colonie. — L'anthropophagie est très répandue dans la Polynésie; les cannibales les plus féroces de cette immense région sont les naturels de l'archipel de Vitiou Fidji, surtout ceux de l'île Navihi-Levou, les naturels des archipels de Hamoa ou des Navigateurs, et ceux de Nouka-Hiva. Les habitants de Nouka-Hiva dévorent non seulement leurs prisonniers, mais, ce qui les distingue de presque tous les anthropophages connus, c'est qu'en temps de disette, ils ont dévoré leurs parents âgés (ainsi que le faisaient anciennement les Battas), leurs enfants et jusqu'à leurs propres femmes. Les naturels de Malilegoto, dans le groupe oriental de l'archipel des Carolines et ceux des groupes de Repith-Urur et de Palliser, sont anthropophages, et les habitants des archipels de Tonga ou des Amis et de Peliou ou Palaos dans le grand archipel des Carolines, les plus humains et les plus réservés des Polynésiens, le sont également, malgré les éloges exagérés que leur ont prodigués Cook et Wilson. Les habitants de l'archipel de Taïti n'y ont renoncé que depuis environ un demi-siècle, et si nous en croyons un voyageur anglais, nous y trouverons récemment un exemple de cette coutume infernale. — M. Jules de Blosseville remarque que ces îles ont offert, il y a de longues années, des exemples bien constatés d'anthropophagie; mais les Polynésiens qui se livrent avec le plus de fureur à cette exécrable coutume sont les Néo-Zeelandais. Il faut cependant remarquer que la portion de ces peuples qui a naguères embrassé le christianisme a aussi renoncé au cannibalisme, et que, sauf quelques exceptions, les Polynésiens ainsi que la plupart des habitants des quatre divisions de l'Océanie ou cinquième partie du monde, ne mangeaient que la chair humaine de quelques prisonniers ou des hommes qui avaient séduit la femme d'un indigène et l'avaient rendue adultère. — Les sacrifices humains offerts aux dieux ont existé chez la plupart des Polynésiens, comme ils ont existé chez la plupart des peuples dans l'enfance de la civilisation. Ils existent encore dans quelques archipels de ce grand océan, qui renferme tant d'îles de création récente. — Les Polynésiens croient en général aux deux principes, quelques-uns à une espèce de Trinité. Tels sont les Taïtiens et les Carolins. — Les opinions de ces nations sur la vie future se ressemblent. Ils sont persuadés de l'immortalité. La plupart des peuples polynésiens professent les mêmes opinions sur la vie future et sur l'immortalité de l'ame; ils reconnaissent même un paradis et un enfer, mais ce n'est point, selon eux, la vertu ni le crime qui y conduisent. Les habitants de la Nouvelle-Zeeland pensent que l'homme qui a été tué ou mangé par l'ennemi est condamné à un feu éternel. Les naturels des îles *Mariannes* pensent aussi que ceux qui meurent de mort violente ont l'enfer pour partage, mais les Carolins croient généralement que les justes seront récompen-

sés, et que les méchants seront punis après leur mort. — Le tatouage est pratiqué par tous les insulaires de la Polynésie, et en général par toutes les nations sauvages ou à demi-civilisées. Les Nouka-Hiviens et les Néo-Zeelandais, surpassent tous les Polynésiens dans cet art. Le climat qu'ils habitent ne comporte pour tout vêtement qu'une draperie légère, mais si le corps des insulaires est peu vêtu, du moins ils ne négligent pas de l'orner de différents dessins qu'ils impriment sur la peau même. — L'opération de *tatouer*, c.-à-d. d'imprimer ces dessins, appartient à des *tatoueurs* en titre (notre mot *tatouage* paraît évidemment venir du mot *tataou*, qui aux îles Taïti et Tonga sert à désigner cette opération. Les Papouas emploient le mot *pa*). Ils la font très adroitement, en se servant d'un petit morceau d'écaille de tortue, semblable, pour la forme, à une portion de lame de scie, présentant cinq ou six dents droites et aiguës. Le tatoueur, après avoir enduit les dents de l'outil d'une peinture noire, qui n'est pas autre chose que de la poussière de charbon délayée dans de l'eau, applique l'outil à la peau, et frappe dessus à petits coups avec une baguette, jusqu'à ce que les pointes des dents aient pénétré jusqu'au vif. L'opération occasionne une légère inflammation, et une enflûre peu douloureuse, qui cependant ne cesse qu'au bout de quelques jours. Par le moyen de ces piqûres, les sauvages de la mer du Sud se dessinent sur le visage et sur toutes les parties du corps des figures indélébiles, dont les unes sont des cercles parfaitement tracés; d'autres des portions de cercles, d'autres des lignes en spirales, des figures carrées ou ovales, des échiquiers; d'autres enfin des lignes inclinées et croisées diversement. Tous ces dessins sont distribués avec la plus grande régularité : ceux d'une joue, d'un bras, d'une jambe, correspondent exactement à ceux de l'autre; et cette bigarrure, tout extraordinaire qu'elle est, présente un ensemble qui plaît. Les chefs et les nobles de l'île Nouka-Hiva surtout semblent couverts d'un justaucorps de différentes étoffes, ou d'une cotte de mailles décorée d'un grand nombre de ciselures précieuses; mais les serfs, les esclaves et les hommes des classes inférieures sont tatoués avec moins d'art et de soin; quelques-uns ne le sont même pas du tout. Quant aux femmes, il est défendu de les tatouer autre part que sur les mains, sur les bras, aux lèvres et aux lobes de l'oreille. G.-L.-D. de Rienzi.

POLYNICE, né avec Étéocle du plus sacrilége des incestes, celui d'une mère et de son fils, d'OEdipe, roi parricide, et de Jocaste, femme de Laius (*v.* Étéocle et Polynice).

POLYPE, de deux mots grecs (*polus*, plusieurs, et *pous*, pied). Les *polypes* sont des animaux gélatineux, à corps alongé, contractile; n'ayant aucun autre viscère intérieur qu'un canal alimentaire, à une seule ouverture entourée de tentacules, qui varient pour la forme et le nombre. Ils se reproduisent par bourgeons, par divisions ou par des œufs. On en a formé deux ordres, les *polypes* nus, c'est-à-dire sans enveloppe dure, et les *polypes* à polypiers, enveloppés d'une substance solide, calcaire ou cornée. Un sac gélatineux, dont l'ouverture forme la bouche et la tête de l'animal, le bout du sac sa queue, et les petits barbillons de l'ouverture ses bras, voilà tout le polype. Il se tient fixé par la queue aux plantes aquatiques ou aux autres corps solides environnants, la tête en bas, dirigeant dans tous les sens les appendices dont il est couronné; au moindre attouchement il se retire, se contracte, et n'est plus qu'un atome visqueux. Le sac du polype représente tout le système digestif : l'animal est carnivore, et se nourrit de petits insectes et d'animalcules aquatiques; lorsqu'un petit ver se trouve à sa portée, il l'entortille dans ses barbillons et l'engloutit; quand le sac est plein, il se contracte de nouveau, et demeure jusqu'à la fin de sa digestion dans une espèce de torpeur. Le corps du *polype* est transparent : on peut suivre à travers sa substance les différentes modifications et ballottements de la matière alimentaire.

Quand les *polypes* ont avalé et digéré un de ces petits vers rouges qui se trouvent si fréquemment dans les eaux bourbeuses, leurs corps adopte une couleur plus ou moins rouge; quand ils se sont nourris de certaines espèces d'animalcules infusoires, ils prennent une nuance d'un beau vert. Les *polypes* d'eau douce sont très voraces; lorsqu'ils s'emparent d'un corps qui ne peut être contenu tout entier dans leur tube digestif, ils en avalent toujours ce qu'ils peuvent, et pendant que leur estomac digère la partie engloutie, leurs bras retiennent l'autre en dehors. Il leur arrive d'avaler, avec la proie, celui de leurs bras qui le porte dans la bouche, et l'on a vu des *polypes* les introduire à dessein dans l'estomac afin d'y retenir la proie pendant la digestion et l'empêcher de s'échapper. Trembley a observé deux *polypes* se disputant un pauvre ver qu'ils tenaient enlacé : chacun d'eux se pressait d'engloutir le malheureux animal, et s'étant rencontrés bouche à bouche, le plus vigoureux des deux adversaires termina la querelle en avalant son concurrent. Il semblait que c'en était fait de ce dernier; mais point du tout, le *polype* engloutisseur ne le garda que quelque temps dans son ventre, jusqu'à ce qu'il eût digéré sa portion de ver; après cela, il vomit son antagoniste sain et sauf. Quand les *polypes* ont digéré, ils cherchent à se débarrasser des matières inutiles qui embarrassent leur tube digestif; mais comme cette cavité ne présente qu'une seule issue, c'est par celle-ci qu'a lieu cette expulsion. Ainsi, un seul orifice sert à la fois d'entrée et de sortie : c'est une *bouche-anus*. — Les *polypes* n'ont point de cœur, point de poumons; ils ne possèdent ni cerveau, ni nerfs, ils sont privés des organes de la vue, de l'ouïe et de l'odorat; les sens en eux se réduisent au toucher et au goût, encore ce dernier ne consiste-t-il qu'à avaler. On ne leur connaît point de sexe ni d'organes spéciaux pour la génération. A l'époque où ils doivent se reproduire, on voit naître à la surface de leur corps de petites excroissances gélatineuses, qui grossissent, se creusent en tube, développent de petits bras et se séparent bientôt de leur souche. Dans les pays chauds, il faut 24 heures pour compléter cet enfantement. Quelquefois, avant leur isolement, ces petits animaux produisent à leur tour d'autres petits *polypes*, formés sur leur substance et suivant le même mode de propagation, de manière que le *polype* (père et mère), porte à la fois ses fils et ses petit-fils. Il se forme ainsi une famille plus ou moins nombreuse, dont les membres sont comme greffés les uns sur les autres. Toute la famille jouit d'une vie commune : ce qui est mangé par un membre tourne au profit de tous; cependant chacun manifeste une volonté indépendante, ou se dispute une proie avec acharnement, comme si chacun devait en jouir à lui seul. Enfin, arrive le moment où l'association est rompue, la famille se disjoint, et chacun peut alors se fixer dans un autre lieu, manger et digérer pour son propre compte, et devenir à son tour centre d'une nouvelle association. — « Les *polypes*, dit M. Moquin-Tandon, jouissent encore d'une autre faculté reproductrice. Lorsqu'une cause quelconque partage un de ces animaux en deux ou plusieurs parties, chaque fragment développe ce qui lui a été enlevé et donne naissance à un nouveau *polype*. Ainsi, quand de cruels ennemis viennent leur manger les bras, la queue ou même une partie considérable du corps, au bout d'un certain temps tout le mal est réparé; l'animal redevient aussi complet qu'avant la mutilation. Il y a plus, si dans l'attaque le polype a été divisé en plusieurs parties, chacune de celles-ci possédant une vitalité à part, l'animal, au lieu d'être détruit, se trouve remplacé par plusieurs individus semblables. Les naturalistes ont fait beaucoup d'expériences sur la reproduction des polypes. Ils ont vu que si l'on coupe en travers un de ces animaux, la partie qui porte les bras continue à fonctionner après l'opération, et qu'elle saisit comme auparavant la proie qui se trouve à sa portée; mais comme le tube n'est pas

encore cicatrisé à l'endroit de la section, l'animal englouti s'échappe par l'ouverture d'en bas : c'est un tonneau percé. » — Trembley a multiplié ces expériences en tailladant, déchiquetant et torturant les pauvres *polypes* de toutes sortes de manières, et la moindre parcelle est toujours devenue le germe d'un nouvel individu. Ce naturaliste réalisa l'hydre de la fable, en fendant plusieurs fois en long la tête d'un polype sans détacher les morceaux. Enfin, il en retourna un comme un gant, et l'animal, après avoir essayé vainement de revenir à son état normal, finit par s'accoutumer à vivre *à l'envers*. S. Berthelot.

Polypes. Ce sont encore des tumeurs qui se développent surtout dans les membranes muqueuses du corps humain. On les observe le plus fréquemment dans les fosses nasales, le pharynx, etc. bien plus rarement dans l'estomac, les intestins, le conduit auditif externe. Ils varient beaucoup pour le volume, le nombre, leur mode d'adhérence, leur union intime. Il y en a de muqueux, de vésiculaires, de spongieux, de durs, de fibreux, de charnus, de cancéreux, douloureux et saignants. Ces derniers sont d'un prognostic très fâcheux. On doit employer, pour guérir les polypes, des moyens, des procédés accommodés à chaque maladie ; l'*exsiccation*, à l'aide de poudres ou dissolutions astringentes ; la *cautérisation*, l'*excision*, par instrument tranchant ; l'*arrachement*, avec les doigts ou des pinces; le *séton*, avec un fil métallique ou de chanvre ; et la *ligature*, qui détruit le pédicule vasculaire qui nourrit la tumeur. J.-C.

Polypier. On nomme *polypier* la substance solide, calcaire, ou cornée, qui enveloppe les polypes marins. Cette substance résulte de la transsudation des animaux qui se trouvent logés dans sa masse, et dont l'agglomération forme le corps concret, inorganique, et plus ou moins solide, du polypier. Les polypes à polypiers ont été long-temps considérés comme des *animaux-plantes*, et rangés, sous le nom de *zoophytes*, dans la dernière classe du règne organique. Ces singulières productions qu'on trouvait fixées à une base commune, à la manière des plantes, pouvaient bien présenter au premier coup d'œil un autre ordre de végétation, une sorte de passage d'un règne dans l'autre ; mais en 1727, une observation sur les coraux, faite par Peyssonel, démontra jusqu'à l'évidence que ces prétendus zoophytes constituaient les habitations d'un grand nombre de petits animaux qui ne pouvaient vivre ailleurs, Trembley étendit cette découverte en faisant connaître les polypes nus ; Ellis compléta cette étude en retrouvant des animaux analogues dans les *sertulaires*, les *eschares* et les *gorgones*, et une fois lancé dans cette voie de recherches, on s'aperçut bientôt que les *madrépores*, les *millépores* et toutes les innombrables espèces de la classe des polypiers avaient la même analogie et une organisation à peu près semblable. Le polypier varie de forme suivant les animaux qui le produisent et qui augmentent sa masse à mesure qu'ils se multiplient, c'est-à-dire par les générations qui se succèdent. Les polypes, groupés ou agglomérés plusieurs ensemble, communiquent entre eux par leur base, participent d'une vie commune, et, suivant l'expression de Lamarck, constituent une sorte d'association d'animaux-composés. Toutefois, chaque individu isolé, et renfermé dans une des cellules du polypier, contribue à l'accroissement de la masse ; chacun produit des gemmes qui, en se développant, augmentent le nombre des animaux particuliers et adhérents. Il résulte de là une croissance progressive du polypier commun qui s'étend dans tous les sens, envahit à la longue le corps marin sur lequel il est fixé, et parvient à recouvrir un grand espace, soit en forme de croûte, soit en masse relevée, diversement lobée, ramifiée, dendroïde, foliacée ou réticulaire, selon les espèces. La marche de l'accroissement se fait par l'agrégation de la nouvelle substance transsudée par les nouveaux polypes : c'est une augmentation en territoire et en population. Les

différentes espèces de polypiers offrent toutes, soit à leur surface, soit le long des lobes et des rameaux, ou à leurs extrémités, des cellules distinctes, dans chacune desquelles se trouve la partie antérieure d'un polype terminée par une bouche entourée de barbillons ou tentacules. En résumé, le polypier, pris dans son ensemble, est une espèce de ruche dont le travail est continu, parce que les animaux qui l'habitent et l'accroissent incessamment vivent sédentaires, sans jamais quitter leurs cellules.— Les polypes à polypier jouent un rôle important parmi les animaux qui peuplent le globe : de tous les êtres créés, ce sont eux qui laissent après leur mort les plus grandes traces de leur existence ; ils forment dans le fond de la mer, ou le long des côtes, d'immenses dépôts de matières calcaires ; des profondeurs de l'Océan, ces masses, en s'augmentant, s'élèvent au-dessus de la surface des eaux, et donnent naissance à de nouvelles îles ; l'origine de certains archipels des mers polynésiennes est due à cette cause, qui continue d'agir. Aussi, les polypiers exercent dans les régions chaudes, plus encore qu'ailleurs, une action puissante, et déterminent des changements notables dans les localités où ils ont pris racine, en augmentant les inégalités du fond, en élevant des récifs qui barrent l'entrée des rades, ou bien en entourant les îles corallifères d'une ceinture de rochers dangereux. L'imagination s'effraie à la vue de ces formations que l'homme ne peut ni prévoir, ni arrêter, ni détruire, et que produisent pourtant des animaux si petits, si incomplets dans leur organisation, mais dont l'action incessante et progressive atteste la puissance. S. BERTHELOT.

POLYPHÈME, le plus célèbre de tous les *Cyclopes* (*v.*), était fils de Neptune et de la nymphe Thoosa. Il habitait les côtes de la Sicile. Sa taille était gigantesque, sa figure monstrueuse, sa voix terrible. Il n'avait qu'un œil placé au milieu du front, et la férocité de son caractère répondait à tout ce qu'il y avait de repoussant dans son extérieur. Éloigné des autres Cyclopes, il habitait un antre dans les bois, faisait paître de nombreux troupeaux de brebis et de chèvres, et se nourrissait de leur lait. Polyphème est surtout connu par deux aventures. La première fut son amour pour la nymphe Galathée ; il était fort jeune alors. Irrité de se voir préférer le jeune Acis, il l'écrasa sous un quartier de roc. La seconde aventure est plus célèbre encore. Un jour, rentrant dans sa grotte, il y trouve Ulysse et douze de ses compagnons, que la tempête y a jetés : il les y enferme, en saisit deux, les brise contre le rocher et les dévore. Le lendemain matin, nouveau repas de deux autres ; puis, deux encore y passent le soir. Ulysse lui propose de boire d'un excellent vin dont le prêtre Maron d'Ismarus lui a donné une outre. Polyphème trouve le vin délicieux. Comment t'appelles-tu, demande-t-il à Ulysse ? *Oudeis* (personne), répond le malin roi d'Ithaque ; et Polyphème, reconnaissant, lui promit de le manger le dernier de tous, puis il vide l'outre et s'endort. Aussitôt Ulysse, aidé de ses compagnons survivants, lui crève son œil unique avec une grosse pièce de bois aiguisée par un bout et durcie au feu. La douleur réveille le monstre, et lui arrache un cri épouvantable, qui fait retentir l'immensité des forêts, et attire autour de lui tous les autres Cyclopes. « Qui t'a mis dans cet état, lui demandent-ils?—*Personne* (*Oudeis*), répond Polyphème. » Oh! pour le coup, ils le croient fou et l'abandonnent. Le lendemain, le monstre, voulant mener paître ses troupeaux, ouvre la porte et tend les bras pour saisir les Grecs au passage. Mais ceux-ci s'attachent sous le ventre des béliers, qui sont très grands, et dont la laine est fort épaisse, et ils s'échappent tous heureusement. Instruit du subterfuge dont il avait été la dupe, Polyphème demanda à Neptune, son père, d'empêcher Ulysse d'arriver dans son royaume, ou de lui faire trouver sa maison en désordre à son arrivée ; et son vœu ne fut, dit-on, que trop bien exaucé. Qui ne croirait lire un de ces déli-

cieux contes de Perrault qui ont bercé notre enfance avec l'ogre et le Poucet obligés? Ou plutôt le conte de notre grand'mère n'est-il pas un fidèle reflet de celui de l'antiquité? Les hommes sont toujours de grands enfants; et c'est toujours avec les mêmes jouets qu'on les divertit. L'histoire de Polyphème a été mise à contribution par Homère, Théocrite, Virgile, Ovide, Juvénal et beaucoup d'autres poètes anciens. Le danger qu'Ulysse courut chez le cyclope a particulièrement fourni à Euripide le sujet d'une pièce satirique, ou d'une tragi-comédie, intitulée le *Cyclope*.

ALBERT DEVILLE.

POLYTECHNIQUE, de deux mots grecs, *polus* (plusieurs), et *technê* (art), qui concerne, qui embrasse plusieurs arts, plusieurs sciences. Il n'est usité que comme désignant cette institution célèbre créée en 1795, pour former des élèves destinés aux écoles spéciales d'artillerie, du génie, des mines, des constructions navales, des ponts-et-chaussées, etc. (*v.* ÉCOLE POLYTECHNIQUE). X.

POLYTHÉISME (Le), est une des trois grandes formes auxquelles se ramène en dernière analyse toute la variété des systèmes religieux. En effet, on admet que tout est Dieu, c'est le *panthéisme*; ou qu'il est un seul Dieu, c'est le *monothéisme*; ou qu'il y a plusieurs dieux, c'est le *polythéisme*. Le polythéisme n'est pas le système rationnel; il n'est que le système populaire; mais il est ancien; il a eu des formes riches et variées; il a conduit aux plus grands chefs-d'œuvre que possède l'espèce humaine; il a exercé et il exerce encore une influence. Il mérite donc notre attention sous beaucoup de rapports. Nous traiterons successivement de son *principe*, de son *origine*, de ses *principaux systèmes* et de l'*influence* qu'il a exercée ou qu'il exerce encore dans le monde. Nous nommerons enfin *quelques ouvrages* auxquels il a donné lieu. I. Le *principe* du polythéisme n'est pas un principe. Ce n'est qu'une induction erronée, une induction qui conclut de la variété des phénomènes secondaires à la variété des forces supérieures, des puissances intelligentes qui les produisent, en un mot des *dieux*. Il est très vrai que la variété des phénomènes est grande, et qu'entre eux il y a non seulement divergence, mais combat, antithèse. On a donc pu admettre à la première vue de l'univers, non seulement une certaine distinction de domaines et de gouvernements soumis à des puissances diverses, quoique subordonnées à une seule autorité suprême; on a pu y admettre des empires opposés. Cependant, s'il était naturel d'en juger ainsi à la première vue, il n'était pas rationnel de persévérer dans cette hypothèse. En effet, la raison, se possédant mieux, tisait nécessairement dans la variété des phénomènes leur succession, leur enchaînement, leur unité; et puisqu'elle reconnaissait un seul monde, un seul univers, elle devait aussi reconnaître une seule loi, un seul Dieu. Telle est la force des choses. Nous avons donc raison de dire que le polythéisme repose, non sur un principe, car un principe ne périt pas, mais sur une induction : une induction se corrige. — II. L'*origine* du polythéisme explique comment il s'est arrêté sur une induction erronée. Le polythéisme remonte à l'enfance du genre humain. Il n'est pas la foi primitive de l'homme, point de doute à cet égard, puisqu'en sortant des mains de son Créateur, le roi de la création n'a pas pu débuter par la plus grossière ingratitude : cela impliquerait contradiction. Mais si le polythéisme n'est pas primitif, il est ancien. Doué de cette liberté qui fait la gloire ou l'ignominie de sa destinée, l'homme n'a pas tardé à subir l'influence des phénomènes, et à multiplier en les admirant avec stupeur les objets de son culte. Le polythéisme est à tel point ancien qu'on en ignore l'origine. Il a été la foi primordiale des peuples de l'Asie et de l'Afrique. Ceux qui le regardent, à tort, comme la conception première de la raison humaine prétendent en reconnaître les vestiges jusque dans les codes sacrés des Juifs. Ils

invoquent à cet effet: 1° le nom d'Élohim, qui est un pluriel; 2° le célèbre anthropomorphisme que renferment ces mots: *Faisons l'homme*; 3° les noms de Tubalkain et de Jabal, qu'ils assimilent à Vulcain et à Apollon, et qu'ils considèrent comme des débris d'un polythéisme vaincu; 4° le penchant presque invincible que le peuple de Dieu, c.-à-d. le peuple que, par une série de vocations et de directions spéciales, Dieu a disputé à l'idolâtrie, n'a cessé de montrer pour cette doctrine. Mais, on le voit, ce ne sont pas là des arguments, ce ne sont pas du moins des raisons. Le monothéisme est, au contraire, la pensée la plus constante et la plus fondamentale de toutes les parties du code mosaïque et judaïque. Dès lors, la question de la priorité entre le polythéisme et le monothéisme se résout par celle de la priorité entre les monuments religieux de la Judée et ceux de l'Inde ou de l'Égypte. Cette question est loin d'être tranchée; elle ne saurait l'être dans l'état de la philologie orientale. Aussi n'est-ce pas sur des considérations philologiques, mais au contraire sur des arguments philosophiques que nous fondons l'antériorité du monothéisme sur le polythéisme. Rien ne réfute ces arguments. Le polythéisme a, d'ailleurs, été long-temps la foi de la majorité, et celui des nations les plus célèbres. De Moïse à Jésus-Christ, le seul peuple des Juifs a professé le monothéisme, et ce peuple même, qui a trouvé dans sa religion la source de sa plus grande célébrité, n'a pas toujours professé ses principes avec la même ferveur. Il a souvent partagé les erreurs de ceux qui étaient ses maîtres, car le polythéisme régnait partout. Pour plaire à tant de nations diverses, le polythéisme a dû revêtir des formes variées; il en a revêtu un grand nombre.—III. Ses annales présentent cinq *systèmes principaux*. On les distingue par les divers cultes auxquels ils ont donné lieu. En effet, on a adoré les dieux sous la forme de l'homme ou celle de l'animal, qui en est comme la contrefaçon. On les a adorés sous le symbole du soleil et des astres, ou sous celui du feu, qui en est comme l'image. Enfin, on les a adorés sous la forme de tout autre objet qui offrait quelque chose de spécial. Ces cinq systèmes se désignent sous les noms d'*anthropolâtrie*, de *zoolâtrie*, d'*astrolâtrie*, de *pyrolâtrie* ou de *fétichisme*, mais c'est la science moderne qui a fait cette terminologie, ce n'est pas l'antiquité. — L'*anthropolâtrie*, c'est le polythéisme grec et romain, dont l'Apollon et la Vénus sont les plus belles idéalités que puisse concevoir le génie d'un artiste ou d'un poète. Les plus grands dieux de l'Olympe sont, comme Vénus et Apollon, des hommes grandis, embellis, divinisés, et, en un mot, faits dieux par l'homme. Mais ce n'est pas un homme, une génération, ce sont les hommes, les diverses générations qui se sont succédé dans le même ordre d'idées qui ont créé ces belles idéalités. En effet, le Jupiter de la Grèce de Périclès n'est pas celui de la Grèce d'Orphée; et, de la Vénus barbue à celle de Praxitèle, il y avait tout un monde de créations idéales à franchir. Si toutefois c'est l'anthropolâtrie qui domine dans le polythéisme gréco-romain, et qui en constitue le caractère, tout n'y est pas anthropolâtrie. Il s'y trouve d'abord des éléments de zoolâtrie et des éléments de démonologie. Les premiers percent évidemment dans le symbolisme de Pan et dans celui des satyres, des faunes et des centaures. Les seconds se montrent moins dans le culte public et dans la mythologie populaire que dans les traditions des sanctuaires et dans les enseignements des écoles: témoins le génie de Socrate et les esprits des nouveaux platoniciens, êtres ou abstractions auxquels on ne prêtait pas immédiatement la forme humaine. On y trouve d'autres éléments encore, de grandes personnifications cosmologiques et astronomiques; mais toutes ces créations finissent par une anthropolâtrie. — La zoolâtrie pure ne se trouve nulle part. Dans le polythéisme de l'Égypte et de l'Inde règne une sorte de transaction entre la zoolâtrie et l'anthropolâtrie. On serait toutefois autorisé à dire que c'est la

zoolâtrie qui y domine, puisqu'elle fournit habituellement dans le symbolisme des principales divinités la partie principale, la tête, et que les Juifs, quand ils imitent le culte de l'Égypte, choisissent le bœuf Apis pour leur idole. — L'astrolâtrie et la pyrolâtrie se rapprochent et se confondent de leur côté comme les deux systèmes dont nous venons de parler. Elles dominent dans les religions de la Chaldée et de la Perse; mais aucune des deux formes que nous venons de nommer n'est exclusive dans les systèmes de ces deux contrées; et, dans la religion de la Babylonie et de la Syrie, nous voyons une troisième forme du polythéisme, l'anthropolâtrie, se joindre à l'astrolâtrie. Quand cette dernière est toute à peu près pure, comme nous la montre l'Arabie antique, on lui donne le nom de *sabéisme*. — Le cinquième système, le *fétichisme*, mot formé du portugais *fetiço*, n'est qu'un grossier mélange des trois derniers dont nous venons de parler. Le fétichisme embrasse tout : il n'exclut que l'anthropolâtrie. En effet, le sauvage vénère une sorte de puissance divine dans tout objet qui frappe son imagination, dans le rocher, dans la montagne, dans une simple pierre, dans un animal. Cependant, il n'adore jamais sous la forme de l'homme. Ce serait une sorte de panthéisme qu'il professerait s'il allait jusque là, mais ce serait le panthéisme du sauvage. On pourrait dire avec la même raison que ce serait l'athéisme de l'homme de la nature; car il est bien évident qu'au fond le fétichisme est athée : il a la nature, il n'a pas la Divinité. Un exemple frappant montre à quel point le fétichisme, le panthéisme et l'athéisme se touchent, c'est l'état religieux de la Chine, où le peuple adore les serpents et leur offre des sacrifices, tandis que certains mandarins sont panthéistes ou athées, et que d'autres professent une sorte de théisme platonique (*v.* les mémoires de M. Abel-Rémusat). Le fétichisme, ayant un plus grand nombre d'objets de culte que tout autre genre de polythéisme, offre aussi une plus grande variété de nuances. Il a non seulement varié dans l'antiquité, il varie encore dans les temps modernes, et de peuplade à peuplade, de famille à famille, d'individu à individu. Il est, de tous les genres de polythéisme, celui qui a toujours exercé et qui exerce encore sur l'esprit et le cœur l'influence la plus funeste. — V. L'influence que le polythéisme exerce sous tous les rapports varie naturellement suivant la diversité de ses systèmes. Mais cette influence ne peut qu'être fâcheuse. Le polythéisme est une erreur, et une erreur sur la question la plus fondamentale de la destinée humaine. La solution de notre destinée est dans la philosophie ou dans la religion. Quand l'homme n'a pas de philosophie et que sa religion n'est qu'une grande aberration, toute sa vie est dominée par l'erreur, par un point de vue qui fausse sa pensée, ses affections, ses actes. La mission spéciale de la religion est d'élever l'homme de lui-même à Dieu, du monde matériel au monde moral. Le polythéisme vient faire le contraire, il abaisse Dieu au niveau de l'homme; il fait plus, il l'adore dans l'animal, dans la plante, dans la matière. La plus noble espèce du polythéisme, l'anthropolâtrie, n'est qu'un anthropomorphisme plus ou moins grossier, plus ou moins subtil. Avec la figure grandie de l'homme, il prête aux dieux les mœurs et les goûts grandis de l'homme. Il leur prête nos affections et nos passions, et l'exemple de ces passions est d'autant plus pernicieux qu'il est donné de plus haut. Le poète Térence met dans la bouche d'un jeune étourdi ce raisonnement : « Si le grand Jupiter a trompé les jeunes filles, pourquoi m'en ferai-je scrupule, moi ? » Ce raisonnement, mille autres l'avaient fait avant que Térence le prêtât à un libertin. Le polythéisme altère ainsi, et il altère profondément les notions du bien et du mal. Si vous trouvez dans un système polythéiste une morale bonne et pure, c'est que ce système a eu deux morales. Soit un exemple. Quand nous parlons de polythéisme, nous pensons d'abord à celui de la Grèce et de Rome, que nous prêchent les plus

beaux chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Ces deux pays nous offrent une morale, une politique, une philosophie glorieuses. Mais ce n'est pas le polythéisme qui a donné aux Grecs et aux Romains le génie que nous admirons dans leurs immortelles créations, c'est, au contraire, ce génie qui a été le correctif du polythéisme. Il en a été d'abord le flambeau, puis la torche qui l'a consumé. En effet, quand ce génie est arrivé à sa complète maturité; quand les philosophes d'Athènes ont posé les principes d'une sage psychologie, d'une morale pure et d'une politique appuyée sur cette étude de l'homme, de ses droits et de ses devoirs, le polythéisme a aussitôt cessé d'être la religion des classes supérieures. Ce n'est donc pas grâce au polythéisme, c'est en dépit du polythéisme que la Grèce a été le pays de la civilisation et des arts. Les plus illustres des Grecs, Socrate, Platon et Aristote ne furent pas polythéistes. L'histoire de Rome vient confirmer ces vues. Ce n'est pas la religion qui a fait la grandeur de Rome, c'est le premier corps politique de Rome, c'est le sénat, qui a toujours fait de la religion ce qu'il a voulu. A l'époque de Cicéron, le polythéisme avait fait son temps. On le maintint parce qu'il était confondu avec les institutions du pays; mais il n'était plus rien aux lois ni aux mœurs, et dès que la politique cessa de le soutenir, sa chute fut rapide. Constantin, qui l'appréciait comme on l'appréciait depuis long-temps, n'eut qu'à se prononcer pour le monothéisme pour que le monothéisme renversât coup sur coup tous les temples, les sanctuaires, toutes les écoles des polythéistes. On parle des traces profondes que le polythéisme a laissées dans les mœurs des peuples; des usages, des cérémonies et des fêtes qui le rappellent encore en Grèce et en Italie. Nous ne contestons pas l'alliance du polythéisme avec le génie de la Grèce et de Rome: cette alliance s'était établie dans les mœurs du peuple, comme elle s'était établie dans les conceptions des poètes et dans les créations des artistes. Nous ne contestons pas non plus les vestiges qui restent de cette alliance: ces vestiges sont incontestables. Mais nous disons que les jeunes filles des Cyclades qui répètent quelques pas de l'ancienne Grèce, ou les villageois de la Sicile et de la Pouille, qui se transmettent quelques souvenirs du polythéisme, n'attestent pas plus la profonde influence de ce système que nos poètes qui s'inspirent des muses du Parnasse, ou nos artistes qui vivent des dieux de l'Olympe. Il est des genres de polythéisme qui s'accordent, ainsi que l'anthropolâtrie de la Grèce, avec un haut degré de civilisation: les anciennes religions de la Perse, de l'Égypte et de l'Inde l'attestent. Il en est d'autres qui plongent ou retiennent l'intelligence dans l'abrutissement; qui sont incompatibles avec toute espèce de progrès moral ou politique. Il n'est pas de nuance de polythéisme qui ne conduise à la superstition: ici, ce sont des terreurs poignantes et continuelles; ailleurs, des sacrifices cruels, ridicules ou infâmes. On offre à des divinités indignes d'indignes hommages; on ne leur offre pas seulement des fruits, des fleurs et des animaux, on égorge en leur honneur ici des enfants, ailleurs les hommes roux, plus loin les naufragés; on leur immole jusqu'à l'honneur et la vertu. Nous l'avons dit, aberration plus fondamentale que toute autre, le polythéisme jette naturellement l'imagination et les affections de l'homme dans les plus déplorables excès. L'aveuglement qui l'enfante est son plus fort appui. Il vit du fanatisme qu'il inspire et des sacrifices qu'il commande. Mais partout où la civilisation vient rompre le charme, il s'évanouit. C'est une ombre effrayante et ensanglantée qui peu à peu se retire devant le flambeau de la raison; car la raison, nous l'avons vu, c'est le monothéisme. Partout où pénètrent les missionnaires du monothéisme moderne, c'est-à-dire du christianisme, le polythéisme disparaît. Déjà il a quitté l'Europe; déjà les autres parties du monde ne lui offrent plus pour asile que des pays sauvages, des bois, des dé-

serts ou des solitudes peu accessibles. L'Inde est à la veille de passer au monothéisme, et la Chine, qui, presque seule encore, nous montre le polythéisme joint à de fortes institutions, paraît devoir passer par l'athéisme et le panthéisme au système que depuis si long-temps elle repousse avec une invincible opiniâtreté. — VI. Le polythéisme est exposé dans une foule d'ouvrages, que l'on peut distinguer en trois classes, ceux qui le combattent, ceux qui l'exposent avec impartialité, ceux qui le recommandent. Ces derniers sont des compositions plus ou moins poétiques, plus ou moins artistiques, qui s'occupent principalement du polythéisme grec et romain, de cette mythologie pleine de fictions, à la fois gracieuses et hardies, qui sont considérées comme les muses des lettres et des arts modernes, et qu'on fait apprendre aux élèves de nos colléges, comme aux jeunes personnes de nos pensionnats (*Voy.* le seul bon ouvrage de ce genre, celui de M. Humbert). Les ouvrages qui combattent le polythéisme sont tous anciens, à l'exception des belles pages de M. de Châteaubriand. Personne ne s'attaque plus maintenant à cet ennemi vaincu. Les missionnaires eux-mêmes, qui luttent contre les derniers restes du polythéisme, en parlent avec un calme parfait (*v.* les *Lettres des Missionnaires*). Ce sont les ouvrages qui exposent le polythéisme avec impartialité, ceux-ci pour l'historien et l'antiquaire; ceux-là, pour le philosophe ou pour l'homme d'état, qui sont les plus importants. La grande composition de B. Constant, *De la Religion*, et ses deux volumes sur le *Polythéisme romain*, s'adressent au philosophe et à l'homme d'état, qui, toutefois, sont aujourd'hui fort indifférents pour le polythéisme. L'ouvrage de Creuzer, que nous donne M. Guignault, s'adresse à l'historien et à l'antiquaire, dont la curiosité pour le polythéisme de Rome et d'Athènes, de Memphis et de Babylone, de Persépolis et de Calcutta, ne saurait mourir. Nous avons cité au mot PAGANISME une série d'autres compositions qui se rattachent à ce sujet. Nous pourrions y joindre notre *Histoire du Christianisme* (4 vol. in-8°), dont nous publions en ce moment la 2e édition, et qui est en quelque sorte une histoire de la chute du polythéisme ancien et moderne.

MATTER.

POLYXÈNE, fille de Priam, fut une héroïne d'une grande beauté, d'une grâce si ravissante, et surtout d'un cœur si noblement animé, qu'elle mérita son nom, tiré de l'idiome hellénique *polu* (beaucoup), et *xénê* (hospitalière), comme qui dirait vierge pleine d'hospitalité. Achille, auquel une trêve avait permis de la voir, en devint épris; il envoya un hérault à Hector pour lui demander la main de son illustre sœur. Il lui fut répondu que l'époux d'Andromaque et Priam y consentaient s'il voulait abandonner la cause des Grecs et passer dans le camp troyen. A l'idée de trahison, la grande ame d'Achille s'indigna; il repoussa loin cette honteuse condition. Mais l'obstacle ne devait qu'irriter et doubler les feux de l'amour dans un cœur impétueux comme celui du fils de Thétis. Le sang des Grecs et des Troyens confondu inonda de nouveau et encore long-temps la plaine de l'Ida, lorsque Hector enfin tombé sous la lance de l'impitoyable Achille, le char du vainqueur l'eut trois fois traîné autour des murailles d'Ilion. A ce déchirant spectacle, le vieux Priam, dans son désespoir, résolu d'embrasser les genoux d'Achille pour qu'il lui rendît le corps défiguré de son fils, emmena avec lui, comme un des moyens les plus puissants d'amollir ce cœur de fer, la belle et jeune Polyxène. Les sanglots, les pleurs, les cheveux vénérables de l'illustre vieillard, traînant dans la poussière qu'il baisait, le plus grand roi de l'Asie collant ses lèvres suppliantes sur ses mains redoutables, et Polyxène en deuil, dont la douleur rendait les charmes si touchants et si nobles, fondirent, pour ainsi parler, le cœur d'airain du vengeur de Patrocle. Achille céda, et redemanda à Priam la main de la sœur d'Hector. Le vieillard la lui accorda pour

prix des restes précieux qui lui étaient rendus. Il y avait dans l'espace, entre les deux camps, un temple d'Apollon : son autel fut fixé pour la célébration de cet hymen : on s'y rendit, mais là, le lâche Paris, à l'insu du généreux Priam, caché derrière une colonne, tendit son arc, et il en partit une flèche qui replongea Achille tout entier et à jamais dans le Styx en le perçant au talon, seule partie vulnérable de son corps, car c'était celle par laquelle sa mère l'avait tenu quand au sortir de son sein elle l'avait plongé dans ce fleuve. On dit qu'alors Déiphobe, son beau-frère d'un instant, tenait étroitement embrassé le prince thessalien. Polyxène, qui aimait autant la renommée du héros que le héros lui-même, dit une légende, en haine de son lâche frère, l'adultère amant d'Hélène, se retira au camp des Grecs, où Agamemnon combla d'honneurs cette vierge-épouse. Mais une nuit, à la faveur d'un ciel sans lune et sans étoiles, elle se déroba de la tente splendide qu'on lui avait dressée, et courut se percer le sein sur le tombeau de son époux. Selon une autre légende, elle aurait suivi Paris, et, rentrée dans le palais de Priam, elle y aurait vécu d'amertumes jusqu'à la chute d'Ilion. A cette époque, l'ombre menaçante d'Achille l'aurait demandée pour victime expiatoire, et la tombe de ce héros sans pitié aurait bu le sang de cette nouvelle Iphigénie, pareille à cette candide fille de Clytemnestre, par sa jeunesse, ses charmes, sa chasteté et son amour pour le cruel fils de Thétis. Cette fière et ravissante héroïne se découvrit elle-même le sein et tendit la gorge au farouche Néoptolème, Néoptolème, le fils de son époux, qui, se faisant prêtre et bourreau, y plongea son épée jusqu'à la garde. Pausanias assure que si Homère a passé sous silence ce drame, c'est qu'il lui faisait horreur. Mais comment le poète grec en aurait-il parlé, puisque cet horrible sacrifice n'eut lieu qu'au retour des Grecs, après le *consummatum est* d'Ilion. On veut qu'il se soit accompli en Thrace, contrée barbare : alors c'eût été sur un cénotaphe achilléen, car le tombeau du héros thessalien dut être élevé sur la rive d'Asie, non loin de la plaine de Troie. Une mort si lamentable et si héroïque remplit l'ame des Grecs de pitié et d'admiration ; ils rendirent à Polyxène de magnifiques honneurs funèbres. Sophocle et le tendre Euripide s'emparèrent de ce sujet. Le drame du dernier intitulé *Hécube* atteint le comble du pathétique ; le rôle de Polyxème, si noble et si touchant, dut faire couler bien des larmes dans cette Athènes si délicate et si sensible. Sophocle et depuis Sénèque ont aussi traité cette légende héroïque, que des vases et bas-reliefs antiques ont très souvent reproduite, et que traça l'habile pinceau de Polygnote, au Lesché, près de Corinthe.

Denne-Baron.

POMBAL (Sébastien-José Carvalho-Mello, d'abord comte d'Oeyras, puis marquis de), né en 1699 au bourg de Soura. Parmi les grands hommes qui font la force et la gloire d'une nation, parmi ces illustres influences individuelles qui dominent, renouvellent, fondent ou soutiennent les états, quel historien consciencieux refusera la première place à ce ministre du roi de Portugal dom José I[er] ? Armé d'un pouvoir immense, qu'il doit à la confiance absolue de son maître, il marche, en brisant tous les obstacles, à son but, et, médecin sans pitié de cette monarchie malade, il touche trop de blessures irritables, il cicatrise trop de plaies invétérées pour ne pas susciter des cris de douleur et des idées de vengeance. Aussi quel ministre a été plus diversement jugé ? Écoutez les uns ! Il n'exerça son vaste pouvoir que dans les limites tracées par le plus pur amour du bien public ; et, s'il fut l'inexorable destructeur des abus, s'il sacrifia des individus et des corporations, ce fut au profit des desseins les plus généreux. Écoutez maintenant les autres ! Jamais ambitieux despote ne couvrit des ombres du silence de plus tyranniques excès. Il fit la grandeur de sa nation sans doute, mais ce ne fut pas par des moyens que l'honneur puisse justifier. — Entre deux

portraits si opposés, l'histoire examine et juge. Elle reconnaît tout d'abord dans le marquis de Pombal l'ennemi le plus infatigable des jésuites. Non seulement il les chasse du Portugal, non seulement il les proscrit des pays de la domination portugaise, mais il a le crédit de provoquer leur expulsion de tous les états de l'Europe. — A peine a-t-il pris les rênes de l'empire, qu'il traite avec toutes les cours, négocie avec tous les cabinets, et fait sentir à tous les rois que le Portugal va redevenir puissance. Il rétablit la discipline militaire relâchée, encourage l'agriculture d'un peuple qui meurt de faim, change les deux tiers des vignobles en terres labourables, proscrit les auto-da-fé, restreint le pouvoir de l'inquisition, abroge des lois, en crée d'autres, diminue les prérogatives des nobles, règle la police intérieure, augmente les finances en prohibant la sortie de l'or, veille sur les arts et vivifie le commerce. Lisbonne est engloutie par un tremblement de terre; il lui tend la main et la retire de l'abîme. Des bandes de malfaiteurs sortent du gouffre comme les flammes, comme les ondes; son bras les atteint et les punit. Il bâtit une ville superbe sur les décombres de la capitale perdue. Ce n'est pas tout, on le voit s'opposer aux vues ambitieuses de l'Espagne, faire un traité d'alliance avec l'Angleterre, réparer les places fortes, poursuivre la restitution des biens de la couronne, réformer l'université de Coïmbre, fonder une académie de commerce, peupler les provinces d'écoles, protéger les débiteurs insolvables, et déclarer le commerce du tabac libre.—Voilà, en aperçu rapide, les travaux de Pombal dans l'espace de moins de 20 années. Difficilement on trouverait un ministre qui, en si peu de temps, ait frappé tant de grands coups. Mais, de tous les actes de cette administration vigoureuse, l'expulsion des jésuites est celui qui a donné le plus de retentissement au nom de Pombal.—Cet homme d'état était d'origine noble. Avant d'entrer dans la confiance de José Ier, il avait rempli, en 1739, les fonctions de secrétaire d'ambassade près de la légation portugaise à Londres; puis il était devenu ministre à Vienne, et avait rétabli la bonne harmonie entre l'Autriche et le saint-siége. Avait-il pris chez les Anglais ou chez les Allemands ses hautes habitudes diplomatiques? Non, il ne devait rien qu'à la nature du midi : doué d'une ardeur sérieuse et d'une imagination tout intérieure, avare d'épanchements, exempt de passions et presque de faiblesses, il dominait d'autant plus les autres qu'il était maître de lui-même. Sa supériorité orgueilleuse, écrasante, lui suscita d'abord de nombreux ennemis, lorsqu'en 1750 il fut nommé secrétaire d'état au département des affaires étrangères. Leurs clameurs alarmèrent José Ier; et Carvalho fut disgracié; mais la confiance du monarque ne tarda pas à lui revenir. Le confesseur de ce prince ne lui avait pas rendu un médiocre service en lui faisant mieux apprécier le mérite d'un tel homme d'état. C'est qu'en effet toute la célébrité de José Ier consiste à avoir eu Carvalho pour ministre. Privé d'éducation, doué de penchants généreux, mais faible, timide, sans énergie, ce roi a laissé la postérité incertaine sur son propre compte. L'histoire ne dit pas le *règne de José Ier*, mais le *ministère du marquis de Pombal*; et ce Louis XIII a eu son Richelieu. — En montant sur le trône, José avait trouvé la cour en butte aux factions : deux partis y dominaient, les nobles et les jésuites. Les premiers s'étaient créé de véritables principautés en Afrique et en Amérique; il y en avait qui exploitaient des domaines plus vastes que la Sardaigne ou que l'Écosse. Pombal les en dépossédа, et les indemnisa par des pensions et des titres. Mais les jésuites tenaient plus ferme dans le Paraguay (*v.*), pays de la domination espagnole, échangé contre la colonie du Saint-Sacrement vers la fin du règne de Jean V. Ils s'étaient fait chérir des habitants, qui les appelaient leurs pères, et qui portaient avec reconnaissance leurs douces lois. Quatre mille soldats aguerris se trouvèrent insuffisants contre des

hordes de sauvages disciplinés, commandées et menées au combat par des jésuites. Un singulier enthousiasme animait ces hommes simples. S'ils n'avaient pas vaincu, ils se seraient fait massacrer jusqu'au dernier. La maladie et la disette leur facilitèrent la victoire en affaiblissant la petite armée portugaise, et Pombal se vit forcé de renoncer à cette guerre lointaine. Il crut qu'un meilleur expédient, pour ébranler la puissance des jésuites en Amérique, était d'attaquer leur crédit en Europe; et il renvoya de la cour de Portugal tous ceux qui y vivaient comme confesseurs ou à d'autres titres. Pour justifier cette mesure, il fit publier contre eux un écrit auquel ils répondirent; et le débat durerait peut-être encore sans une tentative d'assassinat contre le roi et sans le tremblement de terre qui bouleversa Lisbonne. Des ruines de cette capitale sortirent des hordes de brigands, le glaive et la torche à la main. Pombal en fit attacher deux cents à des gibets plantés autour de Lisbonne; et l'ordre fut rétabli. Des actes la licence se réfugia momentanément dans les paroles; et un édit promit cinquante mille livres au dénonciateur de quiconque parlerait mal du gouvernement. Alors une révolution éclata à Porto, suscitée par la création d'une compagnie de commerce à laquelle le ministre avait donné le privilége exclusif de trafiquer des vins du pays. A peine cette rébellion redoutable était-elle domptée, que le complot contre la personne du roi fut tramé par les chefs de la noblesse, auxquels le ministère associait les jésuites. C'étaient le duc d'Aveiro, la marquise douairière de Tavora, le marquis de Tavora son fils, la marquise femme de ce dernier, maîtresse avouée de José Ier; les deux fils du marquis; Jérôme d'Atayde, comte d'Atougia son gendre, un capitaine de cavalerie de son régiment, et le jésuite Malagrida, déjà connu par un ouvrage déclaré séditieux sur le tremblement de terre et par une vie de sainte Anne, mère de la Vierge. La jeune marquise de Tavora savait-elle la conspiration? C'est un fait mal éclairci. Si elle en était instruite, que d'angoisses durent lui faire expier son illustre adultère; car elle ne pouvait prévenir le roi sans courir le risque de perdre toute sa famille, ni laisser agir sa famille sans s'exposer au danger de perdre son royal amant. — Les conjurés avaient choisi la nuit du 3 sept. 1758 pour l'exécution de leur complot. Ils attaquèrent le roi sur la route de Belem lorsqu'il se rendait d'une de ses résidences appelée la *Quinta do Meyo* à une autre nommée la *Quinta da Cima*. Le duc d'Aveiro, suivi de deux hommes, tira sur le postillon; le coup ne partant pas, il jeta l'arme en blasphémant. Les deux hommes suivirent au galop le carosse qui s'éloignait : désespérant de l'atteindre, ils lâchèrent leurs deux coups. Le monarque, blessé, perdant beaucoup de sang, eût succombé sous les coups d'autres assassins apostés plus loin s'il n'eût bravé le péril du retour pour aller se jeter dans les mains de son chirurgien à la Junqueira. Cette courageuse détermination le sauva. — Les circonstances qui avaient précédé, accompagné et suivi ce forfait furent bientôt soigneusement recueillies. Les documents rendus publics semblent laisser peu de doute sur la réalité de l'événement; et pourtant les adversaires de Pombal ont cherché à rendre le crime problématique ou à faire suspecter le ministre d'être l'auteur de la conspiration pour se défaire de ceux qui lui portaient ombrage. On a présenté aussi cette œuvre de régicide comme le fruit de la jalousie du marquis de Tavora, furieux de voir sa femme dans les bras de José Ier. Quant au jésuite Malagrida, ce vieillard mystique, aux idées extravagantes, ce fou sur le compte duquel on a accumulé tant d'accusations disparates, il était le directeur de conscience de la marquise douairière de Tavora, dont l'exaltation ne le cédait en rien à la sienne. Tous les nobles furent livrés à une cour spéciale à laquelle aucun d'eux n'échappa. Malagrida, abandonné par le pouvoir à l'inquisition, se vit condamné, non comme coupable du crime de lèse-majesté,

mais comme hérétique et ennemi de la foi catholique. Il périt sur l'échafaud; ses livres furent brûlés, et peu après un édit royal bannit à tout jamais les pères de la compagnie de Jésus de tous les pays de la domination portugaise, comme rebelles, traîtres, agresseurs notoires de la personne du roi. Un autre édit prononça la confiscation de leurs biens. Il est à remarquer que ce n'est qu'après mûres réflexions qu'on les déclare atteints et convaincus de régicide, crime qui n'est pas imputé à Malagrida. Les jésuites furent embarqués (il en eût trop coûté pour les faire voyager autrement) et jetés sur divers points des côtes d'Italie. Le zèle du ministre ne s'arrêta pas là; il sollicita sans relâche et obtint de tous les rois, du pape lui-même, la suppression de la fameuse société. — Bientôt il ose réprimer l'orgueil de l'Angleterre et obtenir de cette puissance satisfaction pour des vaisseaux français qu'elle a brûlés sur les côtes de Portugal; il proclame l'affranchissement de l'espèce humaine et rend libres tous les indigènes du Brésil. L'Espagne avait étendu sa main sur le royaume, et s'était emparé d'Alméida. Pombal obtint, par le traité de Fontainebleau, que cette place serait rendue; mais la guerre se ralluma dans l'Amérique méridionale entre les deux peuples. José Ier n'en vit pas la fin. Il mourut en 1777, laissant entre les faibles mains d'une femme et d'un prince sans vigueur le fardeau de tant d'institutions largement et quelquefois brutalement ébauchées. La nouvelle reine, Marie-Françoise, fille de José Ier, et femme de son oncle Pierre III, frère puîné de José, se hâta de faire la paix avec l'Espagne. Avant la conclusion du traité, Pombal n'était plus au pouvoir. Le peuple, spectateur silencieux de sa chute, ne la rendit point amère par ses malédictions. On rétablit dans leurs fonctions tous ceux qu'il avait destitués; on proclama innocents tous ceux qu'il avait plongés dans les cachots comme complices de la conjuration tramée contre le roi. Le peuple vit apparaître cette foule de spectres, témoins effrayants de ce que coûte le repos douteux de la société. Leur misère toucha tous les cœurs. Ils étaient presque nus, couverts à peine de la toile qui dans les premiers jours de captivité leur avait servi de lit, le corps enflé, le teint livide, si faibles qu'ils ne pouvaient marcher ni même se soutenir. Et c'étaient là ces seigneurs que, dans leur superbe jeunesse, Lisbonne avait vus brillants de tout l'éclat de la fortune et des grandeurs. — Du fond de sa retraite, où il inspirait encore de la crainte, Pombal assistait tranquille à tous ces changements. Bientôt il est dépouillé de ses emplois et outragé par l'enlèvement public de son effigie, qui décorait la base du monument consacré à José Ier. Les d'Aveiro, les Tavora, demandent la révision du procès de leur famille; les jésuites rentrés sollicitent une pareille mesure pour leurs frères condamnés. Les Tavora, dont les biens ont été confisqués, les maisons rasées, le nom aboli, se justifient et obtiennent des faveurs et des emplois. Pombal est mis en jugement comme coupable de plusieurs crimes. Il subit avec impassibilité de longs interrogatoires et est déclaré criminel et digne d'un jugement exemplaire; mais la reine, ayant égard à son âge et à ses infirmités, lui fit grâce des peines afflictives et se contenta de l'exiler à vingt lieues de la cour. La mort vint l'y chercher en 1782, peu de temps après que la volonté royale lui eut dit : *Nous te permettons de vivre.* — Parmi les ouvrages dont le ministère du marquis de Pombal a fourni le sujet, nous n'en citerons que deux : *La vita di Sebast. Gius. di Carvalho*, etc. (Florence, 1781, 4 vol. in-8°), diatribe de longue haleine, traduite en français sous le titre de *Mémoires* (Paris, 1784); et l'*Administration de dom Sébastien-Joseph de Carvalho*, etc. (1788, 4 vol. in-12), apologie des actes du ministre. EUG. DE MONGLAVE.

POMERANCIO (Le chevalier de). Cristoforo Roncali, peintre italien, prit ce nom, selon quelques biographes, d'un village de Toscane où il avait vu le jour. D'autres le font naître à Volterra en 1552. Après avoir parcouru la Flandre,

la Hollande, l'Angleterre et la France, il revint dans sa patrie, où son amabilité de caractère lui mérita l'amitié des artistes et des grands personnages de Rome. Il se vit chargé de peindre la chapelle Clémentine du Vatican, dans laquelle il représenta la *Punition d'Ananie et de Saphira*. Cette peinture a été transportée depuis, à ce qu'il paraît, à la Chartreuse. Les autres ouvrages de Roncali sont le *Baptême de Constantin*, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran; un *Saint Augustin* et un *Saint François en prière*, à Ancône; une *Sainte Palatia* et un *Jugement de Salomon*, au palais Galli, à Osimo; enfin, à Naples, dans l'église de Saint-Philippe-Néri, une *Nativité*, dans laquelle l'œil s'arrête avec plaisir sur une délicieuse tête de vierge. Un coloris vague, lumineux et harmonieux, relevé par un clair-obscur assez beau; une composition pittoresque, quelquefois un peu trop libre, distinguent les œuvres de Pomerancio. Malheureusement, le dessin en est souvent outré, les attitudes forcées, l'expression et le caractère des têtes maniérés; celles-ci sont d'ailleurs surchargées de cheveux flottants d'un effet désagréable, parce qu'il est beaucoup trop répété. Du reste, sa touche est légère. Cet artiste, sans être une des célébrités artistiques de l'Italie, occupe cependant parmi elles une place distinguée. On voit son portrait à l'académie des Beaux-Arts de Paris, qui l'avait admis au nombre de ses membres. Il mourut en 1626 à Rome. — Deux autres peintres ont pris le surnom de *Pomerancio* et pour la même cause que Roncali: ce sont Nicolao Circignano et son fils Antonio. Ils ont travaillé tous deux aux grandes compositions dans l'église de Saint-Laurent-in-Damaso, à Rome. Nicolao a en outre peint pour d'autres églises de cette ville, et il fut même jugé digne de participer à la décoration du Vatican. C'était un élève des artistes florentins. Il était né en 1516 et mourut en 1588. O.

POMÉRANIE, duché appartenant à la Prusse. Il est borné à l'ouest par le Mecklenbourg, à l'est par la Prusse occidentale, au sud par le Brandebourg, au nord par la Baltique. A son extrémité la plus reculée dans cette dernière direction, à Rinzoost, 4 1/2 milles de Héla, s'élève un phare de 220 pieds de haut. Le pays se divise en Poméranie-Ultérieure (*Hinter*) et Poméranie citérieure (*Vor*), autrefois Poméranie suédoise. La première est à l'est, l'autre à l'ouest de l'Oder. L'ensemble était la partie la plus importante de l'ancien royaume des Wendes: à partir de 1026, elle eut ses ducs. En 1124 (15 juin), les premiers Poméraniens convertis au christianisme par l'évêque Othon de Bamberg furent baptisés à la fontaine d'Otto (*Ottobrunnen*), autour de laquelle on planta quatre hêtres, dans le XIVe siècle. Ce fut en commémoration de cet événement que fut célébré, le 15 juin 1824, le septième jubilé séculaire. A l'extinction de la race des ducs, en 1637, l'électeur de Brandebourg, par droit de parenté, devait prendre possession de tout le pays. Mais, à la mort du dernier duc Bogislas XIV, pendant la guerre de 30 ans, la Poméranie était occupée par les Suédois, et le Brandebourg fut forcé de se contenter d'une partie de la Haute-Poméranie (*Hinter-Pommern*); le reste, avec Stettin, Stralsund et l'île de Rugen, fut cédé aux Suédois, en récompense de leurs sacrifices dans cette longue guerre de religion. Vinrent les désastres de Charles XII, qui occasionnèrent à sa nation de grandes pertes en Allemagne. Frédéric-Guillaume se rendit maître de Stettin, des îles Wollin et de Usedom, jusqu'à la Peene: tout ce pays lui fut abandonné par la Suède après la paix de Stockholm, en 1720. De toutes les conquêtes de ses beaux jours, il ne resta à la Suède que le petit territoire renfermé entre le Mecklenbourg et la Peene, avec l'île de Rugen. Le traité du 4 juin 1815 assurait à la Prusse la possession de la Poméranie suédoise (66 milles carrés, et 116,000 habitants). La Suède, à la suite de la cession de la Norwége, faite par le Danemarck par le traité de Kiel, en 1814,

avait abandonné en retour à ce dernier royaume, sa part de la Poméranie. La Prusse donna au Danemarck, en échange, Lauenbourg et une somme de 2,600,000 thalers; la Prusse paya en outre à la Suède 3 millions de thalers. La Poméranie, depuis lors, est devenue une province de la Prusse. On y a réuni quelques parties du Neumark et quelques villages de la Prusse occidentale. Sur 567 milles carrés, la Poméranie comptait, en 1828, 877,555 habitants, dont 16,780 militaires, 6,751 catholiques et 4,176 Juifs. Les états provinciaux y existent depuis 1823. La noblesse, du consentement du roi, a établi à Stettin, en 1824, une banque qui a fait beaucoup de bien au commerce et à l'industrie. — La Poméranie est le pays le plus plat et le plus bas de l'Allemagne. De rares monticules interrompent cette monotonie du sol. La Baltique élève sur les rivages de la Poméranie des collines de sable, des dunes, que les tempêtes déplacent souvent. Une chaîne de collines, venant de la Prusse occidentale, court, entre le Brandebourg et la Poméranie, vers l'Oder : ce fleuve est le plus considérable de ceux qui l'arrosent. Au-dessous de Stettin, il forme le *lac de Damtra*, et se jette ensuite dans la *Frisch Haff*, qui a trois embouchures dans la Baltique : la Peene, la Swine et le Divenow. Plusieurs rivières, parmi lesquelles il en est de navigables, traversent la province : elle a aussi des lacs poissonneux d'une étendue plus ou moins grande. Le sol est presque partout sablonneux et peu fertile. Cependant, plusieurs districts, Pyritz et Stargard, la Poméranie jadis suédoise, et diverses parties le long des côtes, sont très productives; d'autres sont pierreux et stériles. Les principales productions consistent en céréales, lin, fruits, bestiaux, beurre, laines fines, oies, jambons; les saumons, les anguilles et les harengs fumés du pays, sont en renom. La Poméranie est très pauvre en minéraux; elle possède cependant du minerai de fer, qui est mis en œuvre dans la forge de Torgelov; de l'alun, du sel, de l'ambre jaune, et à Stolpe surtout, de la chaux et de la tourbe, qui forment la principale branche du commerce de la contrée. Les habitants sont en partie Allemands, en partie Cassubes ou descendants des anciens Wendes : ceux-ci ont une langue particulière. Le roi actuel a supprimé l'esclavage dans la Poméranie ducale; Gustave IV l'abolit dans la Poméranie suédoise. Les manufactures ne sont pas importantes; on y confectionne pourtant de bonne toile, dont on fait un commerce assez considérable. On y trouve aussi des fabriques de tabac, d'encre et de drap; des filatures, des raffineries de sucre, et des ateliers où l'on manipule l'ambre jaune. Les relations sur l'Oder et par mer, ou par terre avec les provinces prussiennes du voisinage, sont beaucoup plus étendues : l'entrepôt général de ce commerce est Stettin avec son nouveau port de Swinemunde. La Poméranie a 26 cercles et 3 régences : Stettin, Stralsund et Kœslin. Le 3 août 1829, on inaugura à Kœslin, sur le Gallenberg, un monument érigé à la mémoire des Poméraniens morts dans la guerre de l'indépendance en 1813 et 1814 (*v. Cronik von Pommern*, par Kantzow, publiées par Kosegarten à Greifswald, 1816, 2 vol.,) : c'est une des meilleures chroniques de l'Allemagne (*Geschichte des herzogthums Pommern von den æltesten zeiten bis*, 1648, par Sell. (3 vol., Stettin, 1819), et *Topographische Beschreibung der provinz Pommern von Restorff*, Berlin, 1827). C. L.

POMMADE. C'est en général une composition molle et onctueuse, faite avec de la cire ou de la graisse de certains animaux, à laquelle on mêle divers ingrédients, suivant les usages qu'on en veut faire. Les *pharmaciens (v.)* et les *parfumeurs (v)* se sont exclusivement réservé la préparation de ces mélanges, mais une grande différence existe entre les pommades des pharmaciens et celles des parfumeurs. Les premières sont de véritables médicaments externes, les secondes sont des objets de toilette et de co-

quetterie. — Autrefois, on faisait entrer des pommes dans la préparation des pommades : de là le nom qu'elles portent. Mais aujourd'hui on a complètement rejeté ces fruits, soit parce qu'ils sont inertes, soit plutôt parce que, en raison des acides qu'ils contiennent, ils possèdent des propriétés nuisibles. — Les anciens pharmacologues confondaient sous le nom de *pommades* les onguents et les pommades proprement dites ; mais maintenant que la science a fait des progrès, on a séparé ces deux médicaments, et l'on a réservé le nom de *pommades* à des composés de matières grasses d'une consistance molle, chargés de différents principes aromatiques et médicamenteux, mais ne contenant jamais de matières résineuses. — Dans le nombre, il en est qui ne sont que de simples mélanges, opérés mécaniquement, et dans lesquels le principe médical ne se trouve mêlé que très imparfaitement ; d'autres au contraire contiennent la substance active à l'état de dissolution dans le corps gras lui-même : aussi sont-elles plus énergiques que les précédentes ; quelques-unes enfin résultent d'une action chimique bien manifeste entre les corps gras et les composés, ordinairement de nature minérale, qu'on leur adjoint : dans ces cas-là, les graisses sont devenues acides et ont formé avec la substance minérale un véritable sel. — Telles sont les pommades des pharmaciens. Les procédés de préparation varient avec chacune : ils ne sont point du domaine de cet ouvrage. Quant aux pommades pour la toilette, elles se présentent en général beaucoup plus simples : ce ne sont jamais que des mélanges de corps gras avec des huiles volatiles, mélanges que l'on fait quelquefois avec l'huile volatile elle-même, ou plus souvent en faisant *digérer* les corps gras sur les fleurs aromatiques : c'est ainsi que l'on prépare les pommades au jasmin, à la rose, etc. (*v.* PARFUMERIE). La pommade aux concombres est peut-être la seule qui fasse exception : c'est réellement un excellent cosmétique, un véritable trésor pour conserver la blancheur du teint et effacer les taches produites par les rayons du soleil. — Dirai-je un mot de ces pommades vantées dans les journaux pour faire croître les cheveux, et auxquelles des hommes honorables ont attaché leur nom : il me suffira de dire que tous les corps gras produisent cet effet, et que la graisse d'ours ne vaut pas mieux pour cela que l'axonge ou graisse de porc. Le charlatanisme seul, qui ne cherche qu'à faire des dupes, pourrait dire le contraire. — On se sert aussi du mot *pommade* pour exprimer un exercice de voltige exécuté par les écuyers des cirques, exercice qui consiste à tourner au-dessus du cheval, en ne se tenant appuyé avec les mains que sur le pommeau de la selle : ce tour exige de la souplesse et beaucoup d'habileté, le point d'appui ne présentant que peu de surface.

C. FAVROT.

POMME, POMMIER. Le pommier est un arbre indigène de l'Europe, et qui se retrouve dans les autres parties du monde. Objet d'une grande culture dans les contrées privées de vignobles, il fournit à la fois de bons fruits pour la table, sur laquelle ils peuvent paraître avantageusement toute l'année, et une liqueur (le cidre) dont la France prépare annuellement plus de douze millions d'hectolitres, y compris la quantité convertie en eau-de-vie. — Les semis, et non la greffe, quoi qu'on en ait dit, ont multiplié considérablement les variétés du pommier, à tel point que d'une vingtaine de pommes qui furent connues des anciens, le nombre en a été porté à plus de deux cents, et ne doit pas s'arrêter là. Dans notre *Traité du pommier, du poirier et du cidre*, publié en 1801, et surtout dans les *Archives normandes* en 1826, nous avons signalé les variétés connues des anciens, celles qui figurent dans les *Capitulaires* de Charlemagne, et celles en beaucoup plus grand nombre que décrivirent en Normandie, dans le XVIe siècle, Julien de Paulmier et Jacques de Cahaignes. La culture du pommier et le pressurage des cidres ont été l'objet de plusieurs ouvrages qu'il serait trop long de citer ici. — Les pommes sont ou acides-su-

crées, ou simplement acides, ou douces-sucrées, ou amères, ou acerbes. Les premières et les troisièmes figurent sur nos tables, surtout les acides-sucrées, telles que les reinettes, dont on prépare des gelées, des sucres de pommes, des compotes, des charlottes et autres préparations; pour le raisiné, on préfère les douces à chair ferme. Les meilleures pour donner un cidre agréable, généreux et de bonne conservation, sont les amères, mélangées d'environ un tiers de douces. — Le cidre, et par conséquent la culture du pommier, remonte à une haute antiquité. Saint Jérôme atteste que ce breuvage fut connu des Hébreux; d'après les récits du naturaliste Pline et de Diodore de Sicile, les Romains estimaient beaucoup les pommes qui provenaient des Gaules; Tertullien et S. Augustin parlent du cidre des Africains. Dans les *Capitulaires* de Charlemagne, il est question des fabricants de cidre et de poiré. A l'époque du XIIe siècle, le moine Tortaire et l'historien-poète Guillaume le Breton citent dans leurs vers latins les cidres de la Normandie. La liqueur des pommes a été chantée par plusieurs poètes, en latin par Echlin en 1602, par Ybert et Du Hamel en 1712; en anglais par Philips en 1706. Vanière ne l'a pas négligée dans son *Prædium rusticum*, ni Castel dans son élégant poème des *Plantes*. Ce dernier, né en Normandie, fait très bien valoir les avantages de la culture du pommier dans ces vers qui terminent sa tirade : il s'adresse à la pomme, et dit :

L'arbre qui te produit n'occupe pas sans cesse
Les mains du laboureur autour de sa faiblesse :
Il se suffit lui-même, et ses bras vigoureux
Savent bien sans nos soins porter leurs fruits
[nombreux.
C'est l'ami de Cérès : à l'abri de sa tête
Les épis fortunés méprisent la tempête,
Et dans le même champ une double moisson
Nous donne l'aliment auprès de la boisson.

On pourrait étendre la citation des vers dont l'objet est l'éloge de la liqueur qui inspira Jean Marot, Malherbe, les deux Corneille, Le Poussin, Fontenelle et tant d'autres hommes illustres, dont l'imagination brillante ne fut certainement pas inférieure à celle des hommes du Midi, plus favorisés de Bacchus. — Un de nos plus célèbres Normands, Bernardin de Saint-Pierre, donne ainsi, dans une ingénieuse fiction, l'origine des pommiers de sa province : « La belle Thétis, dit-il, jalouse de ce que, à ses propres noces, Vénus eût remporté la pomme, qui était le prix de la beauté, sans qu'on l'eût admise à la concurrence, résolut de s'en venger. Un jour donc que Vénus, descendue sur cette partie du rivage des Gaules, y cherchait des perles pour sa parure et des coquillages pour son fils, un triton lui déroba sa pomme, qu'elle avait mise sur un rocher, et la porta à la déesse des mers. Aussitôt Thétis en sema les pépins dans les campagnes voisines, pour y perpétuer le souvenir de sa vengeance et de son triomphe. Voilà, disent les Gaulois celtiques, la cause du grand nombre de pommiers qui croissent dans notre pays, et de la beauté singulière de nos filles. » On sait aussi quel rôle la pomme joue dans l'histoire. Pour éviter les frais qu'occasionnaient les noces, Solon ordonna que les nouveaux époux ne mangeraient qu'une pomme avant de se mettre au lit, la première nuit du mariage. Après la récolte des pommes, les Béotiens en offraient quelques-unes à Cérès : ils les laissaient plusieurs jours dans le temple de la déesse, et les portaient ensuite dans leur maison, où elles se conservaient toute une année. On avait fait présent de belles pommes à Alexandre, auquel elle furent servies dans le repas funeste où il assassina Clytus. Lorsqu'il se fâcha contre cet infortuné favori, il lui lança une de ces pommes pour l'engager à mettre fin aux propos qui l'importunaient. Clytus ne sut pas profiter de l'avertissement de son royal ami, et le coup de javelot suivit de près le coup de pomme. Si les traditions mythologiques parlent de quelques pommes fameuses qui ont joué un grand rôle dans les religions anciennes, et qui n'ont pas manqué d'inspirer une pieuse aversion, l'histoire aussi cite deux princes, l'empereur Constantin et Ladislas-Jagellon, roi de Polo-

gne, qui avaient conçu une vive répugnance pour le fruit qui causa la ruine de Troie, qui séduisit Atalante comme il avait séduit Ève, et qu'Hercule eut tant de mérite à ravir au jardin des Hespérides. Louis Du Bois.

Pomme de terre, *parmentière (solanum tuberosum)*, de la famille des solanées. Cette plante doit son nom aux gros tubercules, plus ou moins arrondis ou alongés, que produisent ses racines; elle présente une tige creuse, anguleuse, haute de un à trois pieds; ses feuilles sont pinnées et décurrentes, à folioles ovales, entières et velues en dessous; elle porte des fleurs en corymbe, sur des pédoncules droits et velus: ces fleurs sont ou blanches, ou d'un blanc gris entremêlé de rouge, ou violettes, selon les variétés.— Originaire de l'Amérique, la pomme de terre fut apportée en Europe vers le milieu du XVIe siècle; les Espagnols la trouvèrent cultivée dans le Haut-Pérou, et la transportèrent dans leur pays; l'amiral anglais Walter Ralegh en rapporta de l'Amérique septentrionale en 1585. A partir de cette époque, la pomme de terre se répandit dans toute l'Europe, non sans difficulté toutefois. Des préjugés absurdes empêchèrent long-temps d'apprécier à sa juste valeur cette précieuse ressource; c'était pour beaucoup un aliment dangereux ou au moins grossier, à peine bon pour les bestiaux. Les choses en étaient à ce point, vers la fin du siècle dernier, lorsque Parmentier commença une suite de travaux théoriques et pratiques pour ramener à la culture de la pomme de terre. Il fut assez heureux pour triompher des préjugés, et tout le monde fut convaincu des avantages de cette culture. En effet, quelle autre plante, d'un rapport aussi abondant, produira 28 0/0 de fécule?..... Ce rapport de la fécule aux autres éléments constituants n'est pas fixe, on le prévoit bien; il varie nécessairement selon les variétés, selon les années et la nature du terrain. Vauquelin a constaté que les plus riches sont: l'*orpheline*, la *décroizille*, l'*oxnoble*, la *petite-hollande*, la *tardive-ardenne*, la *brugeoise*, la *jaune haricot*, la *gélingen*, la *belle ochreuse*, la *long-brin*. Toutes lui ont donné plus de cent grammes de fécule sur cinq cents de pulpe brute. — L'extraction de cette fécule est d'ailleurs une opération fort simple: elle peut s'obtenir par la gelée, par la fermentation acide ou par le déchirement du parenchyme lavé à grande eau. Dans ce dernier procédé, qui est le plus usité, on râpe les pommes de terre, on lave leur pulpe à grande eau. Le mélange est ensuite jeté sur un tamis sur lequel reste la pulpe, et l'eau entraîne la fécule, qui se dépose en peu de temps. Bien desséchée, elle se conserve indéfiniment (*v.*, pour plus de détails, l'article Fécule). Nous ne pouvons énumérer ici toutes les variétés, les unes blanches ou jaunes, les autres rouges ou violettes, mais pourtant bien distinctes, puisque, rondes, longues ou plates, elles se reproduisent chacune avec ses caractères propres. Les principales sont: la *grosse blanche tachée de rouge* (pomme de terre à vaches, rustique), la *blanche longue* (blanche irlandaise), la *jaune ronde aplatie*, la *rouge oblongue*, la *rouge longue*, la *rouge ronde*, la *violette hollandaise*, la *petite blanche chinoise*, la *rouge à corolle blanche*.

Culture des pommes de terre. Les terres compactes et argileuses leur conviennent peu, elles se plaisent surtout dans les sols siliceux riches en humus; elles veulent avant tout un milieu meuble où leurs tubercules se développent à l'aise. Lorsque le terrain a été préparé par des labours profonds, on y place la semence dans un trou fait avec un plantoir, ou bien dans une fossette pratiquée à la houe, ou enfin dans un sillon tracé à la charrue. Cette dernière méthode est la plus expéditive et par conséquent la plus économique. Une seule pomme de terre de grosseur moyenne suffit pour former un pied. Comme ces tubercules craignent la gelée, il est bon de ne les planter qu'après les froids, depuis avril jusqu'en juillet. Lorsque les

tiges ont atteint quelques pouces de hauteur, un sarclage les débarrasse des mauvaises herbes; puis, un peu avant la floraison, le *buttage* à la houe ou à la charrue accumule la terre autour de chaque pied et l'ameublit. Des cultivateurs ont constaté que cette dernière opération augmentait la récolte de près d'un tiers, et que, pour hâter la formation des tubercules, pour en augmenter la grosseur, il suffisait de pincer le sommet des tiges à cette époque. Il est un moyen simple de se procurer des pommes de terre dans les villes : il suffit de déposer dans la cave, sur une couche de sable et de terre ordinaire, des pommes de terre bien saines; elles germent, se développent et donnent naissance à de nouveaux tubercules qui acquièrent une saveur égale à celle des racines recueillies dans les champs. (Voy. *Traité des plantes usuelles.*) — On peut encore multiplier la pomme de terre de boutures, de marcottes et de semis; les semis sont nécessaires pour renouveler les espèces auxquelles on tient lorsqu'elles s'altèrent ou s'abâtardissent. Au temps de la récolte, vers novembre, le cultivateur en possession de produits abondants doit aviser aux moyens de les conserver : il laisse d'abord sécher sur le champ, pendant un ou deux jours, les pommes de terre arrachées, puis, si la place manque dans les bâtiments de la ferme (grange, cellier, grenier), il les entasse dehors en les enveloppant de paille longue recouverte de terre, ou bien il pratique dans le sol une fosse proportionnée à la quantité des pommes de terre; il la tapisse de paille sur toutes ses parois, et y dépose sa récolte, qu'il recouvre comme les parois intérieures. — L'usage des pommes de terre sera désormais l'obstacle le plus efficace au retour de ces disettes affreuses qui ont désolé plusieurs fois les plus belles contrées de l'Europe : mangées seules, elles remplacent le pain; mêlées aux autres substances ou végétales ou animales dont l'homme se nourrit, elles amènent une notable diminution dans la consommation des céréales. Cuites sous la cendre ou à la vapeur, dans une marmite au fond de laquelle on met de l'eau en ébullition, elles fournissent au pauvre un repas substantiel et agréable; soumises à la fermentation, elles donnent une eau-de-vie d'un goût agréable. Enfin, pour nos animaux domestiques, elles peuvent, crues ou cuites, remplacer en totalité ou en partie les autres végétaux. « Un boisseau par jour, dit Bosc, avec le foin qu'on jette dans le râtelier, nourrit très bien les bœufs destinés à la boucherie; il en faut un peu moins pour les vaches, qui alors donnent du lait en abondance; cette nourriture soutient également les chevaux à la charrue; elle est convenable aussi pour les moutons à l'engrais, pour les boucs, les chèvres, qui profitent beaucoup, pour les cochons et les oiseaux de basse-cour; les poissons même s'en nourrissent, il suffit de la leur jeter en boulettes dans les étangs et les viviers. »

P. Gaubert.

Pomme s'emploie dans plusieurs acceptions figurées et proverbiales. La *pomme d'Adam* est la grosseur qui paraît au nœud de la gorge. La *pomme de discorde* se dit d'un sujet de division entre plusieurs personnes. Donner la *pomme* à une femme, c'est juger qu'elle l'emporte en beauté sur d'autres. Ces deux dernières acceptions font allusion à la célèbre pomme adjugée par Pâris, et qui mit la discorde entre Junon, Minerve et Vénus (*v.* Paris).

Pomme de pin se dit du fruit que produit cet arbre (*v.* Pin). —La *pomme de chêne* ou *noix de galle* (*v.* Galle), est une excroissance en forme de boule produite sur les feuilles du chêne par la piqûre d'un insecte. — On nomme aussi *pomme d'églantier* une excroissance velue produite sur les branches du rosier sauvage par la même cause. — La *pomme épineuse* est le fruit du stramonium, plante de la famille des solanées, à feuilles larges et à grandes fleurs blanches. Ce fruit consiste en une capsule grosse comme une noix et hérissée de pointes aiguës. Elle croît dans les endroits sablonneux, les chemins, etc. C'est un des poi-

sens narcotiques les plus dangereux. — La *pomme d'amour* ou tomate est une espèce de morelle, aux fruits d'un rouge vif, dont le suc, légèrement acide, sert à faire une certaine sauce(*v.*Tomate).— *Pomme* se dit aussi des feuilles des choux et des laitues quand elles sont compactes et ramassées : chou *pommé*, laitue *pommée*. On appelle vulgairement fou *pommé*, sottise *pommée*, un fou achevé, une sottise complète.

Pomme désigne divers ornements de bois, de métal, etc., faits en forme de pomme ou de boule : une *pomme* de lit, de chenêt, une canne à *pomme* d'or. — La *pomme de pin* est une imitation fréquente, par la statuaire antique, du fruit de cet arbre. On en voit sur beaucoup de bas-reliefs orner l'extrémité des thyrses qui décorent les frises. Elle a été employée toute seule dans les angles des plafonds, des corniches doriques et ioniques. On s'en est servi encore pour couronner les couvercles des vases et pour l'amortissement des édifices circulaires qui se terminaient par une couverture voûtée; mais le plus notable exemple de l'emploi de la *pomme de pin* comme ornement et couronnement d'un édifice est celui du mausolée de l'empereur Adrien. D'après les plus sûres indications, et de sa masse, qui est encore entière, et des restes nombreux de colonnes dont on l'a dépouillé, ce mausolée devait se terminer par une coupole aplatie que surmontait la *pomme de pin* colossale, en bronze, qui est aujourd'hui placée à l'extrémité d'une cour du Vatican, et au sommet de la double rampe d'un escalier en avant de la grande niche du belvédère.

Pomme a différentes acceptions en marine. La *pomme* d'un mât est une boule de bois, de forme aplatie, qui surmonte chaque mât d'un navire. La *pomme* de la girouette, une pomme dans laquelle passe le fer de la girouette ou le paratonnerre; elle est plate, ronde, environnée d'un cercle de métal pour la consolider. Il existe encore à bord des vaisseaux des *pommes* de racage, des *pommes* gougées, des *pommes* de tournevire, d'étai, de tirevieille, dont la description ne saurait être intéressante que pour les hommes du métier. X.

POMONE, déesse des fruits, ainsi que Vertumne son époux, fut originaire d'Étrurie : « Elle vécut, dit Ovide, au temps de Procas, qui tenait sous ses lois la nation environnant le mont Palatin. Parmi les hamadryades du pays latin, aucune ne cultivait les jardins avec plus d'adresse, aucune ne soignait avec plus d'amour les jeunes arbrisseaux. Ce ne sont point les forêts ni les fleuves qu'elle aimait, ce sont les vergers aux rameaux fructueux. » C'est de là qu'elle tire son nom : de *pomum* (fruit). Belle, fraîche et jeune, et cependant, comme déesse de la fructification, ayant une gorge puissante, elle était l'objet de la passion des pans, des faunes, des satyres, de Priape surtout, et même du vieux Sylvain, dont les yeux à la vue de la nymphe s'animaient de tous les feux de sa jeunesse passée. Mais la nymphe n'avait de passion que pour ses vergers : une haie épaisse et élevée l'y défendait contre toute amoureuse attaque. Vertumne seul, qui, ainsi que le raconte Properce,

Ennemi des combats, et né dans l'Étrurie,
A quitté sans regret son antique patrie,

fut le plus assidu, et surtout le plus tendre de ses adorateurs. Ce dieu, comme l'indique son nom, ayant la puissance de se *convertir* en mille formes diverses, après en avoir épuisé un grand nombre pour séduire Pomone, prit enfin celle d'une vieille. Sous cette apparence rassurante pour la pudeur, il étala, pour capter le cœur de la nymphe insensible, toutes les fleurs de la morale érotique, dont la dernière fut celle-ci : « Vois cet orme près de nous, vois ces immenses rameaux chargés de grappes aux grains enflés de nectar d'une vigne qu'il s'est associée pour compagne. Si ses pampres ne couvraient pas son tronc solitaire, il n'offrirait rien à cueillir que des feuillages, et si cette vigne ne se fût pas mariée à cet orme, sur les bras duquel elle repose, elle languirait couchée sur la terre. Enfin,

Vertumne, en dernier ressort, ne craignit pas de jeter quelque vague terreur dans l'ame toute neuve de la nymphe des vergers. Il lui raconta la légende d'Anaxarète, dont les froids mépris forcèrent Iphis son amant à se pendre, et dont Vénus vengea la mort funeste en changeant l'insensible en une roche dure comme le fer. Cette légende s'accomplit à Salamine de Cypre, bâtie par Teucer, fils de Télamon : Anaxarète était du sang de ce héros, et Iphis d'une obscure naissance. La nymphe d'Étrurie céda aux raisonnements poétiques de la vieille. Et combien n'en fut-elle pas ravie, lorsque Vertumne, reprenant sa forme divine, parut à ses yeux dans sa florissante jeunesse ! elle le reçut en rougissant dans ses bras, et l'appela à jamais son époux : depuis ce temps, ils ne purent se passer l'un de l'autre. Ils ornèrent à l'envi de beaux jardins le sol de la riante Italie, et lui léguèrent les fruits délicieux qui naissent aujourd'hui de son sein. L'empire des vergers leur fut dévolu par les Romains. Pomone symbolisait chez eux la fructuation : elle eût souri au nom charmant de notre mois républicain *fructidor*. Pomone et Vertumne avaient un temple et de communs autels à Rome : le prêtre de la première s'appelait *flamen pomonalis*. C'est à tort que des antiquaires mythologues sans goût confondent Pomone, simple, rustique, naïve, avec Nortia, déesse étrusque aussi, mais qui n'était, pour ainsi parler, qu'une figurine de la grande figure de l'impérieuse déesse d'Antium, la Fortune, et qui, comme cette déesse capricieuse et cruelle, portait des clous de diamant. Nortia était donc la petite Fortune. On représentait Pomone éternellement jeune, avec un frais sourire, une gorge un peu forte, une robe longue, tombant en plis légers, dans le giron de laquelle elle a recueilli des rameaux chargés de fruits vermeils; quelquefois elle les tient dans sa main charmante, ou elle s'en est fait une couronne parfumée autour de la tête. Elle porte parfois aussi dans sa main une corbeille pleine des fruits de nos climats, des grappes mûres avec leurs pampres, ou bien une corne d'abondance. La pomme, qui lui a donné son doux nom, dont la forme arrondie est si gracieuse, et dont un côté a l'éclat du vermillon et de l'autre la douce teinte de l'ambre, est son fruit de prédilection. Dans sa patrie, les Étrusques la couronnaient de myrte sans bandelettes. Quelques monuments antiques la représentent nue. Là, ce nous semble, les artistes ont commis un contre-sens : c'eût été bon pour figurer l'Été, encore Cérès est-elle toujours vêtue. Les regards de Pomone sont nécessairement tournés vers la saison de l'hiver, auquel elle dérobe ses fruits. Elle doit donc être habillée, mais légèrement : c'est un avis aux peintres et aux statuaires. DENNE-BARON.

POMPADOUR (JEANNE-ANTOINETTE POISSON, marquise de), née à Paris, en 1720, suivant la plupart des biographes, et en 1722 suivant Soulavie. Son père, François Poisson, était employé dans l'administration des vivres des armées. S'il faut en croire les mémoires du temps, il n'avait conservé son modeste emploi, et n'avait échappé à des poursuites rigoureuses que par l'intervention des protections que sa femme s'était ménagées dans la haute finance. Le Normand de Tornneheim, fermier-général, s'adjugea les honneurs d'une paternité fort équivoque, et fit élever la petite Jeanne comme sa fille. Elle était née artiste. D'habiles maîtres secondèrent ses heureuses dispositions, et ses brillants progrès dans la musique, la déclamation, le dessin et la gravure sur cuivre et sur pierres fines, surpassèrent toutes les espérances. A ces talents précieux, elle réunissait une figure charmante, à la fois belle et jolie, une tournure parfaite, beaucoup d'esprit, et l'art de se mettre avec un goût exquis. Elle faisait les délices de la société brillante qui fréquentait les salons du riche financier. Jeanne Poisson se vit entourée de prétendants : ce n'était plus la pauvre fille d'un petit commis, mais l'enfant d'adoption d'un fermier-général. Le jeune Le Normand d'Étioles, son neveu, demanda et obtint

la main de Mlle Poisson. Il aimait, et n'était pas aimé, c'était un double malheur. Jeune, d'un extérieur agréable, homme d'esprit et d'une régularité de mœurs alors inconnue à la cour, et très rare dans la haute finance, il avait pour sa femme toutes les prévenances, tout le dévouement de l'amant le plus passionné. Sa fortune était considérable, et celle de son oncle lui était assurée. Son épouse lui devait tout. Mais, environnée d'hommages et de séductions, elle oubliait qu'elle était épouse et mère; et l'infâme veuve Poisson lui avait sans cesse répété qu'elle était un morceau de roi. Le vieux Le Normand de Tourncheim devenait, peut-être à son insu, le complice de cette femme. Mme. d'Étioles rêvait le même avenir. Elle réunissait dans ses salons toutes les illustrations de la cour et de l'académie; elle avait appris à apprécier les unes et les autres; et c'est sans doute à ses relations intimes avec les poètes, les artistes et les philosophes de son temps qu'elle doit les sympathies pour les savants, qu'elle protégea quand elle fut parvenue à cette haute position qui avait été le rêve de sa jeunesse. — La dernière des trois sœurs Mailly, qui avaient été successivement les favorites de Louis XV, Mme. de Châteauroux, n'était plus. La place était vacante, et Mme. d'Étioles n'eut plus qu'une pensée, qu'un ambition, celle de succéder à Mme. de Châteauroux. Elle fut puissamment secondée dans son projet par Binet, son parent, valet de chambre du roi, et agent secret de ses plaisirs. Binet indiquait à sa belle parente les jours, les heures et les lieux de chasse du roi, ses promenades; il l'introduisait au château les jours de *grand couvert*. Mme. d'Étioles ne négligeait rien pour fixer l'attention du monarque par l'élégance recherchée de sa toilette et de son équipage. Elle se trouvait partout sur son passage. Louis XV, blasé, n'avait pu être fixé par aucune des beautés que lui avaient fourni la cour et la haute magistrature, et la place de Mme. de Châteauroux n'était pas remplie. Mme. d'Étioles en eût été pour ses frais de coquetterie et ses courses; ses agaceries n'eussent obtenu aucun résultat, si l'officieux Binet ne l'eût rappelée au souvenir du roi. Un soir qu'il allait se mettre au lit, il dit à son valet de chambre qu'il était fatigué de voir toujours de nouveaux visages, sans trouver une seule femme à laquelle il pût s'attacher. Binet, enhardi par cette confidence, parla d'une personne bien digne de lui plaire; mais elle était sa parente; elle était mariée. Elle était éperdûment amoureuse du roi, mais singulièrement attachée à ses devoirs. Il rappela au roi une dame qu'il avait souvent rencontrée dans ses chasses au bois de Senart. L'ordre de lui procurer un entretien avec cette belle dame fut le dernier mot du roi. Mme. d'Étioles fut exacte au rendez-vous. C'était le soir. Le lendemain matin le roi la renvoya, comme il avait en pareil cas renvoyé Mme. de Lauraguais, la présidente Du Portail, et tant d'autres, qu'il ne revit plus. — Cependant, Mme. d'Étioles, ivre de bonheur, attendait avec impatience un second rendez-vous; elle se croyait sûre de son triomphe. Un mois entier s'était écoulé sans que le roi lui eût donné un souvenir. Enfin, dans une de ses causeries intimes, mais toujours vagues, il s'avisa de demander à Binet des nouvelles de sa parente. Elle ne fait que pleurer, dit l'honnête valet, elle n'aime S. M. que pour elle-même, et nullement par ambition ni par intérêt; sa position est brillante, sa fortune est considérable. Sans son amour pour S. M., elle serait heureuse: « Eh bien! si cela est, dit le roi, je serai charmé de la revoir. » Ce second rendez-vous fut décisif, et Mme. d'Étioles ne coucha plus à son hôtel. Ses fréquentes absences étonnèrent son mari, qui ne tarda pas à en apprendre la cause. Il aimait sa femme; il ne négligea rien pour la ramener à ses devoirs. Menaces, prières, tout fut inutile. L'épouse infidèle cessa de se contraindre, et courut chercher un asile à Versailles. M. d'Étioles reçut l'ordre de se rendre à Avignon, et de ne pas en

sortir. Une fièvre ardente mit ses jours en danger. Enfin, rendu à la santé, à la raison, il demanda et obtint la permission de revenir à Paris. Il finit comme tant d'autres. Les plus bants emplois dans les finances lui furent prodigués; sa fortune s'accrut de 400,000 liv. de rente; il obtenait tout ce qu'il demandait pour lui et ses amis, évitait par ordre tous les lieux où pouvait se trouver son épouse. Il n'existait plus entre eux que des relations épistolaires, et la communauté de nom, qui cessa bientôt. Mme. d'Étioles fut titrée marquise de Pompadour : c'était le nom d'une ancienne famille noble du Limousin, dont le dernier héritier mâle était mort en 1710. Sa mère mourut peu de temps après; son père, qui avait obtenu sa grâce avant même qu'elle fût déclarée favorite, véent obscur et tranquille, sans regret du passé, sans souci de l'avenir. Les grandes dames n'avaient pu sans dépit et sans jalousie se voir préférer une femme de finance, une petite bourgeoise. La favorite leur ouvrit ses salons, et les plus irritées s'empressèrent de grossir sa cour; elle comprit que le seul moyen de retenir le roi était de le distraire, de l'arracher à ses préoccupations; il aimait les réunions intimes; les exigences de l'étiquette lui pesaient. Chaque soir fut marqué par un petit souper, chaque jour par un concert, une partie de chasse. Alors commencèrent les spectacles des petits cabinets. Mme. de Pompadour choisit les acteurs, les actrices et les premiers danseurs et chanteurs parmi les notabilités de la cour. Des théâtres s'élevèrent dans les châteaux de Versailles, de Bellevue. Madame de Pompadour jouait les principaux rôles dans la comédie et l'opéra. *La troupe*, dont Mme. de Pompadour était la directrice, fit l'ouverture, le 20 déc. 1747, par *Le Mariage fait et rompu*, comédie en trois actes, de Dufresny, et par le ballet d'*Ismène*. La favorite débuta, le 30 du même mois, par le rôle de *Lise* dans la comédie de *L'Enfant prodigue*, et celui de *Zénéide* dans la petite pièce de ce nom. Ces spectacles se continuèrent sans interruption les hivers suivants jusque vers le milieu de l'année 1753. Ces fêtes, ces spectacles, ces concerts, ces petits soupers, ces voyages dans les résidences royales, ces revues, ces plaisirs si brillants, si variés, fatiguaient le roi sans le distraire. Il paraissait moins empressé auprès de la favorite. Au risque de compromettre sa santé, elle s'était imposé un régime violent, et se nourrissait de chocolat fortement vanillé. Le docteur Quesnay parvint à l'y faire renoncer. Louis XV aimait le changement, mais il était retenu par l'habitude. La maréchale de Mirepoix le connaissait bien : « C'est votre escalier, disait-elle à Mme. de Pompadour, que le roi aime, il est habitué à le monter et à le descendre. Mais, s'il trouvait une autre femme à qui il parlerait de sa chasse et de ses affaires, cela lui serait égal au bout de trois jours. » La favorite s'inquiétait peu des fréquentes infidélités du prince, elle avait vu sans jalousie M[lle] de Romans et d'antres maîtresses du prince. Elle ne redontait que les grandes dames. Mme. de Coislin l'aurait supplantée si elle ne se fût perdue elle-même par sa maladresse. Le roi en était fort amoureux; mais, au lieu d'exciter, d'entretenir les désirs du prince, elle se livra *comme une fille*, et fut quittée de même. — Mme. de Pompadour se résigna au rôle modeste, mais plus sûr, *d'amie nécessaire*. Elle se fit ministre. Ses relations avec les hommes d'état lui avaient appris quelques mots de la science politique. Louis XV la crut fort habile, et le conseil des ministres se rassembla dans l'appartement de sa maîtresse. Les affaires les plus importantes de l'état et de l'Europe se décidèrent dans un boudoir. Le choix des ministres, des ambassadeurs, des généraux, dépendit d'un caprice de femme; l'abbé de Bernis, favori de la favorite, entra au conseil. La diplomatie étrangère exploita à son profit la circonstance. Le premier ministre de Marie-Thérèse détermina cette princesse à sacrifier sa fierté aux exigences de sa position, et l'impératrice-reine

écrivit à Mme. de Pompadour, en l'appelant *ma cousine*. Ce mot bouleversa la tête de la favorite, et changea le système politique de la France. Le honteux traité de 1756 mit à la disposition de l'éternelle ennemie de la France ses trésors et ses armées. Ce traité était l'ouvrage de l'abbé de Bernis qui en eut honte et n'osa pas en accepter la solidarité; il devait à Mme. de Pompadour sa prodigieuse élévation, mais elle l'avait fait trop puissant pour qu'il ne fût pas ingrat. S'étant montré moins complaisant et moins docile, il fut remplacé par Choiseul, dévoué à la maison d'Autriche, dont il était né sujet. A des traités honteux succédaient de honteuses défaites; et la déroute de Rosbach ne fut que la déplorable conséquence du mauvais choix des généraux. Une intrigue de femme avait fait remplacer D'Estrées par Soubise. La dilapidation scandaleuse du trésor public était le moindre des malheurs de la France. Cette funeste influence des femmes sur le gouvernement date de François Ier. Depuis Diane de Poitiers jusqu'à la Dubarry, on ne peut citer que de rares exceptions. Mais les ministres dont les favorites n'ont été que les instruments sont plus coupables qu'elles. Il n'a manqué à Louis XV que de sages conseillers pour lui épargner toutes les fautes de son règne. Mme. de Pompadour a été traitée par les historiens plus sévèrement que la veuve de Scarron. Celle-ci protégea les jésuites, proscrivit les protestants, provoqua la révocation de l'édit de Nantes, et tous les malheurs qui en furent la funeste conséquence. Madame de Pompadour encouragea les arts, les lettres, les sciences, protégea les philosophes, et soutint de son puissant patronage l'œuvre des encyclopédistes. Elle contribua à l'expulsion des jésuites. Elle dut avoir pour antagonistes tous les partis qu'avait soutenus Mme. de Maintenon. Moins coupable qu'elle, elle a été plus sévèrement jugée. Il est facile dans une condition privée de conserver ses goûts, ses qualités; mais, quand on peut tout ce qu'on veut, quand les passions ne rencontrent aucun obstacle, on se sent entraîné par un vertige inévitable, irrésistible; il n'est point de vertu humaine à l'épreuve des séductions d'un pouvoir sans limite et sans contrôle. Nos mœurs politiques, nos institutions, nous garantissent de ces fléaux qui ont fait la honte et le malheur des siècles qui ont précédé le nôtre. Mme. de Pompadour s'amusait à donner des sobriquets aux ministres qu'elle affectionnait : elle appelait Moras son *gros cochon*, Paulmy-d'Argenson sa *petite horreur*, et le cardinal de Bernis son *pigeon pattu*. La Dubarry traita depuis avec la même familiarité les grands seigneurs: et un noble duc ne se faisait annoncer chez elle que sous le titre de *sapajou de Mme. la comtesse*. — Les historiens contemporains ne sont point d'accord sur les portraits qu'ils ont faits de Mme. de Pompadour, que l'on ne peut comparer à celle qui lui a succédé que sous le rapport des sommes énormes qu'elle a coûté à l'état. Il y a de la Pompadour à la Dubarry toute la distance qui sépare une bourgeoise spirituelle et de bonne compagnie d'une grisette parvenue et du plus mauvais ton. M. de Levis refuse à Mme. de Pompadour une figure expressive. Il est démenti sur ce point par tous les auteurs contemporains. — L'abbé Soulavie, que l'on accusera peu de flatterie, et qui a tracé d'une manière sévère le tableau de sa vie politique et privée, l'a peinte ainsi dans ses belles années : « Outre les agréments d'une belle figure, pleine de vivacité, dit-il, Mme. de Pompadour possédait encore au suprême degré l'art de se donner un autre genre de figure; et cette nouvelle composition également savante, était un autre résultat des études qu'elle avait faites des rapports de son ame et de sa physionomie. Ce ton langoureux et sentimental qui plaît à tant d'individus, ou qui plaît au moins dans beaucoup de circonstances à tous les hommes sans exception, Mme. de Pompadour savait le créer, le manier et le reproduire au besoin, au point qu'elle avait ce qu'on a le moins à la cour, et ce que l'écriture appelle *le*

don des larmes; mais, ce don, la dame ne l'avait que comme les comédiens habiles en présence d'un public observateur de l'impression qu'ils éprouvent. Louis XV, à cet égard, était le public de Mme. de Pompadour. Comment donc pouvait résister à l'empire d'une telle comédienne un roi nul et apathique, quand cette femme était, suivant les circonstances, ou même à son gré, belle et jolie tout à la fois... Ces différents caractères étaient, au besoin, les variétés de son visage; elle était à volonté superbe, impérieuse, calme, friponne, lutine, sensée, curieuse, attentive, suivant qu'elle imprimait à ses regards, sur ses lèvres, sur son front, telle inflexion ou tel mouvement, si bien que, sans déranger l'attitude du corps, son visage était un parfait Protée. » — Elle se multipliait pour plaire à son royal amant; elle se travestissait, suivant les circonstances, en jardinière, en sœur grise, en fermière, en princesse. Ses lèvres étaient pâles et flétries, suite de la triste habitude qu'elle avait contractée de se les pincer et de les mordre...... Ses yeux étaient châtains et brillants, ses dents très belles, ses mains parfaites... Elle avait inventé des *négligés* que la mode avait adoptés, et qu'on appelait les robes à la Pompadour, dont les formes, semblables aux vestes turques, pressaient le cou, étaient boutonnées au-dessus du poignet, adaptées à l'élévation de la gorge, collantes sur les hanches, et dessinaient la taille : costume coquet, que Mlle Mars a reproduit dans *La suite d'un bal masqué*, et que d'autres actrices ont imité. — Sa beauté n'eut qu'un éclat passager. Elle avait vieilli avant le temps, et ne pressentait que trop sa fin prochaine. Sa maladie fut longue et douloureuse; et si ce fut un poison, comme on le disait d'avance, il fut bien lent. Louis XV vit passer son convoi avec indifférence. L'événement le plus funeste de la vie de Mme. de Pompadour, et qui eut le plus d'influence sur le dépérissement de sa santé, fut la mort de sa fille Alexandrine, dont elle avait rêvé le mariage avec le duc de Fronsac; le refus humiliant qu'elle essuya de la part du père de ce jeune seigneur dut lui apprendre la juste valeur d'un dévouement de courtisan. Elle aimait sincèrement son frère, qu'elle fit marquis de Marigni et surintendant des bâtiments; le grand seigneur improvisé sut du moins justifier son élévation par son zèle pour les progrès des arts, et se concilier l'estime et la reconnaissance des grands artistes de l'époque. — Son testament et son codicile ont été publiés par Saulnier à la suite des anecdotes de sa vie. Elle avait nommé le prince de Soubise son exécuteur testamentaire. Son cabinet se composait d'une riche et précieuse collection de livres, de tableaux, de pierres gravées et de curiosités rares. Elle mourut le 15 avril 1764, à l'âge de 44 ans. On a remarqué que le mois d'avril avait été fatal aux maîtresses des rois de France. Diane de Poitiers, favorite de François Ier et de son fils, Henri II, était morte le 26 de ce mois; Gabrielle d'Estrées, maîtresse d'Henri IV, le 9; Mme. de Maintenon, le 15. — Mme. de Pompadour, éloignée de la cour, lors de l'attentat de Damiens, comme Mme. de Chateauroux lors de la maladie du roi à Metz, avait été plus heureuse que cette dernière; son absence n'avait été qu'un court interrègne, et elle avait bientôt reconquis tout son empire sur le monarque. Elle expira les rênes de l'état dans les mains. Transportée de Choisi à Versailles, elle eut le privilége, réservé aux seules personnes de la famille royale, de mourir dans le palais. Elle ne se dissimula point que sa dernière heure allait sonner. Le curé de la Madeleine, paroisse de son hôtel à Paris, vint lui apporter les secours de la religion, et, à l'instant où il se disposait à se retirer : « Un moment, monsieur le curé, lui dit-elle, nous nous en irons ensemble. » A peine eut-elle rendu le dernier soupir qu'elle fut portée sans bruit, sans pompe, à son hôtel à Paris. Son frère Marigni recueillit son immense succession. Elle s'était montrée généreuse envers ses amis et tous ceux qui avaient été à son service. Elle avait

légué au roi son hôtel de Paris. La clause de son testament était ainsi conçue : « Je supplie le roi d'accepter le don que je lui fais de mon hôtel de Paris, étant susceptible de faire le palais d'un de ses petits-fils. Je désire que ce soit pour monseigneur le comte de Provence (depuis Louis XVIII). » — Les registres secrets de Louis XV, qui ont été découverts depuis, et publiés à l'occasion du procès de Louis XVI, et dont l'authenticité n'est point contestée, énoncent les sommes payées par le trésor à Mme. de Pompadour et à son frère, le marquis de Marigni en 1762 et 1763 : elles s'élèvent pour ces deux années à 3,456,000 livres. Elle avait reçu du roi en 1749 un hôtel à Fontainebleau, la terre de Créci, le château d'Aulnai, *Brinborion* sur Bellevue, bâti pour elle à grands frais ; les seigneuries de Marigni et de St.-Remi ; en 1752, un hôtel à Compiègne, un hôtel à Versailles, l'Hermitage, qu'elle rétrocéda ensuite à Louis XV, qui y établit le fameux *Parc-aux-Cerfs* ; le château de Bellevue, où la noble troupe des spectacles des petits cabinets donna plusieurs représentations ; la terre de Ménars ; l'hôtel d'Évreux à Paris. Ce dernier immeuble coûta 800,000 francs. Le roi y fit depuis des embellissements considérables. C'était un des plus somptueux hôtels de la capitale. — Ces hôtels, ces palais, étaient plus richement meublés que ceux du monarque. Louis XV fit en outre compter au frère de Mme. de Pompadour, le 7 mars 1773, 150,000 francs pour rente viagère, et le 11 juillet de la même année, aussi pour rente viagère, 400,000 francs, et le même jour, pour l'aider à payer les dettes de Mme. de Pompadour, 280,000 francs. — Son hôtel à Paris, où furent exposés, au milieu du plus riche mobilier, les curiosités les plus rares, ses tableaux, sa bibliothèque, une vaisselle magnifique, fut ouvert aux amateurs : la vente dura plus d'une année. — On a publié après sa mort, sous la rubrique de Liége (1766), des *Mémoires écrits par elle-même* (un vol. in-12). Ces *Mémoires* ne sont point autographes. Il a été reconnu qu'ils sont l'ouvrage de Mme. de Vaucluse. Ses lettres, auxquelles on a ajouté une suite, sont aussi d'une main étrangère ; mais elle sont mieux écrites que ses *Mémoires*, et l'auteur a d'ailleurs parfaitement exprimé les opinions, les sentiments de Mme. de Pompadour, et ses relations les plus intimes. Cette connaissance parfaite de la vie intérieure de la favorite a pu faire croire que c'était l'ouvrage de Crébillon fils, l'un de ses plus fervents et de ses plus obséquieux serviteurs. On a pu se tromper sur le véritable auteur de cette correspondance, mais il est bien certain qu'elle n'est point de Mme. de Pompadour. C'est encore là une de ces fraudes familières aux spéculateurs de la librairie.

DUFEY (de l'Yonne).

POMPE (du grec *pompê*, équivalent d'*entourage*), appareil extraordinaire où se déploie toute la magnificence, soit des souverains, soit des communautés civiles, soit des communautés religieuses, soit des individus riches et puissants. Ce mot s'applique surtout aux grandes solennités, aux cérémonies réellement publiques. Cette magnificence se déploie le plus ordinairement dans le couronnement et le sacre des rois ou des papes, lors de la première entrée des souverains dans leur capitale, etc., etc. Chez les Grecs, principalement à Athènes, les fêtes religieuses, qui étaient aussi des fêtes nationales, se célébraient avec un éclat extraordinaire, avec toute la pompe que cette ville d'une si haute civilisation pouvait déployer. On vante la pompe qui éclatait dans la marche des rois de Perse et dans celle d'Antiochus le syrien, qui réunissait dans ces circonstances cinquante mille hommes. Dans ces derniers siècles, on a vanté la pompe de la cour de Louis XIV. — *Pompes funèbres* est synonyme de *funérailles*. — En France, sous la république, on essaya de ressusciter les pompes funèbres à la façon des anciens, par exemple en l'honneur des plénipotentiaires français au congrès de Rastadt, assassinés au moment de leur retour. — En langage religieux, renoncer au monde et à ses *pompes*,

c'est renoncer au monde, à ses vanités, à ses plaisirs faux et frivoles. On dit de même renoncer à Satan, à ses *pompes*, à ses œuvres. On dit enfin au figuré la *pompe* du style, des vers, de l'éloquence, quand, en parlant, ou en écrivant, on se sert d'expressions choisies, relevées et magnifiques. A. S—R.

POMPE, machine servant à élever l'eau, d'un usage très ordinaire, et dont la partie principale consiste en un cylindre dans lequel joue un piston. On en attribue l'invention à Ctésibius, fameux mathématicien d'Alexandrie, qui vivait environ 120 ans avant J.-C. Il y a plus d'apparence qu'il perfectionna cette invention, puisque Vitruve et Pline avancent que les pompes étaient en usage chez les Grecs et les Romains. On connaît aujourd'hui trois sortes de pompes: la *pompe foulante*, la *pompe aspirante*, et la *pompe aspirante et foulante*. Ces machines ont reçu et reçoivent chaque jour des perfectionnements, soit pour les simplifier, soit pour en augmenter la puissance. On a inventé il y a quelque temps une double pompe à mouvement continu, et, en 1813, il en a été confectionné une qui fait monter l'eau avec une rapidité extraordinaire. En 1820, la découverte d'une pompe agissant par un procédé propre à multiplier la force motrice, a également fait époque dans la science. O.

POMPES A INCENDIES, POMPIERS. La description d'une pompe à incendie ne pourrait offrir d'intérêt, surtout n'étant accompagnée d'aucune figure; il nous suffira de dire qu'elle consiste en une bâche dans laquelle plongent une ou deux pompes aspirantes et foulantes qui communiquent avec un même tuyau destiné à diriger le jet d'eau sur le point incendié. Les tuyaux ou boyaux en cuir, cloués ou même cousus avec du fil métallique ou en toile, s'ajustent sur le conduit du corps de pompe au moyen d'une garniture métallique, et peuvent être réunis entre eux par un moyen analogue; l'extrémité est armée d'un tuyau métallique conique par lequel l'eau s'élance au travers de l'atmosphère. — La pompe est placée sur une semelle en bois; et peut être facilement transportée; elle est mise en mouvement par un levier, dans les œils duquel on passe une barre en bois servant à manœuvrer les pistons; ce travail, assez pénible en lui-même, le devient encore plus pour les personnes qui n'en ont pas l'habitude, parce qu'elles ne se contentent pas de baisser le piston, elles le relèvent aussi; tandis que les sapeurs, habitués à cette manœuvre, n'agissent qu'en pesant sur le levier et peuvent travailler beaucoup plus long-temps. — Puisque nous venons de parler des sapeurs, il est bon d'ajouter quelques mots sur l'organisation militaire de ce corps si recommandable. Elle a eu lieu en vertu d'un décret du 18 sept. 1811. Déjà, en 1792, les sapeurs-pompiers avaient été armés de sabres; cette fois, ils reçurent un fusil, et la solde fut allouée sur le pied du corps du génie. L'ordonnance du 7 nov. 1821 les plaça définitivement dans l'armée, dont ils font maintenant partie, bien que toujours soldés et entretenus aux frais de la ville de Paris. La province a également ses sapeurs-pompiers incorporés à la garde nationale avec les honneurs de la prééminence. En Suisse, en Italie, en Allemagne et en Espagne, Madrid excepté, ce sont les ouvriers maçons, couvreurs, charpentiers, qui remplissent ces fonctions. En Russie, les troupes sont chargées du service des incendies. A Madrid, la compagnie d'artilleurs des volontaires royaux est spécialement chargée de ce service. L'établissement des pompes ne date que du mois d'octobre 1699. Il n'y en eut d'abord que treize dans la ville de Paris, puis le nombre fut successivement augmenté. — Dans les incendies, une bonne et prompte direction des secours peut seule soustraire aux plus grands dangers; partout sans doute on rencontre des sapeurs courageux, mais il n'est peut-être pas une localité où les secours soient apportés avec une plus parfaite intelligence qu'à Paris, où le corps des sapeurs-pom-

piers a acquis, sous le commandement des colonels Plazanet et Paulin, un éclat tout particulier. — Les feux qui se développent très fréqnemment dans les cheminées peuvent être facilement éteints, dans la plupart des cas, avec beaucoup de facilité, quand on s'y prend à temps; et, comme on n'a pas toujours le moyen d'appeler des pompiers, il est important de savoir de quelle manière on doit s'y prendre pour parvenir à ce but. — Si on a à sa disposition de la fleur de soufre, au lieu d'enlever le feu de l'âtre, on l'y étale, on y jette une à deux livres de soufre, et l'on ferme immédiatement et exactement l'ouverture de la cheminée avec une porte, une table on tout autre objet semblable que l'on a recouvert avec nn drap, une couverture, un rideau, etc.; le soufre, en brûlant, absorbe l'oxygène et prodnit en même temps un gaz impropre à continuer la combustion; le feu peut disparaître par ce seul moyen. Dans tous les cas, et en attendant les pompiers, qn'il ne faut jamais négliger d'appeler, parce que des crevasses ou d'autres conditions défavorables peuvent propager l'incendie, on convre la cheminée avec un drap mouillé, que l'on maintient sur la tablette au moyen de quelques corps pesants, et, saisissant le drap par le milieu avec la main, on le fait pénétrer dans la cheminée, et on le retire rapidement en dehors pour produire l'effet d'une pompe; on fait ainsi tomber la suie embrasée, que l'on éteint en y jetant de l'eau, et on continue de cette manière jusqu'à ce qn'il ne tombe plus de feu. — Quand l'incendie s'est développé dans un bâtiment, il faut diriger la plus grande quantité possible d'eau sur le point incendié, en se servant de la pompe, dont le jet frappe si fortement les corps qu'il atteint qu'il peut détacher facilement des parties embrasées. — Dans un très grand nombre de circonstances, le feu se développe dans certaines parties d'un bâtiment qu'il faut traverser pour porter secours à des individus exposés aux dangers les plus rimminents; pami les moyens sur lesquels des expériences ont été faites, nous signalerons les appareils dn ch^{er} Aldini, professeur de Milan. — Davy a pronvé que les fils métalliques s'opposent plus ou moins complètement à la transmission de la flamme; d'autre part, on sait que l'amiante ou asbeste ne peut brûler même en la plaçant an milieu d'un foyer; Aldini a pensé qu'un individu couvert d'un vêtement en tissu d'amiante, protégé en outre par une enveloppe en toile métallique, serait à l'abri de l'action de la flamme, et les essais nombreux qu'il a faits surtout à Paris ont prouvé que des hommes pouvaient ainsi pénétrer dans nn lieu incendié, et traverser les flammes sans éprouver d'accidents. Un bouclier en toile métallique peut même servir à éloigner suffisamment la flamme pour permettre à celui qui en est muni de traverser une assez grande étendue de flamme qu'il repousse loin de lui. Mais les armures métalliques gênent beaucoup les monvements, et les tissus d'amiante s'échauffent au point de procurer à ceux qui les portent une chaleur capable de déterminer des accidents; ces appareils peuvent servir dans qnelques circonstances, mais, à l'exception du bouclier, ils peuvent être bien avantageusement remplacés par les appareils dus au colonel Paulin, qui offrent le double avantage qu'ils permettent de pénétrer dans un espace rempli des vapeurs et des gaz les plus délétères, et de s'y maintenir long-temps sans courir aucun danger. La fumée senle, produite par le bois et un grand nombre d'autres corps analogues, suffit déjà pour fatiguer la respiration, et mettre bientôt un individn dans l'impossibilité de rester dans un lieu incendié; mais, comme il se produit souvent en même temps des gaz ou des vapeurs nuisibles, et que la combustion enlève à l'air sa partie respirable; qu'en outre la chaleur elle-même serait un obstacle à la station trop long-temps continuée à proximité d'un point incendié, un moyen qui permettrait à un homme de respirer librement de l'air pnr, sans gêner aucun de ses mouvements, et

le soustrairait en partie à l'action de la chaleur, permettrait de porter des secours dans beaucoup de cas où tous les efforts eussent été infructueux : ces conditions, l'appareil du colonel Paulin les remplit complètement. — On a plusieurs fois tenté de faire pénétrer des hommes au milieu de gaz non respirables, en leur fournissant de l'air pur, soit au moyen de pompes, comme dans la cloche du plongeur, soit au moyen d'appareils portatifs renfermant de l'air plus ou moins comprimé. La modification apportée par le Cel Paulin dans l'application de ces principes paraît réaliser tout ce que l'on pouvait en attendre. — Une casaque en cuir descendant jusqu'au-dessous de la ceinture et portant des sur-cuisses, pour empêcher l'habillement de remonter, se trouve serrée autour du corps par le moyen d'une ceinture. L'extrémité des manches est fixée par le même moyen; le capuchon couvrant entièrement la tête porte à la partie antérieure une lame épaisse de verre cintré, qui permet d'apercevoir tous les objets sans être obligé de tourner la tête; vers la partie inférieure de la casaque, et sur le côté, se trouve une monture en cuivre, sur laquelle on visse un tuyau fixé à la pompe que l'on fait manœuvrer à vide; l'air gonfle la casaque, et, affluant sans cesse, permet au pompier de respirer toujours un air pur. — Un sifflet, placé sur la partie antérieure du masque, donne au sapeur la facilité de transmettre des signaux, et le boyau pourrait servir pour aider, avec le cordage qu'il porte avec lui, à retirer cet homme en cas d'accident. — Revêtus de cet appareil, des sapeurs ont pu rester, 40, 50 minutes, une heure même, dans une cave où l'on avait incendié un mélange de bois, de paille, de résine et de suif; s'y livrer à tous les exercices nécessaires pour éteindre l'incendie, en reconnaître la cause, et n'ont été obligés de quitter ce lieu que par la chaleur qu'ils ressentaient aux cuisses et aux jambes, non préservées, comme le reste du corps, par une couche d'air neuf. — Cet appareil simple, d'une construction facile et peu dispendieuse, a déjà rendu de grands services dans plusieurs incendies; il offre surtout ceci d'avantageux qu'il donne à celui qui en est revêtu toute sécurité, et que l'obligation d'avoir une pompe dans tous les cas d'incendie ne force à l'emploi d'aucun appareil particulier, et surtout difficilement transportable. — Le vêtement dont nous venons de parler a également été employé pour pénétrer dans des puits, des lieux profonds ou infects, où tout homme aurait perdu la vie. — Lorsqu'un incendie se développe dans la partie inférieure d'un édifice, les individus qui se trouvent placés dans les parties supérieures courent les plus grands dangers quand ils veulent en sortir : on a imaginé plusieurs échelles à incendie qui permettaient bien de porter des secours dans ces cas, mais leur complication, le prix élevé de leur construction, la difficulté de les transporter (car il fallait plusieurs chevaux), les rendaient à peu près inutiles; on a, depuis quelques années, adopté l'usage d'échelles d'un tout autre genre, qui offrent les plus grands avantages : ces échelles, en bois très solide, se plient au milieu de leur longueur pour les rendre plus portatives; un boulon qui forme l'un des échelons permet de les assujettir très rapidement quand on les déploie : à la partie supérieure, elles portent deux demi-cercles en fer qui servent à les fixer à l'appui de la croisée du premier étage, en cassant s'il le faut, par leur moyen, les vitres des croisées; deux sapeurs parviennent ainsi jusqu'à ce point, et, en plaçant successivement, et de la même manière, leurs échelles à l'étage supérieur, ils arrivent ainsi jusqu'à la partie la plus élevée; l'un d'eux, porte attaché à son vêtement l'extrémité d'un petit cordage, au moyen duquel il amène à lui un tuyau en toile, dont la partie supérieure est garnie de quatre barres en bois, qui s'ouvrent pour former un cadre que l'on fixe dans la baie de la croisée; l'extrémité inférieure du tuyau est soutenue au-dessus du sol par

plusieurs hommes; les individus qu'il s'agit de sauver, les objets qui peuvent être enlevés, sont descendus au travers de ce boyau, et les sapeurs eux-mêmes s'en servent pour redescendre s'ils ne peuvent le faire au moyen de l'échelle; en moins de dix minutes, deux sapeurs peuvent ainsi parvenir à la partie la plus élevée d'une maison, y sauveter plusieurs individus, et redescendre eux-mêmes. On peut facilement juger par-là de l'utilité d'un semblable moyen. — Dans les cas d'incendie, la quantité d'eau que l'on peut se procurer est presque toujours insuffisante pour les besoins du service : on ne saurait donc trop multiplier les moyens de s'en procurer. On a depuis quelque temps adopté l'usage de sceaux en toile portant une anse en corde, que leur extrême légèreté et la facilité de leur transport, soit avec les pompes, soit dans les chaînes que l'on forme toujours en pareil cas, rend d'un usage extrêmement précieux; au moment où l'on y met de l'eau, ils sont exposés à fuir un peu, mais ils s'abreuvent rapidement et font un excellent service. — On s'attache aujourd'hui beaucoup à introduire dans la construction des salles de spectacle des dispositions propres à diminuer les chances d'incendie et à faciliter l'administration des secours quand il se développe. L'appareil modifié du colonel Paulin pour rester un temps très long sous l'eau, est également remarqué parmi les moyens les plus certains de sauvetage. H. Gaultier de Claubry.

Pompe pneumatique. C'est, en physique, une machine qui sert à faire le vide sous un récipient à l'aide d'un piston. On la nomme plus ordinairement *machine pneumatique* (v. ces deux mots).

Pompe a feu. La pompe à feu n'est qu'une pompe dont le service se fait au moyen de la vapeur. Elle été inventée en Angleterre au XVIIIe siècle, et ce sont MM. Périer qui l'ont introduite chez nous en 1781. La machine de Chaillot fut leur première œuvre, et on trouvera à leur article les détails qui la concernent. Quoique les pompes à feu se modifient, elles se réduisent toujours au même principe : c'est une pompe aspirante et foulante. Par leur moyen, l'eau est élevée dans des réservoirs pour être conduite de là au dehors, ou répartie dans un système de canaux. Ici, elles servent à l'approvisionnement d'une ville ou à l'irrigation; là, au desséchement des mines inondées par les eaux. La belle machine de Marly, qui fournit d'eau la ville de Versailles, celles de Chaillot et du Gros-Caillou remplissent ce premier but. O.

Pompes des vaisseaux. Les pompes aspirantes simples dites *à la royale* sont les seules qui puissent servir sur les vaisseaux, et les seules aussi dont nous allons parler dans cet article : la courte description que nous allons en faire résumera toutefois en même temps le mode de construction et d'action fondamentale de toutes les machines de ce genre, fondées sur le même principe. On sait que le poids d'une colonne d'air est égal à celui d'une colonne de mercure de 28 pouces ou d'une colonne d'eau de 32 pieds : cette observation faite par Toricelli, et expliquée par Pascal, est la base de la théorie des pompes. Voici l'idée la plus exacte et la plus simple qu'on puisse s'en former : supposons un cylindre creux en fonte, en bois, ou d'une tout autre nature, et dont la partie inférieure se trouve fermée par un corps quelconque, au milieu duquel est une soupape qui s'ouvre de bas en haut : concevons aussi que ce cylindre creux est parcouru de bas en haut, et *vice versâ*, par un piston garni lui-même au milieu d'une soupape qui s'ouvre aussi de bas en haut : si l'on suppose ce piston, auquel se trouve fixé un manche pour le mouvoir, placé près de la plaque inférieure, et qu'on l'élève dans le tuyau de la pompe, l'air placé entre lui et cette plaque ayant à remplir un plus large espace, se dilate plus ou moins suivant l'étendue de cet espace, et comme il ne fait plus équilibre à l'air du dehors dont il n'a plus la densité, cet air du dehors qui se trouve sous la soupape d'en

bas soulève celle-ci, et comme il se raréfie lui-même en pénétrant dans le vide occasionné par le piston, il ne pèse plus avec la même force sur l'eau dans laquelle on suppose plongé le pied de la machine : cette eau comprimée par le poids de l'air extérieur, qui n'a pas changé, commence à monter dans le tuyau de la pompe, et franchit la soupape inférieure. Ce premier phénomène opéré, si l'on abaisse le piston, l'air raréfié qui se trouve au-dessous se trouvant alors comprimé et resserré dans un espace plus étroit que celui qu'il occupe naturellement, et sans pouvoir, non plus que l'eau déjà entrée dans la pompe, s'échapper par la soupape d'en bas, qui s'est naturellement refermée par suite de sa structure particulière et du poids qu'elle supporte, cet air, disons-nous, comprimé outre mesure, en acquiert un surcroît de force élastique qui lui fait ouvrir la soupape du piston pour s'échapper par là ; en sorte que lorsqu'on relève le piston pour la seconde fois, il en reste moins entre les deux soupapes : ces mouvements alternatifs de hausse et de baisse du piston, finissent par enlever l'air presque complètement, et sa raréfaction ou la diminution de son poids grandissant d'autant, l'eau continue à monter dans la pompe qui finit ainsi par s'en remplir et se dégorger par la soupape d'en haut. Tel est le jeu de la pompe dont nous parlons, et même de toutes les pompes aspirantes. C'est en raréfiant et condensant tour à tour l'air contenu dans le tuyau de la pompe qu'on arrive à l'en priver presque entièrement et à y faire pénétrer l'eau par suite de l'effort incessant de la nature pour se mettre partout en équilibre. Les diverses pièces servant dans les pompes de bord ou *à la royale* à produire le phénomène dont nous venons de parler portent en marine des noms particuliers que nous croyons devoir seulement indiquer. Ainsi, le pied de ces pompes est ensaboté ou garni d'une plaque de plomb qu'on nomme *crapaud*, et qui est percée de trous pour empêcher les immondices de pénétrer dans la pompe : celle-ci, dans sa plus grande simplicité, se compose de deux corps de bois séparés par un tuyau cylindrique en fonte, auquel les retiennent des vis et des écrous. Sur les vaisseaux marchands, c'est une chemise de cuivre qui remplace le corps de fonte. Les corps de bois, dont l'inférieur se nomme *corps d'aspiration*, et le supérieur *corps de dégorgement*, sont coniques, et armés d'une *chopine* et d'une *heuse*. C'est à la chopine qu'est fixée la soupape d'en bas dont nous avons parlé, laquelle se nomme *clapet*, de même que la soupape du piston. La heuse, à peu près pareille à la chopine, s'introduit par en haut : c'est le *piston* proprement dit, emmanché d'un bâton et armé de son clapet ou soupape. On nomme *corps de pompe* le cylindre creux où se fait le jeu du piston. Comme ce piston ne ferme jamais bien hermétiquement, on *charge* la pompe avant de s'en servir, c'est-à-dire qu'on y introduit de l'eau pour empêcher dans le tube la pression de l'air qui y pénètrerait toujours un peu, et qui ne s'exerce alors que sur l'eau de la cale qui monte plus facilement. Cette pompe, telle que nous venons de la décrire, n'est rien moins que parfaite, et le maniement en est difficile, car, d'après ces principes de mécanique, que les résistances sont comme les carrés des vitesses, et qu'un fluide contenu dans un espace ne peut passer dans un autre espace plus petit durant un même temps donné, qu'en augmentant de vitesse, il résulte que celle de l'eau doit s'accroître beaucoup pour passer par la soupape du piston durant le temps de la descente de celui-ci ; cet accroissement est dans le rapport de la différence du carré du diamètre transversal du corps de pompe, qu'on nomme aussi *corps de battement*, au carré du diamètre transversal du trou du piston ; d'où il résulte que celui-ci rencontre beaucoup de résistance pour descendre. Le déplacement ou la vacillation du manche du piston augmente tellement encore cette résistance que, malgré le vide qui se trouve en-dessous de ce même piston quand on l'a soulevé, il

ne redescendrait pas seul si l'on n'avait la précaution d'attacher au haut du bâton plusieurs boulets dont l'action est encore sollicitée par l'effort d'un ou de deux hommes qui les attirent en bas au moyen d'une corde. A ces causes de résistance, il en faut ajouter une autre dépendant de ce que la soupape du piston ne s'élève pas perpendiculairement, mais obliquement au plan du piston avec lequel elle fait un angle de 45°. Il en résulte que l'ouverture ainsi produite a la forme d'un onglet cylindrique qui est avec le cylindre entier de même hauteur :: 4 1/2 : 9. Cette seule résistance suffirait pour faire doubler la vitesse de l'eau, qui donne en la carrant, le rapport de 18 à 81. Il faut, dans toutes ces causes d'accroissement de vitesse, observer encore que le mouvement du piston n'excédant pas un pied, tandis que celui du corps de pompe en a trois, il ne passe à chaque fois qu'une quantité d'eau égale à un cylindre d'un pied de hauteur et du diamètre du corps de fonte. On doit conclure de tout cela qu'une nouvelle et importante amélioration à introduire dans les pompes serait d'augmenter les trous des pistons et de perfectionner les soupapes, dont il serait facile de porter l'ouverture à 75°.—On nomme *brimbale* le levier suspendu au mât qui met en jeu le piston. Il est attaché au quart de sa longueur, d'où il résulte que le petit bras en est au grand :: 1 : 3, et qu'il faut abattre ce dernier de 3 pieds pour enlever le piston d'un pied. Le *martinet* est l'assemblage des cordes par lesquelles on met ce levier en mouvement : c'est un moyen de force qui, entre autres inconvénients, a celui de décomposer en pure perte, par son extrême mobilité, l'effort des pompiers ; peut-être gagnerait-on à en rendre fixe le point d'appui au moyen d'une petite potence ; de plus, les pompiers devant tirer plus ou moins obliquement sur ces cordes, il n'y en a qu'une qui puisse produire son effet entier, c'est celle dont la direction serait tangente à l'arc décrit par le bout du levier; les autres perdent de leur effet dans le rapport du sinus de l'angle qu'elle font avec cette tangente. La brimbale, malgré ces inconvénients, auxquels on finira sans doute par remédier, possède plusieurs avantages qui en rendent le service précieux à bord. La brimbale des vaisseaux marchands de médiocre grandeur est une sorte de levier à main, appuyant sur la pompe même, et dont le petit bras a 6 pouces et le grand 5 pieds. Deux ou trois hommes le font mouvoir, mais d'un effort dont le centre n'est guère, terme moyen, qu'à trois pieds et demi du point d'appui. La pompe n'aspire pas toute l'eau de la cale : on dit qu'elle *franchit*, ou qu'elle est *franche* quand elle ne peut plus aspirer, ce qui a ordinairement lieu à plus ou moins de pouces du fond, 3, 4, 5 : c'est une hauteur dont le calfat prend bien soin de s'assurer. *La pompe à chapelet*, dont on a inutilement essayé l'usage à bord, mais qui sert encore à terre pour les assèchements, avait entre autres inconvénients, celui d'occuper le double de monde, et de tenir deux fois autant de place que la pompe à la royale, sans en donner le double résultat ; de plus, elle ne franchissait pas au-dessous de 8 pouces, tandis que la pompe aspirante simple ne franchit qu'à moitié de cette hauteur. Les dimensions de chacune des parties constituantes des pompes à la royale, dont nous venons de parler, sont déterminées à bord d'une manière précise, et varient suivant le calibre des vaisseaux, depuis celui de 120 jusqu'à celui de 16 canons : suivant ces divers calibres, la longueur totale des pompes est entre 34 pieds 6 pouces et 19 pieds ; mais la longueur du corps de fonte est toujours de 3 pieds ; la pesanteur de ce même corps est de 400 à 300 livres. La longueur des brimbales varie de 12 à 9 pieds, et le nombre d'hommes nécessaires pour les mettre en jeu, de 16 à 10, etc. — On nomme à bord *pompe de poulaine* une petite pompe ajustée sur l'étrave et sur les barbes des bordages, et avec laquelle on retire de l'eau de la mer pour laver les ponts, matin et soir. J. HUMBERT.

POMPÉE. An de Rome 648. Un coup de tonnerre était venu soustraire Strabon à la haine des Romains. On avait oublié à Rome les services que ce général avait pu rendre à la république : on ne se souvenait que de son avarice sordide, de sa cupidité féroce. La vieille haine des Romains s'assouvit sur des restes inanimés ; on les arracha d'un lit de parade, et on dispersa en lambeaux ce corps que la colère des dieux venait de frapper de la foudre. Tel était le triste et cruel héritage que son fils Pompée semblait être appelé à recueillir ; mais des qualités éminentes qui révélaient l'homme supérieur eurent bientôt changé cette haine traditionnelle en la popularité la plus grande et la plus constante dont jamais homme eût été encore entouré. Tout rendait légitime cette faveur que le peuple prodiguait déjà au jeune fils de Strabon : sa vie était d'une pureté sévère, sa parole une garantie certaine de la vérité ; son accueil était gracieux et ouvert. Il avait dans les yeux un mouvement doux et séduisant qui le faisait ressembler à Alexandre. A tout le charme d'une parole éloquente et forte, il joignait une apparence de bonne foi et de sincérité complète, un air de loyauté et de conviction ; enfin, tout ce qui exerce une séduction puissante, même au-delà de l'humble sphère où se renferme trop souvent la popularité. Les femmes admiraient et aimaient le jeune Pompée ; mais jusqu'à son mariage l'histoire ne signale qu'une seule de ses maîtresses, la belle et célèbre courtisane Flora. Plutarque, dans sa chaste naïveté, rapporte certains détails de cet amour passionné que notre plume n'oserait pas retracer. Cependant, dès qu'elle fut sérieusement attachée à Pompée, Flora sembla répudier son métier de courtisane. Pompée eut dès sa jeunesse une occasion de déployer cette magnanimité qui devait être une des qualités éclatantes de son caractère. Nous avons parlé de la haine qu'on avait vouée à Strabon son père. Un jour, dans son camp, un certain Terentius résolut de porter un coup mortel au père en tuant le fils. Or, ce Terentius était l'ami et le compagnon de tente de Pompée. Celui-ci fut instruit de ce qui se tramait contre ses jours. Il n'en laissa rien paraître, et à souper il traita Terentius mieux que jamais. Seulement, quand l'heure de se retirer fut venue, Pompée se glissa secrètement dans la tente de son père, résolu de le défendre au péril de sa vie. Le meurtrier s'avança lentement, et dans les ténèbres, frappa avec son épée sur une couche vide. Quand il vit que le complot avait été prévenu, il ameuta les soldats, qui déployèrent leurs tentes et parlaient de se rendre à l'ennemi. Pompée vint au-devant d'eux et les conjura de ne pas déshonorer ainsi leur capitaine. Mais l'émeute triomphait déjà, et les prières du jeune homme étaient sans effet, quand il se coucha en travers de la porte du camp : « Que celui qui veut aller à l'ennemi passe sur mon corps, s'écria-t-il. » On fut désarmé par tant de résolution chez un si jeune homme, et l'ordre se rétablit dans le camp dès qu'on sut que le pardon de Terentius était accordé. Ce que nous venons de rapporter s'applique au courage et à la magnanimité de Pompée ; voici maintenant qui est relatif à la simplicité de ses mœurs. Il était un jour très malade, et les médecins déclaraient que la seule chose qui pouvait le guérir était une grive. La saison en était passée, et on ne pouvait en trouver que dans les jardins du riche Lucullus. Pompée ne voulut pas absolument qu'on la demandât. « Eh quoi, dit-il, Pompée ne pourrait-il pas vivre si Lucullus n'était pas un gourmand ? » Il se recoucha, et attendit en paix sa guérison, qu'un autre remède lui procura. Après le mort de son père, Pompée, comme son héritier, fut accusé de malversation et de rapine. Il était très jeune encore : mais son éloquence fut si puissante, il prouva si évidemment qu'il n'y avait de coupable en cette affaire qu'Alexandre, un des affranchis de son père, qu'il fut entièrement disculpé, et qu'Antistius, qui présidait les juges, offrit sa fille à l'éloquent ac-

cusé. Antistia fut donc la première femme de Pompée. Ce fut à cette époque que sa carrière militaire commença. Cinna avait été assassiné dans son camp : Carbon le remplaçait. Il était aussi redouté à Rome que son prédécesseur, et tous les honnêtes gens se rangeaient du parti de Sylla, qui allait marcher contre ce nouveau général. Pompée était alors dans les terres de son père. Son activité demandait un aliment sérieux ; son génie le portait vers la guerre. Il ne voulait pas arriver auprès de Sylla en fugitif inutile. Il parvint, avec ses propres ressources, à lever une petite troupe dont il se constitua le capitaine. Elle se grossit peu à peu de tous les partisans de Sylla. Les trois nouvelles légions de Pompée furent partout victorieuses : le soldat romain pressentait un grand général dans Pompée, et bientôt une armée tout entière, que le consul Scipion dirigeait contre lui, se rendit sans tirer le glaive, et passa dans son camp. Sur toute sa route il vainquit Carbon : aussi, quand Sylla le vit arriver devant lui, il descendit de cheval, et salua du titre d'*imperator* ce jeune guerrier, qui n'était pas même membre du sénat. Metellus laissait sommeiller dans les Gaules sa vieille gloire. Sylla offrit sa place à Pompée, qui la refusa en disant : « qu'il voulait bien combattre avec lui, mais qu'il ne lui appartenait pas de le remplacer. » Metellus accueillit bien le nouveau compagnon qu'on lui donnait. La victoire avec Pompée n'abandonna plus le camp de Metellus ; mais comme des destinées plus grandes vont s'emparer de lui, nous laisserons dans le demi-jour ces premiers exploits de Pompée. La Sicile et l'Afrique allaient lui offrir de nouveaux champs de bataille. En Sicile, il triompha de Porsenna et de Carbon, qui termina par une dernière lâcheté toutes les turpitudes de sa vie. En Afrique, Domitius, qui avait rassemblé l'armée de Marius, périt dans une sanglante bataille où les troupes de Pompée massacrèrent dix-sept mille de leurs ennemis. Le vainqueur ne s'arrêta pas là ; il soumit tous les rois barbares, pénétra dans la Numidie, et renouvela pour long-temps cette terreur du nom romain que le temps avait affaibli. Il voulait tout vaincre sur cette terre d'Afrique, et il délassait son armée de la guerre par la chasse aux lions et aux éléphants. Quarante jours suffirent pour tous ces exploits à Pompée, qui n'avait encore que vingt-quatre ans. Or, quand après cette course si rapide et si triomphante il reprenait le chemin de l'Italie, il trouva sur le rivage un ordre venu de Rome, et signé de Sylla, qui lui ordonnait de licencier toute son armée, et de revenir sur-le-champ près de lui : l'armée romaine subit en frémissant sa part dans l'humiliation imposée à son général : elle poussait des cris de révolte et de haine contre Sylla. Pompée eut besoin de toute son autorité pour la maintenir dans les bornes. Quant à Sylla, cet ordre, qu'il avait donné si brusquement, n'avait d'autre motif que de façonner et de plier à son gré la volonté de ses partisans. Il se défiait de ses lieutenants, parce qu'il se souvenait d'avoir, sous Marius, substitué le rôle d'un rival à celui d'un subordonné. Il vint jusqu'aux portes de Rome, félicita Pompée, et lui donna le surnom de *Magnus*. Mais quand le jeune vainqueur parla de célébrer son entrée par les honneurs d'un triomphe, la susceptibilité de Sylla s'y opposa. Pompée avait de nombreux partisans, il comptait sur l'admiration des Romains : « L'insensé, dit-il en parlant de Sylla, ne sait-il pas que plus de gens adorent le soleil levant que le soleil couchant ? » Sylla fut forcé de céder : le triomphe eut lieu. Pompée se présenta monté sur un char traîné par quatre éléphants d'Afrique ; les portes de la ville se trouvèrent trop étroites, et Pompée dut se contenter de faire atteler quatre chevaux à son char. Bientôt après Lépide, un des partisans de Pompée, fut nommé au consulat et Sylla mourut. Son testament contenait une vengeance contre Pompée : il était le seul de ses amis qui eût été oublié dans les legs. Pompée sut de nouveau se montrer magnanime, car il honora les funé-

railles de Sylla. Cependant Pompée n'eut pas long-temps à s'opposer à Rome à une intrigue de Lépide, qui se détachait de son parti. Metellus avait été envoyé en Espagne contre Sertorius, qui déjoua par des manœuvres hardies et nouvelles la tactique et la prudence habituelles du vieux général. Tantôt il attaquait Metellus à la tête de cent-cinquante mille hommes, au dire de Plutarque, puis se perdait dans un défilé de montagne, et, avec quelques cavaliers seulement, dans lesquels il paraissait avoir fondu son armée, tombait inopinément sur les derrières de Metellus. Pompée sollicita et obtint d'aller commander en Espagne avec le vieux général. Sertorius l'accueillit par ce sarcasme: « Je battrais cet enfant de verges, s'écria-t-il, si je n'avais peur de cette vieille, » désignant ainsi Metellus. L'avantage resta long-temps incertain des deux côtés. Au combat qui eut lieu près de la rivière de Sucron, Pompée eut à payer de sa personne: tombé, presque seul, dans un gros d'ennemis, sa ressource fut de leur abandonner son cheval, qui était magnifiquement sellé et caparaçonné en or. Mais le sort commun de tous ces généraux révoltés atteignit bientôt Sertorius: il fut assassiné par les siens (681). Perpenna fut un de ceux sur qui les soupçons planèrent. Il prit aussitôt le commandement; mais avec Sertorius, l'ame de cette armée était morte. Perpenna n'était pas de taille à se mesurer avec Pompée; aussi fut-il bientôt vaincu, et il paya de sa tête sa révolte et tout le mal qu'il avait fait à Rome. De nouveaux ennemis, ou plutôt d'autres victimes, vinrent s'offrir aux coups du général victorieux. Crassus avait terminé par une bataille en règle la révolte des gladiateurs abrutis dont Spartacus avait fait des héros. Il échappa six mille esclaves de ce triste champ de bataille. Pompée n'eut qu'un geste à faire, et son armée vengea sur ces débris les terreurs que la guerre des esclaves avait causées à Rome. Il eut pour la seconde fois les honneurs du triomphe: on le nomma aussi consul, et on lui adjoignit pour collègue Crassus, qui faisait tout alors pour traverser cette ambition naissante. Crassus avait pour lui le sénat; mais le peuple tout entier était du côté de Pompée, qui lui semblait tout dévoué. Il affectait le plus grand respect pour la magistrature qui émanait du peuple. Un vieil usage voulait que les généraux se présentassent devant les censeurs pour rendre compte de leur conduite: cet usage était tombé en désuétude; Pompée le rajeunit, et sut en tirer parti pour sa popularité. Voici comment Plutarque, traduit par Amyot, raconte cette cérémonie: « A la fin, le plus asgé d'eux l'interrogua en ceste sorte: « Je te » demande Pompeius Magnus si tu as été » aultant de temps à la guerre, comme il » est ordonné par la loi.—Adonc, répon» dit Pompeius, à haute voix: « Oui, j'y » ai esté voirement autant de temps com» me il faut, et non soubz aultre capi» taine que soubz moy-même. » Le peuple ayant ouï ceste réponse, s'escria de joye et ne put se tenir de s'esclamer à haulte voix tout comme il en fut aise, et les censeurs même descendirent de leur tribunal, et l'allèrent par honneur reconduire jusques en sa maison, pour complaire à une multitude grande de peuple qui les suyvoit avec grands battements de mains et démonstrations de réjouissance. » Pompée comprenait bien qu'il ne fallait pas prodiguer sa popularité pour la conserver long-temps. Il sortait peu de sa maison, et quand il se montrait en public, c'était toujours escorté de la foule de ses clients. Il disait qu'un homme de guerre se rapetisse dans la vie civile, et qu'il doit peu s'y mêler. Aussi ne resta-t-il pas long-temps dans l'oisiveté, et nous allons le retrouver dans de nouveaux combats. — Autour de Rome et de ses vastes conquêtes s'étendait un ennemi déjà terrible, et qui menaçait de tout envahir, un ennemi qui enveloppait de tous côtés cet immense royaume, fermait toutes ses issues, anéantissait tout son commerce: nous voulons parler des corsaires. Rome, occupée de ses guerres civiles, allait laisser échapper de ses mains l'empire des mers. Tout ce qui

existait d'adroits pilotes, de beaux vaisseaux, allaient d'eux-mêmes au-devant de cette vie de hasard et de plaisir. La piraterie était devenue une espèce de puissance constituée. Elle disséminait sur toutes les mers ses mille navires; elle n'avait plus à combattre, il lui suffisait de se montrer; elle pillait tous les vaisseaux marchands, et se targuait de générosité quand elle se contentait de les tarifer à un prix excessif. Ces vaisseaux de tous les pays, ces matelots nés partout, avaient organisé, disons-nous, une force homogène et terrible : c'était là aussi que venaient se réfugier les grands seigneurs ruinés, et tous ceux qui avaient une fortune à faire ou à réparer. Le luxe dont les pirates s'entouraient relevait aux yeux des peuples l'abjection du métier qu'ils faisaient. Les villes dont les murailles se baignaient dans la mer voyaient avec effroi et admiration passer ces vaisseaux superbes, dont les rames argentées fendaient légèrement la mer, et où le soleil se brisait étincelant sur des rideaux de pourpre. C'était un concert et un festin éternels. Chaque vaisseau avait à son bord des musiciens et des captives de tous les pays. Ainsi, la piraterie devenait pour Rome un ennemi d'antant plus redontable qu'à toutes les séductions d'une souveraineté établie, il joignait celles de tous les délices et de toutes les oisivetés voluptueuses. Il n'y avait sorte d'affront que les corsaires ne fissent impunément au nom romain. On amenait un prisonnier : « Qui es-tu, lui demandait-on? Je suis citoyen romain, répondait le tremblant captif. » Alors tous les corsaires se mettaient à genoux et baisaient les pieds du prisonnier. On lui apportait un manteau de pourpre et des sandales : « Vous êtes citoyen de Rome, répétait-on. Que ne le disiez-vous plus tôt? Vous êtes notre maître, et nous vous obéirons : seulement, voici une échelle, et si vous ne vous jetez pas de bonne grâce dans la mer, nous vous aiderons à y descendre. » Les pirates menaçaient même la terre. Ils débarquaient sur les côtes d'Italie, pillaient les villes et les maisons de campagne, et reportaient tout sur cette mer qui engloutissait tout. Rome ne s'émut et ne s'alarma que quand elle vit tous ses négociants ruinés, et surtout quand l'extrême renchérissement des vivres lui fit pressentir la famine. L'attaque fut résolue. Mais quelle puissance, quelle dictature, opposerait-on à un ennemi aussi formidable? Geminius fut le premier à mettre en avant le nom de Pompée. Il fallait proposer son édit, lui donner une autorité absolue sur toute la mer qui s'étend depuis les colonnes d'Hercule, lui ouvrir un crédit illimité sur tous les receveurs publics, et mettre à sa disposition quinze membres du sénat qui deviendraient ses lieutenants. Le peuple, que le nom de Pompée entraînait toujours, allait voter avec transport toutes ces mesures; mais de graves susceptibilités s'élevèrent. Qu'allait devenir, disait-on, la liberté romaine, si on confiait à un seul homme un pouvoir si excessif? Quelle garantie aurait-on, qu'après avoir vaincu les pirates, il ne reviendrait pas en maître et en souverain? La popularité de Pompée triompha de toutes ces craintes. Le peuple lui accorda plus même que Geminius n'avait demandé en son nom : cinq cents voiles, cent vingt mille hommes, cinq mille chevaux, deux trésoriers généraux et vingt-quatre lieutenants, tous choisis dans les plus nobles familles. Le hasard voulut que le jour même de l'élection de Pompée les vivres diminuèrent, et le peuple reportait tout à son idole. Pompée divisa en treize régions toute l'étendue de la mer. Les corsaires, pris à l'improviste et séparément, ne purent résister à un armement aussi imposant. Tous ces vaisseaux étendirent leurs ailes, et regagnèrent leur guêpier, la Cilicie. Pompée les y suivit et n'eut pas de peine à les vaincre. En 40 jours, il avait nettoyé les mers de la Toscane, les côtes de la Sardaigne et de la Corse : il reparut à Rome, et repartit bientôt pour les mers de la Grèce. Partout on le recevait comme un libérateur. Aux portes, d'Athènes un écriteau disait de lui, suivant Plutarque :

D'autant es-tu dieu comme
Tu te recognois homme.

Pompée ne sut pas être impitoyable vis-à-vis de ceux qu'il avait vaincus. Il attaqua les corsaires dans la ville de Coracesium en Cilicie, où ils s'étaient retirés dans leurs châteaux. Il prit 90 superbes galères garnies d'éperons, et fit 20,000 prisonniers. Il n'en massacra aucun. Mais, voyant des hommes courageux et forts, et des femmes belles et jeunes, il donna des terres à ces proscrits, et colonisa ainsi la Cilicie. Il fit plus pour l'humanité. Metellus avait été envoyé de Rome contre les corsaires de Candie, et les massacrait impitoyablement. Il écrivit à Metellus que sa nomination était postérieure à la sienne; qu'il avait seul plein pouvoir sur les corsaires, et qu'il eût à se départir de cette guerre. Il envoya un de ses lieutenants, Lucius Octavius, défendre les corsaires contre Metellus, dont les cruautés ne finissaient pas. Beaucoup de détracteurs accusèrent alors la politique de Pompée; mais l'histoire, protectrice sacrée des droits de l'humanité, doit l'absoudre et le défendre.—Dès que Rome apprit les nouvelles victoires de Pompée, le peuple, sur la proposition du tribun nommé Manilius, lui laissa le commandement de toutes ces armées, le nomma gouverneur de la Bithynie, de la Phrygie, de la Cappadoce et de l'Arménie, ce qui était lui donner plus de pouvoir que jamais général n'en avait eu à Rome. Plutarque rapporte ici une anecdote qui prouverait qu'il y avait de la comédie dans la conduite de Pompée. Laissons parler Plutarque, et écoutons Amyot: « Quand il reçut les lettres par lesquelles on lui mandoit ce qui avoit été ordonné par le peuple en sa faveur, l'on dit qu'en la présence de ses familiers amys, qui tous estoient autour de luy et s'en resjouissoient, il fronça ses sourcils, et frappa sa cuisse comme estant désormais fasché et ennuyé de tant de charges les unes sur les autres, en disant: « O dieux, ne serai-je jamais au » bout de tant de travaux? N'eust-il pas » mieux valu pour moi que j'eusse été » quelque petite personne basse et in» connue, que d'estre ainsi continuelle» ment à la guerre le harnois sur le dos? » Ne verray-je jamais le temps que, me » despétrant des lacs de cette envie, je » puisse vivre doucement avec ma fem» me et mes enfants, aux champs dans » une maison! » Telles paroles alloit disant Pompeius; mais ses plus privés amis même ne purent supporter cette trop évidente dissimulation, cognoissant très bien que, oultre son ambition naturelle et convoitise de dominer, il estoit très aise d'avoir obtenu cette charge pour le différend et la querelle qu'il avoit eus avec Lucullus: aussi le descouvrirent bien incontinent les effets. »— La guerre contre Mithridate avait été glorieusement conduite par Lucullus; aussi sa jalousie s'éveillait malgré lui à l'approche d'un concurrent aussi redoutable. Pompée proclamait partout qu'on n'eût à obéir qu'à lui seul, et il détruisait tout ce que son prédécesseur avait fait. Les deux généraux se rencontrèrent sur la route: l'armée de Lucullus venait de traverser un pays frais et boisé; celle de Pompée avait passé par des terres sèches et arides. Aussi les archers de Lucullus avaient-ils des branches fraîches au bois de leurs lances qu'ils partagèrent fraternellement avec ceux de Pompée. Les deux chefs imitèrent d'abord la courtoisie de leurs armées; mais bientôt, une discussion s'étant élevée, Lucullus fut traité d'avare et Pompée d'ambitieux. Peu s'en fallut que ces deux armées, formées de concitoyens, ne tournassent l'une contre l'autre ces armes qui étaient destinées à combattre Mithridate. « Pompée, disait Lucullus, ressemble à ces oiseaux de proie qui ne s'attaquent qu'à des cadavres. Il se vante d'avoir vaincu Sertorius, mais Metellus ne lui avait rien laissé à faire; Spartacus, mais Crassus avait abattu la tête quand il a renversé le tronc; il trouve partout des restes de bataille qu'il a l'art d'arranger en victoires pour lui: qu'il s'attaque donc à Mithridate, il trouvera son fantôme; mais Mithridate n'existe plus: je l'ai vaincu. » — Cependant

Mithridate, malgré l'opinion de Lucullus, était encore un ennemi redoutable et puissant. De plus, c'était celui qui pouvait le plus lasser la patience des généraux romains. L'artificieux despote paraissait se livrer tout entier aux voluptés orientales, comme pour se distraire du souvenir de ses défaites. Mais, au sein de ces plaisirs qui énervent l'ame, il conservait la vigueur de sa haine et de ses résolutions : il animait par des largesses intelligentes ses vieux partisans et jusqu'à ses alliés tout froissés de sa chute. C'était, en un mot, l'ame invisible qui résidait mystérieusement sur les débris de cet empire. De plus, comme il ne voulait à aucun prix tomber entre les mains d'un ennemi, il avait toujours sur lui un poison violent qui ne le quittait pas; ne voulant pas, disait-il, livrer Mithridate vivant aux Romains. Les manœuvres de Pompée consistèrent donc à chercher à envelopper un ennemi qui se dérobait toujours. Ce fut une pénible course le long de l'Euphrate, de l'Araxe et des vallées qui avoisinent le mont Taurus. Une nuit cependant, comme la lune éclairait les deux armées, les coups de Pompée ne frappèrent plus dans l'ombre, et ses flèches atteignirent un but. Dix mille Barbares marquèrent par leurs cadavres, à l'aube naissante, la place où le combat avait eu lieu. Quant à Mithridate, il passa au milieu des ennemis avec 800 cavaliers, trompant ainsi toutes leurs prévisions. La rapidité de sa fuite fut telle que presque tous ses cavaliers restèrent en chemin. Le roi ne se trouva plus, quand il regarda autour de lui, que trois compagnons. L'un d'eux était sa concubine Hypsicratia, amazone que rien ne pouvait lasser. Vêtue en soldat parthe, elle combattait de pied ferme, soignait elle-même ses chevaux, et n'abandonnait jamais le roi, qui l'appelait Hypsicrates. Mithridate rallia ses amis dans un de ses châteaux qui s'appelait Juvra, leur distribua de nouveau de l'or et du poison, et alla demander la protection de Tigranes; mais Tigranes était du parti de Pompée. Il avait éprouvé la magnanimité d'un tel ennemi, et un traité de paix glorieux pour Rome avait été conclu. Mithridate s'était caché du côté du Bosphore, près des marais Méotides. Pompée traversa le fleuve Cyrus, et se mit à la poursuite des Albaniens. Il fallait s'enfoncer dans des pays brûlés par le soleil : on remplit d'eau 10,000 peaux de chèvres, et, après quelques jours de fatigue, l'armée romaine rencontra et triompha facilement de 60,000 Barbares à pied et de 12,000 à cheval. Dans cette affaire, Pompée fut blessé à l'épaule par le frère du roi, nommé Cosis; mais il se vengea du Barbare, et le perça de sa javeline. Les Romains voulurent pénétrer jusqu'à la mer Caspienne; mais les serpents et les reptiles qui dormaient sur le rivage se réveillèrent, et forcèrent les triomphateurs à revenir sur leur pas et à prendre le chemin de l'Arménie. On amenait en foule à Pompée des concubines de Mithridate. Une seule, Stratonice, parut plaire au général romain. C'était la fille d'un musicien assez pauvre. Un jour, pendant que Mithridate soupait avec ses femmes, on amena devant lui le père et la fille. Les yeux du roi furent tellement charmés de la beauté de Stratonice et ses oreilles de la douceur de sa voix qu'il voulut que la belle chanteuse entrât le soir même dans sa couche. Le pauvre musicien se retirait tout triste de n'avoir pas été écouté, et l'imprudent ne s'aperçut pas qu'il laissait son trésor, sa fille, dans le palais. Le lendemain, quand il s'éveilla, il se vit sous de magnifiques lambris, entouré d'esclaves : « Est-ce un rêve? demanda-t-il. — Non, lui répondit-on. Tout ceci est à vous. » Le vieillard, ne voyant pas revenir sa fille, devina tout, et accepta sans rougir ces richesses, que payait l'honneur de sa fille. Telle était la belle captive de Pompée. Dans un autre château nommé Cœnos, il trouva toute une correspondance secrète de Mithridate, où bien des infamies étaient consignées. Le roi avait empoisonné son propre fils Ariarathe, qui avait eu l'imprudence de remporter sur lui le prix de la course aux

chevaux. Puis, c'étaient des projets de faire périr tous les Romains qui étaient dans l'Asie, et tout cela était mêlé de lettres lascives qu'il écrivait à Monime et qu'elle lui répondait. Pompée, voyant que cet ennemi lui échappait toujours, voulut le prendre par la famine. Mais il était dit que Mithridate ne serait pas vaincu et humilié. Un jour que Pompée s'amusait à dresser un cheval arabe, on lui apporta des lettres du royaume de Pont : elles apprenaient que Mithridate, trahi par son fils Pharnace, s'était empoisonné. Pompée reçut en même temps des présents de Pharnace, entre autres il lui fit offrir le corps de son père. Pompée s'en détourna avec horreur. Il reprit en toute hâte le chemin de l'Italie. En passant, il s'arrêtait aux jeux et aux chansons de la Grèce. Cependant, Rome ne voyait pas revenir sans effroi ce vainqueur si puissant. Qui pouvait lui résister? Ne pouvait-il pas s'installer en maître et plier tout sous la domination d'une armée si dévouée et si forte, et qui avait eu le temps d'oublier sa patrie et de diviniser son chef. A mesure donc qu'il approchait, une inquiétude vague s'emparait des Romains : ils comprenaient que tant de victoires étaient une arme dangereuse contre leurs libertés, et que leur indépendance succomberait sous un général victorieux. Le riche Crassus s'éloignait de Rome avec ses trésors. Les grands seigneurs se renfermaient dans leurs palais. Que ces craintes furent jugées puériles quand on vit, dès qu'il eut mis le pied en Italie, Pompée, loin de son armée, suivre avec quelques domestiques la route de Rome, comme s'il fût revenu de sa maison des champs! Les populations, joyeuses, s'empressèrent autour de lui, et lui firent une escorte qui n'avait rien d'effrayant pour la liberté. Chacun se plaisait à saluer dans Pompée l'honneur du nom romain, et c'était la gloire de la patrie que Rome accueillait en ouvrant, pour la troisième fois, ses portes au triomphe d'un seul homme. — Il y avait une ancienne loi à Rome qui défendait aux généraux vainqueurs de mettre les pieds dans la ville avant le jour fixé pour leur triomphe. Pompée, qui voulait avoir des amis dans les consuls qu'on allait nommer, envoya prier le sénat de surseoir à l'élection jusqu'à son entrée à Rome. Une prière dans la bouche de Pompée avait une telle autorité que le sénat allait y obtempérer, lorsque Caton, cette sentinelle toujours en éveil sur la frontière des libertés publiques, se leva, et, parlant des anciennes coutumes et de l'indépendance de l'élection consulaire, fit rejeter la demande de Pompée. Celui-ci essaya de ramener à lui cette vertu incorruptible : il proposa à Caton d'épouser une de ses nièces. Il refusa cette alliance illustre, car il avait pénétré les motifs secrets de Pompée. Sa femme et sa nièce s'en désespéraient, et l'en blâmaient hautement. Peu de jours après, le bruit se répandit dans la ville que, par les ordres de Pompée et dans ses jardins mêmes, on avait distribué de grandes sommes d'argent pour faire pencher la balance en faveur d'Afranius, une de ses créatures. Cette rumeur excita le mécontentement public. Eh quoi! disait-on, est-ce l'argent qui va créer nos magistrats, et le consulat appartiendra-t-il maintenant au dernier enchérisseur? Caton, dans son humble maison, répétait à sa femme et à sa nièce : « Voyez, si nous avions accepté cette illustre alliance, toutes ces injures nous atteindraient, et la moitié de ce blâme eût été déversée sur nous. »— Du reste, jamais les portes de Rome ne s'étaient ouvertes pour un triomphe plus éclatant. Il dura deux jours entiers, et Plutarque raconte qu'avec ce qu'on omit de montrer en cette fête, on aurait pu faire un triomphe très imposant. Des bannières précédaient Pompée : elles portaient écrites les noms des nations qu'il avait vaincues, c'est-à-dire le royaume de Pont, l'Arménie, la Cappadoce, la Médie, la Colchide, l'Albanie, la Syrie, la Palestine, la Judée, l'Arabie, les corsaires qu'il avait anéantis, les mille châteaux, les neuf cents villes, les huit cents vaisseaux, qu'il leur avait pris. Il rapportait 20,000 ta-

lents en bijoux et en or. Il avait augmenté de 35 millions le revenu de la république. De plus, marchaient à la suite de son char triomphal les fils de Tigranes, avec sa femme et sa fille; le roi des Juifs Aristobulus, la sœur de Mithridate et cinq de ses enfants, et tous les capitaines des corsaires. Mais ce qui rehaussait le plus la gloire de Pompée, c'était ce que chacun répétait autour de lui. Il avait triomphé trois fois : la première de l'Afrique, la seconde de l'Europe, la troisième de l'Asie. Promenant ainsi la terreur de ses armes, il avait soumis à la domination romaine la plus grande partie du monde alors connu. Que tenterait maintenant cette ambition qui s'était rassasiée de toutes les joies de tant de victoires? où s'arrêteraient ces conquêtes qui avaient embrassé le monde? César seul pouvait résoudre le problème. Ces deux hommes sentaient que l'un devait écraser l'autre. César commença par obtenir de Pompée qu'il se brouillât avec Cicéron; puis il le rapprocha de Crassus, double manœuvre qui éloignait de lui un conseiller dangereux et éloquent, et qui, unissant Crassus et Pompée, n'en faisait plus pour César qu'un seul adversaire qu'il saurait dompter. César était parvenu au consulat : il s'y conduisit, dit Plutarque, comme un tribun du peuple. Il proposa une distribution de terres, qui fut reçue avec transport. Pompée, qui ne voulait pas se laisser devancer en popularité, se joignit à César par l'organe du tribun Clodius, qui mettait sans cesse son nom en avant au risque de le compromettre. — Jusqu'à présent, nous n'avons vu dans Pompée qu'un général habile qui, par l'éclat et la promptitude de ses succès, fait presque oublier qu'ils lui ont été rendus faciles par les travaux plus savants et plus héroïques de ses prédécesseurs, tels que Metellus et Lucullus. L'occasion lui est favorable sans doute; mais il ne la manque jamais. On pourrait dire qu'il porte de la grâce dans la victoire. Dans sa vie, ou privée, ou publique, tout est plein encore de dignité et de cette aménité que les deux Scipions avaient fait connaître aux Romains. Maintenant il va décroître et tomber comme l'un de ces grands arbres qui, minés au dedans par un vice secret, sont renversés avec fracas, et écrasent dans leur chute tout ce qui les entoure. Il n'y a pas à douter que dès lors, et Pompée, et César, se demandaient déjà tous les deux à qui appartiendrait l'empire de Rome. Ils résolurent de tâter le terrain, et pour sonder en toute sécurité, pour avoir le temps de se faire en secret des partisans dévoués, ils contractèrent ensemble une alliance de famille qui semblait devoir faire deux parents éternellement liés de ces deux rivaux. Pompée épousa Julia, la fille de César. Pendant quelque temps, il ne fut occupé que des charmes de sa nouvelle épouse. Il l'emmenait avec lui dans ses maisons de campagne, passait tout son temps auprès d'elle, et négligeait absolument les choses publiques. César, de son côté, s'occupait avec de vastes projets de son gouvernement de la Gaule cisalpine. Caton était absent de Rome, et la direction était donnée uniquement par Clodius, qui avait abandonné le parti de Pompée, et qui l'injuriait du haut de la tribune. Le sénat aussi, irrité de la faiblesse avec laquelle Pompée avait abandonné Cicéron, ne relevait pas toutes les accusations dont Clodius chargeait Pompée auprès du peuple. Celui-ci vit bien que le moyen le plus sûr pour lui était de rappeler Cicéron, cher au sénat, et ennemi mortel de Clodius. Une fois réinstallé, Cicéron ne se montra point ingrat pour Pompée. Il fit passer au sénat la proposition de charger Pompée de faire venir du blé à Rome, ce qui était lui confier de nouveau le commandement de forces importantes, tant sur mer que sur terre. Il envoya partout ailleurs ses lieutenants et ses amis, et partit lui-même en Sicile. Comme la flotte allait remettre à la voile pour revenir et reporter les vivres à Rome, une bourrasque s'éleva : les matelots ne voulurent pas lever les ancres. Pompée donna des ordres positifs : « L'important, dit-il, n'est pas que je vive, mais que j'arrive. »

Le vent s'apaisa : les marchés et les halles se remplirent, non seulement à Rome, mais aux environs, tellement, dit Plutarque, « qu'il en sourdict comme une vive fontaine et un ruisseau qui s'espandit par toute l'Italie. » Cependant, César, du fond de la Gaule, qu'il soumettait d'une manière si admirablement racontée dans ses *Commentaires*, remplissait l'Italie de son nom. Il jouait un double jeu dans sa province; il aguerrissait son armée, la tenait sans cesse en haleine, lui montrant par lui-même l'exemple du courage et de l'héroïsme. Il faisait de ses soldats autant de partisans intrépides, qu'il gagnait par l'or dont il dépouillait ses ennemis, et qu'il s'attachait de plus en plus par ses victoires; mais il n'en était pas pour cela moins actif, moins adroit à Rome; ses partisans secrets distribuaient de l'argent au peuple, et donnaient aux sénateurs et à leurs femmes de magnifiques présents, qu'il tirait on ne sait comment d'un état si peu avancé en civilisation. Sa popularité était telle alors que pendant qu'il hivernait à Lucques, tous les hommes illustres de Rome, deux cents sénateurs, ayant en tête Pompée et Crassus, vinrent le trouver, et remercier celui qui se montrait si grand dans ses victoires et si libéral dans ses présents. Ce fut là que fut conclu entre César, Pompée et Crassus, ce traité mystérieux, ce triumvirat, où chacun devait essayer de gouverner à trois avant de gouverner seul; ce triumvirat, qui fit ouvrir le tombeau de la république romaine. Il fut convenu que Pompée et Crassus demanderaient le consulat aux prochaines élections, que l'un aurait le gouvernement de l'Afrique, l'autre celui de l'Asie, et qu'ils travailleraient tous dans un but commun. Tous les candidats se retirèrent devant Pompée et Crassus. Lucius Domitius fut le seul que les conseils de Caton engagèrent à ne pas céder : « Reste, lui disait-il, tu ne combats pas pour toi, mais pour les libertés de Rome ! » Le parti indépendant fut vaincu ; on en vint aux mains ; Caton fut blessé à l'épaule, parce qu'il avait abandonné le dernier le lieu de l'élection. Pompée et Crassus furent nommés. L'Asie fut donnée à Crassus, l'Afrique à Pompée. Celui-ci prêta alors deux de ses légions à César, qui avait besoin d'un renfort : faute capitale dont il eut bientôt à se repentir. Cette élection violente avait porté un coup fâcheux à la popularité de Pompée; des jeux qu'il donna au peuple la lui assurèrent de nouveau. Il ouvrit un magnifique théâtre, dont il avait fait prendre le modèle en Grèce; il y fit combattre dans l'arène cinq cents lions et des éléphants : dès lors, sa réputation se rétablit; jamais il n'avait été plus grand, plus juste et plus aimé des Romains. Il fallut toutes ses prodigalités pour faire excuser la conduite actuelle de Pompée. Non seulement il laissa à ses lieutenants le commandement de ses armées, mais tout son temps se passait à l'intérieur, dans des fêtes où présidait son esclave favori, Demetrius, et dans ses maisons de campagne, où il vivait entièrement occupé de sa femme Julia. Pompée, dit Plutarque, était très séduisant auprès des femmes; sa conversation était vive et entraînante. Julia adorait Pompée. Après quelque temps de bonheur, elle mourut en couche, et son enfant ne lui survécut pas. Ce lien d'amour qui unissait César à Pompée changea en se brisant toute la face du monde. En outre, Crassus fut tué en Asie après une sanglante défaite; il n'y avait donc plus un tiers importun qui pût s'interposer entre ces deux rivaux. Pompée fut le premier qui attisa le feu sous la cendre qui le couvrait : il fit une harangue où il rappela qu'il s'était toujours départi des emplois publics et des magistratures qu'il avait exercées, aussitôt que la loi de son pays le lui avait ordonné, laissant entendre par-là qu'il était temps que le vainqueur des Gaules licenciât ses armées. Ensuite, les créatures de Pompée parlèrent sourdement de la nécessité où la république serait bientôt d'élire un dictateur. Cette opinion souleva un violent orage dans l'assemblée du peuple, qui comprenait que de la dictature su-

prême à la royauté il n'y avait qu'un pas. Les amis de Pompée retournèrent alors la proposition contre ceux de César, et Bibulus, parla d'élire un seul consul. Caton se leva alors : chacun s'attendait qu'il allait tonner contre la proposition ; mais, dit Plutarque, il déclara que pour lui il n'aurait jamais personnellement conseillé cette mesure, que cependant, puisqu'elle venait d'un autre, il était bien d'avis qu'on la suivit : «Pour aultant, dit-il, qu'il vault mieux avoir un magistrat qui commande, qui qu'il soit, que de n'en point avoir du tout, et qu'il ne voyait personne qui sût aussi bien commander, en ces temps de trouble, que ferait Pompeius. » Le sénat ratifia cette mesure, et Pompée fut nommé seul consul avec la permission de s'adjoindre un collègue s'il voulait. Il remerciait Caton : « Je n'ai point parlé, répondit celui-ci par intérêt pour vous, mais par amour pour la chose publique, et je dirai toujours mon avis, que vous me le demandiez ou non. » Pompée épousa alors Cornélie, fille de Metellus-Scipion, veuve de Crassus. Cette dame, très jeune et très belle, était, dit-on, très savante en philosophie et en géométrie. Pompée fut de nouveau captivé par elle, et au milieu des graves événements qui se préparaient, il serenferma dans ce nouvel amour, qui le distrayait de la chose publique. Pompée s'attacha cependant à faire quelques améliorations importantes, mais il les détruisait par ses exemples. Ainsi, il voulut protéger l'intégrité et l'inviolabilité des juges, et corrompit ceux qui devaient voir paraître devant eux son beau-père Scipion. Il fit aussi publiquement l'éloge de Plancus, qui fut condamné cependant ; et un jour, comme il revenait du bain, et qu'un accusé se précipitait à ses genoux et embrassait ses pieds : « Relevez-vous, lui dit-il, vous ne faites que me gâter mon souper ! » Tel était Pompée : avec de bonnes intentions, ce qu'il faisait allait sans cesse à l'encontre de ce qu'il y avait de louable dans ses projets. Il s'adjoignit pour collègue son beau-père Scipion, se fit confirmer pour **4 ans dans ses divers gouvernements, et obtint de prélever mille talents par an** sur les fonds publics pour entretenir ses soldats. — Une des mesures les plus habiles de Pompée fut de lier à son parti Cicéron, que les manœuvres de César en avait d'abord détaché. Cicéron était une voix toujours admirée dans le sénat. Le courage de l'orateur et du citoyen venait de délivrer Rome de cette conjuration terrible et atroce dont Catilina était le chef. Cicéron voulut que Pompée se liât à lui par des paroles solennelles qu'il ne pourrait plus révoquer. Voici comment il le raconte dans une de ses lettres à Atticus : « Dans cette vue, j'ai commencé par engager Pompée, qui avait été trop long-temps sans s'expliquer sur mes actions, à déclarer en plein sénat, non pas une fois, mais plusieurs, et fort au long, qu'on m'est redevable du salut de l'empire, c'est-à-dire de toute la terre. Il ne m'importait pas tant qu'il s'expliquât là-dessus, car mes actions ne sont pas si obscures qu'il faille les faire connaître, ni d'un mérite si douteux qu'elles aient besoin d'approbation, il n'importait, dis-je, pas tant à moi qu'à la république qu'il me rendît ce témoignage, parce que certaines personnes mal intentionnées s'imaginaient que ces actions mêmes seraient entre nous deux un sujet de division. Je me suis donc lié si étroitement à lui, que nous en sommes, et plus autorisés dans les affaires publiques, et mieux soutenus dans ce qui nous regarde en particulier. » Quelques années auparavant, Rome avait été témoin d'un grand scandale. Clodius, ce tribun factieux et dissolu, venait d'attenter de la manière la plus flagrante à la religion et à la morale publique. Pendant que l'épouse de César, avec laquelle il entretenait des liaisons coupables, célébrait dans sa maison les mystères de la déesse des femmes, Clodius, sous les habits d'une jeune fille, pénétra dans cette maison, dont les portes, pendant toute la cérémonie, étaient interdites à tout homme. Il se réunit aux chœurs des femmes qui chantaient, regarda d'un œil profane ces

mystères impénétrables même pour les Romains, fut surpris et reconnu dans la chambre de Pompeia. — Le scandale fut énorme : Cicéron fut un des plus ardents à venger l'honneur de César et la pudeur romaine. Mais les juges furent gagnés ; les complaisances de quelques grandes dames sauvèrent la vie à Clodius. Celui-ci ne tarda pas à se venger sur Cicéron; il fut exilé, et Pompée donna les mains à cette injustice; plus tard, il reconnut sa faute et rappela Cicéron. Telle fut la source d'une alliance que Pompée sut habilement ménager, et dont le grand orateur s'enorgueillissait. Il insiste dans une autre lettre sur cette amitié politique : « Quant aux reproches que vous me faites tout doucement sur mes liaisons avec Pompée, ne croyez pas que j'aie recherché son amitié parce que j'avais besoin de lui pour me soutenir, mais c'est que les affaires étaient à un point que s'il y avait eu entre nous la moindre dissension, il en serait arrivé de très grandes dans la république. Pour l'empêcher, je m'y suis pris de telle sorte que, sans me démentir en rien, je l'ai rendu meilleur et moins dévoué aux volontés du peuple. Sachez qu'il parle plus avantageusement de mes actions, contre lesquelles tant de gens avaient voulu le prévenir, que des siennes propres : jusque là qu'il me rend ce témoignage, que s'il a bien servi l'état, je l'ai sauvé. Je ne sais quel avantage je tirerai de tout cela ; mais je sais bien que c'en est un grand pour la république, et si je pouvais réussir de même près de César, qui à présent a si fort le vent en poupe, rendrais-je un mauvais service? Je dis plus, quand je n'aurais pas d'envieux, quand tout le monde me rendrait justice, ne vaudrait-il pas toujours mieux guérir les parties malades que d'être obligé de les couper? » La popularité de Pompée était égale dans le peuple, que sa loi agraire lui avait gagné, et au sénat, où Cicéron dominait. Il tomba dangereusement malade. Plutarque raconte que toute l'Italie se mit en deuil, supplia les dieux, et fit des réjouissances magnifiques lors de sa guérison. Ces démonstrations publiques furent une des causes de la guerre civile. Pompée était très accessible à l'orgueil ; il se disait qu'aucun ennemi ne serait en état de résister à un homme qu'on déifiait ainsi. César arrivait sur Rome avec une armée qu'il avait rendue invincible. Le Rubicon était passé : « Qu'importe ! disait Pompée, c'est moi qui ai fait César; je mettrai moins de temps à le défaire. » C'était lui qui avait en main les intérêts de la chose publique. Le sénat, les libertés de Rome, s'appuyaient sur son épée; mais lui, plongé dans une mollesse coupable à son âge, et dans les circonstances qui l'entouraient, laissait les populations italiennes s'approcher de Naples où il habitait, pour jeter de l'encens sur son autel, se renfermait dans sa maison avec sa nouvelle épouse Cornélie ; et quand on lui disait que César marchait sur Rome, que César allait étouffer sous ses pieds les dernières libertés romaines, Pompée répondait sans détacher ses yeux de Cornélie : « Qu'importe! Ne savez-vous pas qu'en quelque endroit de l'Italie que Pompée frappe du pied, il en sortira des légions tout armées et prêtes à lui obéir ? » Cette indolence fut plus fatale à la république que ne l'avait été jusque là l'ambition du triumvir. Dans ces circonstances, Pompée manqua complètement de cette habileté froide et calculatrice avec laquelle il faisait des choses qui paraissent grandes et spontanées dans le lointain. La journée de Pharsale fut la dernière journée de la liberté et de la république romaine. Représentées par un protecteur peu zélé, elles furent vaincues. La faute tout entière est à Pompée : si, au lieu de se renfermer dans les délices de sa maison de Naples, il avait préparé à la guerre tous ces jeunes seigneurs qui n'y avaient jamais été, et tous ces soldats qui se reposaient depuis longtemps, la plaine de Pharsale n'eût pas été aussi funeste à Pompée, et une tombe de moins eût été creusée sur les bords du Nil. Cependant, si César était hors de Rome, si l'on voyait déjà ses dix légions sur les sommets des Alpes, César était

dans Rome aussi, ou du moins son or y était pour lui. Il avait gagné le tribun Curion, dont il avait payé les dettes immenses, Marc-Antoine, Pison. Dans une assemblée du peuple, où l'on avait agité la question de savoir lequel de César ou de Pompée devait poser les armes, un plus grand nombre s'était levé pour César que pour Pompée. Le consul Marcellus était resté le partisan le plus exalté de Pompée ; il traitait publiquement César de brigand. Après l'assemblée du peuple, Marcellus, suivi de tout le sénat, qui était resté fidèle à Pompée, se rendit chez ce général : il lui peignit chaleureusement les circonstances qui le menaçaient, et termina par lui dire : « Je vous ordonne Pompée de secourir votre patrie, et de vous servir des troupes que vous avez déjà et d'en lever de nouvelles. » Cependant César n'était plus qu'à quelques journées de Rome : une terreur panique s'emparait de ses habitants; les plus considérables se portaient chez lui, et là on lui demandait ce qu'il avait à opposer à César. Pompée parla faiblement des deux légions qu'il avait prêtées à César, et d'une force de trente mille hommes. «Où sont, se demandait-on, ces légions qui devaient sortir de dessous terre?» — Caton proposa et fit adopter de nommer Pompée général avec un pouvoir absolu. « Ceux, disait-il, qui font le plus de mal peuvent aussi quelquefois faire le plus de bien. » Pompée déclarait partout que ceux qui resteraient dans la ville, et ne le suivraient pas, seraient considérés comme partisans de César. A la tête d'une armée forte de sept mille chevaux, et d'un grand nombre de fantassins, au bout de neuf jours de siége il s'empara de Brindes, et fit embarquer pour la Grèce les deux consuls et toute son armée. Ainsi, voilà Rome sans magistrat, sans sénat. Plusieurs historiens font gloire à Pompée de cette fuite, qu'ils appellent une bonne ruse. Pour nous, il nous semble que ce fut une faute capitale que d'abandonner ainsi le sol de l'Italie et le trésor public, que de céder du terrain sans aucun prétexte à un général qu'on méprisait tant naguère. Cette opinion est éloquemment exprimée par Cicéron : voici comment il en parle à Atticus : « Dites-moi, je vous prie, ce que vous pensez du parti qu'il a pris d'abandonner Rome. Pour moi, je n'y comprends rien, et je n'y vois aucune apparence de raison. Abandonner Rome! Vous en feriez donc autant si les Gaulois venaient une seconde fois l'assiéger? La république, dit-il, n'est pas renfermée dans l'enceinte de nos murailles; mais notre patrie n'est autre chose que nos foyers et nos autels. Thémistocle n'abandonna-t-il pas Athènes? C'est qu'une seule ville ne pouvait arrêter ce torrent de Barbares qui inondait la Grèce. Environ 50 ans après, Périclès sauva Athènes quoiqu'il ne lui restât plus que cette place ; et lorsque les Gaulois eurent pris Rome, nos pères tinrent dans le Capitole : vous voyez combien nous avons dégénéré. D'un autre côté, il semble qu'il se tirera de ce mauvais pas ; si j'en juge par la douleur publique des villes de ces quartiers, et par tout ce que l'on dit dans les conversations. Si l'on est fort étonné de voir la capitale de l'empire sans sénat, sans magistrat, Pompée fuyant est un spectacle qui a animé tous les esprits. » La flotte, partie de Dyrrachium, aborda en Macédoine. Brutus, celui qui devait tuer César, Caton, Cicéron lui-même, après de longues et prudentes hésitations, vinrent rejoindre Pompée. Pour César, il entra sans difficulté dans une ville déserte ; il ne se livra à aucune vengeance, et ne fit pas tomber une tête : il menaça seulement le tribun Metellus de le tuer s'il refusait de lui livrer les clés du trésor public : « Et remarquez, ajouta-t-il, qu'il m'est plus difficile de le dire que de le faire. » Il ne s'arrêta pas long-temps à Rome. Il retourna en Espagne, où il s'empara de quelques troupes de Pompée, et de là se mit à poursuivre de près son illustre rival. La tactique de César fut d'user et d'affaiblir par des escarmouches savantes le corps formidable de l'armée ennemie, et de prouver à ses soldats qu'il était possible après tout d'atta-

quer cette masse imposante. Cette conduite faillit lui coûter cher. Dans une de ses défenses, Pompée se battit avec tant de courage que deux mille des ennemis restèrent sur le champ de bataille. César se réfugia dans son camp, où il ne fut pas poursuivi, et le soir, causant avec ses amis, il dit : « Nous étions vaincus aujourd'hui si nous eussions eu affaire à un ennemi qui sût vaincre. » La disette força bientôt César à aller chercher d'autres ressources ; il passa en Thessalie; là, au-dessus de Larisse, près du fleuve Apidanus, il arriva dans une plaine stérile, et qu'on appelait Pharsale; Pompée le rejoignait lentement. Là fut livrée une des plus sanglantes batailles de l'antiquité (*v.* PHARSALE). Pompée y vit périr sa fortune avec la liberté romaine. Réduit à prendre la fuite, escorté de quelques amis fidèles et de quelques esclaves, il erra pendant long-temps, et quand son cheval fut lassé, il l'abandonna, et, traversant la vallée de Tempé, se mit à genoux sur le bord du fleuve et but de son eau. Il arriva le soir sur le rivage de la mer, et dormit dans une cabane de pêcheurs. Le lendemain, il renvoya ses esclaves, et, avec les deux Lentulus, Favonius et quelques autres, monta sur un bateau de rivière, aperçut de loin un vaisseau marchand, se dirigea vers lui, et, appelant le patron, il lui demanda asile à son bord. « Cet homme, dit Plutarque, était occupé à raconter à ses matelots un songe qu'il avait eu la nuit, dans lequel Pompée lui était apparu vaincu et suppliant. C'était bien lui, c'était le grand Pompée ; c'était la même figure, résignée, mais fière, abattue, mais encore noble. Il fit diriger le vaisseau vers Mytilène, où était sa femme Cornélie. Il restait sur le pont, silencieux et comme perdu dans la contemplation de la mer. Arrivé à l'île de Lesbos, il envoya un courrier pour prévenir Cornélie. Elle attendait, d'après les dernières lettres de Pompée, le récit d'un victoire facile et éclatante, et voilà ce que le messager lui dit : « Si vous voulez le voir encore, il est là sur un seul vaisseau, et qui n'est pas à lui ! » Cornélie tombe sans connaissance à ces mots ; puis bientôt elle revient à elle, traverse la ville en courant, et se jette dans les bras de Pompée : « O mon époux, lui dit-elle, ce n'est pas ta mauvaise fortune que je pleure, c'est la mienne : me comprends-tu ? Publius Crassus, mon premier mari, est mort, tué de la main des Parthes, et il fallait seulement que ma vie fût liée à la tienne pour changer en malheurs inouïs la fortune du grand Pompée. O Pompée ! Pompée ! pourquoi t'ai-je connu, et que ne me suis-je couchée, comme je le voulais, dans le tombeau du grand Crassus ! » Pompée la releva et lui répondit : « N'accuse pas la fortune, Cornélie ; il y a peu d'hommes qu'elle ait favorisés aussi long-temps que moi. Parce qu'elle ne m'avait jamais abandonné jusqu'ici, tu as cru que je l'avais maîtrisée : voilà ton erreur. Ne la maudis pas, Cornélie, et pense que, puisque de ce que j'étais elle m'a fait ce que je suis maintenant, de ce que je suis elle peut me refaire ce que j'étais. » — Cornélie rassembla ses bijoux et ses esclaves. Pompée s'embarqua avec sa femme, et fit voile sans s'arrêter jusqu'à Attalie, dans la Pamphylie. Il fut rejoint par soixante sénateurs. Caton, lui apprenait-on, avait rassemblé les débris de son armée. Sa flotte restait encore tout entière. Ces nouvelles relevèrent un peu Pompée : mais il pleura amèrement la faute qu'il avait faite de combattre si loin de sa flotte, au milieu des terres. Où irait-il ? Dans quelle province aborderait-il pour reconstruire une armée et rejoindre les forces qui lui restaient? Pompée inclinait pour aller chez les Parthes. On réunit les opinions, et le funeste conseil d'aller en Égypte prévalut. « Vous trouverez, lui disait-on, un jeune roi pénétré de reconnaissance pour tout ce que vous avez fait pour son père. » Voilà ce qu'on disait : mais ce qu'on ne savait pas, c'est que tout était décidé à la cour d'Égypte par Photin, esclave anobli et favori suprême. Lors donc qu'un messager fut venu demander la bienvenue pour Pompée, Photin rassembla son

conseil, composé d'esclaves et d'affranchis. On ne savait quel parti prendre, quand un Grec, Théodote de Chio, qui enseignait la rhétorique au jeune Ptolémée, broda un discours sur ce thème. « Si vous recevez Pompée, vous avez César pour ennemi et Pompée pour maître : si vous le renvoyez, Pompée se vengera un jour de ce que vous l'avez chassé, et César de ce que vous ne l'avez pas retenu. Vous n'avez donc qu'une chose à faire, qu'une mesure à prendre, c'est de tuer Pompée. » Puis, il ajouta en souriant : « Un mort ne mord pas. » L'histoire doit dire que dans cette réunion infâme, il ne se trouva pas une voix pour flétrir cette opinion. La mort de Pompée fut résolue, et on en chargea Achillas, Septimius et Salvius. Septimius et Salvius avaient autrefois commandé des compagnies sous Pompée. Ils prirent une barque, cachèrent leurs épées, et, renforcés de quelques soldats, ils se dirigèrent vers la galère de Pompée. Celui-ci, comme par un pressentiment secret embrassait en pleurant Cornélie et tous ses amis, qui étaient sur le pont. Achillas s'approcha de la galère : « Seigneur, dit-il à Pompée, il faut que vous descendiez dans cette barque; les eaux sont basses, et il y a des jones le long du rivage qui empêcheraient votre vaisseau d'aborder. » Pompée, voyant la figure sinistre de ces hommes, devina une partie de ce qui l'attendait : il n'était plus temps de reculer; déjà les vaisseaux du roi d'Égyte se dirigeaient tout armés sur lui. Il embrassa une dernière fois Cornélie et ses amis, et descendit dans la barque. Sa contenance fut calme et digne. « Mon ami, dit-il à Septimius, ne me reconnais-tu pas? N'as-tu pas servi sous moi! » N'obtenant point de réponse, il se remit à lire une harangue grecque qu'il avait composée pour Ptolémée. Son supplice ne fut pas long. Comme la barque abordait, et au moment où il mettait le pied sur la terre d'Égypte, Septimius le frappa par derrière, Achillas et ses compagnons redoublèrent. Dès lors un cri déchirant partit de la galère de Pompée, qui emmenait Cornélie à force de rames : un homme s'enveloppa dans son manteau sans dire une seule parole; un corps tomba sur le rivage, et c'en était fait du grand Pompée. Son affranchi Philippe resta seul pour veiller auprès de ce tronc informe, dont les meurtriers avaient coupé la tête. Quand la curiosité des Égyptiens se fut rassasiée sur ce cadavre, il l'enveloppa de sa propre tunique, et, aidé d'un vieux Romain qui habitait l'Égypte, il rassembla quelques planches de bateau que le flot avait poussées sur le rivage, fit un bûcher et consuma ces restes précieux. A ce moment, un vaisseau passait sur la mer; un homme était sur le pont : c'était Lentulus, ami de Pompée. Il distingua de loin un bûcher et un esclave qui l'alimentait. « Qui est, se demandait-il, celui qui est venu se reposer ici de ses travaux? » Une voix secrète et le souvenir de Pharsale le firent penser à Pompée. Il descendit, et de la sorte trois Romains honorèrent les funérailles de Pompée, et prièrent sur son bûcher. La récompense de Lentulus pour cet acte de piété fut, quelques instants après, d'être tué par des Égyptiens qui passaient, et qui s'indignèrent de voir un homme qui honorait et qui s'agenouillait devant leur victime. — Jusqu'à présent, pour écrire cette biographie de Pompée, nous avons suivi la trace du burin ingénieux et attachant de Plutarque. Depuis les dix-huit siècles qui se sont écoulés, la vue de l'histoire a grandi, et elle juge autrement. Nous allons donc essayer de porter un jugement qui nous soit propre, et nous examinerons sévèrement chacune des actions de Pompée. — Rome touchait à une époque de transformation nécessaire. La république arrivait malgré elle à l'empire. Les lettres grecques, qui détournaient à leur profit cette énergie primitive des Romains, les vices de toute sorte, conquêtes déplorables que les vainqueurs avaient rapportées de l'Orient; les richesses immenses que tant de dépouilles leur avaient faites, jetaient dans Rome les germes d'une corruption qui devait être désastreuse pour la li-

berté. Cette capitale du monde, comme elle s'appelait orgueillensement, devait cesser de vivre sous un principe d'aristocratie tempérée. Des ambitieux habiles devaient exploiter les passions démocratiques au profit de leurs espérances, et franchir sans peine les limites qui séparaient le tribunat populaire de la tyrannie suprême. Rome ressentait toujours les effets de cette impulsion que lui avaient donnée les Gracques. Marius et Sylla, partant chacun d'un principe opposé, devaient se rencontrer au même but, et retarder alternativement leur triomphe par un flot de proscriptions. Telles étaient les circonstances, quand Pompée parut sur l'horizon politique. Il se montra le protecteur de Sylla, déjà vieilli, et recueillit son héritage et son parti, moins ses principes sanglants et odieux. Il comprit qu'il y avait des changements à faire, que le sénat devait se résigner à des concessions, et proposa un plan dont l'application aurait montré des principes sages et mesurés. Les guerres d'Espagne et d'Afrique vinrent le détourner de ses préoccupations politiques. Après sa campagne contre les pirates et son expédition contre Mithridate, Pompée devait trouver à Rome des rivaux qui, chacun spécialement à la vérité, l'emportaient sur lui. César devait lui donner une cruelle leçon de guerre sur le champ de bataille de Pharsale. Cicéron était son maître à la tribune, et Caton le dominait dans les déterminations publiques et dans la vie privée par toute l'austérité de sa vertu. Pompée, en effet, avait plutôt la pratique et l'habileté que la spontanéité du génie militaire, plutôt la facilité de parole que l'éloquence, plutôt l'honnêteté que la vertu. Il faut lui rendre la justice de dire que, jusqu'à ce qu'il eût abandonné Cicéron pour ne pas perdre la faveur du tribun Clodius, on n'eut pas un tort grave à reprocher à la moralité de sa conduite. Dès qu'il fut entré dans ce triumvirat fatal à la liberté, Pompée sembla abdiquer l'honneur de toute sa conduite passée. Il était dévoré d'un besoin invincible de gouverner, et, ne se sentant pas assez fort par lui-même, il voulait se servir de ses deux plus redoutables rivaux et les réunir à lui jusqu'à ce qu'il pût les écraser. Rome eut à cette époque la gloire périlleuse d'avoir élevé dans son sein plusieurs grands hommes. Le génie ne veut pas être divisé. Quand il réside tout entier dans un seul homme, comme il est complet, il est nécessairement grand et noble; fractionné, il devient un prétexte et une cause suffisante pour des tyrannies isolées et terribles. Or, à côté de Pompée se trouvaient, à cette époque, César, qui l'effaçait sous tous les rapports; Cicéron, aussi habile politique qu'admirable orateur; Caton, le modèle et la réunion de toutes les vertus républicaines; Crassus, le grand général, et Lucullus, qui se réveillait de temps en temps dans ses salles de banquet pour se souvenir qu'il avait vaincu Mithridate. Nécessairement, la ville éternelle était destinée à devenir la proie du plus grand, du plus habile de ces hommes, et ce ne fut pas Pompée que la fortune désigna. Il eut long-temps, nous le répétons, des intentions nobles et généreuses. Il les oublia quand des triomphes nombreux et éclatants eurent fait naître l'ambition, que le citoyen de Rome aurait dû étouffer dans son sein. Nous terminerons par l'accuser une dernière fois de la faute capitale et sans excuse qu'il commit en abandonnant avec une sorte de lâcheté l'Italie, pour aller chercher ses légions dans des provinces éloignées, et en laissant sans défenseur Rome, qui eût été anéantie si elle eût eu affaire à un vainqueur moins clément que César. Quand il quittait si déplorablement les portes de sa ville natale, pourquoi une voix prophétique ne lui cria-t-elle pas que ce qu'il laissait dans Rome, c'était sa gloire; c'était Pompée tout entier, et Sertorius, et les pirates, et Mithridate, vaincus; et que ce qu'il allait chercher au loin, c'était une défaite éclatante, une mort que son courage seul ennoblit, et une tombe creusée par deux esclaves sur les bords du Nil!

Lacretelle,
de l'académie française.

POMPEIA, jadis célèbre par son commerce, était une ville de la Campanie, située sur le golfe de Naples, au pied du Vésuve. Une éruption du volcan, qui coûta la vie à Pline l'ancien, 63 ans après J.-C., engloutit Pompeia ainsi qu'Herculanum (*v.*) Elle fut découverte en l'année 1748. Les points les plus élevés des bâtiments dépassaient la lave de 18 pieds d'épaisseur, sous laquelle elle était ensevelie. Quoiqu'elle fût moins spacieuse qu'Herculanum, les arts avaient aussi embelli ses constructions. Les rues sont étroites, les maisons petites; mais la beauté et la richesse distinguent les monuments publics. Depuis 1812, les déblaiements qu'on a opérés permettent de pénétrer dans l'intérieur de la ville, on y retrouve les anciens édifices dans un état parfait de conservation. On découvrit, en 1825, une belle maison particulière, *Casa del poeta tragico*, longue de 30 mètres et large de 15, laquelle renferme 19 chambres, avec un *atrium* et un péristile, enrichis de superbes tableaux et de mosaïques. La partie découverte jusqu'à présent se compose d'un amphithéâtre, de deux théâtres, de deux places entourées de portiques, d'un forum, d'une basilique, de thermes et de huit temples. On n'y comptait que 170 personnes devenues victimes de l'éruption. Les tableaux paraissent n'avoir rien perdu de leur fraîcheur (*v. Pompeiana, or topografy, edifices and ornaments of Pompeii*, by Gell and Gaudy; London, 1817-19; *Views of Pompeia*, by Henri Wilking, and *Delineations*, by Cook; London, 1827, 2 vol. in-fol.; *Le plan de Pompeia*, par Bibent; *Vue pittoresque de Pompeia*, Zurich, 1824; *Voyage à Pompeia*, Paris, 1829). C. L.

POMPIGNAN (Jean-Jacques, LE FRANC, marquis de), premier président de la cour des aides de Montauban, conseiller d'honneur au parlement de Toulouse, membre de l'académie française, de celle des jeux floraux et des plus célèbres sociétés savantes et littéraires de France et d'Italie, naquit à Montauban le 17 août 1709. Il était fils de Le Franc de Caix; l'abbé Le Franc, son oncle, était premier président de la cour des aides de cette ville. L'ancienneté de sa famille, les services qu'elle a rendus à l'église, à l'état et aux lettres, sont rappelés au long dans le nobiliaire de France et dans l'acte qui érigea la terre de Pompignan en marquisat. M. Le Franc, car c'est ainsi que l'auteur de *Didon* fut connu pendant long-temps, commença ses études à Toulouse, et les termina à Paris sous le P. Porée. Son oncle, ayant témoigné le désir de le voir, comme lui, revêtu des plus hautes fonctions de la magistrature, voulut qu'il apprît la jurisprudence, et en peu d'années le jeune Le Franc fut remarqué parmi tous ceux qui étaient destinés à parcourir la même carrière. Il allait obtenir une charge considérable, lorsque, tout à coup, il disparut de la maison paternelle. La culture des lettres, à laquelle il se livrait sans relâche, lui avait attiré une sorte de persécution domestique. On crut que c'était pour s'y soustraire qu'il avait fui; on ignorait même le lieu de sa retraite, lorsque tout à coup le succès de *Didon* vint apprendre à sa famille qu'elle avait acquis une illustration de plus. — Ce triomphe semblait en annoncer de plus brillants encore, et tous les hommes de lettres de cette époque donnèrent à M. Le Franc de hauts témoignages de leur estime. Voltaire lui même, quoique jaloux de celui dont il devait plus tard devenir l'ennemi, le flatta et le rechercha avec empressement. Néanmoins, il ne pouvait consentir à avoir un tel émule, et il saisit la première occasion qui se présenta pour rompre avec lui d'une manière éclatante. — Déjà célèbre à un âge où c'était beaucoup pour un poète de s'être fait distinguer, Voltaire venait de finir *Alzire*, tragédie dans laquelle il oppose les mœurs de l'Europe à celles qu'il donne aux peuples de l'Amérique, lorsque Le Franc présenta à la comédie française *Zoraïde*, pièce dans laquelle il fait contraster les mœurs indiennes et les mœurs de l'Europe. Soit qu'ils se fussent rencontrés, non dans la fable dramatique, mais

dans le but moral, soit, ce qui ne paraît pas vraisemblable aujourd'hui, que Voltaire fût l'inventeur d'un sujet embeli par son rival, il exigea que sa tragédie fût jouée avant celle de Le Franc. Celui-ci, qui, avec moins de fierté dans l'ame, eût pu balancer le crédit de l'auteur d'Alzire, aima mieux abandonner la lice que de s'abaisser en faisant des démarches qui répugnaient à sa délicatesse. Il retira sa tragédie, qui fut à jamais perdue pour le public. Cet événement le fit renoncer à la partie dramatique, et la faveur avec laquelle on avait reçu *Ses adieux de Mars* et *Le triomphe de l'harmonie* ne put lui faire oublier l'affront qu'il avait reçu. D'ailleurs, il devait à sa famille, il devait à son nom le sacrifice des décevantes faveurs de la gloire : il venait d'être nommé avocat-général à la cour des aides de Montauban, et les fonctions du ministère public exigent la présence de celui qui en est revêtu. Il s'acquitta de cet emploi délicat et difficile avec dignité. Qui mieux qu'un homme de génie pourrait-être l'organe des lois et le vengeur de la société? Le Franc fut considéré dès son début comme l'un des plus éloquents magistrats du midi de la France, et c'est de cette époque que date l'amitié qu'il inspira au célèbre d'Aguesseau. La mort de l'abbé Le Franc ayant laissé vacante, en 1745, la charge de premier président de la cour des aides, Le Franc, que nous n'appellerons plus que M. de Pompignan, l'obtint de la bonté du roi. Ce choix fut applaudi avec transport par le Querci. Les habitants de Montauban se mirent sous les armes pour le recevoir, et des fêtes célébrées pendant plusieurs jours annoncèrent toute la joie publique; l'ivresse devint même si vive que M. de Pompignan fut obligé de se servir de son autorité pour obvier aux inconvéniens causés par la réunion de presque tous les peuples de sa province, qui venaient lui offrir le témoignage de leur admiration et de leur amour. Dans la suite, M. de Pompignan se rendit encore plus digne de l'attachement général. Grand sans faste et sans hauteur avec l'élite de la société, affectueux et bon envers l'homme des classes inférieures et avec le pauvre, il avait le talent assez rare de se placer au niveau de tous ceux qui recouraient à lui; talent qui décelle un esprit souple, aisé, facile, réuni à toutes les qualités du cœur, plus estimables encore. M. de Pompignan quitta cependant sa charge pour se livrer en entier aux charmes de la poésie, aux douceurs de l'étude. Le parlement de Toulouse le reçut alors conseiller d'honneur, titre qui n'avait jamais été donné à aucun magistrat étranger à cette cour. Mais le nom de M. de Pompignan était prononcé avec admiration dans toute la France, et il appartenait à la capitale du Midi, qui déjà le comptait au nombre des membres de ses académiciens des jeux floraux et des sciences, de se l'attacher encore en donnant au grand magistrat une nouvelle marque de l'estime qu'elle avait déjà témoignée à l'homme de lettres et au savant écrivain. — M. de Pompignan avait formé le projet de se retirer dans la terre dont il portait le nom; il y faisait élever une somptueuse demeure, et il y avait rassemblé une magnifique bibliothèque, L'académie de Montauban, qui s'était formée sous ses auspices, lui fournissait d'ailleurs l'occasion de propager l'amour des lettres dans sa province. Mais son mariage l'obligea d'aller résider à Paris, et dès lors son bonheur fut troublé par des persécutions injustes, par des calomnies, par tout ce que la haine pouvait inventer de plus acerbe, par les outrages les plus cruels. — Le succès de *Didon* avait révélé l'existence d'un grand poète au pays qui avait produit et Corneille et Racine. Dans ce sujet emprunté à Virgile, l'auteur s'était souvent élevé jusqu'au pathétique. On y avait admiré le caractère tendre et passionné de la reine de Carthage, et l'énergie, la grandeur de celui d'Iarbe. Si l'on était obligé d'avouer que l'auteur avait quelquefois imité ou traduit même Virgile, on ne pouvait lui en faire un reproche; et si le caractère d'Énée paraissait un peu faible, ce reproche pouvait retomber plus encore sur

le poète latin que sur le poète français. Cette pièce était restée au théâtre, et M. de Pompignan, en renonçant à la muse tragique, n'avait pas abandonné la culture des lettres. Il avait donné en 1740, un *Voyage du Languedoc et de Provence*, ouvrage charmant, où l'on trouve sans doute moins d'abandon, mais plus de décence, plus de correction que dans celui de Bachaumont et Chapelle. Les *Poésies sacrées et philosophiques, tirées des livres saints*, ajoutèrent beaucoup à la renommée de leur auteur. En vain Voltaire a-t-il dit de ces cantiques :

Sacrés ils sont, car personne n'y touche ;

on a, comme le dit un écrivain moderne, beaucoup *touché* à ces belles poésies, et quelquefois avec admiration : d'ailleurs, Labarpe a très bien dit dans son *Cours de littérature* qu'un trait de satire lancé par une main ennemie n'est ni le jugement de la raison, ni la condamnation du talent ; il est assuré qu'après les admirables, mais trop peu nombreuses poésies que les deux Racine et J.-B. Rousseau nous ont laissées en ce genre, rien n'est à la fois plus poétique, plus grand, plus religieux, plus noble que ces poésies contre lesquelles Arouet et ses pâles imitateurs se sont rués avec une rage incessante. Il y a là, même lorsque l'auteur s'écarte de l'original, de l'inspiration et du sublime, et lorsqu'il ne s'élève pas aussi haut, lorsque ses vers n'ont plus autant de pompe et d'harmonie, on ne peut disconvenir qu'ils offrent toujours la réunion de l'élégance et de la force, de la précision et du coloris. Les autres poésies de M. de Pompignan ont eu un grand succès. Ses odes profanes, où il n'a pas eu le secours de la pompe orientale et de la grandeur du style des prophètes, renferment de grandes beautés, qu'il ne devait qu'à lui seul, qu'à son génie vraiment lyrique. Son ode sur la mort de J.-B. Rousseau est l'une des plus belles qui aient été faites depuis le grand poète, et plusieurs de ses strophes sont encore dans la mémoire de tous les amis des lettres. D'autres odes de M. de Pompignan, et surtout celle qu'il adresse à Clémence Isaure, offrent aussi des traits admirables. Ses *Épîtres* sont écrites avec pureté, grâce, élégance : la saine morale et le bon goût les ont dictées. Sa *Traduction des Géorgiques*, exacte, correcte, ne peut sans doute être placée aussi haut dans l'estime que celle de Delille. C'est avec tous ces titres littéraires que M. de Pompignan se présenta à l'académie. Sainte-Palaye lui fut d'abord préféré ; mais deux ans après, en 1760, il fut admis dans cette illustre compagnie. Le discours de réception de chaque récipiendaire pouvait, à son choix, rouler sur des matières littéraires ou sur des questions morales. On avait à peu près tout dit sur le goût, sur les divers genres de poésie, sur l'éloquence. M. de Pompignan voulut sortir des sentiers ordinaires et se tracer une route nouvelle. — A cette époque, le philosophisme dominait en France. La religion était le but constant, avoué même, de toutes ses attaques, de tous ses efforts. Il fallait la détruire, il fallait *écraser l'infâme*.......... Le chef de la secte était l'ancien émule et l'ennemi de M. de Pompignan. Celui-ci osa dans le Louvre, au milieu de ses nouveaux confrères, presque tous philosophes, environné d'un auditoire nombreux, les attaquer avec force, les démasquer, montrer le vide de leurs systèmes, l'incohérence de leurs opinions, le danger de leurs doctrines. L'effet produit par ces paroles incisives, graves, solennelles, fut immense. La rage des sophistes, poursuivis jusque dans leur palais, dut se taire, d'abord, au bruit des applaudissements prodigués à ce discours, qui avait ébranlé bien des convictions et détruit des préjugés absurdes. D'ailleurs, le triomphe de Pompignan fut complet, et la lecture de la traduction du premier livre de l'*Énéide*, par laquelle il termina la séance, excita l'enthousiasme, si l'on en croit et le duc de Nivernais et Collé. Mais bientôt, les dominateurs de l'époque se réunirent ; leur chef les encouragea : ils firent entendre des cris de rage. Sans doute M. de Pompignan avait dérogé aux usages reçus, il avait en quel-

que sorte marqué au front plusieurs de ses nouveaux confrères ; mais l'audace de la secte était alors si grande, sa haine pour la religion, base de la morale publique et du bonheur de l'état, si évidente, le danger si pressant, que cette démarche obtint l'approbation des honnêtes gens. « En relisant ce discours aujourd'hui, dit un auteur, il n'est aucun homme exempt de partialité qui n'avoue que de Pompignan avait raison quand il proclamait ainsi, avec courage et talent, des vérités utiles; quand il signalait, en présence de toute la France, les efforts coupables qui préparaient long-temps d'avance les erreurs, les malheurs et les crimes de la révolution. » On ne désigne pas en vain à la vindicte générale les complots des méchants, et dès lors Pompignan fut en butte au débordement de toutes les calomnies, de toutes les injures. Voltaire envoya de Ferney les *Facéties parisiennes*, les *Quand*, les *Pour*, les *Que*, les *Qui*, les *Quoi*, les *Car*, les *Ah!* les *Oh!* et, dans un rang plus bas, des hommes à peu près oubliés aujourd'hui apportèrent leurs ordurières productions; Morellet se distingua dans le nombre par les *Si* et les *Pourquoi*....... Alors on tuait un honnête homme par le sarcasme et la calomnie; plus tard, ayant plus de liberté, on aurait chargé le bourreau de ce soin. Jamais les pamphlétaires n'avaient montré autant d'activité. M. de Pompignan crut devoir même, non répondre à ceux-ci, mais adresser au roi en personne un mémoire pour montrer qu'il n'avait eu aucune intention d'attaquer la religion en essayant une traduction de la *Prière universelle* de Pope, qu'il n'avait pas d'ailleurs publiée. Vengé par l'estime publique des traits de ses ennemis, cet écrivain quitta Paris et se retira dans sa terre de Pompignan : là, au milieu du calme des champs, au milieu de sa bibliothèque, composée en grande partie de celle des deux Racine, il cultiva encore les lettres. Ses *Mélanges de traductions*, son *Essai sur la dernière révolution de l'ordre civil en France*, et d'autres ouvrages encore occupèrent ses loisirs. « Il travaillait comme en secret, dit M. Castillon, espérant que la postérité le vengerait un jour. » Cet espoir n'a pas été trompé. L'homme de bien a d'ailleurs laissé des souvenirs non moins honorables que l'homme de lettres et le magistrat : les biens dont il a comblé ses vassaux, leurs chaumières malsaines transformées en habitations commodes, l'hospice qu'il a construit et doté pour eux, l'église de Pompignan agrandie et où reposent encore ses cendres, la mendicité détruite dans ses terres, non par la force et la persécution, mais en procurant à l'indigent des travaux utiles, furent les monuments de sa bienfaisance et de sa piété. C'est près d'eux qu'au sein de l'innocence et de la paix, consolant sa femme et son fils de la perte qu'ils allaient faire, il mourut le 1er septembre 1784. Il s'était admirablement peint dans son discours de réception à l'académie en disant : « Le savant instruit et rendu meilleur par ses livres, voilà l'homme de lettres; le sage vertueux et chrétien, voilà le philosophe. »

Pompignan (Jean-Georges LE FRANC, de), frère du précédent, naquit à Montauban, le 22 février 1715. Après avoir commencé ses études à Toulouse, il fut envoyé à Paris au collége de Louis-le-Grand. Destiné par son père à embrasser l'état ecclésiastique, il étudia la théologie au séminaire de St.-Sulpice. Bien jeune encore, il se distingua par son savoir et par sa piété. A l'âge de 25 ans, il parut dans l'assemblée générale du clergé, et on le remarqua malgré sa modestie. Il y avait été député par la province ecclésiastique de Vienne, à raison d'une petite chapelle qu'il possédait dans le diocèse de Grenoble. Dès ce temps, il écrivait sur diverses matières de critique et de religion. Il achevait la dissertation du P. Tournemine sur le fameux passage dans lequel Flavius-Josèphe parle de J.-C.. Il donnait, en 1744, un *Essai critique sur l'état présent de la république des lettres*, qui a eu deux éditions. Le directeur du séminaire de St.-Sulpice l'avait distingué, et à son insu indiqué au car-

dinal de Fleury comme l'un des jeunes ecclésiastiques les plus dignes de l'épiscopat. Cette recommandation fut accueillie, et l'abbé Le Franc eut bientôt le diocèse du Puy. Mais la vraie piété n'était pas étouffée dans son cœur par l'ambition. Nommé évêque, il voulut se former aux vertus de l'épiscopat avant de monter sur le siége qui lui était donné, et il fut passer quelque temps chez le vénérable évêque d'Amiens, avant de partir pour le Puy. Il crut remarquer en arrivant que la ferveur des temps anciens était presque éteinte; et, pour la ranimer, il appela près de lui le P. Bridaine, afin de procurer à son diocèse le bienfait d'une mission. Le jeune prélat en fit lui-même l'ouverture par un discours éloquent; il prit part à tous les exercices, donna lui-même des conférences et prêcha plusieurs fois. L'épiscopat français reconnut bientôt en lui l'une de ses illustrations. Le clergé du diocèse était d'ailleurs l'objet constant des sollicitudes de ce prélat; il veillait et sur le séminaire du Puy et sur l'instruction du peuple; et dans les retraites ecclésiastiques où il appelait tous ses curés, il leur offrait le modèle de la science unie à la plus haute piété. Ses visites pastorales étaient fréquentes, et quoique entreprises dans un but religieux, elles amenèrent souvent des résultats importants sous d'autres rapports encore. Nul ne paraissait plus humble, plus charitable, nul n'aima plus que lui à soulager l'infortune. On ne le vit jamais sortir de son évêché que pour s'occuper du bien public. Député à l'assemblée du clergé en 1755, ce fut lui qui prononça le discours d'ouverture; il entra dans le bureau de juridiction, et son *Mémoire contre les mauvais livres* provoqua les clameurs des philosophes auteurs de ces livres. Des opinions diverses de l'assemblée naquirent deux factions intérieures, qui, de part et d'autre, dressèrent des articles, et ce fut M. de Pompignan qui fut chargé d'écrire au pape en les lui envoyant. Il fit encore partie de l'assemblée du clergé en 1760, et il y traça les remontrances qui furent alors adressées au roi en faveur des ecclésiastiques que le parlement avait bannis. Il écrivit pour justifier les actes de l'assemblée de 1765; et, dans l'intervalle de ses voyages, de ses travaux apostoliques, il trouva le temps d'écrire plusieurs ouvrages en faveur de la religion. Son *Instruction pastorale aux nouveaux convertis*, ses *Questions sur l'incrédulité*, son traité sur le *Véritable usage de l'autorité séculière dans les matières qui concernent la religion*, sa *Dévotion réconciliée avec l'esprit*, son livre intitulé l'*Incrédulité convaincue par les prophéties*, et son *Instruction pastorale sur la prétendue philosophie des incrédules modernes*, et d'autres ouvrages encore, échappés à sa plume savante et féconde, excitèrent contre lui toute la haine des sophistes de son époque. Voltaire ne l'épargna pas, et il dirigea contre lui quelques-uns des nombreux pamphlets qu'il composait avec tant de facilité. Mais l'estime qu'on avait pour l'évêque du Puy s'accroissait dans une proportion égale aux outrages lancés contre lui par les ennemis de la religion. Le roi lui donna en 1774 l'archevêché de Vienne, et unit à ce siége l'abbaye de St.-Chieffre, que ce prélat possédait depuis l'année 1747. L'éclat de cette nouvelle dignité n'éblouit pas M. de Pompignan; il fut toujours semblable à lui-même. En 1775, il rédigea l'*Avertissement aux fidèles*, dans lequel il montra tous les avantages qu'offre aux peuples l'observation des principes religieux et les maux que produit l'incrédulité. En 1777, il donna un excellent catéchisme à son diocèse; en 1781, il fit imprimer un mandement relatif à l'édition annoncée des œuvres de Voltaire, et la même année, il en donna un autre contre la lecture des écrits de Raynal et de Rousseau. Plein de bonté, rempli de l'esprit évangélique, M. de Pompignan ne se montra pas hostile aux demandes du tiers-état, qui réclamait des droits méconnus, qui présentait des griefs qui ne devaient pas être repoussés, et s'il ne prit point une part très active aux déterminations

de l'assemblée de Vizille, il ne les désavoua pas, il ne s'y opposa point. Cette conduite, qui honorait son cœur, a fait naître quelques récriminations. Mais son ame était trop pure pour soupçonner même que, sous des prétextes spécieux, on préparait une révolution dévastatrice. Il fut trompé encore par les apparences, lorsque, député aux états-généraux, en 1789, il se réunit au tiers-état avec l'archevêque de Bordeaux et les évêques de Coutance, de Chartres et de Rodez. Nommé dans les commencements président de l'assemblée nationale, il fut bientôt appelé dans les conseils du roi et devint ministre de la feuille. C'est alors que, sentant qu'il ne pouvait plus résider dans son diocèse, il donna sa démission du titre d'archevêque de Vienne. Bientôt après, la religion fut attaquée sans déguisement par l'assemblée nationale, et le pape Pie VI envoya à M. de Pompignan, le 10 juillet 1790, une bulle où, blâmant avec force les nouveaux décrets, il chargeait l'ancien archevêque du soin de détourner le roi d'y apposer sa sanction. M. de Pompignan répondit, le 29 juillet, et promit de faire tout ce qu'il serait possible pour préserver la France du schisme dont elle était menacée. Il ne publia point le bref du pape, et l'abbé Barruel lui en a fait un crime. Il faut avouer cependant que cette publication n'aurait rien changé aux résolutions des novateurs. Les articles de la constitution civile du clergé étaient adoptés par la majorité de l'assemblée; on allait la présenter au roi, lorsque le 17 août 1790, M. de Pompignan fut atteint d'une maladie grave qui ne lui permit plus d'assister au conseil. Sept jours après, c.-à-d. le 24 août, le roi sanctionna cette constitution. M. de Pompignan mourut le 29 décembre suivant. Ce prélat est l'un de ceux qui ont le plus honoré l'église de France, pendant le XVIIIe siècle. Chrétien fervent, orateur distingué, écrivain disert et habile, il se montra toujours digne des hautes et saintes fonctions de l'épiscopat. Il a, comme son frère, été souvent calomnié par les prétendus philosophes de son époque, mais sa vie a édifié tous les gens de bien et sa mémoire sera toujours honorée. En combattant les incrédules, il ne leur a jamais adressé une seule injure, et il ne parut point s'apercevoir de leurs amers persiflages et de leurs sarcasmes odieux. S'il avait eu moins d'humilité, on aurait pu croire qu'il triomphait en secret des injustices de ses ennemis, et qu'il se rappelait ce vers que son frère insérait dans une épître datée du 6 mars 1768 :

Les clameurs des méchants sont des hymnes de gloire.

Chev Alexandre Du Mège.

POMPONACE n'occupe pas dans l'opinion la place qu'il y mérite. Il est l'homme de génie de qui émane tout le mouvement philosophique des derniers siècles, tout le progrès qui fait l'histoire moderne. — Les hommes un peu éminents, ceux qui impriment leur pensée à un siècle, les hommes qu'on peut appeler *providentiels*, ont toujours des missions ardues. Celle de Pomponace, qui pouvait être belle, et qu'il rendit funeste, fut hérissée d'obstacles. Trois systèmes également défectueux, mais pesant sur le monde de toute l'autorité de plusieurs siècles, gouvernaient les intelligences : la doctrine d'Aristote, implantée dans l'Europe par les Arabes ; la vieille théologie de Duns-Scot et de saint Thomas d'Aquin, associée par les scolastiques à la philosophie du Stagyrite ; enfin, l'ancienne philosophie de la Grèce, fraîchement apportée de Byzance. Partout régnaient ces trois doctrines, et, toutes trois, elles substituaient à la pensée libre, à ce génie qui crée, le dogme fait, la pensée enchaînée, l'autorité qui empêche d'innover. Profondément pénétré de l'insuffisance de toutes les trois, et impatient de débattre librement les hautes questions de philosophie, Pomponace résolut de rendre ces questions libres, d'émanciper l'intelligence. — Dans la crise où se trouvait le monde, le salut de ses doctrines était dans la liberté. Que n'a-t-il pu remplir sa mission avec autant de prudence qu'il y mit de courage! La nature s'était montrée prodigue pour lui. Né

d'une noble famille à Mantoue, l'an 1462, petit de taille, mais plein de vie, et réfléchissant sur une physionomie brillante tous les dons de l'intelligence ; homme d'une éloquence un peu populaire, mais d'ailleurs toute dramatique, toute pittoresque ; versé dans toutes les sciences de son temps, il fut bientôt le premier professeur de l'Italie. Il occupa des chaires à Padoue et à Bologne : sa célébrité remplit l'Europe. Ses adversaires égalaient presque en nombre et en puissance ses admirateurs, quoique toute la jeunesse, quoique le cardinal Bembo et le pape Léon X fussent de son côté. De ses ennemis, un seul, son collègue Achillini. pouvait balancer sa renommée. En effet, dans ces joûtes académiques, qui alors tenaient lieu de presse et de publicité, Achillini, défenseur de la scolastique et d'Averrhoès, plus d'une fois enlaça le jeune athlète dans ses dilemmes ; mais toujours quelque saillie plus brillante que logique le débarrassa du vieux lutteur. — Ce ne fut pas, toutefois, dans ces joûtes et ces improvisations, ce fut dans des leçons profondément méditées, et dans trois *traités* fondamentaux que Pomponace exposa ses doctrines, sous prétexte de donner celles d'Aristote, dont il prétendait rétablir les plus purs enseignements. Les doctrines de Pomponace se résument toutes en ces mots : *Affranchir les opinions de la philosophie des dogmes de la religion.* Mais ces mots, il ne pouvait les prononcer. Tout ce qu'il pouvait attaquer ouvertement, c'était le règne de la scolastique, telle que l'avaient faite d'abord les professeurs musulmans de Cordoue, ensuite les docteurs chrétiens du moyen âge, Averrhoès à la tête des uns, et saint Thomas-d'Aquin à la queue des autres. Tout en se réduisant à combattre la scolastique, Pomponace avait encore besoin de précaution et de détours. Italien et formé par des Grecs, Pomponace sut non seulement faire parler la raison, sans trop se faire persécuter, mais encore porter des coups funestes à ce qu'il prétendait respecter, la religion. — Pour arriver à son but, il s'attaqua aux questions fondamentales, à celles de l'ame, de l'immortalité, de la Providence, du destin, de la liberté et des miracles. — Son premier désir fut de dégager la doctrine de l'ame, ou, comme il disait, l'ame elle-même, des liens où elle lui semblait emprisonnée. A ses yeux, le dogme de l'immortalité, placé par la scolastique au sommet de toutes les croyances, planait de là comme une sorte de fatalité, de prédestination, sur la pensée, sur la volonté, sur toute la vie de l'ame créée de toute éternité et pour toute l'éternité par le régulateur suprême de toute chose. « L'intelligence humaine, disait-il, aurait une destinée invariablement et fatalement réglée. Dès lors, il n'y aurait plus de liberté. Le philosophe véritable a donc une triple tâche à remplir : c'est de prouver d'abord que l'ame n'a pas une destinée si fatalement établie ; de démontrer ensuite que la scolastique, en affirmant le contraire, est impuissante à le prouver ; de faire voir, enfin, que sur cette grande question, la philosophie doit être indépendante de la théologie. » Pomponace se fit cette tâche, et, ne pouvant directement l'accomplir, il résolut de prendre un détour, de montrer que le dogme de l'immortalité était plus que douteux, qu'il était complètement incertain ; qu'il n'était, d'ailleurs, d'aucun intérêt ni pour la morale ni pour la politique. A cette époque, cela était d'une audace extrême ; mais le mauvais état où se trouvait la philosophie, et le débat qui était ouvert entre Aristote et Platon sur la doctrine de l'ame, permit à Pomponace de soutenir son opinion, et de combattre celles qui lui étaient contraires : c'est que les doctrines sur l'ame étaient déplorables. Les platoniciens enseignaient trois ames différentes, l'une végétative, commune aux animaux et aux plantes ; l'autre sensitive, commune aux hommes et aux animaux ; la troisième rationnelle, commune aux hommes et aux anges. Les péripatéticiens se distinguaient en deux camps. Les uns n'admettaient pour la pensée de tous les êtres intelligents qu'un principe unique et univer-

sel ; les autres enseignaient des ames individuelles, mais mortelles suivant la philosophie, immortelles d'après la religion. Pomponace avait trop de science et de raison pour ne pas sourire intérieurement de ces théories. Il montra qu'aucune d'elles, pas même celle d'Aristote, ne pouvait établir l'immortalité : tel fut l'objet de son premier traité, traité plein de scolastique et plein d'arguties, mais plein aussi d'une grande érudition, et allant par mille détours au but que s'était proposé l'auteur. Ce but, nous l'avons dit, était de dégager la philosophie, qui aspirait à l'indépendance, de la croyance à une destinée immortelle et fatale. Après avoir protesté de son attachement aux doctrines de l'église, Pomponace démontre successivement dans son traité, comme philosophe, qu'aucun argument produit dans les écoles pour prouver l'immortalité n'est décisif, et que ni la morale ni la politique ne souffriraient de l'opinion contraire. Il cherche même à faire voir que le dogme de la mortalité de l'ame est plus favorable aux mœurs : cela n'était pas difficile pour un dialecticien rompu aux argumentations de la scolastique latine, et de la sophistique grecque. Nous n'avons pas besoin de dire que Pomponace dépassa le but, et que la doctrine qu'il mit en place de celle qu'il combattait est absurde. Pomponace savait cela : dans sa conscience, il n'avait nulle envie, nous le croyons, d'ôter à la religion la plus haute de ses espérances. Mais, pour obtenir ce qu'il voulait, pour enlever la philosophie à ce qu'il appelait le despotisme de la religion, et ce qui n'était que l'absolutisme de la théologie, et la rendre maîtresse de traiter toutes les questions de la philosophie comme elle l'entendait, il pensait devoir aller jusqu'à l'absurde : il savait revenir de loin. Ce qu'il croyait au fond de son ame, et ce qu'il voulait qu'on crût sur la question de l'immortalité, il le dit nettement à la fin de son traité : « La question de l'immortalité de l'ame est, comme celle de l'immortalité du monde, un problème sur lequel la raison ne peut décider ni pour ni contre, et sur lequel Dieu seul peut donner la certitude. Pour moi, il suffit que saint Augustin, qui vaut bien Platon et Aristote, ait cru à l'immortalité pour que j'y ajoute foi moi-même. Je soumets, au surplus, toutes mes opinions au saint-siége. » Quand se fut calmée la tempête qu'avait soulevée son premier traité, qui n'était qu'une introduction au débat principal, Pomponace en publia un second. Il y voulut faire voir que l'homme est réellement libre, qu'il l'est à l'égard de la Providence comme à l'égard du destin. Les questions qu'il y voulait examiner, il les formulait ainsi : « Pourquoi m'impute-t-on le mal qui résulte de mes actions? S'il était une volonté plus haute que la mienne, et une loi donnée au monde par cette volonté, obligé à cette loi, poussé par cette puissance, serais-je responsable de ma pensée, et mes mouvements seraient-ils spontanés? Eh bien ! il est un monde, il est un ordre, une volonté, une puissance suprême ; et, dès lors, tout ce qui est et ce qui se fait ne peut se passer que dans une voie tracée ; dès lors aussi, vil instrument d'une providence ou d'une fatalité, que je fasse le bien ou que je fasse le mal, il n'y a de ma part ni cause ni volonté, c.-à-d. ni faute ni vertu.— « Ces questions, ajoute Pomponace, me dévoraient le cœur, comme le vautour dévorait les entrailles de Prométhée : elles m'ôtaient le sommeil, elles me rendaient fou. » — Pouvait-on refuser la libre discussion à un philosophe si *angoissé* de questions, et qui ne demandait, après tout, pour lui et ses successeurs, que le droit de les débattre? Pomponace examine et rejette successivement toutes les solutions que donnait la scolastique des philosophes et des théologiens de son temps. Quand il n'a plus qu'à se faire pardonner cette audace, il finit par soumettre encore une fois à l'église toutes les opinions qu'il a énoncées. Ses opinions, il ne serait pas important de les connaître ; et lui-même n'y attachait qu'une valeur secondaire, car il ne voulait pas établir un système, il voulait conquérir la libre discus-

sion, et forcer la théologie à laisser la parole à la philosophie : c'était là tout son système. — Après avoir affranchi, dans certaines limites, et au moyen de ses précautions ordinaires, un certain nombre de questions, il résolut d'affranchir d'un seul coup la philosophie tout entière, de montrer à l'église qu'elle aurait tort de vouloir encore lancer les foudres de l'anathème, qu'elle-même pourrait un jour avoir besoin de tolérance de la part des philosophes, et que, suivant certains signes précurseurs, son règne était près de finir. Tel fut l'objet d'un troisième traité de Pomponace, qui fut encore d'une audace extrême. Mais, par-là même que cette audace touchait à l'impiété et à la folie, nous voyons que la véritable pensée du philosophe n'était pas celle qu'il exprimait : on n'eût point toléré l'impiété et la folie. Cependant, sa théorie est, au premier aspect, une chose bizarre. De la part d'un philosophe comme Pomponace, elle étonne; mais le parti que, faute de tout autre moyen d'attaque, il sait tirer d'une superstition de son temps, et qu'il a dû dédaigner au fond du cœur, est remarquable. On ne s'est jamais mieux abaissé au niveau du peuple pour le combattre. — Voici cette théorie. Tout se passe dans le monde *naturellement*, d'après des lois tracées à la nature par son créateur; et à ces lois, ni lui, ni aucune puissance du ciel et de la terre, ne sauraient déroger. Mais l'application de ces lois n'est pas seulement une affaire entre le Créateur et la terre; c'en est une entre lui, les intelligences célestes et ce monde sublunaire, où se passent les choses merveilleuses, les miracles. Ce monde différant trop de la nature de Dieu pour qu'il y agisse directement, c'est par des agents intermédiaires qu'il y opère; ces agents, ce sont les puissances qu'il a placées dans les sphères les plus radieuses pour exécuter des lois que souvent elles ignorent, mais dont elles sont toujours les instruments dociles. Ce sont elles qui agissent directement sur les hommes privilégiés que Dieu destine aux hautes missions, et qui les accomplissent en vertu des dispositions que leur ont données à leur entrée dans le monde les constellations qui ont présidé à leur naissance. C'est là ce qui explique, et les cures qu'ils opèrent, et les oracles qu'ils rendent, et l'empire qu'ils exercent sur la terre, que leur voix fait trembler; sur l'océan, dont leurs regards soulèvent les vagues irritées. En résumé, il n'est dans l'histoire, soit profane, soit sacrée, aucun fait, si extraordinaire qu'il paraisse, qui soit une violation des lois de la nature, qui soit un miracle. — Ce mot si hardi, l'addition d'un correctif, d'un autre mot pouvait seul le faire passer : Pomponace y mit ce mot : « C'est en *philosophie*, dit-il, qu'il n'y a point de miracle. » Et quand ce mot fut articulé nettement, il ajouta qu'en *religion* c'était autre chose, que les miracles de Moïse et ceux de Jésus-Christ étaient vrais, pour lui comme pour tous les fidèles, par la seule raison que la religion les enseignait. — Cette profession de foi, loin d'être de sa part une simple précaution oratoire, précaution qui n'eût certainement trompé ni Léon X ni le cardinal Bembo, était d'autant plus sincère qu'elle était plus profondément philosophique. En effet, en sa qualité de philosophe, Pomponace regardait l'établissement d'une religion comme l'une des révolutions morales les plus difficiles. A ses yeux, pour fonder des croyances nouvelles, il ne fallait pas moins que des miracles, c.-à-d. des faits extraordinaires, qui plaçant ceux par les mains desquels ils s'accomplissent au-dessus des lois de la nature. Ces faits sont néanmoins accomplis en vertu de lois immuables, par ces mêmes êtres privilégiés qui, nés sous d'heureuses étoiles, sont destinés aux missions du prophétisme, de l'apostolat et des plus hautes fonctions religieuses ou politiques. Dans son jugement sur les religions établies, Pomponace osa déclarer qu'il ne les considérait nullement comme éternelles; qu'à ses yeux, toutes les institutions, et même celles de *ces fils de Dieu* qui établissent des cultes nouveaux, étaient transitoires;

qu'elles n'étaient pas plus éternelles que ceux qui avaient mission de les fonder; que notamment les religions, à mesure que l'humanité se perfectionne, ont besoin de se perfectionner elles-mêmes, et que chacune d'elles, par conséquent, a son période de progrès, de calme et de décadence. Appliquant ces principes généraux à la religion devant laquelle il plaidait l'émancipation de la philosophie, Pomponace osa lui dire qu'elle-même était arrivée au déclin; que, pour elle-même, semblait passée l'époque de l'enthousiasme et du progrès, et que, voyant cesser tous ses miracles, elle devait sentir l'approche de sa fin. C'est ici que commença la grande aberration de Pomponace. En effet, ce philosophe ne se borna pas à demander la libre discussion, il crut n'avoir rien fait tant qu'il n'aurait pas préparé la ruine du pouvoir qui jusque là avait régné sur la philosophie; et, sans avoir fait d'études spéciales d'histoire, il trancha la question de la perpétuité du christianisme avec une légèreté inconcevable. On sait comment les contemporains de Pomponace accueillirent ses déclarations si audacieuses, et à quel degré de scepticisme elles conduisirent successivement les rationalistes italiens, anglais, français et allemands. Cependant, nous devons constater quatre grands faits, qui, malgré tous les torts de Pomponace, marquent la carrière de ce philosophe: 1° Pomponace a posé la loi de la perfectibilité humaine, qu'on croit communément d'une origine plus récente; 2° Pomponace a posé la loi des institutions et des doctrines, en montrant qu'elles ont leur temps, et que, pour vivre toujours, elles ont sans cesse besoin de réformes; 3° Pomponace, dans ses ouvrages, sinon dans ses leçons, a ôté à la théologie l'autorité magistrale qu'elle exerçait sur la philosophie depuis l'élévation du christianisme sur le trône de l'empire, et a donné aux modernes la libre discussion; 4° si Pomponace est le créateur des mauvaises doctrines de l'école sceptique et anti religieuse, il est aussi le principal auteur des doctrines philosophiques qui ont illustré les grandes écoles d'Italie, de France et d'Angleterre. — Dans notre manière de concevoir ce philosophe, il ne fut ni un athée ni un hypocrite. Nous avouons qu'on peut le concevoir différemment, et trop souvent cela est arrivé; mais, sans entrer à cet égard dans aucune controverse, nous dirons que si les livres de Pomponace sont ouverts à tout le monde, ces livres, pour être jugés, ont besoin d'être appréciés dans leurs rapports avec les personnes et les choses contemporaines. Sa cause était à tel point difficile à gagner qu'en frappant les coups les plus exagérés et les plus téméraires, il désespérait encore de la victoire. A l'égard de la sincérité de sa profession de foi chrétienne, nous dirons ce qu'il disait lui-même de l'immortalité de l'âme. Il lui suffisait que saint Augustin crût à celle-ci pour y croire à son tour. Il nous suffit que Léon X crût, sinon à la piété, du moins à l'orthodoxie de Pomponace, pour y croire nous-mêmes. MATTER.

POMPONIUS MELA, le plus ancien des géographes romains (*v.* MELA [Pomponius]).

PONCE (*Pierre*). Produit volcanique d'une grande utilité dans beaucoup d'arts. Les parcheminiers et les marbriers choisissent les plus grosses et les plus légères; les corroyeurs emploient les plus pesantes et les plus aplaties; les potiers d'étain font usage des plus petites. — La porosité, la légèreté comparative, et l'aspect fibreux du tissu de cette pierre indiquent bien l'action du feu sur elle; c'est en effet une véritable scorie des fourneaux volcaniques. On en tire d'immenses quantités de l'île de Santorin, dans l'archipel grec, et de Candie.

PONCER, c'est se servir d'une pierre-ponce pour enlever d'une superficie quelconque les aspérités qui la rendent raboteuse. Ainsi, l'orfèvre *ponce* la vaisselle d'argent, le chapelier tond en partie ses chapeaux à la pierre ponce, le corroyeur enlève par le même moyen ce qui reste de parties charnues desséchées sur son cuir, le parchemi-

nier *ponce* le parchemin pour l'adoucir.

Le mot PONCE, dans le commerce des toiles, se dit d'une espèce d'encre, composée de noir de fumée broyé à l'huile, qui sert à l'impression des marques de fabrique au chef de la toile. — C'est encore un petit sachet qui sert à poncer, et qui consiste en un morceau de toile claire qu'on emplit de charbon pilé, si l'on veut poncer sur une surface blanche, ou de craie en poudre, de plâtre fin, si l'on veut poncer sur une surface noire. On calque un dessin avec la ponce.

PELOUZE père

PONCE-PILATE, gouverneur de la Judée pour les Romains, ne doit sa célébrité historique qu'à l'insigne lâcheté qu'il montra comme magistrat quand les Juifs lui demandèrent la mort de Jésus (*v.* PILATE [Ponce]).

PONCTION (médecine). Ce mot désigne une opération chirurgicale ayant pour objet l'évacuation d'un fluide amassé dans une cavité naturelle ou accidentelle du corps humain, et consiste dans une ouverture qu'on pratique avec un instrument aigu. Il entraîne donc l'idée d'une piqûre, et provient du verbe latin *pungere* (piquer). On comprend généralement sous cette dénomination les ouvertures pratiquées avec des aiguilles, des lancettes, des bistouris, etc., pour vider des amas de sang ou de pus; mais elle désigne plus particulièrement l'évacuation du liquide épanché dans les sacs formés par les membranes séreuses, dont l'amas est connu sous le nom d'*hydropisie* (*v.*). — La ponction est une ressource d'une utilité irrécusable; mais quelle que soit sa valeur, on ne doit la considérer que comme un moyen extrême ou accessoire.

CHARBONNIER.

PONCTUALITÉ, dernier degré de l'exactitude. C'est une des qualités les plus utiles de la vie, mais à laquelle, faute d'éclat, on refuse toute espèce d'attention. La ponctualité fertilise le temps; elle en augmente ainsi l'étendue. Le chancelier d'Aguesseau apprit une langue étrangère pendant les vingt minutes d'attente que sa femme lui imposait avant de se mettre à table pour dîner. De nos jours, Cuvier a été professeur, homme d'état, a embrassé toutes les sciences et en a inventé une nouvelle, l'*anatomie comparée*. Nul n'a déployé une ponctualité plus rigide dans la distribution de ses heures de travail; chaque instant avait sa mission à remplir; cette dernière ne variait jamais : une vie strictement divisée suffit à tout. La ponctualité a quelque chose de relatif; elle ne doit pas être la même chez les savants que chez les gens du monde. Néanmoins, tous les plaisirs de la société seraient troublés si chacun ne venait pas à peu près à l'heure; il faut donc une certaine ponctualité, même pour s'amuser.

SAINT-PROSPER.

PONCTUATION (du lat. *punctum*, [point]). Art ou action de *ponctuer*, c.-à-d. d'indiquer dans le discours écrit, par des signes convenus, la proportion des pauses que l'on doit faire en lisant. Le discours étant un composé d'un grand nombre de phrases diverses, on a dû inventer des signes qui fissent connaître l'étendue ou la durée de chacune de ces parties, ou, pour parler plus explicitement, le lieu où elles commencent, celui où elles finissent, le rapport plus ou moins grand qu'elles ont entre elles, le ton qu'il convient de leur donner en les prononçant. Sans ces indications, au lieu de la netteté et de la clarté si nécessaires pour l'intelligence du discours, l'ouvrage le plus logique serait une sorte de chaos pour les lecteurs. L'usage de la ponctuation était connu des anciens. Aristote, Cicéron, saint Jérôme et d'autres encore, témoignent dans leurs ouvrages qu'ils sentaient la nécessité de cette distinction raisonnée des signes destinés à marquer les repos et les mesures; mais l'usage de ces signes n'était pas général, car il existe grand nombre de manuscrits anciens qui n'en portent aucune trace. Il y a donc tout lieu de croire que la pratique, sinon l'invention de l'art de ponctuer, n'a été introduite dans la grammaire comme tout-à-fait obligatoire que dans les temps modernes, et princi-

palement depuis l'invention de l'imprimerie. — La ponctuation, ainsi que nous l'avons déjà fait entendre, contribue à l'intelligence du sens, et prévient l'obscurité du style. Il n'en faudrait pas davantage pour établir son importance. Des exemples tirés de nos meilleurs écrivains pourraient montrer qu'il n'y a pas, à l'égard de ses principes, une certitude bien arrêtée. Pourtant, il y a pour la ponctuation des règles généralement reconnues, que nous indiquerons sommairement, ainsi que l'emploi qu'il convient de faire des divers signes. — Les signes de la ponctuation sont : la *virgule* (,), le *point-virgule* (;), les *deux points* (:), le *point final* (.), le *point d'interrogation* (?), le *point d'admiration* ou *d'exclamation* (!), les *points de suspension* (......), le *tiret* (—). — Le sens de la phrase est-il un peu suspendu ? mettez une virgule (,); l'est-il un peu plus ? mettez le point-virgule (;); la suspension a-t-elle encore un degré de plus? c'est le cas de mettre les deux points (:); si le sens de la phrase est complet, mettez le point final (.). S'agit-il d'une phrase interrogative, d'une question ? il faut la terminer par le point d'interrogation (?); la phrase exprime-t-elle quelque mouvement de l'ame, comme la surprise, la terreur, la joie ? elle se termine par le point d'exclamation (!); quand on laisse échapper quelques phrases interrompues et sans liaison entre elles, alors, pour marquer la suspension, on emploie plusieurs points de suite (......). Enfin, pour marquer la séparation qu'il y a dans le dialogue entre la demande et la réponse, ou pour détacher dans le discours des propositions distinctes, on emploie le tiret (—). Telles sont les règles les plus générales de la ponctuation; leur observance plus ou moins exacte est le résultat de l'intelligence et de la manière de sentir. Comme on en trouve des exemples dans toutes les grammaires, il nous semble inutile d'en donner ici ; ce que nous avons voulu surtout faire comprendre, c'est que les signes de la ponctuation sont en quelque sorte les notes musicales du discours. Le savant Court de Gébelin, dans son *Histoire de la parole*, regrette qu'on n'ait pas un plus grand nombre de signes de ponctuation. « Il serait à désirer, dit-il, qu'on en eût pour déterminer le ton qu'on doit donner à quelques sentiments différents de l'interrogation et de l'exclamation, et qu'on plaçât différemment les signes interrogatif et exclamatif, qui sont quelquefois beaucoup trop éloignés du commencement de la phrase; en sorte qu'on en a déjà lu une partie avant de s'apercevoir du ton avec lequel on doit la lire. » Terminons par une anecdote historique qui, mieux encore que tout ce que nous pourrions dire, fera sentir l'utilité et l'importance de la ponctuation. On va voir qu'il peut se trouver telle suite de mots qui n'aurait, sans le secours de la ponctuation, qu'une signification incertaine et équivoque, et qui serait même susceptible de présenter des sens contradictoires. — On rapporte (et nous le répétons sans le garantir) que le général Fairfax, au lieu de signer simplement la sentence de mort portée contre le roi d'Angleterre, Charles Ier, songea à se ménager un moyen de se disculper dans l'occasion, et que, n'ayant pas le courage de son crime, il prit un détour, qui n'était véritablement qu'un crime de plus. Il écrivit sans ponctuation, au bas de la sentence : *Si omnes consentiunt ego non dissentio*, se réservant d'interpréter cette phrase dans l'occasion, en la ponctuant de cette manière ; *Si omnes consentiunt, ego non; dissentio*; ce qui présente un sens tout-à-fait opposé à celui de la phrase non ponctuée et constitue une véritable escobarderie. — Les hébraïsants et les orientalistes emploient le mot *ponctuation* pour désigner les points qui, dans les langues de l'Orient, suppléent les voyelles.

Champagnac.

PONDÉRATION. Considéré sous un certain aspect physique général, comme composé d'os et de muscles, le corps humain est un système où tout est parfaitement lié et équilibré. De là résulte, à l'état de repos, un arrangement déterminé

des divers éléments qui le composent, et, à l'état de mouvement, une réaction des diverses parties les unes sur les autres, une sorte de réflexion de mouvements ayant lieu de proche en proche, une relation harmonique des déplacements, quelque rapides et quelque brusques qu'ils soient. L'observance exacte des règles que la nature indique à ce sujet est ce que l'on nomme *pondération* en peinture et en sculpture. — Quoique les mouvements du corps soient en nombre indéfini, il est pourtant certaines lois qui ne sont jamais enfreintes, et dont nous pouvons dire quelques mots. La plus impérieuse est celle de la conservation de l'équilibre. Lorsqu'un corps est en repos, pour que son état soit stable, il faut qu'il y ait une certaine relation entre la position de son centre de gravité et celle des points par lesquels il repose sur le sol. Sans cela, il se mettrait en mouvement de lui-même et éprouverait une chute. Cet état d'équilibre est instinctivement cherché et trouvé par nous, quand nous reposons sur nos deux pieds ou sur un seul. Lorsqu'il y a mouvement, dans la marche par exemple, les lois de l'équilibre à l'état de repos ne sont pas à chaque instant satisfaites : ainsi, quand un des pieds est soulevé et se porte en avant, l'équilibre est rompu, et il y aurait chute s'il ne se posait bientôt à terre. Il en est de même dans tous les autres cas, de sorte qu'il résulte du mouvement des conditions d'équilibre un peu différentes de celles à l'état de repos, et variables avec sa vitesse. Toutes ces choses doivent être examinées avec grand soin par les artistes dans la composition de leurs figures. — Outre la remarque générale que nous venons de faire, Léonard de Vinci a posé quelques règles qui semblent toutes devoir être observées dans le plus grand nombre de cas, surtout lorsqu'il n'y a pas d'action violente à représenter. En voici quelques-unes. Dans une figure, le pied qui soutient le corps doit être tourné du même côté que la tête; la tête, dans son mouvement, quel qu'il soit, ne doit pas dépasser les épaules; la main ne doit jamais s'élever plus haut que la tête, ni le poignet dépasser la hauteur de l'épaule; quand un bras est levé, toutes les parties doivent suivre le même mouvement, la cuisse s'alonger et le talon s'élever, etc. Quoique ces règles soient convenables et sages, comme toutes celles du même genre données par les poétiques, et quoiqu'il ne faille pas s'y soustraire sans motif, il est visible qu'on tomberait dans le froid et le compassé si l'on voulait trop s'assujettir à leur joug. Elles doivent être regardées comme de prudentes bornes indiquant un écueil à éviter. — Nous avons dit plus haut que les rigoureuses lois de l'équilibre sont fréquemment violées dans un corps en mouvement. Il n'y aurait, d'après cela, rien d'absurde à représenter dans une composition de peinture ou de sculpture une figure dont la pondération ne pourrait pas convenir à l'état de repos. Mais, comme l'immobilité est l'état réel et inévitable d'une statue et des personnages d'un tableau, quelle que soit la rapidité du mouvement que leur pose indique, il y a quelque chose de peu rationnel à représenter un mouvement dont le terme doit être nécessairement très court; et l'esprit se trouve toujours gêné en contemplant une composition de ce genre. — *Pondération* s'entend aussi bien de l'harmonie générale d'une composition que de la pose des diverses figures qu'elle contient. Ce serait folie que de vouloir poser quelque règle à cet égard-là; mais, pour peu qu'on ait le sentiment des arts, on comprend qu'il doit y avoir encore sur ce point certaines règles, sinon de symétrie, du moins de régularité, qui, sans être nettement posés par personne, sont acceptées de tous. — *Pondération* s'emploie encore en politique pour désigner un certain équilibre des pouvoirs d'un état qui leur permet de se contre-balancer mutuellement, et qui s'oppose aux empiétements des uns ou des autres. Notre système constitutionnel présente, sinon dans la pratique, du moins en théorie, un des exemples les plus parfaits d'une pondération de pouvoirs. L.-L. Vauthier.

PONDICHÉRY, ville de la côte de Coromandel, à 30 lieues de Madras; chef-lieu des établissements français de l'Inde, et résidence du gouverneur de ces établissements (*v.* Inde [Établissements français de l']).

PONGERVILLE (Jean-Baptiste-Antoine-Aimé-Sanson), membre de l'institut de France, académie française, chevalier de la Légion-d'Honneur, un des littérateurs les plus remarquables de notre époque, est né en Picardie, le 3 mars 1792. Ses premières années s'écoulèrent dans la terre de son père, magistrat distingué par son mérite, et qui, appréciant l'efficacité d'un profond savoir, fit donner à son fils une instruction solide et variée par des maîtres particuliers, car, à cette époque, les colléges supprimés par la révolution n'étaient pas encore généralement rétablis. Le jeune Pongerville manifesta, dès son enfance, un goût extraordinaire pour l'étude et pour l'art qu'il a cultivé avec tant de succès. Il s'exerçait à composer des vers, à ébaucher des poèmes, des pièces de théâtre, sans autre but que de charmer les moments qu'il passait en famille dans la solitude des champs. Le poète Millevoye, son compatriote, reçut le premier ses confidences poétiques; l'auteur d'*Emma* et de *la Chute des feuilles*, dans les essais imparfaits du jeune adepte de l'art, vit briller un talent réel; il l'encouragea; et, dans la parole d'un homme déjà célèbre, l'enfant né poète crut recevoir un gage de l'avenir, et se livra au travail avec un zèle nouveau. A l'âge de 18 ans, il lut le poème de Lucrèce, qu'une prudence respectable écartait alors des études classiques; il le lut avec tout l'intérêt que cet ouvrage peut inspirer, et les difficultés mêmes que présente la latinité de ce poème furent un aiguillon pour lui. Il fit son étude de Lucrèce, et les nobles pensées, les images, les scènes de la nature, entassées dans ce grand ouvrage, sympathisèrent avec l'esprit du jeune poète, qui, simple dans ses goûts, méditatif par instinct, retrouvait dans le poète romain les scènes champêtres dont il était sans cesse le témoin et l'admirateur. Il traduisit Lucrèce d'abord comme étude, et puis, trouvant chaque jour plus d'attrait à son travail, il résolut de devenir l'interprète du poète philosophe. Il abandonna tous les ouvrages qu'il avait commencés pour ne plus s'occuper que de son auteur favori. Avant de terminer cette immense traduction, il voulut connaître si réellement les arbitres de l'art le jugeaient digne de lutter avec le talent du poète. Il envoya un chant du poème au sage M. Raynouard, secrétaire perpétuel de l'académie française, en le priant de prononcer un arrêt qui pour lui serait irrévocable. L'auteur des *Templiers*, étonné de voir tant de difficultés si heureusement vaincues, lui répondit: « Venez terminer votre ouvrage à Paris; le succès vous y attend. » M. de Pongerville se rendit à l'appel du vétéran célèbre, comme autrefois les jeunes guerriers accouraient dans la lice à la voix des chevaliers du camp. Après quatre ans d'un travail opiniâtre, terminé dans le centre des lettres, le jeune poète publia une traduction qui, comme celle de Delille, fut mise au rang des ouvrages les plus originaux de notre époque; les éditions de ce poème se multiplièrent rapidement, et le public ami des lettres, qui ne connaissait ce chef-d'œuvre de poésie que par fragments, put apprécier tout ce qu'il devait à Lucrèce et à son interprète. On put aussi connaître combien les poètes modernes avaient puisé d'images et de pensées dans ce vaste trésor, et combien l'interprète s'élevait au-dessus de tous ceux qui avaient imité son auteur. Ainsi, comme le dit si bien un de nos plus habiles critiques, M. de Pongerville s'est approprié Lucrèce. — L'éclatant succès de cette version poétique fut la meilleure de toutes les réponses à ceux qui demandaient encore si l'on doit de préférence traduire les poètes en vers. Question vaine d'ailleurs, car la plus parfaite version en prose ne pourra être qu'une exacte indication des images et des pensées de l'original; elle ne laissera rien échapper du sens et des nuances;

mais il lui manquera ce mouvement vital imprimé par la poésie; elle sera comme le plan géométrique d'une belle campagne qui indique les ruisseaux, les plaines, les collines, les bois, mais qui ne les peint pas. Il est absurde d'établir une comparaison entre deux genres de travaux tout-à-fait différents; car la version en vers est une reproduction qui, dans son imitation, est empreinte d'une originalité exigée par la langue de l'interprète. Les deux genres de traduction ne peuvent donc être comparés; et il faut reconnaître que, si une excellente traduction en prose est rare, une excellente traduction en vers est une espèce de phénomène: car celui qui traduit le génie d'un grand poète doit lui-même écrire de génie; il ne calque pas, il tient le pinceau d'une main ferme, et sa couleur savante rend la vie aux scènes qu'il retrace. Ici, nous emprunterons à M. de Pongerville sa définition ingénieuse du traducteur en vers. « Je veux moins encore, dit-il, en abordant un auteur, le faire connaître dans ma langue maternelle que je ne veux lutter avec lui: je sens qu'il existe entre nous deux une parfaite analogie de sentiments et de goûts; je m'attache à lui; je retrouve en lui des pensées qui m'appartenaient, et qu'il a revêtues des formes de son talent; je le regarde comme mon interprète par anticipation; je veux devenir le sien à mon tour, et lui reprendre mon bien; nous lutterons, et, venu le dernier, j'ambitionne de me montrer quelquefois son égal, et peut-être de le surpasser. » Il est beau d'entreprendre une œuvre si difficile; il est heureux de la faire paraître avec éclat à l'époque où le champ de la littérature, presque entièrement moissonné, ne laisse à glaner que quelques coins inaperçus: honneur à l'homme qui, né avec un talent fait pour créer, se borne à reproduire les chefs-d'œuvre des autres langues, et surtout des langues anciennes, dont le génie, absolument étranger à l'esprit des idiomes modernes, demande un interprète qui unisse l'érudition au talent, et qui, original en traduisant, se montre créateur en suivant un modèle! — M. de Pongerville, doué d'un talent vigoureux et souple à la fois, car la souplesse dans les arts, c'est la force dans sa plus grande extension; M. de Pongerville, avec sa concision fidèle, a fait pour la poésie didactique plus que Delille n'avait fait pour la poésie géorgique. Après avoir si heureusement reproduit Lucrèce en vers, le poète le traduisit en prose, et il a prouvé par cette version, qui rend tout ce que la prose peut rendre, combien il s'était identifié avec le poète romain: on applaudit à ce double tour de force, où le prosateur se montra digne du poète. M. de Pongerville traduisit bientôt Ovide, et trouva des couleurs assorties aux nuances brillantes de son auteur. La grâce et la volupté, l'esprit et le sentiment du chantre des *Métamorphoses*, reparurent dans notre langue poétique; et, sous le titre d'*Amours mythologiques*, M. de Pongerville enrichit notre littérature des plus belles conceptions d'Ovide. L'auteur, à qui l'académie française ouvrit ses portes dès son éclatant début, ne se reposa point après le succès: il publia plusieurs épîtres philosophiques, où de hautes pensées sont reproduites avec une grande supériorité de talent. L'*Épître aux Belges*, l'*Épître au roi de Bavière*, l'*Épître sur l'indépendance des lettres*, sont surtout empreintes d'une verve mordante et philosophique, qui rappelle la vigueur et le coloris du maître à qui nous devons *la Promenade* et l'*Épître à Voltaire*. M. de Pongerville est auteur d'un grand nombre d'articles littéraires et de notices biographiques insérés dans les principaux recueils périodiques: il est aussi l'un des membres choisis par l'académie française pour composer l'histoire alphabétique de la langue et de la littérature; il achève, dit-on, en ce moment, plusieurs ouvrages en vers, et les journaux annoncent la prochaine publication de ses traductions en prose de Milton et de Virgile. — Entièrement livré à la littérature, encore dans toute la force de l'âge, il se tient éloigné des affaires pu-

bliques, et ne travaille qu'à augmenter nos richesses littéraires. M. de Pongerville est un des hommes qui comprennent le mieux la mission et le caractère de l'écrivain, qu'il peint si bien lui-même dans l'un des discours qu'il prononça au nom de l'académie française. « Le véritable écrivain, dit-il, regarde la littérature comme un sacerdoce qu'il doit exercer religieusement; il n'en souille point la pureté par des actions cupides, par une vanité mesquine; il ne veut ajouter à l'éclat de sa renommée que le titre d'honnête homme. Interprète des vérités utiles, il les met en circulation avec le sceau du talent; plein de courage pour défendre les libertés publiques ou l'honneur national, il ne descend jamais dans l'arène des passions vulgaires. Patriote sans aveuglement de parti, philosophe sans intolérance, il honore le mérite et la vertu dans quelque rang qu'il les trouve. Il n'oublie pas surtout que la noblesse du caractère donne une nouvelle force au talent. » Ainsi s'exprime M. de Pongerville, et l'homme qui écrit cette notice sait apprécier toute la valeur de cette belle définition, et c'est pour cela qu'il aime à rendre justice à tous les travaux consciencieux. Voué lui-même, par la solitude et par le malheur, à de longues études philosophiques, il a passé une partie de sa vie à combattre les systèmes que Lucrèce a revêtus des couleurs magiques de son pinceau; il n'y voit que les théories d'une science erronée, embellies par l'imagination et par le génie, mais dont l'exposition magnifique se recommande à l'admiration de tous les siècles sous le rapport de l'art. Il n'a pas dû entrer dans cette partie sérieuse de la discussion, parce qu'elle est étrangère au mérite propre du poète, et il a rendu compte de ce travail, selon la pensée de l'auteur, sans se croire obligé à donner ici une place étendue à la sienne. Admirateur du rare talent de M. de Pongerville, et ami de son beau caractère, il aime à lui payer le tribut de ces deux sentiments, sans lui faire une concession d'opinions qu'aucun homme n'a le droit d'exiger de la part d'un autre. Ce qu'il croit fermement, c'est que les vers de M. de Pongerville vivront aussi long-temps que ceux de Lucrèce, et qu'ils vivront les uns et les autres quand le système de Lucrèce ne vivra plus. Ch. Nodier, de l'académie française.

PONGO, singe de la deuxième espèce d'*orang-outang*, appelée *orang-noir* ou *brun* : c'est le *chimpansé* ou *jocko* de Buffon, le *simia troglodytes* de Linné, le *pygmée* de Tyson, le *satyre*, le *barris*, le *quojas-moras* des voyageurs en Afrique (v. Orang-Outang).

PONIATOWSKI, famille princière de Pologne. C'était à son origine une branche de l'ancienne famille italienne des Torelli, descendante des comtes de Guastalla et Monte-Chiaragolo : elle reconnaît pour chef Joseph Salinguerra, né en 1612. Celui-ci, dépouillé de ses biens par Ranuccio Ier, duc de Parme, parvint à échapper seul au massacre de tous les siens. Il s'établit en Pologne, où, ayant changé son nom de Torelli contre celui d'Esiolek, il mourut en 1650. Sa femme Sophie, tante d'Albert Poniatowski et d'Anna Lescsinska, prit ce premier nom en sa qualité d'héritière du fief de Poniatow. Cette famille, à laquelle fut conférée en 1764 la dignité princière, appartient encore aux trente-six familles romaines et ducales, sans cependant jouir des mêmes prérogatives que les trente-cinq autres. Deux de ses membres se sont rendus surtout célèbres.

Poniatowski (Stanislas, comte de), neveu de Joseph Salinguerra, trésorier de la couronne de Pologne, né en 1678, mort en 1762. Il est connu par ses relations avec Charles XII, qu'il suivit en Turquie après la bataille de Pultawa. Plénipotentiaire du roi fugitif auprès du sultan, il détermina ce dernier à déclarer la guerre à Pierre Ier. Nous avons de lui : *Observations d'un seigneur polonais sur l'histoire de Charles XII par Voltaire* (Haag, 1741). Son fils aîné, Stanislas II Auguste, né en 1732, fut ministre de Pologne à Saint-Pétersbourg et favori de l'impératrice Catherine II. A la recom-

mandation de cette princesse, et avec l'aide de ses armes, il fut élu roi de Pologne (7 septembre 1764). Il est cité comme un des hommes les plus instruits et les plus aimables de son temps. Il était spirituel, éloquent, courageux et noble, comme homme, comme prince et comme citoyen. Si la nation eût été appelée à faire librement son choix, elle n'eût pu le faire tomber sur quelqu'un de plus digne. Bien qu'animé de hautes pensées et d'une sincère ardeur pour le bonheur de son pays, qu'il voulait assurer par des lois sages, il n'eut pas assez d'énergie pour se maintenir sur le trône, réprimer une noblesse orgueilleuse et turbulente, et conjurer tous les orages qui grondaient sur sa tête. Il manqua de sagacité pour pénétrer et paralyser la politique de Catherine, et de génie pour tenter une courageuse lutte contre sa destinée. Son goût pour un luxe efféminé le fit aussi, il faut le reconnaître, sortir des lignes du devoir. La famille Czartoryski, à laquelle il était allié par sa mère, l'avait envoyé à Saint-Pétersbourg pour préparer l'élection du prince Czartoryski à la couronne de Pologne; mais lorsque la faveur de Catherine eut amené un tout autre résultat et fait monter Poniatowski lui-même sur le trône, la famille Czartoryski chercha à s'indemniser en dominant la Pologne par son intermédiaire. Ces projets ayant échoué, on l'accusa de ne suivre que les conseils de ses favoris et de se soumettre à des influences étrangères. En se montrant favorable au rétablissement des *dissidents* dans leurs anciens droits, il s'attira l'inimitié de Soltyk, évêque de Cracovie. La Russie, la Prusse, la Grande-Bretagne et le Danemarck demandaient à grands cris ce rétablissement : il n'en fallut pas davantage pour le rendre odieux. Un parti puissant forma contre lui une confédération menaçante. Il est vrai que les troupes russes étouffèrent les troubles; qu'elles jetèrent dans les fers les enfants perdus de la confédération, et que l'ambassadeur de Russie parvint à opérer en 1767 une réconciliation favorable aux dissidents, mais ce fut en portant un coup fatal à l'indépendance nationale. La paix ne fut pas de longue durée : de nouvelles confédérations se formèrent à Bar, à Haliez ; à Lublin, et allumèrent sur tous ces points la guerre civile. La confédération catholique déclara le trône vacant, et quelques conjurés enlevèrent le roi de Varsovie dans la nuit du 3 novembre 1771, au moment où il rentrait dans son palais, après avoir soupé chez son oncle le prince Czartoryski. Les ravisseurs se cachèrent avec leur proie dans une forêt pour y attendre le jour. Stanislas se trouvant seul avec un nommé Koczinski, qui avait l'ordre de le tuer au besoin, il sut lui imposer tellement par son éloquence que Koczinski le conduisit à un moulin éloigné, d'où il écrivit un billet à sa sœur. Des troupes furent dirigées vers ce point et ramenèrent le roi dans sa capitale, que son départ avait plongée dans la consternation. Le chef qui avait conduit ce coup de main, le maréchal Pulawski, s'enfuit en Amérique, où il prit du service sous les ordres de Washington. L'Autriche et la Prusse ayant envoyé également des troupes en Pologne, la plus grande partie des notables abandonnèrent le parti du monarque : ce fut alors qu'eut lieu le premier partage de la Pologne. Le roi et le sénat résistèrent en vain, en invoquant contre d'iniques agressions la sainteté des traités. La république fut obligée de consentir à sa propre ruine. « Dieu voulut alors, dit Jean de Müller, montrer la moralité des grandes puissances. » Stanislas fit achever un magnifique code de lois, mais il fut rejeté en 1779 par la diète. A dater de cette époque, le roi se trouva tout-à-fait dépendant du conseil perpétuel placé sous l'influence de l'ambassadeur russe. Les magnats comprirent enfin qu'il s'agissait du salut de l'indépendance nationale : ils demandèrent et reçurent, le 29 mai 1789, la promesse du roi de Prusse Frédéric-Guillaume II de protéger la république, dans le cas où elle serait attaquée à cause des améliorations qu'elle introduisait dans son gouvernement. La Prusse approuva également la

loi fondamentale promulguée par Stanislas le 3 mai 1791. Dans ces circonstances, Poniatowski se montra si sage et si noble à la fois qu'il gagna la confiance de tout son peuple. Les villes surtout lui étaient entièrement dévouées, en reconnaissance de leur état florissant, dont elles étaient redevables à ses efforts et à sa sollicitude. Stanislas paraissait résolu à braver le courroux de Catherine ; mais lorsque la Prusse viola ses promesses, lorsque la minorité de la diète, qui s'était opposée à l'adoption de la constitution, chargea Potocki et Bzewuski d'intriguer à Saint-Pétersbourg et à Vienne contre le nouvel ordre de choses ; lorsqu'enfin la confédération de Targovicz se vit soutenue par la Russie, alors Stanislas retomba dans sa faiblesse première. L'armée polonaise, malgré la vaillance de Kosciuszko, n'était pas organisée pour une longue résistance. Le roi, qui avait juré de succomber avec son peuple plutôt que de négocier avec l'ennemi, ordonna aux troupes de s'éloigner à vingt lieues de la capitale, et le 23 juillet, à la demande de la Russie, il accéda à la confédération de Targovicz. Par cet acte de lâcheté, il s'aliéna sans retour l'affection de son peuple, sans désarmer le ressentiment de Catherine. La Prusse et la Russie exécutèrent en 1793 le second partage de la Pologne, pour mettre des bornes, disait-on, aux tentatives désorganisatrices du jacobinisme polonais. La résistance tardive du roi l'exposa aux mauvais traitements du général russe Rantenfeld et de l'ambassadeur de Catherine, le comte de Sievers. L'impératrice fit conduire Stanislas à Grodno, et le contraignit de signer (1794) le traité de partage qui achevait l'anéantissement de la Pologne. Enfin, le 25 novembre 1795, il couronna cette longue série de faiblesses par un acte d'abdication. Il se retira à Saint-Pétersbourg, où, pensionné de la Russie, il vécut en simple particulier, et mourut le 12 février 1798. Une confiance aveugle dans la magnanimité de Catherine, dans son amitié personnelle, dans l'amour qu'elle avait eu pour lui, lui avait fait mépriser tous les sages conseils qu'on lui avait donnés. Il tomba victime de la politique de celle qu'il considérait comme sa protectrice.

Poniatowski (Joseph), neveu du précédent, né le 7 mai 1763 à Varsovie, général en chef de l'armée polonaise, ministre de la guerre et maréchal du royaume, montra de bonne heure, dans toutes les occasions où il ne céda pas à l'influence de son oncle, une grande activité et un vif amour pour sa patrie. Malheureusement, cette influence qu'exerçait le roi sur son esprit lui donna une apparence d'indécision qui le rendit suspect aux partis. Pendant la campagne de 1792, commandant une division de l'armée polonaise contre les Russes, il donna des preuves fréquentes d'intelligence et d'ardeur ; mais il eut le tort de se laisser plutôt décourager par les ordres contradictoires de la cour que par les succès des armes ennemies. Lorsque son oncle eut accédé à la confédération de Targovicz, il donna sa démission, ainsi que la plupart des officiers ; mais quand, en 1794, les Polonais se levèrent de nouveau pour chasser les Russes, on le vit accourir dans le camp des patriotes et y prendre du service comme simple volontaire. Sa conduite courageuse lui valut l'amitié et la confiance de ses concitoyens. Kosciuszko lui confia le commandement d'une division de l'armée, à la tête de laquelle il rendit de grands services pendant les deux siéges de Varsovie. Peu de temps après la reddition de cette ville, il se retira à Vienne, et repoussa les offres brillantes que lui firent Catherine II et Paul pour le décider à rentrer au service de la Russie. Il vécut en simple particulier dans ses terres près de la capitale de la Pologne, jusqu'à l'époque de l'organisation du grand-duché de Varsovie. Cet événement réveilla des espérances patriotiques dans le cœur des Polonais. Poniatowski servit de nouveau sa patrie, et fut nommé ministre de la guerre. En 1809, il commandait l'armée polonaise contre celle de l'Autriche, conduite par l'archiduc Ferdinand. Ce dernier, dont les for-

ces étaient de beaucoup supérieures, s'approcha de la capitale, dans l'espérance de s'en emparer. Poniatowski, par des manœuvres habiles, réussit, avant l'arrivée des Russes, à le repousser et à se retirer en Gallicie, où il pénétra lui-même et s'avança jusqu'à Cracovie. Lorsque la paix fut signée, il retourna à Varsovie, et y reprit le portefeuille de la guerre. La guerre qui éclata en 1812 entre la France et la Russie l'appela de nouveau au commandement de l'armée. Il donna durant cette malheureuse campagne d'éclatantes marques de bravoure. A la bataille de Leipzig, il fit des prodiges de valeur et fut nommé maréchal de l'empire. Le 19 octobre, l'empereur lui ordonna de couvrir la retraite des débris de l'armée française. Poniatowski rassembla tous ses Polonais, bien déterminés à repousser l'ennemi, qui s'avançait en colonnes menaçantes. Ces colonnes étaient déjà entrées dans les faubourgs de Leipzig; leurs troupes légères parcouraient les rives de l'Elster, quand le prince, avec une suite peu nombreuse, parut sur le bord du fleuve, dont le pont avait été coupé par les Français. Les moments étaient précieux. Bien que la hauteur et l'escarpement des rives fussent peu propres à en faciliter le passage, Poniatowski, déjà blessé, se précipita dans le fleuve, où, entraîné par le courant, il trouva bientôt une mort glorieuse. Son corps ayant été retrouvé le 24, tous les honneurs dus à son rang et à sa bravoure lui furent rendus. Plus tard, ses restes furent embaumés et transportés à Varsovie. En 1816, l'empereur Alexandre permit de les inhumer dans l'église de Cracovie, où reposent tous les rois et héros de la Pologne. Le célèbre Thorwaldsen a exécuté sa statue en marbre, qui n'a cependant pas encore été érigée. Dans le jardin de Reichenbach à Leipzig, au lieu même d'où il s'élança dans le fleuve, un monument a été élevé à sa mémoire. Poniatowski n'a laissé qu'un fils naturel, né en 1790. Cette famille existe encore dans une ligne collatérale qui descend du roi Stanislas. C. L.

PONT (Royaume du), dans l'Asie-Mineure, ainsi nommé à cause de la mer sur le littoral de laquelle il s'étendait. Cette contrée, comprise entre le fleuve Halys et les frontières de la Colchide, était souvent aussi nommée Cappadoce pontique, parce que le Pont avait été réuni à la Cappadoce. Cette dernière avait été elle-même divisée par les Perses en deux satrapies, qui devinrent deux royaumes distincts sous la domination macédonienne. Les habitants le plus anciennement connus de cette contrée étaient des Tibaréniens et des Chalybes. Le célèbre Ritter, dans l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Borhalle*, soutient que ces populations étaient d'origine indienne. — Artabaze, l'un des fils du roi Darius, reçut en partage cette satrapie, sous la suzeraineté de la Perse, et il en obtint en même temps la transmission héréditaire dans sa famille. Mithridate, un de ses descendants, se déclara en faveur du jeune Cyrus, et refusa de payer le tribut au roi Artaxercès. Son fils, Ariobarzane Ier, lors de la révolte générale des gouverneurs des provinces persanes dans l'Asie-Mineure, se proclama indépendant. Mithridate II (l'an 337 av J.-C.) fit volontairement à Alexandre-le-Grand l'abandon de son royaume. Plus tard, après la mort de ce dernier, et lors du partage de ses conquêtes entre ses lieutenants, le Pont fut donné à Antigone (l'an 322). Mais, quand celui-ci voulut faire mettre à mort Mithridate, le prince se réfugia en Paphlagonie, y trouva des partisans, et s'y défendit avec succès. Son successeur, Mithridate III, agrandit le royaume dont il avait hérité. Mithridate IV repoussa les Gaulois; mais il se vit obligé de cesser la guerre qu'il faisait à Sinope, parce que les Rhodiens avaient envoyé des secours à cette ville. Pharnace Ier conquit enfin Sinope, et en fit la capitale de ses états. Mithridate-Évergètes, père du célèbre Mithridate, donna du secours aux Romains pendant la troisième guerre punique et dans celle que la république fit au roi de Pergame. En reconnaissance de ces services, il re-

çut, avec le titre d'ami et d'allié du peuple romain, la cession de la Grande-Phrygie. Il mourut assassiné l'an 124, laissant la couronne à son fils, Mithridate-le-Grand. Ce prince eut à soutenir jusqu'à sa mort des guerres sanglantes contre les Romains. Il fut à la fin vaincu par Pompée, et se donna la mort. Son fils, Pharnace, n'eut en partage que le Bosphore; et lorsqu'il tenta de reconquérir le royaume de son père, il fut vaincu par César, et assassiné par Assander, qui s'était emparé de ses états. Cependant, son fils Darius obtint d'Antoine la restitution d'une partie du royaume du Pont. Il eut pour successeur Polémon, qui réunit sous sa domination le Bosphore, la Petite-Arménie et la Colchide. A la mort de Pythodoris, sa veuve, Polémon II monta sur le trône (39 ap. J.-C.). Néron lui enleva le Bosphore; et le Pont, après lui, devint province romaine. Lorsque les Latins (1204) prirent Constantinople, Alexis-Comnène fonda dans le Pont un nouveau royaume, qui subsista jusqu'au règne de Mahomet II, qui le réunit à ses immenses conquêtes. C. L.

PONT (constructions civiles), ouvrage en pierres, en bois, en fer, élevé d'un bord à l'autre d'une rivière, d'un canal, pour les traverser. Cette nature de constructions, destinées à établir, à activer, à multiplier les rapports de tout genre entre les diverses populations, exige, en raison même des causes de destruction, ou au moins de dégradation, auxquelles elle est constamment soumise, l'emploi de précautions scrupuleuses et attentives qui ont toujours la plus grande influence sur la durée et la solidité des travaux. — Dans l'histoire de tous les peuples, on voit les phases des ponts se lier essentiellement aux vicissitudes politiques et sociales des nations. Ainsi, le nombre des ponts s'accroît, se multiplie avec les développements de la civilisation, dont ils sont à la fois un élément et un symptôme; ils disparaissent dans les temps de barbarie et à la suite des démembrements des empires. — L'art de construire les ponts remonte à l'antiquité la plus reculée. Toutefois, on doit s'étonner avec raison de ce que l'histoire, qui nous a conservé, d'ailleurs, des descriptions si étonnantes de monuments des anciens, ait gardé sur la construction des ponts un silence presque absolu. Elle cite seulement, en effet, quelques ponts construits par Darius, Xerxès, Pyrrhus, dont elle ne donne aucun détail, et dont on n'a retrouvé aucune trace. On avait reconnu, sans doute, qu'une condition essentielle à la conservation d'un pont dépendait de la facilité avec laquelle les eaux du fleuve pouvaient s'écouler en toutes circonstances par le débouché du pont, et qu'en conséquence, il convenait de réduire, autant que possible, l'épaisseur et le nombre des piles qui, établies dans le lit même du fleuve, sont un obstacle à l'écoulement des eaux. Cette condition, qui exigeait des arches d'une grande ouverture, jointe à l'ignorance dans laquelle les anciens ont été pendant long-temps sur l'art de construire les voûtes, fait présumer qu'ils n'employèrent d'abord que des bois dans la construction des ponts. Ils avaient sans doute beaucoup d'analogie avec celui que César construisit sur le Rhin, et qu'il décrit dans ses *Commentaires*. — La construction des ponts en maçonnerie date de la découverte de la coupe des pierres. Les Romains furent les premiers qui leur donnèrent de la solidité et de la magnificence. On leur attribue la construction de ceux, en petit nombre, que possédaient les divers états de l'Europe avant le XIIe siècle de l'ère chrétienne. On comptait sept ponts principaux dans la ville de Rome. — Le *pont Sublicius*, construit en bois par Ancus Martius, et rétabli en marbre sous le nom de *pont Marmoratus*, par Antoine. — Le *pont Triomphal*, qui communiquait au Vatican, et qui est aujourd'hui ruiné. — Le *pont Palatinus*, près du mont Palatin. — Le *pont Fabricius*, qui fut séparé en deux quand l'île du Tibre fut faite. — Le *pont Janicule*, un des premiers qui furent construits à Rome par Antonin-le-Pieux: il était de marbre. Ce pont fut ruiné, et

rétabli par le pape Sixte IV. On l'appelle de son nom *ponte Sixto*. — Le *pont Ælius*, aujourd'hui *pont Saint-Ange*, construit, en 138, par Adrien, avec une grande magnificence. Les colonnes qui garnissaient ce pont furent détruites dans la seconde guerre des Goths, ainsi que les statues dont elles étaient surmontées. En 1668, le pape Clément IX en fit rétablir les parapets, et les orna de piédestaux en marbre blanc, sur lesquels reposent 10 statues colossales d'anges, qui ont donné à ce pont le nom sous lequel il est connu. — Le *pont Mulvius*, aujourd'hui *ponte Mole*. Il était à deux milles de Rome sur la route d'Étrurie. Il est le plus ancien de tous ceux qui subsistent tels qu'ils étaient lors de leur première construction. Ce fut sur ce pont que Cicéron fit arrêter les ambassadeurs des Allobroges, avec leurs lettres par lesquelles la conjuration de Catilina fut découverte. — Le *pont Salort*, construit sur le *Téverone*. Il fut, dit-on, le théâtre du combat de Manlius Torquatus et du Gaulois auquel il enleva son collier d'or. — Entre autres ponts construits par les Romains dans les pays occupés par leurs armées victorieuses, on doit citer le *pont de Trajan*, qui fut construit par l'architecte Appollodore de Damas, et détruit par Adrien, pour mettre un obstacle aux irruptions des Barbares; le *pont de Salamanque*, sur le Tormes, dont les uns attribuent la construction, d'autres la réparation seulement à Trajan; le *pont* détruit d'*Alcantara*, en Portugal, construit par G. Julius Lacer, gouverneur de la province; et enfin, le *pont du Gard*, dont nous avons parlé à l'article GARD (*v.*). — C'est au XIIe siècle de notre ère seulement que remonte la construction des ponts importants de la France qui présentent le plus d'ancienneté. Antérieurement, les rivières n'étaient franchies que par le moyen de bateaux ou de bacs, et les communications, devenues ainsi rares et difficiles, rendaient presque impossible le rétablissement du commerce, dont le besoin se faisait impérieusement sentir. Une association, connue sous le nom de *frères du pont*, ou *pontifes*, s'établit en France et en Allemagne : ses membres fixèrent d'abord leur séjour près des principaux passages des rivières, prêtant secours aux voyageurs, tandis que d'autres frères réunissaient des quêtes nombreuses qu'ils consacraient au rétablissement des ponts. Du XIIe au XVe siècle, les ponts de Bonpas sur la Durance, celui d'Avignon, ceux du Pont-Saint-Esprit, de la Guillotière, du Saut-du-Rhône, et plusieurs arches isolées, furent établis sur divers points de la France. Le premier pont qui fut construit en pierre à Paris fut celui de Notre-Dame : emporté en 1507, il fut promptement remplacé, en 1512, par celui qui existe aujourd'hui. Il était chargé de maisons, qui n'ont été démolies qu'en 1786, et c'est sur leur emplacement qu'on a construit les quais et les trottoirs actuels. Soixante ans après, l'architecte Androuet Du Cerceau entreprit la construction du *pont Neuf*, qui fut fini en 1604. En 1656, les ponts *Saint-Michel*, de l'*Hôtel-Dieu*, le *pont Marie*, le *pont au Change*, celui de la *Tournelle*, servaient de communications aux deux rives de la Seine. Le pont des Tuileries les suivit de près. Bientôt, les divers points de la France virent successivement se multiplier les ponts à mesure que les besoins des populations en démontraient la nécessité. — De nos jours, le pont Louis XVI à Paris et celui de Neuilly, dus au talent du célèbre ingénieur Perronnet, furent construits en anse de panier et à arc moindre qu'une demi-circonférence. Cette dernière forme de voûte fut désormais consacrée, et employée dans la construction d'une grande quantité de ponts qui ont été entrepris depuis, et particulièrement dans celle des ponts d'Austerlitz, des Arts et d'Iéna, qui embellissent la capitale. — Au nombre des ponts de pierre que les voyageurs ont mentionnés dans leurs relations, on doit citer comme un des plus intéressants, celui de la Basse-Terre (Guadeloupe, l'une des Antilles). Ce pont, d'une seule arche, a été construit, en 1773, derrière le fort Riche-

panse, sur la rivière du Galion. C'est une construction des plus hardies et des plus grandioses, et qui ferait honneur à une des grandes capitales de l'Europe. Si l'on en croit une tradition locale, le roi de France fut tellement frappé des dépenses auxquelles s'élevait cette construction qu'il demanda à M. de Sartines si ce pont avait été bâti avec des écus de six livres. — Enfin, et pour clore nos citations des ponts en pierre qui sont dignes, à juste titre, de fixer l'admiration de tous ceux que les progrès des arts peuvent intéresser, nous mentionnerons, avec un sentiment de fierté nationale que nous ne chercherons pas à dissimuler, le pont de Bordeaux qui traverse la Garonne, devant cette ville, à l'extrémité de la route royale de Paris. — La construction de ce grand ouvrage parut long-temps un problème. On doutait de la possibilité d'exécution. Le maréchal Richelieu, gouverneur, auquel on proposait d'attacher son nom à un pont sur la Garonne, répondit spirituellement à l'offre qu'on lui faisait de lui laisser la gloire de poser la première pierre : « J'aimerais mieux en voir poser la dernière. » Long-temps avant d'oser aborder les véritables difficultés de l'entreprise, on était partagé sur le choix de l'emplacement. Dans le cours du XVIIIe siècle, on fit nombre de projets : on dressa des plans de ponts en bois ou sur bateaux, qui furent successivement abandonnés. En 1808, lors de son voyage à Bordeaux, l'empereur Napoléon décida, à l'occasion du passage de l'armée qui se rendait en Espagne, qu'un pont serait construit sur la Garonne. L'intérêt du commerce exigea que ce pont fût situé vers l'extrémité supérieure de la ville, afin de laisser au port toute sa longueur. Un conseil tenu à Bordeaux, et composé d'ingénieurs et d'administrateurs, hésita un moment, en présence de la témérité en quelque sorte de l'entreprise et des difficultés d'exécution. Mais M. Fauchet, préfet de la Gironde, qui avait été ministre plénipotentiaire de France aux États-Unis d'Amérique, se rappela avoir vu dans cette partie du monde des ponts établis sur des courants plus rapides, des fleuves plus larges et plus profonds ; il en cita plusieurs : dès lors, toutes les timidités s'évanouirent, et M. Deschamps, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, se mit immédiatement à l'œuvre. Commencés en 1810, les travaux du pont furent complètement achevés en 1821, et le pont lui même livré à la circulation le premier octobre 1822. Ce grand monument se compose de 17 arches, dont la plus grande a 26 mètres 50 centimètres d'ouverture, et la moindre 21 mètres ; ce qui, avec l'épaisseur des piles et la saillie des culées, fournit 502 mètres 60 cent. de longueur totale à ce pont. Il peut être comparé à tout ce que l'art a achevé de plus beau en ce genre ; mais il est sans comparaison, sous le rapport des difficultés qu'ont présentées la rapidité des courants, la profondeur de l'eau et la mobilité du lit de la rivière. C'est un monument unique par la grandeur de l'entreprise, le style général de la construction, ses détails, et surtout la célérité de l'exécution.

Ponts en charpente. Bien que ce genre de ponts, comme nous l'avons dit, fût exclusivement en usage lorsque l'on ignorait l'art de construire les voûtes, l'économie qu'il présente encore en justifie souvent l'emploi, malgré les inconvénients que comporte ce système de construction. Le plus grand de ces inconvénients est surtout la facilité avec laquelle la faiblesse des palées des ponts en charpente permet qu'ils soient détruits ou emportés par les corps que le courant entraîne, et notamment par les glaces. C'est ce motif qui a fait adopter presque exclusivement pour les ponts en charpente moderne un système mixte, qui consiste à construire seulement en bois la partie du pont située au-dessus du niveau des hautes eaux, et à établir en maçonnerie les ouvrages inférieurs du pont, c.-à-d. les culées et les piles.

Ponts en fer. Cette branche importante d'architecture s'est enrichie en France, depuis peu d'années, d'une ressource nouvelle plus durable que celle de la

charpente, celle de l'emploi du fer pour la formation des arches ou travées des ponts. Les Anglais s'attribuent ce genre de ponts; mais, si l'on en croit le *Moniteur universel*, un peintre lyonnais du dernier siècle aurait conçu le premier en Europe le projet d'un pont de fer, dont la longueur devait être de 254 pieds et la largeur de 18 pieds 6 pouces : il était destiné à occuper la place qu'occupe aujourd'hui à Lyon celui de Saint-Vincent, et devait être d'une seule arche. Ce projet aurait éprouvé le sort de beaucoup d'autres, et serait resté sans exécution. Il en a été de même d'un projet de pont de fer qui fut présenté, dit-on, à Louis XVI en 1783, par M. Vincent de Montpetit. Les Anglais eurent au moins le mérite de la première exécution, et le premier pont en fer coulé et forgé fut construit par eux en 1793, sur la rivière de Warmouth. Dix ans plus tard, la capitale de la France voyait s'élancer sur la Seine deux ponts du même genre : le pont des *Arts*, entre le Louvre et le palais des Beaux-Arts. Il est formé d'arcs en fer qui soutiennent un plancher en bois de chêne. Composé de neuf arches de 16 mètres 81 centimètres d'ouverture, il a 166 mètres 50 centimètres de longueur totale, et 10 mètres de largeur. Ce pont est dû à la direction de M. Dillon, ingénieur des ponts-et-chaussées. Le *pont d'Austerlitz*, composé de cinq arches de 32 mètres 50 centimètres d'ouverture chacune. Ses voûtes sont formées de voussoirs en fer coulé, liés entre eux par des plates-bandes en fer forgé. Ce pont, qui a 174 mètres de longueur et 13 mètres 70 centimètres de largeur, a été construit, en 1804, par M. Lamandé, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées. Il supporte le passage des plus grosses voitures. Enfin, l'année 1836 a vu terminer, dans l'intérieur de Paris, un nouveau pont en bois et fer, qui communique de l'un des guichets de l'ancien Louvre au quai Voltaire, presque en face de la rue des Sts-Pères, et qui porte ce dernier nom. Ce pont, dont les piles et les culées sont en pierre, se compose de trois arches. Les voussoirs qui joignent les piles et les culées sont surmontés de cercles, dont le diamètre est d'autant plus petit qu'ils se rapprochent du point le plus élevé de ces voussoirs. Le plancher, sur lequel passent les voitures et les piétons, est tangent à tous ces cercles, et pèse également sur chacun d'eux. Ce nouveau système offre à la fois un modèle de grâce et de solidité, et nous paraît, sous ces deux rapports, être une très heureuse innovation.

Ponts suspendus. L'origine de ces ponts est fort ancienne. Les habitants de quelques parties de l'Amérique méridionale contruisent, de temps immémorial, des ponts de cordes ou de lianes pour franchir des torrents ou des vallées profondes. Mais ces ouvrages grossiers ne donnent, on le sent bien, qu'une idée très imparfaite des ponts élégants que l'on suspend de nos jours. Les Américains des États-Unis n'en ont pas moins le mérite de la perfection que ces ponts ont atteint aujourd'hui, et dont l'application est journellement répétée en France et en Angleterre. Ils joignent à une extrême légèreté une grande économie dans les frais de construction et les dépenses d'entretien; enfin, ils se prêtent à l'exécution d'ouvertures beaucoup plus grandes que celles des autres genres de ponts dont nous avons parlé. Dans ces ponts, le plancher, droit et horizontal, est suspendu par des tiges verticales au-dessous de chaînes courbes et flexibles en fer, et même de câbles en fil de laiton; soutenus par des poteaux ou des massifs en pierre, placés sur les deux rives. — Le premier essai de ce genre fait en France a été projeté et construit en 1822 par MM. Seguin frères, sur le Rhône, entre Tain et Tournon. Ce pont, qui a 189 mètres de longueur, est soutenu par des câbles en fil de fer, et présente deux travées en fil de fer. — Ce premier essai avait à peine été couronné du succès que six autres ponts suspendus s'établissaient presque immédiatement sur le Rhône. Dans les années qui suivi-

rent, ainsi qu'on le verra par l'aperçu statistique qui termine cet article sur les ponts fixes, les ponts suspendus se sont propagés sur tous les points de la France avec une rapidité et une ardeur que le commerce et l'industrie réclamaient vivement. Le développement de cette heureuse activité résulte évidemment de l'encouragement donné par l'administration aux associations qui se sont formées pour l'exécution de ces travaux. — Paris compte aussi plusieurs ponts suspendus dans son enceinte : le pont de l'Hôtel-de-Ville, appelé pont d'Arcole à la suite des combats que le peuple y livra sur ce pont aux troupes royales ; le pont des Invalides, qui communique du quai d'Orsay aux Champs-Élysées ; le pont Louis-Philippe, qui prolonge la rue du Temple en traversant l'île Saint-Louis, et enfin le pont de la barrière de la Rapée, qui réunit Bercy à la Gare. — Avant de passer aux ponts mobiles, nos lecteurs liront avec plaisir le tableau des autorisations de construction accordées par le gouvernement depuis le premier janvier 1818 jusqu'au 31 décembre 1837 :

ANNÉES.	PONTS EN CHARPENTE.	PONTS EN PIERRE.	PONTS DE BATEAUX.	PONTS SUSPENDUS.	PONTS FIXES EN FER.
1818	1	1	»	»	»
1819	1	1	»	»	»
1820	1	3	»	»	»
1821	2	7	»	»	»
1822	2	2	»	»	»
1823	3	3	»	»	»
1824	1	1	»	1	»
1825	3	»	»	1	»
1826	»	»	»	1	»
1827	3	1	»	15	»
1828	1	1	»	8	»
1829	1	2	1	8	»
1830	3	3	»	13	»
1831	3	7	»	17	»
1832	9	2	»	24	»
1833	3	4	»	18	»
1834	2	1	»	32	1
1835	5	3	»	21	»
1836	3	1	»	16	»
1837	2	4	»	18	1
	49	47	1	193	2

Il nous reste maintenant quelques mots à dire sur les ponts mobiles, qui sont de plusieurs espèces, les ponts de bateaux, les ponts volants, les ponts-levis et les ponts tournants. Leur nom indique suffisamment qu'ils ne sont que d'un usage provisoire ou éventuel, et qu'ils permettent d'interrompre à volonté la communication entre deux rives ; ou bien encore qu'ils facilitent la navigation d'une rivière ou d'un passage à des barques à voiles, et, dans d'autres cas, qu'ils suppléent aux ponts fixes dont la profondeur du lit de la rivière ou la rapidité de ses eaux rendrait la construction impraticable.

PONT DE BATEAUX. Ce pont est destiné pour les grands fleuves et les rivières larges, rapides et profondes, parce qu'il peut supporter les fardeaux les plus pesants, et qu'il est à l'abri de la submersion par les grandes eaux. Il consiste dans un plancher que l'on établit sur des bateaux régulièrement espacés entre eux, et placés dans le sens du courant. Ces bateaux sont attachés entre eux par de forts câbles, et amarrés, soit à des ancres, soit

par l'avant et l'arrière à des *cinquenelles* ou très gros câbles, qui traversent le fleuve d'une rive à l'autre. La construction des ponts de bateaux sur les grandes rivières est fort ancienne. Sémiramis s'en servit lors de son expédition dans l'Inde. Xercès en fit usage dans sa campagne contre les Grecs, et Darius dans ses guerres contre les Scythes. Il y avait à Rouen un fort beau pont de bateaux, qui s'élevait et s'abaissait par le flux et le reflux; il a été remplacé depuis peu d'années par un pont de pierre. Il existe encore un pont de bateaux à Kell sur le Rhin, devant Strasbourg. Nous parlerons des ponts de bateaux militaires à l'article Ponton (*v.* Pont-volant). Il se compose ordinairement de deux bateaux longs, étroits et profonds, réunis, et portant une plate-forme ou tablier du pont. C'est à l'extrémité de ce tablier qu'est fixé le treuil autour duquel s'enroule un câble retenu par une ancre ou grappin. Ce câble est soutenu par des nacelles; sa longueur doit être une fois et demi la largeur de la rivière. L'ancre est jetée à peu près au milieu de la rivière, lorsque le courant est uniforme; mais, s'il est plus fort près d'une rive, on la jette plus près de la rive opposée. On met un gouvernail à l'arrière de chaque bateau, et on réunit leurs barres par une traverse, qui permet à un seul homme de les manœuvrer. Le passage de la Dordogne à Cubzac, route de Paris à Bordeaux, s'est effectué pendant les dernières années sur un pont-volant. — Il existe une autre espèce de *pont-volant* plus simple que le précédent, et que l'on nomme *traille*. Il est d'une construction analogue, mais il est seulement retenu par un câble tendu en travers de la rivière; sur ce câble roule une poulie simple, au crochet de laquelle on amarre un cordage, que l'on attache par son extrémité à l'un des angles de devant du pont-volant, à l'angle de droite pour passer sur la rive droite, à l'angle de gauche pour passer en sens contraire. Le pont, ainsi retenu, s'incline naturellement par rapport au courant, et donne à passer. — Il existe encore, pour le passage des petites rivières, des canaux ou des fossés inondés, diverses espèces de ponts mobiles, tels que les *ponts roulants*, *ponts tournants*, *ponts de radeaux*, *ponts de tonneaux*, *ponts de chevalets*, *ponts de cordages*, etc. Plusieurs de ces ponts ne sont plus en usage maintenant; d'autres, en petit nombre, n'ont qu'une destination purement militaire : nous en parlerons à l'article Pontons (*v.* Pont-levis [fortification]). C'est simplement un tablier qui, de la porte d'un château, d'une place de guerre, descend et se place sur les bords d'un fossé, d'un canal, d'un chenal, etc. Ce tablier tourne autour de l'une de ses arêtes comme charnière. Au-dessus de ce pont, et à une hauteur déterminée, se trouve un châssis parallèle au pont, et des bras duquel pendent des chaînes fixées aux extrémités du côté extérieur du tablier. Lorsque l'on agit avec force sous la culée de ce châssis, le mouvement se communique au pont au moyen des chaînes, et en agissant comme levier. Ces ponts ne peuvent avoir plus de 4 à 5 mètres de volée, ce qui en restreint de beaucoup l'usage. — Il existe encore, dans plusieurs places fortes, une autre espèce de *pont-levis*, dont les bras ou flèches, par la disposition du pont, ne sont pas vues de la campagne. C'est aux Allemands qu'est dû ce système.

Ponts a bascule, machines à peser les voitures de toute espèce, pour s'assurer si le chargement n'en excède pas le poids déterminé par les réglements. Ils sont placés à l'entrée des villes sur les routes royales. C'est un tablier qui pèse sur des ressorts disposés dans un caveau inférieur, et auxquels correspondent un indicateur qui précise la force de la pression supérieure, et conséquemment le poids, le chargement qui l'opère. La loi du 29 floréal an x sur la police du roulage a créé en France les ponts à bascule. Ne serait-ce que comme mesure comminatoire, cette création a eu de bons résultats.

Ponts (*marine*), nom que l'on donne

aux planchers d'un bâtiment faits en fortes planches de chêne et de sapin clouées, en coupant à angle droit tous les baux d'un bout à l'autre. Les petits bâtiments n'ont qu'un pont, les frégates, les corvettes en ont deux, les vaisseaux de ligne en ont trois, non compris les *faux-ponts* et les *gaillards*. Les ponts sont séparés entre eux par un espace de deux mètres de hauteur. C'est sur ces ponts que s'établissent les batteries de canon. Le pont inférieur s'appelle premier pont, c'est celui qui porte la première batterie d'un vaisseau. *Pont sur gueule*, c'est le pont le plus élevé d'un bâtiment quelconque: il est tout à découvert et de plain pied, c.-à-d. sans fronteaux ni passavants. On le désigne aussi quelquefois par le nom de *pont courant*. — Le mot *pont* s'emploie souvent au figuré dans une infinité d'acceptions. Nous nous bornerons à citer les principales. Il serait difficile de remonter à l'origine de la plupart de ces acceptions; elles appartiennent presque toutes au langage de la conversation, au langage vulgaire, et sont rarement employées dans le débit oratoire ou dans la correspondance sérieuse. *Pont aux ânes*, c'est une chose facile à faire, une chose commune; *Pont d'or*, grand avantage offert pour faire désister ou retirer; *pont-neuf*, sorte de chanson triviale, tableau fait à la hâte. MARTIAL-MESLIN.

PONTCHARTRAIN (Les). Ils appartenaient à cette famille de Philippeaux qui occupa divers ministères depuis le règne de Henri IV jusqu'à celui de Louis XVI inclusivement, pendant près de deux siècles. — PONTCHARTRAIN (Paul Philippeaux, seigneur de), né à Blois en 1569. Il entra dans les affaires, en 1588, sous le ministère de Revol, et ensuite sous Villeroi, secrétaire des commandements de Henri IV, et qui avait exercé la même charge sous les trois rois ses prédécesseurs. Henri IV plaça Paul de Pontchartrain au même titre auprès de Marie de Médicis; mais il ne commença à entrer en fonctions qu'après la mort tragique d'Henri IV. Il fut spécialement chargé des affaires de la religion, et se signala par son zèle contre les huguenots. Il fut, en 1615, adjoint à Villeroi, pour négocier un accommodement entre la reine mère régente et le prince de Condé, qui, déjà, s'était retiré de la cour, et avait appelé auprès de lui, à Coucy, les ducs de Longueville et de Mayenne, le comte de Saint-Pol et le maréchal de Bouillon. Il assista à l'assemblée des notables à Rouen, et contribua aux décisions qui furent arrêtées par cette assemblée; il fut aussi l'un des négociateurs du traité conclu avec la reine mère, en 1619, peu après son évasion de Blois. Il comprima, en 1620, les mouvements des huguenots, qui avaient refusé de se séparer à Loudun, et avaient convoqué une assemblée de leurs co-religionnaires à la Rochelle. Il suivit le roi Louis XIII au malencontreux siége de Montauban; il y tomba malade, et fut transporté à Castel-Sarrasin, où il mourut le 21 octobre âgé de 52 ans. Il avait épousé Anne de Beauharnais, fille d'un gentilhomme de ce nom et seigneur de Miramion. Paul Philippeaux de Pontchartrain avait laissé des *Mémoires* sur les affaires du temps, et qui peuvent être utilement consultés. Ils ont été publiés à La Haie, en 1720, en 2 vol. in-8°, et réimprimés depuis. Il avait eu pour successeur dans sa place de secrétaire d'état son frère puîné Raimond Philippeaux d'Herbant, mais provisoirement, et pendant la minorité de son neveu, dont le nom suit. — PONTCHARTRAIN (Louis Philippeaux, seigneur de). Il n'avait que 8 ans à la mort de Paul de Pontchartrain, son père, et la survivance de la charge de secrétaire d'état lui avait été assurée. Mais, parvenu à sa majorité, il se désista de ses droits en faveur de son oncle. Il fut successivement nommé conseiller au parlement de Paris en 1637, et président de la chambre des comptes en 1650. Il mourut, en 1685, à l'âge de 72 ans. — PONTCHARTRAIN (Louis Philippeaux, comte de), petit-fils de Paul, né en 1643. Nommé conseiller au parlement en 1661, il n'avait pas 18 ans; puis premier président au parlement de Bretagne en 1667. Il

joua un rôle plus actif que brillant dans les troubles de cette province. Son zèle pour les intérêts de la couronne ne resta pas sans récompense. Il fut nommé contrôleur-général des finances, en 1689, après la retraite de Le Pelletier, commandeur et secrétaire des ordres du roi en 1693, enfin chancellier en 1699. Il se retira, en 1714, dans la communauté des prêtres de l'oratoire. Louis XIV alla l'y visiter. Il mourut, en 1727, âgé de 85 ans. Il fut, comme il l'avait désiré, enterré sans pompe et sans cérémonie. — PONTCHARTRAIN (Jérôme Philippeaux de), fils du précédent, né en mars 1674, avait, en 1692, obtenu la survivance de la charge de secrétaire d'état qu'exerçait son père; il avait été reçu, en 1693, conseiller au parlement de Paris, prévôt des ordres du roi en 1709. Il se démit de la charge de secrétaire d'état en 1715. Il avait administré le département de la maison du roi jusqu'en 1690. Il passa à cette époque au ministère de la marine. Il mourut en 1717. Il s'était retiré du ministère en 1715. — PONTCHARTRAIN (Jean-Frédéric, comte de Maurepas et de), fils de Jérôme Philippeaux (v. MAUREPAS). — PONTCHARTRAIN (Louis Philippeaux de), troisième du nom, avait, à l'exemple de son aïeul, quitté le surnom de Pontchartrain, et pris celui de comte de La Vrillière et de Saint-Florentin (v. VRILLIÈRE [Duc de La]). DUPEY (de l'Yonne).

PONTE (GIACOMO DA), dit *le Bassan*, né en 1510, dans la ville de Bassano, dont il porte le nom, est l'un des plus grands maîtres de l'école vénitienne. Les premières leçons lui furent données par son père, Francesco da Ponte, qui ne manquait pas d'une certaine originalité, et qui travailla aux fresques du dôme de Saint-Barthélemy de Bassano. On voit au Louvre un de ses tableaux: c'est un *Marché aux poissons*. Giacomo grandit et fit de rapides progrès. On l'envoya à Venise pour continuer ses études sous la direction de Bonifacio. Arrivé près de son nouveau maître, le jeune Bassan se sentit appelé vers une autre route que celle dans laquelle on le dirigeait. Les œuvres des Titien, des Corrége et des Parmesan faisaient ses délices; il s'adonna donc à leur étude avec une assiduité sans égale. Après avoir acquis le degré de perfection auquel il aspirait, il reprit le chemin de sa ville natale. Lorsqu'il y arriva, son père venait de finir ses jours. Giacomo da Ponte aimait la vie paisible de la campagne. Quand il avait travaillé longtemps, il se délassait en cultivant un petit jardin ou bien en réunissant auprès de lui ses fils, qu'il chérissait, et auxquels il faisait d'intéressantes lectures pour leur former le jugement et le cœur. C'est dans cette existence toute patriarcale qu'il exécutait les belles compositions que l'on place au premier rang d'une des grandes écoles d'Italie. N'est-il pas intéressant de voir cet homme si doux, si naïf, achever en silence des œuvres qui font encore la gloire d'une nation. Comme le Corrége, ennemi de l'intrigue et de la cabale, le Bassan comptait sur son seul mérite pour acquérir la célébrité. Aussi l'histoire de sa vie ne nous est-elle pas parvenue. Mais n'avait-il pas raison, et le nom de Bassan, dont il a formé l'école, n'est-il pas immortel comme ses œuvres? Jacques Bassan eut quatre fils qui furent tous ses élèves. Deux surtout se sont fait distinguer: l'aîné, François, dont on confond souvent les œuvres avec celles de son père, acquit une grande réputation: il décora, en concurence avec Le Tintoret et Paul Véronèse, le palais de Saint-Marc à Venise. D'un caractère inquiet, il croyait sans cesse qu'on voulait lui arracher la vie. Un jour qu'il travaillait seul dans son atelier, il crut entendre les pas de sergents qui, se figurait-il, allaient le conduire au supplice. Saisi de terreur, il s'élança par la fenêtre et se brisa le crâne sur le pavé. Il était âgé de 40 ans. Le second fils du Bassan, Léandre, était bien inférieur à son frère aîné. Il excellait cependant dans les portraits. L'empereur Rodolphe II lui fit don de son portrait dans un médaillon d'or, et le titre de chevalier lui fut accordé par Grimaldi, doge de Venise, dont il ve-

nait de terminer un superbe portrait. On voit au Louvre un de ses tableaux : les *Juifs surpris de la résurrection de Lazare*. Léandre était, comme son frère, dévoré par d'affreuses chimères. Il avait toujours peur d'être empoisonné. Son goût pour la musique dissipa heureusement ces terribles craintes. Les deux autres frères, Jean-Baptiste et Jérôme, n'ont exécuté que des copies d'après les tableaux de leur père. Ils étaient tous deux aussi d'une humeur sérieuse et sombre. Il paraît qu'ils tenaient ces accès de folie de leur mère, qui elle-même y était sujette. Giacomo da Ponte mourut dans sa ville natale, en 1592, âgé de 82 ans. — Le musée du Louvre est riche en productions de ce maître. On y voit ces huit sujets : l'*Entrée des animaux dans l'arche*, *Moïse frappant le rocher*, l'*Adoration de bergers*, les *Noces de Cana*, *Jésus accablé sous le poids de la croix*, les *Apprêts de la sépulture de Jésus* : les saintes femmes et saint Jean pleurent Jésus mort, qui va être enseveli par Nicodème et Joseph d'Arimathie ; *Travaux de la campagne pendant la vendange*, *Portrait de Jean de Bologne*, sculpteur célèbre. — Pour nous, il ressort de la contemplation de ces peintures, que le Bassan, doué d'un véritable génie, a su prendre la naïveté du Corrége, la grâce et la force du Parmesan. Ses compositions, franchement ordonnées, manquent peut-être un peu de noblesse, mais elles ont en revanche sentiment et vérité. Il n'était pas seulement peintre d'histoire, il était encore peintre d'intérieurs, de paysages et d'animaux ; son coloris étonne et séduit tout à la fois. Nous ne terminerons pas cet article sans parler de la superbe toile exposée dans la précieuse galerie d'un des plus ardents protecteurs des arts et des artistes, de M. le marquis de Las Marismas : c'est une *Adoration des Bergers*. Cette peinture, d'une grande dimension, est du plus bel effet ; chaque figure est d'une exquise vérité. Honneur aux hommes qui comprennent si bien ce que valent les productions de l'esprit humain ! Ceux-là, comme les auteurs eux-mêmes, ont droit à notre reconnaissance. Ils rendent aux artistes des chefs-d'œuvres qui, sans leur noble générosité et leur amour pour les arts, resteraient enfouis et ignorés.

V. Dassoux.

PONT-EUXIN, ancien nom de la Mer-Noire (*v.* Noire [Mer]). Les mœurs sauvages des habitants de ses côtes lui firent donner le nom de *Pontus Axenus*, des mots grecs *pontos* (mer) et *axenos* (inhospitalière). Dans la suite, le commerce ayant adouci ces Barbares, on substitua à ce nom d'Axenus celui d'Euxenus, *euxenos* (hospitalière). L'expédition des *Argonautes* (*v.*) rendit dans l'antiquité cette mer célèbre. On lui supposait autrefois une communication souterraine avec la mer Caspienne. X.

PONTHIEU. Ce pays, qui avait titre de sénéchaussée, était nommé *Pontivus* en latin, parce que, comme il y avait beaucoup d'eau et de marécages, on y rencontrait un grand nombre de ponts. Il était néanmoins abondant en grains, en fruits et en pâturages, et il avait le commerce de la mer. Il avait de 16 à 18 lieues du midi au nord, et de 10 à 12 de l'est à l'ouest. La plus grande partie appartenait anciennement à l'abbaye de Centule ou de Saint-Riquier, ou à d'autres monastères. Il fut ensuite gouverné par des comtes qui se rendirent indépendants et héréditaires à la fin du xe siècle. Le comté de Ponthieu passa de leur postérité dans la maison d'Alençon au commencement du xiie siècle, et ensuite successivement dans celles de Dammartin, de Castille et d'Angleterre. Il fut confisqué en 1380 sur Édouard III, roi d'Angleterre, et réuni à la couronne de France, possédé ensuite par la maison de Bourgogne, et réuni une seconde fois à la couronne par Louis XI, et en 1526, par le traité de Madrid. On comptait 250 fiefs, et 400 arrière-fiefs mouvants du Ponthieu. La rivière de Canche bornait le Ponthieu au nord, et le séparait du Boulonais ; l'Océan le bornait à l'ouest, et la rivière de Bresle le séparait de la Normandie au midi ; il avait l'Ar-

tois et le bailliage d'Amiens au levant. La rivière de Somme, qui le traversait du sud-est au nord-ouest jusqu'à son embouchure dans la mer, le divisait en partie septentrionale et partie méridionale. La première était le Ponthieu proprement dit, et s'étendait entre la Somme et la Canche. L'autre, qui était entre la Somme et la Bresle, s'appelait le VIMEU, *Vimacensis*, *Vinemacensis* ou *Vinamacus pagus*, et faisait anciennement partie de la Neustrie. Ces deux parties dépendaient du diocèse d'Amiens pour le spirituel. Les principaux lieux du Ponthieu étaient Abbeville, capitale du pays; Montreuil, Rue, Saint-Riquier, nommé anciennement *Centula*, et célèbre par son abbaye ; le Crotoy, Crécy, les deux abbayes de Saint-Josse, celles de Forêt-Moutiers et de Valloire, Boufflers. La principale place du Vimeu était Saint-Valery ; puis venaient Lieudien, Gamaches, les abbayes de Seri et de Selincourt, Cayeux. Le Ponthieu et le Vimeu, qui faisaient partie du gouvernement de Picardie, appartiennent aujourd'hui au département de la Somme. A. S—R.

PONTIFE. Homme revêtu d'un saint ministère, et qui a juridiction et autorité dans les choses de la religion. Plutarque tire l'étymologie de ce mot, *pontem facere*, du soin que leur avaient confié les premiers rois romains de réparer le pont de bois Sublicius, qui conduisait au-delà du Tibre. Nous avons déjà vu à l'article PONT ce nom donné de même à des religieux qui se dévouèrent dans le moyen âge à la construction des ponts. D'autres auteurs le font dériver de *posse facere* (pouvoir faire, pouvoir sacrifier) ou du latin *pontifex*, altération de *potnifex*, mot formé du grec *potnios* (auguste, vénérable, homme faisant des choses augustes, remplissant des fonctions sacrées).— *Des pontifes dans l'ancienne Rome* avaient la direction des affaires religieuses ; ils connaissaient de tous les différends qu'elles suscitaient, réglaient le culte et les cérémonies, recevaient les vestales, offraient les sacrifices, faisaient la dédicace des temples, jugeaient de l'autorité des livres qui contenaient les oracles, et corrigeaient le calendrier. Ils formaient un collége qui, lors de leur première institution par Numa Pompilius, ne fut composé que de quatre pontifes pris dans le corps des patriciens. Plus tard, on en adopta quelques autres choisis parmi les plébéiens. Sylla en porta le nombre à quinze, dont les huit premiers étaient appelés les grands pontifes, *pontifices majores;* et les sept autres, les petits pontifes, *pontifices minores*, quoiqu'ils ne formassent tous ensemble qu'un même corps. Ce nombre varia souvent en plus et en moins. Les pontifes étaient regardés comme des êtres sacrés ; ils avaient le pas sur tous les magistrats, et présidaient à tous les jeux du cirque, de l'amphithéâtre et du théâtre donnés en l'honneur des divinités. En interpellant le peuple, ils lui disaient : *Mes enfants !* Leur habillement consistait en une de ces robes blanches, bordées de pourpre, qu'on appelait *prétextes (v.)*, et que portaient les magistrats curules. *Le grand-pontife* était à leur tête ; il avait la direction universelle de toutes les cérémonies tant publiques que particulières. Cette dignité, créée par Numa, était toujours conférée à un membre du collége des pontifes, élu dans les comices par les tribus. On le choisit d'abord exclusivement parmi les patriciens ; mais le peuple n'avait garde de leur abandonner ce privilége; et l'an de Rome 500, Tiberius Coruncanus, plébéien, fut élu grand-pontife. Après la mort de Lépide, Auguste prit le grand-pontificat; et depuis lors, tous les empereurs, jusqu'à Gratien, revêtirent cette dignité. Le grand-pontife prescrivait les cérémonies, expliquait les mystères, avait la direction des vestales, les recevait, punissait celles qui avaient péché, gouvernait les prêtres et les ministres des sacrifices, dictait la formule des actes publics, présidait aux adoptions, conservait les annales, réglait l'année, examinait les causes qui concernaient le mariage, pouvait seul accorder les dispenses, et ne rendait compte de sa con-

duite ni au sénat ni au peuple. Sa dignité était inamovible. Malgré ce vaste pouvoir, il y avait pourtant, hâtons-nous de le dire, certaines résolutions qu'il ne pouvait prendre sans l'avis du collége; et on avait le droit alors d'appeler à ce corps des décisions de son chef, comme il était permis d'appeler au peuple des décisions du collége. Le grand-pontife ne pouvait sortir de l'Italie; Crassus fut le premier qui contrevint à cet usage; ses successeurs l'imitèrent, et la loi *vatinia* autorisa le grand-pontife à tirer au sort les provinces à gouverner. Il lui était au reste défendu de résider ailleurs que dans une demeure de l'état, de convoler à de secondes noces, de regarder ou de toucher un cadavre. Aussi plantait-on un cyprès devant la maison d'un mort pour empêcher le pontife d'y entrer, et de contracter ainsi une souillure. La consécration de cette magistrature religieuse se faisait avec des cérémonies extraordinaires.—*Le souverain-pontife*, grand-prêtre, ou grand-sacrificateur, *chez les Juifs*, était le chef de la religion; les autres sacrificateurs et les lévites lui étaient soumis. Aaron, frère de Moïse, fut le premier revêtu de cette dignité; ses descendants lui succédèrent. Il fallait que leur vie fût irréprochable; ils ne montaient à l'autel que le jour du sabbat, le premier jour de chaque mois, et aux fêtes solennelles auxquelles tout le peuple était convié; mais sur la fin de la république juive, plusieurs ambitieux, qui n'appartenaient pas à la race d'Aaron, furent intrus dans cette place importante. La série des pontifes a duré 1598 ans, depuis Aaron jusqu'à la prise de Jérusalem et la destruction du temple. Leur autorité était devenue civile au retour de la captivité de Babylone; et le titre de *grand-sacrificateur* équivalait à celui de chef suprême des Juifs. Après la conquête de la Palestine par les Romains, ce pouvoir fut subordonné à celui des rois, tétrarques ou proconsuls, auxquels ils confiaient l'administration de la province. Le souverain-pontife avait seul le droit d'entrer dans le sanctuaire une fois l'année, le jour de l'expiation générale. Dieu l'avait proclamé son interprète, et l'oracle de la vérité. Revêtu des ornements de sa dignité, de l'*urim* et *du thummim*, il répondait aux demandes, et Dieu lui révélait alors les choses futures ou cachées. Il lui était défendu de porter le deuil de ses proches, même celui de son père, de sa mère, et d'entrer dans un lieu où gisait un cadavre. Il ne pouvait épouser ni veuve, ni femme répudiée, ni fille trompée, mais seulement une vierge de sa race; et il devait garder la continence tout le temps de son service. Le grand-prêtre portait un caleçon et une tunique de lin d'un tissu particulier, et sur la tunique une longue robe hyacinthe ou bleu-céleste, au bas de laquelle régnait une bordure composée de sonnettes d'or, et de petites grenades de laine de diverses couleurs, rangées à distance. Cette robe était serrée par une large ceinture en broderie, celle probablement que l'Écriture nomme *ephod*, consistant en une écharpe dont les deux bouts, passant sur les épaules, venaient se croiser sur l'estomac, et, repassant derrière, servaient à ceindre la robe. A cet *ephod*, étaient attachées sur les épaules deux grosses pierres précieuses sur chacune desquelles étaient gravés six noms des tribus d'Israël. Par devant, sur la poitrine, là où l'écharpe se croisait, on fixait le *pectoral* ou *rational*, pièce d'étoffe carrée, d'un tissu précieux et solide, large de dix pouces, dans lequel s'enchâssaient douze pierres précieuses différentes, sur lesquelles on gravait les noms des douse tribus. Quelques auteurs pensent que le rational était double, et formait une espèce de poche, renfermant cet *urim* et ce *thummim* dont il est si souvent question. La tiare du pontife, beaucoup plus précieuse et plus ornée que celle des autres prêtres, se faisait remarquer principalement par une lame d'or descendant sur le front, et s'attachant derrière la tête par deux rubans. Sur cette lame on lisait ces mots: *Consacré au Seigneur.* — *Le souverain-pontife dans l'église chrétienne* est le pape, suc

cesseur de saint Pierre, vicaire de J.-C., et pasteur de l'église universelle (*v.* PAPAUTÉ et CONCLAVE). Dans la liturgie catholique, ce nom s'applique aux prélats en général : l'office du commun des martyrs et des *pontifes*. Plusieurs religions, plusieurs sectes, l'ont aussi donné à leur chef. Robespierre le prit quand il institua sa fête de l'Être-Suprême (*v.* CONVENTION, FÊTES RÉVOLUTIONNAIRES, FRANCE [Hist. de] et ROBESPIERRE). Il a la même acception dans le style élevé quand l'orateur s'écrie : « Et vous, *pontife du Dieu vivant*, achevez d'offrir pour nous le sacrifice de réconciliation ! »

PONTIFICAL, livre dans lequel sont contenus les prières, les rites, les cérémonies qu'observent le pape et les évêques dans les sacrements, la confirmation, l'ordre, la consécration des évêques et des églises, etc. Quelques historiens ont attribué le *Pontifical romain* à Grégoire VII : c'est une erreur. Ce grand pontife peut l'avoir retouché, y avoir ajouté quelques pratiques, mais le pape Gélase y avait déjà travaillé plus d'un siècle auparavant.

PONTIFICAT. C'était à Rome la dignité de grand-pontife. Il se dit parmi les catholiques; 1° de la dignité de pape : Il fut élevé au pontificat ; 2° du temps pendant lequel un pape exerce son autorité: L'église a brillé d'un vif éclat sous le pontificat de Grégoire VII. ALBERT DEVILLE.

PONTINS (MARAIS), Marais situés dans les états pontificaux, au midi de Rome (*v.* MARAIS-PONTINS).

PONTON (artillerie). On donne ce nom à des bateaux qui, placés sur des rivières, des canaux, à des distances déterminées, et couverts de poutrelles et de madriers, composent un pont et donnent passage aux troupes, aux équipages et au matériel de toute espèce d'une armée ou d'une expédition. Il existait autrefois des pontons de diverses espèces : en osier poissé recouvert de toile cirée, en cuir bouilli, en fer blanc, en cuivre. Ces derniers étaient encore en usage dans l'armée française lorsqu'un arrêté du 12 floréal an XI les supprima et les remplaça par le bateau d'avant-garde. Ces pontons de cuivre étaient composés d'une carcasse à claire voie, recouverte extérieurement de feuilles de laiton. Les plats-bords étaient parallèles ; l'avant et l'arrière-becs étaient terminés carrément. — Les Hollandais se servirent les premiers de ces pontons construits en fer-blanc ; les Français leur en prirent à l'affaire de Fleurus, et les imitèrent en les modifiant, sous le règne de Louis XIV. Leur forme et leur construction ne permettaient pas de les employer au passage des troupes parce qu'ils naviguaient mal. — Le pont de bateaux militaire diffère peu de celui que nous avons décrit plus haut au mot PONT. Il est plus régulier et construit plus méthodiquement que celui du génie civil, et conséquemment de nature à être monté et utilisé beaucoup plus promptement. —Les bateaux se transportent sur des voitures nommées *haquets*, mais quand il est possible on les fait arriver par eau, en les assemblant par quatre ou par huit, afin d'employer moins d'hommes pour les conduire. Il y a à la suite des ponts de bateaux des nacelles destinées à porter les cordages qui retiennent les ponts et qui servent à passer les pontonniers sur la rive opposée. On établit autant que possible deux ponts à côté l'un de l'autre pour pouvoir traverser la rivière sur l'un, la repasser sur l'autre, et éviter par-là les encombrements et les accidents. Lorsque le pont est établi, on ne laisse avancer les voitures que successivement et à une certaine distance les unes des autres. La cavalerie ne doit défiler que sur deux hommes de front et pied à terre. On veille à ce que les objets charriés par les eaux, et susceptibles d'endommager les ponts, ne puissent arriver jusqu'à eux, et à cet effet on dirige vers les rives les corps flottants dont le choc serait dangereux. —Dans le siége d'une place située sur une rivière, les ponts servent à établir des communications entre les corps de l'armée : ils doivent être placés, autant que faire se peut, en amont de la ville, afin

que les assiégés ne puissent se servir du courant pour les détruire au moyen de troncs d'arbres, de bateaux chargés de pierres, ou de brûlots. Dans la guerre de campagne, les ponts doivent être à portée des grands chemins, d'un abord facile, et placés de manière à ce que la rive de départ domine la rive opposée. Il faut éviter de les établir au-dessous des tournants, dans les endroits couverts par des bois ou des rochers; mais, si l'on y est absolument obligé, on doit jeter en amont sur la rive une chaîne de postes dont les sentinelles puissent avertir de l'arrivée des corps lancés sur le pont, afin qu'on ait le temps de se prémunir contre leur choc. On doit enfin chercher à profiter des îles pour diminuer l'étendue des ponts et abréger le travail. — Un équipage de pont se compose de 35 haquets, 35 chariots de parc, 4 forges de campagne, en tout, 74 voitures à six chevaux de trait par voiture, 444 chevaux. Quatre haquets sont chargés chacun d'une nacelle et de sept poutrelles; 30 sont chargés chacun d'une nacelle et de sept poutrelles; un haquet de rechange ne porte que le rancher et les jumelles de la sonnette. Les tolets, rames, gaffes et écopes sont répartis dans les bateaux et nacelles. Quant aux chariots, 17 d'entre eux sont chargés chacun de 36 madriers. Les autres transportent les divers agrès et objets dont la place n'a pas été indiquée sur les haquets : on les charge de 900 à 1000 kil. On recouvre d'un prélat les ancres et les cordages. — Équipage d'avant-garde : quatre bateaux, avec lesquels on peut former un pont de 36 mètres; cinq haquets et quatre chariots de parc à six chevaux par voiture, 54 chevaux. Chacun des quatre premiers haquets contient un bateau, quatre tolets pour rames et un pour gouvernail, trois rames, deux gaffes, deux écopes, deux poutrelles, une pelle et une pioche. Le cinquième porte 17 poutrelles, dont cinq de culée. Les quatre chariots sont chargés des divers agrès. Les voitures marchent dans l'ordre suivant : les haquets chargés des nacelles, un chariot de parc chargé d'un corps-mort, de piquets, de masses et d'un chevalet à chapeau mobile; alternativement deux haquets chargés de bateaux et un chariot de parc chargé de madriers; un chariot de parc chargé d'un corps-mort, etc., le haquet de rechange, les autres chariots de parc, les deux chariots de parc avec caisses d'outils, les forges. —En route, les bateaux sont surveillés par des pontonniers qui les arrosent si le temps est sec. Lorsque l'équipage de pont doit voyager par eau, on forme des trains avec les bateaux; et le tablier établi sur les bateaux de ces trains supporte les poutrelles, les madriers, les haquets, etc. Les armées ou les expéditions ne sont pas toujours pourvues d'un équipage de pont : dans ce cas, on utilise pour le trajet des rivières les ressources locales. Ainsi, à défaut de bateaux-pontons, on emploie ce qu'on appelle dans l'artillerie des *bateaux du commerce*. On réunit ces bateaux pour déterminer l'ordre dans lequel ils seront sous le tablier et savoir la hauteur à donner à la culée. Si les bordages sont trop faibles ou trop évasés, on les réunit par des travées entaillées, et sur ces travées on établit un ou plusieurs chapeaux. Si les bordages sont trop bas, on construit dans le bateau un chevalet dont le chapeau porte les poutrelles. Si on a de longs bateaux, mais en trop petite quantité, on fixe solidement, au milieu de leur longueur, deux diaphragmes peu éloignés, et on scie les bateaux. Sur des rivières peu rapides, et à défaut de ces derniers bateaux, on construit des ponts de radeaux. Il n'est fait usage pour cela que de bois légers. Le bout que chacun des arbres oppose au courant est coupé en sifflet, et le bec de ce sifflet placé en dessus. Les arbres sont espacés de 0 m., 135 mil. à 0,162 (5 à 6 pouces), pour laisser un cours plus libre à l'eau. On les réunit par deux ou quatre traverses, selon la longueur du radeau; de plus, un ou deux madriers en écharpe sont fixés entre les traverses : ces dernières se lient aux arbres avec des harts, des che-

villes ou des broches. Les ponts de radeaux sont construits dans l'eau, et dans l'endroit de la rive où le courant est le moins rapide. On peut faire les radeaux avec des tonneaux, et on obtient alors un pont de tonneaux. Chaque radeau se compose de tonneaux de même capacité. Les tonneaux se réunissent de deux manières différentes; 1° en faisant un châssis de quatre supports parallèles reliés par quatre traverses, et en plaçant les files de tonneaux dans les deux cases extrêmes; 2° en faisant un châssis de deux supports seulement qui embrasse les deux files de tonneaux juxtaposés. Ce radeau a un roulis dangereux. Si le courant est rapide, on forme une espèce d'avant-bec en plaçant en amont des radeaux un tonneau en long. En plaçant les bondes en dessus, et faisant au tablier un trou correspondant, on peut vider les tonneaux qui se remplissent et construire le pont avec un faible excès de résistance. Les poutrelles portent sur tous les supports d'un radeau et sur deux supports seulement du radeau suivant, s'il y en a quatre. —Quand les tonneaux sont petits, on en prend deux pour composer un rang. Un pont de radeaux de tonneaux ne peut guère servir qu'au passage de l'infanterie sur des rivières peu larges et peu rapides. Cet équipage ne dispenserait donc pas d'avoir des équipages de bateaux-pontons pour effectuer les passages de vive force, et pour tendre des ponts sur les grands fleuves.—*Ponts de chevalets*. Ils ne s'établissent ordinairement que sur des rivières tranquilles, qui n'ont pas plus de deux mètres de profondeur. Ils offrent l'avantage de pouvoir être construits avec des corps de support qu'on peut se procurer facilement; mais il sont moins solides que les autres ponts, pouvant être culbutés si les eaux devenaient un peu rapides. — Nous renvoyons aux livres spéciaux pour tous les détails qui se lient aux *pontons* et *ponts militaires*, tels que les réparations des ponts, les destructions des ponts et passages, les reconnaissances des points de passage, etc.

PONTONNIERS (terme d'artillerie), militaires affectés au service des pontons et à l'établissement des ponts militaires. L'organisation de l'artillerie française, par la loi du 18 floréal an III (17 mai 1795), comprend un bataillon de pontonniers composé de huit compagnies de 72 hommes chacun. L'ordonnance du 31 août 1815 a conservé ce même bataillon, qui fait encore partie de l'organisation actuelle de l'artillerie. Toutefois, pendant les guerres de la république, un arrêté des consuls (an X) avait organisé un second bataillon de *pontonniers*. L'un était attaché aux armées agissant sur la frontière du Rhin, l'autre, établi sur le *Pô*, fournissait aux opérations des armées au-delà des Alpes. — Les *pontonniers* doivent être forts, actifs, intelligents et intrépides dans les occasions périlleuses où ils se trouvent souvent à l'armée. Le service des ponts exige de bons bateliers et de bons ouvriers en bois et en fer.

PONTON (marine), grand bâtiment carré, un peu plus long que large, à fond plat et à quatre faces droites, dont on se sert dans les ports militaires pour toutes les opérations de l'intérieur. Il est d'une forte construction, porte un grand mât au milieu garni de caliornes, etc., et deux cabestans montés l'un en avant, l'autre en arrière. On peut aussi le remorquer en rade pour servir à relever un bâtiment coulé, une carcasse, etc. Les *pontons* pour le carénage servent à abattre les vaisseaux (*v.* CARÈNE). Ce sont de vieux vaisseaux rasés jusqu'au premier pont, et munis de cabestans, mâts de redresse, écoutilles d'appareil, etc. Ils sont lestés en conséquence de l'effort que font les apparaux en abattant le bâtiment. Le ponton est garni dans sa longueur de fortes caliornes et palans établis sur les côtes du bâtiment, pour servir à coucher les vaisseaux sur le côté, ou pour les abattre afin d'en découvrir les parties submergées. Il existe encore une autre espèce de *ponton*, plus connu sous le nom de *cure-mole*, garni de roues, de grandes cuillers et de chaînes, et que l'on emploie à curer les ports, au moyen d'hommes que l'on fait marcher dans deux

grandes roues de la machine. — Nous ne terminerons pas cet article sans parler d'une dernière espèce de *ponton* auquel les Anglais ont donné une cruelle célébrité. C'étaient, dans les rades de Porsmonth, Plymouth et Chatam, de vieux vaisseaux de ligne désarmés, grillés à tous les sabords, et dans lesquels on avait entassés huit à neuf cents prisonniers français. Le cœur se soulève à l'idée de tout ce que nos braves et infortunés compatriotes ont supporté de tortures physiques et morales dans ces repaires infects, où, à part les noyades et les mitraillades, qui eussent été des moyens trop prompts, le génie inventif de nos éternels ennemis n'avait rien épargné ponr faire périr de donleur et de misère l'élite de l'armée française de terre et de mer. — Qu'on se figure huit cents prisonniers confinés jour et nuit, pour un temps dont il était impossible d'entrevoir le terme, dans les entreponts d'un vaisseau, où chacnn n'avait pour se monvoir et se coucher qu'un espace de cinq à six pieds de long sur deux de large, et pour se nourrir qne quatre onces de pain gluant, un peu de mauvaise viande ou de morue avariée, quelques onces de légumes secs ou de pommes de terre ; qu'on se représente ces malheureux rationnés d'eau et d'air, ne pouvant monter sur le pont que trois fois par jour, ayant à subir sans cesse les vexations de détail de misérables agents subalternes qui renchérissaient encore sur la tyrannie des chefs ; et qu'on se demande si c'est ainsi qu'une nation qui se prétend à la tête de la civilisation et de la générosité devait traiter de braves et loyaux ennemis ! Au moins, y avait-il dans cette tyrannie britannique quelqu'idée de représailles? non, ce prétexte même manque, car les prisonniers anglais étaient traités en France avec tous les égards qui sont dus au conrage malheureux, et nons invoquons au besoin le témoignage de cenx dc ces derniers qni n'ont emporté de notre nation que le sentiment d'nne générense hospitalité. Non, nous le répétons, rien n'a pu motiver la barbare cruauté que les Anglais ont exercée sur nos infortunés prisonniers dans leurs prisons flottantes ; et le mot de *pontons d'Angleterre* est un stigmate indélébile que l'histoire a imprimé pour toujonrs snr le front de notre haineuse et envieuse rivale. MARTIAL MERLIN.

PONTORMO (Giacomo CARRUCCI, dit), d'un village de Toscane, dans le Florentin, où il vit le jour. Peintre célèbre qui devait, suivant l'expression de Raphael et de Michel-Ange, reculer l'art jusqu'à ses dernières limites. Malhenreusement, l'inconstance et l'irrésolution de son esprit l'empêchèrent d'accomplir cette brillante tâche, qui lui était imposée de si haut. Après avoir adopté vingt manières, il n'en snivit jamais aucune ; il passa de l'atelier dn Vinci à celui d'Andrea del Sarto, de celui-ci dans d'autres : après avoir fait de grandes et belles choses, il n'en fit que de très médiocres. La chapelle de St.-Laurent témoigne assez de l'influence de cette malheureuse versatilité de son esprit, qui causa sa mort. Là, il effaçait sans cesse ce qu'il avait commencé, léchait ce qu'il avait ébauché, ne s'arrêtait à rien. On s'attendait à tronver un chef-d'œuvre, et on n'eut qu'une chose très ordinaire. Le chagrin s'empara de l'artiste, et le conduisit an tombeau, à 63 ans, en 1558. Les habitudes du Pontormo étaient aussi bizarres que ses idées : il refusait de travailler ponr le grand-duc, et se fatiguait à des peintures qu'il donnait en paiement à son maçon ; il s'était fait constrnire une maison où il entrait par une échelle, qu'il retirait après lui ; se servait lui-même, et se mettait fort mal. Malgré cela, ce peintre avait des disciples, dont le plns remarquable est le Bronzino. — Les premiers onvrages du Pontormo se distinguent par nn dessin pnr et nn coloris vigoureux ; les derniers sont secs, raides, gothiques, parce qu'il se mit en tête, sur la fin de sa vie, de suivre la manière de l'école allemande primitive. La *Vierge* et le portrait de *Giovanni delle Corniole*, que possède le musée du Louvre ; la *Sainte*

Famille, que nous avons vue dans la belle galerie de M. le marquis de las Marismas, où l'école italienne est si dignement représentée, sont de la première époque de son talent. *La Vierge* (du Louvre), assise sur les genoux de sainte Anne, soutient l'enfant Jésus; à leurs côtés, on voit saint Sébastien, saint Pierre, saint Benoît et le bon larron. Sous le nuage qui porte la *Sainte Famille*, le peintre a représenté la seigneurie de Florence précédée de deux trompettes et de trois valets de ville, allant, le 26 juillet, porter à l'église de Santa-Anna-sul-Prato l'offrande décrétée par la commune en 1343, pour célébrer l'anniversaire de l'expulsion du duc d'Athènes, qui s'était injustement emparé, à pareil jour, du gouvernement de la république de Florence. — Corniole était contemporain du Pontormo; sa tête, vue presque de face, est couverte d'un bonnet à oreilles: il tient à la main un instrument de son art. O.

PONTS (Deux), en allemand *Zweibrücken*, ville de la Bavière-Rhénane, ancienne capitale de la principauté du même nom (*v.* Deux-Ponts).

PONTS-ET-CHAUSSÉES. On appelle ainsi en France l'ensemble des travaux d'utilité publique qui se rapportent aux voies de communication, et l'on entend par *corps des ponts-et-chaussées* le corps d'ingénieurs spécialement et exclusivement chargé de la direction et de la surveillance de ces travaux. Avant de parler de l'état actuel du corps des ponts-et-chaussées, et de la science de l'ingénieur, nous allons jeter un coup d'œil rapide et général sur le passé, pour y découvrir l'apparition des ingénieurs, et pour y suivre les progrès successifs de leur art. — L'homme est fait pour vivre en société. C'est une impérieuse loi de la nature. Ses besoins sont nombreux et variés, et, quel que soit le pays qu'il habite, il est rare qu'il y trouve tout ce qu'il faut pour les satisfaire. De là la nécessité de communiquer avec ses semblables; de là la création de chemins tracés à travers les campagnes pour indiquer aux voyageurs la route à suivre d'un point à un autre, et pour en rendre le trajet plus facile aux bêtes de somme et aux chars. Tous les peuples, à mesure qu'ils se sont civilisés, ont senti la nécessité que nous venons de signaler, et de nombreux témoignages nous restent encore du soin que les Romains apportaient à sillonner de routes la surface de leur immense empire. Mais, si la civilisation de ce peuple était avancée sur certains points, les moyens de communication des hommes et des choses n'étaient rien en comparaison de ce qu'ils sont de nos jours. Ils ne connaissaient pas encore les canaux ni surtout ces chemins de fer, brillante création des temps modernes, qui ont porté à un si haut degré la puissance de locomotion. — Long-temps, du reste, l'art de l'ingénieur est resté dans une profonde enfance. Dans les siècles de barbarie qui ont suivi l'ère romaine, les hommes s'occupaient de tout autre chose que de communiquer entre eux commercialement. Ce ne fut qu'à la renaissance de la civilisation, lorsque les croisades eurent vivement secoué l'Europe et emporté vers l'Orient des populations entières; ce ne fut qu'à la suite de ces grands mouvements guerriers et politiques, lorsque le calme revint et que l'humanité se rassit de nouveau que l'on s'occupa de tracer des routes, et de créer les moyens de franchir les fleuves et les rivières. L'esprit de charité vint à l'aide de ce mouvement, et alors ces compagnies religieuses se formèrent qui, sous le nom de *frères pontifes*, prirent, comme il a été dit, pour tâche d'établir des ponts ou des bacs aux points de passage les plus fréquentés des fleuves. C'est probablement à cet ordre religieux, successivement transformé par le temps, que l'on doit faire remonter l'origine du corps actuel des ponts-et-chaussées. Alors, des routes nouvelles se tracèrent, l'existence de moyens de communication en fit sentir le charme et le besoin, et, peu à peu, l'on progressa dans cette voie. Les routes, qui n'avaient d'abord servi qu'aux voyageurs à pied ou aux gens à

cheval, furent bientôt fréquentées par les bêtes de somme et leurs conducteurs; puis on se servit de chariots pour les hommes et les marchandises, et les routes durent prendre un nouveau développement et s'établir d'après de nouvelles conditions, pour satisfaire à ce nouvel usage. Elles durent s'élargir, et leurs pentes durent être moins nombreuses et moins rapides. Puis de nouvelles idées brillèrent. On se servit, pour la locomotion, des rivières, qui, lorsqu'on les descend, sont, d'après une expression bien connue, des chemins qui marchent et portent où l'on veut aller, mais dont il faut vaincre la résistance lorsqu'on en remonte le cours. L'usage facile de ces routes, naturellement établies par la nature, donna l'idée d'en créer artificiellement de semblables. Les écluses furent inventées et les bateaux purent gravir les pentes, en passant d'un niveau à un autre, comme par les marches d'un escalier mobile. — Tel était à peu près l'état de la science de l'ingénieur il y a un siècle environ. Elle avait fait bien des progrès, mais elle en devait avoir de bien plus rapides. Alors comme aujourd'hui, on savait établir des routes, jeter des ponts et creuser des canaux; alors comme aujourd'hui, on savait établir des constructions solides et propres à résister à l'action du temps; mais les moyens employés pour atteindre ce but étaient d'une longueur et d'une complication que la science moderne ne pourrait tolérer. Ces divers ouvrages prêtaient d'ailleurs à bien des reproches. Les routes étaient tracées sans aucune apparence de réflexion sur l'action des moteurs animés. Dirigées en ligne droite d'un point à un autre, elles traversaient à vol d'oiseau les montagnes et les vallées, quelquefois par des remblais et des déblais énormes, mais le plus souvent avec des pentes d'une déclivité extrême. Les ponts étaient solides, mais leur lourdeur était excessive; assis sur de larges piles, appuyés sur d'épaisses culées, ils osaient à peine déployer leurs arches, et, comme le pont Royal et le pont Neuf, à Paris, qui sont des exemples de ce genre de construction, ils occupaient une place énorme dans le lit des fleuves. Pour les construire, on détournait les eaux dans un canal artificiel, et l'on bâtissait dans leur lit desséché; si l'on reculait parfois devant ce moyen barbare, on mettait successivement et partiellement à sec la place de chaque pile, ou bien l'on hérissait le fond de pieux et l'on coulait d'énormes caissons pour y asseoir les fondations. Le mortier, ce puissant moyen de liaison, qui, des fragments de pierre qui composent un édifice, ne forme à la longue qu'un seul bloc, le mortier se fabriquait encore d'après les procédés transmis d'âge en âge, d'ingénieur en ingénieur, par une routine qu'éclairaient rarement l'expérience et le raisonnement. Alors enfin, les seuls matériaux employés dans les constructions étaient les pierres. Le bois n'y entrait que rarement et dans quelques cas particuliers; quant au fer, il n'y trouvait jamais sa place. Cette description succincte de l'état de la science doit faire comprendre que les connaissances de ceux qui la pratiquaient n'avaient besoin d'être ni bien vastes, ni bien nombreuses, ni bien profondes. Ce n'est pas à dire du reste qu'ils n'avaient pas des difficultés à vaincre et qu'il ne devait pas se trouver parmi eux des intelligences remarquables et des capacités élevées. Certes, en remontant même beaucoup plus haut que l'époque dont nous parlons, les édifices gothiques, si magnifiques comme masses architecturales, sont là pour démontrer que ceux qui les ont élevés avaient de profondes connaissances dans l'art de réunir habilement la pierre à la pierre. Mais ce que nous avons énoncé n'en subsiste pas moins, et les nouveaux objets d'application dont l'art des constructions s'est enrichi depuis lors entraînent nécessairement à leur suite de nouvelles études plus étendues et plus variées. — Maintenant, on sait développer les routes sur les flancs des vallées, chercher, pour leur faire franchir les montagnes, les points où s'abaissent les sommets des chaînes; calculer les efforts des

hommes et des animaux, et ne pas dépasser certaines limites dans l'action qu'on les oblige à produire. Maintenant, on sait hardiment jeter de grandes arches d'une pile à une autre, asseoir leurs fondations à toutes les profondeurs et dans tous les terrains, sans danger et sans énormes dépenses, et, lorsqu'enfin les distances deviennent trop considérables ou la hauteur trop grande, on sait suspendre de légers tabliers de charpente à des câbles de fer tendus entre deux supports. Maintenant, on sait élever les canaux sur les flancs des montagnes, leur en faire traverser la crête par d'immenses galeries percées à travers des difficultés et des dangers sans nombre, et leur creuser de vastes réservoirs où l'on réunit les eaux de toute une contrée. Maintenant, enfin, on sait, pour diminuer les frottements des jantes des roues sur une voie couverte de pierrailles, élever au-dessus du sol des ornières métalliques ou elles glissent sans éprouver presque aucune résistance, et où elles peuvent se mouvoir avec des vitesses énormes. — De tous ces nouveaux objets de travail résulte pour les ingénieurs la nécessité de connaissances extrêmement variées. Il y a trois quarts de siècle, la tradition leur suffisait presque seule, mais, de nos jours, au contraire, ils ne doivent rester étrangers à aucune des sciences naturelles et positives. Ayant à gouverner les eaux, à creuser dans le sol des galeries souterraines, à ouvrir des tranchées énormes, à lutter sur les côtes contre les efforts de la mer, à manier le fer, le bois et la pierre, à construire ou à mettre en œuvre des machines de toute espèce, ils doivent connaître la physique et la chimie, auxquelles se relient naturellement la minéralogie et la géologie; ils doivent posséder des notions approfondies de mécanique, et pouvoir à leur gré se servir des principes de l'analyse mathématique, pour résoudre les difficiles problèmes qui leur sont posés souvent par les travaux qu'ils dirigent. Sans doute ces diverses sciences ne leur sont pas toutes nécessaires au même degré; sans doute ils pourraient peut-être, à la rigueur, se passer de quelques-unes qui ne se rattachent que rarement et de loin à leur œuvre principale; sans doute ils apprendraient pratiquement, dans la conduite des travaux, un grand nombre de faits que ces sciences enseignent; mais maintenant, dans l'état général d'instruction où les hommes se trouvent, dans un temps où l'on marche si vite, où l'on apprend si bien, où l'on perfectionne si rapidement, il faut que les ingénieurs puissent porter, dans toutes les œuvres qui leur sont confiées, le flambeau de la théorie, afin d'être à la hauteur de leur siècle. — D'ailleurs, malgré les progrès immenses accomplis depuis une centaine d'années, l'art de l'ingénieur est encore faible à certains égards. Des principes indispensables à la stabilité des constructions de tout genre ne sont pas et ne peuvent être encore nettement posés. On est obligé de s'en tenir encore, dans le plus grand nombre de cas, à une sorte de jugement instinctif, à une sorte de perception par sentiment, qui n'a rien de précis et d'uniforme, et qui varie pour chaque intelligence. Malgré que les sciences mathématiques, qui, restées long-temps à une grande hauteur spéculative, daignaient à peine jeter un regard vers les applications utiles, aient enfin consenti à s'abaisser jusqu'à elles, très peu de notions théoriques d'une infaillible exactitude sont acquises à l'art des constructions. Les résultats des recherches de ce genre sont encore vagues et incohérents, et ce serait souvent vouloir s'égarer que de les prendre pour guides et les suivre en aveugles. Mais, quoique ce sol théorique ait été jusqu'ici peu productif, ce n'est pas une raison pour le laisser inculte, et ce sont surtout les ingénieurs qui doivent le travailler avec persévérance. — Après ce coup d'œil rapide jeté sur l'art de l'ingénieur; après cette énumération succincte, dont il faut chercher les développements aux articles Canaux, Chemins de fer, Ponts, Routes, Communication, Travaux publics, etc., nous allons énoncer d'une manière plus

précise les divers travaux qui constituent le service des ponts-et-chaussées, et nous dirons un mot de l'histoire et de l'état de ce corps. — Le corps des ponts-et-chaussées, organisé en 1739 par Trudaine et Perronnet, vit enfin son existence sanctionnée par un arrêt du conseil et des lettres-patentes de 1750, qui établissaient un architecte premier ingénienr, quatre inspecteurs-généraux, vingt-cinq ingénieurs en commission pour les pays d'élection, et nn certain nombre de sous-inspecteurs pour suivre les onvrages. Les pays d'état avaient en ontre leurs ingénieurs ou agents particuliers. — Un arrêt du conseil de 1770 vint modifier ces dispositions. Trois nouveanx ingénieurs furent établis pour la généralité de Paris; les sous-inspecteurs furent érigés en inspecteurs, et leur nombre fut fixé à cinquante. — La loi du 17 janvier 1791 apporta de nouveaux changements à cet état de choses. Elle créa une administration centrale, composée d'un premier ingénieur et de huit inspecteurs-généraux. L'assemblée des ponts-et-chaussées, aujourd'hui conseil général, était formée du premier ingénieur, des hnit inspectenrs-généraux, des ingénieurs en chef, inspecteurs de département, et des ingénieurs présents à Paris. Le premier ingénieur était choisi par le roi, parmi les inspecteurs-généraux, et ceux-ci, pris parmi les ingénicurs en chef de département, étaient nommés au scrutin par le premier ingénieur et les inspecteurs-généraux. Le même décret organisait l'école des ponts-et-chaussées. — La loi du 19 janvier 1791 fut bientôt modifiée par celle du 18 août de la même année; et, enfin, le corps des ponts-et-chaussées fut constitné tel à peu près qu'il est aujourd'hui par le décret impérial du 25 août 1804 (7 fructidor an XII). Cinq inspecteurs-généraux, quinze inspecteurs divisionnaires, deux inspecteurs divisionnaires adjoints, cent trente-quatre ingénieurs en chef, trois cent six ingénieurs ordinaires, quinze aspirants et soixante élèves sont établis par ce décret. Les ingénieurs en chef et ordinaires sont divisés pour chaque grade en deux classes. Tont ce qui se rapporte au service, aux fonetions et aux résidences des ingénieurs; tout ce qui concerne la composition et les attributions du conseil général des ponts-et-chaussées, les nominations et les avancements, les titres, les retraites et pensions, etc., se trouve ainsi fixé par ce décret. — De légères modifications ont été apportées depuis aux dispositions qu'il contient, surtont en ce qui concerne le nombre des ingénieurs, qui doit nécessairement varier avec les exigences dn service. Quelques-unes de ses bases principales ont été plus fortement altérées par l'ordonnance royale du 19 octobre 1830, mais elles ont été presque entièrement rétablies par celle du 8 juin 1832, en sorte que c'est toujours dans le décret de 1804 qu'il faut chercher les principes généraux de l'organisation et du service des ingénieurs des ponts-et-chaussées. — Chaque département possède actuellement un ingénieur en chef de première ou de seconde classe, ayant sous ses ordres nn nombre d'ingénieurs ordinaires, variable avec l'étendue du département et les besoins du service. Ces ingénieurs dirigent, sous la surveillance de l'ingénieur en chef, les divers travaux de route, de canal, d'améliorations de rivière, qui sont faits sur les fonds de l'état ou sur ceux des départements. Sur les côtes, ils sont en outre chargés des divers ouvrages qui se rapportent aux ports de commerce et à la construction des phares. Lorsqu'un département contient un travail très considérable, dont la conduite par l'ingénieur en chef du département demanderait trop de temps et de soins, un ingénieur en chef spécial, auquel sont adjoints des ingénieurs ordinaires, est chargé de la direction de ces travaux. On distingue par l'épithète d'*extraordinaires* les services de ce genre des services de département, qui sont nommés *services ordinaires*. Ces divers ingénieurs ont sous leurs ordres des agents nommés *conducteurs* et *piqueurs* rangés en diverses classes, mais ne pouvant jamais arriver

au grade d'ingénieur, qui ne peut être obtenu que lorsqu'on a passé à l'école Polytechnique (*v.* École des ponts-et-chaussées). — Les ingénieurs ordinaires sont chargés, chacun pour le service qui les concerne, de la rédaction des projets devant régler la confection des travaux, et devant servir de base aux adjudications qui en sont faites à des entrepreneurs. Ces projets, révisés, s'il y a lieu, par l'ingénieur en chef ou approuvés par lui, sont envoyés au conseil général des ponts-et-chaussées, à Paris, qui doit les examiner et les modifier s'il en est besoin. Ce conseil général, présidé par le directeur-général des ponts-et-chaussées, se compose des huit inspecteurs-généraux et d'un certain nombre d'inspecteurs divisionnaires, renouvelés le premier janvier de chaque année. Les autres inspecteurs divisionnaires présents à Paris ont droit d'y siéger, et peuvent s'occuper, conjointement avec les autres membres, de l'examen et de la discussion des grands projets de travaux publics. Lorsque les projets ont été examinés par le conseil-général, sur le rapport de l'un de ses membres, ils sont renvoyés aux ingénieurs en chef, et l'on peut procéder à leur exécution. Enfin, pendant la durée des travaux, ils sont inspectés par les inspecteurs divisionnaires, qui doivent parcourir tous les deux ans, par une tournée générale, une des quatorze circonscriptions dans lesquelles la France est divisée pour eux. Tels sont les divers liens de solidarité établis dans tout le corps des ponts-et-chaussées pour la parfaite rédaction des projets, pour la surveillance et l'exécution des travaux. — De nos jours, à propos de l'exécution des chemins de fer, une grande question est soulevée, une lutte très vive est établie entre le corps des ponts-et-chaussées et les compagnies concessionnaires. Ce serait peut-être ici le lieu d'en dire quelques mots, mais nous renverrons jusqu'à l'article Travaux publics (*v.*) la discussion sur cette intéressante matière.

Auguste Monnier.

POPE (Alexandre), célèbre poète anglais, est né à Londres, le 22 mai 1688. Quoiqu'il ait parlé de sa naissance dans ses vers, on ignore quelle était la condition de ses parents. Il paraît cependant que son père, issu d'un sang noble, avait fait sa fortune dans le commerce. Cette famille était catholique et très royaliste. Le père de Pope, quand les Stuarts furent chassés du trône d'Angleterre, se retira à la campagne. Il avait réalisé sa fortune; il vivait sur le capital. Aussi, quand il mourut, son fils n'eut presque rien à recueillir. L'éducation d'Alexandre Pope fut très soignée; il apprit de bonne heure et par une heureuse méthode le grec et le latin. Dès son enfance il fit des vers. Il répétait souvent qu'il ne se souvenait pas d'une époque où il ne s'occupât pas de poésie. Son père lui-même encourageait ses essais. Dryden fut bientôt l'objet du culte du jeune Pope: celui-ci, et il était bien jeune (Dryden est mort en 1701), allait regarder ce grand poète, saisir ses paroles, épier ses gestes, dans un café où d'ordinaire il se rendait. Ce dernier ne se doutait pas qu'il se trouvât là un jeune admirateur dont la gloire se placerait un jour à côté de la sienne. A seize ans, la carrière poétique de Pope a commencé. Il publia ses *Pastorales*, et, en 1709, il écrivit l'*Essai sur la critique*, qui, lorsqu'il parut, fut loué par Addison, dans *le Spectateur*. Ce poème suppose une connaissance de l'humanité, une familiarité avec les grands génies de l'antiquité, une netteté de conception, qui surprennent dans un jeune auteur. A l'*Essai sur la critique* succéda la *Boucle de cheveux enlevée*. On raconte que lord Pètre ayant, dans un accès de galanterie qui déplut, coupé une boucle de la chevelure de mistriss Arabella Fermor, ce fut un sujet de beaucoup causer dans le grand monde. M. Caryl, qui avait quelque réputation parmi les beaux esprits du temps, engagea Pope à écrire sur ce sujet un poème. Le poème fut écrit; il eut un succès prodigieux, et il est encore considéré comme une des productions les plus distinguées de la muse

anglaise. Nous reconnaîtrons avec tous les critiques que les vers de *la Boucle de cheveux enlevée* sont élégants, vifs et précis, mais nous ne pourrons admirer de même la création de ces fades sylphes que l'auteur suppose attachés à la toilette des dames, qui gardent leur pommade et veillent à leurs papillottes. Johnson ne peut trop s'émerveiller à la vue de ce petit peuple né du cerveau du poète. Quant à nous, nous ne voyons là que fadeur et afféterie. Et Pope n'a pas craint de donner au chef de ces sylphes le nom d'Ariel! d'Ariel, cet esprit charmant, enfant de l'imagination de Shakspeare, personnification de la bonne pensée, qui fait toujours le bien avec charme, avec grâce, et qui anime une des plus merveilleuses compositions dramatiques qui aient jamais été écrites, *la Tempête!* Pope écrivit bientôt après (on ne sait pas précisément la date) l'épître d'*Héloïse à Abeilard*, qui certainement est son chef-d'œuvre. Il y règne une correction élégante, une chaleur de pensée, une vivacité d'expression qu'on ne rencontre pas toujours dans Pope. L'ombre des cloîtres se projette sur tout le poème, et le catholicisme y respire. Nous qui aimons maintenant le réel, et qui cherchons surtout les peintures vigoureuses, si nous interrogeons les lettres d'Héloïse et d'Abeilard, et les articles de Bayle, écrits avec une verve sensuelle, nous trouverons quelque mécompte dans la lecture de Pope. Ce n'est pas là cette passion ardente d'Héloïse qui bravait tout, avouait tout, se rappelant avec délice de choses dont le souvenir ferait rougir une mondaine, mais qui enflammait une abbesse. Ce n'est pas sous ce point de vue qu'il faut lire l'épître d'Héloïse à d'Abeilard. Il s'agissait du temps de Pope, d'épurer la passion qu'on faisait parler, d'idéaliser ce qui était grossier : il a pleinement réussi. C'est un admirable morceau de poésie, dont Colardeau, il faut le dire, n'a donné qu'une très pâle idée dans une traduction beaucoup trop vantée. — En 1713, Pope, qui sentait le besoin de l'indépendance et de n'être pas le serviteur des grands avec lesquels il aimait à vivre, se décida à profiter de la réputation qu'il avait déjà acquise pour fonder sa fortune. Il résolut de donner une traduction de l'*Iliade* en vers anglais, et, avant d'avoir commencé son travail, il ne craignit pas d'ouvrir une souscription qui fut immédiatement remplie. Elle suffit pour lui assurer une belle indépendance. Cet ouvrage fut terminé en cinq ans. Il le fit de 25 à 30 ans. Pope n'était pas un savant; la langue grecque ne lui était pas très familière; mais, comme l'a fort bien remarqué Jonhson, ce n'était pas là un sérieux obstacle. Homère est si primitif; il y a tant de simplicité dans ses pensées, tant de naturel dans ses expressions, qu'un esprit juste est plus sûr de l'entendre qu'un commentateur. La traduction de Pope eut un succès immense : ce n'était point Homère, sans doute, et Bentley eut raison de dire à Pope : « Ne dites pas que vous m'avez envoyé Homère, monsieur, dites que vous m'avez adressé un beau poème. » Mais c'était une œuvre gigantesque : les formes poétiques y abondent, et la langue anglaise y a pris une netteté, une clarté, une allure certaine qu'elle n'avait pas jusqu'alors. Cette publication brouilla Pope avec le fameux Addison, qui, cédant à un sentiment de jalousie que rien ne peut excuser, se fit le patron et peut-être l'auteur d'une nouvelle traduction de l'*Iliade* en vers. A la traduction de l'*Iliade* succéda celle de l'*Odyssée*; mais cette traduction fut de plusieurs mains, et très inférieure à celle de l'*Iliade*. En 1723, Pope donna une édition de Shakspeare très peu estimée, mais qui est précédée d'une préface bien écrite. Pope était trop élevé comme poète, et il avait un caractère assez difficile, un esprit assez agressif pour ne pas manquer d'ennemis. Il en eut par myriades; et il se décida à leur livrer à tous bataille. En 1730, il finit la *Dunciade*, satire qui eut un grand succès, et qui est un des titres de Pope à l'immortalité. En 1733, parut l'*Essai sur l'homme*. C'est par cet ou-

vrage que Pope fut d'abord connu en France. Voltaire, peu d'années après, publia ses *Poëmes philosophiques*. En France, avant Voltaire, nous avions eu d'admirables écrivains en prose qui avaient parlé morale et religion ; ses vers élégants et sérieux continuaient leur belle prose. Nous n'avions en aucun poète qui eût raisonné philosophie. Il n'en était pas de même chez les Anglais : *Hamlet* avait été écrit, et Shakspeare, dans toutes ses pièces, avait émis en philosophie les pensées les plus hautes, les idées les plus raffinées. Pope ne suivit pas sa trace; il fut sage, libre, mais non profond penseur; il n'entendit pas la voix d'*Hamlet*, qui lui disait : « Écoutez, Horatio, il y a entre le ciel et la terre plus de choses que n'en a rêvé votre philosophie. » Il écrivit avec méthode et élégance, mais sans génie, sans vigueur, et ce qui le prouve, c'est qu'on ignore encore quelles étaient ses opinions véritables, et s'il avait adopté les principes de Bolingbroke sans en avoir présenti les conséquences. Il était alors au comble de la renommée; il fut même un jour menacé de la visite de la reine. L'*Essai sur l'homme* fut son poème favori; il voulut l'avoir traduit dans toutes les langues; il chercha même à le faire traduire en vers latins. Il soutint avec bonheur une assez vive polémique contre les détracteurs de cette œuvre; et il continua à écrire avec succès, à régner sur le Parnasse anglais jusqu'à sa mort, qui arriva en 1744. Lorsqu'il y a peu d'années le docteur Bowles publia une nouvelle édition de Pope, il s'éleva une vive controverse. L'éditeur, dans une biographie qui fit beaucoup de bruit, releva quelques anecdotes peu honorables pour Pope, et fut très vivement accusé d'avoir calomnié celui qu'il commentait. Et cependant il résulte de la lecture de la correspondance de Pope, et de ses satires, que c'était un homme d'un esprit peu bienveillant et d'un cœur peu ouvert. Mais ce ne fut pas sur ce point que le docteur Bowles fut le plus attaqué; on prétendit que non seulement il avait calomnié le caractère de Pope, mais encore son génie. La discussion s'engagea d'une manière assez étroite. Bowles reprocha à Pope d'avoir emprunté ses images plus à l'art qu'à la nature. Campbell, dans son élégant *Essai sur la poésie anglaise*, voulut défendre Pope, et il soutint que la nature est partout, même dans les œuvres de l'art, et qu'emprunter de la poésie à tout ce qui nous entoure, à tout ce qui vit dans ce monde, le décore, l'anime, c'est s'adresser à la nature; que la nature n'était pas seulement dans les campagnes, sous les ombrages des forêts, et qu'il n'est pas nécessaire d'être botaniste pour être bon poète. Byron survint dans la lutte, et, ce qui peut étonner, il n'agrandit pas beaucoup la question. Cependant Byron avait vécu avec un homme qui lui avait appris le culte de la matière. Le panthéisme de Shelley avait fait connaître à Byron cette communion du poète avec la nature qui anime la poésie de *Childe-Harold*. La question n'était pas de savoir si Pope avait étudié la nature, mais s'il avait sympathisé avec elle; la question n'était pas de savoir si telle ou telle de ses comparaisons était heureuse, bien faite, naturelle; la question qui se débattait était celle de savoir si Pope avait cette grandeur, cette liberté de génie qui régnait dans Shakspeare, dans Milton; « Si Pope, comme l'a dit Dryden de Ben-Johnson, avait vu la nature avec les *lunettes des livres*, » ou à l'œil nu comme ces grands hommes-là; si les poètes qui ont fini le XVIIIe siècle en Angleterre n'avaient pas plus de mélancolie, plus de sensibilité que Pope : c'est là la question. Byron, qui ne la pose pas, l'a résolue par ses œuvres. En lisant *Childe-Harold*, on sent que la poésie anglaise s'est retrempée dans le XVIe siècle, l'âge d'or, quoiqu'on puisse dire, de la poésie anglaise. Ce qui manque à Pope, dont le génie est incontestable, c'est une philosophie profonde et une sensibilité vraie.

E. Desclozeaux.

POPILIUS LÆNAS (Caius), d'u[illegible] famille plébéienne, consul l'an [illegible] Rome 582 (avant J.-C. 173), fut occ[illegible]

pendant sa magistrature à faire la guerre aux Liguriens : il fut une seconde fois consul, 14 ans après (596 de Rome, avant J.-C. 158) ; mais les dignités dont il fut revêtu n'auraient pas tiré son nom de l'oubli sans sa fameuse ambassade auprès du roi de Syrie Antiochus-Épiphanes. Ce prince voulait profiter de la minorité de Ptolomée VI (Philométor), roi d'Égypte, pour s'approprier l'île de Chypre et tout le territoire qu'arrosait la bouche Pélusiaque du Nil. Popilius est envoyé vers ce prince par le sénat avec C. Decimius et C. Hostilius, pour lui enjoindre de sortir de l'Egypte. Les trois ambassadeurs se présentent au monarque comme il était à la tête de son armée victorieuse. Antiochus présente la main à Popilius, chef de l'ambassade ; le Romain la refuse et, lui remettant le décret du sénat, lui ordonne de commencer par en faire lecture. Le prince lit et répond qu'il en délibèrera dans son conseil. Alors Popilius, qui tenait une baguette à la main, trace autour d'Antiochus un cercle sur le sable : « Avant de sortir de ce cercle, lui dit-il, donnez-moi la réponse que je dois porter aux Romains. » Atterré par cet ordre impérieux, Antiochus répond en balbutiant : « Je ferai ce que veut le sénat. » Alors Popilius lui donna la main comme à l'ami et à l'allié du peuple romain, et dès le jour même Antiochus sortit de l'Égypte. Rome était alors la souveraine des rois ; et son langage était d'accord avec sa puissance. L'action de Popilius a donné lieu à une expression proverbiale, qui s'emploie communément dans la conversation relevée, pour exprimer une situation dont on ne saurait sortir, un dilemme auquel on ne peut répondre. Napoléon affectionnait particulièrement cette locution, qui se retrouve fréquemment dans les articles de discussion officielle qu'il envoyait au *Moniteur* ; et en effet, cette manière de parler était bien à l'usage de celui qui, pendant quinze années, vit à ses pieds les Antiochus de l'Europe. Malheureusement, ils ont eu trop tôt leur revanche ; et, par un triste retour, la France envahie a connu le cercle de Popilius aussi bien que les Fourches-Caudines.

CH. DU ROZOIR.

POPPÉE était fille de Tit. Ollius, l'un des amis de Séjan et des complices de ses crimes. Comme elle était, par sa mère, petite-fille de Poppeus Sabinus, elle préféra le nom le plus illustre au plus obscur. Riche et belle, elle ne pouvait manquer d'attirer l'attention de Néron : elle était douée d'un esprit agréable, et de fausses apparences de modestie cachaient la licence de ses mœurs. Elle était mariée à Rufus Crispinus, chevalier romain, et préfet des cohortes prétoriennes sous Claude, lorsqu'elle fit la connaissance d'Othon : ce fut lui qui se chargea de la vanter à Néron, dont il était le favori. Pour elle, elle sortait peu, et se voilait toujours, comme par un sentiment de pudeur excessif. D'abord, elle feignit l'amour le plus entier pour l'empereur, mais, par un retour de conduite fort habile, elle le traita ensuite avec beaucoup de hauteur. Othon, jeune débauché, rivalisait de magnificence avec Néron. Celui-ci en conçut une jalousie violente, et l'eût peut-être fait périr sans le conseil de Sénèque, qui l'engagea à le reléguer en Lusitanie, sous prétexte d'un commandement, dont il s'acquitta à son honneur. — Cependant, Poppée, devenue maîtresse de Néron, aspirait à devenir son épouse ; mais comment faire répudier Octavie tant qu'Agrippine vivrait ; elle irrita donc le fils contre la mère, en l'accusant de railleries au sujet de la déférence qu'on lui supposait pour elle ; elle le traitait de pupille, qui, loin de régner, n'était pas même libre comme tout autre Romain, puisqu'on lui défendait de l'épouser ; elle le suppliait, pour le piquer au vif, de la rendre à Othon : ainsi ce fut cette femme ambitieuse qui fraya pour l'empereur le chemin qui le conduisit au plus atroce de ses crimes. Enfin, il prit le parti de répudier Octavie, qu'il haïssait si violemment que, plus d'une fois, il avait eu la pensée de l'étrangler de ses propres mains. Douze jours après s'en être séparé,

il épousa Poppée. Celle-ci osa faire accuser la malheureuse Octavie d'adultère avec un musicien nommé Euccrus; ses femmes furent mises à la question, et elle fut reléguée en Campanie, et confiée à la surveillance d'une garde. Les statues de Poppée furent brisées par le peuple. Le bruit s'étant répandu que l'empereur reprenait Octavie, une foule empressée se dirigea vers le palais; mais tout à coup les soldats la dispersèrent, et rétablirent les statues renversées. De ce moment, la mort d'Octavie fut résolue; Néron manda Anicet, le meurtrier de sa mère, lui commanda d'avouer un adultère avec Octavie; ce misérable déclara qu'elle avait essayé de le séduire par ce moyen pour pouvoir disposer de la flotte dont il était le chef, et qui croisait à Misène; il lui imputa aussi de s'être fait avorter elle-même pour cacher ses désordres. On enferma Octavie dans l'île de Pandataria, et, peu de jours après, on lui signifia l'arrêt de sa mort. Toutes ses supplications furent vaines; on lui lia les membres, et ses veines ayant été ouvertes, on la mit dans un bain chaud; mais Poppée ne fut satisfaite que quand on lui eût apporté la tête de sa rivale. Enfin, elle donna une fille à Néron, qui honora la mère et l'enfant du titre d'Augusta. Le sénat vota des actions de grâces aux dieux et un temple à la fécondité, ainsi que des jeux solennels. Souvent cette femme assistait avec Tigellin aux conseils de l'empereur, qu'ils excitaient en commun contre tout ce que Rome avait d'illustre. La peine due à ses crimes vint de ces mêmes fureurs. Dans un emportement, Néron lui donna un coup de pied dans le ventre; elle était grosse; elle en mourut; il la fit ensuite embaumer à la manière des Orientaux, et porter dans le tombeau des Jules, où il prononça lui-même son éloge funèbre. Il consuma dans ces funérailles plus de parfums que l'Arabie n'en produit en une année. Poppée avait poussé le luxe si loin que les mules de ses voitures avaient des sangles dorées, et qu'on prenait tous les jours le lait de cinq cents ânesses pour lui en faire un bain, qui devait entretenir la fraîcheur et la blancheur de sa peau.

De Gourjay.

POPULAIRE, POPULARITÉ. Les acceptions de ce mot varient comme celles du mot *peuple*. Et qu'est-ce que le peuple? ou plutôt que n'est-ce pas? Mirabeau a voulu consacrer solennellement ce grand mot, profané, s'il fallait l'en croire, jusqu'à la date précise où il le prononçait dignement. Depuis cette époque, on l'a moins que jamais respecté. Le peuple, devenu souverain, a pris son nom en dégoût; il y voit vaguement, constamment, une injure, à mesure qu'on descend l'échelle sociale, et à mesure qu'on embrasse le domaine populaire; on y voit croître une manie aristocratique qui n'a pas encore eu de nom dans l'histoire. L'intronisation du peuple a rendu le peuple impossible; comme toutes les puissances trop flattées, il aime à ignorer que ses pieds touchent la terre, il dresse sérieusement la tête dans les nuages, où le retient l'encens qui monte d'ici-bas en son honneur. Outre ces bouffées d'orgueil et de niaiserie, il y a encore pour le peuple une raison de se méconnaître. Chaque jour, on prétend le définir, et par conséquent chaque jour on obscurcit son nom. Le mot *peuple* s'entend d'autant de manières qu'il y a de systèmes politiques, philosophiques, philanthropiques et autres pour refaire ou pour faire un peuple. Toutefois, en dehors de ces acceptions raffinées, il y en a une qu'on peut suivre avec confiance, parce qu'aucun homme d'esprit ne se vante de l'avoir découverte. Le mot *peuple* signifie tout ce qu'on n'a lu nulle part sur le peuple, tout ce qu'on n'a jamais discuté sur son compte, tout ce qu'on s'en représente sans l'aide d'aucun interprète. Le mot *peuple* est de ceux qui seront à jamais clairs pour les ennemis de la subtilité, à jamais vides de sens pour les commentateurs d'office. Le sens littéral de *populaire* rentre dans celui de *peuple*; c'est pourquoi je ne ferai pas aux esprits droits l'injure de le leur expliquer, ni aux sophistes le plaisir de

m'attirer leur démenti. — Le peuple se présente maintenant sous un double aspect qui étonne doublement l'observateur. Le peuple, au premier abord, semble monotone à voir; la prodigieuse bigarrure des mœurs, des costumes, des lois, des jargons du temps passé, a fait place à un ensemble terne et froid qui éteint toute originalité, même celle de la tristesse. Le peuple n'a plus de physionomie en France; il a fallu une incomparable force de destruction pour effacer en un demi-siècle des traits si vifs et si variés, pour faire que la nation la plus mobile du monde eût l'air d'une grande forêt pétrifiée. Voilà pour l'intérieur. Mais derrière ces bizarres apparences, il y a quelque chose de plus extraordinaire encore. Le peuple compense, par l'effrayante anarchie de ses idées, l'insipide unité de sa contenance extérieure. Si le niveau politique a rendu monotone le concours visible des citoyens, l'indépendance intellectuelle, née dans les mêmes circonstances et proclamée sous la même date, a fait des progrès bien autrement rapides, et l'aspect moral du pays surpasse en diversité l'ancien aspect matériel préparé par une suite de siècles. — Pour être populaire dans une pareille époque, pour être l'expression de cette masse sans forme, et pleine de mille vies qu'indique tout de suite le mot *peuple* quand on ne veut point raffiner, il faudrait une rare et mystérieuse puissance composée de deux grands éléments difficiles à trouver chacun en particulier, impossibles sans doute à réunir pour une capacité humaine: il s'agirait d'abord de posséder un vrai principe d'unité pour satisfaire au besoin général d'accord, de fraternité, d'égalité, dont le cours des événements extérieurs, soit politiques, soit civils, soit commerciaux, est un témoignage multiplié; mais ce principe d'unité, qui n'est qu'une des deux conditions, n'est guère mieux connu jusqu'ici que la pierre philosophale, et, ce qui prouve clairement que nos grands hommes en sont loin, c'est qu'ils nous en parlent tous, et tous les jours, comme d'une chose qui leur est familière. Mais, l'eussent-ils vraiment rencontré, ils ne seraient encore qu'à mi-chemin du grand but; ils ne seraient pas encore populaires dans la digne acception du mot, ils ne représenteraient que la cohésion physique dont nous avons parlé, mais non cette autre partie bien plus vivante et plus positive de notre être collectif, la pensée inépuisable dans ses productions, indéfinissable dans ses secrets mouvements, invincible dans sa liberté. La popularité, objet de tant de vœux, prétexte de tant de phrases, est la chose du monde que l'on comprend le moins aujourd'hui. A le bien prendre, il n'y a peut-être, il n'y a sûrement, qu'un seul être capable d'embrasser cette idée, capable de la réaliser ici-bas ou ailleurs, et là-dessus on le croit volontiers lui-même quand il prend soin de nous dire dans le livre inspiré par lui: *Vox populi, vox Dei*. Parler exactement dans le sens du peuple, ce sera donc parler à la façon de Dieu, ni plus ni moins. Après cela, comment s'étonner que les interprètes du premier aient les prétentions du second; que pour avoir complété, ou continué, ou commencé force systèmes d'améliorations sociales, ils réclament un culte présent et futur de tout ce qui est censé les connaître. — La manie de la popularité est une des plus communes, apparemment parce qu'elle est fort ridicule. Toutes les vertus, tous les talents, toutes les connaissances, épars entre les hommes éminents, suffiraient à peine pour en former un qui fût littéralement *populaire*, c'est-à-dire véritablement *divin*; or, toutes les médiocrités morales et intellectuelles, non pas même réunies entre elles, mais se tenant soigneusement isolées, prétendent à l'honneur d'exprimer l'intérêt général, de traduire en une seule et belle langue les innombrables et inexplicables bégaiements de la société humaine. Le poète arrive le premier dans la lice. Dans l'ordre des inutilités, il a droit au premier regard d'une époque toute positive; il n'est pas encore

au bout de la grammaire et de la prosodie qu'il a déjà passé ces dernières limites de la science sociale; il sait l'humanité par cœur, et l'univers, et Dieu, et je ne sais quoi de plus, qu'on se demande encore dans quelle langue il croit parler. Après les forfanteries du versificateur, nous avons celles du philanthrope. Ce sont des plans consolants, moraux, sublimes, sur toutes choses possibles, sans en compter bien d'autres. Le philanthrope n'est pas seulement populaire en gros, d'une façon générale; il est populaire complètement à propos de la moindre entreprise. Qu'il fasse le prospectus d'un procédé de filtration ou d'une méthode d'écriture, qu'il oublie la société pour le bagne ou les angoisses de l'Europe, pour les griefs des nègres, il est l'écho de la multitude, il exprime l'universalité des idées et des sentiments, il est plénipotentiaire de l'humanité tout entière; car la popularité moderne ne s'en tient pas à une nation. Depuis que Dieu n'est plus censé se mêler de l'univers, l'ami du peuple s'est adjugé ses droits et ses devoirs, il s'occupe de tout, il fait le présent, l'avenir et même le passé. Cette fièvre bizarre mériterait une profonde étude, et le diagnostic complet serait un chef-d'œuvre médical. La société, sous le point de vue intellectuel, a pris dans les temps modernes des proportions si démesurées que la monographie d'un de ses nouveaux ridicules égalerait l'histoire générale de ses anciens travers. Si cette loi de croissance était maintenue par la Providence, on ne saurait bientôt plus saisir aucun ensemble, je ne dis pas dans la marche de l'espèce humaine, je ne dis pas même dans la marche d'une nation, mais simplement dans l'action d'une classe d'hommes quelconque. Mais cet état maladif semble avoir accompli sa période ascendante. Le peuple ou la nation, comme il vous plaira, tend à rentrer dans le naturel; il secoue la pesanteur uniforme de ses mœurs d'emprunt; il reprend goût au costume varié, aux chants et aux souvenirs du terroir; il secoue tant soit peu le joug écrasant de la centralisation. D'un autre côté, l'anarchie intellectuelle se sent tuée par ses excès mêmes; une foule de questions rallient les esprits, quelquefois même les cœurs, et l'unité et la variété peuvent, à l'aide de ces dispositions croissantes, reprendre chacune leur rang naturel et désirable, l'unité en s'établissant dans le domaine moral, où tous périront sans elle; la variété en régnant dans les classes du dehors, dans les plaisirs, dans les affaires, dans les arts, dans le langage, dont elle est une condition nécessaire. Cette convalescence sociale n'est pas facile à constater, mais elle est encore plus difficile à nier. Nous voyons finir les temps de trouble, de bouleversement, de réalités étourdissantes, de songes plus agités encore; le calme revient, le calme qui fait la force, la santé du corps social comme du corps humain. Il se peut donc qu'au premier jour le peuple, rendu à son état normal, vive si évidemment, parle si clairement, agisse si naturellement, qu'il n'y ait plus trop de présomption à croire qu'on le comprend et qu'on en est compris. La popularité dès lors sera la meilleure des choses, d'où je conclus par avance qu'on en parlera moins que d'aucune autre. Quand les hommes sont frères, ils oublient de se le dire; le cours des sentiments élevés, des pensées saines, de toutes les inspirations précieuses, est doux, profond, oublié dans les ames, comme le jeu des muscles et le cours du sang dans les corps bien constitués. PHILARÈTE CHASLES.

Un gouvernement, un état *populaire*, est une forme de gouvernement, un état où l'autorité est entre les mains du peuple. L'éloquence *populaire* est celle qui remue les masses. On dit dans le même sens opinion, bruit, erreur, émeute, préjugés *populaires*. — *Populariser*, c'est ou rendre populaire, vulgaire, ou attirer, mériter à quelqu'un l'affection et la faveur du peuple : il faut chercher à *populariser* la science par de bons livres; rien ne *popularise* plus un prince qu'un accès facile et de bienveillantes paroles.

X.

POPULATION. Il est difficile de préciser avec exactitude le nombre des habitants qui couvrent notre planète. Les géographes ont émis, à cet égard, des opinions très diverses. On peut cependant assurer qu'en portant ce nombre à un milliard environ, on sera plutôt au-dessus qu'au-dessous de la vérité. La surface du globe est de 51 milliards d'hectares, c'est-à-dire, mille fois plus grande que la France, en confondant ensemble les terres et les mers. La surface totale des terres représente à peu près 13 milliards d'hectares. En admettant une population d'un milliard, on trouve qu'il y aurait en moyenne 77 habitants par 1000 hectares de terre. En tenant compte de l'espace occupé par la mer, on n'aurait que 20 habitants pour mille hectares.— M. Balbi n'évalue la famille humaine tout entière qu'à 737 millions. Il répartit cette population de la manière suivante entre les 5 parties du monde :

Europe	227, 700, 000
Asie	390, 000, 000
Amérique	39, 000, 000
Afrique	60, 000, 000
Océanie	20, 000, 000
Total.	736, 700, 000

En admettant ces chiffres, on trouverait que pour mille hectares,

L'Europe contient . . .	228 hab.
L'Asie . . .	89
L'Afrique . . .	20
L'Océanie . . .	18
L'Amérique . . .	10

Mais l'évaluation de M. Balbi est trop faible, quoiqu'elle dépasse de beaucoup cependant celle de divers savants. Ainsi, Volney comptait moins de 450 millions d'habitants sur la surface entière de la planète. Il y a trente ans, Malte-Brun n'en supposait que 640; mais M. Letrone a estimé que le chiffre de 900 millions était plus exact; M. Hassel avait adopté celui de 940. L'erreur de M. Balbi vient de ce qu'il s'est refusé à admettre des calculs dignes de foi cependant sur la population de la Chine. Il n'attribue au céleste empire que 170 millions d'habitants; il paraît pourtant positif qu'il n'y en a pas moins de 360; ce qui élèverait la population totale du globe à 920 millions, celle de l'Asie à 580 millions en totalité, ou à cent trente par mille hectares. — Il est remarquable que la masse de la population de l'ancien continent se trouve réunie à ses deux extrémités. L'Europe, dans la partie occidentale, renferme les populations serrées de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France et des Péninsules. Vers les confins les plus reculés de l'Asie, à l'orient, stationne, dans un mystère presque impénétrable, le populeux empire de la Chine, avec son avant-garde du Japon. Entre l'Europe et l'Asie s'étend, au milieu des mers, la jeune Amérique, qui semble destinée à devenir le forum du genre humain, le rendez-vous des trois grandes races, blancs, rouges et noirs. —Sous les auspices de la paix, à peu près universelle, dont jouit le monde depuis plus de vingt ans, l'espèce humaine pullule. C'est ce que montrent bien clairement les relevés statistiques livrés à la publicité. Ainsi, les dernieres publications de M. Porter, du *Board of Trade*, à Londres, établissent que dans le Royaume-Uni, l'accroissement annuel de la population est de 1,58 pour 100; d'où il résulte que chez nos voisins la population sera doublée en 48 ans, si rien ne vient troubler sa progression actuelle. Le nombre des habitants de la France paraît ne croître que de 4/5 pour 100 chaque année : en supposant cette loi permanente, la population sera doublée chez nous dans 88 ans seulement. Aux États-Unis, la population augmente bien plus rapidement encore que chez nos voisins d'outre Manche, soit en vertu de sa propre force expansive, soit à cause des arrivages nombreux d'émigrants européens. Les recensements décennaux y accusent un accroissement annuel à peu près constant de 3,50 pour cent. — La question de la *population* peut être étudiée sous une foule d'aspects. On peut la considérer sous le point de vue des diverses races, des religions, des formes du gouverne-

ment. On peut rechercher dans l'histoire les caractères physiologiques, intellectuels et moraux qui, à diverses époques, ont assuré la prééminence à divers peuples. Elle a été, ou sera envisagée sous toutes ces faces dans le cours du *Dictionnaire.* Nous nous bornerons ici à l'examiner dans ses rapports avec le paupérisme et l'amélioration du sort des classes laborieuses. C'est le côté politique de la question, c'est le point par lequel elle se lie à d'autres questions immenses et imminentes, celles de l'avenir, de la démocratie et de la transaction indispensable à opérer, pour le repos et le bonheur du monde, entre la bourgeoisie et les prolétaires. — Le développement des populations européennes ne date pas de quelques années seulement ; il est facile d'en retrouver les indices en remontant les siècles. Ainsi, il paraît qu'en 1066, l'Angleterre, proprement dite, ne comptait que 2 millions de population. Elle en a 16 aujourd'hui. Les Gaules en avaient 4 millions du temps de César ; elles en ont maintenant 40. L'Europe, qui est peuplée maintenant de 230 millions d'habitants, semble devoir arriver à en avoir 500 avant la fin du XXe siècle. Cependant, de nos jours, en plus d'une occasion, et, par exemple, en 1831, dans nos villes de fabrique, la population a déjà semblé surabondante. — Supposez qu'une cause quelconque paralyse subitement l'écoulement des produits des manufactures anglaises, et, certes, il y aura transitoirement surabondance de bras, surabondance de bouches surtout, à Manchester et à Birmingham; 1825 en a déjà fourni un exemple. Il semble donc qu'il y ait du danger, dans l'état actuel de l'industrie, à ce que le genre humain obéisse trop au précepte : « Croissez et multipliez. » Malthus, frappé des maux dont le spectacle se déroulait autour de lui, sonna le tocsin. Il montra, dans un écrit qui a fait époque, la population tendant de plus en plus à dépasser la limite des subsistances. Il attribua à cette reproduction excessive tous les maux contre lesquels les sociétés et les individus luttent sur cette terre. Le sujet appelle les méditations de tous les esprits élevés, de tous les bons citoyens. Rassurons-nous, cependant, ne fût-ce que parce que la peur est mauvaise conseillère. La théorie de Malthus, dégagée des raisonnements spécieux et des faits intéressants dont il l'avait entourée, est inexacte. A plus forte raison, les sinistres prophéties de certains publicistes, d'ailleurs distingués, qui ont exagéré les prophéties de Malthus, ne se réaliseront pas. La cause réelle, intime du mal, n'est pas dans le développement de la population. Le plus pressant de nos dangers n'est pas la famine. — D'après Malthus, pendant que les subsistances tendent à croître suivant une progression arithmétique, la population tend à se développer dans une progression géométrique, c.-à-d. que les moyens d'alimentation étant représentés par les termes successifs de la série 1, 2, 4, 6, 8, 10, etc., la population le serait par les chiffres 1, 4, 8, 16, 32, etc. Or, il suffit d'ouvrir les yeux pour se convaincre que ce principe est faux, radicalement faux. Car, à ce compte, la quantité moyenne de subsistance dont un homme dispose serait moindre aujourd'hui qu'il y a cinquante ans, beaucoup moindre qu'il y a un siècle, et infiniment moindre qu'il y a vingt siècles, tandis qu'il est notoire qu'aujourd'hui le genre humain est mieux, plus sainement, plus abondamment nourri qu'il y a cinquante ans, beaucoup mieux qu'il y a un siècle et qu'il y a vingt siècles, même en comparant les pays les plus peuplés actuellement à ceux qui autrefois ont été les plus prospères. Et ce n'est pas seulement notre estomac qui est mieux traité; le genre humain est de nos jours mieux logé, mieux vêtu que du temps de nos pères. Le comfort, l'aisance, et même le luxe, vont toujours croissant au lieu de se restreindre. La vie intellectuelle est, comme la vie matérielle, plus complète et plus pleine. M. H. Everett de Boston, qui a publié une réfutation curieuse de l'*Essai sur la population* de Malthus, remarque avec raison que la multiplication

des hommes sur un territoire circonscrit amène la division du travail, et avec elle toutes les découvertes. « Tous les perfectionnements des machines, dit-il, des procédés et des arts nouveaux, ainsi que les sciences qui les éclairent et les dirigent, et enfin la surabondance des produits, viennent infailliblement à la suite. Dans la Grande-Bretagne, la population n'a été que doublée depuis un siècle, tandis que dans le même espace de temps le produit de ses manufactures est peut-être devenu mille fois plus grand. En réduisant ce rapport et en supposant qu'une population double soit en état de décupler seulement le produit de son travail, les moyens de subsistance seraient quintuples pour chaque individu. En poursuivant cette progression pour des populations croissantes comme les nombres 1, 2, 4, 8, etc., les moyens de subsistance seraient représentés par 1, 10, 100, 1000, etc. » — L'hypothèse fondamentale de Malthus est donc démentie par les faits. Cette disproportion entre la population et les subsistances, qu'il présente comme l'origine du mal dans ce monde, n'existe pas ou existe de moins en moins. L'opinion des pessimistes sur la dégradation dont l'espèce humaine est menacée à raison de sa reproduction exagérée n'est pas mieux justifiée par l'histoire : suivant eux, l'homme réclamerait bientôt la terre entière pour lui seul. Une partie des animaux domestiques, le cheval, par exemple, devrait nous céder la place, afin que le sol employé à la culture de l'avoine et des fourrages fût ensemencé en blé; l'homme, en retour, serait donc réduit un jour à faire les fonctions de bête de somme, et traînerait une existence misérable, écrasée de travail. Or, tout le passé du genre humain atteste une tendance inverse; de plus en plus, l'homme se dégage de la matière, et asservit la nature au lieu d'être asservi par elle. Les progrès de la mécanique et des sciences naturelles multiplient tous les jours la masse de produits qui correspond à une quantité donnée de travail; et ainsi, nous marchons vers un régime où tout homme aura de plus en plus sa part de loisir et d'indépendance matérielle. — Jusqu'ici, nous avons admis avec Malthus et d'autres écrivains que le développement continu et général de la population était un fait au-dessus de toute contestation; mais en est-il réellement ainsi? On a posé cette conclusion générale à la suite de raisonnements très particuliers, en traçant, par exemple, le tableau de la population anglaise, depuis l'année 1688 jusqu'à présent; mais cette série croissante ne prouve rien, si ce n'est que l'Angleterre a de plus en plus grandi politiquement depuis un siècle et demi. En 1688, l'Angleterre n'était guère qu'une puissance du second ordre. Actuellement elle est à son apogée politique et commercial. Les traités de 1815 l'ont mise au sommet de la pyramide européenne, jusqu'à ce que quelque coup de vent du nord vienne l'en renverser. L'Angleterre ne peut plus monter, elle ne peut que descendre; et déjà sa constitution, qui fit sa prospérité et sa grandeur, semble sur le penchant de sa ruine. L'Angleterre subit la destinée de toutes les choses de ce monde, qui grandissent, sont un moment stationnaires et ensuite déclinent. Tant qu'elle décrivait sa ligne ascendante, elle croissait rapidement en population. Si sa prééminence s'affaiblit, le chiffre de sa population subira la même loi. — Pour raisonner sur la population avec quelque certitude, il faut d'autres prémisses que les faits relatifs à un coin du globe placé dans des circonstances tout exceptionnelles. Les causes qui modifient la population sont très nombreuses et très complexes. L'ensemble de ces causes agit de telle sorte qu'en réalité la population ne se développe qu'avec une lenteur infinie comparativement à la puissance théorique de reproduction dont l'espèce est douée. Les Montmorenci auraient eu le temps, depuis les croisades, d'atteindre le chiffre de trente ou quarante millions, et il n'y a plus de Montmorenci. Rien donc n'est moins certain que cette multiplication indéfinie de l'espèce dont on

nous fait peur. A certains moments, le genre humain procrée en abondance; en d'autres instants il semble frappé de stérilité. Ici la population gonfle, là elle se contracte. Dans le même pays telle classe s'étend, telle autre est forcément restreinte par une force invincible. Hélas! s'il est vrai que pour la gloire de l'espèce, l'on voit de temps en temps, dans la suite des siècles, des peuples nouveaux surgir et propager, en se multipliant, les sciences et les arts sur des terres jusque là vouées à la barbarie, n'est-il pas trop vrai aussi que les peuples et les civilisations périssent? Les ressorts de la vie collective des nations sont presqu'aussi mystérieux que ceux de la vie de l'individu. Ces riches empires de l'Asie, ces admirables colonies dont la Grèce avait bordé l'Asie-Mineure, la Grèce elle-même, et l'Égypte sa mère, que sont-elles devenues? et Rome et l'Italie, est-ce l'excès de la population qui aujourd'hui les dévore? Faut-il gémir et accuser le ciel lorsque de nouvelles générations, animées d'une ardeur jusqu'alors inconnue, se répandent sur quelques parties de ce globe, dont la race humaine est la dominatrice intelligente et le plus bel ornement, ou plutôt ne devons-nous pas craindre que cette croissance inouïe dont nous sommes les témoins, ne soit qu'un accident passager dont nos plus proches neveux verront la fin? Il y a de la place encore sous le soleil, même dans notre belle France. Au lieu d'accueillir les nouveaux venus par des imprécations et des menaces, recevons-les à bras ouverts, car jusqu'ici les pays les plus peuplés ont été les plus puissants et les plus prospères. — Il est évident que le chiffre de la population a été de tout temps et sera toujours limité par la quantité des subsistances, puisque d'un côté il faut manger pour vivre, et que de l'autre on ne jette jamais de blé à la mer, sauf le cas de la *Cerès corrompue* de Scarron. Mais, nous l'avons déjà dit, la limite est élastique; le rapport qui existe entre la population et les subsistances est tel que la quantité ou, ce qui est équivalent, la qualité et la variété des subsistances allouées à chacun des membres de la famille humaine, va toujours en augmentant. L'ouvrier anglais a un meilleur ordinaire que l'ouvrier parisien, et celui-ci se traite mieux que le paysan de nos provinces. Et cependant, le paysan a une pitance qui, toute maigre qu'elle est, est bien autrement substantielle que celle de l'Égyptien sujet des Pharaons. Sans doute, la surface du globe ne peut produire qu'une quantité limitée d'aliments, et, à la rigueur, si la population augmentait simultanément sur tous les points avec rapidité, si la guerre, la peste, le désordre des idées et la corruption des mœurs, les révolutions et les mauvais gouvernements, et je ne sais quelles autres causes ignorées qui règlent la population, ne défaisaient dans certaines contrées et en certains moments ce que font en d'autres temps et d'autres lieux les habitudes d'ordre et de travail, la sainteté du mariage, le sentiment religieux et les bons gouvernements, nous serions infailliblement réduits un jour à ne plus pouvoir admettre de nouveaux hôtes. Malthus et ses disciples auraient raison. La croissance de la population serait alors l'origine du mal sur la terre. Mais ce jour luira-t-il jamais? et s'il doit venir est-il proche ou éloigné? — De bonne foi, la surface habitable du globe ou seulement celle de l'Europe approche-t-elle de son *maximum* de culture et de produit? Les économistes les moins enthousiastes reconnaissent qu'en France il serait possible d'élever les subsistances au niveau d'une population double et même triple; disons le double, pour que l'on ne nous accuse pas d'hyperbole. La superficie de la France est de 53 millions d'hectares. Celle des continents et des îles est de 13 milliards d'hectares; pour tenir amplement compte des grands déserts et des terres polaires, réduisons ce chiffre à 9 milliards; il restera une superficie habitable 170 fois plus grande que la France. Si celle-ci peut nourrir sans difficulté 70 millions d'habitants, le globe entier est donc en état d'en hé-

berger 12 milliards. Or, les évaluations les plus hautes ne portent la population du globe qu'à un milliard; il nous reste donc une grande marge. Et, remarquons que les terres dont la capacité nourricière est la plus grande, c.-à-d. les régions équinoxiales, sont demeurées à peu près vides. Jusqu'ici l'homme n'a pas été de force à lutter contre la vigoureuse nature de ces riches climats; il a fallu qu'il se renfermât dans le Nord, qu'il s'y préparât par l'étude et par le travail à aborder cette rude joûteuse. Pour dompter les monstres qui règnent en maîtres sur ces terres fertiles, les fleuves impétueux qui les sillonnent et y débordent, les brusques inégalités de leurs saisons, les miasmes mortels qui y éclosent à côté des fleurs; pour apprendre à résister aux tentations ardentes qui naissent à chaque pas dans cette atmosphère tiède et embaumée, il a été nécessaire qu'il se tînt dans des régions plus froides, moins attrayantes, mais plus salubres, afin de faire provision d'inventions mécaniques, d'expédients scientifiques, de courage calme et d'activité; qu'il s'y forgeât un complet arsenal de civilisation, et qu'il s'y élevât graduellement, par une longue initiation religieuse et politique à l'empire de soi-même, qui est le commencement de toute domination. Aujourd'hui l'homme est en mesure d'entrer dans la lice contre la nature tropicale, avec la certitude de la vaincre. Aujourd'hui, en-deçà et au-delà des mers, un instinct invincible commence à pousser les peuples vers le soleil, témoins les tendances des Moscovites vers Constantinople et la mer Noire, les nôtres vers Alger, celles des Anglais, vers l'Inde, celle des Anglo-Américains vers l'empire de Montézuma. — S'il est hors de doute que sur le globe, pris dans son ensemble, il y ait place pour douze fois au moins autant d'hommes qu'il en existe aujourd'hui, il faut reconnaître que certains pays, et particulièrement ceux d'Europe, ne sont pas extrêmement éloignés de leur *maximum*. Mais pour ceux-là mêmes, le commerce et la colonisation peuvent, si l'on sait les régler convenablement, reculer indéfiniment la difficulté. De nos jours, la navigation et les moyens de transport en général ont reçu des perfectionnements inouïs et sont en train d'en recevoir d'incalculables. Ce que les Grecs et les Phéniciens exécutaient avec succès et sur une grande échelle par mer avec des barques frêles, exiguës, non pontées, par terre en suivant des sentiers escarpés, il serait étrange que nous ne pussions l'accomplir dans de tout autres proportions avec nos magnifiques navires, qui traversent l'Atlantique en bien moins de temps qu'il n'en fallait aux compagnons d'Achille pour se rendre du Péloponèse en Troade et avec nos bateaux à vapeur, nos canaux, nos routes à la Mac-Adam, nos postes, nos messageries et nos chemins de fer. La locomotion des hommes et l'échange des denrées sont devenus, de nos jours, de la plus grande simplicité. Ce ne serait pour la France qu'une opération élémentaire que de transporter tous les ans cent mille personnes en Amérique et autant en Afrique. Il serait plus aisé encore de tirer des régions équinoxiales des masses de substances alimentaires usuelles. — L'alimentation humaine se modifie singulièrement dans le cours des siècles. Les révolutions humanitaires sont toujours accompagnées d'une révolution alimentaire. Comparez, par exemple, le régime des Anglais à celui des Grecs et des Romains: les *castaneæ molles* et la *pressi copia lactis*, et même le pur froment des héros d'Homère, n'occupent qu'une bien modeste place dans le régime britannique. L'Anglais se nourrit principalement de viande et de pommes de terre, produits de son sol. Il y joint les vins de Portugal et d'Espagne, le thé de la Chine, le café et le sucre de ses colonies. Pour L'Anglais, le pain n'est déjà plus qu'un accessoire. Qui sait si le blé continuera à être partout et même en Europe la base principale de la subsistance des populations? Bien plus, aujourd'hui, hors d'Europe, le blé n'est guère qu'un aliment secondaire, même dans l'ordre végétal.

La place qu'il occupe chez nous est remplie, en Asie par le riz, en Amérique par le maïs, le quinoa, la banane et diverses plantes tuberculeuses, d'où l'on retire des farineux. — Jadis le blé a dû jouer un grand rôle dans l'alimentation humaine pour plusieurs raisons : il renferme en lui plus d'éléments nutritifs que les autres produits végétaux ; il a, qu'on me passe l'expression, un tempérament si égal que dans chaque localité, avec le même mode de culture, il se reproduit dans une proportion à peu près fixe, quelles que soient les intempéries des saisons. Enfin, il est d'une conservation facile. Mais le blé a le défaut d'exiger une grande surface de terrain. Pour être conduit à l'état alimentaire, c.-à-d. pour être converti en pain, il réclame un travail considérable, ce qui est un inconvénient grave à une époque où, la démocratie s'affranchissant, le prix du travail humain va s'élevant toujours. Le cercle de nos richesses alimentaires susceptibles de suppléer les unes aux autres s'est beaucoup agrandi. Les peuples sont devenus plus carnivores, et il est évident, pour le physiologiste, comme pour l'homme d'état, qu'il y a avantage à substituer au blé seul un mélange de substances végétales avec la viande. Les substances végétales sont à peu près dépourvues de cet *azote* qui, en dépit de l'étymologie et de l'*a* privatif, constitue la base la plus vitale de la nourriture; mais la viande en renferme une proportion considérable; c'est parce que le blé, par un privilége spécial, en contient une bonne dose qu'il a pu subvenir presque seul à l'alimentation des hommes. — Les méthodes de conservation des divers aliments de toute espèce se perfectionnent et doivent s'améliorer de plus en plus. Par la dessiccation à la vapeur, dans nos climats tempérés, et par la dessiccation au soleil entre les tropiques, on peut conserver, sans en altérer le goût, des fruits qui autrefois n'eussent offert de ressources à l'homme que pour une courte saison. La banane, à l'état sec, peut être gardée pendant plus de huit ans. La dessiccation a en même temps l'avantage de diminuer considérablement le volume et le poids de certaines denrées et de faciliter ainsi les réserves. Cent kilog. de betteraves peuvent être réduits à seize par un procédé qui ne dure que huit minutes. Ainsi, par une manipulation des plus faciles, on peut amener ce tubercule à un état tel que rien ne soit plus simple que d'en loger sans peine dans un petit espace d'énormes quantités. — Qu'y a-t-il de déraisonnable à penser que nous tirerons un jour, en grande quantité, d'Amérique, d'Afrique et du grand archipel d'Asie, des farineux nouveaux ou des aliments analogues qui tiendront lieu de blé ou du blé même, en retour des objets manufacturés et des produits d'art et de goût que nous leur enverrons? Les régions équinoxiales produisent sans effort, moyennant la culture la plus insignifiante, la banane et divers tubercules, tels que l'iuca, d'où s'extrait le manioc; l'igname, la patate. Sur les plateaux exhaussés audessus du niveau de la mer, elles fournissent en abondance le maïs et le quinoa. Telles sont dans ces pays la fertilité du sol et la fécondité de la nature que la même superficie qui, chez nous, semée en blé, nourrirait un individu, plantée en bananes dans les colonies ou sur le continent américain entre les tropiques, en nourrit sans peine cinquante. Au Mexique, le maïs se reproduit dans la proportion de 300 à 400 pour un, et les champs de blé y donnent communément un produit triple de celui des meilleures terres de France. Répétons-le, tous ces produits du sol, une fois séchés au soleil ardent des contrées équinoxiales, sont aisés à conserver et à transporter. « La banane sèche, dit M. de Humboldt, est un aliment d'un goût très agréable et très sain. Le pain de manioc est très nourrissant : la fécule de manioc, râpée, séchée et boucanée, est presque inaltérable ; les insectes et les vers ne l'attaquent pas. » Les peuples des tropiques pourraient donc nous approvisionner des aliments les plus usuels. Les terres équinoxiales deviendraient le grenier de l'Europe.

Que dis-je? dans l'état présent des choses, l'Amérique du Nord expédie souvent à l'Europe du blé, qui est d'une culture bien plus difficile que les plantes citées plus haut, et qui provient d'un sol bien moins fertile que celui des régions tropicales; et l'an dernier, l'Europe lui a rendu le même service à son tour. Enfin ne tirons-nous pas d'Odessa des blés qui, après avoir supporté les frais d'une traversée, aussi longue en temps sinon en espace, que celle d'Amérique, suscitent à nos agriculteurs une concurrence formidable? —S'il y a pour la civilisation un péril à redouter, ce n'est donc pas la famine. Admettons, sans hésiter, que l'état de l'Europe est fait pour inspirer de sérieuses alarmes, aussi bien que pour faire concevoir les plus belles espérances. Mais affirmons que si nous avons lieu d'être inquiets, ce n'est nullement parce qu'en Europe la population dépasse les subsistances. L'Espagne, qui est relativement dépeuplée, est dans la position la plus critique; elle est cent fois plus proche de l'anarchie que l'Angleterre, la Belgique et la Hollande, où la population est serrée et se condense chaque jour davantage. La cause du mal est bien plus dans les exigences de nos cervelles et de nos nerfs que dans celles de notre estomac. Les faits à l'aide desquels Malthus a cru démontrer que la population menaçait de déborder, prouvent seulement la fâcheuse condition de l'industrie en général et des manufactures en particulier. La population paraît surabondante seulement parce que, à certains moments, à cause de l'imprévoyance sociale, à cause de la vicieuse organisation de l'industrie, à cause de l'imperfection des règles qui gouvernent les relations internationales, un morne silence succède, dans les ateliers, à une activité démesurée, et que les bras se trouvent sans emploi, sans que rien ait été préparé pour subvenir à la faim et à la soif du travailleur pendant la durée de ces déplorables entr'actes. En un mot, Malthus et ses continuateurs ont mis sur le compte de la population ce qui ne doit être imputé qu'à l'influence exercée sur la condition de la classe ouvrière par des lois, des usages, qui ne conviennent plus à notre temps; et le remède aux souffrances qu'ils ont signalées consistera, non à réduire le chiffre de la population, ce qui d'ailleurs est plus impossible que de faire remonter les fleuves vers leur source, mais à introduire dans les lois qui régissent la constitution sociale des peuples, dans les idées et les mœurs qui dominent les lois, et dans le code qui régit les rapports de peuple à peuple, des modifications conformes à l'importance qu'a acquise l'industrie, aux droits reconnus des classes laborieuses, et aux prétentions qui ont été encouragées et même provoquées chez elles.—C'est en substituant au paupérisme un bien-être permanent et régulier, fondé sur le travail, que l'on verra s'évanouir tous les inconvénients attribués à la population par beaucoup d'économistes. Le dernier mot de quelques philanthropes, qui consistait à recommander aux classes pauvres de s'abstenir d'avoir des enfants, répugne à la fois à la morale et au bon sens. Le pauvre n'a sur la terre d'autre jouissance que son amour pour sa femme et sa tendresse pour les siens. Les consolations de la famille adoucissent pour lui les angoisses de sa position précaire, et l'élèvent par instants au niveau du riche. Et où en serait l'ordre public, grand Dieu, si le pauvre n'avait pas de famille! Quel œil pourrait mesurer les excès dont seraient accompagnées alors les perturbations commerciales! Le travail, qui crée la richesse, en est arrivé à ce point qu'il nous donne aujourd'hui les moyens de sortir des embarras dont Malthus avait été frappé, et seul il en a la puissance. C'est en protégeant le travail, en l'organisant au sein de chaque peuple et entre les nations, que l'on permettra à la population de se développer plus encore que par le passé, sans qu'il en résulte aucun danger pour l'ordre social, aucune souffrance pour les hommes. — Pour que le travail ait droit de cité au sein des sociétés modernes, il faut que certains objets, sur lesquels l'attention

des hommes d'état ne s'était dirigée qu'accessoirement et par passe-temps, à l'époque où l'immense majorité des hommes qui travaillent n'était comptée pour rien, soient classés au premier rang dans les préoccupations et la sollicitude des gouvernants. Parmi ces objets, signalons avant tout, 1°, les voies de communication par eau et par terre, qui mettent en contact les choses et les hommes; 2° les institutions de crédit, telles que les banques, caisses hypothécaires, etc., au moyen desquelles les capitaux, s'ils ne se multiplient pas, multiplient au moins leur action et leur influence fécondante; 3° l'éducation spéciale, c.-à-d. l'apprentissage pour l'ouvrier et l'enseignement industriel pour la bourgeoisie, c.-à-d. encore ce qui façonne toutes les classes au travail et aux affaires. En menant de front ces trois espèces d'améliorations, on mettra le travail en branle, on l'installera dans les idées et dans les habitudes de tous, on le constituera, on l'affermira. Par là, on aura des moyens de transport qui rapprocheront des producteurs les matières premières, et des consommateurs les produits. Par là, on permettra à la masse de capitaux possédés par le pays de satisfaire uniformément, sans alternative de trop plein ou de disette, au besoin des transactions. Puis, avec ces deux ressorts opérant sur les choses et sur les capitaux, on aura des générations dont l'intelligence sera familiarisée avec ces instruments énergiques, et dont la main ferme et sûre saura les faire jouer. Dans sa marche incessante, le genre humain passe par une série de régimes dans chacun desquels il inaugure des institutions qui, dans les siècles antérieurs, végétaient à l'état d'éclipse ou n'existaient qu'en embryon. Le génie de notre époque, éminemment favorable au travail sous toutes les formes, appelle le progrès et l'extension des voies de communication, du crédit et de l'éducation industrielle. Ce n'est pas ici le lieu de dire comment et par quel moyen ces trois grands faits arriveront successivement à prendre leur rang. Bornons-nous à affirmer que le problème étant posé, l'économie publique est maintenant de force à le résoudre. — Il ne suffirait pourtant pas de faire porter, à l'avenir, l'administration intérieure des états sur ces trois pivots. Assise sur un pareil piédestal, l'industrie serait inébranlable au dedans, mais elle pourrait recevoir du dehors de rudes atteintes si son avénement n'était en même temps consacré par les principes du droit international. Les rapports des peuples entre eux sont devenus et si aisés, et si multipliés, que les nations civilisées se trouvent solidaires les unes des autres dans leurs intérêts matériels comme dans leurs idées, et qu'ainsi certains actes de gouvernement, qui, jusqu'à présent, avaient été considérés comme étant soumis au contrôle exclusif des pouvoirs établis dans l'état où ils se passaient, peuvent causer les plus grands dommages aux peuples étrangers, et doivent par conséquent être classés parmi ceux qui donnent droit à des réclamations énergiques, à des négociations, et, au besoin, à une intervention. Hâtons-nous d'expliquer notre pensée par un exemple. Les préjugés et les passions d'un chef militaire aux États-Unis ont précipité la confédération américaine dans un abîme de maux. Le contre-coup de la désastreuse révolution commerciale qui a désolé les États-Unis en 1836 et 1837, en conséquence de la guerre à mort que le général Jackson avait déclarée à la Banque des États-Unis, s'est fait violemment sentir en Europe, à ce point que les hommes sensés et prévoyants ont pu douter un instant que les plus puissantes fortunes du commerce anglais et la Banque d'Angleterre elle-même, fussent capables de résister au choc. Si le général Jackson se fût avisé de la moindre agression contre quelque brick de la marine royale, ou s'il eût mis l'embargo sur la plus modeste goëlette de notre marine marchande, notre indignation n'eût pas connu de bornes. Nous nous fussions récriés contre cette violation du droit des gens, et nous serions allés demander satisfaction avec vingt vaisseaux de ligne et trente mille

hommes. N'est-il pas évident cependant que, par sa folle levée de boucliers contre la Banque des États-Unis, le général Jackson nous a nui mille fois plus qu'il ne l'eût pu par la capture d'un bâtiment? Le tort qu'il a causé à nos districts manufacturiers et à la population lyonnaise n'a-t-il pas été énorme? Notre honneur national n'a-t-il pas été blessé autant par l'état de faillite ou de quasi-faillite où ont été réduits pour un instant des centaines de négociants honorables, qu'il eût pu l'être par la saisie d'une goëlette ou d'un brick, ou par l'empoisonnement d'une douzaine de matelots? Dès lors, n'est-il pas clair que si le commerce doit, officiellement comme effectivement, compter dans les destinées du monde, si l'on veut qu'il ferme la plaie des désordres intérieurs et du paupérisme, il est indispensable qu'une large place lui soit faite dans le droit international, ou, en d'autres termes, que le droit international subisse une complète métamorphose? — Ainsi, pour remédier aux maux qui ont été signalés à propos de la population, et dont, encore un coup, l'accroissement de la population n'est que la cause apparente, et qui affligeraient encore la civilisation dans beaucoup de cas, même en supposant que la population fût en décroissance, il est d'urgente nécessité que l'avénement de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale soit reconnu par l'adoption de certaines règles d'administration intérieure, par une transformation du droit des gens. Cette solution est difficile à combiner; elle sera lente à mettre en pratique; mais ce n'est que par de grands efforts que l'on résout les grands problèmes, et il n'y a pas de problème plus grand, plus solennel que celui de l'amélioration du sort de l'immense majorité des hommes; et c'est cette amélioration qui est en question. D'ailleurs, ne nous plaignons point de l'immensité de la tâche. Les époques glorieuses, celles qui marquent dans l'histoire, sont celles où les hommes ont vivement senti qu'ils avaient de grandes choses à faire, et où ils ont eu, pour les accomplir, la volonté, source et commencement de toute puissance. — Les mesures dont il s'est agi tout à l'heure auraient infailliblement pour effet de donner au travail beaucoup plus de fixité, de stabilité; à la production beaucoup plus de permanence; et cependant, même en se renfermant dans ce qui est du domaine de l'économie politique, elles ne résoudraient le problème qu'à moitié, car il ne suffit pas d'améliorer l'état de la production, il faut aussi, et avant tout, améliorer la condition de tous les producteurs. Il serait donc nécessaire que les diverses innovations recommandées plus haut marchassent de front avec une série de réglements et d'usages qui répartiraient convenablement les fruits du travail entre les divers membres de l'atelier social; qui favoriseraient la prévoyance chez les uns et la rendraient obligatoire chez d'autres; en termes plus précis, il faudrait établir sur des bases équitables (ce sont les seules qui aient de la durée) les rapports des maîtres et des ouvriers, des bourgeois et des prolétaires, et instituer au profit de tous une providence sociale qui, pour chaque classe, serait d'autant plus active et plus vigilante que cette classe en aurait plus de besoin. — Loin de nous la pensée de tracer même une esquisse des dispositions qui satisferaient à ce difficile programme. Tout ce que nous croyons pouvoir faire, c'est de signaler un sentiment sous les auspices duquel cette bienfaisante réforme viendrait à terme, le sentiment d'association. — Aujourd'hui, il n'y a plus, comme du temps d'Aristote, deux natures, la nature libre et la nature esclave; il n'y a que des hommes dont l'égalité virtuelle est inscrite en tête de nos lois. Il n'y a plus de conquérants et de conquis, de seigneurs et de vassaux, de nobles et de vilains; la nation se compose de citoyens appelés tous indistinctement, selon leur capacité et leurs mérites, leur moralité et leur intelligence, à toutes les fonctions. Dès lors, nous sommes prêts et mûrs pour que le principe d'association se développe chez nous en embrassant, dans un ordre

hiérarchique, toutes les classes, tous les rangs, tous les ordres d'aptitude, d'éducation et de fortune. Déjà même, en France, le procédé de l'association hiérarchique a reçu de nombreuses applications. Notre armée est une grande association qui est hiérarchique et essentiellement démocratique en même temps; car tout soldat y a son bâton de maréchal dans sa giberne. Les ouvriers de la marine sont organisés d'après le principe de l'association hiérarchique; il est pourvu à leur éducation dans la jeunesse, à leur avancement dans la vie active, à leur retraite sur leurs vieux jours. C'est une justice qu'il faut hautement rendre au gouvernement français, que la plupart des établissements qui dépendent de lui sont établis sur ce principe de prévoyance et de justice paternelles. — La caisse des invalides de la marine, institution admirable qu'avait créée le grand roi, et qui depuis lui a été successivement améliorée, fut conçue dans une pensée d'association par voie de centralisation, et s'est continuée avec ce caractère de plus en plus fortement dessiné. C'est une association toute à l'avantage du faible. Les officiers, administrateurs et maîtres, et environ 90,000 matelots et ouvriers des arsenaux, composant ensemble dans son unité le corps de la marine française, ont un intérêt commun dans cette caisse, contribuent à l'alimenter, et sont associés par elle. C'est à la fois une caisse d'épargne et de retraite; c'est aussi une caisse de famille, une caisse de secours, une tutrice légale, et même, jusqu'à un certain point, une banque. — Le sentiment d'association et de solidarité entre les diverses classes révèle aussi son existence progressive en France par diverses institutions en faveur des ouvriers. Dans certains établissements industriels, il y a des médecins, des hôpitaux pour les malades; des écoles pour les enfants; quelquefois même des retraites pour les vieillards. On y tient la main à ce que les ouvriers aient une bonne conduite dans leur famille et au dehors; on maintient leur moralité à l'aide d'une justice distributive qui sait récompenser et punir. Le gouvernement aurait le moyen de généraliser ces heureux essais en prescrivant des dispositions analogues aux compagnies anonymes astreintes à réclamer son autorisation, qui occuperaient un personnel considérable. Dans quelques autres établissements, les ouvriers forment une sorte de corps. Les places d'administration sont réservées, par un système d'avancement gradué, à ceux qui se distinguent par leur application et leur intelligence. — Ces germes d'association doivent se développer. L'association serait parfaite si l'industrie était organisée à l'instar de l'armée; si, dans l'atelier comme sous les drapeaux, le chef avait subi l'épreuve de l'initiation en passant par les grades inférieurs. L'hygiène et la moralité des classes laborieuses gagneraient infiniment à ce régime. Je ne dis pas que de quelques années et de quelques décades encore, de quelques siècles peut-être, cette pensée, qui occupe des âmes généreuses, puisse être d'une application universelle; cependant, pour quelques industries spéciales, l'association hiérarchique est dès à présent réalisable : elle a même été réalisée sur des bases larges en Allemagne dans le corps nombreux des mineurs du Hartz. Il y a peu d'années, les chefs de cette grande famille de travailleurs se sont signalés par un acte de dévouement qui atteste à quel point ils sentent le lien qui les unit à leurs inférieurs. Le prix du plomb, et par conséquent le bénéfice des mines, ayant baissé dans une forte proportion, ils décidèrent que la réduction porterait d'abord sur leur traitement et non sur le salaire des simples ouvriers. — L'association doit bannir le paupérisme, assembler en un ordre social régulier les éléments sans cohésion des sociétés modernes. Elle permettra à la population d'atteindre un chiffre inouï, parce qu'elle fournira le moyen de tirer tout le parti et tout le produit possibles d'une masse donnée d'efforts. Le principe d'association rendra la paix au monde, qui en a soif. Ceux qui se feront ses apô-

tres, et qui auront le don de se faire écouter de la foule seront les bienfaiteurs du genre humain. MICHEL CHEVALIER.

PORBUS (PIERRE), né à Gouda vers l'an 1510, vint s'établir à Bruges, où il pratiqua la peinture avec un grand succès. Son chef-d'œuvre représente saint Hubert : il le fit pour la grande église de sa ville natale. Sur les volets, qui depuis furent transportés à Delft, il avait tracé divers sujets de la vie de ce saint. Chargé de lever le plan des environs de Bruges, il le peignit à la détrempe sur une grande toile. Le dernier de ses ouvrages dont on fasse mention est le portrait du duc d'Alençon, qui était venu chercher une couronne en Belgique : prince mou, efféminé, étourdi, dénué de toutes les qualités, et même des défauts par lesquels on réussit dans les grandes tourmentes révolutionnaires.

PORBUS (François), fils et disciple du précédent, l'éclipsa dans son art. Né à Bruges en 1540, il étudia aussi sous Frank Floris. Ses portraits sont de la plus grande beauté, ce qui n'empêche pas qu'il n'ait peint avec non moins de perfection l'histoire et les animaux. Son mérite suprême est la vérité des formes et du coloris. Quant à l'invention, elle manque de chaleur, chez lui comme chez son père et son fils Son chef-d'œuvre est le *Martyre de saint Georges*, qu'il fit pour une confrérie de Dunkerque. On a reproché cependant à ce tableau de manquer d'unité, mais cette critique aurait moins de force aujourd'hui, qu'on s'est relâché sur ce point de la sévérité des principes, et qu'on ne verrait dans la composition de Porbus qu'une tragédie à la Shakspeare, où toute la vie d'un individu est mise à la fois sur la scène. On cite encore la *Circoncision*, le *Paradis terrestre*, le *Baptême de Jésus-Christ*, *Jésus au milieu des docteurs*, etc.

PORBUS (François), dit *le Jeune*, fils du précédent, naquit à Anvers en 1570. Il n'a pu être l'élève de son père, puisqu'il n'avait que dix ans quand ce dernier mourut, mais il est manifeste que plus tard il étudia sa manière. Il le surpassa dans le genre historique, comme dans l'histoire, et c'est un fait très remarquable que cette progression de talent dans trois artistes de la même famille. Pendant son séjour à Paris, il fut chargé de peindre pour l'Hôtel-de-Ville deux tableaux dont les sujets sont tirés du règne de Louis XIII : l'un représente *le Roi, encore enfant, recevant les hommages des magistrats municipaux*, l'autre *la Majorité du roi*. Le musée du Louvre possède six tableaux de Porbus-le-Jeune : 1° *la Cène*, composition pleine d'harmonie et de richesse, et où l'on ne trouve pas cette raideur que l'on a souvent l'occasion de blâmer dans les Porbus ; 2° le portrait du garde-des-sceaux Guillaume du Vair ; 3° un petit portrait en pied de Henri IV, ganté et cuirassé ; 4° un autre portrait de ce prince, habillé de velours noir ; 5° un portrait en pied de Marie de Médicis ; 6° *Saint François en extase recevant les stigmates*. Porbus mourut à Paris en 1622. DE REIFFENBERG.

PORC, nom donné à un genre d'animaux *mammifères*, appartenant à l'ordre des *pachydermes*, qu'on engraisse pour s'en nourrir, et qui a entre la chair et la peau une graisse qu'on appelle *lard*. —*Porc frais*, chair de cochon qui n'est pas salée. On appelle *soie de porc* le grand poil qui vient aux porcs sur le haut du cou et sur le dos (*v.* COCHON).

PORC-MARIN, nom que l'on donne quelquefois au *dauphin* et au *marsouin* (*v.*).

PORC-ÉPIC, quadrupède du genre des mammifères et de la classe des rongeurs. Son nom lui vient, selon les uns, de ce que sa chair ressemble assez à celle du cochon, et de ce que ses piquants sont semblables aux barbes d'un épi de blé ; d'autres prétendent que les Anglais, les Italiens et les Espagnols, donnant au porc-épic un nom qui signifie en français *porte-épines*, nous en avons fait *porc-épic*. Plusieurs naturalistes placent dans le genre *porc-épic* quatre espèces de rongeurs, mais deux seulement, le *porc-épic* proprement dit, et le *porc-épic velu* ou *urson*, sont bien connus. Le premier est propre aux climats chauds de

l'Europe et de l'Asie, aux contrées septentrionales de l'Afrique ; la seconde espèce est particulière au nord de l'Amérique, etc. Le porc-épic est sauvage et solitaire ; il se creuse des terriers, vit de fruits, de graines et de racines. Il produit peu. Sa voix a quelque chose du grognement du cochon ; son museau est gros et renflé ; il a beaucoup de rapports avec le hérisson, mais il en diffère par la forme, par les aiguillons, par les pieds et les oreilles, etc. De plus, si nous en croyons plusieurs savants, le porc-épic ne se tiendrait caché que l'été, tandis que le hérisson se cache l'hiver.—Le *porc-épic* proprement dit, appelé *commun* ou *à crinière* (*hystrix communis vel cristata*), est plus grand que le lièvre, et la forme de sa tête, si l'on en excepte les oreilles, qui sont très sensibles, est toute pareille à celle de la marmotte. Tout le corps du porc-épic est couvert de piquants, qu'il dresse pour sa défense, en même temps qu'il se roule en boule ; ils sont creux et ouverts à leur extrémité, assez semblables à des tuyaux de plumes. Le porc-épic a la faculté de mouvoir ses piquants par la contraction de son muscle peaussier. Outre ces piquants, son corps est couvert de longues soies noires ou brunes. Quelquefois, les aiguillons du porc-épic atteignent jusqu'à douze ou quinze pouces de long, mais sur le cou, les épaules, la poitrine et le ventre, ils sont toujours plus courts, grêles et colorés uniformément d'un brun noirâtre, tandis que sur la partie supérieure, ils sont mélangés de noir et de blanc. Sur la nuque se trouvent des soies et des piquants très alongés, formant une espèce de huppe qui a souvent plus d'un pied. La queue est difficile à apercevoir, entourée qu'elle est de longs tuyaux creux de couleur blanche.—Bien qu'originaire des climats les plus chauds, le *porc-épic commun* vit et se multiplie même dans nos pays. A l'état de captivité, il n'est ni féroce ni farouche, et ne paraît jaloux que de sa liberté. On le nourrit de mie de pain, de fromage, de fruits, etc. Quoiqu'un peu fade, la chair de cet animal n'est pas mauvaise à manger : elle sert de lard au cap de Bonne-Espérance, après qu'on l'a fait fumer et sécher à la cheminée. Le porc-épic est pourvu comme le castor de très longues et fortes dents incisives, à l'aide desquelles il peut couper les bois les plus durs, et comme ses pattes sont armées de griffes également fortes et longues, il peut creuser facilement la terre la plus dure : il s'en sert pour se construire des terriers, auxquels il donne plusieurs issues. Jamais il ne détruit d'arbre pour s'en construire une demeure, à l'exemple du castor. Le porc-épic établit ordinairement sa retraite loin des lieux habités : il n'en sort guère que le soir. Irrité ou effrayé, on le voit redresser tous ses piquants, mais il ne lance pas, ainsi qu'on l'a prétendu, ses épines contre ses ennemis ; seulement, s'il se trouve menacé de trop près, il se précipite sur son adversaire à reculons, afin de préserver sa tête, et souvent il fait des blessures assez graves, l'extrémité de ses épines pénétrant très avant dans la chair.— Lorsque l'hiver arrive, ces animaux s'endorment, dit-on, comme les marmottes, mais ils se réveillent bien plus facilement, et dès les premiers beaux jours du printemps, on les voit sortir de leurs terriers. Longtemps le Jardin-des-Plantes de Paris a possédé plusieurs porcs-épics vivants ; il n'y en a plus qu'un. Le jour, ils se retiraient dans l'endroit le plus obscur de leur cage, mais vers le soir, ils s'agitaient et se promenaient ensuite toute la nuit. Durant l'hiver, ils ne s'endormaient pas comme dans l'état de liberté ; seulement, on a remarqué qu'ils mangeaient alors très peu, en comparaison des autres saisons.—Le porc-épic de la seconde espèce ou *urson*, appelé aussi le *porc-épic velu* (*hystrix dorsata*, selon Linné, *hystrix pilosa* et *urson*, d'après Buffon), est de la même grandeur et à peu près de la même forme que le castor, ayant comme lui à l'extrémité de chaque mâchoire des incisives fortes et tranchantes, puis une double fourrure, la première de poils doux et longs, et la seconde d'un duvet plus doux encore. Les piquants de l'urson

sont courts et presque cachés dans les poils; la queue est blanche; le ventre n'a que des soies, et les oreilles sont entièrement cachées. « Cet animal, dit Buffon, fait sa bauge sous les racines des arbres creux; il dort beaucoup, fuit l'eau et craint de se mouiller. En été, il boit, en hiver, il avale la neige; sa principale nourriture est l'écorce du genièvre. » —L'*ordre du Porc-Épic*, autrement dit *du Camail* ou *d'Orléans*, est le nom donné à un ordre de chevalerie institué en 1394 par Louis, duc d'Orléans, fils de Charles V, à l'occasion de la naissance de Charles d'Orléans, son fils et son successeur. Cet ordre était composé de 25 chevaliers, en y comptant le prince, qui en était le grand-maître. L'habillement consistait en un manteau de velours violet, le chaperon, le mantelet d'hermine, et, pour collier, une chaîne d'or, de laquelle pendait sur l'estomac un porc-épic, avec ces mots : *Cominùs et eminùs* (de loin et de près). On croit généralement que le duc n'avait pris pour la devise de son ordre la figure du porc-épic qu'afin de montrer à Jean, duc de Bourgogne, qu'il ne manquait ni de courage ni d'armes pour se défendre. Cet ordre fut aboli peu de temps après l'avénement de Louis XII à la couronne.

E. PASCALLET.

PORCELAINE. A l'article CÉRAMIQUE de ce *Dictionnaire*, on a considéré sous un point de vue général la fabrication des vases en terre cuite qui servent aux divers usages de l'économie domestique, le degré d'utilité et d'agrément de chaque classe d'ustensiles de ce genre, la valeur qu'on y attribuée dans tous les temps, et le commerce qui s'en fait. On a renvoyé aux mots FAÏENCE, PORCELAINE et POTERIES pour quelques détails et quelques distinctions spéciales. Nous nous occuperons ici de cette magnifique poterie généralement connue sous le nom de *porcelaine*. Ce genre de fabrication est sans contredit un des beaux triomphes de l'industrie française, et la perfection de nos porcelaines date déjà de loin; elle s'est développée à une époque où nous étions encore tributaires de l'étranger pour une multitude d'articles dont la plupart sont aujourd'hui des produits de nos manufactures. — Malgré l'incontestable supériorité de la porcelaine française sur celle de tous les pays du monde, principalement pour la blancheur de la pâte, l'éclat de l'émail ou couverte, et surtout pour la solidité des dorures, et le bon goût qui préside aux formes des pièces et aux ornements, on ne peut encore, tant les habitudes s'enracinent profondément, parler de *porcelaine* sans rappeler la Chine et le Japon. Force nous est donc, au début de cet article, de nous occuper pour un instant de la porcelaine fabriquée dans ces contrées. Les relations des voyageurs, la plupart ignorants en fait d'art et d'industrie, sont, à cet égard, le plus souvent contradictoires, et quelquefois absurdes et ridicules. Il serait difficile de concilier entre eux tant de récits divers; mais, pour donner une idée des causeries du monde sur la porcelaine chinoise, nous allons transcrire les passages les plus saillants des notes de nos missionnaires. Nous les donnons sans commentaire, nous confiant à la sagacité du lecteur pour l'appréciation de ce qu'il y a de vrai, ou du moins de plausible. « C'est une ancienne erreur, peut-être inventée pour faire valoir la porcelaine, que la matière dont elle est composée soit faite de coquilles d'œufs ou des écailles d'une espèce d'huître pulvérisées : c'en est encore une que cette matière soit de 100 à 200 ans à se préparer et à se mûrir. — La porcelaine, comme toutes les autres poteries, se fait avec de la terre, ou plutôt avec une espèce de pierre molle et blanche qu'on tire des carrières du Quangsi. — Il n'est pas facile de s'imaginer combien la porcelaine est commune dans toutes les provinces de la Chine : on en fait non seulement toutes sortes d'ustensiles de ménage, mais on s'en sert à couvrir les toits des maisons, et à incruster les murailles; aussi y en a-t-il de très vilaine, et celle qui se fait à Fokien est si noire et si grossière qu'elle

n'approche pas même de notre faïence la plus ordinaire. — La porcelaine la plus fine et la plus estimée est celle de Quang-si (ou *Kiamsi*, entre *Canton* et *Nanking*), et l'on croit que sa beauté vient de la qualité des eaux dont on se sert à préparer la matière, car on y apporte la terre d'ailleurs. Parmi les plus belles de cette province, on en distingue de trois couleurs : de jaune, de grise, et de blanche peinte en bleu ; les jaunes, quoiqu'elles ne prennent pas si bien le poli, et qu'effectivement elles n'approchent pas de la finesse des autres, sont toutes réservées pour l'usage du palais de l'empereur et de sa propre personne, n'étant pas permis à d'autres de porter cette couleur. Les grises sont hachées d'une quantité de petites lignes irrégulières, qui, dans leur confusion même, font un très bel effet ; en sorte que ce vase semble rompu en autant d'endroits, ou qu'il est composé de toutes ces pièces jointes l'une à l'autre ; mais, après qu'on y a passé un vernis, et qu'on l'a mis sur un petit feu, tout est très propre et très uni. — On fait une grande différence parmi les curieux de l'Europe, entre ce qu'on appelle de l'ancienne et de la nouvelle porcelaine, non que, en effet, celle qui se travaille présentement à la Chine soit moins belle que celle qui s'y travaillait autrefois, mais parce que les marchands européens ou n'ont point de goût pour en faire le choix sur les lieux, ou n'ont plus commerce avec les bons ouvriers, ne se souciant que de la quantité et du débit, sans se mettre en peine de la finesse et du beau (Savary des Brulons, *Dict. du Commerce*). » — « Les Chinois nomment *thski* les ouvrages de cette poterie fine et précieuse que, en Europe, et particulièrement en France, on appelle *porcelaine* : à ce dernier nom, qui n'est guère connu dans la Chine que par quelques ouvriers ou quelques marchands qui en font commerce avec les Européens, semble venir de *porcellana*, qui, en langue portugaise, signifie une *tasse* ou une *écuelle* ; y ayant bien de l'apparence que les Portugais, qui ont été les premiers d'entre les nations chrétiennes qui aient eu connaissance de la Chine, et qui aient fait quelque négoce à Canton, donnèrent d'abord à tous ces ouvrages de *thski* le nom qui ne convenait qu'aux tasses et aux écuelles. Ce qui doit cependant paraître assez bizarre, c'est que les Portugais, par qui ce nom semble être passé à toutes les autres nations d'Europe, ne l'ont pas conservé pour eux, et appellent *loca*, en leur langue, ce que les autres nomment communément *porcelaine*. — Il se fait de la porcelaine dans diverses provinces de la Chine, particulièrement dans celles de Foukien, de Canton et de Kimtetchim ; mais celle qui se fabrique dans les ateliers de cette dernière est la plus estimée : c'est elle que, par distinction, on appelait autrefois, en langage chinois, et comme en espèce de proverbe, *les bijoux précieux de Jaotcheou*. — Il entre dans la composition de la porcelaine deux sortes de terre, et deux espèces d'huile ou vernis. Des deux terres, l'une s'appelle *petuntse*, et l'autre *kaolin*. A l'égard des huiles, celle qui se tire des *petuntses* se nomme *yeou de petuntse*, c.-à-d. *huile de petuntse*, ou *tside petuntse*, ce qui signifie *vernis de petuntse*. L'autre, qui se fait avec de la chaux, s'appelle *huile de chaux*. — Le kaolin est parsemé de corpuscules qui ont quelque éclat. Le petuntse est simplement blanc, mais très fin et très doux au toucher. Toutes ces deux terres se trouvent dans des carrières à 20 ou 30 lieues de Kimtetchim, ville où sont établis les ateliers dans lesquels se font les plus belles porcelaines de toute la Chine, et où ces terres, ou plutôt les pierres dont on fait ces terres, sont transportées sur un nombre infini de petites barques qui montent et descendent sans cesse la rivière de Jaotcheou. — L'huile ou vernis, qui est la troisième matière que les Chinois font entrer dans la composition de leurs porcelaines fines, est une substance blanchâtre et liquide qu'on tire du petuntse, c.-à-d. de la pierre dure dont on fait le petuntse. La préparation de l'huile de chaux est bien plus longue

et bien plus diversifiée. On prend d'abord de gros quartiers de chaux vive qu'on dissout, en y jetant légèrement de l'eau avec la main. Sur cette poudre, on fait un lit de fougère sèche, et, sur la fougère, un autre lit de chaux amortie, et ainsi, alternativement, jusqu'à ce qu'il y ait une hauteur raisonnable; après quoi, on met le feu aux fougères. Lorsque tout est consumé, l'on partage les cendres qui restent sur de nouveaux lits de fougère sèche, où l'on met pareillement le feu: ce qu'on recommence jusqu'à cinq ou six fois de suite, et même davantage, l'huile en étant d'autant meilleure que les cendres sont plus recuites. — Sur cent livres environ de petuntse, on ajoute une livre d'une pierre assez semblable à l'alun (les Chinois l'appellent *chekao*): cette pierre se rougit auparavant au feu, et ensuite se réduit dans un mortier, ou sur le marbre, en une poudre impalpable. C'est comme la présure qui donne la consistance à cette huile, que, d'ailleurs, on a soin d'entretenir toujours liquide. — Cette huile est très facile à sophistiquer, suffisant d'y mettre de l'eau pour en augmenter le volume, et d'y ajouter du *chekao* à proportion pour la conserver dans la consistance qu'elle doit avoir. — On met ordinairement dix mesures d'huile de petuntse contre une mesure d'huile de chaux (extrait de la relation du missionnaire père jésuite d'Entrecolles). » — Bornons ici ces citations. Avant d'aller plus loin, quelques mots feront disparaître l'obscurité du procédé chinois. Les noms d'*huile de petuntse*, d'*huile de chaux*, sont ridicules, et doivent être traduits par ceux-ci : *petuntse très divisé et suspendu dans l'eau ; lait de chaux vive*. Le petuntse chinois n'est qu'un feld-spath adamantin, fusible, à cause de la potasse que cette espèce contient toujours en quantité notable; leur kaolin n'est, comme le nôtre, qu'une argile provenant de la décomposition du feld-spath, mais qui a perdu sa potasse par le lavage. Le *chekao* paraît être du spath fusible ou fluor, qui aide beaucoup à la demi-fusion qui constitue la porcelaine. Quant à la combustion de la fougère, elle a pour résultat d'ajouter une quantité notable de potasse dans la composition. Tout ce fatras est donc ramené à des conditions fort analogues à celles de notre fabrication européenne. Prenons pour exemple la porcelaine française : on y emploie le feld-spath et le kaolin de Saint-Yrieix près de Limoges. Comme les Chinois, nous augmentons la fusibilité par l'emploi d'une certaine dose de belle chaux vive. Notre couverte ou émail n'est que de l'huile de petuntse, plus de la chaux, c.-à-d. le feld-spath broyé finement et mélangé à un lait de chaux; tout s'explique ainsi facilement. La cuisson de la porcelaine exige une très haute température. Sa couverte, très dure et très résistante aux corps tranchants, ne fond complètement et ne recouvre les pièces d'un émail bien vitrifié, uni et brillant, qu'au 160e degré du pyromètre de Wedgwood. C'est ce haut degré de température nécessaire qui élève tant le prix de la porcelaine, et qui occasionne tant de déchets, de deuxièmes, troisièmes choix, et rebuts, à cause du gauchis des pièces dans le four. Ce grand feu oblige d'ailleurs à de minutieuses précautions pour la confection des étuis ou *gazettes* qui enferment et supportent les pièces dans le four. Ces étuis exigent une terre très réfractaire, et une cémentation complète avec de la poudre de terre déjà cuite. — Dans tout ce qui précède, nous n'avons eu pour objet que la porcelaine dite *dure*, à pâte et couverte purement terreuses. Mais on connaît aussi la porcelaine dite *tendre* on à *fritte*: c'est la première qui ait été fabriquée à Sèvres. Elle consiste en un mélange d'argile marneuse et de minium. La pâte et la couverte en est tendre, s'éraillant facilement par l'action des corps durs, et elle résiste très peu à la brusque transition du chaud au froid. Sous bien des rapports, la porcelaine tendre est donc fort inférieure à la dure; mais elle offre quelques avantages dont celle ci est privée : les peintures, la dorure, les or-

nements de toute espèce font un bien plus bel effet sur la porcelaine tendre; les couleurs s'y imbibent, s'y fondent mieux, et conservent plus de vivacité. C'est cette espèce de porcelaine qui a commencé la réputation européenne de la manufacture de Sèvres, et aujourd'hui qu'il ne s'y en fabrique plus, les curieux, et surtout les amateurs étrangers, mettent des prix fous à ce qu'on appelle l'*ancien Sèvres*. Quelques manufactures de grossière porcelaine à fritte existent actuellement en France, notamment à Saint-Amand dans le département du Nord, et chacun connaît les produits de celle de Tournai en Belgique, qu'on retrouve principalement chez tous les restaurateurs de la capitale.

Aperçu historique de la fabrication de la porcelaine en France. Réaumur, Darclay-de-Montamy, le comte de Milex, le comte de Lauraguais, et quelques autres, se sont, les premiers en France, occupés de la fabrication de la porcelaine. On fonda d'abord à Rouen, d'après quelques-uns de leurs essais qui avaient réussi, une petite fabrique, qui fut par la suite transportée à Saint-Cloud. Le duc d'Orléans se déclara protecteur de cette industrie; mais on ne connaissait pas alors les matériaux naturels de la porcelaine dure; toutes les vues se tournèrent donc sur la composition d'une fritte plus ou moins tendre. Enfin, le petuntse et le kaolin du département de la Haute-Vienne ayant été découverts, la face de la fabrication changea complètement, et nous fûmes dotés de la *porcelaine dure*. Dès ce moment, cette industrie prit de l'essor; d'abord le besoin d'ouvriers intelligents la fit concentrer à Paris ou dans ses environs, malgré la cherté du combustible et des transports de Limoges à Paris. Mais aujourd'hui il existe plusieurs vastes manufactures de porcelaine dure dans la Haute-Vienne, et de nouvelles découvertes de kaolin ont fait naître d'autres manufactures en France, notamment dans le ci-devant Berri, dans la Manche, le Calvados, etc. La manufacture de Bayeux, dont les produits ont d'ailleurs peu de blancheur et d'éclat, fournit aujourd'hui à presque tous les limonadiers de la capitale et de plusieurs autres grandes villes des tasses et ustensiles d'une grande solidité, et qui résistent comparativement très long-temps à la chaleur des liqueurs bouillantes. — Nous ne dirons rien de la décoration de la porcelaine. Cette partie est à l'apogée de sa gloire. Qu'il suffise de rappeler nos expositions des produits de l'industrie, et de mentionner les noms des Drolling, des Langlacé, de la célèbre madame Jacotot, tous artistes du premier rang, qui ont choisi pour champ de leur illustration des pièces de porcelaine. L'établissement modèle entretenu à grands frais à Sèvres par le gouvernement a sans doute rendu de grands services à l'industrie porcelainière, en encourageant les talents et en conservant les traditions du bon goût. Mais on pourrait bien contester l'utilité de cette coûteuse manufacture, aujourd'hui que plusieurs fabriques particulières la surpassent en perfection. Sèvres figure au passif du budget pour une forte somme, et ne sert plus guères qu'à l'avantage de nombreux sinécuristes. A l'étranger, les fabriques de porcelaine de Dresde, de Berlin, de Russie, veulent rivaliser avec les nôtres. La porcelaine de Saxe n'est ni bien blanche, ni fort élégante, mais elle a beaucoup de solidité. Quant aux Anglais, si avancés dans plusieurs genres d'industrie, et spécialement dans les meilleures fabrications de faïence et de poterie, ils ne brillent pas en porcelaine; leur porcelaine de Chelsea est grise, peu élégante et assez fragile. (*V*. Céramique.)

Porcelaine (conchyliologie), coquille univalve, dont plusieurs espèces, qu'on trouve dans les mers des Indes, ont beaucoup de valeur dans le commerce: les Hollandais en font un grand trafic. D'autres espèces, plus communes ou plus petites, sont à bas prix, et parmi celles-ci, on connaît les *coris* ou *cauris*, aussi appelés *bouges* et *Zampi*. Ces petites coquilles servent de monnaie en divers endroits de l'Afrique, de l'Asie et

de l'Amérique. On appelle encore *porcelaines* des toiles de coton peintes en bleu. Les plus belles se fabriquent aux Indes ; mais on les imite assez bien en Europe, particulièrement en Hollande.

Pelouze père.

PORCHE. On a fait abus de ce terme d'architecture en l'appliquant à une foule de constructions qui diffèrent essentiellement les unes des autres. Ainsi, dans un sens très général et consacré par l'usage, il sert à désigner un vestibule ou lieu couvert, placé en avant-corps d'un frontispice, au-devant de l'entrée principale d'un temple, d'une église, d'un palais, d'un hôtel, etc.Comme on le voit, le mot *porche* s'emploie dans ces différents cas pour *péristile*, *portique* ; pour toute disposition de plusieurs colonnes isolées et dégagées sur la façade d'un édifice, et destinées à supporter un fronton ou un simple entablement, un plafond ou une voûte. On peut dire : le *porche* du Panthéon de Paris, de l'église Saint-Pierre de Rome, etc., bien qu'à proprement parler, ces sortes d'ouvrages ne soient pas des porches, mais des frontispices, ou portiques, qu'on appelle tétrastyles quand ils ont quatre colonnes, hexastyles quand ils en ont six, octostyles quand ils en ont huit, décastyles quand ils en ont dix. Pris dans sa véritable et logique acception, le nom de *porche* convient seulement à une œuvre en maçonnerie qui est un des caractères distinctifs du style gothique religieux. Au XIVe siècle, il est vrai, l'architecture civile en fit usage. On peut se convaincre que la plupart des maisons construites à cette époque présentent à leur rez-de-chaussée, le long des rues, des auvents ou porches, et juger encore par ceux qui restent de la physionomie singulière qu'avaient les villes du moyen âge avec ces larges trottoirs couverts et en forme de cloîtres, dont les gracieuses arcades et les plafonds étaient supportés par des poteaux en bois sculpté, des pilastres ou des colonnes de pierre. Toutefois, dans un temps plus reculé, les églises seules avaient des porches. Dans les basiliques romano-byzantines, ces ouvrages ont été détruits; dans quelques-uns de ces édifices ils étaient placés intérieurement quoique séparés de la nef et des bas-côtés, car on doit penser que dans le principe et par leur destination selon la symbolique chrétienne, c'était précisément ce local particulier où se réunissaient, pendant les cérémonies du culte, les nouveaux convertis et les néophytes en attendant qu'il leur fût permis d'entrer avec leurs frères dans l'intérieur du temple. Les *porches* prennent, d'après la diversité de leurs formes architecturales, différents noms dont voici les principaux : les *porches cintrés* représentent dans leur plan une portion de cercle ; ceux qu'on appelle *circulaires* ont leur plan rond et dans la forme d'un cercle, comme, par exemple, celui de l'église *della Pace*, à Rome, construit sur les dessins de Piètro de Cortone. On les dit *fermés* si les espaces compris entre leurs piliers ou jambages, si leurs entre-colonnements sont garnis de grilles de fer : tel est celui de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, qui est le seul porche de ce genre qu'on puisse trouver à Paris. — On nomme aussi *porche* une cage de menuiserie avec plafond, pratiquée au dedans d'un édifice, pour former double porte ; on voit dans la plupart des églises de Paris, à Saint-Germain-des-Prés, à Saint-Sulpice, à Saint-Eustache, de ces sortes de vestibules, qu'on appelle tambours quand ils sont de petite dimension. A. Fillioux.

PORE, POROSITÉ. Les particules solides des corps sont loin de se toucher, même dans les substances les plus compactes. L'expérience a prouvé qu'il existe dans tous des cavités plus ou moins grandes appelées *pores*, et que, par conséquent, les corps sont tous plus ou moins *poreux*. L'existence des pores est facile à démontrer pour toutes sortes de substances. Elle est déjà rendue incontestable par ses effets pour les corps organisés végétaux et animaux. Il faut bien que ceux-ci soient nécessairement criblés de canaux en tout sens pour qu'ils puissen

croître par *intussusception*, c.-à-d. en s'assimilant de nouvelles substances autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Et d'ailleurs, le microscope est assez puissant pour nous permettre de les voir, au besoin, dans le plus grand nombre des circonstances. C'est en vertu de la porosité du bois qu'il nous est donné de le pénétrer de substances colorantes, ou seulement de le vernir à l'extérieur, comme d'en réunir solidement entre eux différents morceaux avec de la colle. C'est même pour obvier aux inconvénients de la porosité, en empêchant les agents atmosphériques de le pénétrer trop facilement, qu'on est obligé de le recouvrir de vernis jusque dans l'intérieur de nos appartements. Les substances animales sont encore plus perméables, car c'est par leurs pores que s'insinuent tous ces gaz, tous ces poisons, qui altèrent si profondément la santé, et produisent le plus souvent la mort prématurée des animaux. Sans la porosité de nos organes, nous serions inaccessibles aux maladies contagieuses, aux intempéries des saisons, même à la peste, mais aussi aux effets salutaires des agents naturels capables de produire des phénomènes opposés; aux vertus des médicaments, et aux influences des changements de température les plus avantageuses. Telle est la porosité des êtres organisés en général que si leurs pores sont pénétrés de substances inorganiques ils peuvent se décomposer et disparaître sans que leurs formes disparaissent avec eux. Voilà précisément ce qui explique tout le mystère de la fossilisation de ces corps organiques antédiluviens qu'on trouve si fréquemment dans le sein de la terre. La place qu'occupait la matière qui les composait sous leur volume apparent était réellement si peu de chose, en comparaison de l'espace resté vide entre leurs pores, que cette matière a bien pu disparaître après que les pores ont été rempli de matière inorganique, sans que la forme de ces corps en ait éprouvé un changement sensible. — Quant aux corps inorganiques eux-mêmes, des faits d'un autre ordre n'en prouvent pas moins péremptoirement leur porosité; nous ne citerons point ici les expériences de cabinets de physique : généralament, on a de la répugnance pour les preuves artificielles. Nous nous contenterons de dire que la pression exercée par les eaux sur les cailloux du fond de la mer suffit pour faire pénétrer ces eaux dans ces derniers comme dans une éponge, quelle que soit leur dureté naturelle. Ajoutons que le temps même suffit, à défaut d'une grande pression, pour faire pénétrer les eaux pluviales jusqu'au centre des rochers les plus durs, car nous ne connaissons point de carrières dont les pierres n'aient besoin d'une exposition plus ou moins longue à l'air, pour leur dessèchement, comme les arbres qu'on abat dans nos forêts encore pénétrés de sève; ce n'est même qu'à la filtration des eaux de pluie à travers les rochers que nous devons ces sources d'eau vive si pures, si limpides, des pays de montagnes. Enfin, telle est la grandeur des cavités ou de l'espace existant entre les molécules des corps les plus durs que les mathématiciens ne calculent plus aujourd'hui les phénomènes physiques et chimiques résultant de leur actions mutuelles que par les mêmes formules qui servent à calculer les phénomènes astronomiques, et qui, par conséquent, supposent entre les molécules des distances, proportionnellement à leurs volumes, aussi grandes que celles qui existent entre les astres, proportionnellement à la grandeur de notre système planétaire.

F. Passot.

PORÉE (Charles), jésuite, né à Vendes, près de Caen, en 1675, entra chez les jésuites en 1692, et mourut à Paris en 1741. Il fut choisi en 1708 pour succéder au P. Jouvency dans la chaire de rhétorique du collége de Louis-le-Grand. Pendant 32 ans qu'il occupa cette chaire avec éclat, il eut la double gloire de former d'excellents élèves et de produire des ouvrages qui l'ont placé au nombre des beaux esprits les plus distingués du commencement du XVIIIe siècle.

Poète et orateur, il écrivit surtout en latin. Sa latinité, aux yeux des connaisseurs, passe pour être moins pure et moins élégante que celle du P. Jouvency; en revanche, il avait plus d'esprit, plus d'élévation, un style plus vif et plus fort de pensées. L'abbé Desfontaines a été trop loin lorsqu'il a dit que Sénèque et Pline le jeune auraient envié le style du P. Porée. Il est certain du moins que dans ses compositions latines, Porée affectait d'imiter la diction de ces deux auteurs, et il aimait à en convenir. « Il me serait facile, disait-il, de prendre comme un antre le style nombreux et périodique de Cicéron; mais dans mes discours publics j'ai à parler devant un auditoire que ce style ennuierait si je l'employais. Je ne serais écouté, et peut-être entendu, que de peu de personnes. Le style coupé me paraît le plus convenable ponr les discours académiques. Il est aussi le plus propre à aiguiser l'esprit des jeunes gens; il leur apprend à construire leurs pensées, à symétriser leurs expressions. Sans doute ce genre d'éloquence ne formera jamais des Bossnet ni des Bourdaloue; mais il faut commencer par former la jeunesse à un style pressé, vif, et un peu épigrammatique, avant de lui proposer un style grave, périodique, soutenu; car en tâchant d'être nombreux et véhément, les jeunes gens deviennent diffus et déclamateurs; cette éloquence n'est bien souvent qu'un pompeux verbiage. » A ce propos, le P. Porée cite les harangues ennuyeusement cicéroniennes de Muret. Ces détails sont précieux en ce qu'ils révèlent le secret de l'enseignement oratoire d'un maître qui forma d'excellents disciples; mais, pour ne parler que de Voltaire, le plus illustre de tous, on conviendra que le style précis, coupé, épigrammatique de ce grand prosateur fait spécialement honneur aux leçons de cet habile professeur. Voltaire porta toujours la plus tendre affection au P. Porée, qui ne savait s'il devait être plus fier des succès littéraires de son disciple qu'affligé de ses sentiments irréligieux. « C'est ma gloire et ma honte, » s'écriait-il en soupirant. Tous ceux qui avaient étudié sous ce vertueux instituteur conservaient pour sa personne une vénération tendre; Voltaire lui fit hommage de sa tragédie d'*OEdipe*. Lorsqu'un autre de ses disciples, le chanteur Tribou, alors aussi fameux qu'il est oublié aujourd'hui, entra à l'Opéra, il viot voir le P. Porée, et lui avoua le parti qu'il avait pris. Le bon religieux gémit sur cette destinée de son élève, et l'exhorta du moins à la vertu, qui peut se pratiquer dans tous les états; puis, entraîné par son goût pour les arts, il voulut juger par lui-même de ce que le jeune homme pouvait attendre du parti qu'il avait embrassé. Tribou chanta un air fort tendre; le charme du talent produisit son effet sur le sensible vieillard; deux ruisseaux de larmes coulaient de ses yeux; il embrassa Tribou en s'écriant: « Ah! malheureux, vous ne sortirez jamais de là. » On a du P. Porée deux recueils de harangues latines, l'un en deux tomes in-12, 1735, l'autre en un seul volume, 1737. Ces discours offrent un grand nombre de tours ingénieux, de pensées fines, d'expressions vives et saillantes. On a reproché à cet écrivain des gallicismes: serait-ce parce que son latin est aisé, coulant, et trop intelligible, parce qu'il a évité l'abus des inversions qui rend si obscurs les écrits de tant de modernes latinistes? En cela il mérite d'autant plus d'éloges que l'inversion ne constitue pas le génie de la langue latine, qui a plus que tout autre une grande liberté à cet égard. Que l'on parcoure d'ailleurs avec attention les écrits de Sénèque, l'un des auteurs qu'affectionnait le P. Porée, et l'on y remarquera avec surprise une infinité de phrases qui, chez un latiniste moderne, seraient, par des censeurs superficiels, relevées comme plates et entachées de gallicismes. On a blâmé avec plus de raison le P. Porée d'avoir prodigué les antithèses. Bien que la langue latine comporte plus que la nôtre cette figure, il est certain qu'il en a souvent fait abus, défaut d'autant plus dangereux dans un maître qu'il séduit la

jeunesse, et qu'il est pour elle d'une imitation trop facile. Mais aussi chez le P. Porée que d'antithèses ingénieuses! C'est lui qui a dit d'Alexandre : *Nulli imitabilis, nec forsan imitandus* (inimitable, mais dangereux à imiter). Dans le second recueil des harangues de Porée, il s'en trouve quelques-unes sur des sujets pieux : là, son style est plus simple que dans les discours purement académiques. Il ne pense qu'à toucher le cœur, à éclairer l'esprit, et il y réussit par l'onction de ses paroles. On a encore de lui six tragédies et cinq comédies latines. Les tragédies, publiées en 1745 par le P. Griffet, avec un éloge de l'auteur en latin, offrent plusieurs morceaux pleins d'élégance, de noblesse et de pathétique. Le dialogue, quoique semé d'antithèses, est souvent animé, éloquent ; mais la contexture des pièces est d'un homme qui n'a aucune connaissance du théâtre : « défaut très excusable, dit La Harpe, dans un jésuite qui n'y allait jamais, et qui travaillait pour des écoliers. Ses pièces ne sont que des espèces de pastiches, des copies de nos plus belles tragédies. Celle de *Brutus* offre dans les trois derniers actes des situations touchantes, mais empruntées à Corneille, comme les deux premiers dans *Héraclius*. Les deux fils de Brutus se disputent à qui mourra ; chacun d'eux n'accuse que lui-même, et veut sauver l'autre en le justifiant. Cependant la pièce du P. Porée a fourni à Voltaire, son élève, deux beaux mouvements, entre autres celui-ci :

Terminez mes forfaits, mon désespoir, ma vie ;
Votre opprobre est le mien ; mais si dans les combats,
J'avais suivi la trace où m'ont conduit vos pas,
Si je vous imitai, si j'aimai ma patrie,
D'un remords assez grand si ma faute est suivie,
A cet infortuné daignez ouvrir les bras,
Dites du moins : mon fils, Brutus ne te hait pas.
(*Rome sauvée.*)

Voltaire doit aussi au P. Porée ce dernier trait :

Rome est libre, il suffit... Rendons grâces aux dieux.

Les prologues de ces tragédies et de ces comédies sont pour la plupart en vers français avec des chœurs et des intermèdes, mis en musique par Campra. Les cinq comédies latines en prose de cet ingénieux rhéteur ont été publiées en 1749 par les soins du même éditeur. Le comique en est gracieux et toujours décent ; on y admire le talent avec lequel l'auteur sait amener une morale à la fois douce, judicieuse et tout-à-fait à la portée des jeunes gens. Le P. Porée a composé quelques pièces fugitives où il y a de la poésie et de l'imagination. Grimm, dans sa *Correspondance*, a inséré une pièce en vers français très piquante de ce jésuite contre le jeu ; je vais en citer quelque chose:

Un jeu sage et réglé ne fut jamais un crime ;
Pour délasser l'esprit, on peut jouer un peu ;
Mais ce plaisir permis devient illégitime
Dès que le jeu n'est plus un jeu.

Quand du jeu, par exemple, on se fait une étude,
Qu'on en garde chez soi le frivole attirail,
Qu'on le prend, qu'on le quitte avec inquiétude,
Est-ce un jeu ? non, c'est un travail.

Quand on fait un comptoir d'une table bizarre,
Où, voulant s'enrichir aux dépens du public,
Plus on prodigue l'or, plus on se montre avare ;
Est-ce un jeu ? Non, c'est un trafic.

Cette pièce sert de prologue à une comédie latine intitulée *le Joueur*.— On possède un assez beau portrait du P. Porée, avec cette légende, qui n'était point dictée par la flatterie : *Pietate an ingenio, poesi an eloquentiâ, modestiâ major an famâ?*—C'était une belle époque pour les études classiques que celle où les jésuites du collége de Louis-le-Grand, Commire, Griffet, Porée, rivalisaient avec les universitaires Rollin, Coffin et Crévier.

Le P. Porée eut un frère, Charles-Gabriel, né à Caen en 1685, mort en 1770, qui fut bibliothécaire de l'illustre Fénelon, puis curé en Auvergne, puis chanoine de Bayeux. Il s'est fait estimer par plusieurs *Dissertations* et *Mémoires* imprimés séparément ou dans les recueils de l'académie de Caen, dont il fut pendant trente années un des membres les plus zélés et les plus savants.

Ch. Du Rozoir.

FIN DU QUARANTE-QUATRIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

P

Picard (Jean). 1
Picardie. 2
Piccinni (Nicolo). 3
Piccolomini (famille). 5
— (Octave). 6
Pichegru. »
Picpus. 8
Pictes (les). 10
Pie (hist. nat.). »
— -grièche. »
— -mère. 11
— (papes de ce nom). 12
— Ier. »
— II. »
— III. 13
— IV. »
— V. 14
— VI. 15
— VII. 16
— VIII. 19
Pied. »
Pied-bot. 20
— (causes). 21
— (traitement). »
— (acceptions diverses). 22
Piédestal. 24
— de colonne. 25
Piédouche. 26
Piémont. »
— (*Piémont physique*). 27
— (conformation du sol). »
— (minéralogie et géologie). 28
— (produits agricoles). 29
— (industrie). 30
— (*Piémont politique*). »
— (tableau de la division gouvernementale). »
— (législation). 31
— (*Piémont religieux*). 34
— (*Piémont intellectuel*). 35
— (*Piémont historique*). 37
— (villes libres du). 42
— (tableau du progrès social du). 48
Pierres (minéralogie). 50
— précieuses, pierreries. 52
Pierre (saint). 54
— de Courtenai. 58
— Alexioviche Ier, dit *Pierre-le-Grand*, tsar de Russie. »
— -Sanche ou don *Pèdre* Ier, roi d'Aragon. 66
— II. 67
— III. »
— IV ou don *Pèdre-le-Cruel*. 68
Pierre Ier *de Portugal*. 69
— II. 70
— Ier et II *de Bretagne*, *renvoi* à Bretagne. 71
— *de Savoie*. »
Pierre (Jean-Baptiste-Marie), peintre. 72
— -l'Ermite. 73
— -le-Vénérable. 74
Pierre (Saint-) et Miquelon, *renvoi* à Miquelon. 75
Pierrier (artillerie). »
— (marine). »
Pierrot, *renvoi* à moineau. »
— (personnage comique). »
Piété (mythologie). 76
— conjugale. 77
— filiale. »
— pour les morts. »
— (mont-de-), *renv.* à mont-de-piété. »
Piéters (peintres de ce nom). 77
Piétistes. 78
Pietro de Cortone. 80
Pigalle (Jean-Bapte). 82
Piganiol de La Force. (Jean-Aimar). 84
Pigault-Lebrun. 85
Pigeon. 87
Pigeonnier. 90
Pignerol. »
Pignoratif. 91
Pilastre. 92
Pilate (Ponce-). 94
Pilatre du Rozier. 95
Piles (Roger de). 97
Pilet. 98
Pilier. »
Pillage. 99
Pillnitz. 101
Pilon (Germain). 102
Pilori. 104
Pilotage. 105
Pilote, piloter, pilotin, etc. »
Pilpay ou Pidpay, *renvoi* à Bidpai. 106
Pilule. »
Piment. 107
Pin. 108
Pinacle. 111
Pince. 112
Pinceau. »
Pindare. 113
Pinde (le). 116
Pingouin (hist. nat.). 117
Pingré (Alexandre Guy-). »
Pinnule. 118
Pinson. »
Pinson ou Pinçon, en espagnol *Pinzon* (Martin-Alonzo et Vicente-Yanes). 119
Pintade. 121
Pinto-Ribeiro (Jean). »

Piombino. 123
Pionnier. 124
Pipe (mesure). 125
— à fumer. »
— (du culotage des pipes). 126
Pipeau, pipée, piperie et pipeur. 127
Pipi ou Pippi (Giulio), *renv.* à Jules-Romain. 128
Pique. »
— (accept° diverses). 129
Piquet. 130
— (accept° diverses). »
Piquette. 131
Piqueur. »
Piquier. 132
Piqûre. 133
Piranesi (famille). 135
Pirate. »
Pirée (le). 136
Pirithoüs. »
Pirogue. 137
Piron (Alexis). 138
Pisan (Christine de). 140
Piscine. 141
Pise (ville du Péloponèse). 142
— (ville d'Italie). »
Pisistrate. 144
Pison (conspiration de). »
Pissasphalte. 148
Pistache, pistachier. »
Pistil. »
Pistole. »
Pistolet. 149
— pistoletier. 150
— de Volta. »
Piston. »
Pithou (Pierre). 151
Pitié. 159
— (accept° diverses). 168
Pitt (William), *renvoi* au Supplément de la lettre P. 169
Pittacus. »
Pittoresque. »
Pivert. 170
Pivoine. »
Pivot. 171
Pizarre (François). »
Pizzicato. 172
Placage. à
Placard. 173
Place (acceptions diverses). »
— forte, place de guerre. 174
— d'armes. 175
Plafond. 176
Plage. 179
Plagiaire. »
Plaideur, plaidoirie, plaidoyer. 183
Plaie. 186
— (accept° diverses). 190
Plain-chant. »
Plaine. 192
Plainte (acceptions diverses). »
— (jurisprudence). 193
Plaisance. 194
Plaisanterie. 195
Plaisir. 196
— (§ Ier. Considérations générales sur les plaisirs.) »
— (§ II. De la nature des plaisirs ou de la volupté). 198
— (§ III. Des différentes sortes de plaisir, et de leur intensité; de leur siége, et de la sensualité). 199
— (§ IV. De la dépravation ou perversion des plaisirs, et des voluptés non naturelles). 201
— (acceptions diverses). 202
Plan (géométrie). 203
— (perspective et peinture). 205
Planche. 207
Planète. 208
Planétaire. 213
Planimétrie. 214
Planisphère. 215
Plant, plantation. »
— plante. »
— planteur. 216
Plantagenet, ou Plante-Genêt. 217
Plantain. 218
Plantigrades. 219
Planton. »
Plaqué. »
Plastique. 223
Plastron. »
Plat-allemand. »
Plata (Rio-de-la-). 224
Platane. 225
Plataniste. »
Platée. »
Platine (Barthélemi Sacchi, connu sous le nom de). 226
— (chimie). 227
Platoff ou Platov (Cte), hetmann des Kosaks. 229
Platon, *école platonicienne*. 230
Platonicien, platonique. 240
Plâtre, plâtrier, plâtreur. »
— (accept° diverses). »
Plaute (Marcus Accius). 241
Plébéien, plébiscite. 246
Pléiades (astron.). »
— poétiques. »
Plénipotentiaires. 249
Plénitude. »
Pléonasme. »
Plessis (Du), *renvoi* à Duplessy-Mornay et à Richelieu. 250
Pléthore. »
Pleurésie. 252
Pleurs. 254
Pleyel (Ignace). »
Pline (Caius Plinius Secundus). »
— le jeune (Caius Cæcilius). »
Plinthe. »
Plique. 255
Plomb. 257
— (les plombs de Venise). 259
— plombage, plomber, plomberie. 260
Plombagine. »
Plombière. 261
Plongeur. »
Plotin (le philosophe). 262
Pluie. 264
— (accept° diverses). 265
Plumes, plumage. »
— (technologie). 266
Plumitif. 268
Pluriel. »
Plus et moins. »
Plusque-parfait. 270
Plutarque. »
Pluton. 273
Plutus. 276
Pluviose. »
Plymouth. »
Pneumatique. 277
Pneumatologie. »
Pneumonie. 280
Pô (le). 281

Pochade. 282
Podagre. »
Podestat. »
Poelenburg. »
Poème, poésie, poétique, *renv.* au supplément de la lettre P. 283
Poids. »
— (accept. diverses). 285
Poignard. »
— (accept. diverses). 286
Poil. »
Poinçon. 287
Poinsinet de Sivry (Louis). »
Point d'honneur. 288
Pointage (artillerie et marine). »
Pointe-à-Pitre. 289
Pointilleux. »
Points cardinaux. »
Poire, poiré, poirier. »
Poireau. 291
Poirée. »
Pois »
— à cautère. 292
Poison. 293
— (coûr des). »
— (accept. diverses). »
Poissardes. »
Poisson (Siméon-Denys). »
— (Jeanne-Antoinette, marquise de Pompadour), *renv.* à Pompadour. 299
Poissons. »
— volants. 305
— (astronomie). »
— (accept. diverses). 306
Poitiers (Diane de), *renv.* à Diane de Poitiers. »
Poitou, Poitiers. »
Poitrine. 308
Poivre (Pierre). »
— poivrier. 310
Poix. 311
Polarisation. 312
Polarité. 314
Polders. 315
Pôle. »
Polaire. 318
Polémique. 319
Police. »
— d'armée. 320
— (salle de). 321
— (bonnet de). »
Polichinelle. 322
Polignac (les). 323
Politesse. 326
Politique. 329
— (acceptions diverses). 331
Pollen. 332
Pollion (Caius-Asinius). »
Pollux (myth.), *renv.* à Castor. 334
Polo (Marco-), *renv.* à Marco-Polo. »
Pologne. »
— (littérature polonaise). 350
— (langue polonaise). 354
Poltron, poltronerie. 355
Polybe. »
Polydore Virgile ou Vergile. 362
Polygamie. »
— § Ier (chez les végétaux). »
— § II. (dans le règne animal). 363
— § III. 364
— § IV. »
— § V. 365
Polyglotte. »
Polygraphe. 369
Polygraphie. 370
Polygone (géométrie). »
— (fortification et artillerie). 371
Polymnie. »
Polynésie. 372
Polynice. 377
Polype. »
— polype, polypier. 379
Polyphème. 380
Polytechnique. 381
Polythéisme. »
Polyxène. 385
Pombal (Sébastien-José Carvalho-Mello, Cte d'Oeyras, puis marqs de). 386
Pomerancio (le chevalier de). 389
Poméranie. 390
Pommade. 391
Pomme, pommier. 393
— de terre. 394
— (culture des pommes de terre). »
— (acceptions diverses). 395
Pomone. 396
Pompadour (Jeanne-Antoinette Poisson, marqse de). 397
Pompe. 402
— (machine). 403
— à incendies, pompiers. »
— pneumatique. 408
— à feu. »
— des vaisseaux. »
Pompée. 409
Pompeia. 424
Pompignan (Jean-Jacques Le Franc, marqs de). »
— (Jean-Georges Le Franc, de). 427
Pomponace. 429
Pomponius Mela, *renv.* à Mela. 433
Ponce (pierre). »
— poncer. »
— (acceptions diverses). 434
— -Pilate, *renvoi* à Pilate. »
Ponction (médecine). »
Ponctualité. »
Ponctuation. »
Pondération. 435
Pondichéry, *renvoi* à Inde. 437
Pongerville (Jean-Baptiste-Antoine-Aimé-Sanson). »
Pongo. 439
Poniatowski. »
— (Stanislas, comte de). »
— (Joseph). 441
Pont (royaume du). 442
— (constructions civiles). 443
— en charpente. 445
— en fer. »
— suspendus. 446
— de bateaux. 447
— à bascule. 448
— (marine). »
Pontchartrain (Les). 449
Ponte (Giacomo da). 450
Pont-Euxin. 451
Ponthieu. »
Pontife. 452
— pontifical. 454
— pontificat. »
Pontins Marais-), *renv.* à Marais-Pontins. »
Ponton (artillerie). »
— pontonniers. 456

— (marine). 456
Pontormo (Giacomo Carruci, dit). 457
Ponts (Deux), *renv.* à Deux-Ponts. 458
Ponts-et-chaussées. »
Pope (Alexandre). 462
Popilius Lænas (Caius). 464
Poppée. 465
Populaire, popularité. 466
— (acceptions diverses). 468
Population. 469
Porbus (Pierre). 479
— (François). »
— (François), dit *le Jeune*. »
Porc. »
— -marin. »
— -épic. »
Porcelaine. 481
— (aperçu historique de la fabrication de la porcelaine en France). 484
— (conchyliologie). »
Porche. 485
Pore, porosité. »
Porée (Charles). 486

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM. — Tom. XLIII, pag. 110, 1re col., lig. 1re, au lieu de 10 kilog. lisez : 5 *kilog.* — Même page, 1re col., lig. 32, au lieu de 10 kilog. lisez : 5 *kilog.*